

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
											<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

~~1873~~ le 10
Mardi

9779

1873
18

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. 5.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 20^m JOUR DE MARS, JUSQU'AU 9^m JOUR DE JUIN, 1846,

CES DEUX JOURS INCLUS,

ET DANS LA NEUVIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

REINE VICTORIA.

ÉTANT LA DEUXIÈME SESSION DU SECOND PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA,

SESSION, 1846.

Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, MONTRÉAL, 1846.



PROCLAMATIONS.

PROVINCE DU }
Canada. } METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 2 Mai prorogeant le Parlement jusqu'au 17 Juin suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu Jeudi, le huitième jour du mois courant, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-neuvième jour de mars dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au huitième jour de mai courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Mardi, le dix-septième jour de juin prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province, ce deuxième jour de mai, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarantecinq, et de notre règne la huitième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DU }
Canada. } METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 12 Juin prorogeant le Parlement jusqu'au 26 Juillet suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu Mardi, le dix-septième jour du mois de juin courant, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le deuxième jour de mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-septième jour de juin courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Samedi, le vingt-sixième jour de juillet prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province, ce douzième jour de juin, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarantecinq, et de notre règne la huitième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DU }
Canada. } METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 19 Juillet prorogeant le Parlement jusqu'au 4 Septembre suivant.

A nos très aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu Samedi, le vingt-sixième jour de juillet courant, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le douzième jour de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-sixième jour de juillet courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Jeudi, le quatrième jour de septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Secau de notre dite Province : Témoin notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province, ce dix-neuvième jour de juillet, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DU }
Canada. } METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles peuvent concerner.

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, dans la Session du Parlement du *Canada*, tenue dans la Cité de *Montréal*, en notre dite Province, le vingt-huitième jour de novembre, mil huit cent quarante-quatre, et prorogée le vingt-neuvième jour de mars suivant, dans

Proclamation du 24 juillet, promulguant la sanction royale au Bill des Aubains.

la huitième année de notre règne, un Bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions ultérieures concernant les Aubains," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, et a été présenté, lors de la prorogation de la dite Session, le vingt-neuvième jour de mars susdit, au Baron *Metcalf*, notre Gouverneur-Général de notre dite Province, pour recevoir notre sanction Royale, qui, en vertu d'une autorité dont il était investi par un certain Acte du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue en la quatrième année de notre règne, intitulé : "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*," et à sa discrétion il a, là et alors, déclaré qu'il réservait le dit Bill pour la signification de notre bon plaisir : Sachez maintenant que le dit Bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions ultérieures concernant les Aubains," nous ayant été soumis en Conseil, le trentième jour de juin dernier, il nous a plus de le sanctionner : Et nous donnons par les présentes, en conformité des dispositions du dit Acte du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, notre sanction au dit Bill, ce dont tous nos sujets bien-aimés et tous autres que les présentes peuvent concerner, sont requis de prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

En foi de quoi, nous avons rendu nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Secau de notre dite Province : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, ce vingt-quatrième jour de juillet, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,
D. DALY,
Secrétaire.

PROVINCE DU }
Canada. } METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu Jeudi, le quatrième jour de septembre prochain, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le dix-neuvième jour de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au quatrième jour de septembre prochain, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations

Proclamation du 29 Août prorogeant le Parlement jusqu'au 14 Octobre suivant.

et pour la plus-grande aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Mardi, le quatorzième jour d'octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un de nos Très Honorable Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre dite Province, ce vingt-neuvième jour d'août, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DU }
Canada. } **METCALFE.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu le Mardi, quatorzième jour d'octobre courant, et à chacun de vous:—

SALUT:—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-neuvième jour d'août dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au quatorzième jour d'octobre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Mercredi, le dix-neuvième jour de novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin, notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général, et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province, ce dixième jour d'octobre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DU }
Canada. } **METCALFE.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu, Mercredi, le dix-neuvième jour de novembre courant, et à chacun de vous:—

Proclamation du 14 Novembre prorogeant le Parlement jusqu'au 29 Décembre suivant.

SALUT:—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-neuvième jour d'août dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-neuvième jour de novembre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Lundi, le vingt-neuvième jour de décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers-Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nou-*

Proclamation du 10 Octobre prorogeant le Parlement jusqu'au 19 Novembre suivant.

ville-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce quatorzième jour de novembre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DE }
Canada. }

CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 24 Décembre, prorogant le Parlement jusqu'au 7 Février suivant.

A nos très aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenu Lundi, le vingt-neuvième jour de décembre courant, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le quatorzième jour de novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-neuvième jour de décembre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de Montréal : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de Montréal, Samedi, le septième jour de février prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé Lieutenant-Général, le Très Honorable Charles Murray, Comte Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre Province du Canada et Commandant de nos Forces, dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province du Canada, ce vingt-quatrième

jour de décembre, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DE }
Canada. }

CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenu, Samedi, le septième jour de février prochain, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée jusqu'au septième jour de février prochain, cependant, pour certaines causes et considérations, nous avons trouvé convenable de la proroger jusqu'à Vendredi, le vingtième jour de mars prochain, de sorte que ni vous ni aucun de vous ne serez tenus et forcés de comparaître le septième jour de février prochain, dans notre Cité de Montréal, car nous voulons, quant à ce qui nous regarde, que vous soyez, vous et chacun de vous, entièrement déchargés à cet égard : Vous commandant, et par la teneur des présentes vous enjoignant formellement à vous et à chacun de vous, et à tous ceux qui y sont intéressés, d'être et de comparaître personnellement, Vendredi, le dit vingtième jour de mars prochain, dans notre Cité de Montréal susdite, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très fidèle et bien-aimé Lieutenant-Général, le Très Honorable Charles Murray, Comte Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Administrateur du Gouvernement du Canada, et Commandant de nos Forces dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce trentième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Proclamation du 30 janvier, prorogant le Parlement au 20 mars.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION, 1846.

Veneris, 20^o Die Martii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Message de Son Excellence à la Chambre.

MESSAGE de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu, avec la Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.— Et étant de retour,

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il avait adressé ses *Warrants* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser de nouveaux *Writs* pour l'élection de Membres, pour servir, dans le présent Parlement Provincial, en remplacement des Membres dont les sièges sont devenus vacans; et que le Greffier de cette Chambre avait reçu, du dit Greffier de la Couronne en Chancellerie, les certificats suivans des rapports des Membres élus durant la vacance, en conséquence des dits nouveaux *Writs*.

Province du Canada.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Montréal, 23 juillet 1845.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le vingt-sixième jour de juin dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et adressé à l'Officier-Rapporteur pour la ville des *Trois-Rivières*, (*Louis Euzébe Desilets*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour représenter la ville des *Trois-Rivières*, dans le présent Parlement, en remplacement de feu *Edward Greive*, écuyer, décédé, l'Honorable *Denis Benjamin Viger* a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *Writ*, daté le quatorzième jour de juillet présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Writs émanés pendant les vacances.

Ville des Trois-Rivières

Province du Canada.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Montréal, 17 septembre 1845.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le vingt-et-unième jour d'août dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et adressé à l'Officier-Rapporteur, pour le Comté de *Dorchester*, (*Jean-Bte. Bonneville*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour représenter le Comté de *Dorchester*, dans le présent Parlement, en remplacement de feu *Pierre Elzéar Taschereau*, écuyer, décédé, *Joseph André Taschereau*, écuyer, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *Writ*, daté le quinzième jour de Septembre présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Comté de Dorchester.

Province du Canada.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Montréal, 11 mars 1846.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le vingt-sixième jour de janvier dernier, émané par Son Excellence l'Administrateur de la Province, et adressé à l'Officier-Rapporteur pour le Comté de *Huron*, (*John Macdonald*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour représenter le Comté de *Huron*, dans le présent Parlement, en remplacement de *William Dunlop*, écuyer, qui a résigné son siège, l'Honorable *William Cayley* a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *Writ*, daté le vingt-huitième jour de février dernier, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Comté de Huron.

L'Honorable *Denis Benjamin Viger*, Membre pour la ville des *Trois-Rivières*; *Joseph André Taschereau*, écuyer, Membre pour le Comté de *Dorchester*;

Les Membres prêtent le serment et prennent leurs sièges.

et l'Honorable *William Cayley*, Membre pour le Comté de *Huron*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé, devant les Commissaires, le rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

Bill d'indemnité pour les officiers publics qui n'ont pas prêté certains sermens.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour indemniser certains officiers publics, et autres, qui peuvent n'avoir pas prêté les sermens qu'ils sont tenus de prêter par la loi.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du Discours d'ouverture.

M. l'Orateur a alors fait rapport que, lorsque cette Chambre s'était rendue, ce jour, auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, dans la Chambre du Conseil Législatif, il avait plu à Son Excellence de prononcer un discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre; et elle est comme suit:—

Discours d'ouverture.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Le départ regrettable du ci-devant Gouverneur-Général m'impose nécessairement le devoir d'ouvrir cette Session du Parlement, comme Administrateur du Gouvernement. Je dois, en même tems, vous annoncer qu'il a gracieusement plu à la Reine de me désigner pour être, d'une manière permanente, le représentant futur de Sa Majesté en cette Province.

Tout en vous annonçant que je suis devenu le successeur de Lord *Metcalf*, vous vous joindrez à moi, j'en suis convaincu, pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé ce personnage distingué à abandonner un poste dont il a rempli les devoirs avec le même zèle et la même habileté qui lui ont valu, en toute occasion, la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé, comme son représentant.

Les diverses adresses à la Reine, adoptées pendant la dernière Session de la Législature, ont été mises au pied du Trône. Ce sera pour moi un devoir bien agréable que de vous faire part des gracieuses réponses de Sa Majesté.

Dans toutes les circonstances, j'aurais appelé de bonne heure votre attention sur l'état de la Loi de Milice; mais l'incertitude de l'issue des négociations qui sont, depuis quelque tems, pendantes entre le Gouvernement Impérial et celui des *Etats-Unis d'Amérique*, m'impose le devoir impérieux de soumettre à votre considération, d'une manière encore plus pressante, la nécessité de réorganiser cette arme de la défense publique.

J'ai la plus ferme confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes de sujets de Sa Majesté, en *Canada*, brilleront avec le même éclat que par le passé, si leurs services sont requis pour aider à la défense de leur pays; mais un système uniforme et bien co-ordonné est nécessaire pour diriger efficacement les efforts les plus zélés. En même tems, je me crois autorisé à vous assurer que, tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette Province et le maintien de la connexion Britannique, Sa Majesté sera toujours prête, à l'exemple de ses prédécesseurs, à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'*Amérique Septentrionale*, avec toute la promptitude et l'énergie qui correspondent à la puissance et aux ressources de l'Empire.

Le sujet de la Liste Civile, que mon prédécesseur a déjà soumis à votre considération, devra nécessairement attirer votre attention; et je m'en rapporte à votre sagesse pour adopter des dispositions de nature

à permettre à Sa Majesté de réaliser vos vœux, en recommandant au Gouvernement Impérial les changemens désirés à l'Acte de Ré-union. Discours d'ouverture.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes financiers de la Province, pour l'année dernière, vous seront immédiatement présentés. Les estimations, pour le service de l'année courante, seront également soumises de bonne heure à votre examen.

La nécessité de pourvoir aux moyens de continuer et achever les améliorations publiques, entreprises avec la sanction du Parlement, sera un des objets de vos délibérations.

C'est avec plaisir que je puis vous informer que le revenu de l'année dernière n'est pas resté en arrière des espérances que l'on s'était formé du montant qu'il devrait rapporter; et je me repose sur votre bonne volonté pour pourvoir aux dépenses du service public, en ayant toujours égard aux intérêts du peuple.

Honorables Messieurs, et

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Depuis votre dernière réunion, l'ancienne Cité de *Québec* a été frappée de calamités sans exemple, par des incendies qui en ont réduit les bâtimens en cendre. Mon prédécesseur a dû adopter des mesures devenues indispensables et qui seront soumises à votre approbation. L'affreuse calamité, dont il a plu à la Divine Providence d'affliger les Citoyens de *Québec*, a excité la sympathie et la bienveillance de différentes parties de l'Empire Britannique, et ces sentimens se sont traduits en secours réels; nous ne saurions trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui a démontré jusqu'à quel point le peuple de la *Grande-Bretagne* considère les habitans du *Canada* comme des frères et des co-sujets du même puissant Empire. Votre sagesse vous inspirera les autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a été ainsi détruit.

Les dernières nouvelles de la Mère-Patrie nous apprennent que le commerce de l'Empire allait subir une modification importante. J'avais déjà pris occasion, avant l'arrivée de ces nouvelles, de soumettre, à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, l'effet que tout changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du *Canada*. Mais jusqu'à ce que nous possédions des détails plus amples relativement à l'arrangement projeté, lesquels nous parviendront probablement dans quelques jours, il serait prématuré de conjecturer que les réclamations de cette Province à une juste part de protection n'ont pas été écoutées.

Sur ce point, comme sur les divers sujets affectant la prospérité du *Canada*, qui pourront être soumis à vos délibérations, j'offre ma coopération la plus sincère; et j'espère avec confiance que, sous les inspirations d'une sage Providence, nous pourrons adopter une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette Colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

Sur motion de M. *Smith de Frontenac*, secondé par l'Honorable M. *DeBleury*,

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre soit chargé de porter, au compte des dépenses contingentes de la Chambre, le port de toutes les lettres dont le poids n'excédera pas une once, et de tous les papiers imprimés adressés aux Membres ou par les Membres de cette Chambre, durant la Session actuelle, pourvu que, lorsque les Pétitions à cette Chambre y seront incluses, les frais de port sur icelles soient exigés sans restrictions quant au poids. Frais de Port.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*,

Ordonné, Que le Discours de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, prononcé, ce Considération du Discours d'ouverture.

jour, aux deux Chambres de la Législature Provinciale, soit pris en considération Lundi prochain.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du dit Discours soient imprimées dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Une Pétition de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a été présentée à la Chambre par *M. Smith* de *Frontenac*, laquelle a été reçue et lue, exposant :—Que, le quinze de janvier mil huit cent quarante cinq, il a été ordonné par votre Honorable Chambre, à l'occasion de la Pétition présentée par *Francis Hincks*, écuyer, de la Cité de Montréal, contre l'élection de votre Pétitionnaire, " Que les Pétitionnaires qui se plaignent de l'élection " illégale de *Robert Riddell*, écuyer, comme représentant le Comté d'*Oxford*, échangent mutuellement, " le ou avant le premier jour de février prochain, " A. M., des listes des voteurs auxquels ils objectent, " indiquant les divers motifs sur lesquels leurs objections sont fondées, et les mettant en regard des noms " des voteurs auxquels on objecte : que ces listes " soient signifiées comme suit, savoir ; la liste, de la " part des Pétitionnaires, devra être signifiée à *Simon " F. Robertson*, écuyer, comme agent du Membre " siégeant, ou laissée à son domicile à *Woodstock* ; et " la liste, de la part du Membre siégeant, devra être " signifiée à *George Henry*, comme agent des Pétitionnaires, ou laissée à son domicile à *Woodstock*." Que la signification, requise par le dit ordre, n'a jamais été faite par le dit *Francis Hincks* ; et qu'aucune liste n'a été signifiée, tel que prescrit plus haut. Que les Commissaires chargés de recevoir les témoignages sur la dite Pétition, n'en ont pas moins procédé, malgré les protestations de votre Pétitionnaire, à interroger, et ont en effet interrogé des témoins en vertu de la dite Commission, et qu'il a été permis au dit *Francis Hincks* de produire des preuves à l'effet de mettre de côté les votes d'un nombre de personnes qui avaient voté pour votre Pétitionnaire, quoique qu'on n'eût signifié ni laissé au domicile de son agent aucune liste des noms des voteurs auxquels on objectait, ou expliquant la nature des objections que l'on prétendait élever contre eux, tel que prescrit par l'ordre de votre Honorable Chambre ; et que, de fait, il n'a été signifié aucune liste quelconque. Que votre Pétitionnaire a été par là privé de l'avantage, qui lui était accordé par la loi, de faire ressortir la futilité des objections élevées par le dit *Francis Hincks* contre certains voteurs de votre Pétitionnaire. Que votre Pétitionnaire a dûment signifié, au dit *Francis Hincks* et à son agent, sa liste des voteurs auxquels il objectait, tel que prescrit par le dit ordre ; et que lors du scrutin, et en présence des Commissaires, le dit *Francis Hincks* a forcé votre Pétitionnaire à se borner strictement à interroger des témoins au sujet du vote des voteurs seulement qui étaient nommés sur la dite liste, et s'est toujours opposé à ce qu'on n'offrit aucune preuve quelconque, chaque fois que les noms sur la dite liste étaient épelés différemment sur le livre de poll. Que, par ce procédé, votre Pétitionnaire a souffert des torts et des inconvéniens graves, et n'a pu procéder à son scrutin avec avantage ; et que le dit *Francis Hincks* a par là clairement obtenu un grand avantage sur votre Pétitionnaire, en possédant les noms des voteurs auxquels on objectait, et en connaissant la nature de ces objections. Que les dits Commissaires, ainsi que votre Pétitionnaire le pense, ont transmis les témoignages, qu'ils ont ainsi reçus, à l'Orateur de cette Honorable Chambre ; et qu'ils seront sans doute soumis, en tems et lieu, au Comité nommé pour décider les mérites de la dite Pétition. Que l'inobservation de l'ordre de votre Honorable Chambre pourra ne pas paraître à la face même des procédés, de manière à ressortir aux yeux du dit Comité ;

que, par là, le dit Comité pourrait être exposé à se prononcer sur les mérites de la dite Pétition sans que votre Pétitionnaire ait eu l'occasion ou le pouvoir de prouver et de démontrer l'irrégularité, l'erreur, l'omission et le vice susdits ; et qu'il en peut résulter une grande injustice pour votre Pétitionnaire, sans qu'il soit au pouvoir du dit Comité de lui rendre justice. Pourquoi votre Pétitionnaire prie votre Honorable Chambre d'intervenir en sa faveur, et de permettre qu'il soit entendu par son conseil, et qu'il soit déclaré et résolu, qu'en l'absence de la dite signification, les Commissaires n'auraient pas dû procéder au dit scrutin ; que leurs procédés ont été, et sont illégaux, et de nul effet ; que le dit Comité ne devrait pas recevoir la dite commission, ou, s'il la reçoit, qu'il ne devrait pas procéder sur icelle jusqu'à ce qu'il soit offert à votre Honorable Chambre des preuves satisfaisantes que l'ordre de votre Honorable Chambre, du quinze janvier mil huit cent quarante cinq, a été strictement exécuté.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Christie*,—la Pétition de *A. J. Wolff*, écuyer, de *Valcartier*, dans le Comté de *Québec* ; la Pétition du Révérend *R. Short*, et autres, membres de l'Eglise d'Angleterre, dans la Paroisse de *Capo Cove*, dans le District de *Gaspé* ; et la Pétition de *Joseph Cormier*, écuyer, et autres, des *Iles de la Magdeleine*, dans le Comté et District de *Gaspé*.

Par *M. Prince*.—la Pétition de *John W. Dempsey*, de la Cité de *Toronto* ; et la Pétition de *Thomas McCrae*, et autres, de la partie de la Province ci-devant *Haut-Canada*.

Par *M. Williams*,—la Pétition de *William Rowe*, et autres, des Townships de *Clarke* et *Hope*, dans le District de *Newcastle*.

Par *M. Meyers*,—la Pétition du Président et Bureau de Police de la ville de *Cobourg*.

Par l'Honorable *M. Aylwin*,—la Pétition du Bureau de Commerce de *Québec*.

Par l'Honorable *M. Viger*.—la Pétition de *P. B. Dumoulin* et *P. E. Vezina*, écuyers, des *Trois-Rivières*.

Alors, sur motion de *M. Gowan*, secondé par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Luna, 23° die Martii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Woods*,—la Pétition de *George W. Foot*, écuyer, et autres, des Townships de *Norwich*, *Dover*, *Chatham*, et *Sombra*.

Par *M. Colville*,—la Pétition d'*Isaac Law*, et autres.

Par *M. Sherwood* de *Brockville*,—la Pétition du Révérend *William H. Gunning*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Comté de *Leeds*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable *M. Robinson*,—la Pétition de *R. Henry*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Cobourg*, et ses environs, dans le diocèse de *Toronto* ; la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe* (relativement à l'Acte des Ecoles Elémentaires) ; et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe* (relativement à une taxe sur les terres incultes).

Par *M. Chalmers*,—la Pétition de *John Urquhart*, et autres, des Townships de *Trafalgar*, *Esquesing* et *Erin*, dans le District de *Home* et District de *Gore*.

L'impression en est ordonnée

Pétition de *R. Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*.

Pétition de *R. Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*.

Pétitions présentées.

Pétitions présentées.

Pétitions
présentées.

Par M. *Cummings*.—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*.

Par M. *Cameron*.—la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du grand Chemin de fer occidental (relativement à un Télégraphe magnétique) ; et la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du Grand Chemin de fer occidental (relativement à certains amendemens à la Charte de la dite Compagnie).

Par M. *M'Connell*.—la Pétition de *C. Jackson*, et autres, Syndics de l'Académie de *Charleston*.

Par M. *Williams*.—la Pétition du Révérend *Jonathan Short*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande à *Port Hope*.

Par M. *Stewart* de *Bytown*.—la Pétition de *Donald Cameron*, du Township de *Thorah*, dans le District de *Home*.

Par M. *Leslie*.—la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres résidant sur le Chemin d'en bas de *Lachine* ; et la Pétition de *Toussaint Méloche*, et autres, des Paroisses de *St.-Geneviève*, dans l'Île de *Montréal*, et *St.-Raphaël*, dans l'Île *Bizarre*.

Par M. *Boutillier*.—la Pétition de *Marie Honorine Pinsoncault*, dite *St.-Joseph*, et autres Religieuses Sœurs de la Charité de l'*Hôtel-Dieu*, de la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le Comté de *St.-Hyacinthe*.

Par M. *Chauveau*.—la Pétition du Révérend *George L. Lemoine*, et autres, du Comté de *Québec* ; et la Pétition de *Dominique LeFrançois*, et autres, de la Paroisse de *St.-Ambroise* de la *Jeune Lorette*.

Par M. *Webster*.—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*.

Par M. *Meyers*.—la Pétition de *Henry Ruttan* et autres, du Township de *Hamilton*, dans le District de *Newcastle*.

Par M. *Laurin*.—la Pétition de *Jean Marie Robitaille*, et autres, de la Paroisse de *l'Ancienne Lorette* ; la Pétition de *Pierre Bussière*, et autres, des Paroisses de *St.-Henri* et *St.-Isidore*, dans le Comté de *Dorchester* ; et la Pétition de *François Laroche*, de la Paroisse de *St.-Augustin*, dans le Comté de *Portneuf*.

Par l'Honorable M. *Daly*.—la Pétition de *William Hall*, écuyer, et autres, des Townships de *Broughton*, *Tring*, *Forsyth*, *Lambton*, et *Leeds*, dans le comté de *Mégantic*.

Par M. *Ermatinger*.—la Pétition du Révérend *Thomas B. Read*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande dans la Paroisse de *Port Burwell*, dans le diocèse de *Toronto* ; et la Pétition du Révérend *Francis William Sandys*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Stewart*, et autres Townships, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Macdonald* de *Cornwall*.—la Pétition des Président et Bureau de Police de la Ville de *Cornwall*.

Par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*.—la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Méthot*.—La Pétition de *Pierre Garette*, et autres, de la Paroisse de *St.-Antoine* de la *Baie-du-Febvre*, dans le Comté de *Yamaska*.—et la Pétition de *Moyse Lemire*, et autres, de la Paroisse de *St.-Antoine* de la *Baie-du-Febvre*, dans le District des *Trois-Rivières*.

Par M. *Smith* de *Frontenac*.—la Pétition de *James Pearson*, et autres, du Township de *Hillier*, dans le District de *Prince-Edouard*.

Par M. *Hale*.—la Pétition de *John Felton*, écuyer, de la Ville de *Sherbrooke* ; et la Pétition du Révérend *Richard Lonsdale*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par M. *Macdonell* de *Dundas*.—la Pétition du Conseil Municipal du District de *l'Est*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

D'A. J. Wolff, écuyer, de *Falcartier*, dans le Comté de *Québec*, demandant une indemnité pour certaines pertes qu'il a souffertes lorsqu'il était occupé à surveiller la construction du chemin entre *Métis* et le *Lac Matapédia*.

Du Révérend *R. Short*, et autres, membres de l'Eglise d'Angleterre, dans la Paroisse de *Cape Cove*, dans le District de *Gaspé*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec*, pour les fins de la dite Eglise, des Réserves du Clergé, une part égale et proportionnée à celle qu'elle retire des revenus qui en proviennent.

De *Joseph Cormier*, écuyer, et autres, des *Iles de la Magdeleine*, dans le Comté et District de *Gaspé*, demandant que les dites Iles ne soient pas annexées à l'Île du *Prince-Edouard*, et que certaines modifications soient apportées à l'administration de la Justice dans les dites Iles.

De *Thomas M'Cræ*, et autres, de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, demandant que le tems accordé pour parachever le Chemin de fer entre la Rivière *Niagara* et la Rivière du *Détroit* soit prolongé.

De *John W. Dempsey*, de la Cité de *Toronto*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour permettre à la Cour du Banc de la Reine de l'admettre à pratiquer comme Avocat dans la dite Cour.

De *William Rowe*, et autres, des Townships de *Clarke* et *Hope*, dans le District de *Newcastle*, demandant qu'il soit passé un Acte pour incorporer "la Compagnie du *Havre de Granby*" et lui donner le pouvoir d'ériger un quai et construire un havre.

Du Président et Bureau de Police de la Ville de *Cobourg*, demandant certains amendemens à l'Acte qui établit une Police dans la dite Ville.

Du Bureau de Commerce de *Québec*, demandant que certains amendemens soient faits aux droits actuels.

De *P. B. Dumoulin* et *P. E. Veina*, écuyers, des *Trois-Rivières*, demandant que le revenu, l'administration et la régie de la commune située dans la municipalité des *Trois-Rivières* soient placés sous le contrôle de la dite municipalité, et pour d'autres fins, et qu'il soit passé un Bill à cet effet.

Résolu, Que la Pétition de *John W. Dempsey*, de la Cité de *Toronto*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Prince*, l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* et M. *Gowan*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Résolu, Que la Pétition de *Thomas M'Cræ*, et autres, de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Prince*, M. *Woods*, M. *Webster*, M. *Ermatinger*, et M. *Cummings*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition des Président et Bureau de Police de la Ville de *Cobourg* soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Meyers*, M. *Williams* et M. *Hall*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. *Williams*, du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, a fait rapport que le Comité s'est assemblé à midi.

Pétitions lues.

Pétitions ren-
voyées à des
Comités :
De W. T.
Dempsey.de T. M'Cræ
et autres.Du Bureau de
Police de
Cobourg.Election du
Comté de Mid-
dlessex.

Election du
Comté de
Middlesex.

samedi dernier, conformément au statut, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de son Président, M. *Dickson*, et Messieurs *Desaunier*, *Lacoste* et *Taché*; il a, en conséquence, attendu jusqu'à une heure, et alors il a été enjoint à M. *Williams* de faire rapport du tout à la Chambre, à sa prochaine séance;

Et, de plus, que le Comité s'est assemblé ce jour, mais que Messieurs *Dickson* et *Lacoste* étant encore absents, le Comité a été dans la nécessité de s'ajourner.

Election du
Comté pour la
Division Ouest
de Halton.

M. *Williams*, Président du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé à midi, samedi dernier, conformément au statut, mais en conséquence de l'absence de M. *Lacoste* et M. *Chabot*, Membres du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Et, de plus, que le Comité s'est assemblé ce matin, à dix heures, conformément à l'ajournement, mais M. *Lacoste* étant encore absent, le Comité a été dans la nécessité de s'ajourner sans procéder à l'affaire.

Election du
Comté d'Ox-
ford.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé à midi, samedi dernier, conformément au statut, mais en conséquence de l'absence de M. *Bertrand*, M. *Dickson* et M. *Lacoste*, Membres du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Et, de plus, que le Comité s'est assemblé ce matin à dix heures, conformément à l'ajournement, mais M. *Bertrand*, M. *Dickson* et M. *Lacoste* étant encore absents, le Comité a ajourné, sans procéder à l'affaire.

Ordre aux
Membres d'as-
sister à leurs
places.

Ordonné, Que M. *Dickson*, Membre pour le Comté de *Niagara*, M. *Desaunier*, Membre pour le Comté de *St-Maurice*, M. *Lacoste*, Membre pour le Comté de *Chambly*, M. *Taché*, Membre pour le Comté de *l'Islet*, M. *Chabot*, Membre pour la Cité de *Québec*, et M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, assistent chacun à leurs places dans cette Chambre, demain.

Bill des Iles
de la Magde-
leine.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St-Laurent*, et pour autoriser les habitans résidens de ces Iles à y établir un Conseil Municipal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux
mariages à
Gaspé.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'exécution et à la conservation de la preuve légale de certains mariages irrégulièrement contractés, antérieurement à une certaine date y mentionnée, devant des Juges de Paix et autres personnes, dans le District Inférieur de *Gaspé*, et qui ont été ratifiés depuis par un Acte de la Législature du *Bas-Canada*, mais dont il n'a pas été conservé de registre ni record, et pour les constater par un registre, ainsi que certaines naissances ou baptêmes et sépultures dans le dit District.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill relatif à certaines Municipalités dans *Gaspé*, qui n'ont pas été régulièrement établies suivant la loi, et pour remédier à cet abus et pour d'autres objets.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill pour régulariser l'administration de la Justice dans les Sessions Générales de la Paix dans *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill pour l'inspection annuelle de certaines Institutions, maintenues en totalité ou en partie aux dépens du public en cette Province, pour exiger que des rapports sur leur état et condition soient soumis chaque année à la Législature, et pour prévenir certains abus dans ces Institutions.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Ordre du jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, prononcé aux deux Chambres de la Législature Provinciale, à l'ouverture de la présente Session, étant lu;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit Discours en considération.

M. *Prince* a proposé de résoudre, secondé par l'Honorable M. *DeBleury*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour remercier Son Excellence du gracieux Discours qu'elle a prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session, et pour assurer Son Excellence :

Que cette Chambre félicite sincèrement Son Excellence de ce qu'elle a pris les rênes de l'Administration de cette Province, en qualité d'Administrateur, et sur la détermination de Sa Majesté de nommer Son Excellence pour être son Représentant futur dans cette Province.

Que cette Chambre se joint à Son Excellence pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé son digne prédécesseur à abandonner un poste dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu, en toute occasion, la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé, comme son Représentant.

Que cette Chambre recevra, avec reconnaissance, les gracieuses réponses de Sa Majesté, aux diverses Adresses adoptées dans la dernière Session.

Que cette Chambre s'empressera de porter son attention sur l'état de la Loi de Milice dont la réorganisation, ainsi que nous en sommes informés par Son Excellence, est devenue plus nécessaire, en conséquence des négociations qui sont, depuis quelque tems, pendantes entre le gouvernement Impérial et celui des *Etats-Unis d'Amérique*.

Que cette Chambre assure Son Excellence que Sa Majesté peut avoir la plus ferme confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes de sujets de Sa Majesté, en *Canada*, brilleront avec le même éclat que par le passé, si leurs services sont requis

Adresse en réponse au Discours d'ouverture.

pour aider à la défense de leur pays; et que cette Chambre est convaincue qu'un système uniforme et bien co-ordonné est nécessaire pour diriger efficacement les efforts les plus zélés.

Que cette Chambre accepte avec reconnaissance l'assurance de Son Excellence, que, tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette Province et le maintien de la connexion Britannique, Sa Majesté sera toujours prête, à l'exemple de ses prédécesseurs, à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'Amérique Septentrionale, avec toute la promptitude et l'énergie qui correspondent à la puissance et aux ressources de l'Empire.

Que le sujet de la Liste Civile, qui a déjà été soumis à la considération de la Chambre par le prédécesseur de Son Excellence, devra nécessairement attirer son attention, dans le but d'adopter des dispositions qui soient de nature à permettre à Sa Majesté de réaliser ses vœux, en recommandant au Gouvernement Impérial les changements désirés à l'Acte de Ré-union.

Que cette Chambre prendra de suite en considération les comptes financiers de la Province pour l'année dernière, et les estimations pour le service de l'année courante.

Que la nécessité de pourvoir aux moyens de continuer et achever les améliorations publiques, entreprises avec la sanction du Parlement, sera un des objets des délibérations de cette Chambre.

Que cette Chambre a appris avec plaisir que le Revenu de l'année dernière n'est pas resté en arrière des espérances que l'on s'était formé du montant qu'il devrait rapporter; et que cette Chambre assure Son Excellence de sa bonne volonté pour pourvoir aux dépenses du service public, en ayant toujours égard aux intérêts du peuple.

Que cette Chambre déplore vivement la calamité sans exemple dont l'ancienne Cité de Québec a été frappée, par des incendies qui en ont réduit les bâties en cendre, et assure Son Excellence de la disposition où elle est à concourir à toutes les mesures indispensables adoptées par le prédécesseur de Son Excellence, par suite de ces calamités.

Que cette Chambre ne saurait trop reconnaître jusqu'à quel point l'affreuse calamité, dont il a plu à la Divine Providence d'ailliger les Citoyens de Québec, a excité la sympathie et la bienveillance de différentes parties de l'Empire Britannique, sentimens qui se sont traduits en secours réels; ni trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui démontre jusqu'à quel point le peuple de la Grande-Bretagne considère les habitans du Canada comme des frères et des co-sujets du même puissant Empire; et elle sera heureuse de s'occuper de toutes les autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a été ainsi détruit.

Que cette Chambre n'est pas indifférente aux nouvelles reçues de la Mère-Patrie, relativement aux modifications importantes proposées dans le système commercial de la Grande-Bretagne; elle se réjouit d'apprendre que Son Excellence avait déjà pris occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, l'effet que ce changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du Canada, et elle espère sincèrement que, lorsque ce projet sera pleinement développé, l'on trouvera que les réclamations que ce pays a à faire valoir, pour une juste mesure de protection, n'ont pas été méconnues.

Que cette Chambre, sur ce point, comme sur les divers sujets affectant la prospérité du Canada, qui pourront être soumis à ses délibérations, accepte avec reconnaissance l'offre de la coopération de Son Excellence; et espère avec confiance que, sous la direction d'une sage providence, il sera adopté une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs

intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette Colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

L'Honorable M. Baldwin a proposé en amendement, secondé par l'Honorable M. Aylwin, que cette partie de la motion originale qui commence par les mots "Que cette Chambre se joint à Son Excellence pour exprimer de sincères regrets," et qui finit par les mots "duquel il a présidé, comme son Représentant," soit retranchée; et ce qui suit inséré à sa place. "et se joint à Son Excellence pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé son prédécesseur à abandonner un poste aussi éminent."

Et des débats s'étant élevés et la question ayant été mise sur l'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Drummond, Franchère, Guillet, LaFontaine, Lantier, Laurin, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, MacDonell, de STORMONT, Méthot, Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau et Taché.*—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, M'Connell, Meyers, Moffatt, Papineau, Petrie, Prince, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger, Watts, Webster, Williams et Woods.*—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et d'autres débats s'étant élevés sur la motion principale, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, M'Connell, Meyers, Moffatt, Papineau, Petrie, Prince, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger, Watts, Webster, Williams et Woods.*—(43.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Drummond, Franchère, Guillet, LaFontaine, Lantier, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, MacDonell, de STORMONT, Méthot, Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau et Taché.*—(27.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour remercier Son Excellence du gracieux Discours qu'elle a prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session, et pour assurer Son Excellence:—

Que cette Chambre félicite sincèrement Son Excellence de ce qu'elle a pris les rênes de l'Administration

Amendement à la dite Adresse.

Division sur le dit amendement.

Division sur la motion principale.

de cette Province, en qualité d'Administrateur, et sur la détermination de Sa Majesté de nommer Son Excellence pour être son Représentant futur dans cette Province.

Que cette Chambre se joint à Son Excellence pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé son digne prédécesseur à abandonner un poste dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu, en toute occasion, la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé, comme son Représentant.

Que cette Chambre recevra, avec reconnaissance, les gracieuses réponses de Sa Majesté aux diverses Adresses adoptées dans la dernière Session.

Que cette Chambre s'empressera de porter son attention sur l'état de la Loi de Milice dont la réorganisation, ainsi que nous en sommes informés par Son Excellence, est devenue plus nécessaire, en conséquence des négociations qui sont, depuis quelque tems, pendantes entre le Gouvernement Impérial et celui des *Etats-Unis d'Amérique*.

Que cette Chambre assure Son Excellence que Sa Majesté peut avoir la plus ferme confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes de sujets de Sa Majesté, en *Canada*, brilleront avec le même éclat que par le passé, si leurs services sont requis pour aider à la défense de leur pays; et que cette Chambre est convaincue qu'un système uniforme et bien co-ordonné est nécessaire pour diriger efficacement les efforts les plus zélés.

Que cette Chambre accepte avec reconnaissance l'assurance de Son Excellence, que, tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette Province et le maintien de la connexion Britannique, Sa Majesté sera toujours prête, à l'exemple de ses prédécesseurs, à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'*Amérique Septentrionale*, avec toute la promptitude et l'énergie qui correspondent à la puissance et aux ressources de l'Empire.

Que le sujet de la Liste Civile, qui a déjà été soumis à la considération de la Chambre par le prédécesseur de Son Excellence, devra nécessairement attirer son attention, dans le but d'adopter des dispositions qui soient de nature à permettre à Sa Majesté de réaliser ses vœux, en recommandant au Gouvernement Impérial les changemens désirés à l'Acte de Ré-union.

Que cette Chambre prendra de suite en considération les comptes financiers de la Province pour l'année dernière, et les estimations pour le service de l'année courante.

Que la nécessité de pourvoir aux moyens de continuer et achever les améliorations publiques, entreprises avec la sanction du Parlement, sera un des objets des délibérations de cette Chambre.

Que cette Chambre a appris avec plaisir que le Revenu de l'année dernière n'est pas resté en arrière des espérances que l'on s'était formé du montant qu'il devrait rapporter; et que cette Chambre assure Son Excellence de sa bonne volonté pour pourvoir aux dépenses du service public, en ayant toujours égard aux intérêts du peuple.

Que cette Chambre déplore vivement que l'ancienne Cité de *Québec* ait été frappée de calamités sans exemple, par des incendies qui en ont réduit les bâties en cendre, et assure Son Excellence de la disposition où elle est de concourir à toutes les mesures indispensables adoptées par le prédécesseur de Son Excellence, par suite de ces calamités.

Que cette Chambre ne saurait trop reconnaître jusqu'à quel point l'affreuse calamité, dont il a plu à la Divine Providence d'affliger les Citoyens de *Québec*, a excité la sympathie et la bienveillance des différens parties de l'Empire Britannique, sentimens qui se

sont traduits en secours réels; ni trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui démontre jusqu'à quel point le peuple de la *Grande-Bretagne* considère les habitans du *Canada* comme des frères et des co-sujets du même puissant Empire; et elle sera heureuse de s'occuper de toutes les autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a été ainsi détruit.

Que cette Chambre n'est pas indifférente aux nouvelles reçues de la Mère-Patrie, relativement aux modifications importantes proposées dans le système commercial de la *Grande-Bretagne*; elle se réjouit d'apprendre que Son Excellence avait déjà pris occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, l'effet que ce changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du *Canada*, et elle espère sincèrement que, lors que ce projet sera pleinement développé, l'on trouvera les réclamations de ce pays, pour une juste mesure de protection, n'ont pas été méconnues.

Que cette Chambre, sur ce point, comme sur les divers sujets affectant la prospérité du *Canada*, qui pourront être soumis à ses délibérations, accepte avec reconnaissance l'offre de la coopération de Son Excellence, et espère avec confiance que, sous la direction d'une sage providence, il sera adopté une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette Colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

Résolu. Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Prince*, M. *Gowan* et M. *Smith*, de *Frontenac*, pour préparer et rapporter le Projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, en conformité de la dite Résolution.

M. *Prince*, du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a fait rapport qu'il avait préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue à la table du Greffier et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

A Son Excellence, le Lieutenant-Général et Très Honorable CHARLES MURRAY, Comte Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre Militaire du Bain, Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et Commandant des Forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative de la Province du Canada, réunie en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis de remercier Votre Excellence de la gracieuse Harangue qu'elle a prononcée du Trône, à l'ouverture de la présente Session.

Nous félicitons respectueusement Votre Excellence de ce qu'elle a pris les rênes de l'Administration de cette Province, et sur la détermination de Sa Majesté de nommer Son Excellence pour être son Représentant futur en cette Province.

Nous nous joignons de grand cœur à Votre Excellence pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé votre digne prédécesseur à abandonner un poste dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu, en toute occasion, la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé, comme son Représentant.

Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, en réponse au Discours d'ouverture.

Nous recevons, avec reconnaissance, les gracieuses réponses de Sa Majesté, aux diverses Adresses adoptées dans la dernière Session de la Législature.

Nous assurons Votre Excellence que nous nous empresserons de porter notre attention sur l'état de la Loi de Milice dont la réorganisation, ainsi que nous en sommes informés par Son Excellence, est devenue plus nécessaire, en conséquence des négociations qui sont, depuis quelque tems, pendantes entre le Gouvernement Impérial et celui des *Etats-Unis d'Amérique*.

Nous assurons de plus Votre Excellence que Sa Majesté peut avoir la plus ferme confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes de sujets de Sa Majesté, en *Canada*, brilleront avec le même éclat que par le passé, si leurs services étaient requis pour aider à la défense de leur pays : et que nous sommes convaincus qu'un système uniforme et bien co-ordonné est nécessaire pour diriger efficacement les efforts les plus zélés.

Nous acceptons avec reconnaissance l'assurance de Votre Excellence, que, tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette Province et le maintien de la connexion Britannique, Sa Majesté sera toujours prête, à l'exemple de ses prédécesseurs, à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'*Amérique Septentrionale*, avec toute la promptitude et l'énergie qui correspondent à la puissance et aux ressources de l'Empire.

La Liste Civile, qui a déjà été soumise à notre considération par votre prédécesseur, devra nécessairement attirer notre attention, dans le but d'adopter des dispositions qui soient de nature à permettre à Sa Majesté de réaliser nos vœux, en recommandant au Gouvernement Impérial les changemens désirés à l'Acte de Ré-union.

Nous prendrons de suite en considération les Comptes financiers de la Province pour l'année dernière, et les Estimations pour le service de l'année courante.

La nécessité de pourvoir aux moyens de continuer et achever les améliorations publiques, entreprises avec la sanction du Parlement, sera un des objets de nos délibérations.

Nous avons appris avec plaisir que le Revenu de l'année dernière n'est pas resté en arrière des espérances que l'on s'était formé du montant qu'il devrait rapporter ; et nous assurons Votre Excellence de notre bonne volonté pour pourvoir aux dépenses du service public, en ayant toujours égard aux intérêts du peuple.

Nous voyons avec douleur que l'ancienne Cité de *Québec* a été frappée de calamités sans exemple, par des incendies qui en ont réduit les bâtimens en cendre, et nous assurons Votre Excellence de la disposition où nous sommes de concourir à toutes les mesures indispensables adoptées par le prédécesseur de Votre Excellence, par suite de ces calamités.

Nous ne saurions trop reconnaître jusqu'à quel point l'affreuse calamité, dont il a plu à la Divine Providence d'affliger les Citoyens de *Québec*, a excité la sympathie et la bienveillance de différentes parties de l'Empire Britannique, sentimens qui se sont traduits en secours réels ; ni trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui démontre jusqu'à quel point le peuple de la *Grande-Bretagne* considère les habitans du *Canada* comme des frères et des co-sujets du même puissant Empire ; et nous serons heureux de nous occuper de toutes les autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a ainsi été détruit.

Nous ne sommes pas indifférens aux nouvelles requêtes de la Mère-Patrie, relativement aux modifications importantes proposées dans le système commercial de la *Grande-Bretagne* : nous nous réjouissons d'apprendre que Votre Excellence avait déjà

pris occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, l'effet que tout changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du *Canada*, et nous espérons sincèrement que, lorsque ce projet sera pleinement développé, l'on trouvera que les réclamations de ce pays, pour une juste mesure de protection, n'ont pas été méconnues.

Sur ce point, comme sur les divers sujets affectant la prospérité du *Canada*, qui pourront être soumis à ses délibérations, nous accepterons avec reconnaissance l'offre de la coopération de Votre Excellence ; et nous espérons avec confiance que, sous la direction d'une sage providence, il sera adopté une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette Colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Que la dite Adresse soit présentée, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'un des Membres du Conseil Exécutif, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement recevra la Chambre, avec son Adresse, demain à trois heures P. M., à la Maison du Gouvernement.

Alors, sur motion de M. *Macdonell*, de *Dundas*, secondé par l'Honorable M. *DeBleury*, La Chambre s'est ajournée.

Martis, 24° die Martii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

A L'HEURE fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, avec l'Adresse de la Chambre;

Et, étant de retour.

Conformément à l'ordre, *Etienne Paschal Taché*, écuyer, Membre pour le Comté de l'*Islet* ; *François Desautier*, écuyer, Membre pour le Comté de *St-Maurice*, et *Jean Chabot*, écuyer, Membre pour la Cité de *Québec*, qui étaient absens, le vingt-et-un courant, des Comités Spéciaux nommés pour décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans le Parlement actuel ; et de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *James Webster*, écuyer, le Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, étaient présens, chacun à leurs places, dans la Chambre.

M. *Taché* s'est levé à sa place, et ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée de *Middlesex*, le vingt-et-un du présent, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. *Williams*, secondé par M. *Petrie*,

Résolu, Que M. *Taché*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent

La Chambre se rend auprès de S. Ex. l'Administrateur avec l'Adresse en réponse au discours.

Membres comparaisant à leurs places selon l'ordre.

M. Taché

Est excusé.

à la séance du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée de *Middlesex*, tenue le vingt-et-un du présent, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

M. Desautier. M. Desautier s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée de *Middlesex*, le vingt-et-un du présent, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. Williams, secondé par M. Petrie,

Est excusé. Résolu, Que M. Desautier, ayant donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée de *Middlesex*, tenue le vingt-et-un du présent, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

M. Chabot. M. Chabot s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée de la Division Ouest du Comté de *Halton*, le vingt-et-un du présent, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. Williams, secondé par M. Petrie,

Est excusé. Résolu, Que M. Chabot ayant donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent à la séance du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée de la Division Ouest du Comté de *Halton*, tenue le vingt-et-un du présent, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

Membres appelés et qui n'ont pas comparu. M. Dickson, Membre pour *Niagara*, M. Lacoste, Membre pour le Comité de *Chambly*, et M. Bertrand Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'ordre, été chacun appelés, ils n'ont pas comparu.

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'était rendue, ce jour, auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, avec son Adresse en réponse au Discours d'ouverture que Son Excellence a prononcé aux deux Chambres de la Législature à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial; à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie cordialement de votre Adresse, et de la manifestation de la preuve qu'elle me donne du désir que vous avez de coopérer avec moi dans toutes les mesures qui pourront tendre à promouvoir les meilleurs intérêts du *Canada*.

J'attache un grand prix à vos félicitations, à l'occasion de cette marque de faveur distinguée qu'il a gracieusement plu à la Reine de me conférer.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un rapport reçu du Bibliothécaire, touchant l'état actuel de la Bibliothèque de la Chambre, conformément à un Ordre permanent du 19 juin 1841.

Le dit Rapport est comme suit :—

Bibliothèque de l'Assemblée Législative,
20 mars 1846.

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire rapport à votre Honorable Chambre, qu'il a, à peu d'exceptions près, reçu, pendant la vacance, la collection précieuse et considérable de livres dont le Comité avait recommandé l'acquisition pendant la dernière Session; (Voir

les Journaux 1844-5, pages 207 et 8, 384 à 386). Rapport sur la Bibliothèque. Cette collection contient la continuation, pour les deux dernières années, de tous les ouvrages périodiques qui se trouvaient déjà dans la Bibliothèque, avec plusieurs publications nouvelles et importantes sur diverses branches de la littérature Anglaise et Française; et l'on ose se flatter que cette collection contribuera puissamment à augmenter la sphère d'utilité de la Bibliothèque, et rencontrera l'approbation de votre Honorable Chambre.

L'on a fait une grande addition aux livres de littérature Française; la nécessité en était évidente, si l'on considère que l'on ne s'était procuré aucun livre, dans cette branche importante, depuis l'union des Provinces en 1841, ce qui avait laissé un vide, surtout dans le département de la loi et de l'histoire, qu'il était très important de remplir, afin de mettre la Bibliothèque, en fait d'utilité, sur un pied d'égalité avec celles des autres Institutions législatives de ce continent.

Conformément à l'ordre de votre Honorable Chambre du 22 mars 1845, il a été pris des mesures pour faciliter l'accès de la Bibliothèque aux Membres, en plaçant des escaliers qui y conduisent de l'intérieur de la chambre, afin d'obvier à l'inconvénient qui s'est fait sentir jusqu'à présent, par suite de ce que la Bibliothèque est placée dans une partie de l'Edifice si éloignée de la Salle des Séances.

Le nombre de volumes que l'on a ajouté à la Bibliothèque depuis l'année 1842, époque à laquelle le dernier catalogue a été imprimé, a rendu nécessaire d'en préparer un nouveau, dont il sera distribué des exemplaires aux Honorables Membres, sans retard. En compilant le nouveau catalogue, on a adopté le même plan qu'on avait suivi dans une occasion précédente, qui était de classer les ouvrages suivant la matière qu'ils traitent, avec un index des noms des auteurs à la fin; mais on y a apporté un soin particulier; il y a plus de méthode et d'arrangement dans ce dernier; et l'on n'a épargné aucun soin pour le rendre encore plus parfait que son devancier. Il contient, outre les ouvrages que l'on a obtenus depuis 1842, le catalogue d'une collection précieuse de livres qui ont rapport à l'histoire de l'Amérique, qui, à cette époque, étaient à *Québec*, et que l'on a fait monter ici, incorporés avec les autres livres de la Bibliothèque.

Depuis la dernière Session, divers ouvrages ont été ajoutés à cette collection, dont une liste est ci-jointe, vu qu'ils n'étaient pas compris parmi les livres que le Comité de la Bibliothèque avait donné ordre de faire venir pendant la dernière Session.

Liste des ouvrages qui ont rapport à l'Histoire de l'Amérique, et qui ont été ajoutés à la Bibliothèque depuis la dernière Session.

Anspach's Newfoundland; 8vo. London, 1827.

Bourgoyne's Campaign; 12mo. Albany, 1844.

Bibliotheca Americana; 4to. London, 1789.

Bollan's Importance of Cape Breton; 8vo. London, 1746.

Burnsby's Travels in North America; 4to. London, 1798.

Burton's English Empire in America; 12mo. London, 1685.

Bollan on the Right to the American Fishery; 4to. London, 1764.

Bradford's American Antiquities; 8vo. New York, 1841.

Calvert's Novæ Novi Orbis Historiæ; 8vo. Geneva, 1581.

Chevalier's History of the United States; 8vo. Boston, 1839.

Carrol's Journal of a Visit to Canada, in 1776; 8vo. Baltimore, 1845.

Charlevoix's Voyage to America; 2 vols. London, 1761.

Réponse de Son Excellence.

Rapport sur la Bibliothèque.

Rapport sur la
Bibliothèque.

Catlin's American Indians; 2 vols. London, 1841.
Dobrizhoffer's History of the Abipones; 3 volumes, 8vo. London, 1822.
Dehaet. Notæ et Responsis. Amsterdam, 1643.
Drake's Book of the Indians. Boston, 1841.
Denton's History of New York; 1845.
Force's Collections of American Historical Tracts; 3 volumes. Washington, 1843.
First Voyage of Columbus. Boston, 1827.
Farmer and Moore's Historical and Literary Journal; 3 volumes.
Farnham's Travels in California. New York, 1844.
Greenhow's Memoir on North America, and Report on National Defences of the Sea Coasts of the United States.
Halkett's Historical Notes on the Indians. London, 1825.
Hollingworth's Nova Scotia. London, 1787.
Hinton's History of the United States; 2 volumes. London, 1830-32.
Histoire de la Guerre, Poullin de Luminan. Genève, 1757.
Lahontan's Voyage to America; 2 volumes, 12mo. London, 1703.
L'Encyclopédie Canadienne, par Bibaud; 8vo. Montréal, 1842-43.
Mémoires des Commissaires du Roy sur les Possessions des deux Couronnes en Amérique; 4 volumes, 4to. Paris, 1755.
Moorson's Letters on Nova Scotia. London, 1830.
Miller's Description of New York in 1693. London, 1843.
New York Historical Collections; 4 volumes.
Prince and Dawson's Sermons on Reduction of Louisbourg and Quebec. London, 1760.
Pople's American Atlas, on 20 sheets folio.
Prior Documents relating to the dispute with America, 1777.
Pictorial History of the American Revolution.
Picturesque Tourist through the N. and E. States to Canada, 12mo. N. Y. 1844.
Proceedings of the New York Hist. Society, 8vo. 1845.
Reeve's History of Newfoundland. London, 1795.
Relations des Jésuites pour les années 1650-51, and 1670-71. Paris.
Relations des Quatre Voyages de Colomb, par Navarette. 3 vols. Paris, 1828.
Relation du Bombardement de Québec, with an English Version. Plymouth.
Smith's Narrative of Major André. London, 1808.
Sagard—Le Grand Voyage du Pays des Hurons, 12mo. Paris, 1632.
Simcoe's Military Journal. N. Y. 1844.
Stone's Life of Brandt, 2 vols. 1838.
Stephen's Incidents of Travel in Yucatan, 2 vols. 1844.
Sparke's American Biography, () 6 vols. 12mo.
Smith's Discovery of America, by the Northmen. London, 1839.
Transactions of the Ethnological Society.
Ten Years in Oregon; by Lee and Frost, 12mo. N. Y. 1844.
The War of the American Revolution.
Voyage de Hennepin, Edition de 1698. Utrecht.
Walker's Expedition to Canada in 1710. London, 1720.
Wynne's Account of the Colony of Newfoundland 12mo. 1662.
Wintrop's Journal, 2 vols. Boston, 1825.
Wilke's Exploring Expeditions, 5 vols, 8vo.
Le nombre total des livres qui se trouvent maintenant dans la bibliothèque, sans y comprendre la classe des livres qui ont rapport à l'histoire d'Amérique, est de 8553, cette dernière classe renferme 960 volumes; formant un total de 9513 volumes.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

WILLIAM WINDER,
Bibliothécaire.

Aussi,

Les comptes de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirée le 31 décembre 1845, reçus conformément à la 20e section de l'Acte 4e et 5e Victoria chap. 15.

(Pour les dits Comptes, voir Appendice E.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Chauveau*,—la Pétition du Capitaine *Joseph Bedard*, et autres, du Comté de Québec; la Pétition du Révérend *P. Roy*, et autres, du Comté de Québec; la Pétition de *J. B. Trudelle*, écuyer, et autres, du Comté de Québec; la Pétition de *Jacques Légaré*, écuyer, Maire, et des Conseillers et autres de la Municipalité de la Paroisse de Ste-Foye, dans le District de Québec; et la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, Habitants de la Paroisse de l'ancienne Lorette.

Par M. *Meyers*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Victoria* (relativement à l'Acte des Conseils Municipaux); la Pétition du Conseil municipal du District de *Victoria* (relativement à un chemin macadamisé); et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Victoria*, (relativement à une compagnie de Chemin à Lisses,

Par M. *Petrie*,—la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*.

Par M. *Price*,—la Pétition du Conseil de District du District de *Home*; la Pétition de *John Grubb*, et autres, Habitans du Township de *York* et de l'About de *Toronto*; et la Pétition du Révérend *W. Adam*, et autres, Chrétiens Unitaires de la Cité de *Toronto*.

Par M. *LeMoine*,—la Pétition d'*A. Sauvageau*, et autres, du Comté de *Huntingdon*.

Par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,—la Pétition de *William Workman*, et autres, du District de *Montréal*.

Par M. *Maddonell*, de *Dundas*,—la Pétition de *Wishé Tegarachontic*, et autres, Chefs et Guerriers *Iroquois, Algonquins* et *Nipissings*, de *St.-Régis*, et autres lieux.

Par M. *Jessup*,—la Pétition du Révérend *Robert Blakey*, et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township d'*Augusta*, dans le Comté de *Grenville*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Laurin*,—la Pétition de *Jean-Baptiste Miville Déchêne*, de *St.-Henri*; de *Julien Demers*, écuyer, et autres, des Paroisses de *St.-Croix* et *St.-Flavien*, dans le Comté de *Lotbinière*; la Pétition du Révérend *J. B. Potvin*, et autres, du Comté de *Lotbinière*; la Pétition du Révérend *Louis Proulx*, et autres, de *St.-Antoine-de-Tilly*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Lotbinière*; et la Pétition du Révérend *P. Patry*, et autres, de la Paroisse de *St.-Giles*, dans le Comté de *Lotbinière*.

Par M. *Boulton*,—la Pétition du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Gowan*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Johnstown*.

Par M. *Taché*,—la Pétition de l'Honorable *Antoine G. Couillard*, et autres, du Comté de *L'Islet*.

Par M. *Boutillier*,—la Pétition de *G. Marchand*, et autres, du District de *Montréal*.

Par M. *DeWitt*,—la Pétition de *M. F. Valois*, et autres, Habitans et Propriétaires, de *Lachine* et autres Paroisses.

Par M. *Méthot*,—la Pétition de *L. M. Cressé*, et autres, de la Paroisse de *St.-Jean-Baptiste de Nicolet*.

Par M. *Brooks*,—la Pétition de *Thomas Steel*, et autres, des Comtés de *Sherbrooke* et *Drummond*; la

Pétitions
sentées.

Pétition de *John Moore*, écuyer, et autres, de *Westbury*, et autres Townships; la Pétition du Conseil Municipal de la Municipalité d'*Ascot*; et la Pétition de *H. D. Hill*, et autres, Habitans d'*Eaton*, dans le Comté de *Sherbrooke*.

Par *M. Watts*,—la Pétition du Lieutenant-Colonel *J. P. Héroux*, et autres, Propriétaires du Township de *Warwick*; la Pétition du Révérend *Clovis Gagnon*, et autres, du Township de *Standfold*, et lieux adjacens.

Par *M. le Solliciteur-Général Taschereau*,—la Pétition de *Charles Robertson*, écuyer, et autres, Habitans de la *Pointe-Lévi*, dans le District de *Québec*; et la Pétition de *Louis-Joseph Laverrier*, et autres, Habitans de la Paroisse de *St.-Bernard*, dans le Comté de *Dorchester*.

Par *M. Chabot*,—la Pétition des Directrices et Gérantes de l'Association Charitable des Dames Catholiques Romaines de *Québec*; la Pétition d'*Augustin Gauthier*, junior, Inspecteur d'Anatomie, de *Québec*; la Pétition de la Société d'Education du District de *Québec*; la Pétition de *Roderick M'Gillis*, et autres, Mesureurs de bois licenciés, de *Québec*, (relativement à une Société de Secours Mutuel); la Pétition de *Roderick M'Gillis*, et autres, Mesureurs et Inspecteurs de Bois, (relativement à la Société Bienveillante des Mesureurs de Bois de *Québec*); et la Pétition de Messieurs *Burroughs* et *Huot*, Protonotaires de la Cour du Banc de la Reine pour le District de *Québec*.

Par *M. Macdonald*, de *Kingston*,—la Pétition de *J. Ferrier*, écuyer, et autres, Habitans de la Province du *Canada*; et la Pétition de *Henry Gildersleeve* et autres.

Par *M. Smith*, de *Frontenac*,—la Pétition du Vénéralble *George O'Kill Stuart*, L. L. D., et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *St.-George*, *Kingston*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable *M. Aylwin*,—la Pétition de *Thomas Ainslie Young*, écuyer, de la Cité de *Québec*; et la Pétition du Bureau de Commerce de *Québec*, (relativement à une Douane.)

M. Williams, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce matin à dix heures, conformément à l'ajournement; mais, en conséquence de l'absence de *M. Lacoste*, membre du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

M. Williams, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce jour, conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de son Président, *M. Dickson*, et de *M. Lacoste*.

M. Chauveau, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce matin à dix heures, conformément à l'ajournement; mais, en conséquence de l'absence de *M. Dickson*, *M. Lacoste* et *M. Bertrand*, Membres du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné. Que *M. Dickson*, Membre pour la ville de *Niagara*, *M. Lacoste*, Membre pour le Comté de *Chambly*, et *M. Bertrand*, Membre

pour le Comté de *Rimouski*, assistent chacun à leur place dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

M. Smith, de *Frontenac*, a proposé, secondé par *M. Macdonell*, de *Dundas*, que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, ayant été inévitablement réduit à moins de neuf Membres, et ayant ainsi continué l'espace de trois jours de séance, ce Comité soit dissout.

Sur motion de *M. Hall*, secondé par *M. Duggan*, Ordonné. Que la considération ultérieure de la dite Motion soit remise à jeudi prochain.

Ordonné. Que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, ait la permission de s'journer à lundi prochain à dix heures A. M., en conséquence de ce que les Commissaires nommés n'ont pas fait leur rapport.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* un Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:—

CATHERCART.

L'Administrateur du Gouvernement transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies des Dépêches du Secrétaire d'Etat, énumérées dans la Liste ci-jointe, contenant les gracieuses réponses qu'il a plu à la Reine vouloir bien ordonner de faire aux diverses Adresses à Sa Majesté, adoptées pendant la dernière Session.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
24 mars 1846.

LISTE des Dépêches qui accompagnaient le Message du 24 mars 1846.

NO.	DATE.	SUJET.
	1845.	
365	3 avril.....	En réponse à l'Adresse de l'Assemblée Législative, relative à l'imposition de droits sur les vaisseaux construits dans les Colonies.
393	20 juin.....	En réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative en faveur d' <i>Alexander M'Leod</i> .
396	26 juin.....	En réponse à une Adresse conjointe en faveur de <i>M. Crooks</i> .
404	30 juillet.....	En réponse à l'Adresse de l'Assemblée, demandant la réduction du droit imposé sur le Tabac Canadien.
	1846.	
17	3 février.....	En réponse à une Adresse conjointe au sujet du règlement du Commerce Colonial et de la Navigation, et à l'extension du privilège de la naturalisation, lorsqu'il est conféré par une Loi Provinciale.
20	3 février.....	En réponse à une Adresse relative à l'usage de la langue Française dans les Documents Parlementaires.

(Copie.)
No. 365.

DOWNING STREET,
3 avril 1845.

MILORD,

J'ai soumis à la Reine l'Adresse à Sa Majesté de l'Assemblée Législative du *Canada*, annexée à votre Dépêche du 3 février dernier, No. 213, dans laquelle on demande qu'il ne soit imposé aucun droit par des dispositions parlementaires, sur les vaisseaux construits dans les possessions Coloniales de Sa Majesté.

Election du
Comté
d'Oxford.

Election de la
Division Ouest
du Comté de
Halton.

Message de
Son Excellence
l'Adminis-
trateur du
Gouverne-
ment.

Dépêches.

Election de la
Division Ouest
du Comté de
Halton.

Election du
Comté de Mid-
dlessex.

Election du
Comté
d'Oxford.

Ordre aux dits
Membres d'as-
sister à leurs
places.

Dépêches.

J'ai reçu ordre de Sa Majesté d'informer Votre Seigneurie qu'elle peut assurer la Chambre d'Assemblée que le Gouvernement de Sa Majesté n'a jamais eu la pensée d'adopter les mesures auxquelles il est fait allusion dans cette Adresse.

J'ai, etc.

(Signé.)

STANLEY.

Au Très Honorable

Lord METCALFE, G. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 393.

DOWNING STREET,

20 juin 1845.

MILORD,

Je dois accuser la réception de la Dépêche de Votre Seigneurie du 7 avril, dans laquelle vous transmettez à la Reine une Adresse de l'Assemblée Législative du *Canada* et un rapport d'un Comité de cette Chambre, pour appeler l'attention de Sa Majesté sur les pertes qu'*Alexander McLeod* a souffertes par suite de son emprisonnement dans les *Etats-Unis*, sous la prévention d'avoir pris part à la destruction de la *Caroline*.

J'ai soumis cette Adresse à la Reine, et j'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous prescrire d'informer la Chambre d'Assemblée, que Sa Majesté ne peut reconnaître qu'*Alexander McLeod* ait aucun motif valable de se faire indemniser, à même le trésor de Sa Majesté, des pertes qui peuvent avoir été la suite de procédures que les autorités des *Etats-Unis d'Amérique* ont instituées contre lui dans l'année 1840. Sa Majesté n'a négligé aucun des moyens qu'elle a pu faire valoir auprès du Gouvernement et des Tribunaux des *Etats-Unis*, pour obtenir les réparations réclamées par *Alexander McLeod*; et elle doit refuser d'assumer aucune responsabilité ultérieure à son égard.

J'ai, etc.

(Signé.)

STANLEY.

Au Très Honorable

Lord METCALFE, G. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 396.

DOWNING STREET,

26 juin 1845.

MILORD,

J'ai reçu et présenté à la Reine l'Adresse conjointe à Sa Majesté du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du *Canada*, qui accompagnaient votre Dépêche No. 247, du 8 avril, demandant à Sa Majesté de vouloir bien adopter des mesures pour obtenir, du Gouvernement des *Etats-Unis*, une indemnité en faveur de M. *Crooks* dont le vaisseau, le *Lord Nelson*, a été capturé par un croiseur Américain, avant la déclaration de la guerre en 1812; et demandant, de plus, que si l'on ne pouvait obtenir cette indemnité, Sa Majesté voulut ordonner l'adoption d'autres démarches de nature à faire rendre justice à M. *Crooks*.

Sa Majesté m'enjoint de prescrire à Votre Seigneurie d'informer les Chambres Législatives, que les opinions concluantes qui ont été exprimées, à diverses époques, par les Conseillers en Loi de la Couronne sur les demandes de M. *Crooks* pour obtenir une indemnité, ne permettent pas au Gouvernement de Sa Majesté de faire aucunes représentations au Gouvernement des *Etats-Unis* sur ce sujet, avec espoir de succès; et que Sa Majesté, n'ayant aucuns moyens à sa disposition pour indemniser M. *Crooks* de ses pertes, ne peut se rendre à la demande faite, en sa faveur, par les deux Chambres Législatives du

Canada, de lui accorder une indemnité sous une autre forme.

J'ai, etc.

(Signé.)

STANLEY.

Au Très-Honorable

Lord METCALFE, G. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 404.

DOWNING STREET,

30 juillet 1845.

MILORD,

J'ai reçu et soumis à la Reine la Dépêche de Votre Seigneurie, No. 249, en date du 10 avril, transmettant une Pétition de l'Assemblée Législative du *Canada*, dans laquelle on demande une réduction du droit imposé sur le Tabac de la provenance de cette Province, importé dans la *Grande-Bretagne*.

En réponse, je dois informer Votre Seigneurie qu'il a plu à Sa Majesté de recevoir très gracieusement cette Pétition. Mais comme le Parlement s'est récemment prononcé sur le principe de l'égalisation des droits sur le Tabac Etranger et le Tabac Colonial, je ne me suis pas cru libre de présenter de nouveau ce sujet à la considération de la Législature.

J'ai, etc.

(Signé.)

STANLEY.

Au Très Honorable

Lord METCALFE, G. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 17.

DOWNING STREET,

3 février 1846.

MILORD,

Le 18 Septembre dernier, mon prédécesseur en office, dans sa dépêche confidentielle de cette date, No. , promit que les vues du Gouvernement de Sa Majesté sur les matières qu'embrassait l'Adresse conjointe des deux Chambres de la Législature Canadienne du de seraient signifiées à Lord *Metcalf*, aussitôt qu'il serait possible de le faire, après la réunion du Cabinet en novembre dernier. Des circonstances, dont il est inutile de parler plus particulièrement, ayant empêché Lord *Stanley* de donner lui-même suite à cette intention, cette tâche m'est maintenant dévolue.

J'ai mis sous les yeux de la Reine l'Adresse conjointe des deux Chambres, et j'ai eu l'honneur de soumettre à Sa Majesté les vues des Conseillers confidentiels de Sa Majesté, relativement à la marche qu'il conviendra de suivre par rapport aux matières qu'embrassait cette Adresse. Comme il a plu à la Reine d'approuver et sanctionner l'avis ainsi donné à Sa Majesté, elle m'a ordonné d'expliquer ses vues à Votre Seigneurie, pour l'information du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, auxquels Votre Seigneurie voudra bien ainsi communiquer copie de cette Dépêche, comme expliquant les conclusions qu'il a plu à Sa Majesté d'adopter et de sanctionner.

Je dois, en même tems, charger Votre Seigneurie d'informer les deux Chambres de la Législature Provinciale, que leurs Pétitions, adressées à chacune des deux Chambres du Parlement, ont été présentées pendant la dernière Session à la Chambre des Lords, par Lord *Stanley*, et à la Chambre des Communes, par M. *Hope*.

L'Adresse mentionnée plus haut a appelé l'attention de mon prédécesseur sur une question importante relativement à l'imposition de droits différentiels sur les marchandises importées en *Canada* par d'autres voies que par la mer. Le but de ces droits serait d'offrir ouvertement un encouragement au commerce qui se fait par la voie du *Saint-Laurent*,

Dépêches.

comparativement au commerce par la voie de *New-York* et des autres parties des *Etats-Unis*.

Quant à toute proposition qui aurait pour objet d'atteindre ce but, le Gouvernement de Sa Majesté doit considérer d'abord, s'il doit adopter cette ligne de conduite comme sienne, et introduire des mesures dans le Parlement Impérial, afin de lui donner suite ; et, en second lieu, si dans le cas où il ne serait pas disposé à adopter cette démarche, il laisserait à la Législature Provinciale la liberté d'agir sur cette question comme étant une question de politique intérieure plutôt que d'intérêt impérial.

Sur le premier point, je dois vous informer que le Gouvernement de Sa Majesté n'a l'intention de proposer au Parlement Impérial aucune mesure pour l'imposition de nouveaux droits sur les marchandises importées en *Canada* par terre ou par la voie de la navigation intérieure. Il est d'opinion que le *Saint-Laurent* et la route des *Etats-Unis* ont respectivement leurs avantages commerciaux. Les Statuts Impériaux ont déjà ajouté dans la balance un poids que je crois assez considérable en faveur de la première route ; et je ne crois pas qu'il serait à propos dans l'espèce, ou qu'il conviendrait à la politique commerciale de la Législature Britannique d'entraver la concurrence entre ces deux routes.

Comme une conséquence de ce que j'ai déjà énoncé, vous devrez inférer que je ne puis autoriser Votre Seigneurie à recommander l'introduction d'aucune mesure de ce genre, en vertu de l'autorité dont vous êtes investi comme Représentant de Sa Majesté.

Mais, d'un autre côté, je dois donner une réponse différente à cette question-ci :—si vous devez désapprouver une semblable mesure dans le cas où il vous paraîtrait qu'elle est sollicitée par le sentiment général du public, et si elle était présentée à votre sanction législative.

Vous savez que c'est une règle de politique Impériale de réserver généralement, au Parlement, la considération de toutes les questions de droits différentiels ou protecteurs qui peuvent s'élever dans les Colonies. Sans refuser d'avoir égard aux irrégularités qui existent aujourd'hui dans la pratique, je suis porté à adhérer à cette maxime dans tout Acte Législatif qui aura lieu à l'avenir ; mais je conviens que ce principe s'applique plus rigoureusement au commerce maritime qu'au commerce d'une Colonie qui a des relations directes et étendues avec une puissance étrangère, sur une frontière de plusieurs centaines de milles. Votre Seigneurie est, par conséquent, autorisée à envisager cette question comme une de celles qui doivent être décidées d'après les convictions des habitans du *Canada*, quelles qu'elles puissent être, lorsqu'elles vous sont soumises sous la forme de mesure législative.

Néanmoins, quant à la forme du dispositif d'une semblable mesure, en supposant qu'elle soit soumise à la discussion, je vous suggérerais une disposition que le Gouvernement de Sa Majesté considère comme une grande amélioration comparée aux dispositions contenues dans l'Acte de la dernière Session "Pour accorder des Droits Provinciaux de Douanes." Le minimum du droit, lorsqu'une distinction est faite, devrait s'étendre aux "Marchandises importées d'une possession Britannique autrement que par mer," aussi bien qu'aux marchandises importées par mer. L'effet pratique ou commercial de ce changement peut être insignifiant ; mais cela ôterait toute occasion de présenter une objection générale à un arrangement en vertu duquel l'importation de marchandises provenant d'une possession Britannique est assujettie, sous des circonstances données, à des charges plus fortes que l'importation maritime directe d'un pays étranger.

Je dois encore signaler une autre partie de

l'Adresse du Conseil Législatif et de l'Assemblée, transmise par Lord *Metcalf* avec la Dépêche du 1845, qui demande que les dispositions de la loi Anglaise de navigation soient étendues aux eaux intérieures de l'*Amérique du Nord*.

Le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis que le moment n'est pas encore venu, où il pourra approfondir cette question d'une manière proportionnée à son importance.

Dans la partie précédente de cette Dépêche, j'ai eu occasion d'exposer les principes d'après lesquels le Gouvernement de Sa Majesté est disposé à se guider relativement à l'imposition avouée en *Canada* de droits intérieurs ou même de droits différentiels.

Votre Seigneurie n'ignore pas que les maximes générales, sur lesquelles ces droits sont basés, n'ont pas obtenu l'assentiment du Gouvernement de Sa Majesté. Elles doivent être justifiées, s'il est possible de le faire, par des circonstances spéciales. Parmi ces circonstances spéciales, on devra apprécier, surtout relativement au *Canada*, les vœux positifs et bien connus de la population. Je me flatte que les questions suggérées par mon examen de l'Acte des douanes de l'année dernière et la discussion sur la demande de droits pour contrebalancer l'effet de l'Acte Américain de rabais, (*Drawback*) me donneront des renseignemens plus exacts que ceux que je possède maintenant sur l'état de l'esprit public en *Canada*. Mais, dans toutes les circonstances, le Gouvernement de Sa Majesté aura toujours égard à une Adresse des deux Chambres de la Législature Provinciale. Mais je ne dois pas dissimuler que je ne pourrai apprécier les vœux et les intentions d'après lesquelles a été rédigée l'Adresse maintenant en discussion, jusqu'à ce que je connaisse les procédés de la prochaine Session Provinciale, et que je puisse en inférer de quelle manière et jusqu'à quel point le Conseil Législatif et l'Assemblée sont disposés à agir à l'égard des matières placées sous leur contrôle, suivant les principes recommandés au Parlement par l'Adresse.

Une autre raison qui a contribué à amener cette conclusion, est qu'il y aura probablement des changemens dans la loi de navigation des *Etats-Unis* ; et qu'il serait à propos de connaître, au juste, ce que nous ne pouvons encore que conjecturer des vœux et des intentions de ce pays relativement à cette loi, surtout comme les procédés des *Etats-Unis* pourraient influer considérablement sur l'opinion en *Canada*.

Et je dois prier Votre Excellence d'éviter, avec le plus grand soin, d'anticiper sur l'avis que le Gouvernement de Sa Majesté pourrait par la suite exprimer à la Couronne sur le sujet auquel se rapporte cette Dépêche, parcequ'il a l'intention de conserver à cet égard une discrétion illimitée.

Telles étant les vues des Conseillers confidentiels de Sa Majesté au sujet de l'extension des Actes de navigation aux eaux intérieures du *Canada*, nous n'avons pu prendre sur nous de conseiller à Sa Majesté de faire pour le moment une réponse spéciale à l'Adresse conjointe qui se rapporte à cet objet ; en conséquence, Votre Seigneurie voudra bien informer le Conseil Législatif et l'Assemblée que, pour ces raisons, cette partie de leur Adresse est réservée à la considération ultérieure de Sa Majesté.

J'ai reçu l'ordre de Sa Majesté de prescrire à Votre Excellence de signifier au Conseil Législatif et à l'Assemblée, qu'après avoir examiné cette partie de leur Adresse conjointe qui se rapporte à l'extension des privilèges de naturalisation, lorsqu'ils sont conférés par une disposition Législative Provinciale, Sa Majesté a ordonné que les mesures nécessaires soient adoptées pour donner suite à leurs désirs. Le Gouvernement de Sa Majesté se propose, en consé-

Dépêches.

Dépêche. quence, de recommander au Parlement l'adoption d'une loi pour cet objet.

J'ai, etc.

(Signé.) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général
Comte CARTHART, G. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 20.

DOWNING STREET.
3 février 1846.

MILORD.

J'ai mis sous les yeux de la Reine l'Adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée du *Canada*, qui demande une altération de l'Acte de Ré-union du *Canada*, en ce qui concerne l'usage de la langue Française.

J'ai aussi présenté à la Reine votre Dépêche du 8 mars 1845, No. 287, qui transmet l'Adresse ci-dessus.

Par égard pour les vœux ainsi exprimés par ses loyaux sujets, Sa Majesté est disposée à accueillir favorablement la demande contenue dans cette Adresse, et elle vous autorise à donner une réponse dans ce sens aux Corps Législatifs, à l'ouverture de la Session.

Cependant, comme il est impossible d'obtenir facilement du Parlement la modification demandée dans l'Acte de Ré-union assez à temps pour affecter les procédés de la prochaine Session en *Canada*; et attendu qu'il est loin d'être désirable que des demandes réitérées soient présentées dans le but d'obtenir des changemens dans un Statut constitutionnel aussi important, le Gouvernement de Sa Majesté ne se propose de faire aucune démarche de cette nature, avant que je ne me sois mis au fait des procédés de la Législature Provinciale, et que je sache s'ils ne donneront pas occasion d'introduire dans un seul et même Bill en amendement, avec une disposition relative à l'usage exclusif de la langue Anglaise, une autre modification aux dispositions de l'Acte de Ré-union qui pourrait devenir nécessaire en vertu des pouvoirs conférés à Votre Seigneurie dans ma Dépêche de cette date, relativement à la Liste Civile.

J'ai, etc.

(Signé.) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général,
Comte CARTHART, G. C. B.
etc., etc., etc.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du dit Message et des documens qui l'accompagnent, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Stewart*, de *Bytown*, ait la permission d'introduire un Bill pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil de ville en icelui.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi le treize d'avril prochain.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Chabot*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de tous les comptes rapports, états et documens relatifs, qui peuvent avoir été transmis au Chef du Gouvernement, depuis et après le mois de novembre 1844, jusqu'à ce jour, par les Syndics des Chemins à Barrières de *Québec*, conformément à l'Ordonnance et aux Statuts qui y ont rapport.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur la convenance d'amender la Cédule de l'Acte passé dans la dernière Session, intitulé : " Acte pour amender, " consolider et réunir en un seul Acte les divers " ses lois maintenant en force, pour établir ou " régler la pratique des Cours de District dans " les divers Districts de cette partie de la Pro- " vince ci-devant le *Haut-Canada*." Chambre en Comité sur l'Acte relatif aux Cours de District du H. C.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Boulton* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boulton* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Jeudi prochain.

Alors, sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Boulton*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 26^o die *Martii*.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

George Monro, écuyer, Membre pour la Troisième Division du Comté d'*York*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé, devant les Commissaires, le rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre. Membre prenant son siège.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu le Rapport des Commissaires nommés pour prendre des témoignages dans l'affaire de l'Election contestée pour le Comté d'*Oxford*. Election du Comté d'Oxford.

M. l'Orateur a mis, devant la Chambre, un Etat des affaires du Chemin de fer du *Lac Champlain* et du *St.-Laurent*, tel que requis par la 49^e section de l'Acte 2^{me} *Guill. IV*, chap. 58, de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, pour l'année 1845. Chemin de fer du Lac Champlain et du St.-Laurent.

Le dit Etat est comme suit :—

ETAT du coût du Chemin de Fer du *Lac Champlain* et du *St.-Laurent*; des recettes et des dépenses, du montant du tonnage, et du nombre de passagers qui ont été transportés par la Compagnie pendant la saison de l'année, 1845; tel que prescrit par la 49^e section de la 2^e *Guill. IV*, chap. 58.

PERIODE.	Nombre de Passagers.	No. de ton. transportés.	Total des recettes.	Total des dépenses.
Pour l'année 1845.	47,855.	13,514.	£20,100	£14,503 13 4

Coût total du Chemin de Fer et de ses dépendances jusqu'à ce jour, £52,961 10s. 1d.

W. D. LINDSAY,
Commissaire.

Bureau du Chemin de Fer, *Montréal*,
10 mars 1846.

Impression des Messages ordonnée.

Bill pour fixer les limites de *Bytown*.

Chemins à barrières de *Québec*.

Je, *W. D. Lindsay* déclare sous serment que l'état ci-dessus est fidèle et exact à tous égards, au meilleur de ma connaissance et croyance.

W. D. LINDSAY.

Assermenté devant moi, ce 11 mars 1846.

W. HALL, J. P.

Pétitions pré-
sentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Christie*,—la Pétition de *T. Spruen*, de *Montréal*.

Par *M. Sherwood*, de *Brockville*,—la Pétition de *D. B. O. Ford*, et autres, de la ville de *Brockville*, dans le District de *Johnstown*.

Par l'Honorable *M. Papineau*,—la Pétition du Révérend Messire *Ducharme*, et autres, membres de la Corporation du Collège de *St. Thérèse* de *Blainville*; et la Pétition de *John Morris*, écuyer.

Par *M. Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *Hannett Pinhey*, écuyer, Gardien du District Municipal de *Dalhousie*.

Par *M. Price*,—la Pétition de *William Lough*, et autres, habitans du Comté de *Russell*.

Par *M. Cameron*,—la Pétition de *John Lamb*, et autres, habitans du Township de *Warwick*; et la Pétition de *William Dixon*, et autres, habitans du Township de *Warwick*.

Par *M. Cummings*,—la Pétition du Révérend *John Anderson* et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Bertie*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Chalmers*,—la Pétition de *John Lyon*, et autres, habitans du Township d'*Esquesing*, dans le District de *Gore*; et la Pétition de *William Peacock*, et autres, locataires et occupants des Réserves du Clergé, dans le Township de *Trafalgar*, dans le District de *Gore*.

Par *M. Ermatinger*,—la Pétition de *John Prince*, écuyer, Président de la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit*, et autres franc-tenanciers et habitans du Haut-Canada.

Par l'Honorable *M. Moffatt*,—la Pétition de *John Mills*, écuyer, Président du Comité de régie de la Compagnie du Chemin de fer de *Chambly* et *St.-Laurent*; et la Pétition des Président et Gouverneurs de l'Hôpital-Général de *Montréal*.

Par *M. Woods*,—la Pétition de *Richard E. Vidal*, Capitaine dans la Marine Royale.

Par *M. Méthot*,—la Pétition de *L. M. Cressé*, écuyer, Maire et autres Conseillers de la Municipalité de la Paroisse de *St.-Jean-Baptiste* de *Nicolet*.

Par *M. Guillet*,—la Pétition de *Pierre J. Trépanier*, et autres, de la Paroisse de *St.-Stanislas*, dans le Comté de *Champlain*.

Par *M. Chauveau*,—la Pétition de *Jacques Légaré*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de *St.-Foye*, et ses environs, (relativement à certains chemins); et la Pétition de *Jacques Légaré*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de *St.-Foye*, et ses environs, (relativement à une certaine barrière de péages.)

Par *M. Duggan*,—la Pétition de *Robert Easton Burns*, écuyer, Juge de la Cour de District du District de *Home*.

Par *M. Prince*,—la Pétition du Révérend *William Ritchie*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable *M. Aylwin*,—la Pétition d'*Horatio N. Patton*, écuyer, et autres, Citoyens de *Québec* et habitans de la Paroisse de la *Pointe-Lévi*; et la Pétition de *James Dean*, écuyer, et autres, marchands de *Québec*.

Conformément à l'Ordre, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *George W. Foot*, écuyer, et autres, des Townships de *Harwick*, *Dover*, *Chatham* et *Sombra*,

demandant l'établissement d'un chemin depuis *Chatham* jusqu'à *Dover*.

D'*Isaac Law*, et autres, demandant que les lois relatives à la solennisation des mariages, et à l'enregistrement des baptêmes, soient amendées de manière à ce que le Synode des Presbytériens-Unis puissent jouir des mêmes privilèges.

Du Révérend *William H. Gunning*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Comté de *Leeds*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *R. Henry*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans *Cobourg* et ses environs, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Jonathan Shortt*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, à *Port-Hope*; du Révérend *Thomas B. Read*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Port-Burwell*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Francis William Sandys*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans *Howard*, et autres Townships, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Robert Blakey*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township d'*Augusta*, dans le Comté de *Grenville*, dans le Diocèse de *Toronto*; et du Vénérable *George O'Kill Stuart*, L. L. D., et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *St.-George, Kingston*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise de *Toronto*, pour les fins de la dite Eglise, une part des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, demandant que l'Acte des Ecoles soit amendé, de manière que les Conseils Municipaux soient autorisés à percevoir aussi bien qu'à répartir les taxes des Ecoles.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, demandant l'autorisation d'imposer une taxe sur les terres incultes dans le dit District.

De *John Urquhart*, et autres, des Townships de *Trafalgar*, *Esquesing*, et *Erin*, dans le District de *Home* et le District de *Gore*, demandant à être incorporés comme une compagnie à fonds commun, afin de construire un chemin de madiers, ou un chemin macadamisé, à partir de *Oakville* et traversant les dits Townships.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant la révocation de l'Acte 8 Vict. ch. 26, qui impose une certaine taxe sur les propriétés imposables, en ce qui concerne le dit District.

Des Président, Directeurs et Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, demandant certains amendemens à l'Acte d'incorporation de la dite Compagnie, et l'autorisation de construire ou ériger un télégraphe magnétique sur la ligne du dit chemin.

Des Président, Directeurs et Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, demandant certains amendemens à l'Acte d'incorporation de la dite Compagnie.

De *C. Jackson*, et autres, Syndics de l'Académie de *Charleston*, demandant une aide à l'appui de la dite institution.

De *Donald Cameron*, du Township de *Thorah*, dans le District de *Home*, se plaignant que certaines terres qui devaient lui être accordées, ainsi qu'à ses adhérens, par l'Exécutif, lui ont été refusées, et demandant une indemnité.

D'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, demandant que toute la ligne du dit chemin soit macadamisée; si non, qu'ils soient exemptés du paiement des péages.

De *Toussaint Méloche*, et autres, des Paroisses de *St.-Geneviève*, dans l'Île de *Montréal*, et *St.-Raphaël* dans l'Île *Bizard*, demandant que le chemin de l'*Abord*

Pétitions lues.

Pétitions lues.

à-Plouffe jusqu'au village de *St.-Geneviève*, soit placé sous le contrôle des Commissaires des Chemins à Barrières, pour être amélioré.

De *Marie Honorine Pinsoncault* (dite *St.-Joseph*) et autres Religieuses, Sœurs de la Charité de l'*Hôtel-Dieu* de la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le Comté de *St.-Hyacinthe*, demandant la passation d'un Acte d'incorporation.

Du Révérend *George L. Lemoine*, et autres, du Comté de *Québec*, demandant la construction d'un nouveau pont sur la rivière *St.-Charles*; ou que, si l'on achète le pont actuel de ses propriétaires, l'on n'exige pas des taux plus élevés que ceux qui sont établis par la *Se Vict.* ch. 55.

De *Dominique Lefrançois*, et autres, de la Paroisse de *St.-Ambroise de la Jeune Lorette*, demandant une loi pour soustraire le District de *Québec* à l'opération des ordonnances relatives aux voitures d'hiver.

Du Conseil Municipal du District de *Wellington*, demandant l'établissement de Municipalités.

De *Henry Ruttan*, et autres, du Township de *Hamilton*, dans le District de *Newcastle*, demandant à être incorporés, comme une compagnie à fonds commun, aux fins d'établir un chemin depuis la ville de *Cobourg* jusqu'à *Gore Landing*.

De *Jean-Marie Robitaille*, et autres, de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*, demandant la révocation de certaines ordonnances relatives aux chemins et aux voitures d'hiver, en ce qui concerne certains endroits y mentionnés.

De *Pierre Bussière*, et autres, des Paroisses de *St.-Henri* et *St.-Isidore*, dans le Comté de *Dorchester*, demandant à être maintenu dans la possession et la jouissance du privilège d'un moulin par lui construit dans la Paroisse de *St.-Isidore*, pendant un tems limité.

De *François Laroche*, de la Paroisse de *St.-Augustin*, dans le Comté de *Portneuf*, demandant à être indemnisé des dépenses par lui encourues comme Greffier de la Cour de Division dans le District Inférieur de *Québec*.

De *William Hall*, écuyer, et autres, des Townships de *Broughton*, *Tring*, *Forsyth*, *Lambton* et *Leeds*, dans le Comté de *Mégantic*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis *Tring* jusqu'à *Leeds*.

Des Président et Bureau de Police de la ville de *Cornwall*, demandant à être déchargés du paiement des taxes de District pour le soutien de l'Administration de la Justice en matière criminelle, et demandant, en outre, certains amendemens à l'Acte d'incorporation de la dite ville.

De la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à l'Eglise d'Angleterre une partie des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Pierre Garette*, et autres, de la Paroisse de *St.-Antoine de la Baie-du-Febvre*, dans le Comté de *Yamaska*, demandant la permission de faire usage de leurs voitures d'hiver ordinaires.

De *Moyse Lemire*, et autres, de la Paroisse de *St.-Antoine de la Baie-du-Febvre*, dans le District des *Trois-Rivières*, demandant certains amendemens à l'Acte des Ecoles Élémentaires.

De *James Pearson*, et autres, du Township de *Hillier*, dans le District de *Prince-Edouard*, demandant un nouvel arpentage de la 3^e Concession du dit Township.

De *John Felton*, écuyer, de la ville de *Sherbrooke*, demandant à être indemnisé des dommages que lui cause un certain changement qui l'affecte dans ses intérêts comme Agent des Terres de la Couronne, dans les Districts de *Sherbrooke*, *Nicolet*, et *Missisquoi*.

Du Révérend *Richard Lonsdale*, et autres, membres

Pétitions lues.

de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une part des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Conseil Municipal du District de l'*Est*, demandant l'octroi d'une somme de £650 pour améliorer une certaine partie du chemin qui conduit du Township de *Matilda* à la ville de *Cornwall*.

Du Capitaine *Joseph Bedard*, et autres, du Comté de *Québec*, demandant qu'on fasse l'acquisition du Pont *Dorchester* aux frais publics, et qu'on établisse des taux modiques, ou qu'il leur soit permis de bâtir un pont libre sur la rivière *St.-Charles*.

Du Révérend *P. Roy*, et autres, du Comté de *Québec*, demandant que la route *St.-Claire*, jusqu'à la *Jeune Lorette*, soit améliorée aux frais du public, et placée sous le contrôle de la Commission des Chemins à Barrières de *Québec*, sous certaines conditions.

De *J. B. Trudelle*, écuyer, et autres, du Comté de *Québec*, demandant la révocation des ordonnances concernant les chemins d'hiver, en ce qui concerne le District de *Québec*.

De *Jacques Légaré*, écuyer, Maire, et des Conseillers et autres, de la Municipalité de la Paroisse de *St.-Foye*, dans le District de *Québec*, demandant la même chose.

De *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*, demandant un amendement à l'Acte de la dernière Session qui a rapport aux Chemins à Barrières près de *Québec*.

Du Conseil Municipal du District de *Victoria*, demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé.

Du Conseil Municipal du District de *Victoria*, demandant une allocation pour établir un chemin macadamisé depuis *Mudoc* jusqu'à *Belleville* et *Mudawaska*.

Du Conseil Municipal du District de *Victoria*, demandant l'octroi d'un charte en faveur d'une compagnie sous le nom de "Compagnie du Chemin de Fer de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto*."

De *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*, demandant que la part des Réserves du Clergé, afférente à l'Eglise Episcopale, ne soit pas mise sous le contrôle de ses Sociétés incorporées.

Du Conseil de District du District de *Home*, demandant certains amendemens à l'Acte des Municipalités et des Ecoles Élémentaires.

De *John Grubb*, et autres, habitans du Township de *York* et de l'*About* de *Toronto*, demandant un Acte d'incorporation comme compagnie pour construire un certain chemin de madriers.

Du Révérend *W. Adam*, et autres, Chrétiens-Unitaires, de la Cité de *Toronto*, demandant que les Sociétés des Chrétiens-Unitaires soient placées sur le même pied que les autres sectes religieuses dans cette Province.

D'A. *Sauvageau*, et autres, du Comté de *Huntingdon*, demandant l'établissement d'un chemin à barrières depuis le Village de *Laprairie* jusqu'à la ligne provinciale.

De *William Workman*, et autres, du District de *Montréal*, demandant un Acte d'incorporation en faveur d'une compagnie à l'effet de construire un chemin de fer jusqu'à la ligne provinciale, pour former une ligne continue depuis *Montréal* jusqu'à *Boston*, dans les *Etats-Unis*.

De *Wishe Tegarhontie*, et autres, chefs et guerriers *Iroquois*, *Algonquins* et *Nepissings*, de *St.-Régis* et autres lieux, demandant à la Chambre de passer une Adresse à Sa Majesté pour la supplier de leur continuer leurs rentes viagères.

De *Jean-Bte. Miville Dechêne*, de *St.-Henri*, demandant à être indemnisé de la perte de sa goélette au service du Gouvernement, en 1816.

Pétitions lues.

De *Julien Demers*, écuyer, et autres, des Paroisses de *Ste.-Croix* et *St.-Placien*, dans le Comté de *Lotbinière*, demandant que le Bureau d'Enregistrement du Comté soit transporté de *Lotbinière* à *Ste.-Croix*.

Du Révérend *J. B. Potvin*, et autres, du Comté de *Lotbinière*, demandant une aide pour réparer deux ponts, dans la Paroisse de *Ste.-Croix*.

Du Révérend *Louis Proulx*, et autres, de *St.-Antoine-de-Tilly*, et autres Paroisses dans le Comté de *Lotbinière*, demandant que le Bureau d'Enregistrement du dit Comté soit placé à *St.-Antoine-de-Tilly*.

Du Révérend *P. Patry*, et autres, de la Paroisse de *St.-Giles*, dans le Comté de *Lotbinière*, demandant la passation d'un Acte pour établir le Bureau d'Enregistrement du dit Comté à *St.-Antoine-de-Tilly*.

Du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto*, demandant que les doubles des ouvrages qui sont maintenant dans la Bibliothèque de la Législature, ainsi que certains échantillons géologiques, soient déposés dans quelque musée dans la Cité, pour l'avantage des Citoyens.

Du Conseil Municipal du District de *Johnstown*, demandant que la loi actuelle relative à la division des Cours soit révoquée et amendée.

De l'Honorable *Antoine G. Couillard*, et autres, du Comté de l'Islet, demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher l'entière destruction du Gibier dans le dit Comté.

De *G. Marchand*, et autres, du District de *Montréal*, demandant qu'il soit pris des mesures pour constater les dommages occasionés par la confection du Canal de *Chambly*, et les en indemniser.

De *M. F. Valois*, et autres, habitans et Propriétaires de *Lachine*, et autres Paroisses, demandant que le Chemin à barrière de *Lachine* soit prolongé, en passant par *Ste.-Claire*, jusqu'à *Ste.-Anne*.

De *L. M. Cressé*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Jean-Baptiste de Nicolet*, demandant l'établissement de Cours de justice sur la rive sud du Lac *St.-Pierre* et du fleuve *St.-Laurent*, dans le District des *Trois-Rivières*.

De *Thomas Steel*, et autres, des Comtés de *Sherbrooke* et *Drummond*, demandant une allocation en faveur de la Compagnie du Chemin de fer de *Québec* et *Melbourne*.

De *John Moore*, écuyer, et autres de *Westbury*, et autres Townships, demandant l'achèvement du Chemin depuis la ligne provinciale dans *Hereford* jusqu'à la rivière *St.-François* dans *Westbury*.

Du Conseil Municipal de la Municipalité d'*Ascot*, demandant certains amendemens à l'Acte des Municipalités et des Ecoles Élémentaires.

De *H. N. Hill*, et autres, habitans d'*Eaton*, dans le Comté de *Sherbrooke*, demandant certains amendemens à l'Acte des Municipalités et des Ecoles Élémentaires.

Du Lieutenant, Colonel *P. T. Héroux*, et autres, Propriétaires du Township de *Warwick*, demandant l'ouverture d'un chemin depuis *St.-Grégoire* en traversant les Townships de *Aston*, *Horton* et *Warwick*, jusqu'à la ligne d'*Arthabaska*.

Du Révérend *Clovis Gagnon*, et autres, du Township de *Stanford* et lieux adjacens, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis *Stanford* jusqu'à *St.-François* dans *Grantham*.

De *Charles Robertson*, écuyer, et autres, habitans de la *Pointe-Lévi*, dans le District de *Québec*, demandant la révocation des ordonnances relatives aux chemins d'hiver, en ce qui concerne les Districts de *Québec* et de *Gaspé*, et cette partie du District des *Trois-Rivières* qui est ou était comprise dans le District Municipal de *Portneuf*.

De *Louis-Joseph Laverrier*, et autres, habitans de la Paroisse de *St.-Bernard*, dans le Comté de *Dorchester*, demandant que l'Acte des Municipalités soit révoqué ; que les frais d'enregistrement soient

moins dispendieux ; que les petits-jurés soient payés ; Pétitions lues. qu'une somme soit accordée pour l'amélioration de la rivière *Chaudière* ; et une autre pour les pauvres de la Paroisse de *St.-Bernard*.

Des Directrices et Gérantes de l'Association Charitable des Dames Catholiques Romaines de *Québec*, demandant une allocation pour reconstruire une maison occupée par les orphelins sous leurs soins, qui a été détruite par le dernier incendie qui a éclaté dans la dite Cité.

D'*Augustin Gauthier*, Junior, Inspecteur d'Anatomie, de *Québec*, demandant un salaire ou toute autre rémunération, en sus des honoraires qui lui sont accordés en vertu de l'Acte.

De la Société d'Education du District de *Québec*, demandant l'allocation ordinaire, et une autre somme en outre pour les mettre à même de reconstruire leurs écoles détruites lors du grand incendie.

De *Roderick McGillis*, et autres, Mesureurs de bois licenciés de *Québec*, demandant l'établissement d'un fonds de bienfaisance, à même les honoraires payés pour le mesurage et l'inspection du bois, pour secourir les Inspecteurs et Mesureurs de bois.

De *Roderick McGillis*, et autres, Mesureurs et Inspecteurs de bois, demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "Société Bienveillante des Inspecteurs et Mesureurs de bois."

De Messieurs *Burroughs* et *Huot*, Protonotaires de la Cour du Banc de la Reine pour le District de *Québec*, demandant l'autorisation de faire faire des copies des registres de baptêmes, mariages et sépultures du District de *Québec*, depuis l'année 1681 jusqu'à ce jour, pour les conserver ; et qu'une allocation soit accordée dans cette vue et pour cet objet.

De *J. Ferrier*, écuyer, et autres, habitans de la Province du *Bas-Canada*, demandant un Acte d'incorporation pour les mettre en état de construire un Chemin de fer depuis *Montréal* jusqu'aux eaux du Lac *St.-Louis*, dans la Paroisse de *Lachine*.

D'*Henry Gildersleeve*, et autres, demandant un Acte d'incorporation à l'effet de construire un Chemin de fer à partir de *Wolfe Island*, dans le District de *Midland*, jusqu'à *Toronto*, dans le District de *Home*.

De *Thomas Ainslie Young*, écuyer, de la Cité de *Québec*, demandant qu'une certaine somme, à lui due comme auditeur général des comptes publics de la Province du *Bas-Canada*, lui soit payée.

Du Bureau de Commerce de *Québec*, demandant une allocation pour ériger une nouvelle maison de Douane dans la dite Cité.

Résolu, Que la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Leslie*, l'Honorable *M. Viger*, *M. DeWitt*, *M. Colville* et *M. LeMoine*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition de *Toussaint Meloche*, et autres, de la Paroisse de *St.-Geneviève*, dans l'Île de *Montréal*, et *St.-Raphaël*, dans l'Île *Bizard*, soit renvoyée au dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de *Marie Honorine Pineoneault* (dite *St.-Joseph*), et autres Religieuses, Sœurs de la Charité de l'*Hôtel-Dieu* de la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le Comté de *St.-Hyacinthe*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Boutillier*, *M. Franchère*, *M. Berthelot*, *M. Nelson* et *M. Taché*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto* soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable Sollici-

Pétitions renvoyées à des Comités.

E. Guy et autres.

Toussaint Meloche et autres.

Sœur St.-Joseph de St.-Hyacinthe.

Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto.

Pétitions ren-
voyées à des
Comités.

teur-Général *Sherwood*, l'Honorable *M. Moffatt*, l'Honorable *M. Aylwin*, *M. Gowan* et *M. Boulton*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

R. Henry et
autres.

Ordonné, Que la Pétition de *R. Henry*, et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Cobourg* et ses environs, dans le Diocèse de *Toronto*, et la Pétition du Révérend *W. H. Gunning* et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Comté de *Leeds*, dans le Diocèse de *Toronto*, soient renvoyées au dit Comité.

J. M. Robitaille et
autres.

Résolu, Que la Pétition de *Jean-Marie Robitaille*, et autres, de la Paroisse de l'Ancienne *Lorette*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Laurin*, l'Honorable *M. Morin*, *M. le Solliciteur-Général Taschereau*, l'Honorable *M. Lamerrière*, *M. Taché* et *M. Chauveau*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Conseil Muni-
cipal de Nia-
gara.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara* soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Cummings*, *M. Prince* et *M. Webster*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Maire, etc. de
la Cité de
Toronto.

Résolu, Que la Pétition du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Boulton*, *M. Price* et l'Honorable *M. Robinson*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

François La-
roche.

Résolu, Que la Pétition de *François Laroche*, de la Paroisse de *St-Augustin*, dans le Comté de *Portneuf*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Laurin*, l'Honorable Procureur-Général *Smith*, *M. Leslie*, *M. Chabot*, *M. Guillet* et *M. Méthot*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

P. Bussière et
autres.

Résolu, Que la Pétition de *Pierre Bussière*, et autres, des Paroisses de *St-Henri* et *St-Isidore*, dans le Comté de *Dorchester*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Laurin*, l'Honorable *M. Daly*, *M. le Solliciteur-Général Taschereau*, *M. Boutillier*, *M. Desautier* et *Méthot*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Dépêche du
Secrétaire Co-
lonial.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, la copie suivante d'une Dépêche du Secrétaire Colonial à Son Excellence:—

(Copie.)

No. 32.

DOWNING STREET.

3 mars 1846.

MILORD,

Je dois accuser la réception de votre Dépêche du 28 janvier, No. 7, au sujet des changemens projetés dans la Loi Britannique des Céréales. On s'oppose généralement, dans cette Dépêche, à ces changemens dans l'intérêt du *Canada*, et l'on expose que, si le Par-

lement est décidé à les adopter, il est vivement à désirer qu'ils ne soient pas immédiatement mis à effet. Dépêche.

Les intérêts du *Canada* ont occupé la place qu'ils réclament à juste titre dans les délibérations du Gouvernement de Sa Majesté, sur cette matière importante, et sur d'autres qui lui touchent de près. En même tems, je n'ai guère besoin de faire remarquer à Votre Seigneurie, qu'il est des objets par rapport auxquels des considérations, qui se rattachent intimement à la subsistance du peuple de ce pays, et à l'emploi de sa population, sont d'une importance à l'emporter sur toute autre question.

A l'égard des Céréales et du Commerce des Bois, le Gouvernement de Sa Majesté est bien décidé à proposer, et à se servir de toute l'influence qu'il possède, pour faire agréer au Parlement le projet que les changemens, qui sont sur le point d'avoir lieu, soient établis graduellement; entr'autres motifs qui lui ont fait prendre cette résolution, se trouve la croyance où il est que ce délai sera vu d'un bon œil, et sera, en même tems, avantageux aux habitans du *Canada*.

Afin de vous donner une nouvelle preuve de son désir de consulter les vœux et les intérêts coloniaux, dans l'accomplissement de ses devoirs publics, je dois appeler votre attention sur la cédule ci-annexée, qui indique les droits dont les produits agricoles sont frappés, lorsqu'ils sont importés des domaines britanniques à l'étranger, et les changemens qu'on se propose d'introduire en faveur du commerce Colonial, en abolissant immédiatement ou réduisant ces droits.

Je me flatte que le *Canada* pourra profiter largement des avantages qui sont sur le point d'être mis à sa portée, (car j'ose anticiper une opinion favorable, de la part du Parlement, sur les propositions qui doivent lui être soumises de la part de la Couronne). Le Gouvernement de Sa Majesté désire que le Commerce du *Canada* devienne, autant que possible, aussi libre à tous égards, que les dispositions de ses habitans et les exigences du revenu public de cette Province pourront le permettre; et, comme preuve de ce désir, je puis référer à ma Dépêche No. 19, du 3 février, relative au Droit Provincial imposé sur l'importation du blé; et je dois vous annoncer de nouveau, que le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention d'entraver, en interposant la prérogative, les dispositions que le *Canada* pourrait manifester en faveur de l'abolition de ce droit.

D'ailleurs, à l'égard des Céréales, c'est avec satisfaction que je réfléchis, que si le *Canada* doit soutenir une concurrence avec les Etats de l'Ouest de l'Amérique, et entrer dans la lutte, alors qu'il n'est plus sous l'égide de droits protecteurs, cette Province du moins ne sera pas appelée à lutter sans en retirer quelque avantage. Parmi ces avantages, je considère les taxes légères qui pèsent sur elle, l'assistance et les ressources qu'elle a trouvées dans le crédit et les fonds Britanniques pour la construction et l'amélioration de ses communications intérieures,—les relations plus fermes et plus régulières de son commerce,—son tarif peu élevé, si favorable à l'importation, et qui, par cela même, tend puissamment à encourager son commerce à l'extérieur,—les avantages qu'elle a par sa proximité comparée à l'éloignement des Etats de l'Ouest qui sont aussi ses rivaux les plus formidables sous le rapport du bas prix des productions,—et finalement, les moyens de transport sans transbordement par la voie du *St. Laurent* que n'offre pas celle du Canal *Erié*. Une autre circonstance en sa faveur, c'est que le commerce des céréales aura été établi sur un pied ferme et durable, avec tous ses arrangemens en progrès et en pleine opération, tandis que le commerce des céréales des *Etats-Unis* devra prendre une nouvelle existence, et subir les modifications qu'entraînera son adaptation à des circonstances qui n'ont pas encore été éprouvées.

Dépêche.

Et s'il est vrai que *New-York* offre quelques avantages, comparés à *Montréal*, particulièrement en ce qui se rapporte au taux de l'assurance; d'un autre côté, je considère que la marine marchande de l'*Amérique Septentrionale Britannique* l'emporte sur plusieurs points, sur celle des *Etats-Unis*, quand il s'agit de la concurrence pour les chargemens; vu qu'elle est construite à bien moins de frais et est manœuvrée, j'ose le croire, avec autant d'habileté et d'économie.

Il est hors de doute que le *Canada* a reçu un nouvel élan par la facilité plus grande de faire parvenir ses produits sur les marchés Anglais, dont il a joui depuis l'Acte de 1843, et que cela a stimulé, d'une manière sensible, le développement de son agriculture; mais la moyenne des prix du blé pendant les années 1843, 1844 et 1845, n'a été que 50s. 10d., 51s. 3d. et 50s. 1d. respectivement.

Sans prétendre anticiper précisément quels seront les prix absolus de ce grain, après qu'une entière liberté de commerce aura été établie, je suis porté à croire que les personnes les plus compétentes ne sont pas généralement d'avis que ces prix éprouveront une diminution qui les placera beaucoup au-dessous des taux que je viens de citer; et, comme je me flatte que l'on peut s'attendre à une diminution des frais de transport entre les lieux de production ou de mouture à *Montréal*, je ne puis partager les appréhensions de ceux qui s'imaginent que la mesure, qui est maintenant sous considération, peut entraîner la ruine du commerce du blé et de la farine du *Canada*, ou rien d'approchant.

J'espère donc que la population agricole du *Canada* envisagera ce changement, dont il est probable que les effets seront bien moins violens qu'elle ne se l' imagine, soit à cause du bien, soit à cause des maux partiels qui accompagneront ce bien, avec moins d'inquiétude que ne le fait un grand nombre de personnes qui sont mues par des espérances ou des frayeurs désordonnées.

J'en viens maintenant à la question des bois qui est d'une grande importance pour le commerce du *Canada*, bien qu'elle n'intéresse pas la masse de la population autant que le commerce des blés.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'appelle l'attention de Vos Seigneuries sur ce fait, que le commerce des bois de cette Colonie prospère sous l'opération des changemens introduits dans la Loi en 1842, et qui avaient déjà reçu leur exécution avant la fin de 1843. J'annexe aux présentes un état du nombre de chargemens de bois de construction transporté des Colonies en *Angleterre* pendant chacune des dix dernières années, et le nombre de chargemens de madriers apportés ici pendant chacune des trois dernières années,—époque pendant laquelle seulement ce mode de calcul a été employé relativement à cette branche du commerce des bois.

Les facilités procurées au transit intérieur dans ce pays, indépendamment des demandes considérables qui se rattachent temporairement à la construction des chemins de fer qui doivent effectuer cette grande amélioration, promettent une extension vaste et permanente aux débouchés pour les bois étrangers,

Dépêche.

extension qui sera rendue plus rapide encore par la diminution progressive des coupes de bois dans toute l'étendue du Royaume-Uni, l'*Ecosse* peut-être exceptée.

L'espèce de bois fourni par les Colonies Britanniques de l'*Amérique du Nord*, le pin jaune, n'est pas en général considéré comme pouvant lutter avec le bois de la *Baltique*, mais comme pouvant être employé à des usages différens, quoiqu'en concurrence avec ce dernier; par exemple, l'augmentation de l'importation de bois de la *Baltique*, tendant à encourager la construction de certaines parties des édifices, a l'effet non de limiter mais d'augmenter les demandes de bois canadien qui fournit les matériaux les moins dispendieux et les mieux appropriés pour d'autres parties, particulièrement pour la menuiserie intérieure des mêmes édifices.

Le Gouvernement de Sa Majesté, n'est pas, à la vérité, prêt à affirmer que la question de l'influence du droit sur les bois étrangers et le commerce de bois des Colonies devrait être réglée en égard à cette seule considération; et vous remarquerez qu'il se propose de conserver un droit de 15s. par chargement sur les bois étrangers, droits qui, je l'espère, sera considéré surtout comme équivalant à la différence entre le fret de la *Baltique* et celui de l'*Amérique Britannique du Nord*, dans le transport des bois au Royaume-Uni.

Non seulement il ne craint pas que la remise projetée de 10s. par chargement, sur les bois de construction étrangers, puisse occasioner une diminution dans le commerce de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, mais il se flatte vivement que ce commerce continuera à prendre du développement nonobstant le changement projeté.

La réduction à un taux à peu près nominal du droit sur les bois de construction et les madriers des Colonies, qui a eu lieu en 1842, a entraîné le sacrifice d'un revenu considérable; et ce sacrifice a, j'espère, déjà contribué, et servira encore à convaincre les habitans du *Canada* que le désir constant de Sa Majesté, tout en procurant des avantages au peuple de la Métropole, a été d'éviter autant que possible les inconvéniens, et d'augmenter les avantages que ces changemens devaient produire pour d'autres parties de ses sujets.

Ce pays a entrepris la tâche difficile de réformer son propre système commercial en opposition à ce qui paraît être l'opinion générale des autres nations, d'exposer à la face du monde, et de mettre en action la puissante influence de l'exemple en faveur des véritables principes du commerce. Le Gouvernement de Sa Majesté se flatte que les efforts de la Législature Britannique à cet égard seront puissamment secondés, leur sphère agrandie, et l'exemple rendu encore plus puissant, non seulement par l'acquiescement, mais encore par l'approbation et la coopération active des Législatures et des habitans des Colonies.

J'ai, etc.

(Signé.)

W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Gouverneur,

COMTE CATHCART, G. C. B.,

Etc., etc., etc. *Canada*.

Dépêche.

CÉDULE de certains PRODUITS AGRICOLES DES DOMAINES BRITANNIQUES D'OUTRE MER, avec les Droits maintenant imposés, et ceux que l'on se propose d'imposer sur iceux, à leur importation dans le Royaume-Uni. Dépêche.

		DROIT ACTUEL.	DROIT PROPOSÉ.
Orge Mondé..	par quintal ..	£ s. d. 0 2 6	£ s. d. 0 0 6
Beurre ..	do ..	0 5 0	0 2 6
Blé Sarazin..	par quartier ..	Gd. à 0 2 6	0 1 0
Fromage ..	par quintal ..	0 2 6	0 1 6
Jambons ..	do ..	0 3 6	0 2 0
Houblon ..	do ..	4 10 0	2 5 0
Mais ou Blé-d'Inde ..	do ..	Gd. à 0 2 6	0 1 0
Do. (Farine) ..	do ..	Prohibé ..	0 0 4½
Écaille de Patates ..	do	0 1 0
Peaux manufacturées	10 pour cent ad valorem ..	5 pour cent ad valorem ..
Empois ..	par quintal ..	0 5 0	0 2 6
Suif ..	do ..	0 0 3	0 1 0
Langues ..	do ..	0 2 6	0 0 1
Graines de Canarie ..	par minot ..	0 2 0	0 2 6
Do. de Carvi ..	} par quintal ..	0 5 0	0 2 6
Do. de Carotte ..			
Do. de Trèfle ..			
Do. de Poireau ..			
Do. d'Oignon ..			
Moutarde ..	par minot ..	0 10 0	0 2 6
Autres Graines	0 0 6	par quintal. 0 7 2
Animaux vivans	5 pour cent ad valorem	2½ pour cent ad valorem.
Lard ..	par quintal ..	différens taux ..	Libres de droit.
Bœuf ..	do ..	0 3 6	} Libres de droit.
Atocas ..	do ..	0 2 0	
Poin ..	par gallon ..	0 1 0	
Viande salée, qui n'est pas autrement décrite ..	par voyage ..	0 8 0	
Lord salé (non compris les Jambons) ..	par quintal ..	0 2 0	} Libres de droit.
Patates ..	do ..	0 2 0	
Autres Végétaux ..	do ..	0 0 1	} 2½ pour cent ad valorem,
Orge ..	par quartier ..	2s. Gd. à 0 0 6	
Seigle ..	do ..	3s. à 0 0 6	
Pois	} par quintal. 0 1 0
Fèves	
Farine d'Orge ..	qui n'est pas admise sous la présente loi	} par quintal. 0 0 4½
Farine de Seigle	
Farine de Pois	} par quintal. 0 1 0
Farine de Fèves ..	par quartier ..	2d. à 0 0 6	
Avoine	par 181½ lbs. de 2s. à 0 0 6	} par quintal. 0 0 4½
Farine d'avoine	

NOMBRE de Cargaisons de Bois importé des Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, dans chacune des dernières dix années.

Années.	Planches de Chêne, 2 pouces d'épaisseur et au-dessus.	Teak.	Bois de construction, Sapins, Chêne, etc., 8 pouces quarrés ou au-dessus.	Bois de Menuiserie.
	Cargaison.	Cargaison.	Cargaison.	Cargaison.
1836	2	0	525,645	0
1837	2	0	545,361	0
1838	1	0	560,621	0
1839	3	0	562,398	0
1840	3	0	646,953	85
1841	2	0	633,040	0
1842	1	0	375,292	0
1843	0	0	578,172	0
1844	0	0	545,820	0
1845	0	0	796,515	0

NOMBRE de Cargaisons de Madriers importés dans chacune des trois dernières années.

Années.	Cargaison.	Dont étaient de Colonies Britanniques.
1843	609,693	340,588
1844	727,456	395,066
1845	884,453	493,826

La dite Dépêche est lue.

Impression ordonnée.

Election contestée de Middlesex.

Election du Comité d'Oxford.

Ordre aux dits Membres d'assister à leurs places.

Bill concernant J. W. Dempsey.

Chemin de fer des rivières Niagara et Détroit.

Motion pour une Adresse à la Reine au sujet de l'admission dans le Royaume-Uni, moyennant un certain droit sur la farine, les grains, etc.

Ordonné, que la dite Dépêche soit maintenant lue. La dite Dépêche a été lue en conséquence.

Ordonné, que cinq cents exemplaires de la dite Dépêche soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Williams, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comité de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, a fait rapport que le Comité s'est assemblé hier, conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de son Président, M. *Dickson*, et de M. *Lacoste*.

Et de plus, que le Comité s'est de nouveau assemblé ce jour, mais M. *Dickson* étant encore absent, il n'a pu, en conséquence, continuer ses procédés.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comité d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé hier, à neuf heures, A. M., conformément à l'ajournement, mais en conséquence de l'absence de M. *Dickson*, M. *Lacoste*, M. *Bertrand* et M. *Smith*, de *Frontenac*, il n'a pu procéder à l'affaire.

Et de plus, que le Comité s'est de nouveau assemblé ce jour, à neuf heures, A. M., mais en conséquence de l'absence continuée de M. *Dickson*, M. *Bertrand* et M. *Smith*, de *Frontenac*, il a encore été dans l'impossibilité de procéder à l'affaire.

Ordonné, que M. *Dickson*, Membre pour la Ville de *Niagara*, M. *Lacoste*, Membre pour le Comté de *Chambly*, M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, et M. *Smith*, Membre pour le Comté de *Frontenac*, assistent chacun à leur place dans cette Chambre, à la prochaine séance d'icelle.

M. *Prince*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *John W. Dempsey*, de la Cité de *Toronto*, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre, si elles le jugent à propos, *John W. Dempsey*, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Prince*, du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Thomas McCrae*, et autres, de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour étendre les dispositions de l'Acte du *Haut-Canada*, qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit*, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé de résoudre, secondé par l'Honorable M. *Baldwin*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien recommander au Parlement, que la farine de froment, le blé, les pois, et tous les autres grains, ainsi que les farines de toutes sortes de grains et demi-grains, importés dans le Royaume-Uni de cette Province, soient admis moyennant le droit spécifique le moins élevé possible, n'excédant pas un denier par *quarter*.

Résolu, que la règle de cette Chambre qui requiert qu'un Avis soit donné, soit mise de côté par rapport à cette motion.

La question ayant été alors mise sur la dite motion, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu en conséquence.

Résolu, qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Cayley*, l'Honorable M. *Baldwin* et l'Honorable M. *Moffatt*, pour préparer et rapporter le projet d'une humble Adresse à Sa Très-Excellente Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien recommander au Parlement, que la farine de froment, le blé et les pois, et tous les autres grains, ainsi que les farines de toutes sortes de grains et demi-grains, importés dans le Royaume-Uni de cette Province, soient admis moyennant le droit spécifique le moins élevé possible, n'excédant pas un denier par *quarter*, conformément à la dite Résolution.

L'Honorable M. *Cayley*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble Adresse à Sa Très-Excellente Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien recommander au Parlement, que la farine de froment, le blé et les pois, et tous les autres grains, ainsi que les farines de toutes sortes de grains et demi-grains, importés dans le Royaume-Uni de cette Province, soient admis moyennant le droit spécifique le moins élevé possible, n'excédant pas un denier par *quarter*, a présenté à la Chambre l'Adresse préparée par le dit Comité, laquelle Adresse a été lue de nouveau à la table du Greffier et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine :

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Tous les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada* réunies en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de la personne de Votre Majesté, pour lui exprimer notre vif espoir, que, dans les grands changements que le Gouvernement de Votre Majesté est sur le point d'introduire dans la politique commerciale, on ne perdra pas de vue les justes réclamations de cette Province, comme partie intégrante de l'Empire Britannique, et que Votre Majesté voudra bien recommander au Parlement, que la farine de froment, le blé et les pois, et tous les autres grains, ainsi que les farines de toutes sortes de grains et demi-grains, importés du *Canada* dans le Royaume-Uni, soient admis moyennant le droit spécifique le moins élevé possible, n'excédant pas un denier par *quarter*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une Adresse à Sa Majesté, exprimant le vif espoir que, dans les grands changements que le Gouvernement de Sa Majesté est sur le point d'introduire dans la politique commerciale, on ne perdra pas de vue les justes réclamations de cette Province, comme partie intégrante de l'Empire Britannique, et priant Sa Majesté de vouloir bien recommander au Parlement que la farine de froment, le blé et les pois, et tous les autres grains, ainsi que les farines de toutes sortes de grains et demi-grains, importés du *Canada* dans le Royaume-Uni, soient admis moyennant le droit spécifique le moins élevé possible, n'excédant pas un denier par *quarter*, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour être déposée au pied du Trône.

Ordonné, que les dites Adresses à Sa Majesté et à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement soient grossoyées.

Certaine règle de la Chambre mise de côté.

Comité Spécial nommé pour préparer la dite Adresse.

Rapport de l'Adresse.

Adresse.

Adresse à Son Excellence lui demandant à transmettre l'Adresse à la Reine.

Adresse

Ordonné, que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par toute la Chambre.

Ordonné, que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec ses Adresses.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *De Witt*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes les Dépêches qu'il peut avoir reçues, ou telles parties d'icelles qu'il jugera à propos de communiquer, relativement à tout Bill qui aurait passé dans la dernière Session, et renvoyé à la considération de Sa Majesté, et particulièrement au Bill qui permet aux sujets de Sa Majesté d'exercer les réclamations justes et légales qu'ils ont à faire valoir contre le Gouvernement Exécutif de Sa Majesté.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bills pas en
dans la dernière
Session et
réservés.

Message de
l'Administrateur
du Gouvernment.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtues de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit:—

CATHCART.

L'Administrateur du Gouvernement, ayant reçu du Gouvernement Impérial l'autorisation d'accéder au désir que l'Assemblée Législative a manifesté dans sa dernière Session, transmet, pour son information, copie du Rapport des Commissaires nommés par le Gouvernement Impérial, pour s'enquérir des affaires du Bureau des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice F.)

Bureau des
Postes dans
l'Amérique
Britannique
Septentrionale.

Dépêches.

CATHCART.

L'Administrateur du Gouvernement transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies de diverses Dépêches du Secrétaire d'État de Sa Majesté, énumérées dans la cédule ci-annexée.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
24 mars 1846.

CÉDULE DES DÉPÊCHES qui accompagnent le Message Dépêches.
du 24 mars 1846.

NO.	DATE.	SUJET.
356	1845 15 mars,	Enregistrement des Matelots de la Marine Marchande; avec copie d'une lettre du Capitaine Otway, de la Marine Royale.
371	16 avril,	Accusant réception de copies des adresses de félicitations adressées à Lord Metcalfe, sur son élévation à la Pairie.
Militaire 30	25 avril,	Avec lettres de la Trésorerie, relativement au droit imposé en Canada sur les articles importés pour l'usage des Troupes de Sa Majesté.
424	30 août,	Préparation de Sir William Burnett pour préserver les bois de l'incendie.
455	6 nov.	Idem, de M. Payne.
456	15 nov.	Désertion des Matelots Marchands, en réponse à une supplique adressée par les propriétaires et commandans qui font le commerce avec Québec.
457	15 nov.	Remarques sur l'Acte de la dernière Session, qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer du St-Laurent et de l'Atlantique.
458	18 nov.	Le Bill de Divorce de Harris ne sera pas sanctionné par Sa Majesté.
7	30 déc.	Relativement à l'Acte de la dernière Session, qui assure le droit de propriété des bâtimens des Plantations Britanniques.
Circulaire	1846. 15 janv.	Instructions générales, relativement aux Actes de Chemins de Fer Coloniaux.
18	3 fév.	Relativement à l'Acte des Douanes de la dernière Session.

(Copie.)

No. 356.

DOWNING STREET,
15 mars 1845.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre, à la considération de Votre Seigneurie, copie d'une lettre du Commandant *Otway*, M. R., qui suggère l'enregistrement des matelots de la marine marchande en *Canada* et dans les autres Colonies. Je suis informé que les Lords Commissaires de l'Amirauté sont d'avis que c'est là un sujet qui ne doit pas être réglé par un Acte du Parlement Impérial; mais qu'il doit être laissé au Gouvernement et à la Législature de chaque Colonie d'adopter les mesures qu'ils croiront convenables pour parvenir à l'enregistrement des matelots Coloniaux.

J'ai, etc.

(Signé) STANLEY.

Au Très Honorable

Lord METCALFE, G. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

TORONTO,
9 janvier 1845.

MILORD,

Comme je me suis occupé, pendant quelques années. (entre 1826 et 1829), à dresser un projet pour l'enregistrement des matelots dans le but d'empêcher la désertion tant de bâtimens de guerre que de bâtimens marchands; et l'ayant présenté, après l'avoir terminé, au ci-devant Lord Grand Amiral, (ce rapport a ensuite été publié pour être distribué aux Membres du Parlement et autres officiers Publics), je ne puis m'empêcher de m'intéresser au succès du système actuel adopté par Sir *James Graham*, plusieurs de ces parties essentielles étant presque analogues à ce que j'avais suggéré. C'est donc avec un plaisir infini que j'apprends que l'enregistrement n'est plus restreint à la ville de *Londres* seulement, mais qu'il a été étendu à tous les ports extérieurs. Cependant Votre Seigneurie ne s'est peut-être pas aperçu que pour mettre à exécution le neuvième règlement qui impose une pénalité de £10 contre les Commandans des vaisseaux marchands pour chaque homme qu'ils engageront sur leurs bâtimens

pour faire partie de l'équipage sans être porteur d'un billet d'enregistrement, il serait nécessaire que l'enregistrement fut étendu à celles de nos Colonies qui sont essentiellement des pépinières de marins,—position dans laquelle se trouve surtout le *Canada*. Ses nombreux bâtimens de pêche sont les berceaux de la vie maritime ; il sort de ses ports de construction de superbes navires qui servent à déployer l'habileté de ses matelots ; et l'immense commerce de ses marchands emploie plusieurs milliers des plus excellens marins, tant indigènes qu'euro péens. Parmi cette masse d'hommes, ces éventualités seront constantes ; mais avec une amende de £10, il est impossible de remédier à ces éventualités en remplissant les vacances occasionnées par la mort, la maladie, etc., à moins d'avoir en *Canada* un enregistrement des marins nés dans le pays, ou de ceux qui ont adopté cette Colonie pour patrie. Cet enregistrement, s'il est adopté, ne devrait pas comprendre d'autres matelots, sans quoi ils gêneraient l'opération du système des certificats Britanniques ; et tout porteur d'un certificat du *Canada* devrait être tenu à son arrivée en *Angleterre* de le changer contre un billet Britannique. Par ce procédé, on pourra se procurer des marins indigènes de la Colonie ; autrement il me semble qu'il devrait y avoir une exemption spéciale de l'amende en leur faveur, lorsqu'ils sont éloignés de la *Grande-Bretagne*.

Dans le cas où la Trésorerie se déciderait à étendre l'enregistrement au *Canada*, je sollicite respectueusement qu'il plaise à Votre Seigneurie de me nommer Régistrateur.

J'ai, etc.,

(Signé.) R. OTWAY,
Commandant, M. R.

Au Très Honorable
Lord STANLEY,
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 371.

DOWNING STREET,
16 avril 1845.

MILORD,

J'ai reçu la Dépêche de Votre Seigneurie du 17 mars, No. 229, renfermant copies des Adresses de félicitations qui vous ont été présentées par les deux branches de la Législature du *Canada* et par divers Corps Publics de la Province, à l'occasion de votre élévation à la Pairie.

C'est avec une extrême satisfaction que j'apprends que le témoignage distingué, qui vous a été dernièrement donné par Sa Majesté de son approbation de vos services publics, a fait naître une manifestation aussi formelle et aussi spontanée.

J'ai, etc.

(Signé.) STANLEY.

Au Très Honorable
Lord MERCALFE,
etc., etc., etc.

(Copie.)
MILITAIRE,
No. 30.

DOWNING STREET,
25 avril 1845.

MILORD,

Relativement à la correspondance qui a été échangée au sujet des droits qui sont imposés sur les provisions importées en *Canada* pour l'usage des troupes de Sa Majesté, je transmets maintenant à Votre Seigneurie copies d'une lettre, (et de ses incluses,) qui ont été reçues du Bureau de la Trésorerie, exposant que le nouveau Bill des Douanes, passé par la Législature Canadienne, ne contient aucune exemption en faveur des provisions ou autres articles

importés dans la Province pour le service de Sa Majesté.

Je ne puis cacher à Votre Seigneurie que le Gouvernement de Sa Majesté considère comme peu gracieuse cette déviation d'un principe reconnu et pratiqué dans toutes les possessions de la Couronne ; et que nous ne pouvons penser que la Législature du *Canada* se propose avec délibération d'imposer sur la caisse Britannique un fardeau qui n'a jamais pesé sur elle jusqu'à ce jour.

Je me flatte donc que Votre Seigneurie fera tous ses efforts, à la prochaine réunion de la Législature, pour obtenir l'exemption demandée par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, étant bien entendu que le Gouvernement de Sa Majesté se prêtera volontiers à tout arrangement qui serait de nature à prévenir les abus.

J'ai, etc.

(Signé.) STANLEY.

Au Très Honorable
Lord MERCALFE,
etc., etc., etc.

(Copie.)

CHAMBRES DE LA TRÉSORERIE,
16 avril 1845.

MONSIEUR,

Eu égard à ma lettre du 17 août dernier, et à votre réponse du 12 novembre suivant, relativement aux droits dont certains articles, importés pour l'usage des troupes en *Canada*, sont frappés en vertu d'un Acte de la Législature, il m'est enjoint par les Lords Commissaires de la Trésorerie de sa Majesté de vous transmettre, pour la présenter à Lord Stanley, copie d'un rapport fait à ce Bureau par le Commissaire-Général Filder, en date du 24 du mois dernier, avec ses incluses.*

Lord Stanley verra par le nouveau Bill de Douane qui a été passé par la Législature du *Canada*, qu'il n'y a aucune exemption en faveur des provisions ou autres articles importés ou fournis pour le service de Sa Majesté ; et que même les munitions de bouche, envoyées en ce pays du dépôt du Gouvernement, doivent être frappées d'un droit en vertu de l'Acte en question.

Comme on a pleinement reconnu le principe, que tous les articles importés ou fournis pour le service de Sa Majesté doivent être admis francs de droits Impériaux ou Coloniaux, leurs Seigneuries ne doutent pas que Lord Stanley ne juge à propos de prescrire, au Gouverneur-Général du *Canada*, de prendre les mesures que Sa Seigneurie croira nécessaires pour faire adopter ce principe dans les Provinces Canadiennes.

Si M. Filder a raison de supposer que la Chambre d'Assemblée n'a pas voulu exempter de droits certains articles importés en *Canada* pour l'usage des troupes de Sa Majesté, dans la crainte que ce privilège ne donnât lieu à des abus, leurs Seigneuries doivent observer qu'il ne paraît pas qu'il soit résulté des abus dans les autres Colonies où l'exemption est en pleine opération ; et leurs Seigneuries doivent supposer que le Commissariat et les Officiers de Douane, en prenant des arrangemens approuvés et sanctionnés par le Gouverneur-Général, prévien draient toute fraude à cet égard.

Je dois vous prier d'envoyer à ce Bureau l'incluse annexée au Rapport de M. Filder.

Je suis, etc.

(Signé.) E. E. TREVELYAN.

* Droits de Douanes—Résolutions qui seront proposées par l'honorable M. Robinson, dans un Comité de toute la Chambre, Mardi, le 25e jour de février courant,—telles qu'amendées par le Comité de toute la Chambre, et agréées par la Chambre.

(Copie.)

No. 1009.

COMMISSARIAT, CANADA,
Montréal, 24 mars 1845.

MONSIEUR,

Eu égard à ma lettre du 8 juillet dernier et à la vôtre du 2 décembre dernier, j'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information des Lords de la Trésorerie de Sa Majesté, que la Législature de cette Colonie a passé un nouveau Bill de Douane pour augmenter le droit sur les animaux vivans, de £1 à £1 10 0 sterling par tête, ce qui est environ 24 pour cent du coût de ces animaux, sans insérer aucune clause pour exempter de l'opération de cet Acte les animaux introduits pour l'usage des troupes.

Le bétail dans la Colonie n'étant pas proportionné à la consommation, excepté peut-être dans quelques-uns des Districts qui sont trop éloignés pour envoyer l'excédant sur les marchés, le prix de la viande fournie aux troupes, soit qu'elle soit prise dans le pays ou qu'elle soit importée, se trouve affectée jusqu'à la pleine concurrence de ce droit.

A cette occasion, la farine a été frappée d'un droit de 6d. sterling par quart, outre le droit Impérial de 2s., sans qu'on ait fait aucune exception en faveur des provisions de cette espèce ou autres comprises dans l'Acte, lorsqu'elles sont importées pour l'usage des troupes.

La viande salée en faveur de laquelle j'ai fait une représentation le 8 mai, et qui, je présume, est déjà partie d'Angleterre, sera conséquemment passible d'un droit de 2s. sterling pour cent.

Ayant vu, dans les papiers publics, qu'on avait déclaré dans la Chambre d'Assemblée, dans le cours des débats à ce sujet, que si l'on permettait que le bétail requis pour l'usage des troupes fut importé en franchise, ce privilège serait naître d'autres abus, je prends la liberté d'observer, qu'avec l'aide et la co-opération des officiers de douane, je suis d'opinion qu'il n'y aurait aucune difficulté à prévenir la fraude de la part des entrepreneurs.

J'ai, etc.

(Signé.) W. FILDER,
C. G.

(Copie.)

No. 424.

DOWNING STREET,
30 août 1845.

MILORD,

Je transmets copie ci-jointe de la lettre de Sir *William Burnett*, dans laquelle il suggère l'importance d'employer à la reconstruction des parties de la Cité de Québec, qui ont été détruites par les derniers incendies désastreux, le bois préparé conformément à son plan.

J'annexe aussi copie d'une lettre du Secrétaire de l'Amirauté, transmettant des rapports des Officiers des chantiers de construction de *Portsmouth* sur le résultat d'expériences qu'ils ont faites, afin d'essayer l'efficacité de cette découverte pour empêcher le bois de s'enflammer, accompagnés d'un état du Secrétaire du Bureau des Patentes, indiquant ce que coûte une voie de bois (*per load*) préparé pour la construction de bâtisses.

L'annexe de plus copie d'une lettre de M. Jones, dans laquelle il suggère l'aptitude de ce bois préparé à la construction des chemins dans la partie Ouest du *Canada*, et propose qu'une partie des deniers, accordés par le Parlement pour secourir ceux qui ont souffert des pertes dans les incendies de Québec, soit dépensée pour acheter le mécanisme nécessaire et payer les frais de son transport en *Canada*. Ce monsieur est dernièrement retourné dans la Province et il sera toujours prêt à offrir à Votre Seigneurie

toutes les explications que vous pourrez désirer obtenir sur le sujet.

Si l'on considère l'importance de toute mesure qui aurait l'effet de diminuer le danger des incendies dans un pays comme le *Canada*, où le bois est presque exclusivement employé à la construction des bâtisses, je crois qu'il est de mon devoir d'appeler l'attention de Votre Seigneurie sur ces suggestions, dans le cas où vous penseriez qu'il serait à propos, soit de dépenser, à cet effet, une partie de la somme qui a été dernièrement votée par le Parlement pour secourir ceux qui ont souffert des pertes lors des incendies à Québec, soit d'en faire l'objet d'une demande au Parlement Provincial.

J'ai, etc.

(Signé.) STANLEY.

Au Gouverneur.

Le Très Honorable
Lord METCALFE, G. C. B.
etc., etc., etc.

AMIRAUTÉ, SOMERSET HOUSE.

31 juillet 1845.

MILORD,

Ce n'est pas sans une grande méfiance que j'ose appeler sur moi l'attention de Votre Seigneurie ; mais je ne l'aurais pas fait, n'était-ce l'espoir que l'importance du sujet, sous un point de vue matériel, sera la meilleure excuse que je puisse offrir pour vous avoir importuné.

Personne, Milord, n'a pu entendre le récit des grandes calamités qui, dans deux occasions, ont dernièrement affligé les habitans de Québec, par la conflagration de leur Cité, sans sentir le désir d'empêcher qu'un semblable malheur ne se renouvelle une troisième fois ; et j'ai beaucoup de satisfaction, Milord, à vous informer que cela peut se faire efficacement, et à l'aide d'une dépense comparativement légère.

Des circonstances, qui se rattachent à des devoirs publics, appelèrent mon attention, il y a huit ou neuf ans, sur la possibilité d'empêcher le bois de pourrir, et la toile, etc. de moisir, et j'ai parfaitement réussi dans mon entreprise ; ma méthode est maintenant suivie en grande partie dans les chantiers royaux de construction, etc., par des personnes privées.

En continuant mes expériences, je découvris bientôt que ma préparation possédait aussi une qualité précieuse d'une autre nature, lorsque la composition était employée à l'état de concentration ; enfin, qu'elle rendait le bois, la toile, et même la mousseline la plus fine, incapables de s'enflammer ; ainsi, un bâtiment ou une maison construit de matériaux imprégnés de cette composition devient incapable d'être brûlé par le feu.

Ayant donné communication de cette précieuse découverte aux Lords Commissaires de l'Amirauté, il plut à leurs Seigneuries de faire faire, en mars 1844, les expériences les plus concluantes par les Officiers du chantier de construction de *Portsmouth* ; et, ces expériences ayant eu un parfait succès, des ordres furent, aussitôt après, donnés pour que toutes les cloisons des poudrières des vaisseaux de guerre, et les autres cloisons au-dessous ainsi que le bois de construction de toute espèce employé près des fourneaux des vaisseaux-à-vapeur de guerre, fussent imprégnés de la solution en question ; et, pour mettre ces ordres à exécution, il y a deux machines hydrauliques d'une grande force, en usage dans les chantiers de construction de *Portsmouth* et *Chatham*, qui peuvent imprégner, chaque jour, dix-huit voies de bois.

Je crains d'avoir détenu Votre Seigneurie trop longtems sur ce sujet ; mais je désirais vous montrer que ce n'est pas un projet éphémère sur lequel je m'efforce d'appeler votre attention, et je suis certain que Lord *Haddington* et l'Amiral Sir *George Cockburn* ou le Bureau de l'Amirauté confirmeraient

volontiers tout ce que j'ai avancé à ce sujet; et je serai toujours prêt à donner à Votre Seigneurie toute autre information que vous pourrez désirer sur cette découverte importante, car elle n'est pas applicable à la ville de Québec seulement, mais encore à la plupart de nos autres Colonies, quoique plus particulièrement à celles de l'Amérique du Nord et à toute autre place où l'on emploie du bois pour les constructions.

Afin de donner à Votre Seigneurie une idée de la valeur de la préparation en question, je prends la liberté de vous envoyer deux morceaux de bois sciés à même deux gros billots préparés dans les chantiers de construction de *Portsmouth*, avec le minimum de la quantité de composition requise pour les empêcher de s'enflammer, ainsi qu'un morceau de toile dans le même état; en plaçant chacun de ces articles dans la flamme d'une chandelle ou d'une lampe, vous verrez immédiatement l'effet de cette composition.

Le pamphlet qui accompagne la présente servira à faire voir à quel point elle est employée, et avec quel succès.

J'ai, etc.

(Signé.) W. BURNETT.
Directeur Général du
Département Médical de la Marine.

Au Très Honorable
Lord STANLEY.

(Copie.)

BUREAU DE L'AMIRAUTÉ,
14 août 1845.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 9 courant, avec l'incluse de Sir *William Burnett*, j'ai ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté de vous transmettre, pour l'information de Lord *Stanley*, copie du Rapport des Officiers du chantier de construction de *Portsmouth* sur les effets de cette composition employée dans le but d'empêcher le bois de prendre feu, ou plutôt de l'empêcher de s'enflammer. En conséquence de ce rapport, leurs Seigneuries ont donné l'ordre que les cloisons des poudrières des vaisseaux de guerre de Sa Majesté soient faites à l'aide du bois ainsi préparé; et il en est aussi employé une grande quantité dans les divers établissemens des chantiers de construction de Sa Majesté.

J'envoie de plus, pour l'information de Lord *Stanley*, copie d'un état du prix que coûte chaque voie de bois préparé pour servir aux constructions.

Je suis, etc.

(Signé.) W. B. HAMILTON.
A. G. W. HOPE, écr.
Downing Street.

CHANTIER DE CONSTRUCTION DE PORTSMOUTH.
13 mars 1844.

MONSIEUR,

Conformément aux ordres que vous nous avez donnés, le 1er courant, de faire des expériences pour voir jusqu'à quel degré du bois imprégné de la solution de Sir *W. Burnett* est inflammable, comparé au bois de même espèce, mais qui n'est pas préparé, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons fait, avec beaucoup de soin, une série d'expériences à ce sujet dont vous trouverez ci-dessous les résultats.

Nous avons fait nos expériences sur onze espèces de bois, chaque morceau avait deux pieds de longueur, 5 pouces de largeur et trois pouces d'épaisseur. Chaque morceau a été coupé en deux parties égales d'un pied de longueur; l'une des parties a été imprégnée d'une forte solution de chlorure de zinc (dans la proportion de un de chlorure par quatre gallons d'eau), l'autre partie n'a pas été préparée.

Après la préparation, nous primes le soin d'amener les deux parties au même degré de sécheresse.

Un des fourneaux du moulin à métaux, dans lequel les plaques de cuivre sont chauffées avant d'être mises en rouleaux, a été choisi pour faire les expériences. La chaleur du fourneau était intense.

Qualité du Bois et Résultat des Expériences.

Chêne d'Afrique.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 25 secondes.

Le morceau imprégné continua de résister aux flammes pendant 2 minutes; alors une flamme légère commença à se jouer à sa surface.

Chêne Anglais.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 5 secondes.

Le morceau imprégné s'enflamma en 40 secondes (flamme légère); au bout de 10 minutes, le morceau non imprégné était plus consumé que l'autre, mais la différence n'était pas grande.

Chêne d'Italie.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 15 secondes.

Le morceau imprégné s'enflamma (flamme légère) en 35 secondes.

Sapin de Dantzic.—Les deux morceaux imprégnés et non imprégnés, ayant été placés dans l'endroit le plus chaud du fourneau, s'enflammèrent immédiatement; mais l'on considéra que la chaleur était trop grande pour une semblable expérience.

Cowdie de la Nouvelle-Zélande.—Les deux morceaux n'ayant pas été placés aussi avant dans le fourneau, s'enflammèrent immédiatement; cependant le morceau imprégné brûla avec moins de violence que l'autre.

Sapin de Riga.—Les deux morceaux ont été placés à l'entrée du fourneau; celui qui était imprégné était décidément moins inflammable que l'autre, il s'enflamma quelque tems après celui qui n'était pas imprégné.

Pin résineux.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 5 secondes.

Le morceau imprégné résista aux flammes pendant 6½ secondes, et alors une légère flamme parut.

Pin Rouge (Canada).—On plaça du fer rouge sur les deux morceaux. Le non imprégné s'enflamma immédiatement. L'imprégné ne parut pas vouloir s'enflammer et le fer devint froid avant que le bois s'enflammât.

Orme (Canada).—Placé dans la chaudière contenant les plaques de cuivre sortant du fourneau à purifier:

Le morceau non imprégné s'enflamma en une demi-minute. Le morceau imprégné s'enflamma en 2½ minutes (flamme bien légère.)

Pin Jaune (Canada).—Placé dans la chaudière aux plaques de la même manière que les morceaux ci-dessus:

Le morceau non imprégné s'enflamma immédiatement. On observa l'imprégné pendant 12 minutes, mais il ne s'enflamma pas.

La chaleur était intense, une seconde expérience a été faite sur ce bois en plaçant du fer rouge sur la surface:

Le morceau non imprégné s'enflamma immédiatement.

Le morceau imprégné ne s'enflamma pas.

Il appert par les expériences ci-dessus que quelques-uns des morceaux de bois ainsi préparés, (spécialement le Pin Jaune du Canada) ont résisté à l'action des flammes à un degré extraordinaire.

Dépêches

Nous sommes d'opinion que le Pin Jaune préparé de cette manière pourrait être employé avec beaucoup d'avantage, non seulement pour les cloisons de la poudrière et de la soute vitrée, mais encore de toutes les cloisons d'un vaisseau de guerre. Il ne paraît y avoir rien dans cette composition qui soit nuisible à la santé de l'équipage ; et si, en préparant du Pin Jaune de cette manière on pouvait le rendre aussi durable que le bois généralement employé pour la construction des cloisons, cette composition posséderait le double avantage de conserver le bois et de l'empêcher de s'enflammer.

La solution employée dans les expériences ci-dessus étant huit fois plus forte que dans l'usage ordinaire.

Nous sommes, etc.

(Signé.) R. BLAKE.
F. STURDIE.
J. WATTS.
J. OWEN.

CHANTIER DE CONSTRUCTION DE PORTSMOUTH,
25 mai 1844.

MONSIEUR,

En égard à votre mémorial, du 20 mars dernier, dans lequel vous m'enjoignez de faire rapport si nous avons proposé que les cloisons des vaisseaux fussent imprégnées de la solution de Sir W. Burnett, de la même force que celle employée dans les expériences décrites dans votre lettre du 16 mars dernier, c'est-à-dire huit fois plus forte que d'ordinaire ; et si en est ainsi, quelle serait la dépense nécessaire pour l'employer de cette manière sur un vaisseau de ligne, et aussi la dépense qu'entraînerait, cette solution, même dans sa force ordinaire, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons fait plusieurs expériences, dans la vue de connaître quelle force doit avoir la solution pour résister avec succès à l'action des flammes : ci-suit le résultat :

1. Les bois durs tels que le Chêne d'Afrique, de Dantzie, et d'Angleterre, ne sont pas grandement affectés par la solution quant à la résistance aux flammes, quelqu'en soit la force.

2. Dans le cas de force ordinaire (proportion de 1 gallon de chlorure par 4 gallons d'eau.) le bois imprégné et celui qui ne l'est pas sont presque semblables.

3. Imprégnés dans une solution de 1 gallon de chlorure de zinc par 1/2 gallon d'eau et do. à 2 do. nous avons trouvé que certains bois exposés au contact du fer rougi ne se sont pas enflammés, tandis que les mêmes bois non imprégnés se sont enflammés immédiatement.

Ci-suit le nom de ces bois :—

1 lb. par 1 1/2 gallon d'eau.
Dantzie.
Epinette,
Sapin de Pologne,
do. d'Ecosse,
Pin Jaune.

1 lb. par 2 gallons d'eau.
Madriers d'épinette,
Sapins de Pologne,
Sapin de Riga.
Pin Jaune.

Les bois de même qualité ont été bouillis dans une solution de 1 lb. de chlorure par 2 gl. d'eau.

Do. do. 3 do.

Et dans chaque cas les bois imprégnés ont résisté avec succès à l'action des flammes, tandis que les bois non imprégnés se sont enflammés instantanément.

Ci-suit un état comparatif des dépenses pour arranger la cale d'un vaisseau de ligne avec du bois ordinaire et non imprégné, et avec du Pin Jaune et

du Sapin de Riga, imprégné dans une solution de 1 gallon de chlorure par 2 gallons d'eau.

	£	s. d.	£	s. d.
Cloisons, etc. de la cale, en Chêne Anglais, 3 pouces d'épaisseur, 2760 pieds cubes à 7s. 6d. par pie. l.			966	0 0
Do. Pin Jaune, 3 pouces, 2760 pieds à 2s. 4d.	322	0 0		
Solution.....	243	0 0		
Main d'œuvre.....	12	18 0		
			577	18 0
Différence en faveur du Pin Jaune.....				
			£388	2 0
Cloisons, etc. de la cale, en Pin de Riga, 3 pouces, 2760 pieds à 3s.	414	0 0		
Solution.....	220	0 0		
Main d'œuvre.....	12	18 0		
			646	18 0

Différence en faveur du Pin de Riga £319 2 0

Nous avons, etc.

(Signé.) R. BLAKE.
J. WATTS.
J. OWEN.

53, KING WILLIAM STREET,
LONDON BRIDGE, 13 août 1845.

MONSIEUR,

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que les frais de préparation du bois de construction, si c'est seulement pour l'empêcher de s'échauffer, seront de 9s. à 13s. 6d. par voie, selon la plus ou moins grande propriété d'absorption du bois.

Mais si l'on veut rendre le bois incombustible, les frais varieront de 25s. à 35s. par voie ; et il est bon de mentionner que le bois vert est plus promptement et plus efficacement préparé que le bois sec, l'aubier du bois vert étant rendu plus solide par ce procédé.

J'ai, etc.

(Signé.) C. JACKSON,
Secrétaire.

Sir W. BURNETT, G. C. D.
etc., etc., etc.

(Copie.)

LONDRES, 21 août 1845.

MONSIEUR,

En égard à la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous hier, par rapport à l'emploi de certains bois pour la reconstruction de la Ville de Québec, et la construction de chemins à lisses en Canada, j'ai l'honneur de vous informer que, s'il était résolu d'envoyer en Canada, soit l'appareil de Sir W. Burnett soit celui de M. Payne, je crois qu'il y aurait encore le temps de le faire avant le départ du dernier vaisseau d'automne pour le St.-Laurent ; et cela coûterait environ mille louis. Et vraiment, lorsque je considère la dépense énorme qu'a entraîné le transport d'un simple canon de 24, pendant la dernière guerre Américaine, en hiver, de Montréal à Kingston, et que la dépense actuellement suggérée en serait une éminemment *tempestive* et qui rapporterait de grands avantages, j'ose respectueusement en recommander la considération au Gouvernement. C'est un plan dans lequel j'ai une telle confiance, que j'aurais moi-même le désir de le mettre à exécution, comme spéculation financière, si j'avais assez d'argent, entre les mains pour l'entreprendre.

Depuis que j'ai écrit à ce sujet, j'ai reçu la visite du Secrétaire de la Compagnie de Sir W. Burnett, qui m'informe qu'il serait prêt à entreprendre de mettre à bord d'un vaisseau, dans le cours de cette saison, un appareil d'après leur plan, ce que ne pourrait faire Payne, puisqu'il demande trois mois pour le préparer; il dit qu'il y en a six de préparés pour le Gouvernement Russe, et qu'il a fallu douze mois pour les compléter.

Je n'émettrai aucune opinion quant aux mérites de ces procédés rivaux; mais je suis convaincu que l'un ou l'autre peut empêcher les parties fibreuses du bois de s'enflammer, et offre ainsi la garantie nécessaire contre les grandes et soudaines irruptions des flammes.

Si l'on juge convenable d'envoyer au Gouverneur-Général des spécimens de l'un ou de l'autre ou des deux modes de préparation, on pourra se les procurer en s'adressant aux inventeurs respectifs.

Les deux terribles calamités qui ont affligé, à si peu de distance l'une de l'autre, la malheureuse ville en question, peuvent être regardées comme étant d'une nature publique; mais la plus grande partie des individus établis dans la Province doivent s'attendre à perdre leurs maisons au moins une fois par le feu, comme cela m'est arrivé à moi-même, il y a quelques années, tandis que j'étais en mer pour retourner chez moi.

Indépendamment de la somme considérable d'argent votée par le Parlement pour secourir les incendiés, les Départemens de l'Amirauté et de l'Ordonnance ont chacun dans la Province des constructions et autres opérations en progrès, pour lesquelles l'appareil recommandé pourrait être employé.

Il pourrait aussi, en toute probabilité, être employé pour la construction des chemins à lisses; et il serait d'un grand service dans la partie du District de l'Ouest qui avoisine le Port *Sarnia* où je réside, et où l'on ne peut se procurer de la pierre même pour la construction des chemins ordinaires, qui sont maintenant presque tous construits en madriers.

Je me suis servi du langage ordinaire, Monsieur, en parlant des deux effrayantes catastrophes en question; mais après tout, il pourrait se faire qu'elles eussent été des événemens heureux, si, comme je l'espère, elles ont l'effet de produire une fusion amicale des sentimens hostiles qui existent entre les deux races, et si la sympathie montrée par leurs voisins pour les Canadiens-français qui ont le plus perdu dans les incendies, et les nombreuses souscriptions faites dans ce pays, ainsi que l'attention paternelle tant du Gouverneur-Général que de votre Département, tendent à faire naître cette reconnaissance et cette réciprocité de sentimens auxquels on peut s'attendre avec confiance.

Votre obligeante condescendance, Monsieur, m'a engagé à entrer dans ces derniers détails que vous voudrez bien, je l'espère, me pardonner.

Toutes les dépenses et fatigues, que m'ont occasionnées mon retour de *Liverpool* et mon changement de route, seront amplement compensées s'il m'est permis de croire que j'ai pu être de quelque utilité relativement aux questions que je viens de traiter.

J'ai, etc.

(Signé) L. H. JONES, P. M.
De Maxwell, District de l'Ouest.

A G. W. HOPE, Ecr.
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 455.

DOWNING STREET,
6 novembre, 1845.

MILORD,

Je transmets à Votre Seigneurie copie d'une correspondance échangée entre M. Payne, qui a inventé

un procédé pour la conservation du bois, et ce Bureau. D'après l'exposition de M. Payne, le chlorure de zinc est la solution employée par Sir William Burnett et non le chlorure de chaux.

Votre Seigneurie voudra bien donner publicité à cette explication dans le but de réparer le tort que cette erreur pourrait avoir causé au Docteur Payne.

J'ai, etc.

(Signé)

STANLEY.

Le Très Honorable
Lord METCALFE, G. C.B.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

WHITEHALL WHARF, CANNON ROW,
Westminster, 28 octobre 1845.

MILORD,

J'ai reçu du Canada, par la malle de ce jour, un exemplaire de la "Royal Gazette" publiée par autorité et datée le 1er octobre 1845, dans laquelle je trouve deux lettres de Votre Seigneurie, datées Downing Street, 30 août 1845; l'une adressée au Gouverneur, et l'autre au Lieutenant-Gouverneur de cette Colonie, recommandant à la considération du Gouvernement Colonial, l'adoption du procédé breveté de Sir William Burnett, pour la préparation des bois employés à la construction des édifices et bâtimens, dans le but de diminuer les risques d'incendie.

Cette recommandation, de la part du Gouvernement de Sa Majesté, paraît être fondée sur un rapport (également imprimé dans la *Royal Gazette*) rédigé par certaines autorités des chantiers de construction de *Portsmouth*, et où l'on rend compte du résultat d'une série d'expériences faites sur différentes espèces de bois saturés avec une forte solution de "chlorure de chaux." Je prends la liberté de déclarer que le chlorure de chaux n'est pas la substance pour laquelle Sir William Burnett a obtenu un brevet, mais bien le "chlorure de zinc." Si donc le Gouvernement de Sa Majesté a eu l'intention de recommander l'adoption du procédé de Sir William Burnett, procédé qu'il déclare dans sa lettre à Votre Seigneurie (également publiée dans la *Royal Gazette*) qu'on emploie sur une grande échelle dans les chantiers de ce port, il est évident que le rapport ci-dessus doit induire le Gouvernement Colonial en erreur, le chlorure de chaux étant la substance indiquée et recommandée dans ce rapport et non le chlorure de zinc, cette dernière substance étant l'objet du brevet de Sir William Burnett. Je n'ai aucun doute que le chlorure de chaux a l'effet de diminuer l'aptitude du bois à s'enflammer, et il forme un des principaux ingrédiens employés par moi dans le procédé pour lequel j'ai obtenu un brevet; mais certainement elle n'est pas comprise dans le brevet de Sir William Burnett, et peut être employée isolément par toute personne à qui il plaira d'en faire usage.

Néanmoins, employé seul, le chlorure de chaux, quoiqu'ayant l'effet d'arrêter les progrès de l'ignition, présente un inconvénient très sérieux et bien connu, je veux parler de sa nature déliquescente; inconvénient qui est évidemment fatal à son emploi en cet état, pour la construction soit des édifices ou des bâtimens. La découverte pour laquelle j'ai obtenu un brevet remédie à cet inconvénient, mon procédé consistant à employer ce sel en le combinant avec un sel métallique, et à former un nouveau composé qui est insoluble, et qui protège également bien contre le feu et est à l'abri de l'inconvénient de la déliquescence.

Dépêches.

Dépêches.

Maintenant que ces faits ont été signalés à Votre Seigneurie, il vous reste à adopter, dans ces circonstances, les mesures que vous croirez les plus convenables et les plus propres à mettre à exécution les intentions bienfaisantes et sages du Gouvernement de Sa Majesté, en engageant le Gouvernement Colonial à prendre des moyens pour atténuer, sinon pour prévenir entièrement les conséquences affreuses occasionnées par les incendies dans ces parties des possessions Britanniques.

Si j'avais su que le Gouvernement de Sa Majesté avait institué une enquête sur ce sujet et ordonné de faire des expériences, je n'aurais pas manqué de demander respectueusement un examen approfondi de mon procédé, dont le résultat, j'ose m'en flatter, n'aurait pas manqué d'être satisfaisant. Ces expériences paraissent ne s'être rapportées qu'à un procédé qu'on supposait être celui pour lequel Sir *William Burnett*, médecin général de la marine avait obtenu un brevet ; et il ne paraît pas qu'on se soit occupé de savoir si cet important objet pouvait être obtenu plus efficacement par d'autres moyens.

En conséquence, je prie respectueusement Votre Seigneurie de faire instituer une enquête sur les faits que je viens de vous soumettre, et de vouloir bien, en outre, donner des instructions aux personnes compétentes que vous voudrez bien désigner pour examiner mon procédé et vous faire leur rapport, et, en particulier, pour constater son efficacité pour l'objet que l'on a en vue : en faisant cette dernière demande, je sollicite de Votre Excellence la faveur de vouloir bien parcourir le rapport adressé par M. *Richard Philipps* aux Commissaires des bois et forêts de Sa Majesté, et dont je lui transmets une copie.

Dans l'espoir d'obtenir bien vite une réponse à ce sujet,

J'ai, etc.

(Signé.) CHARLES PAYNE.

Au Très Honorable
Lord STANLEY.
etc., etc., etc.

(Copie.)

MUSEUM OF GEOLOGICAL PRACTICE.
20 septembre 1842.

MILORD ET MESSIEURS,

Conformément à vos instructions, et avec le secours de M. *Payne*, j'ai soumis à de nombreuses expériences son procédé pour la conservation du bois.

Cette méthode consiste à dépouiller le bois de l'air qu'il contient, et à lui faire absorber à la place de l'air une solution ; le bois est ensuite imprégné, par des moyens mécaniques, d'une autre solution qui agit chimiquement sur la première, de manière à introduire dans les pores du bois une substance solide, qu'on espère être assez efficace pour l'empêcher de se décomposer.

Avant d'entreprendre directement l'expérience principale, je crus que je devais d'abord m'assurer si le procédé de M. *Payne* était propre à opérer l'infiltration du bois par les solutions qu'il propose. Dans ce but, un bloc de bois a été plongé dans l'eau pendant 24 heures. L'ayant pesé au bout de ce tems, je m'aperçus qu'il avoit absorbé moins de 7 pour cent d'eau tandis qu'un bloc semblable, soumis pendant 10 minutes aux procédés de succession de l'air et d'infiltration forcée de M. *Payne*, gagna plus de 50 pour cent d'eau. Etant ainsi convaincu qu'il était facile de faire absorber aux bois de grandes quantités de liquides, je fis diverses expériences au moyen des procédés de décomposition de M. *Payne*, avec quelques-unes des différentes solutions indiquées dans sa patente ; il faudrait de longues expériences pour distinguer celle qu'il conviendrait le mieux d'employer. Je m'assurai qu'il serait facile de dépo-

ser dans le corps du bois huit pour cent de matière solide capable d'empêcher sa décomposition. Dépêches.

Ce fait a été déterminé en soumettant le bois imprégné à une température très élevée, et en le pesant de tems à autre pendant dix jours.

Le tems seul peut démontrer si une substance ainsi introduite dans le bois peut le préserver de la décomposition. Il y a beaucoup à dire en faveur de la réalité de cette faculté conservatrice ; et je suis d'avis que la méthode de M. *Payne* se trouvera la plus efficace de toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici, à cause de la puissance avec laquelle elle effectue l'infiltration, et de l'insolubilité de la majeure partie de la substance introduite dans le bois.

C'est pourquoi je prends la liberté d'ajouter que, dans le cas où vous voudriez employer une substance conservatrice du bois, je considère le procédé de M. *Payne* comme méritant d'être soumis à l'épreuve de l'expérimentation en grand ; et je puis ajouter que quelques-unes des substances employées par lui diminuent la combustibilité du bois à un degré considérable.

J'ai, etc.

(Signé.) R. PHILLIPS.

(Copie.)

DOWNING STREET,
5 novembre 1845.

MONSIEUR,

J'ai soumis à Lord Stanley votre lettre du 28 du mois dernier, et Sa Seigneurie m'a donné l'ordre de vous répondre qu'il lui est impossible de dire par quels moyens il est arrivé que, dans le rapport publié en *Canada* pour suggérer l'emploi du procédé de Sir *William Burnett*, pour empêcher le bois et d'autres substances de s'enflammer lorsqu'ils se trouvent en contact avec le feu, la solution de *Chlorure de chaux* ait été indiquée comme l'une des substances employées dans son procédé à la place du *Chlorure de zinc*.

Sa Seigneurie apprendrait avec regret que vos intérêts eussent souffert de cette erreur commise dans la publication faite en *Canada* de l'invention de Sir *William Burnett* ; et elle se fera un plaisir de remédier au mal en transmettant au Gouverneur-Général du *Canada* des copies de cette correspondance avec vous.

J'ai, etc.

(Signé.) G. W. HOPE.

CHARLES PAYNE, écuyer,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 456.

DOWNING STREET,
15 novembre 1845.

MILORD,

J'accuse réception de la dépêche de Votre Seigneurie No. 308, en date du 5 juillet dernier, renfermant copie d'un mémorial, que vous avez reçu des maîtres et propriétaires de vaisseaux britanniques qui font le commerce à *Québec* ; et suggérant l'adoption de certaines mesures pour remédier aux inconvénients auxquels ils sont maintenant exposés par le refus que font tous les jours leurs matelots de remplir les engagements qu'ils ont contractés avant de laisser ce pays.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne doute nullement que le mal dont on se plaint n'existe à un degré considérable, et il pense qu'il serait convenable d'adopter des mesures propres à arrêter ce système de désertion.

Les remèdes que suggèrent les Mémorialistes sont comme suit :—

1. Que tout propriétaire de navire en *Canada*, qui expédie un vaisseau neuf au Royaume-Uni, devrait

Matelots.

être tenu, au préalable, d'y prendre les deux tiers de son complément de matelots.

2. Que les matelots en *Canada* devraient être enregistrés, et qu'il ne devrait être permis à aucun maître et propriétaire de navires provinciaux partant pour la mer, de prendre des matelots sans billet d'enregistrement, (Britannique ou Canadien, il est à supposer).

3. Que, jusqu'à ce que cette loi soit passée, les vaisseaux du Royaume-Uni partant du *Canada*, ne devraient pas être astreints à prendre des matelots qui n'auraient pas des billets d'enregistrement.

Quant à la première des trois mesures proposées, le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas disposé à recommander au parlement Impérial, ni même au Parlement Provincial, d'imposer une restriction si inouïe sur les constructeurs de vaisseaux en *Canada*, avant d'avoir essayé d'autres moyens pour prévenir la désertion.

D'abord il serait mieux d'essayer le second moyen qui, sans peut-être empêcher tout-à-fait la désertion, pourrait au moins la réprimer d'une manière bien sensible.

Vous pourrez en conséquence engager la Législature du *Canada* à passer une loi de nature à établir un système d'enregistrement pour les matelots de cette Colonie, et à empêcher les maîtres de vaisseaux partant du *Canada*, d'engager des matelots qui ne fourniraient point un billet d'enregistrement Canadien ou Impérial.

Quant à la troisième proposition, le Gouvernement de Sa Majesté craint beaucoup que les Mémorialistes en *Canada* et probablement les autorités de cette Colonie, n'aient donné une interprétation peu correcte à l'Acte des vaisseaux marchands,—en supposant bien à tort que cet Acte empêche les maîtres de vaisseaux enregistrés dans le Royaume-Uni, d'engager en *Canada* des matelots qui n'ont point de billet d'enregistrement.

Après avoir été consultés sur ce sujet, les Officiers en loi de la Couronne sont d'opinion que l'Acte ne prohibe pas l'engagement des matelots qui n'ont point de billet pour les navires qui reviennent du *Canada*, de *Québec* ou d'aucun autre port Colonial au Royaume-Uni.

Je transmets ci-jointe copie de cette opinion pour votre information, et pour servir de règle de conduite aux autorités Provinciales.

J'ai, etc.

(Signé) STANLEY.

" Nous sommes d'opinion que l'Acte ne prohibe pas l'engagement des matelots qui n'ont point de billets pour les vaisseaux qui reviennent du *Canada*, de *Québec* ou d'aucun autre port Colonial au Royaume-Uni."

(Signé) F. THESIGER, F. KELLY.

" Pour la considération du Conseil de l'Amirauté." " Je partage cette opinion."

(Signé) RICH. GODSON.

" 18 octobre, 1845."

Au Très Honorable Lord METCALFE, G. C. B. etc. etc. etc.

(Copie.) No. 457.

DOWNING STREET, 15 novembre, 1845.

MILORD,

Je dois appeler l'attention de Votre Seigneurie sur les remarques suivantes relatives à un Acte passé par la Législature du *Canada* dans sa dernière Session, et désigné, dans les Archives de ce Bureau, sous

le No. 232, et intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*."

La 38e Section qui fixe le maximum des taux que la Compagnie devra établir pour le transport des passagers et des marchandises, lui permet de charger ces taux en totalité ou en partie, pourvu qu'ils ne dépassent pas le maximum ainsi fixé. Le même privilège est accordé aux Compagnies de Chemins de Fer en ce pays par l'Acte 8 et 9 *Victoria*, chap. 20; mais, de peur qu'on n'abuse de ce pouvoir pour nuire à quelques personnes et en favoriser d'autres, ou pour établir un monopole dangereux, il est déclaré, par un proviso, que les taux seront toujours les mêmes pour toutes les personnes et pour toutes marchandises, dans les mêmes circonstances; la même disposition devrait être adoptée dans le cas actuel.

Mais la 50e clause donne lieu à des objections plus sérieuses. Elle autorise la Compagnie à occuper toutes les parties du Fleuve *St.-Laurent* et de la Rivière *Richelieu*, dont elle pourra avoir besoin pour l'usage du Chemin de Fer; mais il n'y a aucune disposition (excepté une disposition partielle à l'égard du *Richelieu*) qui l'empêche de construire des ouvrages qui pourraient gêner la navigation de ces rivières.

Il serait fort à désirer que Votre Seigneurie obtint un amendement à ces clauses, et particulièrement à la dernière; en attendant, la décision de Sa Majesté sur cet Acte sera suspendue.

J'ai l'intention de transmettre prochainement, à Votre Excellence, copies des Actes généraux des Chemins de Fer, et des procédés du Département Gouvernemental des Chemins de Fer, pour l'information de la Législature Provinciale, dans ses délibérations sur ce sujet.

J'ai, etc.

(Signé) STANLEY.

Au Très Honorable Lord METCALFE, G. C. B. etc., etc., etc.

(Copie.) No. 458.

DOWNING STREET, 18 novembre, 1845.

MILORD,

Relativement à la correspondance énumérée à la marge, au sujet du Bill de divorce de M. *Harris*, je

dois maintenant communiquer à Votre Seigneurie la copie jointe d'un Rapport des Officiers en loi de la Couronne, d'après lequel il paraît, que si le Bill était sanctionné par Sa Majesté, les Cours de la loi dans ce royaume ne considéreraient pas un tel Acte comme un divorce valable, mais que M. et Mad. *Harris* conserveraient toujours, aux yeux de la loi, leurs relations d'époux et d'épouse dans ce Royaume, et dans toute autre place, au-delà des limites du *Canada*, qui se trouve régie par la loi d'*Angleterre*.

Dans ces circonstances, il serait sans doute impossible de conseiller Sa Majesté en Conseil de ratifier, et finalement de sanctionner ce Bill.

J'ai, etc.

(Signé) STANLEY.

Au Lord METCALFE, etc., etc., etc.

DOCTORS COMMONS, 18 novembre, 1845.

MILORD,

Nous avons reçu l'ordre de Votre Seigneurie qui nous a été signifié par la lettre de M. Hope du 15 de

Dépêches.

Dépêches.

Dépêches.

ce mois, dans laquelle il dit qu'il lui a été prescrit de nous transmettre un Bill que le Conseil et l'Assemblée ont passé pour dissoudre le mariage de *Henry William Harris*, écuyer; et aussi de nous transmettre copies de la correspondance qui a été échangée relativement à ce Bill entre Votre Seigneurie et le Gouverneur-Général du *Canada*. Il résulte, de cette correspondance, que M. et Mad. *Harris* se sont mariés en *Canada* en 1832; qu'à cette époque, ce premier y résidait comme officier attaché à son régiment; que l'adultère, qui a été la cause du divorce, a été commis en *Canada*; que M. *Harris* n'y avait d'autre domicile que celui qu'il pouvait prendre, en sa qualité de militaire; qu'en l'année 1841, M. *Harris* retourna avec son régiment, dans le Royaume-Uni, et qu'il n'a pas depuis résidé en *Canada*; que Mad. *Harris* a aussi quitté le *Canada* pour les *Indes Occidentales*; et que le Bill de divorce a été passé dans le mois de mars 1845, et pendant que les deux parties étaient absentes de la Province.

Que Votre Seigneurie a aussi chargé M. *Hope* de nous prier de donner notre opinion sur la question de savoir si ce Bill était ratifié par Sa Majesté, les Cours de Loi du Royaume considéreraient cet Acte comme un divorce valable entre M. et Mad. *Harris* dans ce Royaume; et si, nonobstant cet Acte, ils ne conserveraient pas toujours aux yeux de la loi, dans ce Royaume et ailleurs au-delà des limites du *Canada*, leurs relations d'époux et d'épouse.

En obéissant à l'injonction de Votre Seigneurie, nous avons l'honneur de faire rapport, que, comme les parties n'étaient pas domiciliées en *Canada*, à l'époque où le Bill pour la dissolution du mariage a été passé, nous sommes d'opinion, si ce Bill était ratifié par Sa Majesté, que les Cours de Loi dans ce Royaume ne considéreraient pas cet Acte comme un divorce valable.

Nous pensons de plus que M. et Mad. *Harris*, nonobstant cet Acte, conserveraient toujours, aux yeux de la loi, leurs relations d'époux et d'épouse dans ce Royaume, et dans tout autre lieu, au-delà des limites du *Canada*, qui se trouve régi par la loi de l'Angleterre.

Nous avons, etc.

(Signé.)

F. DADSON.
F. THIESIGER.
FITZROY KELLY.

Au Très Honorable
LORD STANLEY,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 1.

DOWNING STREET.
30 décembre, 1845.

MILORD,

Vaisseaux des
Plantations
Britanniques.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, à Votre Seigneurie, l'ordre donné par Sa Majesté en Conseil, du 23 du courant, qui donne cours à l'opération d'un Acte passé par la Législature du *Canada*, No. 212, pour assurer le droit de propriété des vaisseaux construits dans les Plantations *Britanniques*.

La dernière clause, néanmoins, déclare que cet Acte cessera du moment où l'Acte Impérial 3 et 4 *Guillaume IV*, chap. 55, intitulé, "Acte pour l'enregistrement des Vaisseaux Britanniques," s'étendra aux bâtimens navigant sur les eaux intérieures de la Province du *Canada*. Cet Acte ayant néanmoins été abrogé par l'Acte 8 et 9 *Victoria*, chap. 89, il serait à désirer que l'Acte primitif, No. 212, fut amendé par l'introduction des mots "ou tout autre Acte pour l'enregistrement des Vaisseaux Britanniques," immédiatement après les mots "l'Acte du Parlement" (savoir 3

et 4 *Guil. IV*, c. 55) intitulé "Acte pour l'enregistrement des Vaisseaux Britanniques." Dépêches

J'ai, etc.

(Signé.)

GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général,
Comte CATHCART, G. C. B.
etc., etc., etc.

(CIRCULAIRE.)

DOWNING STREET,
15 janvier, 1845.

MILORD,

Je vois que l'impulsion qui a été donnée, dans toutes les parties du monde civilisé, pour l'établissement de chemins de fer, s'est fait ressentir dans plusieurs Colonies Britanniques. De toutes parts, on a appelé mon attention sur ce sujet, en me le présentant sous des points de vue physiques et économiques aussi distincts et aussi variés que les positions de ces immenses établissemens.

Essayer d'établir une série de réglemens, ou même une seule règle pour lier rigoureusement les Gouvernemens Exécutifs de toutes ces Provinces, serait évidemment une tentative futile et impraticable. Mais l'expérience de ce pays a consacré quelques principes généraux sur cette matière, dont l'application n'est ni transitoire ni locale, mais que l'on peut regarder comme plus ou moins applicables à la législation de tout pays, dans cette nouvelle carrière ouverte à l'entreprise. Le but de cette dépêche est d'indiquer succinctement quels sont ces règles ou principes.

Il convient néanmoins de vous mettre au fait, avec tout le détail possible, des dispositions formelles qui ont été établies par des statuts, ou par des ordres permanens des deux Chambres du Parlement, pour mieux prévenir les maux, et assurer les avantages qui résultent de l'établissement de nouvelles lignes de Chemins de Fer en ce pays. J'annexe à cette Dépêche une liste de divers Documens de cette nature. Vous trouverez sans doute plusieurs choses qui ne peuvent se rapporter aux circonstances de la Colonie que vous gouvernez; mais vous en trouverez aussi beaucoup qui faciliteront grandement la rédaction des projets de loi de Chemins de Fer, et qui renferment, dans un cadre étroit, les résultats d'études longues et laborieuses, et d'essais très dispendieux. Mais quelque soit l'utilité ou l'inutilité de ces détails, j'en reviens à la question générale dont j'ai déjà parlé.

1^o. Il est donc nécessaire en premier lieu, lorsqu'il est question de former une compagnie pour établir un Chemin de Fer, de stipuler formellement que la Législature pourra à l'avenir révoquer, changer ou amender aucune partie de son privilège, sans être pour cela obligée de rémunérer ou indemniser les actionnaires. Il est à présumer sans doute que, dans l'exercice de ce droit, la Législature locale respectera toujours les obligations dictées par la justice et une saine politique. Mais essayer, une fois pour toutes, de passer une loi de cette nature, et la rendre invariable, à moins qu'on n'obtienne ou n'acquiesce le consentement des Actionnaires, ce serait exposer la société en général à tous les risques d'un essai douteux et précaire dans le principe.

2^o. Avant que Sa Majesté ne sanctionne aucun projet de loi de Chemin de Fer, vous exigerez, comme préliminaire indispensable, qu'au moins un dixième du capital soit placé dans des fonds sûrs et disponibles, pour l'achèvement des travaux.

3^o. Tout projet de loi semblable devrait contenir des dispositions pour le transport des Malles Royales. Le but devrait être d'établir un taux modique pour le transport de ces Malles, et de faciliter, autant que possible, l'opération de cette branche du service

public. L'on pourra, à cet égard, référer aux sections des Actes impériaux relatifs aux Chemins de Fer, qui ont rapport à ce sujet.

4t. Tout projet de loi devrait aussi contenir le dispositif nécessaire pour assurer le transport prompt et facile des forces de Sa Majesté, soit l'armée régulière, la milice, la police, les constables, soit toute autre personne voyageant au service de Sa Majesté. On trouvera des dispositions semblables dans les Actes ci-joints du Parlement.

5t. Dans l'hypothèse où l'on établirait des Télégraphes électriques sur quelques-unes des lignes de Chemins de Fer, l'on devrait veiller à ce qu'ils soient contrôlés et surveillés suivant les termes ou d'après l'esprit de la Section de l'Acte du Parlement qui se rapporte à cet objet.

6t. Le Statut 7 et 8 Vict., chap. 85, sec. 1, renferme une disposition pour la révision du tarif des Chemins de Fer, et l'établissement d'une nouvelle échelle si, après 21 ans, les profits se trouvent avoir excédé dix pour cent. Le principe de cette clause, en substituant 15 pour cent au lieu de 10 et sept années au lieu de trois, comme base de la moyenne à calculer, devrait, je conçois, être adopté dans tous les Actes relatifs aux chemins de fer dans les Colonies.

7t. La deuxième section du même Acte donne à l'état la faculté de racheter tout Chemin de Fer, s'il le juge nécessaire, après un certain laps de tems, et aux conditions y mentionnées. Une semblable disposition devrait, en substance, former partie de tout Acte que l'on pourra passer dans la Colonie dont vous administrez le Gouvernement.

8t. La cinquième section du même Statut pourvoit à la tenue et à l'inspection des comptes des compagnies de Chemins de Fer, et cette disposition devrait, selon moi, suivant l'exigence du cas, former une partie intégrante de tout projet de loi de Chemins de Fer, qui sera passé dans chaque Colonie Britannique. A l'égard des trois dernières dispositions, cependant, il est important d'observer qu'elles ne doivent pas affecter, d'une manière positive et par anticipation, les questions auxquelles elles se rapportent, ni préjuger, en aucune manière, la convenance du rachat de tout Chemin de Fer par l'état. Elles ont été dictées dans la croyance que le système des Chemins de Fer est encore dans son enfance, et qu'il est impossible de prédire avec précision les effets et les résultats qui devront accompagner sa maturité, ou de prévoir les exigences que ce système pourra créer. On a donc pensé qu'il était sage d'exiger les meilleures garanties, suivant les circonstances, en laissant à la Législature toute sa liberté d'action à l'avenir, et en se prémunissant contre toute idée que ces compagnies pourront conserver leurs avantages, soit par interprétation ou prescription, sans avoir égard aux intérêts publics, tels qu'ils pourront se trouver à l'avenir.

9t. Vous trouverez, dans les Actes ci-joints, diverses dispositions qui ont pour objet immédiat la sûreté publique. Il sera sans doute nécessaire de les modifier suivant les exigences particulières et locales ; mais des dispositions semblables, mûries avec soin, sont essentielles pour une bonne législation sur cette matière.

10t. Dans les Colonies où il existe des assemblées représentatives, et dont la population est nombreuse, l'on trouvera, j'espère, d'amples garanties et pour protéger les droits privés, et pour empêcher que les personnes, qui possèdent une grande influence locale, n'obtiennent des privilèges indus. Dans d'autres Colonies, la garantie contre les abus sera peut-être moins assurée, et la vigilance de l'Exécutif pour les prévenir n'en devra être que plus active. C'est là un devoir pour l'accomplissement duquel le Gouverneur de chaque Colonie devra se considérer particulièrement responsable.

Telles sont les dispositions ou principes généraux

qui devraient, selon moi, être insérés dans tout projet de loi de Chemin de Fer, qui sera passé dans la Colonie dont vous administrez le Gouvernement. Vous verrez que le but général que j'ai eu en vue, en établissant ce principe, a été de laisser le champ libre aux entreprises des particuliers et des associations, en évitant toute intervention minutieuse, et de prendre en même tems des moyens sûrs et faciles pour éprouver la solidité des projets,—pour mettre la vie des personnes à l'abri du danger,—et pour assurer au public, dès le principe, sa juste part des avantages résultant de l'établissement des Chemins de Fer, et à l'Etat, comme représentant le public, les moyens de parer aux exigences futures. Mais je n'oserais dire que ces dispositions soient absolument indispensables dans chaque Colonie, et dans tout projet de loi de Chemins de Fer. Je connais trop bien la diversité des circonstances qui existent dans les diverses dépendances de la Couronne Britannique, pour essayer de gêner ainsi la discrétion du Gouvernement Local, ou entraver la libre action des Conseillers confidentiels de Sa Majesté. Le but pratique de ses réglemens peut se résumer comme suit : il ne sera pas nécessaire de réserver la sanction de Sa Majesté aucun projet de loi de Chemins de Fer, qui remplit toutes ces conditions. D'un autre côté, toute loi, dans laquelle on aura omis de se conformer à aucune de ces conditions, devra être ainsi réservée. En transmettant toute Loi de Chemins de Fer pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté, vous indiquerez distinctement jusqu'à quel point ces réglemens ont été suivis, et jusqu'à quel point l'on s'en est écarté ; et quels sont les motifs qui sont donnés comme la cause de cette négligence ou omission. D'un autre côté, il peut arriver dans quelques occasions, que des Compagnies désirent accréditer leurs entreprises, en sollicitant du Gouvernement une plus large part de son appui que je n'ai proposé. Je ne m'oppose pas à cette intervention de sa part, même au-delà de ce que la Législature de la Colonie dont vous administrez le Gouvernement, pourrait autoriser en général, pourvu que cela se fasse avec le concours et l'assentiment des parties, et n'entraîne pas de dépense pour le Public. Par exemple, il peut arriver que les parties désirent soumettre leurs projets à l'examen d'Officiers nommés ou approuvés par vous, pour cet objet. Dans un cas semblable, ou dans tout autre que vous croirez analogue, je ne veux nullement gêner votre discrétion.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé.)

W. E. GLADSTONE.

Le Gouverneur-Général,
etc., etc., etc.

P. S. De crainte que le langage dont je me suis servi, dans ma première recommandation, ne donne lieu à une interprétation exagérée, je dois vous dire que l'on a l'intention seulement de recommander une disposition strictement conforme à la 26^e clause du modèle du projet de loi de Chemins de Fer de 1845, et nullement de se départir de l'esprit de cette disposition.

Liste des Incluses.

- No. 1.—Volume des Rapports des Comités et des Actes des chemins de fer en général.
- 2.—Ordres permanens des deux Chambres du Parlement relatif aux chemins de fer.
- 3.—Acte pour consolider les clauses relatives aux chemins de fer.
- *4.—Modèle de projet de Loi de 1845.
- 5.—Volume des Actes Généraux et Publics pour régir les chemins de fer.

*N. B.—No. 4. Il a été impossible de se procurer une copie de cet Acte. Mais on pourra voir la clause à laquelle le Secrétaire d'Etat fait allusion, à la page 48 des Rapports des Comités.—Incluse No. 1.

Dépêches
(Copie.)
No. 18.

DOWNING STREET,
3 février, 1845.

Acte des
Droits de
Douane.

MILORD.

237. 21 Avril, 45.
238. 21 Avril, 45.
239. 6 Mai, 45.
241. 8 Mai, 45.
241. 23 Mai, 45.

Je dois accuser la réception des diverses Dépêches énumérées en marge, et je me propose d'y faire une réponse générale, parcequ'elles ont toutes rapport au même sujet, l'Acte de la Législature du Canada du 17 mars dernier, chap. 3, pour accorder des droits Provinciaux de Douanes.

Cet Acte est réservé à la sanction de Sa Majesté, et je ne puis aviser Sa Majesté de le sanctionner avant qu'il y soit introduit un amendement.

Il comporte deux principes d'une grande importance.—le premier directement, et le second virtuellement.

Le premier est la distinction établie entre les marchandises importées par mer et celles importées par toute autre voie. A cet égard, je n'ai qu'à vous renvoyer à ce que j'ai déjà dit au sujet de la proposition qui a été faite d'imposer, sur toutes les marchandises, des droits intérieurs pour contrebalancer ceux du retraits. Comme Votre Seigneurie pourra le voir, ce n'est pas par rapport aux difficultés que suscite cette partie de la mesure que je n'en conseille pas la sanction. Mais je trouve qu'au lieu du droit de 6s. qui était ci-devant imposé sur le cuir manufacturé et non manufacturé importé en *Canada*, on a substitué un tarif gradué qui paraît généralement varier de 10s. à 25s. ou 30s. *ad valorem*. Dans certains cas, on établit une distinction en faveur des objets importés par mer, et dans d'autres, les droits sont uniformes.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas prêt à consentir à ce qu'il soit imposé, sur les marchandises Britanniques de la nature de celles que le Royaume-Uni ou les Possessions Britanniques exportent au *Canada*, des droits plus élevés que ceux qui étaient prélevés en vertu de l'ancien Acte des Douanes Provinciales, bien qu'il n'ait aucune objection à ce que l'on substitue au lieu des droits *ad valorem* des droits qui puissent, en moyenne, être considérés comme équivalens. Votre Seigneurie considérera cela comme la ferme détermination du Gouvernement, et le fera connaître en conséquence. Il est indispensable d'amender l'Acte de manière à le rendre conforme à cette détermination.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne consentirait, qu'avec une grande répugnance, à une augmentation de droits sur les marchandises étrangères importées par mer dans les Colonies Britanniques, tels qu'ils existaient avant la passation de l'Acte qui est maintenant sous considération.

S'il était possible de considérer le transport intérieur comme un sujet qui doit trouver sa solution dans la Province, plutôt qu'une question du ressort du Parlement Impérial, et dans laquelle chaque Colonie ne peut être regardée que comme faisant partie d'un Empire animé d'un principe d'action uniforme et central, l'on ne peut, dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, envisager sous ce point de vue le commerce maritime, sans s'exposer à de grands inconvéniens.

Cependant, toute augmentation de droits de la nature de celle à laquelle je fais allusion doit, non seulement, être imposée d'une manière spéciale et positive sur les marchandises étrangères et sur ces marchandises seulement, lorsque ce sont les mêmes produits que ceux du Royaume-Uni ou des Provinces Britanniques et qu'ils entrent dans le *Canada*, le Royaume-Uni et les Provinces Britanniques, mais doit encore être appuyée sur des considérations puissantes et toutes particulières qui doivent être exprimées pour l'information du Gouvernement.

Depêches.
Votre Seigneurie emploiera toute l'influence qu'elle peut exercer sur les esprits, pour recommander l'adoption des principes commerciaux contenus dans la lettre circulaire de mon prédécesseur, en date du 28 juin 1843; ou du moins pour moduler les dispositions qui paraissent porter les esprits à augmenter les droits différentiels qui pèsent sur les produits étrangers.

J'aurais aussi désiré trouver dans cet Acte l'exemption des droits que l'on accorde ordinairement en faveur des approvisionnements nécessaires pour les troupes de Sa Majesté.

Votre Seigneurie s'efforcera de faire adopter cette disposition ainsi que l'amendement dont j'ai parlé plus haut, et que je regarde comme indispensable.

J'ai, etc.

(Signé.)

W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général

Comte CARICART, G. C. B.

etc., etc., etc.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires des dites Dépêches soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression
des dites
Dépêches ordon-
nées.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général
Draper, secondé par l'Honorable M. Papineau,

Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux et Permanens de cette Chambre pour la présente Session, pour les objets suivans, savoir:—

Comités per-
manens

- 1.—DES PRIVILÈGES ET ELECTIONS.
- 2.—DES LOIS EXPIRANTES.
- 3.—DES BILLS PRIVÉS.
- 4.—DES ORDRES PERMANENS.
- 5.—DES IMPRESSIONS.
- 6.—DES DÉPENSES CONTINGENTES.

lesquels dits Comités auront respectivement pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de tems à autres de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de onze Membres, composé de l'Honorable Procureur-Général Smith, l'Honorable M. Baldwin, l'Honorable M. Aylwin, l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, l'Honorable M. Moffatt, M. Gowan, M. Colvile, M. Leslie, M. Macdonald, de Kingston, M. Chauveau et M. Meyers, pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, des Listes de Membres, pour composer les six Comités permanens ordonnés par cette Chambre.

Comité pour
préparer des
listes de Mem-
bres.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Permanent de six Membres, composé de l'Honorable M. Morin, l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, M. Boutilhier, M. Hale, M. Taché et M. Macdonald, de Kingston, pour aider M. l'Orateur à surveiller la Bibliothèque, et auquel seront renvoyées toutes les matières qui y ont rapport, avec pouvoir de faire rapport de tems à autres.

Bibliothèque.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Tasche-
reau ait la permission d'introduire un Bill pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documens exécutés par des Notaires dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées.

Bill pour val-
der certains
Actes des No-
taires du B. C.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, que M. Chalmers ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes, formant "La Compagnie du Chemin de Trafalgar, Esquising et Erin."

Bill du chemin
de Trafalgar,
Esquising et
Erin.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour substituer aux amendes et actions simulées (*recoveries*), des formes de garantie plus simples.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le trois d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter le transport des Immeubles, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de M. *Sherwood*, de *Brockville*, secondé par M. *Woods*,

Ordonné, Que telles parties des entrées des Journaux de la dernière Session, qui ont rapport à la Pétition de *John Reid* et *Robert Shepherd*, de la Cité de *Montréal*, ensemble avec le Rapport du Comité Spécial sur icelle, soient maintenant séparément lues.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Louis Lacoste, écuyer, Membre pour le Comté de *Chambly*, qui était absent les vingt-et-un, vingt-trois et vingt-quatre du présent, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, et qui était aussi absent les vingt-et-un, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq du présent, des Comités Spéciaux nommés pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, et de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

M. *Lacoste* s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions des dits Comités Spéciaux, et les a attestés sous serment.

Sur motion de l'Honorable M. *Aylwin*, secondé par M. *Christie*,

Résolu, Que M. *Lacoste*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, le vingt-et-un, vingt-trois et vingt-quatre du présent, aux réunions des Comités Spéciaux pour la décision des élections contestées de *Middlesex* et d'*Oxford*, et les ayant attestés sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence des dits Comités.

M. *Dickson*, Membre pour *Niagara*, et M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'ordre, été chacun appelés, ils n'ont pas paru.

L'Ordre du jour pour prendre en considération une motion faite le vingt-quatre du présent, savoir : " Que le Comité Spécial, nommé pour entendre et

" décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, ayant été inévitablement réduit à moins de neuf Membres, et ayant ainsi continué l'espace de trois jours de séance, ce Comité soit dissous," étant lu,

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre la dite motion en considération.

Et la dite motion ayant été lue de nouveau,

Et des débats s'étant élevés sur icelle,

M. *Chalmers* a proposé, secondé par M. *Ermatinger*, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Brooks*, *Cayley*, *Chalmers*, *Colville*, *Cummings*, *Daly*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hall*, *Jessup*, *Johnston*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Papineau*, *Petrie*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de *PRESCOTT*, *Viger*, *Webster*, *Williams* et *Woods*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Cameron*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Desautier*, *DeWitt*, *Drummond*, *Franchère*, *Guillet*, *Lacoste*, *La Fontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Le Moine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *McConnell*, *Méthot*, *Morin*, *Nelson*, *Price*, *Roblin*, *Rousseau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stewart*, de *BYTOWN*, et *Taché*.—(34.)

Et les voix étant également divisées,

M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement recevra la Chambre, avec ses Adresses au sujet de l'importation de certains produits agricoles dans le Royaume-Uni, demain à une heure, P. M.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à une heure, P. M.

La Chambre s'est alors ajournée.

Veneris, 27° die Martii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Une heure, P. M.

A L'HEURE fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, avec les Adresses de la Chambre.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, avec son Adresse à la Reine, au sujet de l'importation de certains produits agricoles dans le Royaume-Uni, et l'Adresse à Son Excellence, la priant de vouloir transmettre la dite Adresse au Gouvernement de Sa Majesté en *Angleterre*; à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :

Bill pour adopter des formes de garantie plus simples.

Bill pour le transport des immeubles dans le H. C.

Entrées des Journaux lues.

M. Lacoste est présent suivant l'ordre de la Chambre.

M. Lacoste

Excusé.

Membres appelés, et qui n'étaient pas présents.

Election du Comté d'Oxford.

Motion remise.

Adresse au sujet de la farine, des grains, etc.

La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec les Adresses.

Réponse.

Messieurs,

J'aurai le plus grand plaisir à transmettre votre Adresse au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour être mise au pied du Trône, et présentée à la gracieuse considération de Sa Majesté.

Pétitions présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *William Rogerson*, et autres, manufacturiers de bois de la Province du *Canada*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *Louis Célestin Lefrançois*, Régistrateur du Comté de *Montmorency*.

Par l'Honorable M. *Viger*,—la Pétition d'*Israel Lewis*, II. C. ; la Pétition d'*André Antoine Asselin*, Maître d'Ecole, de la Paroisse de *St.-François* du *Lac St. Pierre*, et la Pétition du Conseil Municipal de *St.-Anne de la Pocatière*, dans le Comté de *Kamouraska*.

Par M. *Taché*,—la Pétition de l'Honorable *Antoine Gaspard Couillard*.

Par M. *Cummings*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à un chemin.)

Par M. *Ermatinger*,—la Pétition de *James Hutchison* et *James F. McCarthey*, de la part d'une Assemblée publique des habitans de *Bayham*, et autres Townships, dans les Districts de *London*, *Oxford* et *Talbot*.

Par M. *Macdonald*, de *Cornwall*,—la Pétition d'*Alexander McLean*, écuyer, et autres, de la Ville de *Cornwall*.

Par M. *Guillet*,—la Pétition d'*A. Bochet*, et autres, habitans du Comté de *Champlain*.

Pétitions renvoyées à des Comités.

Résolu. Que la Pétition de *Wishe Tegerihontie* et autres, Chefs et Guerriers *Iroquois*, *Algonquins* et *Nepissings*, de *St.-Régis*, et autre lieux, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Macdonell*, de *Dundas*, M. *Prince* et M. *Macdonald*, de *Cornwall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Wishe Tegerihontie et autres.

George Roe et autres.

Résolu. Que la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Petrie*, M. *Macdonald*, de *Kingston*, M. *Price*, M. *Stewart*, de *Bytown*, et M. *Chalmers*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Roderick McGillis et autres.

Résolu. Que la Pétition de *Roderick McGillis*, et autres, Mesureurs et Inspecteurs de bois, demandant à être incorporés comme "La Société bienveillante des Mesureurs de Bois de Québec," soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Chabot*, l'Honorable M. *Morin*, M. *Taché*, M. *Chauveau* et M. *Cauchon*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

J.-B. Pagé et autres.

Résolu. Que la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Chauveau*, l'Honorable M. *Aylwin*, M. *Chabot*, M. *Cauchon* et M. *Laurin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Le Révérend P. Roy et autres.

Ordonné. Que la Pétition du Révérend *P. Roy*, et autres, du Comté de *Québec*, soit renvoyée au dit Comité.

Ordonné. Que la Pétition de *Dominique Lefrançois*, et autres, de la Paroisse de *St.-Ambroise* de la *Jeune Lorette*; la Pétition de *J. B. Trudelle*, écuyers, et autres, du Comté de *Québec*; et la Pétition de *Jacques Légaré*, écuyer, Maire, et des Conseillers et autres, de la Municipalité de la Paroisse de *St.-Foye*, dans le District de *Québec*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Marie Robitaille*, et autres, de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*.

Dominique Lefrançois et autres.

Résolu. Que la Pétition de *Joseph Cormier*, écuyer, et autres des Isles de la *Magdeleine* dans le Comté et District de *Gaspé*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Christie*, M. *Chabot*, M. *Chauveau*, M. *Taché*, M. *Williams*, M. *Petrie* et M. *Price*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

J. Cormier et autres.

Résolu. Que la Pétition de *Julien Demers*, écuyer, et autres, des Paroisses de *St.-Croix* et *St.-Fabien*, dans le Comté de *Lolbinière*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Laurin*, M. *Berthelot*, M. *Lacoste*, M. *Chabot*, M. *Cauchon* et M. *Méthot*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Julien Demers et autres.

Ordonné. Que la Pétition du Révérend *Louis Proulx*, et autres, de *St.-Antoine-de-Tilly*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Lolbinière*; et la Pétition du Révérend *P. Patry*, et autres, de la Paroisse de *St.-Giles*, dans le Comté de *Lolbinière*, soient renvoyées au dit Comité.

Le Rév. L. Proulx et autres.

M. *Williams*, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edvard Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce jour, conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pas pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Dickson*, son Président.

Election du Comté de Middlesex.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce jour à neuf heures, A. M., conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Dickson* et de M. *Bertrand*, Membres du Comité.

Election du Comté d'Oxford.

Ordonné. Que M. *Dickson*, Membre pour la Ville de *Niagara*, et M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, assistent chacun à leurs places dans cette Chambre, à la prochaine séance d'icelle.

Ordre donné à certains Membres d'assister à leurs places.

M. *Cameron* a proposé, secondé par M. *Cauchon*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre des négociations ou correspondances, (s'il y en a) qui ont eu lieu entre le Conseil Exécutif ou aucun Membre du dit Conseil et aucun des Membres de cette Chambre ou de l'autre branche de la Législature, au sujet du renouvellement du Cabinet, par la démission d'un ou de plusieurs, ou la destitution d'un ou de plusieurs Membres actuels du dit Cabinet, et l'admission d'autres Messieurs pour remplir leurs places, avec la date, etc., de la dite Correspondance.

Motion pour une Adresse au sujet du renouvellement du Conseil Exécutif.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutilier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautrier, Dewitt, Drummond, Franchère, Guillet, Hall, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, Méthot, Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith, de WENTWORTH, Taché et Watts.*—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Jessup, Johnston, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNNAS, M'Connell, Meyers, Monro, Papineau, Petrie, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Tascheureau, Viger, Webster, Williams et Woods.*—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour consolider et amender les Lois d'Enregistrement du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien faire adopter des mesures qui puissent assurer, pendant les mois de l'hiver, aux sujets de Sa Majesté dans les colonies de l'*Amérique du Nord*, le transport plus fréquent que celui qui se fait aujourd'hui des Malles, au moyen des Bâtimens-à-vapeur de la Malle Royale.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Robinson*, M. *Webster* et M. *Christie*, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse à Sa Majesté, en conformité de la Résolution ci-dessus.

Sur motion de l'Honorable M. *Aylwin*, secondé par M. *Christie*,

Résolu, Que la copie du Rapport des Commissaires nommés par le Gouvernement Impérial pour s'enquérir sur les affaires du Département du Bureau des Postes dans l'*Amérique Britannique du Nord*, transmise à cette Chambre, hier, par Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, soit renvoyée à un Comité Spécial de neuf Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Stewart*, de *Bytown*, secondé par M. *Macdonald*, de *Kingston*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien mettre sous les yeux de la Chambre, toutes les informations qu'il pourrait avoir, ou toute correspondance qui pourrait avoir été échangée entre le Gouvernement Provincial, le Secrétaire Colonial, le Maître Général de l'Honorable Bureau de l'Ordonnance, ou les divers Officiers de l'Ordonnance dans cette Province, relativement à un Bill passé dans la dernière Session du Parlement,

et réservé à la sanction de Sa Majesté, intitulé :
 " Acte pour expliquer et amender partie d'un
 " Acte passé dans la septième année du règne
 " de Sa Majesté, intitulé : ' Acte pour trans-
 " mettre, aux principaux Officiers de l'artillerie,
 " de Sa Majesté, les biens-fonds et propriétés
 " y désignés, pour leur accorder certains pou-
 " voirs,' et pour d'autres objets y mentionnés."

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill pour mieux régler les formalités des Actes authentiques.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux régler les formalités des Actes authentiques passés par devant Notaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi le sept d'avril prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Lantier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de donner à cette Chambre des informations relatives à la manière dont les trente mille louis octroyés par la 4^{ème} et 5^{ème} *Victoria*, chap. 28, " pour l'amélioration du chemin du Nord, depuis le Lac *Ontario* à *Toronto*, jusqu'au Lac *Huron*," ont été dépensés.

Adresse relative aux dépenses faites sur le chemin depuis le Lac Ontario jusqu'au Lac Huron.

1^o Le montant dépensé par le Bureau des Travaux Publics sous la direction de M. *Hawkins* pour explorer et arpenter le Chemin depuis *Bradford* jusqu'à *Barrie*, et, pour la même fin, sur le Chemin depuis *Bradford* jusqu'à *Barrie*, *via Bond Head* et la *Ligne Essa*.

2^o Le montant payé pour la même fin sur le Chemin *Penetanguishine* depuis *Barrie* jusqu'à *Penetanguishine*.

3^o Le montant dépensé pour l'amélioration du Chemin *Cold Water*, depuis le village de *Narrows* jusqu'à *Cold Water* sous la surintendance de M. *Hawkins*, distinguant les deniers payés pour travaux faits sur le Chemin par contrat ou autrement, de ceux payés pour les salaires des Ingénieurs, Surintendants, Faic-Maitres, ou autres assistans.

4^o Le montant dépensé pour le prolongement du Chemin depuis *Cold Water* jusqu'à *Sturgeon Bay* sur le Lac *Huron*, sous la surintendance de M. *Hawkins*, indiquant le montant payé pour travaux et celui payé aux Surintendants séparément comme ci-dessus, et aussi en vertu de quelle autorité ce prolongement a été fait.

5^o Le montant dépensé pour bâtir et réparer le Pont sur les Détroits du Lac *Simcoe*, et faire le Chemin depuis ce Pont jusqu'au village de *Narrows*, indiquant en vertu de quelle autorité cette dépense a eu lieu.

6^o Le montant dépensé pour explorer, arpenter et faire les estimations d'ouvrages pour le Chemin de *Whitby* et du Lac *Simcoe*, par M. *Lyons*, durant l'année dernière, avant de dépenser les deux mille louis octroyés durant la dernière Session, pour continuer les améliorations de ce Chemin.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill d'enregistrement (H.C.)

Adresse pour le transport plus fréquent des Malles d'Angleterre.

Rapport sur le Bureau des Postes, renvoyé à un Comité.

Adresse pour demander la correspondance relative à l'Acte concernant le département de l'Ordonnance.

Comité nommé
concernant
les Chemins de
Fer.

L'Honorable Procureur-Général *Draper* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Cayley*. Qu'il soit nommé un Comité Spécial de neuf Membres, composé de l'Honorable M. *Aylwin*, l'Honorable M. *Robinson*, l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, M. *Lantier*, M. *Cameron*, M. *Price*, M. *Brooks*, M. *Taché* et M. *Merritt*, pour examiner quelles sont les dispositions générales qu'il conviendrait d'introduire dans tout Bill relatif aux Chemins de Fer, qui pourra être présenté à la Chambre durant cette Session, ou par la suite, pour l'avantage du Public, et pour l'établissement d'une bonne législation sur les Chemins de Fer; et également pour considérer quelles règles permanentes la Chambre devra adopter à l'égard des Bills de Chemins de Fer, avec pouvoir de s'occuper de tous les arrangements qui lui paraîtront avantageux pour le public, relativement aux Compagnies de Chemins de Fer existantes généralement, que, suivant l'avis du Comité, la Législature pourrait convenablement sanctionner.

M. *Cameron* a proposé en amendement, secondé par M. *Prince*. Que le mot "neuf," dans la dite motion, soit retranché, et le mot "onze" substitué, et que les noms de l'Honorable M. *Moffatt* et l'Honorable M. *Morin* soient ajoutés au dit Comité.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée; et *Résolu*. En conséquence.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender les Lois de Cotisation en force dans le Haut-Canada.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Gowan* a pris le fauteuil du Comité: et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil:

Et M. *Gowan* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Louis Lacoste, écuyer, Membre pour le Comté de *Chambly*, qui était absent, le vingt-six du présent, des Comités Spéciaux nommés pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, et de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

M. *Lacoste* s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions des dits Comités Spéciaux, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par l'Honorable M. *Baldwin*.

Résolu. Que M. *Lacoste*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent, le vingt-six du présent, aux réunions des Comités Spéciaux pour la décision des élections contestées pour les Comtés de *Middlesex* et d'*Oxford*, et les ayant attestées par serment, soit maintenant excusé pour telle absence des dits Comités.

Henry Smith, écuyer, Membre pour le Comté de *Frontenac*, qui était absent, les vingt-cinquième et

vingt-sixième du présent, des Comités Spéciaux nommés pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *Francis Hincks*, de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

M. *Smith* s'est levé à sa place, et a expliqué les raisons pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions du dit Comité Spécial, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. *Gowan*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*.

Résolu. Que M. *Smith*, de *Frontenac*, ayant expliqué les raisons pour lesquelles il n'a pas été présent, les vingt-cinq et vingt-six du présent, aux réunions du Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée du Comté d'*Oxford*, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

Walter Hamilton Dickson, écuyer, Membre pour *Niagara*, qui était absent, les vingt-et-un, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six du présent des Comités Spéciaux nommés pour entendre et décider les mérites de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans le présent Parlement, et de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

M. *Dickson* s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions des dits Comités Spéciaux, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. *Williams*, secondé par M. *Petrie*,

Résolu. Que M. *Dickson*, ayant donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent, les vingt-et-un, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six du présent, aux réunions du Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée du Comté de *Middlesex*, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par l'Honorable M. *Baldwin*,

Résolu. Que M. *Dickson*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent, les vingt-et-un, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six du présent, aux réunions du Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée du Comté d'*Oxford*, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'ordre, été appelé, il n'a pas comparu.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par l'Honorable M. *Daly*.

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 30° die Martii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Colville*.—la Pétition de *L. G. Brown*, et autres, du Comté de *Beauharnois*: la Pétition de

Est excusé

M. Dickson

Bill d'enregis-
tration (H.C.)

Election d'Ox-
ford.

Membres ex-
cusés pour s'é-
tre absentes.

M. Lacoste

Est excusé

M. Smith, de
Frontenac,

Pétitions pré-
sentées.

Membres ap-
pelés et qui
n'ont pas com-
paru.

Pétitions pré-
sentées.

William Bowron, et autres, des Townships de *Godmanchester* et *Hinchinbrook*, dans le Comté de *Beauharnois*; la Pétition d'*Eden Colville*, écuyer, M. P. P., et autres, de la Seigneurie de *Beauharnois*; et la Pétition du Révérend *R. G. Pless*, Membre de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par *M. Woods*,—la Pétition de *Thomas L. Crooke*, écuyer, et autres, habitans des Townships de *Sarnia* et *Plympton*.

Par *M. Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *Clements Bradley*, et autres, habitans des Townships de *Gloucester*, dans le District de *Dalhousie*.

Par *M. Cummings*,—la Pétition de *D. M. Dougal*, et autres, franc-tenanciers et habitans du *Haut-Canada*.

Par *M. Leslie*,—la Pétition des Dames de l'Asile des Orphelins Protestans de *Montréal*; et la Pétition d'*Augustin Perrault*, et autres, Marchands et Artisans de la Cité de *Montréal*, dans le District de *Montréal*.

Par *M. Webster*,—la Pétition de *George Brown*, et autres, habitans de la Division Nord d'*Owen's Sound*.

Par *M. Merritt*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à l'Acte des Ecoles Élémentaires); la Pétition du Conseil Municipal du District de *Talbot*; la Pétition du Révérend *Job Deacon*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Paroisses d'*Adolphustown* et *Fredericksburg*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à la vente des terres incultes.)

Par *M. Smith*, de *Frontenac*,—la Pétition de *Samuel De Veaur*, et autres, des *Chutes de Niagara*.

Par l'Honorable *M. Aylwin*,—la Pétition de *M. Masson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, du Township de *Kingston*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Macdonald*, de *Kingston*,—la Pétition de *H. H. Whitney*, et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, en rapport avec la Chapelle *St.-George, Montréal*.

Par l'Honorable *M. Baldwin*,—la Pétition de *Daniel Hoover*, et autres, habitans du Township de *Walpole*, dans le District de *Talbot*; et la Pétition de *James L. Green*, et autres, habitans du Township de *Townsend*, dans le District de *Talbot*.

Par l'Honorable *M. Latérière*,—la Pétition de *C. P. Huot*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de la *Baie-St.-Paul*, dans le Comté de *Saguenay*; la Pétition d'*Alexis Otisse*, et autres, de la Paroisse de la *Baie-St.-Paul*, dans le Comté de *Saguenay*; la Pétition de *James Alexander*, et autres, Navigateurs résidant dans le Comté de *Saguenay*; la Pétition du Révérend *L. A. Bourret*, et autres, habitans du Comté de *Saguenay*; la Pétition de *Siméon Destroismaisons*, écuyer, et autres, de *St.-Urbain*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Saguenay*; la Pétition du Révérend *B. Honorat*, et autres, résidant sur la Rivière *Saguenay*, et la Pétition de *David Gagnon*, et autres, résidant sur la Rivière *Saguenay*.

Par l'Honorable *M. Robinson*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe* (relativement à une taxe sur les terres en culture); la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, (relativement à une taxe sur des Lots de Ville); la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, (relativement à une taxe sur les terres incultes); la Pétition de *Gerald Alley*, et autres, habitans du Township d'*Oro*; la Pétition de *James Wickens*, Président de la Société d'Agriculture de *Simcoe*; et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, (relativement au Bureau d'Enregistrement.)

Par *M. Cameron*,—la Pétition de *John R. Gemmill*, de la Ville de *Lanark*, dans le District de *Bathurst*; et la Pétition du Révérend *A. G. Laurié*, et autres, Ministres et Membres de l'Association des "Chrétiens Universalistes" du *Canada-Ouest*.

Par l'Honorable *M. Daly*,—la Pétition de *Joseph Louis Héon*, habitant du Township de *Somerset*.

Par *M. Roblin*,—la Pétition d'*Ebenezer Jewell*, de *Demorestville*; et la Pétition de *Stephen Bowerman*, du Township de *Hallowell*, dans le District de *Prince-Edouard*.

De *M. Macdonald*, de *Cornwall*,—la Pétition de *Donauld M'Dermid*, de *Cornwall*, ci-devant Officier de Milice de *Glengary*.

Par *M. Dickson*,—la Pétition de *Lachlin Bell*, et autres, du *Haut-Canada*; la Pétition de *Richard Miller*, et autres, Président et Membres du Bureau de Police de la Ville de *Niagara*; la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à un chemin dans *Grantham*); la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara* (relativement à des Lots de Ville); la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à des maisons de tempérance).

Par *M. DeWitt*,—la Pétition de *David Johnston*, et autres, du Township de *Kilkenny, Canada-Est*.

Par l'Honorable *M. Aylwin*,—la Pétition de l'Honorable *J. R. Vallières de St.-Réal*, et autres, Juges des Cours du Banc de la Reine de Sa Majesté, dans le *Bas-Canada*; la Pétition de *Joseph Lemonde*, de *Montréal*; la Pétition de *John Sharples*, écuyer, Surintendant des Mesureurs de Bois, de la Cité de *Québec*; la Pétition de Dame *Marion Gibb*, et autres Dames, membres du Comité de Régie de l'Ecole des Petits Enfans de la Rue *Charles, Québec*; et la Pétition de *Lady E. Stuart*, et autres Dames, le Comité de l'Ecole des Petits Enfans de *Québec*.

Par *M. Chabot*,—la Pétition du Révérend *J. B. Côté*, et autres, des Seigneuries de *Mitis, Pachot* et *Matane*, dans le Comté de *Rimouski*; et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *T. Spruen*, de *Montréal*, demandant à être rémunéré pour ses services, comme Instituteur d'une Ecole de l'Institution Royale, à *Gaspé*.

De *D. B. O. Ford*, et autres, de la ville de *Brockville*, dans le District de *Johnstown*, demandant un Acte pour autoriser les Syndics des Ecoles du dit District à posséder un certain terrain dans la dite ville.

Du Révérend *Messire Ducharme*, et autres, membres de la Corporation du Collège de *Ste.-Thérèse de Blainville*, demandant une allocation pour les mettre en état d'ériger un Collège dans cette Paroisse, l'édifice actuel ne suffisant pas pour le nombre des élèves.

De *John Morris*, écuyer, et autres, de *Ste.-Thérèse*, demandant une allocation pour bâtir un Collège dans cette Paroisse.

De *Hamnett Pinhey*, écuyer, Gardien du District Municipal de *Dalhousie*, demandant une loi pour expliquer l'Acte 7 Vict. ch. 11, connu sous le nom de "l'Acte du Département de l'Ordonnance," pour un certain cas.

De *William Lough*, et autres, habitans du Comté de *Russell*, demandant certains changemens dans la charte de l'Université de *King's College*.

De *John Lamb*, et autres, habitans du Township de *Warwick*, demandant que les Réserves du Clergé ne soient pas partagées entre les diverses sectes religieuses tel qu'on le demande; mais que la Législature s'adresse aux Autorités Impériales pour obtenir le contrôle entier de ces terres, et les employer aux fins générales de l'éducation.

De *William Dixon*, et autres, habitans du Township de *Warwick*, demandant que le Rapport du

Pétitions pré-
sentées.

Pétitions lues. Comité Spécial de l'Assemblée Législative de la dernière Session, auquel ont été renvoyées les Pétitions de la Société de l'Eglise de *Toronto* relativement aux Réserves du Clergé, soit rejeté par la Chambre.

Du Révérend *John Anderson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Bertie*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de cette Eglise, une part des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient des dites terres.

De *John Lyon*, et autres, habitans du Township d'*Esquesing*, dans le District de *Gore*, demandant que les Réserves du Clergé ne soient pas partagées entre les diverses sectes religieuses, mais qu'elles soient vendues d'après les dispositions de l'Acte Impérial.

De *John Prince*, écuyer, Président de la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit*, et autres, franc-tenanciers et habitans du *Haut-Canada*, demandant que le tems fixé pour achever le dit Chemin de Fer soit prolongé de deux années.

De *John E. Mills*, écuyer, Président du Comité de Régie de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et *St.-Laurent*, demandant certains amendemens à l'Acte d'Incorporation de la dite Compagnie.

Des Président et Gouverneurs de l'Hôpital-Général de *Montréal*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

De *Richard E. Vidal*, Capitaine dans la Marine Royale, se plaignant que sa propriété est coupée par deux chemins qui courent parallèlement l'un à l'autre, et demandant que l'un de ces chemins soit fermé, conformément au procès-verbal de l'Inspecteur des Chemins, confirmé par les Magistrats, dans les Sessions Trimestrielles de 1835.

Du Révérend *William Ritchie*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour accorder, à la Société de l'Eglise de *Toronto*, une part des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient des dites terres.

De *L. M. Cressé*, écuyer, Maire, et autres, Conseillers de la Municipalité de la Paroisse de *S.-Jean-Baptiste de Nicolet*, demandant que la *Se Victoria*, chap. 40, soit amendée et expliquée sous certains rapports.

De *Pierre J. Trépanier*, et autres, de la Paroisse de *St.-Stanislas*, dans le Comté de *Champlain*, demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin dans la dite Paroisse.

De *Jacques Légaré*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de *St.-Foye*, et ses environs, demandant que la barrière, placée entre les chemins du *Carouge* et de *Kilmarnock*, soit enlevée.

De *Jacques Légaré*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de *St.-Foye*, et ses environs, demandant une allocation pour les mettre en état de macadamiser le chemin appelé "*Route de l'Eglise*," entre le *Carouge* et le chemin de *St.-Foye*.

De *Robert Easton Burns*, écuyer, Juge de la Cour du District de *Home*, demandant l'autorisation de pratiquer comme Avocat et Conseil devant les Cours d'Equité dans le *Haut-Canada*.

D'*Horatio N. Patton*, écuyer, et autres, Citoyens de *Québec*, et habitans de la Paroisse de la *Pointe-Lévi*, demandant que la traverse entre *Québec* et la *Pointe-Lévi*, sur le fleuve *St.-Laurent*, soit placée sous le contrôle des Corporations de la dite Cité et Paroisse, avec pouvoir de la louer.

De *James Dean*, écuyer, et autres, marchands de *Québec*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de Transport de *Québec*."

Pétitions lues. De *William Rogerson*, et autres, Manufacturiers de Bois, de la Province du *Canada*, demandant que le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois soit augmenté.

De *Louis Cèlerin Lefrançois*, Régistrateur du Comté de *Montmorency*, demandant qu'on lui accorde la même rémunération qu'aux autres Régistrateurs, pour les copies des Actes enregistrés dans son Bureau.

D'*Israël Lewis*, H. C., de *Montréal*, demandant une prime comme inventeur d'un certain écran pour les incendies.

D'*André Antoine Asselin*, Maître d'Ecole, de la Paroisse de *St.-François du Lac St.-Pierre*, demandant une somme annuelle pour ses services comme Maître d'Ecole, depuis le 26 novembre 1832, jusqu'au 31 décembre 1842.

Du Conseil Municipal de la Municipalité de *St.-Anne de la Pocatière*, dans le Comté de *Kamouraska*, demandant une allocation pour la mettre en état d'achever le chemin connu sous le nom de "*Chemin du Gouvernement*," qui conduit de la 3^e Concession de la dite Paroisse ou Township de *Leworth*.

De l'Honorable *Antoine Gaspard Couillard*, demandant le remboursement de certaines sommes par lui dépensées pour l'achat de registres et autres livres pour son Bureau de Régistrateur du Comté de *l'Islet*.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant un Acte pour que le chemin de *Queenston* et *Grinsby* soit prolongé et continué par le Village de *Jordan*, dans le Township de *Louth*.

De *James Hutchison* et *James McCarthey*, de la part d'une assemblée publique des habitans de *Bayham*, et autres Townships, dans les Districts de *London*, *Oxford* et *Talbot*, demandant une allocation pour construire un Havre au *Port Burwell*, et aussi pour ouvrir un chemin conduisant dans l'intérieur, et que le Township de *Bayham* soit annexé au District de *Brock* en échange pour une partie du Township de *Nissouri*.

D'*Alexander McLean*, écuyer, et autres, de la Ville de *Cornwall*, demandant à être exemptés du paiement de certaines taxes de District, et l'incorporation de la dite Ville.

D'*A. Bochet*, et autres, habitans du Comté de *Champlain*, demandant que l'Acte des Chemins d'Hiver soit abrogé d'une manière permanente, en ce qui concerne les Districts de *Québec* et de *Gaspé*, et partie du District des *Trois-Rivières*.

Ordonné. Que la Pétition de *Jacques Légaré*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de *St.-Foye*, et ses environs, (relativement à certains chemins); et la Pétition de *Jacques Légaré*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de *St.-Foye* et ses environs, (relativement à une certaine Barrière de Péage,) soient renvoyées au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*, et autres ordres de renvoi.

Pétitions renvoyées à des Comités. Jacques Légaré et autres.

Richard E. Vidal.

Résolu. Que la Pétition de *Richard E. Vidal*, Capitaine dans la Marine Royale, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Woods*, *M. Prince*, *M. Cameron*, *M. Smith*, de *Wentworth*, et *M. Ermatinger*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu. Que la Pétition de *Hamnett Pinhey*, H. Pinhey, écuyer, Gardien du Conseil Municipal du District de *Dalhousie*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Stewart*, de *Bytown*, *M. Gowan*, *M. Cameron* et *M. Johnston*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pierre Garette,
et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Pierre Garette*, et autres, de la Paroisse de *St.-Antoine* de la *Baie-du-Febvre*, dans le Comté d'*Yamaska*, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Marie Robitaille*, et autres, de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*.

M. G. A. G.
Couillard et
autres.

Résolu, Que la Pétition de l'Honorable *Antoine Gaspard Couillard*, et autres, du Comté de l'*Islet*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Taché*, l'Honorable *M. Morin*, *M. Prince*, *M. Chauveau* et *M. Desautier*, pour en examiner le contenu et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Conseil Muni-
cipal du Dis-
trict de
Niagara.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à un chemin,) soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Cummings*, *M. Merrill*, *M. Dickson*, *M. Chalmers* et *M. Webster*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Le Rév. John
Anderson.

Ordonné, Que la pétition du Révérend *John Anderson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Bertie*, dans le Diocèse de *Toronto*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et autres ordres de renvoi.

Membres qui
devront com-
poser les Com-
ités perman-
ens.

L'Honorable Procureur-Général *Smith*, du Comité Spécial nommé pour préparer et faire rapport des listes de Membres, pour composer les six Comités Permanens ordonnés par cette Chambre, a présenté à la Chambre le rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

En obéissance à l'ordre de votre Honorable Chambre, votre Comité a dressé les listes des Membres qui devront composer les Comités Permanens, et il prend la liberté d'en faire rapport comme suit :—

1^{ER}.—COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

L'Honorable *M. Baldwin*,
M. Chauveau,
L'Honorable *M. Sol.-Gén. Sherwood*,
M. Macdonald, de Kingston,
M. Macdonald, de Dundas,
M. Scott, et
M. Williams—7.

2^{ÈME}.—COMITÉ DES LOIS EXPIRANTES.

M. Smith, de Frontenac.
L'Honorable *M. Aylwin*,
L'Honorable *M. Moffatt*,
M. Watts, et
M. Hall—5.

3^{ÈME}.—COMITÉ DES BILLS PRIVÉS.

L'Honorable *M. Morin*,
M. Price,
M. Hale,
M. Duggan,
M. Sherwood, de Brockville,
L'Honorable *M. Robinson*, et
M. Webster—7.

4^{ÈME}.—COMITÉ DES ORDRES PERMANENS.

M. Meyers,
M. Stewart, de Bytown,
M. Taché,
L'Honorable *M. Lafontaine*, et
M. Macdonald, de Cornwall—5.

5^{ÈME}.—COMITÉ DES IMPRESSIONS ET RELIURES.

M. Dickson,
M. Gowan,
M. Le Moine,
M. Armstrong,
M. Ermatinger,
M. Monro, et
M. Brooks—7.

GÈME.—COMITÉ DES DÉPENSES CONTINGENTES.

M. Roblin,
M. Christie,
M. Colville,
M. De Witt,

L'Honorable *M. De Bleury*,

M. Petrie, et
M. M'Connell—7.

M. Chauveau, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'Élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé Samedi dernier, à neuf heures, A. M., conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de *M. Bertrand*.

Et de plus, que le Comité s'est assemblé ce matin à la même heure, et qu'en conséquence de l'absence continuée de *M. Bertrand*, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné, Que *M. Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, assiste à sa place, dans cette Chambre, demain.

M. Cummings, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour abroger l'Acte y mentionné, qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le District de *Niagara*, aux fins de mettre le dit District en état de payer ses dettes, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

M. Boutillier, du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Marie Honorine Pinsonneault* (dite *St.-Joseph*), et autres Religieuses, Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu, de la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le Comté de *St.-Hyacinthe*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier et adopté par la Chambre; et il est comme suit :—

Après avoir consulté cette Pétition, votre Comité est d'opinion que l'on devrait accéder à la demande des Pétitionnaires.

Ordonné, Que *M. Boutillier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer "La Communauté des Filles de la Charité," dans la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le District de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Home*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Robinson* ait la permission d'introduire un Bill qui pourvoit à la translation du Bureau d'Enregistrement du District de *Simcoe*, de son site actuel à *Barrie*, chef-lieu du Comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été donnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que *M. Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender la charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental.

Election
d'Oxford.

Le Comité sur
la Pétition du
Conseil Muni-
cipal de Ni-
gara fait rap-
port.

Rapport du
Comité sur la
Pétition de
Marie Honorine
Pinsonneault
et autres.

Bill d'incorpora-
tion de la
Communauté
des Filles de la
Charité.

Conseil Muni-
cipal du Dis-
trict de Home.

Bill concer-
nant le Bureau
d'enregistre-
ment de Sim-
coe.

Bill du grand
Chemin de
Fer Occiden-
tal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné. Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le grand Chemin de Fer occidental de *Hamilton* à *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Armstrong*, secondé par M. *Chabot*,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner, à l'Officier qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre un Etat de toutes les commutations qui ont eu lieu en vertu de la 3^{ème} *Victoria*, chap. 42, intitulé: "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les Fiefs et Seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-alleu roturier."

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu. qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Christie*, l'Honorable M. *Moffatt*, l'Honorable M. *Aylwin*, M. *Leslie*, M. *Lantier* et M. *Taché*, pour s'enquérir et faire rapport des frais ordinairement encourus pour obtenir la commutation de la tenure des terres possédées en Fief ou à Titre de Cens de la Couronne dans le *Bas-Canada*, ou celle de Franc et Commun Socage, en vertu de l'Acte Impérial, 3^{ème} *George IV*, chap. 119, et leur légalité, et pour constater si les dits frais ont contribué à empêcher la commutation, ou sont devenus un obstacle à la dite commutation, et de faire rapport sur la convenance d'adopter quelques dispositions légales pour modifier les dits frais ou dépenses, dans l'intention de faciliter l'opération du dit Acte, et de rendre moins dispendieuses les commutations obtenues en vertu d'icelui; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Morin*, M. *Christie*, M. le Solliciteur-Général *Tascheau* et l'Honorable M. *Aylwin*, pour s'enquérir des causes des incendies occasionés par des machines à vapeur, employées sur terre ou sur eau, dans les limites de cette Province, et sur les moyens les plus efficaces de les prévenir à l'avenir; et faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour lever certains doutes relativement à la juridiction donnée à la Chancellerie du *Haut-Canada* dans les matières relatives aux Lunatiques, aux Idiots et aux Insensés, et à leurs biens; et pour amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada*, relativement aux Lunatiques, Idiots et Insensés, et à leurs biens.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Chabot*,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien informer cette Chambre des raisons qui ont engagé les Syndics des Chemins à barrières de *Québec* à ne point faire macadamiser le chemin depuis la côte de *Champigny*, la dite côte comprise, jusqu'au Pont communément appelé "*Pont Rouge*," ou "*Pont des Commissaires*," conformément aux dispositions de l'Acte de la 3^{ème} *Victoria*, chap. 55; et si les dits Syndics ont l'intention de se conformer à la dite loi, et de macadamiser le dit chemin dans le cours de l'été prochain.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur la Loi des Ecoles du *Haut-Canada*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Christie* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Christie* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné. Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher le cumul et la pluralité des emplois.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi le sept d'avril prochain.

M. *Gowan*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance d'amender les lois des Cotisations en vigueur dans le *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu. Qu'il est expédient d'adopter un mode plus équitable d'évaluer les terres dans le *Haut-Canada* pour les Cotisations, et que de nouvelles dispositions légales soient passées pour obtenir la dite évaluation, et pour imposer des Taxes et Cotisations dans cette partie de la Province.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les Cotisations et la nomination des Cotiseurs et Collecteurs dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi le 7 d'avril prochain.

M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'ordre, été appelé, il n'a pas comparu.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitans résidens de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, étant lu;

Ordonné. Que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

Chemins à barrières de Québec.

Loi des Ecoles (H. C.)

Bill pour prévenir le cumul des emplois.

Lois des Cotisations (H. C.)

Membre appelé et qui n'a pas comparu.

Bill des Iles de la Magdeleine.

Adresse relative aux Commutations qui ont eu lieu.

Comité nommé au sujet des Commutations de tenure.

Comité nommé pour s'enquérir des causes des incendies occasionés par les Machines à vapeur.

Cour de Chancellerie.

Bill concernant les mariages, etc. dans le District de Gaspé.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif à l'exécution et à la conservation de la preuve légale de certains mariages irrégulièrement contractés, antérieurement à une certaine date y mentionnée, devant les Juges de Paix, et autres personnes, dans le District Inférieur de Gaspé, et qui ont été ratifiés, depuis, par un Acte de la Législature du Bas-Canada, mais dont il n'a pas été conservé de registre ni records, et pour les constater par un registre, ainsi que certaines naissances ou baptêmes et sépultures dans le dit District, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Bill des Municipalités, District de Gaspé.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif à certaines Municipalités dans Gaspé, qui n'ont pas été régulièrement établies suivant la loi, et pour remédier à cet abus et pour d'autres objets, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Bill pour régulariser l'administration de la Justice, dans le District de Gaspé.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour régulariser l'administration de la Justice dans les Sessions générales de la Paix, dans Gaspé, et pour diminuer certaines dépenses imposées au Trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Bill pour l'inspection annuelle de certaines Institutions.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour l'inspection annuelle de certaines institutions, maintenues en totalité ou en partie aux dépens du public en cette Province, pour exiger que des rapports sur leur état et condition soient soumis chaque année à la Législature, et pour prévenir certains abus dans ces institutions, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Cours de Districts dans le Haut-Canada.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur la convenance d'amender la cédule de l'Acte passé dans la dernière Session, intitulé : " Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses lois maintenant en force pour établir ou régler la pratique des Cours de Districts, dans les divers Districts de cette partie de la Province, ci-devant le Haut-Canada," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Boulton a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Boulton a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Bill pour autoriser J. W. Dempsey, à pratiquer comme procureur, etc.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le Haut-Canada, à admettre, si elles le jugent à propos, John W. Dempsey, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

Bill d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Trafalgar.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes formant la Compagnie du Chemin de Trafalgar, Esquesing et Erin" étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

Election d'Oxford.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération une motion faite le vingt-quatre du présent, savoir : " Que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable Francis Hincks, de la cité de Montréal, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de Robert Riddell, écuyer,

" Membre siégeant pour le Comté d'Oxford, ayant été inévitablement réduit à moins de neuf membres, " ayant ainsi continué l'espace de trois jours de séance, ce Comité soit dissous," étant lu ;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre la dite motion en considération.

Et la dite motion ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, le Procureur-Général Draper, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de DUNDAS, Meyers, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Prince, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, Viger, Webster et Woods.—(33.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bouillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desauter, DeWitt, Dickson, Drummond, Duggan, Guillet, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Macdonald, de STORMONT, Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith, de WENTWORTH, Taché, Watts et Williams.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, sur motion de M. Sherwood, de Brockville, secondé par l'Honorable M. Viger, La Chambre s'est ajournée.

Martis, 31° die Martii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. DeWitt,—la Pétition du Très-Révérend R. Gaulin, Président de la Corporation du Collège de l'Assomption.

Par M. Macdonell, de Dundas,—la Pétition du Révérend Henry Patton, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de Cornwall, dans le Diocèse de Toronto.

Par M. Foster,—la Pétition de Stephen S. Foster, écuyer, Président, et autres, Directeurs de l'Académie de Shefford.

Par M. Chalmers,—la Pétition de John Marshall, senior, et autres, du Comté de Halton.

Par M. Williams,—la Pétition de G. M. Boswell, écuyer, et autres.

Par M. Riddell,—la Pétition du Colonel A. Light, et autres, de Woodstock, et autres villes, dans les Districts de Brock et London.

Par M. Monro,—la Pétition de Joseph Tomlinson, de Markham, et autres Townships, dans le District de Home.

Par M. Lacoste,—la Pétition de John Glen, écuyer, et autres, Syndics du Chemin à barrières de Longueuil et Chambly.

Par M. LeMoine,—la Pétition de William Hannah, et autres, de la Paroisse de Lachine.

Par M. Watts,—la Pétition de William Robins, et autres, du Comté de Drummond.

Par M. Laurin,—la pétition d'Ambroise Sivigni, et autres, de la Paroisse de St.-Antoine-de-Tilly.

Par l'Honorable M. Aylwin,—la Pétition du Révérend Robert R. Burrage, de la Cité de Québec ; la Pétition de H. Jessup, écuyer, et autres, habitans de

Election d'Oxford.

Pétitions présentées.

Pétitions pré- la Cité de Québec : et la Pétition de *George O'Kill* sentées *Stuart*, écuyer, et autres, propriétaires de terres, du District de Québec.

Par M. *Stewart*, de *Bytown*.—la Pétition de *John Egan*, écuyer, et autres, habitans du Comté de l'*Outaouais*, résidant sur la rive sud de l'*Outaouais*.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*.

Comités per- **Résolu.** Que cette Chambre concourt dans le Rap- manents. port du Comité Spécial, nommé pour préparer et faire rapport des Listes de Membres, pour composer les six Comités Permanens ordonnés par cette Chambre, Jeudi dernier.

Pétitions ren- **Ordonné.** Que la Pétition de *John Grubb*, et autres, voyées à des Comités. habitans du Township d'*Fork* et de l'*About de Gore*, soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Le Révérend **Ordonné.** Que la Pétition du Révérend *Jonathan Shortt*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le *Port Hope*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et autres ordres de renvoi.

Wm. Lough, **Ordonné.** Que la Pétition de *William Lough*, et autres, habitans du Comté de *Russell*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*.

M. Rowe, et **Ordonné.** Que la Pétition de *William Rowe*, et autres, des Townships de *Clarké* et *Hope*, dans le District de *Newcastle*, soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Amable Bo- **Ordonné.** Que la Pétition d'*Amable Bochet*, et chet, et autres. autres, habitans du Comté de *Champlain*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Marie Robitaille*, et autres, de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*, et autres ordres de renvoi.

M. F. Valois, **Ordonné.** Que la Pétition de *M. F. Valois*, et et autres. autres, habitans et propriétaires de *Lachine* et autres lieux, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi.

Election de **M. Dickson**, Président du Comité Spécial, nommé Middlesex. pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex* dans ce présent Parlement, a fait rapport des Résolutions suivantes : lesquelles ont été lues de nouveau à la table du Greffier et adoptées par la Chambre, savoir :—

1^o **Résolu.** Que *William H. Horton*, écuyer, de la Ville de *London*, *George S. Tiffany*, de la Ville de *Hamilton*, et *Thomas D. Warren*, écuyer, du Village de *St.-Thomas*, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, ont été coupables de négligence, en ne faisant pas un rapport des procédés de la commission émanée par ordre de la Chambre, et qui leur a été adressé de sa part.

2^o **Résolu.** Que les dits Commissaires, *William H. Horton*, *George S. Tiffany* et *Thomas D. Warren*, écuyers, soient sommés de comparaître à la Barre de la Chambre, pour rendre raison de leur négligence et que les frais des dites sommations soient payés par eux.

Sur motion de M. *Dickson*, secondé par M. *Roblin*, Election de Middlesex.

Ordonné. Que *William H. Horton*, écuyer, de la ville de *London*, *George S. Tiffany*, écuyer, de la ville de *Hamilton*, et *Thomas D. Warren*, écuyer, du village de *St.-Thomas*, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée du Comté de *Middlesex*, s'étant rendus coupables de négligence en ne faisant pas de rapport des procédés de la commission émanée par ordre de la Chambre, soient sommés de comparaître à la Barre de cette Chambre, et que les frais des sommations soient payés par eux.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par M. *Duggan*. **Ordonné.** Que la Résolution de cette Chambre renvoyant la Pétition du Maire, et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto*, à un Comité Spécial, soit rescindée, et que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la Bibliothèque.

Pétition du Maire de Toronto renvoyée à un Comité.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Merritt*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes les Dépêches et Communications qui ont été échangées entre le Gouvernement Colonial et le Gouvernement Impérial, relativement au Commerce et au revenu de cette Province, depuis la Dépêche en date du 26 septembre, 1844.

Revenu et Commerce.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce jour à neuf heures, A. M., conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Bertrand*, Membre du Comité.

Election d'Oxford.

Ordonné. Que M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, assiste à sa place dans cette Chambre, demain.

Sur motion de M. *Stewart*, de *Bytown*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé des transactions qui ont eu lieu dans le Bureau des Bois de la Couronne, à *Bytown*, pour l'année 1845 ; indiquant le nombre des radeaux qui ont passé, le nom des propriétaires, le montant des droits prélevés sur chaque radeau, le montant brut du revenu pendant la dite année, le nom de l'Agent, des Commis et Serviteurs, et le salaire de chacun d'eux, et toutes les autres dépenses qui ont rapport au dit Bureau ; indiquant aussi le montant payé par le Gouvernement, pour arpentages, et les sommes payées par chaque manufacturier de bois pour ce service ; le nombre des limites de bois occupées ou concédées, leur localité, le nombre des personnes auxquelles elles ont été accordées, et le montant déposé sur chacune d'elles, ensemble avec toutes les matières

Bois de la Couronne à Bytown.

soumises à la Commission d'Enquête nommée pour s'enquérir des transactions du Bureau des bois de la Couronne à *Bytown*, et les dépenses détaillées de la dite Commission.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un Bill pour l'organisation de la profession de Notaire, dans cette partie de la Province appelée *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi le neuf avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Dra-per* ait la permission d'introduire un Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Pénitentiaire Provincial.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable *M. Cayley*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, prononcé aux deux Chambres de la Législature Provinciale, à l'ouverture de la présente session, soit pris en considération demain.

Sur motion de *M. Macdonald*, de *Kingston*, secondé par *M. Meyers*,

Ordonné, Que les officiers des différentes Banques et Bureaux d'Assurance incorporés, dans la Province, soient respectivement requis de mettre devant cette Chambre un état des affaires des dites Banques et Bureaux d'Assurance, tel que prescrit par les Acte d'incorporation.

Sur motion de *M. Macdonell*, de *Dundas*, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération les résolutions pour abroger cette partie de l'Acte du Parlement d'Angleterre passé dans la 32^{me} année du règne de Sa Majesté le Roi *Henri Huit*, qui impose une pénalité contre le concédant et le concessionnaire de terres et qui annule les titres dans certains cas : et aussi pour abroger tout usage ou coutume d'Angleterre qui va jusqu'à invalider le titre d'un acquéreur lorsqu'une tierce partie est en possession adverse au tems où le dit titre est passé, et substituant au dit statut, loi, usage et coutume d'Angleterre, un Acte à être mis en vigueur dans le *Haut-Canada*, aux fins de mettre les parties en état de disposer de biens immobiliers, sans être sujets aux incapacités dont ils sont frappés par les dits statuts, loi, usage et coutume d'Angleterre comme susdit.

La Chambre s'est, en conséquence, formé en le dit Comité.

M. Seymour a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Seymour* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,

Copie du Livre Bleu pour 1844.

Aussi,

Conformément à l'Acte Provincial de *Guillaume IV*, chapitre 37, le rapport annuel du Pénitentiaire Provincial pour 1845.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice G.)

Et aussi,

Rapports des Cotiseurs du *Haut-Canada*, pour 1845, transmis en conformité de la 59^e *George III* chap. 7.

(Pour les dits Rapports de Cotiseurs, voir Appendice H.)

M. Christie, du Comité de toute la Chambre sur la Loi des Ecoles du *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'établir quelques dispositions légales, pour pourvoir aux frais de l'établissement d'une Ecole Normale, et pour amender les lois des Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-Général *Dra-per* ait la permission d'introduire un Bill pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

M. Boulton, du Comité de toute la Chambre, sur la convenance d'amender la Cédule de l'Acte passé dans la dernière Session, intitulé : "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte les diverses Lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des Cours de Districts dans les divers Districts de cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*," a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement, intitulé : "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses Lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*," en autant qu'il a rapport aux Honoraires qui doivent être versés au Fonds des Honoraires, pour certains devoirs remplis par les Greffiers des Cours de Districts, en vertu du dit Acte.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Dra-per* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé : "Acte pour amender, consolider et réunir en un Acte, les diverses Lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Bill pour l'organisation du Notariat.

Bill concernant le Pénitentiaire Provincial.

Discours d'ouverture.

Etats des affaires des Banques.

Biens Immobiliers.

Livre Bleu.

Pénitentiaire Provincial.

Rôles des Cotiseurs, (H. 3.)

Bill des Ecoles, (H. C.)

Bill des Cours de District, (H. C.)

Membre appelé, et qui n'a pas comparu.

M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'ordre, été appelé, il n'a pas comparu.

Bill pour valider certains Actes Notariés, (B. C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documents, exécutés par des Notaires dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, l'Honorable Procureur-Général *Smith*, l'Honorable M. *Morin*, M. *Chabot* et M. *Laurin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill pour le transport des Immeubles, (H. C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *Duggan* a pris le fauteuil du Comité, et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Duggan* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossé.

Message de l'Administrateur du Gouvernement.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts : et il est comme suit :—

CATHICART.

Bills réservés.

L'Administrateur du Gouvernement informe l'Assemblée Législative, en réponse à son Adresse du 26 de ce mois, qu'il ne se croit pas libre de communiquer aucune des Dépêches ou parties de Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, au sujet des Bills réservés pendant les dernières Sessions, qui sont encore sous la considération du Gouvernement de Sa Majesté.

L'Administrateur du Gouvernement transmet, par l'information de l'Assemblée Législative, copie de deux dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, dans lesquelles il explique les motifs qui ont engagé les Ministres de la Couronne à conseiller à Sa Majesté de ne pas sanctionner le Bill qui autorise la saisie des salaires des fonctionnaires publics.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Montréal, 30 mars, 1846.

Dépêches.

(Copie.)

No. 339.

DOWNING STREET,

1^{er} juillet, 1845.

MILORD.

Bill des salaires des fonctionnaires publics.

J'ai reçu les Dépêches de Votre Seigneurie, du 12 et 20 mai 1845, sous les numéros 273 et 278, avec copies des sept Bills qui ont été passés par le Conseil et l'Assemblée du *Canada*, et que vous avez réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté.

Vous paraîsez croire que le Bill No. 315, qui autorise les créanciers d'un fonctionnaire public à saisir une partie de son salaire en satisfaction d'un jugement obtenu contre lui, ne serait susceptible de défense qu'en autant qu'une loi semblable existerait dans ce pays. La loi, en *Angleterre*, n'a cependant établi aucune règle semblable jusqu'à ce jour.

Quand un fonctionnaire public devient insolvable dans ce Royaume, il est entièrement à la discrétion de son Officier Supérieur de déterminer, à la demande de son créancier, quelle partie du salaire du créancier sera employé à liquider les dettes. J'ignore qu'il ait résulté, ou que l'on ait prétendu qu'il ait existé aucune injustice, de cet usage. Etablir par une loi formelle la règle que l'on a en vue par ce Bill, ce serait donner au créancier d'un fonctionnaire un droit sur son salaire à venir, de nature à mettre un obstacle invincible au déplacement de ce fonctionnaire, même dans le cas où son incapacité serait pleinement reconnue.

Cette règle aurait un autre effet qui serait d'obliger le Gouvernement de retenir les services d'un homme dont le revenu officiel, ainsi réduit, ne serait pas suffisant pour le faire vivre décemment, ce qui, par conséquent, n'offrirait aucune garantie de sa fidélité à remplir ses devoirs, surtout s'il était employé dans une place de confiance, sous le point de vue pécuniaire. D'un autre côté, en ôtant au créancier l'espoir de pouvoir saisir son salaire, on ne peut lui causer un grand tort, puisque cela ne peut tendre qu'à diminuer le pouvoir du fonctionnaire d'obtenir à crédit de l'argent ou des marchandises.

Ces considérations doivent m'engager à réfléchir avant de conseiller à Sa Majesté de sanctionner ce Bill ; mais, comme de raison, je puis être induit en erreur par quelque fausse analogie entre les circonstances et les besoins de ce Royaume et ceux du *Canada*, à cet égard. Je dois donc prier Votre Seigneurie de mettre cette Dépêche devant le Conseil Exécutif de la Province, et me faire rapport de son opinion et de la vôtre, si, pour ces raisons, il conviendrait de ne pas sanctionner le Bill, dans sa forme actuelle. Si, d'un autre côté, le Conseil Exécutif et Votre Seigneurie étaient d'opinion que le Bill doit recevoir la sanction de la Reine, je désirerais connaître pleinement les motifs sur lesquels cette opinion est fondée.

Je vous transmets un ordre donné par Sa Majesté en Conseil, le 30 de mars dernier, qui sanctionne d'une manière toute spéciale le Bill réservé, relatif aux Aubains, No. 320.

Les cinq autres Bills qui restent sont encore sous la considération du Gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé.)

STANLEY.

Au Très Honorable

Lord METCALFE, G. C. B.

etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 431.

DOWNING STREET.

3 septembre, 1845.

MILORD.

J'ai reçu la Dépêche de Votre Seigneurie No. 328, du 7 du mois dernier, contenant copie d'un rapport du Conseil Exécutif au sujet d'un Bill passé par le Conseil et l'Assemblée du *Canada*, dans leur dernière Session, et que vous avez réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, qui autorise la saisie des salaires des fonctionnaires publics.

Après mûre délibération sur votre présente communication, et sur le rapport du Conseil Exécutif, je suis pleinement confirmé dans l'opinion que j'ai déjà émise dans ma Dépêche du 1^{er} juillet, No. 399, de l'inconvenance de cette mesure. Je dois, en conséquence vous informer que Sa Majesté ne recevra pas l'avis de confirmer et sanctionner ce Bill.

J'ai, etc.,

(Signé.)

STANLEY.

Le Très Honorable

Lord METCALFE, G. C. B.

etc., etc., etc.

Dépêches.

Bill des Aubains.

Bill des salaires des fonctionnaires publics.

Bill d'enregistrement, (H. C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour consolider et amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. Smith, de Frontenac, secondé par M. Meyers,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 1° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Comptes de la Maison de la Trinité de Montréal.

M. LORATEUR a mis devant la Chambre les comptes de la Maison de la Trinité de Montréal, pour l'année 1845.

(Pour les dits comptes, voir Appendice E.)

Et aussi,

Etat des propriétés immobilières que possède la Corporation de la Société des Missionnaires Baptistes du Canada, conformément à l'Acte 8c Victoria, chap. 102, section 6.

Le dit Etat est comme suit :—

Société des Missionnaires Baptistes.

ÉTAT des Propriétés Immobilières que possède la Corporation des Missionnaires Baptistes du Canada.

	ESTIMATION.	
	VALEUR.	RENTE ANN.
I. Un Emplacement situé entre la rue Guy et la rue St.-Charles, faubourg St.-Antoine, contenant deux arpens et trois perches, plus ou moins, suivant le mesurage, avec une nouvelle bâtisse en pierre, (le Collège des Baptistes du Canada) qui n'est pas encore achevée, et une habitation.....	£7000	Aucune.
II. Un Emplacement, de la contenance de 115 pieds sur 92, avec une Maison en pierre et Dépendances, situé à l'angle de la place Richmond, rue St.-Antoine, Montréal.....	£1200	Aucune.
III. Un Emplacement, de 95 pieds sur 47 et 6 pouces, avec une Eglise en brique qui sert de Chapelle, située dans la rue Ste.-Anne, Griffintown, Montréal.....	£500	£30
IV. Un morceau de Terre, dans le Township de Roxton, Canada-Est, contenant dix acres, plus ou moins, avec une Maison d'Ecole et Dépendances.....	£200	Aucune.

J. WENHAM,

Trésorier de la Société des Missions. Baptistes.

Montréal, 31 mars 1846.

Pétitions présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. Robinson,—la Pétition du Révérend John McIntyre, et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et Irlande, dans Orillia, et autres Townships, dans le District de Simcoe, dans le Diocèse de Toronto.

Par l'Honorable M. Morin,—la Pétition du Révérend Hyacinthe Hudon, Chanoine Titulaire de la Cathédrale de St.-Jacques, à Montréal, Grand Vicaire du Diocèse de Montréal, etc. ; la Pétition de Dame Adélaïde Bouchette, Veuve de feu Joseph Bouchette, écuyer, la Pétition de Dame M. A. F. Viger, et autres Dames, Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de Montréal ; la Pétition du Révérend C. Larocque, et autres, Curé, Marguilliers et Commissaires d'Ecoles de St.-Jean-l'Evangeliste, dans le District de Montréal ; la Pétition d'André Vandandaigue, écuyer, Président de la Société d'Agriculture pour le Comté de Verchères ; et la Pétition d'André Vandandaigue, écuyer, Gardien du Conseil Municipal de la Paroisse de St.-Mathieu de Belœil.

Par M. Cameron,—la Pétition de Peter Buchanan, et autres ; et la Pétition de Benjamin Bolton, et autres, de la ville de Perth, et de Bathurst, et autres Townships.

Par M. Brooks,—la Pétition de John Felton, Pétitions écuyer, et autres, habitans du District de St.-François, (relativement à un Chemin) ; et la Pétition de John Felton, écuyer, et autres, du District de St.-François, (relativement à un Pont.)

Par M. Chauveau,—la Pétition de Thomas Atkins, Inspecteur des Poids et Mesures pour le District de Québec.

Par M. Monro,—la Pétition du Révérend Jacob Goost, et autres, Membres des Sociétés de Menonists et Tunkers, résidant dans le District de Home ; et la Pétition de Norman Jones, et autres, des Townships de Markham et Whitchurch, dans le District de Home.

Par M. Smith, de Wentworth,—la Pétition de Sir Allan N. MacNab, et autres, de la part des habitans de la ville de Hamilton.

Par M. Prince,—la Pétition de Dame Margaret Heavener, du village de Napierville, dans le Comté de Huntingdon.

Par M. Gowan,—la Pétition de Samuel Hitchcock, et autres, du village de Port Sarnia, dans le Comté de Kent ; la Pétition de Francis B. Baker, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Leeds, dans le Diocèse de Toronto ; la Pétition de Hugh Allingham, et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Yonge, dans le Diocèse de Toronto ; et la Pétition de William Green, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans certaines parties de Yonge, et autres Townships, dans le Diocèse de Toronto.

Par l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood,—la Pétition du Très Révérend Lord Evêque de Toronto, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Cité de Toronto.

Par M. Scott,—la Pétition de Thomas Kains, écuyer, Maire, et autres, Conseillers de la Municipalité des Townships de Greenville et Union, sur la Rivière des Outaouais ; et la Pétition du Révérend J. Paquin, et autres, du Comté du Lac-des-Deux-Montagnes.

Par M. Lantier,—la Pétition de William Duncan, du Côteau-du-Lac.

Par M. Boutillier,—la Pétition de la Corporation du Collège de St.-Hyacinthe.

Par M. Dixon,—la Pétition de Charles Richardson, écuyer, et autres, du District de Niagara ; la Pétition de Robert Hodgkisson, et autres, du Township de Grantham, dans le District de Niagara ; la Pétition de John Hall, et autres, de Dumfries, dans le District de Gore ; la Pétition de John D. McKenzie, et autres, de Beverly et Galt, dans le District de Gore et des Etats-Unis d'Amérique ; et la Pétition du Révérend Thomas Green, et autres.

Par l'Honorable M. Moffatt,—la Pétition du Bureau de Commerce de Montréal ; la Pétition de Sir James Stuart, Baronnet, de la Cité de Québec, et de Nicholas Austin, du Township de Bolton, dans le District de Montréal ; la Pétition de Thomas Molson, écuyer, et autres, habitans de la Cité de Montréal ; et la Pétition de la Société Bienveillante des Dames de Montréal.

Par M. Chalmers,—la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de Bronté ; et la Pétition d'Edward Evans, et autres, du Comté de Halton.

Par M. Jessup,—la Pétition de W. N. Bethune, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Toronto.

Par l'Honorable M. Aylwin,—la Pétition du Révérendissime Archevêque de Québec, et autres, habitans de la Cité de Québec ; et la Pétition de George O'Kill Stuart, écuyer, et autres, de la Cité de Québec, et ses environs.

Par l'Honorable M. Cayley,—la Pétition du Révérend John Hickie, et autres, membres de l'Eglise-

Pétitions pré-
sentées.

Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la ville de *Stratford*, et ses environs, dans le Diocèse de *Toronto*.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *L. G. Brown*, et autres, du Comté de *Beauharnois*, demandant la liquidation de ses réclamations pour pertes essayées pendant les troubles de 1838.

De *William Bowron*, et autres, des Townships de *Godmanchester* et *Hinchinbrook*, dans le Comté de *Beauharnois*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du Chemin de Madriers de *Beauharnois*."

D'*Eden Colville*, écuyer, M. P. P., et autres, de la Seigneurie de *Beauharnois*, demandant une allocation pour construire un Pont sur la Rivière *Chateauguay*, aux Rapides d'*Ogilvie*.

De *Thomas L. Crooke*, écuyer, et autres, habitans des Townships de *Sarnia* et *Plympton*, demandant une allocation pour ouvrir un Chemin le long des rives du Lac *Huron*, qui traversera les dits Townships jusqu'aux Terres de la Compagnie du *Canada*, à *Bosanquet*.

De *Clément Bradley*, et autres, habitans des Townships de *Gloucester*, dans le District de *Dalhousie*, demandant la ratification d'une certaine ligne arpentée en 1837, entre les lots lettre A et numéro 1, dans le *Gore* du dit Township.

De *D. M. Dougal*, et autres, franc-tenanciers et habitans du *Haut-Canada*, demandant que le tems fixé par l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer entre les Rivières *Niagara* et du *Détroit*, pour achever le dit Chemin, soit prolongé de deux années.

Des Dames de l'Asile des Orphelins Protestans de *Montréal*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

D'*Augustin Perrault*, et autres, Marchands et Artisans de la Cité de *Montréal*, dans le District de *Montréal*, demandant l'autorisation d'établir une Banque dans la Cité de *Montréal*.

De *George Brown*, et autres, habitans de la Division Nord d'*Owen's Sound*, demandant une allocation pour améliorer le Chemin entre *Dundas* et *Owen's Sound*.

Du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, demandant la révocation de l'Acte d'Incorporation de la Compagnie pour fournir l'eau et l'éclairage à la Cité de *Québec*.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant que l'on n'introduise d'autres modifications dans l'Acte des Ecoles Élémentaires que celles qu'il a demandées dans une Pétition antérieure.

Du Conseil Municipal du District de *Talbot*, demandant que le tems fixé par l'Acte d'Incorporation de la "Compagnie du Chemin de Fer entre les Rivières *Niagara* et du *Détroit*" pour achever le dit Chemin, soit prolongé de deux années.

De *M. Mason*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, du Township de *Kingston*, dans le Diocèse de *Toronto*; et du Révérend *Job Deacon*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande des Paroisses d'*Adolphustown* et *Frederickshurg*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise de *Toronto*, pour l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Révérend *R. G. Plees*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Toronto*; et de *H. H. Whitney*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, en rapport avec la Chapelle *St.-George*, *Montréal*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour accorder à la Société

de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une part des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du Revenu qui lui revient des dites terres.

Pétitions lues.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant l'adoption d'un mode plus économique pour disposer des Terres incultes de la Province, et que les Fonds qui en proviennent soient employés au soutien et à l'entretien des Ecoles Élémentaires et autres Institutions Littéraires.

De *Daniel Hoover*, et autres, habitans du Township de *Walpole*, dans le District de *Talbot*; et de *James J. Green*, et autres, habitans du Township de *Townsend*, dans le District de *Talbot*, demandant que le contrôle des Réserves du Clergé ne soit pas donné à une ou plusieurs Sectes Religieuses, mais que les dites Réserves soient vendues comme ci-devant.

De *C. P. Huot*, écuyer, et autres, habitans de la Paroisse de la *Baie-St.-Paul*, dans le Comté de *Saguenay*, demandant qu'une somme d'argent soit mise à la disposition du Bureau des Travaux Publics pour construire un pont sur la "*Rivière du Gouffre*."

D'*Alexis Otisse*, et autres, de la Paroisse de la *Baie St.-Paul*, dans le Comté de *Saguenay*, demandant une allocation pour l'amélioration des chemins dans la dite Paroisse.

De *James Alexander*, et autres, Navigateurs, résidant dans le Comté de *Saguenay*, demandant l'autorisation d'agir comme Pilotes pour la Rivière *Saguenay* exclusivement, et l'établissement d'un Tarif d'Honoraires.

Du Révérend *L. A. Bourret*, et autres, habitans du Comté de *Saguenay*, demandant qu'il soit bâti une maison à la *Rivière aux Outardes* pour y placer un Dépôt de Provisions, et qu'une goëlette et un bateau soient construits aux frais du Gouvernement, pour sauver la vie des personnes qui sont naufrage sur les Bancs de *Manicouagan* et autres places, et qu'un gardien soit nommé pour prendre soin des dites Provisions.

De *Siméon Destroismaisons*, écuyer, et autres, de *St.-Urbain*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Saguenay*, demandant une allocation pour les mettre en état de bâtir un pont sur la Rivière du *Gouffre*.

Du Révérend *B. Honorat*, et autres, résidant sur la Rivière *Saguenay*, et de *David Gagnon*, et autres, résidant sur la Rivière *Saguenay*, demandant l'introduction de certains changemens dans les lois relatives à la propriété, pour répondre aux besoins de l'Établissement.

Du Conseil Municipal du District de *Simcor*, demandant l'autorisation d'imposer une taxe sur les terres en culture dans le dit District.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, demandant l'autorisation de répartir et imposer certaines taxes sur les lots de ville dans la Ville de *Barrie*, qui est le chef-lieu.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, demandant l'autorisation d'imposer et percevoir une taxe sur les terres incultes du dit District.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, demandant que le Bureau d'Enregistrement soit fixé à *Barrie*, chef-lieu du District.

De *Gérald Alley*, et autres, habitans du Township d'*Oro*, demandant une allocation pour améliorer un certain chemin qui traverse le dit Township.

De *James Wickens*, écuyer, Président de la Société d'Agriculture de *Simcoe*, demandant l'établissement d'une Société Provinciale d'Agriculture; et une allocation pour établir une chaire de professeur d'Agriculture dans *King's College*.

De *John R. Gemmill*, de la ville de *Lanark*, dans le District de *Bathurst*, demandant la terre qui a été accordée à feu le Révérend *John Gemmill*, son père, mais qui n'a pas été établie par lui.

Pétitions lues.

Du Révérend *A. G. Laurie*, et autres, ministres et membres de l'Association des "*Chrétiens Universalistes*" du *Canada-Ouest*, demandant à être reconnus par la loi, comme jouissant des mêmes droits et privilèges que les autres sectes de Chrétiens en cette Province.

De *Joseph Louis Hon*, du Township de *Somerset*, demandant une indemnité pour les dommages par lui soufferts par la construction du Chemin d'*Arthabaska*.

D'*Ebenezer Jewell*, de *Demorestville*, demandant un octroi de terre, en considération de ses services et de ses souffrances pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*.

De *Stephen Bowerman*, du Township de *Hollowell*, dans le District de *Prince-Edouard*, exposant qu'un certain lot de terre, qu'il a acheté du Gouvernement, n'a pas la contenance spécifiée dans les lettres patentes, et demandant une indemnité.

De *Samuel De Veaux*, et autres, des *Chutes de Niagara*, demandant une Acte d'incorporation, aux fins de construire un Port sur la Rivière *Niagara*, près des *Chutes*.

De *Donald M'Dermid*, de *Cornwall*, ci-devant officier de Milice de *Glengary*, demandant certains arrèrages de pension.

De *Lachlan Bell*, et autres, du *Haut-Canada*, demandant que le temps fixé par l'Acte d'incorporation de la "*Compagnie du Chemin de Fer entre les Rivières Niagara et du Détroit*" pour achever le dit Chemin, soit prolongé de deux années.

De *Richard Miller*, et autres, *Président et Membres* du Bureau de Police de la ville de *Niagara*, demandant la révocation de cette partie de l'Acte 59e *Geo. III*, chap. 7, qui impose une Cotisation de £50 sur les emplacements dans la dite Ville.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant un règlement pour fermer certaines réserves pour un chemin dans *Grantham*.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant la révocation de cette partie de l'Acte 59e *Geo. III*, chap. 7, qui impose les Lots de Ville à £50, en ce qui concerne les Villes de *Niagara* et *Queenston*.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant une loi pour obliger toutes les Maisons de Tempérance, ou autres Maisons Publiques à se pourvoir d'un logement convenable pour les voyageurs.

De *David Johnston*, et autres, du Township de *Kilkenny, Canada-Est*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin, et que le dit Township soit érigé en une Municipalité distincte et séparée.

De l'Honorable *J. R. Vallières de St.-Réal*, et autres, *Juges des Cours* du Banc de la Reine de Sa Majesté, dans le *Bas-Canada*, demandant une loi pour constater et déterminer les frais de voyage des Juges des dites Cours dans le *Bas-Canada*.

De *Joseph Lemonde*, de *Montréal*, se plaignant d'avoir été destitué de son emploi de *Messager* de l'Assemblée Législative, et demandant une enquête sur les causes de sa destitution.

De *John Sharples*, écuyer, *Surintendant des Mesureurs de Bois*, de la Cité de *Québec*, demandant que son salaire soit augmenté conformément à la demande et à la recommandation de certains marchands et armateurs de la dite Cité.

De *Dame Marion Gibb*, et autres *Dames*, membres du Comité de régie de l'École des Petits Enfants de la Rue *Charles, Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

De *Lady E. Stuart*, et autres *Dames*, le Comité de l'École des Petits Enfants de *Québec*, demandant l'octroi d'une certaine somme d'argent en faveur de la dite institution.

Du Révérend *J. B. Côté*, et autres, des *Seigneuries de Metis, Pachot et Mutane*, dans le Comté de *Rimouski*, demandant qu'une somme d'argent leur soit accordée pour faire un chemin de *Metis à Malanc*.

Résolu, Que la Pétition d'*Isaac Law*, et autres, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Colville, M. Macdonald, de Kingston, M. Stewart, de Bytown, M. DeWitt, et M. Price*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétitions renvoyées à des Comités.

Isaac Law, et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *William Bowron*, et autres, des Townships de *Godmanchester* et *Hinchinbrook*, dans le Comté de *Beauharnois*; la Pétition d'*Augustin Perrault*, et autres, *Marchands et Artisans* de la Cité de *Montréal*, dans le District de *Montréal*; et le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre, si elles le jugent à propos, *John W. Dempsey*, à pratiquer comme *Procureur et Solliciteur* en icelles, soient renvoyés au Comité Permanent des Bills Privés.

William Bowron, et autres.

Augustin Perrault, et autres.

Bill concernant W. Dempsey.

Résolu, Que la Pétition de *Samuel De Veaux*, et autres des *Chutes de Niagara*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Merritt, l'Honorable M. Daly, l'Honorable M. Baldwin, M. Dickson et M. Cummings*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Samuel de Veaux, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *John R. Gemmill*, de la ville de *Lanark*, dans le District de *Bathurst*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Cameron, M. Webster, M. Stewart, de Bytown, M. MacDonell, de Stormont, et l'Honorable M. Morin*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

John R. Gemmill.

Ordonné, Que le Pétition du Révérend *Thomas B. Reed*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Port Burwell*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition du Révérend *Francis William Sandys*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Howard*, et autres Townships, dans le Diocèse de *Toronto*, soient renvoyées au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et autres ordres de renvoi.

Thomas B. Reed, et autres.

F. W. Sandys.

Résolu, Que la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Chabot, l'Honorable M. Aylwin, l'Honorable M. Daly, l'Honorable M. Morin et M. Laurin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Maire, etc. de Québec.

Résolu, Que la Pétition de *William Rogerson*, et autres, *Manufacturiers de Bois* de la Province du *Canada*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Stewart, de Bytown, l'Honorable M. Moffatt, l'Honorable M. Aylwin, M. Cameron et M. Leslie* pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

W. Rogerson, et autres.

M. Chauveau, *Président* du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, *Membre* siégeant pour le Comté de *Oxford*, a fait rapport que le Comité

Election d'Oxford.

s'est assemblé ce jour à neuf heures, A. M., mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Bertrand*, Membre du Comité.

Ordonné, Que M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, assiste à sa place dans cette Chambre, demain.

Sur motion de M. *Dickson*, secondé par M. *Roblin*, *Ordonné*, Que l'Ordre de cette Chambre d'hier :
 " Que *William H. Horton*, écuyer, de la ville de *London*, *George S. Tiffany*, écuyer, de la ville de *Hamilton*, et *Thomas D. Warren*, écuyer, du village de *St. Thomas*, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, s'étant rendus coupables de négligence, en ne faisant pas de rapport des procédés de la Commission émanée par ordre de la Chambre, soient sommés de comparaître à la Barre de cette Chambre, et que les frais des sommations soient payés par eux," soit maintenant lu.

Le dit Ordre a été lu en conséquence.

Ordonné, Que *George S. Tiffany*, écuyer, l'un des dits Commissaires, soit maintenant appelé à la Barre de cette Chambre, pour être interrogé au sujet de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*.

Le dit *George S. Tiffany*, écuyer, a été appelé en conséquence, et ayant comparu à la Barre de la Chambre, il a été interrogé par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, comme suit :—

Question 1. Êtes-vous l'un des Commissaires nommés par cette Chambre pour recevoir les témoignages dans l'élection contestée du Comté de *Middlesex* ?

Réponse. Oui.

Question 2. Pourquoi les Commissaires n'ont-ils pas fait rapport de leurs procédés sur la dite Commission ?

Réponse. Je comparais à la Barre de cette honorable Chambre en obéissance à l'ordre de cette Honorable Chambre au sujet de l'élection contestée du Comté de *Middlesex*, qui prescrit aux Commissaires de rendre compte de leur négligence en ne renvoyant pas la Commission émanée par cette Chambre. Je dois vous dire, Monsieur, pour l'information de cette Honorable Chambre, que les Commissaires ont fini d'interroger les témoins de bonne heure dans le mois de juillet, et qu'ils ont alors ajourné au 16 octobre dernier, afin de faire rapport de la Commission. Je ne pus être présent ce jour-là, à cause d'une maladie grave qui me retenait au lit, et j'avais prié M. *Notman*, quelques jours auparavant, d'informer les autres Commissaires que je ne pourrais pas assister le jour auquel nous nous étions ajournés. Depuis cette époque jusqu'au mois de février, j'ai n'ai eu aucune communication avec l'un ou l'autre des Commissaires, excepté relativement à une entrée, sur les registres de nos procédés, d'une minute que j'avais faite, pour expliquer le motif qui nous avait fait ajourner du mois de mars à celui de juin, et qui contenait aussi mon opinion sur un Protêt que l'on prétendait avoir été fait par l'une des parties. Le deux février dernier, étant à *London*, je rencontrai M. *Horton* le Président de la Commission, qui m'apprit, à ma grande surprise, que nous nous étions encore ajournés à quelque tems dans le mois dernier. Je lui fis remarquer alors, que si la Commission n'était renvoyée pour le premier jour de la Session du Parlement, je craignais que cela ne fût considéré comme un mépris de la Chambre, et je le pressai aussi de faire le rapport aussitôt que possible ; depuis ce tems, je n'ai eu aucune communication avec les Commissaires, mais j'ai entendu dire dans

cette Ville, qu'ils s'étaient ajournés à quelque jour dans le présent mois. Je prends aussi la liberté de dire, que le lieu de ma résidence est à environ quatre-vingt milles de celle des autres Commissaires, et de la place des séances de la Commission, ce qui rendait les communications personnelles très difficiles. J'ai été, et je suis encore d'opinion que le Président avait la direction des mouvemens des Commissaires, et que c'était à lui particulièrement à veiller à renvoyer la Commission. J'étais aussi d'opinion qu'étant absent, pour cause indispensable, le 16 octobre dernier, il était inutile pour moi d'apposer mon sceau ou signature au Rapport ; néanmoins, si l'on m'eût prié d'aider à faire le Rapport (*return*) en aucun tems subséquentement, je l'aurais fait volontiers.

Je vous prie de croire, Monsieur, aussi que cette Honorable Chambre, que je me suis efforcé, dans toutes les occasions, de remplir fidèlement mes devoirs comme Commissaire dans cette matière et que je verrais, avec le plus vif regret et chagrin, que l'on pût croire que j'ai désobéi volontairement aux ordres légitimes de cette Honorable Chambre, ou traité avec peu de respect ses hauts pouvoirs et privilèges.

Ordonné, Qu'il soit enjoint au dit *George S. Tiffany*, écuyer, de se retirer.

M. *Tiffany* s'est alors retiré.

Résolu, Que le dit *George S. Tiffany*, écuyer, s'est justifié, d'une manière satisfaisante, de la négligence dont il était accusé, comme l'un des Commissaires nommés pour prendre les témoignages dans l'élection contestée du Comté de *Middlesex*.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre d'hier :
 " Que *William H. Horton*, écuyer, de la Ville de *London*, *George S. Tiffany*, écuyer, de la Ville de *Hamilton*, et *Thomas D. Warren*, écuyer, du Village de *St. Thomas*, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, s'étant rendus coupables de négligence, en ne faisant pas de Rapport des procédés de la Commission émanée par ordre de la Chambre, soient sommés de comparaître à la Barre de cette Chambre, et que les frais des sommations soient payés par eux," soit déchargé, en autant qu'il a rapport au dit *George S. Tiffany*, écuyer.

Sur motion de M. *Taché*, secondé par l'Honorable M. *Aylwin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat des dépenses encourues pendant les années 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845, pour l'Administration de la Justice en cette Province, spécifiant le montant payé à même la Caisse Provinciale et celui payé par les Districts ou autres localités.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Thomas McKay*, l'un d'entre eux, de venir devant le Comité Spécial de cette Chambre, auquel a été renvoyée la Pétition de *Hannett Pinhey*, écuyer, Gardien du District Municipal de *Dalhousie*, Vendredi prochain à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, Que M. *Stewart*, de *Bytown*, porte le dit Message au Conseil Législatif.

Election de Middlesex.

Election de Middlesex.

George Tiffany, écuyer.

Adresse— Administration de la justice.

Membre du Conseil Législatif prié de comparaître devant un Comité Spécial.

Membres du Conseil Législatif priés de comparaître devant un Comité Spécial.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre aux Honorables *John Neilson* et *Louis Massue*, deux de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de l'Ancienne *Lorette*, et autres ordres de renvoi, Lundi prochain, à onze heures du matin, pour être interrogés au sujet des dits ordres de renvoi.

Ordonné, Que *M. Chauveau* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de *M. Merritt*, secondé par *M. Cummings*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner à l'Inspecteur-Général de mettre devant cette Chambre un état du montant dépensé pour les différentes saignées ou parties des Canaux du *St.-Laurent*, indiquant à quelle époque les Canaux de *Beauharnois* et *Cornwall* ont été ouverts; le nombre de personnes qui y ont été employées, le montant de leurs salaires et de leurs gages; et les dépenses encourues pour chacun d'eux, depuis qu'ils sont ouverts, et le montant des péages reçus pour fret, soit en montant soit en descendant pendant le dit espace de tems, aussi d'ordonner au Bureau des Travaux Publics de faire connaître à cette Chambre, s'il a intention de finir ce Canal, de manière à donner un libre passage aux vaisseaux depuis les Lacs Supérieurs jusqu'au port de mer, en montant et en descendant, sans transbordement; et si c'est son intention d'ouvrir un sentier de halage continu, ou d'employer la vapeur pour le libre passage des vaisseaux entre *Prescott* et *Montréal*, et sinon, de faire connaître quels moyens de retourner seront donnés aux vaisseaux dans les endroits où il n'y a point de sentier de halage.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Que les Copies des Dépêches du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, respectivement datées du 25 avril, 1845, et du 3 février, 1846, avec leurs Inclusions, relativement à l'Acte des Douanes Provinciales, passé durant la dernière Session, et transmise à cette Chambre par Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le 26 du mois dernier, soient renvoyées à un Comité Spécial composé de *M. Watts*, l'Honorable *M. Robinson*, *M. Brooks*, l'Honorable *M. Cayley*, *M. Lantier*, l'Honorable *M. Morin* et *M. DeWitt*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Prince a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*, Que cette Chambre émane un Ordre, adressé à *William H. Horton*, *Thomas D. Warren* et *George S. Tiffany*, Ecuyers, Commissaires pour recevoir les témoignages dans l'élection contestée du Comté de *Middlesex*, leur enjoignant de faire immédiatement rapport de la Commission, et de tous les témoignages que les dits Commissaires ont pris par rapport à la dite élection du dit Comté, ainsi que de tous les documens qui en dépendent qu'on a pu produire devant eux; et que l'Orateur soit, pour le présent, dispensé de les sommer de comparaître devant cette Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

Sur motion de *M. Macdonell*, de *Dundas*, secondé par *M. MacDonell*, de *Stormont*, Procès par Jury.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour la considération de certaines Résolutions pour étendre le droit de procès par Jury, dans certain cas, dans le *Haut-Canada*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Sherwood, de *Brockville*, a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

M. Bertrand, Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'ordre, été appelé, il n'a pas comparu, Membre appelé et qui n'a pas comparu à sa place.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer "La Communauté des Filles de la Charité," dans la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le District de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et autres fins, étant lu; Bill d'incorporation de la Communauté des Filles de la Charité de *St.-Hyacinthe*.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender la Charte de la Compagnie du grand Chemin de Fer Occidental, étant lu; Bill du Grand Chemin de Fer Occidental.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*, étant lu; Bill du grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

L'Ordre du jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, prononcé aux deux Chambres de la Législature Provinciale, à l'ouverture de la présente Session, étant lu; Considération du Discours d'Ouverture.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit Discours en considération.

Et le dit Discours a été lu.

Sur motion de l'Honorable *M. Cayley*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Résolu, Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour considérer les subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. Leslie*, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 2^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIAE REGINAE, 1846.

M. l'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la Manufacture de Coton de *Sherbrooke*, en conformité de l'Acte 8^o *Victoria*, chap. 91. Manufacture de Coton de *Sherbrooke*.

(Pour le dit Etat, voir Appendice I.)

Actes des Douanes Provinciales.

Election de *Middlesex*.

Aussi,

Société d'A-
griculture, (H.
C. et B. C.)

Rapport des Sociétés d'Agriculture dans le Haut et le Bas-Canada, en conformité des Actes^{S^o} Victoria, chap. 53 et 54.

(Pour les dits Rapports, voir Appendice J.)

Pétitions pré-
sentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Brooks*,—la Pétition d'*Israel Rice*, du Township de *Ham*, dans le District de *St.-François*.

Par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,—la Pétition des Président et Directeurs du Chemin de Fer de la Cité de *Toronto* et du Lac *Huron*.

Par M. *Lacoste*,—la Pétition de *Gabriel Marchand*, écuyer, Président et autres. Officiers et Membres de la Société d'Agriculture du Comté de *Chambly*.

Par M. *Taché*,—la Pétition de *Joseph Hudon*, écuyer, Président, et *J. B. Martin*, Trésorier, de la Municipalité de *St.-Paschal*.

Par M. *Laurin*,—la Pétition de *François Nadeau*, de la Cité de *Québec*.

Par M. *McConnell*,—la Pétition de *John Quimby*, et autres, d'une partie du Township de *Stanstead*; et la Pétition d'*Osgood Peasley*, et autres, du Township de *Bolton*.

Par M. *Macdonald*, de *Kingston*,—la Pétition de *John Macara*, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Cummings*,—la Pétition du Révérend *G. B. Fuller*, et autres membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Thorold*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Lantier*,—la Pétition de *Joseph Chavrette*, et autres, de la Paroisse de *Ste.-Geneviève*, dans le Comté de *Montréal*; et la Pétition d'*Edward McKnaughton*, et autres, des Paroisses de *Ste.-Anne*, *Ste.-Geneviève* et la *Pointe-Claire*.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la Pétition de *Robert Jarvis Hamilton*, écuyer, et autres, habitans de la Ville de *Hamilton* et du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*.

Par M. *Christie*,—la Pétition de *Pierre Belliveau*, écuyer, et autres, Membres du Conseil Municipal et habitans de la *Grande Rivière*, dans le Comté de *Gaspé*.

Par M. *Meyers*,—la Pétition de *D. E. Boulton*, écuyer, et autres; la Pétition de *Benjamin Clarke*, et autres, manufacturiers de bois, résidant sur les rives du *St.-Laurent*, dans la Province du *Canada*; la Pétition de *Henry Ruttan*, écuyer, de la part d'une Assemblée Publique des habitans du District de *Newcastle*; et la Pétition de *William McDougall*, et autres, du Township de *Hamilton*, dans le District de *Newcastle*.

Par M. *Chauveau*,—la Pétition de *Joseph Hamel*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*; et la Pétition de l'Honorable *Henry Black*, et autres, habitans de la Cité de *Québec*, et de *St.-Ambroise*, et autres Paroisses.

Par M. *Macdonald*, de *Kingston*,—la Pétition de l'Honorable *Peter McGill*, et autres, de la Cité de *Montréal*; et la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition du Conseil Municipal d'*Hochelaga*.

Par M. *Boulton*,—la Pétition de *W. B. Jarvis*, écuyer, et autres, habitans de la Cité de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Baldwin*,—la Pétition de *James Wallace*, de la Paroisse de *St.-Germain de Rimouski*, ci-devant Gardien du *Phare* à la *Pointe des Monts*; la Pétition de *John Paterson*, et autres, du Township de *West Flamborough*, dans le District de *Gore*, et la Pétition de *John Leslie*, et autres, habitans du Township de *West Flamborough*, dans le District de *Gore*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de *George Shaw*, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Chabot*,—la Pétition de *Jacques Blais*, et autres bateliers, résidant en la Cité de *Québec*; la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, (relativement à l'éclairage des rues); et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, (relativement à un certain terrain et Lot de Grève.)

Par M. *Petrie*,—la Pétition du Révérend *William Bell*, Modérateur, de la part du Synode de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*.

Par l'Honorable M. *Moffatt*,—la Pétition de *A. F. Holmes*, M. D., et autres, la Faculté de Médecine du Collège *McGill*; et la Pétition de *William Wickes*, A. M., et *Edward Chapman*, B. A., de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Hall*,—la Pétition de *Thomas Fidler*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Fénélon* et *Verulam*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Duggan*,—la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, Président, et autres, membres de la Société de *St.-Patrice* de *Montréal*; et la Pétition de *Jacob L. Vanzandt* et *Julia Vanzandt*, de la Cité d'*Albany*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*.

Par M. *Prince*,—la Pétition de *John M. Bride*, et autres, de la Province du *Haut-Canada*.

Par M. *Drummond*,—la Pétition de *Josiah Classon*, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Dickson*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à l'ouverture de Chemins); et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement aux cautionnements des Collecteurs.)

Par l'Honorable M. *Aylwin*,—la Pétition du Très Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; la Pétition de *John Charlton Fisher*, L. L. D., Président de la Société de *St.-George*, de la Cité de *Québec*; la Pétition de *Dame Eleanor Teed*, de la Cité de *Québec*, veuve de feu *John Teed*; et la Pétition de *J. C. Fisher*, écuyer, L. L. D., Président de la Société Littéraire et Historique de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Très Révérend *R. Gaulin*, Président de la Corporation du Collège de l'*Assomption*, demandant une allocation annuelle en faveur de la dite Institution.

Du Révérend *Henry Patton*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Cornwall*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder, à la Société de l'Eglise de *Toronto*, une part des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du revenu qui lui revient des dites réserves.

De *Stephens S. Foster*, écuyer, Président, et autres, Directeurs de l'Académie de *Shefford*, demandant une aide en faveur de la dite Institution.

De *John Marshall*, Senior, et autres, du Comté de *Halton*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé, tel que demandé par la Société de l'Eglise de *Toronto*.

De *G. M. Boswell*, écuyer, et autres, demandant à être incorporés, aux fins de construire un Chemin de Fer depuis *Cobourg* jusqu'à *Kingston*.

Du Colonel *A. W. Light*, et autres, de *Woodstock*, et autres villes, dans les Districts de *Brock* et de *London*, demandant un Acte d'Incorporation à l'effet de construire un Chemin de Fer conduisant aux Ports *Burwell* et *Rowan*, appelé "Compagnie du Chemin de Fer de *Woodstock*, et des Ports *Burwell* et *Rowan*."

De *Joseph Tomlinson*, écuyer, et autres, de *Markham*, et autres Townships dans le District de *Home*, demandant que le Bureau des Travaux Publics soit

Pétitions lues. autorisé à plancher une certaine partie du Chemin qui conduit des dits Townships à la Cité de Toronto.

De *John Glen*, écuyer, et autres, Syndics du Chemin à Barrières de *Longueuil* et *Chambly*, exposant que la Corporation de la Cité de *Montréal*, réclame injustement le contrôle des avenues du Débarcadère de la Traverse de *Montréal* à *Longueuil*, acheté par les Syndics du Chemin à Barrières, et y cause des obstructions depuis deux ans, en y faisant placer le bois de construction, le charbon, le bois de chauffage et les grains, au grand détriment des habitans qui viennent au marché des Townships et Paroisses de la Rive Sud, et au détriment de la Commission, et demandant que les avenues du dit Débarcadère soient placées sous le contrôle des Commissaires, et que le Bateau traversier soit exempté de payer les Taxes de la Cité.

De *William Hannah*, et autres, de la Paroisse de *Lachine*, demandant à être exemptés de payer les péages sur le Chemin à Barrières de *Montréal* et *Lachine*, en considération d'un certain terrain qu'ils ont donné pour les fins du dit Chemin.

De *William Robins*, et autres, du Comté de *Drummond*, demandant une allocation pour ouvrir un Chemin, et bâtir un Pont entre *Stansfold* et *Grantham*, dans le dit Comté.

D'*Ambroise Sivigni*, et autres, de la Paroisse de *St.-Antoine de Tilly*, demandant la révocation des Ordonnances relatives aux Chemins et Voitures d'hiver, en ce qui concerne les Districts de *Québec* et *Gaspé*, et le District Municipal de *Portneuf*.

Du Révérend *Robert R. Burrage*, de la Cité de *Québec*, demandant le remboursement d'une somme de sept cent cinquante louis qu'il a perdue sur l'achat d'une maison qu'il a achetée pour y tenir l'Ecole Publique de Grammaire à *Québec*, dont il était l'Instituteur sous l'Institution Royale pour la dissémination des connaissances.

De *H. Jessup*, écuyer, et autres, habitans de la Cité de *Québec*, demandant à la Législature de rendre permanens certains réglemens de la dite Cité, pour prévenir les Incendies.

De *George O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, propriétaires de terres de la Cité de *Québec*, demandant à être incorporés sous le nom de la "Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et *Melbourne*," et demandant en outre une somme de £25,000 en faveur de la dite Compagnie, par forme d'encouragement ou à être employés dans l'achat de parts dans la dite Compagnie.

De *John Egan*, écuyer, et autres, habitans du Comté des *Outaouais*, résidant sur la rive sud de l'*Outaouais*, demandant que le dit Comté soit érigé en un District séparé.

autres, habitans du Township d'*Esquesing*, dans le District de *Gore*; la Pétition de *Daniel Hoover*, et autres, habitans du Township de *Walpole*, dans le District de *Talbot*; et la Pétition de *James L. Green*, et autres, habitans du Township de *Townsend*, dans le District de *Talbot*, soient renvoyées au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*.

Ordonné, Que la Pétition du Colonel *A. W. Light*, et autres, de *Woodstock*, et autres villes, dans les Districts de *Brock* et *London*, soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Résolu, Que la Pétition de *John Egan*, écuyer, et autres, habitans du Comté des *Outaouais*, résidant sur la rive Sud de l'*Outaouais*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Stewart*, de *Bytown*, l'Honorable *M. Papineau*, l'Honorable Procureur-Général *Smith*, *M. Drummond* et *M. Cameron*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la dite Pétition de *James Déan*, écuyer, et autres, marchands de *Québec*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable *M. Aylwin*, *M. Chabot*, *M. Chauveau*, *M. Christie* et *M. Laurin* pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de *James Alexander*, et autres, navigateurs, résidant dans le Comté de *Saguenay*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable *M. Laterrrière*, l'Honorable Procureur-Général *Smith*, *M. Christie*, *M. Taché* et *M. Chauveau*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à des maisons de tempérance,) soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Dickson*, *M. Cummings*, *M. Roblin*, et *M. Macdonald*, de *Cornwall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara* (relativement à un Chemin dans *Grantham*.) soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Dickson*, *M. Cummings*, *M. Macdonald*, de *Cornwall*, et *M. Merrill*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Dickson*, secondé par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, ait la permission de s'ajourner jusqu'au vingtième jour d'avril présent.

M. Chauveau, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est

Pétitions renvoyées à des Comités.
W. Hannah et autres.
Le Rév. H. Patton, et autres.
William Peacock, et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *William Hannah*, et autres, de la Paroisse de *Lachine*, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *Henry Patton*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Toronto*, et la Pétition du Révérend *Job Leacon*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les Paroisses d'*Adolphustown* et *Fredericksburg*, dans le Diocèse de *Toronto*, soient renvoyées à un Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*.

Ordonné, Que la Pétition de *William Peacock*, et autres locataires et occupans de Réserves du Clergé, dans le Township de *Trafalgar*, dans le District de *Gore*; la Pétition de *John Lyon*, et

Pétitions renvoyées à des Comités.
Le Col. A. W. Light et autres.
John Egan, écuyer, et autres.
James Déan, écuyer, et autres.
James Alexander, et autres.
Conseil Municipal de Niagara.
Election de Middlesex.
Election d'Oxford.

assemblé ce jour, à neuf heures, A. M., conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Bertrand*, Membre du Comité.

Ordonné, Que M. *Bertrand*, Membre pour le Comité de *Rimouski*, assiste à sa place dans cette Chambre, demain.

M. *Laurin*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Marie Robitaille*, et autres, de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Qu'après mûre délibération sur les dites Pétitions, votre Comité est d'opinion que la Chambre devrait accéder à la demande des Pétitionnaires, et qu'un Bill devrait être introduit à cette fin.

Ordonné, Que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées, relativement aux Chemins d'Hiver, dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au District de *Québec*, au District de *Gaspé* et à cette partie du District des *Trois-Rivières*, qui est ou était comprise dans les limites du District Municipal de *Port-neuf*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. *Woods*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Richard E. Vidal*, Capitaine dans la Marine Royale, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Après avoir mûrement examiné les allégués de la dite Pétition, et entendu l'exposition des faits donnée par le Pétitionnaire, laquelle est ci-annexée, votre Comité est convenu de faire rapport du Bill qu'il présente maintenant à la sanction de Votre Honorable Chambre. Il ne peut, néanmoins, s'empêcher de regretter que le Pétitionnaire ait été exposé à des frais de justice et autres dépenses dans lesquelles il a été entraîné malgré lui, pour se défendre contre les poursuites intentées contre lui par rapport, aux Chemins qui ont été l'objet de l'enquête de votre Comité.

Le Capitaine *Vidal*, de la Marine Royale, interrogé.
Question.

Vous vous plaignez, dans votre Pétition, des grandes dépenses que vous avez été obligé d'encourir, pour défendre le droit que vous avez au Chemin dont il s'agit ; voulez-vous dire qu'elles sont les dépenses ?

Réponse.

Ces dépenses ont été occasionées par la situation particulière dans laquelle je me suis trouvé placé : j'avais obtenu ce Chemin de la Couronne en vertu d'une Patente, et cette question ne pouvait être réglée et décidée que par la Cour du Banc de la Reine, devant laquelle elle a en effet été portée. La partie adverse a employé tous les moyens en son pouvoir pour m'occasioner autant de dépenses que possible. En conséquence de la décision des Juges, j'ai été dans l'obligation de racheter une terre que j'avais vendue, quelques années auparavant, ainsi qu'une bonne maison à trois étages dessus construite, avec fondations en brique, (sans que les parties poursuivantes aient fait aucune remontrance) ; et pour la terre seule, quoiqu'elle contient moins d'un acre, j'ai été contraint de payer onze cent cinquante piastres. J'ai en outre été forcé de clôturer ce Chemin qui traverse mes deux Lots, quoique personne n'y ait jamais passé, qu'il n'ait jamais servi comme tel, et qu'il ait été fermé par mes clôtures pendant plus de dix ans

avant cette poursuite. J'ai, de plus, subi de grandes dépenses, par la nécessité où j'ai été de me transporter à *Sandwich*, *London* et *Montréal*, pour défendre mes droits, sans compter l'anxiété d'esprit et la perte de tems que cela m'a occasioné ; et ces dépenses réunies ensemble, s'élèvent à la somme de trois cent louis courant.

Ordonné, Que M. *Woods* ait la permission d'introduire un Bill pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayant cause, la propriété du terrain réservé par le Gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant, dans le Township de *Sarnia*, dans le District de l'*Ouest*.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *MacDonell*, de *Stormont*, ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions de la 13^ome section d'un Acte de la Province du *Canada*, intitulé, "Acte pour disposer des terres publiques," et pour amender le dit Acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclama-tions concernant les terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Merritt*, secondé par M. *Dickson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant d'ordonner à l'Inspecteur-Général de mettre devant cette Chambre le montant dépensé pour maintenir l'établissement de la Police, pour l'année 1845, indiquant le nombre d'hommes employés sur les différens canaux, et les gages accordés à chacun d'eux ; et aussi l'Etat pour les années 1843 et 1844, que cette Chambre a demandé pendant la dernière Session.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

CONSEIL LÉGISLATIF,

Jeudi, 2 avril, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable *Thomas McKay*, un de ses Membres, d'aller, s'il le juge à propos, devant le Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Hannett Pinhey*, écuyer, Gardien du District Municipal de *Dalhousie*, Vendredi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Et aussi.

CONSEIL LÉGISLATIF,

Jeudi, 2 avril 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet aux Honorables *John Neilson* et *Louis Massue*, deux de ses Membres, d'aller, s'ils le jugent à propos, devant le Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de l'*Ancienne Lorette*, et

Membre qui devra comparaître à sa place.

Rapport sur la Pétition de J. M. Robitaille, et autres.

Bill des Chemins d'hiver.

Rapport sur la Pétition du Capitaine Vidal.

Bill de M. Vidal.

Bill pour disposer des terres publiques.

Adresse pour demander un état des forces de la police.

Permission donnée à des Conseillers Législatifs de comparaître devant un Comité Spécial.

autres ordres de renvoi. Lundi prochain à onze heures du matin, pour être interrogés au sujet des dits ordres de renvoi.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Watts*, par M. *M. Connell*.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 8^e Victoria, chap. 53, pour l'encouragement de l'Agriculture dans le *Bas-Canada*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Price* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Price* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Aylwin*, secondé par M. *Chabot*,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour prier Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre le relevé de la Rivière *St.-Charles*, au sujet de laquelle cette Chambre a voté une Adresse à Son Excellence Lord *Metcalf*, alors Gouverneur-Général de cette Province, en date du 4^eme jour de février 1845.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Aylwin*, secondé par M. *Chabot*,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre de toutes les mesures que le Bureau des Travaux Publics a adoptées pour compléter la navigation de la Rivière *Richelieu*, et des causes pour lesquelles les deniers, appropriés à cet effet par le Statut de la 4^eme et 5^eme du Règne de Sa Majesté, n'ont pas été dépensés.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné. Que l'Honorable M. *Aylwin*, l'Honorable M. *Baldwin*, l'Honorable M. *Moffatt*, l'Honorable M. *Morin*, l'Honorable M. *Robinson*, M. *Hale*, M. *Gowan*, M. *Williams*, et M. *Leslie*, composent le Comité Spécial nommé pour s'enquérir au sujet du Département du Bureau des Postes.

M. *Bertrand*, Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'Ordre, été appelé, il n'a pas comparu.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé, secondé par M. *Hall*, Que la Pétition de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, présentée à cette Chambre Vendredi le vingt de mars dernier, soit renvoyée au Comité Permanent de Privilèges et Elections.

M. l'Orateur, ayant lu la motion, a décidé qu'elle n'était pas d'ordre et ne pouvait pas être reçue.

Appel ayant été fait à la Chambre de la décision de M. l'Orateur, il s'en est suivi une division ; et, les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :—

Pour la décision de M. l'Orateur :—

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Boulton*, *Bouillier*, *Brooks*, *Cameron*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chalmers*, *Chauveau*, *Christie*, *Cummings*, *Desautier*, *DeWitt*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Ermatinger*, *Foster*, *Guillet*, *Hale*, *Jessup*, *Johnston*, *Lacoste*, *La Fontaine*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNFAS*, *MacDonell*, de *SRORMONT*, M. *Connell*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Monro*, *Morin*, *Nelson*, *Petrie*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Roblin*, *Rousseau*, *Scott*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stewart*, de *BYROWN*, *Stewart*, de *PRESCOTT*, *Taché*, *Taschereau*, *Thompson*, *Webster* et *Williams*.—(58.)

Contre la décision de M. l'Orateur :—

Messieurs *Colville*, *Daly*, *Duggan*, *Gowan*, *Hall*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Moffatt*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith* et *Viger*.—(13.)

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions de l'Acte du *Haut-Canada*, qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

M. *Prince* a proposé, secondé par M. *Merritt*, Que le dit Bill soit maintenant soumis à un Comité de toute la Chambre.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a proposé en amendement, secondé par M. *Duggan*, Que tous les mots après le mot "Bill," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : "soit renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et

Ordonné en conséquence.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger l'Acte y mentionné, qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le District de *Niagara*, aux fins de mettre le dit District en état de payer ses dettes, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill qui pourvoit à la translation du Bureau d'Enregistrement du District de *Simcoe*, de son site actuel à *Barrie*, chef-lieu du Comté, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes formant "la Compagnie du Chemin de *Trafalgar*, *Esquesing* et *Erin*," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer "la Communauté des Filles de la Charité," dans la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le District de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et autres fins, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il a reçu le rapport des Commissaires nommés pour recevoir des témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour la Division Ouest du Comté de *Hallon*.

Ordonné. Que l'Honorable M. *Laterrière* soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Wishé Tegarihontie*, et autres, Chefs et Guerriers *Iroquois*, *Algonquins* et *Nipissings*, de *St.-Régis* et autres lieux.

Agriculture.
(B. C.)

Adresse pour un relevé de la Rivière St.-Charles.

Rivière Richelieu.

Département des Postes.

Membre appelé, et qui n'a pas comparu.

Pétition de M. Riddell, Election d'Oxford.

Bill du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit.

Bill des Dettes du District de Niagara.

Bill du Bureau d'enregistrement de Simcoe.

Bill du Chemin de Trafalgar.

Bill de la Communauté des Filles de la Charité de St.-Hyacinthe.

Election de Hallon Ouest.

Membre ajouté au Comité sur la Pétition des Chefs Indiens.

Alors, sur motion de M. Duggan, secondé par l'Honorable M. Viger.
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 30 die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Pétitions pré-
sentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Riddell,—la Pétition du Révérend *Frederick Fauquier*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Zorra*, dans le District de *Brock*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. Foster,—la Pétition du Révérend *Andrew Balfour*, de *Waterloo*, dans le District de *Shefford*.

Par M. Leslie,—la Pétition d'*Antony Leslie*, écuyer, Inspecteur de Licences dans le District de *Bathurst*.

Par M. Lacoste,—la Pétition de *P. P. Demaray*, écuyer, Gardien, et *Pierre Gamelin*, écuyer, Secrétaire du Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Jean Dorchester*.

Par M. Cauchon,—la Pétition du Révérend *Antoine Parent*, et autres, de la Côte de *Beaupré*, dans le Comté de *Montmorency*, et la Pétition de *Charles Cazeau*, et autres, de *Québec*.

Par M. Boulton,—la Pétition de la Banque du *Haut-Canada* ; la Pétition de *D. K. Servos*, écuyer, et autres, des Townships de *Saltfleet* et *Binbrooke*, dans le District de *Gore*, dans le Diocèse de *Toronto* ; et la Pétition de *H. Burwell*, et autres, de la Ville et District de *London*.

Par l'Honorable M. Morin,—la Pétition de *William Workman*, et autres, de la Cité de *Montréal* ; la Pétition d'*H. P. Paré*, et autres, Maîtres d'Écoles du District de *Montréal* ; la Pétition de *J. T. Brondgeest*, écuyer, et autres, d'*Hochelega*.

Par M. Cummings,—la Pétition de *George Ball*, et autres, habitans de *Niagara*, et autres Townships, dans le District de *Niagara*.

Par l'Honorable M. Robinson,—la Pétition de *William Charles Hume*, écuyer, et autres, habitans du Township d'*Orillia*.

Par M. Scott,—la Pétition de *W. G. Blanchard*, écuyer, et autres, du Comté du *Luc-des-Deux-Montagnes*.

Par l'Honorable M. Viger,—la Pétition du Révérend *Samuel S. Wood*, A. M., et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec* ; la Pétition du Révérend *T. Cooke*, et autres, le Comité de régie des Écoles Chrétiennes de la ville et Paroisse des *Trois-Rivières* ; la Pétition de *Charles Hubert Lassieraye*, Instituteur de la ci-devant Société d'Éducation de la Ville des *Trois-Rivières*.

Par M. Sherwood, de *Brockville*,—la Pétition du Révérend *Edward Denroche*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la Mission de *Brockville*.

Par M. Merritt,—la Pétition de *James B. J. Hilton*, et autres, habitans du Township de *Grantham*, dans le Comté de *Lincoln* ; la Pétition de *George Silver*, et autres, habitans du Township de *Clinton*, dans le District de *Niagara* ; et la Pétition d'*Absalom Haines*, et autres, habitans du Township de *Louth*, dans le District de *Niagara*.

Par M. Thompson,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement au mode de Cotisation) ; la Pétition de *Charles Hill*, du Township de *Bertie*, dans le District de *Niagara* ; la Pé-

tion de *James Sill*, et autres, du Township de *Walpole*, dans le District de *Talbot* ; la Pétition de *John De Cour*, Senior, et autres, du Comté de *Haldimand* ; et la Pétition de *Ronald M. Kinnon*, et autres, des Townships de *Seneca* et *Oneida*, dans le District de *Gore*.

Par M. Brooks,—la Pétition du Révérend *C. B. Flemming*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par M. Jaterrière,—la Pétition d'*Edouard Boudreau*, Médecin, de la Paroisse de la *Baie-St.-Paul*, dans le Comté de *Saguenay*.

Par M. Guillet,—la Pétition de *David Trudel*, et autres, du Comté de *Champlain*.

Par M. Chauveau,—la Pétition de *Jean-Baptiste Lebel*, écuyer, et autres, du Village de *La Misère* et de la Paroisse de *St.-Ambroise, Jeune Lorette*.

Par M. Gowan,—la Pétition de *John Dillon*, et autres, de la Paroisse de la *Longue-Pointe* et de ses environs ; et la Pétition de *Frederick Fraser Caruthers*, écuyer, de la Cité de *Toronto*.

Par M. Drummond,—la Pétition de *James Blackburn*, écuyer, et autres franc-tenanciers des Townships de *Hull* et *Eardley*, dans le Comté des *Outaouais*.

Par M. Chabot,—la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, (relativement aux Cotiseurs.)

Par M. Halv,—la Pétition de *William Ritchie*, écuyer, et autres, Syndics de l'Académie de *Sherbrooke* ; et la Pétition de *R. N. Hall* et du Révérend *William King*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par l'Honorable M. Moffatt,—la Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal*, (relativement aux lois des Banqueroutes) ; la Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal*, (relativement à l'intérêt sur l'argent prêté) ; la Pétition de *Thomas Molson*, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec* ; la Pétition du Révérend *William Bond*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande dans le Diocèse de *Toronto* ; la Pétition de *W. B. Simpson*, et autres, habitans Protestans des Paroisses de *St.-Polycarpe* et *St.-Ignace*, dans le Comté de *Vaudreuil* ; et la Pétition du Révérend *William Chadderton*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, fréquentant la Chapelle de *St. Peter*, dans la Cité et Diocèse de *Québec*.

Par l'Honorable M. Aylwin,—la Pétition de la Société Littéraire et Historique de *Québec* ; la Pétition de Dame *M. H. Mountain*, de la part du Comité des Dames de l'Asile des Orphelines Protestantes à *Québec* ; la Pétition du Révérend *John Cook*, D. D., et autres, Ministres, Anciens et Syndics de l'Eglise de *St.-Andrews*, dans la Cité de *Québec* ; et la Pétition de Dame *Mary H. Mountain*, et autres Dames, gérantes de l'Asile des Orphelins de *Québec*, en rapport avec l'Eglise d'Angleterre.

Par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*,—la Pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, Censitaires de la Seigneurie de *Lauzon* ; et la Pétition de *Siméon Larochelle*, Mécanicien, de la Paroisse de *St.-Anselme*, dans le Comté de *Dorchester*.

Par M. Ermatinger,—la Pétition d'*Oliver Owen*, et *Joseph Sifton*, de la ville de *London*, dans le District de *London*.

Par M. Desautier,—la Pétition de *James Dickson*, et autres, de la Banlieue de la ville des *Trois-Rivières*.

Par M. Duggan,—la Pétition de *William Kent*, et autres, des Townships de *Toronto* et *Chinguacousy*, dans le District de *Home*.

Un Bill grossoyé pour abroger l'Acte y mentionné, qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le District de *Niagara*, aux fins de mettre le dit

Pétitions pré-
sentées.

Bill des Pettes
du District de
Niagara.

District en état de payer ses dettes, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Cummings* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *John McIntyre*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Orillia*, et autres Townships, dans le District de *Simcoe*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *Francis B. Baker*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Leeds*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *Hugh Allingham*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Yonge*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *William Green*, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans certaines parties de *Yonge*, et autres Townships, dans le Diocèse de *Toronto*; du Très Révérend Lord Evêque de *Toronto*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Cité de *Toronto*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Thomas Creen*, et autres; de *W. N. Bethune*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Kemptville*, dans le Diocèse de *Toronto*; et du Révérend *John Hickie*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la ville de *Stratford*, et ses environs, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé, qui corresponde avec la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Révérend *Hyacinthe Hudon*, Chanoine Titulaire de la Cathédrale de *St.-Jacques à Montréal*, Grand Vicair de Diocèse de *Montréal*, etc., demandant que les Religieuses connues sous le nom de "Les Religieuses de Notre-Dame du Bon Pasteur," soient incorporées par un Acte de la Législature.

De Dame *Adélaïde Bouchette*, veuve de feu *Joseph Bouchette*, écuyer, demandant que la somme de £1,000, pour laquelle feu son époux avait de justes réclamations contre la Législature, mais qui n'a jamais été liquidée, lui soit payée.

De Dame *M. A. F. Viger*, et autres Dames, Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de *Montréal*, demandant une aide pour le soutien de la dite Institution.

Du Révérend *C. Larocque*, et autres, Curé, Marguilliers et Commissaires d'Ecoles de la Paroisse de *St.-Jean-l'Evangeliste*, dans le District de *Montréal*, demandant que la balance non réclamée des sommes d'argent accordées pour l'éducation publique pendant les années 1842 et 1843, soit mise à la disposition de certains Commissaires pour être dépensée à l'avancement de l'instruction publique.

D'*André Vandandaigue*, écuyer, Président de la Société d'Agriculture du Comté de *Verchères*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte 8 *Victoria*, chap. 53.

D'*André Vandandaigue*, écuyer, Gardien du Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Mathieu-de-Belœil*, demandant un Acte pour obliger chaque propriétaire de terre à ouvrir et tenir en bon ordre, pendant l'hiver, sur le front de sa propriété, un chemin de huit pieds de large; et qu'il n'y ait aucune obligation à se servir de certaines voitures en particulier.

De *Peter Buchanan*, et autres, demandant à être incorporé en une Compagnie à Fonds Commun, avec pouvoir de construire un Chemin de Fer de *Hamilton* à *Toronto*.

De *Benjamin Bolton*, et autres de la ville de *Perth*, et de *Bathurst*, et autres, Townships, demandant qu'il

soit fait un nouveau relevé du Chemin projeté de *Perth* à la Rivière *Madawaska*.

De *John Felton*, écuyer, et autres, habitans du District de *St.-François*, demandant une aide pour compléter un Chemin de la ville de *Sherbrooke* au Township de *Stanstead*.

De *John Felton*, écuyer, et autres, du District de *St.-François*, demandant une allocation pour donner plus de solidité au Pont qui traverse la Rivière *St.-François*, dans la ville de *Sherbrooke*, et pour améliorer le Chemin qui conduit du Township d'*Irlande* à la Cité de *Québec*.

De *Thomas Atkins*, Inspecteur des Poids et Mesures pour le District de *Québec*, demandant qu'il soit fait certains amendemens aux Lois qui régissent l'inspection des Poids et Mesures.

Du Révérend *Jacob Goofz*, et autres, membres des Sociétés de *Menonists* et *Tunkers*, résidant dans le District de *Home*, demandant que la somme d'argent exigée d'eux, en vertu de la loi, pour le non accomplissement des devoirs de la Milice, soit réduite.

De *Norman Jones*, et autres, des Townships de *Markham* et *Whitchurch*, dans le District de *Home*, demandant qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître l'incertitude qui existe par rapport aux bornes des Lignes de Townships, posées conformément aux arpentages primitifs, en donnant aux Conseils de Districts le pouvoir de régler les questions, ou en établissant d'autres dispositions à cet effet.

De Sir *Allan N. MacNab*, et autres, de la part des habitans de la ville de *Hamilton*, demandant que les limites de la dite ville soient agrandies et qu'elle soit érigée en Cité, en vertu d'un Acte d'Incorporation plus étendu.

De Dame *Margaret Havener* du Village de *Napierville* dans le Comté de *Huntingdon*, demandant une pension, en considération de la mort de son mari qui a été tué dans l'engagement d'*Odelltown*, pendant la rébellion de 1838.

De *Samuel Hitchcock*, et autres, du Village de *Port Sarnia*, dans le Comté de *Kent*, demandant qu'un certain Chemin conduisant au dit Village ne soit point fermé comme le capitaine *Vidal* le demande dans sa Pétition.

De *Thomas Kains*, écuyer, Maire, et autres, Conseillers de la Municipalité des Townships de *Grenville* et *Union*, sur la Rivière des *Outaouais*, demandant une allocation pour améliorer les chemins, et construire des Ponts entre *Grenville* et *Hull*, et pour compléter la route qui conduit du Pont de l'*Union* à *Bytown*.

Du Révérend *J. Paquin*, et autres, du Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture passé pendant la dernière Session de la Législature.

De *William Duncan* du *Côteau-du-Lac*, demandant le paiement d'une balance de compte qui lui est due par la Paroisse de *St.-Polycarpe*, pour la construction d'un Pont sur la Rivière-à-*Delisle*.

De la Corporation du Collège de *St.-Hyacinthe*, demandant une allocation en faveur de cette Institution.

De *Charles Richardson*, écuyer, et autres, du District de *Niagara*, demandant que l'Acte qui incorpore une Compagnie pour construire un chemin de mardiers depuis *Niagara* jusqu'à *Ten Mile Creek*, soit amendé de manière à permettre à la dite Compagnie de changer la direction du chemin et à l'autoriser à établir un cours d'eau depuis le Canal *Welland* jusqu'à la dite Ville, et d'augmenter son Capital à ces fins.

De *Robert Hodgkisson*, et autres, du Township de *Grantham*, dans le District de *Niagara*, demandant un Acte pour fermer une certaine allocation de chemin dans la seconde Concession du dit Township, et pour établir et confirmer le "Chemin du Lac" qui sert maintenant de Grand Chemin Public.

Pétitions lues.

De *John Hall*, et autres, de *Dumfries*, dans le District de *Gore*, demandant un changement dans la ligne actuelle du chemin qui divise la Septième Concession avec la Huitième Concession du dit Township.

De *John D. McKenzie*, et autres, de *Beverley* et *Galt*, dans le District de *Gore*, et des *Etats-Unis d'Amérique*, se plaignant d'avoir été dépossédés de certaines terres situées dans le Township de *Beverley*, par l'opération d'un Acte de la Législature, pour lesquelles ils n'ont reçu aucune indemnité, et demandant justice.

Du Bureau de Commerce de *Montréal*, demandant l'abolition du Droit Provincial imposé sur le blé, la fleur, etc., et sur les autres articles qui sont frappés d'un droit d'un pour cent, et qu'un droit additionnel sur les Spiritueux Manufacturés dans la Province.

De *Sir James Stuart*, Baronnet, et de *Nicholas Austin*, du Township de *Bolton*, dans le District de *Montréal*, demandant un Acte pour faciliter et effectuer le partage de certaines terres qu'ils possèdent en commun, en vertu de titres provenant de Lettres Patentes de 1797.

De *Thomas Molson*, écuyer, et autres, habitans de la Cité de *Montréal*, demandant à être incorporés en une Compagnie pour fournir le Gaz aux habitans de la dite Cité à un prix raisonnable.

Des Dames de la Société Bienveillante de *Montréal*, demandant une allocation en faveur de cette Institution.

Des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Bronté*, demandant que la charte de la dite Compagnie soit renouvelée.

D'*Eduard Evans*, et autres, du Comté de *Hulton*, demandant que les Terres des Réserves du Clergé ne soient pas partagées, mais qu'il en soit disposé comme ci-devant.

Du Révérendissime Archevêque de *Québec*, et autres, habitans de la Cité de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour donner au District de *Québec* une prison offrant plus de commodités que celle dont l'on se sert actuellement.

De *George O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*, et de ses environs, demandant à être incorporés pour construire un Chemin de Fer depuis la ligne frontière entre la Province du *Nouveau-Brunswick* et le *Canada* jusqu'aux limites Ouest du *Haut-Canada*; et qu'une allocation leur soit accordée pour cet objet.

Pétitions renvoyées à des Comités.

Membres de l'Eglise d'Angleterre.

Chrétiens Unitaires.

Mme. Haver-

Rév. M. Ha-

son.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *R. G. Pless*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; la Pétition du Révérend *John McIntyre*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans *Orillia*, et autres Townships, dans le District de *Simcoe*, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition du Révérend *Robert Blakey*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Augusta*, dans le Comté de *Grenville*, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition de *W. H. Bethune*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Kemptville*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition du Révérend *Thomas Creen*, et autres, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *W. Adam*, et autres, Chrétiens Unitaires, dans la Cité de *Toronto*; la Pétition de *Dame Margaret Haver-*, du village de *Napierville*, dans le Comté de *Huntingdon*; la Pétition du Révérend *Hyacinthe Hudon*, Chanoine Titulaire de la Cathédrale de *St-Jacques*, à *Montréal*, Grand Vicairé du

Diocèse de *Montréal*, etc.; la Pétition de *Charles Richardson*, écuyer, et autres, du District de *Niagara*, et la Pétition de *Robert Easton Burns*, écuyer, Juge de la Cour du District de *Home*, soient renvoyées au Comité Permanent des Bills Privés.

C. Richardson écuyer, et autres. R. Burns, Ger.

Ordonné, Que la Pétition de *G. M. Boswell*, écuyer, et autres, soit renvoyée au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

G.M. Boswell, écuyer, et autres.

Résolu, Que la Pétition du Révérend *J. Paquin*, et autres, du Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Scott*, l'Honorable *M. Morin*, *M. Armstrong*, *M. De Witt* et *M. Walls*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rév. J. Paquin et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Thomas Atkins*, Inspecteur des Poids et Mesures pour le District de *Québec*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Chauveau*, l'Honorable *M. Aylwin*, *M. le Solliciteur-Général Taschereau*, *M. Chabot* et *M. Christie*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Thos. Atkins.

Résolu, Que la Pétition de *Richard Millar*, et autres, Président et Membres du Bureau de Police de la ville de *Niagara*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de *M. Dickson*, *M. Merritt*, *M. Cummings*, et *M. Macdonald*, de *Cornwall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Richard Millar.

L'Honorable *M. Morin*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Rapport sur les Bills Privés

Votre Comité a pris en considération la Pétition d'*Augustin Perrault*, demandant l'autorisation d'établir une Banque dans la Cité de *Montréal*, et il prend la liberté de recommander à la Chambre d'accéder à cette demande.

Banque des Marchands.

Il a aussi pris en considération la Pétition de *John Grubb*, et autres, demandant un Acte d'incorporation à l'effet de les mettre à même d'établir un Chemin de madiers depuis le Gore de *Toronto* jusqu'à l'extrémité Orientale du Chemin de l'Ouest, et il prend la liberté de recommander cette demande à la considération formelle de votre Honorable Chambre.

Chemin de madiers de Toronto.

A l'égard de la Pétition de *William Bowron*, et autres, demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie du Chemin de madiers de *Beauharnois*, votre Comité voit que les Pétitionnaires ne se sont pas conformés à la règle de votre Honorable Chambre, puisque l'avis qu'ils ont donné de leur intention d'en faire cette demande, est daté du 6 février, et que la Pétition a été présentée le 30 mars; et comme la 66^e règle de la Chambre exige qu'il soit donné deux mois d'avis au moins avant que la Pétition soit présentée, votre Comité ne peut recommander à la Chambre de procéder sur cette matière.

Chemins de madiers de Beauharnois.

L'Honorable *M. Cayley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,

Comptes et Etats qui ont rapport aux Recettes et Dépenses Publiques du Fonds Consolidé des Revenus de la Province du *Canada*, pour l'année 1845.

Comptes Publiques pour 1845.

(Pour les dits Comptes et Etats, voir Appendice C.)

Rapport sur la
Pétition de S.
De Veaux, et
autres.

M. *Merritt*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Samuel De Veaux*, et autres, des *Chutes de Niagara*, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a consulté la Pétition qui lui a été renvoyée, et qui demande l'incorporation d'une Compagnie à Fonds Communs, aux fins de construire un Pont suspendu sur la Rivière *Niagara*, près des Chutes ; et il n'a pas manqué de peser mûrement les allégués de la dite Pétition, qui sont ressortir l'uti et de cette entreprise, en ce qu'elle facilitera les relations entre les *Etats-Unis* et le *Canada*, et à ce que les Voyageurs ne seront plus obligés de séjourner du côté Américain, comme ils le sont maintenant, à cause de la difficulté qu'il y a d'avoir accès à ce côté de la rive, où ils peuvent trouver d'aussi bons hôtels et avoir une meilleure vue de la Chute. Votre Comité est d'opinion, que, lorsque des individus sont disposés à embarquer leurs capitaux dans des entreprises comme celle-ci, et qui sont d'une grande utilité publique, la Législature doit, en principe général, leur accorder toutes les facilités possibles pour mettre leur projet à exécution, et encourager par là l'esprit d'entreprise individuelle, et promouvoir les intérêts généraux de la Province. En conséquence, Votre Comité recommande à Votre Honorable Chambre d'accueillir favorablement la demande des Pétitionnaires.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *François Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce jour à neuf heures, A. M., conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Bertrand*, Membre du Comité.

Résolu, Que le dit Comité Spécial ait la permission de procéder à l'affaire demain matin, conformément à l'ajournement, bien que M. *Bertrand* ne puisse pas être alors à sa place.

Sur motion de M. *Prince*, secondé par M. *Drummond*,

Résolu, Que le tems pour présenter des Pétitions à cette Chambre pour des Bills Privés, ou pour quelque secours, en aucune manière que ce soit, soit prolongé jusqu'à Vendredi le dix du présent.

Ordonné, Que M. *Price* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de Compagnie du chemin d'*Albion*. Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Christie*, l'Honorable M. *Aylwin*, M. *Hale*, M. *Chabot*, M. *Méthot*, M. *Drummond* et M. *Williams*, pour s'enquérir et faire rapport sur l'état et la condition des Rôles, Archives, Journaux et autres Manuscrits et papiers imprimés appartenant au ci-devant Parlement du Haut et du Bas-Canada respectivement, et au Parlement de cette Province, et sur les précautions que l'on a prises pour les mettre en sûreté et les conserver. Aussi, l'état et la condition des Registres Judiciaires, Archives, Records et Papiers appartenant aux diverses Cours de Justice dans le Bas-Canada, et qui sont sous les soins des divers Greffiers et Protonotaires de dites Cours, des Greffiers de la Couronne, des Greffiers de la Paix, des Sheriffs et autres Offi-

ciers ou Fonctionnaires de la Judicature dans la dite Province, et si les Officiers qu'il appartient conservent et mettent les dits papiers dans un ordre régulier et systématique, s'ils prennent les précautions nécessaires pour les garder en sûreté et les conserver à l'avenir, et quelles mesures, s'il en a été prises, ont été adoptées à cette fin ; d'en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Merritt*, secondé par M. *Thompson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner à l'Inspecteur-Général de mettre devant cette Chambre (outré le montant pour les périodes mentionnées dans l'Adresse de cette Chambre à Son Excellence, passé ce jour) le montant dépensé pour l'administration de la Justice dans le Haut-Canada, à même les Fonds Provinciaux et de Districts, et à même les honoraires prélevés pendant les années 1836 et 1840 respectivement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par l'Honorable M. *Moffatt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien prendre en sa considération favorable la nécessité de diminuer les frais de Poste dans les colonies de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.

Résolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Robinson*, M. *Webster* et M. *Christie*, pour préparer et faire rapport d'une humble Adresse à Sa Majesté, en conformité de la dite Résolution.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Dra-* Bill de la Mi-
per ait la permission d'introduire un Bill pour lice.
mieux organiser la Milice de cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général *Sher-* Enregistre-
wood ait la permission d'introduire un Bill pour ment des Ti-
remédier à certaines déficiences dans l'enre- tres dans le
gistrement des titres dans le Comté de *Hastings*, Comté de
dans le Haut-Canada. *Hastings*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi le quatorze du présent.

Sur motion de M. *Macdonell*, de *Dundas*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie de la Pétition sur laquelle était basé l'ordre en Conseil qui prescrit de vendre les lots N^{os} 10 et 11 du côté Nord de *Water Street*, dans la ville de *Cornwall*, ensemble avec une copie du dit ordre en Conseil ; aussi, copies du rapport de l'Agent de District et du Commissaire des Terres de la Couronne à cet égard ; et copies de toutes lettres et documents adressés à ce sujet au Gouvernement par

Adresse rela-
tivement à un
Lot de terre
dans Cornwall.

J. S. Macdonald, écuyer, et les réponses qui y ont été faites.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolutions relatives à l'Agriculture.

M. Price, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 8^o *Victoria*, chap. 53, pour l'encouragement de l'Agriculture dans le *Bas-Canada*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de modifier l'Acte passé dans la dernière Session, intitulé : "Acte pour révoquer certains Actes y mentionnés et pour mieux encourager l'Agriculture dans le *Bas-Canada*, en y établissant des Sociétés d'Agriculture," de manière à autoriser l'organisation de Sociétés d'Agriculture dans les Comtés qui ne se sont prévalus des dispositions du dit Acte en établissant des Sociétés d'Agriculture dans le mois de juin dernier.

Résolu, Que, sur les deniers reçus en vertu du dit Acte pour les Sociétés de Comté, au lieu de réduire l'appropriation, destinée à l'importation d'Animaux, à la somme de Cinquante Louis, il est expédient d'en dépenser tel montant que le Comté jugera à propos à cet effet en sus de la dite somme de Cinquante Louis sus-mentionnée.

M. Watts a proposé, secondé par *M. Méthot*, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

M. Scott a proposé en amendement, secondé par l'Honorable *M. Morin*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion soient retranchés et les suivans substitués : "le dit Rapport soit renvoyé au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Révérend *J. Paquin*, et autres, du Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre, et

Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que *M. Watts* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte passé pour encourager l'Agriculture, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Membre appelé, et qui n'a pas comparu.

M. Bertrand, Membre pour le Comté de *Rimouski*, ayant, en conformité de l'ordre, été appelé, il n'a pas comparu.

Bill relatif aux modes d'Assurances, etc.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour substituer aux amendes et actions simulées (*recoveries*), des formes de garantie plus simples, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Bill pour venir en aide aux Lunatiques et Idiots.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour lever certains doutes relativement à la Jurisdiction donnée à la Cour de Chancellerie du *Haut-Canada*, dans les matières relatives aux lunatiques, aux idiots et aux insensés, et à leurs biens : et pour

amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada*, relativement aux lunatiques, idiots et insensés, et à leurs biens, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour consolider et amender les lois relatives au Pénitencier Provincial, étant lu ;

Bill du Pénitencier Provincial.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill pour consolider les lois d'enregistrement, (H. C.)

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les subsides accordés à Sa Majesté, étant lu ;

Comité des subsides.

Ordonné, Que cette partie du Discours de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, aux deux Chambres du Parlement Provincial, à l'ouverture de la présente session, qui a rapport à l'octroi de subsides à Sa Majesté, soit maintenant lue.

La dite partie du Discours a été lue, en conséquence.

Ordonné, Qu'autant du dit Discours qui a rapport aux subsides soit renvoyé au dit Comité.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. Colvile a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Colvile* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi le quatorze du présent.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par *M. Gowan*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 6^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

M. l'ORATEUR a mis devant la Chambre des retours des Etats des dettes et obligations des Districts Municipaux dans le *Bas-Canada*, produits en conformité des réquisitions de l'Acte 8^o *Victoria*, chap. 77.

District Municipal, (B. C.)

(Pour les dits Retours, voir Appendice K.)

Aussi,

Le Rapport des cautionnements enregistrés, conformément à l'Acte Provincial 4^o et 5^o *Victoria*, chap. 91, section 15, fait par le Régistrateur.

Cautionnement des Régistrateurs.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice L.)

Et aussi,

Comptes des Syndics des Chemins à Barrières de *Montréal*, depuis le 1^{er} janvier au 31 décembre, 1845.

Commission des Chemins à Barrières de Montréal.

(Pour les dits Comptes, voir Appendice M.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par *M. Chalmers*,—la Pétition de *Francis Small*, et autres, du Comté de *Hutton* ; et la Pétition de *George S. Alton*, et autres, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*.

Par *M. Lacoste*,—la Pétition de *P. Besse*, et autres, dans la Paroisse de *Chambly*, dans le Comté de *Chambly*.

Par *M. Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *Donald Mathison*, et autres, de la Congrégation de *Richmond*.

Pétitions pré-
sentées.Pétitions pré-
sentées.

dépendante de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse.

Par M. Meyers,—la Pétition de Patrick Wallace, et autres, de Cobourg.

Par M. Leslie,—la Pétition de l'Honorable Gabriel Roy, et autres, de la Côte St.-Laurent, dans la Paroisse St.-Laurent.

Par M. Cummings,—la Pétition de James Kerby, et autres, du Township de Bertie, dans le District de Niagara; la Pétition de Thomas O. Parry, et autres, du Township de Gainsboro', dans le District de Niagara; la Pétition de Samuel Birdsall, écuyer, et autres, du Township de Camboro', dans le District de Niagara; et la Pétition d'Ozias Buckner, et autres, du Township de Crowland, dans le District de Niagara.

Par M. Petrie,—la Pétition de William Edwards, et autres, habitants du Township de Clarence, dans le District des Outaouais.

Par M. Hule,—la Pétition de J. Taylor, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec.

Par M. Thompson,—la Pétition de Calvin Gates, et autres, des Townships de Walpole et Rainham, dans le District de Talbot.

Par l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood,—la Pétition de Thomas Gibbs Ridout, écuyer, et autres, membres de l'Institut des Artisans de Toronto.

Par l'Honorable M. Moffatt,—la Pétition de John Borrowdale, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec; et la Pétition d'E. P. Wilgress, et autres, habitants Protestans de la Paroisse de St.-Michel.

Par M. Christie,—la Pétition de Benjamin Coffin, et autres, habitants de Gaspé; et la Pétition de John S. Moriarty, écuyer, et autres, de Percé, et lieux adjacens dans le Comté de Gaspé.

Par M. Smith, de Frontenac,—la Pétition de D. D. Calvin, et autres, habitants du Township de Wolfe Island.

Par M. Brooks—la Pétition de Thomas Steel, et autres, des Townships de Shipton et Melbourne, et dans leurs environs, dans le Comté de Sherbrooke; la Pétition du Révérend P. H. Harkin, et autres, habitants du District de St.-François; et la Pétition de Thomas C. Allis, et autres, habitants du Township de Shipton, dans le District de St.-François.

Par M. Merritt—la Pétition de Samuel Wood, et autres, Agriculteurs: la Pétition de James H. Comins, de Ste.-Catherine, dans le Haut-Canada; et la Pétition du Révérend A. F. Atkinson, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Grantham, dans le District de Niagara, dans le Diocèse de Toronto.

Par l'Honorable M. Baldwin—la Pétition de Charles H. Cody, et autres, du Township de Dereham, dans le District de Brock; la Pétition de M. Cowan, et autres membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships d'Uxbridge et Brock; la Pétition de David Rintoul, et autres, du Township de Beverley, dans le District de Gore; la Pétition de S. Vining, et autres, du Township de Nissouri, dans le District de Brock; la Pétition de Thomas McLean, et autres, du Township de Zorra Est, dans le District de Brock; la Pétition de Moses Young, et autres, du Township de Dumfries dans le Comté de Halton; la Pétition d'A. Burtch, et autres, du Township d'Oxford Est, dans le District de Brock; la Pétition de Jeremiah Cowan, et autres, du Township de Blenheim, dans le Comté d'Oxford; la Pétition de John Maddock, et autres, du Township de Pustinch; et la Pétition de Thomas G. Coyne, et autres du Township de Dunwich, dans le District de London.

Par l'Honorable M. Aylwin,—la Pétition de Murdoch McKenzie, de Québec; et la Pétition du Révé-

rend Francis J. Laundy, Professeur de Littérature Classique dans le Collège Mc'Gill.

Par M. Gowan,—la Pétition de John Francis Rogers, de la ville de Woodstock, dans le District de Brock; la Pétition de Richard D. Fraser, écuyer, d'Edwardsburg, dans le District de Johnstown; la Pétition de Joel D. Parmenter, et autres, de Gananoque, Leeds et Lansdowne; la Pétition de Gersham Cutlin, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Lansdowne, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition de William Graham, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township d'Escott, dans le District de Johnstown, dans le Diocèse de Toronto; et la Pétition de George Hornick, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Kitley, dans le Diocèse de Toronto.

Par M. Méthot,—la Pétition de Luc Michel Cressé, écuyer, de la Paroisse de St.-Jean-Baptiste de Nicolet.

Par l'Hon. M. Morin,—la Pétition de Louise Armand dite Flamme, de la Paroisse de Longueuil; et la Pétition de Paschal Lachapelle, et autres, habitants de la Municipalité d'Hochelaga, dans la Paroisse de Montréal.

Par M. Prince,—la Pétition de John Burwell, écuyer, de Port Burwell.

Par M. Woods,—la Pétition de John G. Weir, et autres, de Kent, dans le District de l'Ouest; et la Pétition de James Taylor, de la Ville de Chatham.

Par M. Watts,—la Pétition de Christopher Lyster, et autres, habitants de Kinsey, et autres Townships; la Pétition du Lieutenant-Colonel Cox, et autres, habitants de Windsor, et autres Townships; et la Pétition de Jean Louis Ployart, écuyer, du Township de Durham, dans le Comté de Drummond.

Par M. Chabot,—la Pétition du Révérend P. M. Mignault, et autres, des Paroisses St.-Joseph de Chambly et Longueuil.

Par l'Honorable M. DeBleury,—la Pétition de N. B. Desmarceau, et autres, de Montréal.

Par M. Macdonald, de Kingston,—la Pétition de G. H. Ryland, écuyer, Régistrateur de Montréal.

Par M. Boulton,—la Pétition du Révérend William M'Murray, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Ville de Dundas, et le Township de Guillimsbury Ouest, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition du Révérend William M'Murray, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Village et Township d'Ancaster, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition de George T. Grange, écuyer, Shérif, et autres, du District de Wellington; et la Pétition de Thomas Sanders, écuyer, et autres, du District de Wellington.

Par M. Ermalinger,—la Pétition de John Burwell, écuyer, de Port Burwell, (relativement à un Chemin de Fer en contemplation.)

Par l'Honorable M. Papineau,—la Pétition de John Parson, et autres, membres du Conseil Municipal des Townships de Buckingham et Portland, sur l'Outaouais.

Par M. Chauveau,—la Pétition de Henry Joseph Jameson, Brasseur, de la Cité de Québec.

Un Bill grossoyé, pour faciliter le transport des immeubles dans le Haut-Canada, a été lu pour la troisième fois.

M. Macdonald, de Kingston, a proposé, secondé par M. Myers, Que le Cavalier grossoyé qui suit soit ajouté au dit Bill, à la fin des Cédules, et en fasse partie.

9. Et la dite A. B. femme du dit (Cessionnaire), celle par le présent son donaire sur les dites terres.

9. Et la dite (A. B.) femme du dit Cavalier (Cessionnaire), en considération de la somme de — Louis, argent légal du Canada, à-elle payée entre ses

Bill pour faciliter le transport des Propriétés immobilières, (I. C.)

mais par le dit (Concessionnaire) au moment ou avant que les présentes soient scellées et délivrées, dans lesquelles il est reconnu qu'elle a cédé, et que par les présentes elle cède au dit (Concessionnaire) ses hoirs et ayans-causes, tout son douaire, droit et titre qu'elle aurait eu droit, dans le cas où elle aurait survécu à son mari, sur ou à même les dites terres et dépendances transportées ou devant l'être par les présentes.

Le dit Cavalier a été lu trois fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

Résolu. Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour faciliter le transport des Immeubles."

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général *Dru-per* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

D'Israël Rice, du Township de *Ham*, dans le District de *St-François*, demandant à être indemnisé pour des services qu'il a rendus au public.

Des Président et Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de *Toronto* et du Lac *Huron*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte qui incorpore la dite Compagnie, et à ce qu'elle soit autorisée à augmenter son capital.

De *Gabriel Marchand*, écuyer, Président et autres, Officiers et Membres du Comté de la Société d'Agriculture du Comté de *Chambly*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture, passé pendant la dernière Session du Parlement.

De *Joseph Hudon*, Président, et *J. B. Martin*, Trésorier, de la Municipalité de *St-Paschal*, demandant que la clause de la 8^e *Victoria*, chap. 40, qui autorise les Conseils de Districts à imposer une taxe sur les marchands, soit modifiée.

De *François Nadeau*, de la Cité de *Québec*, demandant qu'on lui fournisse les moyens de mettre en opération une machine de son invention pour ériger les Batteries de Canons.

De *John M. Quimby*, et autres, d'une partie du Township de *Stanstead*, demandant que le prix de leurs terres soit réduit, ou qu'ils soient exemptés du paiement des rentes et intérêts arriérés.

D'Osgood Peasley, et autres, du Township de *Bolton*, demandant que le dit Township ne soit pas divisé, excepté à certaines conditions.

De *John Macara*, de la Cité de *Toronto*, demandant que les Cours de Lois et d'Équité, dans le *Haut-Canada* soient autorisées à l'admettre à la pratique comme Procureur et Solliciteur, dans le *Haut-Canada*.

Du Révérend *G. Fuller*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Thorold*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *Thomas Fidler*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Finston* et *Verulam*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Frederick Fauquier*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Zorra*, dans le District de *Brock*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *D. K. Servos*, écuyer, et autres, des Townships de *Saltfleet* et *Bibrook*, dans le District de *Gore*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Edvard Denroche*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la mission de *Brockville*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Église du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Église, une partie des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Très Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; du Révérend *Samuel S. Wood A. M.*, et autres, membres de l'É-

glise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; du Révérend *C. B. Flemming*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; de *Thomas Molson*, écuyer, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; du Révérend *William Bond*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; et du Révérend *W. Chalderton*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, fréquentant la Chapelle de *St-Peter* dans la Cité et Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Église du Diocèse de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Église, une partie des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Joseph Chauvette*, et autres, de la Paroisse de *St-Geneviève*, dans le Comté de *Montréal*, se plaignant de la taxe imposée par la 8^e *Vict.*, chap. 41, pour les fins de l'Éducation, et demandant justice.

D'Edward McNaughton, et autres des Paroisses de *St-Anne*, *St-Geneviève* et la *Pointe-Claire*, exposant les désavantages qui résulteraient de la construction d'un chemin qui passerait dans les dites Paroisses, sur la rive du Fleuve *St-Laurent*, et les grands avantages qui résulteraient de la construction de ce chemin dans l'intérieur des dites Paroisses, et demandant que la Chambre prenne ce sujet en sa sérieuse considération et donne une décision impartiale.

De *Robert Jarvis Hamilton*, écuyer, et autres, habitans de la ville de *Hamilton*, et du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*, demandant qu'une certaine ligne de concession, dans le dit Township, soit concédée à *Robert Jarvis Hamilton*, écuyer.

De *Pierre Bellevue*, écuyer, et autres, membres du Conseil Municipal et habitans de la *Grande-Rivière*, dans le Comté de *Gaspé*, demandant une allocation pour construire un Pont sur la *Grande-Rivière*.

De *D. E. Boulton*, écuyer, et autres, demandant à être incorporés en une Compagnie à Fonds Commun pour construire un Chemin à Barrières de *Cobourg* à *Port Hope*.

De *Benjamin Clarke*, et autres, Manufacturiers de bois, résidant sur les rives du *St-Laurent*, dans la Province du *Canada*, demandant que le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois soit augmenté.

De *Henry Ruttan*, écuyer, de la part d'une Assemblée Publique des habitans du District de *Newcastle*, demandant que le projet d'un Chemin de Fer, qui partirait de *Québec* et se dirigerait vers l'Ouest, reçoive la sanction de la Législature.

De *William McDougall*, et autres, du Township de *Hamilton*, dans le District de *Newcastle*, demandant que l'Acte 4 et 5 *Victoria*, chap. 10, soit amendé de manière à permettre aux habitans du dit Township d'élire leurs Officiers de Township, indépendamment de ceux qui résident dans la Ville de *Cobourg*, situé dans le dit Township.

De *Joseph Hamel*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*, suggérant certains moyens de leur accorder une aide pour les pertes qu'ils ont essayées dans les derniers grands incendies, et demandant que ces suggestions soient adoptées par la Chambre.

De l'Honorable *Henry Black*, et autres, habitans de la Cité de *Québec*, et de *St-Ambroise*, et autres Paroisses, demandant un Acte pour autoriser les Syndics des Chemins à Barrières de *Québec*, à macadamiser le "Chemin de l'Ornière," jusqu'à *St-Ambroise*.

De l'Honorable *Peter McGill*, et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant à être incorporés pour l'exploitation des Mines de Cuivre et autres Mines de cette Province.

Pétitions lues.

Des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte qui incorpore la dite Compagnie.

Du Conseil Municipal d'*Hochelega*, demandant que des Municipalités distinctes soient établies dans les différentes Concessions ou Côtes, dans la Paroisse de *Montréal*.

De *W. B. Jarvis*, écuyer, et autres, habitans de la Cité de *Toronto*, demandant un Acte pour autoriser la formation et l'établissement de "Sociétés de Constructions," dans la Province, en vertu des dispositions de l'Acte qui incorpore la "Société de Constructions de *Montréal*."

De *James Wallace*, de la Paroisse de *St.-Germain de Rimouski*, ci-devant Gardien du Phare à la *Pointe-des-Monts*; demandant une pension pour ses services comme tel, étant affligé d'un Rhumatisme qu'il a contracté en remplissant ses devoirs.

De *John Paterson*, et autres, du Township de *Flamorough Ouest*, dans le District de *Gore*, demandant que la dotation du King's College ne soit pas partagée, et que la dite dotation soit mise à l'abri d'une mauvaise régie.

De *John Lesslie*, et autres, habitans du Township de *Flamorough Ouest*, dans le District de *Gore*, demandant que les terres des Réserves du Clergé ne soient point divisées entre les différentes Sectes Religieuses de cette Province, mais que les revenus qui en proviennent soient appropriés pour promouvoir l'Instruction Publique.

De *George Shaw*, de la Cité de *Montréal*, demandant que la récompense promise à son père, feu le Capitaine *Shaw*, pour ses services militaires, lui soit accordée.

De *Jacques Blais*, et autres, bateliers, résidant dans la Cité de *Québec*, demandant la révocation de la XLV^e clause de l'Acte 7 *Vict.*, relativement à la Corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*.

Du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, demandant un Acte ou des Actes pour les autoriser à éclairer la dite Cité par le Gaz, et à lui fournir de l'eau, ainsi qu'aux lieux adjacens.

Du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, demandant à être investis d'un certain lot de terre et de grève situé dans la dite Cité, pour les fins de la Corporation de *Québec*: à être autorisés à emprunter la somme d'argent nécessaire pour améliorer le dit terrain; et que leur juridiction s'étende aux deux rives de la Rivière *St.-Charles*.

Du Révérend *William Bell*, Modérateur, de la part du Synode de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*, demandant que le dit Synode ait sa part d'influence dans la régie de l'Université du King's College: et que le Queen's College soit réuni à la dite Université comme Collège de Théologie, seulement.

D'A. F. *Holmes*, M. D., et autres, la Faculté de Médecine du Collège *McGill*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

De *William Wickes*, A. M., et d'*Edward Chapman*, P. A., de la Cité de *Montréal*, se plaignant de ce que, par suite de certains procédés des Gouverneurs du Collège *McGill*, ils n'ont pas reçu leurs salaires comme Professeurs du dit Collège, depuis un certain tems, et demandant justice.

De l'Honorable *Francis Hincks*, Président, et autres, membre de la Société de *St.-Patrice*, de *Montréal*, demandant un Acte d'incorporation.

De *Jacob L. Vanzandt* et *Julia Vanzandt*, de la Cité d'*Albany*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*, demandant un Acte pour autoriser Son Excellence, nonobstant l'Acte de la 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 100, à accorder aux Pétitionnaires des lettres de préférence pour faire valoir les droits de la Couronne, relativement aux terres de l'Honorable *Richard Duncan*,

décédé sans héritiers, qui lui reviennent par droit d'aubaine (*escheated*).

De *John McBride*, et autres, du *Haut-Canada*, demandant que le tems pour lequel l'Acte qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit* est en vigueur, soit prolongé pendant deux ans.

De *Josiah Classon*, de la Cité de *Montréal*, demandant une indemnité pour certaines pertes qu'il a essuyées comme Entrepreneur, pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant la révocation de la 15^e clause de la 8^e *Victoria*, chap. 20, qui donne à deux Magistrats du District le pouvoir d'ouvrir les Allocations de Chemins.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant que la manière dont les Percepteurs devront fournir leurs cartonnemens soit laissée à la décision des Conseils Municipaux.

De *John Charlton Fisher*, écuyer, L. L. D., Président de la Société de *St.-George*, de la Cité de *Québec*, demandant un Acte d'Incorporation.

De Dame *Eleanor Teed*, de la Cité de *Québec*, veuve de feu *John Teed*, demandant que justice soit rendue à la mémoire de feu son époux, à sa veuve et ses orphelins, par une enquête sur les causes de son emprisonnement illégal, en l'année 1837, et sur les circonstances qui ont accompagné le dit emprisonnement.

De *J. C. Fisher*, écuyer, L. L. D., Président de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, demandant une allocation pour se procurer les documens manuscrits qui ont rapport à l'Histoire du Canada.

Du Révérend *Andrew Balfour*, de *Waterloo*, dans le District de *Shefford*, demandant une allocation en faveur de l'Ecole de Grammaire dont il est le Maître.

D'*Anthony Leslie*, écuyer, Inspecteur de Licences, dans le District de *Bathurst*, demandant un Acte d'indemnité pour avoir voté à la dernière Election du Comté de *Leeds*, par ignorance de la Loi.

De *P. P. Demaray*, écuyer, Gardien, et *Pierre Gamelin*, écuyer, Secrétaire du Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Jean Dorchester*, demandant que la Chambre prenne en considération certaines résolutions qui ont été adoptées par le dit Conseil, demandant que les pouvoirs des Conseils Municipaux soient augmentés.

Du Révérend *Antoine Parant*, Supérieur du Séminaire de *Québec*, et autres, habitans de "*La Côte Beaupré*," dans le Comté de *Montmorency*, demandant que le Pont sur la Rivière *Montmorency* soit acheté par la Province, et que les Chemins du dit Comté soient placés sous le contrôle des Syndics des Chemins à Barrières.

De *Charles Cuzeau*, et autres, de *Québec*, demandant que l'Acte des Bois soit amendé.

De la Banque du *Haut-Canada*, demandant que la taxe imposée sur les Billets de Banques soit abolie ou diminuée.

De *H. Burwell*, et autres, de la Ville et du District de *London*, demandant un Acte pour autoriser la formation et l'établissement de "Sociétés de Constructions" dans la Province, en vertu des dispositions de l'Acte qui incorpore la "Société de Constructions de *Montréal*."

De *William Workman*, et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant que les Elections Municipales de la Cité se fassent par ballottage.

De *H. P. Paré*, et autres, Maîtres d'Ecoles, du District de *Montréal*, demandant qu'il soit établi un Bureau d'Examineurs et d'autres dispositions relativement aux Ecoles.

De *J. T. Brondgeest*, écuyer, et autres, d'*Hochelega*, demandant que la Barrière maintenant située à l'entrée du dit Village soit transportée à un mille plus au nord.

Pétitions lues.

Pétitions lues.

De *George Ball*, et autres, habitans de *Niagara*, et autres Townships, dans le District de *Niagara*, demandant que le Chemin de *Queenston* et *Grimsby* soit amélioré suivant la première intention du Bureau des Travaux Publics, et qu'il ne soit pas construit de manière à passer par le Village de *Jordon*, ainsi que cela a été demandé par une Pétition.

De *William Charles Hume*, écuyer, et autres, habitans du Township d'*Orillia*, demandant une allocation pour l'amélioration de la ligne de chemin depuis la Ville d'*Orillia* jusqu'à la Ville de *Barrie*, et du chemin de *Toronto*.

De *W. G. Blanchard*, écuyer, et autres, du Comté de *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant un Acte pour rétablir la Cour de Circuit, dans le Village de *St-André*.

Du Révérend *T. Cooke*, et autres, le Comité de Régie des Ecoles Chrétiennes de la Ville et Paroisse des *Trois-Rivières*, demandant une nouvelle allocation en faveur des dites Ecoles.

De *Charles Hubert Lassiscraye*, Instituteur de la ci-devant Société d'Education de la Ville des *Trois-Rivières*, demandant qu'il lui soit accordé une somme de £200 pour arriérages de salaire qui lui sont dus en cette capacité.

De *James B. J. Hilton*, et autres, habitans du Township de *Grantham*, dans le Comté de *Lincoln*, demandant qu'un droit de 15 pour cent soit imposé sur les Balais de Riz (*Corn Brooms*) et sur la Paille de Riz à Balais manufacturée, importée des *Etats-Unis* en cette Province.

De *George Silver*, et autres, habitans du Township de *Clinton*, dans le District de *Niagara*, demandant que la dotation de l'Université de *King's College* ne soit pas partagée, et qu'il soit adopté des mesures pour mettre la dite dotation à l'abri d'une mauvaise régie.

D'*Alsalom Haines*, et autres, habitans du Township de *Louth*, dans le District de *Niagara*, demandant que la dotation de *King's College* ne soit pas partagée, et qu'il soit adopté des mesures pour mettre la dite dotation à l'abri d'une mauvaise régie.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant que les Propriétés soient taxées suivant leur valeur actuelle, dans le *Haut-Canada*.

De *Charles Kill*, du Township de *Bertie*, dans le District de *Niagara*, demandant que la 28^e clause de l'Acte des Terres soit révoquée, ou amendée, de manière à lui permettre d'obtenir une indemnité pour la perte d'une certaine Terre, dans le Township de *Rainham*.

De *James Sill*, et autres, du Township de *Walpole*, dans le District de *Talbot*, demandant que la ligne de Township entre *Walpole* et *Woodhouse* soit établie conformément à leurs Patentes.

De *John De Cow, Senior*, et autres, du Comté de *Haldimand*, demandant que la dotation de l'Université de *King's College* ne soit pas partagée, et qu'il soit adopté des mesures pour mettre la dite dotation à l'abri d'une mauvaise régie.

De *Ronald M. Kinnon*, et autres, du Township de *Seneca* et *Onida*, dans le District de *Gore*, demandant que la dotation de l'Université de *King's College* ne soit pas partagée, et que l'on empêche le gaspillage de ses fonds.

D'*Edouard Boudreau*, Médecin, de la Paroisse de la *Baie-St-Paul*, dans le Comté de *Saguenay*, demandant le privilège d'administrer seul la vaccine dans ce Comté.

De *David Trudel*, et autres, du Comté de *Champlain*, demandant une allocation pour ériger un Pont sur la Rivière *Champlain*, dans le dit Comté.

De *Jean-Baptiste Lebel*, écuyer, et autres, du village de *La Misère* et de la Paroisse de *St-Ambroise*, *Jeune Lorette*, demandant que les Chemins de cette Paroisse soient placés sous le contrôle des Syndics des Chemins à Barrières.

Pétitions lues.

De *John Dillon*, et autres, de la Paroisse de la *Longue-Pointe*, et ses environs, demandant que les Syndics actuels du Chemin à Barrières de *Montréal* soient destinés, et que d'autres personnes soient nommés à leur place.

De *Frederic Fraser Carruthers*, écuyer, de la Cité de *Toronto*, demandant un Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, à lui permettre de pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles.

De *James Blackburn*, écuyer, et autres, Franc-tenanciers des Townships de *Hull* et *Eardley*, dans le Comté des *Outaouais*, demandant une allocation pour macadamiser ou plancher le chemin qui conduit du "Pont de l'Union" à *Aylmer*.

Du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, demandant qu'il soit introduit des dispositions, dans l'Acte qui incorpore la dite Cité, pour l'Electon de Cotiseurs, dans certains cas.

De *William Ritchie*, écuyer, et autres, Syndics de l'Académie de *Sherbrooke*, demandant l'allocation annuelle en faveur de cette Institution.

De *R. N. Hall*, et du Révérend *William King*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec*, demandant que la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec* ait le contrôle de cette partie des Réserves du Clergé qui appartient à l'Eglise d'*Angleterre*, et qui se trouve située dans le dit Diocèse.

Du Bureau de Commerce de *Montréal*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à la Loi des Banqueroutes.

Du Bureau de Commerce de *Montréal*, demandant qu'il soit fait un certain amendement aux Lois de cette Province contre l'Usure.

De *W. B. Simpson*, et autres, habitans Protestans des Paroisses de *St-Polycarpe* et *St-Ignace*, dans le Comté de *Vaudreuil*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte de l'Education Elémentaire, dans le *Bas-Canada*.

De la Société Littéraire et Historique de *Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

De Dame *M. H. Mountain*, de la part du Comité des Dames de l'Asile des Orphelines Protestantes à *Québec*, demandant l'allocation annuelle en faveur de la dite Institution.

Du Révérend *John Cook*, D. D., et autres, Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise de *St-Andrew's*, dans la Cité de *Québec*, demandant une allocation en faveur de l'Ecole attachée à cette Eglise.

De Dame *Mary H. Mountain*, et autres Dames, Gérantes de l'Asyle des Orphelins de *Québec*, en rapport avec l'Eglise d'*Angleterre*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

D'*E. Dalair*, écuyer, et autres, Censitaires de la Seigneurie de *Lauron*, demandant l'abolition des Droits Seigneuriaux.

De *Siméon Larochelle*, Mécanicien, de la Paroisse de *St-Anselme*, dans le Comté de *Dorchester*, demandant une allocation pour le mettre en état de construire un modèle d'une Batterie de Canon qui agit par soi-même, inventée par lui, et qu'il soit protégé dans les droits et les avantages de la dite invention.

D'*Olivier Owen* et *Joseph Siston*, de la Ville de *London*, dans le District de *London*, demandant qu'il soit tenu une enquête sur certaines réclamations qu'ils ont contre le "Bureau des Travaux Publics" qui refuse de les payer.

De *James Dickson*, et autres, de la Banlieue de la Ville des *Trois-Rivières*, demandant que la dite Banlieue soit séparée de la Paroisse des *Trois-Rivières*, et qu'elle forme une Municipalité distincte.

De *William Kent*, et autres, des Townships de *Toronto* et *Chinguacousy*, dans le District de *Home*, demandant que l'Acte des Ecoles Communales soit amendé.

- Pétitions renvoyées à un Comité.
Edward M. Naughton, et autres.
- Ordonné, Que la Pétition d'Edward M. Naughton, et autres, de Ste.-Anne, Ste.-Geneviève et la Pointe-Claire, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'E. Guj. écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de Lachine, et autres ordres de renvoi.
- Membre ajouté au Comité.
J. B. Lebel, écuyer, et autres.
L'Honorable M. Black, et autres.
- Ordonné, Que M. Jobin soit ajouté au dit Comité.
- Ordonné, Que la Pétition de Jean-Baptiste Lebel, écuyer, et autres, du village de La Misère, et de la Paroisse de St.-Ambroise, Jeune-Lorette; et la Pétition de l'Honorable Henry Black, et autres, habitans de la Cité de Québec et de St.-Ambroise, et autres Paroisses, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Jean-Baptiste Pagé, et autres, habitans de la Paroisse de l'Ancienne-Lorette, et autres ordres de renvoi.
- Benjamin Clark, et autres.
John Sharples, écuyer.
- Ordonné, Que la Pétition de Benjamin Clark, et autres, Manufacturiers de Bois, résidant sur les rives du St.-Laurent, dans la Province du Canada; et la Pétition de John Sharples, écuyer, Surintendant des Mesureurs de Bois de la Cité de Québec, soient renvoyées au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de William Rogerson, et autres, Manufacturiers de Bois de la Province du Canada.
- John Leslie, et autres.
- Ordonné, Que la Pétition de John Leslie, et autres, habitans du Township de Flamborough Ouest, dans le District de Gore, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de George Roe, et autres, du Comité de Russell, et autres ordres de renvoi.
- A. Leslie, écuyer.
L'Honorable F. Hincks, et autres.
- Ordonné, Que la Pétition d'Anthony Leslie, écuyer, Inspecteur de Licences, dans le District de Bathurst; et la Pétition de l'Honorable Francis Hincks, Président, et autres, membres de la Société de St.-Patrice de Montréal, soient renvoyées au Comité Permanent des Bills Privés.
- Le Maire, etc., de Québec.
- Ordonné, Que la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, (relativement à l'éclairage des rues); la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, (relativement à un certain terrain et lot de grève), et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, (relativement aux Côtisseurs), soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec.
- Les Membres de l'Eglise d'Angleterre.
- Ordonné, Que la Pétition de Francis B. Baker, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Leeds, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition de Hugh Allingham, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Yonge, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition de William Green, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans partie de Yonge, et autres Townships, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition du Révérend G. F. Fuller, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de Thorold, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition du Révérend Frederick Fanquier, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Zorra, dans le District de Brock, dans le Diocèse de Toronto; et la Pétition de D. R. Servos, écuyer, et autres, des Townships de Salflect et Binbrook, dans le District de Gore, dans le Diocèse de Toronto, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto, et autres ordres de renvoi.
- Ordonné, Que la Pétition de Messieurs Burroughs et Huot, Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine pour le District de Québec, soit renvoyée au Comité Spécial, nommé pour s'enquérir de l'état des archives et records dans cette Province.
- MM. Burroughs, et Huot.
- Résolu, Que la Pétition de Dame Eleanor Teed, de la Cité de Québec, veuve de feu John Teed, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Aylwin, M. Chabot, M. Christie, M. Taché et M. Berthelot, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Dame Eleanor Teed.
- Résolu, Que la Pétition de William Wickes, A. M., et Edward Chapman, B. A., de la Cité de Montréal, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Moffatt, M. Gowan, l'Honorable M. Aylwin, l'Honorable M. De Bleury et M. Boulton, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- MM. Wickes, et Chapman.
- Résolu, Que la Pétition des Président et Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de Toronto et du Lac Huron, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, M. Duggan et M. Boulton, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- La Compagnie du Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron.
- Résolu, Que la Pétition de John Macara, de la Cité de Toronto, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Macdonald, de Kingston, M. Prince, M. Price et M. Meyers, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- John Macara.
- Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal d'Hochelega soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Morin, l'Hon. Procureur-Général Smith, M. Leslie, l'Honorable M. De Bleury et M. Lantier, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Le Conseil Municipal d'Hochelega.
- Ordonné, Que la Pétition de George Ball, et autres, habitans de Niagara et autres Townships, dans le District de Niagara, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, (relativement à un chemin).
- George Ball, et autres.
- Résolu, Que la Pétition de la Banque du Haut-Canada soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Boulton, M. Webster, M. LeMoine, M. Thompson, et M. Macdonald, de Kingston, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- La Banque du H. C.
- Résolu, Que la Pétition de Robert Jarvis Hamilton, écuyer, et autres, habitans de la Ville de Hamilton, et du township de Barton, dans le District de Gore, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Smith, de Wentworth, M. Thompson, M. Chalmers, M. Webster et M. Price, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- R. J. Hamilton, et autres.

Banque Com-
merciale

Résolu. Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Macdonald*, de *Kingston*, *M. Webster*, *M. Sherwood*, de *Brockville*, et *M. Meyers*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

H. Gildersleeve

Résolu. Que la Pétition de *Henry Gildersleeve*, et autres, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Macdonald*, de *Kingston*, *M. Williams*, *M. Murney*, *M. Meyers*, et *M. Smith*, de *Frontenac*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

F. F. Carruthers, écuyer

Résolu. Que la Pétition de *Frederick Fraser Carruthers*, écuyer, de la Cité de *Toronto*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Gowan*, *M. Duggan*, l'Honorable Procureur-Général *Draper* et l'Honorable *M. Morin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,

Un Rapport du Bureau des Travaux Publics, en conformité de la 30^e section de l'Acte 4^e et 5^e *Victoria*, chapitre 38, daté de décembre, 1845.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice N.)

Aussi,

Rapport préliminaire des Commissaires d'Enquête dans la régie du Bureau des Travaux Publics.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice O.)

Et aussi,

Rapport sur un système d'Instruction Élémentaire Publique pour le *Haut-Canada*.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice P.)

M. Williams, Président du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, a présenté à la Chambre les Résolutions suivantes, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Résolu. Qu'il ne paraît pas, par la copie des procédés de la Commission nommée pour recevoir et prendre les témoignages dans la contestation de l'Election du Comté de *Halton*, soumise au Comité, que ni les Commissaires ni le Secrétaire qu'ils ont nommé aient été dûment assermentés, conformément aux dispositions du Statut pour la décision des Elections contestées dans le *Haut-Canada*, et qu'en conséquence ce Comité ne peut recevoir les témoignages contenus dans la dite copie des procédés et dans le rapport de la dite Commission.

Résolu. Que les dits Commissaires se sont rendus coupables de négligence à remplir leurs devoirs en ne se conformant pas aux dispositions du Statut pour la décision des Elections contestées.

M. Prince a proposé, secondé par *M. Price*, Qu'il soit ordonné à *Miles O'Reilly*, *John Ogilvie Hall* et *Samuel B. Freeman*, écuyers, Commissaires nommés pour recevoir des témoignages dans l'affaire de l'Election contestée pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, de comparaître immédiatement à la Barre de cette Chambre pour répondre au sujet de

leur négligence à ne se pas conformer aux ordres de la Chambre et au Statut, dans leurs procédés sur la Commission en vertu de laquelle ils ont agi, et d'apporter avec eux les minutes originales de leurs procédés sur la dite Commission.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a proposé en amendement, secondé par *M. Duggan*, Que les mots : " et d'apporter avec eux les minutes " originales de leurs procédés sur la dite Commission, soient retranchés de la dite motion.

La Question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Brooks*, *Cayley*, *Chalmers*, *Colville*, *Cummings*, *Daly*, *DeBleury*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Jessup*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Meyers*, *Moffatt*, *Murney*, *Papineau*, *Petrie*, *Riddell*, *Robinson*, *Roblin*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *Frontenac*, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de *Byrrow*, *Stewart*, de *Prescott*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Viger* et *Woods*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Cameron*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Desaunier*, *DeWitt*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *LeBoutillier*, *LeMoine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *Dundas*, *MacDonell*, de *Stromont*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Monro*, *Morin*, *Nelson*, *Price*, *Prince*, *Rousseau*, *Scott*, *Smith*, de *Westworth*, *Taché*, *Thompson* et *Williams*.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Cameron*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chalmers*, *Chauveau*, *Christie*, *Cummings*, *Daly*, *Desaunier*, *DeWitt*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Guillet*, *Hale*, *Hall*, *Jessup*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *LeMoine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Macdonell*, de *Dundas*, *MacDonell*, de *Stromont*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Moffatt*, *Monro*, *Morin*, *Murney*, *Nelson*, *Papineau*, *Petrie*, *Price*, *Prince*, *Riddell*, *Robinson*, *Roblin*, *Rousseau*, *Scott*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *Westworth*, *Stewart*, de *Byrrow*, *Stewart*, de *Prescott*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Thompson*, *Viger*, *Williams* et *Woods*.—(65.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, *Brooks*, *Colville*, *De Bleury*, *Duggan*, *Meyers*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, et *Smith*, de *Frontenac*. (8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'Hon. *M. Morin*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a pris en considération la Pétition du Très-Révérénd *Hyacinthe Hudon*, Chanoine de la Cathédrale de *St-Jacques*, à *Montréal*, etc., dans laquelle on demande à la Législature de passer une Loi aux fins d'incorporer la Société connue sous le nom des "Religieuses du Bon Pasteur." *M. Hudon*.

Election de
Halton Ouest.Le Bureau des
Travaux Pu-
blics.Education,
(H. C.)Election de
Halton Ouest.Bill pour in-
corporer les
Religieuses du
Bon Pasteur.

a comparu devant votre Comité à l'appui de la Pétition; et, d'après son témoignage qui est ci-annexé, votre Comité est convaincu que cette Institution est très utile, et établie uniquement dans des vues de bienfaisance, et que, si elle obtient les pouvoirs qu'elle demande, ces pouvoirs ne pourront qu'accroître la sphère de son utilité; en conséquence, il recommande à la Chambre d'accueillir favorablement sa demande.

A l'égard de la Pétition du Colonel *Light* et autres, qui demandent à être incorporés à l'effet de construire un Chemin de Fer pour relier *Woodstock* avec les Ports *Burwell* et *Rowan*, votre Comité a constaté que les Pétitionnaires ne se sont pas conformés à la règle de la Chambre qui prescrit que l'avis de la demande soit publié; en conséquence il ne peut appuyer cette Pétition.

CHAMBRE DU COMITÉ,
6 avril, 1841.

Le Très Révérend *Hyacinthe Hudon*, Chanoine de la Cathédrale de *St. Jacques*, à *Montréal*, et Grand Vicairé du Diocèse de *Montréal*, est appelé et interrogé:—

1. La Corporation établie par l'Acte 3 *Guillaume* 4, chap. 35, existe-t-elle encore; et quel est le montant de ses propriétés et de ses dettes?—La Corporation, quoiqu'elle ait une existence légale, n'existe pas de fait depuis quatre ans. Elle ne possède aucuns biens, ayant cédé le peu qu'elle avait pour payer ses dettes; je crois qu'elle ne doit plus rien, car je crois que ses dettes ont été payées par la personne à qui elles avaient été transportées; elles se montaient à £124 17s. 11d. Les Pétitionnaires n'ont aucune objection, au point de vue légal, de se charger des dettes de l'ancienne Corporation; et, de fait, il a été résolu, à une assemblée de la Corporation qui s'est tenue le 16 janvier, 1845, de céder et transporter toutes ses affaires aux Pétitionnaires, et de s'adresser à la Législature pour en obtenir l'autorisation. Je produis copie de la Résolution passée à cet effet.

Extrait du Livre des Délibérations, Règlements et autres Actes Officiels de la Corporation de l'Institut des Filles Repenties de *Montréal*.—

Dix-septième feuillet. h. h. b. v. d. m.—T. B. P. S.

Assemblée du 16 janvier, 1845. "Aujourd'hui, le seizième de janvier de l'année mil huit cent quarante-cinq, à une assemblée de cette Corporation, tenue au Couvent du *Bon Pasteur*, d'après notice donnée hier à tous les Membres présents en cette Ville, à laquelle s'étaient réunis, Monseigneur *Ignace Bourget*, Evêque de *Montréal*, Dame *M. Amable Fortier*, épouse de l'Honorable *D. B. Viger*, Présidente de la dite Corporation, Dame *Joseph Antoine Gagnon*, Dame *M. Joseph LeBorgne dit Perras*, Dame *Jacques Lafleur* et Dame *Joseph Paul Lacroix*; il a été décidé qu'une Pétition serait présentée à la Législature pour obtenir que des amendemens soient faits au Bill d'incorporation, sous le nom d'*Institution Charitable pour les Filles Repenties*, passé la troisième année du règne de Sa feu Majesté *Guillaume* Quatre, (c. 35) et sanctionné par Sa Majesté dans son Conseil, le 13 avril, 1834, aux fins de pouvoir mettre les Dames Religieuses de *Notre Dame de Charité du Bon Pasteur*, en possession de la dite Corporation, afin que, sous ce nom, elles puissent jouir des droits et privilèges mentionnés dans le dit Bill.

Fait et passé au Couvent du *Bon Pasteur*, les jours et an que dessus.

(Signé.) M. A. F. VIGER,
M. JOSEPH LE BORGNE,
ADELAÏDE LAURENT,
DAME JACQUES LAFLEUR,
MARIE CHARLOTTE LACROIX,
✠ Is. Ev. de Montréal."

(Pour vraie copie.)

H. HUDON, Ptre.

2. Cette Institution est-elle maintenant en opération; et depuis combien de tems?—Elle est en opération depuis deux ans; le nombre de filles repenties qu'elle contient dans son enceinte est de trente-trois; il y a dix-huit dames attachées à la régie de l'établissement, et elles se chargent en outre de vêtir et instruire un nombre d'orphelines. Le nombre entier des personnes dans l'établissement est d'environ 60 à 70; ou pourrait l'augmenter jusqu'à deux ou trois cents. Je considère cette Institution comme tendant puissamment à encourager et favoriser les bonnes mœurs. Les propriétés qu'elle possède se composent de la maison qu'elle a dans le faubourg de *Québec*, de divers emplacements, dans la Cité, quine sont pas bâtis, et d'autres qui lui ont été promis. La nature de cette Institution, et la certitude où je suis qu'elle se propagera, me font penser qu'un revenu de £1000 (somme dont la première Corporation était autorisée à jouir) serait tout-à-fait insuffisante pour subvenir à ses besoins; et que la somme de £3000, que l'on demande actuellement, suffira tout au plus.

Témoignage
du Très Rév.
H. Hudon.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Chabot*, l'Honorable M. *Aylwin*, l'Honorable M. *LaFontaine*, M. le Solliciteur-Général *Taschereau* et M. *Drummond*, pour s'assurer si la Cour d'Appel du *Bas-Canada*, constituée par l'Acte 7^o *Victoria*, chap. 18, a exécuté et rempli les devoirs imposés et prescrits par la 13^{ème} Section du dit Acte, relativement à la rédaction de Règles de Pratique pour la dite Cour et les Cours du Banc de la Reine, et des Tarifs d'honoraires pour les Officiers des dites Cours; et, dans le cas où la dite Section n'aurait pas été exécutée et mise à effet, de s'assurer des raisons qui en ont empêché la mise à effet, et de suggérer quelque plan ou méthode pour la faire exécuter; de faire rapport sur ce sujet avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Cour d'Appel,
(B. C.)

Ordonné, Que l'Honorable M. *LaFontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour régler les Elections des Membres de l'Assemblée Législative du *Bas-Canada*.

Bill pour régler
les Elections,
(B. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi le quinze du présent.

Sur motion de M. *Cummings*, secondé par M. *Merritt*,

Ordonné, Que telles parties des Entrées des Journaux de cette Chambre, de la Session de 1843, qui contient la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, par rapport au choix d'un site pour un nouveau chef-lieu de District; la Pétition de *John Harris*, et autres, habitans de *Grinsby*, et autres Townships, dans le District de *Niagara*; et les rapports du Comité Spécial auquel les dites Pétitions étaient renvoyées, soient maintenant lues.

Entrées dans
les Journaux,
lues, (Pétition
du Conseil
Municipal de
Niagara.)

Les dites Entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, Que les dites Entrées soient renvoyées à un Comité Spécial, composé de M. *Cummings*, l'Honorable M. *Robinson*, M. *Merritt*, M. *Thompson* et M. *Duggan*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la ville de *Kingston*, comme Cité.

Bill pour in-
corporer la Vil-
le de Kingston.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour Lundi prochain.

Ordres Permanens.

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Baldwin, l'Honorable M. Moffatt, l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, l'Honorable M. Morin, l'Honorable M. Aylwin, M. Christie et M. Williams, pour prendre en considération les Ordres Permanens, Règles et Réglemens de cette Chambre qui règlent le renvoi des Pétitions, la troisième lecture des Bills, l'avis qui doit être donné des amendemens aux Bills à être proposés en Comité de toute la Chambre, et les autres avis en général, et pour préparer des Ordres Permanens, Règles et Réglemens sur ces objets ou aucun d'eux, et en faire rapport.

Sur motion de l'Honorable M. Aylwin, secondé, par M. Chabot.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient de mettre devant la Chambre, un état de l'emploi de la somme de £5000 accordée, dans la dernière Session du présent Parlement, pour la construction de Phares, indiquant les sommes dépensées pour la construction de Phares dans le Fleuve St.-Laurent, depuis Québec jusqu'au bas du fleuve.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Aylwin, secondé, par M. Chabot.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient de mettre devant cette Chambre copies de toutes les demandes et représentations faites au Département des Terres de la Couronne, relativement à l'achat, par John Rochester, de Bytown, d'un certain lot de terre dans le voisinage de cette ville, réservé comme lot de glèbe en faveur de l'Eglise du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; et aussi copies de toutes les représentations que le Révérend Thomas Strong peut avoir faites à ce sujet.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Meyers, secondé par M. Hall,
Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de reviser et amender un Acte de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté le Roi Guillaume Quatrième, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg," et pour d'autres fins y mentionnées.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Jessup a repris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Jessup a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu demain.

Sur motion de M. Colville, secondé par M. MacDonald, de Kingston,

Résolu. Que le 66^e Ordre Permanent de cette Chambre soit mis de côté, en autant qu'il a rapport à la Pétition de William Bowron, et autres, du Township de Godmanchester et Hinchinbrook, dans le Comté de Beauharnois.

Ordonné. Que la dite Pétition soit de nouveau renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Ordonné. Que la Pétition de la Société Littéraire et Historique de Québec, demandant une aide pour le soutien de la dite Institution, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif aux Iles de la Magdeleine, dans le Golfe St.-Laurent, et pour autoriser les habitans résidens de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Christie, M. LeBoutillier, M. Taché, l'Honorable M. Laterrrière et M. Hale, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Qu'il soit une instruction au dit Comité de s'enquérir si les dispositions du dit Bill pourraient être, avec avantage, étendues aux nouveaux établissemens dans le Comté de Saguenay et le Territoire de Madawaska, et aussi des moyens d'étendre à ces lieux l'avantage du Statut Provincial qui établit des Commissaires pour la décision des petites dettes, et le Statut pour l'avancement de l'Education élémentaire dans le Bas-Canada.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif à l'exécution et à la conservation de la preuve légale de certains Mariages irrégulièrement contractés antérieurement à une certaine date mentionnée devant des Juges de Paix, et autres personnes, dans le District Inférieur de Gaspé, et qui ont été ratifiés depuis par un Acte de la Législature du Bas-Canada, mais dont il n'a pas été conservé de registre ni record, et pour les constater par un registre, ainsi que certaines Naissances ou Baptêmes et Sépultures dans le dit District, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill des Iles de la Magdeleine.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif à certaines Municipalités dans Gaspé, qui n'ont pas été régulièrement établies suivant la loi, et pour remédier à cet abus, et pour d'autres objets, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill des Iles de la Magdeleine.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régulariser l'administration de la Justice dans les Sessions Générales de la Paix, dans Gaspé, et pour diminuer certaines dépenses imposées au Trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill des Iles de la Magdeleine.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Résolutions pour l'abrogation de certaines parties de l'Acte Impérial qui a rapport à la vente ou disposition des terres, dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Price a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

Pétition de Wm. Bowron, et autres.

Pétition de la Société Littéraire et Historique de Québec.

Bill relatif aux Iles de la Magdeleine.

Instruction au Comité.

Bill relatif aux Mariages, etc., dans Gaspé.

Bill des Municipalités de Gaspé.

Bill relatif à l'Administration de la Justice dans Gaspé.

Ventes des Terres dans le H. C.

Adresse au sujet de la construction des phares.

Adresse au sujet d'un lot de glèbe, Bytown.

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. Price a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour la considération de certaines Résolutions pour étendre le droit du procès par Jury, à certains cas, dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender la charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de Hamilton à Toronto, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour transporter à Richard E. Vidal, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du Gouvernement pour un Chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant, dans le Township de Sarnia, dans le District de l'Ouest, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par M. Prince, La Chambre s'est ajournée.

Martis, 7° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ. 1846.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, pour l'année finie le 17 mars, 1846, reçu en conformité de l'Acte 8° Vict. chap. 25, comme suit :—

ÉTAT des Recettes et Déboursés de la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, incorporée par l'Acte du Parlement Provincial, 8° Vict. c. 25, pour l'année expirée le 17 mars, 1846.

1846.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
17 mars.	Montant reçu jusqu'à ce jour, à compte du premier versement 6,127 parts ...			1775 10 9
	A DÉDUIRE.			
	Déboursés de M. Galt, lors de sa mission en Angleterre, pour annonces, impressions, gravures, frais de port et autres déboursés ...	474 2 9		
	Frais de voyage, du 14 juin au 31 décembre, 1845 ...	303 3 5		
		777 6 2 Stg.		
	£777 6s. 2d. sterling, au cours de l'échange ...		963 14 5	
	Déboursés du Comité de Londres ...		928 12 6	
	Salaires du Secrétaire, au 31 décembre, 1845 ...		150 0 0	
	Annonces et autres impressions en Canada ...		42 9 9	
	Honoraires professionnels ...		15 0 0	
	Papeterie, frais de port, sceau de Corporation et autres menus déboursés ...		68 1 9	
				2167 18 5
				£15627 12 4

(Erreurs Exceptées.)

THOMAS STEERS, Secrétaire.

Je, Thomas Steers, Secrétaire de la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, après serment dûment prêté, déclare que l'état ci-dessus est un état fidèle des recettes et déboursés de la dite Compagnie pour l'année expirée le 17 mars, 1846, au meilleur de ma connaissance et croyance.

THOMAS STEERS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 28 mars, 1846.
Assermenté devant moi à Montréal, ce 30° jour de mars, 1846.

J. BELLE, N. P.

Aussi, Rapport de l'Association de la Bibliothèque de Québec, pour l'année 1845, comme suit :—

Le Bureau des Directeurs de l'Association de la Bibliothèque de Québec, conformément à la 8° clause de l'Acte qui incorpore la dite Association, passé pendant la dernière Session du Parlement, 17 mars, 1845, savoir :—

“ VIII. Et qu'il soit statué, que la dite Corporation sera tenu de transmettre, annuellement, à chacune des trois branches de la Législature, pendant les premiers quinze jours de la Session d'icelle, un état détaillé de ses revenus et de ses dépenses, et montrant aussi la nature et l'étendue des immeubles par eux possédés, et des revenus qu'ils produiront.”

Fait respectueusement rapport que le revenu de l'Association, pour l'année dernière, s'est élevé à £455 15s. 6d., comme suit, savoir :—

	£ s. d.
Balance en main, 2 janvier, 1845 ...	105 14 11
Souscription de 399 Membres ...	320 7 6
Do pour l'année 1846 ...	26 0 0
Montant provenant de la vente de papier, etc. ...	3 13 6
	£455 15 6

Et que les Dépenses de la Société ont été de £364 12s. 11d., dont suit les détails :—

	£ s. d.
Argent payé pour livres ...	48 11 1
do papiers-nouvelles et publications périodiques ...	67 16 5
do reliure ...	5 11 11
do impressions et annonces ...	16 5 9
do salaires du Bibliothécaire et du Surintendant ...	103 6 8
do éclairage et combustible ...	46 13 5
do assurance ...	7 10 0
do frais de port ...	21 0 5
do diverses dépenses ...	14 5 0
do chambre de lecture ...	10 11 4
do réception des souscriptions ...	0 5 0
do réparations à la bâtisse ...	1 11 0
do dépenses casuelles ...	21 0 4
	£364 12 11
Balance déposée dans la Banque de la Cité ...	91 2 7
	£455 15 6

Et que l'Association ne possède pas encore de Propriété immobilière.

Le tout est humblement et très respectueusement soumis.

J. C. FISHER, L. L. D.
Président, A. B. Q.

Québec, 27 mars, 1846.

Procès par Jury.

Bill du grand Chemin de Fer Occidental.

Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.

Bill en faveur de R. Vidal.

Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.

Association de la Bibliothèque de Québec.

Association de la Bibliothèque de Québec.

Aussi,

Rapport des Insensés et Enfants-trouvés dans l'Hôpital-Général (*Sœurs-Grises*) Montréal, depuis le 1^{er} juillet, 1844, jusqu'au 1^{er} janvier, 1846. Et le Rapport des Commissaires pour le soutien des Insensés, Malades et Enfants-trouvés dans le District de Québec, avec une estimation des dépenses pour les Malades et Enfants-trouvés, depuis le 1^{er} janvier au 31 décembre, 1846.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice Q.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Armstrong*,—la Pétition de *François-Xavier Lambert*, et autres, près du *Lac Mandeville*, dans le District des *Trois-Rivières*; et la Pétition de *Charles Emond*, écuyer, Président, et autres, Administrateurs de l'Académie de *Berthier*, dans le District de *Montréal*.

Par M. *Cameron*,—la Pétition du Révérend M. *McDonagh*, de *Perth*, dans le District de *Bathurst*; la Pétition de *John A. Gemmill*, et autres du District de *Bathurst*; la Pétition de *William Bowes*, de la 5^{me} concession du Township de *Ramsay*, dans le District de *Bathurst*; et la Pétition de *John Ritchie*, et autres, Syndics de l'Eglise des *Baptistes*, à *Perth*, dans le Comté de *Lanark*.

Par M. *Watts*,—la Pétition de *S. Jones*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec.

Par M. *Chalmers*,—la Pétition de *Caleb Hopkins*, écuyer, et autres, de *Hamilton* et de *Trafalgar*, et autres, Townships, dans le District de *Gore*; la Pétition de *Joseph Ireland*, et autres, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*; et la Pétition de *J. P. Gage*, et autres, des Townships de *Nelson* et *Saltfleet*, dans le District de *Gore*.

Par M. *Cummings*,—la Pétition d'*Abraham Schooley*, et autres, de *Humberston*, dans le District de *Niagara*; et la Pétition de *John Graybill*, écuyer, et autres, du Township de *Wainfleet*, dans le District de *Niagara*.

Par M. *Brooks*,—la Pétition du Révérend *Henry Wilkes*, A. M., et autres, Ministres de l'Évangile, formant l'Association de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Moffatt*,—la Pétition du Révérend *William Dawes*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec; et la Pétition de *Robert Fleming Gourlay*.

Par M. *Williams*,—la Pétition de *James W. Shar-rard*, et autres, de *Pickering*, et autres Townships, dans le District de *Home*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition du Révérend *John A. Mulock*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Tiny* et *Tay*, dans le District de *Simcoe*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Prince*,—la Pétition de *Dame Catherine McLennan*, veuve de *Hugh McLennan*, ci-devant Portier de l'Assemblée Législative.

Par M. *Boulton*,—la Pétition de *Dame Julia Bell*, de la Cité de *Toronto*, veuve de feu *Réneas Bell*.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *William Bell*, Modérateur, de la part du Synode de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Talbot*; et la Pétition de *D. McDougal*, et autres, Franc-tenanciers et habitans du Haut-Canada, soient renvoyées au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

M. *Taché*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de l'Honorable *Antoine Gaspard Couillard*, et autres, du Comté de *l'Islet*, a présenté à la Chambre le rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Après avoir pris en considération la Pétition qui a été soumise à son examen, votre Comité a l'honneur de faire rapport, que la Chambre devrait accéder à la demande des Pétitionnaires, et adopter quelque mesure pour rencontrer leurs vues à cet égard.

Ordonné, Que M. *Taché* ait la permission d'introduire un Bill pour protéger certaine espèce de Gibier dans le Comté de *l'Islet*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. *Morin*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier comme suit :—

Votre Comité a délibéré sur la Pétition du Révérend *W. Adam*, et autres, de *Toronto*, demandant que les sectes de *Chrétiens Unitaires* soient placées sur un pied d'égalité avec les autres sectes religieuses; et il est convenu de recommander à la Chambre d'accéder à leur demande en ce qui concerne la Congrégation des *Chrétiens Unitaires* de la Cité de *Toronto*.

Votre Comité a aussi consulté la Pétition de *Margaret Havener* qui demande une pension par suite de ce que son mari aurait été tué à *Odelltown* pendant la rébellion; il est d'avis que cette Pétition est plutôt du ressort du Gouvernement Exécutif, et il doit, en conséquence, s'abstenir de donner aucune opinion à cet égard.

La Pétition de *Robert Easton Burns*, écuyer, Juge de la Cour du District de *Home*, aux fins d'obtenir l'autorisation de pratiquer comme Avocat et Conseil dans les Cours d'Equité, a aussi été l'objet des délibérations de votre Comité; il est bien convaincu qu'en principe, les Juges doivent se borner exclusivement à l'accomplissement des devoirs de leurs charges; mais il est constaté, dans le cas actuel, que l'on peut accéder à la demande du Pétitionnaire, sans créer par là un conflit de juridiction, sans nuire à ses devoirs officiels comme juge, et sans l'obliger de s'éloigner de *Toronto* où il est tenu principalement de remplir ses fonctions judiciaires. Votre Comité recommande donc à votre Honorable Chambre d'accueillir favorablement sa demande.

Il a aussi examiné la Pétition de *Charles Richardson*, écuyer, et autres, qui demandent que l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de *Niagara* et *Ten Mile Creek*, soit amendé de manière à leur permettre de changer le *Terminus* du dit chemin dans la Ville de *Niagara*, et à les autoriser à ouvrir une communication, par eau depuis le Canal *Welland* jusqu'à *Niagara*; et il a constaté que l'avis donné par les Pétitionnaires ne se rapporte qu'à la dernière partie de la Pétition seulement; mais M. *Dickson*, un des Membres de votre Honorable Chambre, qui est chargé de cette Pétition, ayant informé le Comité qu'on peut laisser l'autre partie de la demande pour le présent, sans nuire aux intérêts de la Compagnie, votre Comité recommande à la Chambre d'accéder à cette partie de la demande qui a rapport à l'ouverture d'une communication par eau depuis le Canal *Welland*, jusqu'à *Niagara*, à condition, néanmoins, que la Compagnie se conformera à tous les arrangements qui seront prescrits par le Bureau des Travaux Publics.

La Pétition de *William Barron*, et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la Compagnie du Chemin de Madriers de *Beauharnois*, ayant été de nouveau renvoyée à Votre Comité, et la règle de la

Bill, pour protéger certains Gibiers.

Bills Privés.

Chrétiens Unitaires.

Margaret Havener.

R. E. Burns.

Chemin de Madriers de Niagara.

Chemin de Madriers de Beauharnois.

Insensés et Enfants-trouvés.

Pétitions présentées.

Pétition renvoyée à des Comités.
Rév. W. Bell.

Conseil Municipal de Talbot.

Chemin de
Mouliens de
Genulharnois.

Chambre, qui concerne la publication de l'avis requis en pareil cas, étant suspendue en ce qui concerne la dite Pétition, votre Comité, après mûre délibération est convaincu que cette entreprise est très utile; et, comme c'est la première fois qu'on demande un chemin de péages dans le *Bas-Canada*, il recommande que ce sujet soit mûrement recommandé et pesé avant d'introduire un Bill à cet effet. Il suggère en même temps que le Gouvernement devrait avoir la faculté de reprendre ce chemin en aucun temps ci-après, en payant cinq pour cent en sus de l'estimation de sa valeur à cette époque; que les taux devraient être fixés et déterminés dans le Bill; et que toutes les dispositions générales pour la protection des intérêts publics que l'on a insérées dans les derniers Actes qui ont été passés pour construire des ponts de péages, soient également insérées dans ce Bill, autant que la chose sera praticable.

Tandis qu'il en est sur ce sujet, votre Comité croit devoir appeler l'attention de votre Honorable Chambre sur la convenance d'adhérer strictement aux avis et publications d'avis en matière de péages et de privilèges exclusifs, vu que les intérêts des tiers pourraient par là se trouver affectés et lésés, à leur grand détriment et sans leur connaissance.

M. Christie, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Joseph Cormier*, écuyer, et autres, des Iles de la *Magdeleine*, dans le Comité et District de *Gaspé*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier comme suit:—

Votre Comité a pris en considération la Pétition de *Joseph Cormier* et autres, habitans des Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St.-Laurent*, demandant instamment, pour les motifs énoncés dans leur Pétition que ces Iles ne soient pas détachées de la Province, et annexées à la Province voisine ou au Gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*; et votre Comité est d'opinion que l'on devrait accéder à leur demande; et il recommande, en conséquence, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien employer ses bons offices auprès du Gouvernement Métropolitain en faveur des habitans de ces Iles, *Acadiens* d'origine Française, pour la plupart, et descendant de ces colons de l'*Acadie* (maintenant la Province de la *Nouvelle-Ecosse*) qui a été colonisée par la France dans l'origine, dont la langue, les mœurs, les usages, les intérêts et la religion sont identifiés avec ceux de la masse des habitans du *Bas-Canada*; afin d'empêcher l'annexion de ces Iles au Gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*, et que le Conseil Législatif soit prié de concourir dans cette Adresse à Votre Excellence.

M. Colvile, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*Isaac Law*, et autres, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Après mûre délibération sur la dite Pétition demandant que les lois relatives à l'enregistrement des Mariages et Baptêmes soient amendées de manière à conférer les mêmes privilèges au Synode des Presbytériens-Unis de l'*Amérique du Nord*, votre Comité prend la liberté de recommander à votre Honorable Chambre d'accueillir favorablement cette demande.

Ordonné, Que M. Colvile ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les ministres du Synode de l'Association Presbytérienne de l'*Amérique du Nord*, à tenir des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Des Iles de la
Magdeleine.

Bill relatif à
l'enregistre-
ment des Ma-
riages et des
Baptêmes.
(Synode des
Presbytériens)

M. Gowan, du Comité Permanent des Impressions et de la Reliure, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité s'est réuni le second jour du présent mois, et a ordonné l'insertion d'une annonce dans tous les papiers-nouvelles publiés dans cette Cité, demandant des soumissions pour les impressions journalières de votre Honorable Chambre:—

Votre Comité s'est réuni de nouveau aujourd'hui, et il lui a été fait trois soumissions seulement, comme suit:—

	Composition par 1000 eunes.	Travail à la presse par Token.
De MM. Desbarats et Derbyshire, Anglais et Français.....	1 9	2 0
De MM. Campbell et Perrault, Anglais et Français	1 7½	1 10½
De MM. Lovell et Gibson, Anglais et Français	1 7	1 8

Votre Comité a résolu unanimement d'accepter les soumissions de MM. Lovell et Gibson, parce qu'ils demandent le plus bas prix, et aussi parce qu'ils ont fait les impressions de la dernière session avec promptitude et d'une manière qui leur fait honneur, et à la satisfaction de votre Honorable Chambre.

Votre Comité prend la liberté de faire remarquer à votre Honorable Chambre, que, comparativement aux soumissions antérieures pour les impressions de votre Honorable Chambre, les soumissions actuellement soumises à son adoption sont extrêmement basses.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération, demain.

Ordonné, Que M. Merritt ait la permission d'introduire un Bill pour la construction d'un Pont international sur la Rivière *Niagara*, aux Chutes de *Niagara*, ou près des dites Chutes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi le quinze du présent.

Ordonné, Que M. Duggan ait a permission d'introduire un Bill pour venir en aide à *Robert Easton Burns*, Juge de la Cour du District de *Home*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. Williams, secondé par M. Prince,

Résolu, Que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Hallon*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Vendredi le dix-septième jour d'avril présent, à dix heures du matin pour la cause assignée dans la première Résolution, que le dit Comité a rapportée à cette Chambre dans sa dernière Séance.

Ordonné, Que M. Price ait la permission d'introduire un Bill pour venir en aide d'une certaine secte religieuse à *Toronto*, dénommée *Chrétiens Unitaires*.

Il a en, conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. Aylwin, secondé par l'Honorable M. Baldwin,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouverne-

Rapport sur
les Impres-
sions.

Bill pour la
construction
d'un pont sur
la Rivière
Niagara.

Bill pour venir
en aide à
R. E. Burns.

Election de
Hallon, Ouest.

Bill en faveur
des Chrétiens
Unitaires.

Ligne Frontière
du Nouveau-
Brunswick.

Ligne frontière du Nouveau-Brunswick.

ment, priant Son Excellence de vouloir bien communiquer à cette Chambre tous les documents qui peuvent convenablement être rendus publics, ayant rapport à la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable *M. Cayley*.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'abroger les Actes et Ordonnances du *Bas-Canada*, qui établissent les Maisons de la Trinité de Québec et de Montréal, et règlent les Pilotes et Pilotages, dans la vue de substituer d'autres dispositions sur le même sujet.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Murney a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Murney* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu, demain.

Sur motion de *M. Cameron*, secondé par *M. Lantier*,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute correspondance, mémoires ou recommandations, qui peuvent avoir été échangés entre le Gouvernement de cette Province et le Secrétaire Colonial, au sujet de la vente ou de la régie des Réserves du Clergé.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Sherwood*, de *Brockville*,

Résolu. Que, pour les raisons établies par le Président, savoir : la permission donnée ce jour aux parties de produire des témoignages au sujet de la liste des votes auxquels elles se proposent d'objecter, et la distance que les témoins devront parcourir pour cet objet, le Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de Montréal, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi le vingt-neuvième jour d'avril présent, à neuf heures, A. M.

Ordonné. Que l'Honorable *M. Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le Conseil du District de *Huron* se propose d'imposer par certains réglemens.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné. Que *M. Boulton* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions de l'Acte d'Incorporation de la Société de Construction de Montréal aux diverses Cités et Villes du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu. Que les Comptes et Etats qui ont rapport aux Recettes et Dépenses Publiques du Fonds consolidé des Revenus de la Province du Canada pour l'année 1845, tels que mis devant cette Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le 3 du présent, soient renvoyés à un Comité Spécial de onze Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, et de tems à autres, s'il le juge à propos, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que le dit Comité soit composé de *M. Christie*, l'Honorable *M. Moffatt*, l'Honorable *M. Robinson*, *M. Hale*, *M. Leslie*, *M. DeWitt*, *M. Petrie*, *M. Brooks*, *M. Cameron*, *M. Le Moine* et *M. Thompson*.

Ordonné. Qu'il soit une instruction au dit Comité de reprendre la considération de ceux des dits comptes qui n'ont pas été examinés lors de la dernière Session.

L'Honorable *M. La Fontaine* a proposé, secondé par *M. Leslie*, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera Jeudi prochain, elle s'ajourne au Lundi suivant.

M. Prince a proposé en amendement, secondé par *M. Johnston*, Que le mot "Lundi," dans la dite motion, soit retranché, et le mot "Mardi" substitué.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée, et

Ordonné. En conséquence.

Ordonné. Que les Ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable *M. Viger*, secondé par *M. Gowan*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 8^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. le Solliciteur-Général Taschereau*,—la Pétition de *William Dawson*, et autres, du Comté de *Dorchester*.

Par *M. Rousseau*,—la Pétition de *J. O. Chevrefils*, écuyer, et autres, habitans du Comté d'*Yamaska*.

Par *M. Cummings*,—la Pétition d'*Archibald Thompson*, écuyer, et autres, habitans du Township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*.

Par *M. Webster*,—la Pétition de *James K. Andrews*, et autres, habitans du Township de *Dumfries*, dans le District de *Gore*.

Par *M. Jessup*,—la Pétition de *William Gibson*, écuyer, et autres, Franc-ténanciers du Township d'*Edwardsburgh*.

Par *M. Chabot*,—la Pétition de *William Power* et *Jean Casimire Bruneau*, écuyers, Juges de Circuit dans et pour le District de Québec.

Par *M. Roblin*,—la Pétition de *James Carpenter*, et autres, de *Demorestville*, et ses environs ; et la Pétition de *Thomas Morgan*, de *Hallowell*, dans le District de *Prince-Edouard*.

Société de Constructions à Toronto.

Fonds consolidés des revenus.

Instruction au Comité.

Ajournement.

Ordres du jour remis.

Pétitions présentées.

Maison de la Trinité de Québec et de Montréal.

Réserves du Clergé.

Election d'Oxford.

Taxes et Cotisations dans le District de Huron.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Francis Small*, et autres, du Comté de *Haltou*, demandant que les Terres des Réserves du Clergé de cette Province ne soient pas partagées.

De *George S. Alton*, et autres, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*, demandant la continuation du droit imposé sur les Produits Agricoles importés en *Canada*.

De *P. Besse*, et autres, de la Paroisse de *Chambly*, dans le Comté de *Chambly*, demandant que l'Acte des Chemins d'Hiver soit amendé.

De *Donald Mathison*, et autres, de la Congrégation de *Richmond*, dépendante de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*, demandant la passation du Bill introduit dans le Parlement, pendant sa dernière Session, relativement à la régie de *King's College*.

De *Patrick Wallace*, et autres, de *Cobourg*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie Manufacturière de *Cobourg*," pour manufacturer du Papier.

De l'Honorable *Gabriel Roy*, et autres, de la Côte *St.-Laurent*, dans la Paroisse de *St.-Laurent*, demandant que l'Ordonnance 3 *Victoria*, chap. 31, soit amendé de manière à placer une certaine partie de Chemin sous la juridiction des Syndics des Chemins à Barrières.

De *James Kerby*, et autres, du Township de *Bertie*, dans le District de *Niagara*, demandant que *Port Robinson* devienne la Ville de District.

De *Thomas O. Parry*, et autres, du Township de *Gainsboro'*, dans le District de *Niagara*; et de *Samuel Birdsall*, écuyer, et autres, du Township de *Canboro*, dans le District de *Niagara*, demandant que la Ville de District soit placée dans un lieu plus central que *St.-Catherine*.

D'*Ozier Buchner*, et autres, du Township de *Crowland*, dans le District de *Niagara*, demandant que *Port Robinson* devienne la Ville de District.

De *William Edwards*, et autres, habitans du Township de *Clarence*, dans le District des *Outaouais*, demandant que l'on fasse disparaître le caractère de secte de l'Université de *King's College*, que les fonds du dit Collège soient partagés entre les différentes sectes religieuses, et qu'il y soit établi des Chaires d'Agriculture, de Chimie et d'Economie Politique.

De *Gersham Cullin*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Lansdowne*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *William Murray*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande* dans le Village et Township de *Ancaster*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *A. F. Atkinson*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Grantham*, dans le District de *Niagara*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *William Graham*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Escott*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *George Hornick*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Kitley*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *M. Cowan*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les Townships de *Uxbridge* et *Brock*; et du Révérend *William Murray*, et autres, membres de l'Eglise-Unité dans la Ville de *Dundas* et Township de *Gwillimbury Ouest*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *John Taylor*, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec*, et de *John Borrowdale*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*,

dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Thomas Gibbs Ridout*, écuyer, et autres, membres de l'Institut des Artisans de *Toronto*, demandant un Acte d'Incorporation.

D'*E. P. Wilgress*, et autres, habitans Protestans de la Paroisse de *St.-Michel Lachine*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte de l'Education Élémentaire, dans le *Bas-Canada*.

De *D. D. Calvin*, et autres, habitans Protestans du Township de *Wolfe Island*, demandant à être exemptés des dispositions de l'Acte relatif aux traverses, passé dans la dernière session du Parlement.

De *Charles G. Gody*, et autres, du Township de *Dereham*, dans le District de *Brock*, demandant que les Terres des Réserves du Clergé ne soient placées sous le contrôle d'aucune Corporation Ecclésiastique.

De *Richard D. Fraser*, écuyer, d'*Edwardsburgh*, dans le District de *Johnstown*, demandant une rémunération pour les services militaires qu'il a rendus.

De *Luc Michel Cressé*, écuyer, de la Paroisse de *St.-Jean-Baptiste de Nicolet*, demandant un Acte pour lui permettre de disposer de son greffe, comme il est sur le point de laisser la Province.

De *Louise Armand dite Flamme*, de la Paroisse de *Longueuil*, demandant une pension en considération de la mort de son mari, occasionnée par des blessures qu'il avait reçues pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*.

De *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*, demandant le paiement de ses réclamations pour des actions qu'il possédait dans la Compagnie du Havre du *Port Burwell*, et qui ont été transportées au Gouvernement par la dite Compagnie.

De *Paschal Lachapelle*, et autres, habitans de la Municipalité de *Hochelaga*, dans la Paroisse de *Montréal*, demandant que la dite Municipalité soit divisée en cinq Municipalités distinctes.

De *John G. Weir*, et autres, du Comté de *Kent*, dans le District de *Ouest*, demandant que le Comté de *Kent* forme un District séparé, et que *Chatham* en soit le chef-lieu.

De *George I. Grange*, écuyer, Shérif, et autres, du District de *Wellington*, demandant qu'il ne soit pris aucune mesure pour détruire le caractère religieux de l'Université de *King's College*, ou pour empiéter sur les droits qu'elle possède en vertu de sa charte.

De *Benjamin Coffin*, et autres, habitans de *Gaspé*, demandant un Acte pour établir la preuve et faire l'enregistrement des mariages solennisés dans le dit District, avant 1821, par le Clergé Dissident, et devant les Juges de Paix, aussi bien que les baptêmes et les décès.

De *Thomas Sanders*, écuyer, et autres, du District de *Wellington*, demandant que chaque dénomination religieuse ait le contrôle de sa part des Terres des Réserves du Clergé, et que les droits des possesseurs actuels soient garantis par quelque disposition législative.

De *Calvin Gates*, et autres, des Townships de *Walpole* et *Rainham*, dans le District de *Talbot*, demandant qu'un havre soit construit à *Sandusky Creek*, soit au moyen d'une allocation, soit en incorporant une Compagnie à cette fin.

De *John S. Moriarty*, écuyer, et autres, de *Percé*, et lieux adjacens, dans le Comté de *Gaspé*, demandant un Acte pour établir la preuve et faire l'enregistrement des mariages solennisés dans le dit District avant 1821, par le Clergé Dissident, et devant les Juges de Paix, aussi bien que des baptêmes et décès.

De *Thomas Steel*, et autres, des Townships de *Shipton* et *Melbourne*, et leurs environs, dans le

Pétitions lues.

Comté de *Sherbrooke*, demandant une nouvelle allocation, si cela est nécessaire, pour construire le pont projeté sur la Rivière *St-François*, entre *Melbourne* et *Richmond*, avec assez de solidité pour permettre aux chars d'un Chemin de Fer d'y passer, et qu'il soit permis à la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et *Melbourne* de se servir du dit pont.

Du Révérend *P. H. Harkin*, et autres, habitans du District de *St-François*, demandant qu'il soit pris des mesures plus efficaces pour le logement des Indiens, dans cette Province.

De *Thomas C. Allis*, et autres, habitans du Township de *Shipton*, dans le District de *St-François*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à la Charte de l'Université de *King's College*.

De *Samuel Wood*, et autres, Agriculteurs, demandant qu'il soit pris des mesures pour établir, dans l'Université de *King's College*, une Chaire de Chimie appliquée à l'Agriculture, et pour établir des Fermes-Modèles dans chaque District.

De *James H. Comins*, de *Ste-Catherine*, dans le *Haut-Canada*, se plaignant de ce qu'il n'a pas reçu la rémunération qui lui avait été promise pour ses services en *Canada* pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*, et demandant justice.

De *David Rintoul*, et autres, du Township de *Beverly* dans le District de *Gore*, demandant que les terres des Réserves du Clergé ne soient pas partagées, ainsi que cela a été demandé par certaines Pétitions, mais que les revenus qui en proviennent soient employés à l'avancement de l'instruction publique.

De *S. Vining*, et autres du Township de *Nissouri*, dans le District de *Brock*; de *Thomas McLean*, et autres, du Township de *Zorra Est*, dans le District de *Brock*; de *A. Burtch*, et autres, du Township de *Orford Est*, dans le District de *Brock*; de *Jeremiah Cowan*, et autres du Township de *Blenheim*, dans le Comté de *Orford*; et de *John Maddock*, et autres, du Township de *Puslinch*, demandant que les Terres des Réserves du Clergé ne soient placées sous le contrôle d'aucune Corporation Ecclésiastique.

De *Moses Young*, et autres, du Township de *Dunfries*, dans le Comté de *Haltou*, demandant que la dotation de *King's College* ne soit pas partagée, mais qu'elle soit employée de manière à faire disparaître tout esprit de secte.

De *Thomas G. Coyne*, et autres, du Township de *Dunwich*, dans le District de *London*, demandant que les Terres des Réserves du Collège ne soient placées sous le contrôle d'aucune Corporation Ecclésiastique, mais que les revenus qui en proviennent soient employés à l'avancement de l'instruction publique.

De *Murdoch McKenzie*, de *Québec*, demandant une indemnité pour la perte de sa maison, que l'on a fait sauter par la poudre lors du dernier incendie de *Québec*.

Du Révérend *Francis J. Lundy*, Professeur de Littérature Classique du Collège *McGill*, se plaignant d'avoir été illégalement démis de sa charge, et d'avoir été mis hors du Collège par certains Gouverneurs du dit Collège, et demandant justice.

De *John Francis Rogers*, du Township de *Woodstock*, dans le District de *Brock*, demandant le paiement d'une certaine réclamation pour services rendus pendant les troubles de 1838.

De *Jos. D. Parmenter*, et autres, de *Gananoque*, *Leeds* et *Lansdowne*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte des Cours de Divisions.

De *James Taylor*, de la Ville de *Chatham*, demandant le paiement d'une certaine somme d'argent qui lui est due par le Bureau des Travaux Publics pour ouvrage fait sur le Chemin de *London* et *Chatham*.

De *Christopher Lyster*, et autres, habitans de *Kingssey*, et autres Townships, demandant une allocation pour continuer le Chemin de *Québec* à travers *Arthabaska*, jusqu'au point de jonction avec

le Chemin de Madriers de *Montréal* à *Stanstead*, au village de *Stanstead*.

Du Lieutenant-Colonel *Cox*, et autres, habitans de *Windsor*, et autres Townships, demandant une allocation pour reconstruire deux ponts et améliorer une certaine partie du Chemin du Port *St-François*.

De *Jean Louis Ployart*, écuyer, du Township de *Durham*, dans le Comté de *Drummond*, demandant une indemnité pour des pertes qu'il a essuyées par la faute d'un Officier Public.

Du Révérend *P. M. Mignault*, et autres, des Paroisses de *St-Joseph* de *Chambly* et *Longueuil*, demandant une loi générale relativement à la construction des Voitures d'Hiver, conformément aux dispositions de l'Ordonnance 3 et 4 *Victoria*, chap. 25.

De *N. B. Desmarteau*, et autres, de *Montréal*, demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte des Chemins à Barrières de *Montréal*.

De *G. H. Ryland*, écuyer, Régistrateur de *Montréal*, se plaignant de ce que le Gouvernement n'a pas rempli certains engagements qu'il avait pris envers lui, et demandant justice.

De *John Burwell*, demandant que "la Compagnie Commerciale et à Fonds Commun de *Woodstock*, "Port *Burwell* et *Port Rowan*," ne soit pas incorporée.

De *John Parson*, et autres, Membres du Conseil Municipal des Townships de *Buckingham* et *Portland*, sur l'*Outaouais*, demandant la construction et l'amélioration d'un certain Chemin, et la construction de certains Ponts dans le dit Township.

De *Henry Joseph Jameson*, Brasseur, de la Cité de *Québec*, demandant à être relevé de certaines disqualifications qui pèsent sur lui comme Banquierotier.

Ordonné, Que la Pétition de *John McBride*, et autres du *Haut-Canada*; la Pétition de *Locklan Bell*, et autres, du *Haut-Canada*; et la Pétition de *John Prince*, écuyer, Président de la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit*, et autres, franc-tenanciers et habitans du *Haut-Canada*, soient renvoyées au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

Pétitions renvoyées à des Comités.
John M^r Bride, et autres.
L. Bell, et autres.
J. Prince, et autres.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable *Gabriel Roy*, et autres, de la Côte *St-Laurent*, dans la Paroisse de *St-Laurent*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi.

Honorable G. Roy.

Ordonné, Que la Pétition de *P. P. Demaray*, écuyer, Gardien, et *Pierre Gamelin*, écuyer, Secrétaire, du Conseil Municipal de la Paroisse de *St-Jean-Dorchester*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal d'*Hochelega*.

P. P. Demaray, écuyer, et Pierre Gamelin, écuyer.

Ordonné, Que la Pétition de *William Edwards*, et autres, habitans du Township de *Clarence*, dans le District des *Outaouais*; la Pétition de *David Rintoul*, et autres, du Township de *Beverley*, dans le District de *Gore*; la Pétition de *Charles G. Cody*, et autres, du Township de *Dereham*, dans le District de *Brock*; la Pétition de *S. Vining*, et autres, du Township de *Nissouri*, dans le District de *Brock*; la Pétition de *Thomas McLean*, et autres, du Township de *Zorra Est*, dans le District de *Brock*; la Pétition d'*A. Burtch*, et autres, du Township d'*Orford Est*, dans le District de *Brock*; la Pétition de *Jeremiah Cowan*, et autres, du Township de *Blenheim*, dans le Comté de *Orford*; la Pétition de *Thomas G. Coyne*, et autres, du Township de *Dunwich*, dans le District de *London*; et la Pétition de *John Maddock*, et autres, du Township de *Puslinch*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*.

W. Edwards, et autres.

D. Rintoul, et autres.

C. Cody, et autres.

S. Vining, et autres.

T. McLean, et autres.

A. Burtch, et autres.

J. Cowan, et autres.

T. G. Coyne, et autres.

J. Maddock, et autres.

Pétitions ren-
voyées à des
Comités.
Rév. W.
McMurray, et
autres.
T. Sanders, et
autres.
Rév. W.
McMurray, et
autres.
M. Cowan, et
autres.
Rév. J. Nic-
kie, et autres.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *William McMurray*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Village et Township d'Ancaster, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition de *Thomas Sanders*, écuyer, et autres, du District de Wellington; la Pétition du Révérend *William McMurray*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Ville de Dundas et Township de *Guillimbury Ouest*, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition de *M. Cowan*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships d'*Uxbridge* et *Brock*; et la Pétition du Révérend *John Nickie*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Ville de *Stratford* et ses environs, dans le Diocèse de Toronto, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto.

B. Coffin, et
autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Benjamin Coffin*, et autres, habitans de *Gaspé*, et la Pétition de *John S. Moriarty*, écuyer, et autres, de *Percé*, et lieux adjacens, dans le Comté de *Gaspé*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill des Iles de la *Magdeleine*, et autres ordres de renvoi.

Conseil Muni-
cipal de Nia-
gara.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à des lots de Ville), soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Richard Millar*, et autres, Président et Membres du Bureau de Police de la Ville de *Niagara*.

J. Sill, et au-
tres.

Résolu, Que la Pétition de *James Sill*, et autres, du Township de *Walpole*, dans le District de *Talbot*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Thompson*, l'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, *M. Roblin* et *M. Dickson*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

J. McKenzie,
et autres.

Résolu, Que la Pétition de *John D. McKenzie*, et autres, de *Beverley*, et *Galt*, dans le District de *Gore*, et des *Etats-Unis* d'Amérique, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Dickson*, l'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'Honorable *M. Cayley*, *M. Webster* et *M. Chalmers*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

H. J. Jameson,
et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Henry Joseph Jameson*, Brasseur, de la Cité de *Québec*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Chauveau*, l'Honorable *M. Aylwin*, *M. le Solliciteur-Général Taschereau*, *M. Christie* et *M. Chabot*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

J. G. Weir, et
autres.

Résolu, Que la Pétition de *John G. Weir*, et autres, du Comté de *Kent*, dans le District de l'Ouest, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Woods*, *M. Prince*, *M. Cameron*, *M. Ermatinger*, et l'Honorable *M. Cayley*, pour en examiner le contenu et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

J. Hutchison,
et J. F. McCar-
they.

Résolu, Que la Pétition de *James Hutchison*, et *James P. McCarthey*, de la part d'une Assemblée Publique des habitans de *Bayham*, et

autres Townships, dans les Districts de *London*, *Oxford* et *Talbot*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Ermatinger*, *M. Gowan*, *M. Cummings*, *M. Merritt* et *M. Williams*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétitions ren-
voyées à des
Comités.

Résolu, Que la Pétition de *D. D. Calvin*, et *D. D. Calvin*, autres, habitans du Township de *Wolfe Island*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Smith*, de *Frontenac*, *M. Stewart*, de *Bytown*, *M. Dickson*, *M. Jessup* et *M. Seymour*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de *Charles Hill*, du C. Hill Township de *Bertie*, dans le District de *Niagara*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Thompson*, *M. MacDonell*, de *Stormont*, et l'Honorable *M. Papineau*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de *G. H. Ryland*, écuyer, *G. H. Ryland*, *Registreur de Montréal*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Macdonald*, de *Kingston*, l'Honorable *M. Moffatt*, *M. Gowan*, *M. Meyers*, l'Honorable *M. Aylwin* et *M. Hall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de *N. B. Desmarcaut*, et autres, de *Montréal*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable *M. DeBleury*, l'Honorable *M. Moffatt*, *M. Jobin*, *M. Lacoste* et *M. Colville*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Victoria*, (relativement à l'Acte des Conseils Municipaux,) soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Murney*, *M. Woods* et l'Honorable *M. Roblin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Conseil Muni-
cipal de Victo-
ria.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Victoria*, (relativement à un Chemin Macadamisé), soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Murney*, *M. Roblin* et *M. Hall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Conseil Muni-
cipal de Victo-
ria.

Résolu, Que la Pétition de *Richard D. Fraser*, écuyer, d'*Edwardsburg*, dans le District de *Johntown*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Gowan*, *M. Sherwood*, de *Brockville*, *M. Jessup* et *M. MacDonell*, de *Stormont*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

D. D. Fraser,
écuyer.

M. Prince, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *John Macara*, de la Cité de *Toronto*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport sur la
Pétition de J.
Macara.

Que votre Comité a consulté le Certificat et les documens produits à l'appui de la Pétition, et constaté

Rapport sur la
Pétition de J.
Macara.

que le dit *John Macara* a fait une cléricature de cinq ans chez un Procureur de la Cité d'*Edinburgh* : qu'avant sa cléricature, il avait suivi tous les Cours Littéraires de l'Université d'*Edinburgh*, que la Société des Procureurs exige de ses membres : qu'il a ensuite suivi les Cours de Droit de la dite Université, pendant sa cléricature : et qu'après s'être qualifié ainsi, ce qui lui donnait le privilège de plaider devant la Cour Suprême d'*Ecosse*, il a été admis à pratiquer dans la Cour du Shérif.

Le Comité a constaté de plus que le dit *John Macara* a fait une cléricature régulière chez un Procureur et Solliciteur en Chancellerie, en cette Province, depuis le 1er juin, 1812, et qu'il a été admis membre de la Société des Avocats du *Haut-Canada* depuis trois ans.

Le Comité prend de plus la liberté de faire rapport que le dit *John Macara* a produit des certificats de bonne conduite, et de capacité dans sa profession, de la part de personnes les mieux en état d'en juger.

Le Comité est d'opinion que la seule chose qui empêche le dit *John Macara* de pratiquer, dans les Cours de cette Province, est l'interprétation rigoureuse que l'on donne au Statut, 7^e Guil. 4, c. 15, qui n'a pas désigné les Cours Ecossaises sous le nom qu'on leur donne en *Ecosse*, et qui a ainsi privé le corps des Solliciteurs Ecossais des privilèges dont jouissent les Solliciteurs Anglais et Irlandais en cette Province ; exclusion qui tombe avec d'autant plus de rigueur sur le Pétitionnaire, que ses qualifications lui donnaient droit d'aspirer au rang le plus élevé parmi les praticiens en *Ecosse*.

Tout en recommandant la réclamation de *M. Macara*, comme méritant à juste titre la considération favorable du Parlement Provincial, votre Comité suggère, en même tems que l'on devrait introduire une mesure générale pour permettre aux Solliciteurs, Procureurs et Avocats admis à pratiquer dans les Cours de Shérif, en *Ecosse*, après une cléricature de trois années en cette Province, de jouir des mêmes privilèges qui sont accordés ici aux Solliciteurs Anglais et Irlandais.

Bill en faveur
de J. Macara.

Ordonné, Que *M. Prince* ait la permission d'introduire un Bill pour le soulagement de *John Macara*, écuyer, de la Cité de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Adresse relativement aux
pertes provenant de la Rébellion, (B. C.)

Sur motion de *M. Scott*, secondé par *M. Chauveau*, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient, copie de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre le Gouvernement et la Commission nommée pour s'enquérir des pertes éprouvées par les habitans du *Bas-Canada*, pendant la dernière rébellion avec les instructions données à la dite Commission.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Iles de la
Magdeleine.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Joseph Cormier*, écuyer, et autres, des Iles de la *Magdeleine*, dans le Comité de *Gaspé*, soit soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bureau des
Travaux.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du Rapport du Bureau des Travaux Publics, daté de décembre, 1815, mis devant la Chambre le six

du présent, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. LeBoutillier*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à *Charles DeLéry*, écuyer, l'un des greffiers assistants de cette Honorable Chambre, de venir devant le Comité Spécial, nommé par cette Chambre pour s'enquérir et faire rapport sur l'état et la condition des Rôles, Records, Journaux et autres papiers appartenant aux ci-devant Parlement du *Haut* et du *Bas-Canada*, et des registres judiciaires appartenant aux diverses Cours de Justice dans le *Bas-Canada* ; et si les officiers qu'il appartient conservent et mettent les dits papiers dans un ordre régulier et systématique, et sur les précautions que l'on a prises pour les mettre en sûreté et les conserver. Samedi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit Ordre de renvoi.

Ordonné, Que *M. Christie* porte le dit Message à l'Honorable Conseil Législatif.

M. Murney, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance d'abroger les Actes et Ordonnances du *Bas-Canada*, qui établissent les Maisons de la Trinité de *Québec* et de *Montréal*, et régulent les Pilotes et pilotages, dans la vue de substituer d'autres dispositions sur le même sujet, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer les Actes ou Ordonnances du *Bas-Canada*, qui établissent les Maisons de la Trinité de *Québec* et *Montréal*, et régulent les Pilotes et pilotages, dans la vue de substituer d'autres dispositions sur le même sujet.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre les Lois et Ordonnances actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, aux Pilotes et Pilotages dans le Port de *Québec*, et au fonds des Pilotes Infirmes, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi le dix-sept du présent.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certains Actes et une Ordonnance y mentionnés, qui ont rapport à la Maison de la Trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi le dix-sept du présent.

M. Jessup, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance de reviser et amender un Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de Sa Feue Majesté le Roi *Guillaume* Quatre, intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de Compagnie du " Chemin de Fer de *Cobourg*," et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Adresse de
mandant au
Conseil Légis-
latif de laisser
comparître
son Greffier
devant un Co-
mité.

Maison de la
Trinité de
Québec et
Montréal.

Bill de la Mai-
son de la Tri-
nité de Qué-
bec.

Bill de la Mai-
son de la Tri-
nité de Mont-
réal.

Chemin de Fer
de Cobourg.

Résolu. Qu'il est expédient de faire revivre et amender un Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté le Roi *Guillaume* Quatre, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg*," et pour d'autres fins y mentionnées.

Ordonné. Que M. *Meyers* ait la permission d'introduire un Bill pour renouveler et amender l'Acte du *Haut-Canada*, qui pourvoit à l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger deux certaines Ordonnances y mentionnées, relativement aux Chemins d'hiver, dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au District de *Québec*, au District de *Gaspé*, et à cette partie du District des *Trois-Rivières*, qui est ou qui était comprise dans les limites du District Municipal de *Portneuf*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte passé pour encourager l'agriculture, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le premier Rapport du Comité permanent des Impressions et de la Reliure, étant lu ;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit Rapport en considération ; et le dit Rapport ayant été lu de nouveau,

Résolu. Que cette Chambre concourt dans le premier Rapport du Comité Permanent des Impressions et de la Reliure.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux régler les formalités des Actes Authentiques passés pardevant Notaires, étant lu ;

L'Honorable M. *Viger* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Laurin* a proposé en amendement, secondé par M. *Lacoste*, que le mot "maintenant," dans la dite motion soit retranché, et que le mot "demain" soit ajouté à la dite motion.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et

Ordonné. En conséquence.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler les Cotisations et la Nomination des Cotiseurs et Collecteurs dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

L'Honorable Procureur-Général *Draper* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boulton, Boutillier, Cameron, Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeWitt*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Foster, Gowan, Guillet, Hale, Hall, Jessup, Jobin, Lacoste, Laterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald*, de *CORNWALL, Merritt, Méthot, Meyers, Monro, Morin, Papineau, Price, Prince, Robinson, Roblin, Rousseau, Scott, Seymour, Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Smith*, de *WENTWORTH, Stewart*, de *BYTOWNS, Stewart*, de *PRESCOTT, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Thompson, Viger, Watts, Webster, Williams* et *Woods*.—(57.)

CONTRE.

Messieurs *Johnston, Macdonell*, de *DUNDAS, MacDonell*, de *STORMONT*.—(3.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher le cumul et la pluralité des emplois, étant lu ;

Ordonné. Que le dit Bill soit lu une seconde fois. Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour l'établissement et le support plus efficace d'Écoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé : "Acte pour amender,

"consolider et réunir en un seul Acte, les diverses "Lois maintenant en force, pour établir ou régler la "pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le "*Haut-Canada*," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, étant lu ;

Ordonné. Que le dit Bill soit lu une seconde fois, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour substituer aux amendes et actions simulées (*recoveries*) des formes de garantie plus simples, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cummings* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ; et

M. *Cummings* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour lever certains doutes relativement à la juridiction donnée à la Cour de Chancellerie du *Haut-Canada*, dans les matières relatives aux Lunatiques, aux Idiots et aux Insensés, et à leurs biens ; et pour amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada* relativement aux Lunatiques, Idiots et Insensés, et à leurs biens, étant lu ;

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

Bill des Chemins d'Hiver.

Bill des Sociétés d'Agriculture.

Rapport sur les Impressions.

La Chambre concourt dans le dit rapport.

Bill relatif aux Actes Authentiques.

Bill des Cotisations.

Bill relatif au cumul des emplois.

Bill des Ecoles Élémentaires, (H. C.)

Bill des Cours de District, (H. C.)

Bill de la Milice.

Bill relatif aux amendes et actions simulées.

Bill relatif aux Lunatiques et Idiots.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *Boulton* a pris le fauteuil du Comité: et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; et

M. *Boulton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement: et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier. *Ordonné.* Que le dit Bill soit grossoyé.

Ordres du jour remis.

Ordonné. Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain, et qu'ils soient alors les premiers Ordres du jour.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 9^o die Aprilis.

ANNO NONO. VICTORIÆ REGINÆ. 1846.

Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Boutillier*.—la Pétition du Conseil Municipal de *St-Hyacinthe*.

Par M. *De Witt*.—la Pétition de *John Hale*, et autres, Manufacturiers et Marchands de Cuir, de *Montréal*.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*.—la Pétition de *Lodigarius Beisang*, et autres, de *Waterloo*, et autres Townships.

Par M. *Williams*.—la Pétition du Révérend *Robert Harding*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township d'*Emily*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Chalmers*.—la Pétition de *James P. Gage*, et autres, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*; la Pétition d'*Alexander McNaughton*, et autres, du Township de *Nassagawaga*; la Pétition de *Henry F. Graham*, et autres, habitans de *Barton* et autres Townships, dans le District de *Gore*; et la Pétition de *Henry McCann*, et autres, de *Nassagawaga*.

Par M. *Mouro*.—la Pétition du Révérend *T. G. Elliot*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Colchester*, dans le District de l'Ouest.

Par M. *Lantier*.—la Pétition du Révérend *Messire Lamarre*, de la Paroisse de *St-Jeanne*, de *l'Île Perrot*, dans le District de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Moffatt*.—la Pétition de *Sœur E. Forbes* dite *M-Mullen*, Supérieure, et autres Dames, Religieuses Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de *Montréal*. (Sœurs-Grises).

Par M. *Scott*.—la Pétition du Révérend *Messire Ducharme*, et autres, de *St-Thérèse*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Terrebonne*; et la Pétition du Révérend *Edward G. Sutton*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par M. *Roblin*.—la Pétition de *Robert Riddell*, écuyer, et autres, du District de *Talbot*.

Par M. *Ermatinger*.—la Pétition de *W. F. Wallace*, écuyer, Président d'une assemblée des habitans de *Bayham*, et Townships avoisinans, dans le District de *London*,

Par M. *Dickson*.—la Pétition de *John Claus* et *W. Claus*, de *Niagara*; et la Pétition d'*Edmund Riselay*, écuyer, et autres, du District de *Niagara*.

Par M. *Hale*.—la Pétition de *George W. Brooks*, écuyer, et autres, de la Ville de *Sherbrooke* et ses environs.

Un Bill grossoyé pour abroger deux certaines Ordonnances y mentionnées, relativement aux Chemins d'hiver, dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au District de *Québec*, au District de *Caspé*, et à cette partie du District des *Trois-Rivières*, qui est ou était comprise dans les limites du District Municipal de *Portneuf*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que M. *Laurin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour amender l'Acte passé pour encourager l'Agriculture, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

M. *Lantier* a proposé, secondé par M. *Méthot*, Que le Cavalier grossoyé suivant soit ajouté au dit Bill, et en fasse partie:—

“Et qu'il soit statué, qu'après la passation du précédent Acte, la place ou les places où les exhibitions devront se faire, et le jour auquel elles devront se faire, seront fixés par la majorité des officiers et des membres du Comité, au lieu de l'être par le Président, comme ci-devant.”

Le dit Cavalier a été lu trois fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que M. *Watts* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *François X. Lambert*, et autres, près du *Lac Mandeville*, dans le District des *Trois-Rivières*, demandant une allocation pour l'ouverture d'un Chemin.

De *Charles Emond*, écuyer, Président, et autres, Administrateurs de l'Académie de *Berthier*, dans le District de *Montréal*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

Du Révérend M. *McDonagh*, de *Perth*, dans le District de *Bathurst*, demandant qu'une certaine partie d'une rue du dit Township soit accordée à la Congrégation Catholique, pour y ériger une Chapelle.

De *John A. Gemmill*, et autres, du District de *Bathurst*, demandant une allocation pour construire un Chemin depuis *Brockville* jusqu'au Chemin de *Bytown* à *Prescott*.

De *William Bowes*, de la 5^{ème} Concession du Township de *Ramsay*, dans le District de *Bathurst*, demandant une indemnité pour certaines dépenses qu'il a encourues en construisant une Maison d'Ecole.

De *John Ritchie*, et autres, Syndics de l'Eglise des Baptistes de *Perth*, dans le Comté de *Lanark*, demandant que leurs titres à un certain lot de terre situé dans le dit Township, et qu'ils ont acquis dans l'intérêt de la dite Eglise, soient légalisés par un Acte de la Législature.

De *Caleb Hopkins*, écuyer, et autres, de *Hamilton* et de *Trasfalgur*, et autres Townships, dans le District de *Gore*, demandant une allocation pour planchéier le Grand Chemin de *Hamilton*, jusqu'à l'endroit où le Chemin de la Cité de *Toronto* est macadamisé.

De *Joseph Ireland*, et autres, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*, demandant que la rue *Dundas* soit améliorée depuis les limites Est du District de *Gore* jusqu'à la Ville de *Hamilton*.

De *J. P. Gage*, et autres, des Townships de *Nelson* et *Saltfleet*, dans le District de *Gore*, demandant qu'il soit construit un Pont tournant ou qu'il soit établi une traverse sur le Canal de la Baie de *Burlington*.

D'*Abraham Schooley*, et autres, du Township de *Thumberstone*, dans le District de *Niagara*; et de *John Graybill*, écuyer, et autres, du Township de *Wainfleet*, dans le District de *Niagara*, demandant que *Port Robinson* devienne la Ville du District.

Bill des Chemins d'hiver.

Bill des Sociétés de l'Agriculture, (B. C.)

Cavalier.

Pétitions lues.

Parsons lues. Du Révérend *Henry Wilkes, A. M.*, et autres Ministres de l'Évangile, formant l'association des Ministres de la Cité de *Montréal*, demandant que l'Acte 3 et 4 *Victoria*, chap. 78, relatif aux Terres des Réserves du Clergé, soit strictement mis en vigueur.

De *S. Jones*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, et du Révérend *William Dawes*, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Église du Diocèse de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Église, une partie des Réserves du Clergé, qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Robert Fleming Gourlay*, exposant :—Qu'il a été présenté à Votre Honorable Chambre, le 11 Septembre 1841, un Rapport sur l'affaire de votre Pétitionnaire, lequel est conçu dans les termes suivans :—

“ Le Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Robert F. Gourlay*, de *Kingston*, dans laquelle il se plaint des pertes qu'il a essayées par le Gouvernement Exécutif du *Haut-Canada*, a l'honneur de faire rapport :—

“ Qu'il a examiné la Pétition de *M. Gourlay*, interrogé des témoins à ce sujet, et obtenu les dépositions de personnes qui ont eu connaissance des torts dont il se plaint ; et il trouve que les faits suivans sont pleinement prouvés.

“ En 1817, le Pétitionnaire, *M. Gourlay*, visita pour la première fois le *Canada*, où il avait déjà acquis des propriétés par son mariage ; il en acheta d'autres, et commença à instituer des recherches statistiques sur les ressources de la Province. Dans le cours de ses recherches, il eut connaissance de l'existence de divers abus ; il proposa alors de nommer une commission chargée de se rendre en *Angleterre* pour remédier à ces abus, et convoqua plusieurs assemblées publiques à cet effet. Les procédés de ces assemblées ont été publiés dans un pamphlet, et ont généralement été approuvés par les habitans de la Province, mais il n'en a pas été de même des personnes en pouvoir qui crurent entrevoir dans ces procédés une tendance séditieuse. En conséquence, il fut arrêté et traduit pour sédition devant un tribunal à *Kingston*, mais il fut acquitté. Traduit de nouveau en justice à *Brockville*, ce procès eut le même résultat que le premier. Ses affaires l'appelèrent alors à *New-York*, et, à son retour, il fut jeté dans la prison de *Niagara*, où les mauvais traitemens et un emprisonnement de six semaines pendant les plus fortes chaleurs de la canicule, dans une cellule, privé de la lumière du jour et de toute communication avec ses amis, son Conseil ou les Magistrats du District, le jetèrent dans une faiblesse de corps et d'esprit, qu'il ne put se défendre lors de son procès, ni même comprendre l'acte d'accusation. Il en résulta qu'il fut banni de la Province pour la vie, et condamné à la peine de mort, s'il revenait ; et cela sous prétexte qu'il avait négligé de quitter le pays sur l'ordre d'un Magistrat qui a donné une interprétation injuste à un statut inconstitutionnel, et exercé ce pouvoir d'une manière encore plus illégale.

“ Votre Comité croit que de pareils procédés n'ont pas besoin de commentaire.

“ D'après les témoignages que l'on trouvera annexés à ce Rapport, votre Comité est d'opinion, que l'arrestation et l'emprisonnement du Pétitionnaire à *Niagara*, en 1819, étaient injustes et inconstitutionnels, et que rien au monde ne saurait justifier un acte aussi arbitraire. Qu'il était également injuste, illégal et inconstitutionnel de le priver de la vue de ses amis ou de son Conseil ; et que la défense, faite aux Magistrats d'un Comté ou District, de visiter la prison de ce Comté ou District, blesse toutes les convenances, et entraînerait les conséquences les plus funestes, si elle était renouvelée.

“ Votre Comité est aussi d'opinion, que son procès et sa condamnation, alors que son corps et son esprit étaient affaiblis et affaiblis par les souffrances qu'il avait endurées, et qui l'ont empêché de se défendre, étaient à la fois cruels, injustes et inconstitutionnels.

“ Votre Comité doit exprimer l'espoir que votre Honorable Chambre rendra au Pétitionnaire la justice qui lui a été si longtemps refusée, et qu'elle votera une Adresse à Son Excellence à cet effet, afin de mettre la Couronne en état de répudier les transactions et les persécutions qui ont entraîné sa ruine. Le Comité se flatte que la Législature voudra bien déclarer nulle la sentence qui le bannit de la Province ; indemniser des pertes et des dommages qu'il a soufferts par l'exercice d'une autorité que rien ne saurait justifier, et payer les dépenses qu'il a encourues, en défendant devant la Législature les droits d'un sujet Britannique.

“ Votre Comité a entre les mains des preuves, que, pendant la dernière rébellion, et tandis qu'il résidait dans les *Etats-Unis*, le Pétitionnaire a donné à Son Excellence *Sir Francis Bond Head*, alors Lieutenant-Gouverneur du *Haut-Canada*, des renseignemens importants sur les mouvemens des brigands qui s'organisaient alors pour envahir et attaquer la Province ; votre Comité suggère humblement que c'est là une circonstance qui ne doit pas être oubliée ni passée sous silence.

“ Le tout est respectueusement soumis.

W. DUNLOR, Président.

“ *Kingston*, 11 septembre, 1841.”

Que ce Rapport a été débattu, soutenu et placé sur les Ordres du jour jusqu'au seize septembre, lorsqu'il fut unanimement résolu qu'il en serait transmis copie au Gouverneur-Général. Que, trois semaines après cela, l'Administrateur du Gouvernement ordonna de payer à votre Pétitionnaire une somme de cinquante louis, comme partie de ses dépenses, conformément à la recommandation de votre Honorable Chambre.

Que votre Pétitionnaire se décida alors à passer en *Angleterre* pour soumettre toute la matière au Parlement Impérial ; et, dans cette vue, il demanda, dans les Bureaux, copie des papiers nécessaires qu'il obtint, excepté deux affidavits qui avaient été égarés.

Votre Pétitionnaire se rendit à *Québec* pour s'embarquer, espérant voir le Gouverneur-Général, et recevoir de lui l'assurance que les copies des deux affidavits lui seraient transmises, lorsqu'il en aurait besoin. Mais voyant que Son Excellence devait se rendre à *Kingston* d'abord, votre Pétitionnaire revint dans cette ville, où, à sa grande surprise, on lui signifiâ copie du Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif, en contradiction avec l'opinion de votre Honorable Chambre, et il devint alors nécessaire pour lui de séjourner en Amérique jusqu'à ce que le Parlement Provincial s'assemblât de nouveau.

Que, dans le mois de septembre, 1842, votre Pétitionnaire présenta une Pétition à votre Honorable Chambre dans laquelle il se plaignait d'irrégularités commises par les Ministres de la Couronne, et demandait une enquête à cet égard. Que cette Pétition fut renvoyée à un Comité qui ne s'occupa nullement du seul objet pour lequel il avait été nommé, et recommanda de lui accorder une pension “ en considération des souffrances et des pertes qu'il avait souffertes,” que votre Pétitionnaire ne put accepter, attendu que cette recommandation se trouvait en contradiction avec le Rapport de 1841. De fait, ce procédé a exposé votre Pétitionnaire à une détresse indicible, non pas certes intentionnellement, car le Pétitionnaire est convaincu que l'on en a ainsi agi à son égard avec la plus grande bienveillance ; mais cela lui a ôté tout espoir de pouvoir en appeler au Parlement Impérial, et a servi d'excuse pour priver votre Pétitionnaire de l'allocation que votre Honorable Chambre avait recommandé de lui faire, “ pendant qu'il défendait les droits d'un sujet Britannique.”

Le Rapport de 1841 était très bien mûri et rédigé, et avait été l'objet de débats régulièrement suivis. Jamais question qui intéressât plus vivement la dignité de la Couronne n'a été portée devant votre Honorable Chambre:—jamais les Ministres de la Couronne n'ont été dans l'obligation d'exercer une plus grande surveillance que lorsque cette question a été débattue;—si l'on avait quelque chose à dire en faveur d'un pouvoir dont on avait mésusé, c'était alors le tems d'élever la voix: mais l'on ne pouvait rien avancer qui ne pût être réfuté à l'instant même. Les Ministres de la Couronne n'opposèrent pas une seule parole dans cette occasion; au contraire, ils approuvèrent tous les procédés, et se joignirent au vote unanime de la Chambre pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général.

Cette affaire ainsi terminée, quel droit avaient les Ministres de la Couronne de dresser un Rapport qui contredisait l'opinion de Votre Honorable Chambre? Sir *Richard Jackson* avait précédemment déclaré à votre Pétitionnaire qu'il ne s'occuperait pas de cette question, "vu qu'il n'était chargé de l'Administration du Gouvernement que temporairement," et votre Pétitionnaire ne s'attendait pas qu'il dût s'en mêler en aucune manière. Un semblable procédé paraît, aux yeux de votre Pétitionnaire, être le résultat d'une trahison et d'une intervention clandestine:—trahison de la part des Ministres de la Couronne, et intervention de la part de quelques personnes intéressées à amener ce résultat.

Votre Pétitionnaire ne saurait imaginer de sujet qui exige plus impérieusement une enquête. A ses yeux, le Rapport du Comité du Conseil Exécutif paraît un tissu d'assertions que rien ne saurait justifier, et de raisonnemens fallacieux et erronés; et il croit qu'il lui a été signifié dans l'espoir qu'il ne pourrait faire autrement que de succomber ou périr dans cette lutte inégale.

Votre Pétitionnaire est retourné en *Canada* comme pacificateur et dans des vues de bienfaisance. Grâce à la bienveillance des habitans, il a reçu l'invitation d'y rester et de s'adresser à la Législature. Votre Honorable Chambre lui a toujours témoigné la plus vive sympathie, et c'est avec un sentiment pénible, qu'il voit qu'un devoir rigoureux l'expose à le faire considérer comme un ingrat et un homme qui se rit de toutes les conséquences:—en un mot, son respect pour les droits et la respectabilité de Votre Honorable Chambre l'ont jeté dans ce cruel dilemme.

Depuis 1841, votre Pétitionnaire, quoiqu'il ait été exposé à tous les désavantages, n'a jamais un seul instant cessé de diriger tous ses efforts vers le succès de cette grande cause,—cause de la vérité et de la justice,—qui est également celle de la Chambre et la sienne propre,—cause qui doit être décidée maintenant ou jamais, car il est à la veille de succomber sous le poids de l'âge et des infirmités.

En 1842, votre Comité alléguait qu'il n'avait pas un tems suffisant pour discuter pleinement ce sujet:—aujourd'hui on ne peut plus faire valoir un semblable prétexte:—aujourd'hui, votre Honorable Chambre peut s'enquérir de toutes les circonstances,—repousser tous les assauts, et arriver à un résultat satisfaisant. Votre Pétitionnaire ne doute nullement que votre Honorable Chambre ne puisse soutenir le Rapport de 1841 à l'encontre de celui du Conseil Exécutif: et afin qu'on puisse voir d'un même coup d'œil les forces opposantes, il annexe copie de ce Rapport à la présente Pétition.

Et il prie votre Honorable Chambre de vouloir bien prendre sa demande en sa plus sérieuse considération. Copie du Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif, daté le 10 décembre, 1841, et approuvé par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, le 13 décembre, sur la Pétition de *M. Robert F. Gourlay*.

En obéissance aux ordres de Votre Excellence, le

Comité du Conseil a pris en considération la Pétition de *M. Robert F. Gourlay*, demandant à être informé de ce qu'il doit attendre du Conseil Exécutif au sujet d'une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, basée sur un Rapport d'un Comité Spécial de cette Honorable Chambre, dont suit un extrait:— "Votre Comité doit exprimer l'espoir que votre Honorable Chambre rendra au Pétitionnaire la justice qui lui a été si longtems refusée, et qu'elle votera une Adresse à Son Excellence à cet effet, afin de mettre la Couronne en état de répudier les transactions et les persécutions qui ont entraîné sa ruine; le Comité ose se flatter que la Législature voudra bien déclarer nulle la sentence qui le bannit de la Province, l'indemniser des pertes et des dommages qu'il a soufferts par l'exercice d'une autorité que rien ne saurait justifier, et payer les dépenses qu'il a encourues, en défendant devant la Législature les droits d'un sujet Britannique."

Les torts, dont se plaint *M. Gourlay*, paraissent avoir résulté d'un Acte du Parlement Provincial, passé dans l'année 1804, intitulé, "Acte pour mieux protéger cette Province contre toutes tentatives ou projets séditions contre la tranquillité d'icelle."

Cet Acte autorisait le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur administrant le Gouvernement de la Province, les Membres des Conseils Législatif et Exécutif, les Juges de la Cour du Banc du Roi, ou autres personnes autorisées à cet effet, d'arrêter par warrant toute personne ou personnes qui, n'ayant pas résidé dans la Province pendant l'espace des six mois qui précéderont immédiatement la date du dit warrant, et n'ayant pas prêté le serment d'allégeance, auront par leurs paroles, actions ou conduite, tenté ou donné de justes raisons de soupçonner qu'elle ou elles étaient sur le point de tenter d'aliéner les dispositions des sujets de Sa Majesté de la dite Province, contre sa personne ou son Gouvernement, ou de troubler en aucune manière, avec intention séditions, la tranquillité de la dite Province;—et lors de la dite arrestation et après examen, d'enjoindre à la dite personne de laisser la Province.

Le dit Acte prescrit "que lorsqu'aucune telle personne sera ainsi trouvée dans la Province sans avoir obtenu du Gouvernement la permission de retourner, elle sera emprisonnée sans pouvoir être admise à caution, jusqu'à ce qu'elle soit élargie par le Gouvernement, ou par la Cour d'Oyer et Terminer, suivant le cours de la loi,—et qu'elle pourra être condamnée à l'emprisonnement et au bannissement; et si elle revient sans permission du dit bannissement, elle sera passible de la peine de mort, comme un félon."

La Législature a depuis longtems révoqué cet Acte, et cela avec beaucoup de sagesse et d'apropos, dans l'opinion du Comité; mais, dans la question actuelle, le Comité se croit tenu d'examiner la loi telle qu'elle existait lors des évènements dont on se plaint.

Il paraît que *M. Gourlay*, sur information donnée sous serment par l'un des membres de la Chambre d'Assemblée, fut arrêté et conduit devant deux membres du Conseil Législatif, sous prévention d'avoir par ses paroles, actions et conduite, tenté d'aliéner les dispositions des sujets de Sa Majesté, contre la personne et le Gouvernement du Roi, et d'exciter une rébellion contre le Gouvernement du Roi dans la Province; et que, ne pouvant répondre d'une manière claire et satisfaisante aux messieurs qui avaient émané le warrant, il lui fut enjoint par eux de quitter la Province sous un tems limité.

M. Gourlay jugea à propos de ne faire aucune attention aux ordres qui lui étaient ainsi donnés, et, par sa désobéissance, il s'exposa à la pénalité imposée par l'Acte: et étant revenu dans la Province,

contrairement aux dispositions de la loi, il fut arrêté, subit un procès, et fut trouvé coupable, et condamné à l'emprisonnement et au bannissement. *M. Gourlay* demande aujourd'hui justice, et désire savoir les intentions du Gouvernement Exécutif à son égard.

Il paraît que, conformément à une partie de l'Adresse, Votre Excellence a ordonné de payer cinquante louis à *M. Gourlay*.

On demande en outre dans l'Adresse que le Gouvernement désapprouve la transaction.

Les procédés, dont *M. Gourlay* a été l'objet, ne paraissent pas avoir été le fait du Gouvernement Exécutif, mais celui d'un tribunal qui exerçait des pouvoirs étendus et extraordinaires avec la discrétion la plus illimitée dans l'exercice qu'il devait en faire. En consentant à l'abrogation de l'Acte même, le Gouvernement a déjà exprimé son opinion, de la manière la plus formelle, contre l'octroi d'un pouvoir aussi arbitraire entre les mains d'aucune personne ou corps de personnes; mais le Comité ne voit pas comment cette désapprobation du fait de personnes sur lesquelles le Gouvernement actuel de la Province n'a aucun contrôle, peut en aucune manière affecter favorablement l'affaire de *M. Gourlay*.

Si l'on met en question la légalité des procédés sous le prétexte que le statut n'était pas applicable aux sujets Britanniques, en référant à l'Acte lui-même, on peut voir que la résidence actuelle dans la Province et la prestation du serment d'allégeance étaient les qualifications indispensables pour exempter toute personne de l'opération de la loi: le titre de sujet-né Britannique n'est pour rien. En jetant un coup-d'œil sur l'histoire du tems où l'Acte a été passé, quelques années seulement après la suppression d'une sanglante rébellion en *Irlande*, et presqu'immédiatement après une tentative de la même nature dans le même pays,—et dans un tems où la guerre de la Révolution Française avait éclaté dans toute sa force pour le triomphe d'un principe qui agitait plus ou moins l'esprit de tous les hommes, il n'est pas extraordinaire que l'on ait maintenu des mesures de cette nature dans une partie éloignée et alors extrêmement faible de l'empire. Il y a de bonnes raisons de croire que ces mesures étaient destinées à militer également contre les sujets Britanniques et contre les étrangers; et le pouvoir d'empêcher d'une manière sommaire les sujets mêmes Britanniques de s'établir dans les Colonies Britanniques, de les forcer de sortir de ces Colonies, n'est pas un fait si extraordinaire en lui-même qu'on puisse baser un argument de nature à faire ressortir l'impossibilité où était la Législature du Haut-Canada, d'étendre les dispositions de la loi contre toutes les personnes dont la présence pouvait être dangereuse à la paix de la Province, et qui tombaient sous la lettre même de la loi. On ne peut révoquer en doute le droit de la Législature de passer un tel Acte; et répudier comme illégaux les procédés qui ont été adoptés en vertu du dit Acte, ce serait, (sans qu'il en résultât aucun bien en faveur de *M. Gourlay*), une déclaration qui tendrait à invalider ce qui, cependant, était évidemment légal alors, avec quelque rigueur que la loi ait pesé sur le Pétitionnaire.

Si l'on admet que le Statut du Parlement Provincial était en force, on doit voir que ceux qui étaient chargés d'agir en vertu de cet Acte étaient revêtus des pouvoirs et de la discrétion la plus illimitée.

Il paraît qu'il n'était pas nécessaire, pour obtenir un ordre de bannissement, d'établir et prouver quelque acte formel et public de trahison ou de sédition tendant à produire une impression générale d'après les actes ou la conduite générale d'une personne. La seule "apparence de soupçon" était tout ce qui suffisait, et la loi paraît jusque là avoir été suivie. Il ne résulterait aujourd'hui aucun bien d'une enquête, si même elle était satisfaisante et pouvait avoir lieu,

relativement aux motifs qui ont servi de base à ces procédés. *M. Gourlay* a souffert pour sa désobéissance à la loi, telle qu'elle existait alors. Aucun jury ne pourrait légalement l'acquitter de cette désobéissance; et ni le regret qu'une telle loi ait pu exister, ni son application si rigoureuse contre le Pétitionnaire, ni même les sentimens de commisération que doivent exciter des souffrances, ne sauraient justifier l'admission d'un principe aussi dangereux et destructif, savoir:—que les individus doivent juger pour eux-mêmes et agir avec impunité en opposition formelle aux lois du pays.

M. Gourlay paraît être aujourd'hui dans une position qui demande sans doute qu'il soit mis à l'abri, du moins pour l'avenir, de l'opération de la sentence qui a été passée contre lui. Depuis que la loi en question a été abrogée, le Comité pense qu'il aurait pu se procurer la protection qu'il demande, en obtenant un pardon sous le grand sceau; et il n'y a aucune raison aujourd'hui qui s'oppose à ce que ce pardon lui soit accordé, s'il le désire—mais il demande en outre une indemnité pécuniaire pour ce qu'il considère une persécution et une condamnation illégale; chose qui ne peut lui être accordée sous la forme qu'il la demande, à moins qu'il ne puisse prouver que cette poursuite et cette condamnation étaient réellement illégales.

Avant que l'on puisse accorder aucune indemnité à *M. Gourlay*, il est nécessaire que le Gouvernement soumette la question à la considération de l'Assemblée Législative. L'intention du Comité du Conseil n'est pas de chercher ici à diminuer la responsabilité de l'Assemblée Législative, en lui ôtant l'occasion d'accorder à *M. Gourlay* une certaine somme d'argent qui puisse le soulager jusqu'à un certain point;—mais il serait injuste à son égard de le laisser sous l'impression que le Gouvernement reconnaît l'illégalité de la sentence portée contre lui, et la convenance de l'indemniser à même les fonds publics, comme matière de droit, des conséquences qui sont la suite de l'infraction réfléchie de sa part des lois de la Province.

Certifié,

(Signé,) W. M. H. LEE, S. C. E.

De *James W. Sharrard*, et autres, de *Pickering*, et autres Townships, dans le District de *Home*, demandant qu'il soit permis aux Ministres de la secte nommée "Chrétiens," de célébrer les mariages aux mêmes conditions que les Ministres des autres Dénominations Religieuses.

Du Révérend *John A. Murlock*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Tiny* et *Tay*, dans le District de *Simcoe*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De Dame *Catherine McLennan*, veuve de *Hugh McLennan*, ci-devant Portier de l'Assemblée Législative, demandant qu'il lui soit accordé une pension, en considération des services de feu son mari.

De Dame *Julia Bell*, de la Cité de *Toronto*, veuve de feu *Aeneas Bell*, demandant une rémunération pour certains services rendus par feu son mari.

Résolu, Que la Pétition de *Caleb Hopkins*, écuyer, et autres, de *Hamilton* et de *Trafalgar*, et autres Townships, dans le District de *Gore*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Chalmers*, *M. Webster* et *M. Duggan*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétitions renvoyées à des Comités.
De *Caleb Hopkins*, écuyer, et autres.

- J. Ireland, et autres. **Ordonné.** Que la Pétition de *Joseph Ireland*, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*, soit renvoyée au dit Comité.
- Rév. H. Wilkes, et autres. **Ordonné.** Que la Pétition du Révérend *Henry Wilkes*, et autres, ministres de l'Évangile formant l'Association des Ministres de la Cité de *Montreal*; la Pétition de *John Marshall*, senior, et autres, du Comté de *Hallon*; et la Pétition de *François Small*, et autres, du Comté de *Hallon*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*.
- J. Marshall, Senior, et autres. **Ordonné.** Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de Havre de *Bronté*, et la Pétition de *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*, (relativement à un Chemin de Fer en contemplation), soit renvoyée au Comité Permanent des *Bills Privés*.
- Compagnie du Havre de Bronté. **Ordonné.** Que la Pétition de *James Dickson*, et autres, de la Banlieue et de la Ville des *Trois-Rivières*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal d'*Hochelaga*.
- J. Dickson, et autres. **Ordonné.** Que *M. Desautier* soit ajouté au dit Comité.
- Membre ajouté au Comité. **Ordonné.** Que la Pétition de *John Lamb*, et autres, habitans du Township de *Warwick*; et la Pétition de *William Dixon*, et autres, habitans du Township de *Warwick*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Église du Diocèse de *Toronto*, et autres ordres de renvoi.
- John Lamb, et autres. **Ordonné.** Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement au mode de cotisation), soit renvoyée au Comité de toute la la Chambre sur le Bill pour régler les cotisations et la nomination des Cotiseurs et Collecteurs dans le *Haut-Canada*.
- W. Dixon, et autres. **Résolu.** Que la Pétition de *James W. Sharrard*, et autres, de *Pickering*, et autres Townships, dans le District de *Home*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Williams*, *M. Petrie*, *M. Chalmers*, *M. Thompson* et *M. Meyers*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Conseil Municipal de Niagara. **Résolu.** Que la Pétition de *George S. Alton*, et autres, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Chalmers*, *M. Williams*, *M. Meyers*, *M. Seymour* et *M. Cummings*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- J. W. Sharrard, et autres. **Ordonné.** Que la Pétition de *M. Smith*, de *Wentworth*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Robert Jarvis Hamilton*, écuyer, et autres, habitans de la Ville de *Hamilton*, et du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—
- G. S. Alton, et autres. **Ordonné.** Que le Bill pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton* partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*.
- Rapport sur la Pétition de R. S. Hamilton, et autres. **Ordonné.** Que le dit Bill a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—
- Bill relatif au transport de la ligne de Concession de Barton.
- Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.
- M. Rablin**, du Comité Permanent des dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—
- Rapport sur les Dépenses Contingentes.
- Votre Comité a examiné en partie les comptes courant des Dépenses Contingentes, depuis le 16 décembre, 1844, jusqu'au 2 avril, 1846, tels qu'ils lui ont été soumis par le Greffier:—la balance en faveur de la Chambre, à la dernière date, ainsi qu'il appert par le compte courant, ayant été dépensée, le Comité recommande que la somme de Cinq Mille Louis, pour défrayer en partie les Dépenses Contingentes de la présente Session, soit avancée au Greffier à cette fin.
- Ordonné.** Que le dit Rapport soit soumis à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.
- L'Honorable M. Morin**, du Comité Permanent des *Bills Privés*, a présenté à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—
- Bill Privés.**
- Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie du *Haut-Canada*, d'admettre, à leur discrétion, *John W. Dempsey* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, et y a fait plusieurs amendemens, qu'il soumet à votre Honorable Chambre.
- Bill en faveur de J. W. Dempsey.
- Sur motion de l'Honorable **M. Morin**, secondé par **M. Michol**,
- Ordonné.** Que le tems pour recevoir des *Bills Privés* soit prolongé jusqu'à Samedi le dix-huitième jour d'avril présent, inclusivement.
- Ordonné.** Que le tems pour recevoir les Rapports des Comités sur les *Bills Privés* soit prolongé jusqu'à Mardi le cinquième jour de mai prochain, inclusivement.
- Ordonné.** Que l'Honorable Procureur-Général **Smith** ait la permission d'introduire un Bill pour régler l'étude et la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique en cette Province.
- Bill de la Médecine et de la Chirurgie.**
- Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi le dix-sept du présent.
- Message du Conseil Législatif par **John Pennings Taylor**, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—
- M. l'Orateur.**
- Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: *Bill des Sites des Ecoles*, (H. C.)
- “Acte pour investir les Syndics de la propriété des sites des écoles dans cette partie de la Province appelée *Haut-Canada*,” auquel il demande le concours de l'Assemblée.
- Aussi,
- Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: *Bill relatif à la dette du District de Niagara*.
- “Acte pour abroger l'Acte y mentionné, qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le District de *Niagara*, aux fins de mettre le dit District en état de payer ses dettes,” sans amendement.
- Bill relatif à la dette du District de Niagara.

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,
Jeudi, 9 avril, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à *Charles DeLéry*, écuyer, l'un de ses Greffiers assistants, d'aller devant le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'état et la condition des Rôles, Records, Journaux et autres papiers appartenant aux ci-devant Parlements du Haut et du Bas-Canada, et des Registres Judiciaires, Records, Archives et papiers appartenant aux diverses Cours de Justice dans le Bas-Canada, et si les officiers qu'il appartient conservent et mettent les dits papiers dans un ordre régulier et systématique, et sur les précautions que l'on a prises pour les mettre en sûreté et les conserver, Samedi prochain à dix-heures du matin pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour investir les Syndics de la propriété des Sites des Ecoles dans cette partie de la Province appelée Haut-Canada," a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour soustraire certaines transactions mercantiles à l'opération de la loi contre l'Usure.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi le dix-sept du présent.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre," intitulé, "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de Toronto et du Lac Huron."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi le seize du présent.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a proposé, secondé par *M. Boulton*, que le Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto, et autres ordres de renvoi, et le Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de Russell, et autres ordres de renvoi, soient chacun dissous et que cette Chambre procède maintenant à nommer un Comité formé de cinq membres, auquel les sujets des dites Pétitions seront renvoyés.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivie une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton, Gayley, Christie, Colville, Daly, Dickson, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Jessup, Johnston, LeBoutillier, Macdonald, de Cornwall, Macdonell, de Dundas, McConnell, Meyers, Mossall, Monro, Papineau, Prince, Riddell, Robinson, Scott, Sherwood, de Brockville, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de Frontenac, Viger, Williams et Woods.*—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Brooks, Cameron, Cauchon, Chabot, Chalmers, Chauveau, Desautier, DeWitt, Guillet,*

Hall, Jobin, LaFontaine, Lantier, Luterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, de Kingston, MacDonell, de Stromont, Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Petrie, Price, Roblin, Rousseau, Seymour, le Procureur-Général Smith, Smith, de Wentworth, Stewart, de Bytown, Stewart, de Prescott, Taché Thompson et Webster.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que deux cents exemplaires de la Pétition de *Robert Fleming Gourlay* soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les comptes des Syndics des Chemins à Barrières de Montréal, mis devant la Chambre, Lundi le six du présent, soient renvoyés au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* un Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les Membres de la Chambre étant découverts : et il est comme suit :—

CATHERART.

L'Administrateur du Gouvernement informe l'Assemblée Législative en réponse à son Adresse demandant copie de toute correspondance qui pourrait avoir été échangée relativement au Bill passé dans la dernière Session du Parlement, et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour expliquer et amender partie d'un Acte passé dans la septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour transmettre aux principaux Officiers de l'Artillerie de Sa Majesté, les biens-fonds et propriétés y désignés, pour leur accorder certains pouvoirs et pour d'autres objets y mentionnés;" que ce Bill est encore sous la considération du Gouvernement Impérial, et l'Administrateur du Gouvernement ne se croit pas libre de communiquer à l'Assemblée Législative partie d'une correspondance qui n'est pas terminée.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Montréal, 9 avril, 1846.

Ordonné, Que *M. Taché* soit ajouté au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de faire rapport de tems à autre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour consolider et amender les lois relatives au Pénitentiaire Provincial, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mardi le vingt-et-un du présent.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Macdonald, de Cornwall, a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et *M. Macdonald, de Cornwall*, a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain.

Permission accordée au Greffier du Conseil Législatif de comparaître devant le Comité.

Bill des Sites des Ecoles.

Bill relatif aux transactions Mercantiles.

Bill du Chemin de Fer du Lac Huron et de Toronto.

Pétition de la Société de l'Eglise.

Chemins à Barrières de Montréal.

Message de l'Administrateur du Gouvernement.

Acte relatif à certaines propriétés transférées aux Officiers de l'Ordonnance.

Membre ajouté à un Comité.

Bill du Pénitentiaire Provincial.

Bill relatif aux lois d'enregistrement. (H. C.)

Bill du Bureau
d'enregistre-
ment de
Simcoe.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à la translation du Bureau d'Enregistrement du District de *Simcoe*, de son site actuel à *Barrie*, chef-lieu du Comté, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Bill du Che-
min d'Albion.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de Compagnie du Chemin d'*Albion*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

Iles de la
Magdeleine.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Joseph Cornier*, écuyer, et autres, des *Iles de la Magdeleine*, dans le Comté de *Gaspé*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *Robinson* a pris le fauteuil du Comité, et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'Honorable M. *Robinson* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien interposer ses bons offices auprès du Gouvernement de la Mère-Patrie en faveur des habitans des *Iles de la Magdeleine*, Acadiens d'origine Française pour la plupart et descendants des Colons de l'*Acadie*, (maintenant Province de la *Nouvelle-Ecosse*,) qui a été colonisée par la France dans le principe, et dont la religion, le langage, les mœurs et les intérêts s'identifient avec ceux de la grande masse des habitans du *Bas-Canada*, pour empêcher l'annexion de leurs Iles au Gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*.

Résolu, Que la dite Résolution soit communiquée au Conseil Législatif, par Message, demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Adresse

Communiquée
au Conseil
Législatif.

Bill relatif à
l'authenticité
des Actes No-
tariés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux régler les formalités des Actes authentiques passés par devant Notaires, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

Bill des Cotisa-
tions, (H. G.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler les cotisations et les nominations des Cotiseurs et Collecteurs dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formé en le dit Comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hall* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain.

Bill de la Mi-
lice.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi le dix-sept du présent.

Ordres du jour
remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Gowan*, secondé par M. *Stewart*, de *Bytown*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lance, 13^o die *Aprilis.*

ANNO NONO, VICTORIAE REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pré-
sentées et mises sur la table :— sentées.

Par M. *Lantier*,—la Pétition de l'Honorable R. U. *Harwood*, et autres, de *Vaudreuil*.

Par M. *Cameron*,—la Pétition du Révérend *David Leavitt*, et autres, Ministres et Membres de l'Association des "Chrétiens Universalistes" du *Canada-Ouest* ; la Pétition du Révérend *Benjamin Fralick*, et autres, Ministres et Membres de l'Association des "Chrétiens Universalistes" pour le *Canada-Ouest* ; la Pétition du Conseil Municipal du District de *Bathurst*, (relativement aux Ecoles) ; la Pétition du Conseil Municipal du District de *Bathurst*, (relativement à King's College) ; la Pétition du Révérend *William Dick*, de la part de l'Association des Baptistes de l'*Outaouais*, convoquée à *St.-Andrew's*, (relativement à King's College) ; la Pétition du Révérend *William Dick*, de la part de l'Association des Baptistes de l'*Outaouais*, convoquée à *St.-Andrew's*, (relativement aux Réserves du Clergé) ; et la Pétition de *Thomas S. Shenston*, de *Woodstock*.

Par l'Honorable M. *DeBleury*,—la Pétition de *T. Appleton*, et autres, Entrepreneurs, Maîtres Constructeurs et Maçons, de *Montréal*.

Par M. *Boulton*,—la Pétition du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto*, (relativement aux Actes qui incorporent la dite Cité).

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition de *George Perry*, et autres, de la Cité et Paroisse de *Montréal*, la Paroisse de *Longueil* et lieux environnans ; la Pétition de *William Giroux*, et autres, d'*Hochelaga* et *Montréal* ; et la Pétition du Conseil Municipal d'*Hochelaga*, (relativement aux Syndics des Chemins à Barrières).

Par l'Honorable M. *Daly*,—la Pétition de *Jean-Baptiste Rousseau*, et autres, habitans de *Forsyth*, et autres Townships, dans le Comté de *Mégantic*.

Par M. *Thompson*,—la Pétition de *Robert H. Bruce*, écuyer, et autres, habitans résidant sur la *Grande-Rivière*, dans le Comté de *Haldimand* ; la Pétition de *James Blott*, écuyer, et autres, habitans du Township de *Dunn*, dans le District de *Niagara* ; la Pétition de *William Chalmers*, et autres, habitans du Township de *Sherbrook Forest*, dans le District de *Niagara*.

Par M. *Ermatinger*,—la Pétition de *G. Wrong* et *Alexander Saxton*, écuyer, de la part des habitans du Township de *Malahide*.

Par l'Honorable M. *Cuyley*,—la Pétition de *Henry Puddicombe*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Wilmot*, dans le District de *Wellington*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,—la Pétition de *John King*, écuyer, M. D. et *George R. Grasett*, écuyer, L. M. de la part de la Société Médico-Chirurgique de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de *William Charles Hume*, écuyer, de la part des habitans d'*Orillia*, et Townships avoisinans ; et la Pétition du Révérend *Alexander Pyne*, A. B., et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les Townships de *Sarnia* et *Phympton*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Price*,—la Pétition de *Thomas Ewart*, écuyer, et autres, de la Cité de *Toronto* ; la Péli-

Pétitions pré-
sentées.

tion de *John Murphy*, et autres, habitans du Township de *Vaughan*, dans le District de *Home*; la Pétition de *Daniel Knowles*, et autres, habitans des Townships de *Scarborough* et *Pickering*; la Pétition de *Henry Miller*, et autres, habitans du Township de *Markham*, dans le District de *Home*; la Pétition de *William Steel*, et autres, habitans des Townships de *Scarborough* et *Pickering*; la Pétition de *Newton Bosworth*, et autres, membres de l'Eglise des Baptistes dans *Paris, Haut-Canada*; la Pétition du Révérend *J. M. Cramp*, de la part de l'Union des Baptistes, (relativement à des Collèges Théologiques); la Pétition du Révérend *J. M. Cramp*, de la part de l'Union des Baptistes du *Canada*, (relativement aux Réserves du Clergé); et la Pétition du Révérend *J. M. Cramp*, de la part de l'Union des Baptistes du *Canada*, (relativement à King's College.)

Par *M. Johnston*,—la Pétition de *James Rosmond*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le village de *Carlton Place*, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition de *S. Ormsby*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Richmond*, et ses environs; et la Pétition de *Thomas Corcoran*, et autres, de la ville de *Bytown*.

Par *M. Murney*,—la Pétition des Président et Bureau de Police de *Belleville*.

Par *M. Roblin*,—la Pétition de *Gédéon B. White*, et autres, du Township de *Hillier*; et la Pétition d'*Andrew Austin*, et autres, Praticiens en Médecine du District de *Prince-Edouard*.

Par *M. Seymour*,—la Pétition du Vénérable *George O'Kill Stuart*, et autres, habitans de la ville et Township de *Kingston*; et la Pétition du Révérend *Job Deacon*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse d'*Adolphustown* et *Fredericksburgh*, dans le District de *Midland*, (relativement aux Ecoles.)

Par *M. Chabot*,—la Pétition du Révérend *J. L. Aluin*, et autres, du District de *Gaspé*; et la Pétition d'*Isaac Hilgrove Gosset*, écuyer, de l'île de *Jersey*.

Par *M. Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *Louis J. Besserer*, et autres, de la ville de *Bytown*; et la Pétition de *Robert Stobo*, et autres, du District de *Bathurst*.

Par *M. Sherwood*, de *Brockville*,—la Pétition de *Peter Adams*, et autres, habitans du District de *Johnstown*; la Pétition de *Hiram Adams* et *Abel S. Pope*, du Township d'*Edwardsburgh*, dans le District de *Johnstown*; et la Pétition de *George Crauford*, écuyer, Président, de la part d'une Assemblée des habitans de la ville *Brockville*.

Par *M. M'Connell*,—la Pétition d'*Ichabod Smith*, et autres, Syndics du Séminaire de *Stanstead*.

Par l'Honorable *M. Aylwin*,—la Pétition du Très Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et autres, Comité de Régie des Ecoles Nationales de *Québec*; la Pétition de *Jeffery Hale*, écuyer, et autres, Président et Membres de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*; et la Pétition de *G. H. Ryland*, écuyer, et autres, Régistrateurs du District de *Montréal*.

Par l'Honorable *M. Moffatt*,—la Pétition d'*Alphonse Wells*, de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable *M. Baldwin*,—la Pétition de *Charles Baker*, et autres, Maîtres Artisans de la Cité de *Toronto*.

Par *M. DeWitt*,—la Pétition de *William Evans*, et autres, de la Paroisse de *Montréal*.

Par *M. Williams*,—la Pétition de *John Gibson*, et autres, des Townships de *Clarke* et *Manvers*, dans le District de *Newcastle*.

Par *M. Gowan*,—la Pétition de *Joseph P. Slocum*, de *Port-Sarnia*; et la Pétition de *James Hannah*, du Township de *Sarnia*; et la Pétition de *John Burwell*, écuyer, de *Port-Burwell*, (relativement à un octroi de terre).

Par *M. Cummings*,—la Pétition de *J. H. Culp*, du Township de *Stanford*, dans le District de *Niagara*; la Pétition de *Dilly Colman*, et autres, du Township de *Thorold*, dans le District de *Niagara*; la Pétition de *John Lemon*, et autres, de *Willoughby*, dans le District de *Niagara*; et la Pétition d'*Arthur Johnston*, et autres, du Township de *Bertie-West*, dans le District de *Niagara*.

Par *M. Macdonell*, de *Dundas*,—la Pétition de *A. Rainsford*, et autres, de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township d'*Osnabruck*, dans le Comté de *Stormont*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Dickson*,—la Pétition de *Walter H. Dickson*, écuyer, et autres, de la Ville de *Niagara*.

Par *M. Bertrand*,—la Pétition de *H. Davidson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par *M. le Solliciteur-Général Taschereau*,—la Pétition de *Féréol Roy*, et autres, habitans de la rive Sud du Fleuve St.-Laurent, dans le District de *Québec*; et la Pétition de *Jean-Baptiste Laverdière*, et autres, de *Bellechasse*.

Par *M. Macdonald* de *Kingston*,—la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*; et la Pétition de *M. T. Hunter*, Président de la Société des Marins Marchands de *Kingston*.

L'Honorable Orateurs'est alors adressé à la Chambre dans les termes suivans:—

Je demandé qu'il me soit permis d'adresser quelques mots à la Chambre.

La Chambre n'ignore probablement pas, que je me suis rendu à mon poste, à l'ouverture de la Session, non sans faire violence à mes sentimens privés, afin de remplir, au meilleur de ma faible capacité, les fonctions attachées à une charge publique importante; c'est avec peine que je déclare maintenant, qu'une calamité domestique, savoir, l'état dangereux, et même sans espoir, de la santé de *Lady Macnab*, m'oblige de demander à la Chambre de me dispenser, pendant une saison, de remplir mes fonctions comme Orateur de cette Chambre.

Je crois qu'il est inutile pour moi d'assurer les Honorables Membres, que, du moment que j'ai été placé au fauteuil, mon plus grand désir a été d'obtenir la confiance de cette Chambre, par l'accomplissement fidèle de mes devoirs et l'impartialité de ma conduite; si, dans ce but, je n'ai pu distinguer exactement ce qui était dû aux sentimens privés et au service public, ou si je n'ai pas eu tous les égards que je devais avoir pour les nombreuses marques de bienveillance et pour l'appui que j'ai reçus de la part de mes amis, j'ose me flatter que la Chambre n'attribuera pas mes erreurs à une confiance trop présomptueuse dans mes propres forces et ma capacité. Il peut se faire, soit par vivacité, soit par les souffrances de la maladie, que je n'aie pas montré assez d'égards, et que j'aie témoigné de l'irritation envers les Membres de cette Chambre; si tel est le cas, je dois déclarer que je le regrette sincèrement, et j'en demande humblement pardon.

Ayant rempli pendant plusieurs années la charge d'Orateur, je n'ignore pas les difficultés du poste élevé auquel j'ai eu l'honneur d'être appelé, difficultés qui s'accroissent souvent par la manière subite dont elles se présentent à la décision de l'Orateur. La même expérience, néanmoins, m'a appris que quiconque a l'honneur d'occuper le fauteuil de cette Chambre peut toujours dans un cas semblable compter avec assurance sur l'appui et l'indulgence de la Chambre.

Si donc la Chambre, vu la position douloureuse dans laquelle je me trouve placé, veut bien me dispenser pour le présent de remplir mes fonctions comme Orateur, elle peut être assurée que je ne manquerai pas de faire tous mes efforts pour reprendre le fauteuil aussitôt que je me serai acquité des devoirs sacrés que je dois remplir envers ma famille, et que je regarde,

Pétitions pré-
sentées.M. l'Orateur
s'adresse à la
Chambre.

la Chambre me permettra de le dire, comme devant l'emporter sur toute autre considération.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Viger*,

Résolu, Que la demande de M. l'Orateur d'un congé d'absence lui soit accordée, pour les raisons qu'il a données.

M. l'Orateur a alors laissé le fauteuil ; et la masse a été mise sous la table.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, membre représentant la Ville de *London*, s'est levé, et s'adressant au Greffier (qui s'est levé, et, l'ayant fait remarquer, s'est ensuite assis), a proposé de résoudre, que l'Honorable *Augustin Norbert Morin*, Membre de cette Chambre, soit prié de prendre le fauteuil, pour remplir la place de l'Orateur durant son absence, et pas plus longtemps : dans laquelle motion il a été secondé par l'Honorable M. *Aylwin*, Membre représentant la Cité de *Québec*.

Et la question, ayant été mise par le Greffier, il a été

Résolu. Nemine contradicente, Que l'Honorable *Augustin Norbert Morin* soit prié de prendre le fauteuil pour remplir la place de l'Orateur, durant son absence et pas plus longtemps.

L'Honorable *Augustin Norbert Morin* a été conduit au fauteuil par l'Honorable Procureur-Général *Draper* et l'Honorable M. *Aylwin*, où, étant sur le degré d'en haut, il a fait des humbles remerciemens à la Chambre du grand honneur qu'elle avait bien voulu lui conférer.

Et ensuite il s'est assis dans le fauteuil ; et la masse a été mise sur la table.

La Chambre s'est alors ajournée durant bon plaisir.

La Chambre siège de nouveau.

Un Bill grossoyé pour lever certains doutes relativement à la juridiction donnée à la Cour de Chancellerie du *Haut-Canada*, dans les matières relatives aux Lunatiques, aux Idiots et aux Insensés, et à leurs biens ; et pour amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada*, relativement aux Lunatiques, Idiots et Insensés, et à leur biens, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour substituer aux amendes et actions simulées (*recoveries*), des formes de garantie plus simples, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *William Dawson*, et autres, du Comté de *Dorchester*, demandant une allocation pour compléter le chemin de la *Pointe-Lévi* à *Kennébec*.

De *J. O. Chevreffils*, écuyer, et autres, habitans du Comté de *Yanaska*, demandant que des ponts soient construits sur les Rivières *Yanaska*, *St.-François* et *Nicolet*.

D'*Archibald Thompson*, écuyer, et autres, habitans du Township de *Stanford*, dans le District de *Niagara*, demandant que le chef-lieu soit placé dans un lieu plus central, pourvu que ce ne soit pas à *Ste.-Catherine*.

De *James K. Andrews*, et autres, habitans du Township de *Dumfries*, dans le District de *Gore*, demandant qu'une nouvelle ligne de chemin soit tracée, et que l'ancien terrain réservé pour un chemin soit accordé à *J. K. Andrews*, en échange pour la dite nouvelle ligne.

De *William Gibson*, et autres, Franc-tenanciers du Township de *Edwardsburg*, demandant que l'emplacement de la Ville soit prolongé depuis la profondeur de la 5^e Concession jusqu'à la profondeur du Township, conformément à la carte du Bureau de l'Arpenteur-Général.

De *William Power* et *Jean-Casimir Bruneau*, écuyers, Juges de Circuit dans et pour le District de *Québec*, demandant que les Juges de Circuit reçoivent une allocation pour frais de voyages, et une indemnité pour les dépenses qu'ils ont déjà encourues.

De *James Carpenter*, et autres, de *Demorestville* et ses environs, demandant que l'Acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 19, soit amendé de manière à réduire le nombre des écoliers qui doivent recevoir leur instruction dans l'Ecole de Grammaire établie en ce lieu.

De *Thomas Morgan*, de *Hollowell*, dans le District de *Prince-Edouard*, demandant que le Juge de ce District soit nommé Commissaire pour régler les réclamations du Pétitionnaire, aussi bien que de tout autre habitant du District, relativement à des arpentages inexacts.

Du Conseil Municipal de *St.-Hyacinthe*, demandant la révocation de la loi des sleighs.

De *John Hale*, et autres, Manufacturiers et Marchands de cuir, de *Montréal*, demandant qu'aucune réduction ne soit faite dans les droits maintenant imposés sur le Cuir et les Manufactures de Cuir.

De *Lodicarius Beisang*, et autres, de *Waterloo*, et autres Townships, demandant qu'il leur soit accordé un certain espace de tems pour se faire naturaliser, et une loi générale accordant une période de tems plus longue pour la prestation du serment d'allégeance, ou que les étrangers puissent prêter le dit serment après une résidence de sept années dans la Province.

De *James P. Gage*, et autres, du Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*, demandant que les fonds de l'Université de *King's College*, à *Toronto*, ne soient pas partagés entre les différentes Dénominations Religieuses.

D'*Alexander M'Naughton*, et autres du Township de *Niagara*, demandant que les fonds de l'Université de *King's College*, à *Toronto*, ne soient pas partagés entre les différentes Dénominations Religieuses.

De *Henry F. Graham*, et autres, habitans de *Barton*, et autres Townships, dans le District de *Gore*, demandant qu'un Pont tournant soit construit sur le Canal de la Baie de *Burlington*.

D'*Alexander M'Cann*, et autres de *Nassagawega*, demandant que le rapport d'un Comité Spécial qui recommande qu'une partie des Réserves du Clergé soit accordée à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, soit rejeté.

Du Révérend *J. G. Elliot*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Colchester*, dans le District de l'Ouest ; et du Révérend *Robert Harding*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Emily*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part qui lui revient du revenu de ces terres.

Du Révérend *Edward G. Sutton*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec* une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Révérend Messire *Lamarre*, et autres, de la Paroisse de *Ste.-Jeanne de l'Ile Perrot*, dans le District de *Montréal*, demandant une allocation pour construire un quai et faire d'autres améliorations sur la dite Ile.

M. l'Orateur laisse le fauteuil.

L'Honorable M. Morin nommé Orateur.

Bill des Lunatiques et des Idiots.

Bill relatif aux amendes et actions simulées.

Pétitions lues.

Pétitions lues.

Pétitions lues.

De Sœur *E. Forbes* dite *M'Mullen*, Supérieure, et autres Dames, Religieuses Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de *Montréal*, (Sœurs-Grises) demandant l'autorisation de vendre certaines parties de leur propriété.

Du Révérend Messire *Ducharme*, et autres, de *Ste.-Thérèse*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Terrebonne*, demandant que le Bureau d'Enregistrement du dit Comté soit transporté du Village de *Terrebonne* à *Ste.-Thérèse de Blainville*.

De *Robert Riddell*, écuyer, et autres, du District de *Talbot*, demandant que la 4^e clause de l'Acte de Naturalisation soit remise en vigueur.

De *W. F. Wallace*, Président d'une assemblée des habitans de *Bayham*, et Townships avoisinans, dans le District de *London*, demandant une allocation pour améliorer le Havre de *Port Burwell*, et pour construire un Chemin de Madriers qui conduit au dit Havre.

De *John Claus* et *W. Claus*, de *Niagara*, demandant une enquête sur la cession de certaines terres faites par les Sauvages des Six Nations, sur la Grande-Rivière, dans le *Canada Ouest*, à feu l'Honorable *William Claus*, dont ils sont les héritiers.

D'*Edmund Riselay*, écuyer, et autres, du District de *Niagara*, demandant que l'Acte passé pendant la dernière session du Parlement, relativement aux *Traverses*, ne soit pas mise en vigueur sur la Rivière *Niagara*; et que les dispositions du dit Acte soient restreintes aux *Traverses* qui se trouvent situées entièrement dans la Province.

De *G. W. Brooks*, et autres, habitans de la ville et des environs de *Sherbrooke*, demandant que les vues exprimées par la Législature pendant la dernière Session du Parlement, relativement à une branche de chemin depuis *Sherbrooke* jusqu'au Township de l'Est, soient mises à effet.

Ordonné, Que la Pétition de Dame *Julia Bell*, de la Cité de *Toronto*, veuve de feu *Aeneas Bell*; et la Pétition de Dame *Catherine McLennan*, veuve de *Hugh McLennan*, ci devant Portier de l'Assemblée Législative, soient renvoyées au Comité Permanent des dépenses contingentes.

Ordonné, Que la Pétition de *Patrick Wallace*, et autres, de *Cobourg*; la Pétition de *D. E. Boulton*, écuyer, et autres; la Pétition de *Thomas Molson*, écuyer, et autres, habitans de la Cité de *Montréal*; et la Pétition de *Lodicarius Beisang*, et autres, de *Waterloo*, et autres Townships, soient renvoyées au Comité Permanent des Bills Privés.

Ordonné, Que la dite Pétition du Révérend *Francis Lundy*, Professeur de Littérature classique dans le Collège *McGill*, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *William Wickes*, A. M. et *Edward Chapman*, B. A., de la Cité de *Montréal*.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Cayley* soit ajouté au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *Samuel Birdsall* écuyer, et autres, du Township de *Canboro*, dans le District de *Niagara*; la Pétition de *James Kirby*, et autres, de *Bertie*, dans le District de *Niagara*; la Pétition de *Thomas O. Parry*, et autres, du Township de *Gainboro*, dans le District de *Niagara*; la Pétition d'*Ozias Buchner*, et autres, du Township de *Crowland*, dans le District de *Niagara*; la Pétition de *John Graybill*, écuyer, et autres, du Township de *Wainsteel*, dans le District de *Niagara*; la Pétition d'*Abraham Schooley*, et autres, du Township de *Humberstone*, dans le District de *Niagara*; et la Pétition d'*Archibald Thompson*, écuyer, et autres, habitans du Township de *Stanford*, dans

le District de *Niagara*; soient renvoyées au Comité Spécial, auquel ont été renvoyées telles parties des entrées des Journaux de cette Chambre de la Session de 1843, qui contiennent la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, par rapport au choix d'un Site pour un nouveau chef-lieu de District; la Pétition de *John Harris*, et autres, habitans de *Grimsbury*, et autres Townships, dans le District de *Niagara*, et les rapports du Comité Spécial auquel les dites Pétitions ont été renvoyées.

J. Harris, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Calvin Gates*, et autres, des Townships de *Walpole* et *Rainham*, dans le District de *Talbot*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Thompson*, l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, l'Honorable *M. Papineau*, *M. Merritt* et *M. Price*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

C. Gates, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Thomas Morgan*, d'*Hallowell*, dans le District de *Prince-Edouard*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Roblin*, *M. Macdonald*, de *Kingston*, et *M. Price*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

T. Morgan, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *James K. Andrews*, et autres, habitans du Township de *Dumfries*, dans le District de *Gore*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Webster*, *M. Williams*, *M. Stewart*, de *Bytown*, *M. Roblin* et *M. Dickson*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

J. K. Andrews, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *William Duncan*, du *Côteau-du-Lac*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Lantier*, *M. Méhot*, *M. Laurin*, *M. MacDonell*, de *Stormont*, et *M. Guillet*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

W. Duncan, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *William M. Dougall*, et autres, du Township de *Hamilton*, dans le District de *Newcastle*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Meyers*, *M. Williams*, *M. Seymour*, *M. Macdonald*, de *Cornwall*, et *M. Chalmers*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

W. M. Dougall, et autres.

L'Honorable *M. Daly*, l'un de Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* deux Messages de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtus de la signature de Son Excellence.

Message de l'Administrateur du Gouvernement.

Et les dits Messages ont été lus par *M. l'Orateur*, tous les membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit:—

CARTHCART.

L'Administrateur du Gouvernement recommande à l'Assemblée Législative de considérer s'il est nécessaire de prendre des mesures pour autoriser l'Administrateur en Conseil à faire le choix et l'acquisition de terrains convenables dans la Cité de *Montréal*, pour y bâtir une Résidence pour le Gouverneur de la Province, un Palais pour servir au Parlement et aux Bureaux Publics, et de pourvoir aux moyens de mettre ce projet à exécution.

Lots de terres pour ériger des Edifices Publics.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 13 avril, 1846.

Pétitions renvoyées à des Comités.

Julia Bell, Catherine McLennan.

P. Wallace, et autres.

D. E. Boulton, et autres.

T. Molson, et autres.

L. Beisang, et autres.

Rév. F. J. Lundy, et autres.

Samuel Birdsall, et autres.

J. Kirby, et autres.

T. O. Parry, et autres.

O. Buchner, et autres.

J. Graybill, et autres.

A. Schooley, et autres.

A. Thompson, et autres.

CATHCART.

Demande de
l'Honorable
L. J. Papineau.

L'Administrateur du Gouvernement recommande à la considération de l'Assemblée Législative, la demande de l'Honorable L. J. Papineau, pour arrérages de salaire jusqu'à la concurrence de Quatre Mille Cinq Cents Louis courant, qu'il n'a pas tirés comme Orateur de l'Assemblée Législative du *Bas-Canada*.

L'Administrateur du Gouvernement a reçu l'avis que cette dette est due en loi, et si la Chambre partage cette opinion et veut bien pouvoir au paiement de cette dette, l'Administrateur du Gouvernement est autorisé à déclarer, en ce cas, qu'il est disposé, au nom de Sa Majesté à accéder à la demande de M. Papineau.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 11 avril, 1846.

(Copie.)

Montréal, 4 mars, 1846.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous prier de présenter à la considération favorable de Son Excellence le Gouverneur-Général ma juste réclamation pour les arrérages de salaire qui me sont dus, comme ci-devant Orateur de la Chambre d'Assemblée.

Le sentiment de justice qui vous distingue et la pleine connaissance que vous avez des faits qui accompagnent cette réclamation ne nécessitent, de ma part, aucune explication sur la nature et le montant de ma réclamation, qui est fondée sur des documens publics. Je me flatte donc que vous voudrez bien, à la première occasion, mettre sous les yeux de Son Excellence tous les renseignemens nécessaires avec un détail des circonstances qui m'obligent, respectueusement, à solliciter son intervention en ma faveur, en émanant son warrant au Receveur-Général ou en adoptant telle autre mesure qu'elle jugera convenable dans sa sagesse et sa bienveillance, de manière à me mettre en état de recevoir une somme que je crois m'être due à juste titre, par le Gouvernement de Sa Majesté.

Je suis, etc.

L. J. PAPINEAU,

A l'Honorable D. DALY,
etc., etc., etc.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 30 du mois dernier, priant Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient de mettre devant la Chambre un état de toutes les communications qui ont eu lieu en vertu de la 8^e Victoria, chap. 42, intitulé: "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en "celle de franc alleu roturier."

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 1^{er} avril, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous prier, par ordre de l'Administrateur du Gouvernement, de vouloir bien me transmettre aussitôt possible, afin de mettre Son Excellence en état de répondre à une Adresse de la Chambre d'Assemblée sur le sujet, une liste ou tableau de tous les Actes Notariés qui peuvent avoir été déposés dans votre Bureau par les Seigneurs ou Propriétaires de tout fief ou seigneurie dans le *Bas-Canada*, conformément aux réquisitions de la 3^e Section de l'Acte 8 Victoria, chap. 42.

J'ai, etc., (Signé) D. DALY,
Secrétaire.

A l'Honorable W. MORRIS,
Receveur-Général, etc., etc., etc.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
Montréal, 3 avril, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 1^{er} de ce mois, et je prends la liberté de vous dire en réponse qu'il n'a été déposé jusqu'à présent, dans mon Bureau, à ma connaissance, aucun Acte Notarié par aucun Seigneur ou Propriétaire de fief ou Seigneurie dans le *Bas-Canada*, conformément aux réquisitions de l'Acte 8 Victoria, chap. 42.

J'ai, etc.,
(Signé) W. MORRIS,
Receveur-Général.

A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 2 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre, des mesures que le Bureau des Travaux Publics a adoptées pour compléter la navigation de la Rivière Richelieu, et des causes pour lesquelles les deniers appropriés à cette fin et par le Statut de la 4^e et 5^e Victoria n'ont pas été dépensés.

(Copie.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 11 avril, 1846.

MONSIEUR,

D'après l'ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, j'ai l'honneur de faire rapport:—

Qu'il a été fait des annonces et reçu des soumissions de bonne heure, en 1844, pour la confection des travaux pour améliorer la Rivière Richelieu.

Que, le 10 juillet, les soumissions ont été acceptées et qu'après avoir pris les précautions ordinaires relativement aux cautions, etc., les marchés ont été passés le 12 août de la même année.

Que, quoique les entrepreneurs eussent amassé des matériaux considérables, les travaux en général ont si peu avancé que le Bureau s'est trouvé dans la nécessité, dans le mois de septembre dernier, de faire des démarches pour leur ôter l'ouvrage des mains.

Que ces entrepreneurs sont les mêmes qui ont entrepris les travaux pour terminer le Canal de Lachine, travaux dans lesquels ils ont encore échoué; et, ayant fait banqueroute, tous leurs préparatifs ainsi que les matériaux qu'ils avaient préparés pour la confection des travaux ont été remis entre les mains des Syndics, et ce n'est que depuis quelques jours que le Bureau a pu faire des arrangemens avec eux pour obtenir d'employer les matériaux.

On a fait de nouvelles annonces, et l'on ne manquera pas de faire tous les efforts pour terminer les travaux aussitôt possible.

J'ai, etc.
(Signé) H. H. KILLALY,
Président.

L'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Et aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir informer cette Chambre, des raisons qui ont engagé les Syndics des Chemins à Barrières de Québec, à ne point faire Macadamiser le chemin depuis la Côte de Champigny, la dite Côte comprise, jusqu'au Pont communément appelé "Pont-Rouge ou Pont des Commissaires," conformément aux dispositions de l'Acte de la 8 Victoria, chap. 55, et si les dits Syndics ont l'intention de se conformer à la dite loi, et de Macadamiser le dit Chemin dans le cours de l'été prochain.

Actes Notariés.

Navigation de la Rivière Richelieu.

Etat relatif aux Commutations.

Chemins à Barrières de Québec.

(Copie.)

Québec, 7 avril, 1846.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 1^{er} de ce mois, dans laquelle vous me transmettez copie d'une Adresse de la Chambre d'Assemblée pour obtenir certaines informations relatives à la Commission des Chemins à Barrières de Québec, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre des Syndics, qu'ils n'ont pas fait macadamiser le chemin qui conduit de la Côte de *Champigny*, y compris la dite côte, jusqu'au Pont communément appelé le Pont Rouge ou le Pont des Commissaires, conformément à l'Acte 8 *Victoria*, chap. 55, pour les raisons suivantes, savoir:—

Parce que l'emprunt de huit mille huit cent quatre vingt-deux louis courant, autorisé par le Statut avait été accordé à la demande et sur l'estimation présentées par les Syndics à la Législature, aux fins d'achever les anciens chemins et les travaux qui étaient alors en voie de progrès et qui avaient été précédemment mis sous leur contrôle et que le chemin de *Champigny*, n'était pas compris dans cette estimation, mais qu'il a depuis été compris dans l'Acte de la Législature sans qu'on ait accordé aucune somme d'argent pour sa confection.

Parce que pour faire et macadamiser le Chemin de *Champigny*, tel que prescrit par l'Acte, il faudrait une somme de trois mille louis courant, ou environ.

J'ai de plus ordre des Syndics de vous informer qu'ils ont pris les mesures préliminaires pour commencer le Chemin de *Champigny*, aussitôt qu'ils auront reçu des deniers pour cet objet.

J'ai, etc.

(Signé.) J. PORTER,
Secrétaire.A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Ordonné, Que le Comité Spécial, sur les Chemins de Fer, ait la permission de faire rapport de tems à autre.

L'Honorable M. *Robinson*, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice R.)

Ordonné, Que le Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill des Iles de la *Magdeleine*, et autres ordres de renvoi, ait la permission de faire rapport de tems à autre.

Ordonné, Que M. *Leslie* soit ajouté au dit Comité.

M. *Christie*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitans résidens de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, et autres ordres de renvoi, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice S.)

M. *Stewart*, de *Bytown*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé la Pétition de *William Rogerson*, et autres, manufacturiers de bois de la Province du *Canada*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a pris en considération les Pétitions des individus qui demandent que le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois de Québec soit augmenté; et il recommande que ce salaire soit augmenté de quatre à cinq cents louis, mais qu'il ne dépasse pas cette somme à l'avenir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

M. *Hale*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a consulté le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie du Chemin de *Trafalgar, Esquesing et Erin*," et il y a fait certains amendemens qu'il prend la liberté de soumettre à votre Honorable Chambre.

Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition d'*Anthony Leslie*, écuyer, Inspecteur des Licences du District de *Bathurst*, dans laquelle il demande à être mis à l'abri des conséquences qui résultent du vote qu'il a donné par inadvertance à la dernière élection du Comté de *Lanark*. Dans la dernière session, il a été passé une loi pour indemniser les personnes qui pouvaient avoir voté à la dernière élection générale; mais comme l'élection dont il s'agit a eu lieu quelques mois après l'élection générale, le Pétitionnaire ne tombe pas sous l'opération de cet Acte; votre Comité croit, en conséquence, devoir recommander à la Chambre de passer un Bill d'indemnité en sa faveur.

La Pétition de *John Burwell*, écuyer, demandant que la Compagnie du Chemin de Fer de *Woodstock, Port-Burwell et Port-Rowan*, ne soit pas incorporée, a été renvoyée à votre Comité, mais comme il s'est prononcé récemment contre l'incorporation de la dite Compagnie, il serait inutile de prendre cette Pétition en considération.

M. *Williams*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé la Pétition de *James W. Sharrard*, et autres, de *Pickering* et autres Townships, dans le District de *Home*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a pris en considération la Pétition de *T. W. Sharrard*, et autres, du District de *Home*, demandant que les ministres de la secte qui s'intitule "Chrétiens" ait le privilège de célébrer les mariages; et ayant constaté que les membres de la dite secte forment un corps respectable par leur nombre, il prend la liberté de recommander à la Chambre d'accorder le privilège qu'ils désirent obtenir pour leurs ministres, aux mêmes conditions que les ministres des autres sectes.

Ordonné, Que M. *Williams* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre le bénéfice d'un certain Acte du Parlement du *Haut-Canada*, y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelée "Chrétiens de la Bible," et aussi pour étendre le bénéfice du dit Acte à une certaine autre dénomination appelée "Chrétiens."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour indemniser *Anthony Leslie*, Inspecteur de Licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière élection pour le Comté de *Lanark*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*, soit soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bills Privés.

Bill du Chemin de Trafalgar.

Pétition d'Anthony Leslie, éc.

Chemin de Fer de Woodstock.

Rapport sur la Pétition de J. W. Sharrard, et autres.

Bill en faveur des "Chrétiens de la Bible."

Bill pour indemniser Anthony Leslie, éc.

Bill du grand Chemin de Fer Occidental.

Chemins à Barrières de Québec.

Rapport sur les Bills des Chemins de Fer.

Iles de la Magdeleine.

Rapport sur la Pétition de W. Rogerson, et autres.

Rapport.

Bill de l'Administration de la Justice dans Gaspé.

Ordonné, Que le Bill pour régulariser l'Administration de la Justice dans les Sessions Générales de la Paix dans *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au Trésor de la Province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister, tel que rapporté par le Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill des *Iles de la Magdeleine*, et autres ordres de renvoi, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bill du Chemin de Trafalgar.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer certaines personnes formant "La Compagnie du Chemin de *Trafalgar, Esquesing et Erin*," tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

Chemin de Fer de Niagara et du Détroit.

Ordonné, Que le Premier Rapport du Comité Spécial sur les Chemins de Fer, et sur la Pétition de *John Prince*, écuyer, Président de la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara et Détroit*, et autres, franc-tenanciers et habitants du *Haut-Canada*, soit soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bill en faveur de W. Dempsey.

Ordonné, Que le quatrième Rapport du Comité Permanent des Bills Privés, sur le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre, si elles le jugent à propos, *John W. Dempsey*, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, ensemble avec le dit Bill, soient soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Druiper*, secondé par l'Honorable *M. Daly*,

Adresse informant Son Excellence de l'absence de M. l'Orateur.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, informant Son Excellence qu'à la demande de son Orateur, l'Honorable *Sir Allan Napier Macnab*, Baronnet, et pour les raisons qu'il a données, savoir, l'existence d'une maladie grave au sein de sa famille, elle lui a accordé un congé d'absence, et qu'elle a nommé un de ses Membres pour remplir les devoirs d'Orateur, jusqu'au retour de *Sir Allan Napier Macnab*, son Orateur régulier.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordres du jour remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Druiper*, secondé par l'Honorable *M. Daly*, La Chambre s'est ajournée.

Martis, 14° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

MESSAGE de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que lorsque, cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence

l'Administrateur du Gouvernement, dans la Chambre du Conseil Législatif, il s'était adressé à Son Excellence, comme suit, savoir:—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:—

L'Assemblée Législative, sur la demande de son Orateur, *Sir Allan Napier Macnab*, Chevalier, lui ayant accordé un congé d'absence, pour cause de maladie grave dans sa famille, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à la Chambre de me nommer son Orateur jusqu'au retour de *Sir Allan Napier Macnab*.

Absence de Sir A. N. Macnab.

Si, dans l'exercice des fonctions importantes qui me sont ainsi dévolues, il m'arrivait en aucun tems de tomber en erreur, je supplie que la faute en soit imputée à moi seul, et non à cette assemblée dont je suis le serviteur, et j'ose espérer que tant que j'aurai l'honneur de remplir cette charge importante et élevée, il ne surviendra rien qui puisse affecter ou diminuer cette harmonie entre les différentes branches de la Législature qui a régné si heureusement jusqu'à ce jour.

A quoi l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit:

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de vous déclarer qu'il reçoit la communication que vous venez de lui faire avec une entière confiance dans la sagesse et le jugement de l'assemblée, qui vous a ainsi nommé son Orateur, durant l'absence de *Sir Allan Napier Macnab*.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu le Rapport des Commissaires nommés pour prendre des témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*.

Election de Middlesex.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les comptes du Surintendant des Mesureurs de bois, jusqu'au 31 décembre, 1845, tels que requis par l'Acte 8^e Vict. chap. 49.

Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois.

(Pour les dits comptes, voir Appendice T.)

Aussi,

Etat des Immeubles possédés par l'Institut des Artisans de *Montréal*, tel que requis par l'Acte 8^e Vict. chap. 93.

Institut des Artisans.

Institut des Artisans de *Montréal*, avril, 1846.

TABLEAU SOMMAIRE DES EFFETS APPARTENANT A L'INSTITUT.

Bibliothèque, 850 Volumes, estimés à.....	£212	10	0
Appareil Scientifique	58	0	0
do de Chimie	35	0	0
Minéraux	60	0	0
Cartes Géographiques, Gravures et Dessins... 12	10	0	0
Pamphlets et ouvrages non-roulés	10	0	0
Meubles	75	0	0
Tapis	5	0	0

Certifié,

JOHN OSTELL,

Président de

l'Institut des Artisans de *Montréal*.

CHS. M'DONALD,

Secrétaire-Archiviste.

Et aussi,

Etats des affaires des Banques et Bureaux d'Assurance incorporés dans la Province, reçu en conformité d'un ordre de la Chambre, du 31 du mois dernier.

Etats des affaires des Banques et des Assurances.

(Pour les dits Etats, voir Appendice U.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par l'Honorable Solliciteur Général *Sherwood*.—la Pétition de *William Leslie*, Senior, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Moore et Sombra*; et la Pétition du Bureau de Commerce de *Toronto*, (relativement aux taux du port des lettres).

Par M. *Roblin*.—la Pétition de *Samuel Solmes*, écuyer, et autres, du District de *Prince-Edouard*.

La Chambre se rend auprès de l'Administrateur du Gouvernement dans la salle du Conseil Législatif.

Pétitions présentées.

Par M. *Robinson*.—la Pétition de l'Honorable *William Gamble*, et autres, du District de *Home*; la Pétition du Révérend *Thomas Smith-Kennedy*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Darlington* et *Clarke*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition de *John Tipping*, et autres, habitans du District de *Simcoe*.

Par l'Honorable M. *Baldwin*.—la Pétition de *Chester Draper*, et autres, de *Cartwright*, *Mariposa*, et autres Townships; la Pétition de *Peter Perry*, et autres, habitans de *Whitby*, et autres Townships; et la Pétition de *Joseph Gould*, et autres, du Township de *Uxbridge*, dans le District de *Home*.

Par M. *Thompson*.—la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*.

Par M. *Webster*.—la Pétition de *George J. Grange* et *Thomas Hodgskin*, de la part d'une Assemblée Publique tenue dans la Ville de *Guelph*, dans le District de *Wellington*.

Par M. *De Witt*.—la Pétition de *S. B. Caldwell*, et autres, Manufacturiers de Cuir et Marchands de Cuir.

Ordonné. Que la Pétition du Révérend *Edouard G. Sutton*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le District de *Québec*, soit renvoyé au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*.

M. *Dickson*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement aux Maisons de Tempérance,) a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité, auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, aux fins d'obtenir une Loi pour autoriser les Conseils de Districts de cette Province à établir des réglemens pour les Maisons de Tempérance, prend la liberté de faire rapport qu'il est absolument nécessaire, selon lui, d'établir par une loi des réglemens concernant les Maisons de Tempérance qui sont devenues très nombreuses dans la Province; et comme ces maisons sont très fréquentées par les personnes respectables, votre Comité est d'opinion qu'elles devraient être tenues de fournir des logemens convenables aux personnes qui les fréquentent, de manière à ce qu'elles puissent y trouver le confort qu'elles ont droit d'attendre, et que les personnes qui les tiennent devraient être tenues de prendre une licence, votre Comité recommande, en conséquence, cette Pétition à la considération favorable de votre Chambre.

Ordonné. Que M. *Dickson* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Conseils de Districts dans le *Haut-Canada* à établir des réglemens concernant les Maisons de Tempérance.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Hale*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le Gouvernement pour un Chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant dans le Township de *Sarnia*, dans le District de l'Ouest, et il a adopté le dit Bill sans amendemens. En faisant ce Rapport, votre Comité croit devoir recommander que l'individu que l'on a en vue d'indemniser devrait être exempté de payer

la somme ordinaire requise pour les Bills Privés, en autant que le but est de légaliser le transport du site d'un Chemin public, fait de bonne foi par les autorités publiques, et dont la légalité est mise en question.

Bill en faveur de *Richard E. Vidal*.
Havre de *Bronté*.
Votre Comité a consulté la Pétition du Président et des Directeurs de la Compagnie du Havre de *Bronté* demandant le renouvellement de son Acte d'incorporation qui est expiré l'année dernière par suite de ce que les travaux n'ont pas été achevés. Comme on a souscrit et payé une partie du capital, et construit une jetée solide et durable, votre Comité recommande à la Chambre d'accéder à cette demande.

Pétition de L. *Beisang*.
Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition de *Lodicarius Beisang*, et autres, se plaignant des formalités auxquelles ils ont été obligés de s'astreindre et des dépenses qu'ils ont encourues pour se prévaloir des dispositions de l'Acte qui concerne les aubains, et demandant une loi générale pour la naturalisation des aubains. Votre Comité considère que la question d'une loi générale à ce sujet n'est pas de son ressort, et il est aussi d'avis de ne pas procéder outre sur cette Pétition, l'exécutif étant l'autorité à laquelle les Pétitionnaires auraient dû s'adresser et qui seule a le droit, par le statut provincial, de prescrire les formalités dont ils se plaignent.

Ordonné. Que le Sixième Rapport du Comité Permanent des Bills Privés, sur le Bill pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le Gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant, dans le Township de *Sarnia*, dans le District de l'Ouest, soit soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bill relatif aux lois des Banqueroutes.
Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer et amender les lois de banqueroutes maintenant en force en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*,

Palais de Justice à *Montréal*.
Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance d'adopter des mesures pour la reconstruction d'une Cour de Justice dans la Cité de *Montréal*, et pour acquérir le terrain nécessaire pour cela et pour pourvoir au fonds nécessaires pour cet objet.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Duggan* a pris le fauteuil du Comité; et, après après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. *Duggan* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu, demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Cuyver, l'un des Maîtres en Chancellerie: Message du Conseil Législatif.
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans auxquels il demande le concours de l'Assemblée :

Bill pour faciliter le transport d'un certain lot de ville au Bureau de Police de *Brockville*.
"Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable *Charles Jones*, à transporter un certain lot de Ville y mentionné au Président et Bureau de Police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées."

Bill en faveur de *Juliet Vanzandt*.
"Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, comme sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de

Pétition du Rév. E. G. *Sutton*, et autres, renvoyée au Comité.

Rapport sur la Pétition du Conseil Municipal de *Niagara*.

Bill des Maisons de Tempérance.

Bills Privés.

Bill en faveur de *Richard E. Vidal*.

“Williamsburg, dans le District de l'Est, en cette Province.”

Bill du Gore de Gloucester.

“Acte pour déterminer et établir le cours des lignes latérales des lots dans le Gore du Township de Gloucester, dans le District de Dalhousie.”
Et ensuite il s'est retiré.

Bill pour faciliter le transport d'un certain lot de ville au Bureau de Police de Brockville.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, “Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable Charles Jones à transporter un certain lot de Ville y mentionné, au Président et au Bureau de Police de Brockville, pour les fins y mentionnées,” a été lu pour la première fois.

Bill en faveur de Juliet Vanzandt.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “Acte pour légaliser les réclamations de Juliet Vanzandt, épouse de Jacob L. Vanzandt, comme sœur consanguine de Richard Duncan, ci-devant de Williamsburgh, dans le District de l'Est en cette Province,” a été lu pour la première fois.

Bill du Gore de Gloucester.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “Acte pour déterminer et établir le cours des lignes latérales des lots dans le Gore du Township de Gloucester, dans le District de Dalhousie,” a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Cayley, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith.

Droits sur les Alambics.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de révoquer les lois en vigueur relativement aux droits sur les alambics et la méthode de les percevoir, et d'y substituer d'autres dispositions.

La Chambre s'est, en conséquence, formé en le dit Comité.

M. Cauchon a pris le fauteuil du Comité, et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ; Et M. Cauchon, a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Bill pour contraindre les témoins à comparaître devant les Magistrats.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Taschereau ait la permission d'introduire un Bill pour contraindre les témoins, dans certains cas, à comparaître devant les Magistrats dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Bill relatif au crime de faux.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Taschereau ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi, en ce qui concerne le crime de faux.

Il a, conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. Moffatt, secondé par l'Honorable M. Robinson,

Adresse demandant copie des communications, etc. relative au Collège M'Gill.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de tout rapport ou autres communications, que l'Institution Royale pour l'avancement de l'éducation a faits à l'Exécutif, depuis la dernière session du Parlement Provincial, relativement aux affaires du Collège M'Gill. Aussi, Copies de toute correspondance échangée, durant la même période, entre l'Exécutif et le Secrétaire d'Etat pour le département des Colonies,

et entre celui-là et le Principal ou les Gouverneurs du Collège M'Gill, ayant rapport aux affaires du dit Collège.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Honorable M. Moffatt ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St-Laurent et de l'Atlantique.

Bill du Chemin de Fer du St-Laurent et de l'Atlantique.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à Malcolm Cameron, écuyer, pour le reste de la Session, à compter de Samedi prochain, pour affaires privées urgentes.

Congé d'absence.

Sur motion de M. Cauchon, secondé par l'Honorable M. Baldwin,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance qui peut avoir eu lieu entre le Gouvernement et Joseph Simpson, qui s'est plaint que la Maison de la Trinité de Québec a injustement refusé de lui donner un certificat de qualification comme pilote ; et aussi copies de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement et la dite Maison de la Trinité sur le même sujet.

Adresse demandant copie de la correspondance relative à Joseph Simpson.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Chalmers, secondé par M. Williams,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les communications qu'il peut avoir reçues du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, relativement à la suspension de la vente des Réserves du Clergé.

Adresse demandant copie des communications relatives aux Réserves du Clergé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Province qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable Procureur-Général Draper, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—
CATHCART.

L'Administrateur du Gouvernement transmet pour l'information de l'Assemblée Législative, et en réponse à son Adresse du 17 de ce mois, copie du Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif, approuvé du ci-devant Gouverneur-Général, dans lequel on suggère certains changemens relativement aux réglemens prescrits par Sa Majesté en Conseil pour la vente des Réserves du Clergé.

Terres des Réserves du Clergé.

L'Administrateur du Gouvernement informe l'Assemblée Législative que le Rapport dont il s'agit a

Terres des Ré-
serves du
Clergé.

été transmis au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le département des Colonies, et qu'il est encore sous la considération du Gouvernement Impérial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 14 avril, 1846.

(Copie.)

Copie d'un Rapport du Conseil Exécutif, daté le 17 Septembre, 1845, et approuvé de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le même jour.

Sur la Pétition de *John Armstrong*, demandant la remise de neuf années d'intérêts sur la Réserve du Clergé, numéro 15, dans la 3^{ème} concession du Township de *Lansdowne*, sur lequel il s'est établi et qu'il a amélioré.

Le Comité a attentivement considéré le sujet de sa plainte et celle de plusieurs autres individus qui ont tout récemment fait des représentations à Votre Excellence au sujet des réglemens qui existent actuellement pour la vente des Réserves du Clergé.

Afin de mettre Votre Excellence au fait des circonstances particulières de cette affaire, il est peut-être à propos de dire qu'en vertu du Statut Impérial, passé dans les septième et huitième années du règne de Sa Majesté le Roi *George IV.*, concernant la vente des Réserves du Clergé dans les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, Son Excellence Sir *P. Mailand*, Lieutenant-Gouverneur du *Haut-Canada*, adopta, le 16 février, 1828, de l'avis du Conseil Exécutif, certains réglemens pour la vente des Réserves du Clergé dans cette Province, dont le sixième prescrivait, "qu'il serait disposé par vente privée des lots qui n'étaient pas donnés à bail. 7^o. Que les lots seraient payés par atornoiemens, comme suit, savoir :—dix par cent, en passant le marché, et le résidu en neuf paiemens annuels égaux, avec intérêt, ou à une époque plus rapproché, au choix de l'acquéreur." D'après ces réglemens, les occupants des lots qui ne possèdent pas en vertu d'un bail ne sont pas tenus de payer des arrérages de rentes ou d'intérêts; et c'est pendant le tems que ces réglemens étaient en vigueur, que la majeure partie des plaignans se sont transportés sur ces terres, et ont demandé de les acheter aux prix de l'évaluation.

Il est bien connu qu'une grande quantité des Réserves du Clergé a été évaluée par divers individus, par ordre du Gouvernement, longtems avant l'Union des Provinces; et nombre de personnes, qui étaient en possession de ces terres, se sont adressées à plusieurs reprises au Commissaire des Terres de la Couronne pour obtenir la permission de les acheter en vertu des réglemens qui existaient alors; mais cet Officier n'ayant à sa disposition qu'une quantité limitée de lots de Clergé annuellement, et pour d'autres causes que votre Comité ignore, un grand nombre des requérans furent déçus dans leur espoir de devenir acquéreurs jusqu'au commencement de l'année 1841, époque où les ventes des Réserves du Clergé cessèrent.

Le 21 octobre de la même année, l'ordre fut donné par Sa Majesté en Conseil, en vertu de l'Acte Impérial 3 et 4 *Vic.* ch. 78, de disposer des terres du Clergé en cette Province; et il était prescrit par les 9^o et 10^o réglemens de cet ordre, que les preneurs à bail et leurs ayans-causes, et les occupants de ces terres, auraient droit de les acheter pendant l'espace de douze mois après leur mise en vente, et que toutes les ventes se feraient argent comptant.

Le 10 décembre, il plut à Sa Majesté en Conseil de rescinder les réglemens ci-dessus, afin de permettre à l'agent préposé à la vente de ces terres d'accorder le privilège du rachat aux preneurs à bail ou leurs ayans-causes, et aux occupants; et, dans le cas de ventes faites à des preneurs à bail ou à leurs ayans-causes, ou à des occupants de terre, d'y ajouter l'intérêt du prix d'achat à six pour cent, à compter de l'expiration des baux des dites terres ou du tems de l'occupation, suivant le rapport des Inspecteurs.

Terres des Ré-
serves du
Clergé.

Il était aussi prescrit, par ces derniers réglemens, de donner crédit pour une partie du prix d'achat, savoir:—que les deux-sixièmes du prix d'achat devaient être payés comptant, et les autres quatre-sixièmes en quatre versemens annuels du même montant avec l'intérêt de six pour cent.

Le Comité voit, par les Pétitions qui lui sont soumises, que les tenanciers dont le bail est expiré, et que les occupants des lots du Clergé sont mécontents des conditions auxquelles ces terres sont maintenant offertes en vente, attendu que ces conditions sont moins favorables que les réglemens qui existaient lorsqu'ils ont pris possession des dits lots et avaient lieu de croire qu'ils auraient le privilège de devenir acquéreurs de leurs lots de terre, et aussi parcequ'ils sont obligés de payer le montant entier du prix d'achat dans l'espace de quatre au lieu de dix ans. Ils se plaignent qu'on exige d'eux les arrérages d'intérêts d'après la présente évaluation des terres—et ils allèguent que, si on leur eût permis d'acheter suivant les termes de la première évaluation, et conformément aux anciens réglemens, ils se trouveraient dans une condition beaucoup plus favorable, vu que l'incertitude dans laquelle on les a toujours tenus n'a eu d'autre effet que de les jeter dans l'anxiété, et de retarder les améliorations qu'ils auraient pu faire. On allègue en outre que, dans plusieurs cas, la présente évaluation excède le montant du principal et des intérêts de la première évaluation.

Après avoir pris en considération toutes les circonstances qui se rattachent à cette question importante et embarrassante, le Comité croit devoir conseiller à Votre Excellence de recommander à Sa Majesté de rescinder les 9^o et 10^o réglemens de l'Ordre de Sa Majesté du 10 décembre, 1842, et d'y substituer les suivans:—

Neuvièmement. Que, lorsque l'on offrira en vente quelques-unes des terres du Clergé qui ont été louées, et dont le bail est expiré, et la rente n'a pas été payée, ou qui ont été occupées sans permission à une époque antérieure au 1^{er} jour de janvier, 1841, l'Agent préposé à la vente des Réserves du Clergé accordera le privilège du rachat aux dits preneurs à bail ou leurs ayans-causes, et aux dits occupants; et que, dans le cas de vente aux dits preneurs à bail ou occupants, les parties qui seront en possession fourniront à l'Agent ou au percepteur des Rentes du Clergé, un affidavit de deux des voisins indiquant le tems de l'occupation et la nature et l'étendue des améliorations; et le dit Agent préposé à la perception des rentes aura plein pouvoir de régler le montant qui doit être payé suivant le taux ordinaire; mais cet arrangement sera sujet à être revu et modifié dans chaque cas particulier par le Gouverneur-Général en Conseil.

Dixièmement. Que les dites Réserves du Clergé seront vendues aux conditions suivantes, savoir:—Un dixième du prix d'achat, comptant, et les autres neuf-dixièmes en neuf versemens égaux payables le 1^{er} janvier de chaque année, avec l'intérêt de six pour cent par an; le premier versement devenant dû et devant se faire le 1^{er} janvier qui suivra la date de la dite vente. Pourvu toujours, qu'il sera libre à l'acquéreur ou aux acquéreurs de payer le prix d'achat en entier, ou un ou plusieurs versemens avec l'intérêt, jusqu'à la date du dit paiement, avant que ces versemens deviennent dus.

Quinzièmement. Que le privilège du rachat accordé par le 9^o règlement aux preneurs à bail ou à leurs ayans-causes dont les baux sont expirés avant le premier jour de janvier, 1841, ainsi qu'aux occupants qui ont pris possession des lots du Clergé sans permission à une époque antérieure à la dite date, ne sera pas censé s'étendre aux preneurs à bail ou leurs ayans-causes ou aux occupants qui n'auront pas, le premier jour de janvier, 1847, demandé au Commissaire des Terres de la Couronne à racheter les lots

Terre des Ré-
servés du
Clergé.

de Clergé qu'ils occupent, et qui n'auront pas payé le ou avant le dit jour, à l'Agent préposé à la perception des rentes, toutes les rentes qui pourraient être dues conformément au neuvième règlement de cette date.

Seizièmement. Que toute personne qui aura, sans permission, après le 1^{er} janvier, 1846, pris possession d'aucun lot du Clergé, sera considérée comme n'ayant aucun droit ou privilège d'achat, et le Commissaire des Terres de la Couronne n'agira pas envers le dit occupant comme s'il avait droit à aucune indulgence, à raison qu'il aura ainsi pris du dit lot du Clergé.

Le Comité recommanderait respectueusement à Votre Excellence de représenter au principal Secrétaire d'État des Colonies de Sa Majesté, qu'il est probable qu'il sera demandé, pendant l'année 1846, plus de cent mille acres des terres du Clergé à acheter par les acquéreurs; et de solliciter que le Commissaire des Terres de la Couronne soit autorisé à en vendre une plus grande quantité.

Certifié,
(Signé.) E. PARENT.

Impression du
Message et du
Rapport.

Ordonné, Que le dit Message, ensemble avec les minutes du Conseil Exécutif qui l'accompagne, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Congé d'ab-
sence.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *John Prince*, écuyer, pour le reste de la Session, à compter de Samedi prochain, pour affaires privées urgentes.

Adresse relative
au Chemin
de Madriers
des Cascades.

Sur motion de *M. Lantier*, secondé par *M. Méthot*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les différentes soumissions qui ont été présentées pour le bail des péages prélevés sur le Chemin de Madriers des *Cascades*, pendant la présente année; la date des dites soumissions, par lesquelles ont été faites; à quel montant ou prix, à quelles personnes, et à quelles époques les péages sur le Chemin de Madriers des *Cascades* ont été loués pour la présente année, commencée depuis le printems de 1845.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill du Chemin
de Fer de l'Île
de Wolfe.

Ordonné, Que *M. Macdonald*, de *Kingston*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'Île *Wolfe*, *Kingston* et *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable *M. Aylwin*, secondé par *M. Chabot*.

Adresse de-
mandant un
État des Per-
mis qui ont été
accordés pour
la coupe du
Bois de cons-
truction.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état de tous les permis accordés pour la coupe de bois de construction, sur les terres de la Couronne, dans le Comté de *Saguenay*, contenant le nom des parties auxquelles les dits permis ont été accordés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable *M. Aylwin*, secondé par *M. Chabot*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des billets pour l'occupation des terres propres à l'exploitation des mines dans cette partie de la Province qui constituait ci-devant la Province du *Haut-Canada*, et le nom des personnes auxquelles les dits billets ont été accordés.

Adresse de-
mandant un
État des Billets
de Location,
etc.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Sherwood*, de *Brockville*, ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour des chemins; sans un ordre du Conseil Municipal du District dans lequel les dits terrains sont situés.

Bill des Che-
mins du Gou-
vernement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de *M. Chabot*, secondé par l'Honorable *M. Aylwin*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien communiquer à cette Chambre une copie de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre le Gouvernement Exécutif et la Maison de la Trinité de *Québec*, et la Corporation de *Québec*, concernant la place appelée *Cul-de-Sac*, dans la Cité de *Québec*, depuis le 1^{er} janvier, 1840, jusqu'à présent.

Adresse de-
mandant copie
de la corres-
pondance rela-
tive à la Mai-
son de la Tri-
nité de Québec.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte y mentionné, et accorder certains honoraires aux Avocats qui comparissent dans les causes portées devant les Cours des Commissaires des Villes de *Québec*, de *Montréal* et des *Trois-Rivières*.

Bill des Cours
des Commis-
saires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le vingt-deux du présent.

Ordonné, Que *M. Macdonald*, de *Kingston*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* à *Lachine*.

Chemin de Fer
de Montréal
et Lachine.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de *M. Colville*, secondé par *M. Brooks*,
Résolu, Que cette Chambre se forme en Comité de toute la Chambre pour considérer la convenance d'incorporer la Compagnie du Chemin de madriers de *Huntingdon*.

Chemin de
Madriers de
Huntingdon.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Murney a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems;

M. l'Orateur a repris le fauteuil;
Et *M. Murney* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

- Bill des Notaires. **Ordonné**, Que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un Bill pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le *Bas-Canada*. Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.
- Impression des comptes du Surintendant des Mesureurs de bois. **Ordonné**, Que les comptes du Surintendant des Mesureurs de bois jusqu'au 31 décembre, 1845, mis devant la Chambre ce jour, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.
- Chemins à Barrières de Montréal. **Ordonné**, Que le Comité Spécial auquel a été renvoyé la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le Chemin d'en-bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi, ait la permission de faire rapport de tems à autre.
- Impression de la Pétition du Rév. E. L. Lemme. **Ordonné**, Que trois cents exemplaires de la Pétition du Révérend *George L. Le Moine* et autres, du Comté de *Québec*, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.
- Enregistrement des Titres dans le Comté de Hastings. L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le Comté de *Hastings* dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.
- Subsides accordés à Sa Majesté. L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Subsides accordés à Sa Majesté, étant lu ;
La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.
M. *Colville* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Colville* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.
Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain.
- Bill pour imposer des taxes et cotisations dans le District de Huron. L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le Conseil de District de *Huron* se propose d'imposer par certains réglemens, étant lu ;
Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.
- Bill des Ecoles. (H. C.) L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.
M. *Chabot* a pris le fauteuil du Comité.
Plusieurs Membres s'étant retirés, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et les noms des Membres ont été pris comme suit :
M. l'Orateur.
Messieurs *Baldwin, Cayley, Chabot, Chauveau, DeWitt*, le Procureur-Général *Draper, Lantier, Laurin, Méthot, Petrie, Sherwood*, de *Brockville*, et *Smith*, de *Wentworth*.
Et, à minuit, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.
- Par M. *Christie*,—la Pétition de *H. O'Hara* écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.
Pétitions présentées.
- Par l'Honorable M. *Moffatt*,—la Pétition de *J. S. M'Coril*, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.
- Par M. *Chalmers*,—la Pétition de *William B. Kerns*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*.
- Par M. *Taché*,—la Pétition de *Joseph Hudon*, écuyer, Président, et *Jean-Bte. Martin*, Secrétaire, de la part de la Corporation de la Municipalité de *St-Paschal*, dans le Comté de *Kamouraska* ; la Pétition de *Joseph Ouellet*, écuyer, et autres, des *Trois-Pistoles*, dans le Comté de *Rimouski*, et la Pétition du Révérend *F. X. Deltage*, et autres, de la Cité de *Québec*, et de *St-Michel*, et autres Paroisses.
- Par M. *Bertrand*,—la Pétition de *J. B. A. Chamberland*, écuyer, et autres, du Comté de *Rimouski*.
- Par M. *Brooks*,—La Pétition de *Joseph Smith*, et autres, habitans du Township de *Compton*, dans le District de *St-François*.
- Par M. *Prince*,—la Pétition de *Samuel Gardiner*, écuyer, et autres, habitans de *Sandwich*, et ses environs, dans le District de l'Ouest.
- Par M. *Cummings*,—la Pétition d'*Andrew Pettit*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Grimby*, dans le Diocèse de *Toronto* ; et la Pétition de *Thomas Wilson*, et autres, de *Thorold*, dans le District de *Niagara*.
- Par M. *Hale*,—la Pétition de *Dame Lucinda Lane*, mère de *William Lane*, ci-devant clerc dans le Bureau du Secrétaire Provincial.
- Un Bill grossoyé, pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le Conseil de District de *Huron* se propose d'imposer par certains réglemens, a été lu pour la troisième fois.
Bill relatif aux taxes et cotisations dans le District de Huron.
- Résolu**, Que le Bill passe.
- Ordonné**, Que l'Hon. M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.
- Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—
Pétitions lues.
- De l'Honorable *R. U. Harwood*, et autres, de *Vaudreuil*, demandant une allocation pour construire un chemin et des ponts conduisant à la Cité de *Montréal*.
- Du Révérend *David Leavitt*, et autres, ministres et membres de l'Association des Chrétiens Universalistes du *Canada-Ouest* ; et du Révérend *Benjamin Fralick*, et autres, ministres et membres de l'Association des Chrétiens Universalistes dans le *Canada-Ouest*, demandant à jouir des mêmes droits et privilèges que les autres sectes religieuses.
- Du Conseil Municipal du District de *Bathurst*, demandant à recevoir l'allocation des Ecoles pour 1845.
- Du Conseil Municipal du District de *Bathurst*, demandant que la Charte de *King's College* soit établie sur des bases libérales, et qu'une Chaire d'Agriculture et de Chimie appliquée à l'Agriculture soit établie dans le dit Collège.
- Du Révérend *William Dick*, de la part de l'Association des Baptistes de l'*Ontario*, assemblée à *St-Andrew's*, demandant que tous les sujets de Sa Majesté en cette Province soient à même de participer aux avantages qui dérivent de l'institution de *King's College*.
- Du Révérend *William Dick*, de la part de l'Association des Baptistes de l'*Ontario*, assemblée à *St-Andrew's*, demandant qu'il ne soit fait aucune modification à l'Acte impérial concernant les Réserves du Clergé.
- De *Thomas S. Shenston*, de *Woodstock*, se plaignant d'avoir été maltraité par un certain Magistrat du District de *Brock*, et demandant justice.

Mercurii, 15^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
Par M. *Macdonell*, de *Dundas*.—La Pétition de *John Laing* et autres, du District de l'*Est*.

Pétitions lues.

De *J. Appleton*, et autres, Entrepreneurs, Maîtres Constructeurs et Maçons, de *Montréal*, demandant la révocation d'une ancienne loi française qui les oblige à garantir la stabilité de leur ouvrage pendant dix ans.

Du Maire, et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto*, demandant certains amendemens aux Actes qui incorporent la dite Cité.

De *George Perry*, et autres, de la Cité et Paroisse de *Montréal*, la Paroisse de *Longueuil*, et lieux environnans, et du Conseil Municipal d'*Hochelaga* et de *William Giroux*, et autres, d'*Hochelaga* et *Montréal*, demandant qu'il ne soit accordé aucune extension de privilèges aux Syndics des Chemins à Barrières de *Longueuil* et *Chambly*.

De *Jean-Baptiste Rousseau*, et autres, habitans de *Forsyth*, et autres Townships, dans le Comté de *Mégantic*, demandant une allocation pour améliorer le Chemin de *Lambton*.

De *Robert H. Bruce*, écuyer, et autres, résidant sur *Grand-River*, dans le Comté de *Haldimand*, demandant qu'il soit pris des mesures pour réduire certains ruisseaux à leur largeur primitive, en en exhaussant les bords.

De *James Blott*, écuyer, et autres habitans du Township de *Dunn*, dans le District de *Niagara*; et de *William Chalmers*, et autres, habitans du Township de *Sherbrooke Forest*, dans le District de *Niagara*, demandant que *Port-Robinson* devienne le chef-lieu du District.

De *G. Wrong* et *Alexander Saxton*, écuyers, de la part des habitans du Township de *Malahide*, demandant une allocation pour construire un Havre à *Port-Burwell*.

Henry Puddicombe, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Wilmot*, dans le District de *Wellington*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Alexander Pyne*, A. B., et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Sarnia* et *Plympton*, dans le Diocèse de *Toronto*; de *James Rosamond* et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Village de *Carlton Place*, du Diocèse de *Toronto*; de *S. Ormsby*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans *Richmond*, et ses environs; et d'*A. Rainsford*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township d'*Osnabruck*, dans le Comté de *Stormont*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures, pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui corresponde à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *John King*, écuyer, M. D., et *George R. Grassell*, de la part de la Société Médico-Chirurgique de *Toronto*, demandant l'établissement d'un Collège de Médecins et Chirurgiens, dans le *Haut-Canada*.

De *William Charles Hume*, écuyer, de la part des habitans d'*Orillia* et Townships environnans, demandant qu'une certaine partie du Chemin du Havre de *Windsor* et de la *Baie-aux-Eturgeons* soit complétée.

De *Thomas Ewart*, écuyer, et autres, de la Cité de *Toronto*; de *John Murphy*, et autres, habitans du Township de *Vaughan*, dans le District de *Home*; de *Daniël Knowles*, et autres, habitans des Townships de *Scarborough* et *Pickering*; de *Henry Miller*, et autres, habitans du Township de *Markham*, dans le District de *Home*; demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de *King's College*, et qu'elle soit mise à l'abri d'une mauvaise administration.

De *William Steel*, et autres, habitans des Townships de *Scarborough* et *Pickering*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé,

mais qu'elles soient vendues au bénéfice de l'instruction publique.

De *Newton Bosworth*, et autres, membres de l'Eglise des Baptistes dans *Paris, Haut-Canada*, demandant qu'une Chaire de Théologie ne soit pas établie dans l'Université de *King's College*, mais que ce collège serve à promouvoir l'instruction publique.

Du Révérend *J. M. Cramp*, de la part de l'Union des Baptistes du *Canada*, demandant qu'aucune allocation ne soit accordée aux écoles ou collèges de sectes.

Du Révérend *J. M. Cramp*, de la part de l'Union des Baptistes du *Canada*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé.

Du Révérend *J. M. Cramp*, de la part de l'Union des Baptistes du *Canada*, demandant un amendement à la Charte de *King's College*, et qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de l'Université du dit Collège.

De *Thomas Corcoran*, et autres, de la Ville de *Bytown*, demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour incorporer la dite Ville.

Des Président et Bureau de Police de *Belleville*, demandant que l'Acte qui incorpore la dite Ville soit amendé.

De *Gédéon B. White*, et autres, du Township de *Hillier*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à un certain arpentage dans le dit Township.

D'*Andrew Austin*, et autres, Praticiens en Médecine du District de *Prince-Edouard*, demandant qu'il soit pris des mesures pour organiser la profession médicale en cette Province et pour la mettre sur un bon pied.

Du Vénérable *George O'Kill Stuart*, et autres, habitans de la Ville et Township de *Kingston*, demandant qu'il ne soit passé aucun Acte pour inclure le Lot No. 24 dans les limites de la dite Ville.

Du Révérend *Job Deacon*, et autres, membre des l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans les Paroisses d'*Adolphustown* et *Fredericksburgh*, dans le District de *Midland*, demandant que l'Eglise d'Angleterre ait le contrôle de sa part du Fonds des Ecoles Élémentaires.

Du Révérend *J. L. Alain*, et autres, du District de *Gaspé*, demandant que le Bill relatif aux Mariages, dans le District de *Gaspé*, ne soit pas passé.

D'*Isaac Hilgrove Gosset*, écuyer, de l'île de *Jersey*; demandant que le Bill relatif aux Mariages dans le District de *Gaspé*, ne soit pas passé.

De *Louis T. Besserer*, et autres, de la Ville de *Bytown*, demandant que la dite Ville soit incorporée par un Acte du Parlement.

De *Robert Stobo*, et autres, du District de *Bathurst*, demandant qu'une certaine Ligne de Chemin, dans *Rumsay* et *Pakenham*, soit arpentée.

De *Peter Adams*, et autres, habitans du District de *Johnstown*, demandant que le Chemin de *Point-Cardinal* à *Heck's Corners*, dans le Township de *South Gower*, soit complété, et qu'il soit placé sous le contrôle du Bureau des Travaux Publics.

De *Hiram Adams* et *Abel S. Pope*, du Township d'*Edwardsburgh*, dans le District de *Johnstown*, se plaignant de la saisie de certains articles par les Officiers de la Douane, et demandant justice.

De *George Crawford*, écuyer, Président, de la part d'une assemblée des habitans de la Ville de *Brockville*, demandant un Acte pour cotiser les propriétés mobilières et immobilières dans la Ville de *Brockville*.

D'*Ichabod Smith*, et autres, Syndics du Séminaire de *Stanstead*, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

Du Très-Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et autres, Comité de régie des Ecoles Nationales à *Québec*, demandant une allocation en faveur des dites institutions.

De *Jeffery Hale*, écuyer, et autres, Président et Membres de la Société de l'Ecole Britannique et

Pétitions lues.

Pétitions lues.

Canadienne de Québec, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De G. H. Ryland, écuyer, et autres, Régistrateurs dans le District de Montréal, demandant qu'il soit pris des mesures pour leur garantir une rémunération pour les devoirs de leurs charges.

D'Alphonso Wells, de la Cité de Montréal, demandant une rémunération pour ses services comme Commissaire, de la part du Canada, pour déterminer la Ligne Frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

De Charles Baker, et autres, Maîtres Artisans, de la Cité de Toronto, demandant un Acte pour obliger les Apprentis à servir le tems mentionné dans leurs brevets.

De William Evans, et autres, de la Paroisse de Montréal, demandant des amendemens à l'Acte des Chemins à Barrières.

De John Gibson, et autres, des Townships de Clarke et Manvers, dans le District de Newcastle, demandant une allocation pour construire un chemin à travers les dits Townships jusqu'au Lac Ontario.

De Joseph P. Stocum, de Port Sarnia, et de James Hannah, du Township de Sarnia, demandant qu'un certain Chemin du dit Township ne soit pas fermé, comme le demande le Capitaine R. E. Vidal, par sa Pétition.

De John Burwell, écuyer, de Port-Burwell, demandant qu'il soit accordé des terres aux Volontaires Loyaux qui ont servi pendant les dernières insurrection et invasions.

De J. H. Culp, du Township de Stanford, dans le District de Niagara, demandant le paiement d'une somme que le Gouvernement Provincial doit aux héritiers de feu Robert Randall.

De Dilly Coleman, et autres, du Township de Thorold, dans le District de Niagara, demandant que le Chef-lieu du District soit changé de lieu, mais qu'il ne soit pas placé à Ste.-Catherine.

De John Lemon, et autres, de Willoughby, dans le District de Niagara; et d'Arthur Johnston, et autres, du Township de Bertie Ouest, dans le District de Niagara, demandant que Port-Robinson devienne le Chef-lieu du District.

De Walter H. Dickson, écuyer, et autres, de la Ville de Niagara, demandant un Acte pour régler et protéger la pêche dans les Lacs de la Province.

De H. Davidson, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise de Toronto, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves des Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De Féréol Roy, écuyer, et autres, habitans de la Rive Sud du Fleuve St.-Laurent, dans le District de Québec, demandant que le privilège exclusif que demande H. N. Patton, écuyer, et autres, pour exploiter la traverse du dit fleuve, ne leur soit point accordé.

De Jean-Baptiste Laverdière, et autres, de Bellechasse, demandant une allocation pour améliorer les chemins intérieurs du dit Comté.

Des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de Midland, demandant à être exemptés du paiement de la taxe sur les Billets de Banques.

De M. T. Hunter, Président de la Société des Marchands Marins de Kingston, demandant une exemption du paiement des Droits du Havre, en certain cas.

Ordonné, Que la Pétition de William Evans, et autres, de la Paroisse de Montréal; et la Pétition de l'Honorable R. U. Harwood, et autres, de Vaudreuil, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'E. Guy,

écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de Lachine, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité de prendre et recevoir le témoignage et l'opinion du Président du Bureau des Travaux Public sur cette partie de la Pétition de l'Honorable R. U. Harwood, et autres, de Vaudreuil, qui a rapport à la convenance d'ouvrir le chemin de Montréal à Ste.-Anne, à travers l'intérieur de l'Île de Montréal; et aussi sur la Pétition d'Edward M'Naughton, et autres, des Paroisses de Ste.-Anne, Ste.-Geneviève et la Pointe-Claire.

Ordonné, Que la Pétition d'A. Rainsford, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township d'Osnabruck, dans le Comté de Stormont, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition du Révérend William Dick, de la part de l'Association des Baptistes de l'Outaouais, assemblés à St.-Andrews, (relativement aux Réserves du Clergé); la Pétition de James Rosamond, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le village de Carlton Place, dans le Diocèse de Toronto; et la Pétition de S. Ormsby, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans Richmond et ses environs, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend William Dick, de la part de l'Association des Baptistes de l'Outaouais, assemblée à St. Andrews, (relativement au King's Collège); la Pétition d'Alexander M'Cann, et autres, de Nassagaweya; la Pétition de James P. Gage, et autres, du Township de Nelson, dans le District de Gore; et la Pétition d'Alexander M'Naughton, et autres, du Township de Nassagaweya, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de George Roe, et autres, du Comté de Russell, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition de W. F. Wallace, Président d'une assemblée des habitans de Bayham, et Townships environnans, dans le District de London; et la Pétition de G. Wrong et Alexander Saxton, écuyers, de la part des habitans du Malahide, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Hutchison et James F. M'Carthy, de la part d'une assemblée publique des habitans de Bayham, et autres Townships, dans les Districts de London, Oxford et Talbot.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend J. L. Alain, et autres, du District de Gaspé; et la Pétition d'Isaac Hilgrove Gosset, écuyer, de l'Île de Jersey, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill des Îles de la Magdeleine, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de Midland, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Banque du Haut-Canada.

Ordonné, Que la Pétition de William Chalmers, et autres, habitans du Township de Sherbrooke Forest, dans le District de Niagara; la Pétition de James Blott, écuyer, et autres, habitans du Township de Dunn, dans le District de Niagara; la Pétition d'Arthur Johnston, et autres, du Township de Bertie Ouest, dans le

Harwood, et autres.

Instruction au Comité.

A. Rainsford, et autres.

Association des Baptistes de l'Outaouais.

J. Rosamond, et autres.

S. Ormsby, et autres.

Association des Baptistes de l'Outaouais.

J. P. Gage, et autres.

A. M'Naughton, et autres.

Habitans de Bayham, et autres.

Habitans de Malahide.

Rév. J. L. Alain, et autres.

I. H. Gosset.

Banque Commerciale.

W. Chalmers et autres.

J. Blott, et autres.

A. Johnston, et autres.

Pétitions renvoyées à des Comités.

W. Evans, et autres.

L'Hon. R. W.

J. Lennon, et autres.
W. Coleman, et autres.

District de *Niagara* : la Pétition de *John Lemon*, et autres de *Willoughby*, dans le District de *Niagara*; et la Pétition de *Dilly Coleman*, et autres, du Township de *Thorold*, dans le District de *Niagara*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel ont été renvoyées telles parties des Entrées des Journaux de cette Chambre de la Session de 1843, qui ont rapport au choix d'un site pour un nouveau Chef-lieu de District du District de *Niagara*.

Rév. D. Levent, et autres.

Résolu, Que la Pétition du Révérend *David Leavitt*, et autres, Ministres et Membres de l'Association des "Chrétiens Universalistes" du *Canada-Ouest*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Cameron*, M. *Williams* et M. *Price*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Rév. D. Fracliek, et autres.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *Benjamin Fracliek*, et autres, ministres et membres de l'Association des Chrétiens Universalistes pour le *Canada-Ouest*, soit renvoyée au dit Comité.

Conseil Municipal de Bathurst

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Bathurst*, (relativement à *King's College*) soit renvoyée à un Comité spécial, composé de M. *Cameron*, l'Honorable Procureur-Général *Draper*, M. *Roblin*, M. *Hall*, et M. *Stewart*, de *Bytown*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

E. Risely, et autres.

Résolu, Que la Pétition d'*Edmund Risely*, écuyer, et autres, du District de *Niagara*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Dickson*, l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, M. *Cummings* et M. *Merritt*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

P. Besse, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *P. Besse*, et autres, de *Chambly*, dans le Comté de *Chambly*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Lacoste*, l'Honorable M. *DeBleury*, M. *Franchère*, M. *Armstrong*, M. *Colville*, M. *Boutillier* et M. *Jobin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Société d'Agriculture de Chambly.

Résolu, Que la Pétition de *Gabriel Marchand*, écuyer, Président et autres, officiers et membre du Comité de la Société d'Agriculture du Comté de *Chambly*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Lacoste*, M. *Franchère*, M. *LeMoine*, M. *Colville* et M. *Armstrong*, pour en examiner le contenu et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

J. P. Gage, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *J. P. Gage*, et autres, des Townships de *Nelson* et *Salisbury*, dans le District de *Core*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Chalmers*, M. *Smith*, de *Wentworth*, et M. *Cummings*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

H. F. Graham et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Henry F. Graham*, et autres, habitans de *Barton*, et autres Townships, dans le District de *Core*, soit renvoyée au dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de *Robert H. Bruce*, écuyer, et autres, habitans résidans sur la *Grande-Rivière*, dans le Comté de *Haldimand*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Thompson*, M. *Cummings*, M. *Dickson*, M. *Roblin* et M. *Williams*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documens, exécutés par des Notaires dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

M. *Christie*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill des Iles de la *Magdeleine*, et autres ordres de renvoi, avec pouvoir de faire rapport de tems à autres, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitans résidens de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

M. *Mudonald*, de *Kingston*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a constaté, que, sur la somme de trois cent mille louis de nouvelles parts ajoutée au capital de la Banque Commerciale par le Statut de la 6^e *Victoria*, chap. 26, la somme de cent soixante et neuf mille six cent cinquante louis, n'a pas encore été payée. L'échéance du paiement de cette augmentation de capital expirera le 12 octobre, 1847, et les Pétitionnaires demandent que ce tems soit encore prolongé pendant quatre années.

Votre Comité considère que cette demande est raisonnable, et recommande à la Chambre d'y accéder.

Votre Comité recommande aussi que les assemblées générales annuelles des Actionnaires de la Banque devraient se tenir le premier au lieu du second Mardi de juillet, chaque année, attendu qu'il paraît que ce changement serait plus convenable pour préparer et soumettre aux Actionnaires l'état des affaires de la Banque, tel que prescrit par la loi.

Les Pétitionnaires se plaignent que les dispositions rigoureuses de leur dernière charte les empêchent de prendre des propriétés mobilières ou immobilières, en paiement des dettes qui leur étaient dues antérieurement, ou acquises aux ventes en vertu de jugemens qu'ils ont obtenus. Ces restrictions sont, aux yeux de votre Comité, également contraires aux intérêts des Pétitionnaires et des débiteurs. La Banque est par là privée des moyens, que possèdent tous les autres débiteurs, de parer l'inconvénient des pertes dans bien des occasions, dans la nécessité de refuser toute offre de compromis, et de faire vendre les propriétés de ses débiteurs à un prix qui est insuffisant pour payer la dette en entier, et qui est en même tems ruineuse pour les débiteurs.

C'est pourquoi, votre Comité est d'opinion, que, tant qu'il ne sera pas permis aux Banques de prêter de

R. H. Bruce, et autres.

Bill relatif aux Actes Notariés, etc.

Iles de la Magdeleine.

Pétition de la Banque Commerciale, D.M.

Rapport.

l'argent sur la garantie de propriétés, elles devraient être autorisées à recevoir les propriétés que leurs débiteurs sont en état de leur céder, en paiement et satisfaction de leur dettes.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte, intitulé, "Acte pour étendre une charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, " et pour en augmenter le capital."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Sherwood*, de *Brockville*, secondé par M. *Seymour*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender un Acte passé dans la seconde année du règne de feu Sa Majesté *Guillaume* Quatre, qui établit un Bureau de Police dans la ville de *Brockville*; et aussi, les lois relatives aux cotisations et composition personnelle de la partie de cette Province appelée *Haut-Canada*, en autant qu'elles ont rapport à la dite Ville.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Foster* a pris le fauteuil du Comité, et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Foster* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que M. *Sherwood*, de *Brockville*, ait la permission d'introduire un Bill pour régler le droit de commission du Shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Roblin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte y mentionné, relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des Ecoles dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le District de *Bathurst* à recevoir l'argent des Ecoles qui lui revient pour l'année mil huit cent quarante cinq, malgré que ce District n'ait point prélevé une somme égale.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Cameron*, secondé par M. *Thompson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la continuation de l'Etat qui a été soumis à cette Chambre le vingt de mars, 1845, indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des charges lucratives, depuis le mois de novembre, 1843, jusqu'au neuf décembre, 1844, afin que la Chambre soit en possession d'un tableau, indiquant les noms de toutes les personnes nommées à des emplois de

puis la date du document susdit, indiquant la nature de l'emploi, le montant du salaire et l'autorisation en vertu de laquelle les dites personnes ont été ainsi nommées.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Foster* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Moffatt*, Qu'il soit permis d'introduire un Bill pour autoriser les diverses loges de la Société dite des *Odd-Fellows*, à posséder des biens-fonds et biens meubles dans cette Province.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Berthelot*, *Bertrand*, *Cameron*, *Cayley*, *Chalmers*, *Christie*, *Colville*, *Cummings*, *Daly*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermainger*, *Foster*, *Franchère*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Johnston*, *Lacoste*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *McConnell*, *Méthot*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Papineau*, *Petrie*, *Prince*, *Riddell*, *Robinson*, *Roblin*, *Seymour*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stewart*, de *PRESCOTT*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Thompson*, *Viger*, *Webster* et *Williams*.—(50.)

CONTRE.

Messieurs *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *De Witt*, *Drummond*, *Jobin*, *LaFontaine* et *Nelson*.—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative;

Et M. *Foster* a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *LeBoutillier*, conformément à sa propre demande, soit dorénavant dispensé d'assister au Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill des Ilcs de la *Magdeleine*, et autres ordres de renvoi, et que M. *Prince*, qui a obtenu un congé d'absence, soit de la même manière dispensé d'assister ci-après au dit Comité.

Ordonné, Que M. *Sherwood*, de *Brockville*, soit ajouté au dit Comité.

Ordonné, Que M. *Chalmers* ait la permission d'introduire un Bill pour remettre en vigueur et étendre un Acte du Parlement du *Haut-Canada*, 3^e *Victoria*, chap. 33, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les " nom et raison de Président, Directeurs et " Compagnie du Havre de *Bronté*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Smith*, de *Frontenac*, pour le reste de la Session, depuis le vingt-et-un du présent, pour affaires privées urgentes.

M. *Duggan*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance d'adopter des mesures pour la construction d'une nouvelle Cour de Justice dans la Cité de *Montréal*, pour acquérir le terrain et pourvoir aux fonds nécessaires pour cet objet, a fait rapport, conformément à l'Ordre de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:—

Bill pour amender la Charte de la Banque Commerciale.

Bureau de Police de Brockville.

Bill relatif aux droits de commission des Shérifs.

Bill pour amender l'Acte des Ecoles, (H. C.)

Bill pour autoriser le District de Bathurst à recevoir l'allocation des Ecoles.

Adresse demandant les noms des Officiers du Gouvernement.

Bill des Odd-Fellows.

Membres dispensés d'assister à un Comité.

Membre ajouté à un Comité.

Bill du Havre de Bronté.

Congé d'absence.

Bill relatif à la reconstruction du Palais de Justice de Montréal.

Résolu, Qu'il est expédient d'adopter des mesures pour fournir aux Cours du District de *Montréal* le logement nécessaire pour tenir les Cours de District; logement dont elles ont été privées depuis l'incendie du Palais de Justice.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur Général *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la reconstruction du Palais de Justice dans la Cité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Droits sur les
Alambics.

M. Cauchon, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance de révoquer les lois en vigueur relativement aux droits sur les Alambics, et au mode de les percevoir, et d'y substituer d'autres dispositions, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer les lois existantes qui imposent un droit sur les Alambics, avec la méthode de les percevoir, et d'y substituer d'autres dispositions pour imposer un droit par gallon sur les esprits.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un droit sur les Distillateurs et les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Bill du Chemin
de Madriers de
Huntingdon.

M. Murney, du Comité de toute la Chambre pour considérer la convenance d'incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de *Huntingdon*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient d'incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de *Huntingdon*.

Résolu, Que *M. Colville* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de *Huntingdon*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

F. H. des Ecoles,
(H. C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles élémentaires dans le *Haut-Canada*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Chabot a pris le fauteuil du Comité; et, après y siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Chabot* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Résolu, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité choisi, composé de *M. Duggan*, *M. Macdonald*, de *Kingston*, *M. Prince* et l'Honorable Sollici-

Bill relatif aux
lois d'enregist-
rement,
(H. C.)

teur-Général *Sherwood*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux régler les formalités des Actes authentiques passés par-devant Notaires, étant lu;

Bill relatif à
l'authenticité
des Actes.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler les cotisations et la nomination des Cotiseurs et Collecteurs dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Bill des Coti-
sations, (H. C.)

L'Honorable Procureur-Général *Draper* a proposé, secondé par l'Honorable *M. Cayley*, que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, *M. Roblin*, *M. Hall*, *M. Gowan*, *M. Riddell*, *M. Seymour*, *M. Williams*, *M. Petrie*, et *M. Stewart*, de *Bytown*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Cayley*, *Christie*, *Colville*, *Daly*, le Procureur-Général *Draper*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *LeBoutillier*, *Macdonald*, de *Cornwall*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Macdonell*, de *Dundas*, *Meyers*, *Murney*, *Petrie*, *Prince*, *Riddell*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de *Bytown*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Viger* et *Williams*.—(27).

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Cameron*, *Cauchon*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Johnston*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laurin*, *MacDonell*, de *Stormont*, *Merritt*, *Méthot*, *Nelson*, *Price*, *Roblin* et *Taché*.—(19).

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Résolu, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, *M. Roblin*, *M. Hall*, *M. Gowan*, *M. Riddell*, *M. Seymour*, *M. Williams*, *M. Petrie*, et *M. Stewart*, de *Bytown*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *William Rogerson*, et autres, Manufacturiers de Bois, de la Province du *Canada*, et autres ordres de renvoi, étant lu;

Manu'actu-
riers de bois.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Petrie a pris le fauteuil du Comité: et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Petrie* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Permanent des dépenses contingentes, étant lu;

Dépenses con-
tingentes.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. MacDonell, de *Stormont*, a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. MacDonell*, de *Stormont*, a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre

de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ajournement.

M. *Prince* a proposé, secondé par M. *MacDonell*, de *Stormont*, que la Chambre s'ajourne maintenant, et que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Berthelot*, *Bertrand*, *Christie*, *Daly*, *DeWitt*, le Procureur-Général *Draper*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Johnston*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Latterrière*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Merrill*, *Méthot*, *Petrie*, *Prince*, *Taché* et *Viger*.—(21).

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Cameron*, *Cauchon*, *Cuyley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Hale*, *Lacoste*, *Laurin*, *LeBoutillier*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Meyers*, *Moffatt*, *Murney*, *Price*, *Robinson*, *Roblin*, *Seymour*, le Procureur-Général *Smith*, et *Stewart*, de *BYTOWN*.—(21).

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Bill du Grand Chemin de Fer Occidental.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordres du jour remis.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *DeWitt*, que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain, et qu'ils soient alors les premiers Ordres du jour.

M. *Roblin* a proposé en amendement, secondé par M. *Lantier*, que tous les mots après "demain" soient retranchés de la dite motion.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle, et elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de M. *Gowan*, secondé par M. *Hale*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 16° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIAE REGINAE, 1846.

Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Riddell*,—la Pétition de *George Chambers*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Ingersoll Ouest* et *Orford Nord*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Baldwin*,—la Pétition de *Thomas Moshier*, et autres, du Township de *Whitchurch*, dans le District de *Home*; la Pétition de

Samuel Harrold, écuyer, et autres, de *Guillimbury Est*; la Pétition de *Luther H. Cronk*, et autres, du Township de *Whitby*; la Pétition de *Norman Jones*, et autres, des Townships de *Whitchurch* et *Markham*, dans le District de *Home*; la Pétition de *Christopher Coulthard*, et autres, du Township de *Brock*, dans le District de *Home*; la Pétition d'*Irvine Johnston*, et autres, du Township de *Brock*, dans le District de *Home*; et la Pétition d'*Archibald M. Millan*, et autres, de *Thorah*, dans le District de *Home*.

Pétitions présentées.

Par l'Honorable M. *Moffatt*,—la Pétition de *J. J. Maitland*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; et la Pétition de *James Ferrier*, écuyer, Maire, et autres, membres du Conseil Municipal de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition du Révérend *J. McGrath*, A. M., et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans une partie du Township de *Toronto*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition de *W. Simpson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Tay* et *Tiny*.

Par M. *Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *Richard Griffith*, et autres, du Comté des *Outaouais*, dans le *Bas-Canada*.

Par M. *Lantier*,—la Pétition du Révérend *James Pyke*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par M. *Bertrand*,—la Pétition de *Louis Bertrand*, écuyer, Maire, et autres, le Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Jean-Baptiste de l'Île-Verte*; et la Pétition de *Philippe Kenouf*, écuyer, Maire, et autres, Conseillers de la Municipalité de *Notre Dame des Neiges des Trois-Pistoles*, dans le Comté de *Rimouski*.

Par M. *Price*,—la Pétition de *David Coultts*, et autres, du Township de *Chinguacousy*, dans le District de *Home*; et la Pétition d'*Andrew Buckham*, et autres, du Township de *Chinguacousy*, dans le District de *Home*.

Par M. *Hale*,—la Pétition de M. *Townsend*, et autres, le Bureau des Directeurs de l'Académie de *Clarenceville*, dans le Comté de *Rouville*.

Par l'Honorable M. *Aylwin*,—la Pétition d'*Adolphus Jacques*, ci-devant imprimeur et propriétaire du papier-nouvelles appelé "*Le Fantastique*."

Par M. *Laurin*,—la Pétition de M. *Noël Tousignant*, du Comté de *Lotbinière*; la Pétition de *Jean Villers*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Louis-de-Lotbinière*, dans le District de *Québec*; et la Pétition du Capitaine *J. Rival*, et autres, de *St.-Croix*, *Lotbinière* et autres Paroisses.

Par M. *Macdonald*, de *Glengary*,—la Pétition de *George S. Tiffany*, écuyer, et autres.

Par M. *Prince*,—la Pétition de *Robert Mercer*, et autres, de la Ville de *Chatham* et ses environs, dans le District de l'Ouest.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *William Leslie*, senior, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Moore* et *Sombra*; et du Révérend *Thomas Smith Kennedy*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Darlington* et *Clarke*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond avec la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Bureau de Commerce de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour obtenir une réduction dans les taux actuels du postage dans la Province.

Pétitions lues.

Pétitions lues.

De *Samuel Solmes*, écuyer, et autres, du District de *Prince-Édouard*, se plaignant de la translation de la Cour semi-annuelle d'Assise d'Oyer et Terminer et de Délivrance Générale des Prisonniers, et demandant justice.

De *John Tipping*, et autres, habitans du District de *Simcoe*, demandant une allocation pour compléter un certain chemin dans le Township d'*Orillia*.

De *Chester Draper*, et autres, de *Cartwright*, *Mariposa*, et autres Townships, demandant une allocation pour améliorer un certain chemin qui conduit au Village *Prince Albert* et au Lac *Scugog*, dans le Township de *Reach*.

De *Peter Perry*, et autres, habitans de *Whitby*, et autres Townships, demandant une allocation pour ouvrir un Chemin depuis la 5^e concession du Township de *Brock*, jusqu'au détroit du Lac *Simcoe*.

De *Joseph Gould*, et autres, du Township d'*Uxbridge*, dans le District de *Home*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé, mais que les revenus qui en proviennent soient employés à promouvoir l'instruction publique.

Des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*, demandant la révocation ou la réduction de la taxe imposée sur les Billets de Banques en circulation.

De *George G. Grange*, et *Thomas Hodgskin*, de la part d'une Assemblée Publique, tenue dans la ville de *Guelph*, dans le District de *Wellington*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à la Charte de *King's College*, et qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé.

De *S. B. Caldwell*, et autres, Manufacturiers de Cuir et Marchands de Cuir, demandant que la taxe maintenant imposée sur le Cuir et sur les Manufactures de Cuir ne soit pas réduite.

De *William Gamble*, et autres, du District de *Home*, demandant un Acte d'incorporation pour la "Compagnie du Chemin de la rue *Dundas* et *Smith Line*."

Ordonné, Que la Pétition de *William Steel*, et autres, habitans des Townships de *Scarborough* et *Pickering*; la Pétition de *Newton Bosworth*, et autres, membres de l'Eglise des Baptistes dans *Paris*, *Haut-Canada*; la Pétition du Révérend *J. M. Cramp*, de la part de l'Union des Baptistes du *Canada*, (relativement aux Réserves du Clergé); la Pétition de *Donald Mathison*, et autres, de la Congrégation de *Richmond*, dépendante de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Écosse*; et la Pétition de *George J. Grange* et *Thomas Hodgskin*, de la part d'une Assemblée Publique, tenue dans la ville de *Guelph*, dans le District de *Wellington*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comité de *Russell*.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *A. F. Atkinson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Grantham*, dans le District de *Niagara*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition du Révérend *Thomas Kennedy*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Darlington* et *Clarke*, dans le Diocèse de *Toronto*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Banque du *Haut-Canada*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition de *John Dillon*, et autres, de la Paroisse de la *Longue-Pointe*, et ses environs, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi.

Résolu, Que la Pétition de *Thomas Gibbs Ridout*, écuyer, et autres, membres de l'Institut des Artisans de *Toronto*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, *M. Bolton* et *M. Duggan*, pour examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Macdonald, de *Dundas*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Wishé Tegarehontie*, et autres chefs et guerriers *Iroquois*, *Algonquins* et *Nepissings*, de *St.-Régis*, et autres lieux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice V.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

L'Honorable *M. Aylwin*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *James Dean*, écuyer, et autres, marchands de *Québec*, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Après avoir consulté la dite Pétition et les témoignages à l'appui d'icelle, votre Comité est respectueusement d'opinion que la Chambre devrait accéder à la dite demande.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Aylwin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie de transport de *Québec*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Honorable *M. Robinson*, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice R.)

Ordonné, Que l'Honorable *M. Robinson* ait la permission d'introduire un Bill pour refondre en un seul Acte certaines dispositions insérées ordinairement dans les Actes qui autorisent la construction de Chemins de Fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. Hale, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a pris en considération la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks* et autres, demandant l'incorporation de la Société de *St.-Patrice* de *Montréal*, et il prend la liberté de recommander à Votre Honorable Chambre d'accéder à cette demande.

Il a aussi pris en considération la Pétition de *Patrick Wallace* et autres, de *Cobourg*, demandant à être incorporés en une Compagnie pour fabriquer le papier; et, tout en recommandant cette demande, il prend en même tems la liberté d'appeler l'attention de la Chambre, comme l'a fait le Comité Permanent des Bills Privés pendant la dernière session, sur la disposition insérée dans les Bills pour incorporer des

Pétitions renvoyées à des Comités.
W. Steel, et autres.
N. Bosworth, et autres.
Union des Baptistes du Canada.
D. Mathison, et autres.
Les habitans de Guelph.

Rév. A. F. Atkinson, et autres.

Rév. T. Kennedy, et autres.

La Banque de Gore.

John Dillon, et autres.

T. G. Ridout, Gr. et autres.

Chefs et Guerriers Iroquois, etc.

Marchands de Québec.

Bill de la Compagnie de transport de Québec.

Bill des Chemins de Fer.

Bills Privés.

La Société de St.-Patrice de Montréal.

Compagnie de Cobourg pour manufacturer du papier.

compagnies privées, qui restreint la responsabilité des actionnaires au capital non-payé; et, chaque fois que votre Honorable Chambre croira devoir maintenir cette disposition, votre Comité recommande respectueusement que les Compagnies incorporées soient tenues de publier un état annuel de leurs affaires, et une liste complète de leurs Actionnaires.

Il a aussi consulté la Pétition de *William Rowe*, et autres, demandant une loi pour les incorporer sous le nom de la "Compagnie du Havre de *Granby*," et il a l'honneur de faire rapport que, quoiqu'il paraisse que les Pétitionnaires aient donné avis de leur intention à cet effet dans la Gazette du *Canada*, pendant un espace de tems qui excède même celui prescrit par les règles de la Chambre, on ne paraît pas néanmoins avoir inséré le même avis dans aucun papier-nouvelles publié dans le District.

Il a aussi examiné la Pétition de *Thomas Molson*, écuyer, et autres, demandant un Acte d'incorporation à l'effet d'éclairer au gaz la Cité de *Montréal*, et il a l'honneur de faire rapport à cet égard que, quoiqu'il les Pétitionnaires aient publié un avis dans la Gazette du *Canada*, il ne paraît pas qu'on ait affiché cet avis à la porte de l'Eglise de la Paroisse; mais si votre Honorable Chambre juge à propos de passer outre sur cette omission et celle de *William Rowe*, et autres, dont il a été parlé plus haut, il recommande à la Chambre d'accéder à ces diverses demandes.

M. Cummings, du Comité Spécial auquel ont été renvoyées telles parties des entrées des Journaux de cette Chambre de la Session de 1843, qui contiennent la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, par rapport au choix d'un site pour un nouveau chef-lieu de District; la Pétition de *John Harris*, et autres, habitans de *Grimsby*, et autres Townships, dans le District de *Niagara*, et les Rapports du Comité Spécial auquel les dites Pétitions ont été renvoyées, et autres ordres de renvoi, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport dudit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table Greffier, comme suit:—

Votre Comité a pris en considération les divers ordres de renvoi qui lui ont été soumis, et, après mûre délibération, il est d'avis que le Conseil Municipal, qui représente toute la masse des habitans du District de *Niagara*, étant unanimement convenu de la nécessité absolue de transporter le chef-lieu du District dans un endroit plus central, pour mettre les intérêts des habitans sur un pied d'égalité, non seulement sous le rapport de la commodité publique, mais aussi sous celui des dépenses qu'entraîne nécessairement l'administration de la Justice, situé, comme l'est ce chef-lieu, à l'extrémité du District.

Votre Comité prend de plus la liberté d'exposer qu'il a sous les yeux des Pétitions de divers Townships dans le District, revêtues d'un grand nombre de signatures dans lesquelles on demande respectueusement et énergiquement la translation du chef-lieu dans un autre localité.

Votre Comité voit aussi qu'il a été fait un Rapport à votre Honorable Chambre par un Comité Spécial pendant la dernière Session, dans lequel on recommande de transporter le chef-lieu du dit District à *Port-Robinson*.

D'après cette expression du désir du Conseil Municipal, émanant d'un corps qui représente les intérêts et les vœux bien entendus des habitans, corroborée comme elle l'est par les Pétitions de divers Townships dans le même but;—votre Comité ne peut faire autrement que de recommander fortement la demande des Pétitionnaires à la considération favorable de votre Honorable Chambre, et qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour transporter le Chef-lieu du District à *Port-Robinson*, comme étant la place la

plus convenable, et y pourvoir à la construction d'édifices publics.

Ordonné, Que *M. Cummings* ait la permission d'introduire un Bill pour transférer le Chef-lieu du District de *Niagara* à *Port-Robinson*, dans le Township de *Thorold*.

Bill relatif au Chef-lieu du District de Niagara.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Moffatt* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur et les Billets promissoires, et les Protêts qui s'y rapportent.

Bill des lettres de Change à l'intérieur.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Moffatt* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative aux dommages sur les lettres de change étrangères protestées.

Bill des Lettres de Change étrangères.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,

Réponses à des Adresses.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 24 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les Comptes, Rapports, Etats et Documents y relatifs, que les Syndics des Chemins à Barrières de *Québec* peuvent avoir transmis au Chef du Gouvernement, depuis le mois de novembre, 1844, jusqu'à ce jour, conformément à l'Ordonnance et au Statut qui y ont rapport.

Comptes des Syndics des Chemins à barrières.

(Pour la dite Réponse, voir Appendice M.)

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 8 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre copies de toutes Correspondances qui ont eu lieu entre le Gouvernement et la Commission nommée pour s'enquérir des pertes éprouvées par les habitans du *Bas-Canada*, pendant la dernière rébellion, avec les instructions données à la dite Commission.

Pertes occasionnées par la Rébellion, (B. C.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Montréal, 12 décembre, 1845.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, par l'ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de vous transmettre la commission ci-jointe qui vous nomme, avec l'Honorable *P. H. Moore*, *Jacques Viger*, *John Simpson* et *Joseph U. Beaudry*, écuyers, Commissaires pour faire une enquête sur les pertes essayées par les sujets de Sa Majesté durant les troubles qui ont malheureusement eu lieu dans le *Bas-Canada* pendant les années 1837 et 1838, aussi bien que sur les pertes occasionnées par ces troubles, et sur celles qui en sont résultées. Je dois également vous informer qu'il a plu à Son Excellence de nommer *M. J. G. Barthe*, Secrétaire de la Commission. Les instructions nécessaires pour la direction des Commissaires vous sont transmises avec les présentes.

Correspondance relative à la Commission d'Enquête sur les Pertes occasionnées par la Rébellion, (B. C.)

En conséquence, je vous communique le désir de Son Excellence que vous ayiez à vous mettre, sans délai, en communication à ce sujet avec les autres Commissaires, vos collègues, et à prendre au plus vite

Correspondance relative à la Commission d'Enquête sur les pertes occasionnées par la Rébellion, (B. C.)

les mesures nécessaires pour commencer de suite les travaux du Bureau. La rémunération de chacun des Commissaires sera d'un louis, pour chaque jour qu'il sera occupé à l'enquête, ou à voyager pour le même objet.

J'ai, etc.
(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

A l'Honorable JOSEPH DIONNE,
etc., etc., etc.
St. Pierre les Becquets,
District des *Trois-Rivieres.*

Montréal, 12 décembre, 1845.

MESSEURS,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement vous ayant nommés Commissaires pour faire une enquête sur les pertes essayées par les habitans de cette partie de la Province qui formait ci-devant le *Bas-Canada*, pendant la malheureuse Rébellion qui y a eu lieu, aussi bien que sur les pertes essayées par les dits habitans, et occasionnées par la Rébellion, j'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence, de vous transmettre les instructions suivantes pour vous guider dans la poursuite de l'enquête.

1° Dans l'exécution des devoirs qui vous sont confiés en vertu de la présente commission, vous devez distinguer avec soin les cas de ceux qui ont pris part à la dite Rébellion, ou ont pu l'aider ou s'en rendre complices, des cas de ceux qui ne l'ont pas fait; vous indiquerez spécialement, mais succinctement, la nature des pertes essayées dans chaque cas, le montant, la nature, et, autant que possible, la cause de ces pertes.

2° Vous vous abstenrez d'entrer dans l'examen des cas sur lesquels les Commissaires, nommés précédemment pour s'enquérir des pertes de la Rébellion, ont déjà fait rapport. Afin de vous faciliter les moyens de faire cette distinction, les rapports par eux faits seront mis entre les mains de votre Secrétaire, lorsqu'il en fera la demande en votre nom.

3° Vous joindrez, à votre Rapport sur les réclamations que vous aurez examinées, les observations qui seront nécessaires pour l'intelligence des matières soumises à votre enquête, afin que le tout puisse être mis sous les yeux de la Législature à la session prochaine.

J'ai, etc.
(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

Aux Commissaires de l'enquête, etc.

PROVINCE DU } [L. S.] METCALFE.
CANADA. }

Son Excellence le Très Honorable *Charles Theophilus* Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, G. C. B., l'un des Membres du Très Honorable Conseil privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef des Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou que les présentes peuvent concerner :

SALUT :—

Sachez qu'ayant pleine confiance dans la loyauté, l'intégrité, la prudence et l'habileté de l'Honorable *Joseph Dionne*, l'Honorable *Philip H. Moore*, et *Jacques Viger*, *John Simpson* et *Joseph U. Beaudry*, écuyers, j'ai nommé et constitué, et, par cet instrument sous mon seing et sceau, je nomme et constitue les dits *Joseph Dionne*, *Philip H. Moore*, *Jacques Viger*, *John Simpson* et *Joseph U. Beaudry*, Commissaires pour faire une enquête sur les pertes essayées par les loyaux sujets de Sa Majesté dans cette partie de la Province du *Canada* ci-devant Province

du *Bas-Canada*, pendant la Rébellion dénaturée qui a malheureusement éclaté dans cette partie de la dite Province, et sur les pertes occasionnées par la dite Rébellion et celles qui en sont résultées. Pour, par eux les dits *Joseph Dionne*, *Philip H. Moore*, *Jacques Viger*, *John Simpson* et *Joseph U. Beaudry*, occuper et exercer la dite charge de Commissaires, durant bon plaisir, avec tous les droits, autorité et émolumens qui y sont attachés.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à Montréal, ce vingt-quatrième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-cinq, et la neuvième année du règne de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,
(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

La lettre suivante a été adressée respectivement à l'Honorable *P. H. Moore*, *St.-Armand Ouest*, District de *Montréal*, à *Jacques Viger*, écuyer, *Montréal*, *John Simpson*, écuyer, *Côteau-du-Lac*, et *Joseph U. Beaudry*, écuyer, *Montréal*.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 12 décembre, 1845.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, par l'ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de vous informer qu'une Commission a été expédiée, par la malle de ce jour, à l'Honorable *Joseph Dionne*, qui nomme ce monsieur, (vous même et MM. *Jacques Viger*, *John Simpson* et *Joseph U. Beaudry*) Commissaires pour faire une enquête sur les pertes essayées par les sujets de Sa Majesté durant les troubles qui ont malheureusement eu lieu dans le *Bas-Canada* en 1837-38, sur les pertes occasionnées par ces troubles, et sur celles qui en sont résultées. Je dois également vous informer qu'il a plu à Son Excellence de nommer *M. J. G. Barthe* pour être Secrétaire de la Commission. Les instructions nécessaires pour la direction des Commissaires sont transmises aujourd'hui à l'Honorable *M. Dionne*; et copie de ces instructions est renfermée dans cette lettre pour votre information.* En conséquence, je vous communique le désir de Son Excellence que vous vous mettiez sans délai en communication avec les autres Commissaires vos collègues, et que vous preniez au plus vite les mesures nécessaires pour commencer de suite avec eux les travaux du Bureau.

La rémunération de chacun des Commissaires sera d'un louis pour chaque jour qu'il sera occupé à l'enquête, ou à voyager pour le même objet.

J'ai, etc.
(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

BUREAU DES PERTES DE 1837 et 38,
Garde-robe de l'Assemblée Législative,
Montréal, 11 février, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre des Commissaires chargés de l'Enquête sur les pertes essayées par les sujets de Sa Majesté pendant les troubles de 1837 et 38, les questions suivantes pour être soumises à Son Excellence l'Administrateur de la Province. La réponse à ces questions leur servira de guide dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés.

Les instructions du 12 décembre dernier transmises aux Commissaires, diffèrent essentiellement de la teneur de la Commission qui les nomme, relativement aux personnes qui ont droit à une indemnité, quels sont les pouvoirs conférés à la Commission pour établir les classifications requises par les instructions?

Quels sont les pouvoirs conférés aux Commissaires pour appeler devant eux les témoins nécessaires;

* Voir les Instructions adressées à la Commission d'Enquête.

Correspondance relative à la Commission d'Enquête sur les pertes occasionnées par la Rébellion, (B. C.)

Correspondance relative à la Commission d'Enquête sur les pertes occasionnées par la Rébellion, (B. C.) et se procurer les preuves nécessaires, pour arriver à une évaluation exacte des pertes?
 Les Commissaires doivent-ils se transporter dans les diverses parties du District, dans le but d'accomplir l'objet de la dite Commission.
 La rémunération du Secrétaire est-elle laissée à la discrétion des Commissaires, ou est-elle réservée à la décision de Son Excellence?

J'ai, etc.,

(Signé.) J. G. BARTHE,
 Secrétaire de la Commission d'Enquête.

A l'Honorable D. DALY,
 etc., etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
 Montréal, 27 février, 1846.

MESSIEURS,

L'Administrateur du Gouvernement ayant délibéré en Conseil sur les questions adressées en votre nom par votre Secrétaire, dans sa lettre du 11 janvier courant, j'ai reçu de Son Excellence l'ordre de vous adresser les réponses qui suivent pour votre instruction et votre direction:—

1°. En établissant les classifications exigées dans vos instructions du 12 Décembre dernier, l'intention de Son Excellence est que vous n'admettiez aucun autre genre de preuves que celles qui sont fournies par les sentences des Cours de Justice.

2°. Son Excellence considère que vous n'avez aucunement le pouvoir, en votre qualité de Commissaires, d'assigner des témoins ou de faire produire des papiers; et que vous devez, en conséquence, vous contenter des preuves générales que les réclamans pourront produire, ou qui pourront vous mettre à même de faire une évaluation générale des pertes qu'ils peuvent avoir éprouvées.

3°. Le but du Gouvernement Exécutif, en nommant votre Commission, étant seulement d'obtenir une estimation générale des pertes de la Rébellion, dont les détails doivent faire par la suite le sujet d'une enquête plus approfondie, par ordre de la Législature, Son Excellence ne saurait penser qu'il soit nécessaire de vous transporter dans les campagnes du District pour obtenir ces détails.

4°. Son Excellence a bien voulu fixer le taux de rémunération de votre Secrétaire à un louis par jour.

J'ai, etc.,

(Signé.)

D. DALY,
 Secrétaire.

Aux Commissaires d'Enquête
 relative aux pertes
 en 1837-38.

(Très pressée.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
 Montréal, 2 avril, 1846.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur, par ordre de l'Administrateur du Gouvernement, de vous prier de transmettre le plus promptement qu'il vous sera possible, votre rapport sur la matière de votre Enquête; Son Excellence désirant, au moyen de ce rapport, se mettre en état d'en venir promptement à une décision sur la marche que devra suivre l'Exécutif relativement à ce sujet, pendant la présente Session du Parlement.

J'ai, etc.,

(Signé.)

D. DALY,
 Secrétaire.

A la Commission d'Enquête.

Et aussi,

Rapports des Inspecteurs des Bureaux d'Enregistrement pour les Districts de Québec et de Gaspé, et pour les Districts de Montréal, des Trois-Rivières et de St-François.

(Pour les dits Rapports, voir Appendice B.)

Ordonné, Que la Réponse relativement à la correspondance au sujet des pertes, conséquences de la dernière Rébellion, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pertes durant la Rébellion.

Sur motion de M. Stewart, de Bytown, secondé par M. Webster,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour déterminer et établir le cours des lignes latérales des lois dans le Gore du Township de Gloucester, dans le District de Dalhousie," soit maintenant lu une seconde fois.

Bill relatif au Gore de Gloucester.

Le dit Bill a été lu en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois, Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Gowan soit ajouté au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition d'E. Guy, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de Lachine, et autres ordres de renvoi.

Chemins à Parrières de Montréal.

Sur motion de M. Duggan, secondé par M. Webster,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour légaliser les réclamations de Juliet Vanzandt, épouse de Jacob L. Vanzandt, comme sœur consanguine de Richard Duncan, ci-devant de Williamsburgh, dans le District de l'Est, en cette Province," soit lu une seconde fois, Mercredi prochain.

Bill en faveur de Juliet Vanzandt.

Sur motion de M. Sherwood, de Brockville, secondé par M. Stewart, de Bytown,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les Légataires et Exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable Charles Jones à transporter un certain lot de ville y mentionné, au Président et au Bureau de Police de Brockville, pour les fins y mentionnées," soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Bill relatif à un Lot de Ville dans Brockville.

Sur motion de M. Sherwood, de Brockville, secondé par M. Stewart, de Bytown,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour investir les Syndics de la Propriété des sites des Ecoles, dans cette partie de la Province appelée Haut-Canada," soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Bill relatif aux Sites des Ecoles, (H. C.)

M. Williams a proposé, secondé par M. Petrie, que la règle de cette Chambre qui exige qu'un avis soit publié dans un papier-nouvelle du District dans lequel il sera fait une demande d'un Bill Privé, soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport à la Pétition de William Rowe, et autres, des Townships de Clarke et Hope, dans le District de Newcastle, demandant la passation d'un Acte pour incorporer "La Compagnie du Havre de Granby."

Règle permanente, mise de côté.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley soit exempté de siéger sur le Comité auquel a été renvoyée la Pétition de William Wickes, A. M., et Edward Chapman, B. A., de la Cité de Montréal, et autre ordre de renvoi.

Membre exempté de servir dans un Comité.

Ordonné, Que M. Lantier soit ajouté au Comité Permanent des Bills Privés.

Membre ajouté à un Comité.

M. Foster, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender un Acte passé dans la seconde année du règne de feu Sa Majesté Guillaume Quatrième, qui établit un Bureau de Police dans la Ville de Brockville, et, aussi, les lois relatives aux cotisations et composition personnelle

Bureau de Police de Brockville.

Bureau d'enregistrement.

Bureau de Police de Brockville.

de la partie de cette Province appelée *Haut-Canada*, en autant qu'elles ont rapport à la dite ville, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender un Acte passé dans la seconde année de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, qui établit un Bureau de Police dans la Ville de *Brockville*, et aussi les lois relatives aux cotisations et à la composition personnelle de la partie de la Province appelée *Haut-Canada*, en autant qu'elles ont rapport à la dite Ville.

Ordonné, Que *M. Sherwood*, de *Brockville*, ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la cotisation des biens fonciers et mobiliers, dans la Ville de *Brockville*, suivant leur valeur annuelle ou rente, et pour d'autres objets.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Petrie, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *William Rogerson*, et autres, Manufacturiers de Bois, de la Province du *Canada*, et autres ordres de renvoi, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

1^o *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient d'amender l'Acte de la 8^e *Victoria*, chap. 49, intitulé: "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, des mâts, des esparres, madriers, douves et autres articles de même nature, et pour abroger un certain Acte y mentionné," en autant que le dit Acte a rapport au salaire du Surintendant des Mesureurs de Bois, nommés sous l'autorité du dit Acte.

2^o *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient d'amender la 21^e section du dit Acte, en établissant que le Surintendant des Mesureurs de Bois aura ci-après le droit de recevoir une somme de cinq cents livres courant, comme salaire annuel pour ses services, à part de toutes les dépenses de sa charge, et au lieu du salaire ci-devant alloué par la dite 21^e section.

Sur motion de *M. Stewart*, de *Bytown*, secondé par *M. Meyers*,

Ordonné, Que la Question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Berthelot*, *Bertrand*, *Brooks*, *Cameron*, *Cauchon*, *Cayley*, *Christie*, *Colville*, *Cummings*, *Daly*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Lacosté*, *LeRouillier*, *Leslie*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *Papineau*, *Petrie*, *Price*, *Prince*, *Roblin*, *Scott*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de *BYROWN*, *Stewart*, de *PRES-COTT*, *Taché*, *Viger*, *Webster* et *Woods*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Chabot*, *DeWitt*, *Franchère*, *Johnston*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *LeMoine*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Merritt*, *Méthot*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Thompson*.—(14.)
Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concours ayant été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que *M. Stewart*, de *Bytown*, ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. MacDonell, de *Stormont*, du Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du Comité des Dépenses Contingentes, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son *Warrant*, en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre lui fera bon de cette avance.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régulariser l'administration de la justice dans les sessions générales de la Paix, dans *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Macdonell, de *Dundas*, a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil;

M. Macdonell, de *Dundas*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer sur le dit Bill pour étendre les dispositions de l'Acte du *Haut-Canada*, qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable *M. Laterrière* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain, et qu'ils soient alors les premiers Ordres du jour.

Alors, sur motion de *M. Duggan*, secondé par *M. Price*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 17° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Pétitions pré-
sentées. LES Pétitions suivantes ont été séparément présen-
tées et mises sur la table :—

Par M. *Chauveau*,—la Pétition d'*Alexis Bertrand*, Milicien, rendu incapable de travail, durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*.

Par M. *Foster*,—la Pétition du Révérend *Andrew Balfour*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec.

Par M. *Macdonald*, de *Glengary*,—la Pétition de *John Wetenhall*, écuyer, et autres.

Par M. *Boutillier*,—la Pétition de *Simon Gendron* et *Joseph Benoit*, écuyer, Maire et Secrétaire, de la part du Conseil Municipal de *Ste.-Rosalie*.

Par M. *Taché*,—la Pétition de *François C. T. Arnoldi*, M. D., et autres, la Corporation de l'Ecole de Médecine et Chirurgie.

Par l'Honorable M. *Moffatt*,—la Pétition de *William Benjamin*, et autres, membres de la Congrégation des Israélites Portugais de *Montréal*.

Par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*,—la Pétition de *F. H. Guay*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Joseph de la Pointe Lévi*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Dorchester*.

Par M. *McConnell*,—la Pétition du Révérend *C. Jackson*, et autres, de la mission Episcopale Protestante de *Hutley* dans le Diocèse de Québec; et la Pétition d'*A. A. Adams*, et autres, des Townships de *Barnston* et *Barford*.

Par M. *Boulton*,—la Pétition de l'Honorable *Robert S. Jameson*, et autres, Syndics de la dotation de l'Hôpital de *Toronto*.

Par M. *Price*,—la Pétition de *M. T. O'Beirne*, et autres.

Par l'Honorable M. *Baldwin*,—la Pétition d'*Eli Gorham*, et autres, du Township de *Witchurch*; la Pétition de *John Bogart*, et autres, du Township de *Whitchurch*; la Pétition de *David Buchan*, et autres, du Village de *Paris*, dans le District de *Gore*; la Pétition de *Thomas G. Coyne*, et autres, du Township de *Dunwich*, dans le District de *London*; la Pétition de *Luther H. Cronk*, et autres, du Township de *Whitby*; la Pétition de *David Rintoul*, et autres, du Township de *Beverley*; la Pétition du Révérend *R. M'Cosk*, de la part de la Congrégation Presbytérienne de *Paris*, et la Pétition de *John Johnston*, et autres, des Townships d'*Uxbridge* et *Scott*.

Un Bill grossoyé, pour régulariser l'administration de la Justice dans les Sessions Générales de la Paix dans *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au Trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister, a été lu pour la troisième fois.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *LeBoutillier*, que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour régulariser l'administration de la Justice dans les Sessions Générales de la Paix, dans *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au Trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister."

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Bertrand*, *Boulton*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Christie*, *Colville*, *Cummings*, *DeWitt*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Franchère*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Johnston*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Macdonald*, de *Glengary*, *Macdonald*, de *Kingsron*, *MacDonell*, de *Dundas*, *MacDonell*, de *Stromont*, *McConnell*, *Méthot*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Papineau*, *Powell*, *Price*, *Riddell*, *Robinson*, *Roblin*,

27

Seymour, *Sherwood*, de *Brockville*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de *Bytown*, *Stewart*, de *Prescott*, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Webster* et *Woods*.—(50).

CONTRE.

Messieurs *Chabot*, *Chauveau*, *DeBleury*, *Jobin* et *Leclie*.—(5).

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Laing*, et autres du District de l'*Est*, demandant une allocation pour améliorer le chemin qui conduit par une partie de *Matilda* à la Rivière *Nation*, dans le Township de *Mountain*.

De *H. O'Hara*, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, et de *J. S. M'Cord*, écuyer, et autres, membre de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande; dans le Diocèse de Québec, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de Québec, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *William B. Kerns*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Nelson*, dans le District de *Gore*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

D'*Andrew Pettit*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Grimby*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant que la dite Eglise ait le contrôle de sa part de l'allocation Provinciale pour le soutien des Ecoles Elementaires.

De *Joseph Hudon*, écuyer, Président, et *Jean-Bte. Martin*, Secrétaire et Trésorier, de la part de la Corporation de la Municipalité de *St. Paschal*, dans le Comté de *Kamouraska*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin jusqu'à l'Etat du *Maine*.

De *Joseph Ouellet*, écuyer, et autres, des *Trois-Pistoles*, dans le Comté de *Rimouski*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis les *Trois-Pistoles* jusqu'au Lac *Témiscouata*.

Du Révérend *F. X. Delage*, et autres, de la Cité de Québec, et de *St.-Michel*, et autres Paroisses, demandant que les Permis pour la coupe du Bois, sur les bords du *Saguenay*, ne soient pas accordés à une personne exclusivement.

De *J. B. A. Chamberland*, écuyer, et autres, du Comté de *Rimouski*, demandant que les Comtés de *Rimouski* et de *Kamouraska*, forment un District séparé pour les fins Judiciaires.

De *Joseph Smith*, et autres, habitans du Township de *Compton*, dans le District de *St.-Francois*, demandant une aide pour compléter le chemin de la ligne Provinciale de *Hereford* à *Compton*.

De *Samuel Gardiner*, écuyer, et autres, habitans de *Sandwich* et ses environs, dans le District de l'*Ouest*, demandant une indemnité pour des pertes qu'ils ont encourues pendant la dernière rébellion et l'invasion de la Province.

De *Thomas Willson*, et autres, de *Thorold*, dans le District de *Niagara*, demandant qu'un pont soit construit sur une certaine partie du Canal *Welland*.

De *Dame Lucinda Lane*, mère de *William Lane*, ci-devant Clerc dans le Bureau du Secrétaire Provincial, demandant une pension en faveur de son fils attaqué d'une aliénation mentale.

Bill de l'Admi-
nistration de la
Justice dans
Gaspé.

77 2/2

Pétitions ren-
voyées à des
Comités.
W. Gamble,
et autres.
Règle mise de
côté.

Ordonné, Que la Pétition de *William Gamble*, et autres, du District de *Home*, soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Ordonné, Que la Règle de cette Chambre, qui exige qu'il soit donné avis de la dite Pétition dans l'un des papiers-nouvelles du District, soit mise de côté, en autant qu'elle concerne cette Pétition.

Hon. Peter
McGill, et au-
tres.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable *Peter McGill*, et autres, de la Cité de *Montréal*, soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

J. Hall, et au-
tres.

Ordonné, Que la Pétition de *John Hall*, et autres, de *Dumfries*, dans le District de *Gore*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *James K. Andrews* et autres, habitans du Township de *Dumfries*, dans le District de *Gore*.

T. Wilson, et
autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Thomas Willson*, et autres, de *Thorold*, dans le District de *Niagara*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à un chemin,) et autre ordre de renvoi.

J. De Cow, et
autres.

Ordonné, Que la Pétition de *John De Cow*, Senior, et autres, du Comté de *Madrimand*; la Pétition de *Ranald McKinnon*, et autres, des Townships de *Seneca* et *Oneida*, dans le District de *Gore*; la Pétition de *George Silver*, et autres, habitans du Township de *Clinton*, dans le District de *Niagara*; et la Pétition d'*Absalmon Haines*, et autres, habitans du Township de *Louth*, dans le District de *Niagara*, soient renvoyées au Comité auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe* et autres, du Comté de *Russell*, et autres ordres de renvoi.

R. McKinnon,
et autres.

George Silver,
et autres.

A. Haines, et
autres.

G. Cutlin, et
autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Gersham Cutlin*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Lansdown*, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition de *William Graham*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Lansdown*, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition de *William Graham*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Escot*, dans le District de *Johnstown*, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition de *George Hornick*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Kitley*, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition du Révérend *T. G. Elliot*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Colchester*, dans le District de l'Ouest; et la Pétition d'*Andrew Pettit*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Grimshy*, dans le Diocèse de *Toronto*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et autres ordres de renvoi.

W. Graham,
et autres.

G. Hornick, et
autres.

Rév. T. G.
Elliot, et au-
tres.

A. Pettit, et
autres.

T. Appleton, et
autres.

Résolu, Que la Pétition de *J. Appleton*, et autres, Entrepreneurs, Maîtres Constructeurs et Maçons de *Montréal*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable *M. DeBleury*, l'Honorable *M. Viger*, l'Honorable Procureur-Général *Smith*, M. le Solliciteur-Général *Taschereau* et *M. Moffatt*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de *John A. Gemmill*, et autres, du District de *Bathurst*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Cameron*, *M. Stewart*, de *Bytown*, *M. Petrie*, et *M. Sherwood*, de *Brockville*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

J. A. Gemmill,
et autres.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Johnstown*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Gowan*, l'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, l'Honorable *M. Baldwin* et *M. Roblin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Conseil Muni-
cipal de Johns-
ton.

Ordonné, Que la Pétition de *Joël D. Parmenter* et autres, de *Gananoque*, *Leeds* et *Lansdown* soit renvoyée au dit Comité.

J. D. Parmen-
ter, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Samuel Solmes*, écuyer, et autres, du District de *Prince-Edouard*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Roblin*, *M. Powell* et *M. Hall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

S. Solmes, et
autres.

Résolu, Que la Pétition de *Samuel Wood*, et autres, Agriculteurs, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Merrill*, l'Honorable *M. Baldwin*, *M. Duggan* et *M. Roblin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

S. Wood, et
autres.

Résolu, Que la Pétition de *James H. Comins*, de *St.-Catherine*, dans le Haut-Canada, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Merrill*, *M. MacDonell*, de *Stormont*, et *M. Thompson*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

J. H. Comins.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :

Message du
Conseil Légis-
latif.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Jendredi, 16 avril, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif concourt dans la Résolution qui leur a été communiquée le 14 d'avril présent, et a adopté une Adresse sur icelle à être présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à laquelle Adresse le Conseil Législatif demande le concours de la Chambre; et aussi qu'elle puisse être signée de sa part.

A Son Excellence, le Lieutenant-Général, le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte Cathcart, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, Chevalier-Commandant du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Administrateur du Gouvernement de la Province du *Canada*, et Commandant des Forces de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*.

Adresse relati-
ve aux Iles de
la Magdeleine.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les loyaux et respectueux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif, et

du *Canada*, assemblés en Parlement Provincial, prions humblement Votre Excellence de vouloir bien interposer ses bons offices auprès du Gouvernement de la Mère-Patrie en faveur des habitans des *Iles de la Magdeleine*, Acadiens d'origine Française pour la plu-

part, et descendans des Colons de l'Acadie, (maintenant Province de la *Nouvelle-Ecosse*), qui a été colonisée par la France dans le principe, et dont la religion, le langage, les mœurs et les intérêts s'identifient avec ceux de la grande masse des habitans du *Bas-Canada*, pour empêcher l'annexion de leurs Iles au Gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*.

Aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé : "Acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages, en certains cas, dans le *Bas-Canada*," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages, en certains cas, dans le *Bas-Canada*," a été lu pour la première fois.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du *Græster*, comme suit :—

Notre Comité a pris en considération la demande contenue dans les Pétitions des Sociétés de l'Eglise des Diocèses de *Toronto* et de *Québec*, et dans les Pétitions d'autres personnes sur le même sujet, et il prend la liberté de faire rapport qu'il a adopté l'Adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, qui suit, dans la vue de se conformer au désir des Pétitionnaires.

A la Très-Excellente Majesté de la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada* réunie en Parlement Provincial, prenons la liberté d'exposer à Votre Majesté :

Que, par l'Acte intitulé : "Acte pour régler la vente des Réserves du Clergé dans la Province du *Canada*, et pour la distribution de ses produits," le Gouvernement de la Province du *Canada* est autorisé à vendre, en totalité ou en partie, les Réserves du Clergé, d'après certains réglemens qui doivent être approuvés par Votre Majesté en Conseil ; et il est prescrit que les deniers provenant de la vente et du fermage des Réserves du Clergé, déduction faite de certaines allocations spécifiées au dit Acte, seront divisées en deux parts égales ;—dont l'une sera distribuée en proportions déterminées entre les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse ;—et l'autre, sera employée par le Gouverneur de cette Province, de l'avis du Conseil Exécutif, à des fins de culte public et à l'instruction religieuse en *Canada*.

Que, d'après ces dispositions, il paraît que le Gouvernement Impérial n'avait pas l'intention, à l'époque où cet Acte a été passé, de répartir les dites terres parmi les dénominations chrétiennes, dont les réclamations sont admises et reconnues dans l'Acte, mais plutôt de mettre les Réserves du Clergé à la disposition du Gouvernement, pour les vendre et en répartir les produits suivant les proportions indiquées au dit Acte.

Que l'attention de la Législature Provinciale a été appelée sur ce sujet par la Pétition de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et du Diocèse de *Québec*, et autres Pétitions, signées par plusieurs milliers de personnes, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, résidant dans le dit Diocèse de *Toronto* et le Diocèse de *Québec*, et demandant le contrôle, l'administration et la régie de leurs parts respectives des Réserves du Clergé, dans une proportion équivalente à celle des fonds assignés par les dispositions du dit Acte du Parlement Impérial, passé dans la quatrième année du Règne de Sa Majesté ; et la Chambre concourt pleinement dans la demande des Pétitionnaires pour les considérations suivantes :—

Premièrement. Que lorsque, dans l'origine, ces Terres furent mises à part pour le soutien de la religion et l'entretien du culte public, on avait en vue de créer par ce moyen un fonds capable de former une dotation suffisante pour ces objets importants ; mais qu'ils s'aperçoivent maintenant, que, sous l'influence du système actuellement suivi, la part du fonds approprié en faveur de l'Eglise d'Angleterre, qui est celle des Pétitionnaires, court le risque d'être absorbé en grande partie par des charges qui paraissent inutiles, au point que, si l'on continue, ils craignent que ce fonds produise à peine une dotation nominale pour le soutien de leur Eglise.

Que la politique du Gouvernement Impérial a toujours été, à cette exception près, de placer sous le contrôle et l'administration de l'Eglise pour qui elle était destinée, la dotation qu'il croyait devoir accorder. Ainsi, dans l'Etat de *New-York*, les membres de l'Eglise d'Angleterre sont, aujourd'hui, en possession de ressources suffisantes pour bâtir leurs Eglises et placer leurs Missionnaires dans toutes les sections de ce pays immense, à l'aide des fonds destinés à cet usage par la pieuse libéralité d'un monarque, lorsque ce pays était encore une Colonie Britannique. Que les Pasteurs de la nombreuse population Hollandaise du même Etat sont amplement rétribués à même des fonds consacrés à leur soutien, à une époque déjà reculée, par les soins du Gouvernement ; et que dans l'un et l'autre cas, le fonds de la dotation consistait en un octroi de terres, assez insignifiant sous le rapport de la valeur et de l'étendue, à l'époque où il a été fait, comparativement aux Réserves du Clergé mises à part dans cette Colonie, par feu Sa Majesté le Roi *George Trois* ; mais scrupuleusement conservées et administrées avec économie, par les Eglises respectives, qui étaient vivement intéressées aux revenus qu'elles leur rapportaient, et en même tems, respectées des divers Gouvernemens qui se sont succédés, ces dotations produisent maintenant d'immenses ressources pour le soutien de la religion.

Secondement. Nous prenons, de plus, la liberté d'exposer que nos co-sujets Catholiques Romains du *Bas-Canada* ont été traités, par le Parlement Impérial, avec la même confiance et la même générosité. Ils jouissent, aujourd'hui, des plus riches dotations pour leurs Eglises et leurs Collèges, provenant d'anciennes donations de terres qui, si elles avaient été aliénées au prix qu'elles valaient à une certaine époque, n'auraient produit que des ressources nominales, tout-à-fait insuffisantes pour les besoins présents. Lorsque nous comparons ces divers traits de générosité de la part du Gouvernement Impérial, avec les grands avantages qui en sont résultés, nous sommes vivement frappés de l'impolitesse de cette disposition de l'Acte dont on vient de parler, et de la justice des réclamations des Pétitionnaires. En outre, tant que cette politique sera suivie, elle devra continuellement produire à tort ou à raison, des murmures, des aigreurs et des jalousies dans le cœur d'une très grande portion des loyaux sujets de Votre Majesté à raison de la mal-administration de ces terres, en sorte que ce serait un grand avantage de faire disparaître un fardeau qui devra toujours être accompagné de vexations et de mécontentemens graves.

Pourquoi nous supplions humblement Votre Majesté de recommander au Parlement Impérial d'amender l'Acte susdit, passé dans la quatrième année du Règne de Votre Majesté, de manière à placer, à la disposition de l'Eglise d'Angleterre, sa part des dites Réserves dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, en mettant ces terres sous le contrôle et la direction de Comités laïques des diverses Sociétés incorporées de l'Eglise des Diocèses de *Toronto* et de *Québec*, et en les vendant d'après les réglemens, aux conditions et aux époques que Votre Majesté prescrira, de tems à autre, par un ordre en Conseil ; et nous supplions

Bill pour faciliter le partage des terres.

Société de l'Eglise.

Rapport.

Adresse à Sa Majesté.

Adresse à Sa Majesté.

à Sa
Majesté.

Votre Majesté de vouloir bien étendre aux autres Sectes, qui ont droit à une part du fonds des Réserves du Clergé, les mêmes avantages, si elles le désirent.

Nous prenons la liberté de renouveler, dans cette occasion, l'assurance de notre profond dévouement envers la personne et le Gouvernement de Votre Majesté.

Impression du
Rapport.

Ordonné. Que cinq cents exemplaires du dit Rapport soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

F. P. Car-
ruthers.

M. Gowan, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Frederic Fraser Carruthers*, écuyer, de la Cité de *Toronto*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill.

Votre Comité prend la liberté de faire rapport qu'il a consulté la dite Pétition, et il recommande l'introduction d'un Bill, en faveur du Pétitionnaire, à la considération de votre Honorable Chambre.

Ordonné. Que M. Gowan ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Cour du Banc de la Reine et la Haute Cour de Chancellerie, à leur discrétion, à admettre *Frederic Fraser Carruthers*, à pratiquer comme Avocat et Solliciteur de ces deux Cours respectivement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Message de
Son Excel-
lence.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts : et il est comme suit :—

Excelsion.

L'Administrateur du Gouvernement informe l'Assemblée Législative, en réponse à son Adresse du 14 du présent, qu'il n'a reçu aucune communication du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, par rapport à la suspension de la vente des Terres des Réserves du Clergé.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
17 avril, 1846.

Police de Ni-
gara.

M. Dickson, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Richard Miller*, et autres, Président et membres du Bureau de Police de la Ville de *Niagara*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Votre Comité prend la liberté de faire rapport qu'à l'époque où a été passé le Statut 59 Geo. 3, qui fixe le taux des cotisations imposées sur les emplacements de Ville de *Niagara* et *Queenston*, à la somme de cinquante louis par année, on avait fixé cette somme dans la croyance où l'on était que ces villes, placées à la tête de la navigation, deviendraient donc des places d'une grande importance, et pourraient pleinement faire face à ces contributions ; mais que, depuis la construction du Canal de *Welland*, ces deux villes n'ont pas augmenté comme on s'y attendait, et que les propriétés n'y ont pas la valeur qu'elles ont dans d'autres villages du même District, où l'on n'a pas imposé de pareilles taxes. Votre Comité regarde donc comme désirable de révoquer la seconde clause de la 59^e Geo. 3, en ce qu'elle concerne les Villes de *Niagara* et *Queenston*, et il recommande à votre Honorable Chambre d'accueillir favorablement la demande des Pétitionnaires.

Bill des Coti-
sations de
Queenston et
Niagara.

Ordonné. Que M. Dickson ait la permission d'introduire un Bill pour changer le mode de cotisation dans les Villes de *Niagara* et *Queenston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Leslie, du Comité Spécial auquel a été ren-
voyée la Pétition du Conseil Municipal d'*Hochelaga*, et
autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le
Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à
la table du Greffier, comme suit :—

Conseil Muni-
cipal d'*Hochelaga*.

Votre Comité a consulté la Pétition du Conseil Municipal de *Hochelaga*, demandant que la Paroisse de *Montréal* soit divisée en cinq Municipalités distinctes : et, après mûre délibération, il est d'avis que cette division serait extrêmement avantageuse pour les intérêts des habitans ; et, en conséquence, il prend la liberté de recommander que cette division soit effectuée : et il suggère de plus que chacune des Municipalités qui sera ainsi établie soit autorisée à se taxer pour l'entretien des Ecoles, comme elle l'entendra, mais n'excedant pas le triple de l'allocation du Gouvernement ; aussi, que chaque Arrondissement d'Ecole soit cotisé séparément, lorsqu'il en sera ainsi décidé par le Conseil Municipal, pourvu qu'aucun District ne le soit pour une somme moindre que la part de l'allocation du Gouvernement. Les dites Municipalités pourraient être aussi autorisées à se cotiser jusqu'au montant de £200 dans un Arrondissement d'Ecole, et de £100 dans les autres, pour la construction de maisons d'école, là où il n'en existe point maintenant.

Relativement à cette partie de la Pétition, qui demande des octrois de deniers publics qui égalent la répartition susdite, et des allocations distinctes pour l'entretien d'Ecoles supérieures, lorsqu'elles sont en opération, semblables à celles qui sont déjà accordées à diverses académies et institutions d'éducation, votre Comité pense que l'importance de la Paroisse de *Montréal* autoriserait l'octroi de semblables allocations par la suite, si les habitans faisaient, en matière de contributions d'argent, les efforts que la Pétition semble indiquer ; et il recommande ce sujet à l'attention du Gouvernement Exécutif, auquel il appartient d'agir en cette matière.

Bill des Coti-
sations de
Queenston et
Niagara.

Votre Comité approuve cette partie de la Pétition qui demande la séparation des matières relatives aux Ecoles et aux Municipalités ; et il croit, en pareil cas, que cinq Conseillers et cinq Commissaires seraient suffisants pour chaque Municipalité.

Votre Comité est d'avis que les Municipalités devraient avoir le contrôle des Tavernes et des Maisons de Jeu : elles devraient aussi avoir les pouvoirs demandés relativement à l'adoption de mesures pour la salubrité, la propreté et la santé publique, pour prévenir les incendies, et maintenir le bon ordre dans toutes les localités qu'elles pourront ériger en Villages. Les Municipalités devraient également être tenues de faire, de tems à autre, un recensement à leurs propres frais, de manière à fournir au Surintendant des Ecoles les moyens de distribuer également les deniers des Ecoles.

Banlieue des
Trois-Rivières

Votre Comité a aussi consulté la Pétition de *James Dickson* et autres, de la Banlieue des *Trois-Rivières* ; demandant que la Banlieue soit incorporée comme Municipalité distincte et séparée de la Ville des *Trois-Rivières* ; et il recommande respectueusement qu'elle soit ainsi incorporée, mais que la loi à tous autres égards reste la même qu'elle est à présent.

Conseil Muni-
cipal de St.-
Jean Dorches-
ter.

La Pétition de *P. P. Demaray* et *P. Gamelin*, écuyers, Maire et Secrétaire du Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Jean Dorchester*, demandant à la Chambre de s'occuper de certaines Résolutions présentées par eux, relativement à l'extension des pouvoirs accordés aux Conseils Municipaux.

La première suggestion, que le Conseil Municipal ait seul droit d'accorder les Licences de Boutiques et d'Auberges dans l'étendue de leur juridiction, est un sujet qui mérite à juste titre l'attention du Gou-

vernement, en autant que c'est là un sujet d'une nature générale, et qui n'affecte pas seulement cette Municipalité. Ils demandent de plus que le Maire de la Municipalité ou son Député soient Juges compétens en matière de voirie et de police, sans assembler les Conseillers, pouvoir que votre Comité ne croit pas qu'il convienne de leur accorder.

Ils demandent aussi la révocation de l'Acte 4, Geo. 4, chap. 2, pour le motif qu'il ne s'accorde pas dans la pratique avec l'Acte des Municipalités; si tel est réellement le cas, votre Comité est d'avis qu'il est du ressort du Gouvernement de faire concorder les Actes dont il s'agit dans leurs dispositions générales.

Relativement à cette partie de la Pétition qui se rapporte à la division de la partie Sud du District de Montréal pour les objets judiciaires, et à l'établissement de Cours Criminelles pour les simples délits, votre Comité est humblement d'avis que ces sujets ne sont point du domaine de votre Comité.

Ordonné, Que trois cents exemplaires du dit Rapport soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill pour diviser la Municipalité d'*Hochelega* en cinq municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles et à la direction des affaires locales d'icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Cameron, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *John R. Gemmill*, de la Ville de *Lanark*, dans le District de *Bathurst*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Qu'il appert que le père du Pétitionnaire était un Ministre Presbytérien, qu'il est venu en ce pays vers l'année 1822, avec un nombre considérable d'émigrés des Comtés de *Lanark* et *Renfrew*, dans l'ouest de l'*Europe*; que tous ces émigrés obtinrent des octrois de terre et des prêts d'argent; que le dit *S. Gemmill* a officié pendant un grand nombre d'années comme leur pasteur, sans recevoir d'eux aucune rémunération; que vers l'année 1836 le Gouvernement donna un ordre en Conseil pour autoriser le Département des Terres, à accorder trois cents acres de terre au dit *J. Gemmill*; que, par diverses causes provenant du fait du Département des Terres, et qui ne dépendaient nullement du père de votre Pétitionnaire, il n'a pu réussir à obtenir ces terres de son vivant, quoiqu'il soit bien connu de l'un des membres de ce Comité, qu'il ait fait inutilement plusieurs tentatives dans ce but, mais que les changemens toujours renaissans, apportés dans les réglemens du Département des Terres, l'ont empêché de pouvoir obtenir des terres susceptibles de culture.

Que les choses en restèrent là jusqu'à 1841, lorsque le père du Pétitionnaire, qui était devenu âgé et infirme, présenta une requête pour obtenir certaines terres, et fut informé qu'il était alors trop tard; que peu de tems après, il décéda, et que son fils demanda du scrip, et reçut pour réponse que l'ordre en Conseil était périmé.

Votre Comité recommande respectueusement à Votre Honorable Chambre de vouloir bien passer un Acte sans retard, dans le but de rendre justice, non seulement au Pétitionnaire, mais encore à tous ceux qui sont dans la même situation, et qui ont obtenu des ordres en Conseil, qui sont répudiés de la même manière par le Gouvernement.

M. Macdonald, de *Kingston*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *G. Ryland*, écuyer, Régistrateur de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Après avoir soigneusement examiné les nombreux documens et la correspondance qui se rattachent à l'affaire de *M. Ryland*, votre Comité a constaté les faits suivans, savoir:—

Qu'en 1818, *M. Ryland* entra pour la première fois au service public comme Assistant dans le Bureau du Conseil Exécutif du *Bas-Canada*, et fut nommé et assermenté, en 1821, Assistant-Greffier du dit Conseil, charge qu'il occupa jusqu'au 31 octobre, 1838. Que, le même jour, il reçut sa Patente du Comte de *Durham*, alors Gouverneur-Général, comme Greffier du Conseil Exécutif du *Bas-Canada*, charge qui paraît avoir été conférée en la manière ordinaire, et sans qu'on y ait apposé aucune condition.

Que, depuis la nomination de *M. Ryland* comme Greffier du Conseil du *Bas-Canada*, en 1838, il continua à remplir les fonctions de cette charge jusqu'à l'Union des Provinces. Lors de cet événement, Lord *Sydenham*, alors Gouverneur-Général, ne crut pas devoir priver *M. Ryland* de sa charge, mais au contraire il jugea à propos de continuer ses services comme Régistrateur et Greffier du Conseil Exécutif du *Canada*; et il fut, en conséquence, assermenté sous les anciennes Lettres Patentes pour remplir les devoirs de sa charge, ainsi qu'il appert par les minutes du Conseil du 13 février, 1841; et, lors de la translation du siège du Gouvernement, il se transporta dans cette ville avec son Département, comme le reste des autres fonctionnaires publics.

En supposant même que la dépêche de Lord *Normanby*, du 13 juillet, 1839, s'appliquât au cas de *M. Ryland*, (chose que le Comité n'admet pas,) il est évident que la condition dont il y est parlé n'a pas eu lieu. Car, au lieu de trouver impossible de continuer ses services, il fut actuellement nommé Greffier du Conseil Exécutif de la Province du *Canada*, après l'Union, et continua à remplir les devoirs de cette charge pendant près d'une année après. Dans le mois d'août, 1841, Lord *Sydenham* crut nécessaire, par des motifs d'expédience publique, et en organisant son Conseil sur un nouveau pied, de faire certains changemens dans la constitution de ce corps, et de transférer sur la tête du Président du Conseil dont le salaire avait été augmenté de £100 à £1100 par année, plusieurs des devoirs qui, jusqu'à cette époque, avaient été remplis par le Greffier. En conséquence de cet arrangement, le Gouverneur-Général proposa à *M. Ryland* de céder son emploi, et d'accepter en échange la charge de Régistrateur du District de *Québec*, lui garantissant en même tems un revenu annuel provenant des émolumens de cet office, équivalent à la somme de £515 courant, que l'on reconnaissait qu'il avait droit de réclamer comme pension de retraite en vertu du Statut Impérial, 4 et 5 *Guil.* IV, chap. 24, qui établissait l'échelle d'après laquelle les pensions accordées aux fonctionnaires qui se retiraient du service public, devaient être réglées.

Sur la promesse de cette garantie, et que les émolumens du Régistrateur, sous l'opération de l'Ordonnance qui venait tout récemment d'être passée, s'élevaient la première année à une somme considérable, qui devait amplement l'indemniser de la perte de son emploi dans le Conseil, il accéda à cet arrangement, et remit sa charge entre les mains de Son Excellence. Mais il stipula expressément, en acceptant sa nouvelle nomination, et dans sa réponse à la circulaire de Son Excellence, Sir *Richard Jackson*, en date du 8 décembre, 1841, "Que, dans le cas où les émolumens de la charge de Régistrateur du District de *Québec* n'égaleraient pas son salaire comme Greffier du Conseil Exécutif, la somme garantie ne devait pas être considérée comme une indemnité pleine et entière pour la perte de sa charge, et ne devait pas le priver de sa juste réclamation contre le Gouvernement." Néanmoins, en conséquence du décès de Lord *Sydenham*, l'Ordonnance ne fut pas mise en vigueur dans le mois d'oc-

Rapport

tobre, 1841, comme c'était l'intention dans le principe ; et ce ne fut que dans le mois de janvier suivant que la loi fut promulguée. Dans cet intervalle, la Législature modifia l'Ordonnance, et le priva ainsi de fait des avantages que la loi lui offrait à l'époque où il avait été nommé : et malgré ses remontrances, l'Exécutif ne fit aucune démarche pour le protéger, d'après l'arrangement qu'il avait conclu avec lui. Et néanmoins, à peu près dans le même tems, la charge de Greffier du Conseil, qui était restée vacante jusqu'alors, fut donnée à un autre, et M. *Ryland* fut, par là, privé de la reprendre, tel qu'il avait été stipulé lorsqu'il avait accepté celle de Régistrateur. Quoique d'après son arrangement avec Lord *Sydenham*, il eût été nommé Régistrateur du District de Québec, et quoique les émolumens qui lui en revenaient fussent loin de répondre à sa juste attente, cependant, outre ses autres pertes, il fut encore obligé, par suite de l'Acte passé dans la Session de 1844, qui abolissait les Bureaux d'Enregistrement de Districts, d'accepter en échange la charge de Régistrateur du Comité de Québec, qui ne valait que le quart de celle qui lui avait été conférée dans le principe. Et il est prouvé aux yeux de votre Comité, d'après le rapport du Commissaire chargé, en vertu de l'Ordonnance, de visiter les Bureaux d'Enregistrement que cet emploi, au lieu d'avoir rapporté du profit à M. *Ryland*, a été pour lui une source de dépense et de travail.

Lors du décès du ci-devant Régistrateur de Montréal, le Gouverneur-Général proposa à M. *Ryland* de le transférer du Bureau d'Enregistrement de Québec à celui de Montréal. En accédant à cette proposition, M. *Ryland* stipula de nouveau que cela ne devait pas être considéré comme militant en aucune manière contre ses réclamations, d'après les termes de l'arrangement qu'il avait précédemment conclu avec le Gouvernement.

L'extrait suivant du rapport de M. *Clark*, Commissaire chargé de visiter les Bureaux d'Enregistrement du District de Montréal, en date du 7 avril, 1846, prouve, d'une manière concluante, que ce dernier changement n'a pas été plus à l'avantage de M. *Ryland* :—

“ Depuis le 9 juillet, 1845, jour où M. *Ryland* s'est chargé des devoirs du Bureau, l'ouvrage a avancé avec la plus grande célérité : ce monsieur ayant à faire 350 enregistrements pour compléter l'ouvrage, et 403 entrées pour compléter le Journal ou Livre de Minute. La presse des affaires a nécessité cette accumulation, et l'on se hâte d'y mettre ordre aussi rapidement que le permettent les moyens accordés par la loi.”

Les revenus du Bureau, depuis le 9 juillet, 1845, ont été de £496 ; somme à peine suffisante pour couvrir les déboursés du Bureau, et qui ne rapporte aucune rémunération quelconque à M. *Ryland*.

Il paraît donc que M. *Ryland*, en se fiant à la garantie du ci-devant Gouverneur, a perdu un emploi lucratif,—que ses nouvelles charges ne lui ont rapporté aucun profit ou émolument,—et qu'il est maintenant menacé de perdre sa pension de retraite qu'il aurait eu droit de réclamer, à l'époque où les autres fonctionnaires situés comme lui ont été inscrits sur la liste des pensions du pays.

Après mûre délibération sur les circonstances énoncées plus haut, votre Comité ne peut s'empêcher de considérer que M. *Ryland* a grièvement souffert dans toute cette affaire : que ses réclamations, dont la justice a été officiellement reconnue par le ci-devant Gouverneur-Général, Lord *Metcalfe*, ne doivent pas être éludées ni passées sous silence ; et qu'il a droit de s'attendre que l'arrangement conclu entre lui et le Gouvernement, dont il a rempli sa part, soit mis à effet, suivant sa teneur ; ou, comme la chose peut n'être plus possible aujourd'hui, qu'il soit pleinement indemnisé de la non-exécution de ce contrat.

Ordonné, Que deux cents exemplaires du dit Rapport soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

M. *Hale*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie du Chemin d'*Albion*, et il y a fait plusieurs amendemens qu'il prend la liberté de recommander à votre Honorable Chambre.

Votre Comité a aussi délibéré sur le Bill pour incorporer “ La Communauté des Filles de la Charité, ” de la Paroisse de *St-Hyacinthe* dans le District de *Montréal*, pour prendre soin des personnes infirmes et malades ; et il a l'honneur de faire un rapport favorable à cet égard. Si l'on considère les nombreux précédens qui existent de Sociétés à peu près semblables à celles-ci, qui ont été incorporées par la Législature, et dont plusieurs même sont bien moins avantageuses au public en général, votre Comité croit devoir soumettre à votre Honorable Chambre la convenance de continuer l'usage qui a régné jusqu'à ce jour d'incorporer toutes les Sociétés qui ont pour objet la charité, la bienveillance et la religion, et qui, tout en étant d'un avantage indubitable pour la Société, doivent néanmoins être considérées comme n'ayant point ce caractère commercial et manufacturier, qui fait qu'elles n'ont besoin d'un acte d'incorporation que pour posséder certaines propriétés immobilières ; dans cette vue, votre Comité pense qu'une loi générale, à cet effet, serait la mesure la plus convenable et la moins dispendieuse et pour le Gouvernement et pour les parties concernées.

Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition de *D. E. Boulton*, et autres, demandant un Acte d'incorporation à l'effet de construire un Chemin à Barrières depuis *Cobourg* jusqu'à *Port-Hope* ; mais, comme il appert que les Pétitionnaires ont négligé de donner l'avis requis par les règles de votre Honorable Chambre, il ne peut recommander à la Chambre d'accueillir leur demande.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer “ La Communauté des Filles de la Charité, ” dans la Paroisse de *St-Hyacinthe*, dans le District de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et autres fins, soit grossoyé.

Ordonné, Que l'Honorable M. *De Bleury* ait la permission d'introduire un Bill pour amender certaines Ordonnances et un Acte relatifs aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie du Chemin d'*Albion*, tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires de la Pétition de *Joseph Hamel*, *Cuoyer*, et autres, de la Cité de *Québec*, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la Réponse à une Adresse de cette Chambre à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, du vingt-quatre de mars dernier, relativement aux Syndics des Chemins à Barrières de *Québec*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de *L'Ancienne-Lorette*, et autres ordres de renvoi.

Impression du Rapport.

Rapport renvoyé à un Comité de toute la Chambre. Bills Privés.

Bill du Chemin d'Albion.

Bill relatif à la Communauté des Filles de la Charité.

Chemin à Barrières de Port-Hope et Cobourg.

La Communauté des Filles de la Charité.

Bill des Chemins d'Hiver.

Bill du Chemin d'Albion.

Impression de la pétition de J. Hamel.

Chemins à Barrières de Québec.

Bill relatif à la Société de St.-Patrice.

Ordonné, Que M. *Duggan* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de *St.-Patrice* de *Montréal*, pour mettre la dite Société en état de diriger ses affaires plus efficacement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Maffatt*, secondé par M. *Macdonald*, de *Cornwall*,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages, en certains cas, dans le *Bas-Canada*," soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Bill pour faciliter le partage des terres, (B. C.)

Congé d'absence.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Brooks*, durant une semaine à compter de Lundi prochain, pour affaires privées urgentes.

Sur motion de l'Honorable M. *Papineau*, secondé par l'Honorable M. *Viger*,

Lois Municipales, (B. C.)

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'abroger les lois Municipales du *Bas-Canada*, et d'en faire d'autres, avec des amendemens et nouvelles dispositions.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Stewart*, de *Prescott*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stewart*, de *Prescott*, a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Papineau*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

L'Acte des Ecoles.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance d'abroger le Statut Provincial de la 8^e *Victoria*, chap. 41, communément appelé l'Acte des Ecoles, et d'en passer un autre, avec des amendemens et nouvelles dispositions.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Stewart*, de *Bytown*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stewart*, de *Bytown*, a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Cayley*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Actes 6^e Vict., chap. 31, et 8^e Vict. chap. 3. (Droits de Douanes.)

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 6^e *Vict.* chap. 31, et la Cédule de Droits accordés par la 8^e *Vict.* chap. 3.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Méthot* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Méthot* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*,

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les Lois et Ordonnances actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la Trinité de *Québec* ; aux Pilotes et Pilotages dans le port de *Québec* ; et aux fonds des Pilotes infirmes ; et pour d'autres fins, étant lu ;

Bill de la Maison de la Trinité de Québec.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*,

Ordonné, Que les Ordres du jour soient remis à la prochaine séance de la Chambre.

Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 20^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par l'Honorable M. *Laterrière*,—la Pétition de *Joseph Hovington* et *Ephraïm Tremblay*, de *Tadoussac*, dans le Comté du *Saguenay*, Navigateurs ; et la Pétition de *William Price*, écuyer, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Lacoste*,—la Pétition du Révérend *Pierre M. Mignault*, Fondateur et Supérieur du Collège de *Chambly*.

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la Pétition de *G. W. Arnold*, et autres, de *Brockville* ; et la Pétition d'*Isaac Beecher*, de la Ville de *Brockville*, dans le District de *Johnstown*.

Par M. *Brooks*,—la Pétition du Révérend *David Gibbs*, A. M., et autres, du Township de *Granby*, dans le Comté de *Shefford*.

Par l'Honorable M. *Baldwin*,—la Pétition d'*E. Henwood*, Secrétaire, de la part du Bureau Médical du *Canada-Ouest*.

Par M. *Chalmers*,—La Pétition d'*A. Proudfoot*, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Trafalgar*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition du Révérend *John A. Mulock*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, (relativement aux Réserves du Clergé).

Par l'Honorable M. *Aylwin*,—la Pétition du Révérend *R. R. Burrage*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec* ; et la Pétition de *Jeffery Hale*, écuyer, et autres, officiers et membres de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne.

Par M. *Price*,—la Pétition de *John Thom*, et autres, du Township de *Scarborough*, dans le District de *Home*.

Par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,—la Pétition du Très-Révérend Lord Evêque de *Toronto*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la Cité de *Toronto*, (relativement aux Ecoles) ; et la Pétition du Bureau de Commerce de la Cité de *Toronto*, (relativement au droit sur le blé).

Par M. *Hale*,—la Pétition de M. *Townsend*, et autres, Commissaires d'Ecoles pour la Municipalité de *Clarenceville*, dans le District de *Montréal*.

Pétitions pré-
sentées.

Par M. *Riddell*,—la Pétition de *John Mathison* et *James Grant*, du Township de *Zorra*, dans le District de *Brock*.

Par M. *Jobin*,—la Pétition de *N. B. Doucet* et *L. R. Jacoste*, écuyer, de la part des Notaires Publics du District de *Montréal*.

Par M. *M. Connell*,—la Pétition d'*O. Dorman*, et autres, du Township de *Potton*, dans le District de *Montréal*.

Par M. *Méthot*,—la Pétition de *F. B. Blanchard*, écuyer, et autres, du Township de *Kingsey*, dans le Comté de *Drummond*.

Par M. *Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *Donald Cameron*, du Township de *Thorah*, dans le District de *Home*.

Par M. *Gowan*,—la Pétition de *William Bates*, et autres, de *Kitley*, et autres Townships dans le District de *Johnstown*.

Par M. *Colville*,—la Pétition de *John Scriver*, Marchand, du Township de *Hemmingford*.

Par M. *Meyers*,—la Pétition de *John Watch*, écuyer, et autres, du voisinage de *Woodstock*, dans le District de *Brock*.

La Commu-
nauté des Fil-
les de la Cha-
rité.

Un Bill grossoyé pour incorporer "La Communauté des Filles de la Charité," dans la Paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le District de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et autres fins, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour incorporer La Communauté des Filles de la Charité, dans la Paroisse de *St. Hyacinthe*, dans le District de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et autres fins."

Ordonné, Que M. *Boutillier*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *George Chambers*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans *Ingersoll Ouest*, dans *Oxford Nord*, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *J. McGrath*, A. M., et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans une partie du Township de *Toronto*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Samuel Harrold*, écuyer, et autres, de *Gwillimbury Est*, demandant, que le Rapport d'un Comité de l'Assemblée Législative, pendant la dernière session, relativement aux Réserves du Clergé, soit rejeté.

De *Thomas Moshier*, et autres, du Township de *Whitchurch*, dans le District de *Home*; de *Luther H. Cronk*, et autres, du Township de *Whitby*; de *Normand Jones*, et autres, des Townships de *Whitchurch* et *Markham*, dans le District de *Home*; et de *David Coulls*, et autres, du Township de *Chinguacousy*, dans le District de *Home*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé, mais que les revenus qui en proviennent soient employés à promouvoir l'instruction publique.

De *Christopher Coulthard*, et autres, du Township de *Brock*, dans le District de *Home*; d'*Irvine Johnston*, et autres, du Township de *Brock*, dans le District de *Home*; et d'*Archibald M. Millan*, et autres, de *Thorah*, dans le District de *Home*, demandant que l'allocation qui a été faite pendant la dernière session du Parlement, pour améliorer le Chemin de *Simcoe*, soit dépensée conformément aux vues énoncées en premier lieu.

De *J. J. Mailland*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; du Révérend *James Pyke*, et autres, mem-

Pétitions lues.

bres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; du Révérend *Andrew Balfour* et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; et du Révérend *C. Jackson*, et autres, de la mission Episcopale Protestante de *Hatley*, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *James Ferrier*, écuyer, Maire, et autres, membres du Conseil Municipal de la Cité de *Montréal*, demandant un Acte pour invalider l'Election du Maire de la dite Cité, et pour autoriser le dit Conseil à procéder à une nouvelle élection du Maire, aussitôt possible.

De *W. Simpson*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Tay* et *Tiny*, demandant que l'Acte des Ecoles Élémentaires soit amendé de manière à partager l'allocation entre les différentes dénominations religieuses, ou que le dit Acte soit révoqué.

De *Richard Griffith*, et autres, du Comté des *Outaouais*, dans le *Bas-Canada*, demandant une allocation pour ouvrir des Chemins dans le dit Comté.

De *Louis Bertrand*, écuyer, Maire, et autres, le Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Jean-Baptiste de l'Île-Verte*; et de *Philippe Renouf*, écuyer, Maire, et autres, Conseillers de la Municipalité de *Notre-Dame-des-Neiges*, des *Trois-Pistoles*, dans le Comté de *Rimouski*, demandant que le dit Comité soit divisé en deux Comtés pour les fins judiciaires.

D'*Andrew Buckham*, et autres, du Township de *Chinguacousy*, dans le District de *Home*; de *John Bogart*, et autres, du Township de *Whitchurch*; de *David Buckham*, et autres, du Village de *Paris*, dans le District de *Gore*; de *Thomas G. Coyne*, et autres, du Township de *Dunwich*, dans le District de *London*; de *Luther H. Cronk*, et autres, du Township de *Whitby*; de *David Rintoul*, et autres, du Township de *Beverly*; et de *John Johnston*, et autres, des Townships d'*Uxbridge* et *Scott*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de *King's College*, mais que la dite dotation soit mise à l'abri d'une mauvaise administration, et qu'elle soit employée à l'avantage du public en général.

De *M. Townsend*, et autres, le Bureau des Directeurs de l'Académie de *Clarenceville*, dans le Comté de *Rouville*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution.

D'*Adolphus Jacquies*, ci-devant Imprimeur et Propriétaire du Papier-nouvelle appelé, "le Fantastique," se plaignant d'avoir été illégalement emprisonné pendant les derniers troubles, et d'avoir souffert en conséquence, dans ses biens et sa santé, et demandant justice.

De *M. Noël Tousignant*, du Comté de *Lotbinière*, se plaignant de la nomination de *Germain Durand* comme Lieutenant dans le Bataillon de Milice du dit Comté, et demandant à être nommé Lieutenant dans le dit Bataillon.

De *Jean Villers*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Louis de Lotbinière*, dans le Comté de *Lotbinière*, dans le District de *Québec*, demandant que la Cour de Circuit et le Bureau d'Enregistrement soient tenus dans la Paroisse de *Lotbinière*.

Du Capitaine *J. C. Rival*, et autres, de *Ste.-Croix, Lotbinière*, et autres Paroisses, demandant qu'un Quai soit construit à la *Pointe-à-Platon*, dans la Paroisse de *Ste.-Croix*.

De *George S. Tiffany*, écuyer, et autres, demandant à être incorporés pour construire un Chemin de Fer de *Kingston* à *Prescott*.

Résolu, Que la Règle de cette Chambre qui limite le tems pour recevoir des Pétitions privées, soit mise de côté par rapport à la dite Pétition.

Pétitions lues.

De *Robert Mercer*, et autres, de la Ville de *Chatham*, et ses environs, dans le District de l'Ouest, demandant une allocation pour construire un Chemin de Madriers de *Queenston* à *Windsor*.

D'*Alexis Bertrand*, Milicien, rendu incapable de travail durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*, se plaignant de n'avoir pas reçu de pension ni allocation quelconque, et demandant une aide.

De *John Wetenhall*, écuyer, et autres, demandant à être incorporés pour construire un Chemin de Fer de *Montréal* à *Kingston*.

Résolu, Que la Règle de cette Chambre, qui limite le tems pour recevoir des Pétitions privées, soit mise de côté, par rapport à la dite Pétition.

De *Simon Gendron* et *Joseph Benoit*, écuyers, Maire et Secrétaire, de la part du Conseil Municipal de *St.-Rosalie*, demandant la révocation de l'Acte relative aux Voitures d'hiver.

De *Francis C. T. Arnoldi*, M. D., et autres, de la Corporation de l'Ecole de Médecine et Chirurgie, demandant que, dans toute allocation que la Législature pourra faire, elle veuille bien accueillir la réclamation de la dite Corporation sur un pied d'égalité avec celle de la Faculté de Médecine du Collège *McGill*.

De *William Benjamin*, et autres, membres de la Congrégation des Israélites Portugais de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation.

De *F. H. Guay*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*, et autres Paroisses dans le Comté de *Dorchester*, demandant que le Bureau d'Enregistrement du dit Comté soit transporté dans cette partie du dit Comté qui formait ci-devant le Comté de *Dorchester*.

D'*A. A. Adams*, et autres, des Townships de *Barnston* et *Barford*, demandant une allocation pour améliorer le chemin qui conduit de *Montréal* à la Ligne Provinciale.

De l'Honorable *R. S. Jameson*, et autres, Syndics de la dotation de l'Hôpital de *Toronto*, demandant un Acte d'Incorporation et une allocation en faveur de la dite Institution.

De *M. T. O'Beirne*, et autres, demandant que l'on dispose de la dotation de *King's College* de manière à ce que toutes les classes de la Société puissent en profiter.

D'*Eli Goram*, et autres, du Township de *Whitchurch*, demandant que le Rapport d'un Comité de la Chambre, présenté pendant la dernière Session, recommandant le partage des Réserves du Clergé, soit rejeté.

Du révérend *R. Mc Cosh*, de la part de la Congrégation Presbytérienne de *Paris*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de *King's College*; qu'une Chaire d'Agriculture et de Commerce soit établie dans le dit Collège.

Sur motion de *M. Duggan*, secondé par *M. Williams*,

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre de Lundi le six d'avril présent, "Qu'il soit ordonné à *Miles O'Reilly*, *John Ogilvie Hatt* et *Samuel B. Freeman*, écuyers, Commissaires nommés pour recevoir des témoignages dans l'affaire de l'Election contestée pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, de comparaître immédiatement à la Barre de cette Chambre pour répondre au sujet de leur négligence à ne se pas conformer aux Ordres de la Chambre et au Statut, dans leurs procédés sur la Commission en vertu de laquelle ils ont agi, et d'apporter avec eux les minutes originales de leurs procédés sur la dite Commission," soit maintenant lu.

Le dit Ordre a été lu en conséquence.

Ordonné, Que les dits Commissaires soient maintenant appelés à comparaître à la Barre de cette Chambre, pour être examinés au sujet de l'élection contestée pour la Division Ouest du Comté de *Halton*.

Les dits Commissaires ont été, en conséquence, appelés; et *John Ogilvie Hatt* et *Samuel Black Freeman*, écuyers, deux d'entr'eux, ont comparu à la Barre de la Chambre.

John Ogilvie Hatt, écuyer, interrogé.

Question.—1. Etes-vous le nommé *John Ogilvie Hatt*, l'un des Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour la Division Ouest du Comté de *Halton* et êtes-vous le Président des dits Commissaires?

Réponse.—Oui.

Question.—Avez-vous les Regîtres des procédés qui ont eu lieu en vertu de la dite Commission?

Réponse.—Oui.

Samuel Black Freeman, écuyer, interrogé.

Question.—Etes-vous le nommé *Samuel Black Freeman*, l'un des Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour la Division Ouest du Comté de *Halton*?

Réponse.—Oui.

Ordonné, Que *John Ogilvie Hatt* et *Samuel Black Freeman*, écuyers, reçoivent l'ordre de se retirer.

M. Hatt et *M. Freeman* se sont alors retirés.

Ordonné, Que cette partie des Entrées des Journaux de cette Chambre qui est relative au Rapport du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de l'élection contestée de la Division Ouest du Comté de *Halton*, ensemble avec le dit Rapport, soient maintenant lus.

Les dites Entrées ont été lues en conséquence.

Ordonné, Que les dits Commissaires, *John Ogilvie Hatt* et *Samuel Black Freeman*, écuyers, reçoivent l'ordre de se présenter à la Barre de cette Chambre, demain, à l'ouverture de la séance, pour attendre les ordres ultérieurs de la Chambre.

Les dits Commissaires ont été alors appelés et informés par *M. l'Orateur* que la Chambre leur ordonnait de comparaître de nouveau à la Barre, demain, à l'ouverture de la séance, pour attendre les ordres ultérieurs de la Chambre; après quoi, ils se sont retirés.

Résolu, Que la Pétition de *F. H. Guay*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Dorchester*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. le Solliciteur-Général Taschereau*, *M. Christie*, l'Honorable *M. Laterrrière*, *M. Chabot* et *M. Laurin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition d'*Adolphus Jacques*, ci-devant imprimeur et propriétaire du papier-nouvelle appelé "Le Fantastique," soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Dame Eleanor Teed*, de la Cité de *Québec*, veuve de feu *John Teed*.

Ordonné, Que la Pétition d'*Eli Gorham*, et autres, du Township de *Whitchurch*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*, et autres ordres de renvoi.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—*M. l'Orateur*,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour lever certains doutes relativement à la juridiction donnée à la Cour de Chancellerie

Election de Halton Ouest.

Pétitions renvoyées à des Comités.

F. H. Guay, écuyer, et autres.

A. Jacques.

E. Gorham, et autres.

Message du Conseil Législatif.

Bill relatif aux Idiots et Lunatiques.

Election de Halton Ouest.

Bill relatif aux
Idiots et Lau-
matiques.

“ du *Haut-Canada*, dans les matières relatives
“ aux lunatiques, aux idiots et aux insensés, et à
“ leurs biens, et pour amender et étendre les lois
“ en force dans le *Haut-Canada*, relativement
“ aux lunatiques, idiots et insensés, et à leurs
“ biens,” sans amendement.
Et ensuite il s'est retiré.

Chemins de
Montréal.

M. *Jobin*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, et avec une instruction au dit Comité, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Votre Comité a pris en considération les Pétitions d'*E. Guy* et autres, *M. P. Valois* et autres, *T. Meloche* et autres, l'Honorable *Gabriel Roy* et autres, l'Honorable *R. U. Harwood* et autres, et *E. M. Naughton* et autres, relativement aux chemins de l'Île de *Montréal* ; et ayant interrogé les Pétitionnaires et d'autres témoins y concernés, votre Comité est d'opinion que le Chemin à Barrières demandé par la Pétition de *M. P. Valois* et autres, depuis le chemin (d'en haut) de *Lachine* jusqu'au Village de *Ste.-Anne*, est absolument nécessaire pour continuer la grande ligne de communication entre *Montréal* et la partie supérieure de la Province. Votre Comité est aussi d'opinion que le Chemin à Barrières demandé par *Toussaint Meloche* et autres, depuis *L'Abord-à-Plouffe* jusqu'au village de *Ste.-Geneviève*, serait extrêmement avantageux, non seulement à la population de toute la partie supérieure de l'Île, mais encore comme donnant accès au Marché de *Montréal* à la majeure partie des habitans du côté nord du District de *Montréal*.

En considérant le montant du revenu que rapporte le Chemin (d'en bas) de *Lachine*, votre Comité croit qu'il est désirable que ce chemin soit continué depuis le *Pavillon* jusqu'à l'Est de l'Eglise de *Lachine*, tel que cela a été demandé par la Pétition d'*E. Guy* et autres ; ce chemin serait d'un grand avantage au public, et particulièrement par rapport aux manufactures qui sont établies en ce dernier endroit, et à un grand nombre d'autres qui pourront être ci-après établies dans les endroits où il y a des forces hydrauliques, dans cette direction.

Votre Comité a aussi pris en sa considération la Pétition de l'Honorable *Gabriel Roy* et autres, et il est d'opinion que cette partie de chemin joignant les Chemins à Barrières qui conduisent de la Cité de *Montréal* à *L'Abord-à-Plouffe* et au *Sault-au-Récollet*, devrait être améliorée, conformément à la demande des Pétitionnaires, qui sont privés, en grande partie, dans l'état actuel de ce chemin, de l'avantage des Chemins à Barrières.

Votre Comité est d'avis que la demande contenue dans les Pétitions de l'Honorable *R. U. Harwood* et autres, et de *E. M. Naughton* et autres, devrait être accordée, s'il est construit un Chemin à Barrières de *Lachine* à *Ste.-Anne*, comme il est suggéré au commencement de ce Rapport,—un pareil chemin étant le plus court qui puisse être fait de *Ste.-Anne* à *Montréal* ; votre Comité est aussi d'avis que des Ponts devraient être construits, sous la direction du Bureau des Travaux Publics, à *Ste.-Anne* et à la traverse de *Vaudreuil*, pour compléter la grande route de communication entre *Montréal* et la partie supérieure de la Province.

Si votre Honorable Chambre adopte ces suggestions, votre Comité recommande que les chemins qui seront construits et améliorés, conformément à ce Rapport, soient placés sous le contrôle des Syndics des Chemins à Barrières de *Montréal*, et que les dits Syndics soient autorisés à faire un nouvel emprunt de vingt-sept mille louis à ces fins, à un intérêt n'excédant pas six pour cent.

(Pour les Témoinages qui accompagnent ce Rapport, voir l'Appendice S. S.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit soumis à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain ; Ordonné, Que deux cents exemplaires du dit Rapport, avec les Témoinages, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression du
Rapport, or-
donnée.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message de
Son Excellen-
ce.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

CATHICART.

L'Administrateur du Gouvernement informe l'Assemblée Législative que, conformément à son Adresse, il a émané son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de la Chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les Dépenses Contingentes de la Chambre, la Chambre ayant promis de faire bon de cette avance.

Dépenses
Contingentes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
20 avril, 1846.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence d'ordonner à l'officier qu'il appartient de mettre devant elle, “ copie de toutes les demandes et représentations faites au Département des Terres de la Couronne, relativement à l'achat, par *John Rochester*, de *Bytown*, d'un certain lot de terre dans le voisinage de cette ville, réservé comme lot de Glèbe, en faveur de l'Eglise-Unie de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* ; et aussi, copies de toutes les représentations que le Révérend *Thomas Strong* peut avoir faites à ce sujet.”

Correspondan-
ce relative à
un Lot de
Glèbe dans
Bytown.

(Copie.)

A Son Excellence le Lieutenant-Général, le Très Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, K. C. B., Administrateur de la Province du *Canada*. La Pétition du Révérend *S. S. Strong*, Recteur de l'Eglise du *Christ*, *Bytown*,

EXPOSE HUMBLEMENT :—

Que votre Pétitionnaire, ayant appris avec surprise et regret, (malgré sa requête du 4 février dernier) qu'il a été décidé par l'Honorable Conseil Exécutif d'aliéner les lots de Glèbe réservés pour l'Eglise à *Bytown*, et qu'un de ces lots a été vendu, et qu'ordre est donné de vendre l'autre—s'empresse de soumettre à Votre Excellence l'instance prière que ce tort irréparable ne reçoive pas la sanction de Votre Excellence par l'émission du Titre-Patente du lot N^o 39, et de l'about de la 1^e Concession de *Nepean*, sur l'*Outaouais*, jusqu'à ce qu'il soit accordé une compensation équitable à l'Eglise de *Bytown* pour le dommage qu'un pareil acte lui ferait éprouver de la part du Gouvernement, ou jusqu'à ce que votre Pétitionnaire puisse se prévaloir d'un appel au Gouvernement Impérial sur ce cas spécial.

Que le Pétitionnaire de Votre Excellence désire avoir l'occasion de faire voir que *John Rochester* ne peut avoir aucun droit sur le lot N^o 39, Concession A. dans *Nepean*, appelé about, par droit de préemption ; que c'est un lot distinct du N^o 39, 1^e Concession de *Nepean* ; qu'un ordre du Conseil, en date du 12 mars, 1842, décidé qu'il ne sera permis à aucune personne de prendre à Bail deux lots des Réserves, en même tems ; et, par conséquent, qu'il serait mal que le droit de préemption fût accordé à *John Rochester* pour deux lots ; qu'il soit accordé une compensation à l'Eglise d'*Angleterre*, par la restitution de l'about,

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

si le tout ne peut lui être appliqué, et que, s'il n'est pas approprié pour cet objet, les offres faites pour son acquisition à l'Agent des Terres de la Couronne jusqu'au montant de £15 par acre, auraient dû être acceptées pour l'avantage du fonds des Réserves du Clergé.

Que le Pétitionnaire de Votre Excellence ne peut s'empêcher de croire que la dotation de l'Eglise d'Ecosse de 200 acres des Réserves du Clergé, en 1836, (comme un équivalent pour les terres mises de côté pour l'Eglise d'Angleterre, à Bytown) pour lesquels le Titre-Patente a été émané sans difficulté, et qui ont été possédés depuis cette époque par cette Eglise sans aucun trouble, aurait dû garantir à la dotation la même bonne foi et la même protection, de la part du Gouvernement, qui caractérisent la conduite envers les Presbytériens et envers les autres dénominations. Et que l'Exécutif a reconnu que les lots de Glèbe en question ont été réservés pour l'Eglise de Bytown, et que les parties, qui prétendaient avoir le droit de les acheter, ne pouvaient appuyer leurs prétentions, et n'avaient, par conséquent, aucun droit à la préemption; votre Pétitionnaire considère que la question de leur aliénation en dehors de l'Eglise aurait dû être l'objet de la délibération la plus sérieuse et de l'examen le plus approfondi de la part de l'Exécutif, et que la requête par laquelle il demande un appel à la décision de Sa Majesté aurait dû être écoutée, puisqu'elle ne pouvait priver *John Rochester*, ou *William Hopkins*, d'aucun juste droit à l'acquisition de ces lots de Glèbe, et aurait fourni à votre Pétitionnaire l'occasion d'obtenir le redressement de ce grief.

Que la recommandation du Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, telle que communiquée à votre Pétitionnaire par le département des Terres de la Couronne, et tendant à ce que, s'il existe des Terres de la Couronne vacantes dans les environs de *Bytown* (excepté le lot lettre O), il soit fait une concession gratuite de dix acres à l'Eglise Episcopale de *Bytown* si ce terrain est nécessaire pour l'érection d'une nouvelle église, ou d'un presbytère, cimetière, etc., ne serait en aucune manière une compensation accordée à l'Eglise déjà existante pour la perte de sa dotation; et que si cette concession pouvait être faite, elle serait absolument inutile pour les objets spécifiés tant que le lot O est excepté, parce que ce lot est le seul terrain de la Couronne que l'Agent des Terres de la Couronne sache être vacant, dans un rayon de dix milles de *Bytown* qui pourrait être en aucune manière considéré, à cause de la population, comme ayant besoin d'une nouvelle église, d'un presbytère, ou d'un cimetière. Or, votre Pétitionnaire peut-il s'empêcher d'être surpris de cette exclusion, lorsqu'on sait que la magnifique dotation de l'Eglise catholique par la Couronne doit encore être augmentée par un octroi de ce même terrain. Que, dans ces circonstances, votre Pétitionnaire sent que l'Eglise d'Angleterre est victime de griefs sérieux de la part de l'Exécutif, par l'envahissement de la dotation sans juste compensation, tandis que les autres églises ne sont pas troublées dans la possession des faveurs de la Couronne.

A ces causes, votre Pétitionnaire demande que ce sujet soit pris en considération et qu'un Conseil soit entendu en sa faveur; qu'il lui soit accordé justice et une pleine compensation pour ses lots de Glèbe, s'ils reçoivent une autre destination; et que, si l'Exécutif refuse de lui accorder justice ou une compensation, il ne soit pas émané de patente à *John Rochester*, jusqu'à ce qu'il ait porté la question devant le Gouvernement Impérial.

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé.)

S. S. STRONG.

Bytown, 14 mars, 1846.

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

A Son Excellence, le Lieutenant-Général, le Très Honorable Comte de *Cathcart*, Administrateur du Gouvernement de la Province du *Canada*, et Commandant des Forces de Sa Majesté dans l'*Amérique Septentrionale Britannique*, en Conseil.

La Requête du Révérend S. S. *Strong*,

EXPOSE HUMBLEMENT :—

Que le Mémorialiste de Votre Excellence a été nommé, en 1837, Recteur de *Bytown*, avec la sanction du Lieutenant-Gouverneur de la Province du *Haut-Canada*, *Sir Francis Bond Head*, Baronnet.

Qu'à l'époque où le Mémorialiste de Votre Excellence a été ainsi nommé, il avait été réservé une Glèbe pour l'usage de la dite Paroisse (*Rectory*) ainsi qu'il appert par les rapports de la Chambre d'Assemblée en 1836, laquelle était composée des lots No. 17 et 18, dans le Township de *Gloucester*.

Qu'en 1838, votre Mémorialiste, en réponse à une lettre de l'Agent des Réserves du Clergé, lui demandant s'il était nécessaire que quelque changement eût lieu dans les lots de Glèbe ci-dessus mentionnés, déclara que cela était nécessaire d'autant plus que le lot No. 17 paraissait être loué, et votre Mémorialiste là-dessus demanda que le lot No. 39, de la 1^e Concession de *Nepean*, ayant front sur l'*Outaouais*, fut substitué à sa place, l'Eglise d'Ecosse ayant également reçu une dotation de 200 acres près de la ville.

Que, lors d'une visite du ci-devant Lieutenant-Gouverneur *Sir George Arthur*, à *Bytown*, peu de tems après, votre Mémorialiste exposa à Son Excellence le dénuement de l'Eglise d'Angleterre par suite de ce que sa dotation avait été retenue, tandis que les autres dénominations avaient été si bien favorisées, et sollicita l'intervention de l'Exécutif en sa faveur.

Que Son Excellence *Sir George Arthur* reconnut l'importance de l'affaire et demanda qu'une lettre, contenant l'exposé des circonstances lui fût adressée par l'intermédiaire du Secrétaire; cette lettre a donné lieu à la correspondance dont copie est incluse dans les présentes.

Qu'il appert par cette correspondance, que la justice de ces réclamations a été admise, et qu'il y aurait été fait droit si la question des Réserves du Clergé avait été réglée.

Que votre Mémorialiste a appris, avec un vif regret, que le lot No. 18, 1^e concession de *Gloucester*, sur l'*Outaouais*, réclamé par un individu appelé *Hopkins* ou *Rathwell*, dont les réclamations ont été rejetées par une Minute du Conseil, dont copie est annexée aux présentes, et que le lot No. 39, 1^e concession de *Nepean*, ayant front sur l'*Outaouais*, que votre Mémorialiste demandait en échange du lot No. 17, dans *Gloucester*, échange auquel la correspondance ci-jointe n'indique aucune objection de la part de l'Exécutif, si ce n'est l'état indéci des Réserves du Clergé, les aventuriers qui les occupent ayant été reconnus n'y avoir aucun droit, sont maintenant mis en vente; et votre Mémorialiste demande, en conséquence, que les prétentions de l'Eglise de *Bytown* sur ces lots soient de nouveau prises en considération, et que pleine et entière justice lui soit rendue, avant que l'Exécutif ne sanctionne leur aliénation.

Que votre Mémorialiste ne peut s'empêcher de croire que l'Eglise de *Bytown* ne possède les droits les mieux fondés à l'indulgence du Gouvernement, à l'égard de ces lots de Glèbe, d'autant plus qu'en 1836 une Réserve du Clergé, Lot K, dans la 6^e Concession du Township de *Nepean*, contenant environ 200 acres, a été échangée, si votre Mémorialiste est bien informé, pour 25 acres de terres de la Couronne (absolument sans valeur) afin que la dite Réserve du Clergé pût être donnée à l'Eglise d'Ecosse, à *Bytown*.

Que le Bureau de l'Ordonnance de Sa Majesté ayant doté l'Eglise Catholique Romaine d'un nouveau

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

terrein d'une grande valeur, ainsi que l'Eglise Méthodiste, quand l'Eglise d'Angleterre était privée de la même faveur, votre Memorialiste croit que ces dotations ont été faites en considération de la conviction où l'on était que ces lots de Glèbe ainsi réservés lui étaient assurés conformément à tous les principes de la bonne foi, et deviendraient sa propriété.

A ces causes, votre Memorialiste soumet sa demande de redressement à Votre Excellence en Conseil, et demande que, si cette question est une de celles dont l'Exécutif de ce pays ne peut s'occuper, la vente de ces lots de Glèbe soit retardée jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu sur ce sujet.

(Signé.) S. S. STRONG.

Bytown, 4 février, 1846.

COPIE D'UNE MINUTE DU CONSEIL EXÉCUTIF.

EN CONSEIL, 12 mars, 1840.

Benjamin Rathwell, comme représentant duquel le Pétitionnaire réclame, ne paraît pas avoir jamais eu la promesse d'un Bail, ni avoir jamais eu de—(ici se trouve un mot illisible) ordonné pour lui:—il ne lui aurait pas été permis de louer deux lots du Clergé à la fois si sa demande avait été régulière.

La demande, et le Bail ordonné, ne se rapportaient qu'à un seul lot de terre, et bien que les améliorations faites par le Pétitionnaire, dans la conviction erronée qu'il avait acheté ce terrain d'une personne qu'il l'avait prise à Bail, pourraient militer en sa faveur, si le lot était à l'abri de tout litige, elles ne peuvent servir à invalider l'appropriation d'un terrain réellement vacant, à l'égard de tout droit d'occupation dans tout département public.

(Signé.) R. B. SULLIVAN.

(57.) DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 12 février, 1846.

En ce qui regarde le lot N° 18, dans la 1^{re} Concession de *Gloucester*, un renvoi est demandé à la Pétition de *William Hopkins*, et à l'ordre en Conseil du 18 novembre dernier, en vertu duquel ordre la rente du dit lot a été effectuée.

Le N° 17 était également désigné comme un lot de Glèbe, avec le lot N° 10, et réservé par le Procureur-Général, et le département n'a pas connaissance qu'un échange avec le N° 39, dans la 1^{re} Concession de *Nepean*, ait été autorisé, ainsi que déclaré par le Révérend Pétitionnaire; relativement auquel lot renvoi est demandé à la Pétition y annexée de *John Rochester*, avec Rapport sur icelle de cette date, N° 54.

(Signé.) T. BOUTHILLIER.

Extrait des procédés en Conseil du 19 mai, 1836, approuvés par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

Les Presbytériens de *Bytown*, par l'intermédiaire de *Thomas McKay*, demandant que la Réserve du Clergé lot lettre H, dans la Concession C, sur le *Rideau*, dans le Township de *Nepean*, soit accordé, à titre de Glèbe, à l'Ecclésiastique de l'Eglise d'*Ecosse*, à *Bytown*. Recommandé, pour les objets mentionnés dans la requête du Pétitionnaire, pourvu qu'aucun autre lot n'ait été approprié à titre de Glèbe pour l'avantage de l'Eglise d'*Ecosse*, à *Bytown*, et également à la condition qu'il ne soit plus nécessaire de le conserver pour le Canal du *Rideau*.

Certifié,

E. PARENT,

Bytown, 4 février, 1838.

Au Secrétaire Civil,
Toronto.

MONSIEUR,

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, lors de sa dernière visite à cet endroit, ayant exprimé qu'il

était en faveur de la dotation de l'Eglise de cette ville à titre de Paroisse (*Rectory*) et ayant bien voulu approuver mes désirs relativement à l'annexion d'une Réserve du Clergé située près de la ville, puis-je vous prier de transmettre à Son Excellence une lettre ci-incluse du Major *Bolton*, certifiant que ce lot n'est pas nécessaire pour les objets du Gouvernement, ainsi que la copie de ma lettre qui l'exposait, attendu que, dans le cas de l'émission d'une patente, je ne connais aucun lot qui puisse servir à des fins utiles à l'exception de cette Réserve et du lot No. 18, 1^{re} Concession de *Gloucester*. La cédula des Dotations d'Eglise transmise en réponse au Message du Gouverneur, du 12 avril, 1836, recommande que ce dernier lot soit mis de côté pour la Paroisse (*Rectory*) de *Bytown*. L'autre lot, qui fait partie de la dotation proposée, a déjà été vendu à bail, ainsi qu'il appert au Bureau du Gouvernement.

Son Excellence ayant témoigné un grand intérêt pour l'avancement spirituel de cette localité, il me sera peut-être permis de lui soumettre ultérieurement un exposé des difficultés au milieu desquelles notre Eglise a été bâtie, les besoins d'une population croissante, et l'impossibilité absolue de recevoir les pauvres dans un aussi petit édifice, surtout lorsque l'unique lieu destiné à cet objet est occupé par les troupes de Sa Majesté. Les habitants espéraient que ces difficultés seraient surmontées au moyen d'un octroi du Gouvernement de Sa Majesté, ou d'une allocation à même les arrérages de rente des Réserves du Clergé, cette promesse de secours leur ayant été faite durant l'administration de Sir *John Colborne*, en 1833.

Cependant le Gouvernement ni la Colonie n'ont pas accordé un lot au Ministre ni à l'Eglise, et les habitants ont été chargés de l'entretien du Chapelain des troupes et de leur fournir une Chapelle, tandis que plusieurs Eglises dans la Province, tant de l'Eglise Etablie que du Culte Presbytérien, ont été favorisées de salaires suffisants pour leurs Ministres et d'octroi pour leurs Eglises.

J'ai, etc.

S. S. STRONG.

Copie de la Minute en Conseil, approuvée par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, sur la Pétition du Révérend S. S. Strong, demandant que le lot numéro trente-neuf soit accordé, à titre de dotation, à l'Eglise de *Bytown*.

EN CONSEIL, 1^{er} novembre, 1838.

Si la question des Paroisses, (*Rectories*) et des Réserves du Clergé était réglée, le Conseil ne verrait aucune difficulté qui pourrait l'empêcher d'accéder à la demande contenue dans la Pétition; la personne qui occupe maintenant le lot n'a aucun titre légal, et ses améliorations paraissent avoir été amplement compensées par le bois qu'il a coupé sur le terrain; dans le cas contraire, il pourrait être indemnisé d'une autre manière. Mais le Conseil s'étant jusqu'ici abstenu de tout procédé qui pourrait compromettre le Lieutenant-Gouverneur, personnellement, sur la question des dotations, recommande respectueusement que tous procédés sur la présente Pétition soient suspendus jusqu'à la décision de la question principale; ce lot, d'ailleurs, est situé dans les environs immédiats du Saut de la *Chaudière*, et peut être nécessaire pour les usages publics; et, pour cette raison, il convient que, jusqu'à ce qu'il en soit disposé définitivement, il ne soit fait de promesse à aucun réclamant.

WILLIAM H. LEE,
Greffier Confidentiel.

Au Révérend S. S. STRONG,
Bytown.

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

Bytown, 21 décembre, 1838.

MONSIEUR,

Avant de faire connaître, à la Congrégation confiée à mes soins, la minute en Conseil qui refuse la demande contenue dans ma dernière Pétition, sollicitant de l'aide du Gouvernement pour l'Eglise, à Bytown, je solliciterai respectueusement la permission d'exposer encore une fois à Votre Excellence quelques-uns des faits les plus saillans qui se rapportent à l'Eglise établie dans cette localité; faits qui comportent, dans la pensée de plusieurs personnes, la conviction prononcée, qu'elles ont été traitées par le Gouvernement avec une négligence extrême, sinon avec une coupable indifférence.

Ayant droit, en toute équité, en vertu de la promesse faite par le Gouvernement du *Haut-Canada*, à la Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers, à un salaire annuel pour son Ministre, les réclamations de l'Eglise à cet égard ont toujours été rejetées. En même tems que l'on accordait librement de l'argent et des terrains pour l'érection d'Eglises d'autres dénominations, dans toute la Province, toute aide a été refusée à Bytown, soit en argent, soit en terres; et cette ville est tellement dépourvue d'un lieu de repos pour les morts, qu'elle est forcée, grâce à la tolérance de l'officier du génie commandant, de les enterrer dans les terrains réservés pour les défenses militaires. Et toute cette indifférence existe vis-à-vis des réclamations justes, non des réclamations exclusives, de l'Eglise Etablie, à Bytown, tandis que, dans son enceinte, les Catholiques Romains ont reçu du Gouvernement des octrois tant en terres qu'en argent, l'Eglise d'Ecosse, la meilleure Réserve du Clergé de tous les environs, outre un salaire considérable pour son Ministre, et les Méthodistes ont aussi obtenu des secours, comme faisant partie du corps qui reçoit de l'aide du Gouvernement.

Sans faire allusion à une dotation qui aurait l'effet de compromettre le Lieutenant-Gouverneur personnellement, sur la question des Réserves du Clergé et des Paroisses, (qui, en ce qui touche cette localité, me semble devoir suivre la décision de la question principale.) je dois déclarer que je suis absolument incapable de conserver cette mission s'il ne m'est accordé un morceau de terre suffisant pour l'érection d'un presbytère et l'entretien d'un cheval; aujourd'hui que j'ai entrepris la Cure de Bytown, je suis forcé de payer la moitié du salaire que je reçois de la Société pour ma mission du *Bas-Canada* pour ma maison qui n'a pas même un jardin.

Dans le cas où la partie de la Réserve du Clergé que je demande actuellement, et que j'ai déjà demandée pour l'employer à ces objets est accordée en simple tenure, sans égard aux dotations des Paroisses (*Rectories*) dans lesquelles elles pourraient se fonder, et si la décision de la question générale se trouvait favorable, je serais peut-être en état de construire une maison, de me débarrasser d'une partie considérable de mes dépenses, et de conserver ma Mission; mais, si cette demande est sans succès, il ne me restera qu'une alternative que j'adopterai avec la plus grande répugnance, celle de résigner ma Mission, alternative que j'ai déjà exposée au Lord Evêque du Diocèse comme probable.

Avant de faire connaître la minute en Conseil à ma Congrégation, je ne puis m'empêcher d'espérer que l'indifférence apparente dont elle témoigne, à l'égard de l'établissement dans cette localité, pourra être modifiée par un nouvel examen de la Pétition, et un ordre qui accorde à l'Eglise d'Angleterre au moins autant que ce qui a été cédé à l'Eglise d'Ecosse. Il serait impossible, dans le cas de toute autre décision, pour le Ministre ou la Congrégation de Bytown, de se considérer comme aussi équitablement traités; et, en effet, le rejet de leurs réclamations équivaudra à

une censure politique motivée par leur attachement à l'Eglise d'Angleterre.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

S. S. STRONG.

Recteur de Bytown.

A JOHN MACAULY, écuyer,
Secrétaire Civil, Toronto,
Haut-Canada.

Copie d'un Rapport du Conseil Exécutif, du 21 du courant, approuvé par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, sur la lettre du Révérend S. S. Strong.

Le Conseil Exécutif a examiné et considéré la nouvelle demande du Révérend M. Strong, relativement à une portion d'une Réserve du Clergé, dans les environs de Bytown, pour être employée à l'usage du Presbytère de cet endroit.

L'Acte du Parlement 31 *Geo. III.* chap. 31, établit distinctement la manière suivant laquelle l'Eglise d'Angleterre doit être dotée, et le Conseil est respectueusement d'avis que toute appropriation de terres, avant la décision de la question des Réserves du Clergé aujourd'hui en discussion, au lieu d'être avantageuse, serait très nuisible aux intérêts de l'Eglise.

La question de droit qui a été soulevée relativement à l'insuffisance des intérêts en vertu desquels les 57 Paroisses (*Rectories*) ont été fondées, a empêché le Gouvernement de faire aucune autre dotation avant que la décision du point en litige le lui permit sans faire naître de nouvelles plaintes, de la part de ceux qui attaquaient la validité des instructions.

Lorsque, d'après les documens qu'ils avaient sous les yeux, les Officiers en Loi de Sa Majesté furent d'avis que les instructions étaient insuffisantes, le Secrétaire des Colonies ordonna d'adopter des procédés pour révoquer les octrois; le Gouvernement pouvait alors, s'il le jugeait à propos, confirmer l'institution des Paroisses (*Rectories*) par de nouvelles lettres patentes, mais il ne paraît pas que cette manière d'agir lui ait paru convenable.

Lorsque, sur l'inspection de nouveaux documens, les Officiers en Loi de la Couronne déclarèrent légale l'institution des Paroisses (*Rectories*)—le Gouvernement considéra que la question pouvait encore être soumise à une décision juridique, et recommanda de la faire décider au moyen d'un appel porté devant la Cour de dernier ressort en Angleterre; et il n'a pas été depuis reçu d'instructions soit pour la confirmation des anciennes Paroisses (*Rectories*), soit pour l'érection de nouvelles.

Les instructions générales et les termes de la Commission Royale peuvent, sans doute, être considérés comme une autorité suffisante pour la création de nouvelles Paroisses (*Rectories*), mais il serait en contradiction avec l'offre de faire décider la validité de l'institution des 57 Paroisses (*Rectories*) et avec l'absence de tous ordres pour les confirmer, que de présumer que le Gouvernement de Sa Majesté désire aujourd'hui que de nouvelles Paroisses soient dotées; au contraire, le Conseil penche à croire que le désir du Gouvernement de Sa Majesté est de laisser l'affaire au point où elle en est à présent, jusqu'à ce qu'il en ait été disposé définitivement d'après des principes généraux.

A l'égard des appropriations faites à d'autres Eglises ou Congrégations, le Conseil prend la liberté d'observer qu'aucune de ces appropriations ne pouvaient être faites légalement, à même les Réserves du Clergé, à titre des Réserves du Clergé: dans ces différens, il était entendu que ces terres étaient distraites des Réserves du Clergé et octroyées comme Terres de la Couronne, d'autres Terres de la Couronne de même valeur étant substituées à ces Réserves du Clergé.

On a cessé, depuis longtems, d'octroyer des terres pour ces objets, et la loi ne permet plus maintenant

Correspondance relative à un Lot de Globe dans Bytown.

Correspondance relative à un Lot de Globe dans Bytown.

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

de faire des concessions gratuites pour quelque motif que ce soit, à moins que les réclamations n'y aient droit en vertu d'ordres en Conseil antérieurs, ou de réglemens du Gouvernement.

Le Conseil se flatte que ces remarques feront voir à Votre Excellence que, en se refusant à conseiller à Votre Excellence d'accéder à la prière du Pétitionnaire, le Conseil n'a été mu que par le désir d'éviter de nouvelles difficultés, et des embarras à ce Gouvernement et que, réellement, il n'y avait pas lieu d'exercer son choix ou sa discrétion à l'égard de la marche à suivre.

WILLIAM H. LEE.
Agissant comme G. C. E.

(Copie.)

A l'Honorable DENIS B. PARINEAU,
Commissaire des Terres de la Couronne,
etc., etc., etc.

La Pétition de *John Rochester*, de *Bytown*, dans le District de *Dalhousie*,

EXPOSE TRÈS HUMBLEMENT :—

Que votre Pétitionnaire, en l'année 1836, a acheté de *M. Isaac Firth*, de *Bytown*, le lot N^o 39, 1^o Concession, et l'about 39, du Township de *Nepean*, pour lesquels il a payé la somme de £60 courant, lesquels lots sont des Réserves du Clergé. Les dits lots ont été concédés par Son Excellence *Sir P. Maitland*, en 1824, à *M. Firth*, qui reçut, à plusieurs reprises, l'assurance de la part du Capitaine *Hillier*, Secrétaire du Gouverneur, qu'il pouvait s'attendre à en recevoir les titres-patentes.

Que le dit *Isaac Firth* a souvent, depuis lors, renouvelé sa demande pour obtenir une patente, en l'appuyant des documens nécessaires; que, chaque fois, on l'a entretenu dans l'espérance qu'il recevrait sa patente, mais les difficultés qui se sont élevées au sujet des Réserves du Clergé ont fait que son émission a été différée.

Que votre Pétitionnaire, sur la foi de ces promesses du Gouvernement, a fait de grandes dépenses pour la construction de maisons et autres bâties, tant sur l'about que sur le lot où il réside maintenant avec sa famille, et n'avait jamais douté un seul instant qu'il resterait paisible possesseur de ces lots.

Que votre Pétitionnaire a raison de croire que l'un des Commissaires qui ont inspecté ces lots, pour des motifs personnels et malveillans, désire que l'about soit détaché du reste de la terre dont il forme partie intégrante. Votre Pétitionnaire pourrait prouver les assertions ci-dessus par les témoignages les plus évidens; dans le cas où votre Pétitionnaire perdrait l'about, il serait complètement privé de ses privilèges d'eau, ce qui rendrait le reste de son terrain comparativement de peu de valeur, n'y ayant pas sur le tout plus de 50 acres de bonne terre. Votre Pétitionnaire, en conséquence, prie Votre Honneur de vouloir bien ne pas sanctionner la séparation de l'about d'avec le lot dont faisait primitivement et fait encore partie intégrante, jusqu'à ce qu'il soit fait une enquête approfondie et équitable.

Votre Pétitionnaire fait cette demande à Votre Honneur, persuadé, d'après le témoignage universel, que vos motifs sont justes et équitables, et que vous désirez que justice soit faite sur tous les cas qui vous sont présentés.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé.) JOHN ROCHESTER.

Cet écrit est pour certifier que j'ai vendu à *John Rochester*, de *Nepean*, en avril 1836, tous mes privilèges sur le lot N^o 39 et son about, dans la première concession sur l'*Outaouais*, le lot dans *Nepean*, pour la somme de soixante louis, lequel m'a dûment payé.

J'ai été mis en possession du dit lot par *Sir Peregrine Maitland*, au commencement de 1824, par l'intermédiaire du Major *Hillier*, et j'ai joui, sans interruption, de la possession du dit lot et de l'about, jusqu'à ce que j'eusse cédé à *M. Rochester*.

(Signé.) ISAAC FIRTH.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 12 février, 1846.

A l'égard du lot N^o 39, dans la première Concession de *Nepean*, renvoi est demandé à la requête du Révérend *S. S. Strong*, sur lequel rapport a été fait ce jour, ainsi que sur les procédés en Conseil, du 3 février, 1844, sur la Pétition d'*Isaac Firth*.

Le lot, suivant le rapport de la récente inspection, est occupé par *John Rochester*, avec 30 arpens de défrichés, et si Son Excellence considère que la réclamation, produite par le Révérend *M. Strong*, n'est pas valide, je recommanderais de permettre à *John Rochester* d'acheter, suivant l'évaluation (50s. par acre) établie par les réglemens actuels, en payant les arrérages de vente depuis l'occupation d'*Isaac Firth* (en 1823) de qui il a acheté la possession, à l'exception de la partie sud (44 acres) requise par le Département de l'Ordonnance pour le Canal du *Rideau*.

L'about, qui se trouve entre le lot ci-dessus et la Rivière des *Outaouais*, est également une Réserve du Clergé, contenant environ 76 acres; il n'y a, sur cet about, que trois acres de défrichés, et il a été en litige entre *Daniel McLaughlin* et *John Rochester*, ainsi que d'autres demandes d'achat, et comme il est immédiatement adjacent à *Bytown*, je suggérerais de le mettre à l'encan, au prix de départ de 40s. par acre, à l'exception d'un ou deux arpens nécessaires pour des objets publics, suivant une lettre du Bureau des Travaux Publics, du 22 du mois dernier.

Il est à présumer que, comme ce terrain est réservé pour le Clergé, le Département de l'Ordonnance et le Bureau des Travaux Publics auront à payer pour la quantité qu'ils voudront conserver.

(Signé.) T. BOUTILLIER.

En comité, 17 février, 1846.

Le Comité recommande qu'il soit permis à *John Rochester* d'acheter, conformément aux réglemens actuels, la Réserve du Clergé, lot N^o 39, (à l'exception de ce qui a été pris par le Bureau de l'Ordonnance), en payant les arrérages de rente depuis 1823, et que des Terres de la Couronne d'une valeur équivalente soient mises de côté et vendues pour le compte du fonds du Clergé; de plus, que l'about soit également vendu à *John Rochester*, au prix d'évaluation de 40s. par acre, conformément à la 25^e section de l'Acte des Terres. Et, en dernier lieu, que, s'il se trouve des Terres incultes de la Couronne dans les environs de *Bytown* (à l'exception du Lot Lettre O.) il soit fait une concession gratuite de dix acres à l'Eglise Episcopale de *Bytown*, pour l'érection d'une nouvelle église, presbytère, cimetière, etc.

Approuvé en Conseil, 18 février, 1846.

Extrait des procédés du Conseil, du 3 février 1834, approuvé par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur:

Sur la Pétition d'*Isaac Firth*, exposant qu'il a été mis en possession de partie du lot du Clergé N^o 39, dans la première Concession sur l'*Outaouais*, dans le Township de *Nepean*, par le Major *Elliot*, qu'il y a fait des améliorations considérables, et demandant qu'il lui soit accordé un Bail pour le dit lot.

Non recommandé.

Certifié.

E. PARENT.

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

(Copie.)

A Son Excellence le Très Honorable *Charles Theophilus* Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Birks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, etc., etc., etc.

La Pétition du soussigné du Township de *Gloucester*, dans le District de *Dalhousie*, Province du *Canada Ouest*,

EXPOSE HUMBLEMENT :—

Que votre Pétitionnaire s'est établi sur le Lot numéro dix-huit, dans la première Concession sur l'*Oulaouais*, du Township de *Gloucester*, il y a environ sept ans, et y a toujours demeuré depuis; il a aussi fait des améliorations et des bâtisses sur le dit lot, et il désire l'acheter, le dit lot étant une Réserve du Clergé.

Votre Pétitionnaire expose que la qualité du lot est inférieure, qu'il ne croit pas qu'il vaille plus de sept chelins et demi l'acre, mais ayant été informé qu'il ne peut être vendu pour moins de huit chelins par acre, à cause des améliorations qu'il y a faites, et plutôt que de tout perdre, il est disposé à en donner le prix.

À ces causes, votre Pétitionnaire prie humblement Votre Excellence d'émaner un ordre pour permettre à votre Pétitionnaire d'acquérir le dit lot.

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé.) WILLIAM HOPKINS.

Bytown, 15 septembre, 1845.

641.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 6 novembre, 1845.

Il appert que le Pétitionnaire a demandé ce lot, par une Pétition en 1841, sur laquelle il n'a été pris aucune mesure, et renvoi est demandé à la Pétition de *Benjamin Rathwell*, qui était devant le Conseil le 12 mars, 1840.

Le lot en question a été réservé à titre de Glèbe, en vertu d'un ordre en Conseil du 15 janvier, 1836, et paraît avoir été désigné pour être l'objet d'une patente. Mais la patente n'a pas été parachevée, le Procureur-Général en ayant arrêté l'émission.

Ce lot n'a pas été compris dans l'inspection générale des Réserves du Clergé; et le certificat ci-joint du Député-Arporteur, *Robert Bell*, prouve que le Pétitionnaire en a défriché 40 arpens.

(Signé.) D. B. PAPINEAU.

Je certifie par les présentes que j'ai examiné le lot numéro dix-huit, dans la première Concession sur la Rivière des *Oulaouais*, Township de *Gloucester*, dans le District de *Dalhousie*, (*Canada-Ouest*.) Que *William Hopkins* y est établi, et qu'il est le seul qui y soit établi ou y ait fait des améliorations. Qu'il y a environ quarante arpens de défrichés, et vingt arpens de bois franc non défrichés, quelques arpens, environ six arpens de bois mêlé (frêne, pruche et cèdre.) Le reste est une savane couverte de petit bois épais, principalement des épinettes et du cèdre.

Les bâtisses sur ce lot se composent d'une maison de pièces, de dix-huit pieds sur vingt-quatre et d'un seul étage. Une grange de pièces, de vingt-huit pieds sur quarante-cinq, et de deux petites dépendances (*out-houses*). Il y a une nouvelle maison de bois équarri qui est commencée, elle a vingt-quatre pieds sur vingt-sept, le quarré est levé de huit pièces, et demeure dans cet état. Toutes ces bâtisses et ces améliorations sont sur la profondeur du lot, à l'exception du défriché, (qui est bon,) la qualité du lot est inférieure, en quelques endroits le roc est à

peine recouvert. Lorsqu'il était encore en bois de bout, la valeur du lot était de sept chelins et six deniers par acre. Je crois que le dit *William Hopkins* est sur ce lot depuis environ sept ans.

Donné sous mon seing, à *Gloucester*, ce deuxième jour de septembre, 1845.

(Signé.) ROBERT BELL.

Député-Arporteur Provincial.

En Comté, 14 novembre, 1845.

Le Comité recommande que le Pétitionnaire puisse acheter au prix de huit chelins l'acre.

Approuvé en Conseil,

18 novembre, 1845.

M. Chabot, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Roderick M. Gillis*, et autres, Mesureurs et Inspecteurs de Bois, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Qu'il s'est enquis des mérites de la dite Pétition, et prend la liberté de recommander à la Chambre d'accéder à la dite demande.

Ordonné, Que *M. Chabot* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer "la Société Bienveillante des Mesureurs et Inspecteurs de Bois de Québec."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-huit du présent.

M. Dickson, Président du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du retour illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, a fait rapport que le dit Comité lui avait enjoint de mettre devant la Chambre une lettre de *William H. Horton*, écuyer, Président des Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de la dite élection, qui accompagnait le retour fait par les dits Commissaires.

La dite Lettre est comme suit :—

London, 8 avril, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie ci-jointe des minutes et des témoignages reçus par les Commissaires chargés d'interroger les témoins dans l'affaire de l'élection contestée de *Middlesex*.

Ces papiers auraient dû être transmis au commencement de la Session; mais *M. Warren*, l'un des Commissaires et moi, nous avons pensé qu'il nous serait ordonné de continuer à recevoir les témoignages, attendu que nous n'avions interrogé les témoins que de deux ou trois Townships seulement.

Que, dans cette supposition, nous avons jugé convenable d'ajourner la dite Commission pour être tenue à *London* ce jour-là, et de transmettre, immédiatement après, les minutes et les témoignages conformément aux dispositions de l'Acte, dans la prévision, si nous ne recevions pas l'ordre, de procéder à prendre les témoignages.

J'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ces minutes et témoignages certifiés conformément aux requisitions de l'Acte 8 Geo. 4, ch. 5, section 6.

J'ai, l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

W. HORTON.

Président du Comité.

A l'Honorable Sir ALLAN MACNAB,
Orateur de l'Assemblée Législative,
de la Province du Canada.

Correspondance relative à un Lot de Glèbe dans Bytown.

Inspecteurs et Mesureurs de Bois de Québec.

Rapport.

Bill.

Election de Middlesex.

Sur motion de l'Honorable M. *Aylwin*, secondé par M. *Taché*,

Ordonné, Que l'Entrée dans les Journaux de cette Chambre du trente-et-unième jour de mars dernier. " Que *William H. Horton*, écuyer, de la " Ville de *London*, *George S. Tiffany*, écuyer, " de la Ville de *Hamilton*, et *Thomas D. Warren*, écuyer, du Village de *St.-Thomas*, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée " pour le Comté de *Middlesex*, ayant été coupables de négligence en ne faisant pas de retour sur la Commission émanée par l'ordre de " la Chambre, soient sommés de comparaître à " la Barre de cette Chambre, et que les frais de " sommnations soient payés par eux," soit maintenant lue,

La dite Entrée a été lue en conséquence.

L'Honorable M. *Aylwin* a proposé, secondé par M. *Taché*, Que *William H. Horton*, écuyer, du Village de *St.-Thomas*, soit pris sous la garde du Sergent d'Armes qui assiste à cette Chambre, ou son Député.

M. *Hale* a proposé, secondé par M. *Riddell*, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Mercredi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Brooks*, *Christie*, *Colville*, *Cummings*, *DeBleury*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Hale*, *Johnston*, *LeBoutillier*, *Macdonald*, de *Conswall*, *Macdonald*, de *Kingsron*, *McConnell*, *Merritt*, *Meyers*, *Murney*, *Riddell*, *Roblin*, *Stewart*, de *Bytown*, *Stewart*, de *Prescott*, *Webster*, *Williams* et *Woods*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Boutillier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Daly*, *Desaunier*, *DeWitt*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Hall*, *Jacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *LeMoine*, *Leslie*, *MacDonell*, de *Sromont*, *Méthot*, *Moffatt*, *Papineau*, *Powell*, *Price*, *Robinson*, *Scott*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *Wentworth*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Thompson* et *Viger*.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été unanimement adoptée, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Powell* soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Révérend *David Leavitt*, et autres, Ministres et Membres de l'Association des Chrétiens Universalistes du *Canada-Ouest*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, Que cent exemplaires de chacune des Pétitions d'*Edward M. Naughton*, et autres, de *Ste.-Anne*, *Ste.-Geneviève* et la *Pointe-Claire*, et de l'Honorable *R. U. Harwood*, et autres, de *Vaudreuil*, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par l'Honorable M. *Aylwin*,

Ordonné, Que le tems pour introduire des Bills Privés soit prolongé jusqu'à Lundi, le vingt-sept du présent.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Ville de *Cornwall*, et y établir un Conseil-de-Ville à la place d'un Bureau de Police.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer " les Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur," à *Montréal*, qui se vouent au soin et à la conversion des Filles Repenties.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Merritt*, secondé par M. *Thompson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner à l'Inspecteur-Général de mettre devant cette Chambre un Etat des Recettes et Dépenses du Revenu Provincial, spécifiant les sources d'où le dit Revenu provient, et le montant payé pour chaque branche du Service Public séparément pour les années 1844 et 1845, le divisant sous les chapitres suivans:—Montant de la Dette Publique et intérêt payé sur icelle; Gouvernement Civil; Administration de la Justice; Législature; Pensions; Milice; Education; Sociétés d'Agriculture; Hôpitaux et Institutions de Charité; Travaux Publics; Entretien des Phares; Emigration; Police; Dépenses Diverses.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la " Banque des Marchands."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Moffatt* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de Gaz de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Papineau* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques, à recevoir des témoignages sous serment.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-huit du présent.

Ordonné, Que M. *Meyers* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender l'Acte d'Incorporation de la Ville de *Cobourg*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, revêtus de la signature de Son Excellence.

Lecture d'une Entrée dans les Journaux.

Bill pour incorporer " Les Dames Religieuses de Notre-Dame du Bon Pasteur."

Adresse demandant un état relatif au Bureau Provincial.

Bill pour incorporer la Banque des Marchands.

Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de gaz de Montréal.

Bill pour autoriser certains Commissaires à recevoir des témoignages sous serment.

Bill pour incorporer Cobourg.

Message de Son Excellence.

Membre ajouté à un Comité.

Impression de Pétitions ordonnée.

Bills Privés.

Bill pour incorporer Cornwall.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :—

CATHCART.

L'Administrateur du Gouvernement transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté relative à l'établissement d'un Chemin de Fer entre Québec et Halifax ; aussi copies des Dépêches des Lieutenans-Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, communiquant les Résolutions adoptées par les Assemblées Législatives de ces Provinces relativement à cet objet important.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
20 avril, 1846.

(Copie.)

N° 13.

DOWNING STREET,
3 février, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Votre Seigneurie, copie d'une Dépêche que j'ai adressée au Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, en réponse aux communications que mon prédécesseur avait reçues de lui concernant l'établissement d'un Chemin de Fer à travers la Province dont vous administrez le Gouvernement.

J'ai, etc.
(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général,
Le Comte CATHCART, C. C. B.
etc., etc., etc.

DOWNING STREET,
2 février, 1846.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos Dépêches, telles que datées et numérotées à la marge, relativement à l'établissement d'un Chemin de Fer pour relier Halifax et d'autres places dans la Nouvelle-Ecosse, ainsi que les principales Villes du Nouveau-Brunswick avec le Canada, par la voie de Québec, ce qui faciliterait les relations entre la Grande-Bretagne et toutes ces provinces. Vous verrez, par la Circulaire que je vous ai adressée par cette maille, que j'ai donné toute mon attention à la question importante des Chemins de Fer dans les Colonies Britanniques, et vous concevrez facilement, en considérant l'importance de semblables entreprises, que je dois agir avec beaucoup de circonspection, avant de sanctionner l'adoption formelle d'aucun projet, afin d'éviter le risque de faire naître un espoir qui pourrait ne pas se réaliser. Cette remarque, qui concerne tous les projets de Chemins de Fer dans les possessions de Sa Majesté à l'extérieur, s'applique particulièrement à un projet d'une nature semblable que j'ai maintenant sous les yeux, projet d'une grande importance, soit qu'on l'envisage sous le point de vue commercial ou militaire.

Le Gouvernement de Sa Majesté est très disposé à accueillir ce projet d'un œil favorable s'il est entrepris par les Provinces intéressées, avec la ferme intention de fournir les moyens nécessaires pour le mettre à effet. Mais je dois vous déclarer formellement qu'il faudra des motifs bien forts et bien puissans pour justifier l'attente des Provinces, que le Gouvernement de Sa Majesté prendra sur lui la responsabilité de recommander au Parlement de donner de l'assistance sur les fonds de ce pays, pour favoriser une semblable entreprise, soit en totalité, soit en partie. A cet égard, il faut compter en grande partie sur l'esprit d'entreprise et les capitaux des individus. Mais, jusqu'à présent, je connais peu ce que l'on doit attendre, en réalité, de ces ressources pour former un Chemin de Fer du genre que je viens de décrire.

31

Je suis porté à croire que les procédés des Législatures, qui siègent actuellement, feront juger du plus ou moins d'ardeur qui règne, dans les Provinces respectives, en faveur des projets de Chemins de Fer. La forme des Bills, et les développemens que ces projets pourront prendre, devront nécessairement augmenter mes moyens de juger de la solidité et de la valeur de ces projets.

En considérant spécialement votre Dépêche N° 100, du 13 novembre, et les renseignemens précieux que vous et le Capitaine Owen y donnez, et pour lesquels je vous prie d'accepter mes remerciemens, je dois avouer que je partage votre opinion, qu'une ligne partant de l'extrémité Nord-Ouest de la Nouvelle-Ecosse, et éloignée de la frontière des Etats-Unis, serait plus avantageuse pour les intérêts Métropolitains, et serait, par conséquent, la ligne qui aurait le plus de droit de compter sur l'aide et l'appui du Gouvernement.

Si vous croyez qu'on soit disposé à adopter cette route comme ligne principale, où l'on pourrait faire aboutir des lignes collatérales partant de Halifax, St-Jean, et autres lieux, je considère qu'il serait prudent d'encourager l'adoption de cette route de préférence à toute autre ; mais je vous prie de vouloir bien comprendre, qu'avec les renseignemens que je possède actuellement, je ne puis hasarder d'opinion formelle, ni vous donner d'instructions pour contrôler votre propre jugement sur toute question qui pourrait s'élever à l'égard des différens projets.

J'ai, etc.
(Signé,) W. E. GLADSTONE.
Au Lieutenant-Gouverneur,
Sir W. COLEBROOKE,
etc., etc., etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Halifax, 30 mars, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Votre Excellence, copie d'une série de résolutions qui ont été agréées par la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse relativement au Chemin de Fer projeté de l'Atlantique, qui doit traverser la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, jusqu'à Québec et Montréal ; d'après ces résolutions, Votre Excellence verra que la Législature de cette Province a autorisé l'emploi des deniers nécessaires pour étudier, explorer et constater la meilleure route à suivre pour l'établissement du Chemin de Fer projeté dans les limites de cette Colonie, et que la Chambre d'Assemblée a exprimé l'espoir que les Parlemens du Nouveau-Brunswick et du Canada adopteraient quelque mesure correspondante dans le même but.

Votre Excellence a déjà appris par ma Dépêche, N° 358, en date du 17 novembre, adressée à Lord Stanley, dont j'ai eu l'honneur de vous adresser copie, que j'ai une très haute opinion des avantages qui devront résulter, pour toutes les Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, de la mise à effet du projet de Chemin de Fer dont il s'agit ; et je serais heureux d'apprendre que Votre Excellence et la Législature du Canada ont jugé à propos d'adopter les mêmes démarches que la Législature de la Nouvelle-Ecosse, ou toute autre mesure propre à avancer l'entreprise.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.
(Signé,) FALKLAND.
Le Très Honorable
Comte CATHCART,
etc., etc., etc.

(Copie.)

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,
14 mars, 1846.

Attendu que le projet d'un Chemin de Fer, d'un port quelconque sur la rive Sud de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec, a été l'objet de la plus vive

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

3 février, 1846.

30 mars,
3 avril.

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

sollicitude durant le cours de l'année dernière.—et attendu que, comme l'heureuse réussite d'un semblable projet serait extrêmement avantageuse aux Colonies de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, et serait accompagnée de résultats importants tant sous le point de vue national que provincial, il est bon de s'assurer si une aussi vaste entreprise peut être achevée pour un prix raisonnable, et avec le juste espoir d'en retirer un profit proportionné à la dépense qu'elle entraînera.

Et attendu que, pour mettre la Législature de cette Province en état de se former une opinion saine sur le sujet, il est nécessaire d'employer des personnes de l'art, pour faire une étude du pays à l'Est et à l'Ouest de *Halifax*, dans le but de choisir et déterminer le site le mieux approprié, explorer les lignes que l'on jugera à propos de tracer et définir, et donner une estimation probable des dépenses et des revenus.

Qu'il soit, en conséquence, résolu que Son Excellence soit respectueusement priée de faire faire des études, explorations, arpentages et estimations pendant la saison prochaine, dans les limites de cette Province, dont cette Chambre lui fera bon; et d'employer tous ses efforts pour obtenir l'aide du Gouvernement de Sa Majesté pour mettre à effet l'intention de cette Chambre, soit en fournissant des Ingénieurs qualifiés, ou de telle autre manière qui sera praticable et convenable; et que Son Excellence soit aussi respectueusement priée de correspondre avec Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en *Canada*, et Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick*, dans la vue d'obtenir, s'il est possible, le concours de ces Provinces pour faire faire aussi de leur côté des études, explorations et estimations semblables, dans leurs limites respectives.

Résolu aussi que cette Chambre, aussitôt qu'elle aura pu s'assurer que le projet peut être entrepris prudemment et convenablement, passera et adoptera les mesures législatives, pour l'incorporation d'une Compagnie, qui seront nécessaires à cette fin; et elle considérera ensuite de plus en quelle autre manière, à quelles conditions, et jusqu'à quel point il conviendra et il sera au pouvoir de la Législature de la *Nouvelle-Ecosse* de contribuer son aide et son assistance vers l'accomplissement d'un projet qui promet des résultats d'une importance peu ordinaire pour cette Province et pour les domaines de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.

Copie du Journal.

J. WHIDDEN.

Greffier.

(Copie.)

No. 353.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Halifax, 17 novembre, 1845.

MILORD,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la Dépêche de Votre Seigneurie, No. 249, en date du 21 septembre, qui répond à ma Dépêche No. 339, du 19 août, dans laquelle je vous informais que j'ai reçu un mémoire d'une association qui a pris le nom de Bureau provisoire de la Compagnie du Chemin de Fer de *Halifax*, *Québec* et *Montréal*, me priant, en ma qualité de Lieutenant-Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, de prendre des mesures pour l'incorporer et pour lui garantir la jouissance exclusive de certaines facilités et avantages qui y sont énumérés.

Je considère les observations qui sont contenues dans la Dépêche de Votre Seigneurie comme tellement importantes, et tellement propres à prévenir les maux que vous craignez devoir résulter de toute action précipitée sur cette matière, et à promouvoir en même temps le succès final et définitif de l'entre-

prise, (s'il est prouvé qu'elle soit praticable), que j'ai cru devoir les promulguer par la voie de la presse provinciale.

Le même paquebot m'a apporté une seconde lettre de M. Bridge (qui prend la qualité de Secrétaire du Comité provisoire du Chemin de Fer projeté) accompagné d'un écrit qui contient le récit de certains procédés qui ont eu lieu à une assemblée du dit Comité, et dans laquelle ma correspondance avec ce monsieur me paraît donnée d'une manière très inexacte.

Je vous transmets cet écrit, avec copie de la lettre de M. Bridge, ainsi que deux autres papiers qui m'ont été transmis par la dernière malle (dont l'un est le prospectus du Chemin de Fer de *Halifax* à *Québec* par la voie de *Trédricton*, avec embranchement jusqu'à *St-Jean* dans le *Nouveau-Brunswick*, qui doit être entrepris par une Compagnie avec un capital de pas moins de trois millions six cent mille louis sterling;—et l'autre est le prospectus d'un Chemin de Fer de *Halifax* à *Windsor* dans la *Nouvelle-Ecosse*, qui doit être construit en apparence par la même Compagnie, avec un capital de deux cent mille louis, et copie de la lettre qui les contenait.

Ces prospectus, tous deux marqués "privés," et qu'on dit avoir été considérés comme tels en *Angleterre*, ont été rendus publics dans cette Ville par Messieurs *William* et *George R. Young*, qui y sont nommés comme Solliciteurs des deux Compagnies dans la *Nouvelle-Ecosse*; et il a été depuis tenu une assemblée de Marchands et autres, où l'on a, comme je suis informé, jeté des doutes et des soupçons sur l'origine et la régie de ce projet à *Londres*. Les opinions sont donc partagées sur le caractère de la Compagnie; mais tout le monde s'accorde à penser, que la construction d'un Chemin de Fer par des personnes solvables, de là jusqu'à *Québec* et *Montréal*, aurait les résultats les plus avantageux pour la prospérité des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Que la Compagnie du Chemin de Fer de *Halifax* et *Québec* ait été formée dans le but, ou possède les moyens d'exécuter le projet gigantesque en vue duquel elle a été créée en apparence, c'est ce que Votre Seigneurie est mieux en état de constater que moi; mais il est venu plusieurs faits à ma connaissance à ce sujet que je ne crois pas devoir manquer de vous communiquer.

Le Procureur-Général de la *Nouvelle-Ecosse* m'assure qu'on a inséré son nom sur le prospectus du Chemin de Fer de *Halifax* et *Québec*, sans l'avoir nullement consulté, soit avant ou après sa nomination; et j'ai lu dans les journaux une lettre de M. J. C. *Haliburton*, de *Windsor*, un des Juges de la Cour Suprême de cette Province, dont le nom a été inscrit sur le prospectus comme membre du Comité provisoire du Chemin de Fer, qui repousse avec indignation toute liaison ou rapport avec la Compagnie.

M. *Robie*, le plus ancien membre du Conseil Exécutif et Président du Conseil Législatif, et M. *Jeffrey*, Collecteur des Douanes, qui a été deux fois administrateur du Gouvernement de la Colonie en l'absence des Lieutenans-Gouverneurs, et dont les noms se trouvent sur le prospectus comme membres du même Comité, m'ont écrit une lettre, dont je vous transmets copie, déclarant que leurs noms ont été inscrits sans leur connaissance ou consentement, et sans leur avoir jamais rien communiqué à cet égard, et qu'ils refusent d'agir en conséquence; et j'ai pareillement appris que plusieurs messieurs influens de l'endroit, dont les noms sont inscrits sur le prospectus de l'un ou l'autre projet, ont déclaré qu'ils n'avaient jamais autorisé personne à inscrire ainsi leurs noms.

Une conduite aussi cavalière et hardie, en se servant, sans aucune autorisation, des noms des personnes les plus respectables dans la *Nouvelle-Ecosse*, devra naturellement inspirer de la méfiance et priver

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

la Compagnie, qui se déclare prête à se lancer dans cette vaste entreprise, de la confiance générale ; mais cela n'empêche pas, selon moi, que le plan ne soit très exécutable et n'ait des résultats avantageux ; et il me semble que tous ceux qui veulent avancer les intérêts et cimenter la puissance Britannique, dans l'*Amérique du Nord*, doivent s'empressez de contribuer au succès de ce plan, pourvu qu'on puisse le faire par des moyens légitimes et convenables. Ainsi donc, comme je désire instamment promouvoir la prospérité future d'une Colonie dans laquelle je réside depuis si longtems, je regretterais vivement de voir abandonner ce projet, faute d'avoir employé tous les efforts pour constater s'il est possible de le faire, ou parce que l'entreprise serait tombée entre les mains d'individus qui n'ont ni assez de poids ni assez d'influence pour la mener à fin.

Comme les partisans les plus zélés de ce projet dispendieux ne paraissent pas eux-mêmes anticiper qu'il puisse, d'ici à plusieurs années, rapporter une somme suffisante pour payer même l'intérêt aux actionnaires, après qu'on aura pris les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses annuelles et considérables qu'une pareille entreprise devra entraîner pour le tenir en état de réparations, il devient nécessaire de considérer de quelle manière les actionnaires pourront se garantir des pertes considérables qu'ils pourraient éprouver, en attendant l'époque où le Chemin de Fer sera devenu une entreprise profitable. Le moyen qu'on propose pour cela, c'est que les Législatures de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada-Uni* fournissent une allocation annuelle pendant un certain nombre d'années, chaque Province contribuant proportionnellement à ses revenus ; et l'on ose se flatter que comme la Mère-Patrie trouvera dans ce Chemin de Fer la communication directe avec *Québec* qu'elle voulait se procurer au moyen du Chemin Militaire dont on parle depuis si longtems, par le *Nouveau-Brunswick*, chemin qui ne sera plus nécessaire alors, le Gouvernement Britannique sera porté à dépenser pour cette entreprise, (pourvu qu'elle soit praticable et qu'elle soit commencée sous des auspices favorables), quelque partie de l'argent qu'elle aurait employée à construire le Chemin Militaire.

Je suis tellement convaincu que le Chemin de Fer projeté coûtera beaucoup plus qu'on ne le pense généralement, et que les recettes dans le principe seront peu proportionnées aux dépenses, que si je n'avais l'espoir d'obtenir le concours libre et énergique des diverses Législatures Provinciales, je regarderais ce projet comme une entreprise vaine et chimérique au dernier degré, pour y placer des fonds devant rapporter des profits immédiats.

Persuadé, néanmoins, que les Législatures locales apprécieraient suffisamment les grands avantages qui doivent résulter de la réalisation de ce grand projet, pour être disposées à le mettre sur un pied qui permette aux capitalistes Européens d'y placer leurs capitaux avec sûreté, je désire procurer au Parlement de la *Nouvelle-Ecosse*, à sa prochaine réunion, tous les renseignements qui pourront tendre à amener ce résultat ; et je prie Votre Seigneurie de vous intéresser auprès du Département de l'Ordonnance pour obtenir des copies de toutes les cartes qui ont été faites dans les Provinces du *Nouveau-Brunswick* ou du *Canada*, dans la vue d'établir le Chemin Militaire dont il a été parlé plus haut, ou tout autre donnée topographique qui pourra tendre à faciliter l'objet que j'ai en vue.

Cependant, la mesure qui me paraît de la première importance, et qui réclame une attention immédiate, c'est de faire une étude ou exploration immédiate, afin de constater si le plan est praticable, et de choisir la meilleure route à suivre. La chose est si importante, dans l'intérêt de la Mère-Patrie et des Colonies, que j'ose me flatter que Votre Seigneurie jugera cette

mesure préparatoire digne de l'aide de la Législature Impériale ; et cela m'engage à vous demander si le Gouvernement de Sa Majesté ne serait pas disposé à envoyer des Ingénieurs Civils ou Militaires pour diriger cette exploration, soit aux frais du Gouvernement Britannique, soit aux frais des Gouvernemens Coloniaux, selon que Votre Seigneurie le jugera à propos.

Une pareille démarche inspirerait de la confiance en *Angleterre* et dans les Colonies, et prévendrait les risques que des renseignemens inexacts ou insuffisans sur une partie aussi essentielle de l'entreprise devront entraîner.

Comme j'ai l'intention d'entamer une correspondance sur cette matière avec le Gouverneur-Général et Sir *William Colebrooke*, j'aimerais à savoir si l'on peut raisonnablement entretenir l'espoir, dans le cas où les Colonies offriraient une partie de leurs revenus comme garantie du paiement des intérêts, et du remboursement du principal des deniers avancés, qu'elles recevront la même assistance (et aux mêmes conditions) que celle que l'on a accordée au *Canada*, pour les Canaux du *Rideau*, de *Beauharnois* et de *Welland*, ou si même elles ne recevraient pas un secours plus direct à même les fonds de la Caisse Impériale, sur la même garantie.

J'ai déjà intimé l'opinion, que si l'on incorporait une Compagnie sous le nom de Compagnie de Chemin de Fer de *Halifax* et *Québec*, ou sous tout autre nom, on devrait le faire par un Acte du Parlement Impérial ; mais comme il sera peut-être à propos d'introduire un Acte dans ce but dans la Colonie dans le cours de la prochaine Session, Votre Seigneurie n'obligerait beaucoup en m'indiquant la nature des garanties et des dispositions qu'il sera convenable d'insérer pour la protection des actionnaires et du public.

Votre Seigneurie doit tellement sentir l'immensité des avantages politiques qui devront résulter de l'achèvement du Chemin de Fer projeté, que ce serait un hors-d'œuvre et même une intrusion de ma part d'y référer d'une manière plus détaillée ; et je ne fatiguerai pas plus longtems votre attention, si ce n'est pour vous prier de vouloir bien donner une réponse à cette communication aussi prochainement que possible.

J'ai, etc.

(Signé)

FALKLAND.

Le Très Honorable
Lord STANLEY.

(Copie)

FREDERICTON, 3 avril, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie copie d'une Adresse agréée par la Chambre d'Assemblée de cette Province, ensemble avec une série de résolutions offrant au Gouvernement de Sa Majesté l'appui de la Chambre pour la construction d'un Chemin de Fer qui devra relier les Provinces du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*.

J'ai, etc.

(Signé)

W. M. G. COLEBROKE.

A Son Excellence le Lieutenant-Général,
Lord CARTER, C. C. B.
etc., etc., etc.

NOUVEAU-BRUNSWICK,

Chambre d'Assemblée, 3 avril, 1846.

Résolu, Que copies des résolutions passées hier au sujet d'un Chemin de Fer, dans le but de relier les Colonies Britanniques de ce Continent, soient transmises à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excel-

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

lence, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre au Gouvernement de Sa Majesté, au Très Honorable Gouverneur-Général du *Canada*, et au Lieutenant-Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*.

(Signé.) CHS. P. WETMORE,
Greffier.

NOUVEAU BRUNSWICK,
Chambre d'Assemblée, 2 avril, 1846.

Première—Résolu, Que rien ne tendrait plus à avancer la prospérité des Colonies Britanniques de ce Continent, à cimenter leur union, et à les conserver dans toute leur intégrité comme dépendances précieuses de la Couronne; que la construction d'un Chemin de Fer pour relier les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Deuxième—Résolu, Que cette Chambre compte avec confiance sur l'aide paternelle du Gouvernement de Sa Majesté, pour l'accomplissement de ce grand projet national.

Troisième—Résolu, Que cette Chambre regarde l'établissement d'un tel Chemin de Fer comme une mesure de la plus grande importance pour ces Colonies, sous le point de vue politique et commercial, et ne restera pas en arrière de ces co-sujets, les habitans du *Canada* et de la *Nouvelle-Ecosse*, autant que les ressources de la Province le permettront, lorsqu'il s'agira de contribuer à même les terres et les fonds publics de la Province.

(Signé.) CHS. P. WETMORE,
Greffier.

CATHCART.

L'Administrateur du Gouvernement a reçu du Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick*, ces jours derniers, une Dépêche (datée le 3 avril, 1846.) relative à la ligne frontière entre cette Province et le *Canada*, qu'il se hâte de communiquer à l'Assemblée Législative.

Quoique cette question ait été soumise à la décision du Gouvernement Impérial, vu que tous les efforts pour la régler à l'amiable, à l'aide de négociations entre les deux Provinces, ont échoué, et quoique ce sujet soit encore sous la considération du Gouvernement dans la vue de la régler sans retard, l'Administrateur du Gouvernement croit néanmoins devoir informer la Chambre des démarches qui ont été prises par l'Exécutif, pour protéger les droits territoriaux et les intérêts du *Canada*: on trouvera ces renseignements développés dans les documens que l'Administrateur du Gouvernement transmet en même tems pour l'information de la Chambre.

(Rapport de Messieurs *Draper* et *Papineau*.)
(Sir *Wm. Colebrooke* au Comte *Cathcart*, 5 janvier.)
(Le Comte *Cathcart* à Sir *Wm. Colebrooke*, 16 jan.)
(Dito. Dito. 2 février.)
(Sir *Wm. Colebrooke*, 13 février.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
20 avril, 1846.

(Copie.)

FRÉDÉRICTON, 3 avril, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, copies de deux lettres que j'ai reçues des Commissaires qui ont été chargés par ordre du Gouvernement de Sa Majesté de mettre à effet, aux frais publics, le 4^e article du Traité de Washington.

Ces Messieurs ont dû régler les réclamations des parties, et faire arpenter leurs terres; et cela fait, je crois que tout nouvel arpentage des mêmes terres ne fera qu'entraver l'exécution du Traité, sans produire aucun avantage, car si le Territoire, ou aucune partie du Territoire échoit finalement au *Canada*, il sera

transmis des copies authentiques des arpentages et des rapports des Commissaires, qui serviront à ratifier les titres des parties.

Frontière du
Nouveau-
Brunswick.

Je saisis cette occasion de transmettre à Votre Seigneurie copie d'une Dépêche que j'ai adressée dernièrement au Secrétaire d'Etat pour le département des Colonies, avec une Adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée, au sujet de la Frontière en litige entre les deux Provinces.

J'ai l'honneur d'être, etc.
(Signé.) W. M. G. COLEBROOKE.

A Son Excellence le Lieut.-Gén.
le Très Honorable Comte CATHCART,
C. C. B. etc., etc., etc.

(Copie.)

FRÉDÉRICTON, 2 avril, 1846.

MONSIEUR,

Nous prenons la liberté de vous annoncer, pour l'information de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que nous avons reçu avis de l'arrivée de deux Arpenteurs du *Canada*, lesquels s'occupent maintenant à étudier les Lignes des Habitans sur la Rivière *St.-Jean*, plus bas que le *St.-François*, et sur la Rivière *Madawaska*, entre la ligne Seigneuriale et les *Petites-Chutes*; ces deux Territoires ont déjà été arpentés sous notre direction, dans le cours de l'année dernière, ainsi qu'il appert par les Plans qui sont en notre possession.

Nous avons, etc., etc.
J. A. MACLAUGHLAN,
JOHN C. ALLAN,
Commissaires.

L'Honorable J. S. SAUNDERS,
Secrétaire Provincial.

(Copie.)

FRÉDÉRICTON, 3 avril, 1846.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre de ce jour, dans laquelle vous nous demandez d'exposer, pour l'information de Son Excellence, les procédés que nous avons adoptés l'année dernière, pour faire droit aux réclamations des Habitans, en conséquence du Traité de Washington; et en réponse à cette lettre, nous vous informons, qu' aussitôt après avoir reçu notre nomination comme Commissaires, en avril dernier, nous nous sommes rendus de suite à *Madawaska*, et avons donné avis public, aux Habitans, de notre nomination et de notre arrivée, et invité tous ceux qui réclamaient des terres en conséquence du Traité, de se présenter et les faire valoir. A la suite de cet avis, toutes les personnes qui réclamaient des terres dans l'établissement sont comparues devant nous et ont été interrogée sous serment relativement à la validité de leurs réclamations respectives,—la nature de l'étendue de leurs améliorations,—et l'occupation primitive du terrain. Nous avons aussi exigé que leurs déclarations fussent corroborées par d'autres témoignages, dans tous les cas qui présentaient quelque doute ou lorsque la personne réclamant le terrain n'était pas le premier occupant; et chaque fois qu'il y a eu conflit de réclamations entre les Habitans, nous avons entendu des témoignages complets des deux côtés, et décidé l'affaire au meilleur de notre jugement, d'après des principes de la justice et de l'équité, et à la satisfaction des parties dans presque tous les cas.

Nous pouvons dire aussi que la réclamation de chaque individu a fourni matière à une délibération spéciale et que tous les témoignages, qu'il a cru devoir produire à l'appui, ont été mûrement examinés et pesés.

Après avoir entendu tous les témoignages, nous nous sommes transportés sur les terres occupées par les Habitans, et en présence des parties nous avons

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Frontières du Nouveau-Brunswick. établi les limites entre les lots, et la trace des lignes de division. Il a ensuite été fait sous notre direction un arpentage de chaque lot, marquant distinctement les lignes de côté et de profondeur afin d'éviter toute collision entre les occupants respectifs; ainsi qu'en font foi les plans qui ont été montrés à Votre Excellence.

Nous avons, etc., etc.

J. A. MACLAUGHLAN,
JOHN C. ALLAN,

Commissaires.

A L'Honorable J. S. SAUNDERS,
Secrétaire Provincial.

(Copie.)

FRÉDÉRICTON, N. B.
27 février, 1846.

MONSIEUR,

Depuis le départ de la Malle de ce jour, une députation du Conseil Législatif et de l'Assemblée s'est rendue auprès de moi avec l'Adresse conjointe à la Reine ci-annexée, que j'ai été prié de transmettre par exprès, de manière à ce qu'elle puisse arriver à Halifax à tems pour le Paquebot de la Malle.

La réclamation des deux Chambres, tendant à ce que la Frontière Canadienne soit reconnue telle qu'elle est désignée dans l'Acte du Parlement 14 Geo. III. chap. 83, paraissant juste au fond, j'avais anticipé qu'elles la seraient valoir; et les objections à avoir une Rivière pour limite entre les Etats et les Provinces contiguës ont été si souvent démontrées, aussi bien que l'avantage d'adopter les hauteurs comme dans l'Acte en question, et le Traité de 1783, qu'il faudrait y adhérer autant que possible.

Le Gouvernement Canadien, qui a formé quelques établissemens sur la rive gauche de la Rivière Ristigouche, désirerait sans doute les conserver, mais une ligne tracée de la source de cette Rivière jusqu'à la ligne de la Frontière Canadienne, sur la Rivière St-François, ne dérangerait aucun de ces établissemens, et l'intersection de la partie Sud-Ouest de la Seigneurie de Temiscouata, qui n'est pas établie, ne serait accompagnée d'aucun inconvénient ou préjudice, soit pour l'une ou pour l'autre des parties. Je suis donc porté à espérer que cette ligne, que j'ai proposée à Lord Melcalse en janvier, 1844, sera l'extrême limite de la Concession faite au Canada, dans le règlement de cette question, et que le Territoire intermédiaire, sur la Frontière des Etats-Unis, pourra être établi par les Habitans de cette Province, qui ont donné en tant d'occasions des preuves de leur loyal dévouement à la Couronne, et des sacrifices qu'ils sont prêts à faire pour son maintien, et pour soutenir les intérêts de la Grande-Bretagne dans ces quartiers.

J'ai, etc.

(Signé) W. M. G. COLEBROOKE.

Le Très Honorable,
W. E. GLADSTONE.

(Copie.)

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

L'humble Adresse conjointe du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée de Sa Majesté, dans la Province du Nouveau-Brunswick, réunis en Assemblée Générale.

QU'IL PLAISE A SA MAJESTÉ :

Nous, le Conseil Législatif et l'Assemblée du Nouveau-Brunswick, assemblés en Parlement Provincial, prenons la liberté de nous adresser à Votre Majesté avec les assurances réitérées de notre affection et de notre dévouement à la personne et au Gouvernement de Votre Majesté.

Le sujet, auquel se rapporte cette humble et respectueuse Adresse, est d'une importance vitale pour les intérêts présents et futurs de cette Province; et, confiant dans la justice des réclamations qui vont être soumises à la considération de Votre Majesté,

nous ne pouvons douter un moment de la décision qu'il plaira à Votre Majesté donner dans cette affaire.

Depuis l'érection de cette Province en un Gouvernement séparé en l'année 1785, jusqu'en 1842, les Droits Territoriaux, ainsi que la juridiction légale de cette Province n'ont jamais été disputés sur le Haut St-Jean et ses tributaires, si ce n'est par le Gouvernement Américain.

Pendant toute cette période, le Gouvernement de cette Province a exercé la Jurisdiction sur le dit Territoire et sur les habitans qui y résident, de la même manière que sur les autres parties de la Rivière, savoir: en concédant des terres, en organisant la milice, en nommant des magistrats et des officiers de Paroisse, en faisant des routes et des ponts, en secourant les indigens, et en signifiant les ordres et les pièces de procédure de toute espèce, et en accordant des permis pour couper des billots et des bois; et, même pendant le litige avec le Gouvernement Américain, cette Province a conservé la juridiction ordinaire, sauf pour la vente des terres et des bois, qui était suspendue du consentement des deux nations.

Lors de la conclusion du traité de Washington, nous supposions avec raison que la juridiction que nous exercions serait continuée sans interruption sur le reste du Territoire; mais, à notre grande surprise, nous avons appris, en 1843, que le Gouvernement Canadien, pour la première fois, avait exercé un droit de propriété en vendant des billots et des bois sur les terres arrosées par la rivière St-François et les autres rivières et cours d'eau des environs.

Sachant que la limite Sud du Canada avait déjà été définie par l'Acte du Parlement 14 Geo. III, chap. 83, et que cette Frontière, par aucune interprétation possible de cet Acte, ne pouvait être étendue de manière à renfermer aucune des Rivières se déchargeant dans la Rivière St-Jean, et se rendant par-là à la mer, nous avions espéré que les remontrances du Gouvernement de cette Province mettraient fin immédiatement aux prétentions insoutenables du Canada, et nous aurait délivrés de toute interruption ultérieure; mais nous regrettons de devoir informer Votre Majesté que, sous ce rapport, nous avons été déçus, et que, dans ce moment, les deux Provinces exercent une juridiction contradictoire sur le même Territoire.

La Province du Canada est désignée dans la Proclamation Royale de 1763, et par l'Acte cité plus haut comme étant "Bornée au Sud par une ligne depuis la Baie-des-Chaleurs, le long des hauteurs qui divisent les Rivières qui se déchargent dans le Fleuve St-Laurent de celles qui tombent dans la mer, jusqu'à un point du 45° de latitude Nord, sur la rive Est de la Rivière Connecticut," et nous n'avons pas le moindre doute qu'il paraîtra aussi évident à Votre Gracieuse Majesté qu'à nous, qu'il est impossible qu'aucune partie du Canada soit située au Sud de la ligne désignée avec tant de précision dans le dit Acte, et qui peut, en tout tems, être arpentée et marquée sur le terrain sans difficulté.

Cependant, malgré les termes explicites de l'Acte qui définit ainsi la Frontière, le Gouvernement Canadien la dépasse tellement qu'il réclame, pour Frontière Sud, une ligne depuis l'embouchure de la Rivière Ristigouche jusqu'à Mars Hill, telle qu'indiquée par un trait jaune sur la carte ci-annexée; prétention qui, si elle était maintenue, dépouillerait cette Province de plus du quart de son territoire.

Après avoir signalé à Votre Majesté l'occupation et la juridiction antérieure de cette Province ainsi que la Frontière Sud du Canada, telle que fixée par l'Acte du Parlement, en opposition aux prétentions actuelles de cette Province, nous soumettons respectueusement à votre considération Royale le droit qui appartient, en équité et légalement, à cette Province

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

au Territoire en question et qui résulte de la convention faite entre feu l'oncle Royal de Votre Majesté, d'heureuse mémoire, et la Législature de cette Province.

La loi Provinciale S *Guillaume IV.* chap. 1^{er} intitulée: "Acte pour subvenir aux dépenses du Gouvernement Civil de cette Province," et dont les clauses avaient été arrêtées par le Gouvernement Impérial avant sa passation, établit, entr'autres dispositions, que le produit de toutes Ventes et Baux de Terres de la Couronne, Bois, Mines et Droits Royaux, après en avoir déduit les frais de préception, seraient payés au Trésor Provincial pour l'usage de la Province, et, en compensation, la somme de quatorze mille cinq cent louis courant fut mise à la charge des revenus de la Province, pour le support du Gouvernement Civil, lequel Acte fut ensuite rendu perpétuel et confirmé par Sa Très Gracieuse Majesté en Conseil.

Nous exposons humblement à la considération de Sa Majesté, que, à l'époque où cet Acte fut passé, et la Liste Civile garantie à perpétuité, nous n'avions aucune raison d'appréhender que la ligne frontière, telle que réclamée alors par le Gouvernement Britannique et contestée par le Gouvernement des *Etats-Unis*, serait abandonnée, et que, par là, les vastes ressources territoriales sur laquelle nous comptons pour défrayer la Liste Civile seraient perdues pour cette Province.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à Votre Majesté que, dans tout le cours des négociations avec les *Etats-Unis*, le Territoire en question a été réclamé par le Gouvernement de Votre Majesté comme faisant partie de la Province du *Nouveau-Brunswick*; et nous ne savons pas que, pendant ce long litige, il ait été élevé aucune prétention semblable à celle que fait aujourd'hui valoir le Gouvernement Canadien.

Le Gouvernement de Votre Majesté, dans l'exercice de son pouvoir indubitable, a bien voulu céder au Gouvernement Américain, par le traité de *Washington*, les trois-cinquièmes au moins du Territoire alors en litige, qui embrassaient la partie du Territoire la plus précieuse de beaucoup pour les opérations de l'agriculture et l'exploitation des bois.

Nous assurons à Votre Majesté, que, malgré que les loyaux habitans de cette Province aient été grandement désappointés par les termes de ce traité, ils ne voulaient pas se plaindre de ce résultat, quelque nuisible qu'il fût à leurs intérêts, voyant qu'il était confirmé par le Gouvernement de Votre Majesté, et approuvé par le Parlement Britannique; mais lors qu'une Colonie voisine cherche maintenant à nous enlever, non seulement le reste de ce Territoire, mais encore une vaste étendue de terrain additionnelle, dont les produits nous ont été transférés par une convention solennelle avec le Gouvernement Impérial, nous ne pouvons faire autrement que de nous plaindre; et, en même temps que nous soumettons à Votre Majesté notre protestation contre les empiétements insoutenables du Gouvernement Canadien et son usurpation de notre Territoire, nous assurons Votre Majesté que nous avons la confiance la plus inébranlable dans votre jugement Royal, et que le résultat de cet humble et respectueux appel fournira, aux habitans de cette Province véritablement Britannique, une nouvelle preuve qu'entre les mains de Votre Majesté leurs droits et leurs intérêts seront toujours protégés.

A ces causes, nous implorons très humblement et très respectueusement Votre Majesté d'ordonner que la ligne Frontière en question soit arpentée et tracée conformément aux termes de l'Acte de Parlement, commençant à la *Baie-des-Chaleurs*, et de là passant entre les sources des Rivières qui se jettent dans le Fleuve *St.-Laurent* et celles des Rivières qui tombent dans la mer, jusqu'à un point de la ligne Frontière dernièrement établie par le traité de *Washington*; et également d'assurer à cette Province la tranquille

et paisible possession de la totalité du Territoire situé au Sud de cette ligne de Frontière, avec tous les privilèges, profits et avantages qui proviennent ou pourront provenir de ce territoire.

(Signé.) WILLIAM BLACK,
Président du Conseil Législatif.

(Signé.) J. W. WELDON,
Orateur de la Chambre d'Assemblée.

(Copie.)

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Les soussignés ont l'honneur de soumettre le Rapport qui suit, au sujet de la ligne frontière entre les Provinces du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick*, et de leurs conférences avec les personnes nommées par Son Excellence Sir *W. Colebrooke*, pour discuter ce sujet à *Frédéricton*; aussi bien que relativement à l'octroi de licences pour couper des Bois sur le territoire en litige, jusqu'à ce que la Frontière soit définitivement réglée.

Il est nécessaire de rappeler les Frontières désignées dans plusieurs documens publics, commissions, etc.

La Commission Royale, nommant le Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, en date du 21 novembre, 1763, définit les Frontières de cette Province comme suit:

"Au Nord, notre dite Province sera bornée par la Frontière Sud de la Province de *Québec*, jusqu'à l'extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*; à l'Est par la dite Baie et le Golfe *St.-Laurent*; à l'Ouest, bien que notre dite Province se soit anciennement étendue et s'étende de droit jusqu'à la Rivière *Pen-tagast* ou *Penobscot*, elle sera bornée par une ligne tirée depuis le *Cap-Sable*, à travers la Baie de *Fundy*, au Nord de la Rivière *St.-Croix*, par la dite Rivière jusqu'à sa source, et par une ligne tirée directement au Nord de ce point jusqu'à la Frontière Sud de notre Colonie de *Québec*."

La Proclamation de 1763 désignait la Frontière de la Province de *Québec* de cette manière, après avoir fixé certaines lignes qui n'affectent pas le sujet en question, jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest du Lac *Nipissing*, de la dite ligne traversant le fleuve *St.-Laurent* et le Lac *Champlain*, par le quarante-cinquième degré de latitude Nord, passe le long des hauteurs qui divisent les Rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la mer, ainsi que le long de la Côte Nord de la *Baie-des-Chaleurs* et la Côte du Golfe *St.-Laurent*, jusqu'au *Cap Rosier*.

Le Statut Britannique de 1775 désigne ainsi les Frontières, les Territoires, etc.: "Borné au Sud par une ligne depuis la *Baie-des-Chaleurs*, le long des hauteurs qui divisent les Rivières qui se jettent dans le *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la mer, jusqu'à un point par le quarante-cinquième degré de latitude Nord sur la Rive Est de la Rivière *Connecticut*."

Le Traité de 1783, entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis d'Amérique*, en délimitant cette partie de la Frontière entre les deux parties contractantes, se sert des termes suivans:—

"A partir de l'angle Nord-Ouest de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir: cet angle qui est formé par une ligne tracée droit au Nord à partir de la source de la Rivière *St.-Croix* jusqu'aux hauteurs, le long des dites hauteurs qui divisent les Rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans l'*Océan Atlantique*, jusqu'à la source la plus au Nord de la Rivière *Connecticut*; de là le long du milieu de la dite Rivière jusqu'au 45^{me} degré de latitude Nord; à l'Est par une ligne tirée le long du milieu de la Rivière *St.-Croix* depuis son embouchure dans la Baie de *Fundy* jusqu'à sa source, et depuis sa source droit au Nord jusqu'aux

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

“ hauteurs susdites qui divisent les Rivières qui tombent dans l'Océan Atlantique de celles qui tombent dans le fleuve *St.-Laurent*.”

Les Frontières du *Nouveau-Brunswick* furent définies en 1784, dans la commission adressée au Gouverneur de cette Province, comme suit :—

“ Borné à l'Ouest par l'embouchure de la Rivière *Ste.-Croix*, par la dite Rivière jusqu'à sa source, et par une ligne tirée droit Nord de ce point jusqu'à la Frontière Sud de la Province de *Québec*; au Nord par la dite Frontière, jusqu'à l'extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*; à l'Est, par la dite Baie et le Golfe *St.-Laurent* jusqu'à la Baie appelée la *Baie Verte*; au Sud, par une ligne dans le centre de la Baie de *Fundy* depuis la dite Rivière jusqu'à sa source; et de là par une ligne droit à l'Est à travers l'Isthme, dans la Baie Verte, pour y rejoindre la ligne Est ci-dessus mentionnée.”

L'examen attentif et la comparaison des désignations précédentes nous ont amené à cette conclusion, que c'était l'intention du Gouvernement Britannique, que les termes dont il se servait définissent les limites de telle manière que la Frontière Est des *Etats-Unis*, et la Frontière Ouest de la Province de la *Nouvelle-Ecosse* en premier lieu, et ensuite du *Nouveau-Brunswick* fussent identiques, que l'un et l'autre courussent au Nord jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, où elles atteindraient la Frontière Sud de la Province de *Québec*, et, par conséquent, que les limites du *Nouveau-Brunswick* ne pouvaient s'étendre ni à l'Ouest d'une ligne tirée droit au Nord depuis la source de la Rivière *Ste.-Croix*, ni au Nord de la chaîne de Hauteurs, qui limiterait le Territoire des *Etats-Unis*, et il nous sembla évident que la même chaîne de Hauteurs était désignée par les différentes phrases: “ les Hauteurs qui divisent les Rivières qui se jettent dans le Fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la Mer,” ou “ les dites Hauteurs qui divisent les Rivières qui se jettent dans le Fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans l'Océan Atlantique,” car le *Nouveau-Brunswick* a été pris sur la Province de la *Nouvelle-Ecosse*. La frontière Nord est désignée par les mêmes mots qui sont employés pour définir la frontière Nord de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir: “ la Frontière Sud de notre Province de *Québec*, l'angle Nord-Ouest de la *Nouvelle-Ecosse* est devenu l'angle Nord-Ouest du *Nouveau-Brunswick*. Cet angle Nord-Ouest a été déclaré être “ l'angle formé par une ligne tirée droit au Nord de la Rivière *Ste.-Croix* jusqu'aux Hauteurs.” La *Nouvelle-Ecosse* ne s'étendait pas plus au Nord que ces Hauteurs, qui, puisque la Province de la *Nouvelle-Ecosse* était bornée au Nord par la Province de *Québec*, devaient former la Frontière Sud de *Québec*.

Lors donc que la *Grande-Bretagne* prétendait qu'une chaîne particulière de Hauteurs était celle qui constituait la Frontière Nord des *Etats-Unis* en vertu du Traité de 1783, elle prétendait aussi nécessairement, au moins pour toute l'étendue de la Frontière des *Etats-Unis*, que ces Hauteurs étaient la Frontière Sud du *Canada*, et ayant accédé à une Frontière située au Nord de celle qu'elle prétendait être la véritable, le *Canada* ne saurait pour cela avoir moins de droit de considérer la Frontière ainsi convenue comme étant également la sienne; en d'autres termes de demeurer limitrophe des *Etats-Unis*, du côté de l'Est jusqu'à la ligne tirée droit au Nord de la source de la Rivière *Ste.-Croix*. L'adoption d'une ligne conventionnelle entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*, par laquelle a été cédé une étendue de Territoire compris dans les anciennes limites du *Canada*, et par conséquent *pro tanto*, aux dépens du *Canada*, ne pouvait pas affecter les prétentions légitimes de cette prétention de s'étendre au Sud jusqu'à cette ligne conventionnelle.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Si, donc, la *Grande-Bretagne* a prétendu à bon droit que la chaîne de Hauteurs, qui devait former l'angle du Nord-Ouest de la *Nouvelle-Ecosse*, devait se trouver à *Mars-Hill*, il s'en suit nécessairement que la même chaîne formait la Frontière Sud de la Province de *Québec*, qui doit être dans ce cas tracée de *Mars-Hill* à l'extrémité la plus occidentale de la *Baie-des-Chaleurs*. Cette ligne priverait le *Nouveau-Brunswick* d'un Territoire qu'il possède depuis longtemps, et auquel son droit a été en quelque sorte reconnu par le *Canada*, aussi bien que par le Gouvernement Britannique.

D'un autre côté, les *Etats-Unis* insistaient que l'angle Nord-Ouest de la *Nouvelle-Ecosse* était formé par une chaîne de Hauteurs située plus près du *St.-Laurent*, la même chaîne que réclame aujourd'hui le *Nouveau-Brunswick*. Cette ligne priverait le *Canada* d'un Territoire qu'il a possédé depuis longtemps, tant sous le Gouvernement Français que sous le Gouvernement Anglais, et auquel son droit a été en quelque sorte reconnu par le *Nouveau-Brunswick*, ainsi que par le Gouvernement Britannique.

Il est impossible, ce nous semble, de trouver dans l'une ou l'autre de ces chaînes une conformité exacte avec la Proclamation de 1763, et l'Acte de 1774.

Les termes de la Proclamation: “ les Hauteurs qui divisent les Rivières qui se jettent dans le Fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la Mer, et aussi le long de la côte Nord de la *Baie-des-Chaleurs*,” ne semblent certainement pas exprimer l'intention de faire passer la ligne Frontière à travers la *Baie-des-Chaleurs*, afin d'arriver à une chaîne de Hauteurs au sud de la Baie, bien que la distance ne soit que de quelques milles, et cependant c'est ce qu'il faut faire pour atteindre les Hauteurs qui se rattachent à *Mars-Hill*.

D'un autre côté, les termes de l'Acte de 1774, “ Borné au sud par une ligne à partir de la *Baie-des-Chaleurs* le long des Hauteurs qui divisent les Rivières qui se jettent,” etc., n'ont jamais pu vouloir prescrire, qu'à partir de la *Baie-des-Chaleurs*, une ligne serait tracée dans une direction presque Nord, la distance de trente-cinq à quarante milles, avant de trouver le commencement de la Frontière Sud de *Québec*, car cette ligne, depuis la *Baie-des-Chaleurs* jusqu'aux Hauteurs, formerait une Frontière Ouest et non une Frontière Sud de la Province du *Canada*.

En conséquence, tout en étant d'avis que les mêmes Hauteurs, qui formaient la Frontière Nord des *Etats-Unis* et la Frontière Sud du *Canada*, devaient aussi dans leur prolongation diviser le *Canada*, et le *Nouveau-Brunswick*, nous sommes forcés d'admettre que ces hauteurs, telles qu'elles existent, ne remplissent pas les intentions des auteurs de la Proclamation de 1763 et du Statut de 1774, et tout en soutenant que la chaîne réclamée par la *Grande-Bretagne* était la véritable ligne, nous devons avouer que la direction et sa terminaison étaient inconnues, et ont été désignées d'une manière erronée.

Si, donc, ni l'une ni l'autre de ces chaînes ne remplit toutes les conditions de la Proclamation et du Statut, nous devons chercher à découvrir si l'intention du Gouvernement Britannique est assez clairement indiquée par les expressions usitées dans ces documents pour nous permettre d'inférer dans quelle direction cette ligne de division devrait réellement être tracée. Or, il nous paraît hors de doute que la Frontière Sud de *Québec* devait commencer à la *Baie-des-Chaleurs*, suivant le Statut, les mots “ borné au Sud par une ligne de la *Baie-des-Chaleurs* le long des Hauteurs,” ne paraissent susceptibles d'aucune autre interprétation. Les termes de la Proclamation, quoiqu'ils ne placent pas le commencement de la ligne Frontière à la *Baie-des-Chaleurs*, nous semblent également en faire, conjointement

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

avec les Hauteurs et en continuation d'icelles, la Frontière Sud de cette Province; les termes sont: "le long des Hauteurs qui divisent les Rivières, etc., et aussi, le long de la Côte Nord de la Baie-des-Chaleurs." Il nous semble que c'est une interprétation forcée que d'interpréter ces termes comme signifiant "le long des Hauteurs qui divisent, etc., jusqu'à leur terminaison, et de là au Sud jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest de la Baie-des-Chaleurs, et aussi le long de la côte Nord," etc. Le *Nouveau-Brunswick* a nécessairement recours à cette interprétation quand il réclame pour sa Frontière les Hauteurs les plus rapprochées du *St.-Laurent*.

Nous nous abstenons à dessein de la discussion des argumens qui naissent des mots: "Rivières qui se jettent dans le Fleuve *St.-Laurent*, et celles qui tombent dans la mer." Ce sujet a été épuisé dans la controverse entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*. Nous n'avons pas négligé la différence qui existe, dans les termes, entre le Traité de 1783 et tous les autres documens auxquels nous avons référé; nous n'avons pas omis d'observer que le premier contient les mots, "qui tombent dans l'Océan Atlantique," tandis que, dans tous les autres, nous trouvons, "qui tombent dans la Mer." Nous les regardons comme synonymes, et nous nous croyons fondés à le faire sur les mêmes raisons sur lesquelles est fondée notre première conclusion relativement au prolongement de la ligne Frontière entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, pour fixer la ligne entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*.

Nous pensons donc que les termes employés et cités ci-dessus nous autorisent à croire que c'était l'intention de ceux qui s'en sont servis, qu'une ligne fût tirée à partir de la *Baie-des-Chaleurs* dans la direction de l'Ouest, jusqu'à ce qu'elle interceptât la ligne droit Nord tirée de la source de la Rivière *Ste.-Croix*; cette ligne doit évidemment commencer à l'extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, et suivant la description des Frontières de la *Nouvelle-Ecosse* et de celles du *Nouveau-Brunswick*, se joint sur Côte la Nord et doit être à l'extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*; et cette extrémité Ouest a été indiquée dans diverses concessions de la Couronne, et en partie dans une concession à *John Shoobred*, écuyer, en date de 1788. Dans les concessions dont il s'agit maintenant, la Couronne, tant avant qu'après 1763, a traité la Province de *Québec*, comme s'étendant depuis cette extrémité Ouest, le long de la Rivière *Ristigouche*; et, jusqu'à une distance considérable de ce point en remontant la Rivière, chaque Province l'a traité comme étant la limite entre elles. Le *Canada* par les concessions ci-dessus mentionnées, et en 1829, l'érection du Comté de *Bonaventure*, par un Statut, le *Nouveau-Brunswick* ayant érigé son Comté de *Northumberland*, comme étant borné au Nord par la *Baie-des-Chaleurs*, et la Frontière Sud de la Province de *Québec*, qui ne représentait pas la Frontière suivant les prétentions alléguées aujourd'hui en sa faveur, car la *Baie-des-Chaleurs* ne serait la Frontière Nord que jusqu'à son extrémité Ouest, et alors la Province de *Québec* formerait une Frontière Est, l'espace de trente milles et plus, avant qu'on arrivât à la Frontière Sud de la Province de *Québec*.

Il nous a donc semblé que la ligne de la Rivière *Ristigouche* avait été adoptée au moins jusqu'à un certain point, comme étant celle qui s'adaptait le mieux à l'esprit et à l'intention des divers documens publics, et à cause de l'impossibilité de trouver une chaîne de hauteurs qui pût remplir toutes les conditions exigées.

La ligne droit Nord, à partir de la source de la Rivière *Ste.-Croix*, ne paraissait pas, au premier coup d'œil, devoir faire naître aucune difficulté quant à la Frontière de ce côté—plus particulièrement comme le point de départ avait été convenu entre les Gouvernemens de la *Grande-Bretagne* et des *Etats-*

Unis, et la ligne elle-même ayant été en partie tracée. Il paraît, néanmoins, que le *Nouveau-Brunswick* a traité une partie considérable de ce Territoire, situé à l'Ouest du prolongement de cette ligne Nord comme étant compris dans ses limites, et y a fait des établissemens, et a disposé des Bois qui y croissent; nous n'avons aucune raison quelconque de supposer qu'en premier lieu, le *Nouveau-Brunswick* a agi autrement que dans la persuasion que les établissemens faits, et la juridiction exercée, l'étaient sur un Territoire situé à l'Est de la ligne droit Nord, car on ne pouvait nier que, pendant très longtems, on a cru que la source de la Rivière *Ste.-Croix*, point de départ de la ligne droit Nord, était de beaucoup à l'Ouest du point adopté en définitive, et il n'y a pas de doute qu'il n'ait été guidé par cette conviction. Mais à dater de l'époque où la ligne droit Nord a été fixée, nous ne pouvons comprendre sur quel principe de droit l'extension de ces établissemens, et ces prétentions à la juridiction peuvent être maintenues.

Nous avons donné cette explication détaillée afin que Votre Excellence puisse comprendre les vues que nous avons partagées et qui ont influencé nos jugemens en essayant de jeter les bases d'un arrangement pour déterminer la Frontière entre les deux Provinces, conjointement avec les personnes nommées pour conférer avec nous par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick*.

Nes vues peuvent se résumer ainsi:—

1^o Que c'était l'intention de la *Grande-Bretagne*, que le Territoire des *Etats-Unis* fut limitrophe à la Province du *Canada*, de l'Ouest à l'Est, jusqu'à la ligne droit Nord de la Rivière *Ste.-Croix*.

2^o Que cette ligne droit Nord serait la Frontière entre les *Etats-Unis* et la Province du *Nouveau-Brunswick*, jusqu'à la Frontière Nord du Territoire des *Etats-Unis*.

3^o Que, à ce point, on n'avait pas l'intention que la Province du *Nouveau-Brunswick* s'étendit directement au Nord, mais dans la direction du Nord-Est le long des hauteurs prétendues jusqu'à l'extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*.

4^o Que le Territoire du *Nouveau-Brunswick* ne devrait pas s'étendre à l'Ouest de cette ligne droit Nord.

5^o Qu'en l'absence de Hauteurs qui satisfissent aux intentions exprimées par la *Grande-Bretagne* relativement aux Frontières de ses Colonies, la ligne de la Rivière *Ristigouche* a été jusqu'à une certaine distance adoptée par les deux Provinces, et que cette ligne est réellement à peu près conforme à l'intention de la *Grande-Bretagne*, bien qu'elle diffère des termes dont il a été fait usage, en autant qu'elle ne passe pas le long des Hauteurs.

6^o Que les établissemens et la juridiction exercée et formés par le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick* respectivement, sur les rives opposées de la *Ristigouche*, et les établissemens et la juridiction exercée et formés sous l'influence d'une fausse idée du droit à l'Ouest de la ligne vrai Nord, ont rendu l'adoption d'une ligne conventionnelle presque indispensable. Nous n'avons pas perdu de tems, aussitôt notre arrivée à *Frédéricton*, à ouvrir la conférence avec les deux personnes nommées pour cet objet par Son Excellence Sir *William Colebrooke*.

Il a fallu bien peu de tems pour nous convaincre que nos vues étaient incompatibles. Les suggestions faites par le *Nouveau-Brunswick*, au sujet d'une ligne conventionnelle, étaient basées sur une présomption de droit que nous ne pouvons admettre, car ils considéraient toute terre située entre la ligne qu'ils proposaient et les Hauteurs les plus rapprochées du *St.-Laurent*, comme autant de Territoire cédé par eux et en compensation duquel ils devaient recevoir des terres situées à l'Ouest de la ligne droit Nord de la source de la Rivière *Ste.-Croix*.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Leurs prétentions comprenant deux parties distinctes :—

1^o Ils insistaient sur ce que la Frontière Sud du *Canada* devait se trouver dans la chaîne de Hauteurs la plus rapprochée du Fleuve *St.-Laurent*, celle qui était réclamée par les *Etats-Unis*, comme formant une Frontière au Nord.

2^o Quant à leur Frontière Occidentale, ils réclamaient un droit fondé sur la possession et la puissance, et sur l'exercice de divers Actes de juridiction à l'Ouest de la ligne droit Nord; et que le *Canada*, jusqu'à ces derniers tems, n'avait ni recusé, ni mis en question aucun semblable droit, ou réclamé comme lui appartenant, aucune partie de ce Territoire; ils ajoutaient en outre, relativement à ce point, que, même en admettant que le droit du *Nouveau-Brunswick*, à des terres à l'Ouest de la ligne droit Nord, pouvait être mis en question, cette prétention du *Nouveau-Brunswick* ne pouvait être contestée par le *Canada*, parce que comme la Frontière Sud, suivant leur interprétation, était bien loin au Nord, il ne pouvait, en aucun cas, avoir la moindre prétention à ce Territoire, ni empêcher le *Nouveau-Brunswick* de l'occuper.

Ainsi donc, tout en admettant que l'adoption d'une ligne conventionnelle était fort à désirer au moyen d'un arrangement entre les deux Provinces, ils insistaient que la ligne basée sur les prétentions ci-dessus, ligne telle, en effet, que personne ne pouvait y agréer sans être prêt à admettre, jusqu'à un degré considérable, la justice des principes avancés par eux.

Il est inutile pour nous de récapituler ici les arguments généraux contre l'adoption de la chaîne de Hauteurs réclamée par le *Nouveau-Brunswick*, comme constituant la Frontière Sud du *Canada*, mais il y a quelques faits particuliers, que nous avons fait valoir en réponse à ces prétentions, et sur lesquels nous appelons respectueusement l'attention de Votre Excellence.

La Province du *Canada*, lorsqu'elle était sous le Gouvernement Français, n'était certainement pas renfermée dans ces limites, premièrement quant à la partie qui se trouve à l'Ouest de la ligne droit Nord, depuis la source de la Rivière *Sic-Croix*, il avait été fait plusieurs octrois et concessions qui s'étendaient jusqu'à la Rivière *Ristigouche*. Telles étaient les Seigneuries de *Cloridon* et de *Matapédia*.

Lors de la cession du *Canada* à la *Grande-Bretagne*, tous les droits individuels et les lois Françaises furent garanties. L'autorité Britannique succéda à l'autorité Française, et après la cession, et après la proclamation de 1763, et le Statut 1774, savoir, en 1787, la Seigneurie de *Cloridon* fut retraitée par la Couronne, conformément aux Lois ainsi garanties, et comme une possession située en *Canada*, ce qui indique clairement que les limites du *Canada*, tant sous l'autorité Britannique que sous l'autorité Française, s'étendaient beaucoup au Sud des Hauteurs réclamées par le *Nouveau-Brunswick*. En 1788, il a été concédé une autre Seigneurie, commençant à l'extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, et s'étendant à plusieurs milles en remontant le long de la Rivière *Ristigouche*, et se trouvant ainsi placée entre cette Rivière et la Frontière réclamée par le *Nouveau-Brunswick*. Le *Canada* a aussi érigé un Comté sur cette partie du Territoire, et les habitans ont exercé des droits politiques, et continuent à être représentés dans la Législature, en vertu de l'Acte d'Union, bien que, suivant ces réclamations, tout le Comté de *Bonaventure*, que le Parlement Impérial a reconnu en 1840, comme Rivière *Ristigouche*, soit dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, et cette Province n'a ignoré les plus importants de ces faits; son Comté de *Northumberland*, dont la limite Nord a été fixée à la Frontière Sud du *Canada*, a été érigé en 1785, mais on n'a jamais tenté de l'étendre au delà de la Rivière *Ristigouche*, malgré que, suivant les prétentions émises aujourd'hui, il

s'étendit jusqu'aux Hauteurs près du *St.-Laurent*. Ce Comté a été divisé depuis, une partie a servi à former le Comté de *Ristigouche*, qui s'étend jusqu'à la Frontière Sud du *Canada*, mais en réalité il a été borné et est aujourd'hui borné par la Rivière *Ristigouche*.

Frontières de
Nouveau-
Brunswick.

Il nous a été, par conséquent, impossible de nous entendre sur aucun arrangement basé sur la prétention que le Territoire situé entre cette Rivière et les Hauteurs près du *St.-Laurent* appartiennent au *Nouveau-Brunswick*, parceque, de *facto*, il n'en avait jamais possédé aucune partie et ne pouvait jamais le réclamer suivant nos notions *du droit*. Nous avons pensé que nous avions *au moins* autant de droit de prétendre que c'était le *Canada* qui avait perdu en prenant la Rivière *Ristigouche* pour Frontière, au lieu de la chaîne de Hauteurs qui s'étend de *Mars-Hill* à la *Baie des Chaleurs*. Nous disons, *au moins autant de droit*, car nous avons l'autorité de la *Grande-Bretagne* au soutien de nos prétentions à cette Frontière, et nous ne nous en sommes pas prévalu, uniquement parce que nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire en sorte d'en venir à un arrangement raisonnable, même au prix de quelques sacrifices, et de ne pas susciter des difficultés qui pourraient naître de l'assertion de prétentions extrêmes.

Quant au Territoire situé à l'Ouest de la ligne vrai Nord, nous avons déjà donné des raisons générales qui nous paraissent conclusives, pour soutenir que la limite Nord des *Etats-Unis* était, en même tems, la limite Sud du *Canada*. Mais il y a d'autres faits qu'il faut considérer, en réponse à la prétention de borner le *Canada* par les Hauteurs si souvent mentionnées.

Des Etablissements ont été formés par le *Canada*, il y a un grand nombre d'années, bien au Sud de ces Hauteurs, le long de la Rivière *St.-François*. La Seigneurie de *Madawaska* et du Lac *Témiscouata*, concédée par la Couronne de France, était et est encore considérée comme faisant partie du *Canada*. Elle s'étend jusqu'à environ trente milles au Sud de ces Hauteurs, comprend dans ses limites une partie de la Rivière *Madawaska*, et s'avance jusqu'à environ douze milles de la Rivière *St.-Jean*; et le *Nouveau-Brunswick* a reconnu cette concession, en remettant des bois coupés dans les limites, et saisis sous prétexte qu'ils avaient été occupés sur des Terres de la Couronne, sans autorité légitime. Nous ne pouvions donc accueillir la proposition d'une ligne conventionnelle, en prenant pour base de celle-ci la supposition que le *Canada* n'avait pas le droit de considérer tout le Territoire à l'Ouest de la ligne droit Nord, et au Nord de la Frontière des *Etats-Unis*, comme compris dans ses limites.

Par conséquent, la ligne suggérée par Son Excellence, Sir *Wm. Colebrooke*, dans la Dépêche à Votre Excellence en date du 13 janvier, 1845, nous a paru soumise aux plus sérieuses objections. La ligne proposée devait être tracée directement à partir d'un point sur la Rivière *Ristigouche*, situé, suivant la Carte de *M. Wells*, marqué A, par les 47°49' de Latitude Nord, et par les 67°20' de Longitude Ouest, ou environ, jusqu'à l'angle le plus au Nord de la Frontière des *Etats-Unis*, sur la Rivière *St.-François*.

Les principales objections à cette Ligne, suivant nous, sont les suivantes :—

1^o Elle s'éloigne de la ligne de la Rivière *Ristigouche* à laquelle il faudrait s'en tenir pour les raisons données ci-dessus, et parcequ'elle a déjà été adoptée en partie comme ligne de division par les deux Provinces, et parcequ'elle constitue une Frontière naturelle, facile à déterminer.

2^o Elle donne au *Nouveau-Brunswick* des Terres au Nord de cette Rivière, sur lesquelles il n'a jamais exercé acte ni de possession ni de juridiction, et qui se trouvent dans les limites du Comté de *Bonaventure*.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

ture, conformément au Statut du *Bas-Canada*, et sont par conséquent reconnues par le Statut Impérial qui unit les *Canadas*.

3° En privant le *Canada*, pour une si grande distance, des deux Rives de la Rivière *Ristigouche*, elle intercepterait d'une manière très gênante ses moyens de communication avec la *Baie-des-Chaleurs*, vers laquelle nous devrions nous efforcer de diriger les Bois pour l'embarquement.

4° Elle coupe le Lac *Témiscouata* et divers affluens, objection qui a déjà été présentée par le Conseil Exécutif du *Canada*, et au rapport duquel nous prenons liberté de référer à ce sujet.

5° Elle coupe la Seigneurie de *Madawaska*, en plaçant une partie sous la juridiction et les Lois du *Nouveau-Brunswick*, qui sont incompatibles avec une semblable tenure.

6° Elle transporte au *Nouveau-Brunswick* une portion de Territoire appartenant au *Canada* beaucoup plus considérable qu'aucun allégué, fondé sur un acte d'établissement ou de possession appuyée sur l'autorité du Gouvernement de cette première Province, n'autorise ou n'exige.

7° Elle agrandit le *Nouveau-Brunswick* aux dépens du *Canada*, sans aucune justification suffisante, sauf en ce qu'il s'agit de l'établissement au Nord de la Rivière *St.-Jean*, et à l'Est de la Rivière *Madawaska*. Nous sommes donc forcés de supplier instamment Votre Excellence de pas accepter cette ligne.

La seule autre ligne suggérée, de la part du *Nouveau-Brunswick*, est une Ligne qui commencerait aux Fourches de la Rivière *Pectamkedgewee*, qui se trouvent sur la Carte de M. *Wells*, marquée A, par les 47°49' de Latitude Nord, et par les 67°57' de Latitude Ouest, ou environ, se dirigeant de ce point en droite ligne vers le même angle Nord des *Etats-Unis*, proposé par Son Excellence Sir *William Colebrooke*, jusqu'à ce qu'elle atteigne les limites de la Seigneurie de *Madawaska*, delà autour et en suivant les limites de cette Seigneurie jusqu'à ce qu'elle atteigne le point où la Frontière Ouest de la Seigneurie serait interceptée par le prolongement de la ligne en premier lieu mentionnée depuis les fourches des Rivières jusqu'à l'Angle Nord des *Etats-Unis* et sur la Rivière *St.-François*.

Il a été soutenu que la Rivière *Pectamkedgewee* est véritablement la branche principale de la *Ristigouche*, et aurait dû être indiquée comme telle sur la Carte; et si cela était admis, alors cette branche constituerait, comme partie de la Rivière *Ristigouche*, la continuation de la Frontière fournie par cette Rivière.

Nous n'avons pu convenir de cette ligne. Le cours de la Rivière *Pectamkedgewee*, au lieu de suivre, comme celui de la *Ristigouche*, la direction du Sud-Ouest en remontant depuis son embouchure, forme presque un angle droit avec cette Rivière, courant Nord par Ouest, et ne différant de la ligne proposée par Sir *William Colebrooke* qu'en deux points de quelque importance; premièrement, en ce qu'elle laisse la Seigneurie de *Madawaska* toute entière dans le *Canada*, et s'avancant, dans ce qui serait alors le *Nouveau-Brunswick*, en forme de coin; tandis qu'en compensation de cette concession insignifiante, cette ligne enlève une quantité de terre plus que double de celle qui est contenue dans la partie de la Seigneurie ainsi exclue, et est soumise à toutes les objections qui pouvaient être opposées à la ligne de Sir *Wm. Colebrooke*, sauf l'objection précédente marquée N° 5. Nous pensons donc que Votre Excellence ne saurait jamais accéder à cette ligne au nom du *Canada*. Sentant qu'il était nécessaire de faire aussi quelques suggestions en opposition à celles qui nous étaient présentées; et après avoir expliqué clairement qu'elles émanaient de nous seuls, et devaient être soumis entièrement à la décision de Votre Excellence, et que nous les faisons sans connaître les vues du Conseil Exécutif, en même tems que nous étions persuadés

qu'elles seraient considérées comme l'extrême limite des concessions possibles, et probablement seraient considérées comme les outre-passant. Nous indiquâmes une ligne qui serait tracée comme suit: depuis l'embouchure de la Rivière *Ristigouche*, en suivant les différens détours vers le Sud-Ouest jusqu'à la rencontre de la ligne droit Nord de la Source de la Rivière *St.-Croix*; delà en droite ligne jusqu'à l'angle le plus rapproché de la Seigneurie de *Madawaska*; delà jusqu'à la Rivière *Madawaska*, le long de la Frontière de cette Seigneurie; et delà, en descendant cette Rivière, jusqu'à la Rivière *St.-Jean*, et la Frontière des *Etats-Unis*.

Mais même si cette proposition était agréée, il faudrait conserver au *Canada* le droit de construire un Chemin de Fer depuis la Rivière *St.-Jean* jusqu'à la Rivière *Ristigouche*, à travers le territoire ainsi acquis par le *Nouveau-Brunswick*, lequel Chemin de Fer serait sous le contrôle du *Canada*, de manière à faciliter le transport de ses produits à la *Baie-des-Chaleurs*, sans l'assujettir aux réglemens intérieurs du Gouvernement ou de la Législature du *Nouveau-Brunswick*.

Cette ligne donnerait au *Nouveau-Brunswick* tous les établissemens à l'Est de la Rivière *Madawaska* et au Nord de la Rivière *St.-Jean*, avec un Territoire adjacent d'une grande valeur et étendue (si la carte est exacte, contenant plus de six cents milles carrés); elle donnerait au *Canada* l'accès à la Rivière *St.-Jean*, ferait de la *Madawaska* une Frontière bien définie ouverte aux deux Provinces, et conserverait également la *Ristigouche* aux deux Provinces.

En strict droit, nous sommes convaincus que le *Nouveau-Brunswick* ne doit pas traverser la ligne droit Nord, et que sa véritable Frontière devrait suivre cette ligne à partir du point où elle croise la Rivière *Ristigouche*, et c'est principalement dans le but de parvenir à une décision immédiate que nous avons suggéré des conditions que nous croyons si favorables à notre sœur Province.

De la part du *Nouveau-Brunswick*, on n'a témoigné d'aucune disposition à accéder à cette suggestion, et nous avons ensuite cherché à conclure un arrangement temporaire relativement aux lois sur le Territoire en litige.

D'après ce que nous avons pu voir, il nous a paru, qu'il existait une disposition prononcée à nier au *Canada* tous droits quelconques à des terres situées au Sud des Hauteurs près du *St.-Laurent*, ou de convenir de lui reconnaître, même temporairement, l'autorité de donner des permis pour couper du bois dans quelque partie que ce soit de ce Territoire, mais de pousser les prétentions du *Nouveau-Brunswick* à tout le Territoire entre ces Hauteurs et la Frontière des *Etats-Unis* tel qu'établie par le traité de *Washington*; car nous ne pouvons interpréter d'une autre manière la prétention du *Nouveau-Brunswick* à la juridiction à l'Ouest de la ligne droit Nord, et sa persistance à considérer ces Hauteurs comme la limite Sud du *Canada*. Un coup d'œil sur la carte, en se rappelant les limites assignées au *Nouveau-Brunswick* par la Commission Royale de 1784, démontrera l'injustice, et nous devons ajouter l'extravagance de semblables prétentions.

Quelque soit le motif, mais nous sommes néanmoins aperçus qu'ils ne voulaient être parties à aucun arrangement, en vertu duquel il serait accordé des permis pour couper du bois dans quelque partie du Territoire sous l'autorité du *Canada*; ils ont proposé de recommencer à accorder des permis, mais d'exercer exclusivement la juridiction à cet égard, tenant compte de ce qui serait coupé et perçu, jusqu'à l'arrangement de la question; et ont refusé notre proposition que le *Canada* continuât à accorder des permis ainsi qu'il avait commencé à le faire, le *Nouveau-Brunswick* faisant la même chose, que les dépenses d'administration seraient soldées à même

Frontières du Nouveau-Brunswick. les fonds Provinciaux respectifs, et que le produit de tous les bois coupés en vertu de ces permis serait perçu par le *Nouveau-Brunswick*, et mis en caisse jusqu'à ce que la question de la Frontière soit décidée.

Nous n'avons pas pu accéder à leur proposition, parce que nous pensions que le *Canada* ne devrait pas reculer d'une ligne de la position qu'il avait prise. Ils ont refusé, résolus apparemment à ne pas reconnaître même temporairement l'autorité du *Canada*. Il ne faut pas perdre de vue, que les propositions ont été faites de part et d'autre sans préjudice aux procédés qui pourront être pris à l'avenir.

Il a été fait allusion, en passant, à la nécessité de faire passer par la Rivière *St.-Jean* tous les bois coupés sur le Territoire, comme indiquant le pouvoir du *Nouveau-Brunswick* de contrôler toutes opérations à cet égard ; nous avons été obligés de remarquer que le *Canada* serait forcé de faire arpenter plusieurs Townships dans le Territoire, et de les peupler d'habitans, afin de maintenir ses justes droits, et d'empêcher qu'on ne puisse lui opposer qu'il a acquiescé à ce que nous serions forcés de considérer comme un empiétement de notre sœur Province.

Tel est le résumé de nos communications. Son Excellence Sir *William Colebrooke* a exprimé son intention de soumettre toute l'affaire au Conseil Exécutif du *Nouveau-Brunswick* et de communiquer de nouveau avec Votre Excellence à ce sujet.

Nous n'avons plus qu'à insister sur la nécessité de n'apporter aucun retard à un arrangement définitif ; car nous en sommes venus à cette conclusion, que les intérêts du *Canada* souffrant à tous égards, par le délai, et l'importance que l'on paraît attacher à ce que l'on appelle l'acquiescement tacite du *Canada* à la possession et à la juridiction du *Nouveau-Brunswick*, à l'Ouest de la ligne droit Nord, exige impérieusement, suivant notre humble opinion, qu'on insiste sur une prompte décision.

En attendant, les bois sont emportés par des pillards, et, si des confiscations ont lieu, tout l'avantage en revient au *Nouveau-Brunswick* ; s'ils sont coupés en vertu d'une licence de cette Province, la part qui doit revenir au *Canada* dans le produit est laissée à des négociations futures.

Il ne nous appartient pas de faire ici aucune suggestion sur la marche qu'il convient de suivre ; Votre Excellence, sans aucun doute, acceptera les mesures qu'elle croira les meilleures sous toutes les circonstances.

Une copie de la minute de nos conversations avec les Messieurs nommés de la part de Sir *William Colebrooke* accompagne ce Rapport.

Nous avons l'honneur d'être,
(Signé.) W. H. DRAPER.
D. B. PAPINEAU.

28 juillet, 1845.

LUNDI, 14 juillet.

Son Excellence nous annonça qu'il avait nommé M. *Street*, Membre du Conseil Exécutif, et M. *Reade*, qui avait été à *Washington* de la part du *Nouveau-Brunswick*, lors de la négociation du traité *Ashburton*, pour conférer avec nous. M. *Reade* ayant éprouvé un accident, nous ne rencontrâmes que M. *Street*.

M. *Street* commença par observer que, à moins de poser une base sur laquelle nous serions d'accord, il n'était pas probable que nous en vinssions à un arrangement, et il nous invita à examiner sur quel principe nous pourrions nous entendre quant à la Frontière, de manière à discuter ensuite les détails nécessaires pour suivre ce principe.

Nous répondîmes que cela entraînait plusieurs considérations :—

1^o Devions-nous seulement constater la ligne Frontière, telle que fixée par la commission qui

érige le *Nouveau-Brunswick* en Province distincte— dans ce cas, il n'y avait pas beaucoup matière à discussion. Le Golfe *St.-Laurent* est la Frontière de l'Est. La Baie de *Fundy* est celle du Sud. La Frontière de l'Ouest était définie par la ligne tirée droit Nord de la source de la Rivière *St.-Croix*, ligne qui avait été explorée en partie, et n'avait besoin que d'être continuée jusqu'à ce qu'elle rejoigne la Frontière Sud de la Province de *Québec*, et la Frontière Sud qui était désignée par les Hauteurs qui divisent, etc.

2^o. Il ne faut pas négliger ce fait ; que, (de quelque cause qu'il provienne) tant le *Nouveau-Brunswick* que le *Canada* ont adopté la Rivière *Ristigouche*, pendant une certaine distance, pour leur limite Sud et Nord, le *Nouveau-Brunswick* par la création du Comté de *Ristigouche*, borné par la rivière de ce nom, et le *Canada*, postérieurement, par la création du Comté de *Bonaventure*, qui a pour limite Sud la même rivière. Cette circonstance des deux parts, et qui est encore mutuelle relativement aux limites Ouest du Comté de *Ristigouche*, paraissait avoir réglé la question jusque là, et tout ce qui restait à déterminer était la Frontière à partir de l'angle Nord-Ouest de ce Comté jusqu'à la ligne droit Nord.

Ou 3^o.—l'établissement d'une ligne conventionnelle ; et dans l'établissement de cette ligne, il faudrait considérer les établissemens faits en dehors des Frontières régulières du *Nouveau-Brunswick*.

M. *Street* suggéra un arrangement sur le principe de *uti possidetis*. Il observa que le *Canada* avait empiété sur le *Nouveau-Brunswick* en s'avancant jusqu'à la Rivière *Ristigouche*, attendu que les Hauteurs désignées dans l'Acte de *Québec* et la Proclamation de 1763, étaient évidemment la chaîne située au loin ou Nord de cette rivière, et beaucoup plus rapprochée du *St.-Laurent* ; et que nous ne pouvions pas (en reconnaissant la ligne droit Nord telle que tracée sur la carte de M. *Wells*, pour la discussion seulement) troubler la longue possession et la juridiction du *Nouveau-Brunswick* à l'Ouest de cette ligne, et sur le Territoire de l'établissement de *Madawaska* et de ses environs, sans abandonner toute prétention aux terres situées au Sud de ces Hauteurs, ce qui serait une démarche très embarrassante, et si le *Nouveau-Brunswick* abandonnait tant de terres dans ce quartier, et pourrait, pour ce seul motif, justement retenir le Territoire de *Madawaska*. En outre, il déclara que la ligne Nord, telle qu'indiquée sur la carte, avait été établie en conformité du traité de 1783, et ne pouvait se rapporter à la ligne voulue en 1763, et que, effectivement, la ligne désignée en 1763, était beaucoup plus à l'Ouest que celle tracée sur la carte.

En réponse, nous prétendîmes que nous ne pouvions reconnaître aucun établissement ou possession du *Nouveau-Brunswick* à l'Ouest de la ligne Nord, comme conférant un droit, jusqu'à ce que l'on eût produit quelque document ou autorité compétente, pour s'avancer au-delà de la ligne Ouest clairement exprimée et définie. Que nulle durée de possession, ni même l'exercice de la juridiction, ne pouvait changer la frontière assignée à cette Province par l'autorité souveraine.

Que l'assertion que la frontière Sud de la Province de *Québec* est évidemment la chaîne de Hauteurs mentionnée par M. *Street*, loin d'être admise par nous comme exacte, était, suivant nous, extrêmement douteuse, et que nous croyions que nous pouvions nous appuyer de l'autorité du Gouvernement Britannique, dans tout le cours de ses négociations avec les *Etats-Unis*, pour affirmer que cette chaîne de hauteurs n'était pas la chaîne véritable, mais au contraire qu'il fallait chercher ces hauteurs beaucoup plus au Sud, et suivant les prétentions du Gouvernement Britannique et les rapports de ses Commissaires, la chaîne

Frontières du Nouveau-Brunswick.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

de Hauteurs désignée dans le traité de 1783 porterait la frontière du *Nouveau-Brunswick* aussi loin au Sud de la *Ristigouche*, que cette Province prétendait la porter au Nord, et nous ne pouvions, par conséquent, admettre comme base, que le *Nouveau-Brunswick* en adoptant la *Ristigouche* comme frontière *pro tanto*, faisait aucune concession, et acquérait droit, par là, à une compensation correspondante, à l'Ouest de la ligne vrai Nord.

M. *Street* répéta son assertion relativement aux Hauteurs, et nia de nouveau que les frontières de 1783, pussent influencer sur la question, qui devait reposer sur la proclamation de 1763 et l'Acte de *Québec*; et il ajouta que, même en admettant la force de nos argumens au sujet de la ligne vrai Nord, bornant la Province du *Nouveau-Brunswick*, la prise de possession par cette Province de terres situées à l'Ouest de cette ligne ne nous faisait rien, vu que le *Canada*, étant borné par la chaîne de Hauteurs située beaucoup plus près du *St.-Laurent*, ne pouvait la traverser, et qu'il n'avait aucun droit au territoire situé entre ces Hauteurs et la ligne établie par le traité de *Washington*; et il renvoya à ce traité et aux procédés suivis (dans ce moment) aux frais du *Nouveau-Brunswick*, comme étant la confirmation de la réclamation à toutes les terres au Sud des Hauteurs dont il voulait parler, et à la Frontière des *Etats-Unis* telle que maintenant établie, et il nous défia de produire aucun titre qui donne ce Territoire au *Canada*; et en réponse à la concession de la Seigneurie de *Madawaska*, et autres établissemens faits par les Français avant la cession, il argua que, par la cession, tout ce Territoire était devenu possession de la *Grande-Bretagne*, qui avait jugé à propos de borner la Province de *Québec* par certaines hauteurs, au-delà desquelles nous ne pouvions rien prétendre en vertu d'Actes du Gouvernement Français antérieurs à 1763.

Nous reconnûmes l'autorité du Gouvernement Impérial, mais nous insistâmes à dire que ce Gouvernement n'avait voulu parler de l'une seule et même rangée de Hauteurs, par le traité de 1783, qui étaient déjà mentionnée en 1773. Que nous étions forts de l'autorité du Gouvernement Britannique pour dire que ces Hauteurs n'était pas la chaîne que prétendait M. *Street*, et qu'il n'était pas à présumer que la *Grande-Bretagne* avait eu l'intention de laisser une langue de terre étroite et abordable entre les *Etats-Unis* et la Province du *Canada*, et le *Nouveau-Brunswick*, ce qui serait le cas, si la position prise par M. *Street* était exacte; et nous refusâmes de convenir qu'aucun procédé ayant pour objet de mettre à exécution le traité de *Washington*, ou aucun article de ce traité, pût exercer aucune influence sur les Frontières du *Canada* ou du *Nouveau-Brunswick*.

M. *Street* observa alors que nous ne pourrions pas, sans doute, nous convaincre réciproquement de ce que devait être la Frontière, en droit; et qu'il serait mieux d'essayer d'établir une ligne conventionnelle, et que, afin de fixer la discussion, et pour constater jusqu'à quel point nous pourrions nous entendre avec lui, il ferait une suggestion. Il commença par dire qu'il croyait que la Rivière *Ristigouche* n'était pas désignée correctement sur la carte, et que la véritable source et le véritable cours de la Rivière était la branche désignée sous le nom de *Pectamkedgenee*, et il proposa une ligne tirée de la source de cette Rivière, jusqu'au point le plus Nord de la Frontière des *Etats-Unis*, à la Rivière *St.-François*, ou au moins depuis la source de cette Rivière jusqu'à la Frontière de la Seigneurie de *Madawaska*, et autour de cette Seigneurie jusqu'au point où elle reprendrait la direction de la ligne droite partant de la Rivière ci-dessus mentionnée, qu'il soutenait être réellement la *Ristigouche*, jusqu'à l'extrémité Nord de la Frontière des *Etats-Unis*.

Nous déclinâmes de suite cette proposition; premièrement, parceque nous ne pouvions acquiescer à

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

aucun changement quant à la Rivière *Ristigouche*; et en second lieu, parce que, considérant le *Nouveau-Brunswick* comme borné convenablement par la ligne droit Nord, l'extrême limite des concessions que nous pourrions faire, et cela seulement dans le but d'arranger plus promptement les difficultés, ne pouvait s'étendre plus loin que la Rive Est de la Rivière *Madawaska*.

Ici s'arrêta, pour le moment, la discussion relative à la Frontière, et nous procédâmes à proposer un arrangement *ad interim*, relativement aux permis pour couper des bois, etc.

Nous proposâmes que le *Canada* continuerait à accorder des permis, ainsi qu'il avait commencé à le faire; que le *Nouveau-Brunswick* accorderait, également, des permis; que les frais d'administration seraient supportés par les fonds Provinciaux respectifs; que le produit de tous les bois coupés en vertu de ces permis serait perçu par le *Nouveau-Brunswick*, et mis en caisse jusqu'à ce que la question de la Frontière fût décidée; M. *Street* déclara aussitôt que, si les deux Provinces accordaient les pouvoirs, il s'en suivrait de la confusion; qu'il croyait que le *Nouveau-Brunswick* devrait de nouveau accorder les permis, et qu'aucun autre ne devait être accordé jusqu'à ce que le différend fût réglé, et qu'il tiendrait compte du revenu séparément; lequel arrangement aurait lieu sans préjudice des droits de l'une et l'autre partie; et il répéta encore que le *Nouveau-Brunswick* avait seul le droit d'accorder ces permis, etc., sur le motif de la possession et de la juridiction; tant civile que criminelle, exercée depuis si longtems, commençant en effet en 1787, et que le *Canada* y avait acquiescé, sans remontrance, jusqu'à ces derniers tems, et ne devait pas maintenant objecter à la continuation de cette juridiction (sans préjudice à ses réclamations) jusqu'à ce que la Frontière fût déterminée.

Que tous les bois devant nécessairement passer par le *Nouveau-Brunswick*, et être soumis à ses lois et à sa juridiction, il serait mieux de lui laisser toute l'affaire entre les mains *ad interim*.

Nous objectâmes fortement à cette proposition, parceque cette manière d'agir, en nous faisant départir de la marche adoptée en 1843 d'accorder des permis, impliquerait de notre part un abandon partiel, bien qu'il ne fût que temporaire, de droits que nous croyons indisputables. Que notre proposition ne pouvait affecter les faits sur lesquels était basée la réclamation du *Nouveau-Brunswick*, soit que ce fait fût la détermination de la Province de *Québec* par les hauteurs, ou bien la longue possession et la juridiction exclusive qu'on faisait valoir. Que nous savions que le *Nouveau-Brunswick*, par sa propre législation, pouvait confisquer tous les bois coupés en vertu de nos permis qui descendraient la Rivière, et pouvait, en prenant ainsi avantage de sa position géographique, rendre pour le moment le marché de *St.-Jean* inaccessible pour nous, mais qu'il ne pouvait nous empêcher de constater nos droits par l'établissement de townships, qui seraient immédiatement remplis par la population surabondante du *Bas-Canada*, et bien que cet expédient doive être repoussé comme pouvant amener des collisions et peut-être faire répandre le sang, cependant nous ne pourrions répondre que le *Canada* continuerait plus longtems à négliger d'établir activement ses droits en faisant acte de possession, en opposition à la possession réclamée par le *Nouveau-Brunswick*. L'entrevue se termina par une longue conversation vague, sur la question de la possession par le *Nouveau-Brunswick*, et les conséquences qui en découlaient légitimement, mais ni l'un ni l'autre parti ne paraissant disposé à céder, il fut convenu que nous réfléchirions sur le sujet et que nous nous rencontrerions le lendemain à onze heures (avec M. *Reade*, s'il était en état d'assister à l'entrevue.)

MARDI MATIN, 15 juillet, 1845.

Nous nous rencontrâmes ce matin ainsi qu'il était convenu hier. M. Reade n'étant pas encore en état de sortir, l'honorable J. Saunders fut nommé à sa place, pour agir avec M. le Solliciteur-Général Street, de la part du *Nouveau-Brunswick*.

M. Street réitéra ses observations sur l'importance d'adopter certains principes pour bases de l'arrangement, et d'appliquer ensuite ces principes aux faits existans; que si le principe était d'adhérer littéralement aux Frontières établies par Proclamation, Statut, Commission Royale, tout ce qui était nécessaire, était d'explorer et de tracer ces Frontières; mais que si on devait adopter une ligne différente de ces Frontières, il faudrait d'abord poser des règles suivant lesquelles cette Frontière serait déterminée, afin d'arriver plus facilement à la conclusion.

Nous remarquâmes que, relativement à une partie considérable de la Frontière, il ne pouvait y avoir aucune difficulté.

Il était impossible de se méprendre sur les Frontières Est, Sud et Ouest du *Nouveau-Brunswick*; car bien que, à l'égard de cette dernière Frontière, il eût été suggéré que la ligne droit Nord telle qu'explorée, avait été commencée beaucoup plus à l'Est qu'elle ne devait l'être, cependant comme il était évident que c'était l'intention du Gouvernement Britannique que la ligne tirée droit Nord de la source de la Rivière *St.-Croix*, jusqu'à la Frontière Sud de notre Province de *Québec*, devait être identique avec la ligne directe dans le traité de 1783, comme étant une ligne tirée droit Nord de la source de la Rivière *St.-Croix* "aux Hauteurs," lorsqu'une fois le Gouvernement Britannique eut décidé quelle devait être cette ligne, pour les fins du traité de 1783, il donna en même tems son interprétation au sujet de la ligne qui devait former la Frontière Ouest du *Nouveau-Brunswick*, conformément à la Commission Royale de 1704. Il n'existait réellement de difficultés qu'à l'égard de la Frontière Nord du *Nouveau-Brunswick*; qu'il existait, tant de la part du *Canada* que du *Nouveau-Brunswick*, des Actes Législatifs, en vertu desquels la Rivière *Ristigouche* avait été adoptée pour une distance considérable comme Frontière entre les deux Provinces, et nous proposâmes de prendre cette ligne telle qu'établie par l'Acte des deux Provinces, jusqu'à l'angle Nord-Ouest du Comté de *Ristigouche*, et à partir de ce point, de nous efforcer de déterminer le reste de la ligne.

M. Street y objecta que l'adoption de la *Ristigouche* jusqu'à ce point équivaldrait à l'abandon des réclamations du *Nouveau-Brunswick* sur tout le Territoire situé au Nord de la *Ristigouche*, et au Sud des Hauteurs près du *St.-Laurent*, qu'il soutenait être celles désignées dans la Proclamation de 1763 et les Statuts de 1774, et comme, suivant lui, les titres du *Nouveau-Brunswick* à ce Territoire était irrécusable, si cette Province, pour faciliter l'arrangement, en abandonnait une partie, elle insisterait sur une indemnité correspondante à l'Ouest.

Nous proposâmes ensuite, sans préjudice aux réclamations de part et d'autre, mais seulement dans le but d'essayer d'en venir à une ligne conventionnelle, de prendre ce point pour point de départ, et également sans préjudice à toutes réclamations, et seulement pour la même fin, de considérer la *Ristigouche*, comme étant jusque là la Frontière établie par les Actes des deux Provinces.

M. Street demanda alors que la possession et l'autorité exercée et prise par la Province du *Nouveau-Brunswick*, dès 1787, et admise tacitement par le *Canada* à l'Ouest de la ligne vrai Nord, fut également reconnue aux fins de déterminer la Frontière conventionnelle.

A cela nous répondimes, qu'il n'y avait aucune analogie entre les deux cas. Dans le premier, le *Canada*,

par une disposition expresse, avait pris la Rivière *Ristigouche* pour Frontière d'un Comté, et que le *Nouveau-Brunswick*, qui avait également, par un statut postérieur, érigé le comté de *Northumberland*, dont une partie formait aujourd'hui le Comté de *Ristigouche*, borné par la Province du *Canada*, n'avait jamais tenté, ni eu la prétention de porter sa juridiction ou ses établissemens au-delà de cette Rivière, et qui, quelque évident qu'il parût au *Nouveau-Brunswick* que les Hauteurs qu'il réclamait était la véritable Frontière, il nous semblait qu'en insistant sur une chaîne de Hauteurs située beaucoup plus au Sud, nous étions appuyés de l'autorité du Gouvernement Britannique. Dans le dernier cas, le *Canada* n'avait rien fait par sa Législature qui eût, en aucune manière, pour effet d'adopter ou de concéder la prétention du *Nouveau-Brunswick*, et, quant à son consentement tacite, toute assertion de ses prétentions individuelles aurait été prématurée, aussi longtems que durait le différend entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, attendu que le premier point à régler était de savoir quel était la limite du Territoire Britannique, indépendamment de toute considération relative à la Province dans laquelle ce Territoire pourrait être situé; et, depuis que cette question avait été décidée, le *Canada* n'était pas resté inactif. Que, sans prétendre soutenir que les limites du *Nouveau-Brunswick* ne pourraient pas s'étendre à l'Ouest de la ligne droit Nord, nous ne pouvions y voir qu'une concession faite dans le dessein d'en venir à un arrangement immédiat, sans perdre de vue la probabilité que les établissemens à l'Ouest de cette Frontière du *Nouveau-Brunswick* avaient été formés dans la conviction erronée qu'ils étaient situés dans les limites de cette Province, et par conséquent, que les habitans qui, sous l'autorité du Gouvernement Provincial, avaient occupé et amélioré ces terres, avaient droit à quelque considération.

M. Street objecta à l'adoption du point proposé par nous, et fit allusion, premièrement, à la ligne suggérée par Son Excellence Sir *William Colebrooke*, commençant à une courbe de la Rivière *Ristigouche*, suivant la carte A de M. *Wells*, presque sous la latitude 47°49' Nord, et la longitude 67°20' Ouest, ou à peu près, et se dirigeant de là en droite ligne jusqu'à l'angle Nord du Territoire des *Etats-Unis* sur la Rivière *St.-François*; et il réitéra, comme une proposition au moyen de laquelle le Gouvernement du *Nouveau-Brunswick* serait satisfait de faire un arrangement, celle d'adopter la Rivière *Peetamkedgewee* comme la véritable Rivière *Ristigouche*, et à partir des fourches de cette Rivière, sous la latitude 47°49' Nord et la longitude 67°57' Ouest, ou à peu près, de tracer une ligne droite dans la direction de l'angle Nord susdit du Territoire des *Etats-Unis*, jusqu'à l'intersection de la limite de la Seigneurie de *Madawaska*; de suivre à partir de ce point les Frontières de cette Seigneurie, jusqu'à ce qu'on fût revenu au point où la première ligne tirée des fourches de la Rivière vers l'angle Nord du Territoire des *Etats-Unis*, traverserait le côté Ouest de la Seigneurie *Madawaska*, et de suivre la direction de la ligne en premier lieu mentionnée jusqu'au dit angle Nord du Territoire des *Etats-Unis* sur la Rivière *St.-François*.

Nous exprimâmes de suite la conviction que ni l'une ni l'autre des lignes proposées ne pourrait être agréée par le *Canada*, et dimes que nous pensions que l'extrême limite où pourraient s'étendre les concessions du *Canada*, serait de prendre la Rivière *Ristigouche* pour Frontière jusqu'au point où elle est interceptée pour la première fois par la ligne tirée droit Nord de la source de la Rivière *St.-Croix*, formant la Frontière entre le *Nouveau-Brunswick* et les *Etats-Unis*, et de là de poursuivre en droite ligne jusqu'à l'angle le plus rapproché de la Seigneurie de *Madawaska*, à l'Est de la Rivière *Madawaska*, de suivre ensuite la Frontière de cette Seigneurie vers le Sud-Ouest, jusqu'à la Rivière

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Madawaska, de descendre la Rivière *Madawaska* jusqu'à la Rivière *St-Jean* et la Frontière de l'Etat du *Maine*; et d'en faire autant en suivant la Rivière *Ristigouche* jusqu'à la *Baie-des-Chaleurs*.

Les messieurs du *Nouveau-Brunswick* déclinerent cette proposition et nous cessâmes alors toute discussion sur la Frontière. La question des permis de couper des bois fut reprise, mais le *Nouveau-Brunswick* refusant d'admettre aucune proposition en vertu de laquelle des permis seraient accordés par le Gouvernement du *Canada*, soit seul dans une partie du Territoire en litige, soit conjointement avec le *Nouveau-Brunswick*, il fut impossible d'en venir à un arrangement.

Pendant la discussion sur les Frontières déterminées légalement des deux Provinces, M. *Street* proposa la nomination de trois Commissaires pour examiner les Hauteurs. Nous objectâmes pour le motif que cela entraînerait des délais et des dépenses inutiles. Car si les Provinces pouvaient s'accorder sur une ligne conventionnelle, cet examen était inutile, et si la question devait être décidée par l'autorité Impériale, les circonstances déjà existantes produites par la conduite des deux Provinces ne pouvaient être négligées dans l'arrangement; et il était également certain qu'ils ne prendraient ni les Hauteurs rapprochées du *St-Laurent*, ni celles qui formaient la continuation de la chaîne par laquelle les Commissaires Britanniques prétendaient que les *Etats-Unis* étaient bornés, suivant le traité de 1783; par conséquent, quelque évident qu'il parût que l'une ou l'autre de ces chaînes fut véritable, il était survenu d'autres considérations qui rendraient l'adoption de l'une ou de l'autre impossible, et un semblable examen ne pouvait avoir aucun résultat avantageux, tandis que le retard que cette opération apporterait à un arrangement définitif, serait extrêmement nuisible, au moins pour le *Canada*.

Il est arrivé aussi que, en réponse à une question qui lui était posée, et par laquelle on demandait à M. *Street* de produire quelque témoignage écrit établissant le droit du *Nouveau-Brunswick* à étendre sa juridiction à l'Ouest de la ligne droit Nord, contrairement à l'acte par lequel le Gouvernement Britannique avait établi la nouvelle Province du *Nouveau-Brunswick*, il nous demanda comment, à son tour le *Canada* pouvait justifier ses prétentions sur ce Territoire? nous répondîmes que, avant 1763, il n'y avait que deux parties qui le réclamaient: la *Grande-Bretagne* d'une part, et la *France* de l'autre. Tout ce qui n'était pas possession Britannique était possession Française ou, plutôt, possession Franco-Canadienne. Après 1763, l'autorité et la domination Britannique furent substituées, en *Canada*, à l'autorité et à la domination Française; mais la Colonie du *Canada* demeura la même. Après 1763, la domination des *Etats-Unis* fut substituée à la domination Britannique dans une partie de ces possessions; par conséquent, tout ce qui se trouvait à l'Ouest de la ligne vrai Nord, et qui, par un acte subséquent de l'autorité impériale de la *Grande-Bretagne*, n'était pas reconnu comme propriété Américaine, devait nécessairement demeurer propriété ou Territoire Canadien.

(Copie.)

FRÉDÉRICTON, N. B.,
5 janvier, 1846.

MILORD,

Rapport m'ayant été fait, par les Commissaires chargés de mettre à exécution les dispositions du traité de *Washington*, que M. *François Rice*, Juge de Paix du Comté de *Carleton*, résidant dans l'établissement de *Madawaska*, avait été nommé agent des Terres de la Couronne, par ce département en *Canada*, pour la vente des terres dans cette partie du pays, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'avoir

la bonté de m'informer si c'est le cas,—et si cette nomination a été faite avec la sanction du Gouvernement Canadien. Je prendrai la liberté d'attirer l'attention de votre Seigneurie à ma correspondance Lettre à Lord Metcalfe, avec Lord Metcalfe, mentionnée à la date du 2 avril, 1846.
Lettre à Lord Metcalfe, la marge, et de remarquer qu'il se-
raité du 5 mai, 1845, rait du devoir de M. *Rice*, en sa
Lettre à Lord Metcalfe, qualité de Magistrat, de faire obser-
ver les lois de cette Province dans les limites de cet
établissement, contre toute personne qui y contre-
viendrait; et je n'ai pas besoin d'insister auprès de
Votre Seigneurie sur les conséquences d'un pareil
conflit de juridiction et sur l'effet que cela aurait
d'augmenter les difficultés qui entravent le règlement
de la Frontière en litige entre les deux Provinces.

J'ai, etc.

(Signé) W. M. G. COLEBROOKE.

A Son Excellence

Le Lieutenant-Général

Le Comte CARTICART, K. C. B.

etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Montréal, 16 janvier, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la Dépêche de Votre Excellence, en date du 5 du courant, et de vous transmettre en réponse, pour l'information de Votre Excellence, une copie du Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif de cette Province, 22 décembre, 1845, recommandant la nomination d'un Agent Résident, pour le Département des Terres de la Couronne dans l'Établissement de *Madawaska*; et par suite, la nomination à ce poste de M. *François Rice*, Juge de Paix du Comté de *Carleton*, résidant dans cet Établissement, a eu lieu en vertu du Warrant ordinaire sous mon sceau.

Je n'ai pas manqué d'examiner attentivement la correspondance entre Lord *Metcalfe* et vous, à laquelle Votre Excellence a fait allusion; il résulte de mes recherches que la lettre de Sa Seigneurie en date du 5 mai, 1845, doit avoir fait connaître à Votre Excellence la probabilité que la mesure en question serait adoptée tôt ou tard, Lord *Metcalfe* ayant en effet dans cette lettre recusé l'intervention de l'autorité du *Nouveau-Brunswick*, ou tout changement qui aurait le même résultat en attendant l'arrangement des difficultés entre les deux Provinces dans un Territoire considéré par les habitans de cette Province comme appartenant au *Canada*, ainsi que l'a fait voir une communication antérieure adressée par Sa Seigneurie à Votre Excellence le 28 avril, 1845.

Je me flatte que cette nomination ne produira aucune des conséquences que Votre Excellence paraît anticiper, son unique objet étant d'assurer les droits et les intérêts de la population Canadienne, dans l'étendue des limites où elle a un droit indubitable à la protection de son Gouvernement.

J'ai, etc.

(Signé)

CARTICART.

A Son Excellence,

Sir, W. M. G. COLEBROOKE, C. H.

etc., etc., etc.

Extrait d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 22 décembre, 1845, approuvé par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, en Conseil, le 24 du même mois.
" Sur une lettre du Commissaire des Terres de la Couronne, en date du 16 du courant, demandant que la nomination de *François Rice*, écuyer, en qualité d'Agent des Terres de la Couronne dans le Territoire de *Madawaska*, soit confirmée, avec tel salaire fixe et annuel, n'excédant pas £200, que le

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Commissaire croira être proportionné à la nature
des services qu'il sera appelé à rendre, etc.
" Le Comité approuve la recommandation du
Commissaire des Terres de la Couronne, tendant à
ce qu'un Agent soit nommé pour disposer des
Terres incultes de la Couronne dans le Territoire
en question."

Certifié.

(Signé.)

E. PARENT.

Au Secrétaire Civil,
etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Montréal, 2 février, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence
une lettre que j'ai reçue du Commissaire des Terres
de la Couronne dans la Province du *Canada*, ap-
pellant mon attention sur un extrait d'une lettre reçue
par lui de *Francis Rice*, écuyer, agent résident de
ce département dans l'établissement de *Madawaska* ;
comme je suis d'accord avec M. *Papineau* sur la
manière dont il envisage la question, je prie Votre
Excellence de vouloir bien m'informer, aussitôt que
possible, si les procédés dont il s'agit, de la part
des autorités du *Nouveau-Brunswick*, sur le Terri-
toire qui a toujours été considéré comme étant sous
le contrôle du *Bas-Canada*, sont sanctionnés par le
Gouvernement Impérial.

Dans le cas où il n'en serait pas ainsi, et si Votre
Excellence n'a pas reçu d'instructions spéciales du
Gouvernement Métropolitain, qui autorisent les auto-
rités du *Nouveau-Brunswick*, à adopter des mesures
si immédiates, et je puis dire si prématurées, sans
avoir auparavant communiqué ou vous être entendu
avec le Gouvernement Exécutif du *Canada*, je dois
prendre sur moi, au nom du Gouvernement de
cette Province, de soumettre à Votre Excellence l'op-
portunité de faire discontinuer les arpentages, dont on
se plaint dans les Documents annexés aux présentes,
dans les limites réclamées par le *Bas-Canada*, jusqu'à
ce que la volonté de Sa Majesté au sujet des Fron-
tières maintenant en litige entre les deux Provinces
soient connus.

Je saisis cette occasion de faire savoir à Votre
Excellence, que Sa Majesté, ayant été avisée de me
conférer l'Office de Gouverneur-Général de ses Pro-
vinces Britanniques dans l'*Amérique du Nord*, dont
je serai chargé conjointement avec mon commande-
ment actuel, j'ai reçu de Sa Majesté, l'ordre, en ac-
ceptant cet office, de publier que j'étais devenu le
successeur de Lord *Metcalf*, et que, ayant déjà prêté
serment en qualité d'Administrateur du Gouvernement,
mon autorité comme Gouverneur-Général sera la
même, sous tous les rapports importants, bien que je
sois privé seulement du titre jusqu'à l'arrivée de ma
commission.

J'ai, etc.

(Signé.)

CATHCART.

A Son Excellence,

Sir W. M. G. COLEBROOKE, C. H.
etc. etc. etc.

(Copie.)

A Son Excellence le Très Honorable *Charles
Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le
Comté de *Rensfrew*, Administrateur du Gouver-
nement de la Province du *Canada*, etc., etc., etc.

MILORD.

Je considère qu'il est de mon devoir d'appeler hum-
blement l'attention de Votre Excellence à l'extrait
ci-inclus d'une lettre adressée à ce département par
Francis Rice, Ecuyer, l'un de ses Agens, datée de
Témiscouata, le 29 décembre, 1845.

Frontières du
Nouveau-
Brunswick.

Votre Excellence verra par ces extraits que les auto-
rités du *Nouveau-Brunswick* ont réellement arpenté
des terres situées en *Canada*, sous le prétexte de l'exé-
cution du quatrième article du traité de *Washington*.
Comme j'ai été autorisé, par un ordre en Conseil, à
faire arpenter et concéder ces terres, je prendrai la
liberté de demander s'il ne serait pas à propos que
Votre Excellence communiquât avec le Lieutenant-
Gouverneur du *Nouveau-Brunswick* au sujet de ces
arpentages de manière à constater si ces procédés, de
la part des autorités du *Nouveau-Brunswick* dans un
Territoire qui a toujours été considéré comme étant
sous le contrôle du *Bas-Canada*, sont sanctionnés par
le Gouvernement Impérial. La réponse que Votre
Excellence recevra me servira de guide pour les ar-
pentages et les autres mesures auxquelles se rapporte
l'ordre en Conseil du 6 novembre, 1845.

J'ai, etc.

(Signé.)

D. B. PAPINEAU.

C. T. C.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
30 janvier, 1846.

(Copie.)

Extrait d'une lettre de *Francis Rice*, Agent des
Terres de la Couronne, *Madawaska*, en date
du 29 décembre, 1845.

" Je suppose que vous êtes informé que le Gouver-
nement du *Nouveau-Brunswick* a nommé deux
Commissaires pour mettre à exécution le quatrième
article du traité de *Washington*, savoir, pour
accorder gratuitement des titres à ceux qui se sont
établis sur le territoire controversé pendant les six
années qui ont précédé la date du dit traité. Ces
messieurs sont arrivés à *Madawaska*, du mois
d'août dernier, avec quatre compagnies d'Arpen-
teurs, et ont tracé les terres des habitants depuis la
Seigneurie, le long de la Rivière *Madawaska*, en
descendant jusqu'à son embouchure, et de ce point
en remontant jusqu'à la Rivière *St-François* sur la
Rivière *St-Jean*.

(Copie.)

FRÉDÉRICON, N. B.

13 février, 1846.

MILORD.

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre
Seigneurie, du 2 du courant, me transmettant une
communication de M. *Papineau*, le Commissaire des
Terres de la Couronne en *Canada*, et de M. *Francis
Rice*, Agent Résident de son Département à *Madawaska*,
au sujet des arpentages exécutés sous la
direction des Commissaires nommés pour mettre à
exécution la 4^e clause du traité de *Washington*, et
me demandant si ces procédés sont sanctionnés par
le Gouvernement Impérial.

En réponse, je dois informer Votre Excellence que
le Secrétaire d'Etat pour les colonies a donné l'ordre
de mettre à exécution les dispositions de ce traité; et
que les Commissaires qui ont été nommés, et qui sont
responsables de leurs procédés, ont fait de temps à
autre des rapports qui ont été régulièrement transmis
au Secrétaire d'Etat, avec le plan des arpentages
exécutés par eux.

Relativement au fait que leurs arpentages ont été
poussés sur un territoire, que Votre Seigneurie con-
sidère comme étant sous le contrôle du *Bas-Canada*,
je prendrai la liberté d'observer que les limites de
l'établissement de *Madawaska*, dont M. *Rice* fait son
rapport, n'ont jamais été définies, et comme, pendant
plusieurs années il y a exercé la juridiction en qualité
de Magistrat de cette Province, charge dont il ne
s'est pas démis, il est bien informé d'un fait, que
connaissaient également les Rédacteurs du traité,
ainsi qu'il appert par la 3^e clause, savoir, que les
habitants des bords de la Rivière *St-Jean* et les Tri-
butaires étaient reconnus habitants soit du *Maine*,

Frontier.
Nouveau-
Brunswick.

du soit du *Nouveau-Brunswick* : sur ce point, je prendrai la liberté de référer Votre Seigneurie à la page 10 du Rapport supplémentaire de l'Arpenteur-Général du *Nouveau-Brunswick*, renfermé dans ma lettre à Lord *Melcaffé* du 30 décembre, 1844.

Comme les Commissaires ont suspendu leurs opérations pendant la saison d'hiver, il y a du tems de reste pour recevoir des instructions du Gouvernement de Sa Majesté avant de reprendre leurs travaux. Les seules instructions qu'ils ont reçues étaient, en termes généraux, de mettre à exécution les dispositions du traité en conformité des ordres du gouvernement de Sa Majesté, auquel il sera de mon devoir de transmettre ma correspondance avec Votre Seigneurie, et de le prier de se hâter d'arrêter les conséquences des conflits de juridiction qui se sont élevés récemment entre les deux Provinces.

J'ai, etc.

(Signé.) W. M. COLEBROOKE.

A Son Excellence

Le Très Honorable

Le Comte *CARICART*, C. C. B.

etc., etc., etc.

Impression des
Messages or-
donnée.

Ordonné, Que les dits Messages, et les Documens qui les accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill pour ac-
corder des pri-
vilèges aux
femmes ma-
riées.

Ordonné, Que *M. Cummings* ait la permission d'introduire un Bill pour accorder des privilèges aux femmes mariées, en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Armstrong*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient,—1° le Rapport du Relevé du Lac *S.-Pierre* fait par *M. Atherton*, Ingénieur Civil; 2° le Rapport du Relevé du même Lac, fait par *David Vaughan*, le Surintendant actuel; 3° le Rapport du Relevé du même Lac, par le Capitaine *Boyer*, de la Marine Royale; et 4° Copies des Contrats et Marchés faits par le Bureau des Travaux Publics, pour nourrir les hommes qu'il a employés sur le Lac *St.-Pierre* dans les années 1843, 1844, 1845 et 1846.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill relatif aux
Juifs.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Moffatt* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes de la Religion Juive.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Bill de l'Hôpi-
tal de Toronto.

Ordonné, Que *M. Boulton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Syndics de l'Hôpital de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le vingt-neuf du présent.

Bill pour in-
corporer la vil-
le de *Peter-
borough*.

Ordonné, Que *M. Hall* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la ville de *Peterborough*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Hall* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port-Hope*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonné pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Meyers* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Cobourg*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Macdonald*, de *Glengary*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Kingston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par l'Honorable *M. Aylwin*,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse de l'Honorable Conseil Législatif à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, au sujet des Iles de la *Magdeleine*; que le blanc en icelle soit rempli par les mots "et Assemblée Législative," et que la dite Adresse soit signée par *M. l'Orateur* de la part de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour iaformer leurs Honneurs que cette Chambre a concouru dans l'Adresse à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement, au sujet des Iles de la *Magdeleine*.

Ordonné, Que *M. Christie* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de *M. Gowan*, secondé par *M. Hale*,

Ordonné, Qu'à compter de ce jour, les mesures qui seront à l'ordre du jour soient prises suivant l'ordre de priorité dans lequel elles étaient inscrites dans le livre des Ordres du jour.

M. Stewart, de *Prescott*, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'abroger les Lois Municipales du *Bas-Canada*, et d'en faire d'autres, avec des amendemens et nouvelles dispositions, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est commé suit:—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer la présente Loi Municipale du *Bas-Canada*, et de la remplacer par d'autres dispositions.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Papineau* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer certaines dispositions, y mentionnées, et pour amender la Loi pour l'établissement d'autorités Locales ou Municipales dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Bill du Chemin
de Fer de *Peter-
borough* et
Port Hope.

Bill pour incor-
porer la com-
pagnie Manu-
facturière de
Cobourg.

Bill du Che-
min de Fer de
Montréal et
Kingston.

Adresse relative
aux Iles de
la *Magdeleine*.

Ordres du jour.

Lois Municipales,
(B. C.)

Bill.

L'Acte des Ecoles.

M. Stewart, de Bytown, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convocation d'abroger le Statut Provincial de la 8^{me} Victoria, chap. 41, communément appelé "l'Acte des Ecoles," et d'en établir un autre, avec des amendemens et nouvelles dispositions, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer le Statut Provincial de la 8^{me} Victoria, chap. 41, communément appelé "l'Acte des Ecoles," et de le remplacer par d'autres dispositions.

Ordonné, Que l'Honorable M. Papineau ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi le vingt-huit du présent.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre le bénéfice d'un certain Acte du Parlement du Haut-Canada, y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelée "Chrétiens de la Bible," et aussi pour étendre le bénéfice du dit Acte à une certaine autre dénomination appelée "Chrétiens," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Conseils de District dans le Haut-Canada à établir des réglemens concernant les maisons de tempérance, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St-Laurent et de l'Atlantique, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

Ordonné, Que la règle permanente de cette Chambre, qui exige le paiement de vingt livres sur le dit Bill, soit mise de côté, cette somme ayant été payée sur le Bill original.

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

Ordonné, Que les diverses Dépêches du Très-Honorable W. E. Gladstone, au sujet des Chemins de Fer, soient renvoyées au dit Comité.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ile Wolfe, Kingston et Toronto, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Lachine, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documents, exécutés par des Notaires dans le Bas-Canada, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Seymour a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ; Et M. Seymour a fait rapport que le Comité lui avait enjoint de remettre le Bill à la Chambre.

Résolu, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. le Solliciteur-Général Taschereau, l'Honorable M. Aylwin, M. Chabot, M. Drummond et M. Chauveau, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill relatif aux Iles de la Magdeleine, dans le Golfe St-Laurent, et pour autoriser les habitans résident de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte, intitulé : "Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de Midland, et pour en augmenter le capital," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde du Bill pour régler le droit de Commission du Shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le District de Bathurst à recevoir l'argent des écoles qui lui revient pour l'année mil huit-cent quarante-cinq, malgré que ce District n'ait point prélevé une somme égale, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

L'Honorable M. Aylwin a proposé, secondé par M. Johnston, Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour remettre en vigueur et étendre un Acte du Parlement du Haut-Canada, 3^{me} Victoria, chap. 33, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes, sous le nom et raison de Président, Directeurs et Compagnie du Havre de Bronté," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Honorable M. Aylwin a proposé, secondé par l'Honorable M. LaFontaine, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Chabot, Chauveau, DeWitt, Drummond, Johnston, LaFontaine, Lantier, MacDonell, de STORMONT, Nelson et Price.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Cauchon, Cayley, Chalmers, Daly, le Procureur-Général Draper, Gowen, Hale, Hall, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, Moffatt, Monro, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stewart, de BYTOWN, Viger et Webster.—(19.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de Wishe-Tegare-

Bill relatif aux actes notariés, (B. C.)

Bill relatif aux Iles de la Magdeleine.

Bill pour amender la Charte de la Banque Commerciale.

Bill relatif au droit de commission des Shérifs.

Bill relatif à l'argent des Ecoles pour le District de Bathurst.

Motion d'ajournement.

Bill du Havre de Bronté.

Ordres du jour.

Les Chefs et Guerriers Iroquois, etc.

hontie et autres, Chefs et Guerriers Iroquois, Algonquins et Népissings, de St.-Régis, et autres lieux, étant lu ;

Ajournement.

M. *Chabot* a proposé, secondé par M. *Bertrand*, Que la Chambre s'ajourne maintenant, et que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, Drummond, Johnston, Lacoste, La Fontaine, Lantier, MacDonell, de STORMONT, et Price.*—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley, Chalmers, Daly, le Procureur-Général Draper, Foster, Gowan, Hale, Hall, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, Moffatt, Monro, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stewart, de BYTOWN, Viger et Webster.*—(19.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. *Aylwin* a proposé, secondé par M. *Chabot*, Que la Chambre s'ajourne maintenant, et que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, De Witt, Drummond, Johnston, Lacoste, La Fontaine, Lantier, MacDonell, de STORMONT, Price et Roblin.*—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley, Chalmers, Daly, le Procureur-Général Draper, Foster, Gowan, Hale, Hall, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, Moffatt, Monro, Powell, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stewart, de BYTOWN, Viger et Webster.*—(19.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Johnston* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Aylwin*, Que la Chambre s'ajourne maintenant, et que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, De Witt, Drummond, Johnston, Lacoste, La Fontaine, MacDonell, de STORMONT, et Price.*—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley, Chalmers, Daly, le Procureur-Général Draper, Foster, Gowan, Hale, Hall, Lantier, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, Moffatt, Monro, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stewart, de BYTOWN, Viger et Webster.*—(20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Cauchon* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Aylwin*, Que la Chambre s'ajourne maintenant, et que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Chabot, Chauveau, De Witt et Johnston.*—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley, Chalmers, Daly, le Procureur-Général Draper, Foster, Gowan, Hale, Hall, Lantier, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, Moffatt, Monro, Powell, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stewart, de BYTOWN, Viger et Webster.*—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Chauveau* a proposé, secondé par M. *Chabot*, Que la Chambre s'ajourne maintenant, et que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suite :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt et Johnston.*—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley, Chalmers, Daly, le Procureur-Général Draper, Foster, Gowan, Hale, Hall, Lantier, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, Moffatt, Monro, Powell, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stewart, de BYTOWN, Viger et Webster.*—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Wishe Tegarihontie*, et autres Chefs et Guerriers, *Iroquois, Algonquins et Népissings de St.-Régis*, et autres lieux, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Webster* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Webster* a fait rapport que le Comité avait passé une humble Adresse à Sa Très-Excellente Majesté la Reine, laquelle Adresse a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, prenons respectueusement la liberté d'approcher de Votre Majesté, avec le dévouement le plus sincère pour son trône et sa personne, et de lui représenter que nous avons reçu, de certaines Tribus Indiennes, habitant cette partie des Domaines de Votre Majesté, une Pétition par laquelle ces Tribus nous informent que c'est l'intention du Gouvernement de Votre Majesté de discontinuer, à leur descendans qui naîtront après le premier jour du mois de mai prochain, ces allocations et équipemens annuels appelés présens, qui leur ont été jusqu'ici accordés ainsi qu'à leurs ancêtres par les illustres prédécesseurs de Votre Majesté, et nous prient de nous adresser à Votre Majesté en leurs noms, afin qu'elle continue à leur accorder ces présens comme ci-devant.

De plus, nous représentons humblement à Votre Majesté, qu'après avoir examiné ce sujet il nous semble que, depuis l'époque la plus reculée, on a toujours donné un gage de la suprématie Britannique dans l'*Amérique du Nord*, sur lequel les Indiens fondent leur réclamation et que ces présens contribuent essentiellement à leur bien-être et sont même nécessaires à leur support.

Nous soumettons humblement à Votre Majesté que, suivant notre opinion, la discontinuation de ces présens sera considérée, par les Indiens, comme une violation d'un contrat sacré fait à leur avantage, et produira chez eux un grand mécontentement et affectera, nous craignons, leur loyauté et le dévouement

Ajournement.

Chefs et Guerriers Iroquois, etc.

Adresse à la Reine.

Adresse à la Reine.

qu'ils ont aujourd'hui pour la Couronne d'Angleterre et la personne de Votre Majesté.

A ces causes, nous osons soumettre en toute humilité à Votre Majesté que nous n'accomplirions pas notre devoir envers Votre Majesté ou envers cette race intéressante (qui n'est pas la moins importante dans cette partie de l'hémisphère Occidental, portion si brillante des Domaines de Votre Majesté) si nous ne sollicitons, à cette occasion, très respectueusement, qu'il plaise à Votre Majesté de vouloir bien intervenir, et empêcher la discontinuation de ces présens aux aborigènes de l'Amérique Britannique du Nord et à leurs descendans.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Bills des Chemins de Fer.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour refondre en un seul Acte, certaines dispositions insérées ordinairement dans les Actes qui autorisent la construction de Chemins de Fer, étant lu ;

Ordonné, que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill relatif au Gore de Gloucester.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour déterminer et établir le cours des lignes latérales des Lots dans le Gore du Township de Gloucester, dans le District de *Dalhousie*," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Stewart*, de *Bytown*, rapporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Ordres du jour tenus.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain, et que la Chambre s'ajourne maintenant.

La Chambre s'est alors ajournée.

Martis, 21^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Député Sergeant d'Armes.

M. CHRISTIE a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, que M. *André Leroux* dit *Cardinal*, agisse comme Député du Sergeant d'Armes, durant l'absence temporaire de cet officier, pour les affaires de la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Colville*, *Daly*, *DeWitt*, *Dickson*, *Drummond*, *Hale*, *Jobin*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Latterrière*, *Laurin*, *MacDonell*, de STORMONT, *Méthot*, *Papineau*, *Powell*, *Price*, *Roblin*, *Rousseau*, le Procureur-Général *Smith*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin*, *Baldwin*, *Boulton*, *Brooks*, *Caley*, *Chalmers*, *Cummings*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hall*, *LeBoutillier*, *Macdonald*, de GLENGARY, *Madonald* de KINGSTON, *McConnell*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Petrie*, *Riddell*, *Robinson*, *Scott*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Stewart*, de BYTOWN, *Stewart*, de PRESCOTT, *Webster*, *Williams* et *Woods*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Une Pétition de *John O. Hatt*, écuyer, de la Ville de *Hamilton*, Président de la Commission, nommée pour recevoir des témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour la division Ouest de *Hallon*, a été

présentée à la Chambre par M. *Williams*, laquelle a été reçue et lue, exposant :—

Que votre Pétitionnaire a eu l'honneur, pendant la dernière Session de votre Honorable Chambre d'être nommé Commissaire sous le scing et sceau de l'Orateur, conjointement avec *Samuel Black Freeman*, et *Miles O'Reilly*, écuyers, aux fins d'interroger les témoins dans l'élection contestée de la Division Ouest du Comté de *Hallon* ; qu'il en a rempli les devoirs, en obéissance à l'ordre de votre Honorable Chambre malgré les inconvéniens que cela entraînait pour lui ; qu'avant d'entrer en fonctions, votre Pétitionnaire a prêté le serment requis par l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, passé dans la huitième année du Règne de feu Sa Majesté, le Roi *George* Quatrième, intitulé : "Acte pour continuer et amender la loi maintenant en vigueur pour décider les élections contestées," dans la Cédule A, du dit Acte y annexée, en présence des autres ; Commissaires *Miles O'Reilly* et *Samuel Black Freeman*, et autres ; qu'après avoir prêté le dit serment, votre Pétitionnaire administra le serment aux dits Commissaires *Miles O'Reilly* et *Samuel Black Freeman*, ainsi que le serment prescrit par l'Acte, à *Robert Nichol Law*, Greffier de la Commission, et que les dits sermons ont été prêtés en présence de votre Pétitionnaire.

Que votre Pétitionnaire a ensuite procédé, de concert avec les dits Commissaires, à interroger les témoins des parties concernées dans la dite élection contestée ; qu'après avoir reçu les témoignages et interrogé les témoins des dites parties, nommés dans les listes fournies à votre Honorable Chambre il a, conjointement avec les autres Commissaires *Miles O'Reilly* et *Samuel Black Freeman*, fait faire une copie des minutes de leurs procédés, et des témoignages par eux reçus, et qu'après l'avoir collationnée, il l'a transmise sans retard, sous les seings et sceaux des Commissaires, à l'Orateur de votre Honorable Chambre, pour être déposée suivant les formalités voulues par la loi.

Qu'après avoir exécuté la dite Commission, votre Pétitionnaire a reçu l'ordre de votre Honorable Chambre de comparaître, avec les autres Commissaires, à la Barre de votre Honorable Chambre, pour rendre compte de leur prétendue négligence en n'obéissant pas aux ordres de la Chambre, et aux réquisitions du Statut pour diriger leurs procédés en vertu de la dite Commission d'après laquelle votre Pétitionnaire et les autres Commissaires ont agi, et d'apporter avec eux l'original des minutes de leurs procédés. Qu'après avoir examiné les procédés adoptés en vertu de la dite Commission, votre Pétitionnaire ni ses confrères ne peuvent voir en quoi ils se soient rendus coupables de négligence dans l'accomplissement des devoirs pénibles et onéreux qui leur étaient imposés par votre Honorable Chambre, et qu'ils ont cru devoir accomplir en recevant l'ordre de votre Honorable Chambre, malgré que cela entraînait des sacrifices personnels pour eux.

Que votre Pétitionnaire et *Samuel Black Freeman*, sont maintenant ici pour comparaître à la barre de votre Honorable Chambre, conformément à son ordre, et qu'ils ont apporté avec eux l'original des minutes de leurs procédés et des témoignages qu'ils ont reçus.

Que votre Pétitionnaire a fait tous ses efforts pour remplir les devoirs exigés de lui par votre Honorable Chambre d'après le serment solennel prêté de commencer à exécuter la dite Commission, et qu'il s'est, dans son humble opinion, conformé à tous égards aux ordres de votre Honorable Chambre, et aux réquisitions du Statut en vertu duquel, lui et les Commissaires ont agi.

Pourquoi votre Pétitionnaire prie humblement votre Honorable Chambre de vouloir bien ordonner

Election de Halton Ouest.

Election de
Haltan Ouest.

que votre Pétitionnaire ne soit plus contraint de comparaître à la Barre de votre Honorable Chambre.

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

JOHN O. HATT.

Montréal, 21 avril, 1846.

Une Pétition de *Samuel Black Freeman*, écuyer, l'un des Commissaires nommés pour recevoir des témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour la Division Ouest de *Haltan*, a été présentée à la Chambre par *M. Williams*, laquelle a été reçue et lue, exposant:—

Que lui et les autres Commissaires, ainsi que leur Secrétaire, ont prêté les sermens prescrit par la loi, dans ces sortes d'affaires, et qu'il s'est ensuite conformé en tout et qu'il a obéi aux dispositions de la Loi et aux ordres contenus dans le Warrant de l'Orateur de votre Honorable Chambre, pour prendre et recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée de *Haltan Ouest*, au meilleur de sa connaissance et de son jugement. A ces causes, il demande qu'il plaise gracieusement à Votre Honorable Chambre de le décharger de toute accusation.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par *M. Scott*,—la Pétition de *John Oswald*, et autres, habitans de la Paroisse de *St-Augustin*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*; la Pétition de *L. E. Globensky*, et autres, de la Paroisse de *St-Scholastique*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*; et la Pétition de *William Morrin*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St-Augustin*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,—la Pétition de *Charles C. Cotton*, et autres, de *Shefford*, et autres Townships, dans les Districts de *Shefford* et *Saint-Johns*; la Pétition de *William Baker*, et autres, Syndics de l'Académie de *Dunham*; et la Pétition d'*Andrew Billing*, et autres, du Township de *Sutton*, dans le Comté de *Missisquoi*.

Par l'Honorable *M. Baldwin*,—la Pétition de *Hosea Shaw*, et autres, de *Brock*, et autres Townships, dans le District de *Home*.

Par *M. Lantier*,—la Pétition de *Philip Hoofstetter*, et autres, de la Paroisse de *St-Joseph-des-Soulanges*, dans le Comté de *Vaudreuil*.

Par *M. Woods*,—la Pétition du Révérend *William H. Nobson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Chatham*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Macdonald*, de *Glengary*,—la Pétition du Révérend *William Fraser*, et autres, habitans de l'établissement de *Breadalbane*, *Glengary*.

Par *M. Meyers*,—la Pétition du Révérend *J. Wilson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la mission de *Colborne* et *Grafton*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Webster*,—la Pétition de *James Hamilton*, et autres, de *Dunfrie*, *Waterloo*, et autres Townships.

Par *M. Monro*,—la Pétition de *William Armstrong*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Markham* et *Vaughan*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Cummings*,—la Pétition du Révérend *William Leeming*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Stamford*, dans la Paroisse de *Chippewa*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Powell*,—la Pétition de *Phillip Austin*, Président, et *James Covernton*, Secrétaire de la Société d'Agriculture du District de *Talbot*.

Par *M. Smith*, de *Wentworth*,—la Pétition du Révérend *John Harbin*, et autres, les Ministres et les Membres de l'Eglise de la "Nouvelle Jérusalem."

Par *M. Laurin*,—la Pétition de *S. F. Goudreault*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St-Jean-Des-*

chaillons, dans le Comté *Lotbinière*; et la Pétition de *Jean-Baptiste Laliberté*, Lieutenant dans le premier Bataillon de Milice, dans le Comté de *Lotbinière*.

Par *M. Gowan*,—la Pétition de *Frédéric Muck*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Amherstburg*, et ses environs, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition de *Robert Ferguson*, et autres, de *Kitley*, et autres Townships, dans le Comté de *Leeds*.

Par *M. Hale*,—la Pétition d'*Archibald Campbell*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*.

Par *M. Boulton*,—la Pétition de *H. B. Wilson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Hamilton*, dans le District de *Gore*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition de *John O. Hatt*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la ville de *Hamilton*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Chabot*,—la Pétition de *Julien Chouinard*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*.

Un Bill grossoyé pour étendre le bénéfice d'un certain Acte du Parlement du *Haut-Canada*, y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelée "Chrétiens de la Bible," et aussi pour étendre le bénéfice du dit Acte à une certaine autre dénomination appelée "Chrétiens," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Williams* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour remettre en vigueur et étendre un Acte du Parlement du *Haut-Canada*, 3^{me} *Victoria*, chap. 33, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Bronté*," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Chalmers* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que la Pétition de *Jean Villers*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St-Louis* de *Lotbinière*, dans le Comté de *Lotbinière*, dans le District de *Québec*, soit renvoyé au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Julien Demers*, écuyer, et autres, des Paroisses de *St-Croix* et *St-Flavien*, dans le Comté de *Lotbinière*, et autres ordres de renvoi.

M. Dickson, Président du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermatinger*, écuyer, pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce jour, conformément à l'ajournement, mais qu'il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de Messieurs *Seymour*, *Lacoste*, *McConnell* et *Williams*.

Ordonné, Que *M. Seymour*, Membre pour le Comté de *Lennox* et *Addington*, *M. Lacoste*, Membre pour le Comté de *Chambly*, *M. McConnell*, Membre pour le Comté de *Stanstead*, et *M. Williams*, Membre pour le Comté de *Durham*, assistent chacun à leurs places dans cette Chambre, demain.

M. Price a proposé, secondé par l'Honorable *M. Baldwin*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute accusation ou accusations, qui peuvent avoir été portées par le Chancelier de l'Université de *King's College* pour

Pétitions présentées.

Bill relatif aux Chrétiens de la Bible.

Bill du Havre de Bronté.

Pétition de J. Villers, écr., et autres, renvoyée.

Election de Middlesex.

Membres requis d'assister à leurs places, demain.

Adresse relative à King's College.

Pétitions présentées.

le tems d'alors, depuis l'ouverture de l'Université, contre aucun des Membres du Conseil du Collège, avec les réponses qui peuvent avoir été faites aux dites accusations, et tous les Documents qui y ont rapport.

Amendement. M. *Boulton* a proposé en amendement, secondé par l'Honorable M. *Aylwin*, que les mots suivans soient ajoutés à la dite motion, "et aussi, toutes correspondances qui ont été échangées entre Son Excellence, comme Chancelier de l'Université de King's College et le dit Collège, et les réponses qui y ont été faites, et aussi, toute autre correspondance de la part d'aucune autre institution en cette Province relativement à King's College."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et

Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Dickson* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher de pêcher avec des Filets sur les rivages des Lacs dans le Haut-Canada, depuis le dixième jour de juin jusqu'au premier jour de septembre de chaque année.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *James Ferrier*, écuyer, Maire, et autres, Membres du Conseil Municipal de la Cité de *Montréal*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par l'Honorable M. *Moffatt*,

Résolu, Que le Quorum du Comité Spécial sur les chemins de Fer soit réduit à cinq, la Chambre ayant accordé des congés d'absence à M. *Prince* et à M. *Cameron*.

L'Ordre de la comparution de *John O'Gilvie Hatt*, *Samuel Black Freeman*, écuyers, Commissaires nommés pour recevoir des témoignages sur l'élection contestée, pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, à la Barre de cette Chambre, étant lu;

Les dits Commissaires ont été appelés en conséquence, et ont comparu à la Barre de la Chambre.

John O'Gilvie Hatt, écuyer, interrogé:—

Avez-vous quelque chose de plus à dire en extenuation de votre conduite, que ce qui est contenu dans votre Pétition à cette Chambre ce jour?—Je n'ai rien de plus à dire à cette Honorable Chambre.

Samuel Black Freeman, écuyer, interrogé:—

Avez-vous quelque chose de plus à dire en extenuation de votre conduite, que ce qui est dans votre Pétition à cette Chambre ce jour?—Rien de plus.

Ordonné, Que *John O'Gilvie Hatt* et *Samuel Black Freeman*, écuyers, reçoivent l'ordre de se retirer.

M. *Hatt* et M. *Freeman* se sont alors retirés.

L'Honorable M. *Baldwin* a proposé, secondé par M. *Price*, Que le Président du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les merites de la Pétition contre l'élection et le retour du Membre siégeant pour la Division Ouest de *Halton*, reçoive l'ordre d'être présent à sa place, avec la Commission pour prendre des témoignages, émanée dans cette affaire, et le Rapport sur icelle.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suite:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Boutillier*, *Chauveau*, *Desaunier*, *DeWitt*, *Franchère*, *Jobin*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *MacDonell*, de STORMONT, *Merritt*, *Méthot*, *Price*, *Rousseau*, *Taché* et *Thompson*.—(22).

CONTRE.

Messieurs *Aylwin*, *Boulton*, *Brooks*, *Cayley*, *Chabot*, *Chalmers*, *Christie*, *Colville*, *Cummings*, *Daly*, *DeBleury*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Johnston*, *Lacoste*, *LeBoutillier*, *Macdonald*, de CORNWALL, *Macdonald*, de KINGSTON, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Papineau*, *Petrie*, *Riddell*, *Robinson*, *Roblin*, *Scott*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de FRONTENAC, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de WENTWORTH, *Stewart*, de BYTOWN, *Stewart*, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Viger*, *Williams* et *Woods*.—(49).

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Williams* a proposé, secondé par M. *Chalmers*, que l'Ordre de cette Chambre d'hier, pour la comparution de *John O'Gilvie Hatt* et *Samuel Black Freeman*, écuyers, Commissaires nommés pour prendre et recevoir des témoignages, dans l'affaire de l'élection contestée pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, à la Barre de la Chambre, soit déchargé; et que les susnommés soient admonétés et déchargés.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé en amendement, secondé par M. *Merritt*, Que tous les mots après le mot "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "les dits *John O'Gilvie Hatt* et *William Black Freeman*, écuyers, soient déchargés, et que le Greffier de la Chambre, ait ordre de les rembourser du montant des dépenses qu'ils ont encourues en obéissant à l'Ordre de la "Chambre."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Brooks*, *Dickson*, *Ermatinger*, *Hale*, *Hall*, *Macdonald*, de CORNWALL, *Macdonald*, de KINGSTON, *Merritt*, *Meyers*, *Moffatt*, *Riddell*, *Robinson*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Thompson*, *Webster* et *Woods*.—(18).

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chalmers*, *Chauveau*, *Christie*, *Colville*, *Cummings*, *DeBleury*, *Desaunier*, *DeWitt*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Duggan*, *Foster*, *Franchère*, *Gowan*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *LeBoutillier*, *LeMoine*, *Leslie*, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell*, *Méthot*, *Monro*, *Murney*, *Nelson*, *Papineau*, *Powell*, *Petrie*, *Price*, *Roblin*, *Rousseau*, *Seymour*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de WENTWORTH, *Stewart*, de BYTOWN, *Stewart*, de PRESCOTT, *Taché*, *Viger* et *Williams*.—(53).

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Boulton* a proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, Que les mots "admonétés et," dans la dite motion, soient retranchés.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Brooks*, *Cayley*, *Colville*, *Cummings*, *DeBleury*, *Dickson*, *Drummond*, *Ermatinger*, *Foster*, *Hale*, *Hall*, *Macdonald*, de CORNWALL, *Mac-*

Election de
Halton Ouest.

Amendement.

Bill relatif aux
pêches, sur les
rivages des
lacs.

Impression
d'une pétition
ordonnée.

Réduction du
Quorum d'un
Comité.

Election de
Halton Ouest.

Election de
Haut-Québec.

donald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, McConnell, Merritt, Meyers, Moffatt, Mouró, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stewart, de BYROWN, Stewart, de PRESCOTT, Thompson, Webster et Woods.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Desautier, DeWitt, le Procureur-Général Draper, Duggan, Franchère, Gowan, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeBoutillier, LeMoine, Leslie, Méthot, Murney, Nelson, Papineau, Powell, Petrie, Price, Roblin, Rousseau, Scott, le Solliciteur-Général Sherwood, le Procureur-Général Smith, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Williams. (45).*

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Colvile, DeBleury, Desautier, DeWitt, le Procureur-Général Draper, Duggan, Franchère, Gowan, Hale, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeBoutillier, LeMoine, Leslie, Macdonell, de DUNDAS, Méthot, Murney, Nelson, Papineau, Powell, Petrie, Price, Rousseau, Scott, le Solliciteur-Général Sherwood, le Procureur-Général Smith, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Williams.—(46.)*

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Brooks, Cumming, Dickson, Ermatinger, Foster, Hall, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de GLENGARY, McConnell, Merritt, Meyers, Moffatt, Mouró, Riddell, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stewart, de BYROWN, Stewart, de PRESCOTT, Thompson, Webster et Woods. (26.)*

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il se proposait d'adresser la parole aux Commissaires dans les termes suivants, savoir:—

John O'Gilvie Hatt et Samuel Black Freeman, écuyers.

Vous connaissez sans doute l'importance de la décision du Comité d'Élection et de cette Chambre sur cette matière. Elle est d'autant plus importante qu'il ne sera peut-être pas au pouvoir de cette Chambre de remédier entièrement à cet oubli de devoir de votre part, relativement à la dite élection contestée.

En conséquence, il est de mon devoir de vous admonéter, par ordre de la Chambre, pour vous servir de règle par la suite, tant pour vous-même que pour d'autres; et, l'ayant fait, je crois devoir vous communiquer l'ordre de la Chambre de vous renvoyer sans autre formalité.

Ordonné, Que *John O'Gilvie Hatt, écuyer, et Samuel Black Freeman, écuyer, comparassent maintenant à la Barre de la Chambre.*

Le dit *John O'Gilvie Hatt, écuyer, et Samuel Black Freeman, écuyer, ont été alors appelés à la Barre de la Chambre, et admonétés par M. l'Orateur, et déchargés,*

Ensuite ils se sont retirés.

Sur motion de l'Honorable M. *Cayley, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith,*

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en consi-

dération la convenance d'amender l'Acte 6^{me} 6 Vic. chap. Vict. chap. 31, et la cédule des droits accordés par la 8^{me} Vict. chap. 3, soit maintenant appelé.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 6^{me} Vict. chap. 31, et la cédule des droits accordés par la 8^{me} Vict. chap. 3, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Méthot* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Et M. *Méthot* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait Ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir; et que le Comité lui avait de plus enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour l'établissement et le support plus efficace d'Écoles élémentaires dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Chabot* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Chabot* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper, secondé par M. Hall,*

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 22° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 186.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Macdonell, de Dundas,*—la Pétition de *John A. Pierce, et autres, qui ont acheté des parts de terres de feu le capitaine William Duncan, de Williamsburg, dans le Comté de Dundas.*

Par M. *Merritt,*—la Pétition de *Joseph Browitt, et autres, de Dereham, et autres townships, dans le District de Brock.*

Par l'Honorable M. *Aylwin,*—la Pétition de *Robert Julian, Assistant-Maitre de Havre du Port de Québec.*

Par M. *Murney,*—la Pétition de *William Tremain, et autres, manufacturiers de bois, et autres, et la Pétition d'Edward Hollingsworth, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township de Tyendinaga, dans le Diocèse de Toronto.*

Par M. *McConnell,*—la Pétition du Révérend *David Gibbs, A. M., et autres, de Granby.*

Par M. *Chabot,*—la Pétition de *Pierre Curodeau, et autres, Pilotes pour et au-dessous du Havre de Québec; et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec.*

Par M. *Seymour,*—la Pétition du Révérend *Paul Shirley, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Toronto.*

Pétitions pré-
sentées.

Par M. Leslie, — la Pétition de Pierre Pagé, et autres, Pilotes pour le Havre de Montréal.

Par M. Taché, — la Pétition de P. M. Sordard, écuyer, Maire, et Amable Morin, Secrétaire, de la part du Conseil Municipal de la Paroisse de St.-Rock-des-Aulnets.

Par M. Chauveau, — la Pétition de Ferdinand Murphy, et autres, de la Paroisse de St.-Gabriel-de-Vulcarlier.

Par M. Scott, — la Pétition de William Parks, et autres, de la Paroisse de St.-Benoît, dans le Comté du Lac-des-deux-Montagnes.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De Joseph Hovington, et Epruim Tremblay, de Tadousac, dans le Comté de Saguenay, Navigateurs, demandant qu'il ne soit accordé aucun privilège exclusif aux personnes qui ont demandé, par une Pétition, à être nommés Pilotes Licenciés pour le Saguenay.

De William Price, écuyer, de la Cité de Québec, demandant que certains individus, employés par lui comme Pilotes, ne reçoivent pas de Licences comme Pilotes pour le Saguenay, ainsi qu'ils l'ont demandé par leur Pétition.

Du Révérend Pierre M. Mignault, Fondateur et Supérieur du Collège de Chambly, demandant une allocation en faveur du dit Collège.

De G. W. Arnold, et autres, de Brockville demandant que les Syndics d'un certain lot de terrain, situé dans la dite ville ne soient pas autorisés à posséder le dit lot, excepté pour les fins d'une Ecole des Enfants, ni d'en disposer autrement que pour l'avantage des acheteurs du dit lot.

D'Isaac Beecher, de la ville de Brockville, dans le District de Johnston, demandant une Patente pour une amélioration du Moulin à Tan, pour moudre l'écorce.

Résolu, Que la Règle de cette Chambre, qui limite le tems pour recevoir des Pétitions privées, soit mise de côté par rapport à la dite Pétition.

Du Révérend David Gibbs, A. M., et autres, du Township de Granby, dans le Comté de Shefford, demandant que toutes les classes de Sa Majesté en cette Province aient une part égale dans l'administration et les avantages de King's College, et qu'il ne soit accordé aucune allocation au Collège McGill, excepté à ces conditions.

D'E. Henwood, Secrétaire, de la part du Bureau Médical du Canada-Ouest demandant une copie de tout Bill qui pourrait être introduit dans la Chambre, qui toucherait leur intérêt, et qu'il fut permis au dit Bureau d'exprimer son opinion sur un tel Bill, avant sa passation.

D'A. Proudfoot, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Trusfalgar, dans le Diocèse de Toronto; et du Révérend John A. Mulock, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces Terres.

Du Révérend R. R. Burrage, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de Québec, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces Terres.

De Jeffery Hale, écuyer, et autres, Officiers et Membres de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne, demandant un Acte d'Incorporation.

Résolu, Que la règle de cette Chambre, qui limite le tems pour recevoir des Pétitions privées, soit mise de côté, par rapport à la dite Pétition.

De John Thom, et autres, du Township de Scarborough, dans le district de Home, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé; mais que les revenus qui en proviennent soient appropriés à l'avancement de l'instruction publique.

Du Très-Révérend Lord Evêque de Toronto, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Cité de Toronto, demandant que la dite Eglise ait le contrôle de sa part du Fonds des Ecoles Élémentaires.

Du Bureau de Commerce de la Cité de Toronto, demandant qu'il soit présenté une Adresse à Sa Majesté pour obtenir une réduction des Droits Protecteurs Impériaux de la Douane en Canada, et la révocation du Droit Provincial sur les blés étrangers.

De M. Townsend, et autres, Commissaires d'Ecoles pour la Municipalité de Clarenceville, dans le District de Montréal, demandant des amendemens à l'Acte des Ecoles Élémentaires.

De John Mathison et James Grant, du Township de Zorra, dans le District de Brock, demandant qu'il leur soit permis d'acheter un certain Lot des Réserves du Clergé, sur lequel ils se sont établis, au même prix que se vendent les terres dans le voisinage du dit Lot.

De N. B. Doucet et L. R. Lacoste, écuyer, de la part des Notaires Publics du District de Montréal, demandant que le Bill introduit pendant la présente Session, pour régler les formalités des Actes authentiques passés par devant Notaires, ne devienne pas Loi.

D'O. Dorman, et autres, du Township de Pelton, dans le District de Montréal, demandant une allocation pour compléter un certain Chemin depuis Sutton, à travers le dit Township, jusqu'au Lac Magog.

De F. B. Blanchard, écuyer, et autres, du Township de Kingsy, dans le Comté de Drummond, se plaignant de certaines nominations de milice et demandant justice.

De Donald Cameron, du Township de Thorah, dans le District de Home, se plaignant de ce que certaines réclamations, que lui et ses compagnons ont contre le Gouvernement Provincial, n'ont jamais été liquidées, et demandant une enquête à ce sujet.

De William Bates, et autres, de Kitley, et autres Townships, dans le District de Johnstown, se plaignant de ce que le Député-Maitre-Général des Postes a refusé de se rendre à leur juste demande, et demandant justice.

De John Sriver, Marchand, du Township de Hemmingsford, demandant que les lois qui existent dans les Seigneuries, relativement à la disposition des effets appartenant à des héritiers mineurs, soient mises en vigueur dans les Townships.

De John Watch, écuyer, et autres, du voisinage de Woodstock, dans le District de Brock, demandant la révocation du droit imposé sur le sel, et qu'il ne soit aucun nouvel encouragement à l'imposition des produits Agricoles Américains.

Résolu, Que la Pétition d'Horatio N. Falton, écuyer, et autres, Citoyens de Québec, et habitants de la Paroisse de la Pointe-Lévi, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Aylwin, M. le Solliciteur-Général Taschereau, M. Laurin, M. Christie et M. Taché, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de Norman Jones, et autres, des Townships de Markham et Whitchurch, dans le District de Home soit renvoyée à

Pétitions ren-
voyées à des
comités.H. N. Falton,
et autres.

un Comité Spécial, composé de M. Munro, l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood et M. Roblin, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu. Que la Pétition de *John Leslie*, et autres, habitans du Township de *Flamborough Ouest*, dans le District de *Gore*; la Pétition de *Moses Young*, et autres, du Township de *Dumfries*, dans le Comté de *Haltou*; la Pétition de *David Rintoul*, et autres, du Township de *Beverley*; la Pétition de *Thomas G. Coyne*, et autres, du Township de *Dunwich*, dans le District de *London*; la Pétition de *Luther H. Cronk*, et autres, du Township de *Whitby*; la Pétition de *David Buchan*, et autres, du Village de *Paris*, dans le District de *Gore*; la Pétition du Révérend *R. McCosh*, de la part de la Congrégation Presbytérienne de *Paris*; la Pétition de *John Johnston*, et autres, des Townships d'*Uxbridge* et *Scott*; et la Pétition de *John Bogart*, et autres, du Township de *Whitchurch*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*, et autres Ordres de renvoi.

Résolu. Que la Pétition de *Donald Cameron*, du Township de *Thorah*, dans le District de *Home*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Stewart*, de *Bytown*, *M. Price*, *M. Dickson*, *M. Williams*, *M. McDonnell*, de *Dundas*, *M. Macdonald*, de *Kingston*, et *M. Roblin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que la Pétition de *William Price*, écuyer, de la Cité de *Québec*, et la Pétition de *Joseph Hovington* et *Ephraïm Tremblay*, de *Tadousac*, dans le Comté de *Saguenay*, Navigateurs, soient renvoyées au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *James Alexander*, et autres, Navigateurs, résidant dans le Comté de *Saguenay*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné. Que la Pétition de *William Bates*, et autres, de *Ritley*, et autres Townships, dans le District de *Johnstown*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir au sujet du Département du Bureau des Postes.

M. Chabot, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, avec pouvoir de faire rapport de tems à autres, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a examiné les deux Pétitions des dits Maire et Conseillers, demandant respectivement la révocation d'un certain Acte de la 6^{me} *Victoria*, chap. 23, intitulé: "Acte pour incorporer une Compagnie sous les nom et raison de la Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de *Québec*," et que des pouvoirs semblables à ceux accordés par cet Acte soient conférés à la Corporation de *Québec*; et, après avoir reçu des témoignages sur ce sujet dont il fait rapport avec les présentes, il prend la liberté de recommander qu'il soit fait droit à la prière contenue dans les dites Pétitions.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

James Dean, écuyer, de *Québec*, est appelé et interrogé:—

1. Êtes-vous l'un des Membres de la Compagnie de l'Eau et du Gaz de *Québec*, incorporé par l'Acte de la 6^{me} *Victoria*, chap. 23?—Je l'étais en premier lieu, mais je ne le suis plus maintenant.

2. La dite Compagnie a-t-elle commencé quelque un Rapport des ouvrages pour le Gaz ou l'Eau, mentionnés dans le dit Acte?—Non.

3. La dite Compagnie a-t-elle l'intention ou est-il en son pouvoir de compléter ces ouvrages dans le délai prescrit par l'Acte?—Quant aux ouvrages pour le Gaz, je crois que non; peut-être pourrait-elle compléter les travaux pour l'Eau.

4. La Compagnie a-t-elle l'intention de commencer ses opérations et de mettre à effet son Acte d'Incorporation?—Je ne puis le dire; je n'ai eu rien à faire avec la Compagnie depuis environ deux ans.

George O'Kill Stuart, écuyer, Maire de la Cité de *Québec*, est appelé et interrogé:—

5. La Cité de *Québec* est-elle éclairée de quelque manière à l'heure qu'il est?—La grande voie de communication entre la Haute-Ville et la Basse-Ville est éclairée de tems à autre, et l'a été jusqu'à tout dernièrement. Les rues éclairées sont la rue *St-Pierre*, la rue *St-Jean* et la rue de la *Fabrique*.

6. A quelle cause attribuez-vous le manque d'éclairage dans toute l'étendue de la Cité?—A la confiance des citoyens de *Québec*, dans la formation d'une Compagnie en vertu du Statut Provincial de la 6^{me} *Victoria*, chap. 23, laquelle Compagnie n'a pas encore été formée, et aussi à la circonstance que la Corporation de *Québec* n'est pas munie de pouvoirs suffisans pour cet objet.

7. Serait-il possible de mettre les ouvrages à Gaz nécessaires pour l'éclairage de la Cité de *Québec* d'ici au 12 octobre prochain?—C'est impossible.

8. Quelle est la population de *Québec*?—Je crois qu'elle est de 35,000 âmes.

9. Le Comité est informé que vous avez voyagé sur le continent de l'*Amérique*, avez-vous connaissance de quelque Cité sur ce continent, avec une population égale à celle de *Québec*, qui ne soit pas éclairée soit au moyen de l'Huile ou du Gaz?—Je n'en connais pas.

10. Veuillez indiquer les pouvoirs que la Corporation de *Québec* désirerait obtenir afin de pouvoir éclairer la Cité et l'approvisionner d'Eau?—Elle aurait besoin des pouvoirs conférés par l'Acte ci-dessus mentionné, avec le droit de louer ou transporter à des individus, pour un tems limité, le droit d'établir des ouvrages pour l'eau dans le cas où elle ne pourrait se procurer l'argent nécessaire, ou ne trouverait pas expédient de le faire; il faudrait aussi qu'elle fût autorisée à emprunter l'argent nécessaire pour la construction des ouvrages.

11. De quelle manière la Cité de *Québec* est-elle maintenant approvisionnée d'Eau?—Principalement à même le Fleuve *St-Laurent*, par des charretiers, ce qui est très dispendieux et incommode; et l'eau transportée de cette manière n'est pas pure, principalement au printemps.

12. En cas d'incendie, comment obtient-on de l'eau, et est-il difficile de s'en procurer?—L'eau est principalement fournie par des charretiers, mais, à cause de la situation des lieux, il est impossible de s'en procurer assez à tems, et dans l'hiver on ne peut s'en procurer d'aucune manière.

13. De quelle manière vous proposeriez-vous d'obtenir les fonds nécessaires pour la construction des ouvrages pour le Gaz et l'Eau, et quelle garantie pourriez-vous donner pour le placement des sommes destinées à cet objet?—La somme que la Cité est maintenant autorisée à emprunter, en vertu de son Acte d'Incorporation, est tout-à-fait insuffisante pour cet objet, et il est nécessaire d'autoriser la Corporation à réaliser une somme suffisante pour cet objet spécial, au moyen d'un emprunt sur débentures: je pense que l'argent ainsi emprunté devrait être garanti sur les édifices et les ouvrages construits pour cet objet, et sur les revenus qui en proviendront.

J. Leslie, et autres.

M. Young, et autres.

D. Rintoul, et autres.

T. G. Coyne, et autres.

J. H. Cronk, et autres.

D. Buchan, et autres.

R. McCosh.

J. Johnston, et autres.

J. Bogart, et autres.

D. Cameron.

W. Price.

J. Hovington, et E. Tremblay.

W. Bates, et autres.

Le Maire et les Conseillers de *Québec*.

Rapport.

Rapport.

14. A combien évaluez-vous la somme nécessaire pour la construction des ouvrages pour le Gaz et l'Eau?— J'ai pris des informations à ce sujet, et, autant que j'en puis juger, d'après la population actuelle de la Cité, il faudrait £35,000 pour le Gaz, et £65,000 pour l'Eau.

Thomas W. Lloyd, écuyer, membre du Conseil-de-Ville de Québec, est appelé et interrogé :—

Réponse à la 5^e Question.—Elle est en partie éclairée avec de l'huile ; trois ou quatre rues sont éclairées environ quinze nuits par mois.

Réponse à la 6^e Question.—La dépense de l'éclairage à l'huile dépasse de beaucoup les moyens de la Cité ; chaque lampe qui est maintenant allumée coûte à la Corporation environ six louis par an, ce qui équivalait à payer dix-huit louis par an pour un seul bec de Gaz, parce qu'on calcule qu'un seul bec de Gaz donne plus de lumière que trois lampes à l'huile. La Corporation de la Cité n'a pas voulu établir des ouvrages pour le Gaz, en conséquence de l'incorporation de certaines personnes dans le but d'éclairer la Cité au moyen du Gaz.

Réponse à la 7^e Question.—Cela serait physiquement impossible.

Réponse à la 8^e Question.—Environ 32,000, dans les limites.

Réponse à la 9^e Question.—Je n'en connais pas. J'ai aussi voyagé dans la Grande-Bretagne, et je ne me rappelle pas avoir visité une seule ville de 5,000 habitans et au-dessus, qui ne fût éclairée au Gaz.

Réponse à la 10^e Question.—Les mêmes pouvoirs que ceux conférés à la Compagnie du Gaz et de l'Eau, par l'Acte de la 6^{me} Victoria, chap. 23, avec le droit d'emprunter de l'argent au moyen de débentures, dont le remboursement serait garanti sur les ouvrages mêmes,—et aussi le privilège de transporter ce droit à des individus ou association quelconque, si la Corporation le trouvait avantageux pour la Cité.

Réponse à la 11^e Question.—Par des puits, sur quelques places publiques, et à même les Rivières St.-Laurent et St.-Charles ; l'eau est transportée par des porteurs et des charretiers, à grands frais, et d'une manière très incommode pour les citoyens.

Réponse à la 14^e Question.—De la même manière, on n'éprouvé beaucoup de difficultés à s'en procurer en quantité insuffisante pour être de quelque utilité. Je crois que, s'il y avait eu des ouvrages pour l'Eau en mai et en juin derniers, les vastes conflagrations qui ont eu lieu alors ne seraient pas survenues.

Réponse à la 14^e Question.—£35,000 suffiraient pour le Gaz, et £65,000 pour l'Eau, en tenant compte de l'accroissement de la Cité d'ici à quelques années.

Ordonné, Que M. Chabot ait la permission d'introduire un Bill pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Chabot ait la permission d'introduire un Bill pour fournir de l'Eau à la Cité de Québec, et dans les environs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Chabot ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'Eclairage au Gaz de la Cité de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Aylwin ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Shérifs dans le Bas-Canada à faire des ventes judiciaires par licitation.

Bill des ventes par les Shérifs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

Message du Conseil Législatif.

M. L'ORATEUR, Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

“ Acte pour substituer aux amendes et actions simulées (recoveries) des formes de garantie plus simples.”

Bill relatif aux amendes et actions simulées.

“ Acte pour régulariser l'Administration de la Justice dans les Sessions Générales de la Paix, dans Gaspé, et pour diminuer certaines dépenses imposées au Trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister.”

Bill de l'Administration de la Justice dans Gaspé.

“ Acte pour incorporer “ La Communauté des Filles de la Charité,” dans la Paroisse de St.-Hyacinthe, dans le District de Montréal, pour le soin des infirmes et des malades, et autres fins.

Bill pour incorporer la Communauté des Filles de la Charité.

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mercredi, 22 avril, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a fixé demain à une heure, P. M., pour recevoir l'Adresse des deux Chambres au sujet de l'annexion des Iles de la Magdeleine à la Province de l'Ile du Prince-Edouard, et que le Conseil Législatif a ordonné que tels Membres qui forment partie du Conseil Exécutif se rendent auprès de Son Excellence, au tems ci-dessus, de la part de cette Chambre.

Adresse relative aux Iles de la Magdeleine.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de la part de cette Chambre, demain à une heure, P. M., avec l'Adresse des deux Chambres au sujet de l'annexion des Iles de la Magdeleine à la Province de l'Ile du Prince-Edouard.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Bertrand, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre tous les Documents qui lui ont été adressés, dans lesquels on se plaint des promotions récentes dans la milice, ainsi que toutes les correspondances qui ont eu lieu entre l'Adjudant-Général des Milices du Bas-Canada et les anciens Officiers de Milice, relativement aux dites promotions.

Adresse relative aux promotions faites dans la Milice. (B.-C.)

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi un division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Berthelot, Cauchon, Chauveau, De Witt, Jobin, Lacoste, Lantier, Laurin, MacDonell, de STORMONT, et Scott.—(10.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bertrand, Boulton, Boutillier, Cayley, Chabot, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, DeBleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Drummond, Duggan, Ermatinger, Foster, Franchère, Gowan, Hale, Hall, LaFontaine, Laterrière, LeBoutillier, Leslie, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, McConnell,

Bill pour révoquer l'Acte d'incorporation de la Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec.

Bill relatif à l'approvisionnement d'Eau de Québec.

Bill relatif à l'Eclairage au Gaz de Québec.

Merritt, Méthot, Meyers, Massatt, Monro, Murney, Nelson, Papineau, Powell, Riddell, Robinson, Roblin, Rousseau, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, de Wentworth, Stewart, de Bytown, Stewart, de Prescott, Taché, Thompson, Viger, Webster, Williams et Woods.—(56.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Leslie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les noms de tous les percepteurs des péages sur le Canal de *Welland*, et à l'embouchure de la Rivière *Chippewa*; le montant de leurs salaires pendant la présente année, et le montant des péages qu'ils ont perçus respectivement pendant cette période.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Aylwin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et *Melbourne*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Aylwin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de *St.-George* à *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Macdonell*, de *Dundas*, secondé par M. *Meyers*.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de vouloir bien communiquer à cette Chambre une copie des minutes des témoignages pris devant leur Honorable Chambre sur le Bill intitulé: "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, comme sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburg*, dans le District de l'Est, en cette Province."

Ordonné, Que M. *Macdonell*, de *Dundas*, porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. *Powell*, secondé par M. *Roblin*.

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Révérend *David Leavitt*, et autres, Ministres et Membres de l'Association des "Chrétiens Universalistes," du *Canada-Ouest*, et la Pétition du Révérend *Benjamin Fralick*, et autres, les Ministres et les Membres de l'Association des "Chrétiens Universalistes," pour le *Canada-Ouest* soit dissous, et que les dites Pétitions soient renvoyées au Comité Permanent des Bills Privés.

Sur motion de M. *Dickson*, secondé par M. *Merritt*,

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *William Notman*, écuyer, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Edward Ermartinger*, écuyer,

pour représenter le Comté de *Middlesex*, dans ce présent Parlement, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Lundi prochain.

L'Ordre du jour, que M. *Seymour*, M. *Lacoste*, M. *McConnell* et M. *Williams*, Membres du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de l'élection contestée pour *Middlesex*, assistent chacun à leurs places dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, M. *Seymour*, M. *Lacoste*, M. *McConnell*, et M. *Williams* se trouvant dans le moment à siéger sur un autre Comité d'Élection.

M. *Méthot*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 6^e Vict. chap. 31, et la Cédule de droits accordés par la 8^e Vict. chap. 3, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, les quelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

1^o **Résolu**, Que, dans l'opinion de ce Comité, il est expédient que les parties de l'Acte 6^e Vict. chap. 31, qui se rapportent à l'imposition d'un droit de trois chelins sterling par quartier, sur le Blé Étranger importé dans cette Province, soient révoquées.

2^o **Résolu**, Que, dans l'opinion de ce Comité, un droit de trois chelins sterling par quartier, soit imposé sur tout Blé Étranger importé dans cette Province, à moins qu'il ne soit destiné à être exporté ou à être moulu en entrepôt pour l'exportation.

3^o **Résolu**, Que, dans l'opinion de ce Comité, il est expédient que les parties de la Cédule des droits imposés par l'Acte 8^e Vict. chap. 3, qui se rapportent à l'imposition d'un droit de trois chelins sterling par quartier sur le Maïs ou Blé d'Inde importé dans cette Province d'un pays étranger, soient révoquées.

4^o **Résolu**, Que, dans l'opinion de ce Comité, un droit de trois chelins sterling par quartier soit imposé sur tout Maïs ou Blé Étranger introduit dans cette Province, à moins qu'il ne soit destiné à l'importation.

5^o **Résolu**, Que, dans l'opinion de ce Comité, il est expédient que les parties de la Cédule des droits imposés par l'Acte 8^e Vict. chap. 3, qui se rapportent à l'imposition d'un droit sur la Cassonade, le Sucre Terré et le Sucre Batard et autres Sucres non raffinés, importés dans cette Province, soient révoquées.

6^o **Résolu**, Que, dans l'opinion de ce Comité, un droit de sept chelins sterling par quintal soit imposé sur la Cassonade, le Sucre Terré, le Sucre Batard, et tous les autres Sucres importés dans cette Province.

7^o **Résolu**, Que, dans l'opinion de ce Comité, en addition aux articles énumérés dans la Cédule annexée au dit Acte 8^e Vict. chap. 3, sur lesquels des droits sont imposés, toutes descriptions de Bois de Teinture soient soumises à un droit d'un pour cent ad valorem.

Sur motion de l'Honorable M. *Cayley*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, DeWitt, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Drummond, Duggan, Ermartinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, LeBoutillier, LeMoine, Macdonald*, de *CORNWALL, Macdonald*, de *KINGSTON, McConnell, Merritt, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Scott, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de

Adresse relative à la perception des péages sur le Canal *Welland*.

Bill du Chemin de Fer de *Québec* et *Melbourne*.

Bill pour incorporer la Société *St.-George* de *Québec*.

Bill en faveur de *Juliet Vanzandt*.

Les Chrétiens Universalistes. (H.-C.)

Election de *Middlesex*.

Lecture de l'Ordre du jour pour que certains Membres comparassent à leurs places.

Le dit ordre est déchargé.

Acte 6^e Vict. ch. 31, et 8^e Vict. ch. 3. (Droits de Douanes.)

Résolutions.

Résolutions.

BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger, Webster et Woods.*—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Franchère, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, MacDonell*, de STORMONT, *Méthot, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Seymour, Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson et Williams.*—(28.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, DeWitt, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Drummond, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Lantier, LeBoutillier, LeMoine, Macdonald*, de CORNWALL, *Macdonald*, de KINGSTON, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Scott, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, le Procureur-Général *Smith, Smith*, de WENTWORTH, *Stewart*, de BYTOWN, *Stewart*, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger, Webster et Woods.*—(43.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Desautier, Franchère, Jobin, Johnston, Lacoste, LaFontaine, Laurin, Leslie, MacDonell*, de STORMONT, *Méthot, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Seymour et Taché.*—(23.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Les quatrième et cinquième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur icelle, elles ont été unanimement adoptées.

La sixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau,

L'Honorable M. *Aylwin* a proposé, secondé par M. *Chauveau*, Que la dite Résolution soit de nouveau soumise à un Comité de toute la Chambre, pour considérer encore le droit que cette Résolution propose d'imposer.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Drummond, Franchère, Jobin, Johnston, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Macdonald*, de GLENGARY, *MacDonell*, de STORMONT, *Merritt, Méthot, Powell, Price, Rousseau, Smith*, de WENTWORTH, et *Taché.*—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, LeBoutillier, Leslie, Macdonald*, de CORNWALL, *Macdonald*, de KINGSTON, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, Scott, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de BYTOWN, *Stewart*, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger, Webster et Woods.*—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolutions.

La sixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, LeBoutillier, Leslie, Macdonald*, de CORNWALL, *Macdonald*, de KINGSTON, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, Scott, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de BYTOWN, *Stewart*, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger, Webster et Woods.*—(41.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Drummond, Franchère, Jobin, Johnston, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Macdonald*, de GLENGARY, *MacDonell*, de STORMONT, *Merritt, Méthot, Powell, Price, Rousseau, Smith*, de WENTWORTH, et *Taché.*—(29.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La septième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour modifier et amender les droits imposés sur l'importation de certains articles y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Chabot*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Première Clause :—

Remplissez le premier blanc par les mots suivans :—“ Un salaire n'excédant pas cinq cents livres courant par année, et devra avoir la même proportion avec cette somme qu'aura celle des deniers publics perçus pour le maintien des Ecoles Communes dans cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*, avec celle perçue pour le même objet dans celle constituant ci-devant le *Bas-Canada*.”

Remplissez le second blanc par les mots “ Cent soixante et quinze louis.”

Cinquième Clause :—

Remplissez le premier blanc par les mots “ Quinze cents louis.”

Remplissez le second blanc par les mots “ Quinze cents louis.”

Huitième Clause :—

Retranchez le proviso à la fin de la dite Clause.

Dixième Clause :—

Ajoutez le proviso suivant à la fin de la dite Clause :—“ Pourvu toujours, que le titre à aucune maison d'Ecole Commune, et le terrain et dépendances en faisant partie, dont les Syndics et autres personnes sont maintenant investis, pour l'usage de toute Ecole Commune, ou qui seront par la suite

Bill des Ecoles
Elémentaires.
(H.-C.)

achetés, acquis et transportés pour tel usage, passeront entre les mains du Conseil de District du District dans lequel ils seront situés, lequel en sera l'administrateur pour l'usage de telle école respectivement."

Douzième Clause :—

Trentième et trente-unième lignes :—Après " Membres du Clergé," insérez " ou Ministres."

Trente-troisième ligne :—Après " Cité," insérez " Le Juge de la Cour de Circuit, le Gardien du District et le Conseiller ou les Conseillers représentant le Conseil Municipal du District."

Dix-neuvième Clause :—

Remplissez le blanc par les mots :—" Une somme n'excédant pas deux louis."

Vingtième Clause :—

Trente-quatrième ligne :—Retranchez les mots " personnes qualifiées à y voter," est insérez " les propriétaires, les habitans tenant maison."

Vingt-unième Clause :—

Ajoutez les mots suivans à la fin de la dite Clause :—" Pourvu que tout Syndic sera réélu s'il y consent."

Vingt-deuxième Clause :—

Première et Seconde ligne :—Retranchez les mots " Franc-tenancier résident," et insérez " Personne."

Troisième ligne :—Remplissez le blanc par les mots :—" Une somme n'excédant pas cinq louis."

Vingt-cinquième Clause :—

Retranchez depuis le mot " Pourra " dans la vingt-septième ligne, jusqu'au mot " Corporation," dans la quarantième ligne.

Quarante-deuxième et quarante-troisième ligne :—Retranchez les mots " Propriété immobilière ou," et insérez " Propriété."

Quarante-sixième ligne :—Retranchez depuis le mot " Corporation," inclusivement, jusqu'à la fin de la Clause, et insérez " Conseil de District pour les diverses Ecoles Communes et en fidéi-commis pour icelles respectivement."

Vingt-sixième Clause, Troisième Section :—

Vingt-sixième ligne—Retranchez " immobilière ou mobilière."

Même Clause, Quatrième Section :—

Quarante-unième ligne—Retranchez depuis le mot " sans " et inclusivement, jusqu'au mot " ni " dans la quarante-troisième ligne.

Même Clause, Cinquième Section :—

Quatrième ligne—Après le mot " feront," insérez " à leur discrétion."

Sixième ligne—Retranchez les mots depuis " une somme " inclusivement, jusqu'au mot " et " aussi inclusivement, dans la neuvième ligne.

Vingt-quatrième ligne—Retranchez depuis le mot " égale " inclusivement jusqu'à la fin de la Clause, et insérez " suffisante avec telle allocation provenant du fonds des Ecoles Communes, pour les fins susdites."

Retranchez la Sixième Section, et insérez la suivante à la place :—

" Sixièmement—De préparer et établir une répartition trimestrielle contenant le nom de toute personne tenue de payer pour l'instruction d'enfans envoyés par elle à telles écoles, et le montant pour lequel elle sera tenue, et de percevoir par eux-mêmes ou par aucun d'eux, ou par leur collecteur, de toute personne nommée dans telle répartition, le montant porté contre elle, et dans le cas où ils emploieront un collecteur,

cinq par cent sur tel montant pour le coût de la perception, et de payer le montant ainsi perçu à l'instituteur ou aux instituteurs y ayant droit : Pourvu que toute personne, envoyant un enfant ou des enfans à toute Ecole Commune, sera cotisée pour une période de pas moins de deux tiers du quartier courant.

Même Clause, Septième Section :—

Septième ligne—Retranchez les mots " divisions de cotisation," insérez " imposition pour le District."

Trente-troisième Clause :—

Remplissez le premier blanc par les mots " Deux cents louis."

Remplissez le second blanc par les mots " Quarante louis."

Trente-quatrième Clause :—

Remplissez le premier blanc par les mots " Quarante Louis."

Remplissez le second blanc par les mots " Cinquante Louis."

Remplissez le troisième blanc par les mots " Cinq Louis."

Trenté-cinquième Clause :—

Treizième ligne—Après les mots " soutien de," insérez les mots " l'Ecole Normale et."

Remplissez le blanc avec le mots " Deux cents Louis."

Après la dixième Clause, insérez la Clause suivante marquée A :—

" Et qu'il soit de plus statué, que chaque fois qu'en vertu d'aucun Acte de la Législature de cette Province pour l'établissement ou le maintien d'Ecoles Communes, une Maison d'Ecole aura été érigée dont le prix n'aura pas été payé, par quelque cause que ce soit, à la personne ou aux personnes y ayant droit et pour lequel une répartition n'aura pas été faite sur l'arrondissement d'école dans lequel la maison aura été bâtie (ou lorsque telle répartition aura été faite, mais que le montant n'en aura pas été prélevé) il sera et pourra être loisible au Conseil de District du District, dans lequel elle sera située, de prélever par cotisation une imposition sur les habitans de tel arrondissement d'école, suffisante pour payer la dite maison."

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens. Et le premier des dits amendemens ayant été lu de nouveau,

M. Roblin a proposé en amendement à icelui, secondé par *M. Smith*, de *Wentworth*, que les mots "Cinq cents" soient retranchés, et les mots "Trois cent soixante et quinze" substitués, comme étant le salaire que recevra le Surintendant des écoles.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Cauchon*, *Chabot*, *Cummings*, *Desaunier*, *DeWitt*, *Franchère*, *Johnston*, *Laterrière*, *Laurin*, *LeMoine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Merritt*, *Méhot*, *Powell*, *Price*, *Roblin*, *Rousseau*, *Scott*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Taché*—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, *Cayley*, *Chalmers*, *Chauveau*, *Colville*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Duggan*, *Ermatinger*, *La Fontaine*

Le Boullillier, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, Meyers, Moffatt, Papineau, Riddell, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Woods.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Roblin a alors proposé en amendement au dit premier amendement, secondé par M. Smith, de Wentworth, Que les mots "Cinq cents" soient retranchés, et les mots "Quatre cents" substitués, comme étant le salaire que recevra le Surintendant des Ecoles.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Baldwin, Bertrand, Cauchon, Chabot, Cummings, Desautier, De Witt, Franchère, Johnston, Lucote, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, Macdonell, de STORMONT, Merritt, Méthot, Monro, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Seymour, Smith, de WESTWORTH, et Taché.—(26.)

CONTRE.

Messieurs Berthelot, Boulton, Cayley, Chalmers, Chauveau, Colville, Daly, Dickson, le Procureur-Général Draper, Drummond, Duggan, Ermatinger, Gowan, Hale, La Fontaine, Lalonde, Le Boullillier, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, Meyers, Moffatt, Papineau, Riddell, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Woods.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et les dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits amendemens.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour fixer et définir les limites de Bytown et établir un Conseil-de-Ville en icelui, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Stewart, de Bytown, M. Sherwood, de Brockville, M. DeWitt, M. Williams, M. Hale, M. Armstrong et M. Johnston, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux régler les formalités des Actes authentiques passés par devant Notaires, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour la meilleure organisation de la profession de Notaire dans le Bas-Canada, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Laurin, l'Honorable M. LaFontaine, l'Honorable M. Viger, M. le Solliciteur-Général Taschereau, M. Lantier, M. John et M. Méthot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender la charte de la compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Résolutions pour abroger cette partie de l'Acte du Parlement d'Angleterre, passé dans la trente-deuxième année du règne de Sa Majesté le Roi Henri Huit, qui impose une pénalité contre le concédant et le concessionnaire de terre et annule les titres dans certains cas; et aussi pour abroger tout usage ou coutume d'Angleterre qui tend à invalider le titre d'un acquéreur lorsqu'une tierce partie est en possession adverse au tems où le dit titre est passé, et substituant au dit statut, loi, usage et coutume d'Angleterre, un Acte pour le Haut-Canada, aux fins de mettre les parties en état de disposer de biens immobiliers, sans être sujets aux incapacités dont les frappent les dits statuts, loi, usage et coutume d'Angleterre comme susdit, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Taché a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient que, ci-après, aucune action pénale ne soit maintenue en vertu de l'Acte du Parlement d'Angleterre, passé dans la 32^e année du Règne du Roi Henri Huit, et intitulé: "Bill relatif à l'Achat et Vente des droits litigieux sur des Terres," dans cette partie de la Province qui formait ci-devant le Haut-Canada.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte les diverses Lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des Cours de Districts, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Macdonald, de Cornwall, a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Macdonald, de Cornwall, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour la considération de certaines Résolutions pour étendre le droit de procès par Jury dans certains cas, dans le Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Merritt a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Merritt a fait rapport que le dit Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est juste et expédient, que, dans tous les cas de juridiction sommaire devant les Magistrats, d'accorder le droit d'Appel sous certaines restrictions.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions de la 13^e Section d'un Acte de la Province du Canada, intitulé: "Acte pour disposer des Terres Publiques," et pour amender le dit Acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclamations concernant les Terres, étant lu ;

Bill des Ecoles
Elémentaires.
(H.-C.)

Bill relatif aux
titres des
terres. (H.-C.)

Bill du Con-
seil de Ville
de Bytown.

Bill des Cours
de Districts,
(H.-C.)

Bill relatif à
l'authenticité
des Actes pas-
sés par les No-
taires.

Bill des procès
par Jury. (H.-
C.)

Bill relatif à la
profession des
Notaires.

Bill du grand
Chemin de Fer
Occidental.

Bill des Terres
Publiques.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois d'hui en quinze jours.

Bill du Bureau d'Enregistrement de Simcoe.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à la translation du Bureau d'enregistrement du District de *Simcoe*, de son site actuel à *Barrie*, Chef-lieu du Comité, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Chalmers* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Chalmers* a fait rapport que le Comité lui a enjoint de remettre le Bill à la Chambre.

Résolu, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Robinson*,

M. *Price* et M. *Boulton*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Instruction au Comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité, d'adapter les dispositions du dit Bill à tous les Districts du *Haut-Canada*.

Bill d'Incorporation de Kingston.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Ville de *Kingston* comme Cité, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Bill pour amener les Lois d'Élections.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour régler les élections des Membres de l'Assemblée Législative dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *J.-B. Fontaine*, l'Honorable M. *Viger*, M. *Hale*, M. *Chabot*, M. *Taché*, M. *Drummond* et M. *Leslie*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill pour protéger certaines espèces de Gibier.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour protéger certaine espèce de Gibier dans le Comté de *Islet*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *Chauveau* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Chauveau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quant il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill relatif au Synode Presbytérien.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Ministres du Synode de l'Association Presbytérienne de l'*Amérique du Nord* à tenir des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *Boulton* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill relatif à R. E. Burns.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide de *Robert Easton Burns*, Juge de la Cour du District de *Home*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mercredi prochain.

Bill relatif aux Chrétiens Unitaires.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide d'une certaine secte religieuse à *Toronto*, dénommée "Chrétiens Unitaires," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions de l'Acte d'incorporation de la Société de Constructions de *Montréal*, aux diverses Cités et Villes du *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux Sociétés de Constructions.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. le Solliciteur-Général *Taschereau* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, a fait rapport que Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour la construction d'un pont international sur la Rivière *Niagara*, aux Chûtes de *Niagara*, ou près des dites Chûtes, étant lu ;

Bill relatif à la construction d'un Pont international sur la Rivière Niagara.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les Lois et Ordonnances, actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, aux Pilotes et Pilotages dans le Port de *Québec*, et au fonds des Pilotes Infirmes, et pour d'autres fins, étant lu ;

Bill de la Maison de la Trinité de Québec.

Sur motion de l'Honorable M. *Lalonde*, secondé par M. *Chabot*.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain, et que la Chambre s'ajourne maintenant.

Ordres du jour remis.

La Chambre s'est alors ajournée.

Jovis 23^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées

Par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*,—la Pétition de M. *Scott*, et autres, de la Paroisse de *St.-Nicolas*.

Par M. *Riddell*,—la Pétition de H. P. *Barwick*, et autres, du District de *Brock*.

Par M. *McConnell*,—la Pétition de *Taylor Little*, et autres, du Township de *Hatley*, dans le Comté de *Stanstead*.

Par M. *Webster*,—la Pétition de *Daniel Macnab*, écuyer, et autres, de la Ville de *Hamilton*, dans le District de *Gore*.

Par M. *Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition d'*Edward Malloch*, écuyer.

Par M. *Murney*,—la Pétition de *Milo McCargar*, écuyer, et autres, de *South Gower*.

Par M. *Scott*,—la Pétition d'*Hyacinthe St.-Germain*, et autres, de la Paroisse de *St.-Eustache*.

Par M. *Gowan*,—la Pétition de *James Donohoo*, du Township de *Marlborough*, dans le District de *Dalhousie* ; et la Pétition de *James Seelye*, du Township de *Elisabethtown*, dans le Comté de *Leeds*.

Par M. *Rousseau*,—la Pétition de *J. Esdras Manseau*, écuyer, Maire, et autres, Conseillers municipaux de la Paroisse de *St.-Antoine* de la *Baie-du-Febvre*, dans le Comté de *Yamaska*.

Par M. *Berthelot*,—la Pétition de *Michel Honoré St.-Jorre*, de la Paroisse de la *Rivière-Ouelle* ; la Pétition de *Cyprien LeBel*, écuyer, et *T. H. Pincet*, de la part du Conseil Municipal de la paroisse de *St.-*

Pétitions pré-
sentées.

Louis de Kamouraska, (relativement à une Cour de Justice) : la Pétition de *Cyprien LeBel*, écuyer, et *T. H. Pinet*, de la part du Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Louis de Kamouraska*, (relativement à un chemin) ; et la Pétition de *T. Charles Chapais*, écuyer, Maire, de la part du Conseil Municipal de *St.-Denis de la Boutellerie*.

Par l'Hon. M. *Papineau*,—la Pétition de *Richard Somerville*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec.

Par M. *Chabot*,—la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, demandant l'établissement d'une Cour de Maire.

Lecture de la
Pétition du
Maire et des
Conseillers de
Québec

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par l'Hon. M. *Aylwin*,

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la Règle de cette Chambre, du vingt-huit de juin mil huit cent quarante-et-un, soit mise de côté, par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Élection de
Middlesex.

Le Sergent-d'Armes a informé la Chambre, qu'en obéissance à son ordre du 20 du présent, et en conformité du Warrant émané par M. l'Orateur, il avait pris sous sa garde *William Horton* et *Thomas D. Warren*, écuyers, Commissaires nommés pour recevoir des témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*.

Sur motion de l'Hon. M. *Aylwin*, secondé par M. *Williams*,

Ordonné, Que le Sergent-d'Armes reçoive l'ordre de tenir les dits *William Horton* et *Thomas D. Warren*, écuyers, sous sa garde, attendant l'ordre de la Chambre.

Pétition de
MM. Horton
et Warren.

Une Pétition de *William Horton* et de *Thomas D. Warren*, écuyers, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, a été présentée à la Chambre par M. *Williams*, laquelle a été reçue et lue, exposant :—

Que vos Pétitionnaires, en vertu de la Commission qui leur avait été adressée à cet effet, ont procédé à interroger les témoins à *St.-Thomas*, dans le Comté de *Middlesex*, le 22 février, 1845, tel que la loi le prescrivait.

Que le Membre siégeant pour le dit Comté ayant refusé de procéder à l'interrogatoire, sous le prétexte que les procédés de la Commission n'étaient pas conformes à la loi, le Pétitionnaire, *William Notman*, écuyer, refusa de son côté de prouver les voix illégales, excepté dans un seul Township, et partiellement dans six autres Townships, ainsi qu'il appert par la copie des témoignages et minutes des procédés de vos Pétitionnaires, laquelle est maintenant en la possession de votre Honorable Chambre.

Que, comme le Parlement ne siégeait pas alors, vos Pétitionnaires ajournèrent de tems à autre, jusqu'au 7 avril courant ; et que ce dernier ajournement eut lieu pour les raisons suivantes : parce que vos Pétitionnaires savaient que le Pétitionnaire *William Notman* et le Membre siégeant seraient présents à *Montréal*, à l'ouverture de la présente Session du Parlement ; parce que vos Pétitionnaires étaient d'opinion, d'après l'admission mutuelle du Pétitionnaire et du Membre siégeant, que les témoignages n'avaient été reçus que partiellement, qu'ils recevraient l'ordre de continuer à recevoir les témoignages dans tous les Townships, ou de transmettre les minutes et témoignages déjà reçus ; et parce que vos Pétitionnaires supposaient qu'en ajournant jusqu'au sept du courant on donnerait par là une occasion au Comité de désigner la marche que les Pétitionnaires devraient suivre.

Que vos Pétitionnaires regrettent que l'ajournement à une époque aussi reculée, et leur retard à transmettre les témoignages, aient encouru le blâme et la censure de votre Honorable Chambre ; et ils osent se

flatter que ce manque de diligence, de leur part, sera attribué à leur peu d'expérience en cette matière, attendu que c'est la première affaire de cette nature à laquelle ils aient été employés, et qu'ils croyaient sincèrement que la marche qu'ils ont suivie était celle qu'ils devaient adopter.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient votre Honorable Chambre de vouloir bien envisager leurs procédés d'un œil favorable, et les dispenser de comparaître à la barre de votre Honorable Chambre, d'après l'ordre qu'ils en ont reçu.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

Un Bill grossoyé pour venir en aide d'une certaine secte religieuse à *Toronto*, dénommée "Chrétiens Unitaires", a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Rice* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Oswald*, et autres, habitans Anglais de la Paroisse de *St.-Augustin*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant des amendemens à l'Acte des Ecoles Élémentaires.

De *I. E. Globensky*, et autres de la Paroisse de *St.-Scholastique*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

De *William Morrin*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Augustin*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant l'ouverture d'un chemin à travers *St.-Eustache*, et le *Petit-Brulé* jusqu'à la *Belle-Rivière*, et de là jusqu'à *Grenville*.

De *Charles C. Cotton*, et autres, de *Shefford*, et autres Townships, dans le District de *Shefford*, et *Saint-John*, demandant que la division Territoriale du District de *Missisquoi* soit rétablie pour les fins judiciaires, et que la Cour soit tenue à *Nelsonville*.

De *William Baker*, et autres, Syndics de l'Académie de *Dunham*, demandant un Acte en faveur de la dite Académie.

D'*Andrew Billing*, et autres, du Township de *Sutton*, dans le Comté de *Missisquoi*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé.

D'*Hosea Shaw*, et autres, de *Brock*, et autres Townships, dans le District de *Home*, demandant que le Chemin de *Windsor* à la *Baie-aux-Eturgeons* soit complété.

De *Phillip Hoofstetter*, et autres, de la Paroisse de *St.-Joseph de Soulanges*, dans le Comté de *Vaudreuil*, demandant à être réinvestis, respectivement, de la propriété du terrain d'un certain chemin abandonné.

Du Révérend *William H. Hobson*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *Chatham*, dans le Diocèse de *Toronto* ; du Révérend *J. Wilson*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la mission de *Colborne* et *Grafton*, dans le Diocèse de *Toronto* ; de *William Armstrong*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Markham* et *Vaughan*, dans le Diocèse de *Toronto* ; du Révérend *William Leeming*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans *Stanford*, dans la Paroisse de *Chippewa*, dans le Diocèse de *Toronto* ; de *Fredrick Mack*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans *Amherstburg* et ses environs, dans le Diocèse de *Toronto* ; de *H. B. Wilson*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Hamilton*, dans le District de *Gore*, dans le Diocèse de *Toronto* ; et de *John O. Hatt*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la Ville de *Hamilton*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de

Pétition de
MM. Horton
et Warren.Bill en faveur
des Unitaires.

Pétitions lues.

Petitions lues. L'Eglise du Diocèse de Toronto, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Révérend William Fraser, et autres, habitans de l'établissement de Breadubane, Glengary, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé.

De James Hamilton, et autres, de Dumfries, Waterloo, et autres townships, demandant une allocation pour construire un chemin jusqu'aux limites Est du lot (tract) de Huron.

De Phillip Austin, Président, et James Covernton, Secrétaire, de la Société d'Agriculture du District de Talbot, demandant qu'il soit établi une Chaire de Chimie appliquée à l'Agriculture, dans l'Université, et qu'il soit aussi établi des Fermes-Modèles.

Du Révérend John Martin, et autres, les Ministres et Membres de l'Eglise de la "Nouvelle Jérusalem," demandant à jouir des mêmes droits et privilèges que les autres sectes religieuses.

De S. T. Goudreault, écuyer, et autres, de la Paroisse de St.-Jean-Deschaillons, dans le Comté de Lotbinière, demandant que le Bureau d'Enregistrement soit continué à Lotbinière, et que la Cour de Circuit soit tenue au même endroit.

De Jean-Baptiste Laliberté, Lieutenant dans le 1^{er} Bataillon de Milice du Comté de Lotbinière, se plaignant d'une injustice qui lui a été faite par l'Adjudant-Général de la Milice dans les nominations de la Milice.

De Robert Ferguson, et autres, de Kitley, et autres townships, dans le Comté de Leeds, demandant qu'il soit établi un Bureau de Poste dans un certain lieu du dit township, et que John Brennan soit nommé Député-Maire de Poste.

D'Archibald Campbell, écuyer, et autres, de la Cité de Québec, demandant que les différens Quartiers de la Cité envoient un nombre égal de représentans dans le Conseil de la dite Cité.

De Julien Chouinard, écuyer, et autres, de la Cité de Québec, demandant qu'il soit défendu aux Portecassettes et aux Colporteurs d'exercer leur industrie dans la Cité de Québec.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend J. Wilson, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la mission de Colborne et Grafton, dans le Diocèse de Toronto; la Pétition de Thomas Ewart, écuyer, et autres, de la Cité de Toronto; la Pétition de M. T. O'Beirne, et autres; et la Pétition de J. M. Cramp, de la part de l'Union des Baptistes du Canada, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de George Roe, et autres, du Comté de Russell, et autres Ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition de Robert Fergusson, et autres, de Kitley, et autres townships, dans le Comté de Leeds, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour enquérir sur les affaires du Département du Bureau des Postes.

Ordonné, Que la Pétition de Fervol Roy, écuyer, et autres, habitans de la Rive Sud du Fleuve St.-Laurent, dans le District de Québec, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'Horatio N. Patton, écuyer, et autres, citoyens de Québec et habitans de la Paroisse de la Pointe-Lévi.

Ordonné, Que la Pétition de S. F. Goudreault, écuyer, et autres, de la Paroisse de St.-Jean-Deschaillons, dans le Comté de Lotbinière, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Julien Demers, écuyer, et autres, des Paroisses de St.-Croix et St.-Flavien, dans le Comté de Lotbinière, et autres Ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend John Martin, et autres, les Ministres et les Membres de l'Eglise-Unie de la "Nouvelle Jérusalem," soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Ordonné, Que la Pétition de Julien Chouinard, écuyer, et autres, de la Cité de Québec; et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, (relativement à une Cour de Maire,) soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, et autres Ordres de renvoi.

Résolu, Que la Pétition d'Isaac Beecher, de la ville de Brockville, dans le District de Johnstown, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Sherwood, de Brockville, M. MacDonald, de Kingston, et M. Seymour, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de J. B. A. Chamberland, écuyer, et autres, du Comté de Rimouski, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Bertrand, l'Honorable M. Baldwin, l'Honorable M. Laterrrière, M. Taché et M. Cauchon, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition d'Archibald Campbell, écuyer, et autres, de la Cité de Québec, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Hale, M. Christie, M. Chabot, M. Gowen et l'Honorable M. Moffatt, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'Orateur. Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour faciliter le transport des Immeubles," sans amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. Robinson, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill qui pourvoit à la translation du Bureau d'Enregistrement du District de Simcoe, de son site actuel à Barrie, Chef-lieu du Comté, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient soumis à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

M. Hale, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a pris en considération la Pétition de l'Honorable Peter McGill, et autres, Syndics de la Compagnie des Mines Britanniques et Américaines, aux fins d'obtenir un Acte d'Incorporation pour les mettre en état d'explorer et exploiter certaines mines de cuivre et autres sur les rives du Lac Supérieur, qu'ils ont obtenu la permission du Gouvernement d'exploiter, ainsi que toutes les autres mines qu'ils pourront trouver dans aucune autre partie de la Province.

Petitions renvoyées à des Comités

Rév. J. Wilson, et autres

T. Ewart, et autres

M. L'O'Beirne, et autres

L'Union des Baptistes du Canada

R. Ferguson, et autres

F. Roy, et autres

S. F. Goudreault, et autres

L'Eglise de la Nouvelle Jérusalem.

J. Chouinard, et autres.

Le Maire, etc. de Québec.

I. Beecher.

A. Chamberland, et autres.

A. Campbell, et autres.

Message du Conseil Législatif.

Bill relatif au transport des immeubles.

Bill du Bureau d'enregistrement de Simcoe.

Bills Privés.

Compagnie des Mines Britanniques et Américaines.

Votre Comité est bien disposé à leur accorder les pouvoirs qu'ils demandent, en ce qui concerne les mines situées dans l'étendue du pays qu'ils sont déjà autorisés à explorer; mais il est décidément d'opinion que la Compagnie ne devrait pas avoir l'autorisation de diriger ses opérations ailleurs.

Il a aussi pris en considération la Pétition de *William Gamble*, et autres, demandant un Acte d'Incorporation sous les nom et raison de "Compagnie de Dundas Street, et du chemin de la sixième ligne"; les Pétitionnaires ne paraissent pas, autant que votre Comité a pu le constater, avoir publié l'avis requis par la loi dans aucun des papiers-nouvelles publiés dans le District de *Home*; mais, comme il a paru une annonce dans la Gazette Officielle pendant trois mois au moins avant la présentation de la dite Pétition, il soumet cette question à la considération de votre Honorable Chambre; et si elle considère cette annonce comme suffisante, votre Comité recommanderait alors à la Chambre d'accéder à la demande des Pétitionnaires.

Ordonné, Que *M. Boulton* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de *M. Merritt*, secondé par *M. Dickson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner à l'Inspecteur-Général de mettre devant cette Chambre un état des Importations pour les années 1842, 1843, 1844 et 1845; indiquant les quantités de chaque article, les droits imposés sur ic eux par livre ou par gallon, et le montant pour chaque année, avec l'indication de la quantité reçue, soit par mer ou par terre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Laurin* soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Révérend *J. Paquin*, et autres, du Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Armstrong*, jusqu'à la fin de la présente Session, pour cause de mauvaise santé.

Ordonné, Que *M. Berthelot* soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, et autres ordres de renvoi.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un Acte passé dans la dernière session de ce Parlement, intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des Cours de Districts, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*," étant lu;

Ordonné, Que les dit Bill et Rapport soient renvoyés de nouveau à un Comité de toute la Chambre, demain.

M. Chauveau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour protéger certaine espèce de Gibier dans le Comté de l'*Islet*, a fait rapport, conformément à

l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Boulton, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser les Ministres du Synode de l'Association Presbytérienne de l'*Amérique du Nord*, à tenir des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, et pour d'autres fins, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. le Solliciteur-Général Taschereau du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour étendre les dispositions de l'Acte d'Incorporation de la Société de Constructions de *Montréal* aux diverses Cités et Villes du *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les subsides accordés à Sa Majesté, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les Lois et Ordonnances actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la *Trinité de Québec*, aux *Pilotes* et pilotages dans le Port de *Québec*, et au fonds des *Pilotes infirmes*, et pour d'autres fins, étant lu;

L'Honorable Procureur-Général *Smith* a proposé, secondé par l'Honorable *M. Cayley*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. Chabot a proposé en amendement, secondé par *M. Taché*, Que le mot "maintenant," dans la dite motion soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à icelle motion.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, De Witt, Guillet, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laurin, LeMoine, Macdonell, de DUNDAS, Méthot, Nelson, Price* et *Taché*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, Dickson, Duggan, Ermatinger, Foster, Jessup, Laterrière, LeBoutillier, Leslie, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, Szymour, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger, Webster* et *Woods*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée de nouveau; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, Dickson, Duggan, Ermatinger, Foster, Jessup, Laterrière, LeBoutillier, Leslie, Macdo-*

Chemin de la sixième ligne, Dundas.

Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de Toronto.

Adresse demandant un état des Importations.

Membre ajouté à un Comité.

Congé d'absence.

Membre ajouté à un Comité.

Bill des Cours de Districts, (H.-C.)

Bill pour protéger certaines espèces de Gibier.

Bill relatif au Synode Presbytérien.

Bill relatif aux Sociétés de Constructions.

Subsides.

Bill de la Maison de la Trinité de Québec.

Bill de la Ma-
ison de la Trini-
té de Québec.

*nald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, M'Connell, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papi-
pineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, Seymour, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYRON, Stewart, de PRESCOTT, le Solli-
citeur-Général Taschereau, Viger, Webster et Woods.—(35.)*

CONTRE.

Messieurs *Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Guillet, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laurin, LeMoine, Macdonell, de DUNDAS, Méthot, Nelson, Price et Taché.—(20.)*

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, une seconde fois.

L'Honorable Procureur-Général *Smith* a proposé, secondé par l'Honorable *Cuyley*, que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, l'Honorable *M. Moffatt*, *M. Petrie*, l'Honorable *M. Ayboin* et *M. Chabot*, pour en faire rapport avec tout la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Christie a proposé en amendement, secondé par *M. LeBoutillier*, que *M. Williams* et l'Honorable *M. Laterrière* soient ajoutés au dit Comité.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, En conséquence.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Divers Plans, Cartes Géographiques, Arpentages et Estimations joints au Rapport du Bureau des Travaux Publics.

(Les Documents ci-dessus sont conservés parmi les liasses de la présente Session.)

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 14 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copies de toute Correspondance qui peut avoir eu lieu entre le Gouvernement Exécutif et *Joseph Simpson*, qui s'est plaint que la Maison de la Trinité de Québec a injustement refusé de lui donner un certificat de qualification comme Pilote; et aussi, copies de toute Correspondance entre le Gouvernement et la dite Maison de la Trinité sur le même sujet.

A Son Excellence le Très Honorable CHARLES THEOPHILUS, Baron METCALFE, de FERNHILL, Comté de BERKS, Chevalier Grand Croix du Très Honorable Ordre du BAIN, un des Très Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur-Général de L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, et Capitaine-Général et Gouverneur en Chef des Provinces du CANADA, de la NOUVELLE-ÉCOSSE, du NOUVEAU-BRUNSWICK et de L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, et Vice-Admiral d'icelles, etc.

Le soussigné Pétitionnaire représente humblement: Qu'il est Apprenti Pilote depuis le dix-huit avril, mil huit cent trente-cinq, et qu'il a conséquemment servi, de bonne foi, comme tel pendant dix ans, comme il sera facile de s'en convaincre en référant aux divers certificats qui sont devant le Bureau de la Trinité de Québec.

Que, le vingt huit décembre de l'année mil huit cent trente-huit, le dit Bureau de la Trinité de Québec, passa un règlement qui fut sanctionné le 31 du même mois par le Gouverneur d'alors; que le dit règlement, qui devait être mis en force le seize juin de l'année mil huit cent quarante-et-un, obligeait les Apprentis Pilotes par la suite à savoir l'anglais et l'arithmétique.

Qu'avant la mise en force du règlement sus-mentionné, c'est-à-dire le dix huit mai mil huit cent quarante-un, votre Pétitionnaire s'était présenté devant le dit Bureau de la Trinité, et ayant été trouvé compétent pour l'instruction, mais avait été renvoyé à une autre époque pour ses "bearings;" que, le deux et le cinq septembre de cette année mil huit cent quarante-cinq, il s'est de nouveau présenté au dit Bureau de la Trinité pour être examiné sur les "bearings" et sur la "manœuvre d'un bâtiment," mais qu'on n'a pas voulu l'entendre, sous prétexte que le règlement de mil huit cent quarante-et-un exige des Apprentis Pilotes qu'ils sachent l'anglais et l'arithmétique.

Qu'il avait cru devoir d'autant plus se présenter au dit Bureau pour être examiné sur les bearings, après la mise en force du règlement susdit, que le nommé *Jean Dion*, alors Apprenti Pilote, qui avant la mise en force du dit règlement, c'est-à-dire le quatre de mai mil huit cent quarante-et-un, avait été trouvé compétent pour "l'instruction" seulement et renvoyé à une autre époque pour les bearings, a été admis à piloter le quinze juillet de cette année mil huit cent quarante-cinq, sans être examiné sur l'anglais et l'arithmétique, et que leurs cas sont parfaitement semblables.

Que, dans le cas même où votre Pétitionnaire n'aurait pas été examiné et trouvé compétent pour l'instruction par le Bureau de la Trinité, avant la mise en force du règlement sus-mentionné, ce règlement ne pouvait l'atteindre, d'autant qu'il était entré en apprentissage comme Apprenti Pilote plusieurs années avant la passation du règlement en question et qu'aucun règlement ne doit avoir un effet rétroactif.

Que votre Pétitionnaire est pauvre et obligé de nourrir une vieille mère qui n'a que lui pour soutien, et qu'à son âge, après dix années d'un dur apprentissage, il lui serait presque impossible de chercher un autre moyen d'existence.

C'est pourquoi votre Pétitionnaire ose espérer que Votre Excellence voudra bien prendre son humble requête en sa plus sérieuse considération et lui faire rendre la justice dont il a tant besoin.

Et ne cessera de prier.

(Signé.) JOSEPH SIMPSON.

Québec, 10 octobre, 1845.

Nous, Pilotes pour la partie du Fleuve *St.-Laurent*, située entre Québec et *Matane*, certifions que *Joseph Simpson* a servi de bonne foi comme Apprenti Pilote pendant dix années consécutives, qu'il est probe et de bonnes mœurs, qu'il est le seul soutien d'une vieille mère, et qu'à son âge il lui serait presque impossible de tendre vers un nouvel état de vie.

Signé par *Joseph Adam* et cent quinze Pilotes.

MAISON DE LA TRINITÉ,

Québec, 4 avril, 1846.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-jointe, pour l'information de Son Excellence, copie des procédés du Bureau sur la Pétition de *John Simpson*, qui nous a été renvoyée pour faire notre rapport à cet égard.

Nous renvoyons cette pétition ci-jointe.

(Signé.) LINDSAY et LEMOINE,

R. M. T. Q.

A l'Honorable D. DALY,

Secrétaire Provincial,
Montréal.

Bureau des
Travaux Pu-
blics.

Jos. Simpson.

Jos. Simpson.

Jos. Simpson,

MAISON DE LA TRINITÉ,
3 avril, 1846.

Présens :

L'Honorable JOHN STEWART, Maître.
HENRY LEMESURIER, écuyer, D. M.
ROBERT YOUNG, écuyer, S. P. et Syndic.
EDWARD BOXER, écuyer, M. H. et Syndic.

Lu la Pétition de *John Simpson*, ci-devant apprenti de *Charles Adams*, Pilote, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, dans laquelle il se plaint que la Corporation a refusé, dans le mois de septembre dernier, de lui faire subir un examen pour l'admettre comme Pilote, par le motif qu'il ne savait ni lire ni écrire l'anglais et qu'il ignorait l'arithmétique, tel que prescrit par le règlement du 28 et 31 décembre, 1838, quoique le Bureau ait admis *Joseph Dion* comme Pilote dans les mêmes circonstances; laquelle dite Pétition a été renvoyée à ce Bureau pour faire un rapport sur le sujet.

Ayant consulté les minutes du Bureau, l'affaire du dit *Joseph Simpson* et celle de *Jean Dion* paraissent comme suit : savoir :

AFFAIRE DE JOSEPH SIMPSON.

1840.

18 avril—Son apprentissage expire dans le mois de juillet, 1840.

7 juillet—Il a assermenté son tems.

1841.

18 mai—Il sait lire et écrire, conformément au règlement du 13 mai et 16 juin, 1836.

11 juin—Il est interrogé et renvoyé.

15 do — do do

N'étant pas jugé capable comme Pilote.

16 juin—A compter de cette date, le règlement du 28 et 21 décembre, 1838, (qui oblige les apprentis à savoir lire ou écrire l'anglais, et à connaître l'arithmétique) devient en vigueur.

Et *Joseph Simpson* ne doit plus se présenter qu'après l'expiration de quatre ans et trois mois.

1845.

2 septembre—Il demande à être examiné relativement à sa capacité comme Pilote, sans subir un examen relativement à sa connaissance de la langue anglaise et de l'arithmétique.

Ce à quoi le Bureau refuse son assentiment.

5 septembre—M. *Cauchon*, Avocat, est entendu à l'appui de la Pétition de *Simpson*, mais le Bureau ne trouve pas de raison de se départir de sa décision antérieure.

1841.

AFFAIRE DE JEAN DION.

4 mai—Il est déclaré qualifié sous le rapport de la lecture et de l'écriture en vertu du règlement du 13 mai et 16 juin, 1836.

7 mai—Il est examiné relativement à sa capacité comme Pilote et trouvé incapable.

4 juin—Il est examiné relativement à sa capacité comme Pilote et trouvé incapable.

1844.

4 juin—Il est examiné relativement à sa capacité comme Pilote et trouvé incapable.

1845.

12 avril—Il est trouvé incapable sous le rapport de la manœuvre d'un bâtiment.

15 juillet—Il produit des certificats de plusieurs Maîtres de Vaisseau, constatant qu'il a fait manœuvrer des bâtimens pendant la saison.

29 juillet—Il est examiné de nouveau et, étant trouvé compétent à agir comme Pilote, il obtient son certificat.

Les Minutes constatent ici que, le 15 du courant, *Dion* a été approuvé par le Bureau quant à sa connaissance de la langue anglaise et de l'arithmétique; mais, en réservant aux minutes de cette date, on trouve que le cas n'y est pas exposé de cette manière; sur l'examen de ces exposés il a été

Résolu, Que, quand bien même il apparaîtrait que le Bureau s'est trompé dans le cas de *Jean Dion*, il ne s'en suit pas que *Joseph Simpson* dû être recommandé pour une licence, attendu qu'il est incapable de lire ou d'écrire l'anglais et qu'il n'a aucune connaissance de l'arithmétique ainsi que le règlement l'exige.

Ordonné, Que copie de la Minute ci-dessus soit transmise à M. le Secrétaire *Daly*, pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Attesté,

(Signé.) LINDSAY ET LEMOINE,
R. M. T. Q.

Résolu, Que la dite réponse soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Laterrière*, M. *Berthelot*, M. *De Witt* et M. *Bertrand*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour certains Actes et une Ordonnance y mentionnée, qui ont rapport à la Maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, l'Honorable M. *Moffatt*, M. *Petrie*, l'Honorable M. *Aylwin*, M. *Leslie*, l'Honorable M. *Laterrière* et M. *Williams*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour le soulagement de *John Macara*, écuyer, de la Cité de *Toronto*, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour renouveler et amender l'Acte du *Haut-Canada*, qui pourvoit à l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler l'étude et la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique en cette Province, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, M. *Taché*, M. *Boutillier*, M. *Jessup* et M. *Foster*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton*, partie de la ligne de Concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du township de *Barton*, dans le District de *Gore*, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

Jos. Simpson.

Bill de la Maison de la Trinité, (Montréal.)

Bill en faveur de John Macara.

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

Bill relatif à la Médecine et à la Chirurgie.

Ligne de Concession de Barton.

Bill en faveur
de J. W.
Dempsey.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le Haut-Canada, à admettre, si elles le jugent à propos, *John W. Dempsey*, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Bill en faveur
d'A. Leslie.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour indemniser *Anthony Leslie*, Inspecteur de Licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière élection pour le Comté de Lanark, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Bill du Chemin
de Fer de
Trafalgar.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes formant " la Compagnie du Chemin de Trafalgar, Esquesing et Erin," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Scott* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Scott* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill pour pro-
longer le grand
Chemin de Fer
Occidental.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton à Toronto*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Ermatinger* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Ermatinger* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Bill relatif à
l'enregistrement
des titres dans
Hastings.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour remédier à certaines défectuosités dans l'enregistrement des titres dans le Comté de *Hastings*, dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Bill en faveur
de R. E. Vidal.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayant-cause, la propriété du terrain réservé par le Gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant dans le Township de *Sarnia*, dans le District de l'Ouest, et sur le sixième Rapport du Comité Permanent des Bills Privés, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Lantier* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lantier* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et aussi que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Que cette partie du sixième Rapport du Comité Permanent des Bills Privés, qui a rapport au présent Bill, soit adopté.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour des chemins, sans un ordre du Conseil Municipal du District dans lequel les dits terrains sont situés, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour contraindre les témoins, dans certains cas, à comparaître devant les Magistrats dans le Bas-Canada, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 21^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. *Moffatt*,—la Pétition du Révérend N. *Guerout*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*.

Par M. *Coleville*,—la Pétition de *William Barrett* et *R. A. Symms*, écuyers, de la part des Commissaires des Ecoles Élémentaires du Township de *Hemmingford*, dans le Comté de *Beauharnois*.

Par M. *Foster*,—la Pétition de *Charles Allen*, et autres, de *Shefford*, dans le Comté de *Shefford*.

Par M. *Chabot*,—la Pétition de *Thomas William Lloyd*, écuyer, et autres, habitans et marchands de la Cité de *Québec*.

Par M. *Price*,—la Pétition de *John Adams*, et autres, du Township de *Pickering*, dans le District de *Hume* ; et la Pétition de *Charles Mathews*, et autres, du Township de *Pickering*, dans le District de *Hume*.

Par M. *Boulton*,—la Pétition du Très-Révérend Lord Evêque de *Toronto*, et autres, les Syndics, Comité de régie, et autres, intéressés dans la maison d'Industrie de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la Pétition de *Thomas Percival*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Elizabethtown*, dans le District de *Johnstown* ; et la Pétition de *Richard Percival*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le District de *Johnstown*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition du Révérend *Michael Harris*, A. M., Recteur, et autres, Marguilliers de l'Eglise de *St. James*, dans *Perth* ; et la Pétition de *James Scott*, et autres, d'*Orillia* et *Madonté*, dans le District de *Simcoe*.

Par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,—la Pétition du Révérend *David Connel*, et autres, du township de *Dunham*, dans le Comté de *Missisquoi* ;

Bill des Che-
mins du Gou-
vernement.

Bill pour con-
traindre les té-
moins à com-
paraître de-
vant les Ma-
gistrats.

Ordres du jour
remis.

Pétitions pré-
sentées.

Pétitions pré-
sentées.

et la Pétition de *Bemon P. Warner*, et autres, du township de *Dunham*, dans le Comté de *Missisquoi*.

Par l'Honorable *M. Baldwin*,—la Pétition de *George S. Cotter*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans la mission de *Newmarket*, dans le District de *Home*; la Pétition de *Thomas Augustin Haines, junior*, de la part des membres de l'Eglise des Baptistes à *London*, dans le Comté de *Middlesex*; et la Pétition du Révérend *Dugald Sinclair*.

Par *M. Ermatinger*,—la Pétition du Révérend *J. Gunne*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande dans *Daron*, et autres townships, dans le Diocèse de *Toronto*; la Pétition du Révérend *Richard Flood*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans *Delaware* et *Caradoc*, dans le Diocèse de *Toronto*; et la Pétition du Révérend *James Mackridge*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le township de *Warwick*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par *M. Rousseau*,—la Pétition d'*Edouard G. Dugré*, et autres, de la Paroisse de *St.-Michel d'Yamaska*.

Par l'Honorable *M. La Fontaine*,—la Pétition du Révérend *François P. Portier*, et autres de *Terrebonne*.

Par *M. le Solliciteur-Général Taschereau*,—la Pétition du Révérend *Robert Knight*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; et la Pétition de *Narcisse Duchesnay*, écuyer, et autres, de *St.-Marie*, et autres Paroisses, dans le District de *Québec*.

Par *M. Thompson*,—la Pétition d'*Aaron Overholt*, du township de *Rainham*, dans le District de *Talbot*.

Par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,—la Pétition de *Thomas G. Ridout*, écuyer, et autres, officiers et membres de l'Institut des Artisans de *Toronto*.

Le Sergent-d'Armes a reçu ordre de *M. l'Orateur* d'amener à la Barre de la Chambre *William Horton* et *Thomas D. Warren*, écuyers, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, maintenant sous sa garde.

Les dits Commissaires ont, en conséquence, été amenés à la Barre par le Sergent-d'Armes.

William Horton, écuyer, interrogé :—

1^{re} Question.—Etes-vous *William Horton*, Président des Commissaires nommés par cette Chambre pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*?

Réponse.—Oui.

Thomas D. Warren, écuyer, interrogé :—

2^{de} Question.—Etes-vous *Thomas D. Warren*, l'un des Commissaires nommés par cette Chambre pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*?

Réponse.—Oui.

L'Ordre de la Chambre, du trente-et-unième jour de mars dernier, pour la comparaison de *William Horton* et *Thomas D. Warren*, écuyers, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages sur l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, a été lu.

L'Ordre de la Chambre, du vingtième jour d'avril présent, que les dits Commissaires soient pris sous la garde du Sergent-d'Armes qui assiste à cette Chambre, ou son député, a aussi été lu.

William Horton, écuyer, interrogé de nouveau :—

3^{de} Question.—Avez-vous quelque chose à dire, pour vous-même, outre ce que contient votre Pétition présentée à cette Chambre?

Réponse.—Rien de plus.

Thomas D. Warren, écuyer, interrogé de nouveau :—

4^{de} Question.—Avez-vous quelque chose à dire pour vous-même, outre ce que contient votre Pétition présentée à cette Chambre?

Réponse.—Rien de plus.

Ordonné, Que *William Horton* et *Thomas D. Warren*, écuyers, reçoivent l'ordre de se retirer. *M. Horton* et *M. Warren* se sont alors retirés.

L'Hon. *M. Aylwin* a proposé, secondé par *M. Taché*, Que *William Horton* et *Thomas D. Warren*, Commissaires nommés par cette Chambre pour recevoir les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, ayant négligé et retardé de faire un Rapport des procédés de la dite Commission, et ayant pris sur eux d'ajourner leurs procédés à une époque subséquente à l'ouverture de la présente Session du Parlement, se sont rendus coupables de mépris et d'une infraction flagrante des privilèges de cette Chambre.

M. Gowan a proposé un amendement, secondé par l'Hon. *M. DeBleury*, Que tous les mots après "proposé," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : "Que *William Horton* et *Thomas D. Warren*, écuyers, ayant ce jour comparu à la Barre, conformément à l'Ordre de cette Chambre, et ayant répondu à toutes les questions qui leur ont été soumises, et ayant aussi par leur Pétition exposé que la cause pour laquelle ils n'ont pas transmis plus tôt les témoignages qu'ils ont reçus, dans l'élection contestée du Comté de *Middlesex*, ne procédât pas d'aucun mépris ou manque de respect envers cette Chambre, mais seulement d'une conception erronée de leur devoir, et d'un grand désir de mettre à exécution les ordres de la Chambre, eux les sus-nommés soient admonêtés par *M. l'Orateur*, et déchargés."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs, *Boulton, Cayley, Colville, Daly, DeBleury*, le Procureur-Général *Draper, Ermatinger, Foster, Gowan, Jessup, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Petrie, Riddell, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Stewart, de BYTOWN, et Webster*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chalmers, Chauveau, Christie, Cummings, Desautier, DeWitt, Dickson, Duggan, Franchère, Guillet, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Lalonde, Laurin, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, Macdonell, de DUNDAS, MacDonell, de STORMONT, McConnell, Méthot, Papineau, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Seymour*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith, Smith, de WENTWORTH, Stewart, de PRESCOTT, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Thompson, Viger, Williams et Woods*.—(44.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a alors proposé un amendement à la motion principale, secondé par *M. Williams*, Que tous les mots après le mot "coupable," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : " (quoique dans l'opinion de cette Chambre sans intention) d'une violation de ses privilèges."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Guillet, Jessup,*

Election de
Middlesex.Election de
Middlesex.

Election de
Middlesex.

Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de Glengarry, Macdonald, de Kingston, Macdonell, de Dundas, McConnell, Méthot, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Powell, Petrie, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de Brockville, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, Smith, de Wentworth, Stewart, de Bytown, Stewart, de Prescott, le Solliciteur-Général Taschereau, Thompson, Viger, Webster, Williams et Woods—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chauveau, Desautier, DeWitt, Franchère, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, MacDonell, de Stormont, Price, Rousseau, Scott et Taché—(22.)*

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée de nouveau sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a proposé, secondé par *M. Williams*. Que *William Horton*, écuyer, et *Thomas D. Warren*, écuyer, Commissaires nommés pour recevoir les témoignages sur l'élection contestée pour le Comté de *Middlesex*, soient admonétés par M. l'Orateur pour la violation des privilèges de cette Chambre, dont ils ont été coupables, et qu'ils soient ensuite déchargés.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermalinger, Foster, Guillet, Jessup, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de Kingston, Macdonell, de Dundas, Méthot, Meyers, Moffatt, Monro, Papineau, Powell, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, Scott, Seymour, Sherwood, de Brockville, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, Smith, de Wentworth, Stewart, de Prescott, le Solliciteur-Général Taschereau, Thompson, Viger, Webster, Williams et Woods—(11.)*

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chauveau, Desautier, DeWitt, Franchère, Gowan, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, de Glengarry, MacDonell, de Stormont, McConnell, Price, Rousseau et Taché—(23.)*

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il se proposait d'adresser les Commissaires dans les termes suivants, savoir :

William Horton et *Thomas D. Warren*, écuyers,

L'offense dont vous avez été déclarés coupables par cette Chambre (quoique sans intention de votre part), est d'une nature très grave. Cette négligence et ce retard, de votre part, de faire rapport de vos procédés et de l'ajournement de vos séances, contrairement à la loi, jusqu'à une époque subséquente à l'ouverture du Parlement, sont en opposition formelle aux réglemens qui devraient vous servir de guide, dans une matière qui affecte d'une manière aussi vitale les privilèges et la constitution même de cette Chambre. Je dois, en conséquence, vous admonéter, par ordre de cette Chambre, et vous intimer de plus l'ordre de la Chambre de vous remettre en liberté.

Ordonné, Que *William Horton*, écuyer, et *Thomas D. Warren*, écuyer, comparaissent maintenant à la Barre de la Chambre.

Les dits *William Horton*, écuyer, et *Thomas D. Warren*, écuyer, ont été alors appelés à la Barre de la Chambre et admonétés par M. l'Orateur, et déchargés.

Ensuite ils se sont retirés.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

Election de
Middlesex.Message du
Conseil Législatif.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : "Acte pour transporter au Collège de la Reine, à *Kingston*, certains biens, droits et obligations de "l'Université de *Kingston*," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Bill relatif aux
Biens du Col-
lège de la
Reine.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour transporter au Collège de la Reine, à *Kingston*, certains biens, droits et obligations de "l'Université de *Kingston*," a été lu pour la première fois.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport du Surintendant de l'Education Élémentaire du *Bas-Canada*, pour l'année 1845.

Rapport du
Surintendant
de l'Education,
(B.-C.)

(Pour le dit Rapport, voir Appendice P.)

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du dit Rapport soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression du
dit Rapport
ordonnée.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport, qu'en conformité de l'ordre, il s'était rendu auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de la part de cette Chambre, avec l'Adresse réunie des deux Chambres, au sujet de l'annexion des Iles de la *Magdeleine* à la Province de l'Île du *Prince-Edouard*, et qu'il avait plu à Son Excellence de donner la réponse suivante :—

Réponse à l'a-
dressé relative
aux Iles de la
Magdeleine.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je partage pleinement les sentimens exprimés dans votre Adresse conjointe contre l'annexion des Iles de la *Magdeleine* au Gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*, et ce sera avec beaucoup de plaisir que je recommanderai le sujet au Secrétaire d'Etat pour la considération favorable du Gouvernement de Sa Majesté.

Un Bill grossoyé, pour l'établissement et le support plus efficace d'Écoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Bill des Ecoles
Élémentaires,
(H.-C.)

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour étendre les dispositions de l'Acte d'Incorporation de la Société de Constructions de *Montréal*, aux diverses Cités et Villes du *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Bill des Socié-
tés de cons-
tructions.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour encourager l'établissement de certaines Sociétés connues sous le nom de Sociétés de Constructions, en cette partie de la Province du *Canada*, ci-devant le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que *M. Boulton* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses heirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le Gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant, dans le Township de *Sarnia*, dans le District de l'*Ouest*, a été lu pour la troisième fois.

Bill en faveur
de *Richard E.
Vidal*.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Woods* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill en faveur du Synode Presbytérien.

Un Bill, grossoyé, pour autoriser les Ministres du Synode de l'Association Presbytérienne de l'Amérique du Nord, à tenir des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, et pour d'autres fins, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Colville* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour contraindre les témoins à comparaître devant les Magistrats.

Un Bill grossoyé, pour contraindre les témoins, dans certains cas, à comparaître devant les Magistrats dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Tascheureau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill en faveur d'A. Leslie.

Un Bill grossoyé, pour indemniser *Anthony Leslie*, Inspecteur des Licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière élection pour le Comté de *Lanark*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill en faveur de J. Macara.

Un Bill grossoyé, pour le soulagement de *John Macara*, écuyer, de la Cité de *Toronto*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour venir en aide à *John Macara*, écuyer, de la Cité de *Toronto*, et autres, Solliciteurs, Ecrivains et Avocats pratiquant dans les Cours de "Shérifs, en *Ecosse*."

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour protéger certaine espèce de Gibier.

Un Bill grossoyé, pour protéger certaine espèce de gibier dans le Comté de l'*Islet*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Taché* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John A. Pierce*, et autres, qui ont acheté des parts de terres de feu le Capitaine *William Duncan*, de *Williamsburg*, dans le Comté de *Dundas*, demandant que le Bill, qui accorde certains privilèges à *Juliet Vanzandt*, ne devienne pas loi.

De *Joseph Browitt*, et autres, de *Dereham*, et autres townships, dans le District de *Brook*, demandant la construction d'un Havre à *Port-Burwell*, et que le township de *Bayham* soit annexé au dit District, en échange d'une partie du township de *Nissouri*, à être annexé au District de *London*.

De *Robert Julyan*, Assistant-Maître de Havre du port de *Québec*, demandant que ses devoirs soient définis, et à avoir un siège dans le Bureau de la Trinité durant l'absence du Maître du Havre ; ou que le dit Havre soit divisé en différents Districts, et qu'ils soient placés sous le contrôle de différents Maîtres de Havre.

De *William Tremain*, et autres, Manufacturiers de bois, et autres, demandant que les propriétaires des moulins soient obligés à construire des dalles sur les chaussées de leurs moulins.

D'*Edward Hollingsworth*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township de *Tyendinaga*, dans le Diocèse de *Toronto* ; et du Révérend *Paul Shirley*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse

de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, en faveur de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Révérénd David Gibbs*, A. M., et autres, de *Granby*, demandant que les Réserves du Clergé soient vendues, et que la Législature dispose du produit de cette vente comme elle le jugera à propos.

De *Pierre Curodeau*, et autres, Pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*, demandant des amendemens au Bill relatif à la Maison de la Trinité de *Québec* et au Fonds des Pilotes infirmes de *Québec*.

De *Maire et des Conseillers de la Cité de Québec*, demandant que la Maison de la Trinité de *Québec* ne soit pas investie du droit de propriété du Havre appelé le *Cul-de-Sac*.

De *Pierre Pagé*, et autres, Pilotes, pour le Havre de *Montréal*, demandant des amendemens au Bill relatif à la Maison de la Trinité de *Québec*.

De *F. M. Soulard*, écuyer, Maire, et *Amable Morin*, Secrétaire de la part du Conseil Municipal de la Paroisse de *St-Roch des Aulnès*, demandant une allocation pour les mettre en état de parachever un quai dont ils ont commencé la construction.

De *Ferdinand Murphy*, et autres, de la Paroisse de *St-Gabriel de Valcartier*, demandant que cette partie du chemin de *Valcartier* à *Québec*, appelée le "Chemin du Milieu," soit macadamisée.

De *William Parks*, et autres, de la Paroisse de *St-Benoit*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant la construction d'un chemin, conformément à un certain relevé, de la Paroisse de *St-Eustache* au Township de *Grenville*.

Résolu, Que la Pétition de *John D. Pierce*, et autres, qui ont acheté des parts de terres de feu le Capitaine *William Duncan*, de *Williamsburg*, dans le Comté de *Dundas*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Macdonell*, de *Dundas*, M. *Scott*, M. *Chalmers*, M. *Lantier*, M. *Cummings*, et M. *Macdonald*, de *Cornwall*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétitions renvoyées à des Comités.

J. A. Pierce, et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Pierre Pagé*, et autres, Pilotes pour le Havre de *Montréal*, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill pour abroger certains Actes et une Ordonnance y mentionnée, qui ont rapport à la Maison de la Trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions.

P. Pagé, et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Ferdinand Murphy*, et autres, de la Paroisse de *St-Gabriel de Valcartier*, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de *L'Ancienne-Lorette*, et autres Ordres de renvoi.

F. Murphy, et autres.

L'Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par M. *Macdonald*, de *Cornwall*, Que la Pétition de *James Ferrier*, écuyer, Maire, et autres, Membres du Conseil Municipal de la Cité de *Montréal*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Moffatt*, l'Honorable M. *DeBleury*, M. *Gowan*, M. *LeMoine* et M. *Leslie*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

J. Ferrier, éc. et autres.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie*, *Colville*, *Cummings*, *Daly*, *DeBleury*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Foster*, *Gowan*, *Hall*, *Jessup*, *Johnston*, *Macdonald*, de

J. Ferner, Ger.
et autres

CORNWALL, *Macdonald*, de KINGSTON, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Petrie*, *Robinson*, *Seymour*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de FRONTENAC, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de BYRON, *Viger* et *Williams*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Franchère*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laurin*, *LeMoine*, *Leslie*, *Méthot*, *Powell*, *Rousseau*, *Scott*, *Smith*, de WESTWORTH, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Thompson*.—(20.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'infirmative, et Résolu, en conséquence.

Bills privés.

M. *Price*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a pris en considération la Pétition du Révérend *David Leavitt* et autres, et du Révérend *Benjamin Fralick* et autres, membres de l'Association des Chrétiens Universalistes du Canada-Ouest, demandant la participation aux mêmes privilèges dont jouissent les autres sectes religieuses ; et il recommande à la Chambre d'accueillir favorablement cette Pétition.

Quant à la Pétition du Révérend *John Harlim* et autres, dans laquelle ils demandent les mêmes privilèges pour la "Nouvelle Eglise de Jérusalem," votre Comité, sans exprimer aucune opinion contre l'admission de cette dénomination religieuse à la jouissance des privilèges qui ont été accordés à plusieurs autres, sent qu'il est de son devoir de déclarer qu'il ne lui a été fourni aucune preuve suffisante pour lui démontrer que cette dénomination religieuse est assez nombreuse pour nécessiter une disposition législative spéciale en sa faveur.

Rapport sur la
Pétition du
Maire, etc., de
Québec.

M. *Chauveau*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, et autres Ordres de renvoi, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a pris en considération la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, qui demande que l'Acte d'incorporation de la Cité de Québec soit amendée de manière à pourvoir à l'élection des cotiseurs ; et, après avoir interrogé *George O'Kill Stuart*, écuyer, Maire de Québec, (dont le témoignage est ci-annexé) il est pleinement persuadé de la convenance d'accorder les pouvoirs demandés. Votre Comité a aussi examiné la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de Québec, demandant l'établissement d'une Cour du Maire dans la dite Cité, mais votre Comité ne croit pas devoir recommander l'établissement d'une telle Cour dans les circonstances actuelles.

Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition de *Julien Chouinard* et autres, marchands de la Cité de Québec, se plaignant des abus qui résultent de la liberté donnée aux Regrattiers d'exercer leur industrie dans les rues et les places publiques de la Cité ; et votre Comité recommande qu'il soit pris des mesures pour mettre un terme à ces abus.

MINUTES DU TÉMOIGNAGE.

George O'Kill Stuart, écuyer, Maire de la Cité de Québec, est appelé et interrogé :—

Quelles sont les circonstances qui ont engagé la Corporation de la Cité de Québec à demander à la Législature un amendement à l'Acte qui incorpore la dite Cité, quant à ce qui concerne l'élection ou la no-

mination des Cotiseurs ?—Voici les circonstances : à l'élection des Conseillers pour la présente année, qui eut lieu en février dernier, un Cotiseur fut élu pour le Quartier *St.-Louis* et un autre pour le Quartier *Champlain* ; après ces élections, il fut reconnu qu'elles étaient nulles parce que les personnes élues n'étaient pas qualifiées : celle élue au Quartier *St.-Louis*, à raison de non-résidence, et celle du Quartier *Champlain* à raison de ce que ses moyens ne lui permettaient pas de se qualifier pour une somme de £500. Dans de semblables cas, l'Acte d'incorporation ne contient aucune disposition qui prescrive une nouvelle élection ; ce qui fait que ces deux Quartiers étant sans Cotiseurs, l'on ne peut y faire aucune cotisation pour l'année courante, et un tiers du revenu total de la Cité sera ainsi perdu à moins que la Législature ne remédie à ce vice de la loi.

Y a-t-il quelque autre disposition que le Conseil-de-Ville voudrait voir introduire dans l'Acte d'incorporation de la dite Cité ?—Oui, l'établissement d'une Cour du Maire, ainsi qu'il appert par la résolution suivante unanimement adoptée par le Conseil-de-Ville, le 1er du mois courant :—"Résolu sur motion de M. *Belleau*, secondé par M. *Tessier*, Que Son Honneur le Maire soit autorisé à demander à la Législature de cette Province, pendant la Session actuelle, qu'une Cour du Maire soit établie, avec tous les pouvoirs nécessaires, semblables à ceux dont est investie la Cour du Maire de Montréal." Les circonstances qui ont motivé la passation de cette résolution sont, qu'aujourd'hui et depuis longtemps, il a été impossible de prélever une grande partie des cotisations aussi bien que de mettre à exécution les réglemens de la Corporation qui imposent des amendes contre ceux qui négligent de s'y conformer. Quant aux cotisations, un grand nombre de personnes sont cotisées à des sommes qui varient depuis un denier jusqu'à vingt chelins. Le mode suivi pour le recouvrement de ces sommes est de poursuivre devant les Magistrats en Session Hebdomadaire. Les frais de ces poursuites sont premièrement au Greffier de la Cour pour la citation ; secondement à l'Huissier ; troisièmement à l'Avocat. Ces frais se montent à quinze chelins avant même que la cause ne soit plaidée devant le Magistrat. Il en résulte qu'une personne pauvre, qui, dans plusieurs cas, n'a pas payé sa cotisation d'un, deux ou trois chelins, par négligence ou inadvertance, et bien disposée à payer sur la demande du Trésorier de la Cité, est informée que ce paiement ne peut être reçu à moins qu'elle ne paie quelquefois, en sus de sa cotisation, une somme dix fois plus élevée que la cotisation elle-même, et souvent davantage, en frais de justice. La conséquence est que cette classe de personnes, lorsqu'elle est poursuivie, ne paie pas du tout ; dans cet état de choses, la Corporation est obligée d'obtenir un jugement dont les frais se montent d'un à deux louis. Le jugement obtenu et en procédant à son exécution, l'on trouve, dans plusieurs de ces cas, que le montant prélevé n'est pas suffisant pour payer les frais de transport des effets vendus sur la place du marché, et la Corporation trouve qu'il est plus profitable à la Cité de dispenser ces personnes du paiement de leurs cotisations en ne les poursuivant pas que de les poursuivre pour ne rien retirer. Il arrive aussi qu'en addition à la lourde charge imposée aux habitans de Québec, à titre de frais justice, la poursuite est souvent renvoyée par suite d'erreurs commises par les cotiseurs qui n'ont pas pris exactement les noms des personnes cotisées. Dans de semblables cas, les poursuites sont renvoyées pour défaut de forme, et la Corporation est souvent obligée de payer double frais, ce qui occasionne à la Cité une perte d'environ mille louis par année pour arrérages des cotisations seulement. Maintenant, quant à la mise en vigueur des réglemens passés pour le bon gouvernement de la Cité, les poursuites pour violation de ces réglemens entraînent de semblables frais. Les exceptions à la

Rapport sur la
Pétition du
Maire, etc., de
Québec.

Rapport sur la Pétition du Maire, etc., de Québec.

forme de toute nature sont continuellement faites dans ces poursuites et la plupart du tems avec succès; et, lorsqu'elles sont rejetées, un certiorari est émané qui ajourne l'exécution du jugement à une époque indéfinie, et, dans la plupart des cas, l'empêche tout-à-fait; ce qui fait qu'on ne peut faire disparaître les nuisances et les obstructions qui existent dans les rues en mettant vigueur les réglemens de la Corporation. Telle est aujourd'hui l'administration de la justice à ce sujet, que, malgré tout ce que peut souffrir l'état sanitaire de la Ville de la condition de ces nuisances et les dangers auxquels les citoyens sont exposés par suite des obstructions de la voie publique, il est impossible de les faire disparaître sans des procédures longues et litigieuses, souvent infructueuses par suites de vices de forme. C'est pour faire disparaître ces abus que la Corporation désire l'établissement d'une Cour du Maire, semblable à celle qui existe à Montréal, et qui, suivant les renseignemens que j'ai obtenus, a eu pour résultat de faire disparaître ceux dont la Corporation de cette Ville avait à se plaindre. Dans une semblable Cour, les frais doivent nécessairement se monter à peu de chose, et, je le croirais, aux seuls déboursés occasionnés par la poursuite. J'ajouterai seulement que les citoyens de Québec sentent tellement la nécessité de remédier aux abus qui résultent du système actuel dans les circonstances que je viens d'exposer, que pas une seule voix s'est élevée dans la Corporation en opposition à la proposition de demander à la Législature l'établissement d'une Cour du Maire.

Ordonné, Que M. Chauveau ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau les Ordonnances relatives à l'incorporation de la Cité de Québec, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'Honorable M. Laterrrière, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de James Alexander et autres, Navigateurs résidant dans le Comté de Saguenay, et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité ayant pris en considération les Pétitions de James Alexander, et autres, William Rice et Joseph Harrington, et Ephraïm Tremblay, prend la liberté de recommander l'introduction d'un Bill pour permettre à la Maison de la Trinité de Québec de faire subir un examen aux personnes qui désirent obtenir une licence comme Pilotes du Saguenay, et l'autoriser à accorder des licences à telles et autant de personnes dûment qualifiées à cette fin qu'elle jugera nécessaires.

Ordonné, Que l'Honorable M. Laterrrière ait la permission d'introduire un Bill pour établir des dispositions spéciales à l'art du pilotage des Vaisseaux qui font voile pour la Rivière Saguenay.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

M. Roblin a proposé, secondé par M. Powell, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de révoquer cette partie du Statut, huitième Victoria, chapitre quatorze, du Haut-Canada, qui pourvoit à ce que les Cours d'Assises et Nisi prius ne soient tenues qu'une fois chaque année, dans les Districts de Prince-Edouard, Colborne et Talbot.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Christie, Cummings, Desautier, Franchère, Hall, Laterrrière, Laurin, LeMoine, Macdonald, de KINGSTON, Méthot, Meyers, Monro, Murney, Nelson, Powell, Price, Roblin, Rousseau et Taché.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, Cayley, Colvile, DeBleury, le Procureur-Général Draper, Duggan, Foster, Gowan, Johnston, LeBoutillier, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de GLENGARY, Macdonell, de DUNDAS, MacDonell, de STORMONT, M'Connell, Merritt, Papi-neau, Petrie, Riddell, Robinson, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de PRESCOTT, Viger, Webster et Williams.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. Chauveau, secondé par l'Honorable M. Aylwin,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute Correspondance entre le Gouvernement Exécutif de cette Province et la Maison de la Trinité de Québec et la Corporation de la Cité de Québec, concernant les grèves de la Rivière St.-Charles, et les Ordres et Résolutions du Conseil sur ce sujet.

Adresse relative à la Maison de la Trinité de Québec.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. Monro, M. Williams, M. Price, M. Dickson, et M. Macdonell, de Dundas, pour s'enquérir des affaires de la dotation de l'Hôpital de Toronto, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Hôpital de Toronto.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. LeBoutillier.

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender et refondre les Lois et Ordonnances actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, aux Pilotes et pilotages dans le Port de Québec, et aux fonds des Pilotes infirmes, et pour d'autres fins, de s'enquérir s'il est expédient de réunir les Maisons de la Trinité de Québec et de Montréal.

Instruction à un Comité.

Sur motion de l'Honorable M. Laterrrière, secondé par M. Cauchon,

Ordonné, Qu'il soit une autre Instruction au dit Comité de s'enquérir s'il ne conviendrait pas d'établir une Ecole de Navigation à Québec, où les Apprentis Pilotes et les Marins de toutes les classes pourraient apprendre gratuitement les mathématiques et l'usage des instrumens nautiques dans les langues anglaise et française; et d'y fournir les livres, cartes et toutes les autres choses nécessaires pour démontrer la théorie et la pratique de cet art; aussi, si le vaisseau employé par la Maison de la Trinité de Québec, pour le service des Phares et des Dépôts de provision sur le fleuve St.-Laurent, ne pourrait pas, tandis qu'il est employé à ce service, être mis à la disposition du Professeur de cette Ecole, ainsi que le Capitaine du dit Vaisseau, afin de démontrer l'Art de la Navigation d'une manière

Autre Instruction.

Bill pour amender l'Acte d'incorporation de Québec.

Rapport sur la Pétition des Navigateurs du Saguenay, etc.

Bill relatif au Pilotage des Vaisseaux dans le Saguenay.

Cours d'Assises, (11-2)

Autre Instruc-
tion.

pratique et théorique à la fois, et d'enseigner cet Art aux Apprentis Pilotes, aux Elèves, et aux Marins de toutes les classes ; si, pendant que les dits élèves sont employés sans gages et gratuitement à bord du dit vaisseau, ils ne devraient pas être nourris aux dépens de la Province ou de Maison de la Trinité ; aussi, de s'enquérir de la dépense qu'entraînerait une telle Institution, soit pour le salaire du Professeur, soit pour la Chambre d'Instruction, les Cartes, les Instrumens et le dit Vaisseau.

Bill en faveur
des " Chré-
tiens Univer-
salistes."

Ordonné, Que *M. Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour venir en aide à la Secte Religieuse dénommée : " Association des Chrétiens " Universalistes du *Canada-Ouest*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de *M. Williams*, secondé par *M. Petrie*,

Election de
Halton, Ouest.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi le vingt-huitième jour d'avril présent, à dix heures du matin, en conséquence de l'absence prévue de *M. Chabot*.

Bill du Che-
min de Tra-
falgar.

M. Stott, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer certaines personnes formant " la " Compagnie du Chemin de *Trafalgar*, *Esquesing* " et *Erin*," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossé.

Bill pour la
prolongation
du Grand Che-
min de Fer
Occidental.

M. Ermatinger, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens fait au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossé.

Bill de la
Milice.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Jessup a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Jessup* a fait rapport que le Comité lui avait enjoint de remettre le Bill à la Chambre.

Résolu, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'Honorable Procureur-Général *Smith*, l'Honorable *M. LaFontaine*, *M. Taché*, *M. Seymour*, l'Honorable *M. Laterrrière* et *M. Riddell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill du Pénit-
entiaire.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour considérer et amender les Lois relatives au Pénitencier Provincial, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. LeMoine a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. LeMoine* a fait rapport que le Comité avait passé un Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi en ce qui concerne le Crime de faux, étant lu ;

Bill relatif au
Crime de faux.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui lui avait été soumis de nouveau pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé : " Acte pour amen-

Bill des Cours
de Districts,
(U.-C.)

" der, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses " Lois maintenant en force pour établir ou régler la " pratique des Cours de Districts, dans les divers " Districts de cette partie de la Province ci-devant le " *Haut-Canada*," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Rousseau a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Rousseau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun autre amendement ; ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

Ordres du
jour remis.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par *M. Dickson*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundæ, 27^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présen-
tées et mises sur la table :—

Pétitions pré-
sentées.

Par l'Honorable Procureur-Général *Draper*,—la Pétition de *John Wilson*, de *London*, dans le District de *London*.

Par *M. Powell*,—la Pétition de *Joseph Culver*, et autres, du Township de *Woodhouse*, dans le District de *Talbot*.

Par *M. Jessup*,—la Pétition du Révérend *Robert Boyd*, et autres, habitans de la Ville de *Prescott*, et ses environs ; et la Pétition de *Joseph Leeming*, et autres, d'*Orford*, et autres Townships, dans le District de *Johuston*.

Par l'Honorable *M. Robinson*,—la Pétition de *William Dixon*, Messenger de l'Assemblée Législative.

Par *M. Boulton*,—la Pétition du Révérend *G. M. Armstrong*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre*, et d'*Irlande* dans le Township de *Louth*, dans le District de *Niagara* ; la Pétition de *John Watson*, et autres, Distillateurs de la Cité de *Toronto* ; la Pétition du Révérend *William McMurray*, et autres, des Village et Township d'*Ancaster*, (relativement à l'éducation) ; et la Pétition du Révérend *William McMurray*, et autres, des Village et Township d'*Ancaster*, dans le District de *Gore*, (relativement à *King's College*).

Pétitions pré-
sentées.

Par M. *Hall*.—la Pétition d'*Archibald M'Fadyen*, et autres, du Township d'*Eldon*, dans le District de *Colborne*.

Par M. *Price*.—la Pétition de *Newton Bosworth*, et autres, membres de l'Eglise des Baptistes dans *Paris*.

Par M. *Ermalinger*.—la Pétition de *John Taylor*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships d'*Adelaide* et *Metalville*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *LaFontaine*.—la Pétition d'*Alexis LaFramboise*, écuyer, et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Baldwin*.—la Pétition de *John Reid*, et autres, Etudiants de l'Ecole Médicale de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Aylwin*.—la Pétition d'*Hypolite Dubord*, écuyer, et autres, Constructeurs de Vaisseaux, Charpentiers et autres, de la Cité de *Québec*, intéressés et engagés dans la bâtisse et construction des Vaisseaux.

Par M. *Scott*.—la Pétition de *John Earle* et autres, de la Paroisse de *St.-Scholastique* dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Société d'A-
griculture de
Montréal.

Une Pétition de l'Honorable A. N. *Morin*, Vice-Président de la Société d'Agriculture du Comté de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Scott*, exposant :—

Que la dite Société a agi comme Société de District, pour le District de *Montréal*, pour l'année 1845. Qu'il est resté, entre les mains du Trésorier sur l'allocation accordée à la Société du District, une balance de soixante-et-quatorze louis cinq chelins courant, que la dite Société avait l'intention d'employer cette année pour faire l'acquisition de deux instrumens utiles appelés "machines à moissonner de *Hussey*" ignorant alors que le délai, pendant lequel elle était autorisée à employer cette balance, était expiré depuis le mois de février dernier. Qu'un règlement contenant une disposition qui aurait pour objet de faire disparaître cette difficulté en permettant à la Société d'accomplir l'utile objet qu'elle avait en vue, ne ferait tort à personne, attendu que la Société qui lui succéderait comme Société de District obtiendrait des fonds publics la somme accordée pour l'année courante; et priant la Chambre de considérer favorablement la dite Pétition et d'accéder à la demande de la Société d'Agriculture du Comté de *Montréal*.

Sur motion de M. *Scott*, secondé par l'Honorable M. *LaFontaine*.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit juin, 1841, soit mise de côté par rapport à la dite Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Bill du Che-
min de Tra-
nsport.

Un Bill grossoyé, pour incorporer certaines personnes formant "la Compagnie du Chemin de *Trafalgar*, " *Esquising* et *Erin*," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Chalmers* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au
crime de faux.

Un Bill grossoyé, pour amender la Loi, en ce qui concerne le crime de faux, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Taschereau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De M. *Scott*, et autres, de la Paroisse de *St.-Nicolas*, demandant qu'un Bureau d'Enregistrement soit établi dans la Paroisse de *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*.

Pétitions lues.

De *H. W. Barwick*, et autres, du District de *Brock*, demandant que le Bureau d'Enregistrement du dit District soit transporté à *Woodstock*, et qu'il soit adopté des dispositions pour que le dit Bureau soit tenu en ce lieu.

De *Taylor Little*, et autres, du township de *Hatley*, dans le Comté de *Standstead*, demandant à être déchargés du paiement des arrérages de rentes et de l'intérêt, dus sur les Réserves du Clergé qu'ils occupent.

De *Daniel M'Nab*, écuyer, et autres, de la ville de *Hamilton*, dans le District de *Gore*, demandant que l'Université de *King's College* soit émancipée de toute influence de secte.

D'*Edward Malloch*, écuyer, demandant une enquête sur certaines plaintes portées contre le Département de l'Ordonnance à *Bytown*.

De *Milo M'Garr*, écuyer, et autres, de *South Gower*, demandant que le relevé d'un certain Chemin fait par M. *Jones* ne soit pas adopté sans de nouvelles investigations.

D'*Hyacinthe St.-Germain*, et autres, de la Paroisse de *St.-Eustache*, demandant que le relevé, fait récemment, d'un chemin qui doit passer à travers la dite Paroisse et *St.-Martin*, soit adopté, et que le dit chemin soit fait sans délai.

De *James Donahoe*, du township de *Marlborough*, dans le District de *Dalhousie*, demandant une indemnité pour la perte de sa santé pendant la rébellion.

De *James Seelye*, du township d'*Elizabethtown*, dans le Comté de *Leeds*, demandant à être placé sur la liste des Miliciens pensionnés.

De *L. Esdras Manseau*, écuyer, Maire, et autres, Conseillers Municipaux de la Paroisse de *St.-Antoine* de la *Baie-du-Febvre*, dans le Comté de *Yamaska*, demandant des amendemens à l'Ordonnance des Sleighs.

De *Michel Honoré St.-Jorre*, de la Paroisse de la *Rivière-Ouelle*, demandant que certains arrérages qui lui sont dus par le Conseil Municipal de *Kamouraska* lui soient payés.

De *Cyprien LeBel*, écuyer, et *F. H. Pinet*, de la part du Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Louis* de *Kamouraska*, demandant qu'une Cour de Justice soit établie dans la dite Paroisse.

De *Cyprien LeBel*, écuyer, et *F. H. Pinet*, de la part du Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Louis* de *Kamouraska*, demandant une allocation pour ouvrir un Chemin depuis la dite Paroisse jusqu'à la *Rivière St.-Jean*.

De *Charles Chapais*, écuyer, Maire, de la part du Conseil Municipal de *St.-Denis* de la *Bouteillerie*, demandant une allocation pour les mettre en état de terminer un chemin qu'ils ont commencé.

De *Richard Somerville*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; du Révérend M. *Gutroul*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*; et du Révérend *Robert Knight*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *William Barrett* et *R. A. Symes*, écuyers, de la part des Commissaires des Ecoles Elementaires du Township de *Hemmingford*, dans le Comté de *Beauharnois*, demandant des amendemens à l'Acte des Ecoles Elementaires.

De *Charles Allen*, et autres, de *Shefford*, dans le Comté de *Shefford*; et du Révérend *David Connell*, et autres, du Township de *Dunham*, dans le Comté de *Missisquoi*, demandant que les Réserves du Clergé

Pétition. lues. soient vendues, et que le produit de cette vente soit employé par la Législature comme elle le jugera à propos.

De *Thomas William Lloyd*, écuyer, et autres, habitans et marchands de la Cité de Québec, demandant qu'il ne soit fait aucuns changemens dans les Droits de Douanes, tel que cela a été demandé par une Pétition du Bureau de Commerce de Québec.

De *John Adams*, et autres, du Township de *Pickering*, dans le District de *Home*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de *King's College*, mais qu'elle soit mise à l'abri d'une mauvaise régie, et que certains changemens soient faits à la Charte du dit Collège.

De *Charles Matthews* et autres, du Township de *Pickering*, dans le District de *Home*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé, mais qu'il soit pris des mesures pour les placer sous le contrôle de la Législature, pour l'avancement de l'instruction publique.

Du Très-Révérénd Lord Evêque de *Toronto*, et autres, Syndics, Comité de Régie, et autres intéressés dans la Maison d'Industrie de la Cité de *Toronto*, demandant une allocation pour agrandir et maintenir la dite Institution.

De *Thomas Percival*, et autres membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le District de *Johnstown*, demandant que la dite Eglise ait le contrôle de sa part du Fonds des Ecoles Élémentaires.

De *Richard Percival*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le District de *Johnstown*; et de *James Scott*, et autres, d'*Orillia* et *Madonté*, dans le District de *Simco*, demandant qu'il ne soit passé aucun Acte pour détruire le caractère religieux de l'Université de *King's College* et empiéter sur les droits de la dite Université.

Du Révérend *Michael Harris*, A. M., Recteur, et autres, Marguilliers de l'Eglise de *St.-James*, dans *Perth*, demandant qu'une certaine partie d'un chemin de la dite Ville, qui a été demandée par le Révérend *M. McDonagh* pour y construire une Eglise Catholique, ne lui soit pas accordée.

De *Benson P. Warner*, et autres, du Township de *Dunham*, dans le Comté de *Missisquoi*, demandant que toutes les dénominations de Chrétiens aient leur juste part dans la régie du *King's College*, et que toute allocation monétaire soit retirée au Collège *McGill*, à moins qu'il ne soit placé sur le même pied.

De *George S. Cotter*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la mission de *Newmarket*, dans le District de *Home*; du révérend *J. Gunne*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans *Dawn*, et autres Townships, dans le Diocèse de *Toronto*; du Révérend *Richard Flood*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans *Delaware* et *Caradoc*, dans le Diocèse de *Toronto*; et du Révérend *James Mockridge*, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Warwick*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui corresponde à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Thomas Augustus Haines*, junior, de la part des membres de l'Eglise des Baptistes à *London*, dans le Comté de *Middlesex*; et du Révérend *Dugald Sinclair*, de la part des membres de l'Eglise des Baptistes à *Lobo*, dans le Comté de *Middlesex*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé.

D'*Edouard Degré*, et autres, de la Paroisse de *St.-Michel d'Yamaska*, demandant que l'Ordonnance des *Stleighs* soit révoquée.

Du Révérend *François P. Porlier*, et autres, de *Terrebonne*, demandant que le Bureau d'Enregistre-

ment soit continué dans le Village de *Terrebonne*, où il est tenu actuellement.

De *Narcisse Duchesnay*, écuyer, et autres, de *St.-Marie*, et autres Paroisses, dans le District de *Québec*, appelant l'attention de la Chambre sur les Lois des Municipalités et de l'Education, et demandant qu'il soit accordé une indemnité aux Jurés pour leurs services.

D'*Aaron Overholt*, et autres, du township de *Rainham*, dans le District de *Talbot*, demandant que les Réserves du Clergé ne soient placées sous le contrôle d'aucune Société Religieuse, mais qu'il en soit disposé de la manière que la Législature jugera convenable.

De *Thomas G. Ridout*, écuyer, et autres, officiers et membres de l'Institut des Artisans de *Toronto*, demandant une allocation pour les mettre en état de payer une dette qu'ils ont contractée en faisant construire un édifice.

Ordonné, Que la Pétition de *Sir Allan N. McNab*, et autres, de la part des habitans de la ville de *Hamilton*, soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Pétitions renvoyées à des Comités.
Sir Allan McNab, et autres.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *David Gibbs*, A. M., et autres, de *Granby*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Ror*, et autres, du Comté de *Russell*, et autres Ordres de renvoi.

David Gibbs, A. M. et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Taylor Little*, et autres, du township de *Hatley*, dans le Comté de *Stanstead*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. McConnell*, *M. Goivan*, *M. Hale*, *M. Brooks* et *M. Jautier*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

T. Little, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *George Shaw*, de la Cité de *Montréal*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable *M. Robinson*, *M. Duggan*, et *M. MacDonell*, de *Stormont*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

G. Shaw, et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *M. Scott*, et autres, de la Paroisse de *St.-Nicolas*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *F. H. Guay*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Dorchester*.

M. Scott, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *J. H. Culp*, du township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Cummings*, *M. Merritt*, *M. MacDonell*, de *Stormont*, *M. Seymour* et *M. Powell*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

J. H. Culp, et autres.

Sur motion de l'Honorable *M. DeBléury*, secondé par *M. John*,

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *N. B. Desmarleau*, et autres, de *Montréal*, soit dissous, et que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bus de *Lachine*, et autres Ordres de renvoi.

Comité dissous.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable *A. N. Morin*, Vice-Président de la Société d'Agriculture du Comté de *Montréal*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Révérend *J. Paquin*, et autres, du Comté de *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Société d'Agriculture de Montréal.

M. Quimby et autres.

Ordonné. Que la Pétition de John M. Quimby, et autres, d'une partie du township de Stanstead, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Taylor Little, et autres, du township de Hatley, dans le Comté de Stanstead.

La Sœur Forbes et autres.

Ordonné. Que la Pétition de Sœur E. Forbes dite M. Mullen, Supérieure, et autres Dames Religieuses Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, (Sœurs-Grises), soit renvoyée au Comité Permanent des Bills Privés.

Dépêche au sujet des droits sur le blé, etc.

L'Honorable Procureur-Général Draper, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, copie d'une Dépêche du Très Honorable W. E. Gladstone, au sujet des Droits sur le blé, autres grains et fleur.

(Copie.)
No. 8.

Downing Street.
1^{er} avril, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche de votre Seigneurie, N^o. 19, du 25 février dernier, dans laquelle vous transmettez une requête du Bureau de Commerce de Montréal, demandant que, vu le préjudice à leurs intérêts que les requérans croient de voir résulter du changement projeté dans la loi des céréales de ce pays, le gouvernement de Sa Majesté recommande la révocation de l'Acte provincial qui impose un droit local de 3s. par quartier sur le blé étranger importé dans le Canada, que le droit Impérial de 2s. par quart, sur la farine étrangère importée dans la Province, soit abrogé; et que les grains, la farine et la fleur, de toute provenance, soient importés du Canada, dans le Royaume-Uni, libres de droit.

1. Les dépêches notées en marge, que j'ai déjà No. 19, 3 février, adressées à votre Seigneurie au sujet No. 32, 3 mars, du commerce du Canada, auront déjà exposé les vues que je partage avec mes collègues relativement aux appréhensions du Bureau de Commerce de Montréal ou d'autres personnes qui se trouvent dans la même position, quant à l'effet que produira, en Canada, ce changement dans la loi anglaise des céréales, si elle est passée conformément aux vues du Gouvernement de Sa Majesté. Mais, comme il est nécessaire que je réponde à part, à la requête que j'ai sous les yeux, je dois prescrire à votre Seigneurie d'informer les requérans que si le Parlement adopte les modifications à la loi des céréales de ce pays, qui ont été soumises à ses délibérations, le Gouvernement de Sa Majesté considérera le droit local de 3s. sur le blé, comme une question exclusivement Provinciale; et que si la Législature du Canada juge à propos de passer un Acte pour abolir ce droit, Sa Majesté ne sera pas avisée de rejeter la mesure.

2. Vous déclarerez aux requérans que, suivant les vues du Gouvernement de Sa Majesté, toute proposition pour modifier le droit Impérial sur la farine importée dans le Canada devra être la suite et la conséquence de l'abolition du droit de 3s. et non la précéder.

3. Que, relativement à leur demande de permettre l'introduction libre dans ce pays des grains, farines et fleurs de toute provenance, le Gouvernement de Sa Majesté regrette de ne pouvoir penser qu'il soit tout-à-fait compatible avec l'esprit des traités de commerce entre ce pays et d'autres puissances, de faire revivre le système suivi autrefois, et qui permettait l'introduction de marchandises venant des colonies, en ayant

égard non à leur provenance, mais seulement au lieu de leur exportation.

J'ai, etc.

(Signé) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général,

Le Comte CARREAR, C. C. B., etc.

Ordonné. Que cinq cents exemplaires de la dite dépêche soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Dépêche au sujet des droits sur le blé, etc.

Impression ordonnée.

M. Dickson, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de William Notman, écuyer, de Dundas, dans le District de Gore, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'Edward Ermatinger, écuyer, pour représenter le Comté de Middlesex dans ce présent Parlement, a fait rapport à la Chambre des Résolutions suivantes:—

Election de Middlesex.

Résolu. Que le mode de procédure adopté par les Commissaires nommés pour prendre les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée du Comté de Middlesex, en s'ajournant durant plusieurs mois en différentes occasions, sans en assigner les raisons, était illégal.

2. Résolu, Que les témoignages, pris en vertu de la Commission mise à exécution d'une manière si illégale, ne peuvent être reçus ni lus comme témoignages.

3. Résolu, Que le Président communique à la Chambre les résolutions qui précèdent.

M. Williams, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de James Durand, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de James Webster, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de Halton, a fait rapport à la Chambre, que, conformément à l'ajournement, le Comité s'est assemblée Samedi dernier à dix heures, A. M. et que M. Chabot, l'un des Membres du Comité n'était pas présent à cette réunion, par la raison, ainsi que le Comité le suppose, qu'il a obtenu un congé d'absence de la Chambre.

Election de Halton, Ouest.

M. Laurin, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le Bas-Canada, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Bill des Notaires, (B.-C.)

Ordonné. Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

M. Thompson, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Robert H. Bruce, écuyer, et autres, habitans résidant sur la Grande-Rivière, dans le Comté de Haldimand, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Cours d'Eau qui se jettent dans la Grande-Rivière.

Que votre Comité a pris en considération la dite Pétition, d'après laquelle il appert que la chaussée construite à Dunnville a tellement fait monter les eaux et fait gonfler les ruisseaux qui traversent les chemins sur les deux rives de la Grande-Rivière qu'il est devenu tout-à-fait impossible pour les habitans d'entretenir les dits chemins: que, sur la rive Nord de la dite Rivière, les criques ou petites Rivières ont pris l'extension suivante, par suite du gonflement des eaux.

Rapport.

	Largeur primitive.	Largeur actuelle.
Thompson Creek	20 pieds	250 pieds.
Doekstoda	20 "	200 "
Parr	20 "	330 "
Lymburnery	0 "	60 "
Jummis	80 "	250 "
Vaudeburg	15 "	200 "
Norton	15 "	200 "
Tunis	12 "	100 "

Rapport.		Rives Sud de la dite Rivière.		pieds.		pieds.	
<i>Fisher</i>	<i>Creek</i>	8	110	"	"
<i>Dick</i>	"	10	210	"	"
<i>Bursis</i>	"	8	200	"	"
<i>Anker</i>	"	8	240	"	"
<i>Cook</i>	"	6	20	"	"
<i>Holms</i>	"	12	100	"	"

231 2500 pieds.

Ce qui donne une augmentation de 1 pied à 9 1/2 pieds. Il doit être évident, aux yeux de votre Comité, que les Pétitionnaires ne demandent rien de juste en priant le Gouvernement de réduire ces diverses criques ou rivières à leur largeur primitive, aux endroits où elles traversent les dits chemins.

Votre Comité est d'avis qu'on peut remédier à cet inconvénient, à l'aide d'une modique dépense, en élevant des digues ou chaussées.

Votre Comité considère que, comme le canal est la propriété publique, les frais de cette dépense devraient retomber sur la caisse Provinciale.

Il recommande, en conséquence, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence, pour la prier de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient du Bureau des Travaux Publics de faire commencer les travaux immédiatement, pour faire disparaître ce juste sujet de plainte.

Chemin de Dumfries.

M. *Webster*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *James K. Andrews*, et autres, habitans du Township de *Dumfries*, dans le District de *Gore*, et autre Ordre de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table Greffier comme suit:—

Votre Comité a considéré les demandes contenues dans les Pétitions qui lui ont été soumises; et, après mûre délibération, il est unanimement d'opinion de recommander la demande de *J. K. Andrews*, et autres, à la considération favorable de la Chambre, attendu que les habitans de cette partie du pays en retireront un grand avantage.

Rapport.

Bill.

Ordonné, Que M. *Webster* ait la permission d'introduire un Bill pour transporter à *James K. Andrews* un certain terrain réservé pour un chemin dans le Township de *Dumfries*, dans le District de *Gore*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Chemin de madriers de Dundas.

M. *Chalmers*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Caleb Hopkins*, écuyer, et autres, de *Hamilton* et de *Trafalgar*, et autres Townships, dans le District de *Gore*, et de *Joseph Ireland*, et autres, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a pris en considération les dites Pétitions, et les matières auxquelles elles réfèrent, et il croit sincèrement qu'il est absolument nécessaire d'améliorer cette partie du grand chemin ou route postale qui conduit de *Toronto* à *Hamilton*, en macadamisant ce chemin depuis l'endroit où l'on a cessé de le macadamiser dans le District de *Home* jusqu'à *Hamilton*. Cela est non seulement dû à la nombreuse population qui résulte sur cette ligne de chemin; mais il est encore de l'intérêt public, au point de vue Provincial, de ne pas négliger plus longtemps cette grande route publique qui traverse la Province.

Votre Comité croit donc devoir recommander à votre Honorable Chambre de présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner que le chemin

Rapport.

en question soit étudié et arpenté sous la direction du Bureau des Travaux Publics, dans la vue d'y faire les améliorations qu'exigent l'intérêt public. Rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Baldwin*, secondé par M. *Roblin*.

Résolu, Que le Public en général a vu avec satisfaction l'annonce dans la Gazette Officielle, du 24 mars dernier, qui prescrit que les occupans et acquéreurs des Réserves du Clergé en général ne seront tenus de payer qu'un dixième au lieu du quart du prix d'achat, et le résidu en neuf paiemens au lieu de quatre comme ci-devant; et que, sur les lots occupés sans autorisation, on exigera, au lieu de l'intérêt requis par les réglemens précédens, une rente pour la période de l'occupation avant l'achat, variant de 35s. à £5 5s. dans le *Haut-Canada*, et de 25s. à 75s. dans le *Bas-Canada*, pour les lots de 200 acres. Réserves du Clergé.

Résolu, Que c'est avec un vif regret que cette Chambre voit, par la Gazette Officielle du 9 avril courant, que l'on a jugé à propos de mettre un terme à un changement aussi satisfaisant, dans le mode de disposer de ces terres, et d'émaner un ordre pour discontinuer toute vente ultérieure d'icelles; et la Chambre ose se flatter que les motifs qui ont amené l'ordre de discontinuer les dites ventes disparaîtront bien vite, afin que les occupans des Réserves du Clergé puissent les acquérir en pleine propriété, que le pays puisse s'établir, toute agitation cesser à l'avenir, et que l'esprit public soit tranquilisé.

Ordonné, Que M. *Boulton* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte intitulé: "Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le capital." Bill pour amender la Charte de la Banque du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *LaFontaine*,

Résolu, Que l'humble Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général:— Adresse de félicitations à Son Excellence.

A Son Excellence le Lieutenant-Général, le Très Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, Vice-Amiral d'icelles et Commandant des Forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:—

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunie en Parlement Provincial, prenons humblement la liberté de présenter à Votre Excellence nos sincères félicitations sur votre nomination comme Représentant de Sa Majesté en cette Province, et de renouveler l'assurance de notre attachement à la personne et au Gouvernement de Sa Majesté.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province se rendent auprès de Son

Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Dra-per* ait la permission d'introduire un Bill pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de haute-trahison.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que *M. Cummings* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer et amender un certain Acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Aylwin* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les obligations des Maîtres et Serviteurs, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que *M. Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte y mentionné, et établir le vote au scrutin pour l'élection des Conseillers et Cotiseurs de la Cité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Hall* soit ajouté au Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil-de-Ville en icelui, au lieu de *M. Sherwood*, de *Brockville*, qui est engagé sur des Comités d'élection.

Ordonné, Que *M. Jessup* et *M. Hall* soient ajoutés au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *Donald Cameron*, du Township de *Thorah*, dans le District de *Home*, au lieu de *M. Macdonnell*, de *Dundas*, et de *M. Williams*, qui servent sur des Comités d'élection.

Sur motion de *M. Jessup*, secondé par *M. Macdonald*, de *Cornwall*.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de vouloir bien communiquer à cette Chambre les Documents, Témoignages et Preuves, sur lesquels est fondé le Bill grossoyé reçu de leurs Honneurs, intitulé: "Acte pour autoriser les Légataires et Exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable *Charles Jones*, à transporter un certain lot de ville, y mentionné, au Président et au Bureau de Police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées."

Ordonné, Que *M. Jessup* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que *M. Macdonald*, de *Kingston*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines Britanniques et Américaines.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la "Compagnie de consommateurs de Gaz de *Montréal*," soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

Ordonné, Que *M. Duggan* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie d'*Etobicoke* et *Mono sixth Line Road*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de *M. Smith*, de *Wentworth*, secondé par *M. Roblin*,

Ordonné, Que l'Ordre pour grossoyer le Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*, soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant soumis de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre, s'est en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable *M. DeBleury* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'Honorable *M. DeBleury* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait d'autres amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

M. LeMoine, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour consolider et amender les lois relatives au Pénitencier Provincial, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Rousseau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill (qui lui avait été renvoyé de nouveau) pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des Cours de Districts, dans les divers Districts de cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*," a fait rapport, conformément à l'Ordre, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun autre amendement, et les amendemens faits au dit Bill par le premier Comité ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour soustraire certaines transactions mercantiles à l'opération de la loi contre l'usure, étant lu:

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a proposé, secondé par *M. Duggan*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. Smith, de *Frontenac*, a proposé en amendement, secondé par *M. Lantier*, Que le mot "maintenant," dans la dite motion, soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à icelle motion.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

pour.
Messieurs *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Bouillier*, *Cauchon*, *Chalmers*, *Chauveau*, *Christie*, *Desautier*, *DeWitt*, *Foster*, *Gowan*, *Guillet*, *Jessup*, *Jobin*, *Johnston*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *LeMoine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *CORNWALL*,

Bill pour incorporer la Compagnie des consommateurs de Gaz.
Bill du Chemin d'*Etobicoke*.

Bill du grand Chemin de Fer Occidental.

Bill relatif au Pénitencier Provincial.

Bill des Cours de Districts.
(H. C.)

Bill relatif à la Loi contre l'usure.

Bill pour réhabiliter certaines personnes dans leurs droits.

Bill relatif aux traverses, (H. C.)

Bill relatif aux devoirs entre Maîtres et Serviteurs.

Bill relatif au Scrutin.

Membres ajoutés à des Comités.

Bill relatif à un Lot de Ville dans *Brockville*.

Bill pour incorporer la Compagnie des Mines.

MacDonell, de Stormont, McConnell, Merritt, Meyers, Nelson, Papiwan, Powell, Price, Robinson, Roblin, Rousseau, Seymour, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, Smith, de Westworth, Stewart, de Prescott, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau et Viger.—(13.)

CONTRE:

Messieurs *Boulton, Cayley, Colvile, Cummings, DeBleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Hall, Macdonald, de Kingston, Moffatt, Monro, Murney, Sherwood, de Brockville, le Solliciteur-Général Sherwood, Thompson et Williams.*—(18.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative. La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, Que le dit Bill soit lu, une seconde fois, de ce jour en six mois.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre, si elles le jugent à propos, *John W. Dempsey*, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *LaFontaine* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et l'Honorable M. *LaFontaine* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le Comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *Cayley* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et l'Honorable M. *Cayley* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de nouveau, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour des chemins, sans un ordre du Conseil Municipal du District dans lequel les dits terrains sont situés, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte y mentionné, relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des Ecoles dans le *Haut-Canada*, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les diverses loges de la Société dite des *Odd Fellows*, à posséder des biens-fonds et biens-mouvables dans cette Province, étant lu :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de *Huntingdon*, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St-Laurent*, et pour autoriser les habitants résidens de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Williams* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. *Williams* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour investir les Syndics de la propriété des sites des Ecoles dans cette partie de la Province, appelée *Haut-Canada*," étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois, étant lu :

M. *Stewart, de Bytown*, a proposé, secondé par l'Honorable M. *Aybcin*,

Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Leslie* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. *Leslie* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de *Toronto* et du *Lac Huron*," étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité lui avait enjoint de remettre le dit Bill à la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour transférer le Chef-lieu du District de *Niagara* à *Port-Robinson*, dans le Township de *Thorold*, étant lu :

M. *Cummings* a proposé, secondé par M. *Thompson*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Dickson* a proposé en amendement, secondé par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, Que le mot " maintenant," dans la dite motion, soit retranché, et les mots " de ce jour en six mois," ajoutés à icelle motion.

Bill relatif à la Loi relative aux Ecclésiastiques

Bill en faveur de J. W. Dempsey.

Bill relatif à l'enregistrement des titres dans Hastings.

Bill des Chemins Publics.

Bill relatif à la vente des terres. (H.-C.)

Bill relatif aux Odd-Fellows.

Bill du Chemin de Madriers de Huntingdon.

Bill relatif aux Iles de la Magdeleine.

Bill relatif aux Sites des Ecoles, (H.-C.)

Bill pour augmenter le Salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois.

Bill du Chemin de Fer du Lac Huron.

Bill relatif à l'Chef-lieu du District de Niagara.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, la Chambre s'est divisée sur icelle :—

Pour, 30
Contre, 12

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, Que le dit Bill soit lu, une seconde fois, de ce jour en six mois.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par l'Honorable M. Viger, La Chambre s'est ajournée.

Martis, 28° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIAE REGINAE, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Jobin,—la Pétition de G. L. Perry, et autres, résidant sur une certaine partie du chemin entre Montréal, et la Paroisse du Sault-au-Récollet; et la Pétition du Révérend A. Duranseau, et autres, de St-Michel, Lachine.

Par l'Honorable M. Moffatt,—la Pétition de l'Honorable Augustin Cuvillier, et autres, citoyens de Montréal.

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte y mentionné, relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des Ecoles dans le Haut-Canada, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Roblin porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, relatif aux Iles de la Magdeleine, dans le Golfe St-Laurent, et pour autoriser les habitans résidans de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit " Acte " relatif aux Iles de la Magdeleine, dans le Golfe " St-Laurent, et pour autoriser les habitans tenant feu et lieu dans ces Iles à y établir un Conseil Municipal, et pour accorder les mêmes " avantages à certaines localités du Comté de Saguenay, et à certaines parties des Comtés de Rimouski et Kamouraska, connues sous le " nom de territoire de Mudawaska."

Ordonné, Que M. Christie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour des chemins, sans un ordre du Conseil Municipal du District dans lequel les dits terrains sont situés, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour des chemins, " sans un ordre du Conseil de District dans lequel les dits terrains sont situés."

Ordonné, Que M. Sherwood, de Brockville, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour consolider et amender les lois relatives au Pénitencier Provincial, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général Draper porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender un Acte passé dans la dernière session de ce Parlement, intitulé : " Acte " pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, " les diverses lois maintenant en force, pour établir " ou régler la pratique des Cours de Districts, dans " les divers Districts de cette partie de la Province " ci-devant le Haut-Canada," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général Draper porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le Haut-Canada, à admettre, si elles le jugent à propos, John W. Dempsey à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Gowen porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. Chauveau, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable Francis Hincks, de la Cité de Montréal, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de Robert Riddell, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'Oxford, a présenté à la Chambre le Rapport suivant :—

Notre Comité, dans sa séance de ce jour, a passé la Résolution suivante :—

Résolu, Que le Président demande permission à la Chambre d'ajourner jusqu'à Jeudi prochain, à neuf heures, A. M.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à Jeudi prochain, à neuf heures, A. M.

Ordonné, Que la Pétition de J. T. Brondgeest, écuyer, et autres, d'Hochelega, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'E. Guy, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de Lachine, et autres Ordres de renvoi.

Ordonné, Que la Pétition de L. Esdras Manseau, écuyer, Maire, et autres, Conseillers Municipaux de la Paroisse de St-Antoine de la Baie-du-Febvre, dans le Comté d'Yamaska : et la Pétition d'Edouard G. Dugré, et autres, de la Paroisse de St-Michel d'Yamaska, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de P. Besse, et autres, de Chambly, dans le Comté de Chambly.

M. Williams, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de James Durand, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de James Webster, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de Halton, a fait rapport que le Comité s'est assemblé ce jour, conformément à l'ajournement d'hier, mais en conséquence de l'absence de M. Chabot, membre du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné, Que M. Chabot, Membre pour la Cité de Québec, assiste à sa place dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

M. Scott, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Révérend J. Paquin, et autres, du Comté du Lac-des-Deux-Montagnes, et autre Ordre de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill des Cours de Districts.

Bill en faveur de J. W. Dempsey.

Election d'Oxford.

Pétitions renvoyées à des Comités. J. T. Brondgeest, et autres.

L. E. Manseau, et autres.

E. G. Dugré et autres.

Election de Halton, Ouest.

Société d'Agriculture du Lac-des-Deux-Montagnes.

Ordres du jour remis

Pétitions présentées

Bill relatif aux terres des Ecoles (H. C.)

Bill relatif aux Iles de la Magdeleine.

Bill des Chemins Publics.

Bill du Pénitencier.

Votre Comité, après mûre délibération, est unaniment d'opinion:—

Rapport

1^o Que la demande contenue dans la Pétition du Révérend J. Paquin, et autres, savoir que chaque Paroisse ou Township du Comté soit autorisé à organiser des Sociétés d'Agriculture distinctes, ne devrait pas être accordée; mais, vu la grande étendue du dit Comté, il devrait y avoir au moins deux de ces Sociétés, une qui siégerait à St.-André, l'autre à St.-Eustache; le Comté de Berthier devrait aussi avoir la permission d'organiser deux semblables Sociétés; et que chacune de ces Sociétés soit tenue de se conformer aux mêmes règles et réglemens que si elles formaient une seule Société de District.

2^o Il paraît juste et raisonnable que la demande contenue dans la Pétition du Vice-Président de la Société d'Agriculture du District de Montréal soit accordée, et qu'il soit permis à la dite Société de dépenser l'argent qui lui reste entre les mains, savoir la somme de £71 5s., comme si le tems pour ce faire n'était pas écoulé, à l'acquisition d'animaux de race améliorée, de graines et semences, et aussi, d'instrumens d'agriculture améliorés pour l'usage du dit District.

Ordonne

Que M. Scott ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'établissement de plus d'une Société d'Agriculture dans tout Comté du Bas-Canada, et pour venir en aide à la Société du Comté de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Bill relatif aux lois d'enregistrement

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, du Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill pour consolider et amender les lois d'Enregistrement du Haut-Canada, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné: Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre demain.

B. B. Privés.

M. Hale, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Bill pour amender la Charte de la Banque Commerciale.

Votre Comité a examiné le Bill pour amender un Acte intitulé: "Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de Midland, et pour augmenter son capital." et y a fait divers amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Incorporation d'Hamilton.

Il a, aussi, examiné la Pétition de Sir Allan McNab, et autres, demandant l'extension des limites de la Ville de Hamilton, et que la dite Ville soit érigée en Cité.

Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal.

Egalement, la Pétition de la Sœur E. Forbes dite M. Mullen, et autres, Sœurs de Charité, de l'Hôpital-Général de Montréal, (Sœurs-Crises,) demandant à être autorisées à vendre certaine partie de leur propriété; et le Comité recommande, que les demandes contenues dans les dites Pétitions soient respectivement accordées.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. l'Orateur.

Bill du Havre de Bronté.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et étendre un Acte du Parlement du Haut-Canada, troisième Victoria, chapitre trente-trois, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de Président, Directeurs et Compagnie du Havre de Bronté," sans amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Colville, secondé par M. Drummond,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre un Etat des frais de justice encourus pour certaines terres qui ont été saisies par le Shérif, les dites terres appartenant à des individus qui avaient été bannis, pour avoir pris part à la dernière Rébellion.

Adresse relative aux frais de Justice sur les terres des personnes bannies, qui ont été vendues.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponses à des Adresses.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 11 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle "Un Etat des Billets pour l'occupation des Terres propres à l'exploitation des Mines, dans cette partie de la Province qui constituait ci-devant la Province du Haut-Canada, et le nom des personnes auxquelles les dits Billets ont été accordés."

Mines, etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 27 avril, 1846.

Nuls "Billets de Location pour l'occupation de Terres dans le but d'exploiter des Mines ou pour d'autres objets," dont un Etat a été demandé par l'Adresse de l'Assemblée Législative, n'ont été émanés par le Gouvernement.

Des licences pour explorer les côtes Nord et Nord-Est du Lac Supérieur, dans le but d'y découvrir des Mines et Minéraux, dont copies sont transmises avec les présentes, ont été accordées aux personnes suivantes:—

John Prince, W. C. Meredith, S. B. Harrison, Edward Ryan, Chs. Bockus et Donald Ross, Thos. Ryan, John Stuart, Jas. Bell Forsyth, Arthur Rankin, Stephen J. Lyman, Peter McGill et autres, A. D. McLean, George Desbarats, W. B. Jarvis et autres, John Ewart, Robt. J. Turner, Allan McDonell, Jas. Wilson, W. Hamilton Merritt, Chs. Jones, James Hamilton, A. et S. Bagg, James Ferrier, Stewart Derbishire.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Copie.

Par Son Excellence le Très Honorable Charles Theophilus, Baron Metcalfe, de Fernhill, G. C. B., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT:—

Attendu que le Rapport suivant d'un Comité du Conseil Exécutif du Canada a été approuvé en Conseil, relativement à une communication de

concernant certaines Mines qui sont supposées exister dans les environs du Lac Supérieur, savoir:—"Le Comité a pris en considération la demande de et est d'avis qu'il peut être utile aux intérêts de la dite Province que le dit soit autorisé par licences à relever, explorer et faire des recherches pour des Mines et Minéraux dans la Région et les Terres situées sur les côtes Nord et Est du Lac Supérieur, le dit relevé et les dites recherches étant faites sans frais pour le Gouvernement, et étant exécutés fidèlement, et le Rapport d'iceux étant transmis

Mines, etc. " avec toute l'expédition convenable au Secrétaire de la Province, pour l'information du Gouvernement de la dite Province ; dans le cas où l'exploration en question faite par les dits aurait des résultats satisfaisants, le Comité les recommande comme ayant droit à la préférence dans tout arrangement qui serait fait par la suite pour l'exploitation des Mines qui sont découvertes aux conditions dont on conviendra ci-après. Bien entendu que la dite préférence signifiera que, dans le cas où les dits découvriraient une couche ou des couches de Minerai, qu'ils considéreraient propres à l'exploitation, ils seront considérés comme ayant droit à une Licence leur donnant autorité sur le dit espace de Territoire, pour telle période et sous telles conditions que le Gouvernement jugera à propos de déterminer, lorsqu'il sera en possession de plus amples informations."

Or, sachez que, reposant pleine et entière confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté du dit

j'ai, en conformité du Rapport du Conseil plus haut mentionné, autorisé, et autorisé par ces présentes le dit à relever, explorer et faire des recherches dans les dites Régions et Territoires, situés dans les environs du Lac Supérieur, pour les objets ci-dessus mentionnés aux termes et conditions expresses, et avec l'entente contenue dans le Rapport du Conseil ci-dessus cité.

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 27 du mois dernier, " priant Son Excellence de l'informer comment ont été dépensés les trente mille louis octroyés par la 4^e et 5^e Victoria, chap. 28, pour l'amélioration du Chemin du Nord depuis le Lac Ontario à Toronto jusqu'au Lac Huron."

" Premièrement, La somme dépensée par le Bureau des Travaux Publics, sous la direction de M. Hawkins, pour explorer et arpenter le chemin entre Bradford et Barrie, et pour des dépenses semblables sur le chemin entre Bradford et Barrie, par Bond Head, et la ligne d'Essa."

" Secondement, La somme payée pour des dépenses semblables à celles ci-dessus, sur le chemin de Penetanguishine, entre Barrie et Penetanguishine."

" Troisièmement, La somme dépensée pour l'amélioration du chemin de Coldwater, depuis le village des Narrows jusqu'à Coldwater, sous la surintendance de M. Hawkins, avec distinction de la somme dépensée pour travaux exécutés sur le chemin, par contrat ou autrement, de celle qui a été payée pour le salaire des Ingénieurs, Surintendants et Payeurs, et autres Assistans."

" Quatrièmement, La somme dépensée pour prolonger le chemin de Coldwater à la Baie-de-l'Eturgeon sur le Lac Huron, sous la direction de M. Hawkins, indiquant le montant payé pour travaux et ce qui a été payé pour les Surintendants, séparément, comme dans le dernier item ; et, également, par quelle autorité le prolongement de ce chemin a été ordonné."

" Cinquièmement, La somme dépensée pour bâtir et réparer le Pont sur les détroits du Lac Simcoe, et faire le chemin depuis ce Pont jusqu'au village des Narrows, indiquant aussi en vertu de quelle autorité cette dépense a été faite."

" Sixièmement, La somme dépensée pour faire l'exploration, l'arpentage et l'évaluation des travaux du chemin de Whitby au Lac Simcoe, par M. Lyons, pendant les années passées, pour préparer l'emploi de la somme de deux mille louis, accordée pendant la dernière Session, pour continuer les améliorations de ce Chemin."

No. 507.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Montréal, 25 avril, 1846.

Dépenses faites sur le Chemin Ontario et Huron.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre avec les présentes, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, l'Etat demandé par une Adresse de la Chambre d'Assemblée, " relativement à la dépense de £30,000 accordés par la 4^e et 5^e Vict., chap. 28, pour l'amélioration du Grand Chemin du Nord, depuis le Lac Ontario, à Toronto, jusqu'au Lac Huron."

1^o et 2^o.— " La somme dépensée par le Bureau des Travaux Publics sous la direction de M. Hawkins, pour explorer et arpenter le chemin entre Bradford et Barrie, par Bond Head et la ligne d'Essa ; aussi, 2^o La somme payée pour des dépenses semblables à celles ci-dessus sur le chemin de Penetanguishine, entre Barrie et Penetanguishine."

Cet Etat indique le montant brut de ces dépenses ; mais par suite des représentations et mémoires réitérés et contradictoires qui ont été, à différentes époques, présentés en faveur et contre les différentes lignes, il a fallu faire un grand nombre de relevés, et les dépenses qui s'y rattachent ont toutes été embrassées dans un seul compte, tel que rendu.

3.—Un Etat, indiquant " la somme dépensée pour l'amélioration du chemin de Coldwater depuis le village des Narrows jusqu'à Coldwater, sous la surintendance de M. Hawkins, avec distinction de la somme dépensée pour travaux de celle qui a été payée pour le salaire des Ingénieurs, Surintendants, Payeurs et autres Assistans."

4.— " La somme dépensée pour prolonger le chemin de Coldwater à la Baie-de-l'Eturgeon, sur le Lac Huron."

Cette somme est comprise dans la somme précédente. Il n'a pas été tenu compte séparément des dépenses faites sur les différentes parties du chemin de Coldwater.

L'objet de cette partie de l'appropriation était double. Premièrement, de relier la navigation du Lac Simcoe aux Détroits, avec un lieu de débarquement convenable et sûr, sur le Lac Huron, par l'amélioration du portage de Coldwater. La Baie-de-l'Eturgeon était nécessairement le terme ; et les demandes pressantes pour le parachèvement de l'extrémité du chemin, aboutissant à la jetée au quai de la Baie-de-l'Eturgeon prouve d'une manière satisfaisante qu'il est à désirer de terminer aussitôt que possible le chemin jusqu'à cet endroit. Le second avantage que l'on espérait de l'amélioration de ce chemin était qu'il pourrait être prolongé jusqu'à la tête du chemin de Scugog et du Havre de Windsor, et offrirait par là une communication très directe entre le Lac Ontario au Havre de Windsor, et le Lac Huron à la Baie-de-l'Eturgeon.

5.— " La somme dépensée pour bâtir et réparer le pont sur les Détroits du Lac Simcoe et faire le chemin depuis ce Pont jusqu'au village des Narrows."

Le coût de ce Pont est indiqué dans l'état ci-joint ; le coût de cette partie du chemin est également compris dans les dépenses générales du chemin de portage de Coldwater, depuis les Détroits du Lac Simcoe jusqu'au Lac Huron.

L'un des objets de cette dépense étant ainsi, que nous l'avons déjà dit, d'ouvrir une ligne directe de communication entre le Havre de Windsor sur le Lac Ontario et la Baie-de-l'Eturgeon, sur le Lac Huron, la construction de ce pont y était naturellement comprise ; les mémoires nombreux et pressants, présentés par cette section du Comité lorsqu'il a été commencé, démontrent suffisamment qu'il faut le considérer ainsi, et l'allocation subséquente d'une somme d'argent pour ouvrir le chemin depuis le pont

Dépenses faites sur le Chemin Ontario et Huron.

sur les Détroits "jusqu'à la tête du chemin du Havre de Windsor et du Lac Scugog," indique clairement l'intention de la Législature.

Les différents relevés faits par M. Hawkins, étant préliminaires à la dépense de la totalité de cette appropriation sur les différents ouvrages qu'elle embrasse et dont l'évaluation (£33,333 7s. 5d. + £6,500) fut soumise à la Législature lors de sa dernière Session, le coût en doit être porté à la charge, non-seulement de la portion du chemin exécutée à l'époque du déplacement de M. Hawkins, mais de la totalité de l'évaluation.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
HAMILTON H. KILLALY,
Président.

A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

État indiquant la portion de l'appropriation de la 4^e et 5^e Vies., chap. 28, pour l'amélioration du Grand Chemin du Nord de Toronto, depuis le Lac Ontario, à Toronto, jusqu'au Lac Huron, dépensée sous la direction de M. Hawkins, et la somme dépensée pour le relevé du chemin de Whitby et du Lac Simcoe, sur les £2000 votés par la Législature dans sa dernière Session.

RELEVÉ FAIT PAR M. HAWKINS DES CHEMINS DEPUIS BRADFORD JUSQU'À BARRIE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Examen du chemin depuis Barrie jusqu'à Penetanguishine et le chemin de Coldwater; également, une section des Détroits du Lac Simcoe	201	5	0			
Liste de paiements des hommes employés aux travaux susdits	159	11	1			
				360	16	1
Salaires de M. Hawkins, depuis le 9 janvier, 1844, jusqu'au 28 juillet, 1845 ..	300	11	10			
Salaires de John Ryan, Gardien du Pont et Assistant	66	5	0			
Frais de voyage de M. Hawkins depuis janvier, 1844, jusqu'en juillet, 1845 ..	22	10	0			
Domages faits aux terres, payés à divers propriétaires	32	18	0			
Port de lettres	39	19	4			
Objets divers, papeterie, annonces, etc ..	24	19	11			
				496	4	1
Travaux à l'entreprise et à la journée ..				3839	15	4
Pont des Détroits				1541	5	2
				£5711	0	8
Relève par M. Lyons sur le chemin de Whitby et du Lac Simcoe				54	10	2

Certifié être un extrait véritable des Documents de ce Département.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLIQUES,
22 avril, 1846.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur Général, recevra cette Chambre avec son Adresse de congratulation, demain, à une heure, P. M.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à midi et demi.

Ordonné, Que l'Honorable M. Aylwin ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Jessup ait la permission d'introduire un Bill pour venir en aide aux propriétaires des chaussées de moulins dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Murney ait la permission d'introduire un Bill pour obliger de donner certaines dimensions aux glaciés des diverses chaussées de moulins, qui seront construits sur la Rivière de Moira, dans le Comté de Hastings.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Jessup ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui détermine les limites des Comtés et Districts dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. Laurin, secondé par M. Chauveau.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'accorder aux Avocats et Procureurs dûment commissionnés et pratiquant devant les Cours des Commissaires, dans les Cités de Québec et de Montréal, et dans la Ville des Trois-Rivières, les mêmes honoraires et émolumens, qui sont alloués par l'Acte de Judicature, 7^{me} Vies., chap. 16, dans les actions de troisième classe, intentées aux Termes Inférieurs et dans les Cours de Circuits.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Hale a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien communiquer à la Chambre, "Copie de toute la Correspondance qui aurait été échangée entre le Gouvernement et l'Exécutif, la Maison de la Trinité de Québec et la Corporation de Québec, relativement à la place appelée le Cul-de-Sac, dans la Cité de Québec, depuis le 1^{er} janvier, 1840, jusqu'à ce jour."

Extrait des procédés du Conseil-de-Ville adoptés à une Assemblée Spéciale du dit Conseil, tenue le 27 novembre, 1840.

Résolu, sur motion de l'Echevin Jones, secondé par le Conseiller Shaw,

Que la Communication transmise à la Corporation de la Trinité, relativement à certaine partie du Cul-de-Sac, dont on a besoin pour la Cité, et la réponse à cette Communication, soient transmises à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien accueillir favorablement sa demande.

Certifié.

(Signé.)

GEO. FUTVOYE,
Greffier de la Cité.

29 novembre, 1840.

Bill relatif aux Chaussées des Moulins, (H.-C.)

Bill relatif aux limites des Comtés et Districts, (H.-C.)

Honoraires des Avocats et Procureurs.

Réponse à une Adresse.

Correspondance du Cul-de-Sac.

Adresse de félicitations.

Ajournement.

Bill pour incorporer l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec.

Correspondan-
ce relative au
Cul-de-Sac.

Copie de la correspondance échangée entre la Corporation de la Cité de Québec et la Maison de la Trinité de Québec, relativement à une certaine partie du *Cul-de-Sac*, requise par la Corporation de Québec, pour les besoins de la Cité.

HÔTEL-DE-VILLE,
16 septembre, 1840.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de transmettre la Résolution ci-jointe que le Conseil-de-Ville de Québec a adoptée à la séance du 15 de ce mois; et je vous prie de vouloir bien la soumettre au Bureau de la Trinité, aussitôt que possible.

J'ai, etc.,

(Signé.)

GEO. FUTVOYE,

Greffier de la Cité.

A. E. B. LINDSAY, écuyer,
Régistrateur de la Maison de la Trinité.

Extrait des procédés du Conseil-de-Ville, le 15 septembre, 1840.

Résolu, sur motion de l'Échevin Jones, secondé par l'Échevin Massue,

Que le Conseil-de-Ville s'adresse immédiatement à la Maison de la Trinité pour obtenir d'elle l'autorisation de prendre telle partie du *Cul-de-Sac*, qui sera nécessaire pour y ouvrir une rue partant du coin de la propriété de *James Hunt*, jusqu'au passage du centre, vis-à-vis les maisons occupées par le nommé *Prevost*, maître-poulicier, attendu que la communication actuelle ne répond plus aux besoins croissants des relations entre la Cité et l'*Anse-des-Mères*; et pour autoriser le Conseil-de-Ville à désigner l'espace qui se trouve entre les deux rues comme la place où doivent se tenir les charretiers, etc., et par là former une source de revenu pour les fonds de la Cité.

(RÉPONSE.)

MAISON DE LA TRINITÉ,
Québec, 23 septembre, 1840.

MONSIEUR,

Nous avons reçu l'ordre de vous transmettre copie ci-jointe des minutes du Bureau de la Trinité en réponse à la demande adressée par le Conseil-de-Ville pour obtenir une partie du *Cul-de-Sac*; et nous vous prions de vouloir bien mettre ces minutes sous les yeux du Conseil-de-Ville.

Nous avons, etc.,

(Signé.)

LINDSAY ET MUIR,

R. M. T. Q.

G. FUTVOYE, écuyer,

Greffier de la Cité.

(INCLUDE.)

MAISON DE LA TRINITÉ,
Québec, 22 septembre, 1840.

PRÉSENTS :

L'Honorable *J. Stewart*, Maître, l'Honorable *G. Pemberton*, Syndic, *D. Burnet*, écuyer, Syndic, *J. Lambly*, Maître du Havre et Syndic.

Lu la communication suivante du Greffier de la Cité, et la Résolution ci-jointe du Conseil-de-Ville, savoir :—

" HÔTEL-DE-VILLE.

" 16 septembre, 1840.

" MONSIEUR,

" J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution ci-jointe que le Conseil-de-Ville de Québec a adoptée à la séance du 15 de ce mois; et je vous prie de vouloir bien la soumettre au Bureau de la Trinité, aussitôt que possible.

" J'ai, etc.,

" (Signé.)

GEO. FUTVOYE,

Greffier de la Cité.

" A. E. B. LINDSAY, écuyer,

" Régistrateur de la Maison de la Trinité."

44

Correspondan-
ce relative au
Cul-de-Sac.

" Extrait des procédés du Conseil-de-Ville, le 15 septembre, 1840.

" Résolu, sur motion de l'Échevin Jones, secondé par l'Échevin Massue,

" Que le Conseil-de-Ville s'adresse immédiatement à la Maison de la Trinité pour obtenir d'elle l'autorisation de prendre telle partie du *Cul-de-Sac*, qui sera nécessaire pour y ouvrir une rue partant du coin de la propriété de *James Hunt*, jusqu'au passage du centre, vis-à-vis les maisons occupées par le nommé *Prevost*, maître-poulicier, attendu que la communication actuelle ne répond plus aux besoins croissants des relations entre la Cité et l'*Anse-des-Mères*; et pour autoriser le Conseil-de-Ville à désigner l'espace qui se trouve entre les deux rues comme la place où doivent se tenir les charretiers, etc., et par là former une source de revenu pour les fonds de la Cité."

Après mûre délibération, il a été résolu, qu'en vertu de l'Acte Provincial, 51 Geo. 3, c. 12, sect. 11, cette Corporation est investie de la propriété du Havre du *Cul-de-Sac*, mais que par la 12^e section du même Acte, il lui est défendu de rétrécir les limites du dit Havre pour aucune fin ou objet quelconque.

Ordonné, Que la dite Résolution soit transmise à son Honneur le Maire, et au Conseil-de-Ville.

(Signé.)

LINDSAY ET MUIR,

R. M. T. Q.

Certifié,

(Signé.) GEO. FUTVOYE,

Greffier de la Cité.

Québec, 28 novembre, 1840.

(Copie.)

BUREAU DU PRINCIPAL SECRÉTAIRE,

Montréal, 4 décembre, 1840.

MONSIEUR,

Le Gouverneur-Général me charge d'accuser réception des procédés du Conseil-de-Ville de Québec, que vous m'avez remis entre les mains, relativement à l'acquisition d'une certaine partie du *Cul-de-Sac*, dans le but d'améliorer la Cité.

En mettant ce sujet sous les yeux de Son Excellence, le Conseil-de-Ville avait en vue d'obtenir une modification de l'Acte 51^e Geo. 3, c. 12, de nature à autoriser la Maison de la Trinité à disposer de la propriété en question. Mais, en consultant la correspondance échangée entre le Conseil-de-Ville et la Maison de la Trinité, Son Excellence remarque que, tout en déclarant qu'il n'a pas le droit par la loi de se rendre aux vœux du Conseil-de-Ville, le Bureau de la Maison de la Trinité n'exprime aucune opinion sur la convenance de cette démarche, ni sur l'effet que ce changement pourrait avoir sur la navigation du Fleuve. Avant d'en venir à une décision sur cette matière, Son Excellence désire recevoir de plus amples renseignements de la Maison de la Trinité sur ce point, et elle a, en conséquence, fait écrire au Bureau à cet égard.

J'ai, etc.,

(Signé.) T. W. C. MURDOCH,

Principal Secrétaire.

Au Maire de Québec,
etc., etc., etc.

BUREAU DU PRINCIPAL SECRÉTAIRE,

Montréal, 5 décembre, 1840.

MESSIEURS,

Le Gouverneur-Général a reçu du Conseil-de-Ville de Québec certains procédés et correspondances relativement à l'acquisition d'une partie du *Cul-de-Sac*, pour l'amélioration de la Cité.

Le but du Conseil-de-Ville, en mettant ce sujet sous les yeux de Son Excellence, est d'obtenir une modification de l'Acte de la 51^e Geo. 3, ch. 12, de nature à vous autoriser à aliéner la propriété dont il s'agit. Néanmoins, comme cette correspondance

Correspondance relative au Cul-de-Sac.

n'émet aucune opinion de votre part sur la convenance de cette démarche, ni sur l'effet que le changement projeté pourrait avoir sur la navigation du fleuve. Son Excellence a prévenu le Conseil-de-Ville, qu'elle ne pouvait en venir à aucune décision sur sa demande, avant d'avoir reçu de vous de plus amples renseignements à cet égard.

Je dois, en conséquence, vous prier de me transmettre ces renseignements avec le moins de retard possible.

J'ai, etc.,

(Signé.) T. W. C. MURDOCH,
Principal Secrétaire.

Aux Maîtres et Syndics de la Maison }
de la Trinité de Québec. }

MAISON DE LA TRINITÉ.

Québec, 8 décembre, 1840.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général copie ci-jointe des procédés du Bureau de la Trinité, aussitôt après avoir reçu votre lettre du 5 du courant.

Et nous devons vous informer qu'en vous adressant au Maître de cette Corporation, qui est maintenant

Nous apprenons que ce plan a été remis à M. Caron en 1840. à Montréal, vous pourrez vous procurer un plan du Cul-de-Sac, où vous pourrez voir la partie du Havre que l'on a en vue de céder au Conseil-de-Ville.

Nous avons, etc.

(Signé.) LINDSAY et MUIR,
R. M. T. Q.

A. T. W. C. Murdoch, écr.,
Principal Secrétaire.

MAISON DE LA TRINITÉ.

Québec, 8 décembre, 1840.

Présens:—

Henry Lemesurier, Ecr., Député-Maître.

L'Honorable G. Pemberton, Syndic.

Jno. Lambly, Ecr., M. H. et Syndic.

Robt. Young, Ecr., S. P. et Syndic.

Lu la lettre suivante du Principal Secrétaire, savoir:—

(Voir la lettre, datée le 5 décembre courant.)

Après avoir délibéré sur son Adresse au Gouverneur-Général, du 2 d'octobre dernier, dans laquelle il a exprimé l'opinion que la partie du Cul-de-Sac qui est demandée par le Conseil de Ville de Québec, dans l'intérêt public, pouvait être cédée sans nuire au Havre, le Bureau étant encore de la même opinion, et considérant que le changement projeté n'obstruerait nullement la navigation, il a été

Résolu, Que le Bureau recommande respectueusement, comme il l'a déjà fait dans son Adresse, que l'Acte de la 51^e George 3, chap. 12, soit modifié de manière à autoriser la Maison de la Trinité à aliéner la propriété en question.

Ordonné, Que copie de la minute ci-dessus soit transmise au Principal Secrétaire, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Attesté,

(Signé.) LINDSAY et MUIR,
R. M. T. Q.

Note.—C'est à la suite de cette correspondance, que l'Ordonnance de la 4^e Victoria, chap. 6, a été dressée et passée par le Conseil Spécial.

(Copie.)

A Son Excellence le Lieutenant-Général, le Très Honorable Charles Murray, Comte Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et commandant des Forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc.

La Pétition du Maire, et des Conseillers de la Cité de Québec.

EXPOSE HUMBLEMENT,

Que l'accroissement de la population et les besoins de la Cité de Québec sont tels qu'il est absolument nécessaire d'acquiescer une nouvelle place pour y établir un marché et construire d'autres édifices publics; et que, comme il y a peu de terrains qui ne soient pas déjà occupés dans les limites de la Cité, le Conseil-de-Ville croit qu'on ne pourra pleinement atteindre ce but, sans mettre à sa disposition un certain terrain dans la Basse-Ville de Québec connu sous le nom de Cul-de-Sac, dont le plan et la désignation accompagnent la présente.

Que ce terrain, qui est maintenant sous le contrôle de la Maison de la Trinité pour des fins d'administration seulement, ne rapporte qu'un très faible revenu, et devrait, dans l'opinion du Conseil-de-Ville, être utilisé dans l'intérêt de la Cité.

Que, pénétré de cette idée, le Conseil-de-Ville croit devoir s'adresser à Votre Excellence pour se faire transporter et céder le terrain en question.

Pourquoi, vos Pétitionnaires prient humblement Votre Excellence de vouloir bien faire adopter telle mesure législative ou autre qu'elle jugera nécessaires dans sa sagesse, pour investir vos Pétitionnaires de la propriété du terrain en question, à telles conditions et en la manière que Votre Excellence le jugera convenable.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé.) G. O'KILL STUART,

Maire de Québec.

Montréal, 9 mars, 1846.

(Copie.)

Description du Cul-de-Sac.

Le Havre, connu sous le nom de Cul-de-Sac, est situé dans le Quartier St-Pierre, et est borné à l'Ouest par la rue du Cul-de-Sac, à l'Est par une ligne tirée sur les hautes eaux du fleuve St-Laurent, partant de l'angle Sud-Est du Quai Napoléon, et courant Sud jusqu'à l'angle Nord-Est du Quai de la Reine, joignant vers le Nord le dit Quai Napoléon, vers le Sud, le dit Quai de la Reine.

(Signé.) JOS. HAMEL,

Inspecteur des Chemins.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS,

Québec, 20 février, 1846.

(Copie.)

MAISON DE LA TRINITÉ,

Québec, 17 avril, 1846.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous envoyer, par ordre du Bureau de la Trinité, la Pétition ci-jointe du Conseil-de-Ville, dans laquelle il demande qu'on lui cède et transporte le Cul-de-Sac; et nous vous transmettons, en même tems, copie des procédés que le Bureau a adoptés sur cette matière; le tout pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Nous avons, etc.,

(Signé.) LINDSAY et LEMOINE,
R. M. T. Q.

A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
Montréal.

Correspondance relative au Cul-de-Sac.

Correspondance relative au Cul-de-Sac.

MAISON DE LA TRINITÉ, Québec,
17 avril, 1846.

Présens :—

- L'Honorable J. Stewart, Maître.
- Henry Lemesurier, Ecr., Député-Maitre.
- William Patton, Ecr., Syndic.
- Edouard Boxer, Ecr., M. H. et Syndic.
- R. J. Allyn, Ecr., Syndic.

Le Bureau a repris ses délibérations sur la Pétition du Maire et du Conseil-de-Ville à l'Administrateur du Gouvernement, renvoyée à ce Bureau par ordre de Son Excellence, pour qu'il lui fuisse rapport, et demandant la cession, en faveur du Conseil-de-Ville, du Havre du Cul-de-Sac.

Et considérant que le Cul-de-Sac est le seul espace ouvert dans la Basse-Ville aux petites embarcations et aux navires, dans les gros tems, et doit être considéré comme un Havre de refuge; considérant aussi qu'il est susceptible d'améliorations dans ce but, et qu'on y peut construire un quai, des hangars et des Bureaux à l'usage de la Maison de la Trinité; à ces causes, le Bureau est décidément d'opinion que cette propriété ne doit pas être cédée au Conseil-de-Ville pour y établir des marchés ou autres édifices publics.

Ordonné, Que copie de la minute ci-dessus soit transmise au Secrétaire Provincial pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Attesté,
(Signé.) LINDSAY ET LEMOINE,
R. M. T. Q.

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, "un Etat indiquant les différentes soumissions qui ont été présentées pour le Bail des péages prélevés sur le chemin de madriers des Cascades durant la présente année, la date des dites soumissions, par qui elles ont été faites, à quel montant ou prix, à quelles personnes, et à quelles époques les péages sur le chemin de madriers des Cascades ont été loués pour la présente année, commencée depuis le printemps de 1845."

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 21 avril, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, "un Etat indiquant les différentes soumissions qui ont été présentées pour le Bail des péages prélevés sur le chemin de madriers des Cascades durant la présente année," et donnant les autres informations demandées par la Chambre d'Assemblée, dans son Adresse du 14 courant.

Dates des soumissions.	Noms.	Pour quelle partie du chemin.	Montant.
1845.			£ s. d.
19 avril	N. A. Dunn	Barrière No. 3	151 0 0
9 mai	P. T. Masson	Tout le Chemin	330 0 0
10 Do.	J. Simpson	Do.	188 0 0
13 Do.	Do	Do.	253 10 0

Lors de l'examen des soumissions, le Bureau fut d'opinion que l'offre de N. A. Dunn, pour la Barrière No. 3, fût acceptée, et que l'on demanderait à M. Masson s'il prendrait les autres Barrières, et ce qu'il consentirait à donner pour, s'il les prenait.

M. Masson refusa de prendre aucune Barrière s'il ne les avait pas toutes; et, comme le Bureau ne voulait pas se trouver dans la nécessité d'engager et de payer des hommes pour percevoir les péages aux Barrières, il offrit tout le chemin à M. Masson pour la somme de £400. Le plus qu'il voulait donner était £330 par année; en considérant que le Bail ne

durait qu'une année, le Bureau se décida à accepter l'offre de M. Mysson, en faisant une allocation de £30 pour l'entretien d'un chemin d'hiver.

La vente des Barrières de ce chemin, pour l'année prochaine, est maintenant annoncée.

J'ai, etc.,

(Signé.) HAMILTON H. KILLALY.

Hon. D. DALY,
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Smith, de Wentworth,

Résolu, Que, Jeudi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Robert H. Bruce, écuyer, et autres, habitans résidant sur la Grande-Rivière, dans le Comté de Haldimand.

Ordonné, Que M. Smith, de Wentworth, ait la permission d'introduire un Bill pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la Ville de Hamilton, et à ériger la dite Ville en Cité.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. Macdonald, de Kingston, secondé par M. Meyers,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour transporter au Collège de la Reine à Kingston, certains biens, droits et obligations de l'Université de Kingston," soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

Sur motion de M. Macdonald, de Kingston, secondé par M. Meyers,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un Acte intitulé: "Acte pour étendre une Charte de la Banque Commerciale du District de Midland, et pour en augmenter le Capital," tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés.

Sur motion de M. Dickson, secondé par M. Williams,

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de William Notman, écuyer, de Dundas, dans le District de Gore, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'Edward Ermatinger, écuyer, pour représenter le Comté de Middlesex, dans ce présent Parlement, ait la permission d'ajourner à Mardi prochain à midi.

L'Honorable M. DeBleury, du Comité de toute la Chambre sur le Bill qui lui avait été renvoyé de nouveau pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de Hamilton à Toronto, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Leslie, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour augmenter le Salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Résolu, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un Droit sur les Distillateurs et les Liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit, étant lu;

Chemin de madriers des Cascades.

Cours d'eau sur la Grande-Rivière.

Bill pour incorporer la Ville de Hamilton.

Bill relatif aux biens du Collège de la Reine.

Bill pour amender la Charte de la Banque Commerciale.

Election de Middlesex.

Bill pour étendre le Grand Chemin de Fer Occidental.

Bill pour augmenter le Salaire du Surintendant des Inspecteurs de Bois.

Bill relatif aux Distillateurs.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 6^{me} Vict., chap. 31, et la Cédule de Droits accordés par la 8^{me} Vict., chap. 3, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Meyers a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Meyers a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la construction du Palais de Justice dans la Cité de Montréal, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des Titres dans le Comté de Hastings, dans le Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Sherwood, de Brockville, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Sherwood, de Brockville, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la cotisation des Biens fonciers et mobiliers, dans la Ville de Brockville, suivant leur valeur annuelle ou rente, et pour d'autres objets, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie de transport de Québec," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Aylwin, l'Honorable M. Baldwin, M. Chauveau, l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, et M. Macdonald, de Kingston, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. MacDonald, de Cornwall, secondé par M. Drummond, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 29^o die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Midi et demi.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec leur Adresse de Congratulation ;

Et, étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec son Adresse, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :—

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous prie d'accepter mes remerciemens les plus sincères pour vos félicitations à l'occasion de la charge importante que la Reine a bien voulu gracieusement me conférer, et j'ose me flatter que, dans l'accomplissement des devoirs de cette charge, je pourrai promouvoir le bien-être des habitans du Canada, qui sera toujours l'objet de mes soins les plus assidus.

Je compte avec une confiance illimitée sur votre attachement à la personne et au Gouvernement de Sa Majesté, dans quelques circonstances où vous soyez placés.

Alors, sur motion de M. Smith, de Frontenac, Ajournement, secondé par M. Roblin,

La Chambre s'est ajournée à quatre heures, P. M., ce jour.

4 heures, P. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Foster,—la Pétition de John S. Herrick, et autres, du Township de Farnham, dans le Comté de Shefford.

Par M. Boulton,—la Pétition de William B. Jarvis, écuyer, et autres, de la Cité de Toronto.

Par M. Leslie,—la Pétition de Hugh McCargar, et autres, du Township de Mountain, dans le Comté de Dundas.

Par M. Williams,—la Pétition de Dennis Riordean, de Port-Hope, dans le District de Newcastle.

Par l'Honorable M. Aylwin,—la Pétition d'Alexis Mousseau, écuyer, et autres ; et la Pétition du Très Révérend Lord Evêque de Montréal, et certains Ecclésiastiques, et autres, habitans de la Cité de Québec, (relativement à des Chemins de Fer).

Par l'Honorable Procureur-Général Smith,—la Pétition du Révérend R. Whitwell, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec.

Par M. Gowan,—la Pétition d'André Leroux-Cardinal, Principal Messager de l'Assemblée Législative ; et la Pétition de Dame Sophia Dalton, de la Cité de Toronto, veuve de feu Thomas Dalton.

Par M. Bertrand,—la Pétition du Maire et des Conseillers de la Municipalité de la Rivière-du-Loup, dans le Comté de Rimouski.

Par M. Duggan,—la Pétition du Révérend S. J. Hill, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Chingua-cousy, dans le Diocèse de Toronto.

Un Bill grossoyé, pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de Hamilton à Toronto, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Smith, de Wentworth, porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour augmenter le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois, a été lu pour la troisième fois.

M. Stewart, de Bytown, a proposé, secondé par l'Honorable M. Robinson, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour augmenter le salaire du "Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de "Bois."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, en conséquence.

Bill des Droits de Douanes.

Bill relatif au Palais de Justice de Montréal.

Bill relatif à l'enregistrement des titres dans Hastings.

Bill relatif à la cotisation dans la Ville de Brockville.

Bill pour incorporer la Compagnie de transport de Québec.

Ordres du jour remis.

Adresse de félicitations.

Réponse.

Pétitions présentées.

Bill pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental.

Bill pour augmenter le salaire du Surintendant des Inspecteurs de Bois.

Ordonné, Que *M. Stewart*, de *Bytown*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

De *John Earele*, et autres, de la Paroisse de *St.-Scholastique*, dans le Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant que l'on suive la ligne d'arpentage tracée pour l'ouverture d'un chemin de *St.-Eustache* à *Grenville*. Pétitions lues.

Pétitions lues. Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Wilson*, de *London*, se plaignant du Juge de la Cour de District du dit District, et demandant justice.

De *Joseph Culver*, et autres, du Township de *Woodhouse*, dans le District de *Talbot*, demandant que les Réserves du Clergé ne soient placées sous le contrôle d'aucune Société Religieuse.

Du Révérend *Robert Boyd*, et autres, habitans de la ville de *Prescott*, et ses environs, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de *King's College*.

De *Joseph Leeming*, et autres, d'*Oxford*, et autres Townships, dans le District de *Johnstown*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé.

De *William Dixon*, Messenger de l'Assemblée Législative, demandant une pension de retraite.

Du Révérend *G. M. Armstrong*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de *Louth*, dans le District de *Niagara*, et de *John Taylor*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships d'*Adelaide* et *Metcalf*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *John Watson*, et autres, Distillateurs, de la Cité de *Toronto*, demandant que l'on n'impose pas le droit projeté sur les liqueurs spiritueuses distillées en cette Province, ou que leur intérêts soient protégés par quelque disposition de la loi.

Du Révérend *William M. Murray*, et autres, des Village et Township d'*Ancaster*, demandant la révocation de l'Acte des Ecoles, ou bien que l'argent des Ecoles soit partagé entre les différentes dénominations religieuses, pour être employé à l'avancement de l'éducation.

Du Révérend *William M. Murray*, et autres, des Village et Township d'*Ancaster*, dans le District de *Gore*, demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour détruire le caractère religieux, ou pour empiéter sur les droits de l'Université de *King's College*.

D'*Archibald M. Fadyen*, et autres, du Township de *Colborne*, demandant que l'argent accordé pour améliorer la Rue *Simcoe*, soit employé conformément à la première intention de la Législature.

De *Newton Bosworth*, et autres, membres de l'Eglise des Baptistes, dans *Paris*, demandant qu'il soit présenté une Adresse à Sa Majesté, demandant que l'Etat n'accorde plus à l'avenir aucun soutien pécuniaire à la Religion, en cette Province, et que les Réserves du Clergé soient appropriées à l'avancement de l'éducation.

D'*Alexis Laframboise*, écuyer, et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant une enquête sur la véracité de certains faits allégués contre la dernière Election Municipale, et contre l'Election du Maire de la Cité.

De *John Reid*, et autres, Etudiants de l'Ecole Médicale de *Toronto*, demandant à être exemptés de certaines dispositions du Bill maintenant devant la Législature, relatif à l'étude et à la pratique de la médecine.

D'*Hippolite Dubord*, écuyer, et autres, Constructeurs de Vaisseaux, Charpentiers, et autres, de la Cité de *Québec*, intéressés et engagés dans la bâtisse et construction de vaisseaux, demandant que cette industrie soit protégée par un droit de rabais ou autrement, et que le droit imposé sur certains articles soit réduit.

Résolu, Que la Pétition d'*Alexis Laframboise*, écuyer, et autres, de la Cité de *Montréal*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable *M. LaFontaine*, *M. Leslie*, *M. Drummond*, *M. Jobin* et *M. le Solliciteur-Général Taschereau*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition de *William Dixon*, Messenger de l'Assemblée Législative, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que la Pétition d'*Aaron Overholt*, et autres, du Township de *Rainham*, dans le District de *Talbot*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comté de *Russell*, et autres Ordres de renvoi. A. Overholt, et autres.

M. Williams, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Halton*, a fait rapport à la Chambre que, conformément à l'ajournement, le Comité s'est assemblé ce jour à dix heures, A. M., mais, en conséquence de l'absence de *M. Lacoste*, membre du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire. Election de Halton, Ouest.

Ordonné, Que *M. Lacoste*, Membre pour *Chambly*, assiste à sa place dans cette Chambre, à sa prochaine séance. Ordre à un Membre de comparaître à sa place.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Thomas Gibbs Ridout*, écuyer, et autres, membres de l'Institut des Artisans de *Toronto*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :— Institut des Artisans de Toronto.

Il appert, par la dite Pétition, que le dit Institut des Artisans existe depuis quinze ans, et que les membres ont érigé un édifice convenable pour les fins de leur association. Ils pensent, s'ils obtenaient un Acte d'incorporation, que leur propriété serait mieux garantie et qu'ils atteindraient plus facilement le but qu'ils ont en vue. Rapport.

Votre Comité est d'avis d'accéder à leur demande, d'autant plus qu'il voit qu'il a été passé un Acte, dans la dernière Session, pour incorporer l'Institut des Artisans de *Montréal*, qui est une institution absolument semblable.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général *Bill Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Institut des Artisans de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. le Solliciteur-Général Taschereau du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour faire disparaître tous doutes, quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documents, exécutés par des Notaires dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier. Bill relatif aux Actes Notariés, (B.-C.)

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Réserves du Clergé.

M. Petrie, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *George Roe*, et autres, du Comité de *Russell*, et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Que c'est avec un vif regret qu'il voit, d'après les nombreuses Pétitions qui ont été présentées à votre Honorable Chambre, que la question si longtemps débattue des Réserves du Clergé, a été remise sur le tapis, et est encore devenue une source de contention en cette Province.

Le statut Impérial, 3 et 4 *Victoria*, avait enfin fait cesser l'irritation qui a malheureusement existé à cet égard pendant nombre d'années, et qui a produit des conséquences si nuisibles à la paix et la prospérité de la Province.

La Législature Impériale, en passant ce statut, avait en vue de régler cette question d'une manière définitive ; et, malgré l'inégalité du partage, les habitants de la Province ont ainsi considéré l'arrangement.

Dans ces circonstances, il est vivement à regretter que les sociétés des Eglises des Diocèses de *Québec* et de *Toronto* aient cru devoir agiter de nouveau cette question, en réclamant, pour l'Eglise d'Angleterre, la cession absolue et sans contrôle de la part des Réserves du Clergé qui revient à cette Eglise, d'après la règle établie par le statut Impérial.

Votre Comité prend la liberté de citer à cette égard, le rapport du Comité Spécial, qui a été présenté à cette Chambre dans le cours de la dernière session, et qui énonce, en termes concis mais énergiques, les objections qui s'opposent au partage projeté.

L'extrait est comme suit :—

“Après avoir mûrement délibéré sur le sujet, votre Comité en est venu à cette conclusion, que les avantages qui résulteraient du partage des Réserves du Clergé, comme le demandent les Pétitionnaires, sont très douteux, tandis que les désavantages et les inconvéniens de cette mesure sont certains et évidens.

“En premier lieu, il serait difficile, si non impossible, de faire un partage satisfaisant. Afin d'en venir à une distribution équitable, il faudra faire des frais énormes pour l'évaluation de chaque lot ; et, là encore, il y aura rivalité quant au choix et à la localité, et (à tort ou à raison) il s'élèvera des soupçons de favoritisme à l'avantage d'une ou plusieurs sectes. Suivant la loi maintenant en vigueur, l'administration et le contrôle de ces terres sont entre les mains d'un Gouvernement qui en est responsable, et sur lequel la Législature peut exercer une active surveillance. Si la distribution projetée avait lieu, ces terres seraient placées en dehors du contrôle du Parlement, et confiées à des corporations ecclésiastiques sans responsabilité aucune, qui en disposeraient pour leur propre utilité, sans égard au bien général.

“Le progrès des améliorations en *Canada*, suivant l'opinion commune, a été grandement retardé par l'accumulation des terres incultes entre les mains de propriétaires qui ne veulent pas les mettre en vente, mais qui les conservent comme matière à spéculation, et dans l'espoir d'une augmentation de valeur, due, non pas à l'emploi de leurs capitaux, mais à l'industrie et à l'habileté des agriculteurs du voisinage. La cession d'une si grande quantité de terres à des corporations qui ne veulent pas en disposer à leur prix actuel, et qui ont l'intention, non pas de les vendre, mais de les louer, aurait l'effet, suivant votre Comité, d'accroître grandement le mal, et de substituer une classe inférieure de locataires à une classe indépendante de cultivateurs propriétaires.

“Les Pétitionnaires ont exprimé la crainte où ils sont, que les intérêts des occupans des Réserves du Clergé, locataires ou autres, ne soient froissés par le transport projeté de leurs terres. Le Gouvernement s'attache, avec beaucoup de sagesse, à donner à ces occupans l'occasion de gagner le prix d'achat par la culture du sol lui-même, et, de cette manière, à mettre plus d'un homme industrieux à même de devenir franc-tenancier ou maître d'une propriété qu'il n'aurait jamais eu l'espoir d'acquérir d'une autre manière. Ce résultat n'aurait probablement pas lieu, si les terres étaient remises entre des mains privées, et à des personnes dont le but serait de les vendre au plus haut prix et d'en retirer les rentes les plus fortes ; c'est pourquoi votre Comité recommande fortement que les intérêts de toutes les parties qui occupent maintenant ces terres, soient pleinement protégés et garantis de tous les arrangements qui pourraient être faits par la suite à cet égard.

“Votre Comité est d'avis que la remise du contrôle des Réserves du Clergé par le Gouvernement, est inopportune ; mais, en même temps, il doit exprimer son regret de ce que le Département des Terres de la Couronne ait jusqu'ici conduit cette gestion d'une manière si dispendieuse et si peu profitable pour le revenu.

“Si le système actuel est maintenu, la dotation entière sera absorbée par les frais de gestion, et les avantages, qu'on voulait conférer à la Province, lui seront ravés. Après mûre délibération, votre Comité s'est convaincu que l'entière gestion de ces terres pourrait être entreprise avec avantage par des personnes capables, qui consentiraient à défrayer toutes les dépenses incidentes pour la faible rémunération de sept et demi pour cent sur le produit des ventes effectuées. Et il espère que le Gouvernement ne tardera pas à faire un arrangement aussi désirable.”

Votre Comité partage pleinement les opinions émises dans cet extrait, et il soumet de plus que l'Ordre en Conseil qui prolonge le tems accordé à l'acquéreur pour payer le prix d'achat des Réserves du Clergé, — chose qui tend également à hâter l'établissement du pays, à promouvoir la prospérité des occupans, et à faciliter la vente des terres, — est une nouvelle preuve des avantages qu'il y a de laisser la régie de ces terres entre les mains d'un Gouvernement dont les intérêts ne sont pas différens de ceux de la masse du peuple.

Tout en admettant que l'on puisse adopter un système plus économique pour la régie et la vente de ces terres, votre Comité n'en est pas moins d'opinion que l'on a grandement exagéré les dépenses que l'on prétend avoir été encourues ; car, quoique les frais d'évaluation aient été considérables, on ne doit, néanmoins, les considérer que comme une avance faite par le Département des Terres de la Couronne, et que les acquéreurs devront rembourser en faisant leurs payemens.

Votre Comité est donc unanimement d'opinion, que le partage demandé par une seule des nombreuses sectes qui sont intéressées dans ces terres, est inadmissible et il recommande fortement à la Législature de ne sanctionner aucune modification ou déviation du système qui est maintenant suivi.

Ordonné, Que mille exemplaires du dit Rapport soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression du dit Rapport ordonnée.

M. *Stewart*, de *Bytown*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil-de-Ville en icelui, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Bill pour définir les limites, etc., de *Bytown*.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient soumis à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Gowan, du Comité Permanent des Impressions et de la Reliure, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité prend la liberté de faire rapport qu'il a fait insérer des annonces dans les papiers-nouvelles, publiés à *Montréal*, à *Toronto*, à *Québec* et à *Kingston*, demandant des soumissions pour l'Impression et la Reliure du Journal et de l'Appendice de votre Honorable Chambre, de la présente Session. Par suite de ces annonces, votre Comité a reçu des soumissions des personnes suivantes :—

N^o 1.—*Jas. Leslie*, de *Toronto*, partie anglaise, 1s. 6d. par 1000 emmes pour la composition, et 1s. 9d. par *token* pour le travail à la presse d'une *single Crown Press*.

N^o 2.—*MM. Lovell et Gibson*, de *Montréal*, 1s. 4d. par 1000 emmes pour la composition, et 1s. 6d. par *token* pour le travail à la presse.

N^o 3.—*E. J. Barker*, de *Kingston*, partie anglaise, 1s. 3d., et, partie française, 1s. 6d. par 1000 emmes pour la composition, et 1s. par *token* pour le travail à la presse.

N^o 4.—*W. J. Coates*, de *Toronto*, partie anglaise, 1s. 3d., par 1000 emmes pour la composition, et 1s. 3d. par *token* pour le travail à la presse.

N^o 5.—*Jno. Simpson*, de *Niagara*, partie anglaise, 1s. 2d. par 1000 emmes pour la composition, et 1s. 2d. par *token* pour le travail à la presse.

N^o 6.—*Rollo Campbell*, de *Montréal*, partie anglaise, 1s. 4d. par 1000 emmes pour la composition des Journaux, et 1s. 2d. par 1000 emmes pour la composition de l'Appendice, et 9d. par *token* pour le travail à la presse.

N^o 7.—*Louis Perrault*, de *Montréal*, partie française, 1s. 4d. par 1000 emmes pour la composition des Journaux, et 1s. 2d. par 1000 emmes pour la composition de l'Appendice, et 9d. par *token* pour le travail à la presse.

N^o 8.—*L. O. Lelourneux*, de *Montréal*, Reliure, 4s. 3d. par volume.

N^o 9.—*MM. Lamothe et Chapeleau*, de *Montréal*, Reliure, 3s. 10d. par volume.

N^o 10.—*Charles Hobrough*, de *Kingston*, Reliure, 3s. 9d. par volume.

N^o 11.—*E. J. Barker*, de *Kingston*, Reliure, 3s. 6d. par volume.

N^o 12.—*R. et A. Miller*, de *Montréal*, Reliure, 2s. 5d. par volume.

Après avoir examiné et récapitulé les différentes Soumissions, et prenant pour base la quantité d'ouvrage qui a été fait l'année dernière, savoir :— 1125 feuilles de 20,000 emmes chaque, et le travail à la Presse à 4,566 *tokens*, le Comité pense, autant qu'il a pu s'en assurer, que le résumé suivant est correct :

N^o 1.—*James Leslie*, Composition, £1687 10s., travail à la Presse, £399 10s. 3d., faisant un total de £2087 0 3d.

N^o 2.— *MM. Lovell et Gibson*, Composition, £1500; travail à la Presse, £342—faisant un de £1842 9s.

N^o 3.—*E. J. Barker*, Composition anglaise, £703 2s. 6d.; Composition française, £343 15s.; travail à la Presse, £228 6s.,—faisant un total de £1775 3s. 6d.

N^o 4.—*W. J. Coates*, Composition, £1406 5s.; travail à la Presse, £255 7s. 6d.,—faisant un total, de £1691 12 6d.

N^o 5.—*Jno. Simpson*, Composition, £1312 4s., Rapport-travail à la Presse, £266 7s.,—faisant un total de £1578 11s.

N^o 6.—*Rollo Campbell*, Composition des Journaux (à peu près un tiers de l'ouvrage) £500; et *Louis Perrault* (N^o 7), Composition de l'Appendice (à peu près les deux tiers de l'ouvrage) £875—faisant un total de £1375, auquel il faut ajouter £171 4s. 6d. pour le travail à la Presse, ce qui fera un grand total de £1546 4s. 6d.

Il appert ainsi, par les résumés des différentes Soumissions, que celles de *MM. Campbell et Perrault* sont les plus basses, et qu'elles devraient, dans l'opinion de votre Comité, être acceptées par votre Honorable Chambre, sous la condition que les Entrepreneurs fournissent deux bonnes cautions pour la due exécution de leurs contrats, les dites cautions à être approuvées par votre Comité.

Quant à la Reliure, votre Comité recommande à votre Honorable Chambre d'accepter la soumission de *MM. R. et A. Miller*, comme étant la plus basse.

Votre Comité ressent beaucoup de plaisir à informer votre Honorable Chambre qu'il paraît, d'après les données qui précèdent quant à la quantité de l'ouvrage à faire, que £500 seront économisés, cette année, sur les Impressions et la Reliure des Journaux et l'Appendice, de votre Honorable Chambre, comparativement à ce qui a été dépensé pour les Impressions et la Reliure durant la dernière Session.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Sur motion de l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, secondé par *M. Boulton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre par l'Officier qu'il appartient, un état des sommes perçues comme Droits de Havre au Port de *Toronto*, pour l'année 1845;—et aussi, un Etat détaillé indiquant la balance (si aucune il y a) qui reste due au Gouvernement sur les sommes avancées en vertu de certains Actes du Parlement du *Haut-Canada*, pour construire et réparer le Quai de la Reine à l'entrée du dit Havre.

Adresse relative aux Droits de Havre à Toronto.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Jean Chabot, écuyer, Membre pour la Cité de *Québec*, qui était absent hier du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *James Durand*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, Membres siégeant pour la Division Ouest du Comté de *Hallon*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

Membre excusé de n'avoir pas assisté à un Comité d'Élection contestée.

M. Chabot s'est levé de sa place, et a donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit Comité Spécial, et les a attestées sous serment.

Sur motion de l'Honorable *M. Aylwin*, secondé par *M. Chauveau*,

Résolu, Que *M. Chabot* ayant donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent hier à la réunion du Comité Spécial, pour la décision de l'élection contestée de la Division Ouest du Comté de *Hallon*, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

L'Honorable *M. Aylwin* a proposé, secondé par *M. Chabot*, Qu'il soit émané une nouvelle Commission pour recevoir les témoignages dans l'élection contestée.

Election de Midd'essex.

Election de Middlesex.

tée du Comté de *Middlesex*, adressée à *James Givens, John Wilson et Henry C. Becher*, écuyers, et que les dits Commissaires aient pouvoir de s'assembler dans la Ville de *London*, et à quelques autres lieu ou lieux dans le Comté de *Middlesex*, qui seront les plus convenables pour effectuer l'objet de la dite Commission ; que *James Givens* écuyer, soit Président de la dite Commission, et que la première réunion des dits Commissaires ait lieu dans la dite Ville de *London*, Lundi le sixième jour de juillet prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion. il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boulton, Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Colville, Cummings, Daly, Desauniers, DeWitt, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Drummond, Duggan, Gowán, Guillet, Jessup, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald*, de *CORNWALL*, de *STORMONT*, *M. Connell, Méthot, Moffatt, Monro, Murney, Nelson, Papineau, Powell, Pétrie, Price, Robinson, Roblin, Scott, Seymour, Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Thompson, Viger, Webster et Williams*.—(54.)

CONTRE.

Messieurs *Hale, Riddell, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et le Solliciteur-Général *Sherwood*.—(4.)

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

Réponses à des Adresses.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Lots de Ville a Cornwall.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée le 3 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle une Copie de la Pétition sur laquelle était basé l'Ordre en Conseil, qui prescriit de vendre les Lots N^{os} dix et onze du Côté Nord de *Water Street*, dans la Ville de *Cornwall*, ensemble avec Copie du dit Ordre en Conseil ; aussi, Copie du Rapport de l'Agent de District et du Commissaire des Terres de la Couronne à cet égard ; et Copie de toutes Lettres et Documents adressés à ce sujet au Gouvernement par *J. S. Macdonald*, écuyer, et les réponses qui lui ont été faites.

(Pour la dite Réponse, voir Appendice W.)

Aussi,

Pertes occasionnées par la Rébellion.

Premier Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes occasionnées par les troubles durant les années 1837 et 38.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice X.)

Bill des Droits de Douanes.

M. Meyers, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 6^{me} *Vict.* chap. 31, et la Cédule de Droits, accordés par la 8^{me} *Vict.* chap. 31, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Résolutions.

1. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'un droit *ad valorem* de cinq pour cent soit imposé sur toutes les espèces de Cuirs manufacturés ou non manufacturés, provenant de la Grande-Bretagne ou des Colonies Britanniques, importés par mer, ou directement d'aucune Colonie Britannique.
2. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, que les droits suivans soient imposés sur le Cuir ou les articles de Cuir importé autrement, c'est à savoir :—

	Droits actuels.			Résolutions.	
	s.	d.		s.	d.
1er	5	0	Sur les Peaux de Chèvres, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par douzaine,	5	0
2me	2	6	Sur les Peaux d'Agneaux ou de Mouton, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par douzaine	2	6
3me	0	6	Peaux de Veau, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par lb.	0	4
4me	0	3	Peaux de Chevreaux, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par lb.	0	2
5me	0	2	} Sur Cuir à Harnais, Cuir à Haus- ses, et Cuir à Semelles, par lb.	0	1 1/2
6me	0	6			
CUIRS MANUFACTURÉS.					
7me	7	6	Bottines, souliers et galoches de femmes, par 12 prs.,	5	0
8me	7	6	Bottines et souliers de femmes, de soie, satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou de marocain, par doz. de prs.	5	0
9me	2	6	Bottines, souliers et galoches de jeunes filles, au-dessous de 7 pouces de longueur, par douzaines de paires,	2	0
10me	3	0	Bottines et souliers de jeunes filles, de soie, satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou marocain, par douzaines de paires	2	0
11me	2	6	Bottes d'hommes par paire,	2	0
12me	1	0	Souliers d'hommes, par paire,	0	6
13me	1	3	Bottes de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paire,	0	9
14me	0	9	Souliers de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paire,	0	4

3. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, que la viande salée ou préparée pour l'usage des pêcheries, dans le golfe *St.-Laurent*, soit admise franc de droit.

Sur motion de l'Honorable *M. Cayley*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeWitt, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Fester, Gowán, Hale, Jessup, LeMoine, Macdonald*, de *CORNWALL*, *M. Connell, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Pétrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood, Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger, Webster, Williams et Woods*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desaunier, Drummond, Guillet, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, MacDonell*, de *STORMONT*, *Méthot, Nelson, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché et Thompson*.—(26.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau,

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur chacun des items contenus en icelle.

Et les dits items depuis le premier jusqu'au dixième inclusivement, ayant été lus de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur ic eux, la Cham-

Résolutions.

bre s'est divisée sur chaque ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Les dits items, depuis le onzième jusqu'au quatorzième et dernier, ayant été lus de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur ic eux, la Chambre s'est divisée sur chaque ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeWitt, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Gowan, Hale, Jessup, LeMoine, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de Kingston, M'Connell, Meyers, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger, Webster, Williams et Woods. —(37.)

CONTRE.

Messieurs Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, Drummond, Guillet, Hall, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, MacDonell, de Stormont, Méthot, Nelson, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith, de Wentworth, Taché et Thompson.—(28.)

Ainsi la seconde Résolution a été emportée dans l'affirmative.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender les lois qui imposent des Droits de Douanes Provinciaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

M. Sherwood, de Brockville, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour remédier à certaines déféctuosités dans l'enregistrement des titres dans le Comté de Hastings, dans le Haut-Canada, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender la charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide de Robert Euston Burns, Juge de la Cour du District de Home, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour continuer et amender les Lois de Banqueroute maintenant en force en cette Province, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour légaliser les réclamations de Juliet Vanzandt, épouse de Jacob L. Vanzandt, comme sœur con-

sanguine de Richard Duncan, ci-devant de Williamsburgh, dans le District de l'Est, en cette Province," étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi qui régit les Lettres de change à l'intérieur, et les Billets promissoirs et les Protêts qui s'y rapportent, étant lu ;

Bill relatif aux Lettres de Change à l'intérieur.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Moffatt, l'Honorable M. Robinson, M. Macdonald, de Kingston, M. LeMoine et M. Leslie, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative aux dommages sur les Lettres de change étrangères protestées, étant lu ;

Bill relatif aux Lettres de Change Etrangères.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité spécial ci-dessus dernièrement nommé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages, en certains cas, dans le Bas-Canada," étant lu ;

Bill pour faciliter le partage des Terres. (B.-C.)

Le dit Bill a été lu en conséquence.

L'Honorable M. Moffatt, a proposé, secondé par l'Honorable M. Robinson, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Moffatt, M. Colville, M. M'Connell, l'Honorable M. Aylwin et l'Honorable Procureur-Général Smith, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. Macdonald, de Cornwall, secondé par l'Hon. M. Robinson.

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la cour du Banc de la Reine, et la Haute Cour de Chancellerie, à leur discrétion, à admettre Frederic Fraser Carruthers, à pratiquer comme Avocat, et Solliciteur de ces deux Cours respectivement, étant lu ;

Bill en faveur de F. F. Carruthers.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer le mode de cotisation dans les villes de Niagara et Queenston, étant lu ;

Bill relatif aux cotisations dans Niagara et Queenston.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour diviser la municipalité d'Hochelaga en cinq municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles, étant lu ;

Bill relatif à la Municipalité d'Hochelaga.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité spécial, composé de M. Leslie, l'Honorable M. Papineau, l'Honorable M. LaFontaine, M. Jobin et M. DeWitt, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la société de St.-Patrice, de Montréal, pour mettre la dite société en état de diriger ses affaires plus efficacement, étant lu ;

Bill pour incorporer la Société de St.-Patrice de Montréal.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie du Chemin d'Albion, étant lu ;

Bill du Chemin d'Albion.

Bill du Chemin
d'Ambion.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Jobin* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Jobin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs amendemens, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux
Maisons de
Tempérance,
(H.-C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Conseils de Districts dans le *Haut-Canada* à établir des réglemens concernant les maisons de tempérance, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Merritt* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Chemins de
Montréal.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de *Lachine*, et autres Ordres de renvoi, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Bill pour incor-
porer " Les
Dames Reli-
gieuses de
Notre-Dame
du Bon Pas-
teur."

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les Dames religieuses de *Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur* à *Montréal*, qui se vouent au soin et à la conversion des Filles Repenties, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Williams* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Williams* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour incor-
porer la " Ban-
que des Mar-
chands."

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la "Banque des Marchands," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

Bill du Chemin
de l'Île de
Wolfe.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'*Île Wolfe*, *Kingston* et *Toronto*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

Bill relatif aux
droits de Com-
mission sur les
Shérifs.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler le droit de commission des Shérifs sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bill des Muni-
cipalités,
(B.-C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'autorités locales ou municipales dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill, soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

Bill du Che-
min de Fer de
Peterborough.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port-Hope*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour refondre en un seul Acte certaines dispositions insérées ordinairement dans les Actes qui autorisent la construction de Chemins de Fer, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Mesureurs et Inspecteurs de Bois de *Québec*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Lantier*, M. *Chabot*, l'Honorable M. *Aylwin*, M. *Laurin* et M. *Chauveau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher de pêcher avec des filets sur les rivages des lacs dans le *Haut-Canada*, depuis dixième jour de juin jusqu'au premier jour de septembre de chaque année, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le District de *Bathurst* à recevoir l'argent des Ecoles, qui lui revient pour l'année mil-huit-cent-quarante-cinq, malgré que ce District n'ait point prélevé une somme égale, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Cobourg*, étant lu ;

M. *Meyers* a proposé, secondé par M. *Williams*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

La question ayant été mise sur la dit motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Chalmers*, *Chauveau*, *Christie*, *Cummings*, *De Witt*, *Dickson*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Jessup*, *Luterrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *Kingston*, *MacDonell*, de *StORMONT*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Monro*, *Murney*, *Robinson*, *Rousseau*, *Scott*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Williams*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bertrand*, *Duggan*, *Lantier*, *Powell*, *Price*, *Roblin*, et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour la construction d'un Canal international sur la *Rivière Niagara*, aux Chûtes de *Niagara*, ou près des dites Chûtes, étant lu

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du Comité, et, après y avoir siégé quelque tems,

Bill des Che-
mins de Fer.

Bill pour in-
corporer la
Société des
Inspecteurs et
Mesureurs de
Bois.

Bill des Com-
missaires
d'Enquêtes.

Bill des Ecoles,
(H.-C.)

Bill relatif à la
Pêche, (H.-C.)

Bill pour auto-
riser le District
de Bathurst à
recevoir l'ar-
gent des Eco-
les.

Bill pour in-
corporer la
Compagnie
Manufacturière
de Cobourg.

Bill du Port
international
de Niagara.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Hall a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Melbourne, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour fournir de l'Eau à la Cité de Québec, et dans les environs, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'Eclairage au Gaz de la Cité de Québec, étant lu ;

Le Bill a été lu en conséquence, et soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à la translation du Bureau d'enregistrement du District de Simcoe, de son site actuel à Barrie, Chef-lieu du Comté, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Bertrand a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Bertrand a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Honorable M. Viger a proposé, secondé par M. Duggan, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soit remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour renouveler et amender l'Acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Chauveau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

M. Dickson a proposé, secondé par M. Gowan, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Baldwin, Cauchon, DeWitt, Dickson, Gowan, Jessup, Méthot, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Seymour, Smith, de FRONTENAC, et Viger.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Bertrand, Chauveau, Christie, Lantier, Laterrière, Laurin, Macdonald, de KINGSTON, Monro et Robinson.—(9.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Viger, secondé par M. Gowan, La Chambre s'est ajournée.

Ordres du jour remis

Jovis, 30° die Aprilis.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Riddell,—la Pétition de Joseph Heywood, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Burford et Norwich, dans le Diocèse de Toronto.

Par M. Hale,—la Pétition de Michael M'Carthy, Messager de l'Assemblée Législative ; et la Pétition de James Voller et John Kay, Messagers de l'Assemblée Législative.

Par M. Macdonald, de Cornwall,—la Pétition d'Alexander M'Lean, écuyer, et autres, de la Ville de Cornwall.

Par M. Chabot,—la Pétition d'Archibald Campbell, écuyer, et autres, de la Cité de Québec, et ses environs, (relativement aux chemins).

Par l'Honorable Procureur-Général Smith,—la Pétition de Joseph J. Higgins, et autres, du Comté de Missisquoi ; et la Pétition de la Compagnie pour l'éclairage au gaz de Montréal.

Un Bill grossoyé, pour incorporer les Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur à Montréal, qui se vouent au soin et à la conversion des Filles Repenties, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour autoriser le District de Bathurst à recevoir l'argent des écoles qui lui revient pour l'année mil huit cent quarante-cinq, malgré que ce District n'ait point prélevé une somme égale, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Gowan porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le Comté de Hastings, dans le Haut-Canada, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, qui pourvoit à la translation du Bureau d'Enregistrement du District de Simcoe, de son site actuel à Barrie, chef-lieu du Comté, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour pourvoir à la translation du Bureau d'Enregistrement de tout Comté, dans le Haut-Canada, chaque fois que la chose sera nécessaire par l'utilité publique."

Pétitions présentées.

Bill pour incorporer les Dames Religieuses du Bon Pasteur.

Bill pour autoriser le District de Bathurst à recevoir l'argent des Ecoles.

Bill relatif à l'enregistrement des titres dans Hastings.

Bill du Bureau d'enregistrement de Simcoe.

Bill du Chemin de Fer de Québec et Melbourne.

Bill pour abolir la Société de l'Eclairage au Gaz et pour fournir de l'Eau à Québec.

Bill pour fournir de l'Eau à Québec.

Bill pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de Québec.

Bill du Bureau d'Enregistrement de Simcoe.

Ordres du jour.

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

Ordres du jour remis.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Robinson* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux cotisations dans Niagara et Queenston.

Un Bill grossoyé, pour changer le mode de cotisation dans les Villes de *Niagara* et *Queenston*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Dickson* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De G. L. *Perry*, et autres, résidant sur une certaine partie du chemin, qui communique avec celui entre *Montréal* et la Paroisse du *Sault-au-Récollet*, demandant que le dit chemin soit macadamisé.

Du Révérend A. *Duranseau*, et autres, de *St.-Michel*, *Lachine*, demandant qu'il ne soit pas permis aux chars des Chemins de Fer de voyager le Dimanche.

De l'Honorable *Austin Cuvillier*, et autres, citoyens de *Montréal*, demandant que tous les droits sur les blés, les provisions et sur tous les grains Américains, soient révoqués ; et que les produits Américains importés en *Canada* soient admis en *Angleterre* aux mêmes conditions que les produits Coloniaux.

Pétitions renvoyées à des Comités.

Ordonné, Que la Pétition de *John Reid*, et autres, Etudiants de l'Ecole de Médecine de *Toronto*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour régler l'étude et la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, en cette Province.

Des Etudiants en médecine de Toronto.

Résolu, Que la Pétition de *John King*, écuyer, M. D., et *George R. Grasett*, écuyer, L. M., de la part de la Société Médico-Chirurgique de *Toronto*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, M. *Boulton* et M. *Duggan*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Société Médico-Chirurgique de Toronto.

Résolu, Que la Pétition de *Daniel Macnab*, écuyer, et autres, de la Ville de *Hamilton*, dans le District de *Gore*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Webster*, M. *Price*, M. *Petrie*, M. *Macdonald*, de *Kingston*, et M. *Chalmers*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

D. Macnab, éc., et autres.

M. *Christie*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitans résidant de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, et autres Ordres de renvoi, avec une instruction au dit Comité, et avec pouvoir de faire rapport de tems à autres, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill relatif à l'exécution et à la conservation de la preuve légale de certains mariages irrégulièrement contractés, antérieurement à une certaine date y mentionnée, devant des Juges de Paix, et autres personnes, dans le District Inférieur de *Gaspé*, et qui ont été ratifiés depuis par un Acte de la Législature du *Bas-Canada*, mais dont il n'a pas été conservé de registre ni records, et pour les constater par un registre, ainsi que certaines naissances, ou baptêmes et sépultures dans le dit District, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Bill relatif aux Mariages, etc., dans Gaspé.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice Y.)

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

Ordonné, Que le dit Rapport, les Témoignages, et l'Appendice annexés au premier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression du Rapport ordonnée.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comité d'*Oxford*, a fait rapport, que, conformément à l'ajournement, le Comité s'est assemblé à neuf heures, mais, en conséquence de l'absence de M. *Lantier*, Membre du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire,

Election d'Oxford.

Ordonné, Que M. *Lantier*, Membre pour le Comité de *Vaudreuil*, assiste à sa place dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

Ordre à un Membre de comparaitre à sa place.

L'Honorable M. *Robinson*, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill des Chemins de Fer.

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte passé dans la 8^{me} année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé : Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de Toronto et du Lac Huron ; " et y a fait certains amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Rapport.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la " Compagnie du Chemin de Fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*, " et le recommande à la considération favorable de votre Honorable Chambre, sans amendement.

Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.

Sur motion de l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un Acte passé dans la 8^{me} année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé : Acte pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer de la Cité de Toronto et du Lac Huron ; " tel que rapporté par le Comité Spécial sur les Chemins de Fer. La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron.

M. *DeWitt* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *DeWitt* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par M. *Macdonald*, de *Cornwall*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*, tel que rapporté par le Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Desaunier* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Desaunier* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Election de
Halton, Ouest.

M. Williams, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de James Durand, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de James Webster, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de Halton, a présenté à la Chambre les Résolutions suivantes:—

1. Résolu, Que les témoignages pris en vertu de la Commission émanée dans l'affaire de l'élection contestée, pour la Division Ouest du Comté de Halton, ne peuvent être reçus par ce Comité, par défaut des Commissaires de s'être conformés aux dispositions du Statut qui régit et pourvoient à l'ajournement des procédés des dits Commissaires.
2. Résolu, Que les Commissaires se sont rendus coupables de négligence de leurs devoirs pour avoir ajourné, dans le cours de leurs procédés comme Commissaires, contrairement aux dispositions de la loi.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à mercredi le sixième jour de mai prochain, à dix heures du matin, ne pouvant procéder à l'enquête, faute de témoins.

Sur motion de l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, secondé par M. Meyers,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de tous les honoraires et émolumens, de quelque nature que ce soit, que le Greffier de la Couronne de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada a reçus pendant l'année 1845, ensemble avec un état du nombre de Cleres employés dans son Bureau pendant la dite année, et de leurs Salaires respectifs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Baldwin, secondé par M. Price,

Résolu, Que cette Chambre est d'opinion que l'on devrait modifier les réglemens existant dans le Bureau des Terres de la Couronne, de manière à faire reconnaître les titres des personnes qui achètent des terres des acquéreurs primitifs, par lot de pas moins de cinquante acres; et que, sur la production des transports et offres des sommes dues sur les dites terres, le transport en soit fait aux Concessionnaires dans les livres du Département, et que des titres leur soient accordés en tems opportun.

Sur motion de M. Desautier, secondé par l'Honorable M. Laterrrière,

Ordonné, Qu'il soit une instruction au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour diviser la Municipalité d'Hochelaga, en cinq Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles, de considérer la convenance d'introduire dans le dit Bill une ou plusieurs clauses, pour ériger la Banlieue des Trois-Rivières en une Municipalité distincte, en conformité du Rapport du Comité Permanent des Bills Privés.

Message du Conseil Législatif par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour indemniser Anthony Leslie, Inspecteur des Licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière élection pour le Comté de Lanark," sans amendement.

Et, ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'honorable M. Moffatt ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, (Sœurs-Grises,) à vendre ou à aliéner leur propriété située à la Pointe-à-Callière, en la Cité de Montréal, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières. Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de Gaz de Montréal, soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Desautier soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour diviser la Municipalité d'Hochelaga en cinq Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles, avec une instruction au dit Comité.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. Bouillier, durant dix jours, pour cause de mauvaise santé.

L'Ordre du jour, Que Louis Lacoste, écuyer, Membre pour le Comté de Chambly, qui était absent hier du Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de James Durand, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de James Webster, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de Halton, assiste à sa place dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu;

Sur motion de M. Chabot, secondé par l'Honorable M. Laterrrière,

Résolu, Que M. Lacoste soit excusé par rapport à son absence du dit Comité, pour les raisons que le dit Comité Spécial a données pour obtenir la permission d'ajourner ses procédés.

M. John, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de Compagnie du Chemin d'Albion, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Hall, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour la construction d'un Pont international sur la Rivière Niagara, auprès des dites Chûtes, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Chauveau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour renouveler et amender l'Acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte du Bas-Canada, y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes de la religion Juive, étant lu;

Bill relatif aux Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal.

Bill pour incorporer la Compagnie des consommateurs de Gaz, Montréal. Membre ajouté à un Comité.

Congé d'absence.

Membre excusé de n'avoir pas assisté à un Comité d'Élection contestée.

Bill du Chemin d'Albion.

Bill du Pont International de Niagara.

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

Bill relatif aux Juifs, (B.-C.)

Permission de s'ajourner accordée au Comité.

Adresse relative aux honoraires, etc., du Greffier de la Couronne, (H.-C.)

Bureau des Terres de la Couronne.

Instruction à un Comité.

Message du Conseil Législatif.

Bill en faveur d'A. Leslie.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

Bill relatif aux ventes par le Shérif.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Shérifs dans le *Bas-Canada* à faire des ventes judiciaires par licitation, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à Comité Spécial, composé de M. *Christie*, l'Honorable M. *Aylwin*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, M. *Chabot* et M. *Drummond*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill pour incorporer la Société St.-George de Québec.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société *St.-George* à *Québec*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

Bill relatif aux Chrétiens Universalistes. (H.-C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide à la secte religieuse dénommée "Association des Chrétiens Universalistes du *Canada-Ouest*," étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux Pilotes du Saguenay.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir des dispositions spéciales à l'égard du pilotage des vaisseaux qui font voile pour la *Rivière Saguenay*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Colville* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Colville* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill du Chemin de Dumfries.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour transporter à *James K. Andrews* un certain terrain réservé pour un chemin, dans le Township de *Dumfries*, dans le District de *Gore*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Christie* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Christie* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill relatif au Notariat. (B.-C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour la meilleure organisation de la profession de Notaire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Ermartinger* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Ermartinger* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux Lois d'enregistrement. (H.-C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *McConnell* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McConnell* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de M. *Gowan*, secondé par M. *Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 1° die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la Pétition de *Robert Fleming Gourlay*.

Par M. *McConnell*,—la Pétition de *John Bellows*, et autres, membres de la Congrégation des Baptistes à *Barnston*.

Par l'Honorable M. *LaFontaine*,—la Pétition du Révérend A. O. *Giroux*, et autres, de *Ste.-Anne-des-Plaines*.

Une Pétition de *William Notman*, Cuyver, de *Dundas*, dans le District de *Gore*, a été présentée à la Chambre, par l'Honorable M. *Baldwin*, exposant :—

Que le Comité Spécial chargé de s'enquérir des mérites de l'élection contestée du Comité de *Middlesex*, a fait rapport à votre Honorable Chambre que les procédés des Commissaires, en ajournant pendant plusieurs mois, en diverses occasions, sans assigner de raisons, étaient illégaux, et que les témoignages reçus en vertu d'une Commission aussi illégalement exécutée ne pouvaient être admis comme preuves valables. Que, d'après cette décision, fondée sur l'illégalité des procédés de la Commission, votre Pétitionnaire n'a pu procéder aux mérites de la dite élection contestée,—que, convaincu qu'il avait la pluralité des voix légales, qui lui donnaient droit d'être déclaré Membre siégeant, il a procédé au scrutin, non sans de grandes dépenses et des sacrifices personnels, mais, que, par la conduite des Commissaires, qui sont les serviteurs de votre Honorable Chambre, toutes ces dépenses ont été faites en pure perte : que, comptant sur la justice de votre Honorable Chambre, il ose se flatter que ces pertes ne retomberont pas sur lui, et il demande humblement que la Chambre veuille bien ordonner que les deniers qu'il a ainsi dépensés, depuis l'octroi de la Commission, lui soient remboursés ; et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

Sur motion de l'Honorable M. *Baldwin*, secondé par l'Honorable M. *LaFontaine*,

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la Règle de cette Chambre du vingt-huit juin, 1841, soit mise de côté, par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Un Bill grossoyé, pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie du Chemin d'Albion. Bill du Chemin d'Albion, a été lue pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Price* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, intitulé, "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de *Toronto* et du *Lac Huron*," a été lu pour la troisième fois. Bill du Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux
Chrétiens Uni-
versalistes.

Un Bill grossoyé, pour venir en aide à la secte religieuse dénommée "Association des Chrétiens Universalistes du *Canada-Ouest*," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Powell* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif au
Chemin de
Dunfries.

Un Bill grossoyé, pour transporter à *James K. Andrews* un certain terrain réservé pour un chemin dans le Township de *Dunfries*, dans le District de *Gore*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Webster* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill du Chemin
de Fer de Co-
bourg.

Un Bill grossoyé, pour renouveler et amender l'Acte du *Haut-Canada* qui pourvoit à l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Meyers* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill du Pont
international
de Niagara.

Un Bill grossoyé, pour la construction d'un Pont international sur la Rivière *Niagara*, aux Chûtes de *Niagara*, ou près des dites Chûtes, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit :
"Acte pour la construction d'un Pont suspendu sur la Rivière *Niagara*, aux Chûtes de *Niagara*, ou dans les environs des dites Chûtes."

Ordonné, Que *M. Merritt* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John S. Herrick*, et autres, du Township de *Farnham*, dans le Comté de *Shefford*, demandant que toutes les dénominations religieuses aient leur juste part dans la régie de *King's College*, et qu'il ne soit fait aucune allocation d'argent au Collège *McGill*, jusqu'à ce qu'il soit mis sur le même pied.

De *William B. Jarvis*, écuyer, et autres, de la Cité de *Toronto*, demandant un Acte d'Incorporation pour chercher et explorer les Mines de Cuivre et autres Minéraux.

Résolu, Que la Règle de cette Chambre, qui limite le tems pour recevoir des Pétitions Privées, soit de côté, par rapport à la dite Pétition.

De *John Hugh McCargar*, et autres, du Township de *Mountain*, dans le Comté de *Dundas*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte impérial relatif aux Réserves du Clergé.

De *Dennis Riordean*, de *Port-Hope*, dans le District de *Newcastle*, se plaignant d'avoir injustement été démis de son emploi d'Huissier de la Cour de Requête et de la Cour de Division et de District, et demandant justice.

D'*Alexis Mousseau*, écuyer, et autres, demandant une enquête sur les nominations de la Milice, pour le Comté de *Berthier*.

Du Très Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et certains Ecclésiastiques, et autres, habitans de la Cité de *Québec*, demandant qu'il soit introduit une Clause dans les Bills des Chemins de Fer, défendant aux Chars de voyager ou de transporter des Marchandises, le Dimanche.

Du Révérend *R. Whitwell*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

D'*André Leroux Cardinal*, Principal Messenger de l'Assemblée Législative, demandant une augmentation de salaire.

De Dame *Sophia Dalton*, de la Cité de *Toronto*, veuve de feu *Thomas Dalton*, demandant le paiement d'une certaine somme d'argent due à feu son mari par la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du *Haut-Canada*.

Du Maire et des Conseillers de la Municipalité de la *Rivière-du-Loup*, dans le Comté de *Rimouski*, demandant que le dit Comté soit divisé en deux Comtés.

Du Révérend *S. J. Hill*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *Chinguacousy*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Sur motion de l'Honorable *M. Moffatt*, secondé par *M. Boulton*,

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie de l'éclairage au Gaz de *Montréal*, demandant à être entendue par Conseil à la Barre de cette Chambre, contre le Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de Gaz de *Montréal*, soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du 28 juin, 1841, soit mise de côté par rapport à la dite Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition de Dame *Sophia Dalton*, de la Cité de *Toronto*, veuve de feu *Thomas Dalton*, et la Pétition d'*André Leroux Cardinal*, Principal Messenger de l'Assemblée Législative, soient renvoyées au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Pétitions ren-
voyées à des
Comités.

Mme S. Dal-
ton.
A. L. Cardinal.

Ordonné, Que la Pétition d'*E. Henwood*, Secrétaire, de la part du Bureau Médical du *Canada-Ouest*, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill pour régler l'étude et la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique en cette Province.

Bureau médi-
cal, (H.-C.)

L'Honorable *M. Robinson*, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bills des Che-
mins de Fer.

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer "la Compagnie du Chemin de Fer de l'*Île Wolfe* et de *Kingston*," et y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Rapport.

Votre Comité a aussi pris en considération le Bill pour incorporer "la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port-Hope*," et y a fait plusieurs modifications qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

M. Laurin, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Julien Demers*, écuyer, et autres, des Paroisses de *Ste.-Croix* et *St. Flavien*, dans le Comté de *Lotbinière*, et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier comme suit :—

Julien Demers
éc., et autres.

Après mûre délibération sur les Pétitions qui lui ont été renvoyées, et après avoir entendu des témoins à l'appui d'icelles, votre Comité est humblement d'opinion que le Bureau d'Enregistrement du Comté de *Lotbinière*, maintenant établi dans la Paroisse de *St.-Louis de Lotbinière*, ne se trouve pas au centre du Comté et de sa population, mais qu'au contraire le centre du Comté et de sa nombreuse population se trouve dans la Paroisse de *Ste.-Croix*; en sorte qu'en transportant le Bureau d'Enregistrement hors de la Paroisse de *Lotbinière*, et le plaçant à *Ste.-*

Rapport.

Rapport.

Croix, les habitans de la partie Est du Comté en retireraient un grand avantage, puisque le déplacement lui épargnerait un trajet de près de trois lieues et demie pour enregistrer leurs titres, tandis que les habitans de la partie Ouest du Comté, au contraire, ne souffriraient guère de ce changement, vu qu'ils sont souvent dans l'habitude de faire enregistrer leurs titres, en allant à *Québec*, pour faire leurs affaires.

Votre Comité a aussi pris en considération une des Pétitions dans laquelle on demande que la Cour de Circuit soit établie à *St.-Louis de Lotbinière* au lieu de *Ste.-Croix*; et il constate que l'on a trouvé aucune personne pour agir en qualité de Greffier de la dite Cour qui n'a pas été organisée depuis que la loi qui l'établit est en vigueur, au grand détriment des habitans de la partie Ouest du Comté, qui, vu leur éloignement de *Québec*, auraient retiré un grand avantage de l'établissement de la dite Cour, tandis que les habitans de la partie Est du Comté ont moins souffert, à cause de leur proximité de Cour de Justice à *Québec*.

Votre Comité prend, en conséquence, la liberté de recommander l'introduction d'un Bill pour transporter le Bureau d'Enregistrement du dit Comté, de la Paroisse de *St.-Louis de Lotbinière* dans celle de *Ste.-Croix*, et la Cour de Circuit, de cette dernière Paroisse en celle de *St.-Louis de Lotbinière*.

Cour de Circuit et Bureau d'Enregistrement de Lotbinière.

Ordonné, Que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la translation du Siège de la Cour de Circuit du Comté de *Lotbinière* de *Ste.-Croix* à *Lotbinière*, et du Bureau d'Enregistrement du dit Comté, du lieu de son site actuel à *Ste.-Croix*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Bills Privés.

M. Price, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Bill relatif à la ligne de Concession de Barton.

Après mûre délibération sur le Bill pour transporter une partie de la Ligne de Concession entre la troisième et la quatrième Concessions du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*, à *Robert Jarvis Hamilton*, votre Comité prend la liberté d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif à l'Administration de la Justice, B.-C.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative à l'Administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable *M. Papineau*, secondé par l'Honorable *M. Viger*,

Actes des terres.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte de la Législature Provinciale de la 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 100, communément appelé l'Acte des Terres.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Lacoste a pris le fauteuil du Comité : et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Lacoste* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature de cette Province passé dans les 4^e et 5^e années de *Vict.*, chap. 100, intitulé : " Acte pour disposer des Terres Publiques."

Bill relatif aux terres publiques.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Papineau* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative au mode de disposer des Terres Publiques.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable *M. Moffatt*, secondé par *M. Boulton*,

Ordonné, Que la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de *Montréal*, soit, en conformité de la Pétition, entendue par son Conseil à la Barre de cette Chambre, contre le Bill introduit pour incorporer " la Compagnie des Consommateurs de Gaz de *Montréal*," à la seconde lecture du Bill.

Compagnie de l'éclairage au Gaz de Montréal.

Ordonné, Que deux cents Exemplaires du Bill pour consolider et amender les Lois d'Enregistrement du *Haut-Canada*, tel qu'amendé dans un Comité de toute la Chambre, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif aux Lois d'enregistrement, (H.-C.)

Sur motion de *M. Smith*, de *Wentworth*, secondé par *M. Thompson*,

Ordonné, Que le Bill pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton*, partie de la ligne de Concession qui se trouve entre les troisième et quatrième Concessions du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Bill relatif à la ligne de concession du Township de Barton.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; il est comme suit :—

CATHCART.

En réponse à l'Adresse de l'Assemblée Législative du 14 de ce mois, le Gouverneur-Général transmet, pour son information, Copie de la Correspondance échangée entre l'Exécutif, l'Institution Royale et les Gouverneurs du Collège *McGill*.

Collège McGill.

Comme les affaires du Collège *McGill* ont été soumis à la considération du Parlement Impérial, et qu'il n'a pas encore plu à Sa Majesté d'exercer sa Prérogative Royale à cet égard, le Gouverneur-Général considère qu'il ne peut avec convenance, surtout après que Sa Majesté a annoncé qu'elle donnerait une décision, communiquer à la Chambre la Correspondance qui a été échangée sur cette matière entre le ci-devant Gouverneur-Général et le Secrétaire d'Etat.

Hôtel du Gouvernement.

30 avril, 1846.

(Pour les Documents qui accompagnent le dit Message, voir Appendice Z.)

Jacques Philippe Lantier, écuyer, Membre pour le Comté de *Vaudreuil*, qui était absent hier du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford* s'est, en conformité de l'Ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

Membre excusé de n'avoir pas assisté à un Comité d'élection contestée.

M. Lantier s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit Comité Spécial, et les a attestées sous serment.

Membre excusé de n'avoir pas assisté à un Comité d'lection.

Sur motion de M. Chauveau, secondé par M. Baldwin,

Résolu, Que M. Lantier, ayant donné des raisons satisfaisantes, pour lesquelles il n'a pas été présent hier à la réunion du Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée du Comté d'Oxford, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

M. Desautier, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé soit grossoyé.

M. Colville, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir des dispositions spéciales à l'égard du pilotage des vaisseaux qui font voile pour la Rivière Saguenay, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Ermatinger, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le Bas-Canada, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender les lois qui imposent des Droits de Douane Provinciaux, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour continuer et amender les Lois de Banqueroute maintenant en force en cette Province, étant lu ;

L'Honorable Procureur-Général Smith a proposé, secondé par l'Honorable M. Cayley, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. Drummond a proposé en amendement, secondé par M. Chauveau, Que le mot "maintenant," dans la dite motion, soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois" soient ajoutés à icelle motion.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Berthelot, Cauchon, Chauveau, Colville, Desautier, DeWitt, Drummond, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Latorrière, M'Connell, Méthot, Nelson, Powell, Price, Sherwood, de Brockville, et Thompson.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bertrand, Boulton, Cayley, Chabot, Christie, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Guillet, Hale, Hall, Jessup, Lantier, Leslie, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de Kingston, MacDonell, de Stormont, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, le Solliciteur-Général Sherwood, le Procureur-Général Smith, de Wentworth, Stewart, de Prescott, le Solliciteur-Général Tascheureau, Viger, Webster et Williams.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Baldwin, Bertrand, Boulton, Cayley, Chabot, Christie, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Guillet, Hale, Hall, Jessup, Lantier, Leslie, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de Kingston, MacDonell, de Stormont, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, le Solliciteur-Général Sherwood, le Procureur-Général Smith, de Wentworth, Stewart, de Prescott, le Solliciteur-Général Tascheureau, Viger, Webster et Williams.—(40.)

CONTRE.

Messieurs Berthelot, Cauchon, Chauveau, Colville, Desautier, DeWitt, Drummond, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Latorrière, M'Connell, Méthot, Nelson, Powell, Price, Sherwood, de Brockville, et Thompson.—(18.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative ; et

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général Smith, l'Honorable M. Moffatt, M. Drummond, M. Leslie, M. DeWitt, M. Macdonald, de Kingston, et M. Duggan, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un droit sur les Distillateurs et les Liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce Droit, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Macdonald, de Kingston, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Macdonald, de Kingston, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de haute-trahison, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les diverses Loges de la Société dite des Odd-Fellows, à posséder des biens-fonds et biens-meubles dans cette Province, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'autorités Locales ou Municipales dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

Bill relatif aux Lois des Banqueroutes.

Bill du Chemin de Fer du St.-Laurent à l'Atlantique.

Pilotage des Vaisseaux dans le Saguenay.

Bill relatif au Notariat, (B.-C.)

Bill des Droits de Douanes.

Bill relatif aux Lois des Banqueroutes.

Bill relatif aux Distillateurs.

Bill relatif aux personnes atteintes de haute-trahison.

Bill relatif aux Odd-Fellows.

Bill des Municipalités, (B.-C.)

Bill des Ecoles Élémentaires, (B.-C.)

Bill d'incorporation de Cornwall.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de Cornwall, et y établir un Conseil-de-Ville, étant lu ; Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Macdonald, de Cornwall, M. Macdonald, de Kingston, M. Meyers, M. Stewart, de Bytown, et M. Hall, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill d'incorporation de Cobourg.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la Ville de Cobourg, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Boulton, M. Hall, M. Meyers, M. Macdonald, de Kingston, et M. Smith, de Frontenac, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill d'incorporation de Kingston.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Ville de Kingston comme Cité, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Chabot a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Chabot a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

Bill d'incorporation de Toronto.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité de Toronto, étant lu :

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Boulton, M. Duggan, l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, l'Honorable M. Baldwin et M. Price, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill du Chemin de Fer de l'Île Wolfe.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'Île Wolfe, Kingston et Toronto, tel que rapporté, par le Comité Spécial sur les Chemins de Fer, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Bill du Chemin de Fer de Peterborough.

Ordonné, Que le Bill, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et Port-Hope, tel que rapporté par le Comité Spécial sur les Chemins de Fer, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Ordres du jour remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par l'Honorable M. Cayley, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Luna, 4^o die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable Procureur-Général Draper, — la Pétition de J. Lavrason, écuyer, et autres, du District de London.

Par M. Hall, — la Pétition de James Bird, et autres, de la ville de Peterborough, et ses environs.

Par M. Merritt, — La Pétition de D. Campbell, M. D., et autres, Praticiens en Médecine, du Canada-Ouest. Pétitions présentées.

Par M. Brooks, — la Pétition d'A. Sanborn, écuyer, et autres, du Township de Roxton, dans le Comté de Shefford, et la Pétition de William H. Bullock, et autres, de Roxton, dans le Comté de Shefford.

Par M. Munro, — la Pétition de John Strickland, du Township de Whitby, dans le District de Home ; et la Pétition de W. Stewart Darling, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Scarborough, dans le Diocèse de Toronto.

Par l'Honorable M. Baldwin, — la Pétition de William Caldwell, et autres, du Township de Reach, dans le District de Home ; et la Pétition de Thomas Proul, et autres, du Township de Sophiasburgh, dans le District de Prince-Edouard.

Par M. Roblin, — la Pétition de John Roof, et autres, officiers et membres du Comité de la Société de Tempérance de la Cité de Toronto.

Par l'Honorable M. Robinson, — la Pétition de W. B. Jarvis, écuyer, et autres.

Par l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, — la Pétition de Henry Miller, et autres, de la Province du Canada, Pensionnaires commués.

Par M. McCConnell, — la Pétition d'A. Adams, et autres, habitans du Township de Barnston.

Par M. Macdonald, de Kingston, — la Pétition de William Ramsay, et autres, habitans de Kingston, qui s'assemblent dans la Chapelle des Baptistes.

Par M. Boulton, — la Pétition du Révérend Thomas Phillips, du Township d'Etobicoke, dans le District de Home ; la Pétition de J. Gamble Geddes, et autres, membres de l'Église-Unie d'Angleterre et d'Irlande, de la ville de Hamilton, dans le District de Gore, dans le Diocèse de Toronto, (relativement à King's College) ; la Pétition de J. Gamble Geddes, et autres, de la ville de Hamilton, dans le District de Gore, (relativement aux Ecoles) ; et la Pétition de Messieurs Gooderham et Worts, et autres, Distillateurs, de la Cité de Toronto et du District de Home.

Par M. LeMoine, — la Pétition de Hubert Bourassa, senior, écuyer, de la Paroisse de Laprairie ; et la Pétition de Dame Mary Allen, de Sherrington, dans le Comté de Shefford, veuve de feu James Allen.

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, a été lu pour la troisième fois. Bill du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. Moffatt porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour établir des dispositions spéciales à l'égard du pilotage des vaisseaux qui font voile pour la Rivière Saguenay, a été lu pour la troisième fois. Bill relatif au Pilotage dans le Saguenay.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. Laterrrière porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le Bas-Canada, a été lu pour la troisième fois. Bill du Notariat, B.-C.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Laurin porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour changer et amender les lois qui imposent des Droits de Douane Provinciaux, a été lu pour la troisième fois. Bill des Droits de Douanes.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Heywood*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Burford* et *Norwich*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Michael M. Carthy*, Messenger de l'Assemblée Législative, disant qu'il a appris que c'est l'intention de la Chambre de nommer un gardien de nuit pour veiller à la sûreté de la Maison du Parlement, pendant la vacance, et demandant à être nommé à cet emploi.

De *James Voller* et *John Kay*, Messagers de l'Assemblée Législative, demandant une pension de retraite.

D'*Alexander M. Lean*, écuyer, et autres, de la Ville de *Cornwall*, demandant une enquête sur les causes de délai qui a eu lieu dans la Cour de Chancellerie dans l'affaire relative aux deux lots situés dans la dite Ville, accordés par le Gouvernement pour y établir un marché, et que les dits lots soient recouverts pour la dite fin.

D'*Archibald Campbell*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*, et ses environs, demandant l'amélioration de certains chemins.

De *Joseph J. Higgins*, et autres, du Comté de *Missisquoi*, demandant que leurs intérêts soient protégés par l'imposition d'un droit spécial sur les haches et les faux de fabrique étrangère, et pour empêcher que ces articles ne soient importés à un prix fictif.

De *Robert Fleming Gourlay*, exposant :—Que votre Pétitionnaire a constamment, depuis les dix dernières années, défendu ses droits comme sujet Britannique devant les Législatures du *Haut-Canada* et du *Canada-Uni*, sans perdre de vue ses propriétés foncières dans la Province. Que, pendant son séjour dans l'Etat de l'*Ohio*, en 1836, il fit présenter un mémorial à la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, dans lequel il exposait simplement les faits, et suggérait des mesures, mais sans faire aucune demande spéciale. Qu'étant dans le Township de *Niagara*, dans le *Haut-Canada*, en l'année 1839, il fit présenter un mémorial à l'Assemblée, dans lequel il continuait son exposition de faits, et demandait qu'on nommât une Commission pour s'enquérir sur les lieux mêmes de toutes les circonstances qui se rattachaient à son emprisonnement dans la prison de *Niagara*, en l'année 1839. Que, si l'on eût accédé à sa demande, votre Pétitionnaire se serait immédiatement transporté en Angleterre, pour soumettre ses preuves au Parlement Impérial ; mais qu'au lieu de cela l'on a présenté une Adresse au Lieutenant-Gouverneur qui était très injurieuse à votre Pétitionnaire, au point qu'il fut obligé de rester dans le *Haut-Canada*, dans les circonstances les plus pénibles. Qu'en l'année 1841, votre Pétitionnaire présenta une Pétition à votre Honorable Chambre, avec des copies des mémoires ci-dessus, et autres documens, priant qu'ils fussent considérés avec attention. Que cette Pétition a été renvoyée à un Comité Spécial, et qu'il a été fait un rapport à l'entière satisfaction de votre Pétitionnaire. Qu'une Pétition a été présentée à votre Honorable Chambre dans le cours de cette Session, avec le rapport de 1841, auquel un rapport du Conseil Exécutif était annexé ; et que le tout a été imprimé. Que, par respect pour votre Honorable Chambre, votre Pétitionnaire n'a fait aucune demande spéciale dans cette Pétition, croyant qu'à la seule vue du rapport du Conseil, votre Honorable Chambre repousserait les principes émis dans ce rapport, et soutiendrait ses propres doctrines, mais après quelques débats, rien n'a été décidé ; et il est maintenant du devoir du Pétitionnaire de parler pour lui-même ; ce

Pétitions lues.

qu'il se propose maintenant de faire. Le rapport du Conseil est rédigé avec art et finesse. Les arguments qu'on y fait valoir, sont fallacieux :—les assertions, hardies et illusoires ; on y prend souvent pour preuve, ce qui n'est pas admis, et l'on y fait des insinuations propres à induire en erreur. Dans un endroit, il prend pour avéré ce dont il affecte de douter plus loin. Il ne dit pas franchement dans quelles circonstances l'Acte 1804 a été rédigé ; et il émet des doutes quant à son application, tandis qu'il n'en peut exister aucun. En 1802, plusieurs personnes, qui avaient été frappées de sentence de mort, étaient encore détenues dans les prisons en *Irlande*, pour avoir pris part à l'insurrection ; après la paix générale, il répugnait au Gouvernement d'exécuter ses sentences. En conséquence, on leur offrit la liberté, à condition qu'elles s'expatrieraient d'elles-mêmes, et qu'elles laisseraient le Royaume pour toujours ; offre qu'elles acceptèrent avec joie. Plusieurs d'entre elles se réfugièrent aux *Etats-Unis*, où elles trouvèrent un grand nombre de rebelles, leurs amis, qui s'étaient enfuis de l'*Irlande* ; et elles furent bientôt rejointes par d'autres qui avaient échappé à la justice, après l'insurrection de *Dublin*, en l'année 1803. C'est pour protéger le *Haut-Canada* contre les entreprises de ces gens désespérés, que l'Acte de 1804 fut passé, et quant à ce qui regarde ces gens ou des étrangers, il n'y avait rien dans l'Acte dont on put se plaindre, quelles que barbares que fussent ses dispositions, car il n'y avait aucune nécessité pour eux d'entrer dans la Province ; et l'ordre d'en sortir, lorsqu'ils y étaient, ne pouvait leur causer aucun dommage. Quelle différence en ce qui concerne votre Pétitionnaire ! Il était sujet Britannique, n'avait été convaincu d'aucunes menées séditionnaires, et possédait des terres dans le *Haut-Canada*, dix ans même avant d'y avoir mis le pied :—et après avoir été acquitté honorablement en deux différentes circonstances par un Jury, il avait, dans une entière confiance, transmis en Angleterre une procuration pour régler ses affaires dans la *Grande-Bretagne* afin de pouvoir établir sans entraves, une agence pour les Terres dans la Colonie. Tout homme situé dans les mêmes circonstances aurait-il obéi à l'ordre de quitter la Province ? Non certes. Le rapport du Conseil dit que le titre de sujet-né de la Couronne n'entre pour rien dans la question. Monstrueuse effronterie ! Le rédacteur de ce rapport ne connaissait-il pas la discussion qui existe entre l'allégeance naturelle et locale ? Ou prétendait-il dégrader la condition d'un sujet Britannique qui n'a été convaincu d'aucun crime, au niveau de celle des aubains, des exilés et des gens mis hors la loi ? Mais avant d'émettre cette assertion chontée, il avait déclaré, en référant à l'Acte même, que la résidence actuelle dans la Province et la prestation du serment d'allégeance étaient des qualifications indispensables pour exempter toutes personnes de l'opération de la loi. Même ici, le rapport du Conseil a été falsifié, en substituant le mot "et" à la place de "ou". Cependant votre Pétitionnaire n'était nullement amenable à la loi ; car il avait non seulement prêté le serment d'allégeance, mais il avait vraiment résidé dans la Province dix-huit mois avant d'avoir reçu l'ordre d'en sortir ; et lorsqu'il demanda à être libéré en vertu d'un writ d'*Habeas Corpus*, il annexa un *Affidavit* au writ attestant qu'il avait été domicilié dans une Maison pendant neuf mois, savoir : dans la Maison de *Robert Hamilton*, écuyer, de *Queenston*, qui est encore plein de vie pour confirmer la vérité de ce fait. Le Juge-en-Chef du *Haut-Canada* en renvoyant votre Pétitionnaire en prison, après avoir lu cet *Affidavit* ainsi que d'autres, a certainement péché par ignorance, et il a jugé contrairement à la preuve ; et lorsque votre Pétitionnaire a été traduit devant lui, il s'est tiré de la difficulté en disant au Jury qu'il fallait, pour être habitant du *Haut-Canada*, avoir soi-même occupé une maison dans la paroisse !

Pétitions lues. contre-bon-sens dont le Dr. *Dunlop* a fait heureusement ressortir toute l'absurdité, lorsque la question a été débattue, devant votre Honorable Chambre en 1841. Qui pourrait le croire?—votre Pétitionnaire a été banni uniquement sur cette interprétation erronée, et dans un tems où il était si faible par le traitement cruel qu'il avait subi en prison, qu'il ne fut pas même en état de protester contre ce procédé! Et même à l'heure qu'il est, la sentence de bannissement pèse encore sur sa tête; et pendant vingt-sept années, il a été privé de la jouissance et de la possession de ses propriétés en *Angleterre* et en *Ecosse*, à cause d'un faux emprisonnement dans le *Haut-Canada*! Et après tout cela, le Rédacteur du rapport du Conseil parle de "commisération" et dit que votre Pétitionnaire "peut maintenant obtenir son pardon s'il le désire." Peut-on rien écrire de plus insultant? L'on prétend que votre Honorable Chambre ne doit plus s'occuper de votre Pétitionnaire, à moins qu'il ne demande une indemnité en argent? à cela, il doit répondre, qu'il n'a jamais demandé l'argent des habitans du *Haut-Canada* ou du *Canada-Uni*; jamais il n'a fait une semblable demande dans aucune de ses Pétitions: il ne demandait, ne voulait que des preuves, pour les mettre devant le Parlement Impérial; et si l'Assemblée eût accédé à sa demande, en 1839, il aurait été satisfait; il en eût été de même en 1841, si l'Exécutif n'eût pas mis des entraves sur sa voie. Cette même année, votre Pétitionnaire adressa une lettre au Président du Comité de votre Honorable Chambre, pour lui expliquer ce qu'il voulait et demandait. Voici comment elle se terminait "si la Chambre exprimait son opinion au Gouverneur, je pourrais aller en *Angleterre* rejoindre ma famille, et là obtenir une indemnité." En l'année 1841, votre Honorable Chambre a recommandé bien gratuitement, "d'indemniser votre Pétitionnaire des pertes qu'il avait souffertes, et de payer les dépenses qu'il avait encourues en défendant devant la Législature les droits d'un sujet Britannique; et le rapport du Comité terminait par suggérer que ce qu'il avait fait pour le Gouvernement pendant la dernière Rébellion, ne devait être ni oublié ni passé sous silence." Votre Pétitionnaire a été satisfait de tout cela; et nul doute que tout eût été très bien, n'eût-ce été le rapport du Comité du Conseil Exécutif. A présent, il n'y a plus selon votre Pétitionnaire qu'une seule question à considérer, savoir:—les opinions émises dans le rapport de votre Honorable Chambre, en 1841, sont-elles saines et appuyées sur la vérité? ou le contraire a-t-il été prouvé par le rapport du Comité du Conseil Exécutif? Votre Pétitionnaire n'a jamais douté, dans son propre jugement, que son emprisonnement à *Niagara*, en 1819, était ainsi que votre Honorable Chambre l'a déclaré, "illégal, inconstitutionnel, et que rien ne pouvait excuser ou pallier cet acte arbitraire." Mais comme il existe un différend entre votre Honorable Chambre et le Conseil Exécutif, il désire en arriver à une décision définitive sur une matière aussi grave, par les meilleurs moyens et les démarches les plus constitutionnelles. Sir *Richard Jackson* avait sans doute oublié sa détermination de ne pas intervenir dans cette affaire, attendu qu'il n'était chargé de l'administration du Gouvernement que temporairement; et le langage spécieux employé dans le rapport du Comité du Conseil Exécutif, lorsqu'il a été soumis à son approbation, lui en a sans doute imposé. Le Gouverneur Général est maintenant dans une autre position; et il serait bon que Son Excellence voulût bien recevoir et repasser tous les faits et les argumens, de part et d'autre. Il resterait beaucoup de points à signaler, mais les limites d'une Pétition ne le permettent pas; et votre Pétitionnaire suggère humblement que votre Honorable Chambre devrait nommer un Comité pour soumettre le tout, par Adresse, à Son Excellence le Gouverneur-Général. Pourquoi votre Pétitionnaire

demande humblement à être entendu en personne ou par Conseil à la barre de votre Honorable Chambre, ou devant un tel Comité. Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

De Révérend *A. O. Giroux*, et autres, de *Ste.-Anne-des-Plaines*, demandant que le Bureau d'Enregistrement établi à *St.-Louis-de-Terrebonne* soit continué au même endroit.

De *John Bellows*, et autres, membres de la Congrégation des Baptistes à *Barnston*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réservés du Clergé.

Ordonné, Que la Pétition de *Pierre Curodeau*, et autres, Pilotes, pour et au-dessous du Port de *Québec*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender et relondre les Lois et Ordonnances actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, aux Pilotes et Pilotages dans le Port de *Québec*, et au fonds des Pilotes infirmes, et pour d'autres fins.

Ordonné, Que la Pétition d'*Archibald Campbell*, écuyer, de la Cité de *Québec*, et ses environs, soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyé la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de *L'Ancienne-Lorette*, et autres Ordres de renvoi.

L'Honorable *M. LaFontaine*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour régler les Elections des Membres de l'Assemblée-Législative dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le rapport soient soumis à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

M. Ermatinger, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *James Hutchison* et *James F. McCarthey*, de la part d'une Assemblée Publique des habitans de *Bayham*, et autres Townships, dans les Districts de *London*, *Oxford* et *Talbot*, et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a consulté les diverses Pétitions qui ont été soumises à son examen, et il prend la liberté de faire rapport comme suit:—

Que la Charte du Havre du *Port-Burwell* a été rétrocedée au Gouvernement, ainsi qu'il appert par le Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics (Appendice 2, 1843) et que le président déclare dans le même Rapport "que les travaux pour l'amélioration du Havre et du Chemin qui y conduit, seront commencés aussitôt que possible," mais que néanmoins, après un laps de trois années, il n'a encore été rien fait pour l'amélioration du dit Havre et du chemin qui y conduit.

Il paraît à votre Comité que la construction d'un Havre au *Port-Burwell*, est un objet de la plus haute importance, pour une grande partie des habitans des Districts de *London*, *Talbot* et *Brock*, puisque c'est le seul Port auquel ils puissent avoir accès pour le commerce de bois qui est considérable; qu'ils ne peuvent actuellement se livrer à ce commerce qu'en s'exposant à des pertes et à des risques considérables; et qu'en construisant un Havre sûr et commode à *Port-Burwell*, qui est le meilleur endroit pour établir un bon Havre sur la rive nord du Lac *Erié*, la Grande Rivière exceptée; la dépense serait plus que compensée par les grands avantages qu'en retireraient les habitans, et la somme des péages qu'il produirait.

Il a été représenté à votre Comité par des personnes qui sont parfaitement au fait de la localité du *Port-Burwell* et des difficultés qui peuvent se présenter, que l'on peut construire un havre sûr et commode pour une somme n'excedant pas £7,500, montant que le Bureau des Travaux Publics a déjà lui-même estimé et donné (Appendice 2, 1843), quoique, dans son rapport de l'année dernière, le Président ait estimé à £20,000 la somme requise pour cet objet, et cela pour les raisons indiquées dans ce Rapport. Mais votre Comité est informé que la profondeur ordinaire de l'eau à l'embouchure de "*Otter-Creek*," le rend susceptible de devenir un bon havre, avec moins de dépenses que l'on en a faites au *Port-Stanley*.

En conséquence, votre Comité recommande fortement à l'Exécutif d'accueillir favorablement la demande des Pétitionnaires pour l'amélioration du Havre du *Port-Burwell* et du Chemin qui y conduit.

M. *Robin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a examiné dans l'ordre suivant le Compte courant du Greffier de votre Honorable Chambre, qui comprend les diverses sommes qu'il a reçues, ainsi que la somme portée au crédit de la Chambre, lors de la dernière audition (16 décembre, 1844), le montant des warrans de Son Excellence, et les honoraires qui ont été payés pour les Bills Privés, durant la dernière session.

Balance lors de la dernière audition.....	£ 1,464	2	7½		
Warrans.....	21,637	2	1½		
Honoraires pour Bills Privés.....	300	0	0		
				£23,451	4 8½
Le Greffier a produit devant le Comité des pièces justificatives pour une dépense de..				23,217	14 7
Laisant entre les mains du Greffier, 1er avril, 1846, date du Compte courant, la somme de				£233	10 1½

Après avoir examiné avec soin les divers articles de dépenses, votre Comité s'est convaincu que ces dépenses ont été faites suivant les directions de votre Honorable Chambre, et que les Comptes sont tenus d'une manière claire et satisfaisante.

Votre Comité a remarqué, dans le chapitre des Warrans émanés en faveur du Greffier, une somme de £3,500 obtenue en vertu d'une lettre de l'Orateur de votre Honorable Chambre, Sir *Allan N. Macnab*; après avoir pris des informations à cet égard, il paraît, d'après les renseignements qui ont été soumis au Comité, que, vu la longueur de la vacance, qui s'est prolongée l'espace de près de douze mois, il s'est trouvé que les deniers entre les mains du Greffier n'étaient pas suffisants pour remplir les ordres et continuer les travaux de votre Honorable Chambre; et que, sur la représentation qui en a été faite à l'Orateur, la somme dont il est parlé plus haut a été accordée en vertu de Warrans. Votre Comité considère que l'urgence du cas justifiait pleinement ce procédé.

M. *Cummings*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *J. H. Culp*, du Township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Après avoir consulté la dite Pétition, votre Comité a constaté que le Pétitionnaire est administrateur de la succession de feu *Robert Randall*, écuyer, du Township de *Stamford*, qui, pendant plusieurs années, a représenté le Comté de *Lincoln*, dans le Parlement du *Haut Canada*.

Que, dans l'année 1827, le dit *Robert Randall* a été député en *Angleterre* par un nombre considérable

des habitans du *Haut-Canada*, pour représenter les intérêts de la Colonie qui avaient été soumis à la considération du Gouvernement Impérial; devoir qu'il a rempli à l'entière satisfaction du pays.

Que dans l'accomplissement de ce devoir, le dit *Robert Randall* a encouru des dépenses et une perte de tems considérables; et votre Comité a constaté que la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada* a passé un Bill, dans le neuvième Parlement, pour lui accorder une somme de £500 pour le rémunérer de ses services, mais que ce Bill a été rejeté par le Conseil Législatif.

Que l'Assemblée a passé un nouveau Bill en 1829, pour lui accorder la même somme, et que ce Bill a subi le même sort dans le Conseil; qu'un nouveau Bill a été passé en 1830, et de nouveau rejeté par le Conseil Législatif.

Qu'après le décès du dit *Robert Randall*, qui eut lieu le 2 mai, 1834, la même réclamation fut de nouveau remise sur le tapis dans la Législature du *Haut-Canada*, en 1836, en faveur de ses héritiers; et que le Comité Spécial auquel cette Pétition fut renvoyée, fit un Rapport, favorable, mais qui n'a jamais été mis à effet.

Dans de telles circonstances, et quand on voit assignée dans les journaux de l'Assemblée Législative du *Haut-Canada*, la promesse formelle de rémunérer le dit *Robert Randall*, pour des services qu'il a rendus aux habitans de cette Province, votre Comité recommande respectueusement à la Chambre de présenter une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le prier de vouloir bien accueillir favorablement la réclamation des héritiers du dit *Robert Randall*, écuyer, d'autant plus que la chose a déjà été faite dans la dernière Session à l'égard du Colonel *Fitz-Gibbon*; et de transmettre Copie de ce Rapport avec la dite Adresse.

Sur motion de M. *Merritt*, secondé par M. *Robin*.

Résolu, Que, Jeudi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération certaines Résolutions à être proposées au sujet du Commerce, aux fins d'adopter une humble Adresse à Sa Majesté y relative.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Robert H. Bruce*, écuyer, et autres habitans résidant sur la *Grande-Rivière*, dans le Comté de *Haldimand*, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, Copies de certaines Dépêches au sujet du Département du Bureau des Postes, et de la protection de la Propriété Littéraire, lesquelles Dépêches sont comme suit :—

Copie.

FREDÉRICTON, N. B.

20 avril, 1846.

MILORD.

Je me fais l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie Copie d'une Adresse de la Chambre d'Assemblée de cette Province, qui m'a été présentée, avec une Adresse à la Reine de la part du Conseil Législatif et de l'Assemblée, au sujet du Département du Bureau des Postes; et j'ai été prié de la transmettre, dans la vue de solliciter l'appui et la co-opération de la Législature Canadienne pour obtenir du Gouvernement de Sa Majesté de nouvelles facilités pour les communications postales de la Province, la réduction des frais de Port, et l'introduction d'un taux de port uniforme.

Rapport.
Dépenses Contingentes
Rapport.
Robert Randall.
Rapport.

Rapport.
Commerce.
Impression d'un rapport ordonné.
Documents.
Département du Bureau des Postes.

Département
du Bureau des
Postes.

Je vous transmets aussi Copies des Dépêches que j'ai adressées au Secrétaire d'Etat au sujet du Bureau des Postes, et des Actes relatifs au droit de Propriété Littéraire; si l'on pouvait introduire le système établi dans le Royaume-Uni, et réduire les taux lorsque l'on paie d'avance; si l'on introduisait aussi l'usage des étampes, pourvu que les Assemblées fassent bon de tout déficit dans les dépenses du Département: et si l'on se relâchait d'exercer à la rigueur le droit de propriété littéraire, en ce qu'il affecte ces Provinces, je considère qu'on conférerait par là un bienfait signalé, bienfait qu'il serait impolitique de ne pas accorder, surtout quand on considère que les Etats voisins de l'Union jouissent aussi largement des mêmes facilités et avantages.

J'ai, etc.,

(Signé.) W. M. G. COLEBROOKE.

A Son Excellence le Très Honorable
Comte CATHCART, C. C. B.
etc., etc.

Copie.

Nouveau-Brunswick, Chambre d'Assemblée,
13 avril, 1846.

Résolu, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, ensemble avec copie de l'Adresse conjointe des deux Chambres de la dernière Session à Sa Majesté, au sujet du Département du Bureau des Postes, priant Son Excellence de vouloir bien les transmettre à Sa Seigneurie le Gouverneur-Général pour qu'elles soient mises sous les yeux de la Législature Canadienne.

(Signé.) CHAS. P. WETMORE.

Greffier.

Copie.

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

L'humble Adresse du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, de la Province du *Nouveau-Brunswick*, convoqués en Assemblée Générale.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTÉ,

Nous, le Conseil Législatif et l'Assemblée du *Nouveau-Brunswick*, réunis en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis d'exprimer à Votre Majesté les sentimens de notre attachement et de notre dévouement envers la Personne et le Gouvernement de Votre Majesté.

Notre objet, en présentant cette humble et loyale Adresse, est de mettre sous les yeux de Votre Très Gracieuse Majesté l'état peu satisfaisant du Département du Bureau des Postes, en cette Province, dans le but d'obtenir telles améliorations qu'il sera possible de réaliser par la suite.

Nous regrettons de dire à Votre Majesté qu'il règne un mécontentement général en cette Province au sujet de ce Département, tant à cause des frais de port exorbitans établis par l'ordre de la Trésorerie du mois d'octobre, 1843, qu'à cause de l'accroissement des frais de régie et d'administration, et du peu de facilités accordées récemment aux habitans de cette Province. D'après les comptes des recettes et des dépenses présentés à l'Assemblée en 1844, il appert que le montant des salaires pour les deux années expirées le 5 janvier, 1844, était comme suit:—

Pour l'année expirée le 5 janvier, 1842, £1211 15 7

Pour l'année expirée le 5 janvier, 1843, £1289 1 6

Et par l'état soumis à l'Assemblée à la présente Session, il appert que le montant des salaires, pour l'année expirée le 5 janvier dernier, était de £2580 13s. 8d.; d'après cela, il doit être évident aux yeux de Votre Majesté, que, d'après le système introduit dans le mois de juillet, 1843, les salaires et allocations des Officiers ont doublé: et lorsque Vo-

tre Majesté saura que le nombre des malles, pendant la même période de tems, a été réduit de beaucoup, et que les frais de port ont été augmentés en plusieurs occasions, nous concevons humblement que Votre Majesté sera d'opinion avec nous, que nous avons grandement lieu de nous plaindre de l'administration actuelle du Bureau des Postes en cette Province.

En abandonnant, comme on l'a fait dernièrement, plusieurs des lignes Postales, un grand nombre d'arrondissemens les plus anciens et les mieux cultivés de la Province se trouvent maintenant sans aucunes communications Postales; et dans la vue de venir en aide à ces arrondissemens et à d'autres, nous avons approprié, pendant la Session actuelle, plus de £600 pour maintenir seize nouveaux courriers et estafettes dans les diverses parties de la Province, pour la présente année.

Nous ignorons s'il existe un excédant dans les revenus depuis le semestre expiré le 5 juillet, 1843; mais, d'après les états qui ont été présentés à l'Assemblée pendant la dernière Session, il paraît qu'il y a eu un excédant de £4856, pendant les deux années et demie expirées dans le mois de juillet, 1843, et nous soumettons humblement à Votre Majesté que cet excédant ne devrait pas être dépensé hors de la Province, mais employé à établir de nouvelles lignes de communications Postales.

Le taux élevé du port des lettres et des journaux imprimés est tellement exorbitant que la correspondance écrite est non seulement en grande partie interrompue, mais qu'on cherche encore tous les moyens de faire transporter les lettres par des occasions privées; de là, la loi est habituellement violée et cela avec impunité; et nous sommes en conséquence d'opinion que si l'on abolissait les frais de port sur les papiers-nouvelles, et si l'on réduisait de moitié le port des lettres, les recettes du Département seraient en peu de tems beaucoup plus considérables qu'elles ne le sont actuellement.

Dans le cours des dix dernières années, la Législature Provinciale a dépensé plus de £145,000 sur les grandes voies de communication en cette Province, ce qui a contribué essentiellement à diminuer les taux du transport des malles; le public en cette province a d'autant plus raison d'être mécontent que le Département lui donne moins de facilités que par le passé; et ce mécontentement général s'accroît encore par la considération que, tout en diminuant les facilités l'on a en même tems augmenté les salaires; et nous exposons humblement à Votre Majesté que les salaires des officiers actuels absorbent une part plus considérable du revenu qu'il n'est nécessaire pour une bonne administration des affaires du Département.

La politique du Gouvernement de Votre Majesté, en réduisant les taux de port dans la Mère-patrie, a été récemment adoptée dans les Etats-Unis. Par une loi du congrès, les taux de port dans ce pays ont été réduits sur les lettres simples n'excédant pas le poids d'une demi-once, à cinq et dix cents, suivant que la distance est de plus ou de moins de trois cents miles, à compter du premier juillet prochain; et comme nous sommes vivement pénétrés de l'importance qu'il y a de répandre les facilités des communications postales jusque dans les villages les plus reculés de la Province, nous soumettons humblement qu'il est absolument nécessaire, pour atteindre ce but désirable de réduire matériellement les taux, et d'établir de nouvelles lignes de poste.

Admettant la nécessité qu'il y a, pour la métropole, de conserver le contrôle du Département, nous ne pousserons pas nos demandes jusqu'au point de demander que ce contrôle soit transféré au Gouvernement Provincial; mais nous soumettons humblement les propositions suivantes à la très gracieuse considération de Votre Majesté:—

Département
du Bureau des
Postes.

Département
du Bureau des
Postes.

1^o Que les taux du port des lettres provinciales devraient être réduits, sur les lettres simples n'excédant pas une demi-once, à six deniers au plus et à deux deniers au moins, suivant la distance.

2^o Que les frais de port sur les papiers-nouvelles et parlementaires, devraient être abolis.

3^o Que le Député-Maitre-Général des Postes de la Province soit tenu d'établir, sous la direction du Maitre-Général des Postes, les nouvelles lignes de communication qui seront suggérées par la Législature Provinciale.

4^o Que le Député-Maitre-Général des Postes soit tenu de soumettre annuellement à la Législature un compte ample et détaillé des recettes et dépenses.

5^o Que tout l'excédant du revenu perçu dans la Province, après avoir approprié les sommes requises pour maintenir la proportion des grandes lignes de communication entre la Nouvelle-Ecosse et le Canada et entre la Nouvelle-Ecosse et les Etats-Unis, qui se trouve dans les limites de cette Province, et pour maintenir ici un établissement sur un pied efficace, soit employé à augmenter les facilités des relations provinciales.

6^o Que si Votre Majesté veut bien agréer les propositions ci-dessus, la Législature de cette Province se fera fort de garantir par une loi, pour un certain nombre d'années, le paiement de telle somme d'argent qui sera requise pour défrayer les dépenses courantes du Département.

En conséquence, nous soumettons avec confiance au nom des loyaux sujets de Votre Majesté, les habitans de cette Province, cette humble et respectueuse Adresse à la gracieuse considération de Votre Majesté; et nous prions humblement Votre Majesté d'adopter telles mesures, à cet égard, que les circonstances pourront exiger, et selon que Votre Majesté le trouvera juste, et convenable.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé.) WILLIAM BLACK,
Président du Conseil Législatif.

(") J. W. WELDON,
Orateur de la Chambre d'Assemblée.

NOUVEAU-BRUNSWICK,
Chambre d'Assemblée,
13 avril, 1846.

Je certifie que la présente est une copie fidèle de l'Adresse Conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée relative au Département du Bureau des Postes, adoptée dans la dernière session de la Législature.

(Signé.) CHAS. P. WETMORE,
Greffier de l'Assemblée.

(Copie.)
No. 69. FRÉDÉRICTON, N. B.
28 juillet, 1845.

MILORD.

J'ai eu l'honneur de recevoir la Dépêche de Votre Seigneurie, No. 304, en date du 28 juin dernier, avec copie de la correspondance au sujet du transport des lettres par les bateau-à-vapeur dans la Baie de Fundy et la Rivière St.-Jean, et dans laquelle il m'est enjoint de transmettre à Votre Seigneurie mon rapport et mes observations à cet égard.

Dans ma Dépêche du 26 avril dernier, No 27, j'ai transmis à votre Seigneurie l'Adresse ci-jointe du Conseil et de l'Assemblée Législative avec diverses propositions pour remédier à l'inconvénient dont on se plaint si généralement dans la Province, par suite de l'opération des lois qui ont trait au Département des Postes; quant à la proposition de mettre à effet les dispositions des Actes du Parlement, 1 Vict., c. 23 et 36, je crois qu'il serait très nuisible de le faire

sans prendre en considération la situation de la Province, et sans remédier aux inconvéniens dont on se plaint si généralement et depuis si longtems.

Quoique la correspondance que l'on expédie par St.-Jean, dans les vapeurs qui naviguent sur la Rivière et dans la Baie de Fundy, soit plus considérable que dans d'autres places, l'on ne peut guère douter que l'on se fait un jeu d'é luder généralement la loi dans toute l'étendue de la Province, et que cet abus règne non-seulement pendant les mois d'été lorsque la navigation est ouverte, mais encore pendant l'hiver, par les facilités qu'offre le trajet par terre.

Votre Seigneurie verra par l'adresse des deux corps Législatifs, qu'on déclare que les taux du port des lettres ont été réduits dans les Etats-Unis; et ils recommandent de réduire les taux dans la Province sur les lettres n'excédant pas le poids d'une demi-once, à six deniers au plus, et à deux deniers au moins, suivant la distance.

Comme cette réduction aurait l'effet de faire payer le plus bas prix sur les correspondances entre St.-Jean et Frédéricton, qui sont les endroits où l'on reçoit le plus grand nombre de lettres, et de faire retomber les taux les plus élevés sur les établissemens les plus reculés où l'on écrit moins, et où les gens sont moins en état de payer, j'aimerais mieux un taux uniforme de trois deniers sur toutes les lettres dans toute l'étendue de la Province.

D'après le taux des Etats-Unis, on exige ordinairement deux deniers et demi pour le taux du port des lettres qui pèsent une demi-once pour toutes les distances de moins de trois cents milles, ce qui correspond presque avec les limites les plus reculées des routes postales du Nouveau-Brunswick. La distance de St.-Jean à la Rivière Restigouche, par le Nord, est de 202 milles, et de St.-Jean à Temiscouata, sur la Frontière Nord-Ouest, est de 263 milles. En établissant les mêmes taux, je ne doute pas que ce serait là le moyen d'arrêter les dispositions qu'il y a d'é luder les lois, et qu'on trouverait les moyens de les mettre généralement à effet partout où l'on trouverait le moyen de transporter les lettres par la voie du Bureau des Postes; et dans la vue de faciliter l'établissement de nouvelles lignes de communication, les Chambres ont promis dans leur Adresse, si l'on agréait leur proposition, de passer une loi pour accorder une somme suffisante, pendant un certain nombre d'années, pour défrayer les dépenses du Département.

Tout en recommandant au Gouvernement de Sa Majesté d'accepter cette offre, si les Chambres consentent à réduire les taux d'une manière uniforme comme je l'ai suggéré, j'ai tout lieu de croire que les plaintes des habitans et les difficultés qui se sont opposées à la mise à effet des lois qui concernent les Postes disparaîtraient en peu de tems; et parlant de la Correspondance de 1843 à laquelle j'ai déjà fait allusion en parlant des Actes qui ont trait au droit de propriété littéraire, et dont les dispositions sont également éludées, je recommanderai, conformément à ma suggestion, que ces Actes soient aussi révisés.

(Signé) W. M. G. COLEBROOKE.

A l'Honorable Lord STANLEY,
etc., etc.

(Copie.)
No. 70.

FRÉDÉRICTON, (N. B.)
20 juillet, 1845.

MILORD.

Comme la mise à effet des dispositions des Actes du Parlement (5 et 6 Victoria, ch. 45, 47 et 49) pour la protection du droit de propriété littéraire, a fait une grande sensation dans la Province, je dois expliquer à Votre Seigneurie la situation dans laquelle les habitans se trouvent placés par suite des restrictions que l'on a ainsi imposées sur l'entrée des

Département
du Bureau des
Postes.

Propriété lit-
éraire.

Propriété Littéraire. livres anglais ré-imprimés en Amérique, et sur certains journaux, qui leur donnaient circulation, à l'aide du privilège du Député-Maître-Général des Postes, qui s'est départi de la loi pour ne pas imposer les mêmes taux que pour les lettres.

On a remarqué, dans le Rapport des Commissaires chargés d'instituer une enquête sur le Bureau des Postes en Canada, qu'aucun papier imprimé venant d'Angleterre, excepté les journaux étampés, ne pouvaient passer par la Poste à moins de payer, selon le poids, les mêmes taux que les lettres pesant plus d'une once.—ce qui, pour les Revues, les Magasins et les Pamphlets anglais, opérerait comme une entière prohibition, tandis que les réimpressions américaines, en vertu du privilège dont il est parlé plus haut, avaient obtenu une circulation considérable.

Le peu de moyens et d'occasions que l'on a d'acquiescer des livres, a donné lieu, dans ces Provinces ainsi qu'aux *Etats-Unis*, à la publication d'un grand nombre de papiers-nouvelles publiés à bas prix, contenant, avec les annonces ordinaires, les correspondances et les extraits des journaux anglais et américains, un choix de morceaux tirés des livres et pamphlets. Ces morceaux, qui sont puisés pour la plupart dans les productions fugitives de la presse anglaise et américaine, sont généralement irréprochables, et tendant à encourager le goût de la lecture parmi ceux qui n'ont pas de livres et qui sont privés de relations sociales propres à améliorer leurs facultés intellectuelles.

Plusieurs libraires dans les *Etats-Unis*, prenant avantage de la demande croissante des publications de ce genre, ont entrepris de ré-imprimer des ouvrages entiers, par livraison ou dans des suppléments: on peut citer comme exemple:—l'histoire de l'Europe, par *Harrison*, la Chimie Animale et Agricole de *Liebig*, les Lectures d'*Arnold* sur l'histoire Moderne, la Bible en *Espagne*, de *Borrow*, etc.; on doit remarquer que les journaux dans lesquels se font ces réimpressions et dont l'existence dépend de l'appui qu'ils trouvent dans ces Provinces, n'ont pris aucune part dans les discussions amères qui souillent souvent les journaux politiques des *Etats-Unis*. La protection que réclament les libraires anglais étant fondée sur le motif que la circulation en a été subitement arrêtée en exigeant les mêmes taux de port que pour les lettres et en saisissant les suppléments, le public a porté son attention sur les prix élevés des livres anglais, qui ont eu l'effet d'en arrêter la circulation dans ces Provinces.

L'encouragement et les facilités qu'offrent, dans le Royaume-Uni, les nombreuses Bibliothèques, Clubs et Sociétés Littéraires qui prennent les exemplaires sortant de la Presse, et qui regardent moins aux prix qu'à obtenir promptement les nouveaux ouvrages à cause de leurs nombreux souscripteurs et lecteurs, font que le libraire anglais peut vendre son livre dans les Colonies à un prix capable de l'indemniser, indépendamment de la vente qui peut s'en faire aux individus, suivant le mérite ou l'intérêt de l'ouvrage.

Les besoins croissans d'une classe plus nombreuse et moins riche de lecteurs a occasionné une réduction dans le prix de ces ouvrages, en les publiant sous une forme moins coûteuse; mais le prix de ces livres, joint aux frais d'envoi et de transport, les empêche de circuler dans les Colonies, particulièrement pendant la longue saison de l'hiver. Il suit donc que les restrictions imposées par l'Acte de la Propriété Littéraire n'opère nullement à l'avantage du libraire anglais; et que si l'on prive les habitans des Provinces Britanniques des facilités dont ils ont joui jusqu'à présent de se procurer les productions de la Presse Britannique au moyen des réimpressions dans les feuilles périodiques, ils seront portés tout naturellement à faire un contraste peu favorable de leur position comparée à celle des citoyens des *Etats-Unis*, sur lequel on ne fait peser aucune telle restriction.

Propriété Littéraire. La protection des libraires dans le *Royaume-Uni*, et la mise en vigueur de l'Acte de la Propriété Littéraire, par ordre du Parlement, dans les Colonies, et surtout dans celles qui ont des Législatures, sont deux questions distinctes. Si ces Législatures étaient appelées à considérer l'application de cette loi, elles seraient disposées sans doute, tout en donnant une protection raisonnable aux libraires anglais, à veiller en même temps aux intérêts des sociétés qu'elles représentent, et auxquelles il n'est pas d'une saine politique de refuser tout accès à la littérature anglaise. Je n'entreprendrai point de décider jusqu'à quel point on pourrait concilier leurs intérêts par l'imposition d'un droit modique sur les réimpressions étrangères, qui assurerait aux libraires anglais, un léger profit sur les livres qui sont réimprimés à bas prix, ou insérés dans les journaux littéraires pour circuler dans les Colonies; mais si les libraires anglais, à cause des profits plus grands qu'ils tirent de la vente des livres qui rapportent un fort prix en Angleterre, regardent comme peu de chose l'avantage qui leur revient des réimpressions à bas prix pour les Provinces, on peut alors douter s'il est politique de prohiber entièrement la circulation des journaux dans lesquels se font ces réimpressions, et de priver le public non seulement des ouvrages qui sont protégés par l'Acte de la Propriété Littéraire, mais encore de tous ceux qui ne réclament aucune telle protection.

Comme la réduction du prix des livres dans les Colonies, ou leur circulation dans les journaux littéraires, parmi une classe de lecteurs à laquelle ils seraient d'ailleurs inconnus, ne peuvent léser aucunement les intérêts des libraires anglais, j'ose me flatter qu'on abandonnera le projet de les prohiber par autorité du parlement; prohibition qui, si elle n'est évadée par les facilités qui se présentent partout, aurait l'effet d'exclure entièrement la littérature anglaise des Provinces.

J'ai, etc.

(Signé) W. M. G. COLEBROOKE.

Au Très Honorable
Lord STANLEY,
etc., etc., etc.

Ordonné, Que M. *Boulton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*. Compagnie des Mines, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Biddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport à la Chambre, que, conformément à l'ajournement, le Comité s'est assemblé Samedi dernier, à huit heures et demie, A. M., mais en conséquence de l'absence de M. *Smith*, de *Frontenac*, Membre du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire. Election d'Oxford.

Ordonné, Que M. *Smith*, Membre pour le Comté de *Frontenac*, assiste à sa place dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes et Ordonnances relatifs aux Chemins d'hiver, dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*. Bill des Chemins d'hiver.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de M. Bertrand, secondé par M. Chabot,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes les correspondances des opinions et Rapports des Juges de la Cour du Banc de la Reine et Juges de Circuit du District de Québec, relativement à l'établissement d'une Cour de juridiction distincte, pour des fins judiciaires, dans les Comtés de Kamouraska et Rimouski, en rapport avec les changemens opérés dans le système de judicature actuelle dans le Bas-Canada, pendant les années 1844 et 1845.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné. Que M. Webster ait la permission d'introduire un Bill pour la protection des Shérifs dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. De Witt,

Ordonné. Qu'il soit une instruction au Comité spécial auquel ont été renvoyé le Bill pour amender et refondre les lois et ordonnances actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, et au fonds des Pilotes infirmes, et pour d'autres fins; et le Bill pour abroger certains Actes et une ordonnance y mentionnée, qui ont rapport à la Maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions; de s'enquérir de la convenance d'introduire, dans toute disposition qui pourrait être établie à l'égard de ces Corporations, une clause pour empêcher les propriétaires de navires ou des bateaux-à-vapeur, navigant entre Québec et Montréal, de devenir membre de l'une ou de l'autre Maison de la Trinité.

Ordonné. Que deux cents exemplaires de la Pétition de Robert Fleming Gourlay soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'Honorable M. Baldwin a proposé, secondé par M. Price, qu'il soit ordonné au Greffier de cette Chambre, de taxer les frais du Pétitionnaire, dans l'élection contestée du Comté de Middlesex; frais occasionnés à la suite des procédés adoptés par la commission pour interroger les témoins d'après l'ordre de cette Chambre, attendu que ces procédés ont été trouvés futiles, par le Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la dite élection, par l'intermédiaire des Commissaires nommés pour recevoir les témoignages; et que les dits frais lui soient payés à même les contingens de cette Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Baldwin, Berthelot, Bertrand, Brooks, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desautier, DeWitt, Drummond, Guillet, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Leslie, MacDonell, de STORMONT, Merritt, Méthot, Nelson, Powell, Price, Smith, de WESTWORTH, et Thompson.—(26.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, Cayley, Cummings, Daly, De-Bleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Foster, Gowan, Hale, Hall, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de KINGSTON, M. Connell, Moffatt, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger, Webster, Williams et Woods.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:— M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans sans amendement:—

“Acte pour transporter à Richard E. Vidal, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le Gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant, dans le Township de Sarnia, dans le District de l'Ouest.”

“Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, dans le Haut-Canada, à admettre, si elles le jugent à propos, John M. Dempsey, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles.”

“Acte pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour les chemins, sans un ordre du Conseil de District du District dans lequel les dits terrains sont situés.”

“Acte pour amender l'Acte y mentionné, relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des Ecoles, dans le Haut-Canada.”

“Acte pour changer le mode de Cotisation dans les Villes de Niagara et Queenston.”

Aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

“Acte pour venir en aide à John Macara, écuyer, de la Cité de Toronto, et autres, Solliciteurs, Ecrivains et Avocats, pratiquant dans les Cours de Shérifs, en Ecosse.”

“Acte pour pourvoir au recouvrement des Taxes et Cotisations que le Conseil de District de Huron se propose d'imposer par certains réglemens.”

“Acte pour consolider et amender les Lois relatives au Pénitencier Provincial.”

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par l'Honorable M. Cayley,

Ordonné. Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: “Acte pour consolider et amender les Lois relatives au Pénitencier Provincial,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération,

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:— Feuille 10, ligne 2.—Retranchez le mot “le” et insérez le mot “tel.”

Ligne 47.—Après les mots “pas occupé,” insérez: “Pourvu toujours, que rien de contenu du présent Acte ne sera interprété

Election de Middlesex.

Message du Conseil Législatif.

Bill en faveur de R. E. Vidal.

Bill en faveur de J. W. Dempsey.

Bill des Chemins Publics.

Bill relatif à l'argent des Ecoles. (II.-C.)

Bill relatif aux cotisations dans Niagara et Queenston.

Bill en faveur de J. Macara.

Bill relatif aux cotisations dans le District de Huron.

Bill au sujet du Pénitencier.

Adresse relative à la Cour de Kamouraska et Rimouski.

Bill en faveur des Shérifs.

Instruction à un Comité.

Impression d'une Pétition ordonnée.

Election de Middlesex.

Bill au sujet
du Péniten-
taire.

“ comme obligeant aucun
“ détenu de la religion Catho-
“ lique Romaine à travailler
“ pendant aucun des jours
“ de fête d'obligation de
“ cette église, suivans, c'est-
“ à-savoir : la *Circuncision*,
“ l'*Epiphanie*, l'*Annoncia-
“ tion*, l'*Ascension*, la *Fête-
“ Dieu*, la *Saint-Pierre* et
“ *Saint-Paul*, la *Toussaint*
“ et la *Conception*.”

Feuille 13, ligne 26.—Après le mot “ détenu,” in-
serez “ sous sentence d'em-
prisonnement pour un
terme de sept années ou
plus.”

“ “ “ 32.—Après le mot “ situé,” in-
serez : “ et chaque fois
qu'un détenu sous sen-
tence d'emprisonnement
pour un terme moindre
que sept années, décè-
dera, il sera du devoir du
Concierge de faire inhu-
mer décemment son corps
aux frais de la Province,
et suivant le rite, les
formes et les cérémonies
de l'église à laquelle tel
détenu appartiendra, à
moins que le corps n'ait
été enlevé par les parens
ou amis du décédé dans
les vingt-quatre heures
comme susdit.”

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau,
ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général
Draper reporte le dit Bill au Conseil Législatif,
et informe leurs Honneurs que cette Chambre a
adopté leurs amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Cayley*, secondé par
l'Honorable Procureur-Général *Draper*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Con-
seil Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour
pourvoir au recouvrement des taxes et cotisa-
tions que le Conseil de District de *Huron* se
propose d'imposer par certains réglemens,”
soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre
les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 2, ligne 9.—Après le mot “ réglemen-
t,” retranchez tout ce qui ce
trouve jusqu'au mot “ et,”
dans la onzième ligne, in-
clusivement.

“ “ “ 14.—Retranchez les mots “ avant
“ telle année suivante ou y
“ ayant rapport,” et insérez :
“ changé ou modifié par
“ aucun réglemen-
“ t, ou à
“ moins qu'il n'y ait eu ar-
“ rangement ou compromis,
“ par réglemen-
“ t, entre le dit Conseil
“ de District et tout corps
“ incorporé, ou autre per-
“ sonne ou partie, pour sa-
“ tisfaire aux taxes imposées
“ par tout réglemen-
“ t, auquel cas la som-
“ me payée en vertu de tel
“ arrangement ou compro-

“ mis sera considérée com-
“ me étant un paiement en-
“ tier de toute somme ou
“ sommes dues en vertu
“ d'aucun réglemen-
“ t subsé-
“ quent.”

Bill relatif aux
cotisations
dans le Dis-
trict de *Huron*.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau,
ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* reporte le
dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs
Honneurs que cette Chambre a adopté leurs
amendemens.

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Kingston*,
secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Con-
seil Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour
venir en aide à *John Macara*, écuyer, de la
Cité de *Toronto*, et autres, Solliciteurs, Ecri-
vains et Avocats pratiquant dans les Cours
de Shérifs, en *Ecosse*,” soient maintenant pris
en considération.

Bill en faveur
de J. Macara.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre
les dits amendemens en considération ;

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

DANS LE BILL.

Feuille 2, ligne 37.—Retranchez tout ce qui se
trouve depuis le mot “ et ”
jusqu'au mot “ seulement ”
inclusivement, dans la 9^e li-
gne de la 3^e feuille.

PRÉAMBULE.

Feuille 1^{re} ligne 12.—Retranchez les mots “ cette
Province,” et insérez les
mots “ *Haut-Canada*.”

“ “ “ 14.—Retranchez les mots “ cette
Province,” et insérez les
mots “ *Haut-Canada*.”

“ “ “ 26.—Retranchez les mots “ cette
Province,” et insérez les
mots “ *Haut-Canada*.”

“ “ “ 29.—Retranchez les mots “ cette
Province,” et insérez les
mots “ *Haut-Canada*.”

“ “ “ 5.—Retranchez les mots “ cette
Province,” et insérez les
mots “ *Haut-Canada*.”

DANS LE TITRE.

Ligne 2.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis
le mot “ et ” jusqu'à “ *Ecosse* ”
inclusivement, dans la 3^e
ligne.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau,
ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, re-
porte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe
leurs Honneurs que cette Chambre a adopté
leurs amendemens.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *De-
Witt*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Hono-
rable Conseil Législatif, pour prier leurs Hon-
neurs de permettre à *John Fennings Taylor*,
écuyer, l'un des Greffiers Assistans de leur Hono-
rable Chambre, de comparaître devant le Comité
Spécial sur les Records Parlementaires et Publics,
Jeudi prochain à dix heures du matin, pour être
interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Message au
Conseil Légis-
latif pour de-
mander que
son Assistant
Greffier com-
paraisse devant
un Comité
Spécial.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit message
au Conseil Législatif.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires du Rapport
sur un système d'Instruction Élémentaire Publi-
que pour le *Haut-Canada*, mis devant cette
Chambre Lundi le six avril dernier, soient im-
primés pour l'usage des Membres de cette
Chambre.

Impression
d'un Rapport
ordonné.

Bill relatif aux
cotisations
dans le Dis-
trict de *Huron*.

Bill relatif aux
Distillateurs.

M. *Macdonald*, de *Kingston*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger certains actes y mentionnés, et imposer un droit sur les Distillateurs et les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour in-
corporer la
ville de King-
ston.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la ville de *Kingston* comme Cité, étant lu ;

Sur motion de M. *Seymour*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit maintenant de nouveau renvoyé à un Comité de toute la Chambre, à l'effet de proposer l'amendement suivant à la cinquante-neuvième clause du dit Bill, savoir : Après le mot "Acte," dans la vingt-septième ligne de la dite clause, insérez les mots suivans : "Et à défaut du paiement annuel de la dite somme de trois cents louis, comme susdit, il sera et pourra être loisible au Conseil Municipal du District de *Midland*, à la séance qui suivra le mois de janvier de toute et chaque année, d'imposer, par un règlement ou réglemens, qui seront passés à cet effet, une contribution ou taxe sur les propriétés mobilières ou immobilières de la dite Cité, une somme suffisante pour faire la dite somme de trois cents louis, en sus de toutes les dépenses nécessaires, pour prélever et percevoir la dite taxe ou contribution."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. le Solliciteur Général *Taschereau* a pris le Fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. le Solliciteur-Général *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un autre amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

G. H. Ryland,
éc.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de G. H. *Ryland*, écuyer, Régistrateur de *Montréal*, étant lu ;

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Kingston*, secondé par l'Honorable M. *Moffatt*,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

M. *Macdonald*, de *Kingston*, a proposé, secondé par l'Honorable M. *Moffatt*,

Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de G. H. *Ryland*, écuyer, Régistrateur de *Montréal*.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Brooks*, *Cummings*, *Dickson*, *Drummond*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Guillet*, *Hale*, *Hall*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Riddell*, *Robinson*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stewart*, de *PRESCOTT*, et *Webster*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *aBldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *De Bleury*, *Desaunier*, *DeWitt*, le Procureur-Général

Draper, *Jobin*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Latterrière*, *Leslie*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *McConnell*, *Méthot*, *Nelson*, *Papineau*, *Powell*, *Price*, *Roblin*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *WENTWORTH*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Thompson* et *Viger*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Ville de *Peterborough*, étant lu ;
Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte, intitulé : "Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le capital," étant lu ;
La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Drummond* a pris le fauteuil du Comité : et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Drummond* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie d'*Etobicoke* et *Mono Sixth Line Road*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Duggan*, l'Honorable Solliciteur Général *Sherwood*, M. *Gowan*, M. *Price* et M. *Boulton*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte y mentionné, et établir le vote au scrutin pour l'élection des Conseillers et Cotiseurs de la Cité de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour transporter au Collège de la Reine, à *Kingston*," certains biens, droits et obligations de l'Université de *Kingston*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte, intitulé : "Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du Haut-Canada, et pour en augmenter le capital," étant lu ;
Le dit Bil a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Institut des Artisans de *Toronto*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération une motion faite Mercredi, le vingt-neuf avril dernier, savoir : "Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages, en certains cas, dans le Bas-Canada," soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Moffatt*, M. *Colville*, M. *McConnell*, l'Honorable M. *Aylwin* et l'Honorable M. le Procureur-Général *Smith*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records," étant lu ;

Bill pour in-
corporer la
ville de Peter-
borough.

Bill pour
amender la
Charte de la
Banque Com-
merciale.

Bill du Chemin
d'Etobicoke.

Bill relatif au
vote au Scrutin
dans la ville
de Montréal.

Bill relatif aux
biens du Col-
lège de la
Reine.

Bill pour
amender la
Charte de la
Banque du
Haut-Canada.

Bill pour in-
corporer l'Ins-
titut des Arti-
sans de Toron-
to.

Bill pour faci-
liter le partage
des terres,
(B.-C.)

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre la dite motion en considération.

Et la dite motion ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, en conséquence.

Bill pour abroger l'Acte de la Compagnie de l'Eau et de l'Éclairage au Gaz de Québec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le Bill pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'Eau et de l'éclairage au Gaz de Québec, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Hale a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Hale a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour fournir de l'Eau à Québec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour fournir de l'Eau à la Cité de Québec et dans les environs, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Dickson a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Dickson a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill relatif à l'éclairage au Gaz de Québec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de la Cité de Québec, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Duggan a pris le fauteuil du Comité et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Duggan a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Ordres du jour remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Chabot, secondé par l'Honorable M. LaFontaine.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 5^e die Mai.

ANNO NONO, VICTORIE REGINÆ, 1846.

Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. LeMoine,—la Pétition de J. M. Callum, et autres, du Comté de Huntingdon.

Par M. Sherwood, de Brockville,—la Pétition de Henry Jones, et autres, de la ville de Brockville.

Par M. Hale,—la Pétition de A. W. Hyndman, et autres, de Melbourn et des environs.

Par l'Honorable M. Viger,—la Pétition de Pierre Vézina, écuyer, et autres, du District des Trois-Rivières.

Bill pour abroger l'Acte de la Compagnie

Un Bill grossoyé, pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'Eau et de l'éclairage au Gaz de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Chabot porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

de l'Eau et de l'éclairage au Gaz de Québec.

Un Bill grossoyé, pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un Droit sur les Distillateurs et les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce Droit, a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif aux Distillateurs.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Boulton porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender un Acte intitulé : "Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du Haut-Canada et en augmenter le capital," a été lu pour la troisième fois.

Bill pour amender la Charte de la Banque Commerciale.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Boulton porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender un Acte intitulé : "Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de Midland, et pour en augmenter le Capital," a été lu pour la troisième fois.

Bill pour amender la Charte de la Banque du Haut-Canada.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Macdonald, de Kingston, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que la Pétition de Michael M. Carthy, Messenger de l'Assemblée Législative, et la Pétition de James Voller et John Kay Messagers de l'Assemblée Législative, soient renvoyées au Comité Permanent des Contingens.

Pétitions de M. M. Carthy, et de J. Voller et J. Kay, renvoyées à un Comité.

L'Honorable M. Moffatt, du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de James Ferrier, écuyer, Maire, et autres, membres du Conseil Municipal de la Cité de Montréal, a présenté à la Chambre le Rapport du Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Maire, etc., de Montréal.

(Pour le dit Rapport voir Appendice, AA.)

Ordonné, Que l'Honorable M. Moffatt, ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la Corporation pourra être mis en question.

Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

M. Dickson, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de William Notman, écuyer, de Dundas, dans le District de Gore, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'Edward Ermatinger, écuyer, pour le Comté de Middlesex, dans ce présent Parlement, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Election de Middlesex.

1. *Résolu*, Que le Membre siégeant pour le Comté de Middlesex, a été dûment rapporté et élu.
2. *Résolu*, Que la Pétition du Pétitionnaire, William Notman, écuyer, contre le rapport du Membre siégeant, n'est ni frivole ni vexatoire.
3. *Résolu*, Que la défense du Membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

Sur motion de M. Hale, secondé par M. Foster, *Ordonné*, Que le tems pour recevoir les rapports de Comité sur les Bills Privés soit encore prolongé d'une semaine.

Bills privés.

Bill relatif au District de Huron.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un Bill pour annexer un certain territoire y désigné au District de Huron.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Administration de la Justice, (H.-C.)

Sur motion de l'Honorable M. Cayley, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith,

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération certaines Résolutions qui seront proposées, ayant pour objet de porter au compte du Revenu Consolidé, l'Administration de la Justice Criminelle dans le Haut-Canada.

Bill du Bureau des Travaux Publics.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Bill de l'Université du Haut-Canada.

Ordonné, Que M. Hall ait la permission d'introduire un Bill pour ériger une Université, sous les nom et raison de l'Université du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

M. Hall a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général Draper, Que le dit Bill soit lu une seconde Mardi prochain.

M. Boulton a proposé en amendement, secondé par M. Duggan, Que les mots "Mardi prochain," dans la dite motion, soient retranchés, et les mots "de ce jour en quinze jours," insérés en leur place.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Baldwin, Boulton, Cauchon, Cayley, Chauveau, DeBleury, Drummond, Duggan, Ermatinger, Foster, Lantier, Macdonald, de Cornwall, Moffatt, Nelson, Powell, Price, Robinson, Rousseau, Sherwood, de Brockville, et Williams.— (20.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Berthelot, Bertrand, Brooks, Chabot, Christie, Colville, Cummings, Daly, Desautier, DeWitt, Dickson, le Procureur-Général Draper, Gowan, Guillet, Hale, Hall, Jobin, LaFontaine, Laterrrière, Leslie, Macdonald, de Glengary, Macdonald, de Kingston, MacDonell, de Stormont, McConnell, Merrill, Méthot, Meyers, Monro, Papineau, Petrie, Riddell, Roblin, Scott, Seymour, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, Smith, de Westworth, Stewart, de Prescott, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau, Thompson, Viger, Webster, et Woods.— (17.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, en conséquence,

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:—

"Acte pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses Lois maintenant en force pour établir

Bill relatif aux Cours de District, (H.-C.)

"ou régler la pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada."

"Acte pour augmenter le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois."

Aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte passé pour encourager l'Agriculture, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture dans le Bas-Canada," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,
Mardi, 5 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif perinet à John Fenning Taylor, écuyer, l'un de ses Greffiers-Assistans, d'aller devant le Comité Spécial sur les Records Parlementaires et Publics, Jeudi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit Ordre de renvoi.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable Procureur-Général Smith a proposé, secondé par l'Honorable M. Cayley, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général Smith, M. le Solliciteur-Général Taschereau, l'Honorable M. DeBleury, M. Macdonald, de Kingston, l'Honorable M. LaFontaine, l'Honorable M. Aylwin et M. Drummond, pour s'enquérir de l'état de l'Administration de la Justice dans le District de Montréal, dans les Cours Supérieures du dit District, dans la vue d'y établir un système d'Administration de la justice plus efficace, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Foster, Gowan, Hale, Hall, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de Kingston, Meyers, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, Stewart, de Prescott, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger, Webster, Williams et Woods.— (35.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desautier, DeWitt, Drummond, Ermatinger, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrrière, Leslie, MacDonell, de Stormont, Méthot, Nelson, Powell, Price, Rousseau, Smith, de Westworth, Taché et Thompson.— (28.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et **Résolu**, en conséquence.

Sur motion de M. Cauchon, secondé par M. Price, **Résolu**, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte Sme. Victoria, chapitre 28, intitulé: "Acte pour détacher l'Île d'Orléans du Comté de Montmorency, pour les fins de l'enregistrement des titres, et pour établir un Bureau d'Enregistrement dans la dite Île."

Bill relatif au Salaire du Surintendant des Inspecteurs de Bois.

Bill pour encourager l'Agriculture, (H.-C.)

Permission à l'Assistant Greffier du Conseil Législatif de comparaître devant un Comité Spécial.

Administration de la Justice dans le District de Montréal.

Séparation de l'Île d'Orléans du Comté de Montmorency.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Drummond* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Drummond* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu demain.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Taché*.
Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un Tableau indiquant les noms de tous les Fonctionnaires employés dans le Bureau du Secrétaire Provincial ; la période de leurs services ; si les dits Fonctionnaires sont permanens, ou temporaires, depuis combien de temps ils sont employés, et le montant de leurs salaires respectifs.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Kingston*, secondé par l'Honorable M. *Aylwin*.

Résolu. Que l'humble Adresse suivante soit présentée à Sa Très-Excellente Majesté la Reine :—

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, prenons la liberté de renouveler l'expression de notre dévouement et de notre attachement à la Personne Royale de Votre Majesté et à son Gouvernement.

Nous prenons humblement la liberté de soumettre à Votre Majesté les détails d'une affaire qui pèse d'une manière grave sur un fidèle sujet de Votre Majesté.

Avant l'Union des Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, la charge de Greffier du Conseil Exécutif de cette dernière Province était remplie par *George H. Ryland*, écuyer, maintenant Régistrateur du Comité de *Montréal*, qui, lorsque l'Union eut lieu, fut assermenté comme Greffier et Régistrateur du Conseil Exécutif de la Province-unie. Subséquentement, feu Lord *Sydenham* crut nécessaire, par des motifs d'expédition publique, et en organisant son Conseil sur un nouveau pied, de faire certains changemens dans la constitution de ce corps, et de transférer sur la tête du Président du Conseil plusieurs des devoirs qui jusqu'à cette époque, avaient été remplis par le Greffier.

Pour effectuer cet arrangement, le Gouverneur-Général proposa à M. *Ryland*, de céder son emploi, et d'accepter en échange la charge de Régistrateur du District de *Québec*, lui garantissant en même tems un revenu annuel provenant des émolumens de cet office, équivalent à la somme de £515 courant, que l'on reconnaissait qu'il avait droit de réclamer comme pension de retraite en vertu du Statut Impérial, 4 et 5 Viet., chap. 29.

Sur la promesse de cette garantie, et que les émolumens du Régistrateur, sous l'opération de l'Ordonnance qui venait tout récemment d'être passée, s'élèveraient la première année à une somme considérable qui devait amplement indemniser de la perte de son emploi dans le Conseil, M. *Ryland* accéda à cet arrangement, et remit sa charge entre les mains de Son Excellence. Mais il stipula expressément, en acceptant sa nouvelle nomination, et dans sa réponse à la circulaire de Son Excellence, Sir *Richard Jackson*, en date du 8 décembre, 1841, " Que dans le cas où les émolumens de la charge de Régistrateur du District de *Québec* n'égaleraient pas son salaire comme

Greffier du Conseil Exécutif, la somme garantie ne devait pas être considérée comme une indemnité pleine et entière pour la perte de sa charge, et ne devait pas le priver de sa juste réclamation contre le Gouvernement." Néanmoins, en conséquence du décès de Lord *Sydenham*, l'Ordonnance ne fut pas mise en vigueur dans le mois d'octobre, 1841, comme c'était l'intention dans le principe ; et ce ne fut que dans le mois de janvier suivant que la loi fut promulguée. Dans cet intervalle, la Législature modifia l'Ordonnance, et le priva ainsi de fait des avantages que la loi lui offrait à l'époque où il avait été nommé ; et malgré ses remontrances, l'Exécutif ne fit aucune démarche pour le protéger, d'après l'arrangement qu'il avait conclu avec lui. Et néanmoins, à peu près dans le même tems, la charge de Greffier du Conseil, qui était restée vacante jusqu'alors, fut donnée à un autre, et M. *Ryland* fut par là privé de la reprendre, tel qu'il avait été stipulé lorsqu'il avait accepté celle de Régistrateur. Quoique d'après son arrangement avec Lord *Sydenham*, M. *Ryland* eût été nommé Régistrateur du District de *Québec*, et quoique les émolumens, qui lui en revenaient, fussent loin de répondre à sa juste attente, cependant, outre ses autres pertes, il fut encore obligé, par suite de l'Acte passé dans la Session de 1844, qui abolissait les Bureaux d'Enregistrement de Districts, d'accepter en échange la charge de Régistrateur du Comité de *Québec*. Et il est prouvé par le rapport du Commissaire chargé, en vertu de l'Ordonnance, de visiter les Bureaux d'Enregistrement que cet emploi, au lieu d'avoir rapporté du profit à M. *Ryland*, a été pour lui une source de dépense et de travail.

Lors du décès du ci-devant Régistrateur de *Montréal*, le Gouverneur-Général proposa à M. *Ryland* de le transférer, du Bureau d'Enregistrement de *Québec* à celui de *Montréal*. En accédant à cette proposition, M. *Ryland* stipula de nouveau que cela ne devait pas être considéré comme militant en aucune manière contre ses réclamations, d'après les termes de l'arrangement qu'il avait précédemment conclu avec le Gouvernement.

Le rapport de M. *Clark*, Commissaire chargé de visiter les Bureaux d'Enregistrement du District de *Montréal*, en date du 7 avril, 1846, prouve d'une manière concluante, que ce dernier changement n'a été d'aucun avantage à M. *Ryland*.

Il paraît donc que M. *Ryland*, en se fiant à la garantie du ci-devant Gouverneur-Général, a perdu un emploi lucratif,—que ces nouvelles charges ne lui ont rapporté aucun profit ou émolument,—: qu'il est maintenant menacé de perdre sa pension de retraite qu'il aurait eu droit de réclamer, à l'époque où les autres fonctionnaires situés comme lui, ont été inscrits sur la Liste des Pensions du Pays.

Après mûre délibération sur les circonstances énoncées plus haut, l'Assemblée Législative considère que M. *Ryland* a grièvement souffert dans toute cette affaire ; que ses réclamations, dont la justice a été officiellement reconnue par le ci-devant Gouverneur-Général, Lord *Metcalf*, ne doivent pas être éludées ni passées sous silence ; et qu'il a droit de s'attendre que l'arrangement conclu entre lui et le Gouverneur-Général, dont il a rempli sa part, soit mis à effet, suivant sa teneur ; ou comme la chose peut n'être plus possible aujourd'hui, qu'il soit pleinement indemnisé de la non exécution de ce contrat.

Et nous croyons qu'il est de notre devoir de déclarer que, dans notre opinion, le refus d'indemniser M. *Ryland*, serait une violation d'engagement qui aurait l'effet de diminuer d'une manière considérable la confiance publique dans les actes du Représentant de Votre Majesté et de son Gouvernement en cette Province.

En conséquence, nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre en sa gracieuse et favorable considération l'affaire de M. *Ryland*, et

Adresse relative aux Fonctionnaires employés dans le Bureau du Secrétaire Provincial.

Adresse à Sa Majesté.
G. H. Ryland,
éc.

Adresse à Sa Majesté.
G. H. Ryland,
éc.

Adresse à Sa d'ordonner que telles mesures, que Votre Majesté jugera à propos, soient prises, pour lui rendre la justice qu'il demande.

Résolu, Que le dit projet d'Adresse soit renvoyé à un Comité Spécial, pour l'examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records, et que le dit Comité soit composé de M. *Macdonald*, de *Kingston*, de l'Honorable M. *Aylwin*, M. *Hale*, M. *Hall* et M. *Williams*.

M. *Dickson* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Sherwood*, de *Brockville*, depuis Samedi le neuf jusqu'à Lundi le dix-huit du présent, ces deux jours inclus.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Henry Smith, écuyer, Membre pour le Comté de *Frontenac*, qui était absent Samedi dernier, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, s'est, en conformité de l'Ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

M. *Smith*, de *Frontenac*, s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit Comité Spécial, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Lantier*,

Résolu, Que M. *Smith*, de *Frontenac*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent Samedi dernier à la réunion du dit Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée pour le Comté d'*Oxford*, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

M. *Seymour*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill (qui lui avait été renvoyé de nouveau) pour incorporer la Ville de *Kingston* comme Cité, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Duggan*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de la Cité de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Dickson*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour fournir de l'Eau à la Cité de *Québec*, et dans les environs, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de Haute-Trahison, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Roblin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'établissement de plus d'une Société d'Agriculture dans tout Comté du *Bas-Canada*, et pour venir en aide à la Société du Comté de *Montréal*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à Comité Spécial, composé de M. *Scott*, M. *DeWitt*, M. *Taché*, M. *Méthot* et l'Honorable M. *Latterrière*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient rennis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Draper*, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 6° die Maii

ANNO NONO, VICTORIÆ REGIÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Foster*,—la Pétition de *Peter Church*, et autres, de *Brome*, dans le Comté de *Shefford* ;—et la Pétition de *J. J. Williams*, et autres, de *Farnham*, dans le Comté de *Shefford*.

Par l'Honorable M. *Moffatt*,—la Pétition du Révérend *John Bethune*, et autres, le Recteur et les Marguilliers de l'Eglise de *Christ*, dans la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Baldwin*,—la Pétition de *James Durand*, écuyer.

Par M. *Ermatinger*,—la Pétition de *William Hillis*, et autres, du District de *London*.

Par l'Honorable M. *Aylwin*,—la Pétition du Conseil du Bureau de Commerce de *Québec*.

Par M. *Bertrand*,—la Pétition du Révérend *Thomas Destroismaisons*, et autres, de *St.-Germain* et *St.-Luc* de *Rimouski*.

Par M. *Chauveau*,—la Pétition de *E. Desbarats*, écuyer, et autres, Syndics des Chemins de barrières de *Québec*.

Par M. *Hale*,—la Pétition de *William Morris*, écuyer, et autres, membres de l'Eglise-Unique d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec*.

Par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*,—la Pétition de *Joseph Hamel*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*.

Un Bill grossoyé, pour incorporer la ville de *Kingston*, comme Cité, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de la Cité de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Chabot* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Adresse à Sa Majesté.
G. H. Ryland,
6er.

Congé d'absence.

Membre excusé de n'avoir pas assisté à un Comité d'Election.

Bill pour incorporer Kingston.

Bill relatif à l'éclairage au Gaz de Québec.

Bill pour fournir de l'Eau à Québec.

Bill relatif aux personnes atteintes de haute-trahison.

Bill relatif aux Sociétés d'Agriculture.

Ordres du jour remis.

Pétitions présentées.

Bill pour incorporer Kingston.

Bill pour fournir de l'Eau à Québec.

Bill relatif à
l'éclairage au
Gaz de Qué-
bec

Un Bill grossoyé, pour l'Éclairage au Gaz de la Cité de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Chabot porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De L. Laurason, écuyer, et autres, du District de London, demandant la démission du Juge de la Cour de District, du Juge de la Cour de Division, et du Président des Sessions Trimestrielles du dit District.

De James Bird, et autres, de la ville de Peterborough, et ses environs, demandant une allocation pour les mettre en état de reconstruire un Pont sur la Rivière Otonabee.

De D. Campbell, M. D., et autres, Praticiens en Médecine, du Canada-Ouest, demandant l'établissement de Sociétés Médicales de Districts, et d'un Bureau de Conseil Médical Provincial.

D'A. Sanborn, écuyer, et autres, du Township de Rorton, dans le Comté de Shefford, demandant que les Réserves du Clergé soient vendues, et que la Législature dispose du produit de cette vente, comme elle le jugera à propos.

De William H. Bullock, et autres, de Rorton, dans le Comté de Shefford, demandant que toutes les classes de la société participent aux avantages de King's College, et qu'aucune allocation ne soit accordée au Collège McGill à moins qu'il ne soit placé sur le même pied.

De John Strickland, du Township de Whitby, dans le District de Home, demandant une indemnité pour certaines pertes qu'il a essuyées par suite de ce que le Bureau des Travaux Publics s'est emparé d'une partie de sa terre pour ouvrir un Chemin.

De W. Stewart Durling, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Scarborough, dans le Diocèse de Toronto, demandant qu'il soit adopté des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De William Caldwell, et autres, du Township de Reach, dans le District de Home, demandant que l'allocation faite pendant la dernière Session pour l'amélioration de la rue Simone, soit dépensée conformément à la première intention de la Législature.

De Thomas Proul, et autres, du Township de Sophiasburgh, dans le District de Prince-Edouard, demandant que certaines bornes de pierre soient placées sur l'ancien arpentage.

De John Roof, et autres, officiers et membres du Comité de la Société de Tempérance de la Cité de Toronto, demandant que le commerce des Liqueurs Spiritueuses soit restreint, et qu'il soit fait certains changemens au mode actuel d'accorder des Licences d'Auberges.

De W. B. Jarvis, écuyer, et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour les autoriser à construire un Canal pour relier les eaux du Lac Supérieur à celles du Lac Huron.

Résolu, Que la Règle de cette Chambre, qui limite le tems pour recevoir des Pétitions pour des objets privés, soit mise de côté, par rapport à la dite Pétition.

D'Henry Miller, et autres, de la Province du Canada, pensionnaires commués, demandant qu'il soit présenté une Adresse à Sa Majesté lui demandant de leur ré-accorder leur pension.

D'A. Adams, et autres, habitans du Township de Barnston, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé, mais qu'elles soient vendues, et que le produit de la vente soit appliqué à l'avancement de l'instruction publique.

De Williams Ramsay, et autres, habitans de

Kingston, qui s'assemblent dans la Chapelle des Pétitions lues. Baptistes, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé. Du Révérend Thomas Phillips, du Township d'Etobicoke, dans le District de Home, demandant la continuation de son salaire comme ci-devant Chapelain de la Chambre d'Assemblée et subséquemment du Conseil Législatif du Haut-Canada.

De J. Gamble Geddes, et autres, membres de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans la Ville de Hamilton, dans le District de Gore, dans le Diocèse de Toronto, demandant qu'il ne soit passé aucun Bill qui détruirait le caractère religieux, ou qui empiéterait sur les droits de l'Université de King's College.

De J. Gamble Geddes et autres, de la Ville de Hamilton, dans le District de Gore, demandant que l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande ait le contrôle de la part qui lui revient du Fonds des Ecoles Élémentaires.

Des Messieurs Gooderham et Worts, et autres, Distillateurs de la Cité de Toronto et du District de Home, demandant que certaines dispositions du Bill pour imposer un droit sur les Distillateurs et les Liqueurs Spiritueuses de leur fabrique, ne soient pas adoptées.

D'Hubert Bourassa, sénior, écuyer, de la Paroisse de Laprairie, demandant que la somme de trente-quatre louis lui soit accordée, comme Estimateur de la valeur de certaines terres qui aient été prises pour la construction du Canal Chambly.

De Dame Mary Allen, de Sherrington, dans le Comté de Shefford, veuve de feu James Allen, demandant une allocation pour la soulager dans sa misère.

Ordonné, Que la Pétition de Sir James Stewart, Baronnet, de la Cité de Québec, de Nicholas Austin, du Township de Bolton, dans le District de Montréal; et la Pétition d'Osgood Peasley, et autres, du Township de Bolton, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour faciliter le partage des terres, tenemens et héritages, en certains cas, dans le Bas-Canada." Pétitions renvoyées à des Comités. Sir J. Stuart. N. Austin. P. Peasley et autres.

Résolu, Que la Pétition de John Strickland, du Township de Whitby, dans le Home District, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. Munro, l'Honorable M. Robinson, M. Cummings et M. Macdonald, de Cornwall, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer-querir personnes, papiers et records. J. Strickland.

M. Williams, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de James Durand, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de James Webster, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de Halton, a présenté à la Chambre le rapport final du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :— Election de Halton-Ouest.

1. Résolu, Qu'il n'a été produit aucun témoignage suffisant devant ce Comité, pour invalider soit l'élection, soit le rapport de James Webster, écuyer, Membre siégeant pour la Division Ouest du Comté de Halton.
2. Résolu, Que la Pétition de James Durand, contre l'élection du dit James Webster, n'est ni frivole, ni vexatoire.
3. Résolu, Que la défense de James Webster, écuyer, le Membre siégeant, n'est ni frivole, ni vexatoire.

Bill relatif à la
Municipalité
d'Hochelega.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour diviser la Municipalité d'*Hochelega*, en cinq Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles, avec une instruction au dit Comité, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

F. H. Guay, et
autres.

M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé la Pétition de *F. H. Guay*, écuyer, et autres, de la Paroisse de *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*, et autres Paroisse, dans le Comté de *Dorchester*, et autre ordre de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Votre Comité, après avoir consulté les Pétitions qui lui ont été renvoyées, et entendu les témoignages au soutien des dites Pétitions, est d'opinion que les demandes qu'elles contiennent devraient être accordées, et un Bill introduit pour établir un Bureau d'Enregistrement à *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*, dans un lieu situé aussi près de la traverse que possible; ce Bureau devrait être distinct et séparé de celui établi à *St.-Marie*, dans le Comté de *Dorchester*; et que la Paroisse de *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*, (y compris cette partie qui se trouve située dans le Comté de *Bellevue*.) les Paroisses de *St.-Nicolas*, *St.-Isidore*, *St.-Henry*, *St.-Anselme*, et *St.-Jean-Christophe*, devraient être détachées du Bureau d'Enregistrement auquel elles appartiennent maintenant, et réunies au Bureau d'Enregistrement à être établi dans la Paroisse de *St.-Joseph* de la *Pointe-Lévi*.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Bills privés.

M. *Hale*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill pour régler le mode
de cotisation
dans Brockville.

Votre Comité a examiné le Bill pour pourvoir à ce que les Propriétés Mobilières ou Immobilières, situées dans la Ville de *Brockville*, soient cotisées suivant leur valeur annuelle ou la rente qu'elles rapportent, et pour d'autres fins; il y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

G. H. Ryland,
secr.

M. *Hale*, en l'absence de M. *Macdonald*, de *Kingston*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le projet d'une humble Adresse à Sa Majesté, au sujet de la Pétition de *George H. Ryland*, écuyer, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a examiné avec la plus sérieuse attention le projet d'une Adresse qui lui a été renvoyé, et il prend la liberté d'en faire rapport tel qu'amendé :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Adresse à Sa
Majesté.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE :—

Nous les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, prenons la liberté de renouveler l'expression de notre dévouement et de notre attachement à la Personne Royale de Votre Majesté et à son Gouvernement.

Avant l'Union des Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, en 1841, la charge de Greffier du Conseil Exécutif de cette dernière Province, était remplie par *George Ryland*, écuyer, y ayant été nommé en octobre, 1838, et ayant remplacé son père, de respectable mémoire, qui avait rempli la même charge durant de longues années; et M.

Ryland a continué à remplir les devoirs de cette charge sous le Gouvernement de la Province-Union, ayant été assommé en février, 1841.

Adresse à Sa
Majesté.

Leu Lord *Sydenham*, alors Gouverneur-Général, crut nécessaire de faire certains changemens dans la constitution du Conseil Exécutif, et de transférer sur la tête du Président du Conseil plusieurs des devoirs qui, jusqu'à cette époque, avaient été remplis par le Greffier; en conséquence de cette arrangement, Sa Seigneurie proposa à M. *Ryland* de céder son emploi, et d'accepter en échange la charge de Régistrateur du District de *Québec*, lui garantissant en même temps un revenu annuel provenant des émolumens de cet office, équivalent à la somme de £515 courant, que l'on reconnaissait qu'il avait droit de réclamer comme pension de retraite en vertu du Statut Impérial, 4^o et 5^o *Victoria*, chap. 29.

Sur la promesse de cette garantie, et ayant raison de croire que les émolumens de Régistrateur s'élèveraient, la première année, à une somme considérable, qui devait amplement l'indemniser de la perte de son emploi dans le Conseil, M. *Ryland* accéda à cette arrangement et remit sa charge entre les mains de Son Excellence. Mais il stipula expressément, en acceptant sa nouvelle nomination, et dans sa réponse à la circulaire de Son Excellence, Sir *Richard Jackson*, Administrateur du Gouvernement, en date du 8 décembre, 1841, que, dans le cas où les émolumens de la charge de Régistrateur du District de *Québec* n'égaleraient pas son salaire comme Greffier du Conseil Exécutif, la somme garantie ne devait pas être considérée comme une indemnité pleine et entière pour la perte de sa charge, et ne devait pas le priver de sa juste réclamation contre le Gouvernement.

L'Ordonnance relative à l'Enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*, ne fut mise en vigueur que le 31 décembre, 1841, et le tems accordé pour l'Enregistrement des titres existans, pendant lequel les honoraires se seraient élevés à un montant considérable, fut prolongé jusqu'à ce qu'enfin la Loi d'Enregistrement fut essentiellement modifiée par l'établissement de Bureaux d'Enregistrement pour les Comtés au lieu de Bureaux d'Enregistrement pour les Districts; en conséquence, M. *Ryland*, de Régistrateur du District de *Québec*, devint, malgré ses protestations, Régistrateur du Comté de *Québec*; ce changement eut l'effet non seulement d'enlever à M. *Ryland* les honoraires qui seraient provenus des arrérages, mais encore de diminuer le revenu de son emploi.

Il est vrai que, plus tard, savoir, le 8 juillet, 1845, M. *Ryland* a été transféré à l'emploi plus lucratif de Régistrateur du Comté de *Montréal*, qu'il remplit maintenant; mais les rapports des Commissaires nommés pour visiter les Bureaux d'Enregistrement font voir que les deux emplois ont occasionnés plus de dépenses qu'elles n'ont rapporté de profit.

D'après les circonstances énoncées plus haut, l'Assemblée Législative considère que M. *Ryland* a grièvement souffert dans toute cette affaire; que ses réclamations, dont la justice a été officiellement reconnue par le ci-devant Gouverneur-Général Lord *Metcalf*, ne doivent pas être écartées ni passées sous silence; et qu'il a droit de s'attendre que l'arrangement conclu entre lui et le Gouverneur-Général dont il a rempli sa part soit mis à effet, suivant sa teneur par le Gouvernement Impérial; ou comme la chose peut n'être plus possible aujourd'hui, qu'il soit pleinement indemnisé de la non-exécution de ce contrat.

En conséquence, et prenant en considération les circonstances énoncées plus haut, nous prenons humblement la liberté d'appeler l'attention gracieuse de Votre Majesté, sur les réclamations de M. *Ryland*; et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien les prendre en sa considération favorable, et d'ordonner que telles mesures que Votre Majesté, dans sa sagesse, jugera convenables, soient prises dans cette affaire.

Ordonné, Que le dit Rapport et la dite Adresse soient pris en considération par toute la Chambre, demain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill, pour contraindre les témoins, dans aucune partie de la Province, à comparaître devant les Cours Supérieures de Jurisdiction Criminelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui amende certaines dispositions de l'Ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de police dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Robinson* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Compagnie du Canal *Desjardins*, à emprunter une somme d'argent, pour achever le Canal *Desjardins*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *Peter Perry*, et autres habitans de *Whitby*, et autres Townships, et la Pétition de *William Caldwell*, et autres, du Township de *Reach*, dans le district de *Home*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Ermatinger*, M. *Hall* et M. *Price* soient ajoutés au comité spécial sur les Chemins de Fer.

M. *Drummond*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte *S^{me} Victoria*, chap. 28, intitulé : "Acte pour détacher l'île d'*Orléans* du Comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement des titres" et pour établir un bureau d'enregistrement dans la dite Ile," a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la 8^{me} année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour détacher l'île d'*Orléans* du comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement des titres, et pour établir un bureau d'enregistrement dans la dite Ile."

Ordonné, Que M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte qui détache l'île d'*Orléans*, du comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

M. *Roblin*, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour réhabiliter dans leurs droits, certaines personnes atteintes de haute-trahison, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill, pour étendre les dispositions de la 13^{me} section d'un Acte de la Province du *Canada*, intitulé, "Acte pour disposer des terres publiques ;" et pour amender le dit acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclamations concernant les terres, étant lue ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, de ce jour en quinze jours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning* *Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivans, sans amendemens :—

"Acte pour protéger certaine espèce de gibiers dans le comté de *P'Islet*."

"Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *St-Laurent* et de l'*Atlantique*."

"Acte pour changer et amender les lois qui imposent des droits de douane provinciaux."

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,

Mercrèdi, 6 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et communique à cette Chambre les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le Bill intitulé :

"Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'honorable *Charles Jones*, à transporter un certain lot de ville, y mentionné, au Président et au Bureau de police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées," tels que demandés par son Message du 27 Avril dernier, et pour la prier de remettre iceux à cette Chambre.

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,

Mercrèdi, 6 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et communique à cette Chambre les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le Bill, intitulé :

"Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, comme sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburgh*, dans le district de l'*Est*, en cette Province," tels que demandés par son Message du 22 avril dernier, et pour la prier de remettre iceux à cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide de *Robert Easton Burns*, Juge de la Cour du District de *Home*, étant lu ;

Ordonné, que le dit Bill soit lu une seconde fois de ce jour en quinze jours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, comme sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburgh*, dans le District de l'*Est*, en cette Province," étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois de ce jour en quinze jours.

Bill pour contraindre les témoins, dans certains cas, à comparaître devant les Cours Criminelles.

Bill relatif à la Police de Québec et Montréal.

Bill relatif à la Compagnie du Canal Desjardins.

Impression d'une Pétition ordonnée.

Membres ajoutés à un Comité.

Bill relatif à la séparation de l'île d'*Orléans* du Comté de *Montmorency*.

Bill.

Bill relatif à certaines personnes atteintes de haute-trahison.

Bill des Terres Publiques.

Message du Conseil Législatif.

Bill pour protéger certaine espèce de gibier.

Bill relatif au Chemin de Fer du *St-Laurent* et de l'*Atlantique*.

Bill des Droits de Douanes.

Bill relatif à un Lot de Ville situé dans *Brockville*.

Bill en faveur de *Juliet Vanzandt*.

Bill en faveur de *R. E. Burns*.

Bill en faveur de *Juliet Vanzandt*.

Bill relatif à l'Hôpital de Toronto.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les Syndics de l'Hôpital de *Toronto*, étant lu ;
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mercredi prochain.

Chemin de Montréal.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le Chemin d'en bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi, étant lu ;
 La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.
 M. *Cummings* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,
 M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;
 Et M. *Cummings* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.
Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Bill des Chemins de Fer.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour refondre en un seul Acte, certaines dispositions insérées ordinairement dans les Actes qui autorisent la construction de Chemins de Fer, étant lu ;
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois de ce jour en quinze jours.

Bill relatif aux témoignages pris par certains Commissaires.

L'Ordre du jour, pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment, étant lu ;
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

Bill relatif à l'échange au Gaz de Québec.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de Gaz de *Montréal*, étant lu ;
 L'Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Robinson*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.
 L'Ordre, pour entendre le Conseil à la Barre de la Chambre contre le dit Bill, étant alors lu ;
 F. *Godshall Johnson*, Ecuyer, Avocat, a comparu à la Barre comme Conseil, et a adressé la Chambre. Le Conseil s'est ensuite retiré.
 La question ayant été alors mise sur la motion pour la seconde lecture du Bill, elle a été adoptée par la Chambre.
 Et le dit Bill a été, en conséquence, lu, et renvoyé au Comité permanent des Bills Privés.

Bill pour amender les Ordonnances qui incorporent la Cité de Québec.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau les Ordonnances relatives à l'incorporation de la Cité de *Québec*, et pour d'autres fins, étant lu ;
 Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.
 M. *Jobin* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,
 M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
 Et M. *Jobin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.
Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill du Chemin de madiers de Huntingdon.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Madiers de *Huntingdon*, étant lu ;
 La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.
 M. *Price*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,
 M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Price* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.
Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour investir les Syndics de la propriété de sites des Ecoles dans cette partie de la Province appelée *Haut-Canada*," étant lu ;
 Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*,
Ordonné, Que le dit Bill soit amendé, en y ajoutant le Proviso suivant à la première clause :—
 "Pourvu aussi que rien de contenu dans cet Acte ne sera censé affecter les Ecoles élémentaires."
Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général :—
 Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 28 d'avril, 1846, le priant de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient de mettre devant la Chambre un Etat des frais de justice, encourus pour certaines terres qui ont été saisies par le Shérif, les dites terres appartenant à des individus qui avaient été bannis, pour avoir pris part à la dernière Rébellion.
 (Pour la dite Réponse, voir Appendice B.B.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer et amender un certain Acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
 Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.
 M. *Chauveau* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,
 M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
 Et M. *Chauveau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.
Ordonné, que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour modifier et amender l'Acte d'Incorporation de la ville de *Hamilton*, et à ériger la dite ville en Cité, étant lu ;
 Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Smith*, de *Wentworth*, M. *Chalmers*, M. *Powell*, M. *Cummings*, et M. *Macdonald*, de *Kingston*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu ;
 La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.
 M. *Taché* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,
 M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
 Et M. *Taché* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.
Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire disparaître tous doutes, quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documens, exécutés par des Notaires, dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées, étant lu ;

Bill relatif aux Sites des Ecoles, (H.-C.)

Réponse à une Adresse.

Frais de Justice sur certaines terres.

Bill relatif aux traverses, (H.-C.)

Bill relatif à l'Incorporation de la Ville de Hamilton.

Bill relatif aux Lois d'Enregistrement, (H.-C.)

Bill relatif aux actes Notariés, (B.-C.)

Bill relatif aux
nouveaux Notaires
(B.-C.)

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et M. *Hall* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Bill pour pro-
térer la pêche,
(B.-C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour empêcher de pêcher avec des filets sur les Rivages des Lacs dans le Haut-Canada, depuis le dixième jour de juin jusqu'au premier jour de septembre de chaque année, étant lu;

L'Honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Williams*, que le dit Ordre du jour soit remis de ce jour à trois mois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Scott* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Scott* a fait rapport que le Comité lui avait enjoint de remettre le Bill à la Chambre.

Résolu, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Dickson*, l'Honorable M. *Cutley*, M. *Boulton*, M. *Petrie* et l'Honorable M. *Robinson*, pourcein faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill en faveur
des Sœurs de
la Charité de
Montréal.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, (Sœurs-Grises), à vendre ou aliéner leur propriété située à la Pointe-à-Callière, en la Cité de Montréal, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

Bill relatif à la
ligne de con-
cession de
Carton.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour transporter à Robert Jarvis Hamilton partie de la ligne de Concession qui se trouve entre les troisième et quatrième Concessions du Township de Barton, dans le District de Gore, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Laurin* a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill du Che-
min de Fer de
l'île de Wolfe.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'île Wolfe, Kingston et Toronto, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Monro* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Monro* a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill du Che-
min de Fer de
Peterborough.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et Port-Hope, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Macdonald*, de Kingston, a pris le fauteuil du Comité, et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Macdonald*, de Kingston, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'autorités locales ou municipales, dans le Bas-Canada, étant lu;

Bill des Muni-
cipalités,
(B.-C.)

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le Bas-Canada, étant lu;

Bill des Ecoles
Elémentaires,
(B.-C.)

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois demain, et que ce soit alors le second Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour transporter au Collège de la Reine, à Kingston, certains biens, droits et obligations, de l'Université de Kingston," étant lu;

Bill relatif aux
biens du Col-
lège de la Rei-
ne.

Le dit Bill a été lu, en conséquence.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de Kingston, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Ordres du jour
remis.

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 7° die Mai.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions pré-
tées et mises sur la table:— sentées.

Par M. *Chauveau*,—la Pétition de Dame Louise Hélène Ritchie, veuve de feu Joseph Déroche, de la Paroisse de Beauport, dans le District de Québec.

Par M. *Powell*,—la Pétition de Robert Walker, et autres, du Township de Woodhouse, dans le District de Talbot.

Par M. *Duggan*,—la Pétition de Robert Desfries.

Par l'Honorable M. *Ayhwin*,—la Pétition de George O'Kill Stuart, écuyer, et autres, de la Cité de Québec, et ses environs, relativement à un Chemin de Fer entre Québec et Halifax.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de William Rees, ci-devant Surintendant Médical de l'Asile des Lunatiques à Toronto.

Par M. *Macdonald*, de Cornwall,—la Pétition de Thomas Farley, de Caistor, Gainsborough et Grimsby.

Par M. *Meyers*,—la Pétition de Robert D. Rogers, et autres, de cette partie du Township d'Otonabee dans le District de Colborne, qui joint la ville de Peterborough.

Par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,—la Pétition du Révérendissime Archevêque de Québec, le Très-Révérend Evêque Catholique de Montréal, et autres Evêques Catholiques, Coadjuteurs des Diocèses de Québec et de Montréal.

Bill du Chemin de Fer de l'Île Wolfe.

Un Bill grossoyé, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'Île Wolfe, Kingston et Toronto, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Macdonald, de Kingston, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la ligne de concession de Barton.

Un Bill grossoyé, pour transporter à Robert Jarvis Hamilton, partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du Township de Barton, dans le District de Gore, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Smith, de Wentworth, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux personnes atteintes de haute-trahison.

Un Bill grossoyé, pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de Haute-Trahison, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général Draper porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, secondé par M. Duggan,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour investir les Syndics de la propriété des sites des Ecoles dans cette partie de la Province appelée Haut-Canada," tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill a été lu, en conséquence.

Résolu, Que le dit Bill passe, tel qu'amendé.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé, avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Bill relatif aux sites des Ecoles. (H.-C.)

Congé d'absence.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, pendant dix jours, à compter de Vendredi prochain.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De J. McCallum, écuyer, et autres, du Comté de Huntingdon, demandant que le Bureau d'Enregistrement du Comté soit transféré au Village de Napierville.

De Henry Jones, et autres, de la ville de Brockville, demandant que le Bill pour l'imposition des propriétés, dans Brockville, ne devienne pas Loi.

D'A. W. Hyndman, et autres, de Melbourne, et ses environs, demandant qu'il ne soit fait aucun changement au mode projeté pour disposer des Réserves du Clergé; et que le King's College et le Collège McGill, soient régis de manière à ce que toutes les classes de la société puissent en retirer des avantages.

De Pierre Vésina, écuyer, et autres, du District des Trois-Rivières, demandant qu'il soit construit une jetée dans le Fleuve, vis-à-vis la dite Ville, pour faciliter la formation d'un "Pont de Glace."

Ordonné, Que la Pétition d'Alexis Mousseau, et autres, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend Antoine Parant, Supérieur du Séminaire de Québec, et autres, habitans de la Côte de Beauport, dans le Comté de Montmorency, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Jean-Baptiste Pagé, et autres, habitans de la Paroisse de l'Ancienne-Lorette, et autres Ordres de renvoi.

Pétitions renvoyées à des Comités.

A. Mousseau, éc., et autres.

Rév. A. Parent, et autres.

Résolu, Que la Pétition de James Durand, écuyer, présentée à la Chambre, hier, soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit de juin, 1841, soit mise de côté par rapport à la dite Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

L'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de John King, écuyer, M. D., et George R. Grasett, écuyer, L. M., de la part de la Société Médico-Chirurgique de Toronto, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité, ayant pris le sujet de la dite Pétition en sa considération, prend la liberté de recommander la passation d'un Bill pour protéger les Pétitionnaires, conformément à leur demande.

Ordonné, Que l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood ait la permission d'introduire un Bill pour l'incorporation d'un Collège de Médecins et de Chirurgiens dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le vingt du présent.

M. Cauchon, du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la réponse à une Adresse du quatorze d'avril dernier, pour des copies de correspondance au sujet d'une plainte qu'a faite Joseph Simpson, que la Maison de la Trinité de Québec a refusé de lui donner un certificat de qualification comme Pilote, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir attentivement examiné la Requête de Joseph Simpson, apprenti Pilote, et avoir entendu des témoins à l'appui de la dite Requête, entre autres, E. B. Lindsay, écuyer, Greffier, Trésorier et Régistrare du Bureau de la Trinité de Québec, expose humblement:

Que les plaintes du dit Joseph Simpson sont bien fondées en fait et en justice, de plus, qu'il y a un bon nombre d'autres personnes placées dans les mêmes circonstances que le Pétitionnaire, et qu'il ne serait que juste que la Législature Provinciale pourvût à ce que ces personnes fussent placées dans les mêmes circonstances sous lesquelles elles sont entrées en apprentissage.

Votre Comité, après avoir mûrement délibéré, en est venu à la détermination de suggérer à votre Honorable Chambre, qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de donner au Bureau de la Trinité de Québec le pouvoir, en vertu d'une loi, d'admettre les personnes ci-dessus mentionnées, sous les conditions du règlement de 1836.

Ordonné, Que M. Cauchon ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la maison de la Trinité de Québec à donner des Licences comme Pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. Scott, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour autoriser l'établissement de plus d'une Société d'Agriculture dans tout Comté du Bas-Canada, et pour venir en aide à la Société du Comté de Montréal, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill et le Rapport.

Lecture de la Pétition de J. Durand.

Société Médico-Chirurgique de Toronto.

Rapport.

Bill.

Joseph Simpson.

Rapport.

Bill.

Bill relatif aux Sociétés d'Agriculture. (B.-C.)

Bill relatif aux
Sociétés d'A-
griculture,
(B.-C.)

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Powell a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Powell a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Charles Hill.

M. Thompson, du Comité Spécial auquel a été renvoyé la Pétition de Charles Hill, du Township de Bertie, dans le District de Niagara, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Votre Comité a pris en considération la dite Pétition ainsi que la décision du Conseil Exécutif à cet égard. Il paraît que le Pétitionnaire, Charles Hill, aurait occupé, en vertu d'une patente très ancienne, 200 acres de terres sur le lot No. 9, dans la 6^{me} Concession de Rainham. Qu'en vertu d'un arpentage qui a été fait récemment des terres des Sauvages dont on a formé depuis le Township de Cayuga, on aurait pris 56 acres du lot de M. Hill, pour les ajouter à ce dernier Township.

Que, sur la demande d'une indemnité, le Conseil Exécutif a fait enregistrer sur ses minutes du 18 et 19 décembre, 1845, l'entrée suivante : " La 28^{me} clause de l'acte des terres ne laisse aucune discrétion au Comité à cet égard. Il ne peut, en conséquence, recommander la demande du Pétitionnaire."

Votre Comité est clairement d'opinion que la réclamation du Pétitionnaire est bien fondée, et qu'il a droit à une indemnité, et il doit recommander à la Chambre de révoquer la 28^{me} clause de l'Acte des Terres, 8 Vict., chap. 26.

Votre Comité recommande de plus, que le Gouvernement Provincial soit prié de vouloir considérer de nouveau la justice de la réclamation du Pétitionnaire.

Bills privés.

M. Hale, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le quatorzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a délibéré sur le Bill pour incorporer la "Banque des Marchands," et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Bill pour in-
corporer la
Banque des
Marchands.
Bill pour in-
corporer la
Société St.-
Patrice.

Il a aussi examiné le Bill pour incorporer la Société St.-Patrice, de Montréal, et pour mettre la dite Société mieux en état de conduire et diriger ses affaires, et il a agréé certains amendemens au dit Bill, qu'il soumet à votre Honorable Chambre. Il doit en même tems appeler l'attention de votre Honorable Chambre sur les remarques consignées dans son huitième Rapport relativement à l'incorporation de compagnies semblables.

Bill pour in-
corporer la
Compagnie
Manufacturière
de Cobourg.

Votre Comité a aussi délibéré sur le Bill de la Compagnie Manufacturière de Cobourg : il est convenu d'en faire rapport sans amendement ; mais il doit en même tems prier votre Honorable Chambre de consulter les remarques qu'il a faites dans le septième Rapport, en parlant de la Pétition sur laquelle ce Bill est fondé, en ce qui concerne la responsabilité des Actionnaires.

Sur motion de M. Meyers, secondé par l'Honorable M. Robinson,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour incorporer la Compagnie Manufacturière de Cobourg, tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Smith, de Wentworth a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Smith, de Wentworth, a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Bill pour in-
corporer la
Compagnie
Manufacturière
de Cobourg.

Sur motion de M. Leslie, secondé par l'Honorable M. LaFontaine,

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la "Banque des Marchands," soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Bill pour in-
corporer la
Banque des
Marchands.

L'Honorable M. Robinson, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill des Che-
mins de Fer.

Votre Comité a pris en considération le Bill qui lui a été renvoyé pour changer et modifier la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental ; et il y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Sur motion de M. Smith, de Wentworth, secondé par M. Roblin,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour changer et amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, tel que rapporté par le Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

Bill relatif au
Grand Chemin
de Fer Occi-
dental.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Smith, de Frontenac, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Smith, de Frontenac, a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

Message du
Conseil Legis-
latif.

M. l'Orateur,
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement.

"Acte pour contraindre les témoins, dans certains cas, à comparaître devant les Magistrats dans le Bas-Canada."

Bill—Témoins
contraints à
comparaître
devant les
Magistrats.

"Acte pour amender la loi, en ce qui concerne le Crime de Faux."

Bill relatif au
crime de faux.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

"Acte pour incorporer certaines personnes formant la Compagnie du Chemin de Trafalgar, Esques-
ing et Erin."

Bill du Che-
min de Tra-
falgar.

"Acte pour encourager l'établissement de certaines Sociétés connues sous le nom de Sociétés de
Constructions, en cette partie de la Province du Ca-
nada ci-devant le Haut-Canada."

Bill relatif aux
Sociétés de
Constructions.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que cent-cinquante Exemplaires de la Pétition d'Osgood Peasley, et autres, du Town-
ship de Bolton, soient imprimés pour l'usage des
Membres de cette Chambre.

Impression
d'une Pétition
ordonnée.

Ordonné, Que M. Thompson soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la ville de Hamilton, et à ériger la dite ville en Cité.

Membre, ajou-
té à un Comi-
té.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour encourager l'établissement de certaines Sociétés connues sous le nom de Sociétés de Constructions, en cette partie de la Province du *Canada* ci-devant le *Haut-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu, comme suit :—

Feuille 6, ligne 13.—Retranchez tous les mots depuis "et" jusqu'à "officier," inclusivement, dans la 22^e ligne.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Boulton* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Casley*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de révoquer certains Actes et d'imposer un Droit sur les personnes qui vendent des Liqueurs Fortes et qui tiennent des Maisons d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit Droit.

Ordonné, Que M. *Drummond* ait la permission d'introduire un Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Cour du Banc de la Reine dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne les empiétements et les cas de vacance qui surviennent dans les Corporations, et d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de M. *Cummings*, secondé par M. *Powell*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *J. H. Culp*, du Township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Lantier* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lantier* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

Ordonné, Que cent-cinquante exemplaires du Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *J. H. Culp*, du Township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Hale* a proposé, secondé par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, Que les Comités Spéciaux et Permanens soient autorisés à procéder à la considération de tous les Bills Privés qui leur sont maintenant renvoyés, et dont il n'a pas été fait rapport, nonobstant toute règle de la Chambre qui exige que les dits Bills soient affichés au préalable, pendant huit jours, dans les passages de cette Chambre, à ce contraire.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

Sur motion de M. *Chalmers*, secondé par M. *Cummings*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes formant la Compagnie du Chemin de *Trafalgar*, *Esquesing* et *Erin*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 3, ligne 20.—Après le mot "partie," insérez les mots "ou si tel propriétaire ou possesseur est un mineur."

" " " —Après le mot "dans" insérez "aucun."

" " " 21.—Retranchez les mots "de *Gore*," et insérez "dans lequel la terre est située."

" " " 31.—Après le mot "place," insérez "lequel avis sera par écrit et transmis à chaque partie respectivement."

" 8, ligne 23.—Après le mot "*Gore*," insérez "et dans tout Papier-Nouvelle ou Papiers-Nouvelles qui seront publiés dans le dit District de *Wellington*."

" 11, ligne 22.—Après le mot "District," insérez "et dans tout Papier-Nouvelle ou Papiers-Nouvelles publiés dans le District de *Wellington*."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Chalmers* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

CATHICART.

Le Gouverneur-Général recommande à l'Assemblée Législative de prendre des mesures pour autoriser l'émission de débentures, sur le crédit de la Province, jusqu'à la concurrence de cent mille louis, moyennant un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année, pour les employer à faire des prêts d'argent aux personnes dont les maisons et les bâtimens sont devenus la proie des flammes durant les derniers incendies à *Québec*, et qui désirent rebâtir. Ces prêts ne devront pas excéder l'intérêt de trois pour cent, et devront être garantis sur des propriétés immobilières avec droit d'exiger de nouvelles sûretés, s'il est nécessaire.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
7 mai, 1846.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général :

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, en date du 22 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, "un Etat indiquant les noms de tous les Percepteurs de péages sur le Canal de *Welland*, et à l'embouchure de la Rivière *Chippawaouis* ; le montant de leurs salaires durant l'année dernière, et le montant des péages qu'ils ont perçus respectivement durant cette période."

Bill du Chemin de Trafalgar.

Message du Gouverneur Général.

Incendies de Québec.

Réponses à des Adresses.

Bill relatif aux Sociétés de Constructions, (H.-C.)

Droits sur les Liqueurs Spiritueuses.

Bill relatif aux Vacances dans les Corporations, (H.-C.)

Affaire de R. Randall.

Impression du Rapport ordonnée.

Bills privés.

Percepteurs de péages sur le Canal Welland.

ÉTAT indiquant les Noms des Percepteurs de Péages sur le Canal Welland, à l'embouchure de la Rivière Chippawa, le montant de leurs salaires durant l'année dernière (1845), et le montant des Péages qu'ils ont perçus durant cette période, préparé en conformité d'une Résolution de l'Assemblée Législative, adoptée le 22 avril, 1846 :—

Percepteurs de péages sur le Canal Welland.

Noms des Percepteurs.		Montant des Salaires, par année.	Montant perçu par chaque percepteur respectivement.	Remarques.
		£ s. d.	£ s. d.	
John Clark	Port Dalhousie	150 0 0	3376 13 2	Payeur pour les Travaux du Canal Welland; aucune allocation comme percepteur.
George Prescott	Sainte-Catherine	1081 2 10	
Duncan MacFarlan	Port-Robinson	£3 15s. 0d. par mois durant la saison de la navigation.	664 0 9	Nommé le 1er Juillet, 1845, £100 payés pour l'année dernière; les travaux en cet endroit sont arrêtés pour le moment, en conséquence des réparations qui se font maintenant. Nommé en remplacement de Thomas C. Mewburn, en Août, 1845, qui a reçu £37 10s. et Benson £50, sur le pied de £150 par année.
Thomas Parke	Port-Colborne			
William Benson	Port Maitland et Broad Creek	150 0 0	12561 1 4½	
Andrew Thompson (en remplacement de Sheehan.)	Dunville	5s. par jour, durant toute l'année.	1820 8 0½	50 pour cent sur le montant perçu. Un salaire est maintenant fixé à £75 par année.
James Cummings	Tranchée de Chippawa			
			£19886 10 5½	

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.
Département des Douanes, Mai, 1846.

J. W. DUNSCOMB,
Département des Douanes.

Et aussi.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 31 mars dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle "un Etat détaillé des transactions qui ont eu lieu dans le Bureau des Bois de la Couronne, à Bytown, pour l'année 1845; indiquant le nombre des radeaux qui ont passé, le nom des propriétaires, le montant des droits prélevés sur chaque radeau, le montant brut du revenu pendant la dite année, le nom de l'Agent, des commis et serviteurs, et le salaire de chacun d'eux, et toutes autres dépenses qui ont rapport au dit Bureau; indiquant aussi le montant payé par le Gouvernement pour inspection, et les sommes payées par chaque manufacturier de Bois pour ce service; le nombre des limites de bois occupées ou concédées, leur localité; le nom des personnes auxquelles elles ont été accordées, et le montant déposé sur chacune d'elles; ensemble avec toutes les matières soumises à la commission d'Enquête nommée pour s'enquérir des transactions du Bureau des Bois de la Couronne, à Bytown, et les dépenses détaillées de la dite commission."

(Pour la dite Réponse, voir Appendice C. C.)

Sur motion de M. Sherwood, de Brockville, secondé par M. Smith, de Frontenac.

Ordonné, Que le Bill pour pourvoir à la cotisation des biens fonciers et mobiliers, dans la ville de Brockville, suivant leur valeur annuelle ou rente, et pour d'autres objets, tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés, soit soumis à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. Cummings, du Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'E. Guy, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en bas de Lachine, et autres Ordres de renvoi, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

1. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient d'autoriser les Syndics de la Commission des Chemins à Barrières de Montréal, de macadamiser les chemins ci-après mentionnés, d'ériger des Barrières et de recevoir les péages qui seront nécessaires pour les tenir en état de réparation, payer les intérêts et racheter le capital de la somme employée à leur construction, savoir:—

1^o—Un Chemin depuis le Haut de Lachine, jusqu'à l'écluse de Ste.-Anne, le long des rives du Fleuve St.-Laurent.

2^o—Un Chemin depuis l'Abord-à-Plouffe jusqu'au village de Ste.-Geneviève, en suivant la rive de la Rivière des Prairies.

3^o—Un Chemin depuis le Pavillon, sur le chemin d'en Bas de Lachine, jusqu'à l'Est de l'Eglise de Lachine, en suivant la rive du Fleuve St.-Laurent.

4^o—Cette partie du Chemin de la Paroisse de St.-Laurent, qui relie les Chemins à Barrières conduisant de la Cité de Montréal à l'Abord-à-Plouffe et au Sault-au-Récollet.

2. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité qu'il est expédient d'autoriser les Syndics des Chemins à Barrières de Montréal, d'emprunter une nouvelle somme de vingt-sept mille louis, courant, moyennant un taux d'intérêt n'excédant pas un pour cent par année, afin de mettre le dit projet à exé-

Bureau des Bois de la Couronne à Bytown.

Cotisations des propriétés dans Brockville.

Chemins de Montréal.

Chemin de
Montréal.

cution, le principal et l'intérêt de la dite somme devant être garanti sur les péages.

M. *Jobin* a proposé, secondé par M. *DeWitt*, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

M. *Lantier* a proposé en amendement, secondé par M. *Berthelot*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : "les dites Résolutions soient maintenant de nouveau soumises à un Comité de toute la Chambre, dans la vue de considérer s'il convient de mettre les Syndics des Chemins à Barrières de Montréal en état d'ouvrir une communication directe depuis les Ecluses de *Ste.-Anne* jusqu'à la Cité de *Montréal*, soit en macadamisant un chemin depuis *Ste.-Anne* jusqu'au village de la *Pointe-Claire*, dans une ligne aussi directe que possible, et de la *Pointe-Claire* en ligne droite jusqu'au Chemin macadamisé de la Côte *St.-Antoine*, suivant la recommandation du Président du Bureau des Travaux Publics, dans sa lettre du dix-huit Avril dernier, qui est annexée à l'Appendice du Rapport du Comité Permanent sur la Pétition d'*E. Guy*, et autres, soit en ouvrant un chemin en ligne directe depuis *Ste.-Anne* jusqu'à la Côte *St.-Antoine*, en traversant l'intérieur de l'Ile de *Montréal*, au lieu de suivre la direction recommandée par les Résolutions du Comité."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chauveau, DeBleury, Ermatinger, Lantier, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de Glengary, Moffatt, Murney et Robinson.*—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Bertrand, Cuyley, Chabot, Christie, Colville, Cummings, Desautrier, DeWitt, Drummond, Foster, Guillet, Jobin, LaFontaine, Laterrière, Laurin, Leslie, M'Connell, Méthot, Meyers, Papineau, Price, Roblin, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger.*—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre, et

Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre les dispositions des lois relatives aux Chemins à Barrières dans les environs de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour Lundi prochain.

M. *Jobin*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender de nouveau les Ordonnances relatives à l'incorporation de la Cité de *Québec*, et pour d'autres fins, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Price*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de *Huntingdon*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Chauveau*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour expliquer et amender un certain Acte y mentionné ; et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Taché* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Honorable Procureur-Général *Drupe*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

CATHCART.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, la Correspondance relative à l'Université de *King's College* dont il est fait mention dans son adresse du 21 du mois dernier.

Le Gouverneur-Général informe l'Assemblée Législative qu'il ignore si aucune accusation ou accusations ont été faites au Chancelier de l'Université, par d'autres parties, contre aucun des Membres du Conseil du Collège, à part de celles contenues dans les documens qui accompagnent le présent message.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

7 mai, 1846.

(Pour les Documens qui accompagnent le dit Message, voir Appendice D.D.)

L'Honorable Procureur-Général *Drupe* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef :—

Mémorial du Professeur d'Anatomie et de Physiologie dans l'Université de *King's College*, et divers autres Documens relatifs à la dite Université.

(Pour les dits Mémorial et Documens, voir Appendice D.D.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal à Kingston*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par l'Honorable M. *Papineau*,

La Chambre s'est ajournée.

Bill relatif aux
traverses,
(H. C.)Bill des Ecoles
Elémentaires,
(B. C.)Message du
Gouverneur
Général.Mémorial du
Professeur
d'Anatomie de
Kings College.Bill du Che-
min de Fer de
Montréal et
Kingston.Ordres du jour
remis.Bill pour
amender les
ordonnances
qui incorpo-
rent la Cité de
Québec.Bill du Che-
min de ma-
driers de Hun-
tingdon.

Veneris, S^o die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Pétitions pré-
sentées.LES Pétitions suivantes ont été séparément présen-
tées et mises sur la table :—Par M. *Taché*,—la Pétition de *Jean Langevin*,
écuyer, de la Cité de *Montréal*.Par M. *Méthot*,—la Pétition de *F. B. Blanchard*,
écuyer, et autres, du Comté de *Drummond*.Par M. *Chalmers*,—la Pétition du Président et
du Bureau de Police de la Ville de *Hamilton*.Par M. *Johnston*,—la Pétition de *James Johnston*,
écuyer, et autres, du District de *Dalhousie*.Chemin de
madiers de
Huntingdon.Un Bill grossoyé, pour incorporer la Compagnie
du Chemin de madiers de *Huntingdon*, a été lu pour
la troisième fois.*Résolu*, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que M. *Coleville* porte le dit Bill au Con-
seil Législatif, et demande son concours.Bill pour
amender les
Ordonnances
qui incorporent
la Cité de
Québec.Un Bill grossoyé pour amender de nouveau les
Ordonnances relatives à l'incorporation de la Cité de
Québec, et pour d'autres fins, a été lu pour la troisième
fois.*Résolu*, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que M. *Chauveau* porte le dit Bill au
Conseil Législatif, et demande son concours.Bill relatif aux
traverses,
(H.-C.)Un Bill grossoyé pour expliquer et amender certain
Acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispo-
sitions au sujet des traverses dans le *Haut-Canada*, a
été lu pour la troisième fois.*Résolu*, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que M. *Cummings* porte le dit Bill au
Conseil Législatif, et demande son concours.Bill relatif aux
Sociétés d'A-
gricultures,
(D.-C.)Un Bill grossoyé, pour autoriser l'établissement
de plus d'une Société d'Agriculture dans tout Comté
du *Bas-Canada*, et pour venir en aide à la Société
du Comté de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.*Résolu*, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que M. *Scott* porte le dit Bill au Conseil
Législatif, et demande son concours.Bill du Che-
min de Fer de
Cobourg.Un Bill grossoyé, pour incorporer la Compagnie
du Chemin de Fer de *Petersborough* et *Port-Hope*,
a été lu pour la troisième fois.*Résolu*, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que M. *Hall* porte le dit Bill au Conseil
Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions sui-
vantes ont été lues :—De *Peter Church*, et autres, de *Brome*, dans le
Comté de *Shefford*, demandant que les Réserves du
Clergé soient vendues, et que le produit de la vente soit
employé par la Législature en la manière qu'elle ju-
gera convenable.De *J. J. Williams*, et autres, de *Farnham*, dans le
Comté de *Shefford*, demandant que toutes les dénomi-
nations Religieuses aient une part d'influence dans
l'Administration de *King's College*; et qu'il ne soit
fait aucune allocation au Collège *McGill*, jusqu'à ce
qu'il soit placé sur un semblable pied.Du Révérend *John Bethune*, et autres, le Rec-
teur et les Marguilliers de l'Eglise du *Christ*, dans la
Cité de *Montréal*, demandant qu'une Clause soit in-
troduite dans les Bills accordant des privilèges aux
Chemins de Fer, pour empêcher les chers de voyager
ou de transporter des marchandises le Dimanche.De *William Hillis*, et autres, du District de *Lon-
don*, demandant la démission de la personne qui rem-
plit maintenant les charges de Juge de la Cour de
District et des Cours de Divisions, et de Président de
Sessions Trimestrielles du dit District.Du Conseil du Bureau de Commerce de *Québec*, Pétitions lues.
demandant que la 41^e clause du Bill de la Maison de
la *Trinité de Montréal*, qui impose un droit sur les
radeaux de bois scié, soit retranché du dit Bill.Du Révérend *Thomas Destroismaisons*, et autres,
de *St.-Germain* et *St.-Luce*, de *Rimouski*, demandant
que l'on ne souscrive pas à la demande de la Pétition
pour ériger les Comtés de *Rimouski* et *Kamouras-
ka* en un District Inférieur, dont la *Rivière-du-Lois*
deviendrait le Chef-lieu.De *E. Desbarats*, écuyer, et autres, Syndics des
Chemins de Barrières de *Québec*, demandant à être
autorisés à emprunter une somme de £12,000, au
même taux d'intérêt que l'on a ci-devant accordé,
pour améliorer les dits Chemins.De *William Morris*, écuyer, et autres, membres
de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans le
Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des me-
sures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocè-
se de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une
partie des Réserves du Clergé qui correspond à la
part du revenu qui lui revient de ces terres.De *Joseph Hamel*, écuyer, et autres, de la Cité de
Québec, demandant qu'il leur soit fait un Prêt moyen-
nant un intérêt de trois pour cent, pour les mettre
en état de rebâtir leurs Propriétés qui ont été dé-
truites par les derniers Incendies.*Ordonné*, Que la Pétition du Révérend *Thomas
Destroismaisons*, et autres, de *St.-Germain* et
St.-Luce, de *Rimouski*, soit renvoyée au Comité
Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de
J. B. A. Chamberland, écuyer, et autres, du Com-
té de *Rimouski*.La Pétition du
Rév. F. Des-
troismaisons, et
autres, ren-
voyée à un
Comité.M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial nom-
mé pour entendre et décider les mérites de la Pétition
de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Mont-
réal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de
Robert Riddell, écuyer, Membre siègeant pour le
Comté de *Oxford*, a fait rapport à la Chambre de la
Résolution suivante :—Election d'Ox-
ford.*Résolu*, Que le Président demande à la Chambre
de permettre à ce Comité de s'ajourner à Lundi
le dix-huit du présent, à huit heures et demie,
A. M., en conséquence de l'absence de M. *Sher-
wood*, de *Brockville*, membre du Comité.Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par l'Hono-
rable *Baldwin*,*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de
s'ajourner à Lundi le dix-huit du présent, à huit
heures et demie, A. M.M. *Myers*, du Comité Spécial auquel a été ren-
voyé le Bill pour changer et amender l'Acte d'incor-
poration de la Ville de *Cobourg*, a fait rapport que le
Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs
amendemens, lesquels amendemens ont été lus de
nouveau à la table du Greffier.Bill pour in-
corporer la
Ville de Co-
bourg.*Ordonné*, Que le dit Bill et le Rapport soient ren-
voyés à un Comité de toute la Chambre, Lundi
prochain.Sur motion de l'Honorable M. *LaFontaine*, secondé
par M. *Lestie*.*Résolu*, Qu'il qu'il soit présenté une humble adres-
se à Son Excellence le Gouverneur-Général,
prieant Son Excellence de vouloir bien faire met-
tre devant cette Chambre tous les Plans, Esti-
mations, Rapports et Soumissions qui peuvent
avoir été faits par le Bureau des Travaux Pu-
blics, ou toute autre personne, par ordre du Gou-
vernement de cette Province, ou autrement, et
qui ont été soumis au dit Gouvernement, relati-
vement à la construction d'une nouvelle Cour de
Justice dans la Cité de *Montréal*, pour le Dis-
trict de *Montréal*, au lieu et place où telle Cour
de Justice doit être érigée, et à la dépense pro-Adresse relati-
ve à la Cons-
truction d'une
nouvelle Cour
de Justice à
Montréal.

bable qu'entraînera la construction du dit Edifice, suivant les dits Plans, Estimations, Rapports et Soumissions; et aussi, de faire mettre devant la Chambre copies de tous les ordres et instructions qui peuvent avoir été donnés par le Gouvernement au dit Bureau des Travaux Publics, ou à toute autre personne, les requérant de faire tels Plans, Estimations et Rapports, et de faire ou recevoir les dites soumissions.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Drummond* ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer les droits de certains acquéreurs et vendeurs de biens-fonds par le Tirage au Sort, dans le *Bas-Canada*, et pour assurer et garantir les titres des dits vendeurs et acquéreurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordée à M. *MacDonell*, de *Stormont*, jusqu'à Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter et régulariser l'assignation des Jurés dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable M. *Baldwin* a proposé, secondé par M. *Price*, Qu'il soit ordonné au Greffier de la Chambre de taxer les frais de *James Durand*, écuyer, Pétitionnaire, dans l'élection contestée de la Division Ouest du Comté de *Halton*; frais occasionnés à la suite des procédés adoptés par les Commissaires pour interroger les témoins, d'après l'ordre de cette Chambre, attendu que ces procédés ont été trouvés futiles par le Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la dite élection, par l'inconduite des Commissaires nommés pour recevoir les témoignages; et de payer le montant d'iceux à même les contingens de la Chambre.

M. *Colville* a proposé en amendement, secondé par M. *Gowan*, que tous les mots après le mot "témoignages," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans insérés: "et que le dit montant soit déduit de l'indemnité des membres pour la Session."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Colville*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Petrie* et le Solliciteur-Général *Taschereau*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Boutillier*, *Brooks*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Desaunier*, *DeWitt*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Ermatinger*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *Macdonell*, de *STORMONT*, *McConnell*, *Méthot*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Nelson*, *Powell*, *Price*, *Robinson*, *Roblin*, *Rousseau*, *Scott*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Williams*.—(46.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. *Monro* a proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Williams*, que les mots suivans soient ajoutés à icelle: "pourvu que le montant n'excède pas cent cinquante louis, et que les Commissaires n'en obtiennent aucune partie."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit —

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Cayley*, *Colville*, le Procureur-Général *Draper*, *Ermatinger*, *Foster*, *Hale*, *MacDonald*, de *CORNWALL*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *McConnell*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Petrie*, *Robinson*, *Scott*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Williams*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Boutillier*, *Brooks*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Desaunier*, *DeWitt*, *Drummond*, *Gowan*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Méthot*, *Nelson*, *Powell*, *Price*, *Roblin*, *Rousseau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Macdonald*, de *Cornwall*, a proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Boulton*, Que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés, et les suivans substitués:—"le Pétitionnaire donne au Greffier de cette Chambre un état détaillé des dépenses qu'il a encourues, et qu'il entend faire payer par la Chambre."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Cayley*, *Colville*, *DeBleury*, le Procureur-Général *Draper*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Johnston*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McConnell*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Petrie*, *Robinson*, *Scott*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Boutillier*, *Brooks*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chalmers*, *Christie*, *Desaunier*, *DeWitt*, *Drummond*, *Ermatinger*, *Guillet*, *Hall*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Méthot*, *Nelson*, *Powell*, *Price*, *Roblin*, *Rousseau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Williams*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Hall* a proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Meyers*, Que les mots "pourvu qu'il n'excède par deux cents louis," soient insérés après le mot "d'iceux," dans la dite motion.

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Bertrand*, *Boutillier*, *Brooks*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chalmers*, *Christie*, *DeBleury*, *Desaunier*, *DeWitt*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Ermatinger*, *Foster*, *Guillet*, *Hale*, *Hall*, *Jobin*, *Johnston*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Méthot*, *Meyers*, *Moffatt*, *Monro*, *Murney*, *Nelson*, *Powell*, *Petrie*, *Price*, *Roblin*, *Scott*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-

Bill relatif aux vendeurs et acquéreurs par le tirage au sort, (B.-C.)

Congé d'absence.

Bill relatif à l'assignation des Jurés, (B.-C.)

Election de Halton-Ouest.

Election de Halton-Ouest.

Élection de
Halton-Ouest.

reux-Général *Smith, Smith, de WENTWORTH, Taché et Williams.*—(50.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Colville, Gowan, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de GLENGARY, M'Connell, Robinson et Viger.*—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée sur icelle : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Brooks, Cauchon, Chabot, Chalmers, Christie, DeBleury, Desautier, DeWitt, Drummond, Ermatinger, Guillet, Hall, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrrière, Laurin, Leslie, Macdonell, de DUNDAS, MacDonell, de STORMONT, Méthot, Monro, Murney, Nelson, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith, de WENTWORTH, Taché et Williams.*—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, Colville, le Procureur-Général Draper, Foster, Hale, Johnston, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, M'Connell, Meyers, Moffatt, Petrie, Robinson, Seymour, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, le Solliciteur-Général Taschereau et Viger.*—(20.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, Qu'il soit ordonné au Greffier de la Chambre, de taxer les frais de *James Durand*, écuyer, Pétitionnaire, dans l'élection contestée de la Division Ouest, du Comté de *Halton*, frais occasionnés à la suite des procédés adoptés par les Commissaires pour interroger les témoins, d'après l'ordre de cette Chambre, attendu que ces procédés ont été trouvés futiles par le Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la dite élection, par l'inconduite des Commissaires nommés pour recevoir les témoignages ; et de payer le montant d'iceux, pourvu qu'il n'exécède pas deux cents louis, à même les contingens de la Chambre.

Message du
Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

Bill relatif aux
Iles de la Magdeleine.

" Acte relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St-Laurent*, et pour autoriser les habitans tenant feu et lieu dans ces Iles, à y établir un Conseil Municipal, et pour accorder les mêmes avantages à certaines localités du Comté de *Saguenay*, et à certaines parties des Comtés de *Rimouski* et *Kamouraska*, connues sous le nom de territoire de *Madawaska*."

Bill du Che-
min d'Albion.

" Acte pour incorporer certaines personnes, sous le nom de Compagnie du Chemin d'Albion."

Et aussi,

Bill relatif aux
Sites des Ecoles, (H.-C.)

Le Conseil Législatif a concouru dans l'amendement que l'Assemblée Législative a fait au Bill, intitulé : " Acte pour investir les Syndics de la propriété des Sites des Ecoles dans cette partie de la Province, appelée *Haut-Canada*," sans amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à
King's College.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour amender et modifier la Charte de l'Université de *King's College*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour investir l'Université du *Haut-Canada* de la dotation faite par la Couronne en faveur de l'Éducation Universitaire dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif à la
dotation de
l'Université
du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les lois maintenant en vigueur, qui règlent le mode à suivre par les Procureurs et Solliciteurs dans le *Haut-Canada*, pour prendre et recevoir leurs certificats.

Bill relatif aux
certificats que
doivent prendre
les Procureurs,
(H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message du
Gouverneur
Général.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

CATHCART.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie de la Correspondance relative aux appartemens dans lesquels devront siéger les Cours Supérieures du *Haut-Canada*, dans *Osgoode-Hall* ; et il recommande à la Législature, pourvu que la Société de Droit promette et s'engage valablement de fournir des appartemens convenables pour les séances des dites Cours, d'autoriser l'émission de débentures au nom de la Province et en faveur de la dite Société, jusqu'à la concurrence d'une somme de £6,000.

Appartemens
destinés aux
Cours Supé-
rieurs, (H.-C.)

Le Gouverneur-Général recommande aussi l'imposition d'une taxe sur certaines procédures judiciaires pour payer les intérêts, et la vente d'un tiers du bloc de terre sur lequel se trouvent les bâtimens dans lesquels ses Cours ont siégé jusqu'à présent, pour rembourser les dites débentures.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

8 mai, 1846.

(Copie.)

Toronto, 27 janvier, 1846.

MONSIEUR,

J'ai visité, avec mes confrères les Juges, les appartemens destinés par la Société de Droit, dans son nouvel édifice, à servir aux séances de la Cour du Banc de la Reine, de la Cour des Procédures et aux Bureaux qui en dépendent ; et nous déclarons avec plaisir que la salle de la Cour du Banc de la Reine, celle de la Cour des Procédures, et les appartemens destinés aux Juges sont parfaitement convenables. Ces appartemens sont non seulement commodes et bien divisés pour la convenance publique et le confort personnel de ceux qui ont des devoirs à y remplir, mais ils sont disposés et finis avec beaucoup de goût, quoique sans trop de luxe.

Les Juges remarquent avec satisfaction que, grâce aux efforts de la Société de Droit, les Cours Supérieures du *Haut-Canada* sont enfin logées d'une manière digne du pays ; et ils doivent exprimer l'espoir, comme ils l'ont déjà fait au Gouvernement, qu'il sera

Appartemens
destinés aux
Cours Supé-
rieurs. (H.-C.)

pris des arrangemens de nature à convaincre les Juges que ces améliorations seront permanentes, et n'ont pas été acquies au prix de sacrifices trop onéreux pour la Société de Droit.

Quant aux Chambres destinées au Greffier de la Couronne, et que les Messieurs qui les accompagnaient de la part de la Société ont eu l'obligeance de leur montrer, elles leur ont paru aussi spacieuses et commodés que le permettaient les moyens de la Société de Droit, si l'on considère les autres arrangemens qu'il y avait à faire. Les voûtes pour déposer les registres et les papiers nous ont paru spacieuses et à l'épreuve du feu, mais nous doutons que des voûtes sous terre soient suffisamment à l'abri de l'humidité, on pourra néanmoins en faire l'essai.

Les Juges sont heureux de voir que la Société a donné une chambre convenable à M. *Small*, au premier étage; car il aurait été impossible pour lui, pendant son indisposition, d'occuper la chambre au second étage destinée à ses clercs. La séparation du chef du Bureau des officiers subordonnés, qui semble inévitable, malheureusement, pourra néanmoins occasionner beaucoup d'inconvéniens; et quoique nous ne voyons pas que l'on pût mieux arranger les choses, puisque la Société de Droit a elle-même besoin de l'aile droite, néanmoins nous espérons que le tems n'est pas éloigné où la Société pourra ériger, à bon marché, une suite d'appartemens en arrière du nouvel édifice et y placer le Bureau du Greffier de la Couronne, et par là conserver les registres et les papiers en sûreté dans une suite d'appartemens à l'épreuve du feu, au-dessus du premier étage.

J'ai, etc.
(Signé.) J. B. ROBINSON,
Juge-en-Chef.

L'Honorable R. S. JAMESON,
Trésorier de la Société de Droit.

(Copie.)

TORONTO, 30 janvier, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de déclarer pour l'information du Comité de Construction de la Société de Droit, dont vous êtes membre, qu'ayant suivi pendant longtemps avec beaucoup d'intérêt les efforts faits par la Société pour fournir des appartemens destinés aux Cours de Loi et d'Equité, et leurs officiers respectifs, j'ai saisi la première occasion, après leur achèvement, d'abandonner les appartemens incommodes consacrés temporairement à la Cour de Chancellerie, dans l'aile de l'Est des ci-devant édifices du Parlement, et ai commencé les premières séances d'Equité de l'année dans la nouvelle Cour.

Je prends la liberté d'assurer le Comité de Construction, par votre intermédiaire, que je suis, ainsi que le bureau en général, parfaitement satisfait des appartemens ainsi fournis pour le service public. On ne peut rien désirer de mieux sous le rapport de l'élégance et de la commodité.

J'ai, etc.
(Signé.) R. S. JAMESON,
Vice-Chambellan.

CLARKE GAMBLE, écuyer,
Président du Comité de Construction.
etc., etc., etc.

(Copie.)

TORONTO, 6 février, 1846.

MONSIEUR,

Comme Président du Comité de Construction ayant la surveillance des réparations faites à *Osgoode-Hall* dans le but d'y transporter le siège de la Cour Suprême du *Canada-Ouest*, et ses officiers,

J'ai reçu de la Société de Droit l'ordre de vous adresser la correspondance ci-annexée, et de déclarer pour l'information du Gouvernement Exécutif,

que la Société est prête à conclure une convention perpétuelle avec Sa Majesté, pour fournir les appartemens nécessaires pour les Cours et leurs officiers de ce jour à l'avenir.

Quant à la retribution qui devrait lui être accordée en retour,—la Société ayant égard à la communication adressée par le Juge au Gouvernement dans une occasion précédente, sur les inconvéniens qu'il y aurait à ce que les Cours devinssent les tenanciers d'individus ou de corporations, accepterait une proportion de la mise actuelle ou bien d'une rente annuelle.

Le total des dépenses faites à *Osgoode-Hall*, par suite de l'arrangement actuel, ne sera de guères moins que dix mille louis; et en fixant la somme de six mille louis, comme la condition de l'arrangement entre le Gouvernement et la Société, je crois que je fixe la rémunération à un taux bien peu élevé. Il ne faut pas perdre de vue que toute l'aile de l'Ouest, ainsi qu'une partie du centre, comprenant en tout vingt-quatre pièces, dont un grand nombre sont très spacieuses, sont occupées en entier par les Cours et leurs Officiers; et si les voûtes sous terre se trouvaient n'être pas propre à la conservation des archives,—il faudrait construire pour cet objet un autre édifice à l'épreuve du feu.

En disposant les chambres destinées au Bureau de la Couronne, l'arrangement fut d'abord fait pour le Département sans égard à M. *Small*; et les Juges de la Cour du Banc de la Reine en étant satisfaits, la Société en considération de l'état malade de ce Monsieur consacra à son usage particulier une chambre au rez-de-chaussée de la même grandeur et dans la même situation que les chambres des Juges. Cette chambre fait partie de la suite d'appartemens en premier lieu destinés à la Cour de Chancellerie avec l'assentiment du Juge et du Vice-Chambellan; et lorsqu'une autre Chambre sera nécessaire pour un nouvel employé dans le Bureau du Régistrateur ou Maître en Chancellerie, ce qui aura lieu bientôt, il faudra lui trouver une place dans l'édifice du centre. Cette distribution ainsi que la légère incommodité (signalée par le Juge-en-Chef) qui résulte de la séparation de M. *Small* d'avec ses employés, est dû à l'état de sa santé, et ne dépend pas de la Société ni d'aucun défaut dans la distribution de l'édifice.

Au nom de la Société, je présente maintenant au Gouvernement Exécutif les édifices et appartemens approuvés par le Juge et le Vice-Chambellan, pour l'usage des Cours et de ses Officiers, ainsi que mentionné ci-dessus, et sollicite le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour terminer de son côté l'arrangement.

J'ai, etc.
(Signé.) C. GAMBLE.
L'Honorable D. DALY,
Secrétaire, etc.

(Copie.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 5 mars, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre de l'Administrateur du Gouvernement, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre lettre du 6 du mois dernier, au sujet des appartemens destinés par la Société de Droit aux séances des Cours Supérieures du *Haut-Canada*, dans *Osgoode-Hall*.

Son Excellence partage pleinement l'opinion de Juge-en-Chef et de ses confrères, que es appartemens destinés aux Cours de Justice devraient être assurés d'une manière permanente, et elle approuve le plan que vous avez suggéré en faveur de la Société.

Dans cette vue, Son Excellence a reçu l'avis qu'il serait nécessaire d'imposer une taxe sur certaines procédures judiciaires; et que l'on devrait s'adresser à la Législature pour avancer les deniers nécessaires, qui

Appartemens
destinés aux
Cours Supé-
rieurs. (H.-C.)

Appartemens destinés aux Cours Supérieures, (II.-C.)

devront être remboursés au moyen de la dite taxe, et que le produit de cette taxe devrait être payé tous les six mois au Trésorier de la Société de Droit, jusqu'au parfait remboursement des six mille louis et des intérêts, à compter de la date de la convention.

Avant de soumettre ces propositions à la Législature, Son Excellence me charge de demander si la Société de Droit n'aimerait pas mieux accepter des paiemens semi-annuels comme on vient de le suggérer : Son Excellence étant d'opinion qu'il vaut mieux régler la question de cette manière que de demander une avance de six mille louis à la Législature.

Je dois donc vous prier de m'écrire sans retard à ce sujet.

J'ai, etc.,

D. DALY.

CLARKE GAMBLE, écuyer,
Toronto.

TORONTO, CANADA-OUEST,
12 mars, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 5 du courant, relativement à un arrangement pour la liquidation de la somme de six mille louis, qui doit être payée par le Gouvernement à la Société de Droit du *Haut-Canada*, pour les appartemens préparés dans *Osgoode-Hall*, pour les Cours Supérieures du *Haut-Canada*.

J'ai de suite soumis cette communication au Comité d'Economie, et j'avais l'espoir, à une certaine époque, que nous serions en état d'accepter la proposition d'attermoiement semi-annuels par l'émission de nos propres débetures basés sur les paiemens qui doivent nous être faits par le Gouvernement ; mais après nous être adressés à ceux à qui la société est endettée pour la bâtisse, nous avons été involontairement forcés de décliner cet arrangement. Si le Gouvernement veut émettre, en faveur de la Société de Droit, des débetures pour la somme de six mille louis, payables à quelque époque que ce soit, fondées sur la taxe proposée ou autrement, nous n'éprouverons aucune difficulté à les négocier, mais nos créanciers refusent d'accepter nos propres débetures.

Ainsi que je l'ai mentionné dans la première communication que j'ai eu l'honneur de vous adresser à ce sujet, les réparations faites à *Osgoode-Hall*, ont coûté près de dix mille louis. La Société a emprunté quatre mille louis sur hypothèque. Nos Banquiers ont permis à la Société de tirer jusqu'au montant de trois mille louis en sus, pendant le cours des travaux, sur l'assurance que le montant serait payé aussitôt après la prochaine Session du Parlement, et le contracteur a droit à la balance, (qui, avec la mise dépensée pour le site, absorbera tout le résidu) lors de l'achèvement de son ouvrage le mois prochain.

Dans le cas où des débetures du Gouvernement seraient émises en faveur de la Société pour le montant qui doit être payé, la Banque du *Haut-Canada* entreprend de les solder toutes, et la Société pourra par ce moyen faire face à ses engagements.

J'ai, etc.

(Signé.) C. GAMBLE.

A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire.

(Copie.)

Copie d'un Rapport de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 5 mai, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le même jour.

Sur une lettre de *Clarke Gamble*, écuyer, Président du Comité de Construction, *Osgoode-Hall*, Toronto, relativement à un arrangement pour la liquidation de la somme de £6,000 qui doit être payée

par le Gouvernement à la Société de Droit pour les appartemens préparés dans *Osgoode-Hall*, pour les Cours Supérieures dans le *Haut-Canada*.

Appartemens destinés aux Cours Supérieures, (II.-C.)

Le Comité recommande qu'un message soit adressé par Votre Excellence à la Législature, avec la correspondance, etc., relativement aux appartemens destinés aux Cours Supérieures du *Haut-Canada*, dans *Osgoode-Hall*, recommandant que la Législature, en considération de ce que la Société s'obligerait par un engagement valide pour l'avenir, à procurer des appartemens convenables pour la tenue des dites Cours, autorise l'émission de débetures sous la garantie de la Province, en faveur de la dite Société, pour un montant n'excédant pas £6,000; avec le droit de prélever une taxe sur certaines procédures en loi et en équité pour faire face aux intérêts; et avec le droit de vendre, pour de l'argent, une partie n'excédant pas le tiers de l'emplacement situé à Toronto, sur lequel sont érigés les édifices dans lesquels siégeaient ci-devant ces Cours, pour être employé à rembourser en partie les dites Débetures.

Certifié,

(Signé.) E. PARENT.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement à King's College, et des documens qui l'accompagnent, et aussi du Memorial du Professeur d'Anatomie et de Physiologie dans l'Université de King's College, et autres documens sur le même sujet, mis devant la Chambre, hier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'un Message ordonné.

L'Honorable Procureur-Général *Smith*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Correspondance qui suit au sujet de l'Administration de la Justice dans le District de Montréal.

Administration de la Justice dans le District de Montréal.

(Pour la dite Correspondance, voir Appendice H.H.)

Ordonné, Que la dite Correspondance soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'Administration de la Justice dans le District de Montréal, dans les Cours Supérieures du dit District, dans la vue d'y établir un système d'administration de la Justice plus efficace.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Riddell*, durant le reste de la présente Session pour affaires urgentes.

Congé d'absence.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Webster*, durant le reste de la présente Session, pour affaires urgentes.

Congé d'absence.

Ordonné, Que la Réponse à une Adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet des Percepteurs de péages et du montant d'iceux perçus sur le Canal de *Welland*, mis devant la Chambre, hier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'une Réponse ordonnée.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *John Bethune*, et autres, le Recteur et les Marguilliers de l'Eglise de *Christ*, dans la Cité de Montréal, soit renvoyée au Comité Spécial sur les Chemins de Fer.

La Pétition du Rév. J. Bethune, et autres, renvoyée à un Comité.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Powell*, durant le reste de la Session, pour affaires urgentes.

Congé d'absence.

M. Taché, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour consolider et amender les Lois d'Enregistrement du *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Co-

Bill relatif aux Lois d'enregistrement, (II.-C.)

mité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les subsides accordés à Sa Majesté, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions qui seront proposées, ayant pour objet de porter au compte du Revenu consolidé, l'Administration de la Justice Criminelle dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Petrie* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Petrie* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 11^o die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Les Petitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *Flavien Vallérand*, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Méhot*,—la Pétition de *J. M. Cressé*, écuyer, et autres, le Conseil Municipal de la Paroisse de *St.-Jean-Baptiste*, de *Nicolet* ; et la Pétition de *J. B. Barnardin*, et autres, du Township de *Kingsy*, dans le District de *St.-François*.

Par M. *Dickson*,—la Pétition d'*Alexander M. Leod*, de *Stamford*.

Par M. *Desaunier*,—la Pétition du Révérend Messire *LeBourdais*, et autres, de la Paroisse de *St.-Antoine*, de la *Rivière-du-Loup*, dans le District des *Trois-Rivières*.

Par M. *Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *N. Sparks*, et autres, de *Bytown* ; la Pétition de *William Smyth*, et autres, du Township de *Gloucester*, dans le District de *Dalhousie*.

Par M. *Roblin*,—la Pétition de *George Watson*, et autres, du Township de *Sarnia*.

Par M. *Jessup*,—la Pétition de *Henry Burrill*, et autres, du Township d'*Oxford*, et ses environs.

Par l'Honorable M. *Daly*,—la Pétition du Révérend *Richard Anderson*, et autres, membres de l'Eglise-Unie, d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec*.

Un Bill grossoyé, pour consolider et amender les Lois d'Enregistrement du *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour consolider et amender les Lois d'Enregistrement de la partie de cette Province qui était ci-devant le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De Dame *Louise Hélène Ritchie*, veuve de feu *Joseph Déroche*, de la Paroisse de *Beauport*, dans le District de *Québec*, demandant que ses droits soient protégés dans aucune Loi qui pourrait être passée relativement à la validité de certains contrats de mariage.

De *Robert Walker*, et autres, du Township de *Woodhouse*, dans le District de *Talbot*, demandant des amendemens à la Charte actuelle de *King's College*.

De *Robert Defries*, demandant à être rémunéré d'une autre manière qu'il l'est actuellement comme facteur de l'Assemblée Législative.

De *George O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, de la Cité de *Québec*, et ses environs, demandant qu'il soit adopté des mesures pour relier le Fleuve *St.-Laurent* à l'*Atlantique*, au moyen d'un Chemin de Fer.

De *William Rees*, ci-devant Surintendant Médical de l'Asile Provincial des Lunatiques à *Toronto*, demandant que l'allocation fixée par le Statut 2 *Victoria*, chap. 11, lui soit accordée pour ses services comme Surintendant du dit Asile.

De *Thomas Farley*, et autres, de *Caistor Gainsborough* et *Grimby*, demandant que le Bill pour changer d'endroit le chef-lieu du District de *Niagara*, ne devienne pas loi.

De *Robert D. Rogers*, et autres, de cette partie du Township d'*Otonabee*, dans le District de *Colborne*, qui joint la ville de *Peterborough*, demandant que, dans le cas où la dite ville serait incorporée, ses limites ne s'étendent pas du côté Est de la *Rivière Otonabee*.

Du Révérendissime Archevêque de *Québec*, du Très Révérend Evêque Catholique de *Montréal*, et autres Evêques Catholiques, Coadjuteurs des Diocèses de *Québec* et de *Montréal*, demandant que les propriétés du ci-devant Ordre des Jésuites soient placées sous leur contrôle, pour les fins de l'éducation, suivant l'intention des donateurs.

De *Jean Langevin*, écuyer, de la Cité de *Montréal*, demandant le paiement de certains arrérages qui lui sont dus comme Greffier du Conseil Municipal du District de *Québec*.

De *F. B. Blanchard*, écuyer, et autres, du Comté de *Drummond*, demandant que l'Acte 6 *Vict.*, chap. 12, relatif aux chemins d'hiver, soit maintenu en vigueur dans le Comté de *Drummond*.

Du Président et du Bureau de Police de la ville de *Hamilton*, demandant que le Bill pour investir *Robert Jarvis Hamilton*, d'un certain lot de terre réservée pour un chemin ne devienne pas loi.

De *James Johnson*, écuyer, et autres, du District de *Dalhousie*, demandant que la somme appropriée pendant la dernière session, pour améliorer une branche du *Mississippi*, soit dépensée suivant l'intention de la Législature.

Ordonné, Que la Pétition de *F. B. Blanchard*, écuyer, et autres, du Comté de *Drummond*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province.

Ordonné, Que la Pétition de *Philippe Renouf*, écuyer, Maire, et autres, Conseillers de la Municipalité de *Notre Dame des Neiges*, des *Trois-*

Bill relatif aux Lois d'enregistrement, [H.C.]

Pétitions lues.

Subsides.

Administration de la Justice, [H.C.]

Ordres du jour remis.

Pétitions présentées.

Pétitions renvoyées à des Comités. F. B. Blanchard et autres.

F. Renouf, et autres.

L. Bertrand,
et autres.

Le Maire, etc.
de la Rivière-
du-Loup.

Bill pour
amender l'Acte
d'Incorporation
de Toronto.

Bills privés.

Bill pour in-
corporer la
Société St.-
George de
Québec.

Adresse relative
à la somme
dépensée pour
l'amélioration
du Lac St.-
Pierre.

Bill du Che-
min d'Albion.

Pistoles, dans le Comté de *Rimouski*; la Pétition de *Louis Bertrand*, écuyer, Maire, et autres, le Conseil Municipal de la Paroisse de *St. Jean-Baptiste*, de *l'Isle Verte*, et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Municipalité de la *Rivière-du-Loup*, dans le Comté de *Rimouski*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *J. B. A. Chamberland*, écuyer, et autres, du Comté de *Rimouski*, et autre Ordre de renvoi.

M. Boulton, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité de *Toronto*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens. Lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, demain.

M. Hale, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le quinzième rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Société *St. George de Québec*, et il y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre; il doit néanmoins appeler respectueusement l'attention de votre Honorable Chambre, comme il l'a déjà fait précédemment, sur les remarques consignées dans son huitième Rapport relativement à l'incorporation de compagnies semblables.

Votre Comité a aussi pris en considération le Bill pour amender l'Acte du *Bas-Canada*, qui accorde certains privilèges aux personnes qui professent la religion juive, et il y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Sur motion de *M. Gowan*, secondé par *M. Armstrong*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les détails suivans, relativement à l'emploi de la somme de cinquante-huit mille louis, accordée par la 4^{me} et 5^{me} *Victoria*, chapitre 28, pour creuser le *Lac St.-Pierre*.

- 1^o Le montant dépensé pour l'achat de Bateaux-à-vapeur, Cure-môles, et autres machines, employés à l'usage des dits travaux.
- 2^o Le montant dépensé pour le louage de Bateaux-à-vapeur, pour le même objet.
- 3^o Le montant de toutes les sommes payées pour ouvrages faits, distinguant les sommes payées aux Ingénieurs, aux Surintendans et Officiers commandant les Bateaux-à-vapeur, et surveillant les machines à drager, indiquant, en même tems, le tems pendant lequel ils ont été employés, la rémunération payée à chacun d'eux, et les noms des individus ainsi employés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de *M. Price*, secondé par l'Honorable *M. Baldwin*,

Ordonné, Que les amendemens fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes, sous le nom de Compagnie du Chemin d'Albion," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

DANS LE BILL.

Feuille 2, ligne 27.—Après le mot "expédient" insérez "Pourvu toujours, qu'il sera et pourra être loisible à la dite

Compagnie, et elle est par le présent requise d'appliquer les produits du capital souscrit expressément pour faire la branche de chemin en dernier lieu nommée dans le préambule, à la construction d'icelle." Bill du Chemin d'Albion.

12. " 31.—Après le mot "corner," insérez "et aussi de faire une branche de chemin macadamisé ou planchéié à travers les Townships de *York* et de *Vaughan*, commençant à la ligne du Township de *King*, entre la huitième et la neuvième Concession, et suivant le grand Chemin public tracé et connu sous le nom de grand Chemin de *King* jusqu'au Township de *York*, et qui sera continuée à travers le dit Township de *York*, de manière à couper le dit Chemin d'Albion à quelque point entre l'endroit où il commence, en arrière du lot numéro douze dans la cinquième Concession et "Conatt's Corner," dans la Concession et dans le Township d'Etobicoke."

DANS LE PRÉAMBULE.

Feuille 1, ligne 25.—Après le mot "Toronto," insérez "et aussi de faire une branche de chemin macadamisée ou planchéiée à travers les Townships de *York* et de *Vaughan*, commençant à la ligne du Township de *King*, entre les huitième et neuvième Concessions, et suivant le grand chemin public tracé et connu sous le nom de chemin de *King* jusqu'au Township de *York* et qui serait continuée à travers, le dit Township de *York* de manière à couper le chemin d'Albion à quelque point entre son commencement, en arrière du lot numéro douze, dans la cinquième Concession, et *Conatt's Corner*, dans la Concession A, dans le Township d'Etobicoke."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que *M. Price* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par l'Honorable *M. Laterrrière*,

Ordonné, Que les amendemens fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitans tenant feu et lieu dans ces Iles à y établir un Conseil Municipal, et pour accorder le même avantage à certaines localités du Comté de *Saguenay*, et à certaines parties des Comtés de *Rimouski* et *Kamou-raska*, connus sous le nom de territoire de *Madawaska*," soient maintenant pris en considération. Bill relatif aux Iles de la Magdeleine.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Bill relatif aux Besoins de la Magdeleine.

Feuille 1, ligne 24.—Après le mot "année," insérez et "étant respectivement du sexe masculin et de l'âge accompli de vingt-et-un ans, et sujet-nés ou naturalisés de Sa Majesté."

" " 25.—Après le mot "six," insérez "et."

" " 25.—Retranchez les mots "huit, neuf et dix."

" " 32.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "comme" jusqu'au mot "même" inclusivement, dans la 35^{me} ligne, et insérez "qualifiée à voter à telle Election."

" 2 4.—Retranchez les mots "personne ou personnes," et insérez "tel habitant Franc-tenancier ou Franc-tenanciers."

" " 5.—Après le mot "à" retranchez "le" et insérez "ce."

" " 6.—Retranchez le mot "dit."

" " 7.—Après les mots "à propos" insérez "ou d'y être élus eux-mêmes."

" " 9.—Après les mots "limité, à" insérez "tels Franc-tenanciers comme susdit, et aux."

" " 13.—Après le mot "ainsi" insérez "simples."

" " 19.—Après les mots "tenant maison" insérez "et n'étant pas Franc-tenanciers, mais qualifiés d'ailleurs à voter d'après le présent Acte."

" 3, 2.—Après le mot "places retranchez tout ce qui se trouve depuis le premier "et" jusqu'à *ex officio*" inclusivement, et insérez "pourvu tousjours, que nulle personne ne sera élue comme Conseiller, ou siégera comme tel, en vertu des dispositions du présent Acte, à moins qu'elle ne soit qualifiée à voter dans la Municipalité pour laquelle elle sera élue, et n'y possède un bien-fonds de la valeur de cinquante livres courant, en sus et au-dessus de toute charge ou hypothèque sur icelle."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Christie reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Résolu, Que la Pétition de William Hillis, et autres, du District de London, soit renvoyée à un Comité Spécial pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Ermatinger, l'Honorable Procureur-Général Draper, l'Honorable M. Baldwin, l'Honorable M. Aylwin, et M. Macdonald, de Kingston, composent le dit Comité.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :— M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans sans amendemens :—

" Acte pour transporter à James K. Andrews, un certain terrain réservé pour un chemin, dans le Township de Dumfries, dans le District de Gore,"

Bill du Chemin de Dumfries.

" Acte pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de Haute-Trahison."

Bill relatif aux personnes atteintes de haute-trahison.

" Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un droit sur les Distillateurs et les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit."

Bill pour imposer un droit sur les Distillateurs.

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF, Lundi, 11 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et la prie de vouloir communiquer à cette Chambre les Documents, Témoignages et Preuves sur lesquels est fondé le Bill intitulé : "Acte pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec."

Bill pour abroger l'Acte qui incorpore la Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec.

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF, Lundi, 11 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et la prie de vouloir communiquer à cette Chambre les Documents, Témoignages et Preuves sur lesquels est fondé le Bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'Eclairage au Gaz de la Cité de Québec."

Bill relatif à l'Eclairage au Gaz de Québec.

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF, Lundi, 11 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et la prie de vouloir communiquer à cette Chambre les Documents, Témoignages et Preuves, sur lesquels est fondé le Bill intitulé : "Acte pour fournir de l'Eau à la Cité de Québec et dans les environs."

Bill pour fournir de l'Eau à Québec.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message du Gouverneur Général.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

CATHERART.

Le Gouverneur-Général informe l'Assemblée Législative qu'il a appris avec peine qu'il vient d'éclater un incendie désastreux dans le Comté de Saguenay, et qu'il se propose de faire instituer une enquête sur les lieux afin de constater l'assistance qu'il sera nécessaire de donner aux malheureux qui ont été ruinés par cette triste calamité; et faire distribuer autant de rations, sous l'autorité du Commissaire Général, qu'il sera nécessaire pour venir au secours des incendies.

Incendie au Saguenay.

Le Gouverneur-Général recommande à la considération de la Chambre la convenance de pourvoir à cet objet, et d'accorder telle autre aide à cet égard qu'elle jugera convenable dans ces circonstances.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, 11 mai, 1846.

M. Smith, de Wentworth, a proposé, secondé par M. Thompson, que Robert Fleming Gourlay soit entendu à la Barre de cette Chambre, par son Conseil, Mercredi prochain, au soutien de sa Pétition.

F. A. Gourlay.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

Pétition de W. Hillis, et autres, renvoyée à un Comité.

Message du Conseil Législatif.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Christie*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, les noms de tous les Officiers employés dans les Départemens de l'Inspecteur-Général, du Receveur-Général, du Commissaire des Terres de la Couronne, du Conseil Exécutif, du Régistrateur Provincial, des Bureau des Travaux Publics et des Procureurs-Généraux; les salaires des dits Officiers respectivement, et les dates de leurs nominations; et aussi, qu'il lui plaise de faire connaître si tels Officiers sont employés d'une manière permanente ou temporaire; lesquels d'entre eux sont employés d'une manière temporaire, et quels d'une manière permanente; et depuis combien de tems ils ont été respectivement employés d'une manière temporaire ou permanente.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Lantier*, secondé par M. *Méthot*.
Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre par l'Officier qu'il appartient, copie de tout rapport que le Bureau des Travaux Publics a fait (s'il en a été fait) sur la Pétition de *Léonard Raurie*, et autres, présentée à la Législature durant la dernière Session, demandant une aide pour construire un Pont sur la Rivière *Delisle*, dans la paroisse de *St. Ignace*, du *Côteau-du-Lac*, dans le Comté de *Vaudreuil*.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Macdonell*, de *Dundas*, secondé par M. *McConnell*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes les Pétitions, Papiers et Documents adressés au Bureau des Travaux Publics, par quelque habitant ou habitans du Comté de *Dundas*, relativement à un Pont sur le Canal de *Williamsburg*, en avant du village de *Maria-Town*; comme aussi de toutes les Pétitions adressées au chef du Gouvernement sur le même sujet.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Macdonell*, de *Dundas*, secondé par M. *McConnell*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les Pétitions, Lettres et Adresses de *James Coons*, de *Mathilda*, ou de sa part, au Gouvernement Exécutif et au Bureau des Travaux Publics, relativement à ses réclamations pour des dommages en vertu de l'Acte des Canaux, et des Réponses à icelles, (si aucune il y a), et de toute correspondance sur le même sujet entre M. *William Freeland* et le Gouvernement ou le Bureau des Travaux Publics; et aussi de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes lettres et instructions de la part des Officiers de la Couronne, le Gouverne-

vement Exécutif ou le Bureau des Travaux Publics, ou d'aucun de ses Officiers, à M. *Freeland*, sur ce sujet; et aussi, de toute information relative à la nomination de M. *Freeland*, sa date, la nature précise de ses devoirs, le montant de son salaire, comment et sur quel fonds il est payé.
Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Lalorrière*, secondé par M. *Taché*.

Résolu. Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération les moyens de faciliter l'établissement du Territoire du *Saguenay*.

Territoire au Saguenay.

Sur motion de l'Honorable M. *Lalorrière*, secondé par M. *Taché*.

Résolu. Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il ne serait pas expédient d'empêcher la vente des Bois des Terres Publics.

Vente des Bois des Terres Publics.

Sur motion de l'Honorable M. *Maffatt*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*.

Ordonné. Que le Bill pour amender l'Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes de la Religion Juive, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bill en faveur des Juifs.

Ordonné. Que deux cent cinquante exemplaires de la Pétition du Révérendissime Archevêque de *Québec*, du Très-Révérend Evêque Catholique de *Montréal*, et autres Evêques Catholiques, Coadjuteurs des Diocèses de *Québec* et de *Montréal*, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'une Pétition ordonnée.

Ordonné. Que M. *Macdonell*, de *Dundas*, ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher d'intenter des actions dans le *Haut-Canada*, en vertu du Bill Anglais dit *Bracery Bill*, et l'achat des Titres.

Bracery Bill.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné. Que la réponse à l'Adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au Bureau des Bois de la Couronne à *Bytown*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'une Adresse ordonnée.

Résolu. Que la Pétition de *William Rees*, ci-devant Surintendant Médical de l'Asile Provincial des Lunatiques à *Toronto*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Robinson*, M. *Taché*, M. *Macdonell*, de *Dundas*, M. *Christie* et M. *Boulton*, pour en examiner le contenu et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétition de William Rees renvoyé à un Comité.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Macdonald*, de *Kingston*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, exposant que, dans le cas où les lois qui régulent l'admission du Blé et de la Farine étrangers, sur les Marchés Britanniques, seraient modifiées, on veuille bien avoir égard aux intérêts des sujets de Sa Majesté en cette Province.

Adresse à Sa Majesté.

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Robinson*, M. *Williams*, l'Honorable M. *Balwin*, M. *Macdonald*, de *King-*

Adresse relative aux Officiers des Départemens Publics.

Adresse relative au Pont sur la Rivière Delisle.

Adresse relative à un Pont sur le Canal de Williamsburg.

Adresse relative à James Coons.

ston, et M. Roblin, pour préparer le projet de la dite Adresse, et en faire rapport, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir du système général et de la régie du Département du Bureau des Postes, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Hale, secondé par M. M'Connell, **Ordonné**, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill : intitulé " Acte pour amender " l'Acte passé pour encourager l'Agriculture, " pour l'établissement de Sociétés d'Agriculture " dans le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit :—
Feuille 1, ligne 38.—Retranchez les mots " à cin-
" quante louis courant."

Retranchez le Cavalier.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Hale reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

M. Petrie, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération certaines Résolutions qui seront proposées, ayant pour objet de porter au compte du Revenu Consolidé, l'Administration de la Justice Criminelle dans le *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier comme suit :—

1. **Résolu**, Que ce Comité est d'avis que les Frais de l'Administration de la Justice Criminelle dans le *Haut-Canada*, ci-devant soldés par des taxes locales, soient défrayés à l'avenir à même le Revenu Consolidé, en la manière suivante, savoir :—

- Un tiers durant l'année 1846.
- Deux tiers durant l'année 1847.
- Et ensuite en totalité.

2. **Résolu**, Que ce Comité est d'avis que les items suivans de dépenses seront considérés comme étant compris sous les mots " Administration de la Justice Criminelle," savoir :—

GREFFIER DE LA PAIX.

Pour fournir annuellement des Listes de Constables au Shérif ou Coronaire..

Dresser des Listes conformément au Statut 4 et 5 *Victoria*, chap. 3. sec. 32. des personnes rendues habiles par la loi à servir comme Jury, résidant dans les limites de chaque Cour de Division, indiquant le lieu de résidence et la qualité de chaque personne, y compris le certificat et la transmission de la liste au Greffier de chaque Cour de Division..

Copies de Témoignages et Examens fournis aux Prisonniers ou à leurs Défenseurs ou Avocats, lorsqu'ils doivent leur être fournis, et sont requis par la partie ou son Conseil,—4 et 5 *Victoria*, chap. 24. sec. 12 et 23.....

(A être payés par la Couronne ou par la partie qui le demande, suivant la nature du cas.)

Recevoir et filer chaque Rapport (*Presentment*) du Grand Jury,.....

Mettre en accusation, (*arraigning*) chaque Prisonnier ou Défendeur prévenu, et enregistrer la défense,.....

Composer et assermenter le Jury dans chaque cause, soit Criminelle ou autre, qui doit être jugée par un Jury aux Sessions Trimestrielles, et où il n'est pas établi d'honoraires par Statut,.....

Assermenter chaque Témoin de l'accusation dans tous procès par Jury, ou qui doit répondre devant le Grand Jury,.....

Filer chaque Exhibit d'un procès,.....

Addresser le Jury contre le Prisonnier ou Défendeur sur chaque Accusation,....

Recevoir et inscrire chaque verdict d'un Jury dans tous les procès par Jury,...

Enregistrer chaque Jugement ou Sentence de la Cour sur verdict ou confession.

Rédiger et délivrer au Shérif un tableau des Sentences rendues à chaque Cour,....

Copies certifiées des Sentences transmises avec le Prisonnier au Pénitencier après chaque Session,.....

Rédiger le Record de la Conviction ou de l'Acquittement dans toute cause où il sera nécessaire,.....

(A être payés par la Couronne ou par la partie, suivant la nature du cas.)

Libérer un Prisonnier par Proclamation,....

Rédiger et recevoir tout Cautionnement de comparution de la part du Poursuivant, du Défendeur ou du Témoin,.....

Assigner les parties sur leur Cautionnement, et enregistrer leur non comparution,...

Dresser des Listes de Cautionnements forfaits et des Amendes pour être soumises aux Juges de Paix après chaque Session Trimestrielle afin qu'ils soient prélevés,.....

Inscrire tout Ordre des Sessions pour remettre une confiscation et certifier cette inscription,.....

(A être payés par la Couronne ou par la partie à laquelle la confiscation est remise, suivant que les Juges de Paix l'ordonneront.)

Rédiger l'Ordre des Juges de Paix pour confisquer et commencer la procédure,...

Inscrire et résumer sur un tableau (*Roll*) en duplicata les Amendes, *Issues*, *Amerciements* et Reconnaissances forfaites, enregistrées dans chaque Session, certifier ce tableau sous serment et le transmettre au Shérif,.....

Rédiger et délivrer au Shérif le Writ de *Fieri facias et Capias* sur iceux,....

Rédiger et certifier copies du Tableau et Rapport du Shérif, et les transmettre au Receveur-Général,.....

Préparer le Livre d'Ordre des Sessions, déclarer les limites de la Cour de Division, et inscrire les époques et lieux de la tenue des Cours,.....

Faire et transmettre copie d'icelui au Gouvernement,.....

Faire et transmettre copies (avec lettre) au Greffier de chaque Cour de Division des Divisions établies par les Cours des Sessions Trimestrielles,.....

Rédiger les Ordres des Sessions pour changer des limites des Cours de Division.

Préparer et transmettre copie de chaque Ordre au Gouvernement,.....

Préparer et transmettre copies des dits Ordres à chaque Cour de Division affectée par le changement,.....

Pour chaque Copie de Cédules des Cours de Division avec l'Ordre des Sessions pour la publication,.....

Assermenter chaque partie donnant un affidavit lorsqu'il n'est établi aucun honoraire,.....

Résolutions.

A être payés par la Couronne ou par la partie, suivant la nature du cas.

Impression d'un Rapport ordonné.

Bill relatif aux Sociétés d'Agriculture, (B.-C.)

Administration de la Justice, (H.-C.)

Résolutions.

R. Résolutions.

(A être payés par la Couronne ou par la partie pour laquelle l'affidavit est asserrmenté, suivant la nature du cas.)

suévir.

- Avis de nomination aux Juges de Paix adjoints d'Oyer et Terminer.....
- Présence aux Assises.....
- Présence aux Sessions Trimestrielles.....
- Assignation de chaque Grand Jury pour les Assises ou Quartiers de Sessions....
- Assignation de chaque Petit Jury pour les Assises ou Quartiers de Sessions....
- Pour chaque Prisonnier libéré de la Prison, après avoir été emprisonné par Warrant pour avoir son procès aux Assises ou aux Sessions Trimestrielles de la Cour du Maire.....
- Conduire devant le Tribunal chaque Prisonnier pour accusation, procès et sentence, soit que le prisonnier soit condamné, soit qu'il soit acquitté.....
- Dresser le Tableau des Prisonniers qui doivent subir leurs procès aux Assises, copies comprises.....
- Dresser le Tableau des Prisonniers qui doivent subir leurs procès aux Sessions Trimestrielles, copies comprises.....
- Annoucer la tenue des Assises ou Sessions Trimestrielles.....
- Transport des Prisonniers au Pénitenciaire en dans un autre District, et déboursés.
- Arrestation de chaque individu sur un Warrant.....
- Signifier un Subpœna pour la Couronne à chaque personne.....
- Transport des Prisonniers sur prise de corps ou *habeas corpus* à un autre District, et déboursés.....
- Dresser le Rapport sur prise de corps ou mandat d'*habeas corpus*.....
- Prélever les Amendes ou les Reconnaissances confisquées, les frais de route.....
- Mettre à exécution la sentence de mort prononcée par la Cour.....
- Présence lors de l'exécution et surveillance.
- Assignation de chaque Constable pour se rendre aux Assises ou Sessions.....
- Chaque avis à un Magistrat en vertu du Statut 8 Victoria, chap. 14, sec. 6, et frais de route.....
- Conservier un Tableau des Jurés qui ont servi à chaque Cour.....
- Tous déboursés réellement et nécessairement encourus pour la garde des Prisonniers, ou leur translation au Pénitenciaire dans un autre District ou ailleurs, ou pour d'autres objets dans l'exécution des fonctions de son office (non prévus par la loi ni spécifiés ci-dessus)—à être accordés par les Juges de Paix en Session.....

A être payés par la Couronne ou la partie, suivant la nature du cas.

CORONAIRE.

- Precept pour assigner le Jury.....
- Formation du Jury.....
- Assignation des Témoins.....
- Information ou Examen de chaque Témoin
- Recevoir chaque Reconnaissance.....
- Voyage nécessaire pour faire une enquête.
- Faire une enquête et rédiger le procès-verbal.....
- Chaque Warrant.....

CONSTABLE.

- Arrestation de chaque individu sur Warrant.....

Résolutions.

(A être payée par la Couronne ou la partie, suivant le cas.)

Signification des Sommations ou Subpœnas.

- Frais de route.....
- (A être payés par la Couronne ou la partie, suivant le cas.)

- Présence aux Assises ou Sessions.....
- Assister un Juge de Paix dans l'interrogatoire des Prisonniers prévenus d'un crime.....
- Frais de route pour signifier une assignation ou warrant, lorsque la signification n'en a pas été effectuée à la satisfaction des Juges de Paix en Session, et lorsque toutes diligences ont été faites.....
- Conduite des prisonniers à la prison, et déboursés pour leurs transports.....
- Assignation d'un Jury pour enquête.....
- Présence à l'enquête pour chaque jour autre que le premier.....
- Signifier avis de nomination de Constables, lorsque la signification est personnelle.....

A être payé par la Couronne ou la partie, suivant la nature du cas.

JUSTICE AUDIENCIER.

- Proclamation de l'ouverture ou de l'ajournement de la Cour d'Assises et *Nisi Prius*, Oyer et Terminer, délivrance générale des prisonniers, et Sessions trimestrielles.....
- Toute autre Proclamation.....
- Appeler et asserrmenter le Grand Jury....
- Appeler et asserrmenter tout témoin et tout Constable.....
- Appeler et asserrmenter chaque petit Jury...
- Présence aux Assises et Sessions Trimestrielles.....
- Entretien des prisonniers détenus sur accusation criminelle.....
- Une proportion du salaire du Geôlier de chaque prison de District et du salaire des Guichetiers : médicamens, combustibles et autres objets de nécessité pour la prison et les prisonniers détenus sous accusation criminelle.....
- Déboursés pour le transport des prisonniers au Pénitenciaire, et pour mettre à exécution les autres sentences de Cours..

3. Résolu, Que le Comité est d'avis que le montant de ces dépenses devra être examiné, contrôlé, prouvé et approuvé selon les réglemens qu'il plaira au Gouverneur en Conseil d'établir de tems à autre pour cet objet.

Sur motion de l'Honorable M. Cayley, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith,

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question ayant été mise sur icelles, la Chambre s'est divisée sur chaque, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Baldwin, Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, LeBoutillier, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, McConnell, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Price, Robinson, Roblin, Seymour, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Smith, de WENTWORTH, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Thompson, Viger, Williams et Woods.—(44.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chabot, Desautier, DeWitt, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Méthot, Nelson, Scott et Taché.*—(19.)

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative, et

Résolu, en conséquence.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, Qu'il soit permis d'introduire un Bill pour défrayer les dépenses de l'administration de la justice en matières criminelles, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général:

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant la Chambre, "un Etat de tous les Permis accordés pour la coupe des Bois de construction, sur les Terres de la Couronne, dans le Comté de *Saguenay*, contenant les noms des parties auxquelles les dits Permis ont été accordés."

Réponses à des Adresses.

ÉTAT des Permis accordés pour la coupe des Bois de construction, sur les Terres de la Couronne, dans le Comté de *Saguenay* contenant les noms des parties auxquelles les dits Permis ont été accordés, fourni en conformité de la demande de l'Honorable Assemblée Législative, en date du 14 avril, 1846.

Permis pour couper des Bois au Saguenay.

Date.	Noms.	Pièces P. B.	Pièces d'épinette.	Taux.	Montant.
28 juillet, 1843	Geo. McKenzie et A. Tremblay	15000	..	s. d. 0 5	£ s. d. 312 10 0
15 août, do	Thomas Simard	4000	..	0 5	83 6 8
	do	..	4000	0 2½	41 13 4
12 septembre, do	Heli Hudson	..	3500	0 2½	125 0 0
20 octobre, do	William Price et Cie.	44000	..	0 5	36 9 2
15 novembre, do	Adolphe Gagnon	2000	..	0 5	922 18 4
	do	..	3000	0 2½	41 13 4
	do	31 5 0
9 décembre, do	Francis Guay	..	6000	0 2½	72 18 10
22 janvier, 1844	Chas. Turgeon	..	2000	0 2½	62 10 0
9 mai, do	Thomas Jones	20 16 8
— juillet, do	James Gibb	5000	..	0 5	125 0 0
	do	..	3000	0 2½	104 3 4
	do	31 5 0
30 do do	Wm. Price et Cie.	10000	..	0 5	135 8 4
25 septembre, do	Thos. Simard	3000	..	0 5	208 6 3
	do	..	3000	0 2½	62 10 0
	do	31 5 0
9 janvier, 1845	Wm. Price et Cie.	74852	..	0 5	93 15 0
	do do	..	8000	0 2½	1559 8 4
	do do	83 6 8
23 juin, do	F. Boucher	3500	..	0 5	1642 15 10
	do	..	5000	0 2½	72 18 4
26 do do	Wm. Price et Cie.	8100	..	0 5	52 1 8
24 do do	do do	56000	..	0 5	168 15 0
do do do	do do	37000	..	0 5	1166 13 4
do do do	James Gibb	5000	..	0 5	170 16 8
do do do	do	..	500	0 5	104 3 4
do do do	Edward Slevin	24000	..	0 5	5 4 2
					500 0 0
					609 7 6
					£6598 19 9

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, "Copies de toutes les Correspondances, Opinions et Rapports des Juges de la Cour du Banc de la Reine et Juges de Circuit du District de *Québec*, relativement à l'établissement d'une Cour ou Jurisdiction distincte, pour des fins judiciaires dans les Comtés de *Kamouraska* et *Rimouski*, en rapport avec les changemens opérés dans le système de Judicature actuel dans le *Bas-Canada*, pendant les années 1844 et 1845."

Extrait d'une lettre adressée à l'Honorable D. *Daly*, Secrétaire Provincial, par J. C. *Bruneau*, écuyer, Juge de la Cour de Circuit du District de *Québec*, en date du 30 décembre, 1844.

" Il ne me reste plus maintenant qu'à donner le plan qui me semble devoir répondre aux besoins présents et futurs du pays.

Déjà le Comté de *Ottawa* et celui de *Missisquoi* ont demandé d'être formés en Districts séparés; beaucoup d'autres également éloignés des villes de *Montréal* et *Québec* ont droit à la même faveur et l'accepteraient avec joie; il paraîtrait donc nécessaire de subdiviser les deux Grands Districts de *Montréal* et *Québec* pour certains objets de la judicature. Je commence par la Cour d'Appel.

1. Il n'y aurait qu'une Cour d'Appel pour toute la Province du *Bas-Canada*, qui siégerait à la capitale; elle serait présidée par quatre Juges dont deux résideraient à *Montréal*, le Juge-en-Chef, l'un d'eux, et les deux autres à *Québec*; cette Cour réviserait tous les jugemens qui seraient rendus dans les

Bill.

Permis pour couper des Bois au Saguenay.

Cours de Jurisdiction pour Kamouraska et Rimouski.

Correspondance.

Correspondan-
ce.

Cours Supérieures des Districts de *Montréal*, *Québec*, *Trois-Rivières*, *St.-François*, *Gaspé*, et des autres Districts ci-après établis; sur égale division en appel, le jugement de la Cour Inférieure serait confirmé.

2. La Cour Criminelle se tiendrait à *Montréal* par les deux Juges de la Cour d'Appel résidant à *Montréal*; et à *Québec*, par les deux Juges de la même Cour, y résidant. Dans les Districts des *Trois-Rivières* et *St.-François*, la Cour Criminelle serait présidée par deux des Juges des Cours Supérieures de *Montréal* et *Québec*, aidés des Juges résidents de chacune des localités; et à *Gaspé* par un seulement aidé des deux Juges résidents.

3. Il se tiendrait une Cour Supérieure à *Montréal* pour le District de *Montréal*, et présidée par trois des Juges du Banc de la Reine, y résidant, et une autre à *Québec* pareillement présidée par les trois Juges du Banc de la Reine, y résidant. Une pareille Cour se tiendrait dans les Districts des *Trois-Rivières*, *St.-François* et les autres Districts ci-après établis, présidée par deux des Juges des Cours Supérieures de *Montréal*, aidés de chacun des Juges résidents; et à *Gaspé*, par l'un des dits Juges du Banc de la Reine, aidé de deux Juges résidents.

4. Il se tiendrait, dans tous les Districts, un Terme Inférieur et des Cours de Circuits jusqu'à £20; au-dessus de £10, le témoignage sera pris par écrit et un appel sommaire est accordé à la Cour d'Appel de *Montréal* ou *Québec*, suivant le cas.

Le Terme Supérieur prendrait connaissance de toutes les autres demandes.

5. Les Sessions de la Paix seraient présidées dans les Districts de *Montréal*, *Québec*, *Trois-Rivières* et *Gaspé*, par le Commissaire des Banqueroutes de chaque localité et dans les autres Districts par le Juge résident.

6. Il serait détaché du District de *Montréal*, 1^o le Comté de *Ottawa* qui formerait le District de *Ottawa*, dont *Aylmer* serait le Chef-lieu. Il serait formé deux autres Districts du côté Sud du Fleuve *St.-Laurent*, aux extrémités des endroits les plus éloignés de la Ville de *Montréal*.

Il serait pareillement détaché du District de *Québec*, le Comté de *Saguenay* dont la *Malbaie* serait le Chef-lieu, et appelé le District du *Saguenay*; les Comtés de *Rimouski* et de *Kamouraska*, au Sud du Fleuve, formeraient le District de la *Rivière-du-Loup*, dont la *Rivière-du-Loup* serait le Chef-lieu. Il serait appointé un Juge résident pour chacun des nouveaux Districts. Les Termes Inférieurs et Cours de Circuit seraient présidés dans les Districts de *Montréal* et *Québec*, par l'un des Juges du Banc de la Reine et les autres Districts par le ou les Juges résidents.

7. Il serait appointé un Greffier, un Shérif, pour chacun des nouveaux Districts; le premier serait aussi Greffier de la Paix.

Suit le Tableau des Cours:—

1. COUR D'APPEL:—Se tient à *Montréal* trois fois par année pour tous les Districts, présidée par les quatre Juges d'Appel.

2. COUR CRIMINELLE:—Se tient à *Montréal* et *Québec* trois fois par année, présidée dans chaque localité par les deux Juges d'Appel y résidents; et aussi deux fois par année dans les Districts des *Trois-Rivières* et *St.-François*, présidée par deux des Juges du Banc de la Reine et le Juge résident; et à *Gaspé* par l'un des Juges du Banc de la Reine et les deux Juges résidents.

3. TERME SUPÉRIEUR DU BANC DE LA REINE.—Quatre fois par année à *Montréal* et *Québec*, présidée par les trois Juges du Banc de la Reine et de chaque localité; et aussi deux fois par année dans les Districts des *Trois-Rivières*, *St.-François* et *Gaspé*, à la suite de la Cour Criminelle, et présidée par les mêmes Juges; et aussi dans les nouveaux Districts deux fois par année, présidée par deux des Juges du Banc de la Reine et le Juge résident.

Correspondan-
ce.

4. TERME INFÉRIEUR:—Six fois par année dans les Districts de *Montréal* et *Québec*, présidée par l'un des Juges du Banc de la Reine et quatre fois par année dans les autres Districts, présidée par le Juge résident.

5. CIRCUITS:—Deux fois par année, un dans tous les Districts, présidée comme au Terme Inférieur.

6. SESSIONS DE LA PAIX:—Aux époques ordinaires.

Ce qui précède renferme à peu près nos idées touchant le système de Judicature qui conviendrait au Pays. Quoique l'établissement des nouveaux Districts paraissent d'abord faire encourir des dépenses à la Province, ça aura dans mon opinion un effet contraire et dont chacun conviendra aussitôt que le système aura été mis en opération.

Extrait d'une lettre adressée à l'Honorable *D. Daly*, Secrétaire Provincial, par *W. K. M. Cord*, écuyer, Juge de Circuit, District de *Québec*, en date du 1^{er} Janvier, 1845.

CIRCUITS.—Chaque Juge de la Cour du Banc de la Reine ou Juge Résident du District de *Québec* devrait faire une tournée tous les ans; deux de ces tournées devraient avoir lieu pendant que la navigation est libre, savoir du 1^{er} mai au 1^{er} novembre et la troisième à la fin de février. Même juridiction, même droit d'évocation et mêmes termes qu'au Terme Inférieur, etc., etc., etc.

La tournée sur la rive Sud du fleuve ne devrait pas s'étendre au-delà de *Kamouraska*. On devrait établir une Jurisdiction moins étendue que celles de *Montréal* et de *Québec*, dans les parties de la Province, qui, par leur éloignement des dites Cités, en ont absolument besoin.

Je suggérerais *Aylmer*, sur la rivière des *Outaouais*, et les deux places les plus convenables sur la rive Sud du *St.-Laurent*. Si l'on n'approuve pas le système des Cours de Circuits pour le District de *Québec*, je proposerais alors l'établissement de Districts séparés; et je suggérerais la *Rivière-du-Loup*, comme l'endroit le plus central sur la rive Sud du Fleuve *St.-Laurent*, et la *Malbaie*, ou *Murray-Bay*, sur la rive Nord. La Cour devrait être présidée par des Juges Résidents des dits Districts; même Jurisdiction à tous égards que dans la Cour du Banc de la Reine; je proposerais de changer la Loi, telle qu'administrée actuellement, dans les dites Cours et dans la Cour du Banc de la Reine, tant aux termes Supérieurs qu'Inférieurs, et de permettre aux Cultivateurs de prouver leurs réclamations suivant la Loi Anglaise, comme pour les affaires de commerce.

LES SESSIONS DE QUARTIER.—Devraient aussi avoir Jurisdiction dans ces Districts. Il serait peut-être bon que la Cour Civile siègeât en même tems. Ce plan offrirait de grandes facilités aux habitans en général, car tout en veillant à leurs propres affaires, ils pourraient en même tems aider et assister l'administration de la Justice. Il serait extrêmement important de mettre un homme de loi pour présider les Sessions de Quartier. Cela faciliterait d'abord l'Administration de la Justice, familiariserait les Magistrats avec la connaissance des lois criminelles, et les mettrait en état de remplir leurs devoirs avec avantage pour leur pays et honneur pour eux-mêmes. En second lieu, ce plan offrirait une grande économie pour les habitans, en leur épargnant les frais et les dépenses auxquels ils sont maintenant assujétis pour servir comme jurés et se transporter quelquefois à une distance de soixante lieues, sans aucune rémunération.

En troisième lieu, on sauverait par là les frais immenses que coûtent au pays le transport des prisonniers et l'indemnité des témoins. On ne doit pas oublier non plus que la proximité des Cours Criminelle siègeant à certaines périodes fixes, tendraient puissamment à améliorer les mœurs dans les campagnes,

chose absolument nécessaire quand on voit le crime demeurer impuni faute de moyens nécessaires pour le prévenir.

Je suis tout-à-fait opposé au système actuel de juridiction concurrente ; cette juridiction nuit au public et n'est avantageuse qu'aux Messieurs du Barreau, dont les intérêts doivent le céder à l'intérêt public. Comme preuve, je supposerai qu'il y ait 400 marchands à *Montréal*, que ces marchands vendent à 4,000 personnes, et que ces 4,000 vendent à 40,000 ; aux intérêts de qui devra-t-on veiller ? Non pas certes aux intérêts des 400 marchands, mais à ceux des 40,000. Il est vrai qu'il y a une clause dans le Bill actuel, qui, aux yeux d'une personne de peu d'expérience, semble applanir cette difficulté. Il y est dit qu'il ne sera pas accordé au demandeur des frais plus élevés pour les témoins, que s'il avait poursuivi le défendeur dans sa propre localité. Mais presque toutes les causes, dans lesquelles cette question peut s'élever, sont des affaires mercantiles, où il suffit d'un témoin ; et ce témoin est ordinairement le commis du demandeur, qui réside avec lui. Mais le défendeur, à quelque distance qu'il réside, est obligé d'amener et produire ses témoins. D'ailleurs, il est de l'intérêt même du demandeur qu'il y ait le moins de frais possible, car ces frais doivent se payer avant tout ; par conséquent, plus il y a de frais, et moins il a recevoir sur son capital.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.
(Signé) W. KING M'CORD,

Juge de Circuit.

Québec, 1^{er} janvier, 1845.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable Charles Jones, à transporter certain lot de ville, y mentionné, au Président et au Bureau de Police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées," étant lu ;

M. Gowan a proposé, secondé par M. Roblin, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. Jessup a proposé en amendement, secondé par M. Hall, Que le mot "maintenant," dans la dite motion, soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à icelle motion.

La question ayant été mise la sur motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

Le question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et le dit Bill a été lu, en conséquence.

M. Jessup a proposé, secondé par l'Honorable M. Baldwin, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

M. Smith, de *Frontenac*, a proposé, secondé par M. Roblin, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :—

POUR.....11.
CONTRE.....12.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler les obligations des Maîtres et Serviteurs, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Aylwin, M. Stewart, de *Bytown*, M. Macdonald, de *Kingston*, M. Smith, de *Frontenac*, et M. Price, pour

en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture, du Bill pour obliger de donner certaines dimensions aux glaces de diverses chaussées de moulins, qui seront construits sur la Rivière *Moira*, dans le Comté de *Hastings*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. Lantier a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Lantier a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*, a été lu ;

Et plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :—

MONSIEUR L'ORATEUR,

L'Honorable M. Aylwin, l'Honorable M. Baldwin, M. Boutillier, M. Cauchon, M. Chabot, M. Gowan, M. Hale, M. Jessup, M. Lantier, M. Laurin, M. Macdonald, de *Kingston*, M. Méthot, M. Monro, M. Murney, M. Price, l'Honorable M. Robinson, M. Roblin, et M. Stewart, de *Bytown*.

Quorum.

Et à minuit et vingt minutes, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Mardi, 12^o die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Méthot.—la Pétition de Luc Michel Crescé, écuyer, de la Paroisse de *Nicolet*.

Par M. Roblin.—la Pétition de l'Honorable James Crooks.

Par M. Macdonald, de *Glengary*,—la Pétition de John McGillivray, et autres, du Township de *Charlottenburgh* et *Lancaster*, dans le Comté de *Glengary*.

Résolu, Que la Pétition de James Johnston, écuyer, et autres, du District de *Dalhousie*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Johnston, M. Williams, M. Armstrong, M. Hall et M. Price, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. Chabot, secondé par M. Armstrong,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour communiquer à leurs Honneurs les Documents, Témoignages et Preuves sur lesquels sont fondés les Bills respectivement intitulés : "Acte pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de *Québec* ;" "Acte pour pourvoir à l'Eclairage au Gaz de la Cité de *Québec* ;" et "Acte pour fournir de l'Eau à la Cité de *Québec*, et dans les environs," tels que demandés par leurs Messages du onze du présent, et pour les prier de remettre ic eux à cette Chambre.

Ordonné, Que M. Chabot porte le dit Message au Conseil Législatif.

Bill relatif à des Chaussées de Moulins sur la Rivière Moira.

Bill relatif à l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec.

Pétitions présentées.

Pétition de J. Johnston, écuyer, et autres, renvoyée à un Comité.

Bill pour révoquer l'Acte incorporant la Société de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec.

Bill relatif à l'Eclairage au Gaz de Québec.

Bill pour fournir de l'Eau à Québec.

Correspondance.

Bill relatif à un Lot de Ville dans Brockville.

Ordres du jour.

Obligations des Maîtres et Serviteurs.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, secondé par M. *Chabot*,

Incendies à Québec.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement à la destruction des propriétés par le feu dans la Cité de Québec.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Brooks* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Brooks* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR.

Bill relatif aux traverses, (H. C.)

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender un certain Acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le *Haut-Canada*," sans amendement.

Et aussi.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans avec des amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

Bill relatif à la Charte de la Banque du Haut-Canada.

"Acte pour amender un Acte intitulé : 'Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le capital.'"

Bill relatif à la Charte de la Banque du District de Midland.

"Acte pour amender un Acte intitulé : 'Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland* et pour en augmenter le capital.'"

Bill des Ecoles Élémentaires, (H. C.)

"Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*." Et ensuite il s'est retiré.

Message du Gouverneur-Général.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :—

CARTICART.

Chemin de Fer entre Québec et Halifax.

Le Gouverneur-Général recommande à l'Assemblée Législative, de considérer s'il est expédient d'accorder une somme d'argent suffisante pour défrayer les dépenses qu'il faudrait encourir pour faire faire un relevé et une estimation du coût d'un Chemin de Fer depuis Québec, jusqu'aux limites Sud-Est de la Province, qui se joindrait à un Chemin de Fer passant à travers le *Nouveau-Brunswick* et se terminant à *Halifax*; et, aussi, pour se procurer des informations statistiques ou autres qui justifieraient la Législature du *Canada* de co-opérer avec les Législatures des Provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, à l'exécution d'une entreprise d'un intérêt aussi général.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

12 mai, 1846.

(Copie.)

No. 55.

DOWNING STREET,
18 avril 1846.

MILORD.

J'ai l'honneur de vous transmettre la Copie suivante d'une Dépêche, avec les incluses, que j'adresse aussi, par cette malle, au Lieutenant-Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement à l'emploi d'Officiers

du Génie à faire un relevé des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, à travers lesquelles le Chemin de Fer projeté entre *Halifax*, Québec et *Montréal*, pourrait passer.

J'ai, etc.

(Signé) W. E. GLADSTONE.

Au Gouverneur-Général,
le Très Honorable
Comte CARTICART.

DOWNING STREET,

18 avril, 1846.

MILORD.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Dépêche de Votre Seigneurie, en date du 2 avril, No. 22, dans laquelle est incluse une Adresse à la Reine, de la Chambre d'Assemblée de la *Nouvelle-Ecosse*, avec certaines résolutions de la dite Chambre, au sujet du projet d'un Chemin de Fer depuis *Halifax*, jusqu'à Québec et *Montréal*.

Vous conviendrez avec moi, je pense, qu'il n'est pas encore tems de prendre en considération la demande de la Chambre d'Assemblée, que tout argent qui serait voté par la Chambre des Communes pour l'ouverture d'un Chemin Militaire, à travers les Provinces Britanniques de l'*Amérique du Nord*, fût employé à la construction d'un Chemin de Fer.

Lorsque le relevé, qu'il est d'abord nécessaire de faire, aura été complété, je serai prêt à aviser la Reine sur ce qu'il sera à propos de faire, quant à la demande de l'Assemblée que ces fonds soient employés à la construction d'un Chemin de Fer.

Je suis heureux de pouvoir profiter de cette occasion pour vous informer que j'ai recommandé aux Lords Commissaires de la Trésorerie de permettre que des Officiers du Génie soient employés à faire le relevé dans la *Nouvelle-Ecosse*, et les Provinces Britanniques voisines, dont la Chambre d'Assemblée s'est engagée à défrayer les dépenses; et que des instructions ont été données, selon mon désir, par leurs Seigneuries au Maître-Général et au Bureau de l'Ordonnance, qui vont entrer en communication à ce sujet avec leurs Officiers dans l'*Amérique du Nord*. J'inclus dans la présente, pour votre information, copie d'une lettre qui a été adressée, par mon ordre, aux Lords Commissaires de la Trésorerie, et copies de deux lettres adressées par leurs Seigneuries au Bureau de l'Ordonnance; et j'ajouterai que j'espère pouvoir vous faire connaître, sous peu de tems, la décision réfléchie du Gouvernement de Sa Majesté par rapport à ce relevé.

J'ai, etc.

(Signé) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Gouverneur
le Viconte FALKLAND,
etc., etc., etc.

(Copie.)

DOWNING STREET,

16 avril, 1846.

MONSIEUR,

Le projet d'un Chemin de Fer entre *Halifax* et Québec, ayant attiré l'attention Publique dans les Provinces Britanniques de l'*Amérique du Nord*, aussi bien que dans ce Royaume, M. le Secrétaire *Gladstone* a été en communication avec le Gouverneur-Général du *Canada*, et les Lieutenans-Gouverneurs des Provinces concernées dans cette entreprise, au sujet des points préliminaires qu'il est nécessaire de déterminer avant que l'on puisse procéder activement à la construction d'un ouvrage aussi important. M. *Gladstone*, ayant reçu du Lieutenant-Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, par la malle d'hier, une Dépêche contenant une Adresse à la Reine, de la Chambre d'Assemblée de cette province, ainsi que des Résolutions par lesquelles la Chambre s'engage à dé-

Chemin de Fer
entre Québec
et Halifax.

frayer les dépenses d'un relevé des parties de la *Nouvelle-Ecosse* par où l'on suppose que le Chemin de Fer devra passer, m'a ordonné de vous requérir de représenter aux Lords Commissaires de la Trésorerie, que le Gouvernement de Sa Majesté, considérant que l'entreprise projetée est d'un intérêt général aussi bien que Provincial, désire co-opérer avec la Chambre d'Assemblée de la *Nouvelle-Ecosse*, dans l'adoption des mesures préliminaires, dont cette Chambre s'est engagée à défrayer les dépenses. Cependant, il ne faudrait pas que ce relevé fût fait dans la *Nouvelle-Ecosse* seulement. M. Gladstone ne doute nullement que le peuple du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick* ne soit également animé du désir de contribuer à l'ouverture d'une grande ligne de communication, au moyen d'un Chemin de Fer, entre les différentes Provinces, et (quoique les Législatures de ces Provinces n'aient point, au moins que l'on ne sache, adopté des mesures qui correspondent à celles de la Législature de la *Nouvelle-Ecosse*) il croit qu'il ne serait pas convenable, pour cette seule raison, de priver ces deux premières Provinces, de l'avantage que ce relevé doit offrir à la *Nouvelle-Ecosse*. La saison pendant laquelle ce travail peut être fait étant nécessairement limitée, il ne serait pas convenable de reculer l'époque où il doit être commencé; en conséquence, M. Gladstone désire faire sentir aux Lords Commissaires de la Trésorerie la nécessité qu'il y a de faire connaître, immédiatement, au Bureau de l'Ordonnance, l'intention du Gouvernement de Sa Majesté, qu'il soit transmis des instructions, par le prochain Paquebot, à l'Officier Commandant du Génie dans les Provinces Britanniques de l'*Amérique du Nord*, de députer tels officiers de ce corps qui pourront être choisis par le Maître-Général et le Bureau de l'Ordonnance, pour faire le relevé en question.

Je dois dire de plus, que le Bureau de l'Ordonnance doit être spécialement informé que, pour rendre ce relevé utile à l'entreprise projetée, il est nécessaire d'examiner la question où le Port d'embarquement pour l'*Angleterre* serait le plus avantageusement situé, en prenant en considération la convenance publique, les fins d'expédition, et la sûreté générale du Port et du terminus du Chemin de Fer, en tems de guerre.

M. Gladstone espère pouvoir être en état, de concert avec le Maître-Général et le Bureau de l'Ordonnance, de spécifier, avant le départ du prochain Paquebot, les instructions qu'il faudra donner à ces officiers.

J'ai, etc.

JAS. STEPHEN.

C. E. TREVELYAN, écuyer.
etc., etc., etc.

(Copie.)

CHAMBRE DE LA TRÉSORERIE,
17 avril, 1846.

MONSIEUR,

Il m'est ordonné, par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, de vous apprendre, pour l'information du Maître-Général et du Bureau de l'Ordonnance, que la Législature de la *Nouvelle-Ecosse* ayant exprimé le désir d'établir un Chemin de Fer entre *Halifax* et *Québec*, et de se procurer la meilleure opinion quant à la ligne qu'il serait expédient d'adopter, leurs Seigneuries considèrent qu'il est de l'intérêt général aussi bien que Provincial, que la meilleure ligne possible soit choisie; et elles requièrent, en conséquence, le Bureau de l'Ordonnance de fournir à la Législature de la *Nouvelle-Ecosse* l'assistance de tels Ingénieurs qui se trouvent actuellement dans l'*Amérique du Nord*, qu'il croira qualifiés à remplir ce devoir, et de leur ordonner de se mettre immédiatement en communication avec le Gouverneur-Général du *Canada* et les Lieutenans-Gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-*

Brunswick, aux fins de faire tel relevé qui pourra les mettre en état de former un jugement quant à la meilleure ligne qu'il serait expédient d'adopter.

J'ai, etc.

(Signé.)

C. E. TREVELYAN.

Au Secrétaire du Bureau de l'Ordonnance.

(Copie.)

TRÉSORERIE, 18 avril, 1846.

MONSIEUR,

Eu égard à ma lettre, en date du 17 du courant, au sujet du relevé du Chemin de Fer que l'on se propose de construire entre la *Nouvelle-Ecosse* et le *Canada*, il m'est ordonné par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, de vous transmettre, pour l'information du Maître-Général et du Bureau de l'Ordonnance, copie d'une lettre de M. Stephen, en date du 16 du courant, exprimant le désir du Secrétaire de Sa Majesté au Département des Colonies, que le relevé en question s'étende à un système complet de communication entre les Provinces de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*; et donne des informations sur certains points qui méritent une attention particulière; et je dois vous prier d'engager le Maître-Général et le Bureau de l'Ordonnance à envoyer, par la malle qui est sur le point de laisser l'*Angleterre*, des instructions aux officiers du corps des Ingénieurs Royaux, dans les trois Provinces mentionnées plus haut, de prendre immédiatement des mesures effectives pour mettre à effet les vues de M. Gladstone, de concert avec le Gouverneur-Général du *Canada*, et les Lieutenans-Gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

J'ai, etc.

(Signé.)

C. E. TREVELYAN.

R. BYHAM, écr. etc., etc., etc.

CATHCART.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie d'une Dépêche qu'il a reçue du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, lui communiquant la réponse que le Secrétaire d'Etat a reçue, de la Reine, l'ordre de faire à l'Adresse du 26 mars dernier, présentée à Sa Majesté par les "Communes du *Canada* assemblées en Parlement Provincial."

Droit sur le
grain.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

12 mai, 1846.

(Copie.)

No. 56.

DOWNING STREET,

18 avril, 1846.

MILORD,

J'ai reçu, et mis sous les yeux de la Reine, l'Adresse présentée à Sa Majesté "par les Communes du *Canada* assemblées en Parlement Provincial," en date du 26 mars, 1846, et contenue dans ma Dépêche à Votre Excellence en date du 27 du même mois, (No. 30.)

J'ai reçu de la Reine l'ordre de prescrire à Votre Seigneurie, de transmettre à la Chambre d'Assemblée Générale l'assurance du désir et de l'intention qu'a Sa Majesté d'avoir égard à l'intérêt commercial du *Canada*, même dans la considération de mesures qui doivent être regardées comme appartenant spécialement à la condition intérieure du pays et qui peuvent être compatibles avec les justes droits de ses autres classes de sujets.

De plus, j'ai reçu de la Reine l'ordre de déclarer, qu'ayant consulté ses Conseillers confidentiels sur les questions auxquelles cette Adresse appelle son intention, et ayant bien voulu approuver et adopter les opinions qui lui ont été soumises par eux sur ce sujet, Sa Majesté m'a prescrit d'expliquer ses opinions à

Droit sur le grain.

Votre Seigneurie comme comprenant la substance de la réponse que Sa Majesté veut faire à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée.

Quant à la question à laquelle l'Adresse se rapporte immédiatement, le Gouvernement de Sa Majesté est d'opinion que la réduction sur le Blé Canadien de 1s. à 1d. n'aurait pas l'effet que l'Assemblée probablement anticipe et désire. L'usage et une convention plutôt qu'aucun principe abstrait ont établi la règle que, dans les droits de douane de ce pays, un chelin par quartier serait considéré comme la mesure fixe d'un droit nominal ou de registre sur le grain. Le Gouvernement de Sa Majesté s'est engagé envers le Parlement à réduire le droit sur le grain étranger à un taux correspondant avec cette mesure. Et si le Gouvernement de Sa Majesté accordait la demande en question, le résultat ne serait pas l'établissement d'une faveur particulière équivalant à 11d. par quartier en faveur du Grain Canadien de préférence aux Grains Étrangers mais il en résulterait indubitablement que la même réduction serait appliquée par le Parlement aux Grains Étrangers, et qu'une entière égalité entre les deux serait ainsi maintenue. Pour cette raison, le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis qu'il ne serait pas expédient de proposer au Parlement la modification que l'Adresse recommande.

J'ai, etc.

(Signé.) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général
Le Comte CATHCART,
C. C. B.

Département des Terres de la Couronne.

L'Honorable M. Papineau, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'état et organisation du Département des Terres de la Couronne.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice E.E.)

Message du Gouverneur-Général.

L'Honorable M. Cayley, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

CATHCART.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative, un état des revenus et dépenses probables de la Province, pendant l'année se terminant le 31 décembre, 1846, avec une estimation des sommes requises pour le service de la même année; et en conformité des dispositions de la 57^{me} clause de l'Acte d'Union, il recommande les évaluations à la Chambre d'Assemblée.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 12 mai, 1846.

(Pour les Estimations qui accompagnent le dit Message, voir Appendice C.)

Droit sur le Blé et la Fleur.

L'Honorable M. Robinson, du Comité Spécial nommé pour préparer le Projet d'une humble Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, demandant que dans les cas où les lois qui régulent l'admission du Blé et de la Farine étrangers, sur les Marchés Britanniques, seraient modifiées, on veuille bien avoir égard aux intérêts des sujets de Sa Majesté en cette Province, et en faire rapport, a présenté à la Chambre l'Adresse préparée par le dit Comité, laquelle Adresse a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES-GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, assemblées en parlement, prenons respectueusement la liberté de présenter une

Adresse à Sa Majesté, sur un sujet de la plus haute importance pour les habitans de cette Province. Adresse à Sa Majesté.

Nous assurons Votre Majesté, qu'en même temps que nous avons vu, avec une entière satisfaction, le bonheur et la prospérité des habitans de cette Province s'avancer d'un pas ferme et constant dans la voie du progrès, sous l'influence de ce système modéré de protection pour ses principaux produits (le grain et le bois) que Votre Majesté et le Gouvernement Impérial ont bien voulu leur accorder gracieusement jusqu'ici, nous croyons que nous manquerions à notre devoir, tant envers Votre Majesté qu'envers nos constituans, si nous ne représentions pas vivement à Votre Majesté, que nous envisageons avec l'appréhension et la crainte la plus vive, et comme nuisible à la tranquillité et à la prospérité future de cette Colonie, l'adoption du principe de relations commerciales projeté, qui est maintenant le sujet des délibérations du Parlement Impérial.

Nous ne pouvons que craindre que l'abandon de ce principe de protection, qui fait la véritable base du système commercial des Colonies, n'ait l'effet non seulement de retarder les progrès de l'agriculture de ce pays, et d'arrêter sa prospérité croissante, mais encore de diminuer de beaucoup les moyens que nous avons d'acheter les articles manufacturés de la Grande-Bretagne, résultat nuisible également à la Colonie et à la Métropole.

Nous sommes sincèrement reconnaissans à Votre Majesté, pour nous avoir donné les moyens, en garantissant le paiement de £1,500,000, d'entreprendre plusieurs améliorations publiques importantes, qui seront bientôt terminés, et qui sous les loix existantes finiront par rapporter de grands produits; mais si les droits sur les produits étrangers et les produits coloniaux, à leur entrée dans le Royaume-Uni, doivent être assimilés ainsi qu'il est maintenant proposé par le Gouvernement Impérial de sa Majesté, il est à appréhender fortement que les agriculteurs de cette Province seront privés d'une rémunération équitable pour le superflu de leurs produits, et qu'en conséquence, l'augmentation de nos principaux produits sera arrêtée au point de diminuer considérablement les espérances que nous avons formées de voir nos canaux et autres ouvrages publics rapporter autant que nous avons raison de croire.

Nous représentons respectueusement à Votre Majesté, que, situé comme l'est le Canada, avec un climat tellement rigoureux que la moitié de l'année reste à peine pour les communications avec la Métropole par le St-Laurent, les frais nécessaires pour transporter ses produits sur les marchés sont beaucoup plus considérables que ceux qui sont payés par les États-Unis, et que, sans ses mesures protectrices ou quelque autre avantage équivalent, il nous est impossible de soutenir la concurrence avec ce pays.

Il est donc de notre devoir, comme fidèles sujets de Sa Majesté, de signaler ce que nous croyons sincèrement devoir être le résultat des mesures qui ont pour objet d'abolir les lois de protection en faveur du commerce d'exportation au Canada. Premièrement, il tendra à décourager ceux qui s'occupent maintenant d'agriculture d'étendre leurs opérations. Secondement, il empêchera la venue d'émigrés respectables de la Métropole, qui, depuis plusieurs années, se sont établis en grand nombre sur les terres incultes de la Province, et qui, par leur industrie et leur capitaux, ont beaucoup contribué à l'avancement rapide du pays que nous avons déjà signalé. Enfin, il est fort à craindre, que si les habitans du Canada, par suite de l'abolition de toute protection en faveur de leurs produits principaux, trouvaient qu'ils ne peuvent soutenir avec succès la concurrence avec leurs voisins des États-Unis, sur le seul marché qui leur soit ouvert, ils ne commencent naturellement et par nécessité à douter que de rester partie de l'empire Britannique, leur soit aussi avantageux qu'ils l'ont été jus-

Adresse à Sa Majesté.

Adresse à Sa
Majesté.

qu'ici. Ces considérations, nous l'exposons humblement, sont de la plus haute importance tant pour Votre Majesté que pour les habitans de cette Province, et nous espérons que nous n'avons pas besoin d'assurer à Votre Majesté, que tout changement qui tendrait de la manière la plus éloignée à affaiblir les liens qui, pendant si longtemps et dans des circonstances si difficiles, ont rattaché les habitans du Canada au pays qu'ils sont fiers d'appeler leur mère-patrie, serait considéré comme le plus grand malheur qui pourrait leur arriver.

Nous rappelons de plus à Votre Majesté, qu'en même tems qu'en conformité des recommandations du Parlement Impérial, nous avons passé une loi pour abroger tous les droits sur les produits américains traversant notre pays pour l'exportation, le Gouvernement Américain n'a pas accordé un semblable avantage aux habitans de cette Province; mais que des droits, équivalant dans presque tous les cas à une prohibition, sont maintenus rigoureusement par ce gouvernement sur chacun de nos articles entrant dans les ports. Le désavantage dont nous souffrons sous ce rapport est tellement évident que nous prions respectueusement Votre Majesté de vouloir bien ordonner les mesures nécessaires pour entrer en négociations avec le gouvernement des Etats-Unis, pour l'admission de nos produits dans leurs ports, aux mêmes conditions que les leurs sont admis dans ceux de la Grande-Bretagne et de cette Colonie.

Nous prions aussi humblement Votre Majesté de vouloir bien considérer favorablement la justice d'admettre les produits de cette Province, généralement dans les ports Impériaux, en franchise de droits, attendu que les frais d'exportation, est par lui-même toute la protection que nos co-sujets du Royaume-Uni peuvent raisonnablement espérer, en tant qu'il s'agit des importations d'une Colonie située à une telle distance de la Métropole, et avec des ports fermés au commerce pendant une si grande partie de l'année; et nous en appelons avec d'autant plus de confiance à la justice de Sa Majesté sur ce point, que le soulagement que nous demandons, dans cette circonstance, est strictement d'accord avec les principes mêmes sur lesquels les changemens auxquels nous nous opposons sont basés, aussi bien qu'avec l'assurance qui nous a été transmise par le Secrétaire d'Etat de sa Majesté, que c'est le désir du Gouvernement de sa Majesté, que le commerce du Canada puisse se rapprocher sous tous les rapports aussi près d'une entière liberté que les desirs des habitans et les exigences du revenu public pourront le permettre.

En même tems que le sujet sur lequel nous avons aussi appelé l'attention de Votre Majesté, embrasse d'autres points qui exigent la plus sérieuse délibération, et demande la considération la plus favorable de la part des autorités Impériales, les fidèles Communes de Votre Majesté ont cru qu'il était de leur devoir envers Votre Majesté, le Gouvernement Impérial et la Métropole, et envers leurs propres constituans, de ne pas tarder à présenter à Votre Majesté une déclaration de leurs vues sur la partie de ce sujet qui est embrassée dans leur présente Adresse, et à laquelle, tout en renouvelant l'assurance de leur attachement dévoué à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, ils implorent vivement Votre Majesté d'accorder gracieusement votre favorable considération.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Gouvernement de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône, l'humble Adresse de cette Chambre à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, laquelle demande que dans le cas où les lois qui régissent l'admission du Blé et de la Farine étrangers sur les Marchés Britanniques seraient modifiées, on veuille bien avoir égard aux intérêts des sujets de Sa Majesté en cette Province.

Ordonné, Que les dites Adresses à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général soient grossoyées. Adresse à Sa Majesté.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *Robinson*, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Bill des Chemins de Fer.
Votre Comité a pris en considération le Bill pour incorporer la "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Kingston," et y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre. Bill du Chemin de Fer de Montréal et Kingston.

Bill du Chemin de Fer de Montréal et Lachine.
Votre Comité a aussi examiné le Bill pour incorporer la "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine" qui lui avait été renvoyé, et y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Macdonell*, de *Dundas*,

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Lachine, tel que rapporté par le Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Macdonell*, de *Dundas*,

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Kingston, tel que rapporté par le Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain. Bill du Chemin de Fer de Montréal et Kingston.

M. *Boulton*, du Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie d'*Etiobicoke* et *Mono Sixth Line Road*, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier. Bill du Chemin de Fer d'Etiobicoke.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *LeMoine* a proposé, secondé par M. *Murney*, que cinq cents exemplaires du Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'état et organisation du Département des Terres de la Couronne, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre. Impression d'un Rapport ordonnée.

M. *Hall* a proposé, secondé par M. *Macdonell*, de *Kingston*, que les mots "cinq cents" dans la dite motion, soient retranchés et le mot "mille" soit substitué.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division: et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par M. *Macdonald*, de *Kingston*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé: "Acte pour amender un Acte, intitulé: 'Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du Haut-Canada, et pour en augmenter le Capital,'" soient maintenant pris en considération. Bill relatif à la Charte de la Banque du Haut-Canada.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Bill relatif à la Charte de la Banque du Haut-Canada.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

DANS LE BILL.

Ligne 25.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot " et " jusqu'au mot "dettes," dans la ligne 33, inclusivement.

DANS LE PRÉAMBULE.

Ligne 6.—Après le mot " prière " insérez " au montant ci-après mentionné."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Boulton reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informé leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. Macdonald, de Kingston, secondé par M. Hall,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour amender un Acte intitulé : Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de Midland, et pour augmenter le capital," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

DANS LE BILL.

Ligne 34.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot " et " jusqu'au mot " dettes " dans la ligne 40, inclusivement.

DANS LE PRÉAMBULE.

Ligne 7.—Après le mot " prière " insérez " au montant ci-après mentionné."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Macdonald, de Kingston, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. Laterrière, secondé par M. Christie,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour lui transmettre les remerciemens de cette Chambre pour son Message à cette Chambre, du onze du présent, au sujet du grand et funeste incendie qui a récemment eu lieu dans le Comté de Saguenay.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. Méthot ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la translation du siège du Bureau d'Enregistrement du Comté de Nicolet, de l'endroit où il est maintenant situé, à Bécancour.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Méthot ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la translation du siège de la Cour de Circuit et du Bureau d'Enregistrement du Comté d'Yamaska, de La Baie à St-François.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Monro ait la permission d'introduire un Bill pour renverser la sentence prononcée contre Peter Matthews, pour haute-trahison,

et pour empêcher la confiscation de ses biens et effets.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Papineau ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer et établir la ligne de division du Haut et du Bas-Canada, depuis le Fleuve St-Laurent jusqu'à la Rivière des Outaouais.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. Thompson ait la permission d'introduire un Bill pour donner effet aux Lettres Patentes accordées pour des terres, dans le cas où le concessionnaire vient à décéder avant que les dites Lettres Patentes soient faites et parfaites, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. Laurin, secondé par M. Méthot, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toutes correspondances entre le Secrétaire Provincial et le Président du Bureau des Travaux Publics, relativement à une somme d'argent votée par la Législature durant la dernière Session pour la construction d'un pont sur la Rivière-du-Chêne, dans le Comté de Lotbinière.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Hale a proposé, secondé par M. Petrie, Que le tems pour recevoir des rapports de Comité sur les Bills Privés soit prolongé jusqu'à Mardi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Chabot, Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne à Jeudi, à dix heures du matin.

La question étant mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet des édifices à construire pour les Cours Supérieures de Justice, dans le Haut-Canada, soit renvoyé au Comité de toute la Chambre sur les Subsidés accordés à Sa Majesté.

M. Lanier, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour obliger de donner certaines dimensions aux glaciés des diverses chaussées de Moulins, qui seront construits sur la rivière Moira, dans le Comté de Hastings, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Subsidés accordés à Sa Majesté, étant lu ;

Bill relatif à la ligne de division du Haut et du Bas-Canada.

Bill relatif à certaines Lettres Patentes.

Adresse relative au Pont sur la Rivière Du-chêne.

Bills privés.

Ajournement.

Cours supérieurs, (H.-C.)

Bill relatif aux chaussées sur la Rivière Moira.

Subsidés.

Bill relatif à la Charte de la Banque du District de Midland.

Adresse relative à l'incendie du Saguenay.

Bill relatif au Bureau d'enregistrement de Nicolet.

Bill relatif à la Cour de Circuit et au Bureau d'enregistrement d'Yamaska.

Bill en faveur de Peter Matthews.

Subsides.

L'Honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'Honorable M. LaFontaine, Que cette Chambre ne peut pas reconnaître l'existence d'un droit constitutionnel de la part de la Couronne ou du Parlement du Royaume-Uni, d'octroyer ou approprier aucune somme d'argent prélevée sur les sujets de Sa Majesté en cette Province, de quelque manière que ce soit, sans le libre consentement de ses Représentans, assemblés en Parlement Provincial, et, maintenant qu'elle est sur le point de délibérer sur l'octroi d'une liste civile à Sa Majesté, la Chambre proteste solennellement contre le pouvoir qu'on s'est arrogé, d'insérer un tel octroi et appropriation dans l'Acte du Parlement Impérial pour la réunion des ci-devant Provinces du Haut et Bas-Canada.

L'Honorable M. Cuyley a proposé en amendement, secondé par l'Honorable M. Moffatt, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion soient retranchés, et les suivans substitués: "L'appropriation des deniers prélevés sur les sujets de Sa Majesté en cette Province ne peut constitutionnellement se faire que par leurs Représentans assemblés en Parlement Provincial; et quoique les circonstances particulières dans lesquelles le Canada se trouvait placé, à l'époque où l'Acte du Parlement Impérial, intitulé: 'Acte pour réunir les Provinces du Haut et Bas-Canada,' a été passé, aient pu faire qu'il fût expédient alors d'approprier la liste civile y contenue, cette Chambre proteste solennellement que cette appropriation ne devra pas être invoquée comme un précédent à l'avenir, comme une appropriation des Revenus Publics du Canada, par aucune autre autorité que celle de la Législature de cette Province."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division:—

POUR.....28

CONTRE.....23

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, en conséquence.

La Chambre s'est alors formée en Comité sur les Subsides accordés à Sa Majesté.

M. Laurin a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Laurin a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

G. H. Ryland,
éc.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération l'Adresse à Sa Majesté, demandant que les réclamations de George H. Ryland, écuyer, telles qu'établies et représentées, puissent être prises en la plus favorable considération de Sa Majesté, étant lu;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre la dite Adresse en considération.

Et la dite Adresse, ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du trône, l'humble Adresse à Sa Très-Excellente Majesté la Reine, la dite Adresse demandant que les réclamations de George H. Ryland, écuyer, telles qu'établies et représentées, puissent être prises dans la plus favorable considération de Sa Majesté.

Ordonné, Que les dites Adresses à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient grossoyées.

59

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Viger, secondé par l'Honorable M. Duly, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 13° die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions présentées.

Par M. Christie,—la Pétition de Charles Turgeon, écuyer, de la Cité de Québec.

Par M. Dickson,—la Pétition de Rowley Kilborn, et autres, de Clinton, dans le District de Niagara.

Par M. Brooks,—la Pétition du Révérend J. Taylor, et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans Eaton, dans le Diocèse de Québec.

Par l'Honorable M. LaFontaine,—la Pétition du Révérend C. T. Caron, et autres, de la Paroisse de St.-Martin.

Un Bill grossoyé, pour obliger de donner certaines dimensions aux Glacis des diverses chaussées de moulins qui seront construits sur la Rivière Moira, dans le Comté de Hastings, a été lu pour la troisième fois. Bill relatif aux chaussées de Moulins sur la Rivière Moira.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour obliger de donner certaines dimensions aux Glacis des diverses chaussées de moulins qui seront construits sur la Rivière Moira, et ses tributaires, dans le District de Victoria."

Ordonné, Que M. Murney porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:— Pétitions lues.

De Flavien Vallerand, de la Cité de Québec, demandant le paiement de son salaire comme Greffier du Conseil Municipal de Richelieu.

De L. M. Cressé, écuyer, et autres, le Conseil Municipal de la Paroisse de St.-Jean-Baptiste, de Nicolet, demandant que les deniers provenant des Licences d'Auberges soient payés entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la Paroisse sans les formalités maintenant requises par la Loi; et qu'il leur soit permis de recommander telles personnes qu'ils jugeront propres à obtenir des Licences, et d'en régler le nombre.

De J. B. Bernardin, et autres, du Township de Kingsey, dans le District de St.-François, demandant une allocation pour améliorer un certain chemin dans le dit Township.

D'Alexander M'Leod, de Stamford, demandant justice et rémunération pour les injustices et les pertes qu'il a souffertes par suite d'un faux emprisonnement que lui a fait subir le Gouvernement des Etats-Unis, en 1841.

Du Révérend Messire LeBourdais et autres de la Paroisse de St.-Antoine, de la Rivière-du-Loup, dans le District des Trois-Rivières, demandant que les lois existantes relatives aux Chemins d'Hiver ne soient point révoquées.

Pétitions lues.

De *William Smith*, et autres, du Township de *Gloucester*, dans le District de *Dalhousie*, demandant l'ouverture d'un chemin depuis la ville de *Bytown*, jusqu'au Fleuve *St-Laurent*, à travers le Comté de *Dundas*.

De *George Watson*, et autres, du Township de *Sarnia*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé.

De *Henry Burnett*, et autres du Township d'*Oxford*, et ses environs, demandant que le Chemin de Madriers projeté pour lier la Rivière *Ottawa* au Fleuve *St-Laurent* suive une certaine ligne, à partir de *Prescott*, afin de passer par le village de *Kemptville*.

Du Révérend *Richard Anderson*, et autres, Membres de l'Eglise-Unité d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Québec*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *N. Sparks*, et autres, de *Bytown*, demandant qu'il soit pris des mesures pour les remettre en pos-

session de certaines terres, situées dans la dite Ville, et dont le Département de l'Ordonnance s'est emparé, mais qui n'ont jamais servi au public.

Résolu, Que la Pétition de *N. Sparks*, et autres, de *Bytown*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Stewart*, de *Bytown*, *M. Goran*, *M. Macdonald*, de *Kingston*, *M. Brooks* et *M. Johnston*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général:—

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 5 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle: "Un état des noms de tous les officiers employés dans le Bureau du Secrétaire Provincial; la période de leurs services; si c'est d'une manière permanente ou temporaire; combien de temps ils ont été employés, et le montant de leurs salaires respectifs."

Pétitions lues.

Pétition de *N. Sparks*, renvoyée à un Comité.

Réponses à des Adresses.

Bureau du Secrétaire Provincial.

ÉTAT des noms de tous les Officiers employés dans le Bureau du Secrétaire Provincial; la période de leurs services,—si c'est d'une manière permanente ou temporaire; combien de temps ils ont été employés; et le montant de leur salaires respectifs; préparé en conformité d'une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 5 mai, 1846.

Bureau du Secrétaire Provincial.

Noms.	Emplois.	Date de la Nomin.	Permanent ou Temporaire.	Salaires.	Remarques.
1 James Hopkirk ...	Assist. Sec. (Ouest)	10 février, 1841	Permanent.	£ 550 0 0	
2 Christopher Dunkin ...	do (Est)	19 Juillet, do		550 0 0	
3 T. D. Harrington ...	Premier Ecrivain	1 novembre, 1832		300 0 0	
4 Grant Powell ...	2e do	Mai, 1839		222 4 4	
5 Thomas Ross ...	3e do	Novembre, 1839		222 4 4	
6 Henry Jariny ...	4e do	28 janvier, 1842		222 4 4	
7 Henry E. Steele ...	5e do	11 août, 1841		175 0 0	
8 W. H. Jones ...	6e do	9 juin, 1842		175 0 0	Temporaire depuis le 26 août, 1841.
9 A. R. Roche ...	7e do	1 avril, 1844	Temporaire.	175 0 0	do 1 août, 1842.
10 C. J. Birch ...	8e do	1 août, 1845		175 0 0	do depuis l'Union.
11 C. St. G. Yarwood ...	9e do	14 mars, 1846		175 0 0	do 4 août, 1845.
12 Sabin Tétin ...	10e do	23 octobre, 1843		175 0 0	
13 W. R. Wright ...	11e do	24 avril, 1844		7s. 6d. p. jour.	Employé en premier lieu à 5s. par jour.
14 P. E. McKeon ...	12e do	5 septembre, do		5s. do	
15 J. L. Alpass ...	13e do	16 février, 1846		5s. do	
16 T. H. Crossdale ...	14e do	21 avril, do		7s. 6d. do	

Les Messagers non compris.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Montréal, 12 mai, 1846.

Revenu Provincial.

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 20 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Inspecteur-Général de mettre devant elle, un état des recettes et dépenses du Revenu Provincial, spécifiant les sources d'où le dit revenu provient, et le montant payé pour chaque branche du service public séparément pour les années 1844 et 1845, le divisant sous les chapitres suivans: Montant de la Dette Publique et intérêt payé sur icelle; Gouvernement Civil; Administration de la Justice; Législature; Pensions; Milice; Education; Société d'Agriculture; Hôpitaux et Institutions de Charité; Travaux Publics; Entretien des Phares; Emigration; Police; Dépenses diverses.

(Pour la dite Réponse, voir Appendice F.F.)

Ordonné, Que la Pétition de *Robert Defries* soit renvoyée au Comité Permanent des Cnotingens.

Pétitions renvoyées à des Comités.
R. Defries.

Ordonné, Que la Pétition de *M. Noël Toussignant*, du Comté de *Lolbinière*; et la Pétition de *Jean Baptiste Laliberté*, Lieutenant dans le Premier Bataillon de Milice du Comté de *Lolbinière*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province.

M. N. Toussignant, et J. B. Laliberté.

Ordonné, Que la Pétition de *John Wilson*, de *London*, dans le District de *London*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *William Hellis*, et autres, du District de *London*.

J. Wilson & Co.

Résolu, Que le Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'état et organisation du Département des Terres de la Couronne, avec les Documents qui l'accompagnent, soient renvoyés à un Comité Spécial composé de *M. Thompson*, l'Honorable *M. Robinson*, *M. Hall*.

Rapport sur le Département des Terres.

M. Williams et M. Chabot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à un Lot de Ville dans Brockville.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour autoriser les Légataires et Exécuteurs Testamentaires de feu l'Honorable Charles Jones, à transporter un certain lot de ville, y mentionné, au Pré-sident et au Bureau de Police de Brockville, pour les fins y mentionnées, " étant lu ;

L'Honorable M. Baldwin a proposé, secondé par M. Taché, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois Mercredi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

Le dit Bill a été alors lu pour la troisième fois. Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Gowan reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Bills des Chemins de Fer.

L'Honorable M. Robinson, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill du Chemin de Fer de Québec et Melbourne.

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la " Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Melbourne, " qui lui a été renvoyé, et y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Melbourne, tel que rapporté par le Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

Bills privés.

M. Hall, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le seizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer l'Institut des Artisans de Toronto, et est convenu d'en faire rapport, sans amendement.

Bill pour incorporer l'Institut des Artisans de Toronto.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer l'Institut des Artisans de Toronto, tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

Incendies à Québec.

M. Brooks, du Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement à la destruction des Propriétés par le feu dans la Cité de Québec, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser l'émission de Débentures sur le crédit de la Province, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas cent mille livres courant, moyennant un intérêt de cinq pour cent ; la dite somme devant être prêtée aux individus dont les maisons et les bâtimens ont été détruits par les derniers incendies à Québec, et qui désirent rebâtir ; les dits prêts ne devant pas excéder l'intérêt de trois pour cent ; pourvu qu'il soit donné des cautions solvables pour le remboursement d'iceux.

Bill

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Taschereau ait la permission d'introduire un Bill, pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de Débentures pour un montant limité, et pour venir au secours de la Cité de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les diverses Loges de la Société dite des Odd-Fellows, à posséder des Biens-fonds et Biens-Meubles dans cette Province, étant lu ;

Bill pour autoriser les Odd-Fellows à posséder des Biens-Fonds.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender certaines Ordonnances et un Acte relatif aux Chemins d'Hiver, dans le Bas-Canada étant lu ;

Bill relatif aux Chemins d'Hiver.

L'Honorable M. DeBleury a proposé, secondé par M. Hale, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. Jobin a proposé en amendement, secondé par M. Lacoste, que le mot " maintenant, " dans la dite motion, soit retranché, et les mots " de ce jour en six mois " ajoutés à icelle motion.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boulton, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Daly, Desautier, DeWitt, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Leterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Méthot, Murney, Nelson, Price, Roblin, Smith, de WENTWORTH, Taché et Viger.—(28.)

CONTRE.

Messieurs Brooks, Colville, Cummings, DeBleury, Foster, Gowan, Hale, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de GLENGARY, McConnell, Moffatt, Petrie, Robinson, Smith, de FRONTENAC, Stewart, de BYTOWN, et Stewart, de PRESCOTT.—(16.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, Maître en Chancellerie :—

Message du Conseil Législatif.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur à Montréal, qui se vouent au soin et à la conversion des Filles " repenties, " sans amendement.

Bill pour incorporer les Dames Religieuses de Notre-Dame du Bon Pasteur.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

" Acte pour incorporer la Ville de Kingston, comme Cité."

Bill pour incorporer la Ville de Kingston.

" Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le Comté de Hastings, dans le Haut-Canada."

Bill relatif à l'enregistrement des titres dans Hastings.

" Acte pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé :

Bill du Chemin de Fer de Toronto et Huron.

" Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à lisses de la Cité de Toronto et du Lac Huron."

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général :—

Réponse à une Adresse.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative.

Pont de la Rivière Delisle.

à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, par l'Officier qu'il appartient " Copie de tout Rapport que le Bureau des Travaux Publics a fait (s'il en a été fait) sur la Pétition de *Léonard Ravarie*, et autres, présentée à la Législature durant la dernière Session, demandant une aide pour construire un Pont sur la Rivière *Delisle*, dans la Paroisse de *St.-Ignace*, du *Côteau-du-Lac*, dans le Comté de *Vaudreuil*."

(Copie.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 23 mars, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous remettre le mémoire ci-joint concernant la construction d'un Pont sur la Rivière *Delisle*, qui a été soumise à mon examen.

Je vous transmets aussi, pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le Rapport, le Plan et les Estimations de l'Ingénieur relativement aux frais qu'entraînera la construction d'un Pont dans la localité en question.

J'ai, etc.
(Signé) T. A. BEGLY,
Secrétaire.

A L'Honorable D.^s DALY,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR,
Montréal, 6 mars, 1846.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 21 novembre, qui contient la Pétition de certains habitans de la Paroisse de *St.-Ignace*, pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Delisle*, et qui m'enjoint de visiter la localité, faire une estimation des frais qu'entraînera la construction de ce Pont, et en faire Rapport, j'ai l'honneur de vous prévenir, pour l'information du Bureau, que j'ai visité le local et fait les études et observations nécessaires pour me mettre en état de fournir les données requises.

L'ancien Pont, dont il est parlé dans la Pétition, est situé à environ un mille du Fleuve *St-Laurent*; dans cet endroit, la Rivière *Delisle*, présente à peu près la même surface qu'au Pont situé au Fort du *Côteau-du-Lac*. Elle a environ cent dix pieds de largeur et sa profondeur varie d'un à quatre pieds. La plus grande élévation des eaux est d'environ cinq pieds.

Le Plan ci-joint est donné dans la vue de construire le Pont avec toute l'économie possible, ayant soin néanmoins de le rendre capable de résister à l'action des glaces et des bois flottans. J'estime le coût de la dépense comme suit :—

Quantités.	Description.	Prix.	Montant.
			£ s. d.
3670 p. cub.	Pin Blanc	8½ d par pd.	129 19 7
6020 p. ang.	Do. Do.	60s. par	
	scié	1000 pd.	18 1 3
1998 lbs.	Chevilles de fer, etc....	6d. par lb.	49 19 9
150 verg. cub.	Pierre pour les piliers et les jetées	2s. p. verge.	15 16 0
	Levée pour les approches, etc.....		25 0 0
			£238 16 7

Le montant total, £238 16s. 7d. comprend le coût de tous les matériaux; mais en supposant que ces matériaux, à l'exception du fer, soient fournis et livrés sur les lieux par les Pétitionnaires, comme ils ont exprimé l'intention de le faire, cette estimation se trou-

verait réduite de £105, environ, laissant £133 16s. 7d. pour le coût de construction. Un Pont avec une seule arche et des piliers de pierres semblables à ceux qu'on trouve sur la même Rivière, au Fort du *Côteau-du-Lac*, coûterait environ £325. Le Pont se trouverait près d'un sentier qui est peu fréquenté, excepté par les habitans de la rive sud de la Rivière *Delisle*, entre le site du Pont actuel et le village de *St.-Polycarpe*, distance de sept milles.

Je vous renvoie la Pétition ainsi que la lettre de M. *Lantier*; et

Je suis, etc.,
(Signé) W. SHANLY.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte y mentionné, et établir le vote au scrutin pour l'élection des Conseillers et Cotiscurs de la Cité de *Montréal*, étant lu; Bill relatif au vote au Scrutin à Montréal.

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité Spécial, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Leslie*, M. *Drummond*, M. *De Witt*, M. *Macdonald*, de *Kingston*, et M. *Hale* composent le dit Comité.

M. *Macdonald*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par M. *Petrie*, Qu'il soit une Instruction au dit Comité de retrancher la partie du Bill qui a rapport au vote au scrutin.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :—

POUR.....26
CONTRE.....23

Ainsi elle a été emporté dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Robert H. Bruce*, écuyer, et autres, habitans résidant sur la *Grande-Rivière*, dans le Comté de *Haldimand*, étant lu; Cours d'eau sur la Grande Rivière.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cummings* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires, (H.-C.)

" mentaires dans le *Haut-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu comme suit :—

Feuille 17, ligne 1^{re}—Après le mot " Ecole " insérez " et de toute Ecole Elementaire de District."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau; et la question ayant été mise sur icelui, il a passé dans la négative.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, M. *Macdonald*, de *Kingston*, et M. *Price*, pour préparer et rédiger des Raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre ne concourt pas à l'amendement fait par leurs Honneurs au Bill intitulé : " Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Elementaires dans le *Haut-Canada*."

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rédiger les Raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre ne concourt pas à l'amendement fait par leurs Honneurs au Bill in-

Bill des Ecoles
Elémentaires,
(H. C.)

titulé : " Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Elementaires dans le Haut-Canada." a fait rapport que le Comité avait préparé les dites Raisons, lesquelles Raisons ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre ; et elles sont comme suit :—

1°—Parce que le dit amendement aurait l'effet de permettre aux enfans des diverses Ecoles d'Arrondissement d'Ecoles d'assister à une Ecole séparée.

2°—Parce que la part du Fonds des Ecoles revenant à la dite Ecole séparée sera réglée par le nombre d'enfans assistant à telle Ecole séparée, proportionnellement au nombre d'enfans dans l'arrondissement où se tient la dite Ecole.

3°—Parce qu'il en résultera qu'un seul arrondissement d'Ecoles aura à supporter le poids de l'instruction des enfans qui résident non seulement dans ses limites, mais aussi des enfans des autres arrondissemens d'Ecoles, fréquentant la dite Ecole séparée, sans l'aide des autres arrondissemens, ou sans aucune part des deniers affectés au soutien des autres arrondissemens d'Ecoles.

4°—Parce qu'il est très douteux, à moins qu'on ne fasse quelque autre modification au Bill, que les Syndics de l'arrondissement d'Ecole, dans lequel se tient la dite Ecole séparée puissent faire une répartition suivant le Bill et la faire payer aux parens des enfans des autres arrondissemens de celui dans lequel se tient la dite Ecole séparée.

Résolu, Qu'il soit demandé une Conférence à l'Honorable Conseil Législatif, aux fins de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir à l'amendement fait par leurs Honneurs au Bill, intitulé : " Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Elementaires dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général Draper se rende au Conseil Législatif, et demande la dite Conférence.

Bill relatif aux
Actes Notariés,
(B.C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire disparaître tous doutes, quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documens, exécutés par des Notaires dans le Bas-Canada, et pour assurer les Droits, Titres et Interêts des personnes y concernées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Christie a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Christie a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour in-
corporer
Bytown.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour fixer et définir les limites de Bytown, et établir un Conseil de Ville, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Smith, de Wentworth, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Smith, de Wentworth, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill du Bureau
d'Enregistre-
ment et de la
Cour de Lot-
binière.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill, pour pourvoir à la translation du Siège de la Cour de Circuit du Comté de Lotbinière, de Ste.-Croix à Lotbinière, et du Bureau d'enregistrement du dit Comté du lieu de son site actuel, à Ste.-Croix, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill relatif à l'exécution et à la conservation de la preuve légale de certains mariages irrégulièrement contractés, antérieurement à une certaine date y mentionnée, devant les Juges de Paix, ou autres personnes, dans le District Inférieur de Gaspé, et qui ont été ratifiés depuis par la Législature du Bas-Canada, mais dont il n'a pas été conservé de registre ni records, et pour les constater par un registre, ainsi que certaines Naissances ou Baptêmes et Sépultures dans le dit District, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Thompson a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Thompson a fait rapport, que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

M. Chabot a proposé, secondé par M. Taché, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :—

Pour.....13.

Contre.....10.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et **Ordonné,** en conséquence.

Alors, sur motion de M. Chabot, secondé par M. Cauchon,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, die 14° Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. Robinson,—la Pétition de R. C. Gapper, et autres, de Yonge Street, et ses environs, dans le District de Home.

Par M. Macdonald, de Kingston,—la Pétition de William Winder, et autres, Officiers et Clercs de l'Assemblée Législative.

Par l'Honorable M. Aylwin,—la Pétition de Donald Cameron, de Thorah, dans le District de Home.

Par l'Honorable M. De Bleury—la Pétition de Dame Margaret E. V. Reeves, épouse de Thomas Metzler, et autres, de la Rivière St.-Pierre, dans la Paroisse de Montréal.

Par M. Boulton—la Pétition du Conseil de Kin'gs College, à York, maintenant Toronto.

Un Bill grossoyé, pour pourvoir à la translation du siège de la Cour de Circuit du Comté de Lotbinière de Ste.-Croix à Lotbinière, et du Bureau d'Enregistrement du dit Comté du lieu de son site actuel à Ste.-Croix, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Laurin porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains Actes, Instrumens, et Documens, exécutés par des Notaires dans le Bas-Canada, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Tasche-reau porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill des maria-
ges à Gaspé.

Ordres du
jour remis.

Pétitions pré-
sentées.

Bill relatif au
siège de la
Cour de Cir-
cuit et du
Bureau d'En-
registrement
de Lotbinière.

Bill relatif aux
Actes Nota-
riés, (B.-C.)

Pétitions lues. Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Luc Michel Cressé*, écuyer, de la Paroisse de *Nicolet*, demandant le remboursement de certaines sommes d'argent qu'il a payées pour certaines Lettres Patentes.

De l'Honorable *James Crooks*, demandant une indemnité pour la perte d'un vaisseau, sur le *Lac Ontario*, pendant la dernière guerre.

De *John McGillivray*, et autres, des Townships de *Charlottenburgh* et *Lancaster*, dans le Comté de *Glangary*, se plaignant de certains abus qui existent dans le Département des Postes de ce Comté, et demandant justice.

Pétitions renvoyés à des Comités. Sur motion de *M. Macdonald*, de *Kingston*, secondé par l'Honorable *M. Robinson*,

W. Winder, et autres. Ordonné, Que la Pétition de *William Winder*, et autres, Officiers et Clercs de l'Assemblée Législative, demandant qu'il soit fait une Enquête sur la nature et l'étendue de leurs services et le montant de leurs rémunérations, soit maintenant lue, et que la Règle de cette Chambre du vingt-huit de Juin 1841, soit mise de côté par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

A. M'Lood. Résolu, Que la Pétition d'*Alexandre M'Lood*, de *Stamford*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Dickson*, *M. Gowan*, *M. Price*, *M. Hall* et *M. Cummings*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Boulton*, secondé par l'Honorable *M. Robinson*,

Conseil de King's College. Ordonné, Que la Pétition du Conseil de *King's College* à *York*, maintenant à *Toronto*, demandant à être entendu par Conseil à la Barre de la Chambre, au sujet des Bills relatifs au dit Collège, et qu'un délai lui soit accordé pour se préparer à cet effet, soit maintenant lue, et que la Règle de cette Chambre, du vingt-huit de Juin 1841, soit mise de côté par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Adresse à Sa Majesté. L'Honorable *M. Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à *M. l'Orateur* et à la Chambre, que leur Adresse à la Reine, qui demande que dans le cas où les lois qui régissent l'admission du Blé et de la Farine étrangers sur les Marchés Britanniques seraient modifiées, on veuille bien avoir égard aux intérêts des sujets de Sa Majesté en cette Province, et leur Adresse à la Reine, qui demande

Droit sur le Blé, etc. que les réclamations de *George H. Ryland*, écuyer, telles qu'établies et représentées, puissent être prises en la plus favorable considération de Sa Majesté ; et aussi les Adresses à Son Excellence, pour la prier de vouloir bien transmettre les dites Adresses au Gouvernement de Sa Majesté, afin qu'elles soient mises au pied du Trône, avaient été présentées à Son Excellence ; auxquelles il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettra les dites Adresses en Angleterre, afin qu'elles soient mises au pied du Trône.

G. H. Ryland, etc.

Bills privés. *M. Hale*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le dix-septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill relatif à l'éclairage au Gaz de Montréal. Votre Comité a pris en considération le Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de Gaz à *Montréal*, et y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Il a aussi examiné le Bill pour autoriser la Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de *Montréal* (Sœurs-Grises, à vendre et aliéner leur propriété située à la *Pointe-à-Callière*, et à placer le produit de la vente sur d'autres propriétés immobilières, et l'a adopté sans y faire d'amendement.

Bill en faveur des Sœurs de la Charité de Montréal.

M. Smith, de *Wentworth*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et à ériger la dite Ville en Cité, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Bill pour incorporer la Ville d'Hamilton.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

L'Honorable *M. Moffatt*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages, en certains cas, dans le *Bas-Canada*," et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Bill pour faciliter le partage des terres, etc. (B.-C.)

Votre Comité a consulté le dit Bill ainsi que les témoignages qui sont annexés à ce rapport, et il a agréé certains amendemens, qu'il prend la liberté de soumettre à votre Honorable Chambre, comme suit :—

Rapport.

Feuille 2, ligne 18.—Retranchez "deux" et insérez "douze."

3, " 35.—Après la quatrième Clause insérez la Clause A : " Et qu'il soit statué qu'il sera loisible à la dite Cour du Banc de la Reine, sur la Pétition et les demandes en intervention susdites, de renvoyer, du consentement des parties, en aucun tems avant le jugement final, la matière en contestation sur la pétition et les demandes en intervention, ainsi que la répartition à la décision de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties et le troisième par la Cour ; lesquels dits arbitres auront droit d'interroger des témoins sur la matière à eux soumise, après que les dits témoins auront prêté serment devant aucun des Juges de Paix de Sa Majesté, pour le district de *Montréal* (lesquels sont par le présent autorisés à administrer le dit serment,) et aussi d'interroger aucune des parties sous serment, sur la matière en contestation si les dits arbitres ou deux d'entre eux le jugent nécessaire et convenable, (et tout Juge de Paix de Sa Majesté est par le présent autorisé à administrer le dit serment) ; et l'arbitrage ou la décision des dits Arbitres ou deux d'entre eux sur la matière soumise à leur examen, comme susdit, sera final et définitif."

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

Jeu*di*, 7 mai, 1846.

Sir James Stuart, Baronnet, est appelé, et interrogé ; il transmet l'exposé suivant :—

Rapport.

Parmi les premières concessions que la Couronne fit, dans le *Bas-Canada*, des terres incultes, se trouvent les Townships de *Dunham*, *Bolton* et *Brome*, et je crois même que ces concessions furent les premières qui furent faites par les lettres patentes qui érigeaient les Townships ; on voit que ces terres y sont accordées à un chef (*Leader*) comme on l'appelait alors, et à ses associés comme Tenanciers en commun, transportant ainsi ces terres à tous les Concessionnaires conjointement sans qu'aucun d'eux n'ait d'intérêt distinct, et les obligeant à se les partager entre eux avant de pouvoir en retirer aucun bénéfice. Je crois qu'il n'y a que dans ces trois occasions que l'on adopta cette manière, qui offrait tant de difficultés et d'inconvéniens, de concéder des terres que les Concessionnaires devaient posséder comme tenanciers en commun ; dans toutes les concessions que la Couronne fit subséquemment on rendit les Concessionnaires seuls solidaires des lots de terres qu'ils devaient posséder. Je produis maintenant une Copie authentique des lettres patentes qui érigent le Township de *Bolton*, qui font voir que le Township a été érigé en vertu de lettres patentes, datées le 19 août, 1797 ; et que les cinq-septièmes du Township formant 62621 acres, 1 quart et trente perches, furent concédés à *Nicolas Austin*, le chef (*Leader*) et ses cinquante-quatre associés qui y sont nommés, leurs hoirs et ayans-cause, comme tenanciers en commun, en franc et commun socage, depuis l'époque où ces lettres patentes furent émanées jusqu'à ce jour, c'est à dire près d'un demi-siècle. Les Concessionnaires primitifs ou leurs représentans légaux ne se sont point encore partagés ces terres entr'eux, et ces derniers continuent toujours à les posséder comme tenanciers en commun, les Concessionnaires primitifs étant tous morts à l'exception d'un seul, me dit-on. En raison du nombre de décès qui pendant ce long espace de tems ont eu lieu parmi les individus qui avaient des droits dans ces terres, soit en vertu de lettres patentes, soit en vertu de titres qu'ils avaient obtenus entr'eux, et aussi en raison du grand nombre de mutations qui ont eu lieu par voie d'héritage, testament, vente ou autres titres qui ont de tems à autre changé les droits de chacun d'eux, il est devenu impossible de pouvoir constater par aucune mesure extra-judiciaire sur quels individus sont dévolus ces droits de propriété, aux fins de les rendre par les procédés ordinaires de la loi, défendeurs dans une action en partage : nécessairement il y en a un grand nombre qui ne se connaissent pas les uns les autres, et ne résident pas tous dans la même juridiction, et quelques-uns d'eux, il est probable, résident hors les limites du *Bas-Canada*. Il est, en conséquence, impossible d'effectuer un partage entre les personnes qui ont des droits sur la terre en question au moyen d'une action intentée dans les formes ordinaires, par un bref d'assignation et la signification de ce bref à tous et chacun les défendeurs. On doit nécessairement y substituer quelque autre forme pour faire comparaître des parties devant la Cour qui ordonne le partage, et cette forme à substituer serait un avis public qui serait affiché dans les limites du Township et publié pendant un certain tems, dans quelque papier-nouvelle du district et des autres districts du *Bas-Canada*. L'état d'incertitude où sont les droits de propriété dans ce Township a continuellement causé, depuis que les lettres patentes ont été émanées, des torts et aux particuliers et au public ; les vrais propriétaires n'ont pu jouir de leurs propriétés et les améliorer, ou n'ont pu prévenir ou ôter à des possesseurs frauduleux la possession dont ils s'étaient emparé parce qu'il était impossible de les réunir tous comme demandeurs dans une action intentée à cette fin ; cela pour les particuliers des dommages et des pertes sérieuses et qui se renouvellent tous les jours. Quant à ce qui regarde le public, l'établissement et l'avancement de ce Township ont éprouvé des dommages et des retards, et tous les pays voisins qui sont peuplés et avancés d'une manière considérable ont beaucoup

souffert de l'état délabré où se trouve ce Township. Rapport. Quant aux intérêts publics et privés, il est devenu indispensablement nécessaire que la Législature intervienne pour donner les moyens de faire comparaître les parties intéressées devant une Cour afin d'en venir à un partage. Je suis l'un des tenanciers qui possèdent en commun les terres qui ont été concédées par les lettres patentes mentionnées plus haut. Je tiens ces droits en vertu de transports à moi consentis par quelques-uns des Concessionnaires primitifs, mentionnés dans les lettres patentes, et je suis en conséquence une des personnes qui éprouvent du dommage par suite du non-partage qui, s'il avait lieu, contribuerait beaucoup à l'établissement et aux progrès de ce Township.

L'Honorable *Paul H. Knowlton*, Membre du Conseil Législatif, est appelé et interrogé ; il transmet le document suivant :—

Je suis propriétaire de terres dans le Township de *Brome*, qui touche d'un côté au Township de *Bolton* ; le premier de ces Townships fut concédé à *Asa Porter* et trente-cinq associés, en vertu de lettres patentes émanées sous le grand Sceau du *Bas-Canada*, en juillet, 1797. Cette concession, à l'instar de celle de *Bolton* et je crois de *Dunham*, fut faite à *M. Asa Porter*, comme chef, et à des associés comme tenanciers en commun. Je connais particulièrement le Township de *Bolton* depuis les trente dernières années. Pendant tout ce tems les terres sont restées indivises, telles qu'elles avaient été concédées ; on n'en a jamais fait de partage ; tous les Concessionnaires primitifs sont morts à l'exception je crois d'un seul qui survit, mais qui, en raison de son âge et de ses infirmités, est aujourd'hui en enfance. Les représentans des Concessionnaires sont devenus, comme on devait s'y attendre, extrêmement nombreux, à tel point qu'il est impossible de les nommer et de dire quand et comment ils ont acquis ces droits, et l'on ne sait pas combien il en réside hors du District de *Montréal* et où ils résident. L'un des propriétaires actuels des terres dans *Bolton* est un *M. Matthew*, qui réside à *Durham*, dans le *New-Hampshire* ; il est propriétaire en vertu de titres enregistrés dès 1806, qui lui transportaient une part du Township, de 4000 acres. L'état d'incertitude où l'on était par rapport aux vrais propriétaires de ces terres a engagé un certain nombre de personnes à s'établir sans aucun titre, quelconque dans certaines parties de ce Township, et les propriétaires, ne pouvant se réunir pour intenter une action pour les en chasser, n'ont pris aucune mesure contre eux. La conséquence en a été, que ce Township étant possédé en partie par ces personnes, et, par suite du non-partage, les propriétaires n'ayant aucune partie distincte qu'ils pussent dire à eux en propre, les progrès du Township ont été retardés et la valeur des terres diminuée à tel point qu'elles ont été ces dernières années vendues à un prix moindre qu'elles ne valaient il y a quarante ans. Dans l'état où se trouve actuellement le Township, on ne peut y employer son industrie, ni ses capitaux pour l'améliorer. Sous ces circonstances, les intérêts privés aussi bien que les intérêts publics concernés dans le Township et les améliorations même, dont est susceptible cette partie du pays où se trouve le Township de *Bolton* demandaient hautement que le partage eut lieu ; et tant qu'il ne sera pas effectué, le Township devra nécessairement rester dans cet état de stagnation, avec cette différence cependant, que le désordre et l'immoralité iront croissant par suite de l'absence de droits distincts de propriété sur les diverses parties de ces terres.

Vendredi, 8 mai, 1846.

L'Honorable *Paul H. Knowlton*, Membre du Conseil Législatif, appelé de nouveau et interrogé, répond : *M. Austin* s'est adressé à moi tous les ans, pendant les quatorze dernières années, et même chaque fois qu'il

Rapport.

m'a rencontré aux fins d'en venir aux moyens d'effectuer le partage des terres possédées en Commun dans le Township de *Bolton* ; et quelques jours avant l'ouverture de la présente Session, il vint de nouveau chez moi pour le même objet. Je lui dis alors que j'avais une Pétition de Sir *James Stuart* aux trois branches de la Législature à ce sujet ; je la lui présentai pour obtenir sa signature, il l'examina, et après lui en avoir fait la lecture, il me dit qu'il la signerait de bon cœur, et il la signa en ma présence. M. *Austin* est âgé de 75 ans. Sa demeure est éloignée de la mienne d'environ dix ou douze milles. Je pense qu'il vint chez moi expressément dans le but de m'engager à aviser aux moyens d'effectuer le partage des terres de *Bolton*, il me le dit. M. *Nicholas Austin* est la personne mentionnée dans le document, que j'ai transmis hier, comme étant le seul des associés primitifs survivant ; et je le considère encore capable de conduire ses propres affaires. Je pense que les allégués contenus dans la Pétition de *Osgood Peasley* et autres, du Township de *Bolton*, savoir : que la grande majorité des habitans actuels, dans le Township de *Bolton*, eurent pris possession des diverses terres qu'ils possèdent sous l'assurance que leur donnèrent les associés primitifs ou du moins l'un d'eux, que les terres seraient prochainement partagées et qu'ils en auraient des titres, sont incorrects, au moins en ce qui regarde la plus grande partie de ceux qui ont signé la Pétition ; mais je crois que quelques-unes des personnes qui possèdent aujourd'hui des terres et qui ont signé la Pétition, les possèdent en vertu de titres consentis par les associés primitifs.

John M. Connell, écuyer, Membre du Comité, transmet la lettre suivante :—

Bolton, 6 avril, 1846.

MONSIEUR,

J'ai appris que mon nom était associé à celui de Sir *James Stuart*, dans une Pétition qui demande le partage des terres dans le Township de *Bolton*, parmi les propriétaires du dit Township.

J'ai à faire remarquer que je n'ai jamais lu ou vu la Pétition, mais je donnai permission d'y adjoindre mon nom pourvu que le Township fut partagé de manière à rendre justice à toutes les parties.

Les conditions d'après lesquelles je voudrais qu'il fut partagé, seraient de mettre tous ceux qui prétendent posséder ces terres en vertu d'un titre à l'abri de toute inquiétude et des dépenses qu'ils ont faites sur ces terres. Je vous permets de faire usage de cette lettre de manière à faire voir de quelle manière j'entends que ces terres soient partagées (si la Pétition ou le Bill vient devant la Chambre avec d'autres conditions que celles mentionnées plus haut.)

Je suis, avec respect,

NICHOLAS AUSTIN.

John M. Connell, écuyer.

Jeudi, 14 mai, 1846.

John M. Connell, écuyer, un des Membres du Comité étant interrogé, répond :—Le Township de *Bolton* fut octroyé en l'année 1795, à *Nicholas Austin* et à cinquante-quatre autres associés ; ces associés s'engagèrent à rétrocéder au dit *Nicholas Austin* chacun 1000 acres sur les 1200 acres auxquels ils auraient droit chacun, comme prix des dépenses qu'il avait encourues pour obtenir la Charte du Gouvernement, et pour avoir fait l'arpentage du Township ; cependant bien peu d'entr'eux remplirent cet engagement, mais vendirent leurs droits à des spéculateurs, et laissèrent le pays ; ces spéculateurs achetèrent les droits des associés pour une bagatelle ; ils n'ont fait ni chemins ni abatis, et n'ont rien fait pour changer ces lieux sauvages en campagnes fertiles et abondantes. Il y a, je crois, environ un quart du Township qui se trouve habité ; ces habitans avant de prendre possession de leurs terres eurent à traverser des bois de trente à quarante milles

et à travers un pays couvert de montagnes et de marais. La plupart de ceux qui ont des titres les tiennent directement soit des associés soit de leurs représentants ; ceux-ci prétendent qu'ils devraient être confirmés dans leurs titres sans qu'il leur en coûte ni troubles ni frais, ce qui me paraît très raisonnable. Ceux qui s'y sont établis sans titres demandent le privilège de rachat ou le droit d'acheter la terre que chacun d'eux occupe, au prix qu'elle valait quand ils vinrent s'y établir, et je considère que leur demande est juste et équitable.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que M. *Dickson* ait la permission d'introduire un Bill, pour incorporer une Compagnie à fonds communs, aux fins d'établir un Chemin de Fer, depuis le Canal *Welland* jusqu'à la Ville de *Niagara*. Bill relatif à un Chemin de Fer du Canal Welland à Niagara.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour indemniser les Petits Jurés des campagnes, des dépenses qu'ils sont obligés de faire pour assister aux Termes Criminels des Cours du Banc de la Reine, ou aux Cours d'Oyer et Terminer, ou aux Sessions de Quartier dans le *Bas-Canada*. Bill pour indemniser les Petits Jurés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de M. *Chalmers*, secondé par M. *Cummings*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les Correspondances entre le présent Locataire des Forges de *St.-Maurice* et le Gouvernement Provincial, au sujet de la vente projetée des dites Forges, et copies de toute Pétitions des personnes employées aux dites Forges, qui peuvent avoir été présentées au Gouvernement. Adresse relative aux Forges de St.-Maurice.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Chalmers*, secondé par M. *Williams*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre une copie du Contrat ou des Contrats, consentis par le Bureau des Travaux Publics, pour la construction du Canal de la *Baie de Burlington*, avec les noms des parties, et les noms des cautions, et le montant donné pour la due exécution des Travaux ; la date de tel Contrat ou Contrats, et s'ils l'ont été d'après des soumissions préalables, ayant été publiquement annoncées dans quelque Papier-Nouvelle, ou autrement, et à quel prix les Travaux maintenant en opération se font. Adresse relative à la Baie de Burlington.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que le premier Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes occasionnées par les troubles durant les années 1837 et 1838, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le premier Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes occasionnées par les troubles durant les années 1837 et 1838, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre. Impression d'un Rapport ordonnée.

Sur motion de M. Macdonell, de Dundas, secondé par M. Scott,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour informer Son Excellence que cette Chambre a voté une Adresse à Sa Majesté, au sujet des Présens annuels donnés aux Sauvages de l'Amérique Britannique Septentrionale, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Principal Secrétaire d'Etat des Colonies, pour être déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse et aussi l'Adresse à Sa Majesté, à laquelle il est référé, soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Moffatt, secondé par l'Honorable M. Robinson.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de Gaz de Montréal, tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser la Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal (Sœurs-Grises), à vendre ou aliéner leur propriété située à la Pointe-à-Calière, en la Cité de Montréal, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières, soit grossoyé.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par l'Honorable M. Cayley,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour remédier à certaines déféctuosités dans l'enregistrement des titres dans le Comté de Hastings dans le Haut-Canada," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit :—

Feuille 1^{re} ligne 45.—Retranchez le mot " Novembre " et insérez le mot " Janvier. "

" 4, " 7.—Retranchez le mot " Novembre " et insérez le mot " Janvier. "

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général Draper reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. MacDonald, de Kingston, secondé par M. Hall,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la ville de Kingston comme Cité," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit :—

DANS LE BILL.

Feuille 2, ligne 39.—Après le mot " Havre " insérez " Pourvu toujours, qu'il ne sera pas loisible au dit Conseil de Ville ou à ses successeurs, de faire ou construire, ou de faire faire ou construire, aucun ouvrage

" ou Bâtisse de quelque espèce que ce soit, dans ou sur aucune partie du dit Havre dont le dit Conseil est investi par les présentes, à moins qu'il ne soit fait ou construit avec l'autorité du Gouverneur de la Province par et de l'avis et consentement du Conseil Exécutif d'icelle, ou avec celle du Commandant-en-Chef des forces de Sa Majesté dans cette Province, ou des Officiers Principaux de l'Artillerie de Sa Majesté.

Bill pour incorporer la ville de Kingston.

Feuille 17, Ligne 6.—Après le mot " Poudre " insérez " appartenant à des particuliers. "

" 24, " 22.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot " maison " jusqu'au mot " aucun " dans la 26^{me} ligne, inclusivement.

" 31, " 6.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot " et " jusqu'au mot " Juin " dans la 9^{me} ligne inclusivement, " et " insérez " et la dite première Election sera tenue le second Mardi du mois qui suivra immédiatement celui de la passation du présent Acte. "

" 33, " 4.—Après le mot " public " insérez " Et qu'il soit de plus statué, que rien de contenu dans le présent Acte ne s'étendra ni ne sera censé s'étendre ou affecter aucun maison, terre, propriété, biens et effets d'aucune espèce, appartenant à Sa Majesté, Ses Héritiers ou Successeurs, qui seront possédés et tenus par aucun Corps Public, Officiers ou Personnes, en fidéicommiss pour les besoins ou services de Sa Majesté, Ses Héritiers ou Successeurs, soit qu'ils soient tenus en pleine propriété ou de quelque autre manière ; pourvu toutefois que la présente Clause ne sera pas censée exempter aucune personne comme susdit non dans le service Naval ou Militaire de Sa Majesté, en possession d'aucune telle propriété en vertu d'un bail, d'être cotisée pour icelle en vertu du présent Acte. "

DANS LE PRÉAMBULE.

Feuille 1^{re}, ligne 9.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot " et " jusqu'au mot " agrandies " inclusivement.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. MacDonald, de Kingston, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Adresse au sujet des Présens faits aux Sauvages.

Bill relatif à l'éclairage au Gaz de la Cité de Montréal.

Bill en faveur des Sœurs de la Charité de Montréal.

Bill relatif à l'enregistrement des Titres dans Hastings.

Bill pour incorporer la Ville de Kingston.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour amender un Acte passé dans la huitième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume* Quatre, intitulé : 'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de *Toronto* et du Lac *Huron*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération,

Et le dit amendement a été lu comme suit :—

Feuille 1^{re}, Ligne 37.—Après le mot "expédient" insérez "Pourvu toujours, que le dit chemin n'ira pas aboutir à un point plus au sud que le *Port Sarnia*, sur la décharge du Lac *Huron*."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Boulton* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning* Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

CONSEIL LÉGISLATIF,
Jeuili, 14 mai. 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée au sujet de l'amendement fait par cette Chambre au Bill intitulé : "Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*," et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables M. *Crooks* et M. *Neilson*, qui rencontreront le nombre de Directeurs que l'usage Parlementaire requiert, immédiatement, dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre Directeurs pour rencontrer les Directeurs nommés par l'Honorable Conseil Législatif, aux tems et lieux fixés, pour tenir la Conférence demandée sur l'amendement fait par leurs Honneurs au Bill intitulé : "Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper*, M. *Gowan*, M. *Price*, et M. *Macdonald*, de *Kingston*, soient nommés directeurs de la part de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Macdonell*, de *Dundas*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre copies de toute Correspondance entre les Commissaires de l'Asile des Lunatiques de *Toronto* et le Gouvernement Exécutif, au sujet des réclamations du Dr. *Rees*, pour une rémunération ultérieure de ses services.

Ordonné, Que la règle de cette Chambre, qui requiert un jour d'avis au sujet des motions, soit mise de côté par rapport à cette motion.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Boulton* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Robinson*, Que le Conseil de King's College soit entendu par conseil à la Barre de cette Chambre, Jeudi prochain, sur les différens Bills introduits qui affectent la Charte et la Dotation de King's College.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

M. *Johnston* a proposé, secondé par M. *Chalmers*, Que cinq cents exemplaires additionnels des dits différens Bills soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

Une Pétition des Syndics des Chemins de Barrières de *Montréal*, demandant que si la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Lachine* est incorporée, elle soit tenue de payer l'intérêt des travaux qui ont été faits sur le Chemin à Barrières de *Lachine*, ou de racheter les débentures qui ont été émises pour la construction des dits travaux, a été présentée à la Chambre par l'Honorable M. *Moffatt*.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par M. *Gowan*,

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit de juin, 1841, soit mise de côté par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* à *Lachine*.

James Johnston, écuyer, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que son intention était de résigner son siège comme Membre de cette Chambre pour le Comité de *Carleton* ; et, en vertu des dispositions de l'Acte de la 7^{me} *Victoria*, chap. 65, il a en conséquence et de suite résigné son siège.

M. *Smith*, de *Wentworth*, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil-de-ville en icelui, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité Permanent des Impressions et de la Reliure, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du Comité ; et, après avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le second Rapport du dit Comité Permanent des Impressions et de la Reliure.

Bill relatif au Chemin de Fer Toronto et Huron.

Un Conseil a été entendu à la Barre sur les Bills relatifs à King's College.

Impression de certains Bills ordonnée.

Chemins à Barrières de Montréal.

Adresse au Conseil Législatif.

Bill des Ecoles Élémentaires, (H.-C.)

Résignation d'un Siège.

Bill pour incorporer Bytown.

Bill pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne, Québec.

Adresse relative à l'Asile des Lunatiques Toronto.

Impressions et Reliure.

Limites des Comtés, etc. (H.-C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui détermine les limites des Comtés et Districts dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Bill des mariages, etc., dans Gaspé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill relatif à l'exécution et à la conservation de la preuve légale de certains mariages irrégulièrement contractés, antérieurement à une certaine date y mentionnée, devant les Juges de Paix, et autres personnes, dans le District Inférieur de *Gaspé*, et qui ont été ratifiés depuis par un Acte de la Législature du *Bas-Canada*, mais dont il n'a pas été conservé de registre ni record, et pour les constater par un registre, ainsi que certaines Naissances ou Baptêmes et Sépultures dans le dit District, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Thompson* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Thompson* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, Que l'amendement suivant soit fait à la quatrième clause du dit Bill :—Après le mot "District," insérez les mots suivans, "et aussi" durant la même période, dans les langues Française et Anglaise, dans la Gazette du *Canada*."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et, les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, DeWitt, LaFontaine, Leslie*, le Procureur-Général *Smith* et le Solliciteur Général *Taschereau*.—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Cayley, Chalmers, Christie, Daly*, le Procureur-Général *Draper, Foster, Gowan, Laterrière, LeBoutillier, Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *Méthot, Moffatt, Robinson, Roblin, Seymour, Smith*, de *FRONTENAC*, *Stewart*, de *BYTOWN*, *Viger* et *Williams*.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Message du Gouverneur-Général.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

CATHICART.

Le Gouverneur-Général recommande à la considération de l'Assemblée Législative la convenance d'adopter des mesures pour autoriser les Commissaires chargés de la construction d'un Asile Provincial pour les Lunatiques, à *Toronto*, de prélever au moyen de débentures une somme n'excédant pas £30,000, et qui ne sera pas portée au compte du Revenu Consolidé ; laquelle dite somme sera garantie par la taxe d'un huitième de denier, établie par la Législature du *Haut-Canada*, pour faire face aux dépenses qu'entraînera la construction du dit Asile.

Hôtel du Gouvernement,

14 mai, 1846.

Bill pour amender les lois qui incor-

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les lois d'incorporation de la Cité de *Montréal*, et pour faciliter la décision des cas dans

lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la Corporation, pourra être mise en question, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Gowan* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Gowan* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour annexer un certain Territoire y désigné au District de *Huron*, étant lu ;

Bill relatif au territoire de Huron.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Macdonald*, de *Dundas*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Macdonald*, de *Dundas*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics, étant lu ;

Bill relatif au Bureau des Travaux Publics.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour diviser la Municipalité d'*Hochelaga* en cinq Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des écoles et à la direction des affaires locales d'icelles, étant lu ;

Bill pour diviser la municipalité d'Hochelaga.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Foster* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Foster* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour contraindre les témoins, dans aucune partie de la Province, à comparaître devant les Cours Supérieures de Jurisdiction Criminelle, étant lu ;

Bill pour contraindre les témoins à comparaître devant les Cours Criminelles.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui amende certaines dispositions de l'Ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de Police dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*, étant lu ;

Bill relatif à la Police de Québec et Montréal.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui détache l'Ile d'*Orléans* du Comté de *Montmorency*, étant lu ;

Bill pour détacher l'Ile d'Orléans du Comté de Montmorency.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Chabot* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Chabot a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Compagnie du Canal Desjardins, à emprunter une somme d'argent pour achever le Canal Desjardins, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. Macdonald, de Glengary, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Macdonald, de Glengary, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyé la Pétition de P. H. Guay, écuyer, et autres, de la Paroisse de St. Joseph, de la Pointe-Lévi, et autres Paroisses dans le Comté de Dorchester, et autre Ordre de renvoi, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Cummings a pris le fauteuil du Comité : et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cummings a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie Manufacturière de Cobourg, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Smith, de Wentworth, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Smith, de Wentworth, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill, pour changer et amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Monro a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Monro a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par l'Honorable M. Robinson, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 15° die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table : —

Par M. Stewart, de Bytown, — la Pétition de James Morris, et autres, de Macnab et Horton, membres de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse ; et la Pétition d'Alexander Wright, et autres, Méthodistes Episcopaux, et autres, de Renfrew.

Par M. Brooks, — la Pétition du Révérend William King, et autres, membres de l'Eglise Etablie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Bury.

Par M. Roblin, — la Pétition de John Richard, et autres, du District de Prince-Edouard.

Par M. Leslie, — la Pétition des Syndics des Chemins à Barrières de Montréal.

Par M. Macdonald, de Cornwall, — la Pétition de John Rykert, écuyer, et autres, de la Ville de Ste-Catherine, dans le District de Niagara ; la Pétition de William Wiley, et autres du Township de Grantham, dans le District de Niagara ; et la Pétition de Peter B. Nelles, et autres, du Township de Grimsby, dans le District de Niagara.

Par M. Woods, — la Pétition de James Read, et Henry S. Larned, de la Ville de Chatham, dans le District de l'Ouest.

Par M. Hale, — la Pétition de W. W. Becket, et autres, de la Ville de Sherbrooke, et des Townships d'Orford et Ascot.

Sur motion de M. Price, secondé par l'Honorable M. Baldwin,

Ordonné, Que la commission émanée pour prendre des témoignages dans l'affaire de l'élection contestée pour le Comté de Middlesex, soit suspendue, le Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition qui se plaint de cette élection, ayant fait un rapport final sur la dite élection contestée.

Sur motion de M. Stewart, de Bytown, secondé par M. Smith, de Frontenac,

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau Writt pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté de Carleton, en remplacement de James Johnston, écuyer, qui a résigné son siège.

Un Bill grossoyé, pour annexer un certain territoire y désigné au District de Huron, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour annexer un certain territoire y désigné, au District de Huron, pour certaines fins."

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte qui amende certaines dispositions de l'Ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de police dans les Cités de Québec et de Montréal, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Taschereau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour contraindre les témoins, dans aucune partie de la Province, à comparaître devant les Cours Supérieures de Jurisdiction Criminelle, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Bill relatif au Canal Desjardins.

Rapport sur la Pétition de P. H. Guay, écuyer, et autres.

Bill pour incorporer la Compagnie manufacturière de Cobourg.

Bill relatif au Grand Chemin de Fer Occidental.

Ordres du jour remis.

Pétitions présentées.

Election de Middlesex.

Nouveau Writt.

Bill relatif au territoire du District de Huron.

Bill relatif à la Police de Québec et Montréal.

Bill pour contraindre les témoins à comparaître devant les cours Criminelles.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Tasche-reau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
Mariages dans
Gaspé, etc.

Un Bill grossoyé, relatif à l'exécution de la preuve légale de certains mariages irrégulièrement contractés, antérieurement à une certaine date y mentionnée, devant des Juges de Paix, et autres personnes, dans le District Inférieur de *Gaspé*, et qui ont été ratifiés depuis par un Acte de la Législature du *Bas-Canada*, mais dont il n'a pas été conservé de registre ni record, et pour les constater par un registre, ainsi que certaines naissances ou baptêmes et sépultures dans le dit District, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit :

“ Acte pour renouveler, pendant un temps limité,
“ un Acte y mentionné, relativement à la preuve
“ et à l'enregistrement de certains mariages so-
“ lemnisés dans le ci-devant District Inférieur de
“ *Gaspé*, antérieurement à l'année mil huit cent
“ vingt-et-un, y compris les baptêmes et sépul-
“ tures.”

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill en faveur
des Sœurs de
la Charité de
Montréal.

Un Bill grossoyé, pour autoriser la Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de *Montréal* (Sœurs-Grises), à vendre ou à aliéner leur propriété située à la *Pointe-à-Callières*, en la Cité de *Montréal*, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit :

“ pour autoriser la Communauté des Sœurs de la
“ Charité de l'Hôpital-Général de *Montréal*
“ (Sœurs-Grises), à vendre ou aliéner leur pro-
“ priété située à la *Pointe-à-Callières*, en la Cité
“ de *Montréal*, et à employer le prix capital de
“ vente en acquisition d'autres biens-fonds et
“ propriétés immobilières.”

Ordonné, Que l'Honorable M. *Moffatt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill en faveur
de la Compagnie
du Canal
Desjardins.

Un Bill grossoyé, pour autoriser la Compagnie du Canal *Desjardins* à emprunter une somme d'argent pour achever le Canal *Desjardins*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Robinson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour in-
corporer
Bytown.

Un Bill grossoyé, pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil de Ville en icelui, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Stewart*, de *Bytown*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
limites des
Comtés et des
Districts.
(H.-C.)

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte qui détermine les limites des Comtés et Districts dans le *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Gowan* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour in-
corporer la
Compagnie
Manufactu-
rière de *Co-
bourg*.

Un Bill grossoyé, pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Cobourg*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Hale* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au
Grand Chemin
de Fer Occi-
dental.

Un Bill grossoyé, pour changer et amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Wentworth*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Charles Turgeon*, écuyer, de la Cité de *Québec*, demandant le paiement de certaines réclamations qu'il a contre le Conseil Municipal.

De *Rowley Kilborn*, et autres, de *Clinton*, dans le District de *Niagara*, demandant que le Bill pour charger de site le chef-lieu du dit District, ne soit pas passé, mais que, dans le cas où il le serait, il soit fixé à *St.-Catherine*.

Du Révérend J. *Taylor*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande dans *Eaton*, dans le Diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit introduit une clause dans tous les Bills incorporant des Compagnies de Chemins de Fer, pour empêcher les chars de voyager le Dimanche.

Du Révérend C. T. *Caron*, et autres, de la Paroisse de *St.-Martin*, demandant qu'un certain Chemin de la dite Paroisse qui doit être macadamisé suive une certaine direction.

Sur motion de M. *Woods*, secondé par M. *Stewart*, de *Bytown*,

Ordonné, Que la Pétition de *James Read* et *Henry S. Larned*, de la ville de *Chatham*, dans le District de l'Ouest, demandant à être indemnisés des pertes qu'il ont souffertes, en accomplissant un certain contrat fait avec le Bureau des Travaux Publics, soit maintenant lue ; et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit juin, 1841, soit mise de côté par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Sur motion de M. *Hale*, secondé par M. *Brooks*,

Ordonné, Que la Pétition de *W. W. Becket*, et autres, de la ville de *Sherbrooke*, et des Townships d'*Oxford* et *Ascot*, demandant que l'appropriation pour l'amélioration du Chemin principal des Townships de l'Est, soit employée d'après l'intention primitive, soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit de juin 1841, soit mise de côté, par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Résolu, Que la Pétition de *James Read* et *Henry S. Larned*, de la ville de *Chatham*, dans le District de l'Ouest, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Woods*, M. *Macdonell*, de *Dundas*, M. *Christie*, M. *Gowan*, et M. *Stewart*, de *Bytown*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétitions ren-
voyées à des
Comités.

J. Read et H.
Larned.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend J. *Taylor*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans *Eaton*, dans le Diocèse de *Québec*, soit renvoyée au Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer.

Rév. J. Taylor
et autres.

M. *Roblin* a proposé, secondé par M. *Stewart*, de *Bytown*, Que la Pétition de l'Honorable *James Crooks* soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Roblin*, M. *Dickson*, M. *Chalmers*, M. *Smith*, de *Frontenac*, et M. *Cummings*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'hon. J.
Crooks.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

M. *Macdonald*, de *Cornwall*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Cornwall*, et y établir

Bill pour in-
corporer la
ville de *Corn-
wall*.

Bill pour incorporer la ville de Cornwall.

un Conseil-de-ville à la place d'un Bureau de Police. a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill et le Rapport.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en ledit Comité.

M. Armstrong a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Armstrong a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné. Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

Bill de Milice.

L'Honorable Procureur-Général Draper, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Bill relatif à la Maison de la Trinité de Québec.

L'Honorable Procureur-Général Smith, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender et refondre les Lois et Ordonnances actuellement en vigueur, relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, aux Pilotes et Pilotages dans le Port de Québec, et au fonds des Pilotes infirmes, et pour d'autres fins, et autre ordre de renvoi, et avec plusieurs instructions au dit Comité, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Rapport.

Votre Comité prend la liberté de faire rapport que les intérêts contradictoires qui doivent être réglés par ce Bill sont d'une importance telle qu'ils ôtent toute possibilité d'obtenir à cette époque avancée de la Session les témoignages nécessaires, sans lesquels il est impossible à Votre Comité de prendre une détermination relativement à ces intérêts divers, et, en conséquence, il recommande que la loi soit maintenant continuée telle qu'elle est; mais qu'elle soit modifiée de manière à ce que le droit de tonnage soit de quatre deniers, et que tous les autres droits sur les bâtimens soient abrogés, et qu'il soit ajouté une clause pour autoriser la Maison de la Trinité à emprunter (en sus de celle de £5,000 déjà autorisée, dont £1,838 ont déjà été empruntés) une autre somme de £8,000 qui devra être employée pour construire un Phare sur le Récif de l'Île Rouge et construire un Bateau-à-vapeur à propulsion, avec l'appareil et les agrès nécessaires, dont le prix ne devra pas excéder £6,000, et une autre clause pour autoriser les Pilotes à former une Association.

M. Lindsay, Trésorier de la Maison de la Trinité de Québec, a soumis au Comité le tableau suivant:—
Montant de Tonnage actuel de 1845. £10,513 19 0
Moins la commission sur la Perception..... 262 17 6

£10,251 1 6

Dépenses annuelles probables de la Maison de la Trinité de Québec, comme il appert par les reçus.... 9,674 2 10

£576 18 8

Dépenses Actuelles, £7,631 15s. 4d.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général Smith ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec, et pour conférer certains pouvoirs à la dite Maison de la Trinité.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable Procureur-Général Smith, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour abroger certains Actes et une Ordonnance y mentionnés qui ont rapport à la Maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions, et autre ordre de renvoi, et avec une instruction au dit Comité, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Bill relatif à la Maison de la Trinité de Montréal.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général Smith ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pendant un tems limité, la loi maintenant en vigueur, concernant la Maison de la Trinité de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

M. Chauveau, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Jean-Baptiste Pagé, et autres, habitans de la Paroisse de l'Ancienne-Lorette et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Chemins à Barrières de Québec.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général Smith ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pendant un tems limité, la loi maintenant en vigueur, concernant la Maison de la Trinité de Montréal.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général Smith ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pendant un tems limité, la loi maintenant en vigueur, concernant la Maison de la Trinité de Montréal.

Rapport.

Le chemin appelé "L'Ornière," depuis le point d'intersection des chemins du côté nord et du côté sud de la rivière St-Charles, qui conduisent au Village des Sauvages à la Jeune-Lorette, y compris le pont construit sur la petite rivière, situé près du Village. 2^o Cette partie du chemin de Ste-Foye, situé entre le point où le dit chemin aboutit au chemin de la Suède ou Suète, jusqu'à la côte du Cap-Rouge. 3^o Le chemin communément appelé La Route de l'Eglise, depuis l'Eglise de Ste-Foye, jusqu'au chemin St-Louis. 4^o Cette partie du chemin à partir du pont construit sur la rivière Montmorency, jusqu'à une distance de quatre milles à l'est du dit pont. Et 5^o cette partie du chemin qui conduit à St-Augustin, depuis la ferme Hough jusqu'à l'Eglise de St-Augustin. La nécessité de macadamiser les dits chemins est démontrée par les minutes des témoignages.

Quant au chemin de la "Route Sainte-Claire," votre Comité est d'avis que si le chemin, depuis le pont Dorchester jusqu'à l'église de Charlesbourg, était ma-

Rapport.

cadamisé selon les dispositions conditionnelles d'un Acte de la dernière Session, dans le cas où le pont *Dorchester* serait acheté par le Gouvernement Provincial, l'amélioration de la dite *Route Sainte-Claire*, deviendrait inutile.

Votre Comité n'a pas encore abandonné l'espoir, ou que le Gouvernement fera l'acquisition du dit pont, ou que les droits de la Couronne seront dévolus et transportés aux Syndics et qu'ils pourront l'acheter; en conséquence, il ne peut recommander, pour le présent, que la *Route Sainte-Claire* soit macadamisée. Votre Comité est d'opinion que, dans le cas où le dit pont serait ainsi acquis ou acheté, le chemin de *Charlesbourg* devrait alors être macadamisé, non-seulement jusqu'à l'église de *Charlesbourg*, mais encore l'espace de quatre milles dans une direction nord à partir de la dite église, et aussi depuis l'église de *Charlesbourg*, dans une direction nord-ouest, jusqu'au Village des Sauvages de la *Jeune-Lorette*, et de là jusqu'au chemin de *L'Ornière*.

Votre Comité est informé que si les Syndics étaient autorisés à emprunter une somme de £20,000 sur la garantie de la Province, cela les mettrait en état de macadamiser les divers chemins et parties de chemins, dont ils ont recommandé l'amélioration, et d'acheter le dit pont de *Dorchester* de ses propriétaires actuels. Le parachèvement des dits chemins, et l'accroissement des péages qui résulterait de l'acquisition du dit pont, augmenterait assez le revenu de la Commission pour exempter la Province, à l'avenir, du paiement de l'intérêt des emprunts déjà garantis. A l'égard des Pétitions qui demandent le déplacement de la Barrière de *Kilmarnock*, votre Comité est d'avis de recommander à votre Chambre d'accéder à la demande des Pétitionnaires, et de permettre que la dite barrière soit déplacée.

Quant aux plaintes qui se sont élevées relativement à la commutation des péages, votre Comité est d'avis qu'il ne pouvait exister aucun doute sur l'interprétation du Statut de la dernière Session, lequel permet clairement la commutation pour chaque voiture; il regrette d'apprendre, cependant, que les billets de commutation aient été émis de manière à créer des doutes et de l'incertitude à cet égard: votre Comité considère que les taux de commutation qui sont de trois piastres pour les voitures d'été de la plus basse classe, et de deux piastres pour les voitures d'hiver, ce qui fait cinq piastres pour l'année, ne sont pas trop élevés. Votre Comité espère qu'à l'avenir les Syndics s'efforceront de prévenir les difficultés de la nature de celles dont l'on vient de parler, autrement leur conduite serait très répréhensible.

Votre Comité est d'opinion que la Législature ne peut remédier à la plupart des abus dont on se plaint ordinairement relativement à l'administration des Chemins à Barrières en général, et que toutes ces matières sont plutôt du ressort du Gouvernement Exécutif, qui est chargé de faire la nomination des Syndics.

Votre Comité ne pense pas que le mode actuel de percevoir les péages soit le mode le plus efficace, mais jusqu'à ce que toutes les améliorations à faire soient terminées, il ne croit pas devoir recommander que les barrières soient données au concours public.

Votre Comité voit avec satisfaction que la réduction des péages, effectuée l'année dernière, n'a nullement diminué les revenus, mais qu'au contraire elle a eu l'effet de les faire augmenter. Comme il s'est élevé des difficultés à propos de quelques items du tarif adopté l'année dernière, votre Comité suggère l'adoption de la cédule suivante, comme étant plus simple dans son opération, et ne devant pas apporter un changement bien matériel dans le montant du revenu:—

Pour chaque carrosse ou voiture à quatre roues, tiré par un cheval ou autre bête de somme,—Six deniers.

Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme,—Deux deniers.

Pour chaque voiture à deux roues, tirée par un cheval ou autre bête de somme,—Trois deniers.

Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme,—Deux deniers.

Pour chaque sleigh, traîne, berline, ou autre voiture d'hiver, tirée par un cheval ou autre bête de somme,—Deux deniers.

Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme,—Un denier.

Pour chaque cheval, jument, poulain, âne, ou mule, avec son cavalier,—Deux deniers.

Pour chaque cheval, jument, poulain, âne, mule, vache, ou tête de bétail, non attelé,—Un denier.

Pour chaque vingtaine de moutons, agneaux, porceaux et cochons,—Cinq deniers.

Votre Comité n'ignore pas les inconvénients qui résultent de l'existence d'un aussi grand nombre de Statuts ayant trait au même sujet; et il regrette que l'époque avancée de la Session à laquelle le rapport annuel des Syndics lui a été soumis, l'ait empêché de faire rapport plus tôt, car il aurait recommandé de révoquer les divers Statuts et Ordonnances qui ont rapport aux Chemins à Barrières de *Québec* et qui sont actuellement en vigueur, et de refondre en un seul Acte toutes les dispositions de ces lois qui ne sont pas incompatibles les unes avec les autres, ainsi que les amendements maintenant suggérés. Votre Comité ose espérer que, lorsque l'occasion se présentera d'amender ces lois de nouveau, cette suggestion sera adoptée.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

9 avril, 1846.

L'Honorable *John Neilson*, Membre du Conseil Législatif, est appelé et interrogé:—

1. Connaissez-vous les trois chemins de *L'Ornière*, *La Misère* et *Ste.-Claire*, dans le Comté de *Québec*?—Oui.

2. Lequel de ces trois chemins pensez-vous qu'il serait le plus avantageux de macadamiser?—Les trois chemins conduisent à peu près au même lieu, mais je crois que la *Route Ste.-Claire*, par la nature du sol, est la plus propre au macadamisage. L'amélioration serait utile aux habitans de *St.-Ambroise*, du *Lac St.-Charles*, de *Valcartier* et de quelques parties de *Stonham* et de *Fossambault*. La *Route Ste.-Claire* est la plus courte, et la plus centrale.

3. Croyez-vous que le chemin qui se trouve entre le chemin du *Cap-Rouge*, et le chemin de *Ste.-Foye*, appelé *Route de l'Eglise*, pourrait être macadamisé à peu de frais, et pour l'avantage du public?—Oui, il pourrait l'être à peu de frais. Ce chemin serait très avantageux pour les habitans de *Ste.-Foye*, de *St.-Ambroise* et de *Lorette*, qui trouvent un marché pour leurs produits dans les *Foulons*. Cette amélioration aurait l'effet d'augmenter considérablement le revenu des barrières, par le nombre des voitures de la Cité qui passeraient alors par les chemins du *Cap-Rouge* et de *Ste.-Foye*.

4. Croyez-vous qu'il soit à propos de déplacer la barrière de *Kilmarnock*?—Oui, je suis informé qu'elle paie à peine ses dépenses, et que cette barrière est une nuisance pour les voyageurs, particulièrement pour les cultivateurs qui se rendent aux *Foulons*.

5. Connaissez-vous quelques abus dans l'administration de la Commission des Chemins à Barrières?—Oui, je sais qu'il existe des abus, par rapport au chemin du *Cap-Rouge*, où je réside: je ne puis rien dire des autres chemins.

6. Avez-vous quelques suggestions à faire, en ce qui concerne la loi des Chemins à Barrières de *Québec*?—Il n'a jamais été permis aux habitans de s'abonner à l'année. Le taux des péages, pour la saison d'été, est très élevé, selon moi. Je pense que les barrières devraient être données au concours et louées, par encan public, au plus haut enchérisseur. Les comptes des recettes et des dépenses devraient être publiés régulièrement tous les ans.

Rapport.

Rapport.

L'Honorable *Louis Massue* est appelé et interrogé :
Réponse à la Question No. 1.—Oui.

Réponse à la Question No. 2.—Comme il y a toute apparence que le chemin de *Charlesbourg* à *Québec*, appelé *Route de l'Eglise de Charlesbourg*, sera macadamisé d'ici à peu de tems, je suis d'opinion que le chemin qui communique de *L'Ancienne-Lorette* à *St.-Ambroise*, appelé *Route l'Ornière*, et marqué en rouge sur le plan maintenant exhibé, devrait être macadamisé aussitôt possible, car il offrirait alors une communication libre entre les Paroisses de *St.-Ambroise*, *Valcartier* et *Fossambault*; cette amélioration établirait une communication par un chemin macadamisé depuis l'Eglise de *St.-Ambroise* jusqu'à la Cité de *Québec*, distance d'environ neuf milles.

Réponse à la Question No. 3.—Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de macadamiser ce chemin, pour le présent. Je crois que l'on ferait mieux d'employer l'argent qu'il faudra dépenser pour macadamiser ce chemin à l'amélioration du chemin dont il a été parlé plus haut.

Réponse à la Question No. 4.—Je ne connais pas ce chemin.

Réponse à la Question No. 5.—Je n'en connais pas.

Réponse à la Question No. 6.—Non.

27 avril, 1841.

M. Benjamin Fohl est appelé et interrogé :—

Réponse à la Question No. 1.—Oui, je les connais.

Réponse à la Question No. 2.—Le chemin de *L'Ornière* est, dans mon opinion, le plus avantageux et celui qui devrait être macadamisé, car c'est le plus court et le plus central, et il a déjà été macadamisé une fois, par ordre du Parlement du *Bas-Canada*.

Réponse à la Question No. 3.—Je crois que cela n'est pas nécessaire.

Réponse à la Question No. 4.—Certainement, je suis d'opinion que cette Barrière devrait être enlevée, parcequ'elle ne paiera jamais les dépenses qu'elle entraîne, et qu'elle empêche, en grande partie, les cultivateurs de *Ste.-Foye* de porter leurs produits aux *Poulons*.

Réponse à la Question No. 5.—Ma famille réside à *L'Ancienne-Lorette*; je possède une terre que je cultive moi-même; je tiens une boutique d'Opticien dans la Cité de *Québec*, et je passe habituellement les Barrières trois ou quatre fois par semaine. En vertu de la loi qui a été passée l'année dernière, un cultivateur n'est tenu de payer que 3d. pour un cheval et une voiture, mais le Secrétaire de la Commission me fait payer 5d. comme habitant de la ville, parce qu'il ne me considère pas comme étant cultivateur, quoique je cultive ma terre moi-même. La loi dit que le cultivateur paiera 15s. par année pour la commutation, mais les Commissaires exigent 15s. pour six mois, quoiqu'ils déclarent dans leurs certificats que la commutation est pour une année.

Je pense que l'on devrait permettre aux propriétaires ou locataires, résidant sur des terres situées en dehors des Barrières, de commuer les péages pour la somme de 15s. par année pour un cheval, pourvu qu'il passe avec le même cheval pendant les vingt-quatre heures; on ne devrait faire aucune distinction pour les voitures à deux roues, soit charrette, cabriolet, ou calèche, mais seulement pour les voitures à quatre roues.

John Porter, écuyer, interrogé :—

Je suis le Secrétaire des Syndics des chemins à Barrières de *Québec*; j'ai lu les diverses pétitions qui ont été renvoyées à ce Comité; je connais parfaitement les chemins auxquels elles réfèrent; je suis d'opinion que l'on devrait continuer de macadamiser le Chemin de *Ste.-Foye*, depuis son point d'intersection avec la *Suède*, jusqu'au sommet de la côte du *Cap-*

Rapport.

Rouge; ce chemin est très peuplé, et très fréquenté, et cela est une forte raison pour qu'il soit macadamisé et placé sous la surveillance des Syndics; l'on travaille actuellement à aplanir la côte du *Cap-Rouge*, qu'on aurait pu améliorer plus efficacement en même tems que le chemin de *Ste.-Foye* qui se termine au sommet de cette côte. Je pense aussi que la Route de l'Eglise devrait être macadamisée; ce chemin n'a guère plus d'un mille et demi de longueur, et il est très fréquenté par les habitans de *Valcartier*, *Fossambault* et *Lorette*, qui portent, par cette route, leurs produits dans les *Poulons* et à bord des vaisseaux, où il se débitent et vendent très bien: si ce chemin était amélioré, (ce que l'on pourrait faire à peu de frais,) le trafic augmenterait considérablement, et les revenus des péages s'en ressentiraient en proportion. La distance de l'anse de *Sillery* à *Québec* est de trois à quatre milles.

Quant aux trois chemins qui conduisent au village des Sauvages de *Lorette*, savoir :—*L'Ornière*, *La Misère* et *Ste.-Claire*, je crois que celui de *L'Ornière* est préférable; c'est le chemin le plus uni, et qui conduit le plus directement aux établissemens de *Lorette*, *Valcartier* et *Fossambault*; et suivant des estimations que les Syndics ont fait faire, il en coûterait moins pour macadamiser ce chemin que les autres chemins. Le Chemin de *Ste.-Claire* devrait aussi être macadamisé, car une partie de la contrée qu'il traverse est très peuplée; mais si le pont *Dorchester* était placé sous le contrôle des Syndics, il vaudrait mieux macadamiser le chemin de *Charlesbourg*, jusqu'à l'Eglise de *Charlesbourg*, et de là, jusqu'au Village des Sauvages de *Lorette*, que de Macadamiser la route *Ste.-Claire*. Dans ce cas, la route *Ste.-Claire* ne devrait pas être macadamisée; je crois aussi que le chemin de *Charlesbourg* devrait être amélioré jusqu'à une distance de quatre milles à partir de l'Eglise de *Charlesbourg*, et que le chemin qui aboutit à la ferme de *Hough* ou près de cette ferme, devrait être continué jusqu'à l'Eglise de *St.-Augustin*. La raison qui a engagé les habitans de *Charlesbourg* et de *Lorette* à demander que le chemin de *Ste.-Claire* soit macadamisé de préférence à celui de *Charlesbourg*, c'est, dans mon opinion, le pesant fardeau qui leur serait imposé si une Barrière était placée sur ce chemin, autres les péages qu'ils sont déjà obligés de payer au pont *Dorchester*; car ils auraient alors à payer deux péages sur le chemin de *Charlesbourg*, tandis que sur le chemin *Ste.-Claire*, ils n'en auraient qu'un à payer. Les Syndics n'ont pas d'argent à leur disposition pour faire aucun des chemins demandés; mais il serait à désirer que ceux dont je viens de parler fussent faits, afin d'augmenter les revenus; et si les Syndics étaient autorisés à emprunter une somme suffisante pour cet objet, le public en retirerait de grands avantages. La somme requise n'excéderait pas £12,000.

7^{me} Question. Voulez-vous dire la raison qui a empêché les Syndics de faire macadamiser le chemin qui conduit du pont des Commissaires à la côte *Champlain*, conformément aux dispositions d'une loi passée pendant la dernière Session du Parlement?—Les Syndics n'ont pu faire ce chemin, parce qu'il n'a été fait aucune appropriation pour cet objet, et qu'ils n'avaient pas plus d'argent à leur disposition qu'il n'en fallait pour parachever les chemins désignés dans la loi primitive.

8^{me} Question. Quelle somme d'argent serait nécessaire pour achever ce chemin?—Il faudrait £3,000, et aussitôt que l'argent sera mis à leur disposition, les Syndics seront prêts à commencer les travaux.

9^{me} Question. Croyez-vous qu'il soit à propos de déplacer la Barrière de *Kilmarnock*?—Le revenu de cette Barrière ne s'est jamais élevé au montant que l'on espérait en retirer, lorsqu'elle a été érigée; mais je ne crois pas qu'elle ait existé assez longtems pour permettre aux Syndics de faire une estimation exacte du revenu qu'elle pourra rapporter, et je recomman-

Rapport.

derais de la laisser exister pendant la présente saison ; après cela l'on pourra mieux juger de la convenance de la déplacer ou non.

10^{me} Question. Pour quelle raison les Syndics ont-ils donné des billets de commutation à certains cultivateurs, pour une année, à raison de 15s., et obligé ensuite ces mêmes cultivateurs à payer 2d. chaque fois qu'ils passaient la Barrière, pendant l'hiver de la même année ?—Les Syndics ne pouvaient suivre aucune autre marche ; la loi dit formellement, que la commutation aura lieu pour chaque voiture : ainsi lorsqu'un cultivateur veut commuer pour une charrette, il doit payer 60 passages à raison de 3d. ou 15s. ; et si le même cultivateur veut passer sur le dit chemin pendant l'hiver, il doit encore de toute nécessité commuer les péages pour sa traîne, pour laquelle il lui faudra payer 60 passages à raison de 2d. ou 10s.

11^{me} Question. Pour quelle raison les Syndics ont-ils fait payer à M. Vohl 5d. chaque fois qu'il a passé la Barrière, quand, d'après son témoignage, il réside à la campagne, sur sa terre, et qu'il réclame le privilège d'être considéré, en conséquence, comme un habitant ou cultivateur ?—Lorsque M. Vohl a réclamé le privilège d'un habitant ou cultivateur et qu'il a représenté que, comme il résidait sur sa terre, il ne devrait payer que 3d. comme les autres cultivateurs, les Syndics étaient en doute s'ils devaient considérer M. Vohl comme un cultivateur ou comme un citadin, en autant qu'il exerce le métier d'opticien et qu'il ne gagne pas sa vie comme cultivateur seulement ; ils prirent en conséquence l'avis d'un homme de loi, et qui les informa que d'après le vrai sens et interprétation de la loi, le mot "habitant" ne pouvait s'appliquer qu'à l'homme qui vit sur sa terre et ne suit aucun autre métier ou profession, et que suivant la loi, M. Vohl devait payer 5d.

Selon moi, la valeur probable du Pont *Dorchester* est de £8,000, ce qui, avec les dépenses probables, nécessiterait un emprunt de £20,000.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du dit Rapport et des Documents qui l'accompagnent soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Wm. Duncan.

M. Lantier, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *William Duncan*, du *Côteau-du-Lac* a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport

Votre Comité ayant pris en considération la Pétition de *William Duncan*, du *Côteau-du-Lac*, demandant qu'une loi soit passée pour l'autoriser à prélever le montant d'un jugement, avec dépens, obtenu contre l'Inspecteur et les Sous-voyers des Chemins de la Paroisse de *St.-Polycarpe*, pour le paiement d'une somme d'argent qui lui reste due pour la bâtisse et construction d'un Pont sur la Rivière *Delisle*, a l'honneur de faire rapport, que votre Comité s'est assuré que votre Pétitionnaire avait entrepris de construire un Pont sur la Rivière *Delisle* pour l'Inspecteur et les Sous-voyers de la Paroisse de *St.-Polycarpe* ; que la construction du dit Pont avait été ordonnée par le Grand-voyer du District de *Montréal*, et que, conformément à la loi alors en vigueur, une répartition de la somme qui devait être prélevée pour couvrir les dépenses de la construction du dit Pont, a été régulièrement faite et homologuée, que le Pétitionnaire a rempli les conditions de son contrat ; que l'Inspecteur et les Sous-voyers des Chemins de cette Paroisse, ayant négligé de percevoir la totalité de la somme qu'ils avaient droit de prélever par la dite répartition, ont été incapables de payer au dit *William Duncan* tout le montant qui lui était dû. Que, sur la poursuite du Pétitionnaire, un Jugement fut obtenu dans la Cour du Banc de la Reine, le 20

Rapport.

octobre, 1820, (dont copie est annexée aux présentes marquée A.) contre *John M'Donald* et autres, Inspecteurs et Sous-voyers des Chemins de la dite Paroisse, en leur qualité respective, pour la somme de £116 8s. 9d., avec intérêt sur la dite somme jusqu'à parfait paiement ; et également pour la somme de £72 13s. 2d., étant le montant des frais dans la dite cause, (tel qu'indiqué dans l'état ci-annexé, marqué B.) se montant en tout à la somme de £305 7s. 10d., courant, y compris les intérêts sur la somme de £116 8s. 9d., qui restent dus au Pétitionnaire ; qu'en vertu du jugement ci-dessus mentionné, une partie seulement de la Paroisse de *St.-Polycarpe*, devait pourvoir à la construction du dit Pont ; que quelques-uns de ceux qui ont été taxés par la répartition ont payé le montant dû par eux, tandis que d'autres n'en ont pas rempli les obligations. Que quelques-unes des propriétés taxées ont été achetées *bonâ fide* par des personnes qui n'ont pas été informées de la dette existant sur ces propriétés ; que la répartition ne peut pas revivre contre les dites personnes, ni contre ceux qui ont déjà acquitté et payé la totalité de la taxe imposée sur leurs propriétés ; et qu'elle ne peut revivre contre ceux qui n'ont payé qu'une partie de la dite répartition pour le montant total qu'ils devraient payer en vertu d'icelle. En conséquence, votre Comité recommande qu'une loi soit passée pour autoriser le dit *William Duncan* à percevoir des différentes personnes qui n'ayant pas payé la somme soit en tout soit en partie, que la répartition leur imposait pour couvrir les dépenses de la construction du dit Pont, sont encore en possession des propriétés taxées par la dite répartition, et que, jusqu'à ce point, la dite répartition soit remise en vigueur.

(A.)

Province du Bas-Canada, District de Montréal, Cour du Banc du Roi, Mardi, le vingtième jour d'octobre mil huit cent vingt-neuf.

Présens :—

L'Honorable Juge-en-Chef *Reid*." M. le Juge *Pyke*." M. le Juge *Uniacke*.

No. 1503.

William Duncan, ci-devant de *St.-Polycarpe*, dans la Seigneurie de *Nouvelle-Longueuil*, dans le District de *Montréal*, Marchand, maintenant du *Côteau-du-Lac*, dans la Paroisse de *Soulanges* dans le dit District,—DEMANDEUR.

John M'Donald, de la dite Paroisse de *St.-Polycarpe*, dans le dit District, Cultivateur, maintenant ou ci-devant Inspecteur des Chemins et Ponts de la dite Paroisse de *St.-Polycarpe* ; *François Giroux*, du même lieu, Cultivateur ; *Louis Hémon*, du même lieu, Cultivateur ; *Godefroy Lalonde*, du même lieu, Cultivateur ; *François Chaullet*, du même lieu, Cultivateur ; *Augustin Léger*, du même lieu, Cultivateur ; *Joaquim Lecomte*, du même lieu, Cultivateur ; *François Lalonde*, le jeune, du même lieu, Cultivateur ; maintenant ou ci-devant Sous-voyers de la dite Paroisse de *St.-Polycarpe*.—DÉFENDEURS.

La Cour ayant entendu les parties par leurs Avocats dans les différentes matières en litige entr'eux, et ayant examiné les témoignages par eux produits respectivement sur iceux, décide et juge que le Demandeur recouvre du dit *John M'Donald* en sa qualité d'Inspecteur de Chemins et Ponts de la Paroisse de *St.-Polycarpe*, dans le District de *Montréal*, et des dits *François Giroux*, du même lieu, Cultivateur ; *Louis Hémon*, du même lieu, Cultivateur ; *Godefroy Lalonde*, du même lieu, Cultivateur ; *François Chaullet*, du même lieu, Cultivateur ; *Augustin Léger*, du même lieu, Cultivateur ; *Joaquim Lecomte*, du même

Rapport.

lieu, Cultivateur ; et *François Lalonde*, le jeune, du même lieu, Cultivateur ; en leur qualité de Sous-voyers de la dite Paroisse de *St.-Polycarpe*, la somme de cent seize louis, huit chelins et neuf deniers, argent courant de cette Province, conformément aux conclusions de la déclaration du dit Demandeur, avec intérêts sur la dite somme de cent seize louis, huit chelins, et neuf deniers, à dater du vingt-cinquième jour de janvier, mil huit cent vingt-neuf, jusqu'au paiement de la dite somme, avec dépens ; la Cour rejetant par les présentes les dépenses en droit, produites par les dits Défendeurs.

(Vraie copie.)

MONK, COFFIN et PAPINEAU, P. B. R.

(B.)

No. 1503.
William Duncan,
 Demandeur, }
John M. Donald, et autres, }
 Défendeurs.

Frais taxés.....£65 19 10
 Frais subséquens sur exécution.... 6 13 4

Total. £72 13 2

Nous certifions que l'état ci-dessus est le montant des Frais taxés et Frais subséquens dans la cause ci-dessus.

MONK, COFFIN et PAPINEAU, P. B. R.

Bureau du Protonotaire, Montréal, 13 mai, 1846.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Donald Cameron.

M. Dickson, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Donald Cameron*, du Township de *Thorah*, dans le District de *Home*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Votre Comité a examiné avec soin le sujet exposé dans la Pétition de *Donald Cameron* à lui renvoyé pour sa considération, demandant qu'une enquête sur les mérites d'une réclamation, que le Pétitionnaire adresse au Gouvernement, pour des terres auxquelles il croit avoir droit, en vertu d'un arrangement qu'il aurait fait avec le Gouvernement du *Haut-Canada*, en l'année 1827, époque à laquelle le Gouverneur de cette Province, conformément à des instructions reçues du Secrétaire d'Etat, eut ordre de permettre au dit *Donald Cameron*, de prendre en location certaines terres dans les Townships de *Thorah* et d'*Eldon*, pour certaines personnes qu'il avait fait venir dans le pays, les dites locations devant être prises, sujettes aux termes et aux conditions que le Gouvernement trouvait expédient d'imposer dans tous les cas, et dont l'accomplissement était nécessaire avant l'émission de billets de location.

Votre Comité trouve que le Gouvernement du *Haut-Canada* a accordé toute facilité au dit *Donald Cameron* et aux personnes au nom desquelles il agissait, pour remplir les conditions d'établissement, etc." en autant que, sur quatre demandes successives, il a prolongé le délai depuis le 1^{er} mai, 1817, jusqu'au 1^{er} janvier, 1829.

Votre Comité trouve, en référant aux Journaux, que votre Pétitionnaire s'est adressé sur le même sujet à la Législature du *Haut-Canada* et à la Législature du *Canada*, et qu'il fut fait un Rapport sur ce sujet par un Comité à votre Honorable Chambre, lequel Rapport se termine comme suit : "Qu'avant que le Parlement puisse agir sur cette matière elle doit être régulièrement soumise au Gouvernement Provincial, afin qu'il en dispose."

Rapport.

Votre Comité a appelé devant lui l'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, et l'a examiné en présence du Pétitionnaire, qui fit alors valoir les deux causes spéciales de plaintes sur lesquelles votre Comité pût se procurer des témoignages écrits qui le missent à même de procéder ; et, dans ces deux cas, l'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne a paru tout-à-fait disposé à rendre justice aux parties intéressées, pourvu que les conditions fussent accomplies conformément aux réglemens du Département des Terres, qui existaient à l'époque où les locations furent faites, et il a offert de recevoir des témoignages sur iceux à cette époque éloignée. Votre Comité est convaincu que toute justice sera rendue aux parties intéressées, pourvu qu'elles établissent leurs droits à ces terres, pour avoir accompli dans les délais à eux accordés par l'ordre en Conseil du *Haut-Canada*, ces dispositions, dont l'accomplissement est si essentiel à la bonne administration du Département des Terres, et pour empêcher les fraudes auxquelles il serait sans cesse exposé.

Votre Comité ne peut, en conséquence, recommander la demande du dit *Donald Cameron*, à la considération favorable de votre Honorable Chambre.

Sur motion de l'Honorable *M. Baldwin*, secondé par *M. Price*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une Copie de la lettre circulaire d'instructions, adressée du Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, en avril dernier, aux agens locaux de ce Département, dans les différentes sections de la Province, les informant de la volonté du Gouvernement, que les ventes des terres des Réserves du Clergé fussent suspendues.

Adresse relative au Département des terres de la Couronne.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de de cette Province.

Ordonné, Que *M. Stewart*, de *Bytown*, ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer une certaine disposition de l'Acte concernant le Département de l'Ordonnance, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi de mettre la dite disposition à effet.

Bill relatif au Département de l'Ordonnance.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. Boulton a proposé, secondé par l'Honorable *M. Robinson*, qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour établir des Sociétés en Commandite dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux Sociétés, en Commandites.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division.

Pour.....17.
 Contre.....27.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois maintenant en vigueur qui établissent des autorités municipales dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux autorités municipales. (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. Macdonald, de *Cornwall*, a proposé, secondé par *M. McConnell*, Que la partie du Rapport du Bureau des Travaux Publics, relativement au Chemin de *Cornwall* et *L'Orignal*, soit renvoyée à un Comité

Chemin de Cornwall et L'Orignal.

Spécial, composé de M. Macdonald, de Cornwall, M. Macdonnell, de Dundas, M. Macdonald, de Glengary, M. MacDonell, de Stormont, et M. Macdonald, de Kingston, pour en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :—

Pour.....15.

Contre.....27.

Ainsi, elle passé dans la négative.

Lac St.-Pierre.

Résolu, Que la partie du Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics, qui se rapporte au Lac St.-Pierre, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Armstrong, M. Williams, M. Leslie, M. Gowan et M. Chabot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Impression d'un Rapport ordonné.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du Rapport d'E. A. Clark, écuyer, Inspecteur des Bureaux d'Enregistrement soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ajournement.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Chabot, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à une heure P. M.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Chabot, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Lundi prochain, à dix heures, A. M.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :—

Pour.....22.

Contre.....18.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

MR. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :—

Bill relatif aux Lois d'Enregistrement, (H.-C.)

“ Acte pour consolider et amender les Lois d'Enregistrement de la partie de cette Province qui était ci-devant le Haut-Canada.”

Bill relatif aux chaussées des Moulins sur la Rivière Moira.

“ Acte pour obliger de donner certaines dimensions aux Glacis des diverses chaussées de Moulins, qui seront construits sur la Rivière Moira, et ses tributaires, dans le District de Victoriu.”

Chemin de Madriers de Huntingdon.

“ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de Huntingdon.”

Bill relatif aux Sociétés d'Agriculture, (B.-C.)

“ Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une Société d'Agriculture dans tout Comté du Bas-Canada, et pour venir en aide à la dite Société du Comté de Montréal.”

Bill pour amender les lois qui incorporent Québec.

“ Acte pour amender de nouveau les Ordonnances relatives à l'incorporation de la Cité de Québec, et autres fins.”

Aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

Bill du Chemin de l'île Wolfe.

“ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'île Wolfe, Kingston et Toronto.”

Bill du Chemin de Fer de Peterborough.

“ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et Port-Hope.”

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF, Vendredi, 15 mai, 1846.

Ordonné. Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif n'insiste pas sur son amendement au Bill intitulé: “Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Écoles Élémentaires dans le Haut-Canada,” auquel l'Assemblée Législative ne concourt pas. Et ensuite il s'est retiré.

Bill des Ecoles Elementaires, (H.-C.)

M. Foster, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour diviser la Municipalité d'Hochelega en cinq Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Bill pour diviser la Municipalité d'Hochelega.

L'Honorable M. Viger a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général Draper, Que le dit Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Chabot, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender l'Acte qui détache l'île d'Orléans du Comté de Montmorency, pour les fins de l'enregistrement, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Bill pour détacher l'île d'Orléans du Comté de Montmorency.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Cummings, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de F. H. Guay, écuyer, et autres, de la Paroisse de St.-Joseph, de la Pointe-Lévi, et autres Paroisses, dans le Comté de Dorchester, et autre Ordre de renvoi, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Bureau d'Enregistrement de Dorchester.

Résolu, Qu'il est expédient d'établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du Comté de Dorchester.

Résolution.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Tascheureau ait la permission d'introduire un Bill pour établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé, dans la partie inférieure du Comté de Dorchester.

Bill.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender les lois d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la Corporation pourra être mis en question, étant lu ;

Bill pour amender les lois qui incorporent Montréal.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Gowan a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Gowan a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Subsides.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Subsides accordés à Sa Majesté, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Laurin a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Laurin a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir ; et aussi qu'il lui était enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Ordres du jour
remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Viger, secondé par l'Honorable M. Daly,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Luna, 18° die Maii.

ANNO NONO, VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Dix Heures, A. M.

Distribution
des Statuts.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un Tableau de l'Imprimeur de la Reine, de la distribution des Statuts du Canada, Session 1844-45, en conformité de la 8^e Vict., chap. 68.

(Pour le dit Tableau, voir Appendice II.)

Pétitions pré-
sentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Price,—la Pétition de James G. Edwards, et autres, du Township de King, dans le Comté d'York ; la Pétition de Thomas W. Tyson, et autres, du Township de King, dans le district de Home (relativement à King's College) ; la Pétition de Timothy Devenish, et autres, du Township de Scarborough, dans le district de Home ; la Pétition de John Watson, et autres, du Township de King, et parties adjacentes, et la Pétition de Thomas W. Tyson, et autres, du Township de King, dans le District de Home, (relativement aux Réserves du Clergé.)

Par M. Cummings,—la Pétition du Révérend Adam Townley, et autres, Membres de l'Eglise-Unie, d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de Dunn, Dunville, et parties adjacentes, dans le Diocèse de Toronto.

Par M. Smith, de Frontenac,—la Pétition de la Corporation de la Ville de Prescott.

Par l'Honorable M. Robinson,—la Pétition de George Lount, et autres, de Holland-Landing, et ses environs, et la Pétition de Henry Cornelius Finlay, Entrepreneur.

Bill pour dé-
vider la Munic-
palité d'Ho-
chelaga.

Un Bill grossoyé pour diviser la Municipalité d'Hochelega en cinq Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour diviser les Municipalités d'Hochelega et des Trois-Rivières respectivement, en Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles."

Ordonné, Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte qui détache l'île d'Orléans du Comté de Montmorency, pour les fins de l'enregistrement, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Cauchon porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender les lois d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la Corporation pourra être mis en question, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. Moffatt porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De R. C. Gapper, et autres, de Yonge Street, et ses environs, dans le District de Home, se plaignant de ce que le Bureau des Travaux Publics n'a pas amélioré la dite rue, d'après l'allocation votée pendant la dernière Session, pour établir une voie de communication entre les Lacs Ontario et Huron, et demandant justice.

De Donald Cameron, de Thorah, dans le District de Home, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a essuyées par suite d'un faux emprisonnement sur accusation de Haute-Trahison.

De Dame Margaret E. V. Reeves, épouse de Francis Metzler, et autres, de la Rivière St.-Pierre, dans la Paroisse de Montréal, demandant qu'il ne soit donné aucun pouvoir discrétionnaire aux Commissaires nommés pour un relevé du chemin projeté à la Rivière St.-Pierre.

De James Morris, et autres, de Macnab et Horton, membres de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse ; et d'Alexander Wright, et autres, Méthodistes Episcopaux, et autres, de Renfrew, demandant que la Charte de l'Université de King's College soit amendée par la passation des Bills introduits à cet effet dans la Chambre pendant la dernière Session.

Du Révérend William King, et autres, membres de l'Eglise-Etablie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Township de Bury, demandant qu'il soit introduit une clause dans les Bills qui accordent des privilèges aux Compagnies de Chemins de Fer, pour empêcher les chars de voyager ou de transporter des Marchandises le Dimanche.

De John Richards, et autres, du District de Prince-Edouard, demandant que la loi relative aux Licenses d'Auberges soit amendée de manière à diminuer l'intempérance.

Des Syndics des Chemins de Barrières de Montréal, demandant que l'Acte 8 Vict., chap. 40, soit amendée de manière à ce qu'aucun Conseil Municipal ne puisse intervenir dans les affaires de la Commission.

De George Rykert, écuyer, et autres, de la ville de Ste.-Catharine, dans le District de Niagara ; de William Wiley, et autres, du Township de Grantham, dans le District de Niagara ; et de Peter B. Nelles, et autres, du Township de Grinsby, dans le District de Niagara, demandant que Ste.-Catherine devienne le Chef-lieu du District, ou que le Bill pour changer le Chef-lieu de site soit abandonné.

Résolu, Que la Pétition de R. C. Gapper, et autres, de Yonge Street, et ses environs, dans le District de Home, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Robinson, l'Honorable M. Baldwin, M. Monro, M. Price et M. Duggan, pour en examiner le contenu, et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétition de R. C. Gapper et autres renvoyée à un Comité.

Bill pour amender les lois qui incorporent Montréal.

Pétitions lues.

Bill pour détacher l'île d'Orléans du comté de Montmorency.

J. B. A. Cham-
berland, cer.,
et autres.

M. *Bertrand*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *J. B. A. Chamberland*, écuyer, et autres, du Comté de *Rimouski*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice I.I.)

Impression
d'un Rapport
ordonnée.

Ordonné. Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Dépenses Con-
tingentes.

M. *Roblin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre, le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

Rapport ayant été fait à votre Comité, que la balance restant entre les mains du Greffier, de £233, lors de la dernière audition de comptes, et la somme de £5000, depuis accordée par Adresse à Son Excellence, sont presque dépensées en totalité, il prend la liberté de recommander une nouvelle avance, en faveur du Greffier, de la somme de £4000, qui, avec les sommes précédemment entre ses mains, seront diminuées sur l'estimé général des Dépenses Contingentes, à la clôture de la Session.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Adresse relative
au Chemin
des Townships
de l'Est.

Sur motion de M. *Hall*, secondé par M. *Brooks*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes les instructions que le Bureau des Travaux Publics a données aux Arpenteurs employés dans l'arpentage du chemin principal, des Townships de l'Est, particulièrement la partie d'icelui qui conduit à *Sherbrooke*, ensemble avec les Rapports des dits Arpenteurs sur le tout.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill relatif aux
Propriétés de
la Couronne.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill, pour exempter les propriétés de la Couronne, dans le *Bas-Canada*, des taxes et impositions locales.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à deux heures et demie, P. M., ce jour.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Taché*,

Ordonné, Que le Bill, pour incorporer la Société de *St.-George* à *Québec*, tel que rapporté par le Comité Permanent des Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Sur motion de M. *Hall*, secondé par M. *Macdonald*, de *Kingston*,

Ordonné, Que les dits amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Port-Hope*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens, en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 2, ligne 36.—Après le mot "nommé" insérez "avant de procéder aux affaires ou dans le cas de désaccord sur le choix

"de telle autre personne, à être nommée par le Juge de la Cour de District du District dans lequel les terres sont situées, avant que les autres ne procèdent aux affaires."

Feuille 4, ligne 14.—Après le mot "ci-dessus" insérez "ou refuse ou néglige de ce faire pendant l'espace d'un mois de calendrier, après en avoir été requis par la dite Compagnie."

" " " 16.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "de-mande" jusqu'au mot "eux" dans la ligne 23, inclusivement, et insérez "de nommer une personne désintéressée, et pour le Juge de la Cour de District du District où les dites terres sont situées, sur la demande de la dite Compagnie de nommer et désigner une autre personne désintéressée, qui, avec une autre personne choisie par les personnes ainsi nommées, avant de procéder aux affaires, ou dans le cas de désaccord sur le choix de la dite autre personne, qui seranommée par le dit Juge avant que les autres ne procèdent aux affaires."

" " " 28.—Retranchez le mot "leur" et insérez "le."

" " " 28.—Après le mot "décision" insérez "de la majorité des dits arbitres."

" " " 41.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "demande" jusqu'au mot "tems" dans la feuille 5, ligne 1^o, et insérez "de nommer une personne désintéressée, et pour le Juge de la Cour de District du District dans lequel les dites terres sont situées, sur la demande de la dite Compagnie, de nommer et désigner une autre personne désintéressée, qui, avec une autre personne choisie par les personnes ainsi nommées, avant de procéder aux affaires ou dans le cas de désaccord sur le choix de la dite autre personne, qui sera nommée par le dit Juge, avant que les autres ne procèdent aux affaires, seront arbitres."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Hall* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Kingston*, secondé par M. *Hall*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer de l'Île Wolfe, *Kingston* et *Toronto*," soient maintenant pris en considération.

Bill du Che-
min de Fer de
l'Île Wolfe.

Bill du Che-
min de Fer de
l'Île Wolfe.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 3, Ligne 13.—Après le mot “nommé” insérez “avant de procéder aux affaires ou dans le cas de désaccord sur le choix de la dite autre personne à être nommée par le Juge de la Cour de District du District dans lequel les dites terres sont situées avant que les autres ne procèdent aux affaires.”

5. “ 9.—Après le mot “ci-dessus” insérez “ou refuse ou néglige de ce faire pendant l'espace d'un mois de calendrier après en avoir été requis par la dite Compagnie.”

10.—Après le mot “Compagnie” retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot “à” jusqu'à “eux” dans la ligne 16, inclusivement, et insérez “de nommer une personne désintéressée, et pour le Juge de la Cour de District du District dans lequel les dites terres sont situées, sur la demande de la dite Compagnie, de nommer et désigner une autre personne désintéressée, qui, avec une autre personne, choisie par les personnes ainsi nommées, avant de procéder aux affaires, ou dans le cas de désaccord sur le choix de la dite autre personne, qui sera nommée par le dit Juge, avant que les autres ne procèdent aux affaires.”

21.—Retranchez le mot “leur” et insérez le mot “le.”

21.—Après le mot “décision” insérez “de la majorité des dits arbitres.”

35.—Après le mot “Compagnie” retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot “à” jusqu'au mot “tems” dans la ligne 37, et insérez “de nommer une personne désintéressée, et pour le Juge de la Cour de District du District dans lequel les dites terres sont situées, sur la demande de la dite Compagnie, de nommer et désigner une autre personne désintéressée, qui, avec une autre personne choisie par les personnes ainsi nommées avant de procéder aux affaires, ou dans le cas de désaccord sur le choix de la dite autre personne qui sera nommée par le dit Juge,

“ avant que les autres ne procèdent aux affaires, seront arbitres.”

Bill du Che-
min de Fer de
l'Île Wolfe.

12.—Après les mots “Grevé d'hypothèque” insérez “comme paiement de et à compte de la dite hypothèque.”

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Thompson*, durant deux semaines, pour cause de maladie dans sa famille. Congé d'absence.

M. *Armstrong*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Cornwall*, et y établir un Conseil-de-Ville à la place d'un Bureau de Police, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill, par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre. Bill pour incorporer Cornwall.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment, étant lu ; Bill pour donner certains pouvoirs aux Commissaires d'Enquêtes.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Woods* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Woods* a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Gowan* a proposé, secondé par M. *Thompson*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant. Ajournement.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

La Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Deux heures et demie, P. M.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la Chambre, dans la Chambre du Conseil. La Chambre se rend près du Gouverneur.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence, dans la Chambre du Conseil Législatif, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivans :—

“ Acte pour incorporer la Ville de *Kingston* comme Cité.” Bills sanctionnée.

“ Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de l'Honorable *Charles Jones* à transporter un certain lot de ville y mentionné, au Président et au Bureau de Police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées.”

“ Acte pour amender l'Acte y mentionné, relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des Ecoles dans le Haut-Canada.”

“ Acte pour amender l'Acte passé pour encourager l'Agriculture, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture dans le Bas-Canada.”

“ Acte relatif aux Iles de la Magdeleine, dans le Golfe St-Laurent, et pour autoriser les habitans tenant feu et lieu dans ces Iles à y établir un Conseil Municipal, et pour accorder les mêmes avantages à certaines localités du Comté de Saguenay, et à certaines parties des Comtés de Rimouski et Kamouraska connues sous le nom de Territoire de Madawaska.”

“ Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie dans le Haut-Canada, à admettre, si elles le jugent à propos, John W. Dempsey, à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles.”

“ Acte pour contraindre les témoins, dans certains cas, à comparaître devant les magistrats dans le Bas-Canada.”

“ Acte pour incorporer certaines personnes formant ‘ La Compagnie du Chemin de Trusdagar, Esquesing et Erin.’ ”

“ Acte pour substituer aux amendes et actions simulées (recovered) des formes de garanties plus simples.”

“ Acte pour changer le mode de cotisation dans les Villes de Niagara et Queenston.”

“ Acte pour transporter à Richard E. Vidal, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le Gouvernement pour un Chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant dans le Township de Sarnia, dans le District de l'Ouest.”

“ Acte pour protéger certaines espèces de Gibier dans le Comté de l'Istet.”

“ Acte pour considérer et amender les lois relatives au Pénitencier Provincial.”

“ Acte pour déterminer et établir le cours des lignes latérales des Lots dans le Gore du Township de Gloucester, dans le District de Dalhousie.”

“ Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le Conseil de District de Huron se propose d'imposer par certains réglemens.”

“ Acte pour modifier et amender les droits imposés sur l'importation de certains articles y mentionnés.”

“ Acte pour incorporer les Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur à Montréal, qui se vouent au soin et à la conversion des Filles repenties.”

“ Acte pour venir en aide à John Macara, écuyer, de la Cité de Toronto.”

“ Acte pour abroger l'Acte y mentionné, qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le District de Niagara, aux fins de mettre le dit District en état de payer ses dettes.”

“ Acte pour investir les Syndics de la propriété des sites des Ecoles, dans cette partie de la Province appelée Haut-Canada.”

“ Acte pour expliquer et amender un certain Acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le Haut-Canada.”

“ Acte pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé : ‘ Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique, des Cours de Districts, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada.’ ”

“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de ‘ Compagnie du Chemin d'Albion.’ ” Bill sanctionnés.

“ Acte pour encourager l'établissement de certaines Sociétés connues sous le nom de Sociétés de Constructions, en cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada.”

“ Acte pour transporter au ‘ Collège de la Reine à Kingston,’ certains biens, droits, et obligations de l'Université de Kingston.”

“ Acte pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour des chemins, sans un ordre du Conseil du District dans lesquels les dits terrains sont situés.”

“ Acte pour amender la Loi, en ce qui concerne le crime de faux.”

“ Acte pour faciliter le transport des Immeubles.”

“ Acte pour lever certains doutes relativement à la juridiction donnée à la Cour de Chancellerie du Haut-Canada, dans les matières relatives aux Lunatiques, aux Idiots, aux Insensés et à leurs biens; et pour amender et étendre les lois en force dans le Haut-Canada, relativement aux Lunatiques, Idiots et Insensés et à leurs biens.”

“ Acte pour augmenter le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois.”

“ Acte pour transporter à James K. Andrews un certain terrain réservé pour un Chemin dans le Township de Dumfrées, dans le District de Gore.”

“ Acte pour incorporer la ‘ Communauté des Filles de la Charité,’ dans la Paroisse de St-Hyacinthe, dans le District de Montréal, pour le soin des infirmes et des malades, et pour d'autres fins.”

“ Acte pour indemniser Anthony Leslie, Inspecteur des Licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière Election pour le Comté de Lanark.”

“ Acte pour régulariser l'Administration de la Justice dans les Sessions générales de la Paix dans Gaspé, et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la Province, en assignant sans nécessité des Jurés pour y assister.”

“ Acte pour abroger certains Actes y mentionnés et imposer un droit sur les Distillateurs et les Liqueurs fortes de leur fabrique et pour pourvoir à la perception de ce droit.”

“ Acte pour remettre en vigueur et étendre un Acte du Parlement du Haut-Canada, 3 Victoria, chap. 33, intitulé : ‘ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de ‘ Président, Directeur et Compagnie du Havre de Bronté.’ ”

“ Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le Comté de Hastings, dans le Haut-Canada.”

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par l'Honorable M. Baldwin,—la Pétition de Robert Fleming Gourlay, (relativement à une compensation.)

Par M. Scott,—la Pétition de Joseph G. Barthe, écuyer, de la Cité de Montréal, demandant que la considération ultérieure du Bill pour pourvoir à la translation du siège de la Cour de Circuit et du Bureau d'Enregistrement du Comté d'Yamaska, de LaBaie, à St-François, soit remise jusqu'à la prochaine Session du Parlement Provincial.

Sur motion de M. Scott, secondé par M. Macdonald, de Glengary,

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit de juin, 1841, soit mise de côté, par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de Cornwall, et y établir un Con- Bill pour incorporer Cornwall.

Bill pour incorporer Cornwall.

seil-de-ville, à la place d'un Bureau de Police, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la ville de Cornwall, et pour y établir un Conseil-de-ville, au lieu d'un Bureau de Police."

Ordonné, Que M. Macdonald, de Cornwall, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour donner certains pouvoirs aux Commissaires d'Enquêtes.

Un Bill grossoyé, pour autoriser les Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. Papineau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Lettres de Change à l'Intérieur.

L'Honorable M. Moffatt, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill, pour amender la loi qui régit les Lettres de change à l'intérieur, et les Billets Promissoires, et les Protêts qui s'y rapportent ; et le Bill, pour amender la loi relative aux dommages sur les Lettres de change étrangères protestées, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Lettres de Change à l'Intérieur.

Rapport.

Votre Comité s'est occupé attentivement du Bill pour amender la loi qui régle les Lettres de change à l'intérieur et les Billets Promissoires, et les protêts y relatifs ; et voyant qu'il existe une grande diversité d'opinion relativement à quelques-unes de ces dispositions, il trouve qu'il n'est pas expédient de procéder davantage sur cette mesure, pendant la présente session. En même tems, il recommande la passation d'un Bill, par votre Honorable Chambre, pour abroger les parties de la loi, qui accorde des dommages sur les Lettres de change à l'intérieur et les Billets Promissoires, et pour établir une pratique uniforme à cet égard, sur quelques points de différence dans les usa-

ges existant dans les deux sections de la Province, et qui entraînent des inconvéniens dans les transactions des affaires commerciales.

Pour les mêmes raisons, votre Comité trouve qu'il n'est pas expédient de procéder davantage pendant la présente Session, sur le Bill relatif aux dommages sur les Lettres de change étrangères, et attendu que la loi du *Bas-Canada* sur ce sujet expirera à la fin de la présente Session, il recommande respectueusement que la loi soit continuée pendant une autre année, et jusqu'à la fin de la prochaine Session de la Législature Provinciale ; et que cet Acte soit compris dans le Bill pour continuer les Actes qui doivent expirer.

Ordonné, Que l'Honorable M. Moffatt ait la permission d'introduire un Bill pour faire certains amendemens à la loi relative aux Lettres de change à l'intérieur et aux Billets Promissoires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Jobin, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M. Ajournement

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

M. Laurin, du Comité de toute la Chambre sur les subsides accordés à Sa Majesté, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :— Subsides.

1. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, que la somme de trente-trois mille cinq cent trente-et-un louis, courant, à prendre chaque année sur le fonds consolidé des revenus de cette Province, soit accordée à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour défrayer les diverses dépenses indiquées dans la Cédule ci-annexée, marquée A.

Subsides.

CÉDULE A.

DEPARTEMENS, etc.		Salaires payables sur le pied actuel de l'Etablissement.	Salaires qu'on se propose d'allouer à l'avenir, à mesure qu'il surviendra quelque vacance par le déplacement des fonctionnaires actuels.
		Courant.	Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
1	Le Gouverneur-Général, pour lui tenir lieu de tous honoraires, saisies et confiscations, £7000 sterling	7777 15 6	7777 15 6
<i>Haut-Canada.</i>			
2	Un Juge-en-Chef	1666 13 4	1250 0 0
3	Quatre Juges-Puisnés, à £1000 chaque	4000 0 0	4000 0 0
4	Un Vice-Chancelier	1250 0 0	1111 2 2
<i>Bas-Canada.</i>			
5	Un Juge-en-Chef de Québec	1666 13 4	1250 0 0
6	Trois Juges-Puisnés de Québec, à £1000 chaque	3000 0 0	3000 0 0
7	Un Juge-en-Chef de Montréal	1222 4 4	1200 0 0
8	Trois Juges-Puisnés de Montréal, à £1000 chaque	3000 0 0	3000 0 0
9	Un Juge aux Trois-Rivières	1000 0 0	500 0 0
10	Un Juge pour le District de St. François	555 11 1	500 0 0
11	Premier Juge, District de Gaspé	555 11 1	500 0 0
12	Second do do	500 0 0	500 0 0
13	Pensions des Juges	2222 2 4	2222 2 4
14	Procureurs et Solliciteurs Généraux, salaires et allocations pour dépenses continentes	3900 0 0	3900 0 0
15	Cour de Vice-Amirauté	472 4 4	470 0 0
16	Alloué aux Juges de Circuit	1550 0 0	1550 0 0
17	Clerc permanent attaché au Département des Officiers en loi de la Couronne	300 0 0	300 0 0
Totaux courant		£34638 15 4	£33031 0 0

Subsides.

2. Résolu. Comme l'opinion de ce Comité. Qu'une autre somme de trente-huit mille cent trente-trois louis, quinze chelins et trois deniers, courant, qui sera pareillement prise tous les ans sur le fonds consolidé des revenus de cette Province,

soit accordée à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, pendant la vie de Sa Majesté, et cinq années après le décès de Sa Majesté, pour défrayer les diverses dépenses indiquées dans la Cédule ci-annexée, marquée B.

CÉDULE B.

DÉPARTEMENTS, etc.		Salaires payables sur le pied actuel de l'Établissement.			Salaires qu'on se propose d'allouer à l'avenir, à mesure qu'il surviendra quelque vacance par le déplacement des fonctionnaires actuels.		
		Courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
1	Secrétaire du Gouverneur et son Bureau	1925	8	6	1536	0	0
2	Secrétaire Provincial et son Bureau	4423	1	10	4242	0	0
3	Bureau du Régistrateur qui devra se fonder dans celui du Secrétaire Provincial, sous un Député, après le déplacement du présent Fonctionnaire	1083	6	6	650	0	0
4	Bureau du Receveur-Général	2300	8	8	2056	0	0
5	Inspecteur-Général et son Bureau	4022	13	4	3856	0	0
6	Bureau du Conseil Exécutif	2922	4	4	2637	0	0
7	Bureau des Travaux Publics	2094	17	7	2000	0	0
8	Agent des Emigrés	752	4	2	752	4	2
9	Pensions	5555	11	1	5555	11	1
10	Rentes annuelles des Sauvages	6666	0	0	6666	0	0
11	Dépenses des Bureaux Publics	7500	0	0	7500	0	0
Total courant		£39215	16	0	£37450	15	3

3. Résolu. Comme l'opinion de ce Comité, que durant le tems pendant lequel les dites sommes de trente-trois mille cinq cent trente-et-un louis courant, et trente-huit mille cent trente-trois louis, quinze chelins et trois deniers courant, sont respectivement payables, elles seront prises et acceptées par Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, par forme de Liste Civile, au lieu et place de tous les revenus territoriaux et autres qui sont maintenant à la disposition de la Couronne en cette Province; et que les trois cinquièmes du produit net des dits revenus territoriaux et autres revenus, maintenant à la disposition de la Couronne en cette Province, seront portés au compte du fonds consolidé des revenus; et que, durant la vie de Sa Majesté, et pendant les cinq années qui suivront le décès de Sa Majesté, les deux autres cinquièmes du produit net des dits revenus territoriaux et autres seront pareillement portés au compte du dit fonds consolidé des revenus.

division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Cummings, Desautier, DeWitt, le Procureur-Général Draper, Duggan, Foster, Jessup, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrrière, Laurin, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, MacDonell, de STORMONT, Méthot, Monro, Papineau, Pétrie, Price, Robinson, Rousseau, Scott, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, de WENTWORTH, Stewart, de PRESCOTT, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau et Viger.—(41.)

CONTRE.

Messieur DeBleury, Ermatinger, Gowan, Macdonald, de CORNWALL, M'Connell, Moffatt, Seymour, et Stewart, de BYTOWN.—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Les Items depuis le huitième jusqu'au treizième, inclusivement, ayant été lus de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur chaque, ils ont été adoptés par la Chambre.

Le quatorzième Item ayant été lu de nouveau,

L'Honorable M. Moffatt a proposé en amendement à icelui, secondé par l'Honorable M. DeBleury, que les mots "et Solliciteurs" soient retranchés du dit Item.

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division: et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Christie, DeBleury, Gowan, Lantier, Macdonald, de GLENGARY, M'Connell, Moffatt, Scott, et Sherwood, de BROCKVILLE.—(9.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Cummings, Desautier, DeWitt, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Hall, Jobin, LaFontaine, Laurin, Leslie, Macdonald, de CORNWALL, Macdonell, de DUNDAS, MacDonell, de STORMONT, Méthot, Monro, Pa-

Sur motion de l'Honorable M. Cayley, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith,

Ordonné, Que la Question de Concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau,

Et les Items de la Cédule depuis le premier jusqu'au sixième, inclusivement, ayant été aussi lus de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur chaque, ils ont été adoptés par la Chambre.

Le septième Item ayant été lu de nouveau, et la question ayant été mise sur icelui, il s'en est suivi une

Séances.

pineau, Petrie, Price, Robinson, Rousseau, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith, Smith*, de *WEXFORD*, *Stewart*, de *PRESBURY*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur le quatorzième Item, il a été adopté par la Chambre.

Les quinzième, seizième et dix-septième et dernier des dits Items, inclusivement, ayant été lus de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur chaque, ils ont été adoptés par la Chambre.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et les Items de la Cédula ayant été aussi lus, et la question ayant été séparément mise sur chaque, ils ont été adoptés par la Chambre.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau :

L'Honorable M. *Baldwin* a proposé, en amendement à icelle, secondé par l'Honorable M. *LaFontaine*, Que les mots " maintenant à la disposition de la " Couronne en cette Province," où ils se rencontrent pour la première fois dans la dite Résolution, soient retranchés, et les mots suivans substitués : " que l'on " prétend maintenant ou en aucun tems par la suite " être à la disposition de la Couronne en cette Pro- " vince : " et que les mêmes mots soient retranchés partout où il se trouveront.

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutilier, Cauchon, Chauveau, Christie, Desautour, DeWitt, Hall, Jobin, LaFontaine, Latourrière, Laurin, Leslie, Macdonald*, de *GLENGARY*, *MacDonell*, de *STRONG*, *Methot, Rousseau*, et *Smith*, de *WEXFORD*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley, Cummings, Daly, DeBleury*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Jessup, Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Macdonald*, de *DESDAS*, *McConnell, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Robinson, Sherwood*, de *BUCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de *BYRON*, *Stewart*, de *PRESBURY*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Williams*.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la dite troisième Résolution, elle a été adoptée par la Chambre.

La quatrième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à la Liste Civile.

Bill relatif aux autorités Municipales.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines dispositions, y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'autorités locales ou municipales dans le *Bas-Canada*, étant lu :

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bill relatif à la reconstruction du Palais de Justice de Montréal.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la reconstruction du Palais de Justice, dans la Cité de *Montréal*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *Robinson* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'Honorable M. *Robinson* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer certaines dispositions, y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill des Ecoles Élémentaires (B.-C.)

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Jessup* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Jessup* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

Message du Conseil Législatif.

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte " pour pourvoir à la nomination de Magistrats dans " les parties éloignées de cette Province," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Bill relatif à la nomination des Magistrats.

Aussi.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :—

" Acte pour amender l'Acte qui détermine les limites des Comtés et Districts dans le *Haut-Canada*."

Bill relatif aux Limites des Districts et Comtés.

" Acte pour faire disparaître tous doutes, quant à la validité de certains Actes, Instrumens et Documens, exécutés par des Notaires dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées."

Bill relatif aux Actes Notariés, (B.-C.)

" Acte pour autoriser le District de *Bathurst* à recevoir l'argent des Ecoles qui lui revient pour l'année mil huit cent quarante-cinq, malgré que ce District n'ait point prélevé une somme égale."

Bill pour autoriser le District de *Bathurst* à recevoir l'argent des Ecoles.

" Acte pour amender l'Acte qui amende certaines dispositions de l'Ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de Police dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*."

Bill relatif à la Police de Québec et Montréal.

" Acte pour autoriser la Compagnie du Canal *Desjardins* à emprunter une somme d'argent, pour achever le Canal *Desjardins*."

Bill relatif au Canal *Desjardins*.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

" Acte pour incorporer une Compagnie pour prolonger le grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*."

Bill du Grand Chemin de Fer Occidental.

" Acte pour abroger deux certaines Ordonnances y mentionnées, relativement aux Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au District de *Québec*, au District de *Gaspé*, et à cette partie du District des *Trois-Rivières*, qui est ou était comprise dans les limites du District Municipal de *Portneuf*."

Bill relatif aux Chemins d'hiver, (L.-C.)

Bill relatif aux Mariages des Presbytériens. (B.-C.)

“ Acte pour autoriser les ministres du Synode de l'Association Presbytérienne de l'Amérique du Nord, à tenir des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, et pour d'autres fins.”
Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à la nomination des Magistats.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour pourvoir à la nomination de Magistrats dans les parties éloignées de cette Province.” a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par l'Honorable M. Daly, Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois demain.

Réponses à des Adresses.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponse à une Adresse de de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de mettre devant la Chambre “Copies de toute Correspondance entre le Gouvernement Exécutif de cette Province et la Maison de la Trinité de Québec, et la Corporation de la Cité de Québec, concernant les bords de la Rivière St.-Charles et les ordres et résolutions du Conseil sur ce sujet.”
(Pour la dite Réponse, voir Appendice J.J.)

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 14 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant elle “Copies de toute la Correspondance entre les Commissaires de l'Asile des Lunatiques de Toronto et le Gouvernement Exécutif, au sujet des réclamations du Dr. Rees pour une rémunération ultérieure de ses services.”
(Pour le dit Rapport, voir Appendice K.K.K.)

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 30 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle “un Etat de tous les honoraires et émolumens, de quelque nature que ce soit, que le Greffier de la Couronne de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada a reçus pendant l'année 1845, ensemble avec un Etat du nombre des clercs employés dans son Bureau, pendant la dite année, et de leurs salaires respectivement.”

Etat de tous les Honoraires et Emolumens, de quelque nature que ce soit, reçus par le Greffier de de la Couronne et des Plaidis (Canada-Ouest), pour l'année 1845, avec le nombre de Clercs employés dans le Bureau de la Couronne, durant l'année, avec leurs salaires respectifs :—

Montant reçu du principal Bureau, Toronto, dans les Causes Civiles	1493	0	2
Montant reçu du Gouvernement dans les Causes Criminelles et de Revenus.	147	11	10
Montant reçu des Députés	507	7	0

£2147 19 0

Salaires du 1 ^{er} Clerc.	£300	0	0
do 2 ^e Clerc..	200	0	0
do 3 ^e Clerc..	120	0	0
do 4 ^e Clerc..	100	0	0
do 5 ^e Clerc..	90	0	0
do 6 ^e Clerc..	50	0	0
	—	—	—
	560	0	0

Impressions, Frais de Poste et Papeterie.. 35 0 0

£305 0 0

Moins six mois de salaire du 1^{er} Clerc depuis juillet jusqu'au 31 décembre.....150 0 0

745 4 0

£1402 19 0

Le salaire du premier Clerc fut discontinué après la fin de Juin, ses services n'étant requis que pour assister à la Cour pendant les quatre termes de la St.-Michel, de la Trinité et de la St.-Michel, pour lesquels services le Greffier de la Couronne lui abandonne les Honoraires allégués à ces termes, se montant, en moyenne, à environ £120 par année.

Le Greffier de la Cour de Pratique, nommé par le Greffier de la Couronne, n'est pas mentionné dans ce Rapport; il reçoit la totalité des Honoraires de cette Cour pour ses services, qui varient de £100 à £150 par année.

CHARLES C. SMALL,

Greffier de la Couronne et des Plaidis.

Toronto, 12 mai, 1846.

Et aussi,

Rapport annuel de l'Assistant-Surintendant de l'Education sur l'Etat des Ecoles Élémentaires dans le Canada-Ouest, pour l'année 1844, aux termes de la 67^{me} section de l'Acte 6^{me} Vict. ch. 29.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice P.)

L'Honorable M. Papineau, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Extrait du Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, de son voyage au Saguenay, datée du 27 septembre 1845.

(Pour le dit Extrait de Rapport, voir Appendice A.)

L'Honorable M. Viger a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général Draper, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :

POUR.....11.

CONTRE.....11.

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

L'Ordre de jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Maison de la Trinité de Québec, à donner des Licences comme Pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées, étant lu ;

Plusieurs Membres se sont retirés, et les noms de ceux présents ont été pris comme suit :—

MONSIEUR L'ORATEUR.

Messieurs Baldwin, Bertrand, Boutillier, Cauchon, Chauveau, Daly, le Procureur-Général Draper, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Monro, Papineau, Price, Rousseau, Taché et Viger.

Et à minuit, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Martis, 19^e die Mai.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ. 1846.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Price.—la Pétition de John Sheffer, et autres, du Township de Pickering, dans le District de Home : et la Pétition de William Henry Mitchell, et autres, du Township de Pickering, dans le District de Home.

Par M. Dickson.—la Pétition du Major John Richardson, ci-devant Surintendant de Police sur le Canal de Welland.

Par M. Drummond.—la Pétition de Louis Edouard Pacaud, écuyer, Commissaire des Banqueroutes pour le District des Trois-Rivières.

Clercs employés dans les Bureaux de la Couronne.

Ecoles Élémentaires. (H.-C.)

Département des Terres de la Couronne.

Ordres du jour.

Bill de la Maison de la Trinité de Québec.

Quorum.

Pétitions présentées.

Pétitions pro-
posées.

Pétitions de L.
M. Cressé.

Archives par-
lementaires,
etc.

Sir A. N.
MacNab
prend le
fauteuil de la
Chambre.

Par l'Honorable M. Baldwin,—la Pétition de Robert Fleming Gourlay, (relativement à une Adresse à Son Excellence).

Ordonné, Que la Pétition de Luc Michel Cressé, et autres, de la Paroisse de St.-Jean-Baptiste de Nicolet, présentée à la Chambre le vingt-quatre de mars dernier; et la Pétition de L. M. Cressé, écuyer, et autres, le Conseil Municipal de la Paroisse de St.-Jean-Baptiste de Nicolet, présentée à la Chambre le onze du présent, soient renvoyées au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour révoquer certaines dispositions, y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'autorités locales ou municipales dans le Bas-Canada.

M. Christie, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'état et la condition des Rôles, Archives, Journaux et autres manuscrits et papiers imprimés appartenant aux ci-devant Parlements du Haut et du Bas-Canada respectivement, et au Parlement de cette Province, et sur les précautions que l'on a prises pour les mettre en sûreté et les conserver; aussi l'état et la condition des Registres Judiciaires, Records, Archives et papiers appartenant aux diverses Cours de Justice dans le Bas-Canada, et qui sont sous les soins des divers Greffiers et Protonotaires des dites Cours, des Greffiers de la Couronne, des Greffiers de la Paix, des Shérifs et autres Officiers ou Protonotaires de la Judicature dans la dite Province; et si les Officiers qu'il appartient conservent et mettent les dits papiers dans un ordre régulier et systématique; s'ils prennent les précautions nécessaires pour les garder en sûreté et les conserver à l'avenir; et quelles mesures, s'il en a été prises, ont été adoptées à cette fin, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice K.K.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

L'Honorable Augustin Norbert Morin s'est levé, et a informé la Chambre, que l'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Orateur, étant maintenant présent dans la Chambre, il résignait son siège, comme Orateur, et présentait ses humbles remerciemens à la Chambre pour la manière d'après laquelle la Chambre l'avait supporté durant le tems qu'il a présidé ses délibérations.

L'Honorable M. Morin a alors laissé le fauteuil.

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab a pris le fauteuil de la Chambre, comme Orateur, et a adressé la Chambre comme suit:—

“En reprenant le fauteuil, il me sera permis de présenter mes remerciemens à cette Honorable Chambre, pour l'indulgence qu'elle a eue à mon égard, en m'accordant un congé d'absence pour retourner chez moi.

“Je dois particulièrement remercier l'Honorable et savant-Membre qui a consenti avec tant d'obligeance à occuper le fauteuil pendant mon absence. Sa conduite généreuse et libérale dans cette occasion a été telle que toute expression de reconnaissance de ma part ne saurait peindre toute la vivacité de mes sentimens. Qu'il me permette de dire néanmoins que j'aurai toujours présent à la mémoire le souvenir de sa bienveillance: ce sera avec la plus vive satisfaction que je me ferai un devoir en tout tems de proclamer hautement ces sentimens.”

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par l'Honorable M. Baldwin,

Résolu, *Nemine contradicente*, Que les remerciemens de cette Chambre soient présentés à l'Honorable et savant-Membre qui a occupé si ha-

bilement le fauteuil de l'Orateur, et que les dits remerciemens soient entrés sur les journaux de cette Chambre.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,
Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: “Acte pour pourvoir à la conservation des Livres, Records et Papiers, et au prompt enregistrement des actes et sommaires, dans les Bureaux d'Enregistrement du Bas-Canada,” auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:—

“Acte pour la construction d'un Pont suspendu sur la Rivière Niagara, aux Chutes de Niagara, ou dans les environs des dites Chutes.”

“Acte pour autoriser la Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, (Sœurs-Grises), à vendre ou aliéner leur propriété située à la Pointe-a-Callières, en la Cité de Montréal, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières.”

“Acte pour transporter à Robert Jarvis Hamilton, partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du Township de Barton, dans le District de Gore.”

“Acte pour annexer un certain territoire y désigné au District de Huron, pour certaines fins.”

“Acte pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'eau et de l'éclairage au Gaz de Québec.”
Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: “Acte pour pourvoir à la conservation des Livres, Records et Papiers, et au prompt enregistrement des Actes et Sommaires, dans les Bureaux d'Enregistrement du Bas-Canada,” a été lu pour la première fois.

L'Honorable Solliciteur-Général Sherwood a proposé, secondé par l'Honorable M. Robinson, que cette Chambre concourt dans l'Adresse à Sa Majesté, telle que rapportée par le Comité Spécial auquel ont été renvoyées les diverses Pétitions relatives aux Réserves du Clergé.

L'Honorable M. LaFontaine a proposé en amendement, secondé par M. Leslie, que le paragraphe dans la dite Adresse, qui commence par les mots “Secondement, nous demandons qu'il nous soit permis” et qui finit par les mots “mécontentement grave” soit retranché.

Durant les débats sur les motions ci-dessus, l'Orateur se trouvant-tout-à-coup malade, il a laissé le fauteuil.

L'Honorable Procureur-Général Draper (s'adressant au Greffier) a proposé, secondé par l'Honorable M. DeBleury, que la Chambre s'ajourne.

Le Greffier ayant mis la question, elle a été emportée dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Mercurii, 20^o die Maii.

ANNO NONO VICTORIE REGINE, 1846.

LE Greffier a communiqué à la Chambre la Lettre suivante que lui a adressée l'Orateur de la Chambre:—

Adresse du
Conseil Légis-
latif.

Bill relatif aux
Bureaux d'En-
registrement,
(B.-C.)

Bill relatif à la
construction
d'un Pont sur
la Rivière Ni-
gara.

Bill relatif au
Sœurs de la
Charité de
Montréal

Bill relatif à la
ligne de Con-
cession de Bar-
ton.

Bill relatif au
Territoire du
District de
Huron.

Bill pour abro-
ger l'acte qui
incorpore la
Compagnie de
l'eau, etc. de
Québec.

Bill relatif aux
Lur. aux d'En-
registrement,
(B.-C.)

Réserves du
Clergé.

Indisposition
de M. l'Orate-
ur.

Ajournement.

Lettre de M.
l'Orateur.

Lettre de M. l'Orateur.

HÔTEL DE RASCO,
20 mai, 1846.

MONSIEUR,

Ne pouvant, pour cause d'indisposition grave, occuper le fauteuil aujourd'hui, je vous prie de vouloir bien en informer la Chambre, afin qu'elle puisse s'ajourner jusqu'à demain.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALLAN N. MACNAB,
Orateur.

Ajournement.

Au Greffier de
L'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Viger, secondé par M. Foster,
La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 21^o die Maii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Lettre de M. l'Orateur.

LE Greffier a communiqué à la Chambre la Lettre suivante que lui a adressée l'Orateur de la Chambre :—

HÔTEL DE RASCO,
21 mai, 1846.

MONSIEUR,

Comme je continue à être malade, il m'est impossible de prendre le fauteuil aujourd'hui. Je vous prie donc de vouloir bien en informer la Chambre, afin qu'elle puisse s'ajourner jusqu'à demain.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALLAN N. MACNAB,
Orateur.

Au Greffier de
L'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de M. Foster, secondé par M. Sherwood, de Brockville,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 22^o die Maii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Message du Gouverneur Général.

L'HONORABLE M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :—

CATHCART.

Le Gouverneur-Général recommande à la considération de l'Assemblée Législative, qu'autorité soit donnée d'appliquer la somme de £1,900, prêtée en vertu des dispositions de l'Acte 10 et 11 Geo. 4, chap. 28 et 1 Vict., chap. 23, aux Commissaires du Havre de Montréal, à l'érection de Phares et Stations de refuge dans le Golfe St-Laurent, à mesure qu'elle sera remboursée.

Hôtel du Gouvernement,
19 mai, 1846.

CATHCART.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, les quatrième et cin-

Pertes causées par la Rébellion.

quième Rapports Spéciaux de la Commission d'indemnité, nommée en vertu de la 1^{re} Vict., chap. 7, et 2^e Vict., chap. 35, et recommande à sa considération que des mesures soient prises pour liquider le montant, accordé aux réclamans, qui reste encore dû.

Hôtel du Gouvernement,
19 mai, 1846.
(Pour les dits Rapports, voir Appendice L.L.)

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement datée le 1^{er} du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant elle " un état du montant dépensé pour les différentes saignées ou parties des Canaux du St-Laurent, indiquant à quelle époque les Canaux de Beauharnois et Cornwall ont été ouverts ; le nombre de personnes qui y ont été employées, le montant de leurs salaires et de leurs gages ; et les dépenses encourues pour chaque Canal depuis qu'ils sont ouverts ; et le montant des péages reçus pour fret en montant et en descendant pendant le dit espace de tems. Aussi, d'ordonner au Bureau des Travaux Publics de faire connaître à cette Chambre si c'est son intention de finir ce Canal, de manière à donner un libre passage aux vaisseaux, depuis les Lacs Supérieurs jusqu'aux points où le flux et reflux de la mer se font sentir, en montant et descendant, sans transbordement ; et si c'est son intention d'ouvrir un Chemin de hâlage continu ou d'employer la vapeur pour faire passer les vaisseaux entre Prescott et Montréal, et sinon, de faire rapport des moyens qu'auront les vaisseaux de retourner dans les endroits où il n'y a point de chemin de hâlage.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 13 avril, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, l'état suivant des dépenses et frais encourus pour les divers travaux des Canaux du St-Laurent, tel que demandé par l'Adresse de l'Assemblée Législative.

1^o Montant dépensé sur les différentes tranchées ou parties des Canaux du St-Laurent.

Canal de Beauharnois.....	£296,217	7	3
Canal de Cornwall :			
Par les Commissaires suivant l'état du Bureau de P.L.G.....	440,097	11	0
Par le Bureau des Travaux Publics.....	71,724	1	9
	£511,821	12	2
Canal de Williamsburg.....	163,649	12	11

2^o " A quelle époque les Canaux de Cornwall et de Beauharnois ont été ouverts."

Le Canal de Beauharnois a été ouvert le 11 octobre dernier.

Le Canal de Cornwall l'a été en partie dans l'automne de 1842, mais en conséquence de divers éboulis qui ont eu lieu peu de tems après, la navigation a été interrompue très souvent en 1843.

A l'égard des Canaux de Williamsburg, les Galops seront ouverts le 1^{er} septembre prochain.

Farren's Point,
Le Rapide Plat, } Le 1^{er} octobre prochain.
La Pointe Iroquois, }

3^o " Le nombre des personnes employées, leurs salaires, et les dépenses encourues pour chaque localité, depuis l'ouverture du Canal."

L'établissement du Canal de Beauharnois consiste en

Un Surintendant et Percepteur à	£160	par année.
Neuf Gardiens d'écluses à.....	50	"
Seize Journaliers employés aux		
écluses à.....	37	10 "
Un Gardien de Pont à.....	30	"

Pertes causées par la Rébellion.

Réponses à des adresses.

Canaux du St-Laurent, de Beauharnois et de Cornwall.

Canaux du St.
Laurent, de
Beauharnois et
de Cornwall

Le montant des dépenses sur ce Canal depuis qu'il est ouvert (sans compter les frais des parties de l'ouvrage qui n'était point entièrement fini quand on a ouvert le Canal) est de £526 17s. 3d. courant, étant la somme payée pour l'établissement.

L'établissement du Canal de *Cornwall* consiste en

Un Surintendant et Percepteur à £160 par année.	
Quatre Gardiens d'écluses à	76 2 "
Un Gardien de Pont à	25 "
Vingt-cinq Journaliers employés aux écluses et payés à la journée, pendant la navigation ;	
dépense estimée à	37 10 6

La somme totale dépensée sur ce Canal depuis qu'il est ouvert, outre les gages et salaires, est £10,357 1s. 4d. courant, qui ont été employés pour faire les réparations, consolider les digues et protéger les travaux, etc.

4^e " Montant des péages reçus en montant et descendant pour fret."

J'on ne pouvait espérer de réaliser les avantages qu'on attendait de ces Canaux qu'après l'achèvement des diverses parties des travaux. Jusqu'alors une ou deux parties isolées de ces travaux ne pouvaient rapporter de grands profits; le commerce de transport ne pouvait se faire que dans de petits vaisseaux qui retournaient par le Canal du *Rideau*; et il fallait toujours faire le même transbordement et encourir les mêmes frais qu'auparavant; mais tout cela devra cesser aussitôt que toute la ligne de la navigation sera ouverte.

Dans ces circonstances et tant que le seul Canal de *Cornwall* a été libre, l'on n'a pas jugé à propos d'exiger de péages; et le Canal de *Beauharnois* a été ouvert si tard dans la dernière saison que la somme des péages perçus ne peut servir de guide pour juger du revenu qu'il rapporterait dans d'autres circonstances.

La somme totale des péages qui ont été perçus a été:—

Canal de <i>Beauharnois</i>	£61 8 3½
" <i>Cornwall</i>	51 12 5

5^e " Si le Bureau des Travaux Publics a l'intention de finir ce Canal de manière à donner un libre passage aux vaisseaux, en montant et descendant sans transbordement, depuis les Lacs Supérieurs jusqu'au point où se font sentir le flux et reflux de la mer; et s'il a l'intention d'ouvrir un chemin de halage continu ou d'employer la vapeur pour faire passer les vaisseaux entre *Prescott* et *Montréal*; et sinon de faire rapport des moyens qu'auront les vaisseaux de retourner dans les endroits où il n'y aura pas de chemin de halage."

A la fin de cette année, lorsque les travaux des divers Canaux seront terminés, la navigation du Fleuve du *St.-Laurent*, depuis les Lacs Supérieurs jusqu'au point où se font sentir le flux et reflux de la mer, sera entièrement libre et ouverte; comme une grande partie de la ligne se trouve sur une rivière navigable, que le courant varie dans quelques endroits de 2 à 3½ milles à l'heure, et que le vent qui règne généralement souffle d'en haut, il est clair que les vaisseaux à voiles et autres embarcations qui ne sont pas mues par la vapeur, devront être aidés de quelque manière en remontant pour donner plus de célérité et faciliter les arrivages.

Des deux plans, que suggère l'Adresse de l'Assemblée Législative dont il est parlé plus haut, je considère que le chemin de halage est hors de question, non seulement à cause des frais énormes qu'entraîneraient son établissement et son entretien, mais parce qu'on manquerait le but, même avec un chemin de halage le long des rives où le chenal est rétréci, puisqu'on ne pourrait compter d'une manière certaine sur l'arrivage des embarcations qui ne sont pas mues

par la vapeur, à cause de la navigation du Lac *St.-François* et du Lac *St.-Louis*.

Canaux du St.
Laurent, de
Beauharnois et
de Cornwall.

Dans l'état présent des finances du pays, il y a nombre de personnes qui ont assez de moyens pour devenir propriétaires d'une, deux ou plusieurs grandes berges, propres à la navigation actuelle, mais qui n'en ont pas assez pour établir un bateau remorqueur, pour faciliter d'une manière régulière le transit du commerce de transport, dans les berges; et sans ce moyen, les berges ne peuvent pas retourner au lieu de départ.

Le commerce de transport restera encore d'ici à plusieurs années entre les mains des grands capitalistes, jusqu'à ce que le prix élevé du fret et les grands profits résultant de ce commerce amènent une compétition active, et réduisent les prix du fret aux taux qui devraient exister maintenant, si nous voulons lutter avec succès contre nos voisins, les Américains.

Il est très important de savoir si l'on ne pourrait pas atteindre ce but aussitôt que les Canaux seront ouverts, en établissant, aux frais de la Province, une ligne de remorqueurs entre *Montréal* et *Kingston*, dont tout le monde pourrait se servir, et que l'on pourrait mettre de côté aussitôt qu'ils seraient remplacés par des remorqueurs appartenant à des particuliers.

Je considère que cette question, ainsi que les principes généraux d'économie politique qu'elle entraîne, sont du ressort du Département de l'Inspecteur-Général.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très obéissant serviteur,

HAMILTON H. KILLALY,

Président du Bureau des Travaux Publics.

A l'Honorable Secrétaire Provincial.

etc., etc., etc.

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence qu'il lui plaise faire mettre devant la Chambre " tous les Plans, Estimations, Rapports et Soumissions qui peuvent avoir été faits par le Bureau des Travaux Publics, ou toute autre personne, par ordre du Gouvernement de cette Province, ou autrement, et qui ont été soumis au dit Gouvernement, relativement à la construction d'une nouvelle Cour de Justice dans la Cité de *Montréal*, pour le District de *Montréal*, et à la dépense probable qu'entraînera la construction du dit Edifice, suivant les dits Plans, Estimations, Rapports et Soumissions; et aussi, de faire mettre devant la Chambre copies de tous les Ordres et Instructions qui peuvent avoir été donnés par le Gouvernement au dit Bureau des Travaux Publics, ou à toute autre personne, les requérant de faire tels Plans, Estimations et Rapports et de faire ou recevoir les dites Soumissions."

Palais de Justice.

(Pour la dite Réponse, voir Appendice M.M.)

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, datée du 2^e du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant elle " le montant dépensé pour maintenir l'établissement de Police, pour l'année 1845, spécifiant le nombre d'hommes employés sur les différents Canaux, et les gages de chacun d'eux; et aussi, l'Etat pour les années 1843 et 1844, que cette Chambre a demandé pendant la dernière Session."

(Pour la dernière Réponse, voir Appendice N. N.)

Et aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 15 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, " une Copie de la Lettre

Terres des Réserves du Clergé.

Terres des Ré-
serves du Cler-
gé.

Circulaire d'Instructions, adressée du Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, en avril dernier, aux Agens locaux de ce Département dans les différentes sections de la Province, les informant de la volonté du Gouvernement que les ventes des terres des Réserves du Clergé fussent suspendues."

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 18 mai, 1846.

MONSIEUR,

Conformément à la demande de l'Assemblée Législative du quinze de ce mois, j'ai l'honneur de vous adresser copies des lettres d'Instructions que ce Bureau a données aux agens, dans le mois d'avril dernier, relativement à la suspension temporaire de la vente des Réserves du Clergé.

Je dois ajouter, néanmoins, que la vente en a été reprise en vertu de lettres circulaires du 4 et 6 du présent mois.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. BOUTILLIER.

A l'Honorable

Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

Circulaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 13 avril, 1846.

MONSIEUR,

En conséquence d'une Dépêche du Très Honorable Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, relative aux Réserves du Clergé, et du bas prix auquel ces terres ont été évaluées dans les divers Districts, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a ordonné en Conseil de suspendre, pour le présent, la vente des Réserves du Clergé, dans la partie Ouest de la Province.

Cette lettre devra avoir effet du jour où vous la recevrez, jusqu'à nouvel ordre.

(Signé.)

D. B. PAPINEAU.

Aux Agens de Districts,

Canada-Ouest.

Circulaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 16 d'avril, 1846.

MONSIEUR,

En conséquence d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat relative aux Réserves du Clergé, et du bas prix auquel quelques-unes de ces terres ont été évaluées, Son Excellence l'Administrateur ordonne de suspendre la vente des dites Réserves, jusqu'à nouvel ordre.

Vous voudrez bien, en conséquence, vous abstenir de vendre les Terres du Clergé, après la réception de cette lettre.

(Signé.)

T. BOUTILLIER.

Aux Agens de Districts,

Canada-Est.

Circulaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 20 avril, 1846.

MONSIEUR,

Vous remarquerez que la Circulaire du 13 de ce mois ne se rapporte pas aux ventes autorisées par un ordre spécial en Conseil, donné postérieurement à l'inspection générale des Réserves du Clergé.

Je dois également ajouter que les demandes d'achats faites à l'Exécutif par pétition, et reçues avant le 1^{er} avril, devraient avoir suite. Mais vous vous efforcerez d'empêcher les personnes de faire de nouvelles demandes par la suite, jusqu'à ce que le Gouvernement ait adopté quelque nouveau mode de disposer de ces terres.

(Signé.)

T. BOUTILLIER.

Aux Agens de Districts,

Canada-Ouest.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Pétitions pré-
sentées.

Par M. *Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *James Blackburn*, et autres, Percepteurs du ci-devant Conseil Municipal du District de *Sydenham*.

Par M. *Foster*,—la Pétition du Révérend M. *Townsend*, et autres, du Comté de *Rouville*.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la Pétition de *William New*, et autres, résidant dans les environs de la Ville de *Hamilton*.

Par M. *M'Connell*,—la Pétition du Révérend *Thomas Johnson*, et autres, habitans d'*Abbotsford*, et ses environs.

Par M. *Price*,—la Pétition du Révérend *J. Winterbotham*, et autres, membres de l'Association de l'Eglise Baptiste, dans la Ville de *Brantford*, (relativement aux Réserves du Clergé); et la Pétition du Révérend *J. Winterbotham*, et autres, membres de l'Association de l'Eglise Baptiste, dans la Ville de *Brantford*, (relativement à *King's College*).

Par l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*,—la Pétition du Révérend *Matthew Kerr*, et autres, membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *March* et *Huntley*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de *Joseph Bouchette*, écuyer, et autres, employé dans le Service Civil du Gouvernement Provincial; et la Pétition du Révérend *William Jones*, et autres, de *Bedford*.

Par l'Honorable Procureur-Général *Draper*,—la Pétition du Révérend *Charles Fletcher*, et autres, du Village de *Chippawa*, et ses environs, dans le District de *Niagara*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

De *James G. Edwards*, et autres, du Township de *King*, dans le Comté de *York*; de *Thomas W. Tyson*, et autres, du Township de *King*, dans le District de *Home*; de *William Henry Mitchell*, et autres, du Township de *Pickering*, dans le District de *Home*; et de *Timothy Deventish*, et autres, du Township de *Scarborough*, dans le District de *Home*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de *King's College*, mais qu'elle soit mise à l'abri d'une mauvaise administration, et qu'elle soit employée suivant les circonstances dans lesquelles se trouve le pays.

De *John Watson*, et autres, du Township de *King* et lieux adjacens; de *Thomas W. Tyson*, et autres, du Township de *King*, dans le District de *Home*; et de *John Scheffer* et autres, du Township de *Pickering*, dans le District de *Home*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé, mais que les revenus qui en proviennent soient employés à l'avancement de l'instruction publique.

Du Révérend *Adam Townley*, et autres, Membres de l'Eglise-Unité d'Angleterre et d'Irlande, dans les Townships de *Dunn*, *Dunnville* et lieux adjacens, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De la Corporation de la Ville de *Prescott*, demandant la passation du Bill, maintenant devant la Chambre, pour amender l'Acte relatif aux traverses.

De *George Lount*, et autres, de *Holland Landing*, et ses environs, demandant que le Chemin *Yonge-Street* soit ouvert en ligne droite, suivant l'intention primitive.

De *Cornelius Henry Finlay*, entrepreneur, référant à sa Pétition présentée à la Chambre pendant sa dernière Session, dans laquelle il se plaint de certaines pertes qu'il a essuyées par suite d'une entreprise qu'il a faite sur le Canal de *Beauharnois*, et de certaines

Pétitions lues. injustices de la part du Bureau des Travaux Publics, et demandant justice,

De *Robert Fleming Gourlay*, exposant :—Que votre Honorable Chambre a déclaré à l'unanimité en 1841 que l'arrestation et l'emprisonnement de votre Pétitionnaire, à *Niagara*, en 1819, étaient "injustes et inconstitutionnels, et que rien ne pouvait justifier ou pallier un acte aussi arbitraire." Que votre Honorable Chambre a aussi recommandé "à la Législature de déclarer nulle la sentence qui le bannit de la Province, et de l'indemniser des pertes qu'il a souffertes, par l'exercice d'une autorité que rien ne saurait justifier, et de payer les dépenses qu'il a encourues en défendant devant la Législature les droits d'un sujet Britannique." Que néanmoins la sentence de bannissement n'a pas été déclarée nulle, et qu'il n'a pas encore été indemnisé de ses pertes; qu'au contraire, il a été détenu en *Amérique*, depuis cette époque, dans la seule vue de voir mettre à effet les recommandations de votre Honorable Chambre: et qu'il a par là encouru de grandes dépenses, sans parler de l'anxiété qu'il a éprouvée en étant séparé de sa famille, en *Ecosse*. Que, durant les cinq dernières années, il a fait tout ce qu'il était possible de faire de sa part pour mener son affaire à fin, et qu'il n'a jamais cessé de défendre les droits d'un sujet Britannique. Pour se former une idée de l'indemnité qu'il a droit de réclamer, il est bon de donner l'exposé de faits qui suit :—Qu'il est un élève d'une des plus anciennes et plus loyales familles du Comté de *Fife*, en *Ecosse*. Qu'il est né en 1778, et héritier de biens considérables dans le dit Comté, où son père a été Magistrat jusqu'au jour de son décès, en 1819. Qu'en 1799, il reçut du Roi une Commission de Capitaine de Volontaires: et que, de 1802 à 1809, il fut enrôlé par un Acte du Parlement, comme Commissaire d'Approvisionnement du Comté de *Fife*. Que, lors de son mariage, en 1807, il jouissait d'un revenu annuel de plus de £500 sterling, outre la fortune de sa femme et de ses enfans. Que, lors de son arrestation dans le *Haut-Canada* en 1818 et 1819, il jouissait encore de ses revenus et de sa fortune; mais qu'à la suite de ces arrestations, ses biens lui ont été enlevés, et qu'il n'en a plus le contrôle; qu'en 1820 il se transporta à Londres pour étudier le droit, afin de pouvoir, par l'exercice de sa profession, se maintenir lui et sa famille, suivant leur état, mais que les avocats s'opposèrent à ses études, à cause de la sentence rendue contre lui dans le *Haut-Canada*, et qu'il n'a jamais pu depuis surmonter les préjugés ruineux résultant de sa condamnation, tandis que de fait il a toujours joui d'un caractère irréprochable. Qu'en 1831, s'étant porté candidat à la Chaire d'Agriculture dans l'Université d'*Edinburgh*, il ne put même se faire écouter des électeurs; qu'il a obtenu le témoignage des hommes les plus éminens à l'appui de son caractère et de sa réputation, dont plusieurs sont ci-annexés. Pourquoi, le tout considéré, il ose se flatter que sa demande sera favorablement accueillie, et qu'il sera indemnisé des dépenses qu'il a encourues pendant les cinq dernières années, qui ont été entièrement consacrées à sa défense comme sujet Britannique.

TÉMOIGNAGES.

No. 1.

St. Andrews, 28 février, 1831.

Je certifie par le présent que je connais bien M. *Gourlay*, qui s'est porté Candidat à la Chaire d'Agriculture dans l'Université d'*Edinburgh*, pendant qu'il étudiait à *St. Andrews*, de 1792 à 1796: qu'il s'est appliqué à ses études avec diligence et succès et qu'il était très estimé de ses confrères étudiants.

Qu'il m'a rendu plusieurs visites pendant ces trois dernières années, et qu'il a conversé avec moi sur divers sujets: et que d'après ces conversations, l'opinion que je me suis formée de lui est qu'il est un homme

libéral et instruit, que ses sentimens sont honorables et son caractère humain et bienveillant.

JOHN HUNTER,
Professeur Emérite d'Humanité.

No. 2.

St. Andrews, 28 février, 1831.

J'ai étudié, il y a plus de trente ans, avec M. *Gourlay*, à l'Université de *St. Andrews*; je suis heureux de pouvoir dire que, tout en montrant des talens comme écolier, il s'est distingué par sa conduite et par ses manières douces et aimables.

Dans le cours des trois dernières années, j'ai eu plusieurs conversations avec lui, et je le crois un homme d'esprit, intelligent, instruit et aimable.

THOMAS DUNCAN,
Professeur de Mathématiques.

No. 3.

St. Andrews, 28 février, 1831.

Je certifie par le présent que j'ai connu, depuis plusieurs années, M. *Robert Gourlay*, pendant qu'il était étudiant à l'Université de *St. Andrews*; qu'il était alors un jeune homme actif et un étudiant diligent, attentif et estimable. Depuis son retour du *Canada* j'ai eu le plaisir de le rencontrer trois ou quatre fois: et je n'ai aucune raison, d'après sa conversation, ses manières et sa conduite en général, de changer l'opinion favorable que j'avais conçue de lui la première fois que j'ai fait sa connaissance.

JAMES HUNTER,
Professeur de Logique.

No. 4.

Je certifie que je connais depuis longtems M. *Robert Gourlay*, et que je l'ai toujours regardé comme un homme de talent, bien élevé et d'un caractère aimable.

JOHN MITCHELL,
Professeur de Théologie.

St. Andrews, 21 mars, 1831.

No. 5.

Je certifie par le présent que j'ai connu, il y a plus de trente ans, M. *Robert Gourlay*; qu'il était alors un jeune homme vif, gai et d'un caractère égal, qu'il était doué d'intelligence et de capacité pendant qu'il suivait les différentes Classes de Mathématiques Pratique et Théorique dans l'Université de *St. Andrews*, en 1793, 94 et 95;—que, pendant tout le cours de ces trois dernières années, j'avais fréquemment occasion de converser avec lui; et j'ai les meilleures raisons du monde de le considérer, pour son intelligence, sa gaieté et son égalité d'âme, au milieu de toutes les vicissitudes qu'il a éprouvées, comme la personne la plus estimable que j'aie jamais connue;—qu'il était d'une intégrité sans tache, qu'il avait les sentimens et les manières d'un gentilhomme et qu'il était parfaitement au fait de toute les branches d'agriculture pratique et théorique, aussi bien que de l'Economie Politique, de la Loi des Pauvres, de l'Emigration, etc., et l'un des philanthropes les plus zélés et les plus éclairés que j'aie jamais connus; qu'il m'a soumis ses premières publications en *Ecosse* et en *Angleterre*, ses écrits de controverse en *Canada*, et ses productions plus récentes sur des questions très importantes de l'Economie Politique,—productions que je considère comme les plus étonnantes que j'aie jamais lues, si l'on considère la variété, l'étendue de ces écrits, l'excitation extraordinaire et même la persécution pendant laquelle il en a composé plusieurs,—le cachet d'honnêteté, la libéralité qui scelle sa conviction,—et les connaissances et l'habileté qu'il a apportées dans la discussion, et cela non seulement sous le rapport de la force et la clarté du style, mais encore des raisonnemens qu'il a apportés à l'appui de ses opi-

Pétitions lues. nions dans cette sphère élevée de patriotisme et d'humanité qu'il découvre partout, et de l'esprit, du génie, de la persévérance et de l'intrépidité avec laquelle il a combattu pour les intérêts les plus graves, et la prospérité et le bonheur des nations; et qu'en outre de ses connaissances et de ses autres talens, il possède encore une perspicacité, une vivacité et une facilité d'élocution qui en font l'homme le plus propre que je connaisse pour donner sur l'agriculture et ses diverses branches un cours de lectures complet et instructif.

JAMES BROWN,

Professeur de Philosophie Naturelle, en retraite.

Edinburgh, 24 mars, 1843.

No. 6.

M. Robert Gourlay est de beaucoup plus jeune que moi; et comme tous deux nous avons passé plusieurs années en pays étrangers, je n'ai pu avoir aucune occasion de le connaître intimement jusqu'à son arrivée du Canada en ce Pays.

J'ai lu son histoire de cette Colonie, qui contient aussi une dissertation sur la Loi des Pauvres, qui me paraît être d'un rare mérite. J'étais très désireux de faire sa connaissance et mes souhaits ont été accomplis.

M. Gourlay a désiré avoir de moi un certificat de capacité et de bonne conduite. Je sais que ce certificat ne peut guère lui être utile; mais je puis dire avec confiance qu'au milieu de toutes les vicissitudes dont sa vie a été traversée, son caractère moral est toujours resté sans tache, et ses manières sans prétentions, étant celles d'un gentilhomme; et que ses talens et ses connaissances le mettent en état de remplir avec honneur tout ce qu'on voudra bien lui confier.

HUGH CLEGHORN,

Professeur d'Histoire Civile, en retraite.

Wakefield, 28 mars, 1831.

Du Major John Richardson, ci-devant Surintendant de Police, sur le Canal de Welland, se plaignant d'avoir été destitué soudainement de son emploi et de ce que la Police sous son commandement a été débandée, et demandant une indemnité pour les pertes qu'il a souffertes en conséquence, et une rémunération pour les uniformes qu'il a fournis à la Police.

De Louis Edouard Pacaud, écuyer, Commissaire des Banqueroutes pour le District des Trois-Rivières, demandant un salaire fixe.

De Robert Fleming Gourlay, exposant:—Que le Rapport du Comité Spécial de votre Honorable Chambre relativement à votre Pétitionnaire, dans l'année 1841, contenait le paragraphe suivant:—"Votre Comité a des preuves que, pendant la dernière Rébellion, quand le Pétitionnaire résidait dans les Etats-Unis, Son Excellence Sir Francis Bond Head, alors Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada, obtint de lui des informations très importantes sur les mouvemens des brigands qui préparaient une attaque contre cette Province; ces services, le Comité le suggère humblement, ne doivent point être oubliés ou passés sous silence." Que ce qui précède était tout-à-fait gratuit de la part du Comité,—votre Pétitionnaire n'ayant rien sollicité à cet égard. Cependant, comme cela a été mis devant le Gouverneur-Général dans une Adresse de votre Honorable Chambre et n'a été d'aucune utilité à votre Pétitionnaire, il croit se devoir à lui-même ainsi qu'à votre Honorable Chambre d'y revenir maintenant et d'ajouter que ces informations données à Sir Francis Bond Head, n'étaient qu'une très faible partie des services que votre Pétitionnaire a rendus au Gouvernement Provincial, pendant qu'il résidait aux Etats-Unis. Dans le fait, pendant six mois qu'il a résidé à Cleveland, dans l'état d'Ohio, savoir: dans le mois de décembre, 1837, et les cinq

Pétitions lues. mois qui ont suivi, il s'est constamment occupé à épier les trames qui s'ourdissaient pour l'invasion du Canada; et il a publiquement, dans des Assemblées Publiques, dénoncé et découragé tout ce qui pouvait tendre à les favoriser, en dépit des menaces d'un peuple furieux. Que plusieurs personnes qui avaient trempé dans la Rébellion, vinrent du Canada dans l'espoir d'obtenir l'assentiment de votre Pétitionnaire, et se trouvèrent bien désappointées quand elles virent qu'il était opposé à leurs procédés et à l'intervention des Citoyens Américains. Que, lorsqu'il était au pouvoir de votre Pétitionnaire de se joindre à une force écrasante pour conquérir le Canada, il a été le citoyen le plus zélé et le plus puissant à protéger la Province de tout danger. Votre Pétitionnaire n'aurait jamais exposé ces faits, s'il n'avait pas été l'objet d'une négligence inexplicable et même humiliante de la part des Gouverneurs du Canada, après le départ de Sir Francis Bond Head, savoir: Sir George Arthur, Lord Durham et M. Poulett Thompson. Non seulement Sir George Arthur et Lord Durham ont refusé d'accuser réception des lettres de votre Pétitionnaire, après avoir, à trois différentes reprises, reçu les remerciemens de Sir Francis Bond Head; mais après être parti de l'Ohio et s'être rendu à Québec, distance de sept cents milles, sans autre but que celui de communiquer à Lord Durham des affaires d'une haute importance pour le bonheur du Canada, et dans des circonstances très critiques, on lui refusa un entrevue. Qu'à cette occasion, votre Pétitionnaire abandonna ses ameublemens en Ohio, affaibli qu'il était par une maladie dont il était alligé depuis longtems; qu'il fut obligé d'encourir des dépenses considérables; et que, mu par le sentiment de patriotisme le plus pur, il s'est attiré des malheurs sans nombre dont il ne pourra jamais se relever. Il est convaincu que les illustres personnages qu'il vient de nommer ont été trompés et aveuglés par une influence hostile à votre Pétitionnaire, et c'est ce qui lui fait désirer plus ardemment que ces faits soient examinés. Il supplie instamment votre Honorable Chambre de vouloir bien, par une Adresse, soumettre sa pétition à Son Excellence le Gouverneur-Général, afin qu'il ait l'occasion de prouver ce qu'il affirme plus haut; et que votre Pétitionnaire soit indemnisé des pertes qu'il a éprouvées en défendant les intérêts Britanniques et en contribuant au maintien de la paix dans la Province.

Ordonné, Que la Pétition de George Lount, et autres, de Holland Landing, et ses environs, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de R. C. Gapper, et autres, de Yonge-Street, et ses environs, dans le District de Home.

Pétitions renvoyées à des Comités.

G. Lount, et autres.

Résolu, Que la Pétition du Major John Richardson, ci-devant Surintendant de Police du Canal Welland, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. Macdonald, de Dundas, l'Honorable M. Laterrrière, M. Taché et M. Hall, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

J. Richardson.

Sur motion de M. Duggan, secondé par M. Petrie, Ajournement. Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à onze heures, A. M.

L'Honorable M. Robinson a proposé, secondé par M. Macdonell, de Dundas, Que la Pétition de Cornelius Henry Finlay, Entrepreneur, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Robinson, M. DeWitt, M. Nelson, M. MacDonell, de Stormont, et M. Macdonald, de Glengary, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétition de C. H. Finlay.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

Lois expirantes.

M. *Smith*, de *Frontenac*, du Comité Permanent des Lois Expirantes, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre : et il est comme suit :—

Rapport.

Le Comité Permanent sur les Lois Expirantes a l'honneur de faire rapport, qu'ayant examiné attentivement les divers Actes et Ordonnances qui expireront avant la prochaine Session, s'ils ne sont pas continués, il est d'opinion que les Ordonnances et les Actes suivans, du *Bas-Canada*, devraient être continués jusqu'au premier jour de mai mil huit cent quarante-sept, et de cette date jusqu'à la fin de la Session alors prochaine, savoir :—

2 *George* 4, chap. 8.—Régiant la Commune de la Seigneurie de *Laprairie de la Magdeleine*.

2 *George* 4, chap. 10.—Pour mettre les habitans en état de régler la Commune de la Seigneurie de *La Baie du Febvre*.

3 *Guillaume* 4, chap. 14.—Pour constater plus efficacement les demandes sur les Lettres de Change Protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport.

2 *Victoria*, (3^{me} Session,) chap. 7.—Amendant l'Acte des Chemins, 36 *George* 3, chap. 4.

2 *Victoria*, (3^{me} Session,) chap. 19.—Etablissant et incorporant une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*.

2 *Victoria*, (3^{me} Session,) chap. 29.—Concernant l'érection des Paroisses, et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières.

2 *Victoria*, (3^{me} Session,) chap. 65.—Pour pourvoir à l'Inspection du Poisson et de l'Huile.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Frontenac*, ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour un tems limité, certains Actes et Ordonnances.

Bill des Lois expirantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ajournement.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable M. *Baldwin*,

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne à Mardi prochain à dix heures, A. M.

Bibliothèque.

M. *Macdonald*, de *Kingston*, du Comité Permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la Bibliothèque, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice O. O.)

Bill relatif aux Lois de Banqueroutes.

L'Honorable Procureur-Général *Smith*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour continuer et amender les lois de Banqueroutes maintenant en force en cette Province, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Rapports des Comités Spéciaux.

M. *Gowan* a proposé, secondé par M. *Christie*, Qu'il soit permis aux Membres de cette Chambre de faire des rapports de Comités Spéciaux, dont ils peuvent être les Présidens, debout à leurs places, et sans procéder à la Barre de la Chambre, nonobstant aucune chose, dans la trente-quatrième règle de la Chambre, à ce contraire.

La question ayant été mise sur la dite motion, et s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot*, *Bouillier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Cummings*, *Desautier*, *DeWitt*, le Procureur-Général *Draper*, *Drummond*, *Gowan*, *Guillet*, *Hall*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Leslie*, *Méthot*, *Morin*, *Papineau*, *Prie*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stewart*, de *Byrown*, *Stewart*, de *Prescott*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Viger* et *Watts*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Boulton*, *DeBligny*, *Dickson*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Jessup*, *Macdonald*, de *Glengary*, *Macdonald*, de *Kingsron*, *MacDonell*, de *Stromont*, *McConnell*, *Moffatt*, *Petrie*, *Robinson*, *Smith*, de *Frontenac*, le Procureur-Général *Smith* et *Williams*.—(18.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

M. *Chauveau*, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siègeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport à la Chambre, que le Comité s'est assemblé Mardi et Mercredi dernier et ce jour, à l'ordinaire, mais, en conséquence de l'absence de M. *Lacoste* et de M. *Roblin*, Membres du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné, Que M. *Lacoste*, Membre pour le Comté de *Chambly*, et M. *Roblin*, Membre pour le Comté de *Prince-Edouard*, assistent chacun à leurs places dans cette Chambre, à la prochaine séance d'icelle.

M. *McConnell*, en l'absence du Comité Spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siègeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport à la Chambre, qu'en conformité de l'ajournement, le Comité s'est assemblé hier, à huit heures et demie ; mais en conséquence de l'absence de M. *Chauveau*, Président, M. *Lantier*, M. *Roblin* et M. *Lacoste*, Membres du Comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné, Que M. *Chauveau*, Membre pour le Comté de *Québec*, M. *Lantier*, Membre pour le Comté de *Vaudreuil*, M. *Roblin*, Membre pour le Comté de *Prince-Edouard*, et M. *Lacoste*, Membre pour le Comté de *Chambly*, assistent chacun à leurs places dans cette Chambre, demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Daly*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Draper*,

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ*, pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté de *Prince-Edouard*, en remplacement de *John P. Roblin*, écuyer, qui, depuis son élection, a accepté la Charge de Collecteur de Douanes pour le Port de *Picton*.

Nouveau Writ.

M. *Price*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le dix-huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre : et il est comme suit :—

Notre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Société de l'École Britannique et Canadienne de *Québec*, et il demande la permission d'en faire Rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bills Privés.

Chemin de Fer de Québec et de Halifax.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du Chemin de fer de Québec et Halifax, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Impression de certaines Pétitions ordonnées.

Ordonné, Que les Pétitions de Robert F. Gourlay, lues ce jour, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Asile des Lunatiques à Toronto.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui recommande qu'il soit permis aux Commissaires de l'Asile des Lunatiques à Toronto, de prélever une somme de trente mille livres courant, au moyen de débentures; et le Message de Son Excellence au sujet de l'appropriation d'une somme de dix-neuf mille louis, maintenant due au Gouvernement Provincial, par les Commissaires du Havre de Montréal, pour améliorer la navigation du Golfe St-Laurent, en construisant des Phares, et plaçant des dépôts de provisions pour secourir les naufragés, soient renvoyés au Comité de toute la Chambre sur les Subsidés accordés à Sa Majesté.

Navigation du Fleuve St-Laurent.

Ordonné, Que la Pétition de Louis Edouard Pa-caud, écuyer, Commissaire des Banqueroutes pour le District des Trois-Rivières, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'une Pétition ordonnée.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir sur l'état et la condition des Archives et Records dans cette Province, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'un Rapport ordonné.

Sur motion de l'Honorable M. Moffatt, secondé par l'Honorable M. DeBleury.

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la conservation des Livres, Records et Papiers, et au prompt enregistrement des Actes et Sommaires dans les Bureaux d'Enregistrement du Bas-Canada," soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

Bill relatif aux enregistrements, (B. C.)

Congés d'absence.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. LeBoutillier, durant le reste de la Session, pour affaires urgentes, en conséquence de l'embrèvement d'une partie de ses propriétés, par un funeste incendie, ayant récemment eu lieu à Percé.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. Brooks, durant le reste de la Session, pour cause de maladie.

Membres ajoutés à des Comités.

Ordonné, Que M. Duggan soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de William Hellis, et autres, du District de London.

Ordonné, Que M. Gowan soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'état et organisation du Département des Terres de la Couronne, avec les documens qui l'accompagnent.

Sur motion de l'Honorable M. Baldwin, secondé par M. Price.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien informer cette Chambre si le Gouvernement a déterminé la ligne de Chemin sur laquelle les deux mille louis votés l'année dernière, dont il est parlé dans le Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics, et connu sous le nom du "Chemin qui conduit du Lac Scugog à Narrow's Bridge," seront dépensés.

Adresse relative au Chemin de Scugog et des Narrows.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Message du Conseil Législatif, par John Jennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—
M. L'ORATEUR,

Message du Conseil Législatif.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, auxquels il demande le concours de l'Assemblée:—

"Acte pour infirmir l'arrêt (*attainder*) rendu contre Peter Mathews, et empêcher la confiscation de ses biens."

Bill en faveur de P. Mathews.

"Acte pour pourvoir à la confirmation de certains Actes des Régistrateurs dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada."

Bill relatif aux Régistrateurs.

Aussi,
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:—

"Acte pour amender les lois d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la Corporation pourra être mise en question."

Bill pour amender les lois qui incorporent Montréal.

"Acte pour pourvoir à la translation du siège de la Cour de Circuit du Comté de Lotbinière, de Ste-Croix à Lotbinière, et du Bureau d'Enregistrement du dit Comté du lieu de son site actuel, à Ste-Croix."

Bill relatif à la Cour et du Bureau d'Enregistrement de Lotbinière.

Et aussi,
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée:—

"Acte pour amender l'Acte qui détache l'Île d'Orleans du Comté de Montmorency, pour fins de l'enregistrement."

Bill pour détacher l'Île d'Orléans du Comté de Montmorency.

"Acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière de Cobourg."

Bill pour incorporer la Compagnie Manufacturière de Cobourg.

"Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la ville de Cornwall, et y établir un Conseil-de-ville à la place d'un Bureau de Police."
Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour infirmir l'arrêt (*attainder*) rendu contre Peter Mathews, et empêcher la confiscation de ses biens," a été lu pour la première fois.

Bill, en faveur de P. Mathews.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par M. Hall,
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois demain.

Un Bill grossoyé, du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la confirmation de certains Actes des Régistrateurs, dans cette partie de la Province, ci-devant le Haut-Canada," a été lu pour la première fois.

Bill relatif aux Régistrateurs, (H. C.)

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général Draper, secondé par M. Hall,
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois demain.

Sur motion de M. Petrie, secondé par M. Williams,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre sur la table de cette Chambre par l'officier qu'il appartient le Tracé du Chemin qui conduit de L'Orignal à Bytown, dont il est parlé dans le Rapport du Bureau des Travaux Publics, ainsi

Adresse relative au Chemin de L'Orignal.

que les Rapports d'arpentages faits par Messieurs *West et Keefer*, et les documens qui accompagnaient les dits arpentages.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Cour de Chancellerie. (H.C.)

M. *Macdonell*, de *Dundas*, a proposé, secondé par M. *Macdonald*, de *Kingston*. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'abolir la Cour de Chancellerie, dans le *Canada-Ouest*, et autres objets qui y ont rapport.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Cauchon, Chabot, Chauveau, Cummings, DeWitt, Drummond, Foster, Guillet, Hall, Jessup, Lantier, Leslie, Macdonald*, de *GLENGARY, Macdonald*, de *KINGSTON, Macdonell*, de *DUNDAS, MacDonnell*, de *STORMONT, McConnell, Méthot, Munro, Nelson, Price, Sherwood* de *BROCKVILLE, Smith*, de *FRONTENAC, Smith*, de *WENTWORTH, Stewart*, de *BYTOWNS, Watts* et *Williams*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Berthelot, Boulton, Cayley, Daly, De Bleury*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Gowan, LeMoine, Moffatt, Morin, Papineau, Petrie*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, et *Viger*.—(20.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Duggan* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Réserves du Clergé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a repris la considération d'une motion faite le dix-neuf du présent, savoir: "Que cette Chambre concourt dans l'Adresse à Sa Majesté, telle que rapportée par le Comité Spécial auquel ont été renvoyées les diverses Pétitions relatives aux Réserves du Clergé," et aussi de la motion d'amendement à icelle, savoir: "Que le paragraphe dans la dite Adresse qui commence par les mots second, nous demandons qu'il nous soit permis et qui finit par les mots mécontentement grave soit retranché."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

M. *Gowan* a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Petrie*, "Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés et les suivans substitués: "il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, se plaignant à Son Excellence, des dépenses et des délais graves que l'on a éprouvés jusqu'à ce jour dans la vente et administration des Réserves du Clergé, et exprimant à Son Excellence le vif désir de cette Chambre, que les dites Réserves soient vendues à leur juste valeur aux personnes qui désirent les acheter, et avec moins de délai possible, en égard aux justes droits des occupans et aux intérêts de la commission; et que la vente et l'administration des dites Réserves devraient se faire avec le moins de frais possible."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Cummings, Daly, Desautier, DeWitt, Drummond, Gowan, Guillet, Hall, Jessup,*

LaFontaine, Laterrière, Leslie, Macdonald, de *GLENGARY, Macdonald*, de *KINGSTON, MacDonell*, de *STORMONT, McConnell, Méthot, Morin, Nelson, Papineau, Petrie, Price, Seymour, Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Smith*, de *WENTWORTH, Stewart*, de *BYTOWNS, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Williams*.—(37.)

Réserves du Clergé.

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, De Bleury*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Macdonell*, de *DUNDAS, Moffatt, Munro, Robinson, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood* et *Watts*.—(14.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a alors proposé en amendement à la motion principale, telle qu'amendée, secondé par M. *McConnell*, que les mots suivans soient ajoutés à icelle, après le mot "possible" qui termine la dite motion "et n'excédant pas six par cent sur le montant des ventes ou rentes."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Cummings, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Jessup, Macdonald*, de *GLENGARY, Macdonald*, de *KINGSTON, McConnell, Moffatt, Munro, Robinson, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood, Smith*, de *WENTWORTH*, et *Watts*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Daly, De Bleury, Desautier, DeWitt*, le Procureur-Général *Draper, Drummond, Guillet, Hall, LaFontaine, Laterrière, Leslie, MacDonell*, de *STORMONT, Méthot, Morin, Nelson, Papineau, Petrie, Price, Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de *BYTOWNS, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Williams*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Résolu, qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, se plaignant à Son Excellence des dépenses et des délais graves que l'on a éprouvés, jusqu'à ce jour, dans la vente et administration des Réserves du Clergé, et exprimant à Son Excellence le vif désir de cette Chambre que les dites Réserves soient vendues à leur juste valeur aux personnes qui désirent les acheter, et avec le moins de délai possible, en égard aux justes droits des occupans et aux intérêts de la commission; et que la vente et l'administration des dites Réserves devraient se faire avec le moins de frais possible.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponses à des Adresses.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, "Copies de toutes correspondances entre le présent locataire des Forges de *St-Maurice*, et le Gouvernement Provincial, au sujet de la vente projetée des dites Forges, et copies de toutes Pétitions des personnes employées aux dites Forges, qui peuvent avoir été présentées au Gouvernement."

Forges de St.-Maurice. (Copie.)

Trois-Rivières, 27 décembre, 1845.

MONSIEUR,

J'ai été surpris de lire, dans les papiers publics, une annonce du Bureau des Terres de la Couronne, par laquelle on offre en vente les forges de *St.-Maurice*, à des conditions qui devront anéantir cet établissement précieux pour la Province, la seule manufacture de son espèce; et cela dans un tems où la Législature-Union témoigne la plus vive sollicitude pour l'encouragement des manufactures de toutes sortes. Bien décidé de ne plus m'occuper des forges après le mois d'octobre prochain, j'espérais néanmoins que le nouveau preneur à bail aurait fourni de l'emploi aux quatre ou cinq cents âmes qui y résident; et je désire appeler, d'une manière particulière, l'attention de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, sur la triste condition dans laquelle ces pauvres gens vont se trouver, à la veille d'un hiver rigoureux, eux qui, pour la plupart, ont été élevés dans les travaux des forges.

Si j'appelle l'attention de Son Excellence sur l'annonce du Bureau des Terres de la Couronne, c'est qu'elle ne me paraît pas conforme aux termes et conditions auxquelles le nouveau tenancier devrait prendre les travaux. J'ai fait construire une nouvelle fournaise, et fait d'autres améliorations à grands frais dans le cours de l'été dernier, à la condition d'être indemnisé. Je me suis non seulement procuré du minerai pour continuer les travaux à l'expiration de mon bail, où la fournaise sera en pleine opération, mais j'ai amassé et fait tirer près de 10,000 tonneaux de minerai pour mettre le nouveau Tenancier en état de faire marcher les travaux de la forge; si ces travaux étaient interrompus cet hiver, ils ne pourraient être repris, et la dépense encourue pour construire la nouvelle fournaise ne serait d'aucune utilité. Les frais de la déplacer et transporter ailleurs s'élèveraient à une somme de £1,250 à £1,500; et comme je suis convaincu que les travaux ne pourront se continuer aux conditions de la vente actuelle, je ne puis prendre sur moi de demander une nouvelle indemnité sans l'autorisation du Gouvernement, qui est déjà responsable des autres dépenses que j'ai encourues.

J'ai aussi droit de me plaindre qu'on ne m'ait accordé que quinze jours seulement pour enlever les effets qui m'appartiennent, dont la valeur s'élèvera, le 1^{er} octobre, à plusieurs milliers de louis; j'espère que le délai sera prolongé.

J'ai, etc.

(Signé.)

MW. BELL.

L'Honorable D. DALY.

Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Trois-Rivières,

28 décembre, 1845.

MONSIEUR,

J'ai oublié de dire, dans ma lettre d'hier, relative à la vente des Forges de *St.-Maurice*, que le minerai qu'on a extrait, et que l'on se propose de voiturier cet hiver, pour mettre la fournaise en opération après le mois d'octobre prochain (plus de 10,000 tonneaux) se trouve sur la Savane de la Réserve, de l'autre côté de la Rivière *St.-Maurice*.

Je suis, etc.,

(Signé.)

MW. BELL.

L'Honorable D. DALY.

Secrétaire Provincial.

Forges *St.-Maurice*,

24 janvier, 1846.

MONSIEUR,

À la demande des gens employés aux Forges de *St.-Maurice*, je prends la liberté de vous transmettre la Pétition ci-jointe, et de vous prier de vouloir bien

la présenter, à la première occasion favorable, à l'Administrateur du Gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé.)

TIMOTHY LAMB.

L'Honorable D. DALY.

etc., etc., etc.

À Son Excellence le Très Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart* dans le Comté de *Renfrew*, G. C. B., Administrateur du Gouvernement du *Canada*, etc., etc., etc.

La respectueuse Requête des ouvriers demeurant aux Forges de *St.-Maurice*, sous l'Honorable *Matthew Bell*, possesseur actuel des dites Forges, et y exerçant différents métiers pour l'exploitation d'icelles Forges, etc., vous expose humblement:—

Que le premier octobre, 1760, des instructions du Général *Amherst*, par l'entremise du Général *Burton*, furent communiquées par un monsieur *J. Bruyère*, à un monsieur *Courval* aux dites Forges *St.-Maurice*, le priant de retenir sur le même pied que ci-devant les ouvriers dont les noms étaient à la suite des dites instructions.

Que les dits ouvriers étaient les nommés *Delorme*, *Robichon*, *Marchant*, *Humblot*, *Serreau*, *Tassé*, *Michelin*, *Belisle* et quelques autres.

Qu'un grand nombre de vos Pétitionnaires sont encore des descendans des sus-nommés et mentionnés, dont quelques-uns du côté des femmes, exerçant les différents métiers qu'ils ont appris de leurs pères et qui, comme eux, espéraient vivre et mourir dans un état qui semblait héréditaire dans leurs familles.

Que les autres Pétitionnaires sont presque tous, sans aucune exception, les enfans et petits-enfans de pères et d'aïeux qui se sont autrefois, c'est-à-dire, depuis 1760, établis dans les dites Forges, qui comme eux y exercent les divers métiers nécessaires à l'exploitation des dites Forges.

Que tous vos Pétitionnaires, demeurant aux dites Forges, contens de leur sort, croyant à un avenir au moins aussi heureux pour eux que le passé l'avait été pour leurs pères et leurs aïeux, ne prévoyaient aucun changement dans leur condition présente, lorsqu'ils ont appris avec la plus grande surprise que les dites Forges de *St.-Maurice* devaient être vendues dans le cours de l'été prochain.

Que le bonheur dont vos respectueux Pétitionnaires, leurs pères et leurs aïeux, ont joui depuis qu'ils résident aux dites Forges, a été durable et constant; ce que vos respectueux Pétitionnaires peuvent affirmer avec d'autant plus d'avantage que la grande généralité des familles originaires, et de celles qui se sont établies au dites Forges depuis 1760, n'a jamais pensé à s'éloigner des dites Forges et à aller se créer ailleurs un autre sort.

Que c'est donc avec douleur et regret que tous vos respectueux Pétitionnaires voient approcher le moment où cette belle propriété, fabrique unique de ce genre en cette Province, lieu de leur naissance et de leur affections, choisi par leurs aïeux, leurs pères et eux-mêmes pour perpétuelle demeure, va probablement cesser d'exister comme Forges, vos Pétitionnaires forcés en conséquence d'abandonner les métiers qu'ils y exerçaient respectivement et de s'éloigner avec leurs familles pour aller chercher ailleurs de nouveaux moyens d'existence, et ce au milieu de l'été, saison qui n'offre plus les avantages d'un engagement favorable.

C'est pourquoi, tous vos respectueux Pétitionnaires, pleins de confiance dans la générosité du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province, prient Votre Excellence de vouloir bien prendre les allégués de la présente requête en considération et leur accorder dans des circonstances si pénibles et si inquiétantes pour eux, toute la protection du Gouvernement afin qu'ils ne se trouvent point, dans leur retraite, exposés

Forges de St.-Maurice.

Forges de St.-Maurice. aux besoins et aux infortunes auxquels sont toujours sujets les ouvriers des fabriques ou manufactures, qui sont privés d'exercer leurs métiers, lorsque les fabriques ou manufactures auxquelles ils appartenaient cessent d'exister.

Vos respectueux Pétitionnaires autorisent six d'entre eux à signer la présente requête et à la faire transmettre à Votre Excellence, et vos respectueux Pétitionnaires ne cesseront de prier, etc., etc., etc.

(Signé,) JOSEPH X MICHELIN.
 .. JOSEPH X TERRAC.
 .. EDUARD X TASSÉ.
 .. RENÉ X IMBLO.
 .. JOSEPH X ROUCHEON.
 .. JEAN BRE. X MICHELIN.

FORGES DE St.-Maurice,
 17 janvier, 1846.

Nous certifions que les signataires à la Requête ci-dessus ont fait leurs marques d'une croix de leur consentement en notre présence : et en présence d'un grand nombre d'autres qui ont approuvé et manifesté le même désir des Pétitionnaires.

(Signé,) TIMOTHY LAMB.
 F. LOTTINVILLE, N. P.

Je certifie que le nombre des ouvriers, leurs femmes et leurs enfans, qui résident dans cet établissement, et qui dépendent entièrement pour leur nourriture journalière, de la continuation des travaux excède quatre cents âmes.

(Signé,) TIMOTHY LAMB,
 Surintendant en chef de l'Établissement.

FORGES DE St.-Maurice,
 21 janvier, 1846.

Et aussi.

Lac St.-Pierre. Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant la Chambre les détails suivans, relativement à l'emploi de la somme de £58,000, accordée par la 4^{me} et 5^{me} Victoria, chapitre 28, pour creuser le Lac St.-Pierre.—Premier. Le montant dépensé pour l'achat de Bateaux-à-vapeur, Cure-môles, et autres machines, employés à l'usage des dits travaux.—Second. Le montant dépensé pour le louage de Bateaux-à-vapeur, pour le même objet.—Troisième. Le montant de toutes les sommes payées pour ouvrages faits, distinguant les sommes payées aux Ingénieurs, aux Surintendans et Officiers commandant les Bateaux-à-vapeur, et surveillant les Machines à draguer, indiquant en même tems le tems pendant lequel ils ont été employés, la rémunération payée à chacun d'eux, et les noms des individus ainsi employés.

(Pour la dite Réponse, voir Appendice P.P.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Cauchon a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cauchon a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Viger, secondé par M. Monro,

La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 23° die Maii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

LA Pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'Honorable M. LaFontaine,—la Pétition de Messieurs Gilmour et Compagnie, et autres, Marchands, et autres Citoyens de la Cité de Montréal.

Un Bill grossoyé, pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit :
 "Acte pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne du District de Québec."

Ordonné, Que M. Christie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Leslie, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender un Acte y mentionné, et établir le vote au scrutin pour l'élection des Conseillers et Cotiseurs de la Cité de Montréal, avec une Instruction au dit Comité, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, sur le dit Bill et le Rapport.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Price a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Price a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Honorable M. Robinson, du Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre ; et il est comme suit :—

Votre Comité a consulté la Dépêche, No. 457, du Très Honorable Lord Stanley, au sujet de la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique ; et il prend la liberté d'informer votre Honorable Chambre que les deux suggestions que contient cette Dépêche ont été pleinement mises à effet, dans l'Acte qui est maintenant devant la Chambre pour amender la Charte de la Compagnie.

Votre Comité a aussi consulté la dépêche du Très Honorable W. E. Gladstone, en date du 15 janvier, 1846, qui renferme certainement une foule de suggestions précieuses sur lesquelles il appuiera dans l'ordre dans lequel elles se trouvent dans la Dépêche, savoir :—

La première suggère la convenance de stipuler formellement que la Législature pourra à l'avenir révoquer et anéantir tout Acte qu'elle jugera nécessaire de passer par la suite à l'égard des Chemins de Fer. Le second rapport de ce Comité a pourvu à cette éventualité par une clause qu'il a recommandé d'insérer dans tous les projets de lois pour établir des Chemins de Fer à l'avenir ; mais votre Comité ne peut consentir à autoriser la révocation de toutes les Chartes accordées avant la loi générale relative aux Chemins de Fer dont parle M. Gladstone dans sa Dépêche. Il regarde cette disposition comme injuste, et comme tendant, si elle était mise à effet, à empêcher les personnes de placer leurs capitaux dans de semblables entreprises.

Pétition présentée.

Bill pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec.

Bill pour établir le vote au scrutin dans Montréal.

Bills des Chemins de Fer.

Rapport.

Forges de St.-Maurice.

Lac St.-Pierre.

Bureau des Travaux Publics.

Ordres du jour remis.

Rapport.

Quant à la seconde suggestion de la Dépêche, "qu'au moins un dixième du capital soit placé dans des fonds sûrs et disponibles, pour l'achèvement des travaux," votre Comité est d'avis qu'elle ne peut se rapporter aux circonstances de la colonie, et qu'elle paralyserait inutilement tout esprit d'entreprise dans la Province; la révision des ordres permanens de votre Honorable Chambre, qui ont rapport aux projets de lois des Chemins de Fer, que votre Comité a recommandé, et d'après laquelle on exige une étude préliminaire de la ligne du Chemin, et qu'il soit déposé une copie de tous les plans, sections et livre de référence, et avec une Carte imprimée, indiquant la ligne que le Chemin de Fer devra parcourir, nécessitera une dépense suffisante de la part des pétitionnaires, avant de s'adresser à la Législature, pour démontrer qu'ils ont pleinement l'intention de mettre leur projet à exécution, dans le cas où il serait sanctionné par la Législature.

A l'égard des troisième, quatrième et cinquième suggestions, votre Comité conçoit humblement qu'il a amplement pourvu à ces éventualités, dans son second rapport.

Sixième suggestion. Votre Comité a pris en considération la clause à laquelle il est fait allusion dans l'Acte Impérial, qui autorise les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, à modifier l'échelle des tarifs de tems à autre, et il est d'opinion que l'on atteindra le même but, d'une manière bien plus facile, eu égard à l'état de la Province, en adoptant la disposition qui suit de la Charte du Chemin de Fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*, section quarante:—

"Pourvu toujours et qu'il soit statué, que, depuis et après l'expiration de la première année révolue qui finira le trentième jour de novembre, après que le dit Chemin de Fer aura été parachevé et ouvert, les différens taux établis par le présent Acte seront annuellement réglés et déterminés d'après le montant des dividendes que la dite Compagnie aura déclaré pour l'année précédente, c'est-à-savoir: si la dite Compagnie a déclaré pour l'année précédente un dividende n'excédant pas six livres courant par action, sur toute et chaque action dans la dite entreprise, la dite Compagnie sera, et elle est par le présent autorisée, et elle aura le pouvoir de demander et recevoir des taux n'excédant pas le *maximum* de ceux établis par le présent Acte; mais lorsque et aussi souvent que la dite Compagnie aura déclaré pour l'année précédente un dividende à un montant plus élevé que six livres courant par action, la dite Compagnie sera et elle est par le présent requise et tenue de payer une taxe au trésor provincial, une moitié du produit net du dit Chemin de Fer devenue due en sus et au-delà de la dite somme de six livres par part, payable en premier lieu aux dits Propriétaires."

La septième suggestion recommande de donner au Gouvernement la faculté de racheter, au nom de la Province, tout Chemin de Fer établi après la passation d'une telle loi, et cela à certaines conditions. Votre Comité ne voit aucune raison de s'opposer à cette disposition, aux conditions indiquées dans la Dépêche.

A l'égard des huitième et neuvième suggestions, votre Comité considère qu'il y a pourvu dans son second rapport.

A l'égard de la dixième suggestion, qui a rapport aux pouvoirs délégués à l'exécutif, relativement aux Chemins de Fer en général, votre Comité ne croit pas devoir faire d'autres remarques, sinon qu'il partage pleinement les vues de *M. Gladstone* sur cette matière.

Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition des Syndics des Chemins à Barrières de *Montréal*, d'après laquelle il appert que certains individus ont, en vertu d'un acte à cet effet, prêté de l'argent pour établir un Chemin de *Montréal à Lachine*, et d'autres Chemins indiqués dans la Commis-

Rapport.

sion, et les Syndics craignent, si le Chemin de Fer de *Montréal à Lachine* est mis en opération, que cela n'ait l'effet de diminuer les revenus de la Commission et d'invalider les sûretés que les prêteurs ont actuellement pour le remboursement des capitaux qu'ils ont placés sur les dits Chemins. Votre Comité recommande, en conséquence, d'insérer une clause dans la charte de la Compagnie du Chemin de *Montréal et Lachine*, ou de toute autre Compagnie établie dans le même but, pour imposer telle condition que la Législature jugera convenable pour la protection des personnes qui ont ainsi prêté de l'argent, ou leur accorder telles autres sûretés que votre Honorable Chambre jugera à propos de leur donner.

Votre Comité prend la liberté de soumettre une Adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir bien sanctionner les Bills passés par la Législature pendant la présente Session, pour les raisons énoncées plus haut dans ce rapport:—

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Adresse.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*,

Prenons la liberté d'exposer respectueusement à Votre Majesté, que nous avons pris en considération la Dépêche du Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, en date du 15 janvier, 1846, au sujet des Chemins de Fer dans les Colonies; Dépêche qui indique les conditions auxquelles l'assentiment Royal sera donné aux Actes de cette Législature pour l'établissement des Compagnies de Chemins de Fer.

Nous sommes prêts à nous conformer aux suggestions que renferme cette Dépêche, excepté la seconde qui exige, comme préliminaire indispensable, qu'au moins un dixième du capital soit placé dans des fonds sûrs et disponibles, pour l'achèvement des travaux. Quelle que nécessaire que soit cette disposition dans la *Grande-Bretagne*, où le Gouvernement Impérial a cru devoir imposer une telle restriction, à cause de la grande abondance des capitaux et les nombreuses demandes pour l'établissement des Chemins de Fer, nous soumettons respectueusement que cette restriction ne saurait trouver d'application dans cette Province, et nous exposons humblement à Votre Majesté, que l'observation des réglemens qui exigent une étude préliminaire de la ligne du Chemin, et qu'il soit déposé, entre les mains de l'Exécutif, une copie de tous les plans, sections et livres de référence, et la publication d'une carte, indiquant la ligne que le Chemin de Fer devra parcourir, nécessitent une dépense suffisante de la part des Pétitionnaires, avant même qu'ils puissent s'adresser à la Législature pour demander une charte, pour démontrer qu'ils ont pleinement l'intention de mettre leur projet à exécution.

Nous assurons Votre Majesté, que la Législature n'a accordé de charte à aucune Compagnie pour l'établissement d'un Chemin de Fer, qui ne promette d'être de la plus grande utilité au pays lorsqu'il sera achevé, et nous implorons Votre Majesté de vouloir bien sanctionner sans retard ces divers Bills, afin que le pays puisse, aussitôt que possible, jouir des avantages qu'ils sont de nature à lui procurer.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, telle que rapportée par le Comité Spécial sur les Bills des Chemins de Fer.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

M. Chauveau, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Kidell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, a fait rapport à la Chambre, que le Comité s'est assemblé ce matin à huit heures et demie, conformément à l'ajournement, mais en consé-

Election d'Oxford.

quence de l'absence de M. *Lacoste*, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné, Que M. *Lacoste*, Membre pour le Comté de *Chambly*, assiste à sa place dans cette Chambre, à la prochaine séance d'icelle.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Cayley*,

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet des arrérages de salaire dus à l'Honorable *Louis-Joseph Papineau*, comme ci-devant Orateur de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, soit renvoyé au Comité de toute la Chambre sur les Subsides accordés à Sa Majesté.

L'Honorable Procureur-Général *Draper*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Retours et Documentens relatifs à l'Université de King's Colloge.

(Pour les dits Retours et Documentens, voir Appendice Q.Q.)

Ordonné, Que les dits Retours et Documentens soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par l'Honorable M. *Baldwin*,

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte qui détache l'Isle d'Orléans du Comté de *Montmorency* pour les fins de l'enregistrement," soit maintenant pris en considération.

La Chambre, a en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu comme suit :—

Feuille 1^{re} ligne 28.—Retranchez le mot "second" et insérez le mot "troisième."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Cauchon* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté son amendement.

Sur motion de M. *Smith*, de *Wentworth*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand Chemin de Fer Occidental de *Hamilton* à *Toronto*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 2, ligne 41.—Après le mot "nommé" insérez "avant de procéder aux affaires ou dans le cas de désaccord sur le choix de telle autre personne, à être nommée par le Juge de la Cour de District du District dans lequel les terres sont situées, avant que les autres ne procèdent aux affaires."

4 " 7.—Après le mot "ci-dessus" insérez "ou refuse ou néglige de ce faire pendant l'espace d'un mois de calendrier, après en avoir été requis par la dite Compagnie."

Feuille 4, ligne 8.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "demande" jusqu'au mot "eux," dans la ligne 16 inclusive-ment, et insérez "de nommer une personne désintéressée, et pour le Juge de la Cour de District du District où les dites terres sont situées, sur la demande de la dite Compagnie de nommer et désigner une autre personne désintéressée, qui, avec une autre personne choisie par les personnes ainsi nommées, avant de procéder aux affaires ou dans le cas de désaccord sur le choix de la dite autre personne, qui sera nommée par le dit Juge avant que les autres ne procèdent aux affaires."

" " " 21.—Retranchez le mot "leur" et insérez "le."
" " " 21.—Après le mot "décision" insérez "de la majorité des dits arbitres."
" " " 38.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "demande" jusqu'au mot "tems" dans la feuille 5, ligne 1^{re}, et insérez "de nommer une personne désintéressée, et pour le Juge de la Cour de District du District dans lequel les dites terres sont situées, sur la demande de la dite Compagnie, de nommer et désigner une autre personne désintéressée, qui, avec une autre personne choisie par les personnes ainsi nommées, avant de procéder aux affaires ou dans le cas de désaccord sur le choix de la dite autre personne, qui sera nommée par le dit Juge, avant que les autres ne procèdent aux affaires, seront arbitres."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Wentworth*, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, Que M. *Taché* soit ajouté au Comité Permanent des Dépenses Contingentes. Membre ajouté à un Comité.

Sur motion de M. *MacDonell*, de *Stormont*, secondé par M. *Chauveau*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre le Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics, sur lequel était fondé l'octroi de neuf cents louis de la dernière Session de la Législature, pour l'amélioration du Chemin de Poste de *Cornwall* et *L'Original*. Adresse relative au Chemin de Cornwall.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Mem-

M. L. J. Papineau.

Retours et Documentens relatifs à King's Colloge.

Impressions de certains documentens ordonnés.

Bill pour détacher l'Isle d'Orléans du Comté de Montmorency.

Bill relatif au grand Chemin de Fer Occidental.

Amendemens.

bres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Lantier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre de cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient, copies de tout Rapport ou Rapports d'*E. S. de Rottermund*, ci-devant Chimiste au Département Géologique Provincial au chef du dit Département ou au Gouvernement Provincial; et aussi toutes correspondances entre le dit *E. S. de Rottermund* et le dit Département, ou entre lui et le Gouvernement Provincial.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par M. *Gowan*,
Ordonné, Qu'un Conseil soit entendu à la Barre de cette Chambre, Jeudi prochain, sur les divers Bills introduits qui affectent la Charte et Dotation de King's College.

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Kingston*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

Ordonné, Que cette partie du Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé à l'ouverture de la dernière Session du Parlement Provincial, qui a rapport à un chemin depuis la ville de *Kingston*, à travers le Territoire intérieur du côté de l'*Outaouais*, soit maintenant lue. Telle partie du Discours a été lue en conséquence.

Pierre J. O. Chauveau, écuyer, Membre pour le Comté de *Québec*, qui était absent, le vingt-et-un du présent, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, s'est, en conformité de l'Ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

M. *Chauveau* s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit Comité.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Stewart*, de *Bytown*,

Résolu, Que M. *Chauveau*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent, le vingt-et-un du présent, à la réunion du Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée pour le Comté d'*Oxford*, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

Jacques Philippe Lantier, écuyer, Membre pour le Comté de *Vaudreuil*, qui était absent, le vingt-et-un du présent, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Oxford*, s'est, en conformité de l'Ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

M. *Lantier* s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit Comité.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Stewart*, de *Bytown*,

Résolu, Que M. *Lantier*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent, le vingt-et-un du présent, à la réunion du Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée pour le Comté d'*Oxford*, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

M. *Jessup*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le *Bas-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité.

L'Honorable M. *Papineau* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens.

M. *Boutillier* a proposé en amendement, secondé par M. *Chabot*, Que tous les mots après "Que." dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "le dit Bill soit maintenant soumis de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en insérant dans la 3^{me} clause, après les mots 'culte religieux' les mots et toutes 'Institutions Charitables ou Hôpitaux Incorporés' par Acte du Parlement."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chalmers*, *Chauveau*, *Cummings*, *DeBleury*, *Desaunier*, *Dickson*, *Drummond*, *Duggan*, *Erma-tinger*, *Foster*, *Gowan*, *Guillet*, *Jessup*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Leslie*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Macdonald*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *McConnell*, *Méthot*, *Monro*, *Petrie*, *Price*, *Robinson*, *Scott*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stewart*, de *BYTOWN*, *Taché* et *Williams*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs le Procureur-Général *Draper*, *Papineau*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(5.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée.

Et la Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Lantier* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Lantier* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et les dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la question ayant été mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Boutillier*,

Ordonné, Que l'amendement suivant soit fait à la vingtième clause du dit bill: Retranchez "trente." et insérez "vingt."

M. *Lantier* a proposé, secondé par M. *Chauveau*, Que l'amendement suivant soit fait à la vingt-deuxième clause du dit Bill: Retranchez le onzième paragraphe et insérez le suivant à sa place: "De prélever, au moyen d'une taxe ou répartition, en la manière ci-après prescrite par cet Acte, ou par des contributions volontaires, dans chaque Paroisse ou Township, une somme égale à celle accordée sur le fonds des Ecoles Élémentaires, à chaque Paroisse ou Township, et de faire rapport au Surintendant de leurs procédés à cet égard; et pour mettre les Commissaires d'Ecoles en état de recevoir, du Surintendant d'éducation, leur part du fonds des Ecoles Élémentaires, ils lui transmettront une déclaration du Secrétaire-Trésorier, à l'effet

Bill des Ecoles Élémentaires. (B.-C.)

Adresse relative à E. S. De Rottermund.

Conseil à la Barre.

Chemin de Kingston de l'Outaouais.

Membres excusés de n'avoir pas assisté aux séances d'un Comité d'Élection.

Ecoles Élémentaires.
(B. C.)

qu'il a réellement et de bonne foi reçu, et qu'il a entre les mains, pour les fins de cet Acte, une somme égale à la part qui revient aux dits Commissaires; déclarant en même tems que la dite somme a été prélevée au moyen d'une taxe ou répartition, ou au moyen de contributions volontaires."

Pouvu toujours que si, dans quelque Paroisse ou Township, aucun arrondissement d'écoles refuse de contribuer volontairement sa part de la somme accordée sur les deniers publics, à même les fonds des Ecoles Élémentaires, le dit arrondissement d'école pourra être cotisé pour cet objet, en la manière prescrite par cet Acte, quoique les autres arrondissemens d'écoles de la même Paroisse ou Township ne soient pas sujets à la même cotisation."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Chauveau, Desautier, MacDonell*, de STORMONT, *McConnell* et le Solliciteur-Général *Taschereau*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Boulton, Bouillier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Cummings, DeBligny, DeWitt, Dickson, Drummond, Guillet, Jessup, LaFontaine, Laterrière, Leslie, Méthot, Moffatt, Monro, Nelson, Papineau, Price, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, le Procureur-Général *Smith, Smith*, de WENTWORTH, *Stewart*, de BYRON, *Taché et Viger*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Papineau*,

Ordonné, Que l'amendement suivant soit fait à la vingt-deuxième clause du dit Bill: dans le treizième paragraphe, après "Indigens" insérez "Lunatiques ou Idiots."

Sur motion de l'Honorable M. *LaFontaine*, secondé par M. *Leslie*,

Ordonné, Que l'amendement suivant soit fait à la trente-huitième clause de dit Bill: Retranchez "Pourvu que les terres non concédées dans les Seigneuries et les Moulins à farine Seigneux soient exempts de la cotisation," et insérez "Pourvu que les terres non concédées dans les Seigneuries, savoir, les terres en bois debout, ou les terres incultes en la possession des Seigneurs soient exemptées de la cotisation imposée en vertu de cet Acte."

Sur motion de l'Honorable M. *Papineau*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Ordonné, Que l'amendement suivant soit fait à la trente-neuvième Clause du dit Bill: Après "Acte" dans la quarante-unième ligne, insérez "Copie" de laquelle évaluation, le Conseil Municipal "sera tenu de transmettre aux Commissaires d'Ecoles de la Corporation, à leur demande."

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions de la 13^{me} section d'un Acte de la Province du *Canada*, intitulé: "Acte pour disposer des terres publiques," et pour amender le dit Acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclamations concernant les terres, étant lu;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Samedi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Maison de la Trinité de Québec à donner des licences comme Pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, comme sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburgh*, dans le District de l'Est, en cette Province," étant lu;

M. *Macdonell*, de *Dundas*, a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les Syndics de l'Hôpital de *Toronto*, étant lu;

M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Duggan*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue dans la Chambre du Conseil Législatif, où il a plu à Son Excellence de donner au nom de Sa Majesté la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivans:—

"Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une Société d'Agriculture dans tout Comté du *Bas-Canada*, et pour venir en aide à la Société du Comté de *Montréal*." Titres.

"Acte pour amender l'Acte qui amende certaines dispositions de l'Ordonnance relative à l'établissement d'un système de Police efficace dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*."

"Acte pour abroger l'Acte pour incorporer la Compagnie de l'eau et de l'éclairage au Gaz de *Québec*."

"Acte pour annexer un certain territoire y désigné au District de *Huron* pour certaines fins."

"Acte pour amender les lois d'incorporation de la Cité de *Montréal*, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la Corporation pourra être mis en question."

"Acte pour amender de nouveau les Ordonnances relatives à l'Incorporation de la Cité de *Québec*, et pour d'autres fins."

"Acte pour obliger de donner certaines dimensions aux glacis des diverses chaussées de moulins qui seront construits sur la Rivière *Moira*, et ses tributaires, dans le District de *Victoria*."

"Acte pour amender un Acte intitulé: 'Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le capital.'"

"Acte pour autoriser la Compagnie du Canal *Desjardins* à emprunter une somme d'argent pour achever le Canal *Desjardins*."

Bill en faveur de Juliet Vanzandt.

Bill relatif à l'Hôpital de Toronto.

Bills sanctionnés.

Bills des Terres Publiques.

Maison de la Trinité Québec.

Titres.

“ Acte pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains Actes, Instrumens, et Documens, exécutés par des Notaires dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées.”

“ Acte pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton*, partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*.”

“ Acte pour autoriser le District de *Bathurst* à recevoir l'argent des Ecoles qui lui revient, pour l'année mil huit cent quarante-cinq, malgré que ce District n'ait point prélevé de somme égale.”

“ Acte pour amender un Acte intitulé : ‘ Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le capital.’ ”

“ Acte pour autoriser la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hopital-Général de *Montréal* (Sœurs-Grises) à vendre ou aliéner leur propriété située à la *Pointe-à-Callière*, en la Cité de *Montréal*, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières.”

“ Acte pour amender l'Acte qui détermine les limites des Comtés et Districts dans le *Haut-Canada*.”

“ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de *Huntingdon*.”

“ Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*.”

“ Acte pour pourvoir à la translation du siège de la Cour de Circuit du Comté de *Lotbinière*, de *Ste.-Croix* à *Lotbinière*, et du Bureau d'Enregistrement du dit Comté de son site actuel à *Ste.-Croix*.”

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler le droit de Commission des Shérifs sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Boulton a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Boulton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ériger une Université, sous les nom et raison de l'Université du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions à proposer au sujet du Commerce, dans la vue d'adopter une humble Adresse à Sa Majesté, relativement à icelui, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour, soit remis à Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la “ Banque des Marchands,” étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Macdonell, de *Dundas*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Macdonell*, de *Dundas*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : “ Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un “ Acte du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, intitulé : ‘ Acte pour légaliser certains mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des Mariages dans cette Province,’ auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : “ Acte pour changer et amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental,” avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un “ Acte du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, intitulé : ‘ Acte pour légaliser certains Mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des Mariages dans cette Province,’ a été lu pour la première fois.

Sur motion de *M. Price*, secondé par l'Honorable *M. Baldwin*,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *J. H. Culp*, du Township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Taché a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre les dispositions des lois relatives aux Chemins à Barrières dans les environs de *Montréal*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Sur motion de l'Honorable *M. Robinson*, secondé par *M. Smith*, de *Wentworth*.

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour changer et amender la charte de la Compagnie du Grand “ Chemin de Fer Occidental” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :— Feuille 12, ligne 24.—Après le mot “ District” insérez “ respectivement.”

“ 13 “ 1.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis “ demande” jusqu'à “ eux” inclusivement dans la ligne 10, et insérez “ de nommer une ou plusieurs personnes désintéressées, et pour le Juge de “ la Cour de District de “ District dans lequel les “ dites terres ou terrains

Message du Conseil Législatif.

Bill au sujet des Mariages Presbytériens, (H.-C.)

Bill au sujet du Grand Chemin de Fer Occidental.

Bill au sujet des Mariages Presbytériens, (H.-C.)

Indemnité de R. Randall.

Bill relatif aux Chemins de Montréal.

Bill relatif au Grand Chemin de Fer Occidental.

Droit de Commission des Shérifs.

Bill pour ériger une Université (H.-C.)

Commerce.

Bill pour incorporer la Banque des Marchands.

Bill relatif au
Grand Chemin
de Fer Occi-
dental.

Feuille 13, ligne 15.—Retranchez le mot "leur" et insérez "le."

" " " " —Après le mot "décision" insérez "de la majorité des dits arbitres."

" " " 39.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "demande" jusqu'au mot "tems" lorsqu'il se trouve pour la seconde fois dans la ligne 42, inclusivement, et insérez "de nommer une ou plusieurs personnes désintéressées, et pour le Juge de la Cour de District du District dans lequel les dites terres ou terrains sont situés, sur la demande de la dite Compagnie, de nommer un égal nombre de personnes désintéressées, qui, de concert avec une autre personne désintéressée, à être élue par ballots par les personnes ainsi nommées, seront arbitres."

" 16, " 29.—Après le mot "Gore" insérez "aussi dans le District de l'Ouest."

" " " 42.—Après le mot "eux" insérez les clauses suivantes A et B.

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué, que la dite Compagnie sera tenue, en tout tems, lorsqu'elle en sera requis, par le Député-Maitre-Général des Postes de Sa Majesté, le Commandant des Forces et par toute autre personne ayant le contrôle et le commandement de la Police, de transporter sur le dit Chemin de Fer la Malle de Sa Majesté, les troupes de terre et de mer de Sa Majesté ou la Milice, et toute l'Artillerie, les Munitions, Fouritures ou autres Approvisionnementemens pour leur usage, et tous les hommes de Police, Constables et autres, voyageant au service de Sa Majesté, aux conditions et d'après les réglemens qui seront convenus et établis entre la dite Compagnie et le Député-Maitre-Général des Postes, le Commandant des Forces ou la personne commandant la Police, et s'ils ne s'accordent pas alors aux conditions et d'après les réglemens que le Gouver-

neur ou la personne administrant le gouvernement, établira en conseil : Pourvu que, par les dits réglemens, la dite Compagnie ne sera pas obligée de faire partir aucun char ou bateau-à-vapeur avant l'heure ordinaire de son départ, mais elle pourra être requise de se pourvoir d'une voiture séparée pour le transport de la Malle, et de la personne ou personnes sous la garde desquelles elle se trouvera ; et pourvu aussi, que toutes dispositions que la Législature de cette Province pourra juger à propos ci-après d'établir relativement au transport de la dite Malle ou des Forces de Sa Majesté, et aux autres personnes et articles susdits, ou relativement aux taux à payer pour le dit transport, ou concernant l'usage d'aucun télégraphe électrique, ou pour tout autre service dont la Compagnie est tenue envers le Gouvernement, ne seront pas considérées comme une infraction des privilèges que cet Acte a en vue de conférer ; et rien de contenu dans cet Acte ne sera censé autoriser la dite Compagnie à prendre possession d'aucune terre ou immeuble appartenant à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, ou possédé en fidéicommiss par les Officiers du Bureau de l'Artillerie, ou par tout autre corps public, personne ou individu, au nom et pour le service de Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, soit que la dite propriété immobilière soit possédée en pleine propriété ou autrement, à moins que la dite Compagnie ne soit autorisée par le Gouverneur en conseil, ou par le Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté en cette Province, de prendre possession, et de se servir de la dite propriété immobilière."

CLAUSE B.

" Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans cet Acte n'affectera, ni ne sera interprété de manière à affecter, de quelque manière que ce soit, les droits de Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, ou d'aucune autre

Bill relatif au
Grand Chemin
de Fer Occi-
dental.

Bill relatif au Grand Chemin de Fer Occidental.

“ personne ou personnes
“ ou corps politique, soit in-
“ corporé ou universitaire ;
“ les personnes mention-
“ nées au présent Acte
“ étant seules exceptées.”

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Wentworth*, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par M. *Seymour*.
Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Cobourg*,” soient maintenant pris en considération.

Bill pour incorporer la Compagnie Manufacturière de Cobourg.

La Chambre, en conséquence, a procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—
Feuille 9, ligne 3.—Retranchez tout ce qui se trouve

depuis le mot “Compagnie” jusqu’à “pourra” dans la ligne 4.

“ “ “ 15.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot “excepté” jusqu’à “pourvu,” inclusivement.

“ “ “ 21.—Après le mot “Corporation” insérez “indiquant ceux qui sont “Directeurs, et indiquant le “nombre de parts appartenant “à chaque Actionnaire.”

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Boulton* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Ordres du jour remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n’a pas été disposé, soient remis à Mardi prochain.

Alors, sur motion de M. *Duggan*, secondé par l’Honorable M. *DeBleury*,

La Chambre s’est ajournée à Mardi prochain, à dix heures, A. M.

Martis, 26° die Mai.

ANNO NONO VICTORIE REGINE, 1846.

Dix heures, A. M.

Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Stewart*, de *Bytown*,—la Pétition de *Lachlin Stewart*, et autres, des Districts de l’Est et des *Outaouais* ; et la Pétition de Dame *Elizabeth McGivern*, de la Ville de *Bytown*.

Par l’Honorable M. *Moffatt*,—la Pétition de Messieurs *Hamilton* et *Low* ; et la Pétition de *John Dods*, Président de la Compagnie du Chemin de *St. Michel*.

Par M. *Price*,—la Pétition de *Jared Vining*, écuyer, de la part du Conseil Municipal du District de *Brock* ; et la Pétition de *Elliot Grieve*, senior, et autres, du Township de *Westminster*.

Par M. *Ermatinger*,—la Pétition de *John Short*, *Henry Long*, et autres, membres de l’Eglise-Union d’Angleterre et d’Irlande, dans le Township de *London*, dans le Diocèse de *Toronto*.

Par l’Honorable M. *Robinson*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, (relativement à un Octroi.)

Par M. *Macdonald*, de *Cornwall*,—la Pétition de *James Kerby*, locataire de la Traverse de la Couronne, aux Rapides du Fort *Erié*, District de *Niagara*.

Un Bill grossoyé, pour révoquer certaines dispositions, y mentionnées, et pour pourvoir d’une manière plus efficace à l’Instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Bill des Ecoles Elémentaires, (B.-C.)

L’Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par M. *Macdonald*, de *Cornwall*, que le proviso grossoyé suivant soit ajouté à la vingt septième clause du dit Bill, en forme de cavalier, et en fasse partie.

“ Pourvu toujours, que chaque fois que la pluralité “ des Ecoles maintenant en opération appartiendra “ à des parens dissidens, et que la Maison d’Ecole “ sera occupée par des Dissidens, la dite Maison “ d’Ecole continuera à être occupée par eux, tant que “ le nombre des enfans qui assistent à la dite Ecole s’é- “ lèvera au chiffre voulu par cet Acte, pour former “ un arrondissement d’Ecole ; et le montant en entier “ des deniers prélevés par cotisations sur les dits Dis- “ sidens, sera payé aux Syndics de telle Ecole, en- “ semble avec une part du fonds de l’édifice.”

La question ayant été mise sur la dite motion, il s’en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot*, *Boutillier*, *Chalmers*, *Christie*, *DeBleury*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Jessup*, *Lantier*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *M’Connell*, *Moffatt*, *Petrie*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stewart*, de *BYTOWN*, *Watts* et *Williams*.— (23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Cayley*, *Chauveau*, *Daly*, *DeWitt*, *Dickson*, *Drummond*, *Guillet*, *Lacoste*, *LaFontaine*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Méthot*, *Morin*, *Papineau*, *Rousseau*, *Scott*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.— (22.)

Ainsi, elle a été emportée dans l’affirmative. Le dit Proviso a été alors lu trois fois, et la question ayant été mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l’Honorable M. *Papineau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour incorporer la “Banque des Marchands,” a été lu pour la troisième fois.

Bill pour incorporer la Banque des Marchands.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender et étendre les dispositions des lois relatives aux Chemins à Barrières dans les environs de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif aux Chemins de Montréal.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : “ Acte “ pour amender et étendre les lois relatives aux Che- “ mins à Barrières dans les environs de *Montréal*.”

Ordonné, Que M. *Jobin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour autoriser la Maison de la Trinité de *Québec*, à donner des licences comme Pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif à la Maison de la Trinité de Québec.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Cauchon* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender un Acte y mentionné et établir le vote au scrutin pour l’élection des Conseillers et Cotiseurs de la Cité de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour établir le vote au scrutin dans Montréal.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour amender un acte y mentionné, et “ établir de meilleures dispositions pour l’élec-

“ tion des Conseillers et Cotiseurs de la Cité
“ de Montréal.”

Ordonné, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétition lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *James Blackburn*, et autres, Créanciers du ci-devant Conseil Municipal du District de *Sydenham*, demandant qu'il soit pris des mesures pour le paiement de leurs justes réclamations contre le dit Conseil.

Du Révérend M. *Townsend*, et autres, du Comté de *Rouville*; du Révérend *Thomas Johnson*, et autres, habitans d'*Abbotsford*, et ses environs; et du Révérend *William Jones*, et autres, de *Bedford*, demandant qu'une clause soit introduite dans les Bills qui établissent des Chemins de Fer, pour empêcher les chars de voyager le Dimanche, excepté dans des cas de nécessité et sous certaines restrictions.

De *William New*, et autres, résidant dans le voisinage de la ville de *Hamilton*, demandant que les limites de la ville ne soient pas étendues.

Du Révérend *Winterbotham*, et autres, membres de l'Eglise et Congrégation des Baptistes, assemblés dans la ville de *Brantford*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage des Réserves du Clergé, mais qu'il soit adopté des mesures pour approprier les revenus des dites terres à l'avancement de l'instruction publique.

Du Révérend *J. Winterbotham*, et autres, membres de l'Eglise et Congrégation des Baptistes, assemblés dans la ville de *Brantford*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de *King's College*; et que chaque secte religieuse soit laissée à elle-même pour l'éducation théologique de ses Ministres, sans recevoir d'argent public pour cette fin.

Du Révérend *Matthew Kerr*, et autres, membres de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les Township de *March* et *Huntley*, dans le Diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite Eglise, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

De *Joseph Bouchette*, écuyer, et autres, employés dans le service civil du Gouvernement Provincial, demandant une rémunération pour avoir été obligés de se transporter à *Montréal*, lors de la translation du siège du Gouvernement.

Du Révérend *Charles Fletcher*, et autres, du village de *Chippawa*, et ses environs, dans le District de *Niagara*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de l'Université de *King's College*, mais que la dite Université soit établie sur des bases fermes et libérales.

Des Messieurs *Gilmour* et Compagnie, et autres, Marchands, et autres, Citoyens de la Cité de *Montréal*, demandant la révocation de la loi des Banqueroutes.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*.

Ordonné, Que la Pétition de Messieurs *Hamilton* et *Lou*, exposant, qu'ils sont grandement intéressés dans les opérations de la Commission des Chemins à Barrières de *Montréal*, demandant qu'il ne soit passé aucun Bill qui aurait l'effet de diminuer leurs sûretés, à moins qu'il ne soit pourvu au paiement des deniers empruntés par la dite Commission, soit maintenant lue; et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit juin, 1841, soit mise de côté par rapport à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*.

Pétition lues.

Ordonné, Que la Pétition de *John Dods*, Président de la Compagnie du Chemin de *St-Michel*, exposant qu'il craint qu'une certaine partie du Chemin qui est maintenant sous le contrôle de la dite Compagnie, ne soit placée sous celui de la Corporation de *Montréal*, en vertu du Bill maintenant devant la Chambre pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*, et demandant une indemnité, soit maintenant lue; et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit juin, 1841, soit mise de côté par rapport à la présente Pétition. La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Ordonné, Que la Pétition de *Joseph Bouchette*, écuyer, et autres, employés dans le service civil du Gouvernement Provincial, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Pétition de J. Bouchette et autres renvoyée à un Comité.

M. *Christie*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les frais ordinairement encourus pour obtenir la commutation de la tenure des terres possédées en Fief ou à titre de cens, de la Couronne, dans le *Bas-Canada*, en celle de Franc et Commun Soccage, en vertu de l'Acte Impérial 3^{me} Geo. IV, chap. 119, et leur légalité; et pour savoir si les dits frais ont contribué à empêcher la commutation, ou sont devenus un obstacle à la dite commutation; et de faire rapport sur la convenance d'adopter quelques dispositions légales pour modifier les dits frais ou dépenses, dans l'intention de faciliter l'opération du dit Acte, et de rendre moins dispendieuses les commutations obtenues en vertu d'icelui, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Commuation de la tenure des terres.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice R. R.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'un Rapport ordonnée.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill, pour faciliter la commutation de la tenure des terres tenues, de la Couronne, à titre de cens ou en roture, dans le *Bas-Canada*, en celle de Franc et Commun Soccage.

Bill relatif à la Commutation de la tenure des terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le seize de juin prochain.

M. *Christie*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill relatif aux Iles de la *Magdeleine*, dans le Golfe *St-Laurent*, et pour autoriser les habitans résidens de ces Iles à y établir un Conseil Municipal, et le Bill relatif à certaines Municipalités dans *Gaspé*, qui n'ont pas été régulièrement établies dans la loi, et pour remédier à cet abus, et pour d'autres objets, a fait Rapport que le Comité avait passé le dernier des dits Bills, sans y faire aucun amendement; et lo Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Bill relatif aux Municipalités dans Gaspé.

Ordonné, Que M. *Priet* soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *William Hellis*, et autres, du District de *London*, et autre Ordre de renvoi.

Membre ajouté à un Comité.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *DeBleury*,

Résolu, Que cette Chambre apprécie pleinement la valeur et l'importance, sous le point de vue politique, qu'il y a d'améliorer la communication intérieure entre *Québec* et *Halifax*, par la construction d'un Chemin de Fer, abrégeant par là le tems qu'il faut pour communiquer entre cette Province et la Mère-Patrie, et facilitant la défense des Possessions Britanniques, sur ce Continent, en cas de guerre.

Chemin de Fer de Québec et Halifax.

Chemin de Fer de Québec et Halifax.

Résolu. Que, dans l'opinion de cette Chambre, il conviendrait de faire un Relevé et une Evaluation, afin de s'assurer de la meilleure route et des frais qu'entraînera la construction de ce Chemin de Fer, depuis Québec jusqu'à la frontière Sud-Est de cette Province, pour aboutir au Chemin de Fer qui doit être construit vers Halifax; et qu'il serait nécessaire de se procurer un Rapport sur la nature du pays que devra traverser le Chemin de Fer dont il a été parlé en premier lieu; sur sa population, ses ressources, son commerce, et les autres renseignements statistiques nécessaires pour permettre à cette Chambre de juger de la valeur et de l'importance commerciale de l'amélioration projetée, et de décider jusqu'à quel point il sera de l'intérêt de cette Province de coopérer avec le Gouvernement Impérial et les Sœurs-Colonies à encourager et promouvoir cette entreprise.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien adopter les mesures nécessaires pour obtenir le relevé, l'évaluation, le rapport et les renseignements ci-dessus, assurant Son Excellence que cette Chambre fera bon des dépenses que cet objet nécessitera.

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable Procureur-Général Smith, l'Honorable M. Morin et l'Honorable M. De Bleury, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité des résolutions qui précèdent.

Sur motion de M. Lawin, secondé par l'Honorable M. Morin,

Ordonné. Que l'amendement fait par le Conseil Législatif, au Bill intitulé "Acte pour abroger deux certaines Ordonnances mentionnées, relativement aux Chemins d'Hiver, dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport au District de Québec, au District de Gaspé et à cette partie du district des Trois-Rivières, qui est ou était comprise dans les limites du District Municipal de Portneuf," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération. Et le dit amendement a été lu comme suit:—

Feuille 1^{re}, ligne 29.—Retranchez le mot "révoqués" et insérez "suspendues jusqu'au premier jour de mai qui sera dans l'année mil huit cent quarante-sept, et de là jusqu'à la fin de la session du Parlement Provincial alors prochaine, et pas plus longtemps."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné. Que M. Laurin reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Colville, secondé par M. Stewart, de Bytown,

Ordonné. Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour autoriser les Ministres du Synode de l'Association Presbytérienne de l'Amérique du Nord, à tenir des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, et pour d'autres fins," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit:—
 Feuille 1^{re} ligne 33.—Après le mot "Ministres," insérez "autorisé par la loi à tenir un registre."
 " " " " —Après le mot "dans" insérez "cette partie de."
 " " " " —Après le mot "Province" insérez "appelée Bas-Canada."
 " 2 " " 6—Après le mot "qu'il" insérez "ne soit sujet de Sa Majesté et qu'il."
 " 3 " " 4—Après le mot "dans" insérez "cette partie de."
 " " " " —Après le mot "Province" insérez "appelée Bas-Canada."
 " " " " 26.—Après le mot "aussi" insérez "recouvrées."

Bill en faveur du Synode de l'Association Presbytérienne.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que M. Colville reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

L'Honorable M. Baldwin a proposé, secondé par M. Price, qu'il soit une instruction au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender la loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics, d'amender la cédule B. 4 du dit Bill, de manière à empêcher ceux qui ont payé les péages une fois pour l'usage du chemin, de payer deux fois, et qui ne peuvent retourner dans les vingt-quatre heures, soit parce qu'ils demeurent à une trop grande distance, ou par d'autres causes, la dite mesure ne devant pas affecter les preneurs à bail de péages pendant la durée de leurs taux actuels.

Instruction à un Comité.

L'Honorable M. Moffatt a proposé en amendement, secondé par l'Honorable Solliciteur-Général Sherwood, que les mots suivans soient ajoutés à icelle; "ou d'imposer des péages raisonnables en allant et revenant."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée par la Chambre, et

Ordonné. en conséquence.

Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—
 M. L'ORATEUR,

Message du Conseil Législatif.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée:—

"Acte pour renouveler et amender l'Acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

"Acte pour fixer et définir les limites de Bytown, et établir un Conseil-de-ville en icelui."
 Et ensuite il s'est retiré.

Bill pour incorporer Bytown.

Louis Lacoste, écuyer, Membre pour le Comté de Chambly, qui était absent, les vingt-et-un et vingt-trois du présent, du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable Francis Hincks, de la Cité de Montréal, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de Robert Riddell, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'Oxford, s'est, en conformité de l'Ordre, trouvé à sa place dans cette Chambre.

Membre excusé de n'avoir pas assisté aux séances d'un Comité d'Élection.

Bill relatif aux Chemins d'Hiver.

Bill en faveur du Synode de l'Association Presbytérienne.

Membre excu-
se de n'avoir
pas assisté aux
séances d'un
Comité d'Élec-
tion

M. *Lacoste* s'est levé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions du dit Comité Spécial, et les a attestées sous serment.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par l'Honorable M. *Baldwin*,

Résolu, Que M. *Lacoste*, ayant donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent, les vingt-et-un et vingt-trois du présent, aux réunions du Comité Spécial pour la décision de l'élection contestée pour le Comté d'*Orford*, et les ayant attestées sous serment, soit maintenant excusé pour telle absence du dit Comité.

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Cornwall*, secondé par M. *Macdonell*, de *Dundas*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Cornwall*, et y établir un Conseil-de-ville à la place d'un Bureau de Police," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit:—

Feuille 5, ligne 24.—Retranchez le mot "publics."

" " " 25.—Après le mot "égouts" insérez (tels quais, bassins ou ports étant la propriété exclusive de la dite Corporation.)

" " " 6.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "almshouses" jusqu'au mot "vente" dans la ligne 10, inclusivement.

Feuille 6, ligne 23.—Après le mot "boutiques" insérez "ateliers, distilleries, manufactures."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Cornwall*, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Bill relatif au
Droit de Com-
mission des
Shérifs.

M. *Boulton*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler le droit de Commission des Shérifs sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés, a fait rapport conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossyé.

Bill relatif au
Bureau des
Travaux Pu-
blics.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la Loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Duggan*,

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à onze heures, A. M.

Ajournement.

Bill de la
Milice.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Leslie* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Leslie* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par l'Honorable M. *Daly*,

La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures, A. M.

Mercurii, 27° die Maii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

RÉSOLU, Que la Pétition de *Hiram Adams* et *Abel S. Pope*, du Township d'*Edwardsburgh*, dans le District de *Johnstown*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Jessup*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. *Seymour*, M. *Foster* et M. *Cummings*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records. Pétition de H. Adams et A. S. Pope, renvoyée à un Comité.

M. *Jobin*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*E. Guy*, écuyer, et autres, résidant sur le chemin d'en-bas de *Lachine*, et autres ordres de renvoi, avec une Instruction au dit Comité, et avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier. Chemin de Montréal.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice S. S.)

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Chauveau*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Très-Excellente Majesté la Reine, pour renouveler l'assurance de notre loyauté et de notre attachement envers la Personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et lui exposer en même tems notre vive sollicitude au sujet du mal-entendu qui s'est élevé entre le Gouvernement de cette Province et celui de la Province du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la ligne frontière entre les deux Provinces et à la contrée qui comprend le territoire connu sous le nom de *Madawaska*, appartenant à cette Province, auquel le *Nouveau-Brunswick* a élevé des prétentions, et au sujet duquel les deux Chambres de la Législature de cette Province ont fait un appel à Sa Majesté dans leur dernière Session. Ligne frontière du Nouveau Brunswick.

Résolu, Qu'il soit respectueusement remontré à Sa Majesté, dans cette Adresse, que ses fidèles sujets, les Communes du *Canada*, abandonnant les prétentions que le Gouvernement de cette Province pourrait à bon droit faire valoir sur un certain territoire voisin de la Rivière *Ristigouche*, et au sud de cette Rivière, qui se décharge dans la *Baie-des-Chaleurs*, et sur lequel, comme partie du *Nouveau-Brunswick*, la Législature de cette Province a exercé sa juridiction, et ses lois ont dominé sans intervention de la part du Gouvernement Canadien de Sa Majesté, réclament néanmoins humblement comme appartenant à cette Province, toute la contrée ou le territoire ad-

Ligne frontière
du Nouveau-
Brunswick.

jaçant et au Nord de la Rivière *Ristigouche* (formant partie du Comté de *Bonaventure*) depuis le fonds ou extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, en remontant jusqu'au point où cette Rivière est coupée par le prolongement de la ligne tracée au Nord, depuis la source de la Rivière *St.-Croix*, avec la totalité de la contrée ou territoire adjacent et à l'Ouest de la dite ligne d'intersection, y compris le susdit territoire de *Madawaska*, borné au Sud par cette partie de la frontière Nord des *Etats-Unis*, située entre la dite ligne d'intersection et le point où la ligne de la dite frontière Nord, telle que fixée par le Traité de *Washington*, touche le quarante-cinquième parallèle de latitude Nord, sur lequel le Gouvernement et la Législature du *Bas-Canada* ont ci-devant exercé juridiction et autorité, et en la possession duquel, comme faisant partie de cette Province, les fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, prient Sa Majesté de vouloir bien maintenir son Gouvernement Canadien, en justice envers les sujets de Sa Majesté en *Canada*; et que Sa Majesté, en réglant cette question, veuille bien assurer aux sujets de Sa Majesté en cette Province, et aux autres personnes qui en transportent les produits à la Mer par la Rivière *St.-Jean*, la libre navigation d'icelle, sans être soumis ou exposés à aucun impôt ou droit de la part du Gouvernement et de la Législature du Gouvernement du *Nouveau-Brunswick*.

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Christie*, M. *Gowan* et M. *Chauveau*, pour préparer et rapporter le projet d'une humble Adresse à Sa Majesté en conformité des Résolutions qui précèdent.

Sur motion de M. *Gowan*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Très-Excellence Majesté la Reine, au sujet du Département du Bureau de Poste en cette Province, comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTÉ,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, réunie en Parlement Provincial, supplions humblement qu'il nous soit permis de nous adresser à Votre Majesté, et de renouveler l'expression de notre sincère dévouement à votre Royale Personne et à votre Gouvernement.

Nous sommes extrêmement sensibles à l'attention que Votre Majesté et vos illustres prédécesseurs ont toujours accordée aux plaintes émanant des Représentans de vos fidèles sujets dans ces Colonies, et c'est ce qui nous encourage à nous approcher de votre trône Royal et à appeler la gracieuse attention de Votre Majesté sur un sujet qui, pendant plusieurs années, a causé une inquiétude et un regret profonds chez toutes les classes du peuple Canadien de Votre Majesté;—nous faisons allusion à la direction du Département des Postes dans les Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Il nous serait extrêmement pénible d'inviter Votre Majesté à s'occuper d'aucune mesure que nous croirions devoir tendre à affaiblir ou déranger les liens qui unissent le peuple, que nous avons l'honneur de représenter, à la métropole dans une allégeance respectueuse; mais nous concevons que la conservation, dans la direction d'un Département du service public aussi important que celui des Postes, et aussi intimement lié avec toutes les affaires et professions de la Colonie, d'officiers qui sont totalement irresponsables envers le représentant de Votre Ma-

jesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*, aussi bien qu'à l'opinion publique de la Colonie, ne peut manquer de conduire à de nombreux abus inconnus au Chef du Département à *Londres*, de créer du mécontentement en *Canada*, et de placer les sujets de Votre Majesté en ce pays dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs co-sujets dans la *Grande-Bretagne*, et des citoyens des Etats voisins, dont ils n'ont aucun désir d'imiter les institutions républicaines, mais dont l'administration de leurs affaires postales laisse beaucoup à envier aux sujets de Votre Majesté dans ce pays.

Nous demandons humblement à Votre Majesté, que le Député-Maitre-Général des Postes, et les autres Officiers chargés de conduire les affaires du Département dans cette Colonie, soient nommés par le représentant de Votre Majesté dans cette Colonie, et lui soient soumis, en recevant de tems à autre telles instructions que le Chef du Département à *Londres* jugera à propos de leur communiquer pour leur gouvernement. Et d'ici à ce que le Gouvernement de Votre Majesté prenne les arrangements nécessaires pour mettre à effet notre demande respectueuse mais instante, nous désirons de plus que le salaire qui sera payé à l'avenir à M. *Stayner*, le titulaire actuel, ne dépasse pas la somme de £1000, cours provincial, par année, montant que nous croyons une rémunération suffisante pour les fonctions qu'il remplit, et qui est aussi élevée que l'opinion publique pourra le sanctionner.

Votre Majesté a bien voulu déjà accorder, au représentant de Votre Majesté dans cette Colonie, le privilège de nommer des Officiers à quelques-unes des charges inférieures du Département, entr'autres à celle de Maitre de Poste; mais même cette concession (qui a été reçue avec reconnaissance) a été refusée dans la pratique, par le refus du pouvoir de choisir les lieux où les Bureaux de Postes subordonnés seraient établis; pouvoir qui est maintenant exercé par une classe d'Officiers appelés Inspecteurs, d'une manière souvent nuisible aux intérêts publics, et toujours sans aucun égard à la responsabilité publique.

Les réglemens relatifs à la littérature Coloniale, surtout à l'égard des Journaux, ne sont pas tels que l'exige l'esprit libéral du siècle, et sont très mal vus des sujets coloniaux de Votre Majesté.

A ce sujet, les fidèles sujets de Votre Majesté représenteront en outre, qu'en vertu des réglemens ci-devant en vigueur, il était permis aux Maitres de Postes d'envoyer un avis franc de port, aux Propriétaires du Journal, leur signifiant le "refus" de recevoir le Journal de la part de ceux à qui ils étaient adressés, ou que les Journaux "n'avaient pas été réclamés" ou autrement, suivant le cas, tandis qu'aujourd'hui ce privilège a été enlevé, et les Journaux peuvent continuer à être adressés pendant des années à des personnes qui les ont refusés ou qui refusent, pour cette raison, d'en payer le port,—exposant de cette manière les Propriétaires de Journaux à une ignorance et une incertitude complète, à des pertes réelles et à une injustice manifeste. En conséquence, le désir ardent des sujets Canadiens de Votre Majesté, est qu'il soit permis aux Maitres de Postes de renvoyer au Bureau du Journal (franc de port) tous Journaux non retirés du Bureau par les personnes auxquelles ils seront adressés, avec un endossement indiquant le motif pour lequel ils n'ont pas été retirés, et également que l'ancienne coutume de permettre les Journaux "d'échange" de passer par la Poste au Bureau du Journal auquel ils seraient adressés francs de port, soit remise en vigueur.

Les frais de port sur les lettres et paquets sont énormes; ils ne sont pas en accord avec l'opinion publique, et sont tels qu'ils laissent vos fidèles sujets, dans ces dépendances de votre empire, bien en arrière

Adresse à Sa
Majesté relative
au Départe-
ment des Pos-
tes.

Adresse à Sa
Majesté relative
au Départe-
ment des Pos-
tes.

Adresse à Sa
Majesté relative
au Département
des Postes.

de leurs co-sujets dans les Iles Britanniques et dans un état d'infériorité vis-à-vis des citoyens qui habitent la République voisine.

Le faible montant payé aux Maîtres de Postes locaux, dans les Districts ruraux de cette Province, pour les devoirs qu'ils ont à remplir, est mal assorti avec les sommes énormément disproportionnées payées au Chef Colonial du Département, et aux autres Officiers qui y sont immédiatement attachés, et dont les larges salaires et allocations pourraient, suivant l'avis de vos fidèles sujets, être répartis plus équitablement, en accordant une compensation juste et raisonnable aux Officiers engagés dans les Branches extérieures de l'établissement, et en étendant les arrangements des Postes du pays.

Ordonné, Que la dite Résolution soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour enquérir sur les affaires du Département du Bureau des Postes, et autres Ordres de renvoi.

Election d'Orford.

M. Chauveau, Président du Comité Spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de l'Honorable *Francis Hincks*, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Orford*, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

1. **Résolu,** Que *Robert Riddell*, écuyer, Membre siégeant pour le Comté d'*Orford*, est dûment élu pour le dit Comté, durant le présent Parlement.
2. **Résolu,** Que la Pétition de *Francis Hincks*, écuyer, contre le rapport du dit *Robert Riddell*, écuyer, n'est ni frivole ni vexatoire.
3. **Résolu,** Que la défense du Membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

Ordonné, Que *M. Drummond* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer et amender un Acte intitulé: "Ordonnance concernant l'érection des Paroisses, Eglises, Presbytères et Cimetières."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Bill relatif à
l'érection des
Paroisses,
Eglises, etc.

M. Christie, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et la Province du *Nouveau-Brunswick*, a présenté à la Chambre l'Adresse préparée par le dit Comité, laquelle Adresse a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE :—

Nous les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté et l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, prenons la liberté d'assurer de nouveau Votre Majesté de notre loyauté et de notre attachement envers la Personne et le Gouvernement de Votre Majesté, et lui exposer en même tems notre vive sollicitude au sujet du mal-entendu qui s'est élevé entre le Gouvernement de cette Province et celui de la Province du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la Ligne Frontière entre les deux Provinces et à la contrée qui comprend le territoire connu sous le nom de *Madawaska*, appartenant à cette Province, auquel le *Nouveau-Brunswick* a élevé des prétentions, et au sujet duquel les deux Chambres de la Législature de cette Province ont fait un appel à Sa Majesté dans leur dernière Session.

Nous prenons aussi la liberté de représenter à Votre Majesté que ses fidèles sujets, l'Assemblée Législative

Ligne frontière
du Nouveau-
Brunswick.

Adresse à Sa
Majesté.

du *Canada*, abandonnant des prétentions que le Gouvernement de cette Province pourrait à bon droit faire valoir sur un certain territoire voisin de la Rivière *Ristigouche* et au sud de cette Rivière, qui se décharge dans la *Baie-des-Chaleurs*, et sur lequel, comme partie du *Nouveau-Brunswick*, la Législature de cette Province a exercé sa juridiction, et ses lois ont dominé, sans intervention de la part du Gouvernement Canadien de Sa Majesté, réclament néanmoins humblement, comme appartenant à cette Province, toute la contrée ou le territoire adjacent et au Nord de la Rivière *Ristigouche* (formant partie du Comté de *Bo-naventure*) depuis le fonds ou extrémité Ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, en remontant jusqu'au point où cette Rivière est coupée par le prolongement de la ligne tracée au Nord depuis la source de la Rivière *St.-Croix*, avec la totalité de la contrée ou du territoire adjacent et à l'Ouest de la dite ligne d'intersection y compris le susdit territoire de *Madawaska*, borné au Sud par cette partie de la frontière Nord des *Etats-Unis* située entre la dite ligne d'intersection et le point où la ligne de la dite frontière Nord, telle que fixée par le traité de *Washington*, touche le quarante-cinquième parallèle de latitude Nord, sur lequel le Gouvernement et la Législature du *Bas-Canada* a ci-devant exercé juridiction et autorité, et en la possession duquel, comme faisant partie de cette Province, les fidèles sujets de Votre Majesté le

et l'Assemblée Législative du *Canada* prient Sa Majesté de vouloir bien maintenir son Gouvernement Canadien en justice envers les sujets de Sa Majesté en *Canada*;—et que Sa Majesté, en réglant cette question, veuille bien assurer aux sujets de Sa Majesté en cette Province, et aux autres personnes qui en transportent les produits à la mer par la Rivière *St.-Jean*, la libre navigation d'icelle, sans être soumis ou exposés à aucun impôt ou droit de la part du Gouvernement et de la Législature du Gouvernement du *Nouveau-Brunswick*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

CONSEIL LÉGISLATIF,
Mercredi, 27 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, pour la prier de vouloir communiquer à cette Chambre les Documents, Témoignages et Preuves sur lesquels est fondé le Bill intitulé: "Acte pour renouveler, pendant un tems limité, un Acte y mentionné, relativement à la preuve et à l'enregistrement de certains mariages solennisés dans le ci-devant District Inférieur de *Gaspé*, antérieurement à l'année mil huit cent vingt-et-un, y compris les baptêmes et sépultures."

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur que cette Chambre enverra une Réponse par Message.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les subsides accordés à Sa Majesté, étant lu; Subsides.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. DeWitt a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et **M. DeWitt** a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir; et aussi, qu'il lui était enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Adresse à Sa
Majesté.

Message du
Conseil Légis-
latif.

Bill relatif aux
Mariages dans
Gaspé.

Bill de la Milice.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *Moffatt* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'Honorable M. *Moffatt* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Ajournement.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à onze heures, A. M.

Bill du Chemin de Fer de Montréal et Kingston,

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* à *Kingston*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill du Chemin de Fer de Montréal et Lachine.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* à *Lachine*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Macdonald*, de *Glengary*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Macdonald*, de *Glengary*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill pour incorporer Hamilton.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Hamilton*, et à ériger la dite Ville en Cité, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hall* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Ordres du jour remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Hale*, La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures, A. M.

Jovis, 28^e die Maii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de *James Wickens*, écuyer, Président de la Société d'Agriculture de *Simcoe*.

Par M. *Cummings*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement au chef-lieu du Comté) ; et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement au lieu où il tient ses séances.)

Par l'Honorable M. *Daly*,—la Pétition du Révérend *Daniel Henry*, et autres, les Eglise et Congrégation indépendantes à *Inverness, Megantic*.

Par l'Honorable M. *Baldwin*,—la Pétition de *William R. Beaumont*, F. R. C. S. Eng., et autres, Praticiens en Médecine dans le *Haut-Canada*.

Un Bill grossoyé, pour régler le droit de Commission des Shérifs sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Sherwood*, de *Brockville*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Lachlin Stewart*, et autres, des Districts de l'*Est* et des *Outaouais*, demandant une allocation pour l'amélioration du chemin qui conduit de *Cornwall* à *L'Orignal*, en passant par les sources de *Calédonia*.

De Dame *Elizabeth McGivern*, de la ville de *Bytown*, se plaignant de ce que le Principal Officier de l'Ordonnance de Sa Majesté, en cette ville, a refusé de reconnaître ses droits à la possession d'un certain lot de terre situé dans la dite ville, et demandant justice.

De *Jared Vining*, écuyer, de la part du Conseil Municipal du district de *Brock*, demandant que les Réserves du Clergé soient vendues conformément à l'Acte Impérial.

D'*Elliot Greive*, senior, et autres, du Township de *Westminster*, demandant qu'il ne soit fait aucun partage de la dotation de l'Université de *King's College*, mais qu'elle soit mise à l'abri d'une mauvaise administration, et que la dite Université soit mise sur une base permanente et libérale.

De *John Short*, *Henry Long*, et autres, membres de l'Eglise, Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Township de *London*, dans le diocèse de *Toronto*, demandant qu'il soit pris des mesures pour accorder à la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, dans l'intérêt de la dite église, une partie des Réserves du Clergé qui correspond à la part du revenu qui lui revient de ces terres.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, se plaignant de ce que l'allocation faite pour l'amélioration de certains chemins dans le dit District, n'a pas été dépensée à cette fin, et de ce qu'elle a été gaspillée, et demandant justice.

De *James Kerby*, locataire de la Traverse de la Couronne, aux rapides du *Fort Erié*, district de *Niagara*, demandant certains amendemens au Bill relatif aux Traverses dans le *Haut-Canada*.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Leslie*, Résolu, Que les documens, témoignages et preuves, sur lesquels est fondé le Bill intitulé : " Acte pour renouveler, pendant un tems limité, un Acte y mentionné, relativement à la preuve et à l'enregistrement de certains mariages so-

Pétitions présentées.

Bill relatif au Droit de Commission des Shérifs.

Pétitions lues.

Bill relatif aux Mariages dans Gaspé.

“ l'ennemi dans le ci-devant District Inférieur de “ *Gaspé*, antérieurement à l'année mil huit cent “ vingt-et-un, y compris les baptêmes et sépultures,” soient communiqués par Message à l'Honorable Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Taché*,
Résolu, Que l'Adresse grossoyée à Sa Majesté, au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et la Province du *Nouveau-Brunswick*, soit communiquée par Message à l'Honorable Conseil Législatif, demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Duggan*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence que cette Chambre a adopté une Adresse à Sa Majesté, au sujet de la dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, sur les communications par les Chemins de Fer en cette Province, et priant Son Excellence de vouloir bien la transmettre au Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, ensemble avec l'Adresse à Sa Majesté, à laquelle elle réfère, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *MacDonell*, de *Stormont*, secondé par M. *Chauveau*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les représentations faites par le Conseil Municipal ou Conseil de District de l'*Est*, dans le *Canada-Ouest*, au Gouvernement Exécutif, contre la conduite publique du Trésorier du District, et copie de la correspondance du Trésorier du dit District en réponse aux dites représentations; et aussi, copie des Rapports du Gouvernement Exécutif à ce sujet.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Drummond*, secondé par M. *Lantier*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre toute la correspondance échangée entre Son Excellence et son Prédécesseur *Lord Metcalfe* et les Membres de l'Administration Provinciale, d'une part, et *Louis Edouard Pacaud*, écuyer, Commissaire des Banqueroutes pour le District des *Trois-Rivières*, de l'autre part, relativement à la réclamation de M. *Pacaud*, pour obtenir une rémunération et un salaire pour les services qu'il a remplis et qu'il aura à remplir, en vertu de la 7^{me} *Vict.*, chap. 16 et 18.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Duggan*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: “ Acte pour renouveler et amender l'Acte du *Haut-Canada*, qui “ pourvoit à l'incorporation de la Compagnie du “ Chemin de Fer de *Cobourg*, et pour d'autres “ fins y mentionnées,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit:—
Feuille 4, ligne 15.—Après “ maintenant,” insérez “ ou qui sera dans la suite.”

“ 5 “ 29.—Après “ pouvu ” insérez la Clause A, comme suit:—

CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué, que
“ si, après huit jours d'avis
“ par écrit donnée à la partie qui ne s'accordera pas sur la valeur comme susdit, la dite partie ne nomme ni ne constitue un ou plusieurs arbitres comme susdit de son côté, ou si le terrain requis par la dite Compagnie appartient à un mineur, un aliéné ou à une personne absente de cette Province, alors et dans chacun de ces cas, le Juge de la Cour de District du dit District de *Newcastle* pourra nommer et constituer un ou plusieurs arbitres pour eux, avec les mêmes pouvoir et autorité que s'ils étaient nommés par la partie qui aura négligé ou refusé de nommer un ou des arbitres de son côté, ou étant ainsi mineur, aliéné ou absent de cette Province, y compris le pouvoir de s'assembler et de procéder au choix de l'arbitre prépondérant par ballot.”

“ 6, “ 4.—Retranchez “ le ” jusqu'à “ à ” dans la cinquième ligne, ces deux mots inclus.

“ 8, “ 37.—Retranchez depuis “ tous jusqu'à “ péage,” ces deux mots inclus, et insérez “ la Malle de Sa Majesté, et “ les personnes, les animaux et voitures employés à transporter les Officiers et Soldats de Sa Majesté, portant l'uniforme militaire ou en petite tenue, et leurs chevaux (mais non les voitures de louage et privées),—et toutes les voitures et chevaux appartenant à Sa Majesté ou employés à son service, lorsqu'ils transportent les dites personnes pour le dit service et qu'ils en reviennent, et toutes les recrues, marchant par étape,—et toutes les personnes, animaux et

Ligne frontière du Nouveau-Brunswick.

Adresse relative aux Communications par les Chemins de Fer.

Adresse relative au Trésorier du District de l'Est.

Adresse relative à L. E. Pacaud, Ec.

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

Bill du Che-
min de Fer de
Cobourg.

“voitures accompagnant
“des funérailles en aucun
“jour de la semaine, ou
“allant ou revenant du ser-
“vice divin le jour du di-
“manche, pourront passer
“sans payer, par toutes
“Barrières ou Chemins à
“Barrières établis en vertu
“de cet Acte.”

- Feuille 9. ligne 17.—Retranchez “juin” et insé-
rez “juillet.”
“ 10, “ 30.—Retranchez “juin” et insé-
rez “juillet.”
“ “ “ 35.—Retranchez “juin” et insé-
rez “juillet.”
“ 12, “ 24.—Après “Procès” insérez les
Clauses suivantes, B. C. D.

CLAUSE B.

“Et qu’il soit statué, que,
“nonobstant tout ce qui
“est contenu dans cet
“Acte, il sera et pourra
“être loisible à la dite
“Compagnie de traverser
“et du chemin planchéié
“de Cobourg et du Lac
“Rice, de macadamiser le
“chemin en entier ou au-
“cune partie du dit chemin
“qu’elle est par le présent
“autorisée à établir, aux
“termes et conditions, et
“sujette à l’observation des
“formalités prescrites ci-
“dessus ; et cela fait, les
“mots chemin planchéié,
“chaque fois qu’ils se ren-
“contreront dans cet Acte,
“seront censés s’entendre
“également d’un chemin
“macadamisé en totalité
“ou d’un chemin macada-
“misé ou planchéié en par-
“tic, suivant les circons-
“tances.”

CLAUSE C.

“Pourvu toujours et qu’il
“soit statué, que la dite
“Compagnie sera tenue,
“en tout tems, lorsqu’elle
“en sera requise par le
“Député-Maitre-Général
“des Postes de Sa Majesté,
“le commandant des For-
“ces, et par toutes person-
“nes ayant le contrôle et
“le Commandement de la
“Police, de transporter
“dans leurs bateaux de
“traverses la Malle de Sa
“Majesté, les Troupes de
“terre ou de mer de Sa
“Majesté, ou la Milice, et
“toute l’Artillerie, les Amu-
“nitions, fournitures ou au-
“tres approvisionnement
“pour leur usage, et tous
“les hommes de Police,
“Constables et autres vo-
“yageant au service de
“Sa Majesté sur le dit
“Lac Rice, aux conditions
“et d’après les réglemens
“qui seront convenus et
“établis entre la dite Com-

“pagnie et le Député-Mai-
“tre-Général des Postes, le
“Commandant des Forces
“ou la personne Comman-
“dant la Police ; et s’ils ne
“s’accordent pas, alors
“aux conditions et d’après
“les réglemens que le Gou-
“verneur ou la personne
“administrant le Gouver-
“nement établira en con-
“seil ; et pourvu aussi, que
“toutes dispositions que la
“Législature de cette Pro-
“vince pourra juger à pro-
“pos ci-après d’établir rela-
“tivement au transport de
“la dite Malle ou des For-
“ces de Sa Majesté, et aux
“autres personnes et arti-
“cles susdits, ou relative-
“ment aux taux à payer
“pour le dit transport, ou
“pour tout autre service
“dont la Compagnie est
“tenue envers le Gouver-
“nement, ne seront pas
“considérées comme une
“infraction des privilèges
“que cet Acte a en vue de
“conférer ; et rien de con-
“tenu dans cet Acte ne
“sera censé autoriser
“la dite Compagnie à pren-
“dre possession d’aucune
“terre, ou immeuble ap-
“partenant à Sa Majesté,
“ses Héritiers et Succes-
“seurs, ou possédé en fi-
“décommis par les Offi-
“ciers du Bureau de l’Ar-
“tillerie, ou par tout autre
“corps public, personne ou
“individu, au nom et pour
“le service de Sa Majesté,
“ses Héritiers et Succes-
“seurs, soit que la dite pro-
“priété immobilière soit pos-
“sédée en pleine propriété
“ou autrement, à moins que
“la Compagnie ne soit au-
“torisée par le Gouverneur
“en Conseil, ou par le
“Commandant en Chef des
“Forces de Sa Majesté en
“cette Province, de pren-
“dre possession et de se
“servir de la dite propriété
“immobilière.”

CLAUSE D.

“Et qu’il soit statué, que
“rien de contenu dans le
“présent Acte n’affectera
“ni ne sera interprété de
“manière à affecter, de
“quelque manière que ce
“soit, les droits de Sa Ma-
“jesté, ses Héritiers et Suc-
“cesseurs, ou d’aucune au-
“tre personne ou person-
“nes, ou corps politique, soit
“incorporé ou universitai-
“re ; les personnes men-
“tionnées au présent Acte
“étant seules exceptées.”

Bill du Che-
min de Fer de
Cobourg.

Bill du Chemin de Fer de Cobourg.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, il ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Robinson* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Loi Expirante.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour continuer, pour un tems limité, certains Actes et Ordonnances, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Subsides.

M. *DeWitt*, du Comité de toute la Chambre sur les Subsides accordés à Sa Majesté, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, que les revenus et intérêts provenant des biens et fonds appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites, et maintenant à la disposition de la Législature pour les fins de l'Éducation dans le *Bas-Canada*, soient consacrés à l'Éducation dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*; et que les dits fonds soient répartis et partagés d'après la Cédule ci-annexée, pour l'année mil huit cent quarante-six.

CÉDULE.

Institutions d'Education.	Montant		
	Courant.		
	£	s.	d.
Pour les salaires et allocation pour loyer au Maître d'École de Grammaire à Montréal ...	282	4	6
Aide pour le soutien de l'École Nationale à Québec ...	111	2	3
Aide pour la même École à Montréal ...	111	2	3
" pour la Société d'Éducation à Québec ...	280	0	0
" pour la Société d'Éducation à Trois-Rivières ...	125	0	0
" pour l'École Britannique et Canadienne à Québec ...	200	0	0
" pour la même École à Montréal ...	200	0	0
" pour l'École de St.-André à Québec ...	100	0	0
" pour l'École des Récollets à Montréal ...	100	0	0
" pour l'École de St.-Jacques, à Montréal ...	250	0	0
" pour l'École gratuite Américaine Presbytérienne à Montréal ...	100	0	0
" pour le Collège de Ste.-Anne-la-Pocatière ...	300	0	0
" pour le Collège de St.-Hyacinthe ...	300	0	0
" pour le Collège de Chambly ...	300	0	0
" pour le Collège de l'Assomption ...	175	0	0
" pour l'Académie de Berthier ...	100	0	0
" pour l'Académie de Charlestown ...	100	0	0
" pour le Séminaire de Stanstead ...	100	0	0
" pour l'Académie de Shelburne ...	100	0	0
" pour l'École du Rév. Andrew Balfour à Waterloo ...	111	2	3
" pour le Maître d'École sous l'Institution Royale aux Trois-Rivières ...	45	0	0
" pour la Société d'École de l'Amérique Britannique du Nord à Sherbrooke ...	50	0	0
" pour le Lycée du village Durham, à Missiskoui ...	100	0	0
" pour l'École des Enfants à Québec ...	55	11	1
" pour l'École des filles à la Jeune-Lorette, près de Québec ...	50	0	0
" pour l'École des Sauvages à Caughnawaga ...	50	0	0
" pour l'École des Sauvages à St.-Régis ...	50	0	0
" pour l'École des Sauvages à St.-François ...	50	0	0
" pour le Collège à Ste.-Thérèse ...	200	0	0
" pour do do pour bâtir ...	150	0	0
" pour le Collège de Ste.-Anne-la-Pocatière, pour rebâtir ...	150	0	0
" pour le Collège de St.-Hyacinthe, pour rebâtir ...	1000	0	0
Total ...	£ 5496	2	4

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant mise sur les dites Résolution et Cédule.

Et les dites Résolution et Cédule ayant été lues de nouveau,

L'Honorable M. *Morin*, a proposé en amendement, secondé par M. *Leslie*, Que tous les mots après le mot "Jésuites," dans la dite Résolution, soient re-

tranchés, et les suivans substitués : "maintenant possédés en *Fidélicommiss*, en vertu d'un Acte de la Législature Provinciale du *Bas-Canada*, devaient être mis à la disposition de l'Église Catholique du *Bas-Canada*, pour les fins de l'Éducation, conformément aux réglemens qui seront établis ci-après, comme étant le meilleur moyen d'atteindre le but et de remplir la destination primitive pour lesquels les dits biens ont été donnés."

Subsides:

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Chauveau*, *DeBleury*, *DeWitt*, *Drummond*, *Guillet*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Méthot*, *Morin*, *Nelson*, *Rousseau* et *Taché*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Cayley*, *Christie*, *Cummings*, *Daly*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hall*, *Jessup*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald* de *KINGSTON*, *McConnell*, *Monro*, *Papineau*, *Petrie*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *WENTWORTH*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. *LaFontaine* a proposé en amendement à la dite Résolution, secondé par M. *Chauveau*, Que tous les mots après les mots "*Bas-Canada*" où ils se trouvent pour la seconde fois soient retranchés.

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Chauveau*, *DeBleury*, *DeWitt*, *Drummond*, *Guillet*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Méthot*, *Morin*, *Nelson*, *Price*, *Rousseau* et *Taché*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley*, *Christie*, *Cummings*, *Daly*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Jessup*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *McConnell*, *Monro*, *Papineau*, *Petrie*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *WENTWORTH*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Les dites Résolution et Cédule ayant été lues de nouveau, et la question ayant été mise sur icelles, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Cayley*, *Christie*, *Cummings*, *Daly*, *DeBleury*, *DeWitt*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Jessup*, *LaFontaine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonell*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *McConnell*, *Monro*, *Papineau*, *Petrie*, *Price*, *Robinson*, *Rousseau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(37.)

Subsidia.

CONTRE.

Messieurs *Boutillier, Cauchon, Chauveau, Drummond, Guillet, Laterrière, Laurin, Méthot, Morin et Nelson.*—(10.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, Que les revenus et intérêts provenant des biens et fonds appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites, et maintenant à la disposition de la Législature, pour les fins de l'Education dans le Bas-Canada, soient consacrés à l'Education dans cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada; et que les dits fonds soient répartis et partagés d'après la Cédule ci-annexée, pour l'année mil huit cent quarante-six.

CÉDULE.

Institutions d'Education.	Montant		
	Courant.		
	£	s.	d.
Pour les salaires et allocation pour loyer au Maître d'Ecole de Grammaire à Montréal ...	282	4	6
Aide pour le soutien de l'Ecole Nationale à Québec ...	111	2	3
Aide pour la même Ecole à Montréal ...	111	2	3
" pour la Société d'Education à Québec ...	280	0	0
" pour la Société d'Education à Trois-Rivières ...	125	0	0
" pour l'Ecole Britannique et Canadienne à Québec ...	200	0	0
" pour la même Ecole à Montréal ...	200	0	0
" pour l'Ecole de St.-André à Québec ...	100	0	0
" pour l'Ecole des Récollets à Montréal ...	100	0	0
" pour l'Ecole de St.-Jacques à Montréal ...	250	0	0
" pour l'Ecole gratuite Américaine Presbytérienne à Montréal ...	100	0	0
" pour le Collège de Ste. Anne-la-Pocatière ...	300	0	0
" pour le Collège de St.-Hyacinthe ...	300	0	0
" pour le Collège de Chambly ...	300	0	0
" pour le Collège de l'Assomption ...	175	0	0
" pour l'Académie de Berthier ...	100	0	0
" pour l'Académie de Charlestown ...	100	0	0
" pour le Séminaire de Stanstead ...	100	0	0
" pour l'Académie de Shefford ...	100	0	0
" pour l'Académie de Sherbrooke ...	111	2	3
" pour l'Ecole du Rév. Andrew Balfour à Waterloo ...	100	0	0
" pour le Maître d'Ecole sous l'Institution Royale aux Trois-Rivières ...	45	0	0
" pour la Société d'Ecole de l'Amérique Britannique du Nord, à Sherbrooke ...	50	0	0
" pour le Lycée du village Durham, à Missiskoui ...	100	0	0
" pour l'Ecole des Enfants à Québec ...	55	11	1
" pour l'Ecole des filles à la Jeune-Lorette, près de Québec ...	50	0	0
" pour l'Ecole des Sauvages à Caughnawaga ...	50	0	0
" pour l'Ecole des Sauvages à St.-Régis ...	50	0	0
" pour l'Ecole des Sauvages à St.-François ...	50	0	0
" pour le Collège à Ste.-Thérèse ...	200	0	0
" pour do do pour bâtir ...	150	0	0
" pour le Collège de Ste.-Anne-la-Pocatière, pour rebâtir ...	150	0	0
" pour le Collège de St.-Hyacinthe, pour rebâtir ...	1000	0	0
Total ...	£5496	2	4

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un Bill pour l'appropriation des Revenus provenant des Biens des Jésuites, pour l'année mil huit cent quarante-six.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. Moffatt, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

L'Honorable Procureur-Général Draper, a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith, Que la question du concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

M. Gowan a proposé en amendement, secondé par M. Hale, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués :

" le dit Bill soit maintenant soumis de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de rayer les mots suivans de la vingt-quatrième section. Mais aucun volontaire qui n'aura pas été tiré au sort, ni le remplaçant d'une personne ainsi désignée par le sort, en vertu de cet Acte, ne sera exempt du service lorsqu'il sera ainsi ballotté, à raison de ce qu'il aurait déjà servi comme tel remplaçant ou volontaire non désigné par le sort."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

La question ayant alors été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée; et la Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Drummond a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Drummond a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un nouvel amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et les dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

L'Honorable Procureur-Général Draper a proposé, secondé par M. Taché, que le dit Bill tel qu'amendé soit grossoyé.

M. Macdonald, de Cornwall, a proposé en amendement, secondé par M. Gowan, que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "la vingt-sixième clause du dit Bill soit maintenant soumise de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher les mots "vingt-neuvième," et d'insérer à leur place le mot "quatre."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, Ernatinger, Foster, Gowan, Hale, Macdonald, de Cornwall, Mouro, Smith, de Wentworth, et Williams.*—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chalmers, Chauveau, Christie, Colville, Ernatinger, De Bleury, De Witt,* le Procureur-Général *Draper, Drummond, Duggan, Guillet, Hall, Jessup, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, MacDonell, de STORMONT, M'Connell, Méthot, Nelson, Papineau, Price, Robison, Rousseau, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Watts.*—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Dickson, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Kingston, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Macdonald, de Glengary, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Lachine, a fait rap-

Bill de la Milice.

Bill du Chemin de Fer de Montréal et Kingston.

Bill du Chemin de Fer de Montréal et Lachine.

Bill pour amender l'Acte qui incorpore Hamilton.

Bill pour disposer des Revenus des Biens des Jésuites.

Bill de la Milice.

Chemin de Fer
entre Mon-
tréal et Lachi-
ne.

port, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Hall*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et à ériger la dite ville en Cité, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits aux dits Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Subsides.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les subsides accordés à Sa Majesté, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Macdonell*, de *Stormont*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *MacDonell*, de *Stormont*, a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir ; et aussi, qu'il lui était enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Bill pour la
construction
du Palais de
Justice de
Montréal.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pouvoir à la construction du Palais de Justice dans la Cité de *Montréal*, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Gowan* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Message du
Conseil Légis-
latif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maitres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne du District de *Québec*," avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Droit sur les
Liqueurs spi-
ritueuses.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance de révoquer certains Actes, et d'imposer un Droit sur les personnes qui vendent des liqueurs fortes et qui tiennent des maisons d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit droit, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Bill pour ériger
une Université,
(H.-C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ériger une Université, sous les nom et raison de l'Université du *Haut-Canada*, étant lu :

L'Ordre, pour entendre le Conseil à la Barre de la Chambre contre le dit Bill, étant aussi lu :

Conseil à être
entendu à la
Barre.

Robert Shore Milnes Bouchette, écuyer, Avocat, a comparu à la Barre comme Conseil, et a adressé la Chambre.

Le Conseil s'est ensuite retiré.

M. *Hall* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Draper*, Que le Bill pour ériger une Université, sous le nom et raison de l'Université du *Haut-Canada*, soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Macdonald*, de *Cornwall*, a proposé en amendement, secondé par M. *Boulton*, de retrancher depuis le mot "Que" jusqu'à la fin de la dite motion, à l'effet d'ajouter les mots : "il est inexpédient, à cette époque avancée de la Session, de procéder sur le Bill pour ériger une Université sous les nom et raison de l'Université du *Haut-Canada*."

Et des débats s'étant élevés sur le sujet,

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Kingston*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Ordonné, Que tels débats soient ajournés jusqu'à demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour dans la séance de l'après-midi.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à onze heures A. M.

Alors, sur motion de M. *Watts*, secondé par M. *DeWitt*,

La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures A. M.

Veneris, 29° die Maii.

ANNO NONO VICTORIE REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

UN Bill grossoyé, pour mieux organiser la Milice de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la dépense de cette Province, et pour en régler la Milice."

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour continuer pour un tems limité certains Actes et Ordonnances, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour continuer, pour un tems limité, certains Actes et Ordonnances y mentionnés."

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Frontenac*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* à *Kingston*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* à *Lachine*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Macdonald*, de *Kingston*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'Acte qui concerne la ville de Hamilton.

Un Bill grossoyé, pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et pour ériger la dite ville en Cité, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Smith*, de *Wentworth*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Acte des Douanes.

M. Watts, du Comité Spécial auquel ont été renvoyées les copies de Dépêches du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, respectivement datées du 25 avril, 1845, et du 3 février, 1846, avec leurs Inclusions, relativement à l'Acte des Douanes Provinciales, passé durant la dernière Session, et transmises à cette Chambre, par Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le vingt-six de mars dernier, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice T. T.)

Bill pour régler les obligations des Maîtres et Serviteurs.

M. Stewart, de *Bytown*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour régler les obligations des Maîtres et Serviteurs, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Sur motion de *M. Johnston*, secondé par *M. Stewart*, de *Bytown*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Provincial, le Département des Terres de la Couronne et *G. R. Burke*, écuyer, de *Bytown*, au sujet de la nomination ou refus de ce Monsieur de la charge d'Agent pour la vente des Réserves du Clergé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que la Pétition de *Joseph G. Barthe*, écuyer, de la Cité de *Montréal*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. De Witt*.

Ordonné, Que l'amendement fait, par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne du District de *Québec*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu, comme suit :—

Feuille 2, ligne 15.—Remplissez le blanc des mots "cinq cents louis."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que *M. Christie* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Subsidier.

M. MacDonell, de *Stormont*, du Comité de toute la Chambre sur les Subsidés accordés à Sa Majesté, a fait rapport, conformément à l'Ordre des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre ; et elles sont comme suit :—

- Résolu*, Que toutes les recettes provenant des amendes et confiscations encourues en contravention des Actes, Lois de Douanes ou des Réglemens établis pour la perception du Revenu, ou telle partie des dites recettes qui sera alors à la disposition de la Législature Provinciale, soient divisées entre le Collecteur du Port où la saisie est faite, l'Officier ou la personne qui fait la dite saisie, et le dénonciateur, ou toute autre personne aidant à effectuer la saisie ou à faire condamner les objets saisis, suivant la proportion que le Gouverneur en Conseil jugera à propos de fixer dans chaque cas.
- Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme de six mille louis, à prélever au moyen de débentures qui seront émises sur la garantie de la Province, afin de mettre Sa Majesté à même de payer la dite somme à la Société de Droit du *Haut-Canada*, aussitôt que la dite Société aura donné de bonnes et suffisantes garanties qu'elle fournira à l'avenir des apparemens convenables pour les Séances des Cours, sans autre dépense pour la Province.
- Résolu*, Qu'afin de payer l'intérêt des dites débentures, et rembourser le principal, les taux suivants soient levés et imposés sur certaines procédures dans les Cours de Loi et d'Equité, c'est à savoir :—

Procédures de la Cour du Banc de la Reine : Pour chaque Writ de *Capias ad respondendum alias* ou *pluries*, ou d'assignations *alias* ou *pluries*, et pour tout Writ original ou Writ de *mandamus*, ou autres Writs de prérogative,—un chelin et trois deniers.

Pour le transport de chaque Record de *nisi prius*,—un chelin et trois deniers.

Pour l'entrée de chaque jugement,—deux chelins et six deniers.

Procédures en Equité.

Pour l'enfilure de chaque compte,—cinq chelins.

Procédures en Appel.

Pour chaque Writ d'Appel de la Cour du Banc de la Reine, ou en Chancellerie,—cinq chelins.

4. *Résolu*, Que, dans la vue d'aider à liquider l'intérêt et le principal des dites débentures, il sera loisible, nonobstant toute disposition de l'Acte du Parlement de cette Province, passé dans les 4^{me} et 5^{me} années du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour disposer des Terres Publiques," de vendre pour de l'argent et moyennant un crédit qui n'excèdera pas cinq ans, deux acres du lot de terre situé dans la Cité de *Toronto*, sur lequel les Edifices ci-devant occupés par la Législature et les dites Cours, sont érigés.

5. *Résolu*, Que la somme de dix-neuf mille louis avancée à même la caisse publique aux Commissaires du Havre de *Montréal*, soit, à mesure qu'elle sera remboursée, employée, d'après l'ordre du Gouverneur en Conseil, à la construction de Phares et Dépôts pour les naufragés, et à l'amélioration de la navigation depuis *Québec*, jusqu'à l'Océan.

6. *Résolu*, Qu'il soit loisible à Sa Majesté de faire une émission de débentures pour une somme n'excédant pas trente mille louis, sur la garantie d'une taxe d'un huitième de deniers par louis, établie par la Législature du *Haut-Canada*, pour la construction et l'entretien d'un Asile des Lunatiques ; et que la somme à prélever au moyen des dites débentures, soit employée à la construction et à l'ameublement du dit Asile.

7. *Résolu*, Qu'il est maintenant dû une somme de quatre mille cinq cents louis courant, à l'Honorable *Louis-Joseph Papineau*, ci-devant Orateur de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, et

Subsides.

que, dans la vue de payer la dite somme, il soit accordé à Sa Majesté, à même les fonds consolidés de la Province, la dite somme de quatre mille cinq cents louis courant.

Bill relatif aux Cours Supérieures du Haut-Canada.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au logement permanent des Cours Supérieures de Loi et d'Equité, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill pour la construction d'un Asyle des Lunatiques.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'émission de Démentures, aux fins de construire un Asile des Lunatiques à *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à l'amélioration du Golfe St.-Laurent.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'appropriation de dix-neuf mille louis, pour l'amélioration du Golfe *St.-Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill pour prévenir la Contrebande.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux prévenir la contrebande.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Droit sur les Liqueurs Spiritueuses.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la convenance de révoquer certains Actes et d'imposer un Droit sur les personnes qui vendent des liqueurs fortes, et qui tiennent des maisons d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit Droit, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer la loi maintenant en vigueur, relativement à l'imposition d'un Droit sur les personnes qui vendent des liqueurs fortes ou fermentées, ou qui tiennent des maisons d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit Droit, et pour le règlement de telles personnes.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un Droit sur les personnes qui vendent des liqueurs spiritueuses ou fermentées, ou tiennent des maisons ou lieux d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit Droit, et au règlement des dites personnes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

J. E. Pagé et autres.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, habitans de la Paroisse de *L'Ancienne-Lorette*, et autres ordres de renvoi, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a pris le fauteuil du Comité: et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme, en Comité sur les Subsides accordés à Sa Majesté, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *Laterrière* a pris le fauteuil du Comité: et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'Honorable M. *Laterrière* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, que l'Adresse suivante soit présentée à Sa Majesté, exposant humblement:—

Que, durant la dernière Session du Parlement Provincial, un Bill des Douanes a été passé, imposant, entr'autres, certains droits sur les animaux vivans importés des *Etats-Unis*, sans contenir aucune clause qui exempté les bestiaux introduits pour l'usage des troupes de Sa Majesté.

Que cette disposition, après des débats prolongés et approfondis, a été enfin adoptée par un vote unanime des Représentans du peuple; l'exemption en question ayant été en pleine opération durant les deux années précédentes, et ayant pleinement prouvé que la loi était par là complètement entravée, malgré que le Gouvernement local eût parfaitement connaissance du fait, et eût pris toutes les précautions possibles pour empêcher les fraudes.

Que, bien que cette disposition soit en contradiction avec un principe reconnu dans toutes les Possessions de la Couronne, elle n'a pas été établie avec l'intention de manquer de respect à la Couronne; elle était nécessitée par la position particulière de cette Colonie, comparée à celle des autres Possessions de Sa Majesté, ayant une ligne frontière de 1500 milles d'étendue, limitrophe et séparée d'une puissance étrangère, très souvent par une ligne imaginaire.

Que cette disposition ne causera pas le plus léger inconvénient au Commissariat de Sa Majesté, en autant que les provenances de la Colonie elle-même excèdent les demandes sur tous les marchés de la Province.

Que l'Acte en question, en encourageant l'élevage des bestiaux en cette Colonie, peut remédier à ce mal, et était vivement demandé par les Agriculteurs du *Canada*, pour contrebalancer l'effet des droits prélevés sur les bestiaux Canadiens, à leur entrée dans les *Etats-Unis*; et que sa mise en vigueur a causé une satisfaction générale dans toute la Province.

Que cette Chambre assure Sa Majesté qu'une semblable mesure causerait un mécontentement général et considérable dans tous les Comtés du *Canada*.

Qu'en même tems que les habitans de cette Colonie attendent avec anxiété le résultat de l'avis qui a été donné à Sa Majesté de retirer la protection dont ils ont joui jusqu'ici dans leurs transactions générales avec la mère-patrie, cette nouvelle mesure aurait l'effet de forcer les sujets Canadiens de faire le commerce avec les Américains sur les marchés respectifs des deux pays, avec un désavantage de 20 pour cent.

Que ce fait ne manquerait pas de faire naître, chez les habitans de la Colonie en général, la pensée que le Gouvernement Impérial a placé les Américains, peuple étranger, sur un pied plus favorable qu'eux-mêmes, en opposition à la volonté expresse de la Législature Provinciale: impression néanmoins que cette

Chambre supplie instamment les Conseils de Sa Majesté de faire disparaître, en ayant égard aux vœux et aux désirs des loyaux habitans de cette Colonie, tels qu'exprimés par leurs Représentans en Parlement.

Que les Représentans des sujets Canadiens de Sa Majesté prennent, en conséquence, la liberté de supplier humblement Sa Majesté de refuser sa sanction royale à tout avis qui pourrait être donné à Sa Majesté à l'effet de sanctionner des modifications à l'Acte des Douanes Canadiennes passé durant la dernière Session du Parlement Provincial, autres que les amendemens faits à la suggestion du Gouvernement de Sa Majesté durant la présente Session.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant mise sur la dite Résolution.

Et la dite Résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boulton, Boutillier, Chabot, Chauveau, Christie, Cummings, DeWitt, Drummond, Duggan, Foster, Gowan, Guillet, Jobin, Johnston, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Macdonald, de Cornwall, Macdonald, de GLENGARY, MacDonell, de STORMONT, M'Connell, Méthot, Monro, Morin, Nelson, Price, Robinson, Rousseau, Seymour, Smith, de WENTWORTH, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau et Watts*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Cayley, Daly, De Bleury*, le Procureur-Général *Draper, Jessup, Petrie*, le Procureur-Général *Smith et Viger*.—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Résolu*, en conséquence.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de *M. Watts*, l'Honorable *M. Morin* et l'Honorable *M. Robinson*, pour préparer et rapporter le projet d'une humble Adresse à Sa Majesté, en conformité de la Résolution qui précède.

Sur motion de *M. Laurin*, secondé par l'Honorable *M. Laterrière*,

Résolu, Que la première règle de cette Chambre soit mise de côté durant le reste de la présente Session, et qu'à l'avenir, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à onze heures du matin qui suivra, à moins que quelque autre heure ou jour n'ait été spécialement nommé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a repris les Débats ajournés sur l'amendement qui fut hier proposé à faire à la motion, "Que le Bill pour ériger une Université, sous les nom et raison de l'Université du Haut-Canada, soit maintenant lu une seconde fois," et lequel amendement était de retrancher depuis le mot "Que" jusqu'à la fin de la dite motion, à l'effet d'ajouter les mots ; "il est inexpédient, à cette époque avancée de la Session, de procéder sur le Bill pour ériger une Université sous les nom et raison de l'Université du Haut-Canada."

Et la question ayant été mise sur le dit amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, DeWitt, Drummond, Duggan, Ermatinger, Foster, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, de CORNWALL, Macdonald, de GLENGARY, MacDonnell, de STORMONT, Méthot, Moffatt, Monro, Morin, Nelson, Price, Robinson, Rousseau, Sherwood*, de BROCKVILLE, le Sollici-

teur-Général *Sherwood, Smith, de WENTWORTH, Taché, Watts et Williams*.—(40.)

CONTRE.

Messieurs *Chalmers, Christie, Cummings, Daly, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Gowan, Hall, Jessup, Macdonald, de KINGSTON, Macdonell, de DUNDAS, M'Connell, Petrie, Scott, Seymour, Smith, de FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Stewart, de BYTOWN, Viger et Woods*.—(20.)

Ainsi, elle a emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée de nouveau sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, Qu'il est inexpédient, à cette époque avancée de la Session, de procéder sur le Bill pour ériger une Université sous les nom et raison de l'Université du Haut-Canada.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour infirmer l'arrêt (*attaider*) rendu contre *Peter Matthews*, et empêcher la confiscation de ses biens," étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill a été, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé, sans amendement.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—
M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :—

"Acte pour autoriser la Maison de la Trinité de Québec à donner des Licences comme Pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées."

"Acte pour amender et étendre les lois relatives aux Chemins à Barrières dans les environs de Montréal."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour amender un Acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour l'élection des Conseillers et Cotiseurs de la Cité de Montréal," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la confirmation de certains Actes des Régistrateurs, dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, étant lu ;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'Ordre du jour, la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la nomination de Magistrats dans les parties éloignées de cette Province," étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

Bill pour ériger une Université.

Bill en faveur de Peter Matthews.

Message du Conseil Législatif.

Bill relatif à la Maison de la Trinité de Québec.

Bill relatif aux Chemins de Montréal.

Bill relatif à l'Election des Conseillers et Cotiseurs de Montréal.

Bill relatif à certains Actes des Régistrateurs, (H.-C.)

Bill relatif à la nomination de Magistrats dans certaines parties de la Province.

Subsides.

Ajourneement.

Bill pour ériger une Université.

Bill relatif aux
Certificats des
Procureurs
(B.C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois maintenant en vigueur, qui règlent le mode à suivre par les Procureurs et Solliciteurs dans le *Haut-Canada*, pour prendre et recevoir leurs Certificats, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

Dépenses Con-
tingentes

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le troisième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Drummond* a pris le fauteuil du Comité : et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. *Drummond* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre : et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien émettre son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de quatre mille livres courant, pour payer les Dépenses de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie du Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill relatif aux
vacances dans
les Corpora-
tions. (B.C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Cour du Banc de la Reine dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne les empiétements et les cas de vacance qui surviennent dans les Corporations, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu :

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du Comité : et, après y avoir siégé quelque tems.

Mr. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill pour
amender l'Ac-
te qui incorpo-
re Cobourg.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour changer et amender l'Acte d'Incorporation de la ville de *Cobourg*, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Macdonell*, de *Dundas*, a pris le fauteuil du Comité : et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. *Macdonell*, de *Dundas*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill pour
amender l'Acte
qui incorpo-
re Toronto.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Cité de *Toronto*, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :—

M. l'ORATEUR.

Messieurs *Baldwin*, *Boulton*, *Cauchon*, *Duggan*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Laurier*, *Laurin*, *McConnell*, *Méthot*, *Moffatt*, *Monro*, *Robinson*, *Rousseau*, *Taché* et *Viger*.

Et à minuit M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de *Quorum*.

Sabbati, 30^o die Maii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions pré-
tées et mises sus la table :— sentées.

Par M. *Bouillier*,—la Pétition de Dame *Charlotte Frémont*, Veuve de feu *Jasper Brewer*, écuyer.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, (relativement à un Droit sur les Produits étrangers) ; et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, (relativement au Bill des Cotisations).

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions sui- Pétitions lues.
vantes ont été lues :—

De *James Wickens*, écuyer, Président de la Société d'Agriculture du District de *Simcoe*, se plaignant de ce qu'une certaine allocation faite par la Législature, pour l'amélioration des Chemins du dit District, n'a pas été dépensée à cette fin, et demandant justice.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant la passation d'un Acte pour changer le chef-lieu du District, et que le choix du nouveau site soit laissé à sa discrétion.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant des amendemens à l'Acte des Conseils Municipaux, pour permettre de changer le lieu des Séances du dit Conseil, et de les tenir dans un endroit plus central, et que le choix de cet endroit soit laissé à sa discrétion.

Du Révérend *Daniel Henry*, et autres, les Eglises et Congrégation indépendantes à *Inverness, Mégantic*, demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé.

De *William R. Beaumont*, F. R. C. S. Eng., et autres, Praticiens en Médecine, du *Haut-Canada*, demandant que le Bill pour incorporer un Collège de Médecins et Chirugiens ne soit pas passé, avant que le Bureau Médical puisse donner son opinion sur le dit Bill.

Résolu, Que la Pétition de *William Gibson*, et autres, Francs-tenanciers du Township d'*Edwardsburg*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Jessup*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. *Gowan*, M. *Macdonell*, de *Dundas*, et M. *MacDonell*, de *Stormont*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. *Watts*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble Adresse à Sa Majesté, en conformité de la Résolution adoptée par cette Chambre hier, au sujet de la clause de l'Acte des Douanes de la dernière Session, en vertu de laquelle les bestiaux et animaux vivans introduits des *Etats-Unis*, pour l'usage des troupes de Sa Majesté, ne sont pas exemptés de payer les droits, a présenté à la Chambre l'Adresse préparée par le dit Comité, laquelle Adresse a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunie en Parlement Provincial, prenons humblement la liberté d'ex- Adresse à Sa
Majesté
poser :—

Adresse à Sa
Majesté.

Que, durant la Session du Parlement Provincial, un Bill des Douanes a été passé, imposant, entre autres, certains droits sur les animaux vivans importés des *Etats-Unis d'Amérique*, sans contenir aucune clause qui exempte les bestiaux introduits pour l'usage des troupes de Votre Majesté.

Que cette disposition, après des débats prolongés et approfondis, a été enfin adoptée par un vote unanime des Représentans du peuple; l'exemption en question ayant été en pleine opération durant les deux années précédentes, et ayant pleinement prouvé que la loi était par là entravée en grande partie, malgré que le Gouvernement local eût parfaitement connaissance du fait, et eût pris toutes les précautions possibles pour empêcher les fraudes.

Que, bien que cette disposition soit en contradiction avec "un principe reconnu dans toutes les possessions de la Couronne," elle n'a pas été établie avec l'intention de manquer de respect à la Couronne; elle était nécessitée par la position particulière de cette Colonie, comparée à celle des autres Possessions de Votre Majesté, ayant une ligne frontière de 1500 milles d'étendue, limitrophe et séparée d'une puissance étrangère, très souvent par une ligne imaginaire.

Que, quoique pendant une courte période, le Gouvernement de Votre Majesté, puisse être requis de payer une somme que nous osons nous flatter que Votre Majesté voudra bien regarder comme légère, en comparaison des avantages durables qui devront naturellement résulter de la loi actuelle, cette Chambre est pleinement convaincue que les animaux de la provenance de la Colonie rencontreront amplement la demande. Dans le cas d'éventualités imprévues, Votre Majesté trouvera toujours ses fidèles sujets du *Canada* prêts et disposés à aider le Gouvernement de Votre Majesté à trouver un remède.

Que l'Acte en question, destiné à encourager l'élevage des bestiaux en cette Colonie, était vivement demandé par les Agriculteurs du *Canada*, pour contrebalancer l'effet des droits prélevés sur les bestiaux Canadiens, à leur entrée dans les *Etats-Unis*; et que sa mise en vigueur a causé une satisfaction générale dans toute la Province.

Que cette Chambre assure Votre Majesté qu'une semblable mesure causerait un mécontentement général et considérable dans tous les Comtés de cette Province.

Qu'en même tems que les habitans de cette Colonie attendent avec anxiété le résultat de l'avis qui a été donné à Sa Majesté de retirer la protection dont ils ont joui jusqu'ici, dans leurs transactions commerciales avec la mère-patrie, cette nouvelle mesure aurait l'effet de forcer les sujets Canadiens, lorsqu'ils font le commerce avec les Américains sur les marchés respectifs de deux pays, de faire ce commerce avec un désavantage de 20 pour cent.

Que ce fait ne manquerait pas de faire naître, chez les habitans de la Colonie en général, la pensée que le Gouvernement Impérial a placé les Américains, peuple étranger, sur un pied plus favorable qu'eux-mêmes, en opposition à la volonté expresse de la Législature Provinciale, impression néanmoins que cette Chambre supplie instamment les Conseils de Votre Majesté de faire disparaître, en ayant égard aux vœux et aux désirs des loyaux habitans de cette Colonie, tels qu'exprimés par leurs Représentans en Parlement.

Que les Représentans des sujets Canadiens de Votre Majesté prennent, en conséquence, la liberté de supplier humblement Votre Majesté, de refuser sa sanction royale à tout avis qui pourrait être donné à Votre Majesté à l'effet de sanctionner des modifications à l'Acte des Douanes Canadiennes, passé durant la dernière Session du Parlement Provincial, autres que les amendemens faits à la suggestion du Gouvernement de Sa Majesté durant la présente Session.

M. *Watts* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, Que cette Chambre concourt dans la dite Adresse.

M. *Duggan* a proposé en amendement, secondé par M. *Hall*, que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "la dite Adresse soit renvoyée de nouveau au même Comité Spécial, avec une instruction de rap-
"porter la dite Adresse entièrement conforme à la
"Résolution adoptée en Comité de toute la Cham-
"bre."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

Ordonné, en conséquence.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 22 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, "La charte du Chemin qui conduit depuis l'*Orignal* jusqu'à *Bytown*, à laquelle renvoie le Rapport du Bureau des Travaux Publics, ensemble avec les Rapports d'arpentage par Messieurs *West* et *Keefer*, et documens qui les accompagnent."

(Pour la dite Réponse, voir Appendice V.V.)

Et aussi,

Certains Etats au sujet des Importations et Exportations de la Province du *Canada*.

(Pour les dits Etats, voir Appendice G.G.)

L'Honorable M. *Robinson*, du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *William Rees*, ci-devant Surintendant Médical de l'Asile Provincial des Lunatiques à *Toronto*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Après avoir considéré avec soin la demande du Pétitionnaire, autant que les documens transmis par l'Exécutif à votre Honorable Chambre, et les pièces justificatives annexées à ce Rapport, ont pu le permettre; votre Comité a constaté, qu'après diverses représentations au Gouvernement, pendant plusieurs années consécutives, et après avoir démontré la nécessité absolue de pourvoir aux moyens de loger, nourrir et soigner les personnes aliénées, le Dr. *Rees* fut prié et chargé par certains Commissaires nommés par le Gouvernement, conformément à une Résolution de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, basée sur le Statut de la 2^e *Victoria*, chap. 2, qui autorisait la construction d'un Asile temporaire pour les Lunatiques jusqu'à ce qu'on pût construire un édifice durable et permanent, de se procurer un bâtiment capable de les recevoir.

Qu'ayant fait rapport que la vieille prison de *Toronto*, qui n'était pas occupée alors, était très propre pour cet objet, le Dr. *Rees* reçut l'ordre de la convertir en un hospice pour les Lunatiques, et elle continue encore, jusqu'à ce jour, à servir d'Asile aux Lunatiques du *Haut-Canada*.

Que le Dr. *Rees* se chargea de la direction du dit Asile, le 30 septembre, 1840, et qu'il a rempli les fonctions de Médecin Surintendant jusqu'au 21 d'octobre, 1845.

Que, pendant toute la durée de ses fonctions comme tel, il paraît avoir dévoué son attention, exclusivement et sans partage, à l'accomplissement des devoirs de sa charge; qu'il a abandonné, lors de sa nomination, une pratique étendue qui promettait de s'accroître; et qu'il paraît, par ses soins professionnels, ainsi qu'il appert par les documens ci-joints, avoir non seulement mérité

Adresse à Sa
Majesté.Réponses à des
Adresses.Chemin de
l'Orignal.Importations
et Expor-
tations.

W. Rees.

Rapport.

Rapport.

té, mais obtenu toute l'approbation des Commissaires, celle de tous les membres de sa profession qui ont visité l'établissement, à l'exception d'un seul, et de tous ceux qui, ayant écrit sur l'aliénation mentale et les Asiles des Lunatiques, ont payé un juste tribut d'éloges au système de traitement qu'il a adopté dans l'Asile, à *Toronto*, ainsi qu'on le verra par la statistique de cet Asile, comparée à celle des institutions semblables dans d'autres pays.

Que le statut, en vertu duquel il a été nommé, accordait au Médecin Surintendant, un salaire annuel de £300, avec un logement convenable et certains émolumens; mais votre Comité a constaté qu'à compter du jour où il a assumé les devoirs de sa charge, jusqu'au mois de juillet, 1844, il n'a reçu qu'une allocation annuelle de £180, sans logemens, et sans émolumens de quelque nature que se soit; et qu'à cette dernière époque, le Gouvernement a augmenté son allocation de £50 par année.

Que les Commissaires, qui se composaient du Vice-Chancelier et autres messieurs de la plus haute respectabilité, lui avaient donné à entendre qu'il recevrait l'allocation accordée par le statut; qu'il avait tout lieu de s'y attendre, et qu'il a donné ses soins et rendu ses services dans cette attente, comme on le verra par la recommandation annexée à sa Pétition, en date du mois de janvier, 1845, mais qui est en effet une assurance et une garantie, de la part des Commissaires, qu'il recevrait cette allocation en entier.

Dans ces circonstances, et comme c'est à ses représentations, et à sa persévérance que le *Haut-Canada* doit, en grande partie, l'Asile des Lunatiques établi dans cette partie de la Province, et l'heureuse guérison d'une foule de cas de démence, ce qui n'aurait jamais eu lieu sans ses efforts et son habileté; votre Comité recommande fortement à votre Honorable Chambre de présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le prier de vouloir bien ordonner de payer au Pétitionnaire l'allocation annuelle de trois cents louis, stipulée par l'Acte susdit, avec une somme additionnelle pour ses logemens et émolumens, depuis le jour de sa nomination, le 30 septembre, 1840, jusqu'au 21 octobre, 1845, en déduisant les sommes qu'il a déjà reçues; mais, s'il paraissait à Son Excellence le Gouverneur-Général qu'il n'est pas autorisé, par le statut en vertu duquel le Pétitionnaire a été nommé, à lui faire payer cette première allocation, ou le salaire qui lui est dû, nous prions Son Excellence de vouloir bien ordonner alors que cette somme soit comprise dans les estimations qui seront soumises au Parlement pendant la session actuelle.

Quant à la seconde partie de la Pétition, dans laquelle le Dr. *Rees* réclame les arrérages qui lui sont dus par les patients qui étaient en état de payer, quoiqu'il paraisse que le Gouvernement ait autorisé les Commissaires à établir un semblable règlement pour l'institution, et les patients qui, par leur position, se trouvaient en état de payer, et quoique le Bureau des Commissaires ait autorisé les Syndics à retirer des sommes d'argent des amis de cette classe de patients, qui étaient dans des circonstances à pouvoir payer leur traitement médical, et quoique le Pétitionnaire n'ait reçu que £26, à même ces sommes d'argent, et qu'il reste une balance considérable à payer à l'établissement, dont une grande partie est encore due au Pétitionnaire, néanmoins votre Comité ne peut admettre que cette réclamation doive être payée par la Province; et, quelque grande qu'ait été l'erreur des Commissaires, en ne se faisant pas payer d'avance par les parties, ou en ne prenant pas de sûreté pour faire payer ces dettes à l'Institution, afin de remettre au Pétitionnaire la part qui lui revenait, le Comité se trouve néanmoins dans la nécessité de recommander à votre Honorable Chambre de prier Son Excellence le Gouverneur-Général d'ordonner aux Commissaires de liquider cette réclamation à même les fonds provenant de l'argent des personnes qui peuvent payer.

Rapport.

Quant à cette partie de la Pétition, dans laquelle il demande une indemnité pour les blessures qu'il a reçues en soignant cette classe malheureuse de nos concitoyens, et dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, votre Comité entretient une opinion bien différente: et il pense qu'on ne peut pas plus lui refuser cette indemnité qu'à un soldat qui aurait été blessé au service de son pays.

Malgré le refroidissement survenu entre le Bureau des Commissaires et le Pétitionnaire au sujet de ces accidens, les Commissaires n'en ont pas moins cru devoir faire une investigation stricte et impartiale sur cette matière, ainsi qu'il est prouvé par les minutes de leurs procédés. Ils se sont convaincus, ainsi que votre Comité l'a été, par les certificats des Médecins, qui ont été produits par le Pétitionnaire, des résultats graves que ces accidens pourraient avoir pour lui, ils ont tous été unanimement d'opinion qu'il avait droit à une indemnité de la part du Gouvernement, ainsi qu'on le verra par le Rapport annexé à la Pétition: et tout cela est encore pleinement corroboré par l'énergique recommandation du Lord Evêque du Diocèse, du Maire, et de la Corporation de la Cité de *Toronto*, et des autres Chefs de Départemens dans cette Cité.

Votre Comité ne peut trop fortement insister sur la convenance de rétribuer les services précieux et méritoires des officiers publics, et de les indemniser des dommages et blessures qu'ils peuvent recevoir dans l'accomplissement des devoirs de leurs charges: et tout en admettant que le Pétitionnaire a clairement prouvé qu'il avait droit sous ce rapport à une indemnité, votre Comité ignore de quelle manière et jusqu'à quel point il doit recommander une telle indemnité; néanmoins comme il n'est pas constaté que les blessures qu'il a reçues puissent l'affecter pour la vie, ou l'empêcher de suivre les devoirs ordinaires de sa profession, il ne peut prendre sur lui de recommander à Son Excellence de lui accorder une pension, mais il croit qu'on devrait lui faire une allocation de £100 au moins, et que votre Honorable Chambre devrait présenter une Adresse à Son Excellence pour la prier de vouloir bien ordonner que cette somme soit comprise dans les estimations qui seront soumises au Parlement.

M. *Duggan* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

Sur motion de M. *Hale*, secondé par M. *Smith*, de *Wentworth*,

Résolu, Que les parties intéressées dans le Bill intitulé: "Acte pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton* partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du Township de *Barton*, dans le District de *Gore*, soient exemptées du paiement de la somme de vingt livres, requise par les règles de cette Chambre sur des Bills Privés.

Bill relatif à la ligne de Concession de Barton.

Ordonné, Que la Réponse à l'Adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour copie de la Circulaire du Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne aux Agens locaux, relativement à la suspension des ventes des Terres des Réserves du Clergé, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Réserves du Clergé.

Résolu, Que la Réponse à une Adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le montant dépensé pour les différentes saignées des Canaux de *St-Laurent*, et le montant des péages reçus sur iceux, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Merritt*, l'Honorable M. *Cayley*, l'Honorable M.

Canaux de St-Laurent.

Morin, l'Honorable *M. Robinson*, et *M. Macdonald*, de *Kingston*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Stewart*, de *Bytown*, secondé par *M. Jessup*.

Ordonné, Que les amendemens faits, par le Conseil Législatif, au Bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown* et établir un Conseil-de-ville en icelui," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:—

Feuille 4. ligne 6.—Retranchez "juin" et insérez "juillet."

" " —Dans la marge, retranchez "juin" et insérez "juillet."

9 " 39.—Retranchez depuis "Sa" jusqu'à "Département," ces deux mots inclus dans la 10^{me} feuille et la 4^{me} ligne, et insérez "toute propriété mobilière ou immobilière appartenant à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, tenue ou possédée par aucune corporation, officier, ou toute autre personne en fidéicommiss pour l'usage ou service de Sa Majesté ses Héritiers ou Successeurs, soit que ce bien soit possédé en pleine propriété ou pour un tems déterminé, pendant la continuation de cette possession: Pourvu toujours, que si cette propriété immobilière réservée pour des fins militaires ou pour des canaux, ou pour l'usage du département de Partilerie, soit loué à un particulier, la propriété ainsi louée sera sujette à être imposée et cotisée de la même manière que toute autre propriété immobilière située dans la dite ville de *Bytown*, mais les impôts et cotisations, dans tous ces cas, seront payés par la personne qui occupera la dite propriété seulement."

19 " 19.—Retranchez depuis "Conseil" jusqu'à "nonobstant" dans la 20^{me} feuille et les lignes 4 et 5, ces deux mots inclus, et insérez les clauses A et B.

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent Acte sera interprété de manière à autoriser le dit Conseil-de-ville, à user ou disposer d'aucune rue publique ou de partie d'icelle tracée par aucun officier de Sa Majesté ou possédée en fidéicommiss pour Sa Majesté, pour aucunes autres fins que celles d'une rue publique, hormis que le Gouverneur de cette Province, de l'avis et consentement du Conseil Exécutif, ou le Commandant des Forces en cette

Province, l'autorise à disposer de telle rue ou partie d'icelle, ou d'en changer la destination, ou à moins que les principaux officiers de l'ordonnance de Sa Majesté autorisent cette disposition ou changement. Rien non plus, dans le présent Acte, ne sera interprété de manière à autoriser le dit Conseil-de-ville à entrer sur ou à s'emparer d'aucunes terres ou biens immobiliers appartenant à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, ou tenus ou possédés en fidéicommiss par par aucune corporation, officier ou autre personne quelconque, en fidéicommiss pour l'usage ou le service de Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, qu'ils soient tenus en pleine propriété ou pour un tems déterminé, pendant la continuation de la dite possession, à moins qu'il ait préalablement obtenu le consentement du Gouverneur en Conseil ou du Commandant des Forces en cette Province, pour entrer sur ou s'emparer des dites terres."

CLAUSE B.

" Et attendu que les officiers du département de l'ordonnance à *Bytown*, ont accordé une réserve étendue pour une rue au lieu du chemin qui, autrement, aurait été nécessaire entre les concessions C. et D. à travers les lots A. et B. dans les dites concessions, et qu'il convient pour conserver l'uniformité dans les rues de la dite ville, de condamner le dit chemin concession et de ne pas s'en servir comme ur e rue: Qu'il soit en conséquence statué, qu'il ne sera pas loisible au dit Conseil-de-ville ou à aucune autre personne ou personnes d'enlever aucunes bâtisses ou de changer ou altérer le tracé et allocation de lots sur la dite ligne de concession, ou traversés par icelle, nonobstant tout droit et usage à ce contraires.

Feuille 20, ligne 21.—Après "esprit" insérez la clause suivante.

CLAUSE C.

" Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent Acte n'affectera ni ne sera censé affecter, en aucune manière quelconque, les droits de Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs ou aucune personne ou personnes, ou d'aucun corps politique ou incorporé, ou universitaire, à l'exception de ceux mentionnés dans les présentes."

Bill pour incorporer *Bytown*.

Bill pour incorporer *Bytown*.

Bill pour incorporer Bytown.

Résolu. Que cette Chambre ne concourt pas avec le Conseil Législatif, dans les dits amendemens.

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial de trois Membres, composé de M. Stewart, de Bytown, M. Macdonald, de Kingston, et M. Sherwood, de Brockville, pour préparer et rédiger des motifs et raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquels la Chambre ne concourt pas aux amendemens, faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de Bytown, et établir un Conseil-de-ville en icelui."

Sur motion de l'Honorable M. Cayley, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith,

Résolu. Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération un Subsidé à accorder à Sa Majesté.

Ordonné. Que les Estimations des Subsidés requis pour l'année 1846, et le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relatif aux dites Estimations, soient renvoyés au dit Comité.

Ordonné. Que le Message de Son Excellence, du 19 du présent, au sujet de la Commission des indemnités pour les pertes durant la Rébellion dans le Bas-Canada, et les quatrième et cinquième Rapports de la dite Commission, soient renvoyés au dit Comité.

Sur motion de M. Leslie, secondé par l'Honorable M. LaFontaine,

Ordonné. Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé: "Acte pour amender un Acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour l'élection des Conseillers et Cotiseurs de la Cité de Montréal," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:—
Feuille 1^{re}, ligne 37.—Après le mot "places" insérez "dans chaque quar-

" tier."
" " " 41.—Après le mot "places" insérez "dans chaque quar-

" tier."
Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que M. Leslie reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. Christie secondé par M. Leslie,
Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exposant que l'attention de la Chambre ayant été appelée de bonne heure, dans la présente Session, sur l'Acte Impérial, (3. Geo. 4. c. 119.) qui autorise la commutation de la tenure des terres à titre de cens et en roture, et relevant de la Couronne dans le Bas-Canada, en celle de France et Commun Soccage, cette matière, a été renvoyée à un Comité Spécial, qui a fait rapport en substance, que les délais, le trouble et les dépenses qui accompagnent ordinairement les commutations effectuées en vertu du dit Acte, sont un obstacle à la commutation de la tenure, qui tend à frustrer les vues bienveillantes du Parlement Impérial, en passant le dit Acte, et qui équivaut presque à une prohibition; et priant Son Excellence de s'occuper de cette matière, dans l'espoir qu'il sera adopté quelque autre mode de commutation que celui qui s'est pratiqué jusqu'à ce jour, et qui soit compatible avec les dispositions et le but du dit Acte, dans la vue d'éviter les nombreuses consultations auxquelles on a été obligé

jusqu'à présent d'avoir recours auprès des divers Officiers de la Couronne, et le délai et les dépenses que cel entraîne, afin que les sujets de Sa Majesté en cette Province, qui possèdent des terres en roture de la Couronne, et qui désirent en effectuer la commutation, puissent se prévaloir avec facilité des avantages que le dit Acte avait en vue de conférer, soient à même, en s'adressant à l'Exécutif, de parvenir à ce but, d'une manière sommaire, expéditive et peu dispendieuse.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. Chabot,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exposant le vif intérêt que cette Chambre prend dans le but de se procurer et conserver tous les archives, papiers et documens qui ont rapports aux premiers établissemens et à la colonisation de l'Amérique du Nord, et particulièrement ceux qui sont de nature à jeter de la lumière sur l'histoire primitive du Canada; l'importance qu'elle met à obtenir certains manuscrits qui s'y rattachent, et que l'on fait maintenant copier à Albany, dans l'Etat de New-York, à la demande et par les directions de la Société Littéraire et Historique de Québec, dont plusieurs volumes ont été mis sur la table de cette Chambre durant la présente Session; et la nécessité où se trouvera la dite Société d'abandonner l'entreprise, si elle n'obtient une allocation à cet effet; et priant Son Excellence de vouloir bien, avec aussi peu de délai que possible, faire adopter les mesures qu'elle jugera convenables pour empêcher l'abandon de l'entreprise qui se continue maintenant à Albany, et la faire parvenir à une heureuse issue.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Merrill, secondé par M. Macdonald, de Cornwall,

Ordonné. Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur certaines Résolutions à proposer au sujet des restrictions sur le Commerce de cette Province, soit remis à Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

M. Sherwood, de Brockville, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Jean-Baptiste Pagé, et autres, habitans de la Paroisse de l'Ancienne-Lorette, et autres Ordres de renvoi, a fait Rapport conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu. Qu'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour amender une certaine Ordonnance y mentionnée, concernant les Chemins à Barrières près de Québec," en révoquant la Cédule des taux de péages établis par le dit Acte, et en y substituant les suivans:—

Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, tiré par un cheval ou autre bête de somme,—Six deniers.

Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme.—Deux deniers.

Adresse relative à la Commutation de la Tenure des Terres. (H.-C.)

Adresse relative à des Documens Historiques.

Commerce.

J. B. Pagé et autres.

Bill relatif à l'élection des Conseillers et Cotiseurs de Montréal.

Adresse relative à la Commutation de la Tenure des Terres. (H.-C.)

Chemins à Barrières près de Québec.

Pour chaque Cabriolet, Calèche, Cab, ou Omnibus à deux roues, tiré par un cheval ou autre bête de somme.—Cinq deniers.

Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme.—Deux deniers.

Pour chaque Charrette à ressorts, Charrette, ou voiture à deux roues autres que celles nommées plus haut, tirée par un cheval ou autre bête de somme.—Trois deniers.

Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme.—Deux deniers.

Pour chaque Sleigh, Traîne, Traîneau, Berline, ou autre voiture d'hiver, tirée par un cheval ou autre bête de somme.—Deux deniers.

Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme.—Un denier.

Pour chaque Cheval, Jument, Poulain, Ane ou Mule avec son Cavalier.—Deux deniers.

Pour chaque Cheval, Jument, Poulain, Ane, Mule, Bœuf, Vache, ou autre tête de bétail non attelé.—Un denier.

Pour chaque vingtaine de Moutons, Agneaux, Pourceaux, ou Cochons.—Cinq deniers.

Bill.

Ordonné, Que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un certain Acte intitulé: "Acte pour amender une certaine Ordinance mentionnée, concernant les Chemins à Barrières près de Québec."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que le dit Ordre soit alors le second Ordre du jour, et que la règle de cette Chambre, relative à l'impression et traduction des Bills, soit mise de côté par rapport au présent Bill.

Bill relatif aux Vacances dans les Corporations, (B.-C.)

M. *Armstrong*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Cour du Banc de la Reine, dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne les empiétements et les cas de vacance qui surviennent dans les Corporations, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre,

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour amender l'Acte qui incorpore Cobourg.

M. *Macdonell*, de *Dundas*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour amender l'Acte qui incorpore Toronto.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité de *Toronto*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Armstrong* a fait Rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions de la 13^{me} Section d'un Acte de la Province du *Canada*, intitulé: "Acte pour disposer des terres publiques," et pour amender le dit Acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclamations concernant les terres, étant lu;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Bill relatif aux Terres Publiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative à l'Administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

Bill relatif à l'Administration de la Justice, (B.-C.)

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—
M. L'ORATEUR,

Message du Conseil Législatif.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendemens:—

"Acte pour régler les Droits de Commission des Shérifs sur les Exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés."

Bill relatif au Droit de Commission des Shérifs.

"Acte pour Contraindre les témoins, dans aucune partie de la Province, à comparaître devant les Cours Supérieures de Jurisdiction Criminelle."

Bill pour contraindre les témoins à comparaître devant les Cours Criminelles.

"Acte pour autoriser les Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux Affaires Publiques, à recevoir les témoignages sous serment."

Bill relatif aux Commissaires d'Enquêtes.

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,
Vendredi, 29 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a concouru dans leur Adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et la Province du *Nouveau-Brunswick*, en remplissant séparément les blancs par "Conseil Législatif et."

Ligne Frontière du Nouveau-Brunswick.

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,
Vendredi, 29 mai, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, qui accompagne, au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et la Province du *Nouveau-Brunswick*, à laquelle il demande le concours de l'Assemblée Législative.

A Son Excellence le Lieutenant-Général Très Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre Militaire du Bain, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef; dans et pour les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, Commandant des Forces

Ligne frontière
du Nouveau-
Brunswick.

de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et du Canada, réunis en Parlement Provincial, prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre notre Adresse conjointe, à Sa Très Gracieuse Majesté, au sujet de la Ligne frontière entre cette Province et la Province du Nouveau-Brunswick, en telle manière que Votre Excellence jugera convenable, en sorte qu'elle puisse être mise au pied du Trône.

R. E. CARON,

Orateur.

Conseil Législatif.

Vendredi, 29 mai, 1846.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

Bill pour divi-
ser les Muni-
cipalités d'Ho-
chelaga et les
Trois-Riviè-
res.

“ Acte pour diviser les Municipalités d'*Hochelaga* “ et des *Trois-Rivières*, respectivement, en municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles.”

Bill pour four-
nir de l'eau à
Québec.

“ Acte pour fournir de l'eau à la Cité de *Québec*, et dans les environs.”

Bill relatif à
l'éclairage de
Québec par le
Gaz.

“ Acte pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de la Cité de *Québec*.”
Et ensuite il s'est retiré.

Ordres du jour
remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *LaFontaine*, secondé par M. *De Witt*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain, à onze heures, A. M.

Lunæ, 1^o die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

Pétitions pré-
sentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Dickson*,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, (relativement à *G. McMicking*.)

Par M. *Munro*,—la Pétition de *Thomas Champion* et autres.

Bill pour incor-
porer *Cobourg*.

Un Bill grossoyé, pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*, a été lu pour la troisième fois,

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Hale* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
vacances dans
les Corpora-
tions, (B.-C.)

Un Bill grossoyé, pour définir et étendre les pouvoirs de la Cour du Banc de la Reine dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne les empîchemens et les cas de vacances qui surviennent dans les Corporations, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Drummond* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

En conformité de l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour pourvoir à la nomination de Magistrats dans les parties éloignées de cette Province,” a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Drupe* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

En conformité de l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour pourvoir à la confirmation de certains Actes des Régistrateurs “ dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*,” a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Drupe* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De Dame *Charlotte Frémont*, veuve de feu *Jasper Brewer*, écuyer, demandant que la Pension de son mari lui soit continuée durant une ou deux années.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, demandant qu'il ne soit passé aucun Acte pour abolir le droit imposé sur les Produits-Etrangers importés en cette Province.

Du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, demandant que le Bill relatif aux Cotisations soit passé avec certains amendemens.

Ordonné, Que la Pétition de Dame *Charlotte Frémont*, veuve de feu *Jasper Brewer*, écuyer, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Pétitions ren-
voyées à des
Comités.

Mme. Brewer.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, (relativement au Bill des Cotisations) soit renvoyée au Comité Spécial, auquel a été renvoyé le Bill pour régler les Cotisations et la nomination des Cotiseurs et Collecteurs dans le *Haut-Canada*.

Conseil Muni-
cipal de *Sim-
coe*.

M. *Stewart*, de *Bytown*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rédiger des Raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre ne concourt pas aux amendemens faits par leurs Honneurs au Bill intitulé : “ Acte pour “ fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un “ Conseil-de-ville en icelui,” a fait rapport que le Comité avait préparé les dites Raisons ; lesquelles Raisons ont été lues de nouveau à la table du Greffier et elles sont comme suit :—

1^o Parce qu'il importe peu qu'on ait inséré le mot “ Juillet ” au lieu de “ Juin,” attendu que le Bill prescrit, que, si l'élection n'a pas lieu le jour indiqué dans le Bill, elle pourra se faire dans aucun autre tems.

2^o Parce que le Bill exempte des Cotisations les propriétés de Sa Majesté, et que cette exemption a trait à des propriétés immobilières qui sont possédées par le Département de l'Ordonnance dans des vues de spéculation, que ce serait une injustice faite aux autres Propriétaires, que de l'exempter de contribuer à l'amélioration de la ville.

3^o Parce que c'est une chose inouïe que de conférer des pouvoirs municipaux à une ville et de lui enlever l'usage et le contrôle des rues ; que la loi a investi le Conseil de District de ce pouvoir, et qu'il ne peut être exercé par le Département de l'Ordonnance ; qu'on a tracé deux grandes rues à *Bytown*, dans la vue d'y établir des places de Marchés et pour d'autres fins d'utilité publique, et qu'on y a construit des

Bill pour in-
corporer
Bytown.

Bill pour incor- marchés, etc., qui, à la vérité, ont été renouvelés par le Département de l'Ordonnance, et que l'on n'a réservé aucun autre terrain pour ces objets; et parce que le Bill prescrit qu'on ne changera aucunement la direction des rues qui sont maintenant ou qui seront ci-après tracées et établies sur les propriétés du Bureau du Département de l'Ordonnance, et que le Conseil-de-ville n'a pas le droit de prendre ces terrains pour aucun objet quelconque.

4^e Parce que le Bill permet au Département de l'Ordonnance de boucher et louer la ligne de concession dans les mêmes termes à peu près que l'amendement.

5^e Parce que le dernier amendement est conçu dans des termes peu clairs et ambigus, et n'est pas du tout nécessaire.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence avec l'Honorable Conseil Législatif, aux fins de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir aux amendemens, faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé : "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil-de-ville en icelui."

Ordonné, Que M. *Stewart*, de *Bytown*, se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

A M^r Leod.

M. *Dickson*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*Alexander M^r Leod*, de *Stamford*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre; et il est comme suit:—

Rapport.

Votre Comité a délibéré sur les diverses matières qui se rattachent à l'affaire de *Alexander M^r Leod*, et relativement à laquelle la Chambre a transmis une Adresse à Sa Majesté par l'entremise du Gouverneur-Général, pendant la dernière Session du Parlement; et après mûre délibération, il croit juste et convenable de présenter une nouvelle Adresse à Sa Majesté en faveur du dit *Alexander M^r Leod*, à cause des circonstances toutes particulières qui se rattachent à cette affaire; et qui justifient pleinement cette démarche de la part de votre Honorable Chambre; en conséquence et vu les pouvoirs qui lui ont été délégués, votre Comité a dressé le projet d'une Adresse à Sa Majesté pour la supplier de vouloir bien prendre en considération l'affaire du dit *Alexander M^r Leod*, et de lui accorder l'indemnité que votre Comité croit qu'il a droit de réclamer à juste titre.

La dite Adresse est comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, prenons la liberté de renouveler ici l'expression de notre dévouement, et de notre attachement à la personne et au Gouvernement de Votre Majesté, et d'exposer humblement, que le vif intérêt que nous prenons à la conservation des droits inhérens des sujets de Votre Majesté, est le seul motif qui nous engage à présenter cette nouvelle Adresse à Votre Majesté au sujet de la réclamation d'*Alexander M^r Leod*. Nous sommes parfaitement convaincus que le Gouvernement de Votre Majesté désire pleinement protéger les privilèges et la liberté de ses sujets, et chaque fois qu'il est démontré qu'une réclamation est juste et bien fondée, de les indemniser des pertes qu'ils ont essayées, surtout quand ces pertes sont le résultat de démarches que leur devoir et leurs obligations envers Votre Majesté, comme leur Souveraine, rendaient nécessaires et impérieuses.

Comme le dit *Alexander M^r Leod* a éprouvé les plus mauvais traitemens et de grandes privations personnelles par suite de son arrestation et de son emprisonnement par le Gouvernement des *Etats-Unis*.

nous croyons qu'il a droit à une indemnité de la part du Gouvernement de Votre Majesté; quoique nous sachions que le Gouvernement de Votre Majesté ait remboursé les sommes qu'il a dû employer pour se procurer les services d'avocats éminens, et les autres dépenses incidentes encourues pour sa défense, néanmoins nous ne concevons pas que l'on puisse envisager cela comme une indemnité suffisante pour les nombreux mauvais traitemens qu'il a éprouvés; cette demande étant nécessaire de la part du Gouvernement pour protéger les droits d'un des sujets de Sa Majesté et venger l'honneur et la dignité de la Couronne.

Le dit *Alexander M^r Leod* a été la victime d'une puissance étrangère, il a été arrêté, emprisonné, traduit en justice, jugé et acquitté, il ne peut réclamer aucune indemnité de cette puissance étrangère, qui, si elle est responsable de cet acte d'agression contre un sujet de Votre Majesté, doit l'être sur la demande et par l'entremise du Gouvernement de Votre Majesté.

Dans ces circonstances, telles que respectueusement exposées à Votre Majesté nous osons appeler l'attention sérieuse de Votre Majesté sur cette matière, et Votre Majesté doit être persuadée que la Législature du *Canada* est pleinement convaincue de la justice de cette réclamation, sans quoi elle n'aurait cru ni sage ni convenable de présenter cette affaire une seconde fois à la considération du Gouvernement de Votre Majesté.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Que la dite Adresse soit communiquée par Message au Conseil Législatif, demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que M. *Dickson* porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. *Watts*, du Comité Spécial auquel a été de nouveau soumis le projet d'une Adresse à Sa Majesté au sujet de la clause de l'Acte des Douanes de la dernière Session, en vertu de laquelle les bestiaux et animaux vivans, introduits des *Etats-Unis*, pour l'usage des Troupes de Sa Majesté, ne sont pas exemptés de payer les droits, rapporté à cette Chambre le treize de mai dernier, avec une instruction au dit Comité de rapporter la dite Adresse, conformément à la lettre de la Résolution adoptée en Comité de toute la Chambre, a fait rapport du projet de la dite Adresse, laquelle a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Actes des Douanes.

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunie en Parlement Provincial, prenons humblement la liberté d'exposer, que, durant la dernière Session du Parlement Provincial, un Bill des Douanes a été passé, imposant, entre autres, certains droits sur les animaux vivans importés des *Etats-Unis d'Amérique*, sans contenir aucune clause qui exempte les bestiaux introduits pour l'usage des troupes de Votre Majesté.

Adresse à la Reine.

Que cette disposition, après des débats prolongés et approfondis, a été enfin adoptée par un vote unanime des Représentans du peuple; l'exemption en question ayant été en pleine opération durant les deux années précédentes, et ayant pleinement prouvé que la loi était par là complètement entravée, malgré que le Gouvernement local eût parfaitement connaissance du fait, et eût pris toutes les précautions possibles pour empêcher les fraudes.

Que, bien que cette disposition soit en contradiction avec un principe reconnu dans toutes les Possessions de la Couronne, elle n'a pas été établie avec l'intention de manquer de respect à la Couronne: elle était nécessaire par la position particulière de cette Colonie, comparée avec celles des autres Possessions de Votre Majesté, ayant une ligne frontière de 1500 milles

Adresse à la Reine.

d'étendue, limitrophe et séparée d'une puissance étrangère, très souvent par une ligne imaginaire.

Que cette disposition ne causera pas le plus léger inconvénient au Commissariat de Votre Majesté, en autant que les provenances de la Colonie elle-même excèdent les demandes sur tous les marchés de la Province.

Que l'Acte en question, en encourageant l'élevé des bestiaux en cette Colonie, peut remédier à ce mal, et était vivement demandé par les Agriculteurs du *Canada*, pour contrebalancer l'effet des droits prélevés sur les bestiaux Canadiens, à leur entrée dans les *Etats-Unis*; et que sa mise en vigueur a causé une satisfaction générale dans toute la Province.

Que cette Chambre assure Sa Majesté qu'une semblable mesure causerait un mécontentement général et considérable dans tous les Comtés du *Canada*.

Qu'en même tems que les habitans de cette Colonie attendent avec anxiété le résultat de l'avis qui a été donné à Sa Majesté de retirer la protection dont ils ont joui jusqu'ici dans leurs transactions générales avec la mère-patrie, cette nouvelle mesure aurait l'effet de forcer les sujets Canadiens de faire le commerce avec les Américains sur les marchés respectifs des deux pays, avec un désavantage de 20 pour cent.

Que ce fait ne manquerait pas de faire naître, chez les habitans de la Colonie en général, la pensée que le Gouvernement Impérial a placé les Américains, peuple étranger, sur un pied plus favorable qu'eux-mêmes, en opposition à la volonté expresse de la Législature Provinciale; impression néanmoins que cette Chambre supplie instamment les Conseils de Votre Majesté de faire disparaître, en ayant égard aux vœux et aux désirs des loyaux habitans de cette Colonie, tels qu'exprimés par leurs Représentans en Parlement.

Que les Représentans des sujets Canadiens de Votre Majesté prennent en conséquence la liberté de supplier humblement Votre Majesté, de refuser sa sanction royale à tout avis qui pourra être donné à Votre Majesté à l'effet de sanctionner des modifications à l'Acte des Douanes Canadiennes, passé durant la dernière Session du Parlement Provincial, autres que les amendemens faits à la suggestion du Gouvernement de Votre Majesté durant la présente Session.

Sur motion de M. *Watts*, secondé par l'Honorable M. *Morin*.

Résolu, Que cette Chambre ne concourt pas avec le Comité dans la dite Adresse, mais que la suivante soit adoptée à sa place:—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté l'Assemblée Législative du *Canada*, réunie en Parlement, prenons la liberté d'exposer très respectueusement, que nous avons pris en considération la Dépêche du Secrétaire d'Etat de Votre Majesté pour le Département des Colonies, au sujet d'un Bill des Douanes qui a été passé dans la dernière Session du Parlement Provincial et qui impose, entr'autres, certains Droits sur les animaux vivans et les provisions importés des *Etats-Unis d'Amérique*, sans que l'on y ait inséré de clause pour exempter ceux qui sont importés pour l'usage des troupes de Sa Majesté, omission qui est représentée dans la dite Dépêche comme une déviation du principe reconnu et observé dans toutes les possessions de la Couronne.

Nous assurons respectueusement Votre Majesté que cette disposition a été adoptée à l'unanimité, par cette Chambre, sans la plus légère intention de manquer au respect dû à la Couronne, ou de préjudicier en aucune manière au service de Votre Majesté; cette mesure était nécessitée par suite de l'immense étendue des frontières de cette Province qui offrent, plus que partout ailleurs, de si grandes facilités à la contrebande: et aussi, parcequ'il a été prouvé, que, pen-

Adresse à la Reine.

dant les deux années précédentes, il a été pratiqué de nombreuses fraudes au détriment du revenu, par les entrepreneurs qui ont fait un usage frauduleux de certificats obtenus du Commissariat pour l'admission, en cette Province, de provisions pour le service public; ce qui a rendu illusoire la loi passée pour la protection des fermiers Canadiens.

Nous repoussons toute idée d'augmenter le revenu provincial, par des impôts levés sur des provisions importées pour l'usage des troupes de Votre Majesté, et nous soumettons humblement à Votre Majesté, qu'en conséquence de ce que le Gouvernement Américain a imposé des droits prohibitifs élevés sur tous nos articles, à leur entrée du *Canada* dans les *Etats-Unis*, les Agriculteurs du *Canada* sentent vivement qu'ils ont droit à la même protection pour leurs propres produits contre ceux des *Etats-Unis*; et c'est cette circonstance seule qui a engagé la Législature à imposer dans certains cas, par l'Acte en question, un droit plus élevé qu'il ne convenait, eu égard à d'autres considérations. Le dit Acte a donné une satisfaction générale dans toute l'étendue de la Province, et toute mesure contradictoire, nous le représentons humblement, serait vue d'un mauvais œil dans tous les Comtés en général.

Nous concevons humblement que l'Acte n'entraînera aucune dépense importante ni aucun embarras durable pour le Gouvernement de Votre Majesté, attendu que la Colonie pourra bientôt, si elle ne le peut déjà, fournir les approvisionnemens nécessaires, si la protection actuelle est continuée; et, s'il en était autrement, Votre Majesté trouvera ses fidèles sujets du *Canada* prêts à faire bon à Votre Majesté du montant de la dépense, lorsque l'on se sera assuré des faits, après l'expérience de l'année prochaine, conformément aux arrangemens actuels. Les représentans des sujets Canadiens de Votre Majesté doivent, en conséquence, supplier humblement Votre Majesté de n'adopter aucun avis qui pourrait être donné à Votre Majesté, dans le but de sanctionner toute modification au dit Acte des Douanes Canadiennes, autres que les amendemens faits à la suggestion du Gouvernement Provincial de Votre Majesté pendant la présente Session.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par M. *Petrie*,

Ordonné, Que les mots "à l'unanimité par cette Chambre" soient retranchés de la dite Adresse.

Ordonné, Qu'après le mot "nous," dans le troisième paragraphe, les mots suivans soient insérés: "repoussons toute idée d'augmenter le Revenu Provincial, par des impôts levés sur des provisions importées pour l'usage des troupes de Votre Majesté, et"

Ordonné, Que les mots "au moins une année" dans le quatrième paragraphe de la dite Adresse, soient retranchés, et les mots "l'année prochaine" insérés à leur place.

La question ayant été alors mise sur la dite Adresse, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre.

Sur motion de M. *Watts*, secondé par l'Honorable M. *Morin*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une Adresse à Sa Majesté, au sujet de la Clause de l'Acte des Douanes de la dernière Session, en vertu de laquelle les bestiaux et animaux vivans introduits des *Etats-Unis*, pour l'usage des troupes de Sa Majesté, ne sont pas exemptés de payer les droits, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Principal Se-

Adresse à la Reine.

crétaire d'Etat de Sa Majesté, pour les Colonies pour qu'elle soit mise au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que les dites Adresses à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Dépenses contingentes.

M. De Witt, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport.

A l'égard de la Pétition de Madame Catherine McLennan, veuve de Hugh McLennan, ci-devant Portier de votre Honorable Chambre, demandant une pension ou autre indemnité pour les services de feu son époux.

Après mûre délibération, votre Comité ne croit pas devoir recommander de lui accorder une pension : mais il a constaté qu'elle a droit à une somme de £10 pour six mois de services, inscrite sur le vote annuel, jusqu'au jour du décès de son époux ; et, comme il s'est écoulé trois mois entre son décès et la nomination de son successeur, votre Comité pense qu'il est juste de lui accorder une somme additionnelle de £15, formant en tout celle de £25, pour lui tenir lieu de toute réclamation, pour les services de feu son époux.

A l'égard de la Pétition de Madame Julia Bell, veuve d'Aeneas Bell, premier Messenger de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, demandant une rémunération comme Gardienne des édifices du Parlement à Toronto, pendant dix mois.

Après mûre délibération, votre Comité recommande que la somme de £12 10s. lui soit payée, pour lui tenir lieu de toutes réclamations, pour ses services passés et ceux de son époux.

A l'égard de la Pétition de William Dixson, Messenger de votre Honorable Chambre, demandant une pension de retraite, en considération de son âge, de ses longs services, et de ce qu'il est incapable de remplir ses devoirs pendant les séances de la Chambre.

Votre Comité considère que cette demande mérite d'être accueillie favorablement par votre Honorable Chambre, et fort du précédent établi à l'égard de la même classe des serviteurs de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, pendant la Session de 1841, il recommande respectueusement d'accorder au Pétitionnaire une pension de retraite de £18 par année, payable sur les fonds contingents de la Chambre, à compter de la fin de la présente Session.

A l'égard de la Pétition d'André Leroux-Cardinal, principal Messenger de votre Honorable Chambre, demandant une augmentation de salaire.

Votre Comité a constaté qu'il lui a été accordé un salaire de £100 en 1841, et une allocation de £25 en sus, pour le mettre en état de payer un engagé pour le service des Bureaux, pendant la vacance. Comme il a été représenté à votre Comité que ces sommes sont insuffisantes, et qu'il est chargé de prendre soin, et veiller à la sûreté des Bureaux de la Chambre pendant tout le cours de l'année, il recommande que le salaire du Pétitionnaire soit augmenté jusqu'à la concurrence de £160, dès cette année, y compris l'allocation pour un engagé.

A l'égard de la Pétition de Michael McCarthy, demandant à être nommé Gardien de nuit des édifices du Parlement, pendant la vacance.

Votre Comité s'est enquis de la nécessité de cette nomination, et il croit qu'elle contribuera puissamment à la sûreté et à la conservation de l'édifice ; comme le Pétitionnaire est une personne digne de confiance, il recommande à votre Honorable Chambre de le nommer à cet emploi, moyennant une allocation de 5s. par nuit.

Rapport.

A l'égard de la Pétition de James Voller et John Kay, Messagers de votre Honorable Chambre, demandant une pension de retraite.

Votre Comité ne peut accéder à leur demande, attendu qu'ils sont très en état l'un et l'autre de remplir leurs devoirs.

Sur la Pétition de Robert Defries, Messenger-Gardien du Bureau de Poste de la Chambre, demandant que l'on adopte un autre mode de le rémunérer de ses services.

Il paraît que le Pétitionnaire reçoit maintenant douzechelins et six deniers courant par jour, durant la Session ; comme il réside à Toronto, et que la durée des Sessions varie de tems à autre, votre Comité recommande de lui accorder une allocation annuelle de £60, qui devra lui être payée dès la présente Session.

A l'égard de la Pétition de William Winder et autres, Officiers et Clercs de votre Honorable Chambre, demandant une augmentation de leurs salaires.

Après mûre délibération votre Comité ne peut accéder à la demande de tous les Pétitionnaires ; mais comme il est d'opinion que le titulaire actuel, (l'un des Pétitionnaires) qui remplit la charge de second Clerc des Bureaux, devrait être placé sur le même pied, sous le rapport du salaire, que le second Greffier des Comités, puisque ces deux officiers ont reçu le même salaire pendant la dernière Session, il recommande respectueusement que le salaire de M. Thomas Vaux soit de £250, depuis le commencement de l'année courante.

A l'égard de la Pétition de Joseph Bouchette, et autres, employés au Service Civil du Gouvernement Provincial, demandant une indemnité par suite des diverses translations du siège du Gouvernement.

Le Comité ne peut accéder à cette demande, attendu que les Pétitionnaires sont employés dans des Départemens qui ne sont pas du ressort de l'Assemblée Législative ; votre Comité pense, en conséquence, qu'ils ne doivent pas être indemnités à même les Dépenses Contingentes de la Chambre.

Votre Comité prend respectueusement la liberté de recommander l'allocation annuelle ordinaire de cent louis, pour le loyer du Greffier de votre Honorable Chambre, et une autre allocation de soixante louis en faveur de l'Assistant-Greffier, pour le même objet.

M. William P. Patrick, ayant été requis de remplir les fonctions de Député-Greffier, pendant le cours de la dernière vacance, votre Comité recommande que la somme de cinquante louis lui soit payée, conformément à la Résolution de la Chambre de la dernière Session, pour les mêmes services ; ceci néanmoins ne devra pas servir de précédent pour l'avenir.

S'étant fait mettre sous les yeux la somme qui a été dépensée pour ouvrage additionnel dans les Bureaux pendant la vacance du Parlement, pour achever les travaux de la Session précédente, votre Comité a pris en considération la convenance de recommander que le nombre actuel des Officiers Permanens de la Chambre soit augmenté.

Votre Comité prend la liberté d'annexer à ce Rapport la lettre que le Greffier lui a adressée à ce sujet, dans laquelle il recommande de nommer certaines personnes qui sont maintenant employées en qualité d'écrivains. Ces recommandations ayant reçu l'approbation de l'Honorable Orateur, votre Comité prend la liberté de suggérer que M. Henry Hartney, M. King, Burton, M. William H. LeMoine, et M. William Spink, soient nommés Clercs Subordonnés moyennant un salaire de £150 chaque, à commencer dès la présente Session.

Quant à l'ouvrage qui doit être fait dans les Bureaux pendant la vacance, soit pour arranger, compiler et copier les documens, soit pour hâter l'impression des Journaux, etc., de la Session précédente,

Rapport

Votre Comité prend la liberté de citer textuellement la recommandation qui se trouve dans le Rapport qui a été fait par la Chambre au sujet des Officiers et des Départemens de la Chambre, pendant la première Session du dernier Parlement, 1811: " Qu'il soit bien compris que tous les Officiers Permanens de la Chambre, (y compris le Greffier et l'Assistant-Greffier) seront tenus d'achever et compléter tout l'ouvrage de l'année." Votre Comité recommande que ce règlement soit strictement mis à effet, et que l'ouvrage de la vacance soit divisé de manière que chaque Officier de la Chambre soit obligé de faire sa part de l'ouvrage, autant que possible, afin que les Journaux et les autres Documents puissent être mis entre les mains des Membres, aussitôt possible après la Session; et, de plus, qu'il ne soit rien alloué pour ouvrage *extra* pendant la vacance.

BUREAU DU GREFFIER,
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Samedi, 23 mai, 1846.

Monsieur,

Je prends respectueusement la liberté d'informer le Comité Permanent des Dépenses Contingentes de la Chambre qu'il y a maintenant quatre jeunes messieurs de mérite qui sont employés dans mes Bureaux comme écrivains surnuméraires, pendant les Sessions, et qui désirent être placés sur l'Etablissement Permanent de la Chambre, savoir: M. *Hartney*, M. *Barton*, M. *LeMoine*, et M. *Spink*; les deux premiers ont été employés dans la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada et dans l'Assemblée-Union, depuis plusieurs années; M. *LeMoine* a été employé depuis l'Union, et M. *Spink*, pendant les deux dernières Sessions. Ce dernier s'est montré un employé très utile, et, quoiqu'il n'ait pas été aussi longtems au service de la Chambre que les autres, je crois néanmoins, vu sa capacité, qu'il serait une acquisition dans mon département; en conséquence, je recommande respectueusement que ces messieurs soient placés sur la liste permanente des Officiers.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
W. B. LINDSAY,
Greffier de l'Assemblée.

A JACOB DEWITT, Gouverneur,
Président du Comité Permanent
des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que le dit Rapport soit soumis à un Comité de toute la Chambre demain.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Dewitt*.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse de l'Honorable Conseil Législatif, à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'Adresse réunie à Sa Majesté, au sujet de la ligne frontière entre cette Province et la Province du Nouveau-Brunswick en telle manière que Son Excellence le jugera convenable, en sorte qu'elle puisse être mise au pied du Trône; que le blanc dans icelle soit rempli par les mots "Assemblée Législative," et que la dite Adresse soit signée par M. l'Orateur de la part de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a concouru dans l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'Adresse réunie à Sa Majesté au sujet de la ligne frontière entre cette Province et la Province du Nouveau-Brunswick, en telle manière que Son Excellence jugera convenable, en sorte qu'elle puisse être mise au pied du Trône.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. *Leslie*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour diviser les Municipalités d'*Hochelaga* et des *Trois-Rivières*, respectivement, en Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au support des Ecoles, et à la direction des affaires locales d'icelles," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:—

Feuille 2, ligne 13.—Retranchez depuis "banlieue" jusqu'à "jour" dans la 18^{me} ligne, ces deux mots inclus, et insérez "Municipalité des *Trois-Rivières* cessera d'exister, et il sera formé deux municipalités distinctes et séparées dans l'étendue du Territoire formant actuellement la dite Municipalité, l'une desquelles consistera dans et comprendra la ville ou bourg des *Trois-Rivières*, et sera connue et désignée sous le nom de la Municipalité de la ville des *Trois-Rivières*; et l'autre consistera dans, et comprendra tout ce qui reste de l'étendue du dit territoire et sera connue et désignée sous le nom de Municipalité de la banlieue des *Trois-Rivières*."

" 2, ligne 25.—Retranchez depuis "ce qui reste jusqu'à " " dans la 27^{me} ligne, ces deux mots inclus, et insérez " Ville des *Trois-Rivières*."

" 2, " 33.—Retranchez "conjointement."

" 2, " 31.—Retranchez depuis "chacune" jusqu'à "même," ces deux mots inclus, dans la même ligne, et insérez " la Municipalité de la Ville des *Trois-Rivières*."

" 3, " 16.—Retranchez depuis "sera" jusqu'à "même" dans la 17^{me} ligne, ces deux mots inclus, et insérez " et toute propriété immobilière dont la Municipalité dernièrement mentionnée était propriétaire, appartiendra à la Municipalité de la Ville des *Trois-Rivières*."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Leslie* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Chauveau*,

Ordonné, Que l'amendement, fait par le Conseil Législatif, au Bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de la Cité de Québec," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Bill pour diviser la Municipalité d'*Hochelaga*.

Bill relatif à l'éclairage au Gaz de Québec.

Bill relatif à l'éclairage au Gaz de Québec.

Et le dit amendement a été lu, comme suit:—
Feuille 3, ligne 30.—Après “année” insérez “Pour-
“ vu toujours qu'avant l'émission des dites débentures ou obligations de la Corporation, la dite Corporation ait passé et adopté un statut ou règlement désignant les principales rues, ruelles et autres places publiques dans les limites de la dite Cité, qui devront être approvisionnées de gaz, et ait contracté, après la publication préalable d'un avis pour soumissions, avec la personne dont l'offre sera le plus bas et qui fournira des cautions, à la satisfaction de la Corporation, pour l'accomplissement des travaux et leur entretien pendant trois années, à raison d'une somme n'excédant pas trente mille livres courant, y compris les terrains et matériaux nécessaires.”

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que M. Chabot reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Chabot, secondé par M. Chauveau,

Ordonné, Que les amendemens faits, par le Conseil Législatif, au Bill intitulé: “Acte pour fournir de l'Eau à la Cité de Québec, et dans les environs,” soient maintenant pris en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:—
Feuille 8, ligne 15.—Après “année,” insérez “pour-
“ vu toujours qu'avant l'émission des dites débentures ou Bons de la Corporation, la dite Corporation ait passé et adopté un Statut désignant les rues principales, les ruelles et autres places publiques, dans les limites de la Cité qui devront être approvisionnées d'eau, et ait contracté, après la publication préalable d'un avis pour soumissions, avec la personne dont l'offre sera le plus bas et qui fournira des cautions à la satisfaction de la Corporation pour l'accomplissement des travaux et leur entretien pendant trois années, à raison d'une somme n'excédant pas cinquante mille louis, y compris les terrains et matériaux nécessaires.”

“ 12. “ 1.—Après “nonobstant” insérez la clause A. comme suit:—

CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible à la dite Corporation, et il lui est par le présent enjoint de nommer une personne capable et convenable comme Surintendant ou Ingénieur qui aura la direction de l'éta-

“ blissement hydraulique et d'aucun établissement de Gaz sous le contrôle de la dite Corporation, et de prescrire et déterminer les devoirs de la dite charge, et à sa volonté, de déplacer aucune personne de la dite charge et de lui nommer un successeur; et la dite Corporation exigera les cautions qu'elle jugera à propos pour l'exécution fidèle des devoirs de la dite charge, et elle accordera au dit Officier tel salaire, ou allocation ou compensation pour ses services, qu'elle trouvera convenable. Pourvu toujours que le dit Surintendant ou Ingénieur fera son rapport à la dite Corporation chaque trimestre, ou plus souvent, s'il en est requis.

Bill pour fournir de l'Eau à Québec.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Chabot reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. Baldwin, secondé par M. Price,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement Provincial et le Gouvernement Impérial, pendant la dernière Session du Parlement Provincial, ou aucun autre tems depuis, relativement à la question d'exempter du paiement des droits les provisions et approvisionnement, effets et marchandises importés ou fournis pour l'usage des Forces de terre ou de mer de Sa Majesté, en cette Province, et à l'influence que cette mesure peut exercer sur les intérêts agricoles de la Province.

Adresse relative à l'exemption du paiement des Droits, etc., sur les approvisionnements des Troupes.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que la Pétition de Messieurs Gilmore et Compagnie, et autres marchands, et autres Citoyens de la Cité de Montréal, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'une Pétition ordonnée.

M. Armstrong, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité de Toronto, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Bill pour amender l'Acte qui incorpore Toronto.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossé.

M. Laurin, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender la Loi relative à l'Administration de la Justice dans le Bas-Canada, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Bill relatif à l'Administration de la Justice, (B. C.)

M. Chauveau a proposé, secondé par M. Chabot, Que la troisième clause du dit Bill soit retranchée.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés. ils ont été pris comme suit :—

Pour.

Messieurs *Baldwin, Berthelot, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, De Bleury, Desautier, De Witt, Franchère, Guillet, LaFontaine, MacDonell, de StORMONT, Méthot, Morin et Rousseau.*—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Boutillier, Cayley, Colville, Cummings, Daly, Dickson, le Procureur-Général Draper, Drummond, Duggan, Foster, Gowan, Huk, Jessup, Lantier, Laterrrière, Laurin, Leslie, McConnell, Moffatt, Papineau, Petrie, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau et Viger.*—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur certaines Résolutions à proposer au sujet des restrictions sur le Commerce de cette Province, étant lu ;

La Chambre, s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Christie* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Christie* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la question :—

Le Comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau ?

Elle a passé dans la négative.

Résolu, Que la série de Résolutions proposées par M. *Merritt*, en Comité de toute la Chambre, ce jour, au sujet du Commerce, et aussi la série de Résolutions proposées par M. *Williams*, en amendement à icelles, soient renvoyées à un Comité Spécial, composé de M. *Williams*, l'Honorable M. *Cayley*, M. *Merritt*, l'Honorable M. *Robinson* et M. *Leslie*, pour les considérer, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

CONSEIL LÉGISLATIF.

Lundi, 1^{er} juin, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée au sujet des amendemens, faits par cette Chambre, au Bill intitulé : " Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil-de-ville en icelui ; " et que les Directeurs, de la part de cette Chambre, sont les Honorables Messieurs *Fergusson* et *Macaulay*, qui rencontreront le nombre des Directeurs de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage Parlementaire, présentement, dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Et aussi.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Lundi, 1^{er} juin, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à midi, pour recevoir les

Adresses des deux Chambres, au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et la Province du *Nouveau-Brunswick*, et qu'en conséquence de l'état avancé de la session, le Conseil Législatif a ordonné que tels Membres de cette Chambre qui forment partie du Conseil Exécutif, seuls, se rendent à ce tems auprès de Son Excellence, de la part de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre Directeurs, pour rencontrer les Directeurs nommés par l'Honorable Conseil Législatif, aux tems et lieux fixés pour tenir la conférence demandée sur les amendemens, faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé : " Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, " et établir un Conseil-de-ville en icelui."

Ordonné, Que M. *Stewart*, de *Bytown*, M. *Smith*, de *FRONTENAC*, M. *Hall* et M. *Dickson*, soient nommés Directeurs de la part de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par M. *Sherwood*, de *BROCKVILLE*,

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence, le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, avec les Adresses des deux Chambres, au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et la Province du *Nouveau-Brunswick*.

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte d'Incorporation de la Cité de *Toronto*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Boulton* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour amender la Loi relative à l'Administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Williams*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée cette partie du Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics, qui a rapport au *Lac St-Pierre*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice U. U.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres, de cette Chambre.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

CATHCART.

Le Gouverneur Général informe l'Assemblée Législative, en réponse à son Adresse en date du 29 du mois dernier, qu'il a émané son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, Greffier de la Chambre, pour la somme de quatre mille louis courant, pour défrayer les Dépenses Contingentes de la Chambre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

1^{er} juin, 1846.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général :—

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du

Bill pour incorporer *Bytown*.

Ligne Frontière du *Nouveau Brunswick*.

Bill pour amender l'Acte qui incorpore *Toronto*.

Bill relatif à l'Administration de la Justice, (B. C.)

Lac *St-Pierre*.

Message du Gouverneur-Général.

Dépenses Contingentes.

Réponse à une Adresse.

Commerce.

Message du Conseil Législatif.

Bill pour incorporer *Bytown*.

Ligne Frontière du *Nouveau Brunswick*.

Réponse à une
Adresse.

11 mai dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, "Copies de toutes les Pétitions, Papiers et Documents adressés au Bureau des Travaux Publics, par quelque habitant ou habitans du Comté de *Dundas*, relativement à un Pont sur le Canal de *Williamsburg*, en avant du village de *Maria-Town*, comme aussi de toutes les Pétitions adressées au Chef du Gouvernement sur le même sujet."

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Montréal, 20 mai, 1846.

MONSIEUR,

En obéissance à l'ordre de la Chambre d'Assemblée, du 11 courant, qui demande toutes les pétitions, etc., qui ont été présentées à ce département, au sujet de la construction d'un Pont sur le Canal du Rapide *Plat*, à *Maria-Town*, j'ai l'honneur d'exposer, pour l'information de Son Excellence, que le seul document de cette nature, qui se trouve en la possession du Bureau, est la Pétition ci-jointe, transmise par *A. M'Donell*, écuyer, et datée du 14 mars, 1844.

Il a été présenté une Pétition semblable par *T. Harris* et autres, le 16 avril dernier; mais comme elle n'était pas revêtue des formalités prescrites, elle a été remise aux parties, en leur indiquant le canal par lequel elle devait être transmise.

J'ai l'honneur d'être.

Votre très obéissant serviteur,
HAMILTON H. KILLALY.

A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial.

MARIA-TOWN,
Williamsburg-Ouest, 14 mars, 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de transmettre la représentation ci-jointe de certains habitans du Comté de *Dundas*, au Bureau des Travaux Publics, pour lui demander de tenir la communication libre et ouverte depuis cette place jusqu'au *St-Laurent*, en donnant les facilités nécessaires pour traverser le canal qui est maintenant en voie de progrès et qui coupera toute communication depuis la traverse jusqu'à *Waddington*.

La privation d'une traverse dans cette localité entraînera des pertes et des inconvéniens graves, et sera très nuisible à la perception du revenu.

J'ai l'honneur d'être.

Monsieur.

Votre très-obéissant serviteur,
ALEXANDER M. M'DONELL,
Port de *Maria-Town*.

THOMAS A. BEGLEY, écuyer,
Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.

A L'HONORABLE BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS :

Les habitans soussignés du Comté de *Dundas* prennent la liberté d'exposer à votre Honorable Bureau que le Canal, qui se construit actuellement dans le Comté, empêchera toute communication avec le fleuve *St-Laurent*, au village de *Maria-Town*, où il a été établi une traverse depuis les premiers établissemens du pays, pour communiquer avec *Waddington*, dans l'état de *New-York*. Comme cette localité est celle qui offre le plus de facilités pour traverser la rivière dans toutes les saisons de l'année, pendant l'espace de plusieurs milles sur les deux rives, nous espérons que votre Honorable Bureau voudra bien considérer la perte et les inconvéniens auxquels les habitans de ce Comté et le public en général seront exposés, en étant privés d'une communication aussi importante et aussi nécessaire, avec une place aussi étroitement liée au commerce de cette partie de la Province. Le Gouvernement ayant établi un Port d'Entrée, dans cette localité, pour la perception des droits, nous ne voulons pas dicter à votre Honorable Bureau la mar-

che qu'il doit suivre, pour tenir cette communication libre et ouverte, mais nous le prions humblement de vouloir bien donner toutes les facilités nécessaires pour traverser le Canal, au village de *Maria-Town*.

Maria-Town,

14 mars, 1844.

George Brouse, *Thomas Reynolds*, M. D.; *William Shurts*, Ministre; *Alex. M'Donell*, Collecteur des Douanes; *Henry G. Stairns*, Marchand; *William Raymond*, *Jacob Hams*, Aubergiste; *G. Bartholmew*, Passeur; *George Taylor*, Cordonnier; *J. Brouse*, Marchand; *Isaac Rose*, Marchand; *George Froats*, Cordonnier; *Daniel Rose*, Tailleur; *J. W. Rose*, Marchand; *John Hanes*, Aubergiste; *John Cappel*, Sellier; *George Markley*, J. P.; *John Decks*, Agriculteur; *Alex. Colquhoun*, Agriculteur; *Bottis Higgle*, Tanneur; *Riley Johnson*, Agriculteur; *John Finelly*, Agriculteur; *Henry G. Merkley*, Chapelier; *Samuel Nash*, Forgeron; *Simon T. Stata*, Agriculteur; *Samuel Rossiter*, *Herman Hayunga*, Ministre; *John Whittaker*, Agriculteur; *William M'Kenzie*, Menuisier; *James Dorin*, Agriculteur; *Alex. Colquhoun*, Jr. Agriculteur; *Pierre Hanes*, Menuisier; *Jacob Casselman*, *Gilbert Vannulver*, *Daniel T. Bnaffle*, *S. R. Castleman*, *George Singerbeller*, *Jacob Meekley*, Senior; *Henry Weegan*, *C. Keirnes*, *Wm. Perrin*, *J. P. Crysler*, *Peter Marselis*, *Jacob J. Merkley*, *Joseph Becksted*, *John T. Casselman*, *John A. Casselman*, *Christopher Merkley*, *Cephrens M. Casselman*, *J. A. Pierce*, Aubergiste; *Adam Snyder*, *Martin Castleman*, Junior; *Martin Castleman*, *Charles Duvall*, *Adam Schwerdfeger*, *William Loucks*, *Peter Shaver*, J. P.; *Jas. West*, Député-Arpeur; *William Swyne*, *Michel Pillar*, *Donald M'Gillivray*, *Andrew Brown*, *John H. Munroe*, *Edmund Dorwin*, *Solomon Dorwin*, *James Soper*, *Henry Delanleugh*, *William Littlebrant*, *James Colquhoun*, *Michael Schwerdfeger*, *Michael Bedsted*, *George Doren*, *John Froats*, *Philip Froats*, *A. M'Farling*, Agriculteur; *Patrick Higgins*, *John Crysler*, J. P.; *Amando Well*, Procureur; *Walter Bell*, P. M.; *David M'Culloch*, *George Kelly*, *Isaac Keeler*, *Nelson Hotman*, *Adam Nudu*, *George P. Morkoy*, *Benjamin Meads*, *John M'Donald*, *John T. Brouse*, *Chas. N. Holmes*, *George W. Marscks*, *Henry Schwerdfeger*, *George Dulmage*, *John V. Bedsted*, *Thomas Glynn*, *Peter Van Allen*, *William A. Bush*, *Sidney Doren*, *Samuel Logan*, *William Rose*, *Bernard Whittaker*, *William Tray*, D. P. S.

Ordonné, Que certains Etats au sujet des importations et Exportations de la Province du *Canada*, mis devant la Chambre, le trentième jour du mois dernier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression de
certains docu-
mens ordon-
née.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un certain Acte intitulé: "Acte pour amender une certaine Ordonnance y mentionnée, concernant les chemins à barrières près *Québec*, étant lu: Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Bill relatif
aux Chemins à
Barrières de
Québec.

M. Chabot a pris le fauteuil du Comité: et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Chabot* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la Loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics, étant lu:

Bill au sujet du
Bureau des
travaux.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *MacDonell*, de *Stormont*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *MacDonell*, de *Stormont*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné. Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill au sujet du
Chemin d'Eto-
broke.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de Compagnie d'*Etobicoke* et *Monro Sixth Line Road*, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. le Solliciteur-Général *Taschereau* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le Solliciteur-Général *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné. Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill au sujet du
Bureau d'enre-
gistrement de
Nicolet.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la translation du siège du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Nicolet*, de l'endroit où il est maintenant situé, à *Bécancour*, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Bill au sujet du
Bureau d'enre-
gistrement de
Dorchester.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé, dans la partie inférieure du Comté de *Dorchester*, étant lu ;

Plusieurs Membres se sont retirés, et les noms de ceux présents ont été pris comme suit :—

MONSIEUR L'ORATEUR,

Messieurs *Baldwin, Boulton, Cauchon, Chalmers, Daly, DeWitt, Duggan, Hale, Hall, Lawrin, Macdonald, de GLENGARY, McConnell, Méthot, Robinson, Rousseau* et le Solliciteur-Général *Taschereau*.

Et à minuit et vingt minutes,

M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de *Quorum*.

Martis, 2^o die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

Bill au sujet du
Bureau d'enre-
gistrement de
Nicolet.

UN Bill grossoyé, pour pourvoir à la translation du siège du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Nicolet*, de l'endroit où il est maintenant situé, à *Bécancour*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que M. *Méthot* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Frais de poste.

L'Honorable M. *Robinson*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble Adresse à présenter à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien prendre en sa considération favorable la nécessité de réduire les Taux de Port des Lettres dans les Colonies de l'*Amérique du Nord* de Sa Majesté, a présenté à la Chambre le projet d'une Adresse, lequel a été lu de nouveau à la table du *Grossier*, comme suit :—

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTÉ,

Nous les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communés du *Canada*, réunies en Parlement Provincial, convaincus que Votre Majesté désire en tout

tems accueillir favorablement toute suggestion qui a pour but de promouvoir le bien-être de vos sujets, dans toutes les parties des Domaines étendus de l'Empire de Votre Majesté, prenons la liberté d'exposer à Votre Majesté, que tout en appréciant avec reconnaissance le grand bienfait que l'établissement d'une ligne régulière de bateaux-à-vapeur pour transporter les Malles entre la *Grande-Bretagne* et l'*Amérique*, est de nature à conférer aux habitans des Colonies de l'*Amérique du Nord*, nous désirons respectueusement appeler l'attention du Gouvernement Impérial de Votre Majesté sur la nécessité de pourvoir au moyen de transmettre plus fréquemment les Malles pendant les mois d'hiver.

Il n'est guère besoin de rappeler à Votre Majesté que le bonheur social et la prospérité agricole et commerciale des habitans de ces Colonies dépendent en grande partie des relations qu'ils entretiennent avec la Mère-Patrie, et qu'il est de la plus haute importance pour eux d'obtenir toutes les facilités possibles à cet égard ; qu'ils ressentent particulièrement la nécessité d'expédier les Malles plus souvent, depuis le 1^{er} décembre jusqu'au 1^{er} avril, époque pendant laquelle les Malles ne sont expédiées qu'une fois le mois. C'est pendant cette période que l'excédant des produits du pays est acheté et préparé pour être transporté sur les Marchés Britanniques ; et comme les prix des principaux objets de la provenance de la Province se règlent entièrement d'après ceux de la *Grande-Bretagne*, le vendeur et l'acheteur ont également besoin de connaître sans retard les changemens qui peuvent survenir sur les Marchés de l'*Europe*, pour prévenir les pertes sérieuses auxquelles ils sont exposés dans bien des cas.

Une autre raison qui doit faire accueillir favorablement notre demande, c'est que les Sessions du Parlement Impérial de Votre Majesté et des Législatures Coloniales se tiennent généralement en hiver ; et qu'il est vivement à désirer, dans bien des circonstances, que les relations entre elles aient lieu plus d'une fois le mois. Dans ces circonstances, et pour d'autres motifs que l'on pourrait indiquer s'il était nécessaire, nous osons nous flatter que Votre Majesté voudra bien gracieusement ordonner qu'il soit pris des mesures pour assurer à vos loyaux sujets en ces Provinces, une transmission régulière des Malles, au moins deux fois par mois, pendant tout le cours de l'année.

Les frais excessifs du port des Lettres que les sujets coloniaux de Votre Majesté sont obligés de payer au Gouvernement Impérial, sans aucun égard aux vœux des Législatures locales, sont un autre sujet étroitement lié à cette matière ; et nous croyons devoir supplier Votre Majesté de vouloir bien prendre ce sujet de bonne heure en sa plus sérieuse considération.

Nous sommes pleinement convaincus que Votre Majesté verra de suite toute l'injustice qui pèse sur les sujets britanniques dans une partie de l'Empire, en étant obligés de payer un taux extravagant pour le port des lettres, tandis que d'autres jouissent du même privilège moyennant un taux à peu près nominal : en *Angleterre*, une lettre peut être expédiée dans aucune partie du pays pour un denier, et les habitans du *Canada* sont obligés de payer, de quatre deniers et demi à un chelin et quatre deniers, cours Provincial, pour le port d'une lettre simple dans les limites de la Province, quoiqu'ils puissent pour la même somme envoyer une lettre d'aucune partie du *Canada* dans la *Grande-Bretagne* par les Paquebots qui portent la Malle Royale de Votre Majesté.

Dans la vue d'alléger un fardeau qui pesait d'une manière aussi vexatoire sur les citoyens des *Etats-Unis*, le Gouvernement des *Etats-Unis* a, pendant le cours de l'année dernière, réduit les frais du port des lettres en ce pays, qui était le même que celui qui nous est maintenant imposé, en établissant un taux plus modi-

Adresse à la
Reine.

Adresse à la
Reine.

Adresse à la Reine.

que de deux deniers et demi sterling, sur chaque lettre simple, pour une distance de 300 milles, et cinq deniers pour toute distance au-delà. Nous pouvons assurer Votre Majesté que ce privilège, dont jouit un peuple qui réside dans leur voisinage immédiat, fait désirer avec une nouvelle ardeur aux habitans du *Canada* qu'une question aussi importante pour eux soit prise en la considération formelle du Gouvernement de Votre Majesté.

En conséquence, nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien gracieusement ordonner que le taux du port des lettres soit réduit sans retard; et s'ils ne peuvent être réduits comme ils l'ont été dans la Mère-Patrie, qu'ils n'excèdent pas du moins les taux établis dans les *Etats-Unis*.

Nous affirmons avec confiance que les taux élevés du port des lettres qu'on exige maintenant, sont un obstacle sérieux aux relations sociales et commerciales des Colonies; et que, pour en éviter le paiement, une grande partie de la correspondance est expédiée par l'entremise d'individus, au grand détriment du revenu.

Nous nous attendons bien qu'on va nous opposer que cette réduction aura l'effet de diminuer les revenus du Bureau des Postes, au point de nuire sérieusement à l'efficacité de ce Département. Mais si l'on considère les sommes considérables qui sont annuellement payées pour les frais de port occasionnés pour le service public, nous soumettons respectueusement à Votre Majesté que le Gouvernement Impérial et ceux des Colonies devraient en justice payer leur juste part du déficit qu'entraînera cette réduction des taux et nous croyons que la grande augmentation du nombre des lettres expédiées par la Malle suffira seule, en très peu de tems, pour faire face aux dépenses du Département.

Nous suggérons aussi la convenance d'exempter la presse de payer les taux qui pèsent si lourdement sur elle, en permettant d'expédier par la Malle les Journaux et les remises aux Editeurs, francs de port, comme cela se pratique dans les *Etats-Unis*.

Nous prenons cette occasion de renouveler l'assurance de notre sincère attachement à la personne et au Gouvernement de Votre Majesté.

Ordonné, Que la dite Adresse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Boulton*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de la Banque du *Haut-Canada*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu nouveau à la table du Greffier comme suit:—

Votre Comité a examiné avec soin les diverses pétitions présentées à votre Honorable Chambre demandant le rappel de la Taxe ci-dessus qui est d'un pour cent par année sur les émissions des Banques, d'après la moyenne de la circulation de chaque mois; et après mûre délibération, il est d'avis qu'une réduction de cette taxe est fort à désirer, d'autant plus qu'il est convaincu que sa continuation deviendra extrêmement nuisible aux intérêts monétaires et commerciaux de cette Province.

Votre Comité considère que cette taxe est incompatible avec le principe d'une taxation juste et égale, ayant le même effet qu'une taxe sur le revenu (*income tax*) par rapport à une classe particulière de la société: savoir sur les actionnaires de nos Banques Chartées, tandis que les Propriétaires d'actions dans toute autre Compagnie par Actions ou Incorporée sont exempts de cet impôt.

Votre Comité considère, qu'outre que cette taxe est contraire au principe d'une juste taxation, elle est extrêmement onéreuse, étant égale à huit pour cent des dividendes des actionnaires, ce qui est quatre fois plus élevé que le montant de la taxe des revenus en *Angleterre*; et quand il réfléchit que la majorité des propriétaires d'actions de Banque en *Canada* sont des

personnes dont le seul revenu, ou la plus grande partie provient de leurs dividendes, et qui sont en plusieurs cas incapables de supporter la diminution de valeur que cette taxe a l'effet de causer à la propriété, il sent que c'est un grief qui exige hautement l'intervention de votre Honorable Chambre.

Dans le cours de son enquête sur ce sujet important, votre Comité a été incapable de découvrir aucune autre taxe imposée sur les Banques en *Angleterre* que les timbres des billets, et la taxe de revenu sur les dividendes lorsqu'ils s'élèvent à une somme donnée: et que la taxe sur ces items porte sur une très petite proportion de leurs profits, comparée à celle qui pèse sur les institutions bancaïères du *Canada*.

Votre Comité s'est assuré que, dans l'état de *New-York*, une taxe est imposée sur le Capital des Banques, mais il prend la liberté d'attirer l'attention de la Chambre sur ce fait que, dans cet Etat, la taxe n'est pas imposée dans le but de contribuer au revenu de l'état, mais pour former un fond de sûreté, afin de garantir le public contre les pertes.

Et le Comité croit que le *Canada* est le seul pays au monde où il existe une taxe comme celle dont on se plaint; et tandis que le Capital employé dans les opérations de Banque en *Canada* est reconnu insuffisant pour développer les ressources et étendre le commerce de ce pays qui fait tous les jours des progrès, il ne peut mettre d'accord le maintien de cette taxe avec les véritables intérêts du pays, ou avec le changement qui s'opère maintenant dans la politique commerciale de l'Empire.

Votre Comité est d'avis que les Pétitionnaires ont juste raison de se plaindre de l'injustice de la taxe en question, persuadé qu'il est que cette taxe a eu l'effet de déprécier la valeur de ce genre de propriété, qui, au lieu d'être considéré, comme il l'était il y a quelques années, le placement le plus avantageux sous le point de vue des intérêts, et de la facilité de la réaliser à volonté, est maintenant apprécié d'une manière tout à fait différente et secondaire, et il est convaincu que l'imposition d'une taxe sur la circulation au lieu d'être appliquée sur les profits, a eu et doit continuer d'avoir l'effet le plus pernicieux sur le public en général, en engageant les Banques à rechercher trop fréquemment des affaires dont la transaction n'exige pas d'émission de Billets de Banque, et en faisant souffrir, en conséquence, l'agriculture et l'artisan qui profitent le plus d'une circulation facile de l'argent.

Votre Comité est d'avis que la continuation de la taxe actuelle doit nécessairement avoir l'effet d'empêcher le placement, dans les opérations de Banque, de Capitaux plus considérables que ceux qui y sont employés, et que cette circonstance seule sera nuisible au commerce croissant de cette Province.

Votre Comité est encore d'avis, que, tout en n'hésitant pas à dénoncer la continuation de cette taxe comme très impolitique, et tout en étant persuadé que sa conservation ne peut être motivée par d'autres raisons que des considérations de revenu, les revenus généraux du Pays sont diminués indirectement dans une proportion beaucoup plus grande que le montant de la taxe perçue, par la gêne que le commerce éprouve nécessairement à la suite de la direction imprimée aux Banques par cette taxe impolitique et malfaisante.

A ces causes, votre Comité recommande très respectueusement à votre Honorable Chambre de passer un Bill pour abroger cette taxe injuste, inégale et oppressive; ou bien, si l'on juge à propos de conserver une taxe sur les institutions bancaïères, que cette taxe soit imposée sur les dividendes et non sur la circulation, comme elle l'est aujourd'hui.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *MacDonell*, de *Stormont*, secondé par M. *Cummings*,

Impression ordonnée.

Banque du Haut-Canada.

Rapport.

Rapport.

Impression d'un Rapport ordonnée.

Adresse relative aux réclamations des Habitans de Mille-Roches.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre des mesures que le Gouvernement Exécutif a prises pour régler les réclamations des habitans de *Mille-Roches*; aussi, sur l'Adresse de cette Chambre durant la dernière Session sur la réclamation de *Peter Anderton*, et de *Peter et Robert Mackay*, Contracteurs sur le Canal *St. Laurent*.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Chemin de Fer de Québec et Halifax.

L'Honorable Procureur-Général *Smith*, du Comité Spécial auquel ont été renvoyées les Résolutions adoptées par cette Chambre, le vingt-six de mai dernier, au sujet du Chemin de fer de *Québec et Halifax*, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité des dites Résolutions, a présenté à la Chambre le Projet de la dite Adresse, laquelle a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Adresse

A Son Excellence le Lieutenant-Général, le Très Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, Chevalier Commandant du Très Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine Général et Gouverneur-en-chef des Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, dans l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en chef, et Commandant des Forces de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*.

Qu'il plaise à VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, réunies en Parlement Provincial, prenons le liberté de remercier humblement Votre Excellence de Son Message en date du douze du mois dernier, relativement au Chemin de fer projeté entre *Québec et Halifax*.

Nous assurons Votre Excellence que nous apprécions pleinement la valeur et l'importance, sous le point de vue politique, qu'il y a d'améliorer la communication intérieure entre *Québec et Halifax*, par la construction d'un Chemin de Fer.—abrégeant, par là, le tems qu'il faut pour communiquer entre cette Province et la Mère-Patrie, et facilitant la défense des Possessions Britanniques, sur ce Continent, en cas de guerre.

Nous sommes humblement d'opinion qu'il conviendrait de faire un relevé et une évaluation, afin de s'assurer de la meilleure route et des frais qu'entraînera la construction de ce Chemin de Fer, depuis *Québec* jusqu'à la frontière Sud-Est de cette Province, pour aboutir au Chemin de Fer qui doit être construit vers *Halifax*; et qu'il serait nécessaire de se procurer un rapport sur la nature du pays que devra traverser le Chemin de Fer dont il a été parlé en premier lieu,—sur sa population, ses ressources, son commerce, et les autres renseignements statistiques nécessaires pour permettre à cette Chambre de juger de la valeur et de l'importance commerciale de l'amélioration projetée, et de décider jusqu'à quel point, il sera de l'intérêt de cette Province de coopérer avec le Gouvernement Impérial et des Sœurs-Colonies à encourager et promouvoir cette entreprise.

En conséquence, nous prions humblement Votre Excellence de vouloir bien adopter des mesures pour obtenir le relevé, l'évaluation, le rapport et les renseignements ci-dessus, et assurons Votre Excellence que nous ferons bon de toutes les dépenses encourues pour cet objet.

Ordonné. Que la dite Adresse soit grossoyée. Adresse.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu. Que la Réponse à une Adresse du onze du mois dernier, pour différens Documents relatifs à un Pont sur le Canal de *Williamsburg*, en front du village de *Maria-Town*, mise devant cette Chambre, hier, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Macdonell*, de *Dundas*, *M. Foster*, et *M. McConnell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Williams*, secondé par *M. Petrie*,

Ordonné. Que le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée cette partie du Rapport du Président du Bureau des Travaux Publiques, qui a rapport au *Lac St.-Pierre*, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné. Que *M. Duggan* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte les diverses lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des Cours de Districts dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. le Solliciteur-Général Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de *Compagnie d'Etobicoke et Mono Sixth Line Road*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Chabot, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un certain Acte intitulé: "Acte pour amender une certaine Ordonnance y mentionnée, concernant les Chemins à Barrières près *Québec*," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir au logement des Cours Supérieures de Loi et d'Equité, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, étant lu;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux prévenir la contrebande, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence.

L'Honorable *M. Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Pont sur le Canal de Williamsburg.

Lac St-Pierre.

Bill relatif aux Cours de Districts, (H.-C.)

Bill relatif au Chemin d'Etobicoke.

Bill relatif aux Chemins à Barrières de Québec.

Bill relatif aux Cours Supérieures, (H.-C.)

Bill pour prévenir la contrebande.

Liste Civile.

Liste Civile.

L'Honorable M. *Baldwin* a proposé en amendement, secondé par l'Honorable M. *LaFontaine*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "ce jour, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, elle a été adoptée, par la Chambre.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et Résolu, Que, ce jour, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

Bill relatif à l'administration de la justice criminelle, H.-C.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour défrayer les dépenses de l'administration de la Justice en matière criminelle, dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Bill pour améliorer la navigation du golfe St.-Laurent.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'appropriation de dix-neuf mille louis pour l'amélioration du Golfe *St.-Laurent*, étant lu;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Bill pour venir en aide à Québec.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de débentures pour un montant limité, et pour venir au secours de la Cité de *Québec*, étant lu;

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux biens des Jésuites.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour l'appropriation des Revenus provenant des biens des Jésuites, pour l'année 1846, étant lu;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux lois de banque-roule.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer et amender les lois de Banqueroute maintenant en force en cette Province, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Duggan* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Duggan* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenwings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

CONSEIL LÉGISLATIF,
Mardi, 2 juin, 1846.

Alex. M'Leod.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, pour la prier de vouloir communiquer à cette Chambre copies des minutes des témoignages, documens et papiers sur lesquels est fondée l'Adresse à Sa Majesté, au sujet de la réclamation d'*Alexander M'Leod*, pour une rémunération du Gouvernement de Sa Majesté.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur que cette Chambre enverra une réponse par Message.

Un autre message du Conseil Législatif, par *John Fenwings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:—

"Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer de *Montréal à Lachine*."

"Acte pour incorporer la Banque des Marchands."

"Acte pour continuer, pour un tems limité, certains Actes et Ordonnances y mentionnés."

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 11 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle "Copies de toutes les Pétitions, Lettres et Adresses de *James Coons* de *Matilda*, ou de sa part, au Gouvernement Exécutif et au Bureau des Travaux Publics, relativement à ses réclamations pour des dommages en vertu de l'Acte des Canaux, et des réponses à icelles (si aucune il y a), et de toute correspondance sur le même sujet entre M. *William Freeland* et le Gouvernement ou le Bureau des Travaux Publics; et aussi de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes Lettres et Instructions de la part des Officiers de la Couronne, le Gouvernement Exécutif ou le Bureau des Travaux Publics, ou d'aucun de ses Officiers, à M. *Freeland* sur ce sujet; et aussi de toute information relative à la nomination de M. *Freeland*, sa date, la nature précise de ses devoirs, le montant de son salaire, comment et sur quel fond payé."

(Pour la dite Réponse, voir Appendice X. X.)

Aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 23 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, par l'officier qu'il appartient: "Copies de tout Rapport ou Rapports d'*E. S. de Rottermund*, ci-devant Chimiste au Département Géologique Provincial, au Chef du dit Département ou au Gouvernement Provincial; et aussi, de toutes correspondances entre le dit *E. S. de Rottermund* et le dit Département ou entre lui le Gouvernement Provincial."

(Pour la dite Réponse, voir Appendice W. W.)

Et aussi,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 22 du mois dernier, le priant de vouloir bien l'informer "si le Gouvernement a déterminé la ligne de chemin sur laquelle les deux mille louis votés l'année dernière, dont il est parlé dans le Rapport du Président du Président des Travaux Publics, et connu sous le nom du "Chemin qui conduit du Lac *Scugog* à *Narrow's Bridge*," seront dépensés.

On n'en est encore venu à aucune détermination par rapport à la ligne de Chemin à laquelle l'octroi, de deux mille louis doit être employé; mais on a demandé un nouveau rapport et de nouvelles informations afin de mettre l'Exécutif à même de décider l'affaire.

Par Ordre,
D. DALY.

Bureau du Secrétaire Provincial.
Montréal, 2 juin, 1846.

Message du Conseil Législatif.

Bill du Chemin de Fer de Lachine à Montréal.

Bill pour incorporer la Banque des Marchands.

Bill pour continuer les Lois expirantes.

Réponses à des Adresses.

James Coons.

E. S. de Rottermund.

Chemin de Saugog à Norrows Bridge.

Bill relatif aux
Lois Municipales, (H.-C.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les lois maintenant en vigueur qui établissent des autorités municipales dans le *Haut-Canada* étant lu :

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Colville* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

M. *Colville* a fait Rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordro de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Dépenses contingentes.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Jeudi prochain.

Sur motion de M. *Gowan*, secondé par M. *Chauveau*,

Résolu, Que le sujet des salaires des différens officiers et Messagers de cette Chambre soit renvoyé à un Comité Spécial de cinq Membres, pour faire rapport de son opinion sur une Echelle ou Cédule convenable de Salaires ou allocations à payer à tels Officiers et Messagers, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Gowan*, M. *DeWitt*, l'Honorable M. *Morin*, l'Honorable M. *Robinson* et M. *Christie*, composent le dit Comité.

Bill relatif à
un Bureau
d'Enregistrement dans le
comté de Dorchester.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du Comté de *Dorchester*, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordro de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, que le dit Rapport soit reçu demain.

Ordres du jour
remis.

Ordonné, que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Price*, secondé par M. *Cauchon*.

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures.

A. M.

Mercurii, 3^o die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

Bill relatif aux
Chemins à
barrières à
Québec.

UN Bill grossoyé pour amender un certain Acte intitulé : " Acte pour amender certaine Ordonnance y mentionnée, concernant les Chemins à Barrières près Québec," a été lu pour la troisième fois :

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Chauveau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour autoriser l'appropriation de £19,000 pour l'amélioration du Golfe *St.-Laurent*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour l'appropriation de dix neuf mille Louis, pour l'amélioration du golfe *St.-Laurent*."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour pourvoir au logement permanent des Cours Supérieures de Loi et d'Équité, dans cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit " Acte pour pourvoir au logement des Cours de Jurisdiction Supérieure, dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Drapper* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie d'*Etobicoke* et *Mono Sirth Line Road*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Duggan* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour défrayer les dépenses de l'Administration de la Justice en matière criminelle, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour l'appropriation des Revenus provenant des biens des Jésuites, pour l'année 1846, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit " Acte pour l'appropriation des revenus provenant des Biens des Jésuites, pour l'année mil huit cent quarante-six."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour mieux prévenir la contrebande, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant qu'il soit accordé une indemnité à *Gilbert M'Miching*, pour la destruction de son Moulin à vapeur en l'année mil huit cent quarante.

De *Thomas Champion*, et autres, demandant la reconstruction d'un pont sur *Duffin's Creek*, entre la première et la seconde concession du Township de *Pickering*.

M. *Cummings*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara* (relativement à un chemin) et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a retardé de faire son Rapport jusqu'à cette époque avancée de la session dans la croyance que le Bureau des Travaux Publics, en voyant les représentations qui lui ont été adressées, sentirait de lui-même la convenance et la nécessité d'accéder à la demande du Conseil Municipal de *Niagara*.

Bill pour améliorer la navigation du golfe *St.-Laurent*.

Bill relatif aux Cours Supérieures, H.-C.

Bill relatif au Chemin d'*Etobicoke*.

Bill relatif à l'Administration de la Justice, (H.-C.)

Bill pour approprier les revenus des biens des Jésuites.

Bill pour prévenir la contrebande.

Pétitions lues

Conseil Municipal de *Niagara*.

Rapport.

Rapport.

Malgré le délai et le tems qu'il a pris pour communiquer ses vœux aux parties intéressées, votre Comité voit néanmoins qu'on n'a pu réussir à arranger cette affaire à l'amiable, savoir:—" Que le Bureau des Travaux Publics a résolu de changer la direction du chemin de *Queenston* à *Grimby*, de manière à le faire passer au sud du village de *Jordan*, à *Twenty-mile-Creek*, dans le Township de *Louth*, ce qui change la route de trajet maintenant suivie par le Public, qui traverse un village qui est établi depuis neuf ans, et qui contient plus de soixante-dix bonnes maisons, avec quatre églises. Le village est tracé sur la ligne de l'ancien chemin qui aboutit au havre; ce chemin offre les plus grandes facilités aux habitans qui résident des deux côtés, et il aurait dû rencontrer plus de faveur de la part du Bureau, qui devrait le continuer à travers ce village florissant et prospère, au risque même de dépenser quelques centaines de louis de plus."

En conséquence des opinions contradictoires données par *M. Hall* et *M. George Keefer*, le Bureau des Travaux Publics informa votre Comité qu'il avait chargé un autre ingénieur, *M. Shaw*, de se rendre sur les lieux et de faire un rapport à cet égard. Ce Rapport a été mis sous les yeux de votre Comité; en voici la substance:—

Estimation pour niveler et ponter la ligne de <i>M. George Keefer</i> ..	£2008	0	0
Dito la ligne donnée à l'entreprise ..	1953	0	0

Différence en faveur de la ligne donnée à l'entreprise £55 0 0

Cette estimation diffère, à peu de chose près, de la première estimation faite par *M. George Keefer*, et qui était comme suit:—

Estimation en prenant le vieux chemin, à travers le village,	£2001	16	3
Dito par le nouveau chemin,	1965	2	3

Différence en faveur du nouveau chemin, £36 14 0

Votre Comité a donné toute son attention au sujet, et il a constaté par la lettre de *M. Shaw*, du 9 mai dernier, que le Bureau des Travaux Publics est d'opinion, strictement parlant, que la ligne donnée à l'entreprise est la meilleure, au point de vue de l'art; mais il consent, dans l'intérêt du village florissant de *Jordan*, de faire passer le chemin par ce village, suivant la recommandation de *M. Shaw*, à condition toutefois que les parties intéressées soient tenues de payer les dépenses pour cet objet; et, s'il s'élève des difficultés, il propose que les travaux soient continués sur la nouvelle ligne, suivant le contrat qui a été passé.

Il paraît à Votre Comité que c'est là pleinement reconnaître la justice de la réclamation des habitans, qui ne devraient pas être exposés à cette nouvelle dépense, puisqu'ils ont offert de payer le premier chemin, et qu'ils ont déjà encouru de grandes dépenses pour obtenir ce qu'ils ont droit de réclamer, et ce qui n'est qu'un acte de justice de leur accorder.

M. Ermatinger, du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition de *William Hillis*, et autres, du District de *London*, et un autre ordre de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a pris en considération les Pétitions qui lui ont été soumises, et il a interrogé plusieurs témoins relativement aux plaintes portées dans les dites Pétitions.

Votre Comité est d'avis qu'il est tout à fait impossible, à une époque aussi avancée de la session, de terminer l'enquête au sujet des plaintes portées dans les dites Pétitions, et qu'il serait inutile, dans ces circonstances, de continuer ses travaux à cet égard.

W. Hillis et autres.

Rapport.

Votre Comité croit devoir soumettre cet exposé de l'affaire à la considération de votre Honorable Chambre.

Sur motion de *M. Williams*, secondé par *M. Armstrong*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les communications que le Président du Bureau des Travaux Publics a faites au Capitaine *Bayfield*, M. R., au capitaine *Beaufort*, M. R. et à *James M. Kendall* écuyer, Ingénieur Civil, d'après lesquelles ces messieurs auraient approuvé l'amélioration du nouveau chenal auquel on travaille maintenant sur le Lac *St-Pierre*, sous la direction du Bureau des Travaux Publics, de préférence à l'ancien; et aussi, copies de toutes les estimations que le Bureau des Travaux Publics auraient pu faire de la quantité des excavations requises et des dépenses qu'entraînera l'amélioration du nouveau et de l'ancien chenal, respectivement.

Adresse relative au Lac St-Pierre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Que la Réponse à une Adresse du onze du mois dernier pour les Documents et Correspondances qui ont rapport aux réclamations de *James Coons*, de *Malilda*, pour dommages sous l'Acte des Canaux, mise devant cette Chambre hier, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Macdonell*, de *Dundas*, *M. Foster* et *M. M'Connell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

James Coons.

Sur motion de *M. Dickson*, secondé par *M. Cummings*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour communiquer à leurs Honneurs copies des Minutes, Témoignages, Documents et Papiers sur lesquels est fondée l'Adresse à Sa Majesté, au sujet de la réclamation d'*Alexander M'Leod*, pour une rémunération du Gouvernement de Sa Majesté.

Alexander M'Leod.

Ordonné, Que *M. Dickson* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable *M. Morin*, secondé par *M. Hale*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Permanent nommé pour assister *M. l'Orateur* dans la direction de la Bibliothèque.

Bibliothèque.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Ermatinger a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Ermatinger* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Etant proposé, et la question étant mise,

Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain?

La Chambre s'est divisée sur icelle:—

Pour.....14
Contre.....19

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Etant alors proposé, et la question ayant été mise, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, de ce jour en six mois?

La Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Bibliothèque.

POUR.

Messieurs *Berthelot, Boulton, Boutillier, Chabot, Colville, Gowan, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Macdonald*, de GLENGARY, *MacDonell*, de STORMONT, *Méthot, Morin, Nelson, Petrie, Rousseau, Smith*, de FRONTENAC, et *Stewart*, de BYTOWN.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Cayley, Chalmers, Chauveau, Christie, Cummings, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Foster, Hale, Jessup, Macdonell*, de DUNDAS, *Moffatt, Papineau, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, et *Viger*.—(21.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Étant alors proposé, et la question ayant été mise.

Que le Comité ait la permission de siéger de ce jour en trois mois.]

La Chambre s'est divisée sur icelle : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot, Boulton, Boutillier, Chabot, Colville, DeWitt, Ermatinger, Gowan, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Macdonald*, de GLENGARY, *MacDonell*, de STORMONT, *Méthot, Morin, Nelson, Petrie, Rousseau, Smith*, de FRONTENAC, *Stewart*, de BYTOWN, et *Taché*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Cayley, Chalmers, Chauveau, Christie, Cummings, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Foster, Hale, Jessup, Macdonald*, de CORNWALL, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell, Moffatt, Papineau, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Woods*.—(24.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, de ce jour en trois mois.

Un Bill grossoyé, pour continuer et amender les lois de Banqueroute maintenant en force en cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *MacDonell*, de Stormont, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender la Loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

L'Honorable M. *Baldwin* a proposé en amendement à la Cédule B. 4. du dit Bill, secondé par M. *Price*.

Que les mots "voitures de plaisir et voitures de louage chargées, pendant vingt-quatre heures, depuis midi jusqu'au lendemain midi, avec le même cheval ou les mêmes chevaux," dans la dite Cédule, soient retranchés, et les suivans substitués : "les voitures de plaisir et les voitures avec des charges seront tenues de payer, chaque fois qu'elles passeront, avec droit néanmoins (après avoir ainsi payé) de retourner en aucun tems pendant quatre jours, avec le même cheval ou les mêmes chevaux, sans payer."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Bill relatif au Bureau des Travaux Publics.

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Chabot, Chauveau, Christie, DeWitt, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Macdonell*, de STORMONT, *Méthot, Morin, Nelson, Price, Rousseau, Scott* et *Taché*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Macdonald*, de CORNWALL, *Macdonell*, de DUNDAS, *McConnell, Moffatt, Papineau, Petrie, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général *Sherwood, Smith*, de FRONTENAC, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de BYTOWN, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Woods*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. *Baldwin*, a alors proposé, en amendement à la Cédule B. 4. du dit Bill, secondé par M. *Price*, que les mots "voitures de plaisir et voitures de louage, chargées, pendant vingt-quatre heures, depuis midi jusqu'au lendemain midi, avec le même cheval ou les mêmes chevaux," dans la dite Cédule, soient retranchés, et les suivans substitués : "les voitures de plaisir et les voitures avec des charges seront tenues de payer, chaque fois qu'elles passeront, avec droit néanmoins (après avoir ainsi payé) de retourner en aucun tems pendant deux jours, avec le même cheval ou les mêmes chevaux, sans payer."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Macdonell*, de DUNDAS, *MacDonell*, de STORMONT, *Méthot, Morin, Nelson, Price, Rousseau, Seymour, Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stewart*, de BYTOWN, et *Taché*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Macdonald*, de CORNWALL, *McConnell, Merritt, Moffatt, Papineau, Petrie, Robinson, Scott, Sherwood*, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général *Sherwood*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Woods*.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. *Baldwin*, a proposé en amendement, à la Cédule B. 4. du dit Bill, secondé par M. *Price*. Que les mots "les voitures, avec des charges ou des passagers, devront payer chaque fois le péage, si elles sont chargées, et la moitié du péage si elles ne le sont pas : et lorsqu'elles reviennent sans charge, après avoir passé avec une charge, elles ne paieront pas le péage," dans la dite Cédule, soient retranchés, et les mots suivans insérés : "savoir, les voitures avec des charges ou des passagers, paieront le péage chaque fois qu'elles passeront, si elles sont chargées, et si elles ne le sont pas, elles ne paieront que la moitié du péage, avec droit, après avoir ainsi payé, de retourner sans payer."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

Bill pour amender les lois de Banqueroute.

Bill relatif au Bureau des Travaux Publics.

Bill relatif au Bureau des Travaux Publics.

L'Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par M. *Chauveau*, Que la vingt-septième clause du dit Bill soit retranchée.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Bouillier*, *Couchon*, *Chabot*, *Chalmers*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Guillet*, *Jobin*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laterrière*, *Laurin*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Méthot*, *Moffatt*, *Morin*, *Nelson*, *Rousseau*, *Smith*, de *WESTWORTH*, et *Taché*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Cayley*, *Colville*, *Cummings*, *Daly*, *DeBleury*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Jessup*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *McConnell*, *Merritt*, *Papineau*, *Petrie*, *Price*, *Robinson*, *Scott*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de *BYTOWN*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Viger*, et *Woods*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *Hall*, Que sur tous les Canaux, les matières brutes soient exemptées de payer les péages, lorsque l'article fabriqué est sujet à payer les dits péages, et revient par la même voie.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Armstrong*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de Débentures pour un montant limité, et pour venir au secours de la Cité de Québec, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*,

Ordonné, Que l'amendement suivant soit fait à la dix-huitième clause du dit Bill: Retranchez le mot "formalités," et insérez le mot "Provisions."

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender les lois maintenant en vigueur qui établissent des autorités Municipales dans le Haut-Canada, étant lu:

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Macdonald* de *Cornwall*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill, aux fins d'y ajouter les deux clauses suivantes:—

" Et qu'il soit statué que, nonobstant toute chose à ce contraire dans la trente-septième section du dit Acte premièrement cité, l'Inspecteur de District nommé par le Préfet de tout District sortira de charge à compter de la nomination de

son successeur en vertu du présent Acte, et ci-après nul Inspecteur de District actuel ne pourra être nommé pour remplir les devoirs de cette charge par le Conseil de District. (H. C.)

" Et qu'il soit statué, qu'à sa première assemblée, dans l'année mil huit cent quarante-sept, le Conseil de District nommera une personne convenable pour être Inspecteur de District, et pourra de temps à autre le destituer et en nommer un autre à sa place ou le nommer de nouveau; et l'Inspecteur de District ainsi nommé aura tous les pouvoirs et remplira tous les devoirs assignés à l'Inspecteur de District par l'Acte susdit, et sera sujet à toutes les dispositions d'icelui, en autant qu'elles seront compatibles avec le présent Acte."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Duggan* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Duggan* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

M. *Macdonald*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que le dit Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, dans la vue d'insérer un Proviso, à l'effet que la modification projetée dans le mode de nommer les divers Préfets, Trésoriers, Clercs et Arpenteurs, n'affecte pas les fonctionnaires actuels.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *Cayley*, *Colville*, *Daly*, *Dickson*, le Procureur-Général *Draper*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Hale*, *Hall*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Moffatt*, *Monro*, *Papineau*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Procureur-Général *Smith*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Williams*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Couchon*, *Chabot*, *Chalmers*, *Chauveau*, *DeBleury*, *Desauniers*, *DeWitt*, *Duggan*, *Franchère*, *Guillet*, *Jobin*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laurin*, *LeMoine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Morin*, *Scott*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Taché*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence. Message du Gouverneur-Général.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

CATHCART.

Le Gouverneur-Général recommande à l'Assemblée Législative l'Estimation Supplémentaire ci-jointe des sommes requises pour l'exercice de la présente année. Estimation Supplémentaire.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
3 juin, 1846.

Bill pour venir au secours de Québec.

Bill des Municipalités, (H. C.)

Estimation
Supplémentaire.

Estimation Supplémentaire de certaines dépenses du Gouvernement Civil de la Province du Canada, auxquelles il sera nécessaire de pourvoir pour l'exercice de l'année, 1846.

SERVICE.	Montant		
	Courant.		
	£	s.	d.
Pour défrayer une partie des dépenses incidentes de l'administration de la justice, dans cette partie de la Province, ci-devant le Haut-Canada	6000	0	0
Pour rembourser Mr. MacIver, des sommes avancées par son père, Evander MacIver, pour reconstruire le Pont de la Rivière Batiscan	23	15	0
Pour indemniser l'Association de la Bibliothèque Mercantile de Montréal, des pertes qu'elle a encourues, par suite de la translation de cette Institution du Marché St.-Anne	200	0	0
Allocation pour couvrir les frais de voyage de deux Juges de Circuit, dans le District de Québec, à raison de £30 chaque	60	0	0
Pour payer le montant dû à certaines personnes pour travaux par elles faits en 1837, dans les Townships de Cornwall et Roxborough, en vertu des Statuts Provinciaux, 7 Guil. 4. ch. 107, et 2. Vic. ch. 56	58	17	0
Pour payer certaines réclamations qui sont encore dues sur l'appropriation primitive faite en faveur des travaux sur la Rivière des Outaouais	254	6	0
Pour payer les frais de construction de cabanes de bois sur le chemin Bagot, pour mettre les voyageurs à l'abri pendant l'hiver	120	0	0
Pour liquider les réclamations de Reed et Sheffield contre les Commissaires du Canal de Cornwall	1181	10	3
Pour indemniser la Congrégation Luthérienne de Williamsburgh, de la perte d'un terrain qui avait été réservé dans le principe pour son usage	500	0	0
Pour indemniser Messrs. G. S. Boulton, et Z. Burnham, des deniers par eux dépensés pour améliorer la navigation des eaux intérieures du District de New-Castle	238	6	4
Somme requise pour compléter le chemin de London, Chatham et Amherstburgh	325	0	2
Pour liquider la balance due sur les debentures émises par les ci-devant Commissaires pour l'amélioration du fleuve St-Laurent	339	8	9
Pour compléter le creusage du Chenal dans le Lac St-Pierre	9500	0	0
Pour faire bon des dommages causés par les travaux exécutés pour l'amélioration de la Rivière Trent, dans le District de New-Castle	1300	0	0
Somme requise pour faire face avec dépenses incidentes à la réorganisation de la Milice	500	0	0
Somme requise pour rembourser les dépenses des Commissaires nommés pour constater les pertes de ceux qui prétendent avoir perdu quelque chose, pendant les troubles politiques qui ont éclaté dans le Bas-Canada, pendant les années 1837 et 1838	200	0	0
Total	£21001	3	6

W. GAYLEY,

Inspecteur-Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL.

Montréal, 1^{er} juin, 1846.

Réponse à une
Adresse.

L'Honorable M. Daly, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Départemens
Publies.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 11 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, " Les noms de tous les Officiers employés dans les Départemens de l'Inspecteur-Général, du Receveur-Général, du Commissaire des Terres de la Couronne, du Conseil Exécutif, du Régistrare Provincial, du Bureau des Travaux Publies, des Procureurs-Généraux, et des Salaires des dits Officiers respectivement, et les dates de leurs nominations; et aussi, qu'il lui plaise de faire connaître si tels Officiers étaient employés d'une manière permanente ou temporaire, et lesquels d'une manière permanente; et depuis combien de tems ils ont été employés d'une manière temporaire ou permanente."

(Pour la dite Réponse, voir Appendice F.Y.)

M. Cauchon, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du Comté de *Dorchester*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative au mode de disposer des terres publiques, étant lu;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. Dickson a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maitres en Chancellerie:—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

" Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer de *Montréal à Kingston*."

" Acte pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en Cité."

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, reçu ce jour, au sujet de l'estimation supplémentaire, soit renvoyé au Comité sur les subsides accordés à Sa Majesté.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté, étant lu;

L'Honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'Honorable M. LaFontaine. Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de retrancher les mots du présent Préambule: savoir:—

Message du
Conseil Légis-
latif.

Bill du Che-
min de Fer de
Montréal et
Kingston.
Bill pour
amender l'Ac-
te qui incorpo-
re Hamilton.

Estimation
supplémentaire.

Bill relatif au
Bureau d'En-
registrement
de *Dorchester*.

Bill relatif aux
Terres Publi-
ques.

Instructio n à un Comité.

“ Attendu qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté de déclarer qu'elle désirait devoir à la libéralité spontanée de son peuple Canadien, une Liste Civile suffisante pour donner de la stabilité et de la permanence aux grandes Institutions Civiles de cette Province, et pour rémunérer des fonctionnaires capables dans les divers Départemens Publics ; et attendu que l'octroi d'une telle Liste Civile est le droit incontestable de la Législature de cette Province,” et insérez, au lieu d'icelui, le Préambule suivant :—

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Attendu qu'il a gracieusement plu à Votre Majesté de déclarer à vos fidèles Communes Canadiennes, que Votre Majesté désirait devoir à la libéralité spontanée de votre Peuple Canadien, un octroi par forme de Liste Civile, qui soit suffisant pour donner de la stabilité et de la permanence aux grandes Institutions Civiles de cette Province, et pour pourvoir à rémunérer convenablement des Officiers capables et efficaces dans les Départemens Exécutif, Judiciaire et autres du Service Public Provincial de Votre Majesté ; et attendu que, par la constitution, l'octroi d'une telle Liste Civile appartient exclusivement à votre fidèle Peuple Canadien en Parlement Provincial ;

“ En conséquence, nous, les fidèles et loyaux Sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunies en Parlement Provincial, désirant assurer à Votre Majesté, à qui Dieu veuille accorder un règne long et prospère, un revenu suffisant, comme preuve de notre affection envers votre Gouvernement et votre Personne sacrée, avons, de notre libre consentement, résolu d'accorder à Votre Majesté, un certain revenu, payable à même le fond consolidé de cette Province ; qu'il plaise donc à Votre Majesté qu'il puisse être statué, et qu'il soit statué.”

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Cummings, Daly, DeWitt, Dickson, Duggan, Gowan, Guillet, Hale, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, M. Connell, Méthot, Morin, Papineau, Price, Robinson, Scott, Sherwood, de BROCKVILLE, Stewart, de BROWN, Taché, le Solliciteur-Général Taschereau, et Viger.*—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Colville, Ermatinger, Foster, Macdonald, de CORNWALL, Macdonell, de DUNDAS, Moffatt, Petrie, le Solliciteur-Général Sherwood, et Smith, de FRONTENAC.*—(10.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence,

La Chambre s'est alors formée en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté.

M. *Stewart, de Bytown*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stewart, de Bytown*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Liste Civile.

Bill en faveur des Juifs, (H.-C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes de la religion Juive, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *MacDonell de Stormont*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *MacDonell, de Stormont*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'émission de Débentures, aux fins de construire un Asile des Lunatiques à *Toronto*, étant lu ;

Bill pour la construction d'un Asile des Lunatiques à Toronto.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un Droit sur les personnes qui vendent des liqueurs spiritueuses ou fermentées, ou tiennent des maisons ou lieux d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit droit, et au règlement des dites personnes, étant lu ;

Bill pour imposer un droit sur les liqueurs Spiritueuses.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Price* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Price* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter et régulariser l'assignation des Jurés dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill pour faciliter l'assignation des Jurés.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il ne serait pas expédient d'empêcher la vente des bois des terres publiques, étant lu ;

Ventes des Bois des Terres Publiques.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'Honorable M. *LaFontaine* a proposé, secondé par M. *Jobin*,

Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres du jour remis.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :

Pour.....19

Contre.....13.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par M. *Cauchon*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures, A. M.

Jovis, 4° die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

LA Pétition suivante a été présentée et mise sur la table.

Pétitions présentées.

Par l'Honorable M. *Daly*, la Pétition du Révérend *Richard Anderson*, et autres, de *Ireland, Halifax et Inverness*.

Bill pour venir au secours de Québec.

Un Bill grossoyé, pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de Débentures pour un montant limité, et pour venir au secours de la Cité de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Taschereau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill des Municipalités (H.-C.)

Un Bill grossoyé, pour amender les lois maintenant en vigueur, qui établissent des Autorités Municipales dans le Haut-Canada, a été lu pour la troisième fois.

L'Honorable Solliciteur-Général *Sherwood* a proposé, secondé par M. le Solliciteur-Général *Taschereau*, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender les lois relatives aux Conseils de District dans le Haut-Canada.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Cayley, Chabot, Chauveau, Cummings, Daly, Desautiers*, le Procureur-Général *Draper, Drummond, Duggan, Ermatinger, Guillet, Jessup, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laurin, Leslie, Macdonald, de DUNDAS, MacDonell, de STORMONT, McConnell, Méthot, Papineau, Seymour*, le Solliciteur-Général *Sherwood, Smith, de FRONTENAC, Stewart, de PRESCOTT*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger et Woods*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Sherwood, de BROCKVILLE, et Williams*.—(3.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour établir un Bureau d'Enregistrement séparé dans le Comté de Dorchester.

Un Bill grossoyé, pour établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du Comté de *Dorchester*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, que le Bill passe.

Ordonné, que M. le Solliciteur Général *Taschereau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill en faveur des Juifs, (B.-C.)

Un Bill grossoyé, pour amender l'Acte du Bas-Canada, y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes de la religion Juive, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Moffatt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour la construction d'un Asile des Lunatiques à Toronto.

Un Bill grossoyé, pour autoriser l'émission de Débentures, aux fins de construire un Asile des Lunatiques à *Toronto*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au Bureau des Travaux Publics.

Un Bill grossoyé, pour amender la loi qui constitue le Bureau des Travaux Publics, a été lu pour la troisième fois.

M. *Smith, de Frontenac*, a proposé, secondé par M. *Méthot*, Que le cavalier grossoyé suivant, marqué A, soit ajouté au dit Bill, et en fasse partie :—

CAVALIER A.

A être inséré après les mots " les ministres du clergé seront exemptés," dans la colonne intitulée, " Remarques" dans la cédule B 4.

" Toutes personnes allant et revenant du service divin, le Dimanche, ainsi que leurs chevaux et voitures, seront exemptés de payer le péage."

Le dit Cavalier a été lu trois fois, et la question ayant été mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

M. *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *LaFontaine*, que le Bill soit soumis de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender comme suit :—

Feuille 12, ligne 18.—Retranchez tous les mots depuis " et " jusqu'à " Lois " dans la seconde ligne de la treizième feuille, et insérez à la place les mots suivants :—

" Et qu'il soit statué que
" s'il n'a été fait aucun
" arrangement volontaire
" entre les dits Commissaires et le Propriétaire
" ou les Propriétaires occupant ou occupants, Seigneur ou Seigneurs, ou
" autres parties intéressées dans les dites terres, immeubles, rivières, eaux, ou
" cours d'eau, qu'il pourra
" être nécessaire aux dits
" Commissaires de prendre,
" quant à la valeur d'iceux
" ou au montant de la compensation qui pourra être
" réclamée pour tous dommages causés ou faits par
" les dits Commissaires
" dans l'exécution du présent Acte ; les dits Commissaires ou l'Officier Surtendant des travaux
" sur lesquels la dite propriété sera située, ou les
" dits dommages auront
" été faits, sur la notice ou
" demande par écrit du dit
" propriétaire, occupant,
" Seigneur ou autre partie
" intéressée dans les dites
" terres, ou souffrant les
" dits dommages, ou de
" son agent légalement autorisé, nommer un arbitre qui devra être
" présent au jour et lieu qui
" seront indiqués dans la
" dite notice ; et le dit arbitre ainsi nommé se
" rendra sur les lieux en question pour y rencontrer
" l'arbitre qui sera nommé
" par les dits réclamans,
" et les dits arbitres pourront et devront, avant
" de procéder à l'examen
" de la réclamation, nommer un troisième arbitre,
" lesquels dits trois arbitres,
" après avoir prêté serment devant un des juges
" de paix de Sa Majesté,
" de faire un arbitrage
" juste et vrai, sur la réclamation à eux soumise,
" devra, d'après la déclaration des parties et l'examen des lieux, et d'après

Bill relatif au Bureau des Travaux Publics.

Bureau des
Travaux pu-
blies.

“ les réponses des témoins.
“ qui seront examinés sous
“ serment ou affirmation
“ (si l’une ou l’autre des
“ parties le requiert) lequel
“ serment ou affirmation,
“ chacun des dits arbitres
“ est par le présent acte
“ autorisé à administrer,
“ rendre leur jugement par
“ écrit sous leur seing, du
“ montant de la compen-
“ sation qui devra être
“ payée au dit réclamant.”

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Boullier, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Drummond, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Lalrière, Laurin, Leslie, Méthot, Morin, Smith, de Westworth, Taché et Woods.*—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowen, Jessup, Macdonald, de Cornwall, McConnell, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, Stewart, de Brown, Stewart, de Prescott, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Williams.*—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour amender la Loi qui établit le Bureau des Travaux Publics.”

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

MM. Read et
Larned.

M. *Woods*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *James Reid et Henry S. Larned*, de la Ville de *Chatham*, dans le District de l'Ouest, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre ; et il est comme suit :—

Rapport.

“ Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a délibéré sur la Pétition qui a été soumise à son examen, et interrogé les personnes qui ont été employées par le Bureau des Travaux Publics ; et considérant les témoignages ci-joints et surtout celui de M. *Gzowski*, surintendant immédiat de cette partie des Travaux Publics de la Province, il est d'avis que les Pétitionnaires ont une juste réclamation contre le Gouvernement et qui mérite sa considération ; et votre Comité suggère respectueusement que l'Exécutif soit prié de porter son attention sur cette matière.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

Thomas A. Begley, écuyer, Secrétaire du Bureau des Travaux Publics, est appelé et interrogé :—

1. Savez-vous si les Pétitionnaires ont contracté pour la construction d'un Chemin de *Chatham* à *Amherstburg* et *Sandwich*?—Oui, j'ai connaissance qu'ils ont contracté pour ce Chemin, et que les marchés ont été passés en 1844.

2. Avez-vous connaissance qu'il se soit élevé des difficultés dans l'exécution du contrat?—Oui, le bas prix auquel ils ont pris l'ouvrage leur a fait éprouver des difficultés qu'ils ont commencé à ressentir environ un an après.

3. Sur les représentations qui en ont été faites, quelle action a été prise par le Bureau des Travaux

Publics?—M. *Gzowski*, qui était l'Ingénieur Surintendant des Travaux de l'Ouest, l'ayant informé par une lettre dans laquelle je soumettais copie au Comité, et aussi par une lettre de M. *Larned*, qui était renfermée dans celle-ci, de la position dans laquelle se trouvaient les Entrepreneurs, on lui fit réponse à ce sujet.

4. Avez-vous depuis obtenu un nouveau Rapport de l'Ingénieur à cet égard?—Oui.

5. Le Bureau a-t-il pris ce rapport en considération?—Le Président du Bureau a fait un rapport au Secrétaire de la Province, dans le mois d'avril dernier, dont je transmettrai copie au Comité.

6. Avez-vous reçu une réponse du Secrétaire de la Province?—On a transmis comme réponse une copie des Minutes en Conseil, qui refusait de reconnaître la réclamation des Entrepreneurs.

7. Voulez-vous mettre copie de ces Minutes devant le Comité?—Oui, si je la trouve.

8. Comment le Bureau a-t-il envisagé la demande des Pétitionnaires?—Il a déclaré que leurs réclamations n'étaient pas bien fondées, et qu'ils réclamaient une indemnité sur leur contrat qu'ils avaient pris à trop bas prix.

M. C. S. *Gzowski*, Ingénieur Civil, est appelé et interrogé :—

9. Voulez-vous m'informer des circonstances qui se rattachent à l'entreprise et à la suspension des travaux des Pétitionnaires ; des rapports que vous avez faits, des instructions que vous avez reçues, et de toutes autres informations y relatives que vous pourriez mettre devant le Comité?—Je sais que MM. *Reid* et *Larned* ont offert des soumissions pour la totalité des Chemins de *Chatham* et *Amherstburg, Maidstone Cross* et *Sandwich*, distance de plus de quatre-vingt milles. Les soumissions qui étaient les plus basses ont été acceptées pour au-delà de soixante milles. En janvier, 1845, M. *Reid* présenta une réclamation au Bureau pour des travaux faits sur le Chemin, en sus de son contrat ; je fis rapport contre cette réclamation, le 17 janvier, 1845. Depuis cette époque jusqu'au mois de juin suivant, tems où le contrat devait expirer, les travaux avancèrent d'une manière satisfaisante. Le 16 du même mois on signifiâ aux Entrepreneurs que le contrat était expiré. Depuis cette période jusqu'au mois d'octobre de la même année, j'eus plusieurs entrevues avec les parties, et leur conseillai de compléter les travaux avant de présenter aucune réclamation ; près des cinq-sixièmes de tout l'ouvrage était complété alors. Dans le mois d'octobre, ils suspendirent les travaux pendant quelque tems ; mais à l'aide de nouveaux arrangements pour obtenir de l'argent, les travaux continuèrent jusqu'au mois de décembre suivant, époque à laquelle ils furent totalement suspendus. Messieurs *Read* et *Larned* présentèrent plusieurs réclamations pour couvrir les pertes qu'ils avaient éprouvées par l'entreprise, à l'égard desquelles je fis rapport au Département. Dans le mois d'avril dernier, M. *Larned* me pria de donner mon opinion sur la cause de ces pertes, et je la transmis au Département le huit avril dernier. Je considère que les Entrepreneurs n'avaient aucun contrôle sur la cause des pertes qu'ils ont souffertes par suite de l'entreprise. Ils ont complété 57 milles suivant leur contrat, et employé toute l'économie et tout le zèle possible pour atteindre ce but. Mon estimation pour les soixante-et-sept milles, était £9,808 9s. 8d. ; les prix du contrat étaient de £7,636 1s. 10d., ce qui fait une différence de £1,572 7s. 10d., entre mon estimation et les prix du contrat. Indépendamment des fossés que ni moi ni les Entrepreneurs n'avions prévus, pour les motifs indiqués dans ma lettre et dans le Rapport que j'ai transmis au Bureau des Travaux Publics, je crois que la somme portée dans mon estimation aurait pleinement suffi pour terminer les travaux, n'était-ce les éventualités imprévues qui sont survenues, par exemple : lors des sou-

Rapport.

missions, on pouvait avoir la farine à 8s. et 9d. le quintal, et ils ont été obligés de la payer plus tard, de 12s. 6d. à 15s. le quintal, par suite de la hausse dans le prix des provisions, et autres causes : ils pouvaient obtenir le lard à 45s., et il s'éleva pendant leur contrat à 65s. le quart ; le prix de l'avoine monta de 11d. à 3s. 10d. le minot ; le foin, de 30s. à 60s. le tonneau ; les patates, de 11d. à 1s. 7d. le minot ; et le bœuf, de 15s. à 20s. le quintal. A moins d'examiner avec soin, sur les lieux, et de consulter les livres des Entrepreneurs et l'état des hommes employés aux travaux qui sont entre les mains des officiers chargés de les surveiller, je suis hors d'état de pouvoir indiquer la somme qu'il faudrait pour couvrir les pertes que les Entrepreneurs ont essuyées en faisant l'ouvrage et surmontant les difficultés qui se sont présentées. Je crois que cette somme doit être considérable, car j'ai déjà dit qu'ils avaient dépensé tout leur argent, épuisé toutes leurs ressources, au point d'être obligés d'abandonner leur contrat et de cesser partie des travaux. Sous le point de vue de l'intérêt public, ces travaux ont produit un bien incalculable dans cette partie du pays, par le seul assainissement des terres, sans compter les communications qu'ils ont ouvertes : ils ont aussi eu l'effet de rendre ce pays susceptible d'établissement, ce qu'il n'était pas auparavant ; et il offre maintenant toutes les facilités pour les colons de s'y établir.

M. Samuel Keefler, Ingénieur du Bureau des Travaux Publics, est appelé et examiné :—

10. Vous venez d'entendre lire le témoignage donné par M. Gzowski ; partagez-vous les mêmes opinions ?—Oui, je pense comme lui.

11. Que savez-vous des mérites de la demande ?—A la suite de demandes faites au Bureau des Travaux Publics par les Entrepreneurs, je fus envoyé pour examiner sur les lieux les mérites des réclamations ; et ayant parcouru le chemin dans toute sa longueur, accompagné de l'Ingénieur Surintendant, M. Gzowski, et des Entrepreneurs, je me suis mis au fait de toutes les circonstances relatives à la direction des travaux. J'ai aussi demandé à M. Gzowski des états relatifs aux évaluations et aux rapports, et l'Entrepreneur m'a fourni des états des obligations encodues. D'après ces états, et l'inspection que j'ai faite des travaux, je fus en état d'adresser au Bureau des Travaux Publics mon rapport du 29 octobre, 1845, auquel je prends la liberté de renvoyer le Comité pour plusieurs détails relatifs à cette réclamation. La première partie de ce rapport est consacrée à démontrer que la réclamation de l'Entrepreneur pour travaux de surcroît, pour élever et croiser le centre du Chemin (ce que je considère comme le point principal à décider dans cette question) ne pourrait pas être admise ; mais dans la dernière partie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de représenter au Bureau la position fâcheuse des Entrepreneurs, qui ont poursuivi leurs travaux au milieu de grandes difficultés et à perte. Il se sont trompés, ainsi que l'Ingénieur, sur la valeur de l'ouvrage, par suite de la sécheresse extraordinaire de la saison à l'époque où ils l'ont examiné ; et en conséquence, ils l'ont entrepris pour beaucoup moins que sa valeur réelle. Ils l'ont exécuté de la manière la plus satisfaisante, aussi longtemps que leurs moyens et le secours de leurs amis leur ont permis de le faire ; et à l'époque où j'ai visité les travaux, j'ai raison de croire qu'ils étaient en perte de plus de trois mille louis, outre le montant de leurs propres ressources. On ne pouvait se départir du principe de payer à l'Entrepreneur plus que le prix indiqué dans son contrat ; moi, j'exposai que je trouvais que leur cas était une exception à la règle générale, et méritait la considération la plus favorable de la part du Bureau. J'ai cru que, si on leur accordait un secours au montant de quinze cents louis tandis que ces travaux étaient en cours d'exécution, ils seraient en état de les para-

chever, et que ce mode tendrait davantage à promouvoir les intérêts publics, vu que, s'ils venaient à faillir, il en coûterait beaucoup davantage pour terminer l'ouvrage. Pour ces motifs, et en considération de l'immense avantage que le public devait retirer des travaux et des pertes des Entrepreneurs, j'ai recommandé que le Bureau avançât la somme de quinze cents louis à titre de prime, ce qui n'a pas été accordé. La raison pour laquelle j'ai recommandé quinze cents louis, au lieu de trois mille louis, que je croyais alors être le montant des pertes de l'Entrepreneur, est celle-ci : si l'Entrepreneur était remboursé de toutes ses pertes, dans des circonstances semblables, cela serait considéré comme un précédent, et pourrait engager à entreprendre par la suite des travaux à des prix très peu élevés dans l'espoir d'une compensation après leur parachèvement, outre le principe de faire tomber les pertes sur les deux parties.

M. C. S. Gzowski, est de nouveau appelé et interrogé.

12. Comme vous avez eu occasion de retourner à Toronto, et de référer à vos livres et papiers au sujet de l'affaire de Read et Jarned, pouvez-vous déclarer au Comité (ce que vous ne pouviez faire lorsque vous étiez ici auparavant) jusqu'à quel point les Entrepreneurs ont fait des pertes dans l'exécution du contrat dont il s'agit, tant sous le rapport des dépenses que du tems perdu ?—D'après les papiers que j'ai en ma possession, et qui contiennent un rapport du nombre d'ouvriers employés pour la construction du Chemin de Chatham et Amherstburg, depuis le 12 janvier 1844, jusqu'au 28 janvier, 1845, je vois que le nombre total de journées données par des hommes de journées, est de

84,050	
Nombre de journées de Chevaux	2,910
Nombre de journées de Bœufs	3,418

En déduisant du nombre de journées données par des hommes pour le terrassement du Chemin, le nombre de journées de travail données par des artisans pour la construction des ponts et des fossés couverts, et qui est de 7,169, il reste pour les travaux de terrassement :—

76,881 journées d'hommes à 3s.	
1½d. par jour, le plus bas prix payé par eux ; ce qui fait.....	£12012 13 1½
2,910 journées, chevaux, à 5s. par jour,.....	727 10 0
3,418 journées, attelages de Bœufs, à 3s. par jour,.....	512 14 0

Valeur totale des journées données par eux.....	£13252 17 1½
---	--------------

A déduire de la somme ci-dessus payée aux Entrepreneurs pour travaux faits sur le dit Chemin, suivant les prix du contrat, sans y comprendre le montant de la commission retenue entre les mains du Bureau des Travaux Publics, comme garantie de l'exécution de leur contrat.....

£7037 19 2

£6214 17 11½	
Montant de la commission retenue....	1243 2 2

Dépense réelle excédant le montant payé, et suivant moi sans le moindre profit, ou sans tenir compte de la perte de leur tems.....

£4971 15 9½

13. Admettez-vous que vous vous êtes trompé sur l'étendue des travaux à exécuter sur la route dont il s'agit ?—J'ai été trompé sur l'étendue des dessèchemens à faire pour le parachèvement de ce Chemin ; et bien que j'aie pris, pour m'en assurer, tous les moyens possibles, vu la brièveté du tems et d'autres circonstances, cependant la quantité d'excavation nécessaire pour exécuter le dessèchement, a excédé de beaucoup

Rapport.

Rapport.

mon évaluation, et que je supposais qu'il aurait été nécessaire dans les circonstances ordinaires.

14. Cet ouvrage est-il le seul dont vous soyez chargé ?—Je suis chargé de tous les ouvrages de l'Ouest, à l'exception du Canal de *Welland* et des ouvrages dans les environs de *Hamilton*.

15. Avez-vous reconnu la validité des réclamations pour travaux de surcroît ou compensation, produites par différents Entrepreneurs des ouvrages dont vous êtes chargé ?—Des réclamations nombreuses ont été adressées pour travaux de surcroît et compensation par les différents Entrepreneurs, mais je ne me rappelle pas un seul cas où j'aie recommandé la réclamation à la considération favorable du Bureau, ou demandé qu'une allocation fût accordée.

16. Quelle est votre opinion relativement à l'affaire dont s'occupe maintenant le Comité, (celle de *Reed* et *Larned*) et pensez vous qu'ils aient droit à une indemnité, et à quelle indemnité ?—Je considère le cas de *Reed* et *Larned* comme tout différent des autres cas qui se soient jamais présentés devant moi, relativement à des demandes d'allocation ; il est à ma connaissance qu'ils ont subi des pertes au montant de £1,971 15s. 9d. sans compter la perte de tems ; ces calculs étant le seul moyen de parvenir à une conclusion décisive, relativement au montant réel de leurs dépenses et de leurs pertes. Et je suis également d'avis que les causes qui ont amené ces pertes n'étaient pas sous leur contrôle, et ne pouvaient être ni prévues ni évitées par eux ; ces motifs m'ont engagé à considérer leur position comme un cas particulier, et j'ai pris la liberté de le recommander à la considération particulière du Bureau des Travaux Publics.

17. D'après votre expérience, et les relations que vous avez avec les Travaux Publics et les Entrepreneurs, à combien évaluez vous les services d'un Entrepreneur pendant une année ?—La valeur du tems d'un Entrepreneur ne saurait être évaluée d'une manière absolue, parcequ'elle dépend entièrement de l'étendue et de la nature de l'ouvrage, aussi bien que du montant du capital qui y est employé ; mais, en toutes circonstances, à ne considérer l'Entrepreneur que comme Chef de Travaux, son tems ne saurait être évalué, selon moi, à moins de 10s. par jour.

18. En quel endroit avez vous reçu l'assignation en vertu de laquelle vous êtes ici présent devant le Comité ?—A *Toronto*.

Sur motion de *M. Smith*, de *Wentworth*, secondé par l'Honorable *M. Robinson*,

Ordonné, Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : "Acte pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Hamilton*, et ériger la dite Ville en Cité," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 30, ligne 12.—Après "fins," insérez "pour—
"vu toujours que la valeur
"de toute propriété, quand
"il s'agira de préparer la
"dite liste des voteurs pour
"la dite année, sera estimée
"à pour cent de la
"valeur réelle à laquelle la
"dite propriété aura été im-
"posée sur la liste des coti-
"sations pour la dite année
"mil huit cent quarante-six ;
"et la dite liste des voteurs
"comprendra les proprié-
"taires ou occupants de pro-
"priété de la valeur requise
"et dans les limites de la
"dite cité, d'après les dis-
"positions du présent Acte,

"quoique hors des limites
"d'icelle avant la passation
"du dit Acte, et les dits pro-
"priétaires ou occupants de
"propriétés auront droit de
"voter à la première élec-
"tion des Conseillers qui se
"tiendra en l'année mil huit
"cent quarante-sept."

Bill d'incorporation de *Hamilton*.

Feuille 31, ligne 14.—Après "devoir" insérez :

"Et qu'il soit statué que
"les bornes et limites de
"la dite cité de *Hamilton*,
"suivant qu'elles ont été
"fixées et déterminées plus
"haut, seront les bornes
"et les limites que l'on sui-
"vra lorsqu'il s'agira de
"l'élection d'un membre
"pour la représenter dans
"l'Assemblée Législative
"de cette Province, no-
" obstant tout Acte, Loi
"ou Proclamation à ce
"contraire."

Ordonné, Que le blanc, dans le premier amendement, soit rempli par le mot "dix."

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé.

Ordonné, Que les dits amendemens, tels qu'amendés, soient maintenant lus pour la troisième fois. Les dits amendemens ont été, en conséquence, lus pour la troisième fois.

Résolu, Que les dits amendemens, tels qu'amendés, passent.

Ordonné, Que *M. Smith*, de *Wentworth*, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens, avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Sur motion de *M. Macdonald*, de *Glengary*, secondé par *M. Lantier*,

Ordonné, Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer de *Mont-réal à Kingston*," soient maintenant pris en considération.

Bill du Chemin de fer de *Montréal* et *Kingston*.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 2, ligne 30.—Après "nommée" insérez :

"avant de procéder aux af-
"faires, ou dans les cas où
"ils ne s'accorderaient pas
"sur le choix de telle per-
"sonne, elle sera nommée
"par le juge de la Cour de
"District dans lequel les ter-
"res sont situées, avant que
"les autres procèdent aux
"affaires."

" 5 17.—Retranchez depuis "et" jus-
"qu'à "icelles," dans la 31^o
ligne, ces deux mots inclus.

" 6 33 —Retranchez "Sa Majesté, ses
"héritiers et successeurs, ou."

" " —Retranchez "autre."

" 9 21.—Retranchez "ou bateau-à-
"vapeur."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que *M. Macdonald*, de *Glengary*, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Bill d'incorporation de *Hamilton*.

Sur motion de l'Honorable M. Robinson, secondé par M. Gowan.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse à Sa très Gracieuse Majesté la Reine, au sujet des malles expédiées d'Angleterre et de cette Province, et demandant la réduction des frais de port.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Sur motion de l'Honorable M. Robinson, secondé par M. Gowan,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une Adresse à Sa Majesté, au sujet des malles expédiées de la Grande-Bretagne et de cette Province; et aussi, demandant la réduction des taux des frais de port, et priant leurs Honneurs de concourir dans la dite Adresse.

Ordonné, Que l'Honorable M. Robinson porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. Robinson, secondé par M. Macdonell, de Dundas.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de William Rees, ci-devant surintendant de l'Asile Provincial des Lunatiques, à Toronto.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour informer Son Excellence que cette Chambre a adopté un Rapport d'un Comité Spécial en faveur de la demande de William Rees, écuyer, ci-devant surintendant de l'Asile temporaire des Lunatiques à Toronto, recommandant une rémunération ultérieure pour ses services, et pour demander la considération favorable de Son Excellence sur le sujet; et qu'une copie du dit Rapport soit aussi transmise à Son Excellence.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Stewart, de Bytown, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour octroyer une liste civile à Sa Majesté, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec, et pour conférer certains pouvoirs à la dite Maison de la Trinité, étant lu :

Le dit Bill a été lu en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

L'Honorable M. Aylwin a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et l'Honorable M. Aylwin a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

M. Duggan a proposé, secondé par M. Ermutinger,

Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte, intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses lois maintenant en vigueur qui établissent ou régulent la pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada," soit maintenant lu.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les subsides accordés à Sa Majesté, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Christie a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Christie a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir; et aussi qu'il lui était enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du siège du Bureau d'Enregistrement du Comté de Nicolet, de l'endroit où il est maintenant situé, à Bécancour," sans amendement.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette Province, et pour en régler la milice," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Un autre Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

M. Gowan, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le sujet des salaires des différens Officiers et Messagers de cette Chambre, pour faire rapport de son opinion sur une échelle ou cédule convenable de salaires ou allocations à payer à tels Officiers et Messagers, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Le Comité Spécial chargé de fixer une échelle ou cédule des salaires et autres allocations qui doivent être payés aux Officiers et Messagers actuels de la Chambre, a l'honneur de faire rapport, qu'il s'est réuni aujourd'hui à dix heures, et que les Membres suivans étaient présens:

L'Honorable M. MORIN,
L'Honorable M. ROBINSON,
M. CHRISTIE,
M. GOWAN et
M. DEWITT.

Lu l'ordre de renvoi.

Sur motion de M. Robinson secondé par M. DeWitt.

M. Gowan est appelé au fauteuil.

Le Président soumet au Comité un rapport du Greffier de la Chambre, indiquant les noms des Greffiers, la date de leur nomination, les fonctions qu'ils rem-

Adresse relative aux Malles.

William Rees.

Adresse.

Bill de la Liste Civile.

Bill relatif à la Maison de la Trinité de Québec.

Bill pour amender l'Acte des Cours de Districts.

Subsides.

Message du Conseil Législatif.

Bill relatif au Bureau d'Enregistrement de Nicolet.

Bill de Milice.

Bill des Ecoles Élémentaires.

Officiers de l'Assemblée Législative.

Officiers de
l'Assemblée
Législative.

plissent et le montant des salaires et autres allocations payés à chaque officier respectivement; également, un rapport semblable du Sergent d'armes, relativement au messenger de la Chambre, Lesquels deux rapports ont été lus.

1^o Résolu, unanimement, qu'un salaire fixe soit payé à chaque officier et employé de la Chambre, au lieu de tous honoraires et autres allocations.

M. Lindsay, Greffier de la Chambre, et M. Faribault, Assistant-Greffier de la Chambre, sont tous deux appelés et interrogés par le Comité, touchant le montant de salaire, et le temps de service des Greffiers de la Chambre.

Après mûre délibération, l'échelle suivante a été unanimement adoptée, et doit être considérée comme fixée d'une manière permanente, tant que les titulaires actuels conserveront le même emploi.

Officiers et Messagers.		Par année.
		£ s. d.
1	W. B. Lindsay, Greffier, un salaire de £750 par année, pour lui tenir lieu de tous honoraires, allocations et commission, lequel salaire sera continué seulement durant la persistance en office du titulaire actuel, en considération de ses longs et fidèles services, et sera ensuite fixé à £600 par année.	
2	G. B. Faribault, assistant Greffier, un salaire de £350 par année, pour lui tenir lieu de toutes allocations, lequel salaire sera accordé au titulaire actuel seulement, en considération de ses longs et fidèles services durant les Sessions Parlementaires, et du soin qu'il a pris de recueillir des documens historiques pour la Bibliothèque de la Chambre, et d'autres services pendant la Session; et il sera ensuite fixé à £450 par année.	
3	G. W. Wickstead, Greffier en Loi et Traducteur Anglais	350 0 0
4	W. P. Patrick, premier Greffier des Bureaux	350 0 0
5	W. Ross, premier Greffier des Comités	350 0 0
6	Henri Voyer, Traducteur Français	250 0 0
7	P. E. Gagnon, Greffier des Journaux Français	250 0 0
8	G. M. Muir, Greffier des Journaux Anglais	250 0 0
9	Alfred Patrick, Greffier des Comités	250 0 0
10	Thomas Vaux, deuxième Greffier des Bureaux, et Comptable	250 0 0
11	Alfred Todd, Greffier des Comités	250 0 0
12	W. B. Lindsay, junior, Assistant Greffier en Loi, et Traducteur Anglais	200 0 0
13	G. Lévesque, Assistant Traducteur Français	200 0 0
14	D. P. Mirand do do	200 0 0
15	J. Huston do do	200 0 0
16	William Winder, Bibliothécaire	200 0 0
17	Alphéus Todd, Assistant Bibliothécaire (Lorsque les titulaires actuels cesseront de tenir leurs emplois, il ne sera nommé qu'un seul Bibliothécaire.)	200 0 0
18	Geo. K. Chisholm, Sergent d'Armes	200 0 0
19	J. B. Morand, Greffier secondaire	150 0 0
20	Thaddens Patrick do do	150 0 0
21	Henry Hartney	150 0 0
22	King Barton	150 0 0
23	W. H. Lemoine	150 0 0
24	W. Spink	150 0 0
25	L. Berthelot	125 0 0
26	H. B. Stuart	125 0 0
Messagers.		
27	A. L. Cardinal, premier Messenger	150 0 0
28	Robert Desroches, Maître de Poste	80 0 0
29	John Cameron, comme assistant du titulaire actuel seulement	75 0 0
30	John O'Connor, Portier	70 0 0

2^o Résolu, Que tous les salaires ci-dessus devront commencer et avoir effet, à dater du premier jour de janvier, 1846, et seront considérés comme salaires annuels, et non pour la Session.

3^o Résolu, Que tout officier ou employé de la Chambre, qui ne considérera pas ses services suffisamment rémunérés par le salaire fixé dans la cédule qui précède, ait la permission de se retirer du service de la Chambre; et que le Greffier et le Sergent d'armes, (avec l'approbation de l'Orateur,) soient autorisés à remplir la vacance.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé au Comité de toute la Chambre, sur le quatrième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que les Ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Viger, secondé par l'Honorable M. Daly,

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures

A. M.

Vendredi, 5^o die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

M. MACDONALD, de Dundas, du Comité Spécial Le Major Richardson. auquel a été renvoyée la Pétition du Major John Richardson, Surintendant de Police sur le Canal de Welland, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice Z. Z.)

M. DeWitt, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

La Pétition de Madame Sophia Dalton, demandant qu'une certaine somme, pour impressions faites par son époux, et due par la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du Haut-Canada, lui soit payée, suivant l'état livré et assermenté par elle, constatant que la somme de vingt-cinq louis, six chelins et dix deniers (£25 6s. 10d.) lui est due; votre Comité recommande que la dite somme lui soit payée à même les Dépenses Contingentes de cette Chambre.

Ordre du jour remis.

Dépenses contingentes.

La Pétition de Madame *Charlotte Frémont*, veuve de *Jasper Brewer*, écrivain, demandant que la pension accordée à feu son époux comme Bibliothécaire de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, lui soit continuée. Votre Comité n'a pu prendre la dite Pétition en considération, vu l'époque avancée de la Session où elle a été présentée.

Votre Comité prend la liberté de présenter l'estimation ci-jointe des Dépenses Contingentes requises pour la présente année, et il recommande qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence, demandant que la somme de £10,161 18s. 1½d. soit avancée pour cet objet.

ESTIMATION des dépenses contingentes de la seconde Session et de la vacance du deuxième Parlement, et pour payer les arriérés de la dernière Session et vacance, en sus de l'estimation antérieure,—ainsi que les salaires des Officiers (depuis le 31 mars 1846, jusqu'au 31 mars 1847.)

<i>Assemblée Législative.</i>		£	s.	d.
Salaires, y compris les Greffiers, les Traducteurs Anglais et Français, les Bibliothécaires, le Sergent-d'Armes et le Principal Messenger		5135	0	0
Écrivains numéraires employés pendant la Session		1000	0	0
Messagers		750	0	0
Témoins, et autres dépenses des Comités		700	0	0
Livres pour la Bibliothèque		500	0	0
Frais de Poste		2500	0	0
Impressions et Reliure, y compris les impressions pendant la Session		6500	0	0
Papeterie, y compris le papier à imprimer		1000	0	0
Papiers-nouvelles et annuaires		250	0	0
Bois de chauffage, y compris le bois de corde, le charbon et le coke		450	0	0
Artisans et autres, y compris l'huile, les chandelles, le gaz, etc		1100	0	0
Assurance		50	0	0
Petites Dépenses		200	0	0
		£19835 0 0		
Balance dans la caisse du Greffier, lors de la dernière audition	£ 233 1 10½			
Montant reçu en vertu d'Adresses	9700 0 0			
Montant des honoraires payés pour les Bills Privés	440 0 0			
		9673 1 10½		
		£10161 18 1½		

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé au Comité de toute la Chambre sur le quatrième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *De Witt*.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Draper*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*.

Adresse.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son *Warrant* en faveur de l'Orateur de cette Chambre, pour la somme de neuf mille, deux cent trente-sept livres, trois shillings courant, pour le mettre en état de payer certaines Dépenses Contingentes de la Session, qui ont déjà été votées, et au paiement desquelles il devra être pourvu dans un Bill d'appropriation qui sera passé dans la présente Session.

Ordonné, Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé: "Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette Province, et pour en régler la Milice," soient maintenant pris en considération. Bill de Milice.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:—

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Duggan*,

Feuille 2, ligne 39.—Après "Officier" insérez "Adjutant."

Indemnité des Membres.

Résolu, Que la même indemnité soit accordée aux Membres, pendant cette Session, que celle qu'ils ont reçue durant la dernière Session, et que la somme de deux cent cinquante livres, courant, soit aussi payée à l'Honorable A. N. *Morin*, à même les Dépenses Contingentes pour le rémunérer de ses services, comme Orateur *pro tempore*, durant l'absence de l'Orateur Sir *Allan N. MacNab*, qui a obtenu un congé d'absence pour cause de maladie, dans sa famille.

" 21, " 42.—Après "Juges de Paix" insérez

" Pourvu toujours que rien de contenu dans cet Acte n'autorisera le logement d'aucunes Troupes de la Milice, soit qu'elles soient en marche ou en cantonnement, dans un monastère ou couvent d'aucun Ordre religieux du sexe féminin, et n'obligera aucun de ces Ordres religieux à recevoir ces Troupes ou la Milice, ou à leur fournir des logements ou habitation."

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Dundas*, secondé par M. *McConnell*.

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Adresse relative aux Officiers de Douane, à *Dundas*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance relative à la nomination de deux Officiers de Douane, à *Dundas*.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Draper* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informé leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Liste Civile.

Un Bill grossoyé, pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté, a été lu pour la troisième fois.

L'Honorable M. Cayley a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté."

L'Honorable M. Baldwin a proposé en amendement, secondé par l'Honorable M. LaFontaine, Que tous les mots après, "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "le dit Bill soit amendé, en retranchant les mots, 'maintenant à la disposition de la Couronne, prélevés dans cette Province,' dans la sixième clause du dit Bill, en insérant à la place les mots suivans, 'maintenant ou ci-devant réclamés comme étant à la disposition de la Couronne en cette Province,' et en retranchant les mots 'maintenant à la disposition de la Couronne en cette Province' partout où ces mots se trouvent dans la dite Clause."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desautier, DeWitt, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Leslie, Macdonald, de GLENGARY, MacDonell, de SROUMONT, Merritt, Méthot, Monro, Morin, Rousseau et Taché.*—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Colville, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Macdonell, de DUNDAS, McConnell, Moffatt, Papi-neau, Petrie, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Williams.*—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, DeBligny, Dickson, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lantier, Macdonald, de GLENGARY, Macdonell, de DUNDAS, McConnell, Moffatt, Papi-neau, Petrie, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, le Solliciteur-Général Sherwood, Smith, de FRONTENAC, le Procureur-Général Smith, Stewart, de BYTOWN, Stewart, de PRESCOTT, le Solliciteur-Général Taschereau, Viger et Williams.*—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Guillet, Jobin, LaFontaine, Laterrière, Leslie, MacDonell, de SROUMONT, Merritt, Méthot, Monro, Morin, Rousseau, et Taché.*—(22.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté."

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que M. Colville ait la permission d'introduire un Bill pour obliger les Conseils Municipaux du Bas-Canada à pourvoir à l'entretien de Chemins d'Hiver d'une largeur suffisante.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Papi-neau, secondé par l'Honorable Procureur-Général Smith,

Ordonné, Que les amendemens, faits par le conseil Législatif, au Bill intitulé: "Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le Bas-Canada," soient maintenant pris en considération.

Bill des Ecoles Élémentaires (B.C.)

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:—

Feuille 1^{re}, ligne 27.—Après "municipalité" insérez "autre que la municipalité des Trois-Rivières."

" 3 " 4.—Retranchez "six" et insérez "cinq."

" " " 8.—Retranchez depuis "pourvu" jusqu'à "élection" dans la 22^{me} ligne, ces deux mots inclus.

" " " 27.—Retranchez "de la présente session" et insérez "alors en force."

" 4 " 4.—Retranchez "un" et insérez "deux d'iceux."

" " " 5.—Retranchez "troisième."

" " " 6.—Retranchez "un autre troisième" et insérez "deux de plus."

" " " 8.—Retranchez "troisième" et insérez "un."

" " " 21.—Retranchez "six" et insérez "cinq."

" " " 22.—Retranchez "juin" et insérez "juillet."

" " " 23.—Retranchez "quatre" et insérez "trois."

" 5 " 3.—Retranchez "à" et insérez "dans."

" " " 20.—Retranchez depuis "à l'exception" jusqu'à "succes-seur" dans la 22^{me} ligne, ces deux mots inclus.

" 15 " 10.—Retranchez depuis "ou" jusqu'à "distribué" dans la 15^{me} ligne, ces deux mots inclus.

" " " 10.—Retranchez depuis la première note marginale.

" 15 " 40.—Après "payé" insérez "à compte de leurs émolumens."

" " " 44.—Après "terrain" insérez "ou terre."

" 16 Dans la note marginale, ligne 2. Après le mot "le" insérez "secrétaire-trésorier de la."

" " " 13.—Retranchez "un ou plus" et insérez "trois."

" 17 " 32.—Après "juillet" insérez "août, septembre."

" " " 35.—Retranchez depuis "premier" jusqu'à "mai" dans la 38^{me} ligne, ces deux mots inclus, et insérez "passation de cet acte."

" " " 36.—Retranchez "juillet" et insérez "octobre."

" 20 " 15.—Retranchez depuis "dans" jusqu'à "ou" ces deux mots inclus.

" " " 16.—Retranchez "à la discrétion."

Bill des Chemins d'hiver.

Bill des Ele-
ments de la
Maison de la
Trinité de
Québec.

" 25 " 4.—Après " opinion " insérez la clause A.

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué qu'au-
cune personne ne pourra
être élue ou nommée com-
missaire d'école ou coti-
seur, en vertu du présent
Acte, à moins qu'elle ne
possède, à elle en propre,
ou pour son usage, une
propriété immobilière ou
mobilière, ou l'une et l'autre,
dans cette Province, de la
valeur de deux cent cin-
quante louis courant, dé-
duction faite de toutes det-
tes légitimes."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. Papineau reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

L'Honorable M. Aylwin, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour amender les lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec, et pour conférer certains pouvoirs à la dite Maison de la Trinité, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé, pour amender les lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec, et pour conférer certains pouvoirs à la dite Maison de la Trinité, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général Smith porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Christie, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération les subsides accordés à Sa Majesté, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

1. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses qui seront probablement encourues pour la réorganisation de la Milice dans la Province, pour l'année mil huit cent quarante-six.
2. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
3. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Greffier du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
4. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire de deux Assistans-Greffiers du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
5. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Greffier des Comités, Greffier en Loi

et Traducteur Anglais du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six. Subsides.

6. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt cinq louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Traducteur Français du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
7. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Salaire du Gentilhomme, Huissier de la Verge Noire, pour l'année mil huit cent quarante-six.
8. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Sergent d'Armes du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
9. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Chapelain et Bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
10. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Portier du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
11. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du premier Messenger du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
12. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire des trois Messagers du Conseil Législatif, pour la Session, à raison de quarante-cinq louis chacun, pour l'année mil huit cent quarante-six.
13. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent quarante-six.
14. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année mil huit cent quarante-six.
15. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année mil huit cent quarante-six.
16. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire de l'Assistant-Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année mil huit cent quarante-six.
17. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Traducteur Anglais et Greffier en lois de l'Assemblée Législative, pour l'année mil huit cent quarante-six.
18. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent-cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Traducteur Français de l'Assemblée Législative, pour l'année mil huit cent quarante-six.
19. Résolu, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Sergent d'Armes de l'Assemblée Législative, pour l'année mil huit cent quarante-six.

Bill relatif à la
Maison de la
Trinité de
Québec.

Subsides.

Subsides.

20. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année mil huit cent quarante-six.
21. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille, deux cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, y compris l'indemnité des Membres, pour l'année mil huit cent quarante-six.
22. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent, quatrevingt-treize louis, six chelins et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *William Smith*, comme ci-devant Greffier du Conseil Législatif du *Bas-Canada* et Maître en Chancellerie, pour l'année mil huit cent quarante-six.
23. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-six louis, treize chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *William Ginger*, ci-devant Sergent d'Armes du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
24. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Louis Noreau*, comme Messenger du ci-devant Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
25. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix huit louis courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Pierre Lacroix*, comme Messenger du ci-devant Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
26. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix-huit louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Joseph Bolduc*, comme Messenger du ci-devant Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
27. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-six louis, treize chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *L. B. Pinguet*, comme Greffier des Comités de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
28. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Samuel Waller*, comme Greffier des Comités de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
29. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois louis, six chelins et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *David Jardine*, comme Greffier des Comités de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
30. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois louis, six chelins et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *William Coutes*, comme Greffier des Comités de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
31. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois louis, six chelins et huit deniers, courant, soit accordée à

Subsides.

- Sa Majesté, pour payer la pension de *Jasper Brewer*, comme Bibliothécaire de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
32. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix-huit louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *François Rodrigue*, comme Messenger de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
33. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix-huit louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Louis Gagné*, comme Messenger de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
34. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, deux cent vingt-et-un louis, quatorze chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soulagement des Enfants-trouvés et des malades indigens du District de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
35. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité qu'une somme n'excédant pas six cent quatre vingt treize louis, dix chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté pour le soulagement des Enfants-trouvés et des malades indigens du District de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
36. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer en partie, la somme de trois mille, cinquante-sept louis, trois chelins et quatre deniers, réclamée par les Sœurs-grises de *Montréal*, pour arrérages à elle dus pour ce qu'elles ont dépensé pour les Enfants-trouvés et les pauvres infirmes commis à leurs soins, depuis les dernières années.
37. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soulagement des Enfants-trouvés et des malades indigens du District des *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
38. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, en faveur de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*, pour payer les dépenses de la dite Corporation, pendant l'année mil huit cent quarante-six.
39. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, en faveur de l'Asile des Orphelines Protestantes à *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
40. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, en faveur de la Société des Dames Bienveillantes de *Montréal*, et des Veuves et des Orphelins, pour l'année mil huit cent quarante-six.
41. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, en faveur de l'Asile des Orphelines Catholiques Romaines de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
42. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, en faveur de l'Asile des Orphelins Protestans de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
43. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, en faveur

Subsides.

de l'Asile des Orphelins à Québec, pour l'année mil huit cent quarante-six.

44. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze louis soit accordée à Sa Majesté, à titre de secours en faveur de l'Association des Dames Bienveillantes de l'Asile des Orphelins Catholiques de Montréal, pour l'année mil huit cent quarante-six.
45. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'Asile temporaire des Lunatiques à Toronto, y compris les dépenses nécessaires pour disposer l'aile Est des édifices du Parlement, comme addition à l'Asile, pour l'année mil huit cent quarante-six.
46. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'Hôpital-Generale de Toronto, pour l'année mil huit cent quarante-six.
47. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, en faveur de la Maison d'Industrie à Toronto, pour l'année mil huit cent quarante-six.
48. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide aux malades indigens à Kingston, pour l'année mil huit cent quarante-six.
49. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq mille, cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses nécessaires pour le soutien de l'Asile temporaire des Lunatiques à Beauport, près Québec, pour l'année mil huit cent quarante-six.
50. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent-cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de la Faculté de Médecine du Collège McGill, pour l'année mil huit cent quarante-six.
51. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'Ecole de Médecine et Chirurgie de Montréal, pour l'année mil huit cent quarante-six.
52. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, par forme d'aide à la Société Littéraire et Historique de Québec, pour l'année mil huit cent quarante-six.
53. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de la Société d'Histoire Naturelle à Montréal, pour l'année mil huit cent quarante-six.
54. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'Institut des Artisans de Québec, pour l'année mil huit cent quarante-six.
55. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'Institut des Artisans de Montréal, pour l'année mil huit cent quarante-six.
56. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas treize mille, huit cent cin-

quante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le soutien du Pénitencier Provincial à Kingston, pour l'année mil huit cent quarante-six.

Subsides.

57. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Traducteur Français des Lois, pour l'année mil huit cent quarante-six.
58. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept louis, quinze chelins et six deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire de l'Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières, pour l'année mil huit cent quarante-six.
59. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation de cinq Gardiens de Dépôts de provisions sur le Fleuve St-Laurent, pour secourir les naufragés, pour l'année mil huit cent quarante-six.
60. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatre vingt-six louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de provisions pour les Dépôts, pour l'année mil huit cent quarante-six.
61. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation de Pierre Brochu, pour résider sur le Chemin de Kempf, dans la vue d'assister les voyageurs sur la route, pour l'année mil huit cent quarante-six.
62. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation de J. Noble, pour résider sur le Chemin de Kempf, dans la vue d'assister les voyageurs sur la route, pour l'année mil huit cent quarante-six.
63. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, huit cent soixante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Etablissements de Quarantaine à Québec et à la Grosse-Île, y compris l'excédant de dépense de l'année dernière, pour l'année mil huit cent quarante-six.
64. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'impression des Lois et autres impressions pour le service public, pour l'année mil huit cent quarante-six.
65. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de la distribution des Lois, pour l'année mil huit cent quarante-six.
66. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent, quatrevingt-trois louis et cinq deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de la distribution des Lois pour 1845, en sus de l'estimation.
67. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour faire les réparations ordinaires, payer le loyer des Edifices Publics, et en prendre soin, pour l'année mil huit cent quarante-six.
68. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses imprévues des diverses branches du service public, pour l'année mil huit cent quarante-six.

Subsides.

69. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'enregistrement des Documents Publics qui doivent être enregistrés, pour l'année mil huit cent quarante-six.
70. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses Contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année mil huit cent quarante-six.
71. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, cent soixante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les cotisations des Edifices Publics, pour l'année mil huit cent quarante-six.
72. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante louis, dix-neuf chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'excédant des cotisations sur les Edifices Publics à *Montréal*, en sus de l'évaluation de 1845, pour l'année mil huit cent quarante-six.
73. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire additionnel des Interprètes des Cours à *Québec* et à *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
74. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la part des frais d'entretien des Phares des Iles *St.-Paul* et *Scattarie*, assésente à cette Province, pour l'année mil huit cent quarante-six.
75. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-trois louis, dix-sept chelins et onze deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'excédant de dépense pour l'entretien des Phares des Iles *St.-Paul* et *Scattarie*, pendant les années mil huit cent quarante-quatre et mil huit cent quarante-cinq, en sus de la somme octroyée pour cet objet.
76. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Jean Brien*, en considération des blessures qu'il a reçues dans le service public, pour l'année mil huit cent quarante-six.
77. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas six cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais des Tournées des Juges dans le *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
78. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de M. le Juge *Fisette*, pour le Circuit des Iles de la *Magdeleine*, en l'année mil huit cent quarante-six.
79. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, à titre de compensation en faveur de *François Ahier*, Commissaire chargé de faire le recensement des Iles de la *Magdeleine*, pour autant payé par lui pour le loyer d'une goëlette, pour le dit service, et autres dépenses extraordinaires par lui encourues.
80. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatrevingt-seize louis, sept chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, à titre de compensation en faveur

Subsides.

- de *J. E. Turcotte*, écuyer, pour avoir traduit en français l'Index des Statuts et Ordonnances du *Bas-Canada*, depuis la 3^{me} Guil. 4, jusqu'à la 1^{re} Vict., inclusivement.
81. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, que la somme de cinq cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des Commissaires de l'Enquête sur l'état du Département des Travaux Publics, pour l'année mil huit cent quarante-six.
82. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des Commissaires de l'Enquête sur l'état du Département des terres de la Couronne, pour l'année mil huit cent quarante-six.
83. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-sept louis, quinze chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour combler le déficit dans les Fonds de la Maison de la Trinité de *Montréal*, jusqu'au 31 décembre dernier.
84. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-huit louis, six chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour combler le déficit dans le Fonds des Pilotes infirmes de *Montréal*, causé par la défection du ci-devant Secrétaire et Trésorier de la Maison de la Trinité de *Montréal*, et pour les intérêts sur icelui pendant trois ans, et demi, savoir :—Déficit, cinq cent quarante-quatre louis, un chelin :—Intérêts, cent quatorze louis, cinq chelins.
85. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept louis, dix chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses encourues par *Pélie Fortier*, écuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour se transporter avec sa famille de *Québec* à *Montréal*.
86. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatrevingt-quatorze louis, quatorze chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser *James Mitchell*, écuyer, des dépenses encourues par lui pour prendre soin des Phares à *Turkey-Point*, sur le Lac *Erie*, en mil huit cent trente-cinq et mil huit cent trente-six.
87. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser *John Geary* des travaux qu'il a faits sur le Chemin de *Sarnia*, en sus de la somme appropriée pour ce chemin.
88. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction d'une Maison de Douane à *Dundee*.
89. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de la Commission d'enquête sur les réclamations pour pertes pendant les troubles, dans les années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit.
90. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de copier et conserver les anciennes Archives Françaises à *Québec*.
91. *Résolu.* Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-et-un louis, trois chelins, courant, soit accordée à Sa

Subsidia.

- Majesté, pour payer les dépenses de l'impression et de la distribution des Statuts révisés du *Bas-Canada*, etc., en sus de l'appropriation pour ce service.
92. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent six louis, trois chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de M^{me} *Margaret Powell*, ci-devant Gardienne des Bureaux Publics à *Toronto*, depuis la date de l'Union en l'année mil huit cent quarante-et-un, jusqu'en l'année mil huit cent quarante-six, inclusivement, au taux de trente-cinq louis par année.
93. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-douze louis, un chelin et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser *A. J. Wolff*, pour autant à lui dû, pour des dépenses par lui faites en les années mil huit cent trente-et-un et mil huit cent trente-deux, pour ouvrir le Chemin de *Métis* ou *Kempt*.
94. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations et changemens aux Prisons du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
95. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, afin de donner à *M. Hall* et *Thurburn*, Commissaires des travaux des chemins et ponts dans le *Canada-Ouest*, en vertu des Actes 7 *Guil.* 4. chap. 107, et 2 *Vict.* chap. 56, les moyens de payer certaines réclamations contre cette Commission qui ne sont pas encore liquidées.
96. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour acheter des livres pour le département du Conseil Exécutif.
97. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-sept louis, dix-neuf chelins, neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour combler le déficit du Fonds de l'Hôpital de Marine, pendant l'année mil huit cent quarante-cinq, causé par le nombre plus qu'ordinaire de matelots naufragés qui ont eu les membres gelés, et ont été admis dans cet Hôpital.
98. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-et-un louis, cinq chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les frais d'impression des Rapports Géologiques, et pour la traduction d'un rapport des progrès de l'Exploration, en l'année mil huit cent quarante-trois.
99. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rémunérer le Dr. *Leduc* de ses services professionnels envers les émeutiers blessés sur le Canal de *Beauharnois*, en l'année mil huit cent quarante-trois.
100. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement des sciences, pour l'année mil huit cent quarante-six.
101. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-sept louis, quinze chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer l'allocation accordée au Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement des sciences, pour un Écrivain, un Messager, et Dépenses Contingentes, pour l'année mil huit cent quarante-six.
102. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, cent onze louis, deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur du Collège du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
103. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur du Collège *Victoria*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
104. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de *Queen's College*, pour l'année mil huit cent quarante-six.
105. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille, cinq cent trente-cinq louis, trois chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le Canal *Welland*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
106. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatrevingt un mille, neuf cent vingt cinq louis, quatre chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter les Canaux du *St.-Laurent*, y compris la dépense de quinze mille louis accordée par l'Acte 8 *Vict.*, chap. 69, pour former un bassin profond à l'entrée du Canal de *Lachine*, laquelle dite somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
107. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-neuf louis, quatre chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le Chemin des *Cascades*, laquelle dite somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
108. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois mille, huit cent quatrevingt-treize louis, douze chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter les améliorations sur la Rivière des *Ouatouais*, laquelle dite somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
109. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, neuf cent quatre louis, six chelins et cinq deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le Chemin de *Hamilton* et *Dover*, laquelle dite somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le fonds consolidé du revenu de cette Province.
110. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas treize mille, cinq cent quatrevingt-dix-sept louis, sept chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter les Havres et Phares, et les Chemins qui y conduisent, laquelle dite somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
111. *Résolu*. Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille, six cent dix-neuf louis, quatorze chelins et onze deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour achever les améliorations de la Rivière *Richelieu*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.

Subsidia.

Subsides.

112. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas six mille, cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le Grand Chemin au Nord de *Toronto*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
113. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille, cent quatre-vingt-un louis, neuf chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter les Chemins de *London*, *Chatham*, *Sandwich* et *Amherstburg*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
114. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, cent cinquante-sept louis, trois chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le chemin de *L'Original* au *St-Laurent*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
115. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour construire un Pont sur la Rivière *Champlain*, et qui se trouve dans un état dangereux pour le présent, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
116. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour construire un Pont à *Jacques-Cartier* à environ trois cents verges au-dessous du pont actuel, et en améliorer les approches, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
117. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre mille, cinq cent soixante-et-quatre louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux relatifs aux Chemins de *Gaspé*; savoir: pour les Chemins de *Gaspé*, depuis la pointe de *Percé* jusqu'aux établissemens du Bassin de *Gaspé*, et depuis la petite Rivière *Ristigouche*, jusqu'à l'embouchure de la *Matapédiac*; pour la construction des Ponts de *Métis* et de *Rimouski*; les réparations du Pont de *Kenmore* et des Chemins de *Percé*; laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
118. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer le Chemin des *Caps*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
119. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept mille, trois cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour construire les Ponts suivans sur le chemin au Sud du *St-Laurent*, sur les Rivières *Etchemin*, *Nicole*, *Béancour*, *Godefroy*, *Chateauguay* et *Duchêne*; laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du revenu de cette Province.
120. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix mille, sept cent soixante-et-un louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour ouvrir le Chemin d'*Arthabaska*, depuis le chemin de *Gosford* jusqu'à *Halifax*, et se terminant au chemin de *Melbourne* et *King-*

ston, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé de cette Province. Sube des.

121. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas neuf mille, huit cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer le chemin de diligence entre *St-Jean* dans le District de *Montréal*, et *Stanstead* dans le District de *St-François*, le paver en madriers ou faire d'autres améliorations entre *St-Jean* et les moulins d'en haut de *Stanbridge*, et améliorer différentes parties, y compris le chemin de la montagne de *Sutton* et *Patton*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le fonds consolidé du revenu de cette Province.
122. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer le chemin du *Marais de la Grande-Rivière* (*Grand River Swamp Road*) laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé de cette Province.
123. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer la Côte et Pont Rouge, et une autre Côte et Pont, à l'Est des premiers, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
124. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille, neuf cent trente-neuf louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer le chemin de *l'Original* à *Bytown*, par *Hatfield*, *Clifford*, *Beckworth* et *Green's Creeks*, et pour la construction d'un Pont sur le petit chenal à l'embouchure du *Rideau*, sur la ligne du chemin qui conduit de la traverse de *Gatineau* à *Bytown*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
125. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas six mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer la navigation de la Rivière *Trent*, en complétant les travaux maintenant en voie d'exécution, de la ligne frontière d'*Asphodel* à *Peterboro*, et pour construire un Pont sur l'*Otonabee* à *Peterboro*, sur le même site que l'ancien pont, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
126. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-dix louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour liquider les dépenses encourues pour la reconstruction du Pont de *Lancaster*, endommagé par les travaux publics qui se font sur la Rivière *Trent*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
127. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept mille, trois cent quarante-deux louis, treize chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'extension des jetées et quais du Havre de *Rondeau*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débentures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
128. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre mille, huit cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour prolonger les jetées, et couvrir un bassin inté-

Subsidés.

rieur dans le Havre du *Port-Stanley*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.

129. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille, huit cent quatrevingt-neuf louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le grand chemin des Townships de l'Est, de *Chambly* à *Granby*, etc., laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
130. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille, neuf cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la réparation et l'érection de Phares, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
131. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, cent quarante-six louis, quatre chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter les travaux des Rapides de *Ste.-Anne*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
132. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt deux louis, quatorze chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Travaux Publics suivans: savoir: cent quarante-quatre louis, quatre chelins et six deniers, pour le Pont de *Bayonne*; sept louis et trois chelins, pour le Pont de *Cananoque*; et soixante-et-onze louis, six chelins et six deniers, pour le chemin de *Toronto* et *Sauguin*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
133. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq louis, dix neuf chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparer le chemin de *Dover*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé de cette Province.
134. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatrevingt-sept louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour lithographier des Cartes, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
135. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois louis, dix-sept chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Chemin du Lac *Rice*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
136. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-huit louis, cinq chelins et onze deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Pont de *Caledonia* et le Chemin de *Hamilton* et du Port *Dover*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
137. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux louis, treize chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour ériger des Maisons de péage sur le chemin des *Cascades*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le cré-

dit du fonds consolidé du revenu de cette Pro- Subsidés.
vince.

138. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour ériger des Maisons de péage sur le chemin de *Port-Stanley* laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
139. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, neuf cent soixante-neuf louis, un chelin et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de *Rondeau*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
140. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour construire un grand Magasin au Havre de *Toronto*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
141. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent sept louis et neuf chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparer le Pont de la *Chaudière*, et enlever les Maisons de péage, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
142. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour placer deux Bômes à l'embouchure de la Rivière *Trent*, au pied de la Baie *Crow*, et à l'embouchure de la Rivière *Crow*, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
143. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatrevingt-onze louis, sept chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer une balance qui reste due à *M. J. L. Wilkinson*, entrepreneur, pour la construction du pont suspendu de l'Union, laquelle somme sera prélevée au moyen de débetures émises sur le crédit du fonds consolidé du revenu de cette Province.
144. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas six mille louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer une partie des Dépenses Contingentes de l'administration de la justice, dans la section de la Province qui formait ci-devant le *Haut-Canada*.
145. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois louis, quinze chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser à *M. MacIver*, les sommes avancées par feu son père, *Evander MacIver*, pour la reconstruction du Pont de la Rivière *Batiscan*.
146. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser l'Association de la Bibliothèque Mercantile, des dépenses que cette institution a dû encourir pour se déplacer du marché *Ste.-Anne*.
147. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation pour couvrir les frais de tournées des deux Juges de Circuit du District de *Quebec*: à trente louis chaque.

Subsides.

- 148. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit louis, dix-sept chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour couvrir le montant dû à certaines personnes pour travaux sur des chemins, exécutés durant l'année mil huit cent trente-sept, dans les Townships de *Cornwall*, et *Roxburgh*, sous l'autorité des Statuts Provinciaux, 7 *Guil.* 4, chap. 107, et 2 *Vict.* chap. 56.
- 149. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-quatre louis, six chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer d'anciennes Réclamations non liquidées, sur l'appropriation primitive en faveur des travaux sur la Rivière des *Outaouais*.
- 150. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour construire des Cabanes de bois servant de station sur le Chemin de *Bagot*, pour fournir un abri aux voyageurs en l'hiver.
- 151. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, cent quatrevingt-un louis, dix chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux réclamations de *Reid* et *Sheppard*, contre les ci-devant Commissaires du Canal de *Cornwall*.
- 152. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser la Congrégation Luthérienne de *Williamsburgh*, de la perte d'un morceau de terre qui avait été primitivement réservé pour son usage.
- 153. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit louis, six chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser *M. M. G. S. Boulton*, et *Z. Burnham*, des sommes par eux dépensées pour l'amélioration de la navigation des eaux intérieures du District de *Newcastle*.
- 154. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq louis, et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le Chemin de *London*, *Chatham* et *Amherstburgh*.
- 155. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-neuf louis, huit chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour liquider la balance due sur le montant des Débentures émises par les ci-devant Commissaires pour les améliorations du *St.-Laurent*.
- 156. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille, cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour faire bon des dommages causés par les travaux exécutés pour l'amélioration de la Rivière *Trent* dans le District de *Newcastle*.
- 157. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes qu'entraînera la réorganisation de la Milice de cette Province.
- 158. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des Commissaires de l'Enquête sur les pertes souffertes pendant les troubles politiques des années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit, dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Subsides.

Et les dites Résolutions, depuis la première jusqu'à la quarante-neuvième, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question ayant été séparément mises sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La cinquantième et la cinquante-et-unième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau,

L'Honorable *M. Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Smith*, Que les dites Résolutions soient soumises de nouveau au Comité de toute la Chambre pour prendre en considération les Subsides accordés à Sa Majesté.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Colville, Daly*, le Procureur-Général *Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Macdonald*, de *CORNWALL*, *M. Connell, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, le Solliciteur-Général *Sherwood, Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de *BYRON*, *Stewart*, de *PRESOTT*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, De Bleury, Desautier, DeWitt, Drummond, Guillet, Jobin, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Leslie, MacDonell*, de *STORMONT*, *Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Rousseau, Smith*, de *WENTWORTH*, et *Taché*.—(26.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence,

Et le reste des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours ayant été séparément mise sur icelle, elles ont été adoptées par la Chambre, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre un considération les Subsides accordés à Sa Majesté, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Christie a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Christie* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir ; et aussi, qu'il lui était enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, Secy, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

Message du Conseil Législatif.

M. l'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement.

“ Acte pour pourvoir au logement des Cours de Jurisdiction Supérieure dans le *Haut-Canada*.” Bill des Cours Supérieures (H.-C.)

“ Acte pour défrayer les dépenses de l'administration de la Justice, en Matière Criminelle, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*.” Bill concernant l'administration de la Justice Criminelle (H.-C.)

“ Acte pour amender un certain Acte intitulé : “ Acte pour amender une certaine Ordonnance mentionnée, concernant les Chemins à Barrières près *Québec*.” Bill des Chemins à barrières de Québec.

Bill concernant
les biens des
Jésuites. " Acte pour l'appropriation des Revenus provenant
des Biens des Jésuites, pour l'année mil huit cent
quarante-six."

Bill pour l'a-
mélioration du
Golfe St. Lau-
rent. " Acte pour autoriser l'appropriation de dix-neuf
mille louis, pour l'amélioration du Golfe *St.-Lau-*
rent."

Bill contre la
Contrebande.
Bill des Ban-
queroutes. " Acte pour mieux prévenir la contrebande."
" Acte pour continuer et amender les Lois de
Banqueroute maintenant en force en cette Pro-
vince."

Aussi.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans.
avec des amendemens, auxquels il demande le cou-
cours de l'Assemblée Législative.

Bill d'incorpo-
ration de To-
ronto. " Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la
Cité de *Toronto.*"

Bill du Nota-
rial (B.-C.) " Acte pour la meilleure organisation de la Pro-
fession de Notaire dans le *Bas-Canada.*"

Bill d'incorpo-
ration de Co-
bourg. " Acte pour changer et amender l'Acte d'incorpo-
ration de la Ville de *Cobourg.*"

Aussi.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Jeu- , 4 juin, 1846.

Bill d'incorpo-
ration de Ha-
milton. *Ordonné.* Que l'un des Maîtres en Chancellerie se
rende à l'Assemblée Législative, et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a concouru
dans l'amendement fait par l'Assemblée Législa-
tive aux amendemens faits par le Conseil Légis-
latif, au Bill intitulé, " Acte pour modifier et
" amender l'Acte d'incorporation de la Ville de
" *Hamilton*, et ériger la dite Ville en Cité," sans
amendement.

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,

Jeu- , 4 juin, 1846.

ra's de Poste. *Ordonné.* Que l'un des Maîtres en Chancellerie se
rende à l'Assemblée Législative, et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a concouru
dans l'Adresse à Sa Majesté, au sujet des Malles
expédiées de la *Grande-Bretagne* et de cette
Province, et demandant la réduction des taux
des frais de port, en remplissant le blanc par
les mots " Conseil Législatif, et "

Aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,

Jeu- , 4 juin, 1846.

Ordonné. Que l'un des Maîtres en Chancellerie se
rende à l'Assemblée Législative, et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé l'A-
dresse qui suit à Son Excellence le Gouverneur-
Général, au sujet des Malles expédiées de la
Grande-Bretagne et de cette Province, et de-
mandant la réduction des taux des frais de port,
à laquelle il demande son concours.

A. Son Excellence et Lieutenant-Général, le Très
Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de
Cathcart, dans le Comté de *Renfrew*, Chevalier
Commandeur du Très Honorable Ordre Militai-
re du Bain, Gouverneur-Général de l'*Amérique*
Britannique du Nord, Capitaine-Général et
Gouverneur-en-Chef de la Province du *Canada*,
de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*
et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral
en icelles, et Commandant les Forces de Sa Ma-
jesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*,
etc., etc., etc.,

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Frais de Poste.

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté le
Conseil Législatif et

du *Canada*, réunis en Parlement Provincial,
prions respectueusement Votre Excellence de vouloir
bien transmettre notre Adresse conjointe, relative aux
Malles expédiées de la *Grande-Bretagne*, et de cette
Province, et à la réduction des taux de port, en la ma-
nière que Votre Excellence le jugera convenable, afin
qu'elle puisse être mise au pied du Trône.

R. E. CARON,
Orateur.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Jeu- , 4 juin, 1846.

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,

Jeu- , 4 juin, 1846.

Ordonné. Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, pour demander
une conférence, dans la Chambre des Comités du
Conseil Législatif, demain, à cinq heures, P.M.,
au sujet des amendemens faits par cette Cham-
bre, au Bill intitulé: " Acte pour fixer et définir
" les limites de *Bytown*, et établir un Conseil-
" de-ville en icelui," auquel l'Assemblée n'a pas
concouru.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et
informé par M. l'Orateur que cette Chambre enverra
une réponse par message.

Sur motion de M. *Stewart*, de *Bytown*, secondé par
M. *Duggan*.

Résolu. Que cette Chambre consent à une confé-
rence avec l'Honorable Conseil Législatif, telle
que demandée par leurs Honneurs, au sujet des
amendemens faits par leurs Honneurs, au Bill in-
titulé: " Acte pour fixer et définir les limites de
Bytown, et établir un Conseil-de-ville en icelui."

Résolu. Qu'il soit nommé quatre Directeurs, pour
rencontrer les Directeurs qui seront nommés par
le Conseil Législatif, au tems et lieu fixés pour
la dite conférence.

Ordonné. Que M. *Stewart*, de *Bytown*, M. *Smith*,
de *Frontenac*, M. *Petrie* et M. *Duggan*, soient
nommés Directeurs pour conduire la dite confé-
rence.

Ordonné. Que les dites Résolutions et Ordres soient
communiqués par message au Conseil Législatif.

Ordonné. Que M. *Stewart*, de *Bytown*, porte le
dit message au Conseil Législatif.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécu-
tifs de Sa Majesté, a mis devant cette Chambre, par
ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative,
à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son
Excellence de vouloir bien faire mettre devant la
Chambre, " toute la correspondance qui a été échan-
gée entre le prédécesseur de Son Excellence, Lord
Metcalfe, et les Membres de l'Administration Provin-
ciale, d'une part, et *Louis Edouard Pacaud*, écuyer,
Commissaire des Banqueroutes pour le District des
Trois-Rivières, de l'autre, relativement à la récla-
mation de M. *Pacaud*, pour une rémunération et un
salaire pour les services qu'il a rendus, et les devoirs
qu'il a remplis, en vertu de l'Acte 7 *Victoria*, chapitres
16 et 18."

(Pour la dite Réponse, voir Appendice A. A. A.)
Et aussi,
Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative,
à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le
29 du mois dernier, priant son Excellence de vouloir

Réponses à des
adresses.

L. E. Pacaud
Ecuyer.

G. R. Burke,
écuyer.

bien faire mettre devant Elle, copie de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement Provincial, le Département des Terres de la Couronne, et *G. R. Burke*, écuyer, de *Bytown*, au sujet de la nomination de ce monsieur, ou de son refus d'accepter la charge d'agent pour la vente des Réserves du clergé.

(Pour la dite Réponse, voir Appendice B. B. B.)

Bill des Cours de District.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte intitulé : " Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte les diverses lois maintenant en vigueur, qui établissent des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*," étant lu ;

M. Duggan a proposé, secondé par *M. Seymour*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

La question, ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Chabot*, *Daly*, *DeWitt*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Guillet*, *LaFontaine*, *Latterrière*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Méthot*, *Moffatt*, *Morin*, *Rousseau*, *Seymour*, le Procureur-Général *Smith*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Williams*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Dickson*, *Gowan*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *McConnell*, *Petrie*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Stewart*, de *PRESCOTT*.—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Le dit Bill a été lu en conséquence.

M. Duggan a proposé, secondé par *M. Ermatinger*, Que le dit Bill soit grossoyé.

M. Macdonald, de *Cornwall*, a proposé en amendement, secondé par *M. Petrie*, Que tous les mots après " Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : " les mots suivans soient ajoutés à la première clause du Bill, savoir : " pourvu " toujours que les dispositions de cet ordre n'affecteront pas ceux qui occupent maintenant les dites " charges."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boulton*, *Dickson*, *Lantier*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Merritt*, *Petrie*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Stewart*, de *BYTOWN*, et *Stewart*, de *PRESCOTT*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *DeWitt*, *Drummond*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Gowan*, *Guillet*, *Hale*, *LaFontaine*, *Latterrière*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *McConnell*, *Méthot*, *Moffatt*, *Morin*, *Rousseau*, *Seymour*, le Procureur-Général *Smith*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Viger*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

84

La question ayant été alors mise sur la motion principale, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boutillier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *DeWitt*, *Drummond*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Guillet*, *Hale*, *LaFontaine*, *Latterrière*, *Leslie*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *STORMONT*, *Méthot*, *Moffatt*, *Morin*, *Rousseau*, *Seymour*, le Procureur-Général *Smith*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Viger* et *Williams*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boulton*, *Dickson*, *Gowan*, *Lantier*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *McConnell*, *Petrie*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Stewart*, de *BYTOWN*, et *Stewart*, de *PRESCOTT*.—(13.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, Que le Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes ; sur le Rapport du Comité Spécial nommé pour fixer les salaires et allocations des Officiers et Messagers de l'Assemblée Législative ; et sur le cinquième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu ;

Dépenses Contingentes.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Macdonald, de *Dundas*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Macdonald*, de *Dundas*, a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre ; et elles sont comme suit :—

1. Résolu, comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme de vingt-cinq louis soit accordée à *M^{me} Catherine M'Lennan*, veuve de feu *Hugh M'Lennan*, ci-devant Portier de l'Assemblée Législative, pour lui tenir lieu de toutes réclamations quelconques pour les services de feu son époux.
2. Résolu, Qu'une somme de trente-et-un louis, dix chelins, soit accordée à *M^{me} Julia Bell*, veuve de feu *Eneas Bell*, ci-devant principal Messager de la Chambre d'Assemblée, pour lui tenir lieu de toutes réclamations de quelque nature que ce soit, pour ses services passés, ou ceux de feu son époux.
3. Résolu, Qu'une pension de retraite de dix-huit louis par année, soit accordée à *William Dixon*, Messager de cette Chambre ; laquelle pension sera payée à même les Dépenses Contingentes de cette Chambre, à commencer de la fin de la présente Session.
4. Résolu, Qu'une somme de vingt-cinq louis, six chelins et dix deniers, soit payée à *M^{me} Sophia Dalton*, comme étant le montant dû à feu son époux, pour impressions faites pour la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, pour lui tenir lieu de toute réclamation à cet égard.
5. Résolu, Qu'un salaire fixe soit accordé et payé à chaque Officier et Serviteur de cette Chambre, au lieu et place de tous autres émolumens ou rémunération quelconques ; c'est à savoir :—

Dépenses Contingentes.	Officiers et Messagers.	Par année.
		£ s. d.
1	W. B. Lindsay, Greffier, un salaire de £750 par année, pour lui tenir lieu de tous honoraires, allocations et commission, lequel salaire sera continué seulement durant la persistance en office du titulaire actuel, en considération de ses longs et fidèles services, et sera ensuite fixé à £600 par année.	
2	G. B. Faribault, assistant Greffier, un salaire de £550 par année, pour lui tenir lieu de toutes allocations, lequel salaire sera accordé au titulaire actuel seulement, en considération de ses longs et fidèles services durant les Sessions Parlementaires, et du soin qu'il a pris de recueillir des documens historiques pour la Bibliothèque de la Chambre, et d'autres services pendant la Session; et il sera ensuite fixé à £450 par année.	
3	G. W. Wicksteed, Greffier en Loi et Traducteur Anglais	350 0 0
4	W. P. Patrick, premier Greffier des Bureaux	350 0 0
5	W. Ross, premier Greffier des Comités	350 0 0
6	Henri Voyer, Traducteur Français	250 0 0
7	P. E. Gagnon, Greffier des Journaux Français	250 0 0
8	G. M. Muir, Greffier des Journaux Anglais	250 0 0
9	Alfred Patrick, Greffier des Comités	250 0 0
10	Thomas Vaux, deuxième Greffier des Bureaux, et Comptable	250 0 0
11	Alfred Todd, Greffier des Comités	250 0 0
12	W. B. Lindsay, junior, Assistant Greffier en Loi, et Traducteur Anglais	200 0 0
13	G. Lévesque, Assistant Traducteur Français	200 0 0
14	D. P. Mirand do do	200 0 0
15	J. Huston do do	200 0 0
16	William Winder, Bibliothécaire	200 0 0
17	Alphéus Todd, Assistant Bibliothécaire (Lorsque les titulaires actuels cesseront de tenir leurs emplois, il ne sera nommé qu'un seul Bibliothécaire.)	200 0 0
18	Geo. K. Chisholm, Sergent d'Armes	200 0 0
19	J. B. Morand, Greffier secondaire	150 0 0
20	Thaddens Patrick do do	150 0 0
21	Henry Hartney	150 0 0
22	King Barton	150 0 0
23	W. H. Lemoine	150 0 0
24	W. Spink	150 0 0
25	L. Berthelot	125 0 0
26	H. B. Stuart	125 0 0
	<i>Messagers.</i>	
27	A. L. Cardinal, premier Messenger	150 0 0
28	Robert Desreies, Maître de Poste	80 0 0
29	John Cameron, comme assistant du titulaire actuel seulement	75 0 0
30	John O'Connor, Portier	70 0 0

- 6. Résolu, Que tous les salaires ci-dessus devront commencer et avoir effet, à dater du premier jour de janvier, 1846, et seront considérés comme salaires annuels, et non pour la Session.
- 7. Résolu, Que tout officier ou employé de la Chambre, qui ne considérera pas ses services suffisamment rémunérés par le salaire fixé dans la cédule qui précède, ait la permission de se retirer du service; et que le Greffier et le Sergent-d'armes, (avec l'approbation de l'Orateur,) soient autorisés à remplir la vacance.
- 8. Résolu, Que, quant à l'ouvrage qui doit être fait dans les Bureaux de cette Chambre pendant la vacance, soit pour arranger ou copier, et surveiller l'impression des Journaux de la présente Session, et autres ouvrages qui ne sont pas terminés dans les Bureaux, il soit entendu, conformément à la recommandation contenue dans le rapport sur les Bureaux et Départemens de cette Chambre, durant la première Session, (1841) du dernier Parlement, que tous les Officiers de la Chambre (y compris le Greffier et l'Assistant-Greffier) seront tenus d'achever et compléter tout l'ouvrage de l'année; et que le reste de l'ouvrage sera divisé par le Greffier entre les officiers sous ses ordres, de manière que chacun ait sa part, autant que possible, afin que les Journaux et autres Documens imprimés puissent être mis entre les mains des Membres, aussitôt possible après la Session; et, de plus, qu'il ne soit rien alloué pour ouvrage extra pendant la vacance.
- 9. Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer,

Greffier de cette Chambre, pour la somme de dix mille, cent soixante-et-un louis, dix-huit chelins et un denier et demi, courant, pour défrayer les Dépenses Contingentes de cette Chambre, assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Ordonné, Que cinq cents Exemplaires de l'Adresse de cette Chambre à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, du douze de mai dernier, au sujet du changement proposé dans les Lois des Générales, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression ordonnée.

M. *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *LaFontaine*, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres du jour remis.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division:—

Pour.....13
Contre.....11

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *LaFontaine*, secondé par M. *Drummond*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures, A. M.

Sabbati, 6^o die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

UN Bill grossoyé, pour amender un Acte intitulé: Bill des Cours de District.
Acte pour amender, consolider et réunir en un

Bill des Cours de District.

“ seul Acte, les diverses Lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des Cours de Districts, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*,” a été lu pour la troisième fois.

M. *Duggan* a proposé, secondé par M. *Cummings*, Que le titre soit : “ Acte pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé : ‘ Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses Lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*.’ ”

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Chabot*, *Cummings*, *Daly*, le Procureur-Général *Draper*, *Duggan*, *Ermatinger*, *Foster*, *Jobin*, *LaFontaine*, *Leslie*, *Macdonald*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *SROMONT*, *Méthot*, *Scott*, le Solliciteur-Général *Sherwood*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith* et *Williams*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Dickson*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Stewart*, de *BYTOWN*, *Stewart*, de *PRESCOTT*.—(5.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence,

Ordonné, Que l'Honorable M. *Daly* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante a été lue :—

Le Rév., R. Anderson et autres ;

Du Révèreud *Richard Anderson*, et autres, de *Ireland*, *Halifax* et *Inverness*, demandant qu'il soit inséré une Clause dans les Bills des Chemins de fer, pour empêcher la profanation du jour du Dimanche.

Hamnett Pinhey, Ecuyer.

M. *Stewart*, de *Bytown*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *Hamnett Pinhey*, écuyer, Gardien du Conseil Municipal du District de *Dalhousie*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier,

(Pour le dit Rapport, voir Appendice C.C.C.)

Canaux du St.-Laurent.

M. *Merritt*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la réponse à une Adresse, demandant quel montant a été dépensé pour les différentes saignées des Canaux du *St.-Laurent*, et le montant des péages reçus sur ceux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice D.D.D.)

M. Gibson Ecr., et autres ;

M. *Jessup*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de *William Gibson*, écuyer, et autres, Francs-tenanciers du Township d'*Edwardsburgh*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre ; et il est comme suit :—

En obéissance à l'Ordre de renvoi, votre Comité a délibéré sur la Pétition qui a été soumise à son examen ; et il prend la liberté de faire rapport que les allégués des Pétitionnaires méritent l'attention la plus sérieuse de votre Honorable Chambre. Votre Comité recommande, en conséquence, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, priant Son Excellence de vouloir bien nommer deux Commissaires qui devront être des Arpentiers Provinciaux pour faire rapport du meilleur plan à adopter pour extriquer les Pétitionnaires des difficultés qu'offre leur position actuelle.

Sur motion de M. *Jessup*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien nommer deux Commissaires qui devront être Députés Arpentiers Provinciaux, pour s'enquérir et faire rapport d'une prétendue ligne sinuose qui se trouve entre les Townships d'*Edwardsburgh* et *Mitilda*, aux fins de faire rectifier toute erreur qui pourrait se rencontrer dans la dite ligne.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que deux cent cinquante Exemplaires de la partie de la Réponse à une Adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant Copie des Rapports et de la Correspondance d'*E.G. De Rottermund*, Chimiste, ci-devant attaché au Département Géologique Provincial, qui contient le Rapport du dit *E. G. De Rottermund*, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression ordonnée.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Duggan*,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse à l'Honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'Adresse réunie à Sa Majesté, au sujet des Malles expédiées de la *Grande-Bretagne* et de cette Province ; et aussi, demandant la réduction des taux de frais de port, de telle manière que Son Excellence le jugera convenable, afin qu'elle puisse être déposée au pied du Trône ; que le blanc en icelle soit rempli par les mots “ Assemblée Législative,” et que la dite Adresse soit signée par M. l'Orateur, de la part de cette Chambre.

Frais de Poste

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a concouru dans l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet des Malles expédiées de la *Grande-Bretagne* et de cette Province ; et aussi, demandant la réduction des taux des frais de port.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Robinson* porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. *MacDonell*, de *Dundas*, a proposé, secondé par M. *Taché*, Que la Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Pétition du Major *John Richardson*, Surintendant de Police sur le Canal de *Welland*.

Le Major Richardson.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cummings*, *Dickson*, *Laterrière*, *Macdonald*, de *CORNWALL*, *Macdonell*, de *DUNDAS*, *MacDonell*, de *SROMONT*, *Merritt* et *Taché*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Berthelot*, *Boulton*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Colville*, *Daly*, *DeBlouy*, *Desaunier*, *DeWitt*, le Procureur-Général *Draper*, *Guillet*, *Hale*, *Jessup*, *Jobin*, *LaFontaine*, *Lantier*, *Laurin*, *LeMoine*, *Leslie*, *McConnell*, *Méthot*, *Meyers*, *Mossutt*, *Morin*, *Papineau*, *Robinson*, *Rousseau*, *Smith*, de *FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stewart*, de *BYTOWN*, *Stewart*, de *PRESCOTT*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Williams*.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill d'incorporation de Bytown.

M. *Stewart*, de *Bytown*, a fait rapport que les Directeurs de la part de cette Chambre au sujet de la nouvelle conférence consentie avec le Conseil Législatif, au sujet des amendemens faits par leurs Honneurs au Bill grossoyé, intitulé : " Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un Conseil-de-ville en icelui," et auxquels cette Chambre n'a pas concouru, s'étaient trouvés aux teins et lieu fixés pour tenir la dite nouvelle conférence et y avaient rencontré les Directeurs de la part du Conseil Législatif, qui leur ont remis leurs Raisons pour lesquelles il persiste dans les dits amendemens ; et le dit M. *Stewart* a remis les dites Raisons à la table du Greffier, où elles ont été lues, comme suit :—

1^o. Parceque, le troisième Lundi se trouvant être le quinze du présent mois de juin, serait une époque trop approchée pour la première election des Membres du Conseil-de-ville de *Bytown*, d'autant plus que le Bill prescrit qu'il sera donné avis public du lieu de l'élection, au moins six jours avant l'élection ; et parceque, si la dite election n'a pas lieu le jour fixé par le Bill, elle ne pourra avoir lieu aucun autre jour, car la trente-sixième section du Bill paraît, par le sens de la clause, n'avoir rapport qu'aux élections subséquentes, quoique cela ne soit pas exprimé.

2^o. Parceque, l'on ne peut présumer que le Gouvernement de Sa Majesté possède des propriétés dans des vues de spéculation ; qu'au contraire, l'on doit présumer que la Couronne ne possède des propriétés que dans l'intérêt de la société en général, et qu'elles doivent, par conséquent, être exemptes de toutes taxes.

3^o. Parceque, le Conseil Législatif croit que ce n'est qu'un acte de justice rendre à la mémoire d'un officier plein de bravoure et de mérite, au zèle, à l'énergie et aux talens duquel la Province doit en grande partie, l'heureux achèvement du Canal de *Rideau*, que le nom de la ville de *Bytown* ne soit pas changé ; et parceque l'Assemblée Législative n'a donné aucune raison pour refuser son concours à l'amendement qui a été dicté par ce motif.

4^o. Parceque, les rues en question ayant été tracées sur un terrain que le Gouvernement de Sa Majesté a affecté pour cet objet, il ne convient pas que ce terrain soit grevé sans le consentement du Gouvernement de Sa Majesté, qui est, en conséquence, autorisé à donner ou à refuser son consentement, et le Conseil Législatif est persuadé qu'il n'abusera pas de ce pouvoir.

5^o. Parceque, le Conseil Législatif considère que les termes dans lesquels la dernière clause du Bill est conçue, offre des difficultés sous plusieurs rapports.

6^o. Parceque, la clause que le Conseil Législatif se proposait d'ajouter à la fin du Bill, est rigoureusement conforme à un article des Instructions Royales données aux Gouverneurs de cette Province, relativement aux lois qui doivent être passées par le Parlement de cette Province.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par M. *Hull*.

Ordonné, Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Cité de *Toronto*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 13.—Après " par année" retranchez depuis " à" jusqu'à " ci-té" dans la 14^{me} ligne, ces deux mots inclus.

" 7 " 30.—Retranchez " agissant" et insérez " réglant."

" 12 " 5.—Après " et" là où ce mot se rencontre pour la première fois, insérez " dans."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Boulton* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*,

Ordonné, Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : " Acte pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 8, ligne 9.—Retranchez " juin" et insérez " juillet."

" " 22.—Retranchez " juin" et insérez " juillet."

" 13 " 19.—Après " pour" insérez " aucun des."

" " 35.—Après " cotisé" insérez " sera et."

" 14 " 14.—Retranchez " juillet" et insérez " août."

" 15 " 23.—Après " ville" insérez " dans."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Boulton* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Méthot*,

Ordonné, Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : " Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire, dans le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 2, ligne 1.—Après " Secrétaire," insérez " Trésorier."

" " 6.—Retranchez " troisième : un " trésorier qui."

" " 10.—Retranchez " quatrième" et insérez " troisième."

" 3 " 33.—Après " Secrétaire" insérez " Trésorier."

" 4 " 2.—Retranchez " ou Avocat."

" " 5.—Après " Secrétaire" insérez " Trésorier."

" 6 " 13.—Retranchez " Secrétaire, Syndic, ou Trésorier," et insérez " Secrétaire-Trésorier, ou Syndic."

" 6 " 33.—Retranchez " Trésorier," et insérez " Secrétaire-Trésorier."

" 7 " 34.—Après " Secrétaire" insérez " Trésorier."

" " 35.—Après " Secrétaire" insérez " Trésorier."

" " 41.—Après " Secrétaire" insérez " Trésorier."

" " 47.—Après " Secrétaire" insérez " Trésorier."

" 8 " 44.—Après " habileté" insérez :

" et aura fait preuve d'avoir suivi, pendant cinq années, un cours régulier d'étude, dans un ou plusieurs séminaires ou collèges désignés dans la quatorzième clause de cet Acte, ou d'avoir reçu de toute autre manière une

Bill d'incorporation de Toronto.

Bill d'incorporation de Cobourg.

Bill du Notaire (B.-C.)

Bill du Notariat (B.-C.)

Bill du Notariat (B.-C.)

“ éducation classique, comprenant, au moins, une connaissance suffisante de la langue latine.”

45.—Après “ brevet ” insérez “ et une expédition authentique du dit brevet, aussi bien que de chaque transport d'icelui, sera déposée dans le bureau du Secrétaire-Trésorier de la dite Chambre, dans les huit jours de la date du dit brevet, à peine de nullité : pourvu toujours, que rien de contenu dans le présent Acte ne s'appliquera, ni ne sera entendu s'appliquer à un étudiant dont le brevet aura été exécuté avant la passation du présent Acte, ni affecter le droit d'un tel étudiant d'être reçu Notaire à l'expiration de son brevet, sujet aux réquisitions des lois en force au tems de la passation du dit brevet, sauf et excepté que chaque étudiant sera tenu de déposer une expédition de son brevet dans le bureau du Secrétaire-Trésorier de la dite Chambre des Notaires, dans les limites de laquelle son patron résidera, dans les trente jours après l'établissement de la dite Chambre.”

9 “ 17.—Après “ courant ” insérez la clause A.

CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué, que, depuis et après le premier jour de janvier prochain, il sera du devoir de chaque Notaire dans le *Bas-Canada*, de numéroter, selon leur ordre, tous les Actes, Contrats, ou Instrumens qui seront passés pardevant lui, et dont il gardera minute dans son étude, et de marquer le numéro de chaque Acte, Contrat, ou Instrument sur la marge de son répertoire, vis-à-vis l'entrée du dit Acte, Contrat, ou Instrument, aussi bien que de toute expédition d'icelui.”

9 “ 19.—Après “ en icieux ” insérez “ le nombre d'icieux et.”

11 “ 13.—Après “ Secrétaire ” insérez “ Trésorier.”

“ “ 17.—Après “ Secrétaire ” insérez “ Trésorier.”

“ “ 30.—Après “ Secrétaire ” insérez “ Trésorier.”

12 “ 1.—Après “ *Canada* ” insérez “ et qu'en outre la profession de Notaire sera incompatible avec la charge de Régistrateur d'aucun bureau d'Enregistrement, ou l'exercice d'aucun autre emploi ou profession.”

3.—Après “ Banc ” insérez “ ou celle de Régistrateur.”

9.—Après “ Banc,” insérez “ ou celle de Régistrateur.”

13.—Après “ Banc ” insérez “ ou celle de Régistrateur.”

18.—Après “ Banc,” insérez “ ou celle de Régistrateur.”

21.—Après “ offense ” insérez “ et il sera loisible à aucune des dites Chambres de Notaires de suspendre temporairement, ou de démettre de sa charge, tout Notaire dans les limites de sa juridiction, qui sera légitimement convaincu d'avoir exercé en même tems la profession de Notaire et tout autre emploi ou profession, pourvu toujours, que les dispositions de cet Acte n'affecteront aucun Régistrateur, actuellement en office.”

27.—Après “ en conséquence ” insérez la clause suivante B.

CLAUSE B.

“ Et qu'il soit statué, que toute personne qui assaillira ou molestera en aucune manière, un Notaire dans l'exécution de ses devoirs en cette qualité, sera compable d'un délit, et, sur conviction, condamné à la même peine que si elle eût été convaincue d'un assaut sur un officier de paix ou de douane dans l'exécution de ses devoirs.”

35.—Retranchez “ ou moins.”

44.—Retranchez “ Trésorier ” et insérez “ Secrétaire-Trésorier.”

13 “ 33.—Dans la cédule, après “ Secrétaire ” insérez “ Trésorier.”

Résolu, Que cette Chambre ne concourt pas avec le Conseil Législatif dans les dits amendemens.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de trois Membres, composé de M. *Laurin*, l'Honorable M. *Morin*, et l'Honorable M. *LaFontaine*, pour préparer et rédiger des raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre ne concourt pas aux amendemens faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé : “ Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire dans le *Bas-Canada*.”

L'Honorable M. *Aylwin* a proposé, secondé par M. *Chabot*, Que le Greffier de cette Chambre soit chargé de se procurer d'*Alfred Hawkins*, écuyer, vingt-cinq exemplaires de son plan des opérations militaires et navales devant *Québec*, en 1759, qui tend à illustrer cette partie intéressante de notre histoire, si glorieuse pour les armes Britanniques, et mémorable par la mort de l'illustre *Wolfe*, dans les bras de la victoire. La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division : et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, en conséquence.

M. *Christie*, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération les Subsides accordés à Sa Majesté, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des

Plan d'opérations Militaires par Hawkins.

Subsides.

Subsides.

Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

- 1^o. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cent louis, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de la Faculté de Médecine du Collège *McGill*.
- 2^o. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas treize mille, cent dix louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux sur la Rivière des *Ontariens* et les chemins qui en dépendent, tels qu'indiqués dans les divers Rapports du Bureau des Travaux Publics; laquelle dite somme sera prélevée à l'aide d'une émission de Débentures sur le crédit du fonds consolidé des revenus de cette Province.
- 3^o. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas neuf mille, cinq cent louis, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer la navigation du Lac *St.-Pierre*.
- 4^o. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, qu'il convient de pourvoir au paiement de la somme de neuf mille, neuf cent quatrevingt-six louis, sept chelins et deux deniers, montant qui paraît être dû, d'après les quatrième et cinquième rapports des Commissaires chargés de s'enquérir des pertes occasionnées par la Rébellion dans le *Bas-Canada*; et qu'à cette fin, il soit fait une émission de Débentures jusqu'à concurrence de la dite somme, portant intérêt aux taux de six pour cent par année, et rachetables par la Province d'ici à vingt ans; et que, pour sûreté des intérêts sur icelles, le fonds des honoraires pour licences de mariage, prélevé et perçu dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, soit affecté et mis à part pour cet objet.
- 5^o. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, que cette partie du fonds des honoraires pour licences de mariage, prélevé et perçu dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, soit affectée et mise à part pour le soutien des institutions de charité dans le *Haut-Canada*; dépenses qui étaient ci-devant portées en partie au compte du Revenu Consolidé, savoir :—

L'Hôpital-Général de *Toronto*,
La Maison d'Industrie de *Toronto*,
Les malades et indigens de *Kingston*,
L'Asile des Lunatiques du *Haut-Canada*;

Laquelle dite somme sera employée en la manière, et comme il plaira au Gouverneur-Général en Conseil l'ordonner.

Ordonné, Que la question de concours soit séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première, la seconde et troisième des dites Résolutions ayant été lues de nouveau, et la quatrième ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La quatrième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cayley, Colvile, Daly, DeWitt, Ermatinger, Hale, Jessup, Macdonell, de DEXONS, McConnell, Moffatt, Monro, Papiwan, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Smith, de WYRWORTH, Stewart, de BYROWS*, et le Solliciteur-Général *Taschereau*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boulton, Boutilier, Chabot, Desautier, Drummond, Guillet, Jobin, LaFontaine, Laterrière, Leslie, MacDonell, de STONMONT, Nelson, Rousseau et Taché*.—(16.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La cinquième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cayley, Colvile, Daly, Ermatinger, Hale, Jessup, Macdonell, de DEXONS, McConnell, Moffatt, Monro, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC*, le Procureur-Général *Smith, Smith, de WYRWORTH, Stewart, de BYROWS*, et le Solliciteur-Général *Taschereau*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Boutilier, Chabot, Desautier, Drummond, Guillet, Jobin, LaFontaine, Laterrière, Leslie, MacDonell, de STONMONT, Nelson, Rousseau et Taché*.—(16.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au paiement de certaines pertes provenant de la Rébellion dans le *Bas-Canada*, et pour approprier le produit du fonds des Licences de Mariages.

Bill des pertes provenant de la Rébellion.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

L'Honorable Procureur-Général *Smith* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Cayley*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la Règle de cette Chambre, dans ce cas, soit mise de côté, par rapport au présent Bill.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour approprier les sommes y mentionnées pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1846, et certaines autres dépenses auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

Bill des Subsidies.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la Règle de cette Chambre, dans ce cas, soit mise de côté, par rapport au présent Bill.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la réalisation du reste de l'Emprunt garanti par le Parlement Impérial.

Bill d'emprunt.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la Règle de cette Chambre, dans ce cas, soit mise de côté, par rapport au présent Bill.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour emprunter sur le crédit du fonds consolidé du revenu une somme d'argent requise pour certains travaux publics.

Bill des Travaux publics.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la Règle de cette Chambre, dans ce cas, soit mise de côté, par rapport au présent Bill.

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

L'Honorable M. *Laterrière* a proposé, secondé par M. *Chabot*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la Loi relative au mode de disposer des Terres Publiques, soit maintenant lu.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Rousseau, Smith, de Westworth, et Taché.*—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cayley, Daly, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Gowen, Hale, Jessup, Macdonell, de Dundas, McConnell, Meyers, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith, et le Solliciteur-Général Taschereau.*—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable *Cayley* a proposé, secondé par M. *Smith*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, sur le Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un Droit sur les personnes qui vendent des liqueurs spiritueuses ou fermentées, ou tiennent des maisons ou lieu d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit droit, et au règlement des dites personnes, soit maintenant lu.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cayley, Daly, le Procureur-Général Draper, Duggan, Ermatinger, Gowen, Hale, Jessup, Macdonell, de Dundas, McConnell, Merritt, Meyers, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, le Procureur-Général Smith et le Solliciteur-Général Taschereau.*—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desautier, DeWitt, Drummond, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Méthot, Morin, Nelson, Rousseau, Smith, de Westworth, et Taché.*—(21.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et imposer un Droit sur les personnes qui vendent des liqueurs spiritueuses ou fermentées, ou tiennent des maisons d'entretien public, et pour pourvoir à la perception du dit droit, et au règlement des dites personnes, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du Comité: et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil:

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau. Lundi prochain.

M. *Laurin*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rédiger des Raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre n'a pas concouru aux amendemens faits, par leurs Honneurs, au Bill intitulé: "Acte pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le *Bas-Canada*," a fait rapport que le Comité avait préparé les dites Raisons, lesquelles dites Raisons ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:—

1^o. Parceque la charge de Régistrateur n'est nullement incompatible avec la profession de Notaire: que cette charge est souvent si mal rétribuée, qu'on ne pourrait trouver une personne capable pour la remplir; et qu'en général, les Notaires sont les personnes les mieux qualifiées pour remplir la charge de Régistrateur.

2^o. Parcequ'en faisant peser la disqualification sur toutes les professions ou états en général, il peut survenir des cas imprévus qui nuiraient d'une manière grave à l'intérêt public, et que cela entraînerait des doutes et de l'incertitude à l'égard de ceux que la loi avait réellement en vue.

3^o. Parcequ'on atteindra le but, qui est de rendre la profession de Notaire respectable et indépendante, en disqualifiant les Marchands, Commerçans et Manufacturiers seulement.

4^o. Parcequ'il convient d'accorder six mois, à ces derniers pour élire leurs affaires.

Résolu. Qu'il soit demandé une conférence avec l'Honorable Conseil Législatif, à l'effet de lui communiquer les Raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir aux amendemens, faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé: "Acte pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le *Bas-Canada*."

Ordonné. Que M. *Laurin* se rende au Conseil Législatif et demande la dite conférence.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions de la 13^{me} Section d'un Acte de la Province du *Canada*, intitulé: "Acte pour disposer des Terres Publiques," et pour amender le dit Acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclamations concernant les terres, étant lu;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Macdonell, de Dundas*, a pris le fauteuil du Comité: et, après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Macdonell, de Dundas*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé, pour autoriser la réalisation du reste de l'emprunt garanti par le Parlement Impérial, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé, pour pourvoir au paiement de certaines pertes provenant de la Rébellion dans le *Bas-Canada*, et pour approprier le produit du fonds des Licences de Mariages, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill des terres publiques.

Bill concernant les personnes qui vendent des liqueurs spiritueuses.

Bill du Notaire (B.C.)

Bill des Terres Publiques.

Bill d'emprunt

Bill des pertes provenant de Rébellion.

Bill des salu-
des.

Un Bill grossoyé, pour approprier les sommes y mentionnées, pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1846, et certaines autres dépenses auxquelles il n'est pas autrement pourvu, a été lu pour la troisième fois.

Resolu. Que le Bill passe, et que le titre soit :
" Acte pour approprier les sommes y mentionnées, pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent quarante-six, et certaines autres dépenses auxquelles il n'est pas autrement pourvu."

Ordonné. Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill des Tra-
vau publics.

Un Bill grossoyé, pour emprunter sur le crédit du fonds consolidé du revenu, une somme d'argent requise pour certains travaux publics, a été lu pour la troisième fois.

Ordonné. Que l'Honorable M. *Cayley* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill des Muni-
cipalités
(B. C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'autorités Locales ou Municipales dans le *Bas-Canada*, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Stewart*, de *Bytown*, a pris le fauteuil du Comité ; et, après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stewart*, de *Bytown*, a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Messages du
Gouverneur-
général

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

CATHCART.

Le Gouverneur-Général informe l'Assemblée Législative, qu'en conformité de l'Adresse du 5 du présent, il émanera ses warrans pour la somme de neuf mille, deux cent trente-sept louis, trois chelins, courant, en faveur de l'Honorable Orateur.—et pour la somme de dix mille, cent soixante-et-un louis, dix-huit chelins et un denier et demi, courant, en faveur de *W. B. Lindsay*, écuyer, afin de défrayer les Dépenses Contingentes de la présente Session.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

6 juin, 1846.

Message du
Conseil Légis-
latif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des Maitres en Chancellerie :—
M. l'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendemens :—

Bill des Muni-
cipalités, H.-C.

" Acte pour amender les lois relatives aux Conseils de District dans le *Haut-Canada*."

Bill pour venir
en aide à la
Cité de Qué-
bec.

" Acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de Débentures pour un montant limité, et pour venir au secours de la Cité de *Québec*."

Bill d'enre-
gistrement, (Dor-
chester.)

" Acte pour établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du Comté de *Dorchester*."

Bill de l'Asile
des Lunati-
ques, (Toron-
to)

" Acte pour autoriser l'émission de Débentures aux fins de construire un Asile des Lunatiques à *Toronto*."

" Acte pour amender l'acte du *Bas-Canada*, y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes de la religion juive."

Bill concernant
les Juifs.

Et aussi.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie d'*Etobicoke* et *Monk's Sixth Line Road*," avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Bill du Che-
min d'*Etobi-
coke*.

Et ensuite il s'est retiré.

Autre message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des Maitres en Chancellerie :—

Message du
Conseil Légis-
latif

M. l'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender la loi qui établit le Bureau des Travaux Publics," avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Bureau des
Travaux Pu-
blics.

Et aussi.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Samedi, 6 juin, 1846.

Ordonné. Que l'un des Maitres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée au sujet des amendemens faits par cette Chambre, au Bill intitulé : " Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire dans le *Bas-Canada*," et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables Messieurs *Bruneau* et *Walker*, qui rencontreront le nombre de Directeurs de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage Parlementaire, Lundi prochain, à 4 heures, P. M., dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Bill du Nota-
riat.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Duggan*,

Ordonné. Que l'amendement, fait par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : " Acte pour incorporer, certaines personnes sous le nom de " Compagnie d'*Etobicoke* et *Monk's Sixth Line Road*," soit maintenant pris en considération.

Bill du Che-
min d'*Etobi-
coke*.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu, comme suit :—

Feuille 7, ligne 28.—Retranchez depuis " et " jusqu'à " péage " dans la ligne 32, ces deux mots inclus.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné. Que M. *Duggan* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'Honorable Procureur-Général, secondé par l'Honorable M. *Cayley*,

Ordonné. Que l'amendement, fait par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : " Acte pour amender la loi qui établit le Bureau des Travaux Publics," soit maintenant pris en considération.

Bill du Bureau
des Travaux
Publics.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu, comme suit :—

Dans la Cédule B. 5.—Après les mots " tous les Membres du Clergé seront exemptés," dans la colonne intitulée : " Conditions générales de paiement " dans

la dite Cédule, insérez toutes personnes allant ou revenant du service divin, ainsi que leurs chevaux et voitures seront exemptées."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Moffatt, secondé par l'Honorable M. Robinson,

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier de cette Chambre de transmettre au Bureau de Commerce de Montréal un exemplaire complet des Journaux et Appendices de cette Chambre depuis l'Union.

Sur motion de l'Honorable M. LaFontaine, secondé par M. Leslie,

Ordonné, Que les Honorables Juges des Cours du Banc de la Reine en cette Province, soient à l'avenir pourvus d'un Exemplaire des Journaux et Appendices de cette Chambre.

Un Bill grossoyé, pour étendre les dispositions de la treizième Section d'un Acte de la Province du Canada, intitulé : " Acte pour disposer des Terres Publiques," et pour amender le dit Acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclamations concernant les Terres," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour étendre les dispositions de la troisième Session d'un Acte de la Province du Canada, intitulé : " Acte pour disposer des Terres Publiques," et pour amender le dit Acte sous d'autres rapports, et établir de nouvelles dispositions pour régler les réclamations concernant les dites Terres."

Ordonné, Que M. MacDonell, de Stormont, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. LaFontaine, secondé par M. Armstrong, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain à onze heures. A. M.

Lunæ, 8° die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846

Onze heures, A. M.

SUR motion de M. Laurin, secondé par M. Méthot,

Résolu, Qu'il soit nommé quatre Directeurs pour rencontrer les Directeurs nommés par l'Honorable Conseil Législatif, au tems et lieu fixés pour tenir la conférence demandée sur les amendemens faits par leurs Honneurs au Bill intitulé : " Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire dans le Bas-Canada."

Ordonné, Que M. Laurin, l'Honorable M. LaFontaine, l'Honorable M. Morin et M. Méthot soient nommés Directeurs pour conduire la dite conférence.

M. Jessup, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Hiram Adams et Abel S. Pope, du Township d'Edwardsburgh, dans le District de Johnstown, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier et adopté par la Chambre; et il est comme suit :—

Après mûre délibération sur la Pétition qui a été soumise à son examen, votre Comité prend la liberté de faire rapport que les réclamations des Pétitionnaires (MM. Adams et Pope) lui paraissent bien fondées; en conséquence, il recommande à votre Honorable Chambre de présenter une Adresse à Son Excellence, priant l'Exécutif de vouloir bien prendre les dites réclamations en sa considération, et leur accorder une indemnité raisonnable, suivant les circonstances.

M. Chabot, du Comité Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition de Dame Eleanor Teed, de la Cité de Québec, veuve de feu John Teed, et la Pétition d'Adolphus Jacques, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a consulté les Pétitions que votre Honorable Chambre a soumise à ses délibérations, exposant comme suit, savoir :—celle d'Eleanor Teed,—Que feu son époux a été arrêté le 11 novembre, 1837, et emprisonné dans la Prison de Québec;—qu'il s'adressa, par le ministère d'un Avocat, aux Juges de la Cour du Banc de la Reine, pour obtenir un Writ d'Habeas Corpus, lequel a été émané en sa faveur,—que dans l'interalle, le dit John Teed a été enlevé illégalement hors la garde des Autorités Civiles et confiné par les Autorités Militaires dans la Citadelle de la Cité de Québec, afin de le priver de son recours en vertu du dit Writ d'Habeas Corpus;—que le dit John Teed a ensuite été transporté dans la Prison Commune, où il a été détenu jusqu'au 12 avril, époque où il recouvra sa liberté;—qu'après sa libération, on conseilla au dit John Teed d'instituer, et qu'il institua en effet des procédures en loi pour obtenir justice contre les personnes qui avaient aidé à le soustraire à la garde des Autorités Civiles, et à l'emprisonner dans la Citadelle, mais qu'il discontinua toutes ces procédures en conséquence du Bill d'indemnité passé par le Gouverneur et le Conseil Spécial, qui le condamnait à payer triples dépens aux Défendeurs;—que la santé du dit John Teed a été affectée d'une manière grave par suite de ce long emprisonnement injuste et vexatoire, et de son extrême sollicitude pour sa famille qu'il a été privé de voir pendant une grande partie de son emprisonnement; et que sa santé a toujours continué à s'affaiblir jusqu'au jour de son décès qui a eu lieu le 8 février dernier. Que la Requête croit fermement que son emprisonnement, l'anxiété dans laquelle il a été plongé, et les injustices qu'il a éprouvées pendant et après son emprisonnement, ont été la cause de sa maladie et de sa mort.

Et celle d'Adolphus Jacques,—Que le deux janvier, mil huit cent trente-huit, il a été arrêté par ordre du Gouverneur-en-chef, Sir J. Colborne, sous la prévention du crime de haute-trahison, et arraché avec violence à sa famille, son domicile et ses occupations; qu'il a été incarcéré dans la Prison de la Cité de Québec, où il a été détenu pendant plus de deux mois, et que ce n'est que sur les représentations de plusieurs Médecins qu'il a ensuite été admis à caution; qu'il a offert pendant son emprisonnement de se transporter à Montréal à ses propres frais, pour subir son procès devant une Cour Martiale; qu'il a été obligé de renouveler son cautionnement pendant deux Termes Criminels de suite, et que l'Officier de la Couronne lui déclara alors qu'il n'y avait aucune accusation contre lui; qu'après un laps de plusieurs mois, on lui rendit sa presse et les caractères de son imprimerie, qui

Adams et A. S. Pope.

Rapport.

Eleanor Teed, et A. Jacques.

Rapport.

Journaux de la Chambre.

Bill des terres Publiques.

Bill du Notaire.

avaient été saisis et déposés dans les voutes du Palais de Justice lors de son arrestation, mais qu'il en manquait une partie, et qu'une autre était détruite; qu'en vertu du Bill d'indemnité passé par le Conseil Spécial, votre Pétitionnaire a été privé de tout recours pour obtenir justice; que son emprisonnement a été la cause de sa ruine et de la perte de sa santé; que, depuis cette époque jusqu'à ce jour, il a été perclus de ses membres, et qu'il est hors d'état de pourvoir à la subsistance d'une famille de dix enfans: qu'à l'heure qu'il est, il ignore encore de quel crime il était coupable, mais il pense que sa ruine a été consommée afin de supprimer la publication du "Fantasque" et d'un pamphlet relatif à la suspension des Honorables Juges MM. *Pauet* et *Bedard*.

D'après le témoignage de M. le Juge *Bedard*, et sa connaissance personnelle, votre Comité est convaincu que les allégués des Pétitionnaires sont vrais.

Comme il n'est pas en son pouvoir de faire plus, votre Comité ne peut qu'exprimer l'opinion que *John Teed* et *Adolphus Jacques* ont été traités injustement, et que le Gouvernement devrait réparer les injustices qui ont été faites à l'époux de la Requérante, et à *Adolphus Jacques*, l'autre Pétitionnaire.

M. *Drummond*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition d'*Alicis Laframboise*, écuyer, et autres, de la Cité de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice E.E.E.)

Réponse à une Adresse.

L'Honorable Procureur-Général *Smith* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Droits de Havre à Toronto.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du vingt-neuvième jour d'avril dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant elle "un Etat des sommes perçues comme Droits de Havre, au Port de *Toronto*, pour l'année 1845:—et aussi, un Etat détaillé indiquant la balance (si aucune il y a) qui reste due au Gouvernement sur les sommes avancées en vertu de certains Actes du Parlement du *Haut-Canada*, pour construire et réparer le quai de la Reine à l'entrée du dit Havre.

(Pour la dite Réponse, voir Appendice F.F.F.)

Bill des Municipalités, (D.-C.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer certaines dispositions et mentionnées, et pour amender la Loi pour l'établissement d'Authorities Locales ou Municipales dans le *Bas-Canada*, étant lu:

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hale* a pris le fauteuil du Comité; et, après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Hale* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'ORATEUR.

Bill de la Liste Civile.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté," sans amendement.

Aussi,

Bill de l'Administration de

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender la Loi relative à l'Administration de

"la Justice dans le *Bas-Canada*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée. (B.-S.)

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF.

Lundi, 8 juin, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé ce jour, à trois heures, P. M. pour recevoir les Adresses des deux Chambres au sujet des Mallettes expédiées de la *Grande-Bretagne* et de cette Province; et aussi demandant la réduction des frais de port, et qu'en conséquence de l'état avancé de la Session, le Conseil Législatif a ordonné que les Membres du Conseil Exécutif seuls se rendent auprès de Son Excellence, au tems ci-dessus, de la part de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général de la part de cette Chambre, ce jour, à trois heures, P. M., avec l'Adresse des deux Chambres, au sujet des Mallettes expédiées de la *Grande-Bretagne* et de cette Province; et aussi, demandant la réduction des frais de port.

Autre Message du Conseil Législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

CONSEIL LÉGISLATIF.

Lundi, 8 juin, 1846.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, pour demander une nouvelle conférence avec cette Chambre au sujet des amendemens faits par cette Chambre, au Bill intitulé: "Acte pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le *Bas-Canada*," auxquels l'Assemblée n'a pas concouru, et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables Messieurs *Bruneau* et *Walker*, qui rencontreront le nombre des Directeurs, de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, présentement, dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur que cette Chambre enverra une réponse par message.

Sur motion de M. *Laurin*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Résolu, Que cette Chambre consent à la nouvelle conférence demandée par l'Honorable Conseil Législatif au sujet des amendemens, faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé: "Acte pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que les mêmes Membres qui ont tenu la première conférence soient les Directeurs à cette conférence.

Résolu, Que la dite Résolution et le dit Ordre soient communiqués au Conseil Législatif par Message.

Ordonné, Que M. *Laurin* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Administra-
tion de la Jus-
tice, B.-C.

L'Honorable Procureur-Général *Smith* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Viger*. Que les amendemens, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé : "Acte pour amender la Loi relative à l'Administration de la Justice dans le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cayley, Christie, Desautier, Drummond, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Leslie, McConnell, Merritt, Méthot, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Robinson*, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de *Byrows, Stewart*, de *Prescott, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Williams*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Berthelot, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, Jobin, LaFontaine, LeMoine, Morin, Nelson* et *Rousseau*.—(12.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

La Chambre a alors procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

Feuille 1^{re} ligne 12.—Retranchez depuis "ainsi" jusqu'à "seizième" ces deux mots inclus, et insérez "dix-huitième."

" " " 16.—Retranchez depuis "comme" jusqu'à "lieues" dans la 29^{me} ligne, ces deux mots inclus, et insérez "et la partie de la dixième Section d'un autre Acte passé dans la dite septième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : "Acte pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada*," et de toute autre Loi ou Acte en force dans le *Bas-Canada*, enjoignant que tout Writ ou Mandat émanant d'une des Cours de Justice de Sa Majesté dans la dite Section de la Province soit dans les langues anglaise ou française, est par le présent abrogé; et dorénavant tout Writ ou Mandat émanant d'aucune des dites Cours pourra être dans la langue anglaise ou dans la langue française indistinctement, nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire."

Feuille 1^{re}, ligne 32.—Après "Acte" insérez "cité en second lieu."

" 2, " 24.—Retranchez "dernier" et insérez "second."

" 3, " 16.—Après "jour" insérez la Clause A.

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué, que la partie de la dix-neuvième Section de l'Acte cité en second lieu, enjoignant au

Administra-
tion de la Jus-
tice, B.-C.

Juge qui préside à la Cour du Banc de la Reine pour le District des *Trois-Rivières*, de tenir un Terme Inférieur de la dite Cour, depuis le premier jusqu'au septième jour du mois de juin, soit et elle est par le présent abrogée; et qu'au lieu du dit Terme, le Juge Président comme susdit tiendra un Terme Inférieur de la dite Cour depuis le quinze jusqu'au vingt-et-unième jour de mai de chaque année," ces deux mots inclus.

" " " 18.—Retranchez depuis "passé" jusqu'à inclusivement" dans la 25^{me} ligne, ces deux mots inclus, et insérez "cité en premier lieu, qui ordonne qu'il soit tenu un Terme de la Cour d'Appel depuis le premier jusqu'au dixième jour de juillet de chaque année, est par le présent abrogé; et qu'au lieu du dit Terme, il se tiendra un Terme de la dite Cour depuis le premier jusqu'au dixième jour de juin de chaque année, ces deux mots inclus."

" 4, " 8.—Après "plus" insérez "des Juges de Circuit pour aucun des Districts de *Québec* ou de *Montréal*, ou autre."

" " " 12.—Après "Acte" insérez "cité en second lieu."

" " " 36.—Après "avant" insérez "et demeurera en force jusqu'au premier jour d'août de l'année de notre seigneur mil huit cent quarante-sept, et depuis lors jusqu'à la Session suivante du Parlement et pas plus longtems."

Dans le Préambule.

Ligne 2.—Retranchez "Acte" et insérez "Actes."

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant mise sur les dits amendemens.

Et le premier des dits amendemens ayant été lu de nouveau, et la question ayant été mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

Le second des dits amendemens ayant été lu de nouveau, et la question ayant été mise sur icelui, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Cauchon, Cayley, Christie, Desautier, Drummond, Ermatinger, Foster, Gowan, LeMoine, Leslie, McConnell, Merritt, Méthot, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Scott, Seymour*, le Procureur-Général *Smith, Stewart*, de *Byrows, Stewart*, de *Prescott, Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau, Viger* et *Webster*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Berthelot, Boutillier, Chabot, Chauveau, DeWitt, Jobin, LaFontaine, MacDonell*, de *Stromont, Morin, Nelson* et *Rousseau*.—(12.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Le reste des dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la question ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que l'Honorable Procureur-Général *Smith* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Bill pour faciliter le partage des terres. (B.C.)

L'Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par M. *Foster*. Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter le partage des Terres, Ténemens et Héritages, en certains cas, dans le *Bas-Canada*," soit maintenant lu.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

Bill relatif au Département de l'Ordonnance.

M. *Stewart*, de *Bytown*, a proposé, secondé par M. *Monro*. Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer une certaine disposition de l'Acte concernant le Département de l'Ordonnance, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi de mettre la dite disposition à effet, soit maintenant lu :

La question ayant été alors mise sur la motion principale, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Daly*, *DeWitt*, *Drummond*, *Ermatinger*, *Gowan*, *Jobin*, *Laurin*, *LeMoine*, *Macdonell*, de *Cornwall*, *McConnell*, *Méthot*, *Monro*, *Petrie*, *Robinson*, *Seymour*, le Procureur-Général *Smith*, *Stewart*, de *Bytown*, *Stewart*, de *Persecorr*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau* et *Williams*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Chabot*, *Desautier*, *Foster*, *LaFontaine*, *Laterrière*, *Leslie*, *MacDonell*, de *Strommont*, *Merritt*, *Moffatt*, *Morin*, *Nelson*, *Papineau*, *Rousseau*, *Scott* et *Viger*.—(18.)
Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer une certaine disposition de l'Acte concernant le Département de l'Ordonnance, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi de mettre la dite disposition à effet, étant lu ;

Le dit Bill a été lu, en conséquence, et ordonné d'être grossoyé.

Un Bill grossoyé, pour expliquer une certaine disposition de l'Acte concernant le Département de l'Ordonnance, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi de mettre la dite disposition à effet, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Stewart*, de *Bytown*, porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Prorogation.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la Lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE CIVIL.

Montréal, 8 juin, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que c'est l'intention de Son Excellence de se rendre dans la Salle du Conseil Législatif,

demain à trois heures, pour clore la Session de la Législature Provinciale.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant

Serviteur,

J. M. HIGGINSON.

L'Honorable

Orateur de

L'Assemblée Législative,

etc., etc., etc.

L'Honorable M. *LaFontaine* a proposé, secondé Ajournement, par M. *Chabot*. Que la Chambre s'ajourne maintenant à demain à dix heures, A. M.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division :—

Pour.....17

Contre.....20.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Drummond* a proposé, secondé par M. *Chauveau*. Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer et amender un Acte intitulé : "Ordonnance concernant l'érection des Paroisses, Eglises, Presbytères et Cimetières," soit maintenant lu une seconde fois.

Bill relatif à l'érection des Paroisses.

L'Honorable M. *Moffatt* a proposé en amendement, secondé par M. *Foster*. Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : "l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : 'Acte pour faciliter le partage des Terres, Ténemens et Héritages, en certains cas, dans le *Bas-Canada*,' soit maintenant lu."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie*, *Ermatinger*, *Foster*, *Laterrière*, *Leslie*, *MacDonell*, de *Strommont*, *Merritt*, *Moffatt*, *Robinson* et *Scott*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Drummond*, *Jobin*, *LaFontaine*, *Laurin*, *LeMoine*, *McConnell*, *Méthot*, *Morin*, *Nelson*, *Rousseau*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché*, le Solliciteur-Général *Taschereau*, *Viger* et *Williams*.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. *Morin* a alors proposé, secondé Ajournement, par M. *Jobin*. Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division : et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est, en conséquence, ajournée à demain à onze heures, A. M.

Martis, 9^e die Junii.

ANNO NONO VICTORIÆ REGINÆ, 1846.

Onze heures, A. M.

ORDONNÉ. Que les quatre Pétitions de *Robert Fleming Gourlay* soient imprimées au long dans les Journaux de la Chambre de la présente Session. Impression ordonnée.

Exploration
Géologique.

L'Honorable Procureur-Général *Smith*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Rapport des progrès qu'on a faits dans l'Exploration Géologique de la Province, en l'année 1844.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice G.G.G.)

Administra-
tion de la Jus-
tice, Montréal.

L'Honorable Procureur-Général *Smith*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'Administration de la Justice dans le District de *Montréal*, dans les Cours Supérieures du dit District dans la vue d'y établir un système d'administration de la Justice plus efficace, et aussi, la correspondance qui y a rapport, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice H.H.H.)

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. De Witt*,

Archives judi-
ciaires et par-
lementaires.

Résolu. Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial, nommé pour s'enquérir de l'état des Archives Judiciaires et Parlementaires dans le *Bas-Canada*.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. Leslie*.

Adresse.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien prendre en considération le Rapport du Comité de cette Chambre nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'état des Records et Archives Parlementaires et Judiciaires dans le *Bas-Canada*, et d'ordonner sur le tout ce que Son Excellence jugera convenable.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill relatif à la
légalisation
des Mariages,
H.-C.

M. Smith, de *Wentworth*, a proposé, secondé par *M. Merritt*. Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un Acte du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte pour légaliser certains Mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des mariages dans cette Province," soit maintenant rétabli.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cayley*, *Christie*, *De Witt*, *Ermatinger*, *Gowan*, *Hale*, *Lantier*, *Merritt*, *Seymour* et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Chauveau*, *Desaunier*, *Foster*, *LaFontaine*, *Jaterrière*, *Leslie*, *Nelson*, *Papineau*, *Taché* et *Viger*.—(12.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Un Bill grossoyé, pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'Autorités Locales ou Municipales dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que l'Honorable *M. Papineau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill des Muni-
cipalités, B.-C.

M. Laurin a fait rapport, que les Directeurs, de la part de cette Chambre, de la nouvelle Conférence convenue avec le Conseil Législatif, au sujet des amendemens faits par leurs Honneurs, au Bill gros-

soyé intitulé : "Acte pour la meilleure organisation de la Profession de Notaire dans le *Bas-Canada*," et auxquels la Chambre n'a pas concouru, s'étaient trouvés au tems et lieu fixés pour tenir la dite nouvelle Conférence, et là avaient rencontré les Directeurs de la part du Conseil Législatif, qui leur ont remis leurs Raisons pour lesquelles ils insistent sur leurs dits amendemens ; et *M. Laurin* a remis les dites Raisons à la table du Greffier, où elles ont été lues, comme suit :—

Parceque les fonctions de Notaire et de Régistrateur sont incompatibles, et que, réunies entre les mains d'un Notaire, dans une localité, ces fonctions lui donneraient sur ses compétiteurs, un avantage injustifiable, et ne manqueraient pas d'ouvrir une porte aux abus résultant de l'exercice de ces deux fonctions.

Parcequ'on devrait forcer un Notaire à se borner à l'exercice de sa profession, et, tant qu'il lui plaît d'offrir ses services professionnels au public, à donner son attention aux intérêts exclusifs de ses clients.

Parcequ'on a laissé aux Bureaux de Notaires, la liberté de prolonger à bon plaisir la période de six mois accordée aux Notaires maintenant engagés dans le commerce, pour arranger leurs affaires, par une clause à l'effet d'empêcher la poursuite de tels Notaires après une certaine période.

Résolu. Que, nonobstant les dites Raisons, cette Chambre persiste à ne pas concourir aux dits amendemens.

Résolu. Qu'il soit demandé une conférence libre avec l'Honorable Conseil Législatif au sujet de la dernière conférence, par rapport au Bill intitulé : "Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire, dans le *Bas-Canada*."

Ordonné. Que *M. Laurin* se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence libre.

L'Honorable *M. Robinson*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'état et de l'organisation du Département des Terres de la Couronne, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Département
des terres de
la Couronne.

Votre Comité regrette que les documens ci-dessus lui aient été soumis à une époque trop avancée de la Session, pour pouvoir les examiner avec le soin et l'attention qu'ils méritent à cause de leur importance, en ce qui concerne les intérêts du pays.

L'Assemblée ayant commencé ses séances du matin pendant que le Comité s'organisait, et *M. Thompson*, le premier Président, ayant laissé la Chambre bientôt après, le Comité n'a pu faire une investigation pleine et entière, dans la vue de recommander les changemens nécessaires dans le mode de disposer des terres publiques.

En conséquence, votre Comité ne peut faire autre chose si ce n'est d'exprimer l'espoir, que l'Exécutif voudra bien adopter sans retard, des mesures pour réprimer les abus et l'extravagance qui règne dans un département aussi important du Gouvernement. L'abus le plus saillant est l'autorisation de payer les deniers entre les mains des agens de District, au lieu de les verser dans les Banques incorporées, et leurs succursales, abus qui existe encore à l'heure qu'il est, ainsi que les frais d'entretien et de régie du fond des Réserves du Clergé, qui sont payés à un taux extravagant et hors de toute raison.

Votre Comité se flatte que l'Exécutif donnera son attention immédiate au Rapport des Commissaires, et aux témoignages qui l'accompagnent, et qu'il sera prêt, à l'ouverture de la prochaine Session du Parlement, de soumettre un Bill qui soit de nature à remédier aux défauts et abus qui existent, de l'aveu de tous, dans l'administration de cette branche importante du service public.

Rapport.

Bill du Nota-
riat.

Sur motion de l'Honorable M. Robinson, secondé par M. Gowan.

Résolu. Que M. l'Orateur soit autorisé, dans le cours de la vacance prochaine, à faire les démarches qu'il jugera nécessaires, pour s'enquérir de la pratique suivie dans la Chambre des Communes, relativement aux Bills Privés, et faire un Rapport à cet égard, embrassant les résolutions et dispositions qui pourraient convenir à cette Province; lequel dit Rapport devra être présenté à la Chambre à la Session prochaine.

Message du Conseil Législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:—

Pratique suivie dans la Chambre des Communes relativement aux Bills privés.

Bill des pertes provenant de la rébellion. "Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes, provenant de la Rébellion dans le *Bas-Canada*, et pour approprier le produit du fond des Licences de Mariages."

Bill des Travaux Publics.

"Acte pour emprunter, sur le crédit du fonds consolidé du Revenu, une somme d'argent requise pour certains travaux publics."

Bill d'emprunt.

"Acte pour autoriser la réalisation du reste de l'emprunt garanti par le Parlement Impérial."

Bill des Cours de District.

"Acte pour amender un Acte passé dans la dernière Session de ce Parlement, intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte les diverses lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*."

Bill des Subsidés.

"Acte pour approprier les sommes y mentionnées, pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année mil huit cent quarante-six, et pour certaines autres auxquelles il n'est pas autrement pourvu."

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mardi, 9 Juin, 1846.

Bill du Notariat.

Ordonné. Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à une conférence libre au sujet des amendemens faits par cette Chambre, au Bill intitulé: "Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire dans le *Bas-Canada*," telle que demandée par cette Chambre dans son Message de ce jour, et nomme les mêmes Membres, présentement, dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Laurin, secondé par M. Morin. *Résolu.* Qu'il soit nommé quatre Directeurs pour rencontrer les Directeurs nommés par l'Honorable Conseil Législatif, aux tems et lieux fixés pour tenir la conférence libre demandée au sujet des amendemens faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé: "Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire, dans le *Bas-Canada*."

Ordonné. Que M. Laurin, l'Honorable M. Morin, M. Jobin, et M. Méthot soient nommés Directeurs de la part de cette Chambre.

M. Laurin a fait rapport que les Directeurs, de la part de cette Chambre, de la conférence libre convenue avec le Conseil Législatif, au sujet de la der-

nière Conférence par rapport au Bill grossoyé, intitulé: "Acte pour la meilleure organisation de la profession de Notaire dans le *Bas-Canada*," s'étaient trouvés, au tems et lieu fixés pour tenir la dite conférence libre, et là avaient rencontré les Directeurs de la part du Conseil Législatif; qu'ils ont informé leurs Honneurs que l'Assemblée insiste à ne pas concourir aux amendemens faits au dit Bill; que, là-dessus, une discussion s'est élevée entre les Directeurs de la part de l'Assemblée et les Directeurs de la part du Conseil Législatif, mais qu'ils n'ont pu parvenir à s'entendre au sujet des dits amendemens.

Message du Conseil Législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour expliquer une certaine disposition de l'Acte concernant le Département de l'Ordonnance, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi de mettre la dite disposition à effet," sans amendement. Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport que, conformément à l'Ordre, il s'était rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec les diverses Adresses de cette Chambre, des 14 et 28 mai dernier, et 1^{er} juin présent; (Qu'il plaise à Son Excellence de transmettre les Adresses qui y sont mentionnées à Sa Majesté, afin qu'elles soient mises au pied du Trône) avaient été présentées à Son Excellence; et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle se conformera aux desirs de la Chambre.

L'Honorable M. Daly, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport, que, conformément à l'Ordre, il s'était rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, avec les Adresses réunies des deux Chambres, au sujet de la ligne frontière entre cette Province et la Province du *Nouveau-Brunswick*; et au sujet des malles expédiées de la *Grande-Bretagne* et de cette Province; et aussi demandant la réduction des frais de port; et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle les transmettrait au Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, afin qu'elles soient mises au pied du Trône.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par Frederick Starr Jarvis, écuyer, gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général m'a ordonné d'informer cette Honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, lorsqu'il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivans:—

"Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées relativement aux Chemins d'hiver, dans cette partie de la Province, ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au District de *Québec*, au District de *Gaspé*, et à cette partie du District des *Trois-Rivières*, qui est ou était comprise dans le District Municipal de *Portneuf*."

"Acte pour autoriser les Ministres du Synode de l'Association Presbytérienne de l'*Amérique du Nord*,

Message du Conseil Législatif.

Bill du Département de l'Ordonnance.

Adresse à Sa Majesté.

Ligne Frontière du Nouveau-Brunswick.

Message du Gouverneur invitant la Chambre à se rendre au Conseil Législatif.

Sanction Royale.

Bill du Notariat.

Sanction
Royale.

à tenir des Registres de Baptêmes, Mariages, et Sépultures par eux faits, et pour d'autres fins."

"Acte pour mettre en force et amender l'Acte du *Haut-Canada*, incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg*, et pour d'autres fins y mentionnées."

"Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*."

"Acte pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de la Cité de *Québec*."

"Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement de la Province qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*."

"Acte pour autoriser et contraindre les témoins d'aucune partie de cette Province, à comparaître devant les Cours Criminelles de Jurisdiction Supérieure."

"Acte pour incorporer la Compagnie de Manufacture de *Cobourg*."

"Acte pour changer et amender la Charte de la Compagnie du Chemin à lisses *Great Western*."

"Acte pour amender l'Acte incorporant la ville de *Cornwall*, et pour y établir un Conseil-de-ville au lieu d'un Bureau de Police."

"Acte pour autoriser les Commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment."

"Acte pour diviser les Municipalités d'*Hochelaga* et des *Trois-Rivières* respectivement, en Municipalités distinctes, et pour pourvoir plus efficacement au maintien des écoles, et à la direction des affaires locales des dites Municipalités."

"Acte pour amender l'Acte qui détache l'Île d'*Orléans* du Comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement."

"Acte pour incorporer la Société de l'École Britannique et Canadienne du District de *Québec*."

"Acte pour amender un Acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour l'élection de Conseillers et de Cotiseurs de et pour la Cité de *Montréal*."

"Acte pour autoriser la Maison de la Trinité de *Québec* à donner des licences comme Pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées."

"Acte pour amender et étendre les dispositions des lois relatives aux Chemins à barrières dans le voisinage de *Montréal*."

"Acte pour régler le droit de commission du Shérif sur les Exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés."

"Acte pour modifier et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et pour ériger la dite ville en cité."

"Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à lisses de *Montréal* et de *Lachine*."

"Acte pour continuer, pendant un tems limité, certains Actes et Ordonnances y mentionnés."

"Acte pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*."

Sanction
Royale.

"Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité de *Toronto*."

"Acte pour pourvoir à la translation du siège du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Nicolet*, de l'endroit où il est maintenant situé, à *Bécancour*."

"Acte pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*."

"Acte pour pourvoir à procurer un meilleur local pour les Cours de Jurisdiction Supérieure dans le *Haut-Canada*."

"Acte pour continuer et amender les lois de Banqueroute maintenant en force en cette Province."

"Acte pour amender un Acte, intitulé : 'Acte pour amender une certaine Ordonnance y mentionnée, relative aux Chemins à barrières près de *Québec*'."

"Acte pour mieux prévenir la contrebande."

"Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de 'la Compagnie du Chemin de la Sixième ligne d'*Etobicoke* et de *Mono*'."

"Acte pour amender les lois relatives aux Conseils de District dans le *Haut-Canada*."

"Acte pour amender l'Acte y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes qui professent le Judaïsme."

"Acte pour amender la loi qui établit le Bureau des Travaux Publics."

"Acte pour établir un Bureau d'Enregistrement séparé dans la partie inférieure du Comté de *Dorchester*."

"Acte pour amender un Acte passé dans la dernière Session du présent Parlement, intitulé : 'Acte pour amender, consolider et réunir en un seul Acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir et régler la pratique des Cours de District, dans les divers Districts de cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*'."

"Acte pour expliquer une certaine disposition de l'Acte qui met les principaux officiers de l'artillerie en possession de certains immeubles, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont rencontrées dans la mise à effet de la dite disposition."

"Acte pour pourvoir à la nomination de Magistrats pour les parties les plus reculées de cette Province."

"Acte pour annuler l'attainder de *Peter Matthews*, et pour éviter la confiscation de ses biens et effets."

"Acte pour établir des dispositions pour confirmer certains Actes de Régistrateurs dans cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*."

Les titres des Bills suivans ont été alors lus :—

"Acte pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental, de *Hamilton* à *Toronto*."

"Acte pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume 4*, intitulé : 'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Cité de *Toronto* et du lac *Huron*'."

“ Acte pour la construction d'un pont suspendu sur la Rivière *Niagara*, aux chûtes de *Niagara*, ou dans les environs des dites chûtes.”

“ Acte pour fournir de l'eau à la Cité de *Québec*, et dans les environs.”

“ Acte pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de Haute-Trahison.”

“ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de l'île *Wolfe*, *Kingston*, et *Toronto*.”

“ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port-Hope*.”

“ Acte pour incorporer la Banque des Marchands.”

“ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* à *Kingston*.”

A chacun desquels Bills, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire, qu'il réservait le dit Bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous, les fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, réunies en Parlement Provincial, en obéissance aux ordres de Votre Excellence, nous sommes rendus en votre présence, et prenons la liberté de présenter notre Bill d'appropriation des Subsidés qui termine les travaux de la Session.

Dans le cours ordinaire de nos procédés, nous avons consacré beaucoup de tems à la discussion de mesures d'une grande importance pour la Province, relativement à l'agriculture, aux améliorations publiques et aux finances.

Pendant le cours de nos délibérations, nous avons également considéré, d'après le désir de Votre Excellence, le sujet de l'organisation de la milice, et nous avons passé sur cette matière, un Bill qui, nous l'espérons humblement, aura l'effet de rendre cette arme importante de la défense nationale tellement efficace, avec la coopération des vaillantes troupes de terre et de mer de Sa Majesté, qu'elle suffira pour protéger cette Colonie contre toute tentative d'aggression hostile ou d'invasion de l'ennemi. Nous nous réjouissons de pouvoir assurer Votre Excellence que ce Bill a été discuté et passé avec une parfaite unanimité de sentimens; et que nous nous sommes tous unis de cœur pour rendre complète une mesure qui a pour objet la défense de notre patrie commune, le maintien de l'intégrité de l'Empire et de l'autorité souveraine de notre Très Gracieuse Reine.

Parmi les objets importants qui ont dû occuper notre attention, il n'en est aucun auquel nous prenions un plus vif intérêt que ceux qui se rapportent à la dignité de la Couronne, et des officiers dont les hauts emplois officiels les mettent en relation immédiate avec elle, et exigent une rémunération convenable et libérale. Sous l'influence de ces sentimens, nous nous sommes efforcés, par un nouveau règlement de la Liste Civile, de pourvoir aux dépenses des divers services du Gouvernement Provincial; et, sans perdre de vue que les revenus de la Province ne peuvent constitutionnellement être appropriés sans le consentement de ses Représentans en Parlement, nous avons, par le Bill actuel, placé, pour l'avenir, ces charges à l'abri de toutes les éventualités auxquelles il est plus convenable d'assujettir les autres branches du service public.

En complétant nos arrangemens financiers, les dépenses de nos établissemens civils et des travaux publics ont été considérés dans leurs relations avec

les ressources pécuniaires de l'année; et parmi les mesures qui doivent influencer le plus fortement sur les intérêts généraux du pays, il faut compter le Bill qui règle les Douanes, et qui, nous l'espérons avec confiance, aura l'effet d'augmenter et de rendre plus assurés les revenus publics. Tels sont, qu'il plaise à Votre Excellence, les principaux objets auxquels se sont appliqués spécialement nos travaux et nos pensées; et pour compléter les allocations qu'il est spécialement de notre devoir et privilège d'accorder, et en même tems pour donner plus de force au Gouvernement de Sa Majesté, nous présentons maintenant à Votre Excellence, un Bill intitulé: “ Acte pour approprier les sommes y mentionnées pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année mil huit cent quarante-six, et certaines dépenses pour lesquelles il n'est pas autrement pourvu,” auquel nous demandons, en toute humilité, la Sanction Royale de Sa Majesté.

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a alors présenté le Bill d'Appropriation suivant, priant Son Excellence de vouloir bien lui donner, au nom de Sa Majesté, la sanction Royale :—

“ Acte pour approprier les sommes y mentionnées pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année mil huit cent quarante-six, et certaines autres dépenses pour lesquelles il n'est pas autrement pourvu.”

La sanction Royale a été donnée à ce Bill dans les termes suivans :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill.”

“ Acte pour abroger certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le *Bas-Canada*.”

“ Acte pour abroger certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette Province, et pour en régler la milice.”

“ Acte pour approprier les revenus provenant des biens des Jésuites, pour l'année mil huit cent quarante-six.”

“ Acte pour autoriser l'appropriation de dix-neuf mille louis pour l'amélioration du Golfe *St-Laurent*.”

“ Acte pour autoriser l'émission de Débentures pour l'érection d'un Asile pour les aliénés à *Toronto*.”

“ Acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de Débentures pour un montant limité, et pour venir en aide à la Cité de *Québec*.”

“ Acte pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt garanti par le Parlement Impérial.”

“ Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes encourues pendant la Rébellion dans le *Bas-Canada*, et pour faire l'appropriation des produits du fonds des Licences de Mariage.”

“ Acte pour prélever, sur le crédit du fonds du Revenu Consolidé, une somme d'argent nécessaire pour certains Travaux Publics.”

“ Acte pour défrayer les dépenses de l'Administration de la Justice, en matière criminelle, dans le *Haut-Canada*.”

La sanction Royale a été donnée à chacun de ces Bills dans les mots suivans :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce Bill.”

“ Acte pour octroyer une Liste Civile à Sa Majesté.”

Auquel dit dernier Bill, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire, qu'il réservait le dit Bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Après quoi, il a plu à Son Excellence de prononcer, devant les deux Chambres, le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

A cette époque avancée de la saison, je ne puis guères raisonnablement espérer que la Session actuelle du Parlement puisse se prolonger assez pour vous permettre de terminer les diverses mesures qui ont été soumises à vos délibérations, avec cette attention réfléchie que réclament les intérêts graves qui se trouvent liés à plusieurs d'entr'elles.

Votre attention et votre assiduité à remplir les devoirs laborieux qui vous ont été imposés, vous ont cependant mis en état de considérer et de conduire à maturité les affaires qui vous ont occupé d'une manière qui, tout en offrant une preuve satisfaisante de l'union et de la cordialité des efforts des diverses branches de la Législature, tendra puissamment, je n'en doute pas, à promouvoir puissamment les meilleurs intérêts de la Province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires : ils seront employés avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Je prendrai sans retard les mesures nécessaires pour effectuer les emprunts dont vous avez autorisé la réalisation, afin de continuer et hâter l'achèvement des travaux publics.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

L'esprit vraiment loyal et patriotique avec lequel vous avez passé le Bill de Milice exige de ma part les plus vifs remerciemens, et prouve avec quelle confiance notre Gracieuse Souveraine peut toujours compter sur l'attachement de ses Sujets Canadiens, et avec

quelle promptitude et quelle énergie ils seraient prêts, en tout tems, à venir de l'avant pour défendre leur pays, et maintenir sa connexion avec la Mère-Patrie.

J'ai eu la satisfaction de sanctionner, au nom de la Reine, la plupart des Actes que vous avez passés.

A l'égard des Bills qui ont été réservés à la décision du Gouvernement de Sa Majesté, cette marche a été dictée, chaque fois, par des raisons impérieuses sur lesquelles je ne pouvais exercer aucun contrôle.

Les diverses Adresses que vous avez votées à la Reine, ont été dûment transmises par la voie du Département qu'il appartient, pour être déposées au pied du Trône.

En retournant dans vos foyers où votre présence est si nécessaire, je ne doute pas, Messieurs, que vous n'employiez toute votre influence pour inspirer de la confiance dans vos localités respectives, en encourageant cet esprit de loyauté qui a toujours distingué le peuple Canadien,—en activant, autant qu'il sera en votre pouvoir de le faire, le développement des branches utiles et productives d'industrie,—et en favorisant les entreprises commerciales sur lesquelles reposent, en grande partie, le bien-être et la prospérité de la Colonie. Car l'on doit bien se convaincre, quoique l'aspect des affaires ait pu se montrer sous un jour peu favorable, qu'il existe dans cette noble Province, une puissance et une énergie qui, si elles sont bien dirigées, ne peuvent manquer de tirer le meilleur parti des ressources qu'elle possède incontestablement, et de créer, sous les auspices de la divine Providence, de nouvelles sources de richesses et de prospérité, si celles sur lesquelles elle a compté jusqu'à présent, venaient à tarir.

Alors l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce Parlement Provincial soit prorogé à Samedi, le dix-huitième jour de juillet prochain, pour être alors et ici tenu ; et ce Parlement est, en conséquence, prorogé à Samedi, le dix-huitième jour de juillet prochain.

INDEX

DU

CINQUIÈME VOLUME.

9 VICTORIÆ, 1846.

ACADÉMIES:—Voir *Berthier* ; *Clarenceville* ; *Charleston* ; *Dunham* ; *Sherbrooke* ; *Shefford*.

ACTE DES ECOLES ÉLÉMENTAIRES:—Voir *Education*.

ACTE POUR INVESTIR, ETC:—Voir *Département de l'Ordonnance*.

ACTES DES COURS DE DISTRICTS DU H.-C.—La Chambre en Comité Général, pour amender l'Acte de la dernière Session sur ce sujet, considéré, 14, 41. Résolution rapportée et agréée, 43.

Bill pour amender l'Acte qui règle la pratique des Cours de Districts dans le Haut-Canada, présenté et lu, 43. Seconde lecture et renvoi à un Comité Général, 75. Considéré, 149. Renvoi *de novo*, 153. Considéré, 162. Rapport, 167. Passé, 169. Par le Conseil, 201. Sanction Royale, 255. (9^{me} Vic. chap. 7.)

Bill pour amender et consolider les Lois qui régissent la pratique des Cours de Districts dans le Haut-Canada, présenté et lu, 308. Seconde lecture, grossoyé, 333. Passé, 334. Par le Conseil, 316. Sanction Royale, 317. (9^{me} Vic. chap. 36.)

ADAMS, H. ET A. S. POPE:—Pétition de ; demandant justice, 94. Renvoi, 290. Rapport, 311.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—Pétition de L. M. Cressé, et autres, demandant l'établissement de Cours de Justice sur la rive sud du Lac St.-Pierre et du Fleuve St.-Laurent, 17. Pétition de l'Honorable J. R. Vallières de St.-Réal, et autres, demandant une Loi qui constate et détermine les frais de voyage des Juges de la Cour du Banc de la Reine dans le Bas-Canada, 47. Pétition de S. Soimes, et autres, se plaignant du déplacement de la Cour d'Oyer et Terminer du District de Prince-Edouard, 100. Renvoi à un Comité, 106.

Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'Administration de la Justice dans le District de Montréal, sur division, 201. Correspondance y relative, telle que mise devant la Chambre, aussi renvoyée, 218. Rapport, 345. (App. II. II. II.) Agréée, *ibid*.

Correspondance au sujet de l'Administration de la Justice dans le District de Montréal, mise devant la Chambre, 218. Renvoi. *Supra*.

Bill pour la meilleure Administration de la Justice dans les Sessions Générales de la Paix pour Gaspé, présenté et lu, 5. Renvoi, 66. Rapport, 87. Renvoi à un Comité, 83. Considéré ; Rapport, 104. Passé sur division, 105. Par le Conseil, 145. Sanction Royale, 255. (9^{me} Vic. chap. 13.)

Bill pour amender la Loi sur l'Administration de la Justice dans le Bas-Canada, présenté et lu, 188. Lu pour la seconde fois ; Renvoi ; Considéré, 297. Rapport, 303. Passé, 304. Passé par le Conseil avec des amendemens, 342. Agréé, 343. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 58.)

Voir aussi *Adresses* (19, 24, 52 ;) *Cours de Circuit* ; *London, District de* ; *Osgoode Hall* ; *Banc de la Reine* ; *Revenu et Dépense* ; *St.-Louis* ; *Subsides* ; *Témoins*.

ADRESSES :

1. A SA MAJESTÉ:—Au sujet de l'admission dans le Royaume-Uni, moyennant un droit qui n'excède pas un *denier* par quartier sur la Farine et les Grains de cette Province ; Comité nommé pour préparer l'Adresse ; Rapport et adoption de l'Adresse ; Adresse à Son Excellence, lui demandant de transmettre l'Adresse, 21. Réponse de Son Excellence, 33. Dépêche en réponse à l'Adresse, 229.

2. —Au sujet de la Pétition de Geo. Ryland, écuyer, adoptée ; renvoi à un Comité, 203. Rapport, 205. Considération, 206. Considérée et agréée ; Adresse à Son Excellence pour transmettre l'Adresse, 233. Réponse de Son Excellence, 238.

3. —Relativement aux intérêts de cette Province, au sujet des changemens survenus aux lois qui régissent l'admission du Blé et de la Farine étrangers sur les Marchés Britanniques ; Comité pour préparer l'Adresse, 222. Rapport et adoption, 230. Adresse à Son Excellence, demandant de transmettre l'Adresse, 231. Réponse de Son Excellence, 238.

ADRESSES :—(Continuation.)

4. _____ Au sujet des présens annuels donnés aux Sauvages, agréé, 138. Adresse à Son Excellence pour transmettre la dite Adresse, 241. Réponse de Son Excellence, 346.
5. _____ Au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et le Nouveau-Brunswick, 280. Renvoi à un Comité, 281. Rapport, 282. Communiqué au Conseil, pour son concours, 284. Concourue par le Conseil, 297. Adresse à Son Excellence pour la transmettre, 302. Réponse de Son Excellence, 346.
6. _____ Au sujet de la Dépêche du Gouvernement Impérial sur les Chemins de Fer en cette Province, rapportée par le Comité sur les Chemins de Fer, 270. Agréé, 271. Adresse à Son Excellence pour transmettre la dite Adresse, 281. Réponse de Son Excellence, 346.
7. _____ Relative à l'affaire d'Alexander McLeod, 241. Communiqué au Conseil pour son concours, *ibid* Preuves, etc., demandées par le Conseil, 309. Communiquées, 311.
8. _____ Au sujet des droits prélevés sur les animaux vivans, etc., pour l'usage des troupes de Sa Majesté; Résolution du Comité Général sur les Subsidés; Renvoi, 290. Rapport, 291. Renvoyée de nouveau à un autre Comité, 293. Rapport, 299. Adresse agréée, 300. Adresse à Son Excellence pour transmettre l'Adresse, *ibid*. Réponse de Son Excellence, 346.
9. _____ Au sujet du transport de la Malle de et pour l'Angleterre, et de la réduction des frais de Port, rapportée par un Comité Spécial, 306. Imprimée, 307. Agréée, communiquée au Conseil pour son adhésion, 320. Agréée; Adresse du Conseil à Son Excellence pour la transmettre, 332. Concourue, 335. Membres du Conseil Exécutif des deux Chambres, nommés pour se rendre auprès de Son Excellence avec l'Adresse, 347. Réponse de Son Excellence, 346.
- A SON EXCELLENCE :—*Supra*.
10. _____ En réponse au discours d'ouverture de la Session, Comité nommé pour préparer un projet d'Adresse; Adresse rapportée et agréée, 7. A être présentée par toute la Chambre, présentée, 9. Réponse de Son Excellence, *ibid*.
11. _____ Pour la communication de copies des Documents relatifs à la Commission des Chemins à Barrières de Québec, 14. Présentée, 101. (App. M.)
12. _____ Des copies des Dépêches sur les Bills réservés de la dernière Session, 22. Message, 44.
13. _____ De la correspondance sur l'Acte réservé pour investir le Département de l'Ordoimanne de certaines propriétés immobilières, 35. Message, 81.
14. _____ Pour être informé de la dépense de £30,000, pour améliorer le chemin depuis le lac Ontario au lac Huron, 25. Présentée, 171.
15. _____ Du nombre de commutations, qui ont eu lieu sous la 5^{me} Victoria, chap. 4. sur certaines tenures de terre, 40. Présentée, 86.
16. _____ Relative au chemin macadamisé depuis la Côte à Champigny au Pont Rouge, 40. Présentée, 86.
17. _____ Demandant enqûes de toutes Dépêches, etc., relatives au revenu et au commerce, reçues depuis la Dépêche du 26 septembre, 1844,—42.
18. _____ Certains Documents relatifs au Bureau des Terres de la Couronne à Bytown, en 1845. 42. Présentés, 212. (App. C. C.) Imprimés, 222.
19. _____ Un Etat des dépenses encourues depuis 1841, jusqu'à 1845, inclusivement, pour l'administration de la Justice en cette Province, 48.
20. _____ Un Etat du montant dépensé pour les différentes Saignées ou parties de Canaux du St.-Laurent, etc., 49. Présenté, 261.
21. _____ Un Etat du montant dépensé pour maintenir l'Établissement de la Police pour l'année 1845, sur les différens Canaux, 52. Présenté, 262. (App. N. N.)
22. _____ Le Relevé de la Rivière St.-Charles, conformément à l'Adresse de la dernière Session, 53. Voir *St.-Laurent, canal du*.
23. _____ A informer cette Chambre des mesures adoptées pour la navigation de la Rivière Richelieu, 53. Présentée, 86.
24. _____ Un Etat du montant dépensé pour l'administration de la Justice dans le Haut-Canada en 1836 et 1840 respectivement, 57.
25. _____ Une copie de la Pétition et autres Documents relatifs à la vente des lots 10 et 11, de Water Street, à Cornwall, 57. Présentés, 180. (App. W.)
26. _____ Un Etat de l'emploi de £5000, dépensés pour la construction de Phares, depuis Québec et plus bas, 66.
27. _____ Copies de tous les Documents relatifs à l'achat fait par John Rochester d'un lot de terre, réservé comme Globe en faveur de l'Église d'Angleterre, 65. Présentés, 114.
28. _____ Des Documents relatifs à la Ligne Frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 69.
29. _____ De la correspondance au sujet de la régie des Réserves du Clergé, 70. Message, 90.
30. _____ De la correspondance des pertes par la Rébellion dans le Bas-Canada, 74. Présentée, 101. Imprimée, 103.
31. _____ Relative au congé d'absence accordé à sir Allan N. MacNab, Orateur, et la nomination d'un autre Orateur pour le remplacer jusqu'à son retour, 88.
32. _____ Copies de tout Rapport de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Éducation, au sujet du Collège McGill, aussi de la correspondance entre le Conseil Exécutif et le Secrétaire d'État pour les Colonies sur le même sujet, 90. Message, 188.
33. _____ De la correspondance entre le Gouvernement et Joseph Simpson, sur le refus qui lui a été fait de son certificat, comme Pilote, par la Maison de la Trinité, à Québec, 96. Présenté, 154. Voir *Trinité, Maisons de la*.
34. _____ De la correspondance échangée avec le Secrétaire d'État pour les Colonies au sujet de la suspension de la vente des Réserves du Clergé, 90. Message, 108. (Appendice Z.)
35. _____ Un état des péages prélevés sur le Chemin du madriers des Cascades, 92. Présenté, 175.
36. _____ Un état de tous les permis pour la coupe de bois sur les Terres de la Couronne, dans le comté de Saguenay, 92. Présenté, 225.
37. _____ Un état des permis pour l'exploitation des Mines dans le Haut-Canada, 92. Présenté, 170.
38. _____ Copie de la correspondance entre le Gouvernement Exécutif, la Maison de la Trinité, à Québec, etc., au sujet du Cul-de-Sac, 92. Présenté, 172.
39. _____ La continuation de l'état de personnes nommées à des charges lucratives, 97.

ADRESSES :—(Continuation.)

40. _____ Un warrant en faveur de W. B. Lindsay, écuyer, pour £5000, 104. Message, 119.
41. _____ Un état de la Dépense et de la Recette du Revenu Provincial, pour 1844—45, 120. Présenté, 234.
(Appendice F. F.)
42. _____ Le premier rapport du relevé du lac St.-Pierre, fait par M. Atherton, le 3^{me} do. par David Vaughan ; le 3^{me} fait par le Capitaine Boxer, 136.
43. _____ CONJOINT, priant l'adoption de mesures pour prévenir l'annexion des Iles de la Magdeleine à l'Île du Prince-Edouard, 136. Réponse, 158.
44. _____ Copie de toute accusation portée par le Chancelier de King's College, contre aucun Membre du Conseil du Collège, et de certaine correspondance au sujet de cette institution, 140. Message, 213. (Appendice D. D.)
45. _____ Un état des noms des percepteurs de péages, sur le canal de Welland, et du montant des péages perçus, 146. Présenté, 211. Imprimé, 218.
46. _____ Un état des Importations pour 1842, 1843, 1844, 1845,—153.
47. _____ Copies de la correspondance entre le Gouverneur-Général et la Maison de la Trinité de Québec, au sujet des Grèves de la Rivière St.-Charles, 161. Présentées, 257. (Appendice J. J.)
48. _____ Félicitant Son Excellence sur sa nomination de Gouverneur-Général, etc., à être présentées par toute la Chambre, 166. Réponse de Son Excellence, 176.
49. _____ Un état des frais de justice sur certaines terres saisies par le Shérif, 170. Présenté, 207. (Appendice B. B.)
50. _____ Un état des sommes perçues comme droits de havre au port de Toronto pour 1845, etc., 179. Présenté, 342. (Appendice F. F. F.)
51. _____ Un état relatif aux honoraires et émolumens, etc., du Greffier de la Couronne dans le Haut-Canada, 185. Présenté, 259.
52. _____ De la correspondance, opinions et rapports au sujet de l'établissement d'une Cour de Justice séparée, dans les comtés de Rimouski et Kamouraska, 193. Présenté, 225.
53. _____ Un état des noms et autres informations relatives aux officiers et clercs dans le Bureau du Secrétaire de la Province, 202. Présenté, 234.
54. _____ Les plans et estimation, relatifs à la construction d'une nouvelle Cour de Justice dans la cité de Montréal, 214. Présentés, 262. (Appendice M. M.)
55. _____ Les détails au sujet de la somme de £58,000 pour creuser le lac St.-Pierre, 220. Présentés, 270. (Appendice P. P.)
56. _____ Les noms de tous les officiers employés dans les Départemens Publics de la Province, 222. Présentés, 314. (Appendice Y. Y.)
57. _____ Le rapport du Bureau des Travaux Publics sur la Pétition de Leonard Ravarie, et autres, au sujet du pont sur la Rivière Delisle, 222. Présenté, 236.
58. _____ La correspondance faite au Bureau des Travaux Publics au sujet d'un pont sur le canal en avant du village de Maria-Town, 229. Présentée, 304. Imprimée; renvoi à un Comité, 308.
59. _____ Copies des Pétitions de James Coons et Wm. Finland, relativement à des réclamations pour dommages en vertu de l'Acte des Canaux, 222. Présentées, 309. (Appendice X. X.) Voir *Coons, James*.
60. _____ Remerciant Son Excellence pour son Message du 11 mai, au sujet de la destruction de la propriété par le feu dans le Comté de Saguenay, 232.
61. _____ Au sujet des deniers votés par la Législature pour un pont sur la rivière Duchêne, 232.
62. _____ Certaine correspondance et information au sujet de la vente et du bail des Forges St.-Maurice, 240. Présentée, 268.
63. _____ Copie d'un contrat fait par le Bureau des Travaux Publics pour construire le canal de la Baie de Burlington etc., 240.
64. _____ Certaine correspondance au sujet de la réclamation du docteur Rees (Asile des Lunatiques de Toronto), 242. Présentée, 259. (Appendice K. K. K.)
65. _____ Copie d'une lettre d'instruction de la part du Bureau des Terres de la Couronne, au sujet de la suspension des ventes des Réserves du Clergé, 250. Présentée, 263. Imprimée, 294.
66. _____ Copies d'instruction du Bureau des Travaux Publics aux Arpenteurs employés sur le Chemin principal des Townships de l'Est, 253.
67. _____ Information relative à la décision du Gouvernement, au sujet de la ligne de chemin appelé Chemin du Lac Scugog et des Narrows, et pour lequel £2000 ont été votés l'an dernier, 267. Présentée, 309.
68. _____ Le tracé du chemin qui conduit de l'Original à Bytown, avec les arpentages faits par MM. West et Keefer, 267. Présenté, 293. (Appendice V. V.)
69. _____ Exposant les dépenses et les retards dans la vente et la régie des Réserves du Clergé, etc., 268.
70. _____ Le Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics au sujet de l'octroi de neuf cents louis pour le Chemin de la Poste de Corawall à l'Original, 272.
71. _____ Les Rapports de E. L. DeRotterdam au chef du Département Géologique Provincial ou au Gouvernement Provincial, etc., 273. Présentés, 300. (Appendice W. W.) Impression ordonnée, 295.
72. _____ Les représentations du Conseil Municipal du District de l'Est au sujet de la conduite du Trésorier du dit District, avec d'autres matières y relatives, 284.
73. _____ La Correspondance entre le présent et le ci-devant Gouverneur-Général de la Province, et L. E. Pacaud, écuyer, Commissaires des Banqueroutes pour le District des Trois-Rivières, 284. Présentée, 332. (Appendice A. A. A.)
74. _____ La Correspondance du Gouvernement Provincial avec le Département des Terres de la Couronne, et G. R. Burke, écuyer, de Bytown, 289. Présentée, 332. (Appendice B. B. B.)
75. _____ Un Warrant en faveur de W. B. Lindsay, écuyer, pour £1,000 courant, 292. Par message 304.
76. _____ Représentant que cette Chambre a porté son attention sur l'Acte Impérial de la 3^{me} Geo. IV, chap. 119, autorisant la Commutation des Terres, et priant qu'un mode plus simple de Commutation soit adopté, 296.
77. _____ Au sujet de se procurer des Documents et conserver les Archives, relatifs au premier établissement de l'Amérique de Nord, 296.

ADRESSES :—(Continuation.)

78. ————— La Correspondance des Gouvernemens Impérial et Provincial relativement à l'exemption du paiement des droits sur les effets importés pour l'usage des troupes de Sa Majesté dans cette Province, 303.
79. ————— Etre informée des mesures prises relativement aux réclamations des habitans de Mille-Roches, et sur l'Adresse de la dernière Session sur la réclamation de Peter Anderton, et de Peter et Robert Mackay, entrepreneurs sur le Canal St.-Laurent, 308.
80. ————— Priant pour l'adoption de certaines mesures relativement au Chemin de Fer entre Québec et Halifax, 308.
81. ————— La Correspondance du Président du Bureau des Travaux Publics, avec le Capitaine Bayfield, M. R., Capitaine Beaufort, M. R., et James Kendall, écuyer, relativement au Nouveau Chenal sur le Lac St.-Pierre, 311.
82. ————— Informant Son Excellence que cette Chambre a agréé le Rapport du Comité Spécial, en faveur de la demande de William Rees, écuyer, 320.
83. ————— L'émanation d'un warrant en faveur de l'Orateur de cette Chambre pour £9,237 3s. courant, (allocation sessionnelle des Membres,) 322. Par Message, 340.
84. ————— Correspondance relative à la nomination de deux officiers de Douane à Dundas, 322.
85. ————— L'émanation d'un warrant pour £10,161 18s. 1½d. en faveur de W. B. Lindsay, écuyer, 331. Par Message, 340.
86. ————— A nommer deux Commissaires pour s'enquérir et faire rapport de la ligne du Township entre Edwardsburgh et Matilda, 335.
87. ————— De considérer le Rapport du Comité sur les Records Parlementaires et autres du Bas-Canada, 345.
 ————— De la dernière session, répondu. Voir *Gouverneur-Général*, (1, 3, 4.)
 ————— Réative à la force de la Police sur les Canaux, 262.
 ————— CONJOINTE. Voir *Iles de la Madeleine*, aussi (5, 7, 9, 43.)

AFFAIRES PUBLIQUES:—Bill pour autoriser certains Commissaires à recevoir des témoignages sous serment, présenté et lu, 120. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré; Rapport, 254. Passé, 255. Par le Conseil, 297. Sanction Royale; 347. (9 Viet. chap. 38.)

AGRICULTURE:—Pétition de James Wickins, demandant l'établissement d'une Société Provinciale d'Agriculture, et d'une chaire de Professeur dans King's College, 46. Pétition de la Société d'Agriculture de Montréal, demandant une aide, 163. Renvoi, 164. *Infra*.

—Pétitions pour amender l'Acte 8 Victoria, chap. 53. de A. Vandandaigue, 55. Du Révérend J. Paquin et autres, 55. De G. Marchand et autres, 60. Renvoi, 56, 96. Pétition de la Société d'Agriculture de Montréal aussi renvoyée, 164. Membre ajouté à un Comité, 153. Rapport, 169. *Infra*.

—Rapport des Sociétés d'Agriculture du Haut et Bas-Canada, mis devant la Chambre, 59.

—La Chambre se met en Comité pour considérer et amender l'Acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada; Considéré, 53. Deux résolutions sont adoptées et agréées, 58.—Voir *Questions négatives*, 4. *Infra*.

—Bill pour amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture dans le Bas-Canada, présenté et lu, 58. Lu une seconde fois, grossoyé, 75. Lu une troisième fois; Cavalier ajouté; Passé, 76. Par le Conseil avec des amendemens, 201. Agréés, 223. Sanction Royale, 255. (9 Viet. chap. 14.)

—Bill pour autoriser la formation de plus d'une Société d'Agriculture dans chaque Comté du Bas-Canada, et pour venir en aide à la Société de Montréal, présenté et lu, 170. Lu une seconde fois; Renvoi, 203. Rapport, renvoyé à un Comité de toute la Chambre, et considéré, 209. Passé, 214. Par le Conseil, 251. Sanction Royale, 271. (9 Viet. chap. 24.)

ALAMBICS:—Voir *Droits*.

ALLEN, MARY, MADAME:—Pétition de; demandant une indemnité, 204.

ALLOCATION SESSIONNELLE:—Que l'Allocation Sessionnelle et les frais de transport par mille alloués aux Membres, soient les mêmes que ceux de la dernière Session (£100, à chaque Membre pour la Session, et un chelin pour chaque mille de transport.) 322.—Voir *Adresses*, (83.)

ANDREWS, J. K. ET AUTRES:—Pétition de; demandant certaine allocation de Chemin à être accordée à J. K. Andrews, 84. Renvoi, 85; aussi la Pétition de J. Hall et autres, renvoyée, 106. Rapport, 166.

ANDREWS, J. K. ET AUTRES :—(Continuation.)

—Bill pour investir J. K. Andrews, d'une certaine allocation pour chemin; Présenté et lu, 166. Lu une seconde fois; Pris en considération par la Chambre; Considéré; Rapport, 186. Passé, 187. Par le Conseil, 221. Sanction Royale, 255. (9 Viet., chap. 100.)

ANIMAUX VIVANS:—Voir *Adresses*, (8.)

APPEL:—Voir *Cour d'Appel*.

APPRENTIS:—Pétition de C. Baker, et autres; pour un Acte qui oblige les Apprentis à faire leurs termes d'engagemens, 95.

APPROVISIONNEMENS DES TROUPES DE SA MAJESTÉ:—Voir *Droits*.

ARRENTAGE:—Pétition de C. Bradley, et autres; pour assurer permanemment la Ligne tracée en 1837, dans le Township de Gloucester, 46. Voir *Gloucester*. Pétition de M. Jones, et autres, pour des mesures qui leveraient toutes les difficultés au sujet des anciens Arpentages, 55. Renvoi, 143. Pétition de R. Stobo, et autres, pour faire la levée d'un Chemin dans Ramsay et Pakenham, 94. Pétition de M. McCaryar, et autres; l'adoption de la levée d'un Chemin dans South Gower, 163. Pétition de H. St.-Germain, et autres; pour le même objet, dans St.-Martin, 163. Pétition de J. Earle, et autres; pour la levée d'un Chemin de St.-Eustache à Grenville, 177. Pétition de Thomas Proulx, et autres; que des Bornes de pierre soient plantées sur l'arpentage originaire, 204.

—Voir *Adresses* (86); *Bureau des Travaux Publics*; *Ligne Frontière*; *Hillier*; *Morgan*, *Thomas*; *Chemins*.

ASSÉURS:—Voir *Cotisations*.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :

—Se rend auprès de Son Excellence à la Chambre du Conseil, 1, 88, 254, 274, 346.

—Choix de l'Orateur, *pro temp.*, 84.

—Se rend auprès de Son Excellence avec des Adresses, 8, 33, 176.

—Règles et Règlemens de, voir *Ordres permanens*.

—Ajournee faute de *Quorum*, 93, 227, 259, 292, 306.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :—(Continuation.)

—Ajournée à un jour ultérieur, 14, 70, 172, 251, 265, 280, 283, 286, 291.

—Ajournée à des heures particulières, à des jours futurs, 33.

—Ajournée à des heures particulières, au même jour, 176, 251, 254.

ASSELIN, A. A. :—Pétition de ; pour une allocation annuelle comme Instituteur, 38.

ASSOCIATIONS LIMITÉES :—Voir *Questions négatives*.

ASSURANCE :—Voir *Formes de garantie*.

ASILES :—Voir *Lunatiques ; Montréal*.

AUBAINS :—Bill de la dernière Session confirmé par Sa Majesté, 44.

AVERGES, LICENCES D' :—Pétition de L. M. Cressé, et autres, de la Paroisse de St. Jean-Baptiste, de Nicolet ; que les deniers provenant des Licences soient payés au Trésorier de la dite Paroisse, 233.

AVOCATS, CERTIFICATS DES :—Bill pour amender les lois y relatives, dans le Haut-Canada, présenté et lu, 216. Lu une seconde fois ; Considéré, 292.

—HONORAIRES DES :—Voir *Honoraires*.

BALLOTTE :—Voir *Montréal*.

BANC DE LA REINE :—Bill pour en définir et étendre les pouvoirs, au sujet des usurpations et des vacances qui arrivent dans les Corporations, présenté et lu, 211. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 292. Rapport, 297. Passé, 298.

BANQUEROUTES :—Pétitions contre la Loi de Banqueroute ; du Bureau de Commerce de Montréal, 62. De MM. Guilmor et Compagnie, et autres, 278. Impression ordonnée, 303. De H. J. Jameson, 72. Renvoi, 73.

—Bill qui amende les Lois de Banqueroute, présenté et lu, 89. Renvoi au Comité Général, 266. Rapport, 309. Passé, 312. Par le Conseil, 332. Sanction Royale, 347.—(9 Vict. chap. 30.) Voir aussi *Pacaud, L. E.*

BANQUES :—Pétition d'A. Perrault, et autres, demandant l'établissement d'une Banque dans la Cité de Montréal. Renvoi, 46. Rapport, 56. *Infra*. Pétition du Président, etc., de la Banque Commerciale, District de Midland, pour amender l'Acte d'Incorporation, 61. Renvoi, 64. Rapport, 96. *Infra*. Pétition de la Banque du Haut-Canada, pour réduire la taxe sur les Bilets de Banque, 61. Renvoi, 63. Pétition de la Banque Commerciale ; Renvoi, 95. Pétition de la Banque de Gore ; Renvoi, 100. Rapport ; Impression ordonnée, 307.

—Etats des Banques Incorporées à être mis devant la Chambre, 43. Présentés, 88. (Appendice U)

—Bill pour amender l'Acte de la Banque Commerciale, District de Midland, présenté et lu, 97. Lu une seconde fois ; Renvoi, 137. Considération en Comité Général, 175. Considéré et Rapport, 199. Passé, 200. Par le Conseil Législatif avec des amendemens, 228. Agréés, 232. Sanction Royale, 274. (9 Vict. chap. 87.)

—Bill qui incorpore "La Banque des Marchands," présenté et lu, 120. Lu une seconde fois ; Renvoi, 182. Rapport ; Renvoi au Comité Général, 210. Considéré ; Rapport, 275. Passé, 277. Par le Conseil, 309. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 348.

—Bill qui amende l'Acte de la Banque du Haut-Canada, présenté et lu, 166. Lu une seconde fois ; Grossoyé, 199. Passé, 200. Par le Conseil avec des amendemens, 228. Agréés par la Chambre, 231. Sanction Royale, 275. (9 Vict. chap. 86.)

BAPTÊMES :—Voir *Mariages*.

BAPTISTES :—Rapport des propriétés des Missionnaires Baptistes mis devant la Chambre, 45. Pétition de J. Ritchie et autres, Baptistes ; au sujet d'un certain morceau de terre dans Perth, 76.

BARTON, TOWNSHIP DE :—Pétition de R. J. Hamilton et autres, demandant qu'une certaine Ligne de Concession dans le dit Township soit accordée à R. J. Hamilton, 60. Renvoi, 63. Rapport, 80. *Infra*. Pétition du Bureau de Police de la Ville de Hamilton, contre, 219. Exemption du paiement d'honoraires sur le Bill, 294.

—Bill relatif au transport de la Ligne de Concession de Barton, faveur de R. J. Hamilton présenté et lu, 80. Lu une seconde fois ; Renvoi, 155. Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 188. Pris en considération ; Rapport, 208. Passé, 209. Par le Conseil, 260. Sanction Royale, 275. (9 Vic., chap. 48.)

BATHURST, DISTRICT DE :—Pétition du Conseil Municipal, demandant l'Allocation des Ecoles pour 1845, 93.

—Bill pour le dit District à recevoir l'argent des Ecoles, présenté et lu, 97. Lu une seconde fois ; Grossoyé, 182. Passé, 183. Par le Conseil, 258. Sanction Royale, 275. (9 Vic., chap. 69.)

BEAUGHARNOIS :—Voir *Chemins de Madriers*.

—CANAL DE :—Pétition de C. H. Finlay, entrepreneur, pour une aide, 263. Motion pour renvoi de la Pétition, négative, 265 et 266.

BEECHER, ISAAC :—Pétition de ; pour une Patente pour une amélioration du Moulin à Tan, 143. Renvoi, 152.

BELLECHASSE :—Pétition de J. B. Laverdière et autres, pour une aide pour améliorer les chemins intérieurs du Comté, 95.

BELLEVILLE, VILLE DE :—Pétition du Président du Bureau de Police, pour amender l'Acte d'Incorporation, 94.

BELL, JULIA, MADAME :—Pétition de ; pour une aide, 79. Renvoi, 85. Rapport, 301. Résolution, 333.

BERTHIER, ACADEMIE DE :—Pétition de C. Edmond et autres, pour une aide, 76.

BERTRAND, A. :—Pétition de ; pour une aide, 112.

BIBLIOTHÈQUE :—Etat de la Bibliothèque rapporté par M. l'Orateur, 9.

—La Pétition du Maire et de la Corporation de Toronto : que les doubles des ouvrages maintenant dans la Bibliothèque de la Législature soient déposés dans la dite Cité, 17. Renvoi, 18. Ordre de référence rescindé, 42. *Infra*.

—Comité permanent nommé pour assister M. l'Orateur dans la direction de la Bibliothèque, 32. Matières renvoyées :—La Pétition du Maire et de la Corporation de Toronto, 42. Rapport, 266. (App. O. O.) Comité Général prendra le Rapport en considération ; Considéré ; Siégera dans six mois, négative par la voix prépondérante de l'Orateur ; Siégera dans trois mois, importé après division, *ibid.*

BIENS-POSS :—Comité Général pour révoquer l'Acte de la 32^{me} Henri VIII, en autant qu'il se rattache à la disposition des immeubles, tenus par une tierce partie en possession adverse ; Considéré, 43, 66, 149.

—Pétition du Rév. B. Honorat et autres, et de D. Gagnon et autres, sur la Rivière Saguenay ; pour changer les lois relatives aux Immeubles, pour faire face aux exigences de cet établissement, 46.

—Voir aussi *Transport de*.

BILLS :

DU CONSEIL LÉGISLATIF:—Voir *Brockville*; *Education*; *Gloucester*; *Nomination de Magistrats*; *Mariages*; *Matthews, Peter*; *Enregistrement*; *Universités*; *Vanzandt*.
 Seconde lecture dans six mois:—Voir *Niagara*; *Usure*; *Vanzandt*; *Chemins d'river*.
 Réservés:—Voir *Adresses*, (12-13); *Aubains*; *Divorcée*; *Droits de Douanes*; *Gouverneur-Général*, (4); *Navigation*; *Chemins de Fer*.
 Cavaliers ajoutés aux Bills:—Voir *Agriculture*; *Bureau des Travaux Publics*; *Transport*; *Education*.
 Honoraires sur Bills, remis, 89, 137, 204.
 Sanction Royale aux Bills, 254, 274, 316.
 PRIVÉS:—Comité permanent sur ces Bills, 39, 49. Sujets renvoyés:—Pétition de J. Grubb et autres; Pétition de Wm. Roe et autres, 42. Pétition de W. Bowron et autres; d'A. Perrault et autres; et le Bill en faveur de J. W. Dempsey, 47. Pétition de A. W. Light et autres, 51. Bill du Chemin de Trafalgar et Erin; aussi le Bill pour incorporer la Communauté des Filles de Charité de St.-Hyacinthe, 53. Pétition du Rév. W. Adams et autres, Unitariens; Pétition de Madame Margaret Havener; Pétition du Très-Révérénd H. Hudon; Pétition de Charles Richardson et autres, et Pétition de R. E. Burns, 56. Pétition de A. Leslie; Pétition de F. Hincks, 63. Pétition de Wm. Bowron et autres, 66. Bill pour indemniser M. Vidal, 67. Pétition de J. Burwell, du Havre de Bronté, 80. Bill du Chemin d'Albion, 82. Pétition de P. Wallace et autres, 85. Pétition de Wm. Gamble et autres; Pétition de l'Honorable P. McGill et autres, 106. Bill pour amender la Charte de la Banque Commerciale, 137. Pétitions pour une aide aux Chrétiens Universalistes, 146. Pétition du Révérend J. Harlin et autres (Eglise de la Nouvelle-Jérusalem), 152. Pétition de Sir A. N. MacNab et autres, 161. Pétition de la Sœur E. Forbes, et autres Dames Sœurs de la Charité à Montréal, 165. Bill pour incorporer la Société de St. Patrice, 181. Bill pour incorporer la Banque des Marchands; Bill de la Manufacture de Cobourg, 182. Bill qui accorde certains privilèges aux Juifs, 185. Aussi, Bill pour incorporer la Société St.-George de Québec, 186. Bill de l'Institut des Artisans à Toronto, 199. Bill relatif à l'éclairage au Gaz de Montréal, 207. Bill des Sœurs de la Charité (à Montréal), 206. Bill du Chemin de Fer de Montréal et Kingston, 213. Bill de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne, Québec, 212.
 PREMIER RAPPORT:—Sur la Pétition d'A. Perrault et autres; sur la Pétition de James Grubb et autres; sur la Pétition de W. Bowron et autres, 56.—SECOND RAPPORT:—Sur la Pétition du Très-Révérénd H. Hudon, voir *Religieuses*; et sur la Pétition du Col. Light et autres, 61.—TROISIÈME RAPPORT:—Sur la Pétition du Rév. W. Adams et autres; sur la Pétition de M. Havener; sur la Pétition de C. E. Burns; sur la Pétition de C. H. Richardson et autres; sur la Pétition de W. Bowron et autres, 68.—QUATRIÈME RAPPORT:—Sur le Bill en faveur de Dempsey.—CINQUIÈME RAPPORT:—Bill du Chemin de Trafalgar et Erin, sur la Pétition d'A. Leslie; sur la Pétition de J. Burwell, 87.—SIXIÈME RAPPORT:—Sur le Bill en faveur de M. Vidal; la Pétition de la Compagnie du Havre de Bronté; la Pétition de L. Boisang et autres, 89.—SEPTIÈME RAPPORT:—Bill du Chemin d'Albion; Bill pour incorporer la Communauté des Filles de la Charité; Pétition de D. E. Boulton et autres, 110.—HUITIÈME RAPPORT:—Pétition de Peter McGill et autres; Pétition de W. Gamble et autres, 152.—DIXIÈME RAPPORT:—Pétition du Rév. D. Leavitt et autres; Pétition du Rév. B. Frédek et autres, (Universalistes); et sur la Pétition du Rév. J. Harlin et autres, (Eglise de la Nouvelle Jérusalem), 160.—ONZIÈME RAPPORT:—Bill de la Banque Commerciale; sur la Pétition de Sir A. N. MacNab, et autres; Bill des Sœurs de la Charité (Montréal), 170.—DOUZIÈME RAPPORT:—Bill du Township de Barton, 188.—TREIZIÈME RAPPORT:—Bill de Cotisations de Brockville, 204.—QUATORZIÈME RAPPORT:—Bill de la Banque des Marchands; Bill de la Société de St. Patrice; Bill de la Manufacture de Cobourg, 210.—QUINZIÈME RAPPORT:—Bill de la Société St.-George à Québec; Bill des privilèges conférés aux Juifs, 220.—SEIZIÈME RAPPORT:—Bill

BILLS:—(Continuation.)

de l'Institut des Artisans de Toronto, 235.—DIX-SEPTIÈME RAPPORT:—Bill relatif à l'éclairage au Gaz de Montréal; Bill des Sœurs de la Charité de Montréal, 238.—DIX-HUITIÈME RAPPORT:—Bill de l'Ecole à Québec, 266.
 Temps pour la réception des Pétitions et Rapports prolongé, 57, 80, 120, 166, 200, 204, 232.
 M. l'Orateur s'enquerra du système suivi par la Chambre des Communes au sujet des Bills Privés, et fera rapport des résolutions et mesures adaptées à cette Province, 346.
 Voir *Questions négatives*.
 BOIS DE CONSTRUCTION:—Pétition de R. McGillis, et autres, de Québec; pour un octroi. Aussi, une autre Pétition des mêmes pour être incorporés sous le nom de "Société Bienveillante des Inspecteurs et Mesureurs de Bois de Québec;" Renvoi de cette dernière Pétition, 31. Rapport, 119. *Infra*. Pétition de Wm. Rogerson, et autres, que le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois soit augmenté, 38. De J. Sharples, pour le même objet, 47. De R. Clarke, et autres, pour le même objet, 60. Renvoi, 47, 63. Rapport, 87. Renvoi à un Comité Général, 87. Considéré, 98. Deux Résolutions rapportées et agréées, sur division, 101. *Infra*. Pétition de C. Cazeault, et autres, pour des amendemens dans l'Acte des Bois, 61. Pétition du Rév. F. X. Delage, et autres, contre l'octroi des permis pour couper du Bois sur les bords du Saguenay, 105.
 Comptes du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, au 31 décembre, 1845, reçus 88, impression or-donnée, 93.
 La Chambre se forme en Comité Général pour considérer s'il ne serait pas expédient d'empêcher la vente des Bois des Terres Publiques, 222. Considéré; Point de rapport, 315.
 Bill pour augmenter le salaire du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois, présenté et lu, 104. Seconde lecture et Renvoi à un Comité général; Considéré, 168. Rapport, 175. Passé, 176. Par le Conseil, 201. Sanction Royale, 255. (9 Vic. chap. 16.)
 Bill pour incorporer "La Société Bienveillante des Mesureurs et Inspecteurs de Bois de Québec," présenté et lu, 119. Seconde lecture, renvoi, 182.
 Voir aussi *Adresses*, (18, 36); *Mou-lins*, *Chaussées de*.
 BOITON, TOWNSHIP DE:—Pétition d'O. Paysley, et autres; s'opposant au partage du dit Township, 69. Renvoi, 204. Impression ordonnée, 210. Voir *Terres*.
 BORNES DE PIERRE:—Voir *Arpentage*.
 BOUCHETTE, MADAME A.:—Pétition de; pour l'acquit des réclamations dues à son défunt mari, 55.
 BOUCHETTE, JOSEPH, ET AUTRES:—Pétition de; pour une aide en considération du déplacement du siège du Gouvernement, 278. Renvoi, *ibid*. Rapport, 301.
 BOURASSA, F., ET AUTRES:—Pétition de; pour une indemnité, comme Estimateur des terrains sur le Canal Chambly, 204.
 BOWERMAN, S.:—Pétition de; demandant une indemnité au sujet du titre d'une terre, 47.
 BOWEN, W.:—Pétition de; indemnité pour bâtir une Maison d'Ecole, 76.
 BRACERY:—Bill pour prévenir des poursuites, en vertu du Bill Anglais, dit Bracery Bill; présenté et lu, 227. Seconde lecture, *ibid*.
 BREWER, MADAME:—Voir *Frémont*.
 BROCKVILLE, VILLE DE:—Bill pour faciliter le transport d'un certain lot de Ville au Bureau de Police de Brockville, venant du Conseil Législatif; lu la première fois, 89. Documents de

BROCKVILLE, VILLE DE :—(Continuation.)

mandés pour preuve, 167. Envoyés à la Chambre, 206. Lu une seconde fois; Ordonné d'être gros-oyé, 227. Passé, 235. Sanction Royale, 254. (9. Vic. chap. 77.) Pétition de G. W. Arnold, et autres, contre le Bill, 143.

—Voir *Cotisations*.

BUREAU DE COMMERCE :—Voir *Montréal; Québec; Toronto*.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS :—Pétition de James Read et H. L. Larned, pour être indemnisé d'un marché fait avec le Bureau; Renvoi 245. Rapport, 317.

—Rapport pour 1845, mis devant la Chambre, 64. (Appendice N.) aussi Rapport préliminaire des Commissaires sur la régie du Bureau des Travaux, *ibid.* (Appendice O.) Imprimés, 74. Divers plans, cartes et relevés, relatifs au Bureau des Travaux, mis devant la Chambre, 154. (conformément à l'ordre de la dernière session du 35 mars, 1845.) Rapport du Bureau des Travaux Publics en autant qu'il a rapport au Lac St.-Pierre; Renvoi, 251. Rapport (Appendice U. U.) imprimé, 304. Considéré par Comité Général, 308.

—Bill qui amende la loi qui constitue le dit Bureau, présenté et lu, 201. Lu une seconde fois; Considéré en Comité Général, 243. Considéré, 270. Considération ultérieure, 280, 305. Rapport, 312. Cavalier à ajouter au Bill, négative. Passé, 316. Par le Conseil avec des amendemens, 338. Agréés, 346. Sanction Royale, 347. (9. Vic. chap. 37.)

BUREAUX PUBLICS :—Voir *Adresses*, (53, 56.)BURKE, G. R. :—Voir *Adresses*, (74.)BURLINGTON, CANAL DE LA BAIE DE :—Pétition de J. P. Gage et autres, 76. Un pont tournant, ou passage sur le dit canal. Pétition de H. G. Graham et autres, pour le même objet, 84. Renvoi, 98. Voir *Adresses*, (63.)

BURNS, R. E. :—Pétition de; demandant l'autorisation de pratiquer comme Avocat et Conseil devant les Cours d'Équité dans le Haut-Canada, 38. Renvoi, 59. Rapport, 68.

—Bill pour venir en aide à R. E. Burns, présenté et lu, 69. Seconde lecture ordonnée, 150, 200.

BURRAGE, Rév. R. R. :—Pétition de; demandant à être remboursé d'une somme d'argent qu'il a perdue sur l'achat d'une maison pour y tenir une École de grammaire à Québec, 51.

BUSSIÈRE, P. ET AUTRES :—Pétition de; demandant que la possession d'un certain Moulin lui soit continuée pendant un temps limité, 12. Renvoi, 18.

BYRON :—Bill pour fixer les limites de Bytown, et y établir un Conseil-de-Ville, présenté et lu, 14. Seconde lecture et Renvoi, 149. Un Membre ajouté au Comité, 167. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 178. Considéré, 237. Rapport, 242. Passé, 245. Par le Conseil avec des amendemens, 279. Pas agréés, 296. Comité pour préparer des motifs et raisons à offrir dans une conférence, 296. Rapport des raisons agréés; Conférence demandée, 298. Le Conseil acquiesce à la conférence; Directeurs nommés par les deux Chambres, 304. Rapport, 336. Pétition de Thomas Corcoran et autres, contre le Bill, 94. Pétition de L. T. Besserer et autres, en faveur du Bill, *ibid.*

—Voir aussi *Adresses*, (18, 27.)

CAMERON, DONALD :—Pétition de; pour une indemnité, 15. Une autre Pétition pour le même objet, 143. Renvoi, 144. Deux Membres ajoutés au Comité, 167. Rapport, 250. Une autre Pétition pour une indemnité pour faux emprisonnement, 252.

CANACK :—Voir *Adresses*, (20, 45, 58, 59, 63.) *Beauharnois; Burlington; Chambly; Coons, James; Desjardins; St.-Laurent; Welland; Williamsburgh.*

CARDINAL, A. L. :—Concierge de l'Assemblée Législative; Pétition de; pour une augmentation de Salaire, 187. Renvoi, 187. Rapport 301. Voir *Officiers*.

CARLETON, COMTÉ DE :—Voir *Elections*, (Writs.)

CARRUTHERS, F. F. :—Pétition de; pour être admis à pratiquer comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Chancellerie et du Banc de la Reine dans le Haut-Canada, 62. Renvoi, 64. Rapport, 108. *Infra.*

—Bill, pour l'autoriser à pratiquer dans les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, comme Procureur et Solliciteur, présenté et lu, 108. Ordonné d'être lu une seconde fois, *ibid.*

CASCADES, CHEMINS DE MADRIERS DES :—Voir *Adresses*, (35.)

CHAMBLY, CANAL DE :—Pétition de G. Marchand et autres, demandant une indemnité pour les dommages qu'il a essuyés, au sujet du dit Canal, 17. Voir aussi *Bourassa II. et autres; Collège.*

CHAMPLAIN ET ST.-LAURENT, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Chemins de Fer.*CHANCELLERIE :—Voir *Cour de; Osgoode Hall.*

CHARLESTON, ACADEMIE DE :—Pétition de C. Jackson, et autres, demandant une aide à l'appui de la dite Institution, 15.

CHEMIN D'ALBION :—Voir *Chemins de Madriers.*

CHEMINS A BARRIERES :—Pétition de T. Meloche et autres, demandant que le Chemin de l'Abord à Plouffe, à Ste.-Geneviève, soit placé sous le contrôle des Commissaires des Chemins à Barrières, 15. Renvoi, 17. Du Rév. P. Roy et autres, que le Chemin de la Pointe Ste.-Claire à la Jeune-Lorette, soit aussi mis sous leur contrôle, 16. Renvoi, 34. *Infra.* D'A. Sauvageau et autres, pour un Chemin à Barrières de Laprairie à la ligne de la Province, 16. De M. F. Valois et autres, pour prolonger le Chemin à Barrières de Lachine à Ste.-Anne, 17. Renvoi, 42. Voir *Chemins Macadamisés*. De J. B. Lebel et autres, que les Chemins dans les Paroisses de la Misère, St.-Ambroise, et la Jeune-Lorette soit mis sous le contrôle de la Commission des Chemins à Barrières, 62. Renvoi, *Infra.* Pétitions contre l'extension des pouvoirs des Commissaires du Chemin à Barrières de Longueuil à Chambly :—de G. Perry et autres; du Conseil Municipal (Hochelega); de W. Giroux et autres, 94. Pétition de J. B. Pagé et autres, pour des amendemens à l'Acte des Chemins à Barrières de Québec, 16. Renvoi, 33. Aussi Pétition du Rév. P. Roy et autres, renvoi, *ibid.* Aussi Pétition de J. Légaré et autres, et Pétition de J. Légaré et autres (Barrières de Péage), 38. Aussi Pétition de J. B. Lebel et autres; et de l'Honorable H. Black et autres, 63. Aussi réponse à une Adresse sur la Commission des Barrières de Québec, 110. Aussi Pétition de T. Murphy et autres, 159. Aussi Pétition d'A. Campbell et autres, 192. Aussi Pétition du Rév. A. Parent et autres, 209. Pétition des Commissaires des Chemins à Barrières de Montréal, 242. Renvoi, *ibid.* Rapport, 246. Impression ordonnée, 249. Renvoi à un Comité Général, *ibid.* Considéré, 290. Résolutions rapportées et agréées, 296. *Infra.* Pétition de N. B. Desmarceau et autres, pour des amendemens à l'Acte des Barrières de Montréal, 72. Pétition de W. Evans, pour le même objet, 95. Renvoi, 73, 95. Comité rescindé; et Pétition de N. B. Desmarceau encore renvoyée, 164. Voir *Chemins Macadamisés*. Pétition des Commissaires des Chemins à Barrières de Montréal, pour des amendemens à l'Acte, 252. Pétition d'E. Desbarats et autres, pour être autorisés à emprunter une certaine somme d'argent pour améliorer des Chemins à Barrières de Québec, 214. Pétition de M.M. Hamilton et Loy, au sujet du Bill des Commissaires des Chemins à Barrières de Montréal, 277.

—Compte des Commissaires des Chemins à Barrières, pour l'année 1845, mis devant la Chambre, 58. (Appendice M.) Renvoi, 81. Voir *Chemins Macadamisés*. Réponse à une Adresse (11.) sur la Commission des Barrières de Québec, 101. Renvoi, 110. *Supra.*

—Bill pour étendre les dispositions de la loi

CHEMINS A BARRIÈRES :—(Continuation)

relative aux Chemins à Barrières de Montréal, présenté et lu, 213. Seconde lecture ; Grossoyé, 275. Passé, 277. Par le Conseil, 291. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 67.)

—Bill pour amender l'Acte relatif aux Chemins à Barrières près de Québec, présenté et lu, 297. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 305. Rapport, 307. Passé, 310. Par le Conseil, 331. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 68.)

—Voir aussi Adresses, (11, 16.) ; Chemins Macadamisés ; Québec ; Péages.

CHEMINS DE FER :—Voir Adresses, (6.)

—CHEMIN DE FER DE CHAMPLAIN ET DU ST.-LAURENT :—Amendement à l'Acte ; Pétition de John F. Mills, Président, 38.

—CHEMIN DE FER DE KINGSTON ET COBOURG :—Pour un Acte d'Incorporation :—Pétition de G. M. Boswell et autres, 50. Renvoi, 56. (Point de Rapport) *Infra*.

—Comité Général pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Cobourg ; Considéré, 66. Résolution rapportée et agréée, 75. Bill pour amender l'Acte du Chemin de Cobourg, présenté et lu, 75. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 155. Considéré, 183. Rapport, 185. Passé, 187. Par le Conseil avec des amendemens, 279. Agréés, 281. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 80.)

—Grand Chemin de Fer Occidental :—Pour des amendemens à l'Acte d'Incorporation : deux Pétitions des Présidens et Directeurs, 15.

—Bill pour changer et amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, présenté et lu, 39. Seconde lecture. Renvoi, 181. Rapport ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 210. Rapport, 214. Passé, 245. Par le Conseil avec des amendemens, 275. Agréés, *ibid*. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 81.)

—CHEMIN DE FER D'HALIFAX :—Pour un Acte pour construire un Chemin de Fer depuis la ligne frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Canada, jusqu'à la frontière Ouest du Haut-Canada, et une allocation ; Pétition de G. O'Kill Stuart et autres, 56. Pétition de H. Ruffin et autres, 60. Résolution de la Chambre ; Adresse à Son Excellence ; Comité pour la préparer, 276. Rapport, 288. Voir Adresses, (80.)

—Voir Gouverneur-Général, (11, 16.)

—CHEMIN DE FER DE HAMILTON ET TORONTO :—Pour un Acte d'Incorporation. Pétition de P. Buchanan et autres, 55.

—Bill pour incorporer une Compagnie pour prolonger le Grand Chemin de Fer Occidental de Hamilton à Toronto, présenté et lu, 39. Seconde lecture ; Renvoi, 167. Rapport ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 167. Rapport ; Renvoi de nouveau à un Comité Général et Considéré, 167. Rapport, 175. Passé, 178. Par le Conseil avec des amendemens, 258. Agréés, 272. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 317.

—CHEMIN DE FER DE PRESCOTT ET KINGSTON :—Pour un Acte d'Incorporation ; Pétition de G. S. Tiffany et autres, 112.

—CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET KINGSTON :—Pour un Acte d'Incorporation ; Pétition de J. Weitenhall et autres, 113.

—Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Kingston, présenté et lu, 136. Seconde lecture ; Renvoi, 213. Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 231. Considéré, 283. Rapport, 287. Passé, 288. Par le Conseil avec des amendemens, 314. Agréés, 318. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté.

—CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET LACHINE :—Pour un Acte d'Incorporation ; Pétition de J. Ferrer et autres, 18. *Infra*.

—Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Lachine et de Montréal, présenté et lu, 92. Seconde lecture ; Renvoi ; Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 231. Considéré, 283. Rapport, 287. Passé, 288.

CHEMINS DE FER :—(Continuation)

Par le Conseil, 309. Sanction Royale, 347. (4^{me} Vic. chap. 82.)

—CHEMIN DE FER DE NIAGARA ET DU DÉTROIT :—Pour prolonger le tems pour le compléter ; Pétition de Thomas M-Crae et autres ; Renvoi, 4. Bill rapporté et lu, 21. Seconde lecture ; Renvoi, 53. Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 88. Considéré ; Comité Général se lève sans faire Rapport, 104. Autres pétitions sur le même sujet :—De John Prince et autres, 38. De D. M. M'Dougall et autres ; Du Conseil Municipal du District de Talbot, 46. De L. Bell et autres, 47. De J. M'Bride et autres, 61. Renvoi, 67, 79. *Infra*.

—CHEMIN DE FER DE PETERBOROUGH ET PORT HOPE :—Bill pour Incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et Port Hope, présenté et lu, 136. Seconde lecture ; Renvoi, 182. Rapport, 187. Renvoi à un Comité Général, 190. Considéré ; Rapport, 208. Passé, 214. Par le Conseil avec des amendemens, 251. Agréés, 253. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 348.

—CHEMIN DE FER DE PORT BURWELL ET PORT SARINIA :—Pour un Acte d'Incorporation ; Pétition de A. W. Light et autres, 50. Renvoi, 51. Rapport, 69. Pétition de J. Burwell et autres, contre, 72. Renvoi, 80. Rapport, 87.

—CHEMIN DE QUÉBEC ET MELBOURNE :—Pour une aide ; Pétition de Thomas Still, et autres, 17. Pour un Acte d'Incorporation ; Pétition de J. O'Kill Stuart, et autres, 51. *Infra*.

—Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Melbourne, présenté et lu, 146. Lu une seconde fois ; Renvoi, 183. Renvoi à un Comité Général, 235.

—CHEMIN DE FER DE ST.-LAURENT A L'ATLANTIQUE :—Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent à l'Atlantique, présenté et lu, 90. Seconde lecture ; Renvoi, 137. Rapport ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 184. Rapport, 189. Passé, 190. Par le Conseil, 206. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 79.) Pétition de G. O'Kill Stuart, en faveur, 219.

—CHEMIN DE FER DE LA LIGNE PROVINCIALE EN RELATION AVEC CELUI DE BOSTON :—Pétition de W. Wortman, et autres, 16.

—CHEMIN DE FER DE TORONTO ET LAC HURON :—Pour des amendemens à l'Acte d'Incorporation ; Pétition de la Compagnie, 60. Renvoi, 63. Point de Rapport. *Infra*.

—Bill qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron, présenté et lu, 81. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré ; Rapport ; Renvoi, 168. Rapport ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré ; Rapport, 183. Passé, 186. Par le Conseil avec des amendemens, 235. Agréés, 242. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 347.

—CHEMIN DE FER DE TORONTO, WOLFE ISLAND ET KINGSTON :—Pour un Acte d'Incorporation ; Pétition du Conseil Municipal du District de Victoria, 16. Pétition de Henry Gildersleeve, et autres, 17. Cette Pétition renvoyée, 64.

—Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Toronto, Wolfe Island et Kingston, présenté et lu, 92. Seconde lecture ; Renvoi, 182. Rapport, 187. Renvoi à un Comité Général, 190. Considéré ; Rapport, 208. Passé, 209. Par le Conseil avec des amendemens, 257. Agréés, 253. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 348.

—Bill pour considérer certaines dispositions dans les Actes pour construire des Chemins de Fer, présenté et lu, 100. Ordre pour la seconde lecture, 100, 182.

—Pétitions contre l'opération des Chemins de Fer pendant les Dimanches :—Du Rév. A. Duranseau, et autres, 181. Du Très Rév. Lord Evêque de Montréal, 187. Du Rév. J. Bethune, et autres, 214. Renvoi ; *Infra*. Du Rév. J. Taylor, et autres, 245. Renvoi, *ibid*. Du Rév. Wm. King, et autres, 252. Du Rév. M. Townsend, et autres ; Du Rév. W. Jones, et autres ; Du Rév. J. Johnson, et autres, 278.

—Documents mis devant la Chambre ; Etats des affaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Champlain et

CHEMINS DE FER :—(Continuation.)

du St.-Laurent. 14. De la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent à l'Atlantique, 67. Aussi dépêche (No. 457, 15 novembre, 1845.) Sur le Bill réservé de la dernière Session pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du St.-Laurent à l'Atlantique, 20. Dépêche (Circulaire du 15 janvier, 1846.) sur le principe général relatif aux Actes des Chemins de Fer, 30. Dépêche (No. 4, 2 février, 1846.) sur le Chemin de Halifax à Québec, 121. Renvoi, 137. *Infra.*

Comité Spécial pour aviser des dispositions générales pour les Bills des Chemins de Fer, devant être introduits en Chambre, dans cette Session ou à l'avenir, 36. Pour faire rapport de tems à autres, 87. Quorum réduit, 141. Matières renvoyées; Bill du Chemin de Fer de Niagara et du Détroit, 53. Pétition de G. M. Boswell et autres, (Chemin de Fer de Cobourg,) 56. Bill du Chemin de Hamilton et Toronto, 67. Pétition du Conseil Municipal du District de Talbot; Pétition de D. McDougall, 68. Pétition de J. M. Bride et autres; Pétition de L. Bell et autres; Pétition de J. Prince et autres, 72. Bill du Chemin de Fer du St.-Laurent à l'Atlantique; Les diverses Dépêches sur les Chemins de Fer; Bill du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, 13. Bills des Chemins de Fer de Wolfe Island, Peterborough, Port Hope, et de Québec et Melbourne, 182. Trois Membres ajoutés au Comité, 206. Pétition du Rév. J. Bethune et autres, 218. Pétition du Rév. J. Taylor et autres, 245.

PREMIER RAPPORT, 87. (App. R.) SECOND RAPPORT, 100. (App. R.) TROISIÈME RAPPORT, (Toronto et Lac Huron, St.-Laurent et l'Atlantique), 181. QUATRIÈME RAPPORT, Chemin de Fer de Wolfe-Island, 187. CINQUIÈME RAPPORT, (Great Western,) 210. SIXIÈME RAPPORT, (Montréal et Kingston; Montréal et Lachine,) 231. SEPTIÈME RAPPORT, (Québec et Melbourne,) 235. RAPPORT FINAL, 270.

CHEMINS DE MADRIERS :—Pétitions de John Grubb et autres; pour un Acte d'Incorporation, pour construire un Chemin de Madriers, 16. Renvoi, 42. Rapport, 56. *Infra.* Pétition de W. Bowron et autres, pour être incorporés, en la Compagnie de Chemin de madriers de Beauharnois, 46. Renvoi, 47. Rapport, 56. Renvoyé encore, 66. Rapport, 68. *Infra.* Pétition de Joseph Tomlinson et autres, pour un Chemin de Madriers dans le District de Home, 50. Pétition de C. Richardson et autres, pour des amendemens à l'Acte pour construire un Chemin de Madriers, depuis Niagara à Ten Mile Creek, 55. Renvoi, 56. Rapport 68. Pétition de B. Mercer et autres, pour un Chemin de Madriers depuis Queenston à Windsor, 113.

Comité Général pour considérer l'incorporation de la Compagnie de Chemin de Madriers de Huntingdon; Considéré, 92. Résolution rapportée et agréée, 98. *Infra.*

Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin d'Albion, présenté et lu, 57. Seconde lecture; Renvoi, 82. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 110. Considéré, 181. Rapport, 185. Passé, 186. Par le Conseil avec des amendemens, 216. Agréés, 220. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 88.)

Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Madriers de Huntingdon, présenté et lu, 98. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général, 168. Considéré, 207. Rapport, 213. Passé, 214. Par le Conseil, 251. Sanction Royale, 275. (9 Vict. chap. 84.)

CHEMINS ET PONTS :—Pétition, pour une indemnité :—D'A. L. Wolf, écuyer, sur le Chemin entre Métis et le Lac Matapédia, 4. De J. L. Héou, sur le Chemin d'Arthabaska, 17. De W. Duncan, sur un Pont qui traverse la Rivière Delisle, 55; Renvoi, 85. Pétitions pour compléter un certain Chemin dans le Township de Grantham :—Du Conseil Municipal (Niagara,) 47. De R. Hodgkinson, et autres, 55. Première Pétition, Renvoi de, 51. Pétition de T. Wilson et autres, aussi Renvoi au même Comité, 106. Rapport, 310. Pétition du Conseil Municipal (Niagara); au sujet d'allocations de Chemin, 62. Pétition de B. Bolton, et autres; pour un nouveau relevé du Chemin depuis Perth à la Rivière Madawaska, 55. Pétition de J. Hale et autres; contre le changement du Chemin du Township de Dumfries, 56. Pétitions pour améliorer la Rue Sim-

CHEMINS ET PONTS :—(Continuation.)

coc :—De C. Coulthard, et autres; De J. Johnson, et autres; D'A. McMillan, et autres, 112. D'A. McFayden, et autres, 177. De W. Caldwell, et autres, 204. Pétition du Rév. A. Parent, et autres; pour que la Province acquière le Pont sur la Rivière Montmorency, et que les Chemins du dit Comté soient placés sous la surveillance des Commissaires, 61. Pétition de C. Roy et autres; pour l'extension de l'Ordonnance 3^{me} Vic. chap. 31, 71. Renvoi, 73. Voir *Chemins Macadamisés*. De G. W. Brooks, et autres; au sujet du Chemin près de Sherbrooke, 85. De W. Becket, et autres, sur le même sujet, 214. De W. Gamble, et autres; pour incorporer la Compagnie de Dundas Street et le Chemin de Sixth Line, 100. Renvoi, 106. Rapport, 153. Pétition de R. C. Gapper, et autres; pour compléter le Chemin du Lac Ontario au Lac Huron, 252. Pétition de George Lount, et autres; pour le même objet, 263. Renvoi de Pétitions, 252, 265. Pétitions du Conseil Municipal (Simcoc); se plaignant que l'octroi pour les Chemins dans le dit District n'a pas été dépensé, 283. De J. Wickens; au sujet des Chemins dans le District de Simcoc, 292.

Pour une autre.—Pétitions de G. W. Foot, et autres, pour un Chemin de Chatham à Dover, 15. W. Hall, et autres; Chemin de Tring à Leeds; Conseil Municipal (Est); Chemin de Matilda à Cornwall; Rév. J. B. Potvin, et autres; Ponts dans la Paroisse Ste.-Croix, 17. J. Moore, et autres; Chemin depuis la Ligne de la Province à St.-François; Colonel J. P. Héroux, et autres; Chemin depuis St.-Grégoire à Arthabaska; Rév. C. Gagnon, et autres; Chemin depuis Stanfold à St.-François, 17. P. J. Trépanier, et autres; Chemin dans la Paroisse de St.-Stanislas; J. Légaré, et autres; Chemin dans la Paroisse Ste.-Foye; Conseil Municipal de Ste.-Anne-Lapocatière, 38. E. Colville, Pont sur la Rivière Chateauguay; Thos. L. Crook, Chemin à travers Sarnia et Plymton; Geo. Brown, et autres; Chemin depuis Dundas à Owen's Sound; C. P. Huot, et autres; Pont sur la Rivière du Gouffre; A. Otisne, et autres; Chemins dans la Paroisse de la Baie St.-Paul, 46. J. Destroismaisons, et autres; Pont sur la Rivière du Gouffre; G. Alley, et autres; Chemin dans Oro; Rév. J. B. Gôté, et autres; Chemin depuis Métis à Matano; D. Johnston, et autres; 46. W. Robins et autres; Chemin et Pont dans Drummond, 57. J. Felton, et autres; Chemin depuis Sherbrooke à Stanstead, et aussi un Pont sur la Rivière St.-François, et un Chemin depuis Ireland à Québec; Thos. Kains, et autres; Ponts et Chemins sur la Rivière des Outaouais, 55. Ed. McNaughton, et autres; Chemin dans Ste.-Anne et autres Paroisses; P. Belliveau, et autres; Pont sur la Grande-Rivière dans Gaspé, 60. W. C. Hume, et autres; Chemin dans Orillia; D. Trudel, et autres; Pont sur la Rivière Champlain; J. Blackburn, et autres; Chemin dans le Comté d'Aylmer, 62. J. Steel, et autres; Pont sur la Rivière St.-François; C. Lyster, et autres; Chemin de Québec; Lieut. Col. Cox, et autres; Ponts et le Chemin de St. François, 79. J. Parson, et autres; Chemins et Ponts sur la Rivière des Outaouais, 72. F. X. Lambert, et autres; Chemin dans le District des Trois-Rivières; J. A. Gemmill, et autres; Chemin depuis Brockville, 76. W. Dawson, et autres; Chemin depuis la Pointe-Lévi à Kennébec; J. O. Chevretils, et autres; Ponts dans le Comté d'Yamaska, 83. Rév. Messire Lamarre, et autres; Chemins dans Ste.-Jeanne de l'Île Perrot, 81. Honorable R. U. Harwood, et autres, de Vaudreuil; Chemin et Ponts à Montréal; J. B. Rousseau, et autres; Chemin de Lambton, 93. P. Adams, et autres; Chemin depuis la Pointe Cardinal à Hick's Corner; J. Gibson, et autres; Chemin dans le District de Newcastle, 94. John Tipping, et autres; Chemin dans Orillia; C. Draper, et autres; Chemin dans le Township de Reach; Peter Perry, et autres; Chemin dans le Township de Reach, 100. J. Laing, et autres; Chemin dans le Township de Matilda; de J. Hudson, Chemin à l'Etat du Maine; J. Ouellet, Chemin des Trois-Pistoles à Temiscouata; J. Smith, et autres; Chemin de la Ligne Provinciale à Campton, 105. R. Griffith, et autres; Chemin dans le Comté de l'Outaouais, 112. A. A. Adams et autres; Chemin de Montréal à la Ligne de la Province, 113. O. Dorman, et autres; Chemin dans le Township de Potton, 143. L. E. Globenski, et autres; Chemin dans le Comté des Deux-Montagnes; H. Shaw, et autres; Chemin de Windsor à Sturgeon Bay, 151. James Hamilton, et autres; Chemin dans le Comté

CHEMINS ET PONTS, POUR UNE AIDE :—(Continuation.)

de Huron, 153. W. Parks, et autres ; Chemin dans le Comté des Deux-Montagnes, 159. C. LeBel et F. H. Pinet, Chemin à la Rivière St.-Jean ; C. Chapais, Chemin dans St.-Denis de la Boutellerie, 163. A. Campbell, Chemin dans le voisinage de Québec, 191. J. Bird, et autres ; Pont sur la Rivière Otonabee, 204. J. B. Barnardin, et autres ; Chemin dans le District de St.-François ; W. Smyth, et autres ; Chemin de Bytown au St.-Laurent, 233. H. Burritt, et autres ; relative à la dernière, *ibid.* L. Stewart, et autres ; Chemin de Cornwall et L'Original, 233.

—————Pétitions renvoyées, 38, 63, 95, 106, 192, 209.

—————Bill pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le Gouvernement pour des Chemins, sans un ordre du Conseil Municipal, présenté et lu, 92. Seconde lecture : Grossoyé, 168. Passé, 169. Par le Conseil, 197. Sanction Royale, 255. (9^m Vic. chap. 8.)

—————Voir aussi Adresses, (11, 14, 35, 67, 68, 70) ; Lois Expirantes ; Traverses ; Chemins Macadamisés ; Chemins de Madriers ; Chemins de Fer ; Rivière St.-Charles ; St.-Michel ; Ponts suspendus ; Chemins à Barrières ; Welland, Canal de.

CHEMINS MACADAMISÉS.—La Pétition de John Urquhart et autres ; pour être incorporés en une Compagnie pour construire un Chemin soit macadamisé ou de madriers depuis Oakville à travers les Townships de Trafalgar, Esquesing et Erin, 15. *Infra.*

—————La Pétition d'E. Guy et autres ; pour macadamiser le chemin d'en Bas de Lachine, 15. Renvoi, 17. La Pétition de M. F. Valois et autres, 17. La Pétition de W. Minnah et autres, 51. La Pétition de E. McNaughton et autres ; aussi renvoyée, 63. Membres ajoutés au Comité, 63. La Pétition de G. Roy et autres ; aussi renvoyée, 72. Aussi les comptes des Syndics des Chemins à Barrières de Montréal, 81. Comité à faire rapport de tems à autre, 93. Les Pétitions de W. Evans et autres ; et de l'Honorable R. U. Harwood et autres ; Renvoyées, 95. Instructions, 95. La Pétition de J. Dillon et autres ; Renvoi, 100. Un membre ajouté au Comité, 103. PREMIER RAPPORT, (témoignages App. S. S.) Renvoi à un Comité Général ; Rapport et témoignage, impression ordonnée, 113. La Pétition de N. B. Desmarceau, Renvoi 164. Aussi la Pétition de J. T. Brondgeest et autres, 169. Considérée, 207. Rapport de certaines Résolutions, 212. Agréées, 213. Voir Chemins à Barrières, Second Rapport, 280. (App. S. S.)

—————La Pétition du Conseil Municipal (Victoria) pour macadamiser le chemin depuis Madoc à Madawaska, 16. Renvoi, 73. La Pétition du Conseil Municipal (Niagara) pour continuer le chemin macadamisé de Queenston et Grinsby, par le village de Jordan, 38. Renvoi, 39. La Pétition de J. Pall et autres ; contre, 62. Renvoyée au même Comité, 63. La Pétition de D. E. Boulton et autres ; pour être incorporés et construire un chemin depuis Cobourg à Port Hope, 60. Renvoi, 83. Rapport, 110. La Pétition de F. Murphy et autres ; pour macadamiser un chemin depuis Valeantier à Québec, 159. Renvoi, *ibid.* Voir Chemins à Barrières. La Pétition de H. Plack et autres ; pour macadamiser le chemin de l'Ornière, 60. Renvoi, 63. Voir Chemins à Barrières. La Pétition de C. Hopkins et autres ; et de J. Ireland et autres ; pour continuer le chemin macadamisé depuis Dundas à Toronto, 76. Renvoi, 79. Rapport, 66. La Pétition de G. L. Perry et autres ; pour macadamiser le chemin depuis Montréal au Sault-au-Récollet, 181.

—————Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Trafalgar, Esquesing et Erin, présenté et lu, 32. Seconde lecture et Renvoi, 53. Rapport, 87. Renvoi à un Comité Général, 88. Considéré, 156. Rapport, 162. Passé, 163. Par le Conseil avec des amendemens, 210. Agréés, 211. Sanction Royale, 255. (9^m Vic. chap. 98.)

—————Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin d'Etobicoke et Mondé, présenté et lu 167. Seconde lecture 199. Renvoi, *ibid.* Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 231. Considéré, 306. Rapport, 308. Passé, 310. Par le Conseil avec un amendement, 340. Agréé, *ibid.* Sanction Royale, 347. (9^m Vic. chap. 83.)

CHIRURGIE :—Voir Médecine.

CHRÉTIENS :—Pétition de J. W. Sharrard et autres ; demandant le privilège pour leurs Ministres de célébrer les Mariages, 80. Renvoi, *ibid.* Rapport, 87. *Infra.* Bill en faveur des Chrétiens de la Bible, présenté et lu, 87. Seconde lecture ; Grossoyé, 137. Passé, 140.

CLARENCEVILLE, ACADÉMIE DE :—Pétition de M. Townsend et autres ; pour une aide, 112.

CLERC DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats de l'élection des Membres, 1.

COBourg, MANUFACTURE DE :—Voir Manufactures.

COBourg, POLICE DE :—La Pétition du Président du Bureau de Police de Cobourg ; que des amendemens soient faits à l'Acte qui établit la dite Police, 4. *Infra.*

—————Bill pour amender l'Acte d'Incorporation, présenté et lu, 120. Deuxième lecture ; Renvoi, 190. Rapport à être considéré en Comité Général, 214. Considéré, 292. Rapport, 297. Passé, 298. Par le Conseil avec des amendemens, 332. Agréé, 336. Sanction Royale, 343. (9^m Vic., chap. 71.)

COLLÈGES :—Pétition du Rév. M. Ducharme et autres, du Collège Ste.-Thérèse, de Blainville ; une aide pour bâtir un Collège, 37. Aussi de John Morris et autres, pour le même objet, *ibid.* Du Très Rév. R. Gaulin ; une aide pour le Collège de l'Assomption, 50. Pétition de la Corporation du Collège Ste. Hyacinthe, pour une aide, 55. La Pétition du Rév. P. M. Mignault, pour une aide au Collège de Chambly, 143. Voir Universités.

COMES, J. H. :—La Pétition de ; Demandant une indemnité pour les services qu'il a rendus durant la dernière guerre, 72. Renvoi, 106.

COMITÉS :

—————DE TOUTE LA CHAMBRE :—Levés faute de Quorum, 93, 292.

—————Levés sans faire rapport, 104, 171, 182, 236, 268, 315.

—————Instructions aux Comités Généraux, 150, 279.

—————Comités choisis ou spéciaux pour faire rapport par bill ou autrement, 4, 17, 18, 47.

—————Pour faire rapport de tems à autres, 32, 70, 81, 87, 93.

—————Instructions aux Comités Spéciaux, 66, 95, 161, 185, 236.

—————Quorum, 741.

—————Président des Comités Spéciaux devant faire rapport, 141. Debout à leur place, 266.

—————PERMANENS :—Proposition de nommer un Comité Spécial pour préparer des listes de Membres pour former des Comités Permanens sur diverses matières et faire rapport de tems à autre, 32. Comité nommé, *ibid.* Rapport, 39. Concours, 42. Voir Bills, (Privés) ; Contingens ; Lois Expirantes ; Bibliothèque ; Impression et Reliure ; Privilèges et Elections ; Ordres Permanens.

COMMERCE :—Voir Négoc et Commerce.

COMMUTATION DE TENURE :—Comité Spécial nommé pour s'enquérir des dépenses encourues pour effectuer la Commutation de Tenure de terres tenues en fiefs ou à titre de cens dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun soccage, en vertu de l'Acte Impérial Geo. III, chap. 119, etc., 40. Rapport, 278. (Appendice R. R.) *Infra.*

—————Réponse à une Adresse (page 40) au sujet des commutations sous l'acte 8 Vict., chap. 42, 85.

—————Bill pour faciliter la Commutation de Tenure des terres tenues en fiefs, à titre de cens ou en roture, en celle de franc et commun soccage, présenté et lu ; Ordre pour la seconde lecture, 278.

—————Voir aussi Adresses, (15, 76.)

COMPAGNIES D'ASSURANCE :—États pour être mis devant la Chambre, 42. Prés. és, 88. (Appendice U.)

COMPAGNIES DE TRANSPORT :—Voir Québec.

COMPRES :—Voir *Contingens ; Revenus et Dépenses ; Subsidés*.

COMTÉS, LIMITES DES :—Bill pour amender l'Acte qui détermine les limites des Comtés et Districts dans le Haut-Canada, présenté et lu, 172. Seconde lecture ; Grossoyé, 243. Passé, 245. Par le Conseil, 258. Sanction Royale, 275. (9 Vict. chap. 46.)

CONFÉRENCE :—Voir *Conseil Législatif*.

CONSEIL EXÉCUTIF :—Motion pour une Adresse relative au remodellement du Conseil Exécutif ; Négative, 34.

CONSEIL LÉGISLATIF :

Message du ; avec des Bills par lui introduits. Voir *Bills*.

Acquiesce aux Bills de l'Assemblée sans amendemens, 80, 113, 145, 152, 170, 185, 201, 206, 210, 221, 228, 235, 251, 258, 260, 267, 291, 297, 309, 320, 331, 340, 342, 346.

Acquiesce aux Bills avec des amendemens, 196, 201, 210, 216, 228, 235, 251, 258, 267, 279, 288, 291, 298, 314, 320, 332, 340, 342.

Il ne persiste pas dans ses amendemens faits aux Bills de l'Assemblée, 251.

Acquiesce aux amendemens faits à ses Bills par l'Assemblée, 216.

Acquiesce aux amendemens faits par l'Assemblée à ses amendemens qu'il avait faits aux Bills de l'Assemblée, 332.

Demande communication de témoignages sur lesquels sont fondés le Bill pour pourvoir à l'éclairage au Gaz de la Cité de Québec, et le Bill pour fournir l'Eau à la Cité de Québec, 221. Communiqués, 227.

Demande une conférence sur le Bill pour établir et maintenir des Ecoles Élémentaires dans le Haut-Canada, 236. Agréée ; Directeurs nommés, 242.

Demande les témoignages sur le Bill des Mariages dans Gaspé, 282. Communiqués, 283.

Demande les témoignages, etc., sur l'Adresse à Sa Majesté en faveur d'Alexandre McLeod, 309. Communiqués, 311.

Demande une conférence sur le Bill des Notaires dans le Bas-Canada, 340. Directeurs nommés, 342.

MESSAGE AU :—Désirant la présence de l'Honorable Thomas McKay, sur la Pétition de Hammett Pinhey, écuyer, 48. Accordé par le Conseil, 52.

Demandant la présence des Honorables John Neilson et Louis Massue, sur la Pétition de J. B. Pagé, et autres, 49. Accordé par le Conseil, 52.

Demandant la présence de Charles DeLéry, Assistant-Greffier du Conseil Législatif, devant le Comité sur les Archives, etc., 74. Accordé, 81.

Demandant le concours à la Résolution de l'Assemblée sur l'Adresse à Son Excellence au sujet des Iles de la Magdeleine, 82. Concourue par le Conseil ; et l'Adresse envoyée à l'Assemblée, 106. Pour la présentation de l'Adresse, 145.

Demandant les témoignages sur le Bill pour venir en aide à Juliet Vanzandt, 146. Communiqués, 207.

Demandant les témoignages sur le Bill qui autorise les Légataires et Exécuteurs Testamentaires de feu l'Honorable Charles Jones, à transporter un certain lot de Ville dans Brockville, 167. Communiqués par le Conseil, 206.

Demandant la présence de

CONSEIL LÉGISLATIF, MESSAGE AU :—(Continuation.)

J. F. Taylor, écuyer, Assistant-Greffier du Conseil Législatif devant le Comité sur les Archives et Records, 198. Accordé, 201.

Demandant le concours du Conseil Législatif à l'Adresse à Sa Majesté sur la Ligne Frontière entre cette Province et la Province du Nouveau-Brunswick, 284. Voir *Adresses*, (5.)

Demandant le concours du Conseil Législatif à l'Adresse à Sa Majesté, au sujet des Malles et de leur transport, 320. Concourue avec une Adresse à Son Excellence pour la transmettre, 332. Voir *Adresse* (9.)

Demandant une conférence sur les Bills. Voir *Bytown ; Notarial*.

CONSUMMATEURS DE GAZ :—Voir *Montréal*.

CONSTRUCTEURS DE VAISSEAUX :—Pétition de H. Dubord, et autres ; pour être protégés, 177.

CONTINGENS :—Frais de port sur toutes les lettres n'excédant pas le poids d'une once, et sur tous papiers imprimés, adressés aux Membres ou envoyés par eux, lors même qu'elles contiendraient des Pétitions, seront portés aux comptes contingens de la Chambre, 2. COMITÉ PERMANENT nommé, 38, 41. Un Membre ajouté, 272. Objets renvoyés au Comité :—La Pétition de Julia Bell ; la Pétition de Catherine McLennan, 85. Pétition de W. Dixon, 177. Pétition de Madame S. Dalton ; et d'A. L. Cardinal, 187. Pétition de M. McCarthy ; de J. Vollar et J. Kay, 200. Pétition de Robert Defries, 234. Pétition de W. Winder, et autres, 238. Pétition de J. Bouchette, et autres, 278. Pétition de Madame C. Frémont, veuve J. Brewer, 298. Rapport du Comité sur les Officiers et Serviteurs de la Chambre, 320.

PREMIER RAPPORT :—Pour une avance de £5000 ; Renvoi à un Comité Général, 80. Considéré, 98. Résolution rapportée et agréée, 104. *Adresses*, (40.) SECOND RAPPORT :—Montant courant depuis le dernier règlement, (16 décembre, 1844.) 193. TROISIÈME RAPPORT :—(Pour une avance de £4000.) 253. Renvoi à un Comité Général, *ibid.* Considéré, 253. Renvoi à un Comité Général, *ibid.* Résolution rapportée et agréée, 292. *Adresses*, (75.) QUATRIÈME RAPPORT :—Sur la Pétition de Madame C. McLennan ; de Madame Julia Bell ; de Wm. Dixon ; d'A. L. Cardinal ; de M. McCarthy ; de J. Vollar et J. Kay ; de Robert Defries ; de Wm. Winder et autres ; de Joseph Bouchette et autres, 301. Renvoi à un Comité Général, 302. Considéré, 310. Voir *Officiers et Serviteurs*. CINQUIÈME RAPPORT :—(Sur les Pétitions de Madame S. Dalton ; de Madame C. Frémont ; aussi un estimé des Dépenses Contingentes pour l'année finissant 31 mars, 1847.) 320. Renvoi à un Comité Général, 321. QUATRIÈME et CINQUIÈME RAPPORTS, aussi Rapport des Comités sur les salaires des Officiers et Serviteurs de la Chambre ; Considérés : Neuf Résolutions rapportées et agréées, 333. Voir *Adresses*, (85.) Voir aussi *Allocution Sessionnelle*.

CONTREBANDE.—Bill pour l'empêcher, présenté et lu, 290. Seconde lecture ; Grossoyé, 308. Passé, 309. Par le Conseil, 332. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 31.)

COONS, JAMES :—Voir *Adresses*, (59.) Réponse à l'Adresse ; Renvoi, 311.

CORNWALL, VILLE DE :—La Pétition du Président du Bureau de Police, pour amender l'Acte d'Incorporation, 16. D'Alexander McLean, et autres, pour le même objet, 38. Pétition d'Alexander McLean, et autres, au sujet des lots de Ville, dans la dite Ville, 191.

Bill pour amender l'Acte d'Incorporation, présenté et lu, 120. Seconde lecture et Renvoi, 190. Rapport 245. Renvoyé à un Comité Général ; Considéré, 246. Rapport, 251. Passé, 255. Par le Conseil avec des amendemens, 267. Agréés, 280. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 72.)

CORPORATIONS :—Voir *Banc de la Reine*.

COTISATIONS :—Pétition de Richard Millar et autres, et du Conseil Municipal (Niagara), demandant des changemens dans la Loi de Cotisation, en ce qu'elle concerne Niagara et Queenston, 47. Renvoi, 56. Pétition du Conseil Municipal sur les *bonds* du Collecteur, aussi renvoyée, 75. Rapport, 108. *Infra*. La Pétition du Conseil Municipal (Niagara) relative aux *bonds* du Collecteur; une autre Pétition du même Conseil Municipal sur la cotisation des propriétés, 61. Renvoi, 73. *Infra*.

—La Chambre en Comité pour considérer et amender les Lois de Cotisations du Canada; Considérées, 36. Rapport d'une Résolution et agréé, 40. *Infra*.

—La Chambre en Comité pour considérer et amender les Lois de Cotisation relatives à la Ville de Brockville; Considérées, 97. Rapport d'une Résolution, agréée, 103. *Infra*.

—Les Rôles de Cotisations du Haut-Canada mis devant la Chambre, 43. (Appendice II.)

—Bill pour régler les Cotisations et la nomination de Collecteurs et d'Asséurs dans le Haut-Canada, présenté et lu, 40. Lu une seconde fois sur une division; Renvoi à un Comité Général, 75. Considéré, 82. Considération ultérieure déchargée et le Bill renvoyé à un Comité, 89. La Pétition du Conseil Municipal (Simcoe) en faveur du Bill; aussi Renvoi à ce Comité, 298.

—Bill pour pourvoir aux Cotisations dans la Ville de Brockville, présenté et lu, 103. Lu une seconde fois et Renvoi, 176. Rapport, 205. Renvoi au Comité Général, 212. Pétition de C. Crawford en faveur du Bill, 91. La Pétition de H. Jones et autres, contre le Bill, 209.

—Bill pour changer le mode de Cotisation dans Niagara et Queenston, présenté et lu, 108. Lu une seconde fois et Grössoyé, 181. Passé, 181. Par le Conseil, 197. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 51.)

—Voir aussi *Québec*; *Taxes*.

COUTIARD, A. G. :—Pétition de : pour être indemnisé de l'achat de livres comme Registrateur du Comté de l'Islet, 38.

COUR D'APPEL :—Comité nommé pour s'en enquérir, tel qu'établi par l'Acte 7^{me} Vic. chap. 18, dans le Bas-Canada, 65.

COUR DE CHANCELLERIE :—Bill sur la Jurisdiction de cette Cour au sujet des Lunatiques, etc., présenté et lu, 40. Seconde lecture, 75. Renvoi à un Comité Général; Considéré; Rapport, 76. Passé, 84. Par le Conseil, 113. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 10.)

—La Chambre en Comité Général pour prendre en considération la convenance d'abolir la Cour de Chancellerie dans le Canada-Ouest, sur division; Considéré; point de Rapport, 268.

COURONNE, DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA :—Résolution au sujet du changement dans les réglemens actuels du dit Département sur l'achat des Terres, 185.

—Rapport des Commissaires Enquêteurs sur l'organisation du dit Département, 230. (App. E. E.) Impression ordonnée, 231. Renvoi, 231. Membre ajouté au Comité, 267. Rapport, 345. Extraits du Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, mis devant la Chambre, 259. (App. A.)

COURS :—Voir *Cour de Chancellerie*; *Cours de Circuit*; *Cour d'Appel*; *Honoraires*; *Osgoode Hall*; *Questions négatives*, (15.)

COURS DE CIRCUIT :—Pétition de W. G. Blanchard, et autres; demandant que la Cour de Circuit soit rétablie dans le village St-Andrews, 63. Pétition de W. Power et J. C. Bruneau, Juges de Circuits, pour obtenir des frais de voyages, 84. Voir *Administration*; *St-Louis, de Lotbinière*.

CRESSÉ, L. M. :—Pétition de : pour l'autoriser à disposer de ses Actes Notariés, 71. Une autre Pétition pour être remboursé de deniers dépensés pour obtenir des Lettres Patentés, 238.

CROOKS, JAMES :—Pétition de : pour la perte d'un bâtiment durant la dernière guerre, 238. Motion pour Renvoi, négative, 245. —Dépêche en réponse à l'Adresse de la dernière Session, relative à l'indemnité pour perte d'un vaisseau durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, 12.

CUL-DE-SAC :—Voir *Adresses*, (38.)

DALTON, SOPHIA :—La Pétition de : pour être payée d'une certaine somme d'argent qui était due à son défunt mari par la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, 187. Renvoi, *ibid*. Rapport, 321. Résolution, 333.

DECHENE, J. B. M. :—La Pétition de : pour être indemnisé de la perte d'une goëlette au service du Gouvernement, en 1816.—16.

DERIES, ROBERT :—La Pétition de : pour un changement dans le mode actuel du paiement de son salaire comme Messenger du Bureau de Poste, 219. Renvoi, 231. Rapport, 301. Voir *Officers*.

DEMPSEY, J. W. :—La Pétition de : pour être admis à pratiquer aux Cours du Banc de la Reine. Renvoi, 4.

—Bill pour l'autoriser à pratiquer, présenté et lu, 21. Pour la seconde lecture, 41. Renvoi, 47. Rapport, 80. Renvoi à un Comité Général, 88. Considéré; Rapport, 168. Passé, 169. Par le Conseil, 197. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 103.)

DÉPARTEMENTS PUBLICS :—Voir *Adresses*, (56.)

DÉPÊCHES :—Voir *Saisie*; *Ligne Frontière*; *Droits*; *Divorce*; *Gouverneur-Général*, (1, 3, 4, 11, 16, 17.); *M'Leod, Alexander*; *Matelots*; *Naturalisation*; *Navigation*; *Québec, Incendies de*; *Chemins de Fer*.

DÉPUTÉ-SERGEANT D'ARMES :—Motion pour nommer A. L. Cardinal, comme tel, durant l'absence du Sergent-d'Armes, négative, 138.

DE ROTTERMUND, E. S. :—Voir *Adresses*, (71.)

DESJARDINS, CANAL :—Bill pour autoriser la Compagnie du dit Canal à emprunter une somme d'argent pour l'achever, présenté et lu, 206. Pour la seconde lecture; Considéré; Rapport, 244. Passé, 245. Par le Conseil, 258. Sanction Royale, 274. (9 Vict. chap. 85.)

DISCOURS :

—Lu, Chemin de l'Outaouais et Kingston, 273.

—Voir *Gouverneur-Général*; *Cratcur*.

DISTILLERIES :—Voir *Droits*.

DISTRICT DE L'EST :—Voir *Adresses*, (72.)

DIVISION, COURS DE :—La Pétition du Conseil Municipal, (Johnston) pour révoquer ou amender la loi relative aux Cours de Division, 17. De J. D. Parmenter et autres; sur le même sujet, 72. Renvoi, 106. Voir *Laroché, F.*

DIVORCE :—Dépêche sur un Bill de la dernière Session relative au divorce de Harris, réservé, 29.

DIXON, WILLIAM :—La Pétition de : pour une Pension de retraite comme Messenger de l'Assemblée Législative, 177. Renvoi, *ibid*. Rapport, 301. Résolution, 333.

DORCHESTER, COMTÉ DE :—Voir *Education*; *Enregistrement*.

DOUANES, DROITS DE :—Voir *Droits*.

DOUANES, MAISONS DE :—La Pétition du Bureau de Commerce de Québec pour l'érection d'une nouvelle maison de Douanes dans la Cité de Québec, 17.

DROITS:—Pétitions pour certains amendemens dans le mode de prélever les droits de Douanes.—Du Bureau de Commerce de Québec, 3. Du Bureau de Commerce de Montréal, 56. Du Bureau de Commerce de Toronto, 143. De T. W. Loyd et autres, 164. La Pétition de J. C. Hilton, pour mettre une taxe sur les Balais importés, 62. Pétitions sur les impôts actuels imposés sur les Produits Agricoles:—De G. S. Alton et autres, 71. Renvoi, 80. D'A. Cuvillier et autres, 184. Du Conseil Municipal (Simcoe) 298. Pétition de J. Hale et autres, contre la réduction de l'impôt sur le cuir, 84. De S. B. Caldwell et autres sur le même sujet, 100. Pétition de J. Watch; pour abolir l'impôt sur le sel, 143. Pétition de J. Watson et autres, contre la taxe sur les spiritueux distillés, 177. De MM. Gooderham et Worts, pour le même objet, 204. Pétition J. J. Higgins et autres; pour mettre une taxe sur les Haches et Faux, 191.

—Dépêche au sujet des droits sur le Grain, et le Bois, en date du 3 mars, 1846, mise devant la Chambre, 18. Impression ordonnée, 21. Dépêche au sujet des Provisions importées à l'usage des troupes de Sa Majesté, datée 25 avril, 1845, mise devant la Chambre, 23. Renvoi, 49. Rapport, 299. Voir *Adresses* (8); *Subsides*.

—Dépêche au sujet des droits sur le Tabac, provenant de la Province, en réponse à l'Adresse de la dernière Session, 12. Dépêche relative au Commerce et à la Navigation. Dépêche sur le Bill de la dernière Session, relative aux droits de Douanes, datée le 3 février, 1846, mise devant la Chambre, 32. Renvoi avec la dépêche relative à l'approvisionnement des troupes de Sa Majesté, 49. Rapport, 289. (Appendice T. T.)

—Dépêche du Très-Honorable W. E. Gladstone au sujet des droits sur le Blé, Feur et autres Grains, 165. Impression ordonnée, *ibid*.

—Comité Général pour prendre en considération les Lois relatives aux Droits imposés sur les Alambics; Considérées, 90. Résolution rapportée et agréée, 98. *Infra*.

—Comité Général pour amender l'Acte 6 Vict. chap. 31, et l'échelle des Droits établie par la 8. Vict. chap. 3. Considérés, 111, 142. Sept Résolutions rapportées et agréées sur division, 146. *Infra*. Encore Comité Général, 176. Trois Résolutions rapportées et agréées, sur division, 180. *Infra*.

—Comité Général pour révoquer les Actes qui imposent un droit sur les Liqueurs Spiritueuses et pourvoir au moyen de le percevoir, 211. Considéré, 288. Résolution rapportée, 290. *Infra*.

—Bill relatif aux Distillateurs et aux Liqueurs Spiritueuses, présenté et lu, 98. Seconde lecture; Comité Général, 175. Considéré, 189. Rapport, 199. Passé, 200. Par le Conseil, 221. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 2.)

—Bill pour changer et amender les droits imposés sur certains articles y mentionnés, présenté et lu, 147.

—Bill pour changer et amender les Lois qui imposent des Droits Provinciaux de Douanes, présenté et lu, 181. Seconde lecture, 180. Grossoyé, *ibid*. Passé, 190. Par le Conseil, 206. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 1.)

—Bill pour révoquer la Loi qui impose un droit sur la vente des Liqueurs Spiritueuses et qui pourvoit à la perception d'icelui, etc., présenté et lu, 200. Seconde lecture, 315. Comité Général, *ibid*. Considéré, *ibid*. et 339.

—Voir aussi *Adresses* (1, 3, 8, 78); *Gouverneur-Général*; *Subsides*.

DROITS DE HAVRES:—La Pétition de M. T. Hunter et autres, pour en être exemptés en certain cas, 95.

DUFFIN'S CREEK:—La Pétition de Thos. Champion; pour la reconstruction d'un Pont sur le dit *Creek*, 310.

DUNCAN, W.:—Voir *Chemins*.

DUNHAM, ACADEMIE DE:—La Pétition de Wm. Baker et autres; pour une aide, 137.

DURAND, JAMES:—Pétition de; pour être remboursé de ses dépenses nécessaires dans les matières relatives à l'Élection contestée pour la Division Ouest du Comté de Halton, 203. Lecture, par Résolution, 209. Le Greffier autorisé à payer à même les contingens, £200,—215 et 216.

ECHANGE:—Voir *Lois Expirantes*; *Lettres de Change à l'Étranger*; *Lettres de Change à l'Intérieur*.

ECOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE, SOCIÉTÉ DE L':—Pétition de Jeffery Hale, et autres; pour un Acte d'Incorporation, 143. Bill pour incorporer l'École Britannique et Canadienne à Québec, présenté et lu, 172. Lu une seconde fois et Renvoi, 242. Rapport, 266. Passé, 270. Par le Conseil avec des amendemens, 288. Agréés, 289. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 95.)

ECOLE DE DISTRICT:—La Pétition de D. B. O. Ford, et autres; (District de Johnstown) pour autoriser les Commissaires à posséder un certain lot de terre, 37.

EDIFICES PUBLICS:—Voir *Gouverneur-Général*, (6.)

EDUCATION ET ECOLES:—Pétitions pour amender l'Acte des Ecoles Élémentaires:—Du Conseil Municipal (Simcoe), 15. De M. Lemire, et autres; du Conseil Municipal, (Ascott), 17. Du Conseil de District (Home), 16. De H. N. Hill, et autres, 17. Du Conseil Municipal, (Niagara), 15. De Joseph Chaurette, et autres, 60. De H. P. Paré, et autres; 61. De W. B. Simpson, et autres, (Comté de Vaudreuil); De W. Kent, et autres, (District de Home), 62. De E. P. Willgress, et autres; De J. Carpenter, et autres; 71. De W. Simpson, et autres; 112. De M. Townsend, et autres; 143. De Oswald, et autres; 151. De W. Barrett et C. A. Symes, 163. Du Rév. W. Murray, et autres; 177. *Infra*.

—Pour une aide:—La Pétition de la Société d'Éducation de Québec, 17. Du Rév. A. Balfour, de l'École de grammaire à Waterloo; 61. Du Très Révérend T. Cook, et autres; des Trois-Rivières; Du Rév. J. Cook, D. D.; et autres, de Québec, 62.

—Pétition de C. Larocque, et autres; pour une balance non réclamée sur les deniers accordés à la Paroisse St.-Jean l'Évangéliste, 55.

—Pétition du Rév. J. M. Cramp, contre l'aide accordée aux Colléges et Ecoles de dénominations différentes, 94. Pétition du Rév. J. Deacon, et autres; que l'Église Anglicane ait le contrôle sur la part des deniers qui lui revient du fonds des Ecoles, 94. Du Très Rév. Evêque de Toronto, sur le même sujet, 143. De Thomas Percival, et autres, sur le même sujet, 164. D. J. G. Geddes, et autres, sur le même sujet, 204.

—Comité Général pour considérer la convenance d'amender la loi des Ecoles Communes du Haut-Canada; Considérée, 40. Résolution rapportée et agréée, 43. *Infra*.

—Comité Général pour considérer s'il est expédient de révoquer et amender l'Acte des Ecoles; Considéré, 111. Résolution rapportée et agréé, 137. *Infra*.

—Rapport sur le système d'instruction générale élémentaire pour le Haut-Canada, mis devant la Chambre, 63. (App. P.) Impression ordonnée, 198. Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada mis devant la Chambre; Impression ordonnée, 158. [App. P.] Rapport annuel de l'Assistant-Surintendant de l'Éducation dans le Canada-Ouest, mis devant la Chambre, 259. (App. P.)

—Bill pour l'établissement et le support plus efficace d'Ecoles Élémentaires dans le Haut-Canada, 43. Seconde lecture et Renvoi à un Comité Général, 75. Considéré, 93, 98, 142. Rapport, 147. Passé, 158. Par le Conseil, avec des amendemens, 228. Non agréés par la Chambre; Raisons et conférence désirées, 236, 237. Le Conseil retire ses amendemens, 251. Sanction Royale, 275. (9 Vic. chap. 20.)

—Bill pour investir les Syndics de la propriété des sites des Ecoles dans le Haut-Canada, envoyé par le Conseil Législatif, 80. Lu une première fois, 81. Ordonné d'être lu une seconde fois, 168. Amendé, 207. Troisième lecture et passé, 208. Agréé par le Conseil, 216. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 17.)

—Bill pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Instruction Élémentaire dans le Bas-Canada, présenté et lu, 137. Seconde lecture faite; Renvoi à un Comité Général, 213. Considéré, 258. Rapport, 273. Renvoi de novo à un Comité Général considéré et rapporté, *ibid* et 274. Ca-

ÉDUCATION ET ÉCOLES:—(Continuation)

valier ajouté; Passé, 277. Par le Conseil avec des amendemens, 320. Agréés, 323. Sanction Royale, 348. (9 Vict. chap. 27.)

Voir Asselin, A. A.; Bathurst: Ecole Britannique et Canadienne; Burrage; Charleston, Académie de; Collèges; Ecoles de District; Jésuites; Lassiserait; Québec; Shefford, Académie de; Stanstead; Universités.

EDWARDSBURGH, TOWNSHIP DE:—La Pétition de W. Gibson, et autres, pour confirmer une certaine Ligne tirée dans le dit Township, 84. Renvoi, 202. Rapport, 335. Voir Adresses, (86.)

EGLISE, SOCIÉTÉS DE:—Voir Réserves du Clergé.

ELECTIONS:

Voir Leslie, Anthony; Privilèges et Elections.

Bill pour régler les élections dans le Bas-Canada, présenté, 65. Seconde lecture, Renvoi, 150. Rapport et Renvoi à un Comité Général, 192.

COMITÉES:—(Division Ouest de Halton.) Comité rapporte l'absence de Membres, 5, 11, 165, 169, 176. Ajournement du Comité, 11, 69, 162, 185. Rapport d'une Résolution pour la comparution des Commissaires à la Barre de la Chambre, 64. Agréée après une division; *ibid.* Comparution des Commissaires, pour attendre des ordres ultérieurs, 113. Pétition des Commissaires pour être déchargés de leur présence, 139. Les Commissaires comparaissent *de novo*, 141. Réprimandés par M. l'Orateur, 142. Le Comité procédera aux affaires en l'absence d'un Membre, 57. Rapport de deux Résolutions, 185. Rapport final, 204. Rapport des Commissaires, 53.—Voir aussi Durand, James.

ÉLECTIONS:—(Continuation)

(Comté de Middlesex.) Comité rapporte l'absence de Membres, 5, 11, 21, 34, 140. Ajournement du Comité, 51, 146, 175. Le Comité rapporte deux Résolutions; Agréées; Commissaires comparaitront à la Barre de la Chambre, 42. Leur comparution; Examen, 48. Motion négative pour la comparution de G. E. Tiffany; un des Commissaires déchargé, 49. Les Commissaires feront rapport des témoignages par eux reçus, négative; *ibid.* Le Comité rapporte une lettre reçue de l'un des Commissaires, 119. Les Commissaires seront mis sous garde, 120. Pétition des Commissaires pour être déchargés de leur assistance; leur comparution, 151. Être emprisonné pour mépris; Amendement de libération négative, 157. Déchargés après avoir été réprimandés par M. l'Orateur, 158. Le Comité rapporte deux Résolutions, 165. Rapport Final, 200. Rapport des Commissaires, 88. Nouvelle Commission pour prendre l'enquête, 179. Suspendue, 244. Pétition de Wm. Notman pour être remboursé de ses dépenses, 186. Voir Questions négatives, (17.)

(Comté d'Oxford.) Pétition de Robert Riddell, écuyer, le Membre siégeant; contre la réception du Rapport de la dernière Session, 3. Sur la motion de renvoyer la dite Pétition au Comité Permanent des Privilèges, il a été décidé par M. l'Orateur qu'elle était hors de l'ordre; Division sur cette décision; Emportée, 53. Le Comité rapporte l'absence de Membres, 5, 11, 21, 34, 38, 42, 47, 51, 57, 184, 196, 266, 271. Pour dissoudre le Comité, étant composé de moins de neuf Membres; Considération ajournée, 11. Considéré, 33. Considération ultérieure ajournée par la voie prépondérante de l'Orateur, *ibid.* Considéré et négative après division, 40. Le Comité procédera aux affaires nonobstant l'absence d'un Membre, 57. Ajournement, 70, 169, 214. Rapport Final, 282. Rapport des Commissaires, 14.

WRITS ÉMANÉS DURANT LA VACANCE.

POUR QUEL ENDRIT.	REPLAÇANT.	POUR QUELLE RAISON.
Ville des Trois-Rivières	Edward Greive, écuyer	Décédé 1
Comté de Dorchester	Pierre Eléazar Taschereau, écuyer	Décédé 1
Comté de Huron	William Dunlop, écuyer	Résigné 1

WRITS ÉMANÉS DURANT LA SESSION.

Comté de Carleton	James Johnston, écuyer	Résigné 244
Comté de Prince-Edouard	John Philip Roblin, écuyer	Résigné 266

EMPRUNT:—Voir Subsidés.

ENREGISTREMENT:—Pétitions de J. Demers et autres; pour déplacer le Bureau d'Enregistrement de Lotbinière et le fixer à Ste.-Croix, 17. Pétition du Rév. L. Proulx et autres; aussi du Rév. Patry et autres pour changer le Bureau d'Enregistrement de Lotbinière et le fixer à St.-Antoine de Tilly, *ibid.* Renvoi de Pétitions, 34. Aussi la Pétition de J. Villers et autres; Aussi la Pétition de S. F. Goudreault et autres; 152. Rapport, 187. Voir St.-Louis. Pétition de S. F. Goudreault et autres; pour continuer le dit Bureau à Lotbinière, 152. Renvoi, *ibid.* *Supra.* Pétition du Rév. F. P. Porlier et autres; contre le déplacement du Bureau d'Enregistrement de Terrebonne, 164. Pétition de MM. Burroughs et Huot; pour Copies de Régîtres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, du District de Québec, de 1681, 17. Renvoi, 63. Voir Records. Pétition du Conseil Municipal (Simcoe) pour changer le Bureau d'Enregistrement, 46. Pétition du Rév. Messire Ducharme et autres, du Comté de Terrebonne; pour déplacer le Bureau d'Enregistrement, 85. Pétition du Rév. A.

ENREGISTREMENT:—(Continuation)

O. Giroux, et autres; contre ce déplacement; 192. Pétition de F. H. Guay, et autres, de Dorchester; pour changer le Bureau d'Enregistrement, 113. Renvoi, *ibid.* Aussi Pétition de M. Scott et autres, 163. Rapport, 204. Renvoi à un Comité Général, *ibid.* Considéré, 244. Rapport, 251. *Infra.* Pétition de M. Scott et autres; pour établir un Bureau d'Enregistrement dans la Paroisse St.-Joseph de la Pointe-Lévi, 163. Renvoi, 164. *Supra.* Pétition de H. W. Barwick et autres; pour changer le Bureau d'Enregistrement du District de Brock, 163. Pétition de J. McCallum et autres; pour changer le Bureau d'Enregistrement du Comté de Huntingdon, 209. Pétition de L. C. Lefrançois, Régistrateur (Montmorency); que son salaire soit le même que ceux des autres Régistrateurs, 38.

Rapports des obligations et cautionnements des Régistrateurs, mis devant la Chambre, 58. (App. L.) Rapport des Inspecteurs de certains Bureaux d'Enregistrement,

ENREGISTREMENT :—(Continuation.)

mis devant la Chambre, 103. —(App. B.) Impression ordonnée, 251.

Comité Général pour amender l'Acte de la 8^{me} Vic. chap. 28, au sujet de l'Enregistrement dans l'Île d'Orléans ; Considéré, 201. Résolution rapportée et agréée, 256. *Infra.*

Bill pour amender les Lois d'Enregistrement du Haut-Canada, présenté et lu, 36. Seconde lecture et Renvoi à un Comité Général, 45. Considéré, 81. Considération ultérieure déchargée et Renvoi du Bill, 98. Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 170. Considéré, 186, 207, 212. Rapport, 218. Passé, 219. Par le Conseil, 351. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 24.)

Bill pour changer le Bureau d'Enregistrement du District de Simcoe, présenté et lu, 39. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 53. Considéré ; Rapport ; Renvoi avec une instruction, 150. Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 152. Considéré ; Rapport, 183 ; Passé, *ibid.*

Bill pour obvier aux déficiences d'enregistrement de Titres et Actes dans le Comté de Hastings, présenté et lu, 57. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 93. Considéré, 168, 176. Rapporté, 180. Passé, 183. Par le Conseil avec des amendemens, 235. Agréés, 211. Sanction Royale, 255. (9^{me} Vic. chap. 12.)

Bill pour amender l'Acte, et détacher l'Île d'Orléans du Comté de Montmorency, pour les fins de l'Enregistrement, présenté et lu, 205. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 243. Rapport, 251. Passé, 252. Par le Conseil avec des amendemens, 267. Agréés, 272. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 44.)

Bill pour changer le Bureau d'Enregistrement du Comté de Nicolet, présenté et lu, 232. Seconde lecture ; Grossoyé, 306. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 320. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 57.)

Bill pour changer la Pour de Circuit et le Bureau d'Enregistrement du Comté de Yamaska, présenté et lu ; Ordre pour la seconde lecture, 232.

Bill pour établir un Bureau d'Enregistrement distinct et séparé dans le Comté de Dorchester, présenté et lu, 251. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 309. Rapport, 314. Passé, 316. Par le Conseil, 340. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 45.)

Bill du Conseil Législatif pour pourvoir à la garde des Livres, Records, Papiers, etc., dans les Bureaux d'Enregistrement du Bas-Canada, apporté, 260. Première lecture, *ibid.* Ordre pour la seconde lecture, 267.

Bill du Conseil Législatif pour confirmer certains Actes des Régistrateurs dans le Haut-Canada, 267. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.* Ordre pour la troisième lecture, 291. Passé, 298. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vic. chap. 32.)

Voir aussi *Couillard, A. G. ; Ryland, G. H. ; St.-Louis, de Lotbinière.*

ETOBICOKE :—Voir *Chemins Macadamisés.*

EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Voir *Adresses, (71.)*

Rapports des progrès faits dans l'Exploration Géologique, en l'année 1844, 345. (App. G. G. G.)

EXPORTATION :—Voir *Importations.*

FAUX :—Bill pour amender les lois relatives au Crime de Faux, présenté et lu, 90.

Seconde lecture ; Grossoyé, 162. Passé, 163. Passé par le Conseil, 210. Sanction Royale, 255. (9^{me} Vic. chap. 3.)

FELTON, JOHN :—Pétition de ; pour compensation des pertes es- syées comme Agent des Terres de la Couronne, dans les Dis- tricts de Sherbrooke, Nicolet et Missisquoi, 16.

FEMMES MARIÉES :—Bill pour accorder des privilèges aux Fem- mes Mariées, 136.

FLAMME, L. A. DITE :—Pétition de ; pour une pension, 71.

FORGES :—Voir *St.-Maurice.*

FORMES DE GARANTIE PLUS SIMPLES : (*Recoveries*) :—Bill pour subs- tituer aux Amendes et Actions simulées. (*recoveries*) des For- mes de Garantie plus simples, présenté et lu, 33. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 58. Considéré et rap- porté, 75. Passé, 84. Par le Conseil, 145. Sanction Royale, 255. (9^{me} Vic. chap. 11.)

FRASER, R. D. :—La Pétition de ; au sujet d'une indemnité pour des services Militaires, 71. Renvoi, 73.

FRÉMONT, MADAME C. :—Veuve de J. Brewer, pour la conti- nuation de la Pension de son défunt mari, 298. Renvoi, *ibid.* Rapport, 322.

GRASPÉ :—Voir *Administration de la Justice ; Isles de la G. Magdelaine ; Mariages, Municipalités.*

GAUTHIER, AUGUSTIN :—Pétition de ; pour une Augmentation de son Salaire comme Inspecteur d'Anatomic, 17.

GAZ :—Voir *Montréal ; Québec.*

GEMMEL, J. R. :—La Pétition de ; pour un Octroi de terre reçu par son défunt père, 46. Renvoi, 47. Rapport, 109.

GIBIER :—La Pétition d'A. G. Couillard et autres, du Comté de l'Islet ; qu'il soit pris des mesures contre la destruction en- tière du Gibier dans le Comté susdit ; Renvoi, 39. Rapport, 68. *Infra.*

Bill pour protéger certaines espèces de Gibier dans le Comté de l'Islet, présenté et lu, 68. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 150. Rapport, 153. Passé, 159. Par le Conseil, 206. Sanction Royale, 255. (9^{me} Vic. chap. 76.)

GLÈBES :—Voir *Adresses, 27.*

GLOUCESTER, TOWNSHIP DE :—Bill pour établir le cours des Lignes latérales (du Conseil Législatif) lu pour la première fois, 90. Seconde lecture, 163. Passé, 139. Sanction Royale, 255. (9^{me} Vic. chap. 49.) Voir aussi *Arpentage.*

GOLFE ST.-LAURENT :—Bill pour autoriser l'appropriation de £19,000, pour les améliorations y mentionnées, présenté et lu, 290. Seconde lecture ; Grossoyé, 309. Par le Conseil, 332. Sanction Royale, 348. (9^{me} Vic. chap. 60.)

GOURLAY, ROBERT :—La Pétition de ; pour une indemnité, 77. Impression ordonnée, 81. Pétition pour être entendu à la Barre de la Chambre, 191. Impression ordonnée, 193. Être entendu à la Barre, négativée, 221. Pétition de ; relative à son arres- tation et l'incarcération, et priant pour une indemnité, 263. Et une autre pour le même objet, 264. Impression ordonnée, 266. Les quatre Pétitions de R. Gourlay seront imprimées dans les Journaux, 344.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

Sa Harangue à l'ou- verture de la Session, rapportée par M. l'Orateur, 2. Jour indiqué pour la prendre en considération, 3. Impression or- donnée, *ibid.* Considérée, 5. Résolution proposée, 6. Amendement négatif après division, 6. Motion principale emportée, après division, 7. Voir *Adresses, (10.)* Pour être considérée de novo, 43. Considérée, 49. Voir *Subsides.*

Son Discours à la clôture de la Session, 348. Adresse félicitant Son Excel- lence sur son élévation au poste de Représentant de Sa Majesté, à être présentée par toute la Chambre, 166. Voir *Adresses, (48.)*

Donne la Sanction Royale aux Bills, 254, 274, 275, 340, 347, 348.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—(Continuation.)

- EXCELLENCE :—Désirant la présence de l'Assemblée Législative dans la Chambre du Conseil Législatif, 1, 88, 254, 274, 316.
- Aussi,
1. Avec les Dépêches en réponse aux Adresses de la dernière Session :—Droits sur les vaisseaux de construction coloniale ; à l'égard d'Alexander McLeod ; à l'égard de M. Crooks ; Réduction des droits sur le Tabac Canadien ; Sur les Adresses conjointes, au sujet du Commerce et de la Navigation, et de l'Acte de Naturalisation ; Sur l'adresse conjointe, au sujet de l'emploi de la langue Française, 11. Impression ordonnée, 14.
 2. Avec le Rapport des Commissaires sur le Bureau de Poste, 22.
 3. Avec les Dépêches sur l'enregistrement de la Marine Marchande ; sur l'élévation de Lord Metcalfe à la Pairie ; sur les droits imposés sur les articles à l'usage des troupes de Sa Majesté ; Procédé de Sir Wm. Burnett et de M. Payne, pour la conservation du bois contre l'action du feu ; Sur la désertion des matelots du commerce ; Le Chemin de Fer de l'Atlantique au St-Laurent ; Sur le Bill de divorce de M. Harris ; Droit de propriété dans les plantations Britanniques ; Instructions générales sur les Actes des Chemins de Fer ; Et sur l'Acte des Droits de Douane de la dernière Session, 22. Impression ordonnée, 32.
 4. Sur l'Adresse (12) relative aux Bills Réservés ; Aussi deux Dépêches sur le Bill de la dernière Session pour la saisie des salaires des Fonctionnaires Publics, 44.
 5. Sur l'Adresse (13) relative au Département de l'Ordonnance, 81.
 6. Pour l'achat d'un site convenable pour y ériger la maison du Gouvernement, le Palais du Parlement et les Bureaux Publics, 85.
 7. Sur la demande de l'Hon. L. J. Papineau, pour salaire arriéré, 86. Voir *Subsides*.
 8. Sur l'Adresse (29) au sujet de la vente des Réserves du Clergé, 90. Impression ordonnée, 92.
 9. Sur l'Adresse (43) au sujet de la suspension de la vente des Réserves du Clergé, 108.
 10. Sur l'Adresse (104) au sujet des Contingens de la Chambre, 114.
 11. Avec les Dépêches relatives à la construction d'un Chemin de Fer, entre Québec et Halifax, 120.
 - 11½. Sur l'Adresse (34) relative au collège McGill, 188.
 12. Au sujet de l'émission de Débentures pour £100,000 pour les incendiés de Québec, 210. Voir *Québec*.
 13. Sur l'adresse (44) correspondance relative à King's College, 213. (Appendice D. D.)
 14. Avec la correspondance relative à un local convenable à y tenir les Cours Supérieures du Haut Canada, dans Osgoode Hall, 216. Impression ordonnée, 218. Voir *Subsides*.
 15. Relative à l'incendie dans le Comté de Saguenay, 221. Avec des dépêches, etc., sur le relevé du Chemin de Fer de Québec à Halifax, 228. Renvoi à un Comité Général, 267.
 17. Avec la dépêche en réponse à l'Adresse (1) au sujet des droits sur le grain, 229.
 18. Avec le revenu et la dépense pour l'année finissant le 31 décembre, 1846, avec l'estimé pour la même année, 230. (Appendice C.)
 19. Au sujet des Débentures pour £30,000, pour l'Asile des Lunatiques à Toronto, 243. Voir *Subsides*.
 20. Sur l'emploi de £19,000 pour l'érection de phares et lieux de refuge dans le golfe St-Laurent, 261. Voir *Subsides*.
 21. Avec le quatrième et cinquième Rapports Spéciaux de la Commission d'Indemnité nommée en vertu de la 1^{re} Vict, chap. 7, et 2^{me} Vict., chap. 35, 265. (Appendice L. L.)
 22. Sur l'adresse (75) au sujet des contingens de la Chambre, 304.
 23. Avec un estimé supplémentaire pour le service de la présente année, 313. Renvoi, 314. Voir *Subsides*.
 22. Sur l'Adresse (83) au sujet de l'allocation sessionnelle des Membres, (£9,237 3s.) ; Warrant au Greffier pour les

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—(Continuation.)

- contingens, (£10,161 18s. 1½d.) 338. Voir aussi *Adresses*.
- GRAIN :—Voir *Adresses*, (1, 3) ; *Droits*.
- GREFFIER DE LA CHAMBRE :—Communique des lettres au sujet de l'indisposition de l'Orateur, 260.
- GREFFIER DE LA COURONNE :—Voir *Adresses*, (51,) ; *Clerc de la Couronne*.
- HALDIMAND, COMTÉ DE :—La Pétition de R. H. Bruce et autres ; pour réduire certains ruisseaux dans le dit Comté, 94. Renvoi, 96. Rapport, 165. Renvoi à un Comité Général, 175. Impression ordonnée, 193. Considérée ; point de rapport, 236.
- HAMILTON :—La Pétition de Sir A. N. MacNab et autres ; pour étendre les limites de la Ville de Hamilton, et pour l'ériger en Cité, 55. Renvoi, 164. Rapport, 170. *Infra*.
—Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Ville de Hamilton et pour l'ériger en Cité, présenté et lu, 175. Seconde lecture ; Renvoi, 207. Un Membre ajouté au Comité, 210. Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 238. Considéré, 283. Rapport, 287. Passé, 289. Par le Conseil avec des amendemens, 314. Amendemens amendés, 319. Agréés par le Conseil, 332. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 73.) Contre le Bill :—La Pétition de W. New et autres, 278.
—Voir aussi *Barton*.
- HASTINGS :—Voir *Enregistrement*.
- HAUTE-TRAHISON :—Bill pour rétablir les droits des personnes convaincues de Haute-Trahison, présenté et lu, 167. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 189. Considéré, 203. Rapport, 206. Passé, 209. Par le Conseil, 221. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 348.
—Voir aussi *Adresses* (49) ; *Cameron, D.* ; *Matthews, Peter*.
- HAVENER, MADAME M. :—La Pétition de ; pour une pension, 55. Renvoi, 56. Rapport, 68.
- HAVRE DE BRONTÉ :—Voir *Havres*.
- HAVRES :—La Pétition de W. Rowe et autres ; pour un Acte qui incorpore "La Compagnie du Havre de Granby," 4. Renvoi, 42. Rapport, 101. Ordre permanent sur ce sujet, suspendu, 103. La Pétition de J. Hutchinson et Jas. McCarthy au sujet d'une aide pour construire un Havre au Port Burwell, 38. De W. F. Wallace, 85. Et de G. Wrong et A. Saxton, sur le même sujet, 94. Renvoi, 95. De J. Browitt et autres sur le même sujet, 159. Rapport, 192. La Pétition de la Compagnie du Havre de Bronté pour le renouvellement de la Phare, 56. Renvoi, 80. Rapport, 89. *Infra*. La Pétition de J. Burwell ; relative à ses parts dans le capital de la Compagnie du Port Burwell, 186. La Pétition de C. Gates et autres pour la construction d'un Havre à Sandusky's Creek, 71. Renvoi, 85.
—Bill pour remettre en vigueur et étendre l'Acte du Havre de Bronté, présenté et lu, 97. Seconde lecture ; Grossoyé, 137. Passé, 140. Par le Conseil, 169. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 97.)
—Voir aussi *Adresses* (50) ; *Subsides, Résolution sur les*.
- HAWKINS, ALFRED :—Le Greffier prendra 25 copies de son plan des opérations militaires devant Québec, en 1759, 337.
- HILL, CHARLES :—La Pétition de ; indemnité pour perte de terre, 62. Renvoi, 73. Rapport, 210.
- HILLIER, (Township) :—Pétition de J. Pearson et autres ; pour un nouvel Arpentage de la troisième Concession du dit Township, 16. Pétition de J. B. White et autres ; pour qu'un certain Arpentage dans le dit Township ne soit pas dérangé, 94.

HIVER :—Voir *Voitures*.

HOCHELAGA :—Voir *Municipalités*.

HONORAIRES D'AVOCATS :—Bill pour accorder ces Honoraires dans certains Cours des Commissaires, présenté et lu, 92.

Comité Général pour considérer l'octroi de ces Honoraires à certains Avocats; Considéré; Comité se lève, 172.

HOOFTETTER, PHILIP ET AUTRES :—Pétition de; qu'un certain Lot de terre leur soit accordé, 151.

HÔPITAUX :—Pétition de M. H. Pinsonneault et autres Religieuses, Sœurs de la Charité; pour un Acte d'incorporation en faveur de l'Hôtel-Dieu de St.-Hyacinthe, 16. Renvoi, 17. Rapport, 39. *Infra*. La Pétition de la Sœur E. Forbes et autres Dames de l'Hôpital-Général de Montréal, (Sœurs-Grises), pour être autorisées à vendre certaines portions de leurs immeubles, 85. Renvoi, 165. Rapport, 170. *Infra*. La Pétition de l'Hôpital-Général de Montréal; pour une aide, 37. La Pétition de l'Honorable R. J. Jameson et autres Syndics; pour un Acte d'Incorporation, et une aide en faveur de l'Hôpital de Toronto, 113. *Infra*.

Comité Spécial pour s'enquérir des affaires relatives aux dotations de l'Hôpital de Toronto, 161.

Bill pour incorporer "La Communauté des Filles de la Charité de St.-Hyacinthe," présenté et lu, 39. Renvoi, 43. Rapport; Grossoyé, 110. Passé, 112. Par le Conseil, 144. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 99.)

Bill pour incorporer les Syndics de l'Hôpital de Toronto, présenté et lu, 136. Motion pour la seconde lecture négative, 274.

Bill pour autoriser les Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal (Sœurs Grises), à vendre certains immeubles, présenté et lu, 185. Seconde lecture; Renvoi, 208. Rapport, 236. Passé, 244. Par le Conseil, 260. Sanction Royale, 275. (9 Vict. chap. 92.) Voir aussi *Lunatiques*.

HUNTINGDON :—Voir *Chemins de Mudriers*.

HURON, COMTÉ DE :—Voir *Elections*.

HURON, DISTRICT DE :—Bill pour ajouter certain territoire au dit District, présenté et lu, 201. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré; Rapport, 243. Passé, 244. Par le Conseil, 260. Sanction Royale, 274. (9^{me} Victoria, chap. 47.) Voir aussi *Taxes*.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS de la Province du Canada, 293. (Appendice G. G.) Voir aussi *Adresses*, (46.)

IMPRESSIONS ET RELIURE :—Comité Permanent nommé, 39, 42. Premier Rapport (soumissions pour l'impression de chaque jour), 69. A être considéré, *ibid*. Concouru, 75. Second Rapport, soumissions pour l'impression et la Reliure des Journaux et de l'Appendice de la présente Session, 179. Renvoi à un Comité Général, *ibid*. Considéré; Concouru, 242.

INCENDIES :—Comité nommé pour s'enquérir des causes des incendies occasionnés par les Machines à vapeur, 40. Voir *Québec*; *Saguenay*.

INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS :—Voir *Bois de Construction*.

INSTITUTS DES ARTISANS :—Voir *Montréal*; *Toronto*.

INSTITUTIONS :—Voir *Visite annuelle*.

INTERNATIONAL :—Voir *Pont Suspendu*.

ISRAÉLITES, CONGRÉGATION PORTUGAISE D' :—Voir *Juifs*.

JACQUES, A. :—Pétition de; pour une indemnité, 112. Renvoi, 113.

JÉSUITES :—La Pétition de l'Archevêque de Québec, et autres; que les propriétés du ci-devant Ordre des Jésuites soient placées sous leur contrôle, pour l'objet de l'Éducation et autres objets, 219. Impression ordonnée, 222.

Bill pour approprier le Revenu provenant des Biens des Jésuites, pour l'année 1846, présenté et lu, 287. Lu une seconde fois; Grossoyé, 309. Passé, *ibid*. Par le Conseil, 332. Sanction Royale, 348. (9 Vict. chap. 59.)

JEWELL, E. :—Pétition de; pour un Octroi de terre en considération de services rendus pendant la dernière guerre, 47.

JOHNSTON, JAMES, ECR. :—Résigne son siège, 242.

JOURNAUX LUS :—Voir *Niagara*; *Reid*.

Une série complète des Journaux et Appendices, depuis l'Union, seront transmis au Bureau de Commerce, à Montréal; aussi, que dès à présent les Juges des Cours du Banc de la Reine recevront une copie des Journaux et de l'Appendice, 341.

JURÉS :—La Pétition de W. Benjamin, et autres; la Congrégation Israélite Portugaise, pour un Acte d'incorporation, 113.

Bill pour amender l'Acte y relatif, 135. Seconde lecture; Renvoi, 185 et 186. Rapport, 220. Renvoi à un Comité Général, 222. Considéré et rapporté, 315. Passé, *ibid*. Par le Conseil, 340. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 96.)

JURÉS :—Comité Général pour prendre en considération certaines Résolutions pour étendre le droit du Procès par Jurés dans le Haut-Canada, 49, 149. Résolution rapportée et agréée, 149. *Infra*. La Pétition de N. Duchesnay, et autres; pour indemnité, comme Jurés, 164.

Bill pour faciliter l'assignation des Jurés dans le Bas-Canada, présenté et lu, 215. Seconde lecture et Renvoi à un Comité Général, 315.

Bill pour indemniser les Petits Jurés pour leur assistance à certaines Cours dans le Bas-Canada, 240.

JUSTICE CRIMINELLE :—Voir *Revenus et Dépenses*.

KAMOURASKA ET RIMOUSKI :—Voir *Adresses* (52); *Rimouski*.

KENT, COMTÉ DE :—Pétition de J. G. Weir et autres; pour que le dit Comté soit érigé en District, 71. Renvoi, 73.

KING'S COLLEGE :—Voir *Universités*.

KINGSTON :—La Pétition du Vénérable G. O'K. Stuart et autres, contre l'incorporation du Lot 24, dans l'enceinte de la dite ville, 94.

Bill pour incorporer la ville de Kingston en une Cité, présenté et lu, 65. Lu une seconde fois; Renvoi à un Comité Général, 159. Considéré; Renvoi *de novo* à un Comité Général; Considéré, 199. Rapport, 203. Passé, *ibid*. Par le Conseil avec des amendemens, 235. Agréés, 241. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 75.)

Et L'OUTAOUAIS, CHEMIN DE :—Voir *Discours*.

KITLEY, TOWNSHIP DE :—La Pétition de R. Ferguson et autres, pour l'établissement d'un Bureau de Poste dans le dit Township, 152. Renvoi, *ibid*.

LA BAIE DU FEBVRE :—Voir *Lois Expirantes*.

LACHINE, CHEMINS A BARRIÈRES DE :—Voir *Chemins à Barrières*.

LAC ST.-PIERRE :—Voir *Adresses*, (42, 55, 81); *Bureau des Travaux Publics*.

LACS SUPÉRIEUR ET HURON, CANAL DES :—Pétition de W. J. Jarvis et autres, autres, pour un Acte d'Incorporation, 204.

- LALIBERTÉ, J. B.** :—La Pétition de ; plainte d'une injustice qui lui a été faite par l'Adjudant-Général des Milices, 152. Renvoi au Comité sur le Bill de Milice, 231.
- LANE, MADAME LUCINDA** :—Pétition de ; pour une Pension, 105.
- LANGEVIN, JEAN** :—Pétition de ; pour arrérages de Salaire, comme Greffier du Conseil Municipal (Québec), 219.
- LANGUE FRANÇAISE** :—Dépêche y relative, en réponse à l'Adresse de la dernière Session, 14.
- LA PRAIRIE DE LA MAGDELEINE** :—Voir *Lois Expirantes*.
- LAROCHE, F.** :—Pétition de ; pour indemnité comme Greffier de la Cour de Division, dans le District de Québec, 16. Renvoi, 18.
- LAROCHELLE, SIMÉON** :—Pétition de ; pour une aide afin de construire un modèle d'une batterie de Canon qui agit par soi-même, 62.
- LASSISERAYE, C. H.** :—Pétition de ; pour arrérages de Salaire comme Instituteur, 62.
- L'ASSOMPTION** :—Voir *Collèges*.
- LEMONDE, J.** :—La Pétition de ; au sujet de sa destitution comme Messager du Conseil Législatif, 47.
- LESLIE, ANTHONY** : Pétition de ; pour être exonéré d'avoir voté à une élection par ignorance de la Loi, 61. Renvoi, 63. Rapport, 87.
—Bill pour l'indemniser ; présenté et lu, 87. Seconde lecture, 156. Passé, 159. Par le Conseil, 185. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 101.)
- LETTRES DE CHANGE A L'ÉTRANGER** :—Bill pour amender la Loi y relative, présenté et lu, 101. Seconde lecture et Renvoi à un Comité Général, 131. Considéré ; Rapport et Renvoi, 256.
- LETTRES DE CHANGE A L'INTÉRIEUR** :—Bill pour amender la Loi qui les régit ; présenté et lu, 100. Lu une seconde fois ; Renvoi, 181. Rapport, 256.
—Bill pour amender la Loi qui les régit ; présenté et lu, 256. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*
- LETTRES PATENTES** :—Voir *Cressé, L. M. ; Terres*.
- LEWIS, ISRAËL** :—La Pétition de ; pour un premium comme inventeur d'un certain Ecran pour les incendies, 38.
- LIGNES FRONTIÈRES** :—Pétition de R. M. Kinnon et autres ; pour que la ligne entre Walford et Woodhouse soit établie, 62. Renvoi, 73. Pétition de A. Wells pour une rémunération comme Commissaire pour tracer la Ligne Frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 95.
—Dépêche du Nouveau-Brunswick au sujet de la Ligne Frontière entre cette Province et le Canada, 123. Impression ordonnée, 136.
—Bill relatif à la Ligne de Division du Haut et du Bas-Canada, 232.
—Voir aussi *Adresses, (5, 28) ; Edwardsburgh ; Till, James ; Arpentage*.
- LIMITES** :—Voir *Comités*.
- LIQUEURS SPIRITUEUSES** :—Voir *Droits*.
- LISTE CIVILE** :—Résolution y relative, 233. Voir *Subsides*.
- LITTÉRAIRES** :—Voir *Québec*.
- LITTLE, TAYLOR ET AUTRES** :—La Pétition de ; pour être exemptés du paiement de rentes pour les Réserves du Clergé, 163.
- LITTLE, TAYLOR ET AUTRES** :—(Continuation.)
Renvoi, 164. La Pétition de J. M. Quimsby et autres ; aussi renvoyée, 165.
- LIVRE BLEU** :—Pour 1844, mis devant la Chambre, 43.
- LOIS EXPIRANTES** :—Comité Permanent nommé, 39, 42. Rapport, 266. Régulant la Commune de Laprairie de la Magdeleine ; de la Seigneurie de la Baie du Febvre ; Lettres d'Echange protestées ; l'Acte des Chemins (36^e Geo. 3, chap. 9.) Maison de la Trinité, Montréal ; Erection des Pároisses ; Eglises, etc. ; Inspection du Poisson et de l'Huile.
—Bill pour continuer certains Actes et Ordonnances, présenté et lu, 266. Seconde lecture ; Renvoyé, 286. Passé, 288. Par le Conseil, 309. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 39.)
- LOI, SOCIÉTÉ DE** :—(Toronto) ; Voir *Osgoode Hall ; Subsides*.
- LONDON, DISTRICT DE** :—Pétition de John Wilson ; se plaignant du Juge du dit District, et demandant justice, 177. La Pétition de L. Laureson et autres ; sur le même sujet, 204. De W. Hillis et autres. sur le même sujet, 214. Cette dernière Pétition renvoyée à un Comité, 221. Pétition de J. Wilson, référée aussi, 234. Membre ajouté au Comité, 277. Rapport, 310.
- L'ORIGINAL, CHEMIN DE** :—Voir *Adresses, (68, 70.)*
- LUNATIQUES** :—La Pétition du Rév. P. H. Harkin et autres, en faveur d'une allocation convenable pour les Insensés dans cette Province, 72.
—Rapport des Insensés et Enfants-trouvés maintenant à l'Hôpital-Général (Sœurs-Grises) de Montréal ; aussi le Rapport des Commissaires sur les Insensés et Invalides à Québec, 68. (App. Q.)
—Voir aussi *Cour de Chancellerie ; Gouverneur-Général ; Rees, Wm. ; Toronto*.
- MACARA, JOHN** :—Pétition de ; pour être admis à pratiquer comme Avocat et Solliciteur dans le Haut-Canada, 60. Renvoi, 63. Rapport, 73. *Infra*.
—Bill pour le soulagement de John Macara ; présenté et lu ; Seconde lecture ; Grossoyé, 155. Passé, 159. Par le Conseil avec des amendemens, 197. Agréés, 198. Sanction Royale, 255. (9 Vict. cap. 102.)
- M'CARTHY, MICHAEL** :—Pétition de ; pour être employé comme Gardien de Nuit pour veiller à la sûreté de la Maison du Parlement pendant la vacance, 190. Renvoi, 200. Rapport, 301.
- M'DERMID, D.** :—Pétition de ; pour arrérages de Pension, 47.
- M'GILL, COLLÈGE** :—Pétition du Rév. F. J. Lundy ; pour une indemnité à cause qu'il a été forcément démis de la charge qu'il possédait au Collège M'Gill, 72. Renvoi, 85.
—Voir aussi *Adresses, (32) ; Universités*.
- MACHINES A VAPEUR** :—Voir *Incendies*.
- M'KENZIE, J. D., ET AUTRES** :—Pétition de ; pour une indemnité pour avoir été dépossédés de certaines terres, 56. Renvoi, 73.
- M'LENNAN, MADAME C.** :—Pétition de ; pour une aide, 79. Renvoi, 85. Rapport, 301. Résolution, 333.
- M'LEOD, ALEXANDER** :—Pétition de ; au sujet d'une indemnité, pour faux emprisonnement dans les Etats-Unis, 233. Renvoi, 238. Rapport, 299. Voir *Adresses, (7) ; Conseil Législatif*.
—Dépêche y relative en réponse à l'Adresse de la dernière Session, 12.
- M'MICKING, G.** :—Pétition du Conseil Municipal (Niagara) en sa faveur, relative à la destruction d'un Moulin à vapeur, 310.

MADELEINE, ILES DE LA :—Pétition de Joseph Cormier et autres ; pour que ces Isles ne soient point attachés à l'Île du Prince-Edouard, 4. Renvoi, 34. Rapport, 69. Renvoi à un Comité Général, 74. Résolution rapportée et agréée ; communiquée au Conseil Législatif pour son concours, 82. Concourue ; et une Adresse à Son Excellence, envoyée par le Conseil, 106. Concourue, 136. Message du Conseil pour se rendre auprès de Son Excellence avec l'Adresse, 145. Réponse de Son Excellence, 158. Voir *Municipalités*.

MAGISTRATS, NOMINATION DE :—Bill du Conseil Législatif pour nommer des Magistrats dans les parties reculées de cette Province ; Première lecture ; Ordre pour la seconde lecture, 258, 259. Seconde lecture ; Ordre pour la troisième lecture, 291. Passé, 298. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 41.)

MAIRE, COUR DU :—Voir *Québec*.

MAISON DE JUSTICE :—Voir *Montréal*.

MAISONS D'INDUSTRIE :—Voir *Toronto*.

MAÎTRES CONSTRUCTEURS :—Pétition de J. Appleton et autres ; pour la révocation d'une Loi Française, relative à la stabilité de leur ouvrage, 94. Renvoi, 106.

MAÎTRES ET SERVITEURS :—Bill pour régler les droits des Maîtres et Serviteurs, présenté et lu, 167. Seconde lecture ; Renvoi, 227. Rapport ; Renvoi à un Comité Général, 289.

MALLES, TRANSPORT DES :—Adresse à Sa Majesté sur la plus fréquente transmission des malles pendant les mois de l'hiver, ordonnée ; Comité pour préparer l'Adresse, 35. Voir *Adresses*, (9.)

MANUFACTURES :—Pétition de Patrick Wallace et autres ; pour être incorporé en une Compagnie de Manufacture de Papier à Cobourg, 71. Renvoi, 85. Rapport, 100. *Infra*.

—Affaires de la Manufacture à Coton de Sherbrook, mises devant la Chambre, 49.

—Bill pour Incorporer la Compagnie Manufacturière de Cobourg, présenté et lu, 136. Seconde lecture ; Renvoi, 182. Rapport ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 210. Considéré encore ; Rapport, 244. Passé, 245. Par le Conseil avec des amendemens, 267. Agréés, 277. Sanction Royale, 347 ; (9 Vict. chap. 78.)

MARIAGES :—Pétition d'Isaac Law et autres ; pour étendre les privilèges relatifs aux Mariages et Baptêmes au Synode Associé Presbytérien de l'Amérique du Nord, 15. Renvoi, 47. Rapport, 69.

—Bill pour valider certains Mariages irréguliers dans le District de Gaspé, présenté et lu, 5. Renvoi, 66. Rapport, (Appendice T.) Renvoi à un Comité Général, 184. Considéré, 237. Rapport, 242. Passé, 245. Témoignages sur le Bill requis par le Conseil, 282. Communiqués par message, 283. Pétition contre le Bill :—du Rév. J. L. Alain et autres ; et de J. H. Gosset, 94. Renvoi, 95. Pétition de B. Coffin et autres, sur l'enregistrement des Mariages dans le District de Gaspé ; et de J. S. Moriarty sur le même sujet, 71. Renvoi, 73. Voir *Iles de la Madeleine*.

—Bill pour autoriser les Ministres de l'Association Presbytérienne à tenir des registres de Mariages, etc., présenté et lu, 69. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 150. Rapport, 153. Passé, 159. Par le Conseil avec des amendemens, 259. Agréés, 279. Sanction Royale, 346. (9 Vict. chap. 54.)

—Bill du Conseil Législatif pour étendre les dispositions de l'Acte du Haut-Canada, relatif aux Mariages, 275. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.* Seconde lecture négative, 345. Voir *Enregistrement* ; *Ritchie, L. H. Madame*.

MARIAGES, FONDS DES LICENCES DE :—Voir *Rébellion*.

MARIA-TOWN :—Voir *Adresses*, (58.)

MATELOTS DE LA MARINE MARCHANDE :—Dépêches sur l'Adresse y relative, de la dernière Session, 22. Dépêche relative à la désertion des Matelots de la Marine Marchande, 28.

MATHISON, J., ET J. GRANT :—Pétition de ; pour l'achat d'un lot des Réserves du Clergé, 143.

MATTHEWS, PETER :—Bill pour renverser la sentence prononcée contre Peter Matthews, 232. Ordre pour la seconde lecture. *ibid.*

—Bill du Conseil Législatif pour renverser la sentence contre Peter Matthews, apporté à l'Assemblée, 267. Seconde et troisième lecture ; Passé, 291. Sanction Royale 347. (9 Vict. chap. 105.)

MÉDECINE ET CHIRURGIE :—Pétition de J. King, M. D. et de George Grassett, L. M. ; pour l'établissement d'un Collège de Médecins et Chirurgiens dans le Haut-Canada, 94. Renvoi, 184. Rapport, 209. *Infra*. Pétition d'A. Austin et autres, pour l'organisation de la Profession Médicale en cette Province, 94. Pétition de F. C. T. Arnoldi, M. D. et autres, pour avoir les mêmes privilèges que la Faculté de Médecine du Collège McGill, 113. Pétition d'E. Henwood, pour avoir copie des Bills relatifs à la Médecine, etc. 143. Renvoi, 187. Pétition de D. Campbell et autres, pour l'établissement de Sociétés Médicales de District, et d'un Bureau Provincial de Médecine, 204.

—Bill pour régler la Médecine et la Chirurgie, présenté et lu, 80. Seconde lecture ; Renvoi, 155. Pétition de J. Reid et autres, contre le Bill, 177. Aussi renvoyée au même Comité, 184.

—Bill pour incorporer un Collège de Médecins et Chirurgiens dans le Haut-Canada, présenté et lu, 209. Ordre pour la seconde lecture, 209. Pétition de W. B. Beaumont et autres, contre le Bill, 292.

MEMBRES :

—Prêtent serment et prennent leurs sièges, 1, 14.

—Ajoutés à des Comités, 53, 63, 80, 81, 85, 97, 103, 120, 153, 154, 167, 185, 206, 210, 267.

—Congés d'absence à eux accordés, 90, 92, 97, 111, 153, 185, 203, 209, 214, 218, 219. *ibid.* 254, 267.

—Résignent leurs sièges, 242.

—Sommés de se trouver à leurs places, 5, 11, 21, 34, 39, 42, 48, 52, 140, 169, 177, 184, 196, 272.

—Membres appelés et qui n'ont pas comparu à leurs places, 9, 33, 36, 40, 44, 49, 53, 58.

—Excusés pour n'avoir pas assisté à des Comités, 8, 33, 36, 179, 185, 188, 203, 273, 279.

—Dispensés d'assister à des Comités, 97, 103.

—Voir aussi *Allocation Sessionnelle*.

MÉNONISTES ET TUNKERS :—La Pétition du Rév. Jacob Gooff, et autres ; pour une réduction de la somme requise pour le non accomplissement des devoirs de Milice, 55.

MESSAGES :—Voir *Assemblée Législative* ; *Conseil Législatif* ; *Gouverneur-Général*.

MERCATRE, LORD :—Dépêche sur la congratulation de la Législature, à l'occasion de son élévation à la Pairie, 158.

MILICE :—Pétition de F. B. Blanchard, et autres ; se plaignant de certaines nominations, 143. De A. Mousseau, et autres ; sur le même objet, 187. Renvoi, 209, 219.

—Bill pour mieux organiser la Milice de cette Province, présenté et lu, 57. Seconde lecture et Renvoi à un Comité Général, 82. Considéré et Renvoi, 162. Rapport et Renvoi à un Comité Général, 246. Considéré, 280, 283. Rapport, 287. Passé, 288. Par le Conseil avec des amendemens, 320. Agréés, 322. Sanction Royale, 345. (9 Vict. chap. 28.)

—Voir aussi *Liberté, J. B.* ; *Ménonistes* ; *Pensions* ; *Questions négatives*.

MILLER, F. ET AUTRES :—Pétition de ; pour leur accorder leurs Pensions commuées, 204.

MILLE-ROCHES:—Voir *Adresses*, (79.)

MINES:—Pétition de l'Honorable P. McGill et autres; pour être incorporés afin d'exploiter des Mines de cuivre, et autres mines en cette Province, 60. Renvoi, 106. Rapport, 152. *Infra*. Pétition de W. B. Jarvis, et autres; pour un Acte d'incorporation pour explorer et fouiller les Mines de cuivre et autres minéraux, 187.

—Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de l'Amérique Britannique, présenté et lu, 167. Ordre pour la seconde lecture, *ibid*.

—Bill pour incorporer la Compagnie des Mines du Haut-Canada, présenté et lu, 196. Ordre pour la seconde lecture, *ibid*.

—Voir *Adresses*, (37.)

MISSISSIPPI, RIVIÈRE:—Pétition de James Johnston, et autres; pour approprier la somme accordée pour une branche de la dite Rivière, 219. Renvoi, 227.

MISSISSAUGUI, DISTRICT DE:—Pétition de Charles C. Cotton, et autres; que la Division Territoriale du dit District soit rétablie pour les fins Judiciaires, 151.

MONTREAL:

—BUREAU DU COMMERCE DE:—Voir *Banqueroutes*; *Droits*; *Usure*.

—ASILE DES ORPHELINS CATHOLIQUES:—Pétition de Madame M. A. F. Viger et autres, pour une aide, 55.

—CITÉ DE:—Pétition de Thos. Molson et autres, pour un Acte d'incorporation, 56. Renvoi, 85; Rapport, 101. Pétition de M. Workman et autres: Que les votes pour l'élection des Conseillers soient donnés par ballotes, 61. *Infra*. Pétition de J. Ferrier, Maire, et autres; pour un Acte qui déclare l'élection du Maire nulle, 112. Impression ordonnée, 141. Renvoi après division, 159. Rapport, 200. (Appendice A. A.) Pétition d'A. Laframboise et autres, au sujet de certaines élections dans la dite cité, 177. Renvoi, *ibid*. Rapport, 342. (Appendice E. E.)

—Bill pour incorporer la Compagnie des Consommateurs de Gaz de Montréal, présenté et lu, 120. Seconde lecture; Renvoi, 207. Rapport, 238. Renvoi à un Comité Général, 241. Pétition de la Compagnie de l'éclairage au Gaz de Montréal, pour être entendue à la Barre contre le 187. A être entendue, 188.

—Bill pour établir le vote au scrutin à l'élection des Conseillers et Asséurs pour la cité de Montréal, présenté et lu, 167. Seconde lecture; Renvoi avec une instruction, 236. Rapport; Renvoi à un Comité Général; Considéré, 279; Rapport, *ibid*. Passé, 277. Par le Conseil avec des amendemens, 291. Agréés, 296. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 43.)

—Bill pour amender les lois qui incorporent la Cité, etc., présenté et lu, 200. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré, 243. Rapport, 251. Passé, 252. Par le Conseil, 267. Sanction Royale, 274. (9 Vict. chap. 21.)

—MAISON DE JUSTICE DE:—Comité Général pour considérer l'adoption de mesures pour rebâtir la Maison de Justice de Montréal; Considéré, 89. Résolution rapportée et agréée, 97. *Infra*.

—Bill pour pourvoir à la reconstruction de la Maison de Justice de Montréal, présenté et lu, 97. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général, 176. Considéré, 258. 288. Point de rapport. Voir *Adresses*, (51.)

—HAVRE DE:—Voir *Gouverneur-Général*. (20.)

—SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES DAMES DE:—Pétition des; Pour une aide, 56.

—INSTITUT DES ARTISANS DE:—Etat des propriétés possédées par la dite Institution, 88.

—ASILE DES ORPHELINS PROTESTANS DE:—Pétition de; Pour une aide, 45.

—MAISON DE LA TRINITÉ DE:—Voir *Maison de la Trinité*.

MONTREAL:—(Continuation)

—CHEMIN A BARRIERES DE:—Voir *Chemins à Barrières*.

—Voir aussi *Agriculture*; *Société de Construction*; *Hôpitaux*; *Maîtres Constructeurs*; *Police*.

MORGAN, THOMAS:—Pétition de; pour la liquidation de ces réclamations, au sujet d'un Arpentage erroné, 84. Renvoi, 85.

MORIN, HON. A. N.:—Voir *Orateur*.

MOULINS, CHAUSSÉES DE:—Pétition de Wm. Tremain et autres, en faveur des Propriétaires de Chaussées de Moulins, pour construire des Dalles, 159.

—Bill pour aider les Propriétaires des Chaussées de Moulins dans le Haut-Canada, présenté et lu, 172. Ordre pour la seconde lecture, *ibid*.

—Bill pour obliger à construire des Dalles aux Chaussées de Moulins sur la rivière Moira, présenté et lu, 172. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré, 227. Rapport, 233. Passé, *ibid*. Par le Conseil, 251. Sanction Royale, 274. (9 Vict. chap. 52.)

MUNICIPALITÉS:—Sur les Amendemens de l'Acte des Conseils Municipaux:—La Pétition du Conseil Municipal (Victoria), 16. Renvoi, 73. De J. Laverrier et autres, 17. De L. M. Cressé et autres, (Nicolet), 38. Renvoi, 260. De Joseph Hudon et J. B. Martin, 60. De W. McDougall et autres, (Newcastle), 60. Renvoi, 85. De P. P. Demaray et autres, (Dorchester), 61. Renvoi, 72. Pétition du Conseil Municipal, (Hochelega), pour l'octroi de Municipalités dans les divers Concessions de la Paroisse de Montréal, 61. Aussi Pétition de P. Lachapelle, pour le même objet, 71. Pétition d'Hochelega; Renvoi, 63. Pétition de Jas. Dickson et autres; que la Ville des Trois-Rivières soit érigée en une Municipalité séparée, 62. Renvoi, 80. Un Membre ajouté, *ibid*. Rapport, 108. Impression ordonnée, 109. *Infra*.

—Rapport des Dettes et obligations des Municipalités du Bas-Canada, mis devant la Chambre, 58. (Appendice K.)

—La Chambre se formera en Comité Général pour considérer la révocation et l'amendement de la Loi Municipale du Bas-Canada; Considéré, 111. Résolution rapportée et agréée, 136. *Infra*.

—Bill pour établir un Conseil Municipal aux Iles de la Magdeleine, présenté et lu, 5. Renvoi, avec une instruction, 66. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 96. Considéré; Rapport, 168. Passé, 169. Par le Conseil avec des amendemens, 215. Agréés, 220. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 15.) Objets revoyés au Comité Général sur le dit Bill:—Bill des Mariages de Gaspé; Bill des Municipalités de Gaspé; Et le Bill pour l'Administration de la Justice dans Gaspé, 66. Aussi Pétition de B. Coffin et autres, et de J. S. Moriarty et autres, 73. A faire rapport de tems à autres; Membre ajouté au Comité; PREMIER RAPPORT, 87. (Appendice S.) Pétition du Rév. J. L. Allen et autres; et de J. H. Gossett; Renvoi, 95. Deux Membres excusés de servir sur le Comité; et un Membre ajouté, 97. SECOND RAPPORT, (Bill des Municipalités de Gaspé) 278.

—Bill relatif à certaines Municipalités dans Gaspé, présenté et lu, 5. Seconde lecture et Renvoi, 66. *Supra*. Rapport, 278.

—Bill pour diviser la Municipalité d'Hochelega en cinq Municipalités, etc., présenté et lu, 109. Seconde lecture et Renvoi, 184. Instruction, 185. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 205. Considéré, 243. Rapport, 251. Passé, 252. Par le Conseil avec des amendemens, 298. Agréés, 302. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 78.)

—Bill pour amender l'Acte des Municipalités du Bas-Canada, présenté et lu, 136. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général, 258. Considéré, 340, 342. Rapport, *ibid*. Passé, 345.

—Bill pour amender l'Acte des Municipalités du Haut-Canada, présenté et lu, 250. Seconde lecture;

MUNICIPALITÉS :—(Continuation.)

Renvoi à un Comité Général; Considéré, 310, 313. Rapport, *ibid.* Passé, 316. Par le Conseil, 340. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 40.)

— Voir aussi *District de l'Est; Sydenham; Conseil de Township.*

NADEAU, FRANÇOIS :—Pétition de; sur les moyens afin d'ériger une Batterie de Canon, 69.

NATURALISATION :—Pétition de L. Beisang et autres; au sujet de leur naturalisation, 84. Renvoi, 85. Rapport, 89. Pétition de R. Riddle et autres; pour faire revivre la loi de 1841, 85. — Dépêche y relative, de la dernière Session, 13.

NAVIGATION :—Dépêche sur le Bill réservé, relatif au droit de propriété des Vaisseaux des Plantations Britanniques, 30. Voir *Pilotes.*

NIAGARA, DISTRICT DE :—Journaux de la Session de 1843, relatifs au site de la nouvelle Ville de District; Lus; Renvoi, 65. Pétitions y relatives renvoyées, 85, 95. Rapport, 101. *Infra.*

— Pétition, sur le changement du site de la Ville de District; De J. Kirby et autres; D'O. Buchner et autres; De Thos. O. Parry et autres; De S. Birdsall et autres, 71. D'A. Schooley et autres; De J. Graybill et autres, 76. D'Archd. Thomson et autres, 84. De J. Blott et autres; De W. Chalmers et autres; 94. De D. Coleman et autres; De J. Lemon et autres, De A. Johnson et autres, 95. De Ths. Farley et autres, 219. De R. Kilborn, 245; De J. Rickert et autres; De W. Wiley et autres; De Peter B. Nelles et autres, 252. Et du Conseil Municipal (Niagara) Une autre Pétition du même, 292.

— Bill pour changer le site de la Ville de District et le fixer au Port Robinson, présenté et lu, 101. Seconde lecture dans six mois, 168.

— Voir aussi *Cotisations; Taxes.*

NICOLET, COMTÉ DE :— Voir *Enregistrement.*

NÉGOCE ET COMMERCE :—Comité Général pour considérer certaines Résolutions, pour présenter une Adresse à Sa Majesté à ce sujet, 193. Considéré; sur la question que le Comité siège *de novo*, négative; Résolutions sur ce sujet par M. Merritt et M. Williams; Renvoi, 302.

— Voir aussi *Adresses, (1, 3, 17.); Droits; Navigation.*

NOMINATIONS A DES EMPLOIS PUBLICS :— Voir *Adresses, (39.)*

NOTARIAT :—Bill, pour faire disparaître tous doutes quant à la validité des Actes passés par devant Notaires, présenté et lu (M. Taschereau), 32. Seconde lecture; Renvoi, 44. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 96. Considéré; Rapport; Renvoi *de novo*, 137. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 177. Considéré, 207, 237. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 258. Sanction Royale, 275. (9 Vict. chap. 26.)

— Bill pour mieux régler les formalités des Actes Authentiques passé par devant Notaires, (M. Viger) présenté et lu, 35. Seconde lecture, 149. Pétition de N. B. Doucet et L. R. Lacoste contre le Bill, 143.

— Bill pour l'organisation du Notariat, dans le Bas-Canada, présenté et lu, (M. Laurin), 43.

— Bill pour mieux régler la Profession de Notaire dans le Bas-Canada (M. Laurin) présenté et lu, 93. Seconde lecture; Renvoi, 149. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 165. Considéré, 186. Rapport, 189. Passé, 190. Par le Conseil avec des amendemens, 332. Considérés et non agréés, 336. Comité pour rédiger des raisons, 337. Rapport des raisons; Conférence demandée, 339. Acquiescée par le Conseil qui nomme des Directeurs, 340. Directeurs nommés par la Chambre, 341. Conférence ultérieure demandée par le Conseil Législatif, 342. Agréé, et des Directeurs nommés, *ibid.* Rapport; Conférence libre demandée, 345. Agréée par le Conseil; Directeurs nommés; Rapport, 346.

NOUVEAU-BRUNSWICK :— Voir *Adresses, (5, 28.)*

NOUVELLE-JÉRUSALEM, EGLISE DE LA :—Pétition du Rév. John Harlin et autres; pour l'octroi des mêmes privilèges que les autres dénominations religieuses, 152. Renvoi, *ibid.* Rapport, 160.

ODD FELLOWS :—Bill pour les autoriser à posséder des meubles et immeubles, présenté et lu, 97. Ordre pour la seconde lecture, 97, 168, 235.

OFFICIERS ET SERVITEURS DE LA CHAMBRE :—Pétition de William Winder, pour s'enquérir de la nature et de l'étendue de leurs devoirs et rémunérations, 237. Renvoi, 238. Rapport, 301.

— Comité nommé pour faire rapport d'une échelle convenable de salaires à leur être payés, 310. Trois Résolutions rapportées, 320. Renvoi au Comité général sur les Contingens, 321. Rapport agréé, 333 et 334.

OFFICES :— Voir *Pluralité des.*

OFFICIERS DE DOUANES :— Voir *Adresses, (84.)*

OFFICIERS PUBLICS, SERMENT DES :—Bill, pour rendre indemnes certains Officiers Publics et autres, qui n'ont pas prêté le serment requis, 2.

ORATEUR :

— Rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 2.

— Rapport des certificats du Greffier de la Couronne en chancellerie, en conformité aux Writs, 1.

— Rapport de la réponse de Son Excellence à l'Adresse, 81.

— Rapport sur l'état de la Bibliothèque, 9.

— Mis devant la Chambre certains Rapports et autres Documents; Maisons de la Trinité, de Québec, 10. Rapport des Commissaires sur l'élection contestée d'Oxford; des Officiers du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St.-Laurent, 14. Maison de la Trinité de Montréal; Biens de la Mission des Baptistes, 45. Affaires de la Manufacture de Coton à Sherbrook; Rapp. des Sociétés d'Agriculture du Haut et du Bas-Canada, 49 et 50. Rapport des Commissaires sur l'élection contestée d'Ouest Halton, 53. Rapport des dettes, etc. des Conseils Municipaux, Bas-Canada; Cautionnemens des Régistrateurs; des Chemins à Barrières de Montréal, 58. Affaires du Chemin de Fer du St.-Laurent à l'Atlantique, 67. Rapport de l'Association de la Bibliothèque de Québec; Rapport des Insensés et des Enfants-trouvés (Sœurs-Grises) de Montréal; et Rapport des Insensés et Invalides à Québec, 67 et 68. Rapport des Commissaires sur l'élection contestée de Middlesex; Comptes du Surintendant des Mesureurs de bois; des Propriétés de l'Institut des Artisans; affaires des Banques et des Compagnies d'Assurance, 88. Distribution de Statuts de la 1^{re} Session, 2^o Parlement, 252.

— Donne sa voix prépondérante sur la décision du Comité de l'Election Contestée d'Oxford, 33. Sur un ajournement, 99. Sur la remise ultérieure des Ordres du jour, 259. Sur le rapport de la Bibliothèque, 311.

— Sur sa décision, 53.

— S'adresse à la Chambre pour être dispensé pour le moment de l'exercice de ses devoirs comme Orateur, 83. Congé d'absence lui est accordé, 84. L'Honorable Augustin Nobert Morin prend la place de l'Orateur durant son absence, *ibid.* Adresse à Son Excellence à ce sujet; Réponse de Son Excellence en personne, 88. Sir Allan N. McNab reprend le fauteuil de la Chambre comme Orateur, 260.

— Admoneste les Commissaires sur l'élection contestée d'Ouest Halton, 141. Sur l'élection de Middlesex, 157.

— Laisse le fauteuil pour cause de maladie, 260. Lettres qui informent de la continuation de la maladie, 261.

— La somme de £250 sera payée à même les contingens à l'Honorable M. Morin, pour ses services comme Orateur, *pro. tem.* 322.

ORATEUR :—(Continuation.)

Il informe la Chambre de la prorogation, 344.

Fer rapport à la Session prochaine du système suivi dans la Chambre des Communes sur les Bills Privés, 346.

Son discours sur la présentation des Bills d'argent à la clôture de la dernière Session, 348.

ORDONNANCE, DÉPARTEMENT DE L' :—Pétition de H. Pinhey ; pour la pasation d'un Acte qui explique l'Acte de la 7^{me} Vict. chap. 11, appelé l'Acte pour investir le Département de l'Ordonnance, 37. Renvoi, 38. Rapport, 335. (App. C. C. C.) Pétition de E. Malloch ; pour s'enquérir des plaintes portées contre le Département de l'Ordonnance à Bytown, 163. Pétition de Madame E. McGivern ; demandant justice des dommages causés par le Bureau de l'Ordonnance, 283. Pétition de N. Sparks et autres, pour la restitution d'un certain lot de terre que le Département de l'Ordonnance s'est approprié, 231. Renvoi, *ibid.*

Bill pour expliquer l'Acte qui investit le Département de l'Ordonnance de certains immeubles, présenté et lu, 250. Seconde lecture ; Grossoyé ; Passé, 344. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 42.)

— Voir aussi *Adresses*, (13.)

Gouverneur-Général, (5.)

ORDRES :

— Voir *Questions Négatives*, (8.) *Ordres Permanens.*

— Appel, 111.

— Déchargés, 146, 199.

— A prendre précédence ainsi qu'originaiement placés sur le livre d'ordres, 136.

ORDRES PERMANENS :—Comité permanent nommé à ce sujet, 39, 42.

— Comité Spécial au sujet des Ordres Permanens de la Chambre, 66.

— Suspendu, 66, 103, 106, 113, 137, 143, 163, 186, 204, 209, 245.

ORLÉANS, ILE D' :— Voir *Enregistrement.*

OSGOODE HALL :—Message avec la Correspondance relative à sa convenance pour y tenir les Cours Supérieures de Loi du Haut-Canada, 216. Résolutions y relatives, 289. *Infra.* Voir aussi *Subsides.*

— Bill pour pourvoir à un logement permanent des Cours Supérieures de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada, présenté et lu, 290. Seconde lecture ; Grossoyé, 308. Passé, 310. Par le Conseil, 331. Sanction Royale, 347. (9^{me} Vict. chap. 33.)

OUTAOUAIS, COMTÉ DE L' :—Pétition de ; J. Egan et autres, que le dit Comté soit érigé et forme un District distinct, 51. Renvoi, *ibid.*

OWEN, OLIVER ET J. SIFTON :—Pétition de ; Justice contre le Bureau des Travaux Publics, 62.

PACAUD, L. E. :—Pétition de ; pour un Salaire comme un des Commissaires de Banqueroute, 265. Impression ordonnée, 267. Voir aussi *Adresses*, (73.)

PAPIER, MANUFACTURE DE :— Voir *Manufactures.*

PAPINEAU, HON. L. J. :— Voir *Gouverneur-Général*, (7) ; *Subsides.*

PAROISSES, ÉGLISES DE, ETC. :—Bill pour expliquer et amender un Acte au sujet de l'érection des Paroisses ; présenté et lu, 282. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

PARTAGE DES TERRES :— Voir *Terres.*

PATENTES :— Voir *Beccher, J.*

PÉAGES :—Pétition de J. Légiaré et autres ; pour déplacer la Barrières entre les Chemins du Carouge et de Kilmarnock, 38. Renvoi, *ibid.* Voir *Chemins à Barrières*, Pétition de W. Hannah et autres, pour être exemptés de payer les péages aux Barrières du Chemin de Montréal à Lachine, 51. Renvoi, *ibid.* Voir *Chemins Macadamisés*. Pétition de J. T. Brondegeest et autres, pour ôter la Barrière d'Hochelega, 61. Renvoi, 169. Pétition de J. Dillon et autres, pour démettre les Commissaires des Chemins à Barrières qui conduisent à Montréal, 62. Renvoi, 100.

— Voir aussi *Adresses*, (35.) ; *Welland, Canal de.*

PÉNITENTIAIRE :—Rapport annuel du ; pour 1845 ; mis devant la Chambre, 43.

— Bill pour refondre et amender les Lois relatives au Pénitenciaire Provincial, présenté et lu, 43. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 81. Considéré, 162. Rapport, 167. Passé, 169. Par le Conseil avec des amendemens, 197. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 4.)

PENSIONNAIRES DU GOUVERNEMENT, qui ont commué leur pension :— Voir *Miller, H. et autres.*

PENSIONS :— Voir *Dixon, Wm. ; Flamme ; Havener, Madame M. ; Lane, Madame L. ; M'Dermid, D. ; Miller H., et autres ; Seelye, James ; Wallace, J.*

PERTES :— Voir *Adresses*, (30) ; *Réclamations.*

PERTH, VILLE DE :—Pétition du Rev. M. M'Donagh, pour un octroi de terre afin d'y bâtir une Chapelle, 76. Pétition du Rev. M. Harris contre cet octroi, 164.

PETERBOROUGH ET PORT HOPE, CHEMIN LE FER DE :— Voir *Chemins de Fer.*

PETERBOROUGH, VILLE DE :—Bill pour incorporer la dite Ville, présenté et lu, 136. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 199.

— Pétition de R. D. Rogers, relative au même objet, 219.

PETITIONS :

— Pour des Bills Privés.— Voir *Bills.*

INDEX DES PÉTITIONS PRÉSENTÉES ET LUES.

A.

55	Adam, Rév. W., et autres. <i>Unitairiens.</i>
75	Ascott, Conseil Municipal. <i>Education.</i>
99	Anderson, Rév. J., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
117	André A. Asselin.
145	Alexander, J., et autres. <i>Pilotes.</i>
154	Alley, Gerald, et autres. <i>Chemins.</i>
192	Allingham, Hugh, et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
208	Atkins, T., <i>Poids et Mesures.</i>
327	Alton, G. S. et autres. <i>Droits.</i>
339	Atkinson, Rév. A. F., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
352	Armand. Louise. <i>Flamme.</i>
363	Alis, Thomas C., et autres. <i>Universités.</i>
410	Andrews, James K., et autres.
441	Appleton, T., et autres.
470	Austin, A., et autres. <i>Médecine.</i>
473	Alain, Rév. J. L., et autres. <i>Mariages.</i>
477	Adams, Peter, et autres. <i>Chemins.</i>
478	Adams. H. et A. S. <i>Pope.</i>
562	Arnoldi, F. C. T., et autres. <i>Médecine.</i>
565	Adams, A. A., et autres. <i>Chemins.</i>
575	Arnold, G. W., et autres. <i>Brockville.</i>
607	Armstrong, W., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
614	Austin, P. et J. Coverton. <i>Agriculture.</i>

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 653 Allen, Charles, et autres. *Réserves du Clergé.*
 656 Adams, J., et autres. *Université.*
 680 Armstrong, Rév. G. M., et autres. *Réserves du Clergé.*
 728 Adams, A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 735 Allen, Mme. Mary.
 770 Anderson, Rév. Richard, et autres. *Réserves du Clergé.*
 — Anderson, Rév. Richard, et autres. *Chemins de Fer.*
- B.
- 18 Blakey, Rév. R., et autres. *Réserves du Clergé.*
 36 Bussière, Pierre, et autres.
 47 Bedard, Capt. J., et autres. *Rivière St.-Charles.*
 86 Burroughs et Huot, MM., *Enregistrement.*
 111 Burns, Robert Euston.
 123 Bochet, A., et autres. *Voitures d'hiver.*
 124 Brown, D. G., et autres. *Réclamations.*
 125 Bowron, W., et autres. *Chemins d'hiver.*
 128 Bradley, C., et autres. *Arpentage.*
 132 Brown, G., et autres. *Chemins.*
 146 Bourret, Rév. L. A., et autres. *La Rivière aux Outardes.*
 160 Bowerman, Stephen.
 163 Bell, L., et autres. *Chemins de Fer.*
 179 Boswell, G. M., et autres. *Chemins de Fer.*
 186 Burrage, Rév. R. R.
 191 Baker, F. B., et autres. *Réserves du Clergé.*
 196 Bethune, W. H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 199 Bouchette, Mme. A.
 204 Buchanan, P. et autres. *Chemins de Fer.*
 205 Bolton, B., et autres. *Chemins.*
 226 Bronté, Havre de; Président, etc. *Havre.*
 247 Bond, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 252 Bultiveau, P., et autres. *Chemins.*
 253 Boulton, D. E., et autres. *Chemins Macadamisés.*
 258 Black, Hon. H., et autres. *Chemins Macadamisés.*
 266 Blais, J., et autres. *Maison de la Trinité.*
 270 Bell, Rév. W. *Université.*
 282 Balfour, Rév. A. *Education.*
 288 Burwell, H., et autres. *Société de Construction.*
 291 Brondgeest, J. T., et autres. *Péages.*
 292 Ball, G., et autres. *Chemins Macadamisés.*
 294 Blanchard, E. *Vaccination.*
 310 Blackburn, J., et autres. *Chemins.*
 328 Besse, P., et autres. *Voitures d'hiver.*
 334 Birdsall, S., et autres. *Niagara.*
 335 Buchner, O., et autres. *Niagara.*
 345 Borrowdale, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 354 Burwell, J. *Havres.*
 370 Burtch, A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 385 Burvell, J. *Chemins de Fer.*
 392 Bowes, William.
 406 Bell, Mme. Julia.
 417 Boisang, L., et autres. *Naturalisation.*
 432 Brooks, G. W., et autres. *Chemins.*
 436 Bathurst, Conseil Municipal de. *District de Bathurst.*
 437 Bathurst, Conseil Municipal de. *Universités.*
 447 Bruce, R. II., et autres. *Haldimand.*
 448 Blot, S., et autres. *Niagara.*
 463 Bosworth, N., et autres. *Universités.*
 468 Belleville, Président et Bureau de Police de. *Belleville.*
 475 Besscher, L. T., et autres. *Bytown.*
 485 Bakers, C., et autres. *Apprentis.*
 490 Burwell, J. *Terres.*
 538 Balfour, Rév. A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 543 Bertrand, L. et autres. *Rimouski.*
 545 Buckham, A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 546 Bozart, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 547 Buchan, D., et autres. *Réserves du Clergé.*
 559 Bertrand, Alexis.
 563 Benjamin, W., et autres. *Juifs.*
 576 Beecher, Isaac.
 581 Burrage, Rév. R. R., et autres. *Réserves du Clergé.*
 590 Blanchard, F. B. *Milice.*
 592 Bates, W., et autres. *Bureau de Poste.*
 601 Baker, W., et autres. *Académie de Dunham.*
 602 Billing, A., et autres. *Réserves du Clergé.*

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 622 Browitt, J., et autres. *Havres.*
 636 Barwick, H. W., et autres. *Enregistrement.*
 652 Barrett, W. et R. A. Symms. *Education.*
 677 Boyd, Rév. R., et autres. *Universités.*
 686 Bosworth, N., et autres. *Réserves du Clergé.*
 715 Bellows, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 717 Bird, J., et autres. *Chemins.*
 720 Bullock, W. H., et autres. *Universités.*
 734 Bourassa, H., Senr.
 743 Bethune, Rév. J., et autres. *Chemin de Fer.*
 759 Blanchard, F. B., et autres. *Voitures d'hiver.*
 764 Barnardin, J. B., et autres. *Chemins.*
 769 Burritt, II., et autres. *Chemins.*
 783 Becket, W. W., et autres. *Chemins.*
 795 Barthe, J. G. *Enregistrement.*
 811 Blackburn, J., et autres. *Sydenham.*
 819 Bouchette, J., et autres.
 835 Beaumont, W. R. F. R. C. S., et autres. *Médecine.*
- C.
- 4 Cormier, J., et autres. *Iles de la Magdeleine.*
 8 Cobourg, Président et Bureau de Police de. *Cobourg.*
 27 Cameron, Donald.
 39 Cornwall, Président et Bureau de Police de. *Cornwall.*
 40 Church Society, Toronto. *Réserves du Clergé.*
 69 Couillard, Hon. A. G., et autres. *Gibier.*
 72 Cressé, L. M., et autres. *Administration de la Justice.*
 81 Charitable (Association) de Québec. *Québec.*
 107 Cressé, L. M., et autres. *Municipalités.*
 119 Couillard, Hon. A. G.
 126 Colville, E., et autres. *Chemins.*
 127 Crooke, T. L., et autres. *Chemins.*
 174 Côté, Rév. J. B., et autres. *Chemins.*
 195 Green, Rév. T., et autres. *Réserves du Clergé.*
 248 Chaderton, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 254 Clark, Benjamin, et autres. *Bois.*
 259 Chaurette, J., et autres. *Education.*
 260 Commerciale, (Banque.) Président, Directeurs et Cie, de la. *Banques.*
 276 Classon, J. *Réclamations.*
 286 Cazeau, C., et autres. *Bois.*
 295 Cooke, Très-Rév. T. et autres. *Education.*
 309 Carruthers, F. P.
 319 Cook, Rév. J., et autres. *Education.*
 337 Cutlin, G., et autres. *Réserves du Clergé.*
 342 Cowan, M., et autres. *Réserves du Clergé.*
 348 Calvin, D. D., et autres. *Traverses.*
 349 Cody, C. G., et autres. *Réserves du Clergé.*
 351 Cressé, L. M.
 357 Collin, B., et autres. *Mariages.*
 365 Comins, J. H.
 371 Cowan, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 373 Coyne, T. G., et autres. *Réserves du Clergé.*
 380 Cox, Licut. Col., et autres. *Chemins.*
 408 Chevreffils, J. O., et autres. *Chemins.*
 413 Carpenter, J., et autres. *Education.*
 430 Clans, J. et W., *Sauvages.*
 449 Chalmers, W. et autres. *Niagara.*
 464 Cramp, Rév. J. M. *Education.*
 465 Cramp, Rév. J. M. *Réserves du Clergé.*
 466 Cramp, Rév. J. M. *Universités.*
 467 Corcoran, T., et autres. *Bytown.*
 479 Crawford, G., et autres. *Cotisations.*
 491 Culp, J. H., *Randal, Robert.*
 492 Coleman, D., et autres. *Niagara.*
 499 Commerciale (Banque.) Président et Directeurs de la. *Banque.*
 511 Caldwell, J. B., et autres. *Droits.*
 521 Chamberland, J. B. A., et autres. *Rimouski.*
 526 Chambers, G., et autres. *Réserves du Clergé.*
 530 Cronk, L. H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 532 Coutts, D., et autres. *Réserves du Clergé.*
 533 Coulthard, C., et autres. *Réserves du Clergé.*
 533 Coulthard, C., et autres. *Chemins.*
 548 Coyne, T. G., et autres. *Réserves du Clergé.*

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 549 Cronk, L. H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 591 Cameron, D.
 600 Cotton, C. G., et autres. *Missisquoi.*
 619 Campbell, A., et autres. *Québec.*
 620 Chouinard, J., et autres. *Québec.*
 628 Curodeau, P., et autres. *Maison de la Trinité.*
 648 Chapais, T. C., *Chemins.*
 654 Connell, Rév. D., et autres. *Réserves du Clergé.*
 664 Cotter, G. S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 676 Culver, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 693 Cavillier, Honorable, A., et autres. *Droits.*
 702 *Cardinal, André L.*
 711 Campbell, A., et autres. *Chemins.*
 718 Campbell, D., et autres. *Médecine.*
 723 Caldwell, W., et autres. *Chemins.*
 741 Church, P., et autres. *Réserves du Clergé.*
 763 Cressé, L. M. et autres. *Licences d'Auberge.*
 772 *Cressé, L. M.*
 773 *Crooks, Honorable, J.*
 781 Caron, Rév. C. T., et autres. *Chemins.*
 785 *Cameron, D.*
 840 Champion, Thos., et autres. *Duffin's Creek.*

D.

- 6 *Dempsey, J. W.*
 10 Dumoulin, P. B. et P. L. Vézina, *Trois-Rivières.*
 62 Déchéne, J. B. M., et autres. *Enregistrement.*
 63 Demers, J., et autres. *Enregistrement.*
 93 Ducharme, Rév. M., et autres. *Collèges.*
 98 Dixon, W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 113 Dean, J., et autres. *Québec.*
 129 Dougall, D. M., et autres. *Chemins de Fer.*
 136 Deacon, Rév. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 147 Destroimaisons, S., et autres. *Chemins.*
 161 DeVeaux, S., et autres. *Pont suspendu.*
 216 Duncan, W., *Chemins.*
 242 Dérache, Rév. E., et autres. *Réserves du Clergé.*
 284 Demaray, P. P., et P. Gamelin. *Municipalités.*
 303 Deew, J., et autres. *Universités.*
 308 Dillon, J., et autres. *Péages.*
 321 Delaire, E., et autres. *Tenure Féodale.*
 324 Dickson, J., et autres. *Municipalités.*
 383 Desmarreau, N. B., et autres. *Chemins à Barrières.*
 401 Dawes, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 407 Dawson, W., et autres. *Chemins.*
 427 Ducharme, Rév. M., et autres. *Enregistrement.*
 438 Dick, Rév. W., *Universités.*
 439 Dick, Rév. W., *Réserves du Clergé.*
 472 Deacon, Rév. J., et autres. *Education.*
 495 Dickson, W. H., et autres. *Poisson.*
 496 Davidson, H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 506 Draper, C., et autres.
 520 Delage, Rév. F. X., et autres.
 588 Doucet, N. B. et L. R. Lacoste. *Notariat.*
 589 Dorman, O., et autres. *Clemens.*
 642 Donahoo, J., *Réclamations.*
 670 Dugré, E. G., et autres. *Voitures d'Hiver.*
 672 Duchesnay, N., et autres. *Jurés.*
 679 *Dixon, W.*
 689 Dubord, H., et autres. *Constructeurs de Vaisseaux.*
 692 Duranseau, Rév. A. et autres. *Chemins de Fer.*
 703 *Dalton, Mme S.*
 722 Darling, W. S. et autres. *Réserves du Clergé.*
 740 *Durand, J.*
 746 Destroimaisons, Rev. T. et autres. *Rimouski.*
 747 Desbarats, E., et autres. *Barrières.*
 752 *Defries, Robert.*
 799 Devenish, T., et autres. *Universités.*
 823 Dods, J. *St.-Michel, Chemin de.*

E.

- 46 Est, Conseil Municipal du District de. *Chemins*
 83 Education, Société de, District de Québec. *Education.*
 189 Egan, J., et autres. *Outaouais.*
 227 Evans, E., et autres. *Réserves du Clergé.*

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 336 Edwards, W., et autres. *Universités.*
 389 Edmond, C., et autres. *Berthier.*
 422 Elliott, Rev. T. G., et autres. *Réserves du Clergé.*
 458 Ewart, T., autres. *Universités.*
 486 Evans, W., et autres. *Barrières.*
 690 Earele, J. et autres. *Universités.*
 796 Edwards, J. G., et autres. *Universités.*
- F.
- 11 Foot, G. W., et autres. *Chemins.*
 44 *Fellon, J.*
 87 Ferrier, J., et autres. *Chemins de Fer.*
 92 Ford, D. B. O., et autres. *Ecoles de District.*
 177 Foster, S. S., et autres. *Académie de Shefford.*
 206 Felton, J., et autres. *Chemins.*
 207 Felton, J., et autres. *Chemins.*
 238 Fuller, Rév. G. B., et autres. *Réserves du Clergé.*
 239 Fidler, T. et autres. *Réserves du Clergé.*
 240 Fauquier, Rév. F., et autres. *Réserves du Clergé.*
 245 Flemming, Rev. C. B., et autres. *Réserves du Clergé.*
 279 Fisher, J. C. *Société de St.-George.*
 281 Fisher, J. C. *Québec.*
 350 *Fraser, R. D.*
 426 Forbes, L. E. et autres. *Hôpitaux.*
 435 Fraitek, Rév. B. et autres. *Universalistes.*
 540 Ferrier, J., et autres. *Montréal.*
 571 Freeman, S. B. *Elections.*
 612 Fraser, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 618 Ferguson, R., et autres. *Kitley.*
 666 Flood, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 755 Farley, T., et autres. *Niagara.*
 806 Finlay, C. H.
 820 Fletcher, Rév. C., et autres.
 836 *Frémont, Mc, Charlotte.*

G.

- 13 Gunning, Rév. W. H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 24 Great Western, la Compagnie. Président et Directeurs du Chemin de Fer. *Chemin de Fer.*
 25 Great Western, la Compagnie. Président et Directeurs du Chemin de Fer. *Chemins de Fer.*
 28 Guy, E., et autres. *Chemins Macadamisés.*
 41 Garrette, P., et autres. *Voitures d'hiver.*
 57 Grubb, J., et autres. *Chemins de Madriers.*
 78 Gagnon, Rév. C., et autres. *Chemins.*
 82 *Gautier, Augustin.*
 88 Gildersleeve, H., et autres. *Chemins de Fer.*
 142 Green, J. L., et autres. *Réserves du Clergé.*
 149 Gagnon, D., et autres. *Biens-Fonds.*
 156 *Gemmill, J. R.*
 172 Gibb, M^{me} M., et autres. *Québec.*
 175 Gaulin, Très Rév. R. *Collèges.*
 182 Glen, J., et autres. *Traverses.*
 193 Green, W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 209 Goost, Rév. J., et autres. *Ménonistes.*
 340 Graham, W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 356 Grange, G. J., et autres. *Universités.*
 259 Gates, C., et autres. *Havres.*
 391 Gemmill, J. A., et autres. *Chemins.*
 396 Gagé, J. P., et autres. *Burlington.*
 398 Graybill, J., et autres. *Niagara.*
 402 *Gourlay, R. F.*
 411 Gibson, W., et autres. *Edwardsburgh.*
 418 Gage, J. P., et autres. *Universités.*
 420 Graham, H. F., et autres. *Baie de Burlington.*
 445 Giroux, W., et autres. *Chemins à Barrières.*
 474 Gosset, J. H. *Mariages.*
 487 Gibson, J., et autres. *Chemins.*
 508 Gould, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 509 Gore, Banque, Président et Directeurs de la. *Banques.*
 510 Grange, G. J., et T. Hoildskin. *Universités.*
 512 Gamble, W., et autres. *Chemins.*
 523 Gardner, S., et autres. *Réclamations.*
 542 Griffith, R., et autres. *Chemins.*
 561 Gendron, S. et J. Benoit. *Voitures d'hiver*

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 564 Guay, T. H., et autres. *Enregistrement.*
 568 Graham, Eli, et autres. *Réserves du Clergé.*
 577 Gibbs, Rév. D., et autres. *Universités.*
 598 Globensky, L. E., et autres. *Chemins.*
 616 Goudrault, S. F., et autres. *Enregistrement.*
 627 Gibbs, Rév. D., et autres. *Réserves du Clergé.*
 650 Guérout, Rév. N., et autres. *Réserves du Clergé.*
 665 Gunne, Rév. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 713 Gourlay, R. F.
 714 Giroux, Rév. A. O., et autres. *Enregistrement.*
 731 Geddes, J. G., et autres. *Universités.*
 732 Geddes, J. G., et autres. *Education.*
 733 Gooderham et Worts, et autres. *Droits.*
 784 Gapper, R. C. et autres. *Chemins.*
 807 Gourlay, R. F.
 810 Gourlay, R. F.
 821 Gilmour et Cie., MM., et autres. *Banqueroutes.*
 827 Grieco, E., et autres. *Universités.*

H.

- 14 Henry, R., et autres. *Réserves du Clergé.*
 38 Hall, W., et autres. *Chemins.*
 56 Home, District, Conseil Municipal. *Education.*
 76 Hill, H. N., et autres. *Education.*
 77 Heroux, Lieut. Col. P. J., et autres. *Chemins.*
 121 Hutchison, J. et J. F. McCarthy. *Havres.*
 141 Hoover, D., et autres. *Réserves du Clergé.*
 143 Huot, C. P., et autres. *Chemins.*
 148 Honorat, Rév. B., et autres. *Biens-Fonds.*
 158 Héon, J. L. *Chemins.*
 183 Hannah, W., et autres. *Péages.*
 197 Hickie, Rév. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 198 Hudson, Très Rév. H. *Les Religieuses.*
 212 Havener, Mne M.
 213 Hitchcock, S., et autres. *Vidal. R. E.*
 219 Hodgkinson, R., et autres. *Chemins.*
 220 Hall, J., et autres. *Chemins.*
 233 Hudson, J. et J. B. Martin. *Municipalités.*
 251 Hamilton, R. J., et autres. *Barton.*
 257 Hamel, J., et autres. *Québec.*
 261 Hochelaga, Conseil Municipal de. *Municipalités.*
 271 Holmes, A. F., et autres. *Universités.*
 273 Hincks, Honorable F., et autres. *St.-Patrice.*
 287 Haut-Canada, Banque du. *Banques.*
 293 Hume, W. C., et autres. *Chemins.*
 297 Hilton, B. J., et autres. *Droits.*
 299 Haines, A., et autres. *Universités.*
 301 Hill, C.
 313 Hall, R. N. et Rév. W. King, et autres. *Réserves du Clergé.*
 341 Hornick, G., et autres. *Réserves du Clergé.*
 362 Harkin Rév. P. H., et autres. *Incensés.*
 394 Hopkins, C., et autres. *Chemins Macadamists.*
 416 Hale, J., et autres. *Droits.*
 423 Harding, Rév. R., et autres. *Réserves du Clergé.*
 433 Harwood, Honorable R. U., et autres. *Chemins.*
 444 Hochelaga, Conseil Municipal de. *Chemins à Barrières.*
 457 Hume, W. C. *Havres.*
 482 Hale, J., et autres. *Québec.*
 489 Hannah, J. *Vidal.*
 500 Hunter, M. T. *Droits de Havres.*
 518 Hudson, J., et J. B. Martin. *Chemins.*
 528 Harrold, S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 570 Hatt, J. O. *Elections.*
 572 Hovington, J., et E. Tremblay. *Pilotes.*
 578 Henwood, E. *Médecine.*
 582 Hale, J., et autres. *Ecole Britannique et Canadienne.*
 596 Horton, W., et T. D. Warren. *Elections.*
 604 Hoofsletter, P., et autres.
 605 Hobson, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 611 Hatt, J. O., et autres. *Réserves du Clergé.*
 613 Hamilton, J., et autres. *Chemins.*
 615 Harlin, Rév. J., et autres. *Nouvelle-Jérusalem.*
 625 Hollingsworth, E., et autres. *Réserves du Clergé.*
 662 Harris, Rév. M., et autres. *Perth.*
 668 Haines, T. A. *Réserves du Clergé.*

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 695 Herrick, J. S. et autres. *Universités.*
 705 Hill, Rév. S. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 707 Haywood, J. et autres. *Réserves du Clergé.*
 712 Higgins, J. J., et autres. *Droits.*
 738 Hyndman, A. W. et autres. *Réserves du Clergé.*
 744 Hillis, W. et autres. *District de London.*
 749 Hamel, J., et autres. *Québec.*
 760 Hamilton, Président et Bureau de Police de. *Barton.*
 822 Hamilton et Low, MM. *Chemins à Barrières.*
 834 Henry, Rév. D., et autres. *Réserves du Clergé.*

I.

- 395 Ireland, J., et autres. *Chemins Macadamists.*
- J.
- 26 Jackson, C., et autres. *Académie de Charleston.*
 68 Johnstown, Con. Municip. Dist. *Cours de Division.*
 159 Jewell, Ebenezer.
 168 Johnston, D., et autres. *Chemins.*
 187 Johnston, D., et autres. *Chemins.*
 210 Jones, N. et autres. *Arpentage.*
 262 Jarvis, W. B., et autres. *Société de construction.*
 357 Jameson, H. J. *Banqueroutes.*
 400 Jones, S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 694 Johnston, A., et autres. *Niagara.*
 531 Jones, Norman, et autres. *Réserves du Clergé.*
 534 Johnston, J. et autres. *Chemins.*
 539 Jackson, Rév. C., et autres. *Réserves du Clergé.*
 551 Johnston, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 553 Jacques, A.
 566 Jameson, Hon. R. S., et autres. *Hôpitaux.*
 623 Julian, R. *Maison de la Trinité.*
 696 Jarvis, W. B., et autres. *Mines.*
 726 Jarvis, W. B., et autres. *Lac Supérieur.*
 737 Jones, H. et autres. *Cotisations.*
 761 Johnston, J., et autres. *Mississippi.*
 813 Johnson, Rév. T., et autres. *Chemins de Fer.*
 814 Jones, Rév. W., et autres. *Chemins de Fer.*

K.

- 214 Kains, T., et autres. *Chemins.*
 313 King, Rév. W. *Voir Hall.*
 325 Kent, W., et autres. *Education.*
 332 Kerby, J., et autres. *Niagara.*
 456 King, J., et G. R. Grasset. *Médecine.*
 460 Knowles, D., et autres. *Universités.*
 502 Kennedy, Rev. T. S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 516 Kerns, W. B., et autres. *Réserves du Clergé.*
 651 Knight, Rév. R. et autres. *Réserves du Clergé.*
 776 King's College, Conseil. *Universités.*
 779 Kilborn, R., et autres. *Niagara.*
 789 King, Rév. W., et autres. *Chemins de Fer.*
 830 Kerby, J. *Traverses.*

L.

- 12 Law, J., et autres. *Mariages.*
 31 Le Moine, Rév. G. L., et autres. *Voitures d'Hiver.*
 37 Larocque, F.
 42 Lemire, M., et autres. *Education.*
 45 Lonsdale, Rév. R., et autres. *Réserves du Clergé.*
 50 Legaré, J., et autres. *Voitures d'Hiver.*
 80 Laverrier, L. J., et autres. *Municipalités.*
 96 Lough, W., et autres. *Universités.*
 97 Lamb, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 100 Lyon, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 109 Lagaré, J., et autres. *Péages.*
 115 Lefrançois, L. C. *Enregistrement.*
 116 Lewis, Israel.
 157 Laurie, Rév. A. G., et autres. *Universalistes.*
 170 Lemonde, J.
 180 Light, Col. A. W., et autres. *Chemins de Fer.*
 201 Larocque, Rév. C., et autres. *Education.*
 265 Leslie, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 283 Leslie, A.
 296 Lassiseraye, C. H.

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 307 Lebel, J. B., et autres. *Chemins à Barrière.*
 317 Littéraire et Historique, Société de Québec. *Québec.*
 322 *Larochelle, S.*
 353 Lachapelle, P., et autres. *Municipalités.*
 375 Lundy, Rév. F. J. *Collège M^cGill.*
 379 Lynster, C., et autres. *Chemins.*
 388 Lambert, F. X., et autres. *Chemins.*
 425 Lamarre, Rév. M., et autres. *Chemins.*
 434 Leavitt, Rév. D., et autres. *Universalistes.*
 493 Lemon, J., et autres. *Niagara.*
 498 Laverdière, J. B. et autres. *Bellechasse.*
 501 Leslie, W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 513 Laing, J., et autres. *Chemins.*
 525 *Lane, Mme. J.*
 608 Leeming, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 617 *Laliberté, J. B.*
 637 *Little, T., et autres.*
 646 Lebel, C., et T. H. Pinet. *St.-Louis.*
 647 Lebel, C., et T. H. Pinet. *Chemins.*
 655 Lloyd, T. W., et autres. *Droits.*
 678 Leeming, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 687 Laframboise, A., et autres. *Montréal.*
 716 Lawrason, L., et autres. *District de London.*
 758 *Langevin, J.*
 766 Lebourdais, Rév. M., et autres. *Voitures d'Hiver.*
 805 Lount, G., et autres. *Chemins.*
- M.
- 5 M^cCrac, T., et autres. *Chemins de Fer.*
 29 Meloche, T., et autres. *Chemins à Barrières.*
 70 Marchand, G., et autres. *Canal de Chambly.*
 74 Moore, J., et autres. *Chemins.*
 84 M^cGillis, T., et autres. *Bois.*
 85 M^cGillis, T., et autres. *Bois.*
 94 Morris, J., et autres. *Collèges.*
 103 Mills, J. E. *Chemins.*
 104 Montréal, Hôpital-Général de. *Hôpitaux.*
 122 M^cLean, A., et autres. *Cornwall.*
 129 M^cDonald, D., et autres. *Chemins de Fer.*
 130 Montréal, Asile des Orphelins, Protestans, *Montréal.*
 138 Mason, M., et autres. *Réserves du Clergé.*
 162 *M^cDermid, D.*
 164 Miller, R., et autres. *Cotisations.*
 178 Marshall, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 190 M^cIntyre, Rév. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 211 MacNab, Sir A. N., et autres. *Hamilton.*
 221 *M^cKenzie, J. D., et autres.*
 222 Montréal, Bureau de Commerce. *Droits.*
 224 Molson, T., et autres. *Montréal.*
 225 Montréal, Société Bienveillante des Dames de *Montréal.*
 232 Marchand, G., et autres. *Agriculture.*
 237 *Macara, John.*
 243 Montréal, Très Rév. Lord Evêque, et autres. *Réserves
du Clergé.*
 246 Molson, T., et autres. *Réserves du Clergé.*
 250 M^cNaughton, E., et autres. *Chemins.*
 256 M^cDougall, W., et autres. *Municipalités.*
 259 M^cGill, Hon. P., et autres. *Mines.*
 275 M^cBride, J., et autres. *Chemins de Fer.*
 304 M^cKinnon, R., et autres. *Universités.*
 314 Montréal, Bureau de Commerce. *Banqueroutes.*
 315 Montréal, Bureau de Commerce. *Usure.*
 318 Mountain, M^{me} M. H. *Québec.*
 320 Mountain, M^{me} M. H. *Québec.*
 329 Mathison, D., et autres. *Universités.*
 338 M^cMurray, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 343 M^cMurray, Rév. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 360 Moriarty, J. S., et autres. *Mariages.*
 368 M^cLean, T., et autres. *Réserves du Clergé.*
 372 Maddock, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 374 M^cKenzie, M. *Québec.*
 382 Mignault, Rév. P. M. *Voitures d'Hiver.*
 390 M^cDonagh, Rév. M. *Perth.*
 404 Mulock, Rév. J. A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 405 M^cLennan, Mme. C.

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 414 *Morgan, T.*
 419 M^cNaughton, A., et autres. *Universités.*
 421 M^cCann, A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 459 Murphy, J., et autres. *Universités.*
 461 Miller, H., et autres. *Universités.*
 481 Montréal, Très Rév. Lord Evêque de, et autres. *Québec.*
 515 M^cCord, J. S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 527 M^cGrath, Rév. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 529 Moshier, T., et autres. *Réserves du Clergé.*
 535 M^cMillan, A., et autres. *Chemins.*
 536 Maitland, J. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 558 Mercer, R., et autres. *Chemins de Madriers.*
 569 M^cCosh, Rév. R. *Universités.*
 574 Mignault, Rév. P. M. *Collèges.*
 580 Mulock, Rév. J. A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 587 *Matheson, J., et J. Grant.*
 599 Morrone, W., et autres. *Chemins.*
 609 Mack, F., et autres. *Réserves du Clergé.*
 632 Murphy, F., et autres. *Chemins Macadamisés.*
 634 Morin, Hon. A. N. *Agriculture.*
 638 Macnab, D., et autres. *Universités.*
 639 Malloch, E. *Ordonnance.*
 640 M^cCarger, M., et autres. *Arpentage.*
 644 Manseault, L. E., et autres. *Voitures d'Hiver.*
 657 Matthews, C., et autres. *Réserves du Clergé.*
 667 Mockrigge, Rév. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 683 M^cMurray, Rév. W., et autres. *Education.*
 684 M^cMurray, Rév. W., et autres. *Universités.*
 685 M^cPadyen, A., et autres. *Chemins.*
 697 M^cCargar, H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 699 Mousseau, A., et autres. *Milice.*
 700 Montréal, Très Rév. Lord Evêque de, et autres. *Che-
mins de Fer.*
 706 Montréal, Compagnie du Gaz de *Montréal.*
 708 *M^cCarthy, Michael.*
 710 M^cLean, A., et autres. *Cornwall.*
 727 *Miller, H. et autres.*
 736 M^cCallum, J., et autres. *Enregistrement.*
 748 Morris, W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 765 *M^cLeod, Alexander.*
 774 M^cGillivray, J., et autres. *Bureau de Poste.*
 786 *Metzler, Mme. M. Voir Reeves.*
 787 Morris, J., et autres. *Universités.*
 798 Michel, W. H., et autres. *Universités.*
 825 M^cGivern, Mlle E. *Ordonnance.*

N.

- 23 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Taxes.*
 120 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Chemins Macadamisés.*
 134 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Education.*
 140 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Terres.*
 165 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Chemins.*
 166 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Cotisations.*
 167 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Tempérance.*
 234 *Nadcan, F.*
 277 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Chemins.*
 278 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Cotisations.*
 300 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Cotisations.*
 694 Notman, W. *Elections.*
 794 Nelles, P. B., et autres. *Niagara.*
 815 New, W., et autres. *Hamilton.*
 832 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Niagara.*
 833 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *Niagara.*
 839 Niagara, Con. Mun. Dist. de ; *M^cMicking.*

O.

- 144 Otisse, Alexis, et autres. *Chemins.*
 323 *Owen, O., et J. Sifton.*
 454 Ormsby, S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 514 O'Hara, H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 519 Ouellet, J., et autres. *Chemins.*
 567 O'Beirne, M. T., et autres. *Universités.*
 597 Oswald, J., et autres. *Education.*
 673 Overholt, Aaron, et autres. *Réserves du Clergé.*

PÉTITIONS :—(Continuation.)

P.	
30	Pinsoncault, M. H., et autres. <i>Hôpitaux.</i>
43	Pearson, J., et autres. <i>Hillier.</i>
51	Pagé, J. B., et autres. <i>Chemins à Barrières.</i>
64	Potvin, Rév. J. B., et autres. <i>Chemins.</i>
65	Proulx, Rév. L., autres. <i>Enregistrement.</i>
66	Patry, Rév. P., et autres. <i>Enregistrement.</i>
95	Pinhey, H. <i>Ordonnance.</i>
101	Peacock, W. et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
102	Prime, J., et autres. <i>Chemins de Fer.</i>
112	Patton, H. N., et autres. <i>Traverses.</i>
131	Perrault, A., et autres. <i>Banques.</i>
137	Plees, Rév. R. G. et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
176	Patton, Rév. H., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
215	Paquin, Rév. I., et autres. <i>Agriculture.</i>
236	Peasley, Osgood, et autres. <i>Township de Bolton.</i>
264	Paterson, J., et autres. <i>Universités.</i>
285	Parant, Rév. A., et autres. <i>Chemins.</i>
290	Paré, H. P., et autres. <i>Education.</i>
333	Parry, Thomas O. et autres. <i>Niagara.</i>
377	Parmenter, J. D., et autres. <i>Cours de Division.</i>
381	<i>Ployart, J. L.</i>
386	Parson, Jean, et autres. <i>Chemins.</i>
412	Power, W., et J. C. Bruncau. <i>Cours de Circuit.</i>
443	Perry, G. et autres. <i>Chemins à Barrières.</i>
451	Puddicombe, H. et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
452	Pyne, Rév. A., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
507	Perry, P., et autres. <i>Chemins.</i>
517	Petit, A., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
537	Pyke, Rév. J. et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
573	Price, W. <i>Pilotes.</i>
579	Proudfoot, A., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
621	Pierce, J. A., et autres. <i>Vanzandl.</i>
630	Pagé, P., et autres. <i>Maison de la Trinité.</i>
633	Parks, W., et autres. <i>Chemins.</i>
659	Percival, T., et autres. <i>Education.</i>
660	Percival, R., et autres. <i>Universités.</i>
671	Porlier, Rév. F. P., et autres. <i>Enregistrement.</i>
691	Perry, G. L., et autres. <i>Chemins Macadamisés.</i>
724	Proul, T., et autres. <i>Arpentage.</i>
730	<i>Phillips, Rév. T.</i>
804	Prescott, Corporation de. <i>Traverses.</i>
809	<i>Pucaud, L. E.</i>

Q.

9	Québec, Bureau de Commerce de. <i>Droits.</i>
90	Québec, Bureau de Commerce de. <i>Maison de Douane.</i>
133	Québec, Maire et Conseillers de. <i>Québec.</i>
228	Québec, Archevêque, et autres. <i>Prison.</i>
235	<i>Quimby, J. M. et autres.</i>
268	Québec, Maire et Conseillers de. <i>Québec.</i>
269	Québec, Maire et Conseillers de. <i>Québec.</i>
311	Québec, Maire et Conseillers de. <i>Québec.</i>
595	Québec, Maire et Conseillers de. <i>Québec.</i>
629	Québec, Maire et Conseillers de. <i>Maison de la Trinité.</i>
745	Québec, Bureau de Commerce de. <i>Maison de la Trinité.</i>
757	Québec, Archevêque, et autres. <i>Jésuites.</i>

R.

1	Ridell, R. <i>Elections.</i>
7	Rowe, W., et autres. <i>Havres.</i>
16	Read, Rév. T. B., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
34	Ruttan, H., et autres. <i>Traverses.</i>
35	Robitaille, J. M., et autres. <i>Voitures d'Hiver.</i>
48	Roy, Rév. et autres. <i>Chemins à Barrières.</i>
55	Roc, G., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
79	Robertson, C., et autres. <i>Voitures d'Hiver.</i>
106	Ritchie, Rév. W., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
114	Rogerson, W. et autres. <i>Bois.</i>
184	Robins, W., et autres. <i>Chemins.</i>
218	Richardson, C., et autres. <i>Chemins de Madriers.</i>
230	<i>Rice, Israël.</i>
255	Ruttan, H. <i>Chemins de Fer.</i>
312	Ritchie, W., et autres. <i>Académie de Sherbrooke.</i>

PÉTITIONS :—(Continuation.)

331	Roy, Hon. G., et autres. <i>Chemins.</i>
346	Ridout, T. G., et autres. <i>Toronto.</i>
366	Rintoul, D., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
376	<i>Rogers, J. F.</i>
384	<i>Ryland, G. H.</i>
393	Ritchie, J., et autres. <i>Baptistes.</i>
428	Riddell, R., et autres. <i>Naturalisation.</i>
431	Riseley, E., et autres. <i>Traverses.</i>
446	Roussau, J. B., et autres. <i>Chemins.</i>
453	Rosamond, J., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
483	<i>Ryland, G. H. et autres.</i>
497	Roy, F. et autres. <i>Traverses.</i>
544	Renouf, P. <i>Rimouski.</i>
550	Rintoul, D., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
556	Rival, Capitaine J. C., et autres. <i>Quais.</i>
674	Ridout, T. G., et autres. <i>Toronto.</i>
688	Reid, J., et autres. <i>Médecine.</i>
698	<i>Riordean, D.</i>
704	Rivière du Loup, Maire, Conseillers et la Municipalité de. <i>Rimouski.</i>
725	Roaf, Rév. J. et autres. <i>Tempérance.</i>
729	Ramsay, W., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
750	<i>Ritchie, Mad. L. H.</i>
754	<i>Rees, W. M. D.</i>
756	Rogers, R. D., et autres. <i>Peterborough.</i>
782	Read, J., et H. S. Larned. <i>Bureau des Travaux.</i>
786	<i>Reeves, Mad. M. E. V. et autres.</i>
790	Richards, J., et autres. <i>Tempérance.</i>
792	Rykert, G., et autres. <i>Niagara.</i>
808	<i>Richardson, Major J.</i>

S.

3	Short, Rév. R., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
15	Short, Rév. J., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
17	Sandys, Rév. F. W., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
19	Stuart, Vénérable G. O'K., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
20	Simcoe, Municipal District de. <i>Education.</i>
21	Simcoe, Conseil Municipal du District de. <i>Taxes.</i>
59	Sauvageau, A., et autres. <i>Chemins à Barrières.</i>
73	Steel, T., et autres. <i>Chemins de Fer.</i>
91	<i>Spruen, T.</i>
118	Ste.-Anne de la Pocatière, Conseil Municipal. <i>Chemins.</i>
150	Simcoe, Conseil Municipal du District de. <i>Taxes.</i>
151	Simcoe, Conseil Municipal du District de. <i>Taxes.</i>
152	Simcoe, Conseil Municipal du District de. <i>Taxes.</i>
153	Simcoe, Conseil Municipal du District de. <i>Enregistrement.</i>
171	Sharples, J. <i>Bois.</i>
173	Stuart, Lady, et autres. <i>Québec.</i>
185	Sevigni, A., et autres. <i>Voitures d'Hiver.</i>
188	Stuart, G. O'K., et autres. <i>Chemins de Fer.</i>
217	Ste.-Hyacinthe, Collège de. <i>Collèges.</i>
223	Stuart, Sir J., et N. Austin. <i>Terres.</i>
229	Stuart, G. O'K., et autres. <i>Chemins de Fer.</i>
241	Servos, D. K., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
266	<i>Shaw, G.</i>
298	Silver, G., et autres. <i>Universités.</i>
302	Sill, J., et autres. <i>Lignes Frontières.</i>
316	Simpson, W. B., et autres. <i>Education.</i>
326	Small, F. <i>Réserves du Clergé.</i>
358	Sunders, T., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
361	Steel, T., et autres. <i>Chemins.</i>
397	Schoolcy, A., et autres. <i>Niagara.</i>
403	Sharrard, J. W., et autres. <i>Chrétiens.</i>
415	St.-Hyacinthe, Conseil Municipal de. <i>Chemins d'Hiver.</i>
424	Sutton, Rév. E. G., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
440	<i>Shenston, T. S.</i>
462	Steel, W., et autres. <i>Réserves du Clergé.</i>
471	Stuart, Vénérable G. O'K., et autres. <i>Kingston.</i>
476	Stobo, R., et autres. <i>Arpentage.</i>
480	Smith, Ichabod, et autres. <i>Stanstead.</i>
488	Slocum, J. P. <i>Vidal.</i>
504	Solmes, S., et autres. <i>Administration.</i>
522	Smith, J., et autres. <i>Chemins.</i>
541	Simpson, W., et autres. <i>Education.</i>
593	Scrivner, J. <i>Tenure Féodale.</i>

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 603 Shaw, H., et autres. *Chemins.*
 626 Shirley, Rév. P., et autres. *Réserves du Clergé.*
 631 Soulard, F. M., et A. Morin. *St.-Roch.*
 635 Scott, M., et autres. *Enrégistrement.*
 641 St. Germain, H., et autres. *Arpenteur.*
 643 Seeley, J.
 645 *St.-Jarré. M. H.*
 649 Somerville, R., et autres. *Réserves du Clergé.*
 661 Scott, J., et autres. *Universités.*
 669 Sinclair, Rév. D. *Réserves du Clergé.*
 719 Sanborn, A., et autres. *Réserves du Clergé.*
 721 *Strickland, J.*
 753 Stuart, G. O'K., et autres. *Chemins de Fer.*
 767 Smyth, W., et autres. *Chemins.*
 771 Sparks, N., et autres. *Département de l'Ordonnance.*
 802 Sheffer, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 824 Stewart, L., et autres. *Chemins.*
 828 Short, J., et H. Long, et autres. *Réserves du Clergé.*
 829 Simcoe, District, Conseil Municipal. *Chemins.*
 837 Simcoe, District, Conseil Municipal. *Droits.*
 838 Simcoe, District, Conseil Municipal. *Cotisations.*

T.

- 49 Trudelle, J. B., et autres. *Voitures d'Hiver.*
 61 Tegarehontie, W., et autres. *Sauvages.*
 67 Toronto, Maire, etc., de. *Bibliothèque.*
 108 Trépanier, P. J., et autres. *Chemins.*
 135 Talbot, District, Conseil Municipal. *Chemins de Fer.*
 181 Tomlinson, J., et autres. *Chemins de Madriers.*
 194 Toronto, Très Rév. Lord Evêque de, et autres. *Réserves du Clergé.*
 231 Toronto et Lac Huron, Compagnie du Chemin de Fer. *Chemins de Fer.*
 280 Teed, Mme. E.
 306 Trudel, D., et autres. *Chemins.*
 344 Taylor, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 378 Taylor, J.
 409 Thompson, A., et autres. *Niagara.*
 412 Toronto, Maire, etc., de. *Toronto.*
 503 Toronto, Bureau de Commerce de. *Frais de Port.*
 505 Tipping, J., et autres. *Chemins.*
 552 Townsend, M., et autres. *Clarenceville.*
 554 Toussignant, M. N.
 557 Tiffany, G. S., et autres. *Chemins de Fer.*
 583 Thom, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 584 Toronto, Très Rév. Lord Evêque de, et autres. *Education.*
 585 Toronto, Bureau de Commerce de. *Droits.*
 586 Townsend, M. et autres. *Education.*
 624 Tremaine, W., et autres. *Chaussées de Moulins.*
 658 Toronto, Très Rév. Lord Evêque de, et autres. *Toronto.*
 681 Taylor, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 777 Commissaires des Chemins à Barrières, Montréal. *Chemins à Barrières.*
 778 Turgeon, C.
 780 Taylor, J., et autres. *Chemins de Fer.*
 791 Commissaires des Chemins à Barrières, Montréal. *Chemins à Barrières.*
 797 Tyson, J. W., et autres. *Université.*
 801 Tyson, T. W., et autres. *Réserves du Clergé.*
 803 Townley, Rév. A. et autres. *Réserves du Clergé.*
 812 Townsend, Rév. M., et autres. *Chemins de Fer.*

U.

- 22 Urquhart, J., et autres. *Chemins Macadamisés.*

V.

- 10 Vézina, P. E. Voir *Dumoulin.*
 52 Victoria, Con. Mun. Dist. *Municipalités.*
 53 Victoria, Con. Mun. Dist. *Chemins Macadamisés.*
 54 Victoria, Con. Mun. Dist. *Chemins de Fer.*
 71 Valois, M. F., et autres. *Chemins à Barrières.*
 105 Vidal, R. E.
 169 Vallières de St. Réal, Hon. J. R. *Administration de la Justice.*

PÉTITIONS :—(Continuation.)

- 200 Viger, Mme. M. A. F., et autres. *Montréal.*
 202 Vandandague, A., *Agriculture.*
 203 Vandandague, A., *Voitures d'Hiver.*
 274 Vanzandt, J. L. et Juliet.
 367 Vinning, S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 555 Villers, Jean, et autres. *St.-Louis de Lotbinière.*
 709 Vollar, J., et J. Kay.
 739 Vézina, P., et autres. *Ponts de Glace.*
 762 Vallerand, F.
 826 Vining, J. *Réserves du Clergé.*

W.

- 2 Wolf, A. J. *Chemins et Ponts.*
 33 Wellington, Conseil Municipal, District. *Conseils de Township.*
 60 Workman, W., et autres. *Chemins de Fer.*
 139 Whitney, H. H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 155 Wickens, J. *Agriculture.*
 244 Wood, Rév. S. S., et autres. *Réserves du Clergé.*
 263 Wallace, J.
 272 Wickes, W. et E. Chapman. *Universités.*
 289 Workman, W. et autres. *Montréal.*
 330 Wallace, P., et autres. *Manufacturiers.*
 347 Wilgress, E. P., et autres. *Education.*
 355 Weir, J., et autres. *Kent.*
 364 Wood, S., et autres. *Universités.*
 399 Wilkes, Rév. H., et autres. *Réserves du Clergé.*
 429 Wallace, W. F. *Havres.*
 450 Wrong, G. et A. Saxton. *Havres.*
 469 White, G. B., et autres. *Hillier.*
 484 Wells, A. *Lignes Frontières.*
 524 Wilson, T., et autres. *Canal de Welland.*
 560 Wetenhall, J., et autres. *Chemins de Fer.*
 694 Watch, J., et autres. *Droits.*
 606 Wilson, Rév. J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 610 Willson, H. B., et autres. *Réserves du Clergé.*
 663 Warner, B. P., et autres. *Universités.*
 675 Wilson, J. *District de London.*
 682 Watson, J., et autres. *Droits.*
 701 Whitwell, Rév. R., et autres. *Réserves du Clergé.*
 742 Williams, J. J., et autres. *Universités.*
 768 Watson, G., et autres. *Réserves du Clergé.*
 775 Winder, W., et autres. *Officiers.*
 788 Wright, A., et autres. *Universités.*
 793 Wiley, W., et autres. *Niagara.*
 800 Watson, J., et autres. *Réserves du Clergé.*
 816 Winterbotham, Rév. T., et autres. *Réserves du Clergé.*
 817 Winterbotham, Rév. T., et autres. *Universités.*
 831 Wickens, J. *Chemins.*

Y.

- 89 Young, T. A.
 369 Young, M., et autres. *Universités.*

PHARES :—Voir *Adresses.* (26); *Gouverneur-Général*; *St.-Laurent*; *Subsides*; *Wallace, James.*

PHILLIPS, Rév. T. :—Pétition de; demandant la continuation de son Salaire comme Chapelain de la Législature du Haut-Canada, 204.

PILOTES :—Pétition de J. Alexander et autres, pour un privilège exclusif de Pilotage sur la Rivière Saguenay, 46. Renvoi, 51. Les Pétitions de J. Harrington et de E. Tremblay; de W. Price, contre la Pétition de J. Alexander et autres, 143. Renvoi, 144. *Supra.* Rapport, 161.

—Bill pour établir des dispositions spéciales pour le Pilotage dans le Saguenay, présenté et lu, 161. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général, 186. Rapport, 189. Passé, 190.

—Bill pour autoriser la Maison de la Trinité de Québec à donner des licences à certains Pilotes; présenté et lu, 209. Seconde lecture; Grossoyé, 274. Passé, 277. Par le Conseil, 291. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 55.)

- PLOYART, J. L.** :—Pétition de ; pour être indemnisé des Pertes qu'il a essuyées, étant Officier Public, 72.
- PLURALITÉ D'EMPLOIS** :—Bill pour prévenir le cumul indu de ; présenté et lu, 40.
- POIDS ET MESURES** :—Pétition de T. Atkins, pour amender la Loi y relative, 55. Renvoi, 56.
- POISSON ET PÊCHERIES** :—La Pétition de W. H. Dickson et autres, pour un Acté qui règle les pêcheries, 95.
—Bill pour empêcher de pêcher sur les rivages des Lacs dans le Haut-Canada, dans certaines saisons, présenté et lu, 141. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 182. Considéré ; Rapport et Renvoi, 208.
—Voir aussi *Lois Expirantes*.
- POLICE** :—Bill pour amender certaines dispositions de l'Ordonnance qui établit une Police dans Québec et Montréal, présenté et lu, 206. Seconde lecture ; Grossoyé, 243. Passé, 244. Par le Conseil, 258. Sanction Royale, 274. (9 Vict. chap. 23.)
—Voir aussi *Adresses*, (21) ; *Cobourg* ; *Richardson, John*.
- PONT DE GLACE** :—Pétition de P. Vézina et autres ; pour un Pont de Glace aux Trois-Rivières, 209.
- PONTS SUSPENDUS** :—Pétition de S. De Veaux et autres ; pour la construction d'un tel Pont sur la Rivière Niagara aux Chutes, 47. Renvoi, *ibid.* Rapport, 57.
—Bill pour ériger un Pont international à ou près les Chutes de Niagara, présenté et lu, 69. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 150. Considéré, 182. Rapport, 185. Passé, 187. Par le Conseil, 260. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 348.
- PORT, FRAIS DE** :—La Pétition du Bureau de Commerce de Toronto sur la réduction des Frais de Port, 99. Résolution pour une Adresse à Sa Majesté sur la réduction des Frais de Port ; Renvoi, 57. Rapport, 306. Voir *Adresses*, (9.) Aussi *Contingens* ; *Malles*.
- POSSESSION ADVERSE** :—Voir *Biens-Fonds*.
- POSTE, DÉPARTEMENT DU BUREAU DE LA** :—Pétition de William Bates et autres ; demandant Justice contre les exigences du Député Maître Général des Postes, 143. Renvoi, 144. *Infra.* De John McGillivray et autres ; 238. Rapport des Commissaires sur les Postes, dans l'Amérique Britannique, 22. (App. F.) Renvoi, 35. Impression ordonnée, 222. Autres Documents mis devant la Chambre y relatifs, 193.
—Comité nommé pour s'enquérir sur le Département des Postes, 53. Pétition de William Bates et autres, renvoyée, 144. Pétition de R. Ferguson et autres, renvoyée, 152. Résolution pour une Adresse à Sa Majesté au sujet du Département des Postes, aussi renvoyée, 232.
—Voir aussi *Kitley*.
- PRESBYTÉRIENS** :—Voir *Mariages*.
- PRINCE-ÉDOUARD, COMTÉ DE** :—Voir *Elections*.
- PRISONS** :—La Pétition de l'Archevêque de Québec et autres, pour une prison plus commode que celle qui existe actuellement, 56.
- PRIVILÈGES ET D'ELECTIONS** :—Comité Permanent sur les, 39, 42.
- PROCÈS PAR JURÉS** :—Voir *Jurés*.
- PROCLAMATIONS** :—Au commencement du Volume.
- PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE** :—Documents y relatifs mis devant la Chambre, 194.
- PROPRIÉTÉS DE LA COURONNE** :—Voir *Taxes*.
- PROROGATION** :—Le 9 juin, à 3 heures, 344, 349.
- QUAIS** :—Pétition de J. C. Rival et autres ; pour un quai à la Pointe au Platon, dans la Paroisse Ste.-Croix, 112.
- QUÉBEC** :
- Voir *Ecole Britannique et Canadienne* ; *Transverses* ; *Prisons* ; *Police* ; *Chemins de Fer* ; *Société St.-George*.
- BUREAU DE COMMERCE DE :—Voir *Maison de Douane* ; *Droits*.
- SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE DE :—Pétition de Jefferey Hale et autres ; pour une aide, 95.
- L'ASSOCIATION CHARITABLE DE :—Pétition des Directeurs de ; pour une aide pour rebâtir une maison, détruite par le feu, 72.
- ÉCOLE D'ENFANS DE LA RUE ST.-CHARLES :—Pétition de M^{me} M. Gibb et autres ; pour une aide, 47.
- QUÉBEC, CITÉ DE** :—La Pétition du Maire et des Conseillers ; que l'Acte qui incorpore la Compagnie de l'Aqueduc et du Gaz soit révoqué, 46. Renvoi, 47. Aussi les Pétitions des mêmes personnes au sujet du Gaz et de l'Eau ; qu'elles soient mis en possession d'un certain terrain ; et de l'élection des Asséeurs, 62. Un Membre ajouté, et un Comité pour faire rapport de tems à autre, 81. Rapport, 144. *Infra.* Pétition des mêmes personnes ; au sujet de la Cour du Maire ; et la Pétition de J. Chouinard et autres, aussi renvoyées, 151, 152. Rapport, 160.
—Pétition du Maire et des Conseillers ; pour l'Eclairage de la dite Cité par le Gaz, et la fournir d'Eau ; une autre Pétition, pour mettre la dite Corporation en possession d'un certain terrain, 61. Aussi une autre Pétition, pour pourvoir à l'élection d'Asséeurs, 62 ; aussi une autre Pétition pour l'établissement de la Cour du Maire, 151. Pétitions renvoyées, 63, 152. *Supra.* La Pétition d'A. Campbell et autres ; pour une représentation des Quartiers dans le Conseil, 152. Renvoi, 152. Pétition de J. Chouinard et autres, pour prohiber les Colporteurs dans la dite Cité, 152. Renvoi, 152. *Supra.*
—Bill pour révoquer l'Acte de la Compagnie du Gaz et de l'Aqueduc, présenté et lu, 145. Seconde lecture, Renvoi à un Comité Général, 183. Considéré ; Rapport, 200. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 260. Sanction Royale, 274. (9 Vict. chap. 93.)
—Bill pour fournir de l'eau à Québec, présenté et lu, 145. Seconde lecture et Renvoi à un Comité Général, 183. Considéré, 200. Rapport, 203. Passé, *ibid.* Témoignages demandés par le Conseil, 221. Passé par le Conseil avec des amendemens, 298. Agréés, 303. Réservé pour la Sanction de Sa Majesté, 348.
—Bill pour éclairer la Cité de Québec avec le Gaz ; présenté et lu, 145. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général, 183. Considéré, 200. Rapport, 203. Passé, 204. Témoignages requis par le Conseil, 221. Passé par le Conseil avec des amendemens, 298. Agréés, 303. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 76.)
—Bill pour amender les Ordonnances qui incorporent la Cité de Québec, présenté et lu, 161. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré, 207. Rapport, 213. Passé, 214. Par le Conseil, 251. Sanction Royale, 274. (9 Vict. chap. 22.)
- SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES MESUREURS DE BOIS DE :—Voir *Bois*.
- INCENDIES DE :—Dépêches relatives à la reconstruction des bâties avec un certain bois préparé par Sir W. Burnett, 23. Aussi une Dépêche sur le même sujet par M. Payne, 26.
—Message relatif à l'émission de Débentures pour £100,000.—211. Comité Général sur le dit Message, 228. Rapport, 235. *Infra.*
—Pétition de H. Jessup et autres, pour certains réglemens pour prévenir les accidens du feu, 51. De J. Hamel, écuyer, pour le même objet, 60. Impression or-

QUÉBEC, CITÉ DE :—(Continuation.)

donnée, 110. Pétition de M. McKenzie, pour perte de sa maison, 72. Pétition de J. Hamel et autres, pour un emprunt à 3 par cent pour rebâtir leurs bâtimens détruits par les derniers incendies, 203.

—Bill pour l'émission de Débentures pour secourir la Cité de Québec, présenté et lu, 235. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré, 309. Rapport, 311. Passé, 316. Par le Conseil, 340. Sanction Royale, 348. (9 Vict. chap. 63.)

—COMPAGNIE DE TRANSPORT DE :—Pétition de James Dean et autres, pour être incorporés, 38. Renvoi, 51. Rapport, 100.

—Bill pour incorporer la Compagnie de Transport de Québec, présenté et lu, 100. Seconde lecture et Renvoi, 176.

—ECOLE DES ENFANS DE :—Pétition de Lady E. Stuart et autres, pour une aide, 47.

—ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE :—Rapport de : pour l'année 1845, mis devant la Chambre, 67.

—SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE :—Pétition de J. C. Fisher; pour une aide pour se procurer des Documens Manuscrits de l'Histoire du Canada, 61. Pétition de la Société; pour une aide, 62. Impression ordonnée, 66.

—ASILE DES PETITS GARÇONS ORPHELINS DE :—Pétition de M^{me} M. H. Mountain et autres, pour une aide, 62.

—ECOLE NATIONALE DE :—Pétition du Lord Evêque de Montréal et autres, pour une aide, 94.

—ASILE DES ORPHELINES PROTESTANS DE :—Pétition de M^{me} M. H. Mountain et autres, pour une aide, 62.

—MAISON DE LA TRINITÉ DE :—Voir *Maisons la Trinité*.

—COMMISSION DES BARRIÈRES :—Voir *Adresses*. (11, 16): *Chemins à Barrières*.

QUEEN'S COLLEGE :—Voir *Universités*.

QUEENSTON :—Voir *Cotisations*.

QUESTIONS NÉGATIVES :

1. Pour une Adresse à Son Excellence au sujet de la Correspondance relative au remodellement du Conseil Exécutif.
2. Pour rescinder le Comité sur l'Élection Contestée d'Oxford, 34.
3. Commissaires sur l'Élection de Middlesex : les obliger à faire rapport des témoignages qu'ils ont recueillis, 48.
4. Amendemens aux Résolutions du Comité Général sur l'Agriculture dans le Bas-Canada, 58.
5. Commissaires sur les Élections Contestées pour la Division Ouest Halton, comparaitront à la Barre de cette Chambre, 64.
6. Pour renvoyer les Pétitions au sujet des Réserves du Clergé à un autre Comité, 80.
7. Sur les ajournemens, 99, 138, *ibid.* 232, 251, 344.
8. Pour surseoir les Ordres du jour, 136, 137, 183, 227, 294.
9. Pour nommer A. L. Cardinal Sergent-d'Armes, 139.
10. Au sujet des Commissaires de l'Élection Contestée de Halton Ouest, 141.
11. Adresse à Son Excellence sur les nominations des Officiers de la Milice, 145.
12. Sur le salaire du Surintendant de l'Éducation du Haut-Canada, 147.
13. Pour lire le Bill de la Maison de la Trinité, (Québec,) dans six mois, 153.
14. Pour décharger les Commissaires sur l'Élection Contestée de Middlesex, 157.
15. Pour un Comité Général pour considérer la convenance de tenir des Cours d'Assises une fois chaque année dans certains Districts du Haut-Canada, 161.
16. Pour lire le Bill des Banques dans six mois, 180.
17. Pour rembourser le Pétitionnaire de ses dépenses dans l'Élection Contestée de Middlesex, 197.
18. Pour concourir au Rapport du Comité sur la Pétition de G.

QUESTIONS NÉGATIVES :—(Continuation.)

II. Ryland, 199.

19. Pour un Comité pour procéder sur les Bills privés, 211.

20. Pour l'impression de certains Documens, 242.

21. Amendemens au Bill des Mariages dans Gaspé, 243.

22. Pour l'introduction d'un Bill pour former des Associations limitées dans le Haut-Canada, 250.

23. Pour réserver le Rapport du Bureau des Travaux Publics sur le chemin de Cornwall et de l'Original, 250.

34. Pour recevoir *de novo* le Bill de la Municipalité d'Hochelaga, 251.

25. Pour lire une seconde fois le Bill de l'Hôpital de Toronto, 274.

26. Pour Renvoi *de novo* à un Comité Général le Bill de Milice, 287.

27. Pour biffer une clause dans le Bill pour l'Administration de la Justice du Bas-Canada, 303.

28. Amendement au Bill du Bureau des Travaux Publics, 312.

29. Pour renvoi *de novo* le Bill des Municipalités du Haut-Canada, 312.

30. Pour ajouter un Cavalier, et aussi pour Renvoi *de novo* le Bill du Bureau des Travaux Publics, 316.

31. Pour concourir au Rapport du Comité, sur la Pétition du Major Richardson, 315.

32. Pour considérer le Bill du Conseil Législatif, sur le partage des terres, 344.

33. Pour lire une seconde fois le Bill des Mariages du Haut-Canada, 345.

QUIMBY, JOHN M. ET AUTRES :—Du Township de Stanstead, Pétition de; pour une déduction sur le prix de leurs terres 60. Renvoi, 165.

RANDAL, ROBERT, SUCCESSION DE :—Pétition de J. H. R. Culp; pour le paiement du montant dû à icelle, 95. Renvoi, 164. Rapport, 193. Renvoi à un Comité Général; Considéré, 211. Rapport du Comité; Impression ordonnée; Considéré *de novo*, 275.

RÉBELLION, PERTES PAR LA :—Bill pour pourvoir aux paiemens de certaines pertes provenant de la Rébellion dans le Bas-Canada et pour approprier le produit du fonds des licences de Mariages, présenté et lu deux fois; Grossoyé, 338. Passé, 339. Par le Conseil, 346. Sanction Royale, 348. (9 Vict., chap. 65.)

—Voir aussi *Adresses*, (30); *Réclamations*; *Gouverneur-Général*, (21); *Subsides*.

RÉCLAMATIONS POUR PERTES :—Pétition de L. G. Brown et autres; demandant une indemnité pour des pertes par lui essayées durant les derniers troubles, 46. Pétition de J. Clason, à raison de pertes durant la dernière guerre, 61. Pétition de J. Gardiner et autres, pour perte durant la dernière Rébellion, 105. Pétition de James Donahoe, pour perte durant la dernière Rébellion, 163. Voir aussi *Cormier, J. II.*; *Crooks, Honorable James*.

—Premier Rapport des Commissaires sur les pertes durant les troubles dans les années 1837 et 1838, 180. (App. X.) Impression ordonnée, 240.

RECORDS :—Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état des Records, Journaux, du Parlement du Haut et du Bas-Canada, et aussi de ceux de tous les autres Bureaux Publics dans les dites Provinces, 57. Renvoi des Pétitions de MM. Burroughs et Huot, 63. Rapport, 260. (App. K. K.) *Ibid.* Renvoi à un Comité général, *ibid.* Impression ordonnée, 267. Voir *Adresses*, (77, 87.)

REES, WILLIAM :—Pétition de; pour être rémunéré de ses services à l'Asile des Lunatiques à Toronto, 319. Renvoi, 222. Rapport, 293. Concouru, 320. Voir *Adresses*, (64, 82.)

REVES, MARGARET M^{me} E. V. :—Pétition de; au sujet d'un chemin à la Rivière St.-Pierre, 252.

RÈGLES :—Voir *Ordres*.

REID, J., ET R. SHEPPARD :—Entrées des Journaux de la dernière Session, sur la Pétition de ; et le Rapport du Comité y relatifs, étant lu, 34.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DU BON PASTEUR. LES :—La Pétition du Très Révérend H. Hudon ; pour un Acte d'Incorporation, 55. Renvoi, 56. Rapport, 64.

—Bill pour incorporer "Les Dames Religieuses de Notre Dame du Bon Pasteur," présenté et lu, 20. Seconde lecture ; Renvoi à un Comité Général ; Considéré ; Rapport, 182. Passé, 183. Par le Conseil, 235. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 91.)

RÉSERVES DU CLERGÉ :—Pétitions du Diocèse de Québec pour accorder à la Société de l'Eglise du dit Diocèse une part des Réserves du Clergé, égale et correspondante à celle qu'elle retire des revenus qui en proviennent :—Du Révérend R. Short et autres ; 4. Du Rév. R. G. Pices et autres ; de H. H. Whitney et autres ; 46. Du Très Révérend Lord Evêque de Montréal ; du Rév. J. S. Wood et autres ; du Rév. C. F. Fleming et autres ; de Thomas Molson et autres ; du Rév. W. Bond et autres ; du Rév. W. Chadderton et autres, 60. De R. N. Hall et autres, 62. De J. Taylor et autres, 71. De S. Jones et autres ; du Rév. W. Dawes et autres, 77. Du Rév. E. Sutton et autres, 84. De H. Davidson et autres, 95. De H. O'Hara et autres ; de J. S. McCord et autres, 105. De J. J. Mailland et autres ; du Rév. J. Pyke et autres ; d'Andrew Balfour et autres ; du Rév. C. Jackson et autres, 112. Du Rév. R. R. Barrage et autres, 143. De Richard Somerville et autres ; du Rév. N. Guerout et autres ; du Rév. R. Knight et autres, 163. Du Rév. R. Whitwell et autres, 187. De W. Morris et autres, 214. Du Rév. Richard Anderson et autres, 234.

—Les Pétitions du Diocèse de Toronto pour accorder à la Société de l'Eglise du dit Diocèse une part des Réserves du Clergé, égale et correspondante à celle qu'elle retire des revenus qui en proviennent :—Du Rév. W. Gunning et autres ; de R. Henry et autres ; du Rév. Jonathan Short et autres ; du Rév. Thomas B. Read et autres ; du Rév. F. U. Sundys et autres ; du Rév. Robert Blakey et autres ; du Vénérable G. O'Kill Stuart, L. L. D. et autres, 15. De la Société de l'Eglise de Toronto, 16. Du Rév. J. Anderson et autres ; du Rév. W. Ritchie et autres, 38. De M. Mason et autres, 46. Du Rév. H. Patton et autres, 50. Du Rév. John McIntyre et autres ; de F. B. Baker et autres ; de H. Allingham et autres ; de W. Green et autres ; du Très Révérend Evêque de Toronto et autres ; du Rév. Thomas Croen et autres ; du Rév. J. Hickie et autres ; de W. N. Bethune et autres, 55. Du Rév. G. Fuller et autres ; de Thomas Fidler et autres, 60. Du Rév. F. Fauquier et autres ; de D. K. Servos et autres ; du Rév. E. Denroche et autres, 60. De G. Cutlin et autres ; du Rév. W. M'Murray et autres ; du Rév. A. F. Atkinson ; de W. Graham et autres ; de George Howick et autres ; de M. Cowan et autres ; et du Rév. W. M'Murray et autres, 71. Du Rév. J. A. Murlock et autres, 79. De J. G. Elliot et autres ; du Rév. R. Harding et autres, 84. De H. Puddicombe et autres ; du Rév. A. Payne, A. B. et autres ; de S. Ormsby et autres ; de J. A. Rainsford et autres ; de James Rosmond et autres, 94. De W. Leslie et autres ; et du Rév. Thomas Smith Kennedy et autres, 99. De W. B. Kerns et autres ; d'A. Pettit et autres, 105. De G. Chambers et autres ; de J. M'Grath et autres, 112. D'A. Proudfoot et autres ; et du Rév. J. A. Mulock et autres, 143. Du Rév. W. H. Hobson et autres ; du Rév. J. Wilson et autres ; de W. Armstrong et autres ; du Rév. W. Leeming et autres ; de F. Mack et autres ; de H. B. Wilson et autres ; et de J. O. Hatt et autres ; 151. De E. Hollingsworth et autres ; du Rév. P. Shirley et autres, 159. De J. S. Cottler et autres ; du Rév. J. Gunn et autres ; du Rév. R. Flood et autres ; du Rév. J. Mockridge et autres, 164. Du Rév. G. M. Armstrong et autres ; de J. Taylor et autres, 177. Du Rév. S. J. Hill et autres, 187. De J. Heywood et autres, 191. De W. S. Darling et autres, 204. Du Rév. M. Kerr et autres, 278. De J. Short et autres, 283.

—Pétitions renvoyées à des Comités, 17, 34, 39, 42, 47, 51, 56, 63, 73, 80, 89, 95, 100, 106. Rapport (Adresse à Sa Majesté.) Impression ordonnée, 107, 108. Motion de concours, 260. Considération ultérieure, 268. Voir Adresses, (69.)

RÉSERVES DU CLERGÉ :—(Continuation.)

—Pétitions demandant que la part des Réserves du Clergé, afférente à l'Eglise Episcopale, ne soit pas mise sous son contrôle :—De Geo. Roe et autres ; de Russell, 16. De John Lamb et autres ; de William Dixon et autres ; de J. Lyon et autres ; et de W. Peacock et autres, 37. De D. Hoover et autres ; de J. L. Green et autres, 46. De J. Marshall et autres, 50. D'Edward Evans et autres, 56. De J. Leslie et autres, 61. De F. Small et autres, 71. De C. G. Gody et autres ; de T. Sanders et autres ; de D. Rintoul et autres ; de S. Vining, et autres ; de Thomas M'Lean et autres ; d'A. Burtch et autres ; de J. Cowan et autres ; de J. Maddock et autres, 71, 72. Du Rév. H. Wilkes et autres, 77. D'Alexander McCann et autres, 84. Du Rév. W. Dick, 93. De W. Steel et autres ; du Rév. J. M. Cramp, 94. De Jos. Gould et autres, 100. De S. Harrold et autres ; de Thomas Moshier et autres ; de L. H. Cronk et autres ; de N. Jones et autres ; de D. Coutts et autres ; d'A. Buckham et autres ; de John Bogard et autres ; de Thomas G. Coyne et autres ; de D. D. Rintoul et autres ; de J. Johnston et autres, 112. D'E. Gorham et autres, 113. De John Thom et autres, 143. De A. Billing et autres, 151. Du Rév. W. Fraser et autres, 152. Du Rév. D. Gibbs et autres, 159. De Chs. Allen et autres ; du Rév. D. Connell et autres ; de Charles Matthews et autres ; de T. A. Haines ; du Rév. D. Sinclair ; d'A. Overholt et autres, 163, 164. De J. Culver et autres ; de J. Leeming et autres ; de N. Bosworth et autres, 177. De H. McCargar et autres, 181. De T. Bellows et autres, 192. D'A. Sanburn et autres ; de W. Ramsay et autres ; et A. Adams et autres, 204. D'A. W. Hyndman et autres, 209. De P. Church et autres, 214. De G. Watson et autres, 234. De J. Watson et autres ; de Thos. W. Tyson et autres ; de J. Scheffer et autres, 263. Du Rév. J. Winterbotham et autres, 278. De J. Vining, 283. Du Rév. D. Henry et autres, 292.

—Renvoi, 34. La Pétition de W. Lough et autres ; aussi, 41, 51, 72, 95, 100, 106, 113, 144, 152, 164, 177. La Pétition du Rév. M. Bell, aussi renvoyée à un Comité, 68. Rapport, 178. Impression ordonnée, *ibid.*

—Rapport du Conseil Exécutif sur la vente de certains lots des Réserves du Clergé, 91. Deux Résolutions au sujet des Réserves du Clergé, 166.

—Voir Adresses (29, 34, 65) ; Little, T. et autres ; Mathison, J. ; Questions négatives, (6) ; Universités.

REVENUS ET DÉPENSES :—Comptes et tableaux du revenu et de la dépense publique du Fonds Consolidé de la Province pour 1845-6. (App. C.) Renvoi avec une instruction, 70.

—Comité Général pour mettre au compte de la Province les frais de l'Administration de la Justice Criminelle dans le Haut-Canada, 201. Considéré, 219. Trois Résolutions rapportées et agréées après divisions, 223. Voir aussi Administration de la Justice.

—Etat du revenu probable et de la dépense de la Province durant l'année expirant le 31 décembre, 1846, avec l'estimé pour la même année, envoyé, 230. (App. C.) Estimé supplémentaire pour le service de la présente année, 313.

—Voir aussi Adresses, (41) ; Subsidies.

RICE, ISRAEL :—Pétition de ; indemnité pour des services, 60.

RICHARDSON, J. MAJOR :—Pétition de ; relatif à sa démission comme Surintendant de Police sur le Canal de Welland, 265. Renvoi, *ibid.* Rapport, 321. (App. Z. Z.) Motion de concours au Rapport, négative, 335.

RIMOUSKI, COMTÉ DE :—Pétition de G. Bertrand et autres, et P. Renouf et autres, pour diviser le dit Comté pour des fins Judiciaires, 112. Pétition du Maire et des Conseillers de la Municipalité de la Rivière-du-Loup, pour le même objet, 187. Renvoi, 152, 219. Rapport, 253.

RIMOUSKI ET KAMOURASKA :—Pétition de J. B. Chamberland et autres, que les dit Comtés forment un District séparé, 105.

RIMOUSKI ET KAMOURASKA :—(Continuation.)

Renvoi, 154. Pétition du Rév. T. Destroismaisons; contre; Renvoi, 214. Aussi certaines Pétitions à la page 219. Renvoi de; Rapport, 253. (App. I. I.)

RIOUDEAN, D. :—Pétition de; pour une aide, 187.

RITCHIE, MADAME, L. H. :—Pétition de; pour ses droits à être concernés dans aucun Acte qui serait passé au sujet des Contrats de Mariages, 219.

RIVIÈRE AUX OUTARDES, LA :—Pétition du Rév. L. A. Bourret et autres, pour un Dépôt de Provisions, etc., 46.

RIVIÈRE DELISLE :—Voir Adresses, (57.)

RIVIÈRE DUCHÈNE :—Voir Adresses, (61.)

RIVIÈRE MOIRA :—Voir Chaussées de Moulins.

RIVIÈRE RICHELIEU :—Voir Adresses, (23.)

RIVIÈRE ST.-CHARLES :—Pétition du Rév. G. L. Lemoine et autres, pour un pont nouveau sur cette Rivière, 16. Impression ordonnée, 93. Pétition de J. Bédard et autres, pour acquérir le Pont Dorchester qui est sur cette Rivière, 16.

ROGERS, T. F. :—Pétition de; pour indemnité pour ses services. 72.

RYLAND, GEO. :—Pétition de; pour une indemnité du Gouvernement, 72. Renvoi, 73. Rapport, 109. Impression ordonnée; Renvoi à un Comité Général, 110. Ce dernier ordre déchargé, 199. Motion de concours au Rapport, négative, *ibid.* Voir Adresses, (2). Pétition du même et autres, pour une aide comme Régistrateur du District de Montréal, 95.

SAGUENAY, COMITÉ DU :—Message de Son Excellence au sujet d'un incendie dans le dit Comté, 221. Voir Adresses, (60)
TERRITOIRE DU :—Comité Général afin d'adopter des mesures pour faciliter son établissement, 222. Voir aussi Bois; Pilotes; Immeubles.

ST.-GEORGE, SOCIÉTÉ DE :—Pétition de J. Charlton Fisher, de Québec, pour un Acte d'Incorporation, 61.

Bill pour Incorporer la Société de St.-George de Québec, présenté et lu, 146. Seconde lecture et Renvoi, 186. Rapport, 220. Renvoi à un Comité Général, 253.

ST.-HYACINTHE :—Voir Collèges; Hôpitaux.

ST.-JORGE, M. H. :—Pétition de; Pour arrérages dus par le Conseil Municipal de Kamouraska, 163.

ST.-LAURENT :—Voir Golfe du.

ST.-LAURENT, CANAL DU :—Réponse à une Adresse; Renvoi, 293. Rapport, 335. (Appendice D. D. D.)

ST.-LOUIS, DE KAMOURASKA :—Pétition de C. LeBel et F. H. Pinet, pour établir une Cour de Judicature dans la dite Paroisse, 163.

ST. LOUIS, DE LOTBINIÈRE :—Pétition de J. Villiers et autres, que la Cour de Circuit et le Bureau d'Enregistrement soient tenus dans la Paroisse de Lotbinière, 112. Renvoi, 140.

Bill pour changer le local où se tiennent la Cour de Circuit et le Bureau d'Enregistrement de Lotbinière, présenté et lu, 188. Seconde lecture; Grossoyé, 236. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 267. Sanction Royale, 275. (9 Vict. chap. 25.)

ST.-MAURICE, FORGES DE :—Voir Adresses, (62.)

ST.-MICHEL, CHEMIN DE :—Pétition de J. Dods, Président du dit Chemin, pour une aide, 277.

ST.-PATRICE, SOCIÉTÉ DE :—Pétition de Francis Hincks et autres, de Montréal, pour un Acte d'Incorporation, 61. Rapport, 100. *Infra.*

Bill pour incorporer la Société de St.-Patrice, présenté et lu, 111. Seconde lecture; Renvoi, 181. Rapport, 210.

ST.-PIERRE :—Voir Lac St.-Pierre.

ST.-ROCH DES AULNETS :—Pétition de F. M. Soulard et A. Morin; pour une aide afin d'achever un quai dans la dite Paroisse, 159.

STE.-THÉRÈSE DE BLAINVILLE :—Voir Collèges.

SAISIES :—Voir Contrebande; Subsidés.

SAISIE DES SALAIRES :—Dépêche sur le Bill de la dernière Session y relatif, 44.

SAUVAGES :—La Pétition de Wishe Tégarihontie et autres, Chefs et Guerriers; pour une Adresse à Sa Majesté pour la continuation de leurs allocations annuelles, 16. Renvoi, 34. Un Membre ajouté au Comité, 53. Rapport; (App. V.) Renvoi à un Comité Général, 100. Considéré; Adresse à Sa Majesté rapportée et agréée, 137. Voir Adresses, (4.)

La Pétition de J. Claus et W. Claus, sur certaine remise aux six nations Sauvages, 85.

SCOGOC ET NARROWS, CHEMINS DE :—Voir Adresses, (67.)

SECRETARE PROVINCIAL, BUREAU DU :—Voir Adresses, (53.)

SEELYE, JAMES :—Pétition de; pour être placé sur la liste des Pensions, 163.

SEIGNEURIAL :—Voir Tenure Féodale.

SERGEANT D'ARMES :—Voir Député; Officiers.

SHAW, GEORGE :—Pétition de; que la récompense de son défunt père pour ses services militaires lui soit accordée, 61. Renvoi, 164.

SHEFFORD, ACADEMIE DE :—Pétition de S. S. Foster et autres, pour une aide, 50.

SHEWSTON, J. T. :—Pétition de; pour une aide, 93.

SHERBROOKE, ACADEMIE DE :—Pétition de W. Ritchie, pour une aide en faveur de cette institution, 62.

SHERBROOKE, MANUFACTURE DE COTON DE :—Voir Manufactures.

SHÉRIF :—Bill pour régler le droit de commission des Shérifs, présenté et lu, 97. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général, 182. Considéré, 275. Rapport, 280. Passé, 282. Par le Conseil, 297. Sanction Royale, 347. 9 Vict. chap. 56.)
Bill pour autoriser les Shérifs dans le Bas-Canada à faire des ventes par licitations, présenté et lu, 145. Seconde lecture; Renvoi, 186.

Bill pour la protection des Shérifs, présenté et lu, 197. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

SIMCOE, RUE DE :—Voir Chemins.

SIMPSON, JOSEPH :—Voir Adresses, (331.)

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS :—Pétition de W. B. Jarvis et autres pour l'établissement des dites Sociétés dans toute la Province, 61. De H. Burwell et autres, pour le même objet, 61.

Bill pour étendre les Sociétés de Constructions de Montréal, aux diverses Cités et Villes du Haut-Canada, pré-

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS :—(Continuation.)

senté et lu, 70. Seconde lecture en Comité Général; Considéré, 150. Rapport, 153. Passé, 158. Par le Conseil avec des amendemens, 210. Agréées, 211. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 90.)

SPRUEN, T. :—Pétition de; pour le payer de ses services comme Maître d'Ecole de l'Institution Royale à Gaspé, 37.

STANSTEAD, SÉMINAIRE DE :—Pétition de J. Smith et autres, pour une aide, 94.

STATUTS :—Distribution des; de la dernière Session, 252. (App. H. H.)

STRICKLAND, JOHN :—Pétition pour être indemnisé des dommages occasionnés par le Bureau des Travaux Publics, 204. Renvoi, *ibid.*

SUBSIDES :

—A être accordés à Sa Majesté, 49. Comité Général pour prendre en considération les Subsidés qui doivent être accordés à Sa Majesté, 49, 206. Matières référées: Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session à ce sujet, 49. Message sur le local des Cours Supérieures du Haut-Canada, 232. Message sur l'Asile des Lunatiques à Toronto; et Message sur les £19000, à l'amélioration du Golfe St.-Laurent, 267. Message sur le salaire de l'Honorable L. J. Papineau, 272. Estimé pour 1846, et Message de Son Excellence y relatif; aussi Message de Son Excellence sur l'indemnité des pertes durant la rébellion dans le Bas-Canada, avec les quatrième et cinquième Rapports de la Commission, 296. Estimé supplémentaire, 313.

—Objets considérés, 58, 93, 219, 232. Résolution au sujet de la Liste Civile, 251. Rapport de quatre Résolutions, (Liste Civile. Cédule A. B.) 256. Agréées après division; concuées, 257. *Infra.* Considéré *de novo*, 282. Rapport d'une Résolution, (Biens des Jésuites); Agréée après division, 286. Encore considérés, *ibid.* Sept Résolutions rapportées et agréées, (Saisies; Société de droit du Haut-Canada; Phares; Asile des Lunatiques à Toronto; l'Honorable L. J. Papineau), 289. Encore considérés, Résolution agréée, 290. Importation d'animaux vivans venant des Etats-Unis, 290. Adresses à Sa Majesté, (8.) Encore Considérée, 291. Cent cinquante-huit Résolutions rapportées, 324. Certaines Résolutions agréées, et d'autres renvoyées *de novo* à un Comité Général; Comité Général sur les Subsidés, 331. Cinq Résolutions rapportées et agréées, après division, 337.

—Bill pour accorder une Liste Civile à Sa Majesté, présenté et lu, 258. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général, 308. Considéré, avec une instruction, 314. Rapport, 320. Passé, 323. Par le Conseil, 342. Réservé pour la Sanction Royale, 349.

—Bill pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement pour l'année 1846, et certaines autres dépenses, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, présenté et lu; Seconde lecture; Grossoyé, 338. Passé, 340. Par le Conseil, 346. Sanction Royale, 348. (9 Vict. chap. 63.)

—Bill pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt, garanti par le Parlement Impérial, présenté et lu; Seconde lecture; Grossoyé, 338. Passé, 339. Par le Conseil, 346. Sanction Royale, 348. (9 Vict. chap. 64.)

—Bill pour prélever sur le crédit du Fonds du Revenu Consolidé, la somme que nécessitent certains Travaux Publics, présenté et lu; Seconde lecture; Grossoyé, 338, 379. Passé, 340. Par le Conseil, 346. Sanction Royale, 348. (9 Vict. chap. 66.)

SRINTENDANT :—Voir Bois de Construction.

SYDENHAM, DISTRICT DE :—Pétition de James Blackburn et autres, pour s'assurer des réclamations contre le Conseil Municipal du dit District, 278.

TABAC :—Voir Droits.

TAYLOR, J. :—Pétition de; pour être payé du montant du travail qu'il a fait sur le chemin de London à Chatham, 72.

TAXES :—Pétition du Conseil Municipal du District de Simcoe; pour être autorisé à prélever une taxe sur les terres à bois dans le dit District, 15. Aussi trois Pétitions du même Conseil au sujet des taxes, 46. Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara; pour exempter le dit District des taxes imposées sur les biens cotisables, 15. Renvoi et faire rapport par Bill ou autrement, 18. Bill rapporté et lu, 39. Seconde lecture et Grossoyé, 53. Passé, 54. Par le Conseil, 81. Sanction Royale, 255. (9 Vict., chap. 50.)

—Bill pour recouvrer certaines cotisations ou taxes dans le District de Huron, présenté et lu, 70. Seconde lecture; Grossoyé, 93. Passé, *ibid.* Par le Conseil avec des amendemens, 197. Agréés, 198. Sanction Royale, 255. (9 Vict., chap. 18.)

—Bill pour exempter les Biens de la Couronne des cotisations et taxes, présenté et lu, 253. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

—Voir aussi Cotisations; Banques.

TEED, ELÉONOR :—Pétition de; pour justifier la mémoire de son défunt mari, 61. Renvoi, 63. Pétition de A. Jacques, aussi renvoyée, 112. Rapport, 341.

TÉMOINS :—Bill pour forcer les Témoins à comparaître devant les Magistrats, présenté et lu, 90. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Rapport, 156. Passé, 159. Par le Conseil, 210. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 5.)

—Bill pour forcer les témoins à comparaître devant les Cours Criminelles ayant Jurisdiction Supérieure, présenté et lu, 206. Seconde lecture; Grossoyé, 243. Passé, 244. Par le Conseil, 297. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 35.)

TEMPÉRANCE :—Pétition du Conseil Municipal de Niagara; pour qu'il soit pourvu de logemens convenables aux voyageurs dans les Maisons de Tempérance, 47. Renvoi, 51. Rapport, 89. *Infra:*

—Pétition de J. Roaf et autres; Pour restreindre le trafic des liqueurs éniivrantes, 204. Pétition de J. Richards et autres, pour le même objet, 252.

—Bill pour régler les Maisons de Tempérance dans le Haut-Canada, présenté et lu, 81. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général, 137. Considéré; Point de Rapport, 182.

TENURE :—Voir Commutation de.

TENURE FÉODALE :—La Pétition d'Étienne Dalairé et autres, pour l'extinction des Droits Seigneuriaux, 62. La Pétition de John Scriver, pour l'extension de la Loi, 143. Voir Commutation.

TERRES :—Pétition du Conseil Municipal, (Niagara); pour la disposition des Terres à Bois, au soutien des Ecoles Élémentaires, 46. La Pétition de J. Burwell; Pour un octroi de terres aux Volontaires durant l'insurrection récente, 95. Pétition de Sir J. Stuart et N. Austin, au sujet du partage de certaines terres, 56. Renvoi, 204. *Infra.*

—Comité Général pour amender l'Acte 4 et 5, chap. 100, communément appelé "l'Acte des Terres"; Considéré; Résolution rapportée et agréée, 188. *Infra.*

—Bill pour étendre les dispositions de la 13^{me} section de l'Acte pour la disposition des Terres Publiques, présenté et lu, 52. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré; Rapport, 339. Passé, 341.

—Bill pour faciliter le partage des Terres, etc., en certains cas dans le Bas-Canada, apporté du Conseil Législatif, 107. Ordre pour la seconde lecture, 111. Seconde lecture, 181. Renvoi, 199. La Pétition de Sir J. Stuart; De N. Austin et de O. Peasley et autres, aussi renvoyés, 204. Rapport, 238. Renvoi à un Comité Général, 240. Ordre pour considérer, négative, 344.

TERRES :—(Continuation.)

—Bill pour amender la Loi relative à la disposition des Terres Publiques, présenté et lu, 188. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré, 314.

—Bill pour donner effet aux Lettres Patentes des Terres, en certains cas, présenté et lu; Ordre pour la seconde lecture, 232.

—Voir aussi *Transport; Couronne. Terres de la; Felton. John; McKenzie J. D.; Quimby, J. M.; Biens-fonds; Vanzandt.*

TERRES INCULTES :—Voir *Taxes.*

TERRES PUBLIQUES :—Voir *Terres.*

TIRAGE AU SORT :—Bill pour établir et fixer les droits des acheteurs et vendeurs, par le tirage au sort dans le Bas-Canada, présenté et lu, 215. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

TORONTO :

—BUREAU DE COMMERCE DE. Voir *Droits, Port. Frais de.*

—HAVRE DE :—Voir *Adresses, (50.)*

—HÔPITAUX DE :—Voir *Hôpitaux.*

—MAISON D'INDUSTRIE DE :—Pétition de l'Evêque de Toronto et autres, pour une aide, 164.

—INCORPORATION DE :—Pétition de la Corporation; pour des amendemens à l'Acte y relatif, 94.

—Bill pour amender l'Acte d'Incorporation, présenté et lu, 153. Seconde lecture; Renvoi, 190. Rapport; renvoi à un Comité Général, 220. Considéré, 292, 297. Rapport, 303. Passé, 304. Par le Conseil, avec des amendemens, 332. Agréés, 336. Sanction Royale, 347. (9 Vict. chap. 70.)

—ASILE DES LUNATIQUES DE :—Message de Son Excellence. Voir *Gouverneur-Général, (19.)*

—Bill pour autoriser l'émission de Débentures pour l'érection d'un Asile des Lunatiques à Toronto, présenté et lu, 290. Seconde lecture; Grossoyé, 315. Passé, 316. Par le Conseil, 340. Sanction Royale, 348. (9 Vict. chap. 61.) Voir aussi *Rees. Wm.; Subsides.*

—INSTITUT DES ARTISANS DE. —Pétition de G. T. Ridout et autres; pour un Acte d'Incorporation, 71. Renvoi, 100. Rapport, 177. *Infra.* Pétition de T. G. Ridout et autres; pour une aide, 164.

—Bill pour incorporer l'Institut des Artisans à Toronto, présenté et lu, 177. Seconde lecture; renvoi, 199. Rapport; Renvoi à un Comité Général, 235.

—Voir aussi *Société de Droit; Chemins de Fer.*

TOUSIGNANT, M. N. :—Pétition de; pour être commissionné Lieutenant, 112. Renvoi au Comité sur le Bill de Milice, 234.

TOWNSHIPS, CONSEILS DE :—Pétition du Conseil Municipal (Wellington); pour l'établissement de Conseils de Townships, 16.

TRAFALGAR ET ERIN, CHEMINS DE :—Voir *Chemins Macadamisés.*

TRANSPORT DE BIENS-FONDS :—Bill pour le transport des immeubles dans le Haut-Canada, 33. Deuxième lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré; Grossoyé, 44. Lu une troisième fois; Cavalier ajouté au Bill; Passé, 59, 60. Par le Conseil, 152. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 6.)

TRAVAUX PUBLICS :—Voir *Subsides.*

TRAVERSES :—La Pétition de H. N. Patton et autres; que la traverse entre Québec et la Pointe-Lévi soit placée sous le contrôle de la Corporation de la Cité de Québec, 38. Renvoi, 143. Aussi la Pétition de F. Roy et autres; 151. La Pétition de F. Roy et autres; contre la Pétition de H. N. Patton et autres; 95. Renvoi, 152. *Infra.* La Pétition de H. Ruttan et autres; pour une traverse et un chemin de Cobourg à Gore's Landing, 16. La Pétition de la Corporation de Prescott, en faveur du Bill soumis à la Chambre, 263. La Pétition de J.

TRAVERSES :—(Continuation.)

Glenn et autres; au sujet des nuisances au débarcadère de la traverse de Montréal à Longueuil, 51. La Pétition de D. D. Calvin et autres; pour être exemptés de l'Acte de la dernière Session, relatif aux Traverses, 71. Renvoi, 73. La Pétition de E. Risely, relatif aux réglemens existans pour les Traverses, 85. Renvoi, 96. La Pétition de Jas. Kerby, pour le même objet, 283.

—Bill pour amender et expliquer l'Acte du Haut-Canada, relatif aux Traverses, présenté et lu, 167. Seconde lecture; Comité Général; Considéré, 207. Rapport, 213. Passé, 214. Par le Conseil, 228. Sanction Royale, 255. (9 Vict. chap. 9.)

TRINITÉ, MAISONS DE LA :—Comptes de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirant le 31 décembre, 1845, mis devant la Chambre, 10. (App. E.) Compte de la Maison de la Trinité de Montréal, pour 1845, mis devant la Chambre, 45.

—Pétition de Jacques Blais et autres; pour révoquer la partie de l'Acte relatif à la Maison de la Trinité, de Québec, 61. Pétition de Robert Julyan, que ses devoirs soient déferés au Bureau de la Trinité de Québec, 159. Réponse à l'Adresse, (33.); Présentée

154. Renvoi, 155. Rapport, 209. Voir *Pilotes.*

—Comité général, pour révoquer les Actes relatifs aux Maisons de la Trinité de Québec et de Montréal; Considéré, 70. Résolutions rapportées et agréées, 74. *Infra.*

—Bill pour consolider les lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec, présenté et lu, 74. Seconde lecture; Renvoi après division, 153. Instruction, 161. Instruction ultérieure, 197. Rapport, 246. *Infra.* Pétition de P. Curdeau et autres; pour des amendemens au dit Bill; Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, pour cet objet, 159. Pétition de P. Curdeau et autres; Renvoi, 192. Pétition du Bureau de Commerce de Québec, pour cet objet, 214.

—Bill pour consolider les lois relatives à la Maison de la Trinité, de Montréal, présenté et lu, 74. Seconde lecture; Renvoi, 155. Pétition de P. Pagé et autres; pour des amendemens au dit Bill, 159. Renvoi, *ibid.* Rapport, 246. *Infra.*

—Bill pour amender les lois relatives à la Maison de la Trinité, de Québec, présenté et lu, 246. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Considéré, 220. Rapport, 324. Passé, *ibid.*

—Bill pour continuer la loi relative à la Maison de la Trinité de Montréal, présenté et lu; Ordre pour la seconde lecture, 246.

—Voir aussi *Adresses, (33, 38, 47); Lois Expirantes; Pilotes.*

TROIS-RIVIÈRES :—Municipalité de; Pétition de P. B. Dumoulin et de P. E. Vézina, écuyers; que le revenu et la régie de la Commune soient mis sous le contrôle de la dite Municipalité, 4.

—(Ville de.) Voir *Elections; Pont de Glace.*

TURGEON, CHARLES :—Pétition de; pour être payé de certaines réclamations, 245.

UNITAIRIENS :—Pétition du Rév. W. Adams et autres, pour avoir les mêmes privilèges que les autres corps Religieux dans la Province, 16. Renvoi, 56. Rapport, 68. *Infra.*

—Bill pour leur secours à Toronto, présenté et lu, 69. Seconde lecture; Grossoyé, 150. Passé, 150.

UNIVERSALISTES :—Pétition du Rév. A. G. Laurie et autres, pour jouir des mêmes privilèges que les autres Associations de Chrétiens, 47. Du Rév. Leavitt et autres; du Rév. R. Fralick et autres, 93. Renvoi, 96. Un Membre ajouté, 120. Comité rescindé, et les Pétitions renvoyées au Comité sur les Bills privés, 146. Rapport, 160. *Infra.*

—Bill pour venir en aide à l'Association des Chrétiens Universalistes du Canada-Ouest, présenté et lu, 162. Seconde lecture; Grossoyé, 186. Passé, 187.

UNIVERSITÉS :—Pétitions pour des amendemens à la Charte de l'Université de King's College :—De Wm. Lough et autres, 37. De T. C. Allis, et autres; de S. Wood et autres, 72. De

UNIVERSITÉS :—(Continuation.)

Conseil Municipal, (Bathurst); du Rév. W. Dick, 93. De N. Bosworth et autres, 94. De G. T. Grange, 100. De M. T. O'Beirne et autres, 113. Du Rév. D. Gibbs et autres, 143. De P. Austin et J. Covernton, 152. De D. M'Nab et autres, 163. De B. P. Warner et autres, 164. De J. Herrick et autres, 187. De W. H. Bullock et autres, 204. De J. P. Williams et autres, 214. Du Robert Walker et autres, 219. De James Morris et autres; d'Alexander Wright et autres, 252. Renvoi, 95, 106, 184.

Pétitions contre les amendemens à la Charte susdite:—Du Rév. W. M'Murray et autres, 177. De J. G. Geldes et autres, 204.

Pétitions contre le partage de la dotation faite à King's College:—De J. Paterson et autres, 61. De G. Silver et autres; De A. Haines et autres; De J. Decow et autres; De R. M'Kinnon et autres, 62. De W. Edwards et autres, 71. De G. J. Grange et autres; De M. Young et autres, 71, 72. S. P. Gage, et autres; A. McNaughton et autres, 84. De Thomas Ewart et autres; De J. Murphy et autres; De D. Knowles et autres; De H. Miller et autres; Du Rév. J. M. Cramp, 91. Du Rév. R. M'Cosh, 113. De J. Adams et autres; Du Rév. Percival et autres; De J. Scott et autres, 164. Du Rév. B. Boyd et autres, 177. De J. E. Edwards et autres; De Thomas W. Tyson et autres; De W. H. Michell et autres; De T. Devenish et autres, 263. Du Rév. J. Winterbotham; Du Rév. Charles Fletcher et autres, 278. De E. Grievé et autres, 283.

Pétition du Rév. W. Bell, de la part du Synode de l'Eglise Presbytérienne; pour une influence équitable dans la régie de l'Université de King's College, 61. Renvoi, 68. Voir *Réserves du Clergé*. Pétition d'A. F. Holmes, M. D., et autres, pour une aide à l'Université du Collège McGill, 61. Pétition de William Wickes, A. M., et E. Chapinan, B. A., pour leurs salaires, comme Professeurs à l'Université du Collège McGill, 61. Renvoi, 63. Pétition du Rév. F. J. Lundy aussi renvoyée, 85. Un Membre ajouté, *ibid.* Un Membre dispensé de siéger, 103.

Pétition de D. Mathison et autres; que le Bill de la dernière Session, relatif à King's College, soit passé, 71.

Message en réponse à l'Adresse (44); aussi mémoire du Professeur d'Anatomie de King's College, 213. (App. D: D.) Impression ordonnée, 218.

Retours et Documents relatifs à King's College, mis devant la Chambre; Impression ordonnée, 272.

Bill pour transporter à Queen's College certains Biens, etc., de l'Université de Kingston, venant du Conseil Législatif; Lu, 158. Ordre pour la seconde lecture, 175. Seconde lecture, et ordre pour la troisième lecture, 199. Troisième lecture et passé, 203. Sanction Royale, 255. (9^e Vict. chap. 89.)

Bill pour ériger une Université, sous le nom de l'Université du Haut-Canada, présenté et lu, 201. Conseil entendu contre le Bill, 288. Résolu de ne pas procéder ultérieurement sur le dit Bill, cette Session, 291.

Bill pour charger et amender la Charte de l'Université de King's College, présenté et lu, 216. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

Bill pour accorder des dotations et favoriser une Education Universitaire, dans l'Université du Haut-Canada, présenté et lu, 216. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

Pétition du Conseil de King's College, pour être entendu à la Barre de la Chambre, au sujet du dit Collège; Sera entendu, 242, 273. Entendu, 288.

USURE:—Pétition du Bureau de Commerce, pour des amendemens aux lois contre l'Usure en cette Province, 62.

Bill pour soustraire certaines opérations mercantiles à l'opération de la loi contre l'Usure, présenté et lu, 81. Seconde lecture dans six mois, 167.

USURPATIONS:—Voir *Banc. de la Reine*.

VACCINE:—Pétition d'E. Boudreau; pour avoir seul le privilège de vacciner dans le Comté du Saguenay, 62.

VALLERAND, FLAVIEN:—Pétition de; Pour être payé de son salaire comme Greffier du Conseil Municipal de Richelieu, 233.

VANZANDT, J. L., ET JULIET VANZANDT:—Pétition de; Pour une indemnité au sujet de certaines terres dévolues à la Couronne par le décès de l'Hon. R. Duncan, 61.

Bill (du Conseil Législatif) pour indemniser Juliet Vanzandt; Première lecture, 90. Ordre pour la seconde lecture; Seconde lecture en six mois, 274. Pétition de J. A. Pierce et autres, contre le Bill; Renvoi, 159.

—Voir *Conseil Législatif*.

VIDAL, RICHARD E.:—Pétition de; Se plaignant que sa terre est endommagée par le passage de deux chemins qui se prolongent parallèlement, et demande une indemnité, 38. Renvoi, *ibid.* Rapport, 52.

Bill pour transporter à Richard E. Vidal la propriété d'un terrain réservé pour un chemin dans le township de Sarnia, présenté et lu, 51. Seconde lecture et renvoi, 67. Rapport et Renvoi à un Comité Général, 89. Considéré; Rapport, 156. Passé, 158. Par le Conseil, 197. Sanction Royale, 255. (9^e Vict. chap. 104.) Pétition de S. Hitchcock et autres, contre le Bill, 55. Et de J. P. Slocum et de J. Hannah; Pour le même objet, 95.

VISITE ANNUELLE:—Bill pour la Visite Annuelle de certaines Institutions en cette Province, présenté et lu, 5. Ordonné pour être lu une seconde fois, *ibid.*

VOLLAR, J., ET J. KAY:—Pétition de; Pour une pension de retraite, comme Messenger de l'Assemblée Législative, 191. Renvoi, 200. Rapport, 301.

VOITURES ET CHEMINS D'HIVER:—Pétitions pour révoquer ou suspendre les Ordonnances y relatives:—De D. Lefrançois et autres, 16. De J. M. Robitaille et autres; De P. Garrett et autres; De J. B. Trudel et autres; De J. Légaré, Maic, et autres, 16. De Charles Robertson, et autres, 17. D'A. Bochet et autres, 38. D'A. Sévigni et autres, 51. D'André Vandandaigne; De P. Bessé et autres, 71. Du Rév. P. Migneault et autres, 72. Du Conseil Municipal, (St. Hyacinthe), 84. De S. Gendron et J. Benoit, 113. De L. E. Manscault et autres, 163. De E. Dugré et autres, 164. De F. B. Blanchard et autres, 219. Contre la révocation des dites Ordonnances:—Du Rév. Messire LeBourdais et autres, 233.

Pétitions renvoyées à un Comité, 18, 34, 39, 42, 96, 160. Rapport, 52.

Bill pour révoquer en partie deux Ordonnances relatives aux Chemins d'hiver, (M. Laurin) présenté et lu, 52. Seconde lecture; Renvoi à un Comité Général; Rapport; Grossoyé, 75. Passé, 76. Par le Conseil avec des amendemens, 258. Agréés, 279. Sanction Royale, 346. (9^e Vict. chap. 53.)

Bill pour amender l'Acte relatif aux Chemins d'Hiver dans le Bas-Canada, (M. DeBleury) présenté et lu, 110. Seconde lecture en six mois, 235.

Bill pour amender l'Acte et les Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver dans le Bas-Canada, présenté et lu, 196. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

Bill pour pourvoir à ce que les Chemins d'Hiver soient d'une largeur suffisante dans le Bas-Canada, présenté et lu, 323.

WALLACE, JAMES:—Pétition de; pour une pension, comme Gardien du Phare à la Pointe des Monts, 61.

WELLAND, CANAL DE:—Pétition de Thomas Wilson et autres, pour un Pont sur le dit Canal, 105. Renvoi, 106.

Bill pour incorporer une Compagnie afin de construire un Chemin de Fer du Canal de Welland à Niagara, présenté et lu; Ordre pour la seconde lecture, 240.

—Voir aussi *Adresses*, (45); *Richardson, John*.

WILLIAMSBURG, CANAL DE:—Voir *Adresses*, (58.)

WRITS:—Voir *Elections*.

YAMASKA, COMTÉ DE:—Voir *Enregistrement*.

YOUNG, J. A.:—Pétition de; pour le paiement des arrérages, comme Auditeur Général des Comptes Publics pour le Bas-Canada, 17.